

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x					14x					18x					22x					26x					30x										
					12x						16x						20x						24x						28x						32x

COMMISSION ROYALE

J
103
P1
1886
T779
5

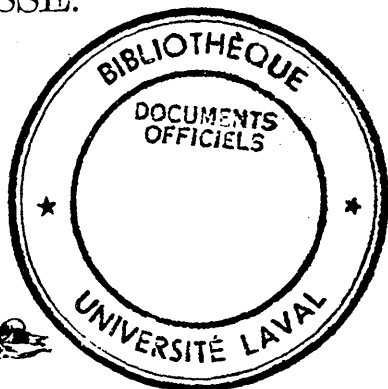
ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS

QUI EXISTENT ENTRE

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

AU CANADA.

NOUVELLE-ECOSSE.

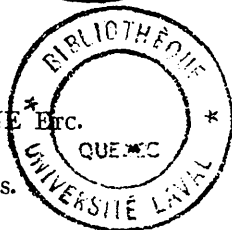


OTTAWA:

IMPRIMÉ POUR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ETC.

A. SENÉCAL, SURINTENDANT DES IMPRESSIONS.

1889.



COMMISSION ROYALE
ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS
QUI EXISTENT ENTRE
LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
AU CANADA
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

HALIFAX, 3 Avril, 1888.

W. J. CLAYTON (de Clayton & Fils, drapier,) est assermenté.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Etes-vous représentant de la société commerciale Clayton & Fils? R.—Oui.

Q.—Vous êtes pleinement autorisé à parler en leur nom? R.—Oui.

Q.—Vous êtes fabricant de vêtements d'hommes et de jeunes garçons? R.—

Oui.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers? R.—Voulez-vous dire dans l'établissement?

Q.—Oui? R.—Environ 100.

Q.—Combien en employez-vous au dehors? R.—Nous avons environ 300 noms dans nos livres; mais tous ces ouvriers ne travaillent pas pour nous constamment. Ils travaillent aussi pour d'autres fabriques, la plupart d'entre eux.

Q.—Combien travaillent-ils de temps? R.—Ils travaillent 9 heures, dans les ateliers. Les commis travaillent plus longtemps.

Q.—Nous en parlerons; mais parlons d'abord de ceux qui sont employés dans la fabrique de drap. Combien y a-t-il de femmes—parmi les ouvriers sous votre contrôle, surtout? R.—Il y a, je crois, 8 ou 10 femmes contre un homme.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ou des jeunes filles? R.—Oui; nous avons des filles de 15 ans; c'est-à-dire, elles nous disent qu'elles ont 15 ans, et aussi des garçons du même âge.

Q.—Vous n'en avez pas de plus jeunes que cela? R.—Nous avons pour principe de ne jamais engager une jeune fille au-dessous de 15 ans. Quelques-unes d'entre elles paraissent très jeunes.

Q.—Combien vos hommes gagnent-ils par semaine? Vous les payez à la semaine? R.—Oui.

Q.—En moyenne, combien gagnent-ils? R.—De \$5 à \$12—c'est-à-dire les ouvriers.

Q.—Avez-vous des contre-mâtres, ou travaillez-vous vous-mêmes? R.—Nous avons des hommes qui surveillent les départements.

Q.—Ces hommes sont-ils payés en sus? R.—Oui; ils ont un peu plus que les autres.

Q.—Quel est le taux ordinaire des salaires; vous avez dit de \$5 à \$12? R.—Oui; le salaire ordinaire d'un tailleur est de \$9 par semaine.

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire quel est le salaire moyen des femmes? Je ne crois pas pouvoir le dire. Celles qui travaillent à la semaine reçoivent de \$1.50 à \$6; mais la plupart travaillent à la pièce.

Q.—Combien ont-elles en commençant? R.—Nous leur payons d'abord \$1.50, puis jusqu'à \$4.50. A moins que ce ne soient des ouvrières très habiles, elles ne dépassent pas ce montant.

Q.—Que donnez-vous aux jeunes filles et aux jeunes garçons? Sont-ils attachés à l'établissement? R.—Oui.

Q.—Quel salaire leur donnez-vous? R.—A un jeune garçon, nous donnons d'abord \$1.50 par semaine. S'il est très jeune nous commençons par \$1 ou \$1.50.

Q.—S'ils restent avec vous vous élevez leur salaire? R.—Oui.

Q.—Comment cela? R.—Un jeune garçon qui apprend le métier est augmenté chaque année de \$1 par semaine.

Q.—Ces jeunes garçons restent-ils avec vous? R.—Non; règle générale, ils nous quittent et essayent autre chose. Notre métier est très impopulaire auprès des jeunes garçons.

Q.—Que payez-vous aux jeunes filles lorsqu'elles entrent à votre service? R.—Nous les payons à la pièce. Elles sont sous le contrôle d'un surveillant et lorsqu'elles ont fait leur ouvrage, elles sont payées.

Q.—Combien de temps leur enseigne-t-on les premiers éléments du métier, avant l'apprentissage? R.—Deux ou trois semaines. Si elles ne le savent pas, il se peut qu'elles soient deux ou trois mois avant d'avoir quelque chose.

Q.—Vos hommes sont-ils constants à l'ouvrage, généralement, ou est-ce le contraire? R.—S'ils restent avec nous, ils le sont; car s'ils ne le sont pas, nous nous en débarrassons aussitôt que possible.

Q.—Pouvez-vous nous dire si quelques-uns de vos employés ont certains moyens par eux-mêmes; possèdent-ils des maisons? R.—Je n'en connais aucun, je crois.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos employés? R.—Non, aucune.

Q.—Ces gens qui ont de l'ouvrage en dehors, comment sont-ils payés? R.—Tous à la pièce.

Q.—Vous avez un régulateur, je suppose, pour certaines classes de marchandises? R.—Oui.

Q.—Je vais, maintenant, vous poser une question à laquelle vous n'êtes pas obligé de répondre si vous le jugez à propos? Vos affaires ont-elles augmenté ou non? R.—Oui; elles augmentent chaque année.

Q.—Vendez-vous vos marchandises quelque part en dehors de la ville? R.—Oui.

Q.—Où est votre marché pour le reste de vos marchandises? R.—Nous en envoyons partout dans les Provinces Maritimes: dans le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Q.—Et ailleurs? R.—Quand nous avons un excédant, nous allons dans l'Ontario; mais nous ne retirons pas de profits de là. Cela nous est arrivé deux fois. Quand nous fabriquons des marchandises en plus grande quantité que pour le besoin ordinaire, nous envoyons quelqu'un faire un voyage à Toronto.

Q.—N'avez-vous jamais dépassé Toronto? R.—Oui; nous sommes allés jusqu'à London, mais nous ne considérons pas cela comme du commerce régulier.

Q.—Vous ne trouvez pas ce commerce profitable ? R.—Non.

Q.—Vous êtes mieux chez vous ? R.—Nous n'avons jamais fait ce commerce régulièrement.

Q.—Et vos affaires augmentent rapidement ? R.—Oui ; nous augmentons notre production chaque année.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Lesquels d'entre vos employés reçoivent \$12 par semaine ? R.—Nous avons un tailleur qui gagne ce salaire. Les ouvriers de \$9 et \$12 font le travail de pratique, et dans la maison, si c'est une bonne saison. Ce n'est pas dans le département du gros. Dans une bonne saison nous avons trois ou quatre ouvriers de \$10 et \$12.

Q.—Vous dites que vous avez dix femmes contre un homme ? R.—Oui ; c'est à peu près la proportion.

Q.—Combien avez-vous d'hommes ? R.—Huit ou dix, je crois.

Q.—C'est-à-dire que vous avez quatre-vingts ou cent femmes ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la différence entre les prix ? Vous leur payez entre \$5 et \$12 par semaine ? R.—Oui ; \$7 ou \$8.

Q.—Travaillez-vous en dehors des heures réglementaires ? R.—Très rarement.

Q.—Dans tels cas, en tient-on compte aux ouvriers ? R.—Oui ; nous payons au même taux. Quelquefois nous travaillons une heure et quart, mais c'est accidentel.

Q.—Combien gagnent les femmes qui travaillent à la pièce ? R.—Cela varie de \$3 à \$4 par semaine.

Q.—Est-ce du travail intérieur ou extérieur ? R.—Intérieur. Je crois que toutes les questions que m'a posées M. Walsh se rapportent au travail intérieur.

Q.—Combien avez-vous de femmes à l'extérieur ? R.—Nous avons environ 300 noms dans nos livres, mais toutes ces femmes ne travaillent pas exclusivement pour nous. Quelques-unes travaillent pour d'autres en même temps.

Q.—Les payez-vous directement ou l'ouvrage est-il fait par sous-contrat ? R.—Nous les payons directement. Je crois que quelques-unes en emploient d'autres ; quelquefois il y en a plusieurs dans la même famille.

Q.—Payez-vous tous ceux qui travaillent pour vous en dehors ? R.—Je ne comprends pas.

Par M. WALSH :

Q.—Si une personne du dehors a de votre ouvrage et qu'elle en donne à d'autres les payez-vous ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous des sous-entrepreneurs en dehors ? R.—Je crois que quelques-uns de nos ouvriers en emploient d'autres ; mais nous l'ignorons ; nous ne payons que ceux dont les noms sont dans nos livres.

Q.—Vos hommes et femmes travaillent-ils dans le même atelier ? R.—Oui.

Q.—L'atelier est-il confortable en hiver ? R.—Il est chauffé par la fournaise qui sert à chauffer les fers et aussi en hiver, par une fournaise à air chaud.

Q.—Les fournaises sont-elles dans l'atelier ? R.—Oui.

Q.—Sont-elles là en été ? R.—Oui.

Q.—Les employés s'en plaignent-ils ? R.—Oui ; mais en été elles sont entourées d'une cloison.

Q.—De quelle hauteur ? Est-ce que ça va jusqu'au plafond ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des appartements séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des entrées séparées ? R.—Oui, c'est tout à fait distinct.

Q.—A la pièce, combien recevra une femme pour faire un gilet de tweed. C'est-à-dire une femme de l'intérieur ? R.—De 15 à 30 cents.

Q.—Combien en fera-t-elle par jour ? R.—Trois environ. C'est ce qu'elles font ordinairement.

Q.—Y a-t-il des variations dans les prix du travail à la pièce ? Y a-t-il une différence entre le travail fait à l'extérieur et le travail fait à l'atelier ? R.—Oui ; nous payons plus pour le premier. A l'atelier nous ne payons que pour coudre. Celles du dehors ont en réalité plus d'ouvrage à faire.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien payez-vous pour les habits ? R.—De 40 cents à \$1. Pour les pardessus nous payons \$1.50.

Q.—Faites-vous les chemises ? R.—Oui.

Par M. BEVIN :

Q.—Combien payez-vous pour les chemises de flanelle ? R.—\$1.20 par douzaine. Nous payons 90 cents pour les chemises en coton.

Q.—En dehors, ou à l'atelier ? R.—A l'atelier.

Q.—Combien payez-vous pour les gilets, en dehors ? R.—18 et 16 cents au moins, et 35 au plus.

Par M. FREED :

Q.—Donnez-nous une idée du salaire moyen des femmes employées dans les fabriques de ce genre, à Halifax ? R.—\$4 par semaine, je crois ; c'est une bonne moyenne.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-elles ? R.—Dix heures.

Q.—Pas plus ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Fournissez-vous le fil et tous les matériaux ? R.—Oui ; nous fournissons le fil.

Q.—Le travail du dehors, aux prix mentionnés, ne comprend pas les boutons ? R.—Non ; elles sont faites à l'atelier, à nos propres frais, à la machine ; à l'exception de celles des pantalons à bon marché, et de fait tous les pantalons faits au dehors.

Par M. HEAKES :

Q.—Ont-elles constamment de l'emploi ? R.—Je le crois. Il y a ici quatre ou cinq fabriques, et si elles donnent leurs noms à chacune elles peuvent avoir de l'emploi tout le temps.

Q.—Celles dont les noms sont dans vos livres ont constamment de l'emploi ? R.—Oui ; excepté par intervalle.

Q.—Savez-vous quels sont les loyers à Halifax ? R.—Non ; je sais ce que je paie moi-même.

Q.—Payez-vous vos employés argent comptant ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous une fois la semaine ? R.—Nous payons les ouvriers du dehors lorsqu'ils apportent leur ouvrage,

Q.—S'il y a des articles qui ne passent pas à l'examen, que deviennent-ils ? R.—Il faut les reprendre. Nous ne les recevons que quand ils sont convenables.

Q.—Dans tous les cas ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers signent-ils des engagements ? R.—Nous leur donnons une liste d'instructions.

Q.—Y a-t-il des amendes pour infraction à la discipline ou ouvrage gâté ? R.—Non ; si ce n'est que nous ne recevons pas l'ouvrage à moins qu'il ne soit bien fait. Si l'ouvrage ne peut être fait correctement, nous déduisons le montant pour lequel nous pouvons le faire faire dans les ateliers.

Q.—Pouvez-vous nous donner une copie de vos règlements imprimés ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La porte est-elle fermée à une certaine heure ? R.—Oui ; elle est fermée trois minutes après l'heure réglementaire du travail.

Q.—Quelle heure est-ce ? R.—Trois minutes après huit heures.

Q.—Reviennent-ils s'ils sont en retard ? R.—Non ; ils perdent une demi-journée.

Par M. MACLEAN :

Q.—De quelle hauteur est votre édifice ? R.—Quatre étages sur une rue et trois sur l'autre.

Q.—À quel étage travaillent vos employés ? R.—Au dernier étage. Il leur faut monter deux escaliers.

Q.—Comment ouvrent les portes, en dedans ou en dehors ? R.—En dehors.

Q.—Y a-t-il quelque échelle de sauvetage ? R.—Non ; mais les escaliers ne communiquent pas avec le reste de l'édifice.

Q.—De quelle largeur sont-ils ? R.—Trois pieds

REFUS BYERS (de McDonald & Cie, fondateurs), est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire dans quelle industrie vous êtes engagé ? R.—Je suis fondeur en bronze surtout ; et aussi fabricant de machines, monteur de machines à vapeur, fondeur en cuivre et plombier.

Q.—Vous représentez la société McDonald & Cie ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'hommes à votre service ; il n'est pas nécessaire de dire le nombre exact, mais à peu près ? R.—Entre soixante et quinze et quatre-vingt-quinze.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Le plus jeune a environ quinze ans.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Trois ou quatre.

Q.—Maintenant vous pouvez classer vos hommes comme vous l'entendez, et dites-nous le salaire moyen que chacun reçoit ? R.—Les ouvriers expérimentés reçoivent \$10 par semaine ; les moins habiles d'entre eux sont des jeunes gens qui gagnent \$8 par semaine ; les plus hauts salaires sont de \$12 par semaine.

Q.—Travaillent-ils dans tous les départements, et mettez-vous les salaires sur le même taux ? R.—Oui.

Q.—Je crois que vous avez des forgerons, des ferblantiers, et des ouvriers qui travaillent la tôle. Gagnent-ils les mêmes salaires ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aussi des hommes qui font les couvertures ? R.—Oui ; nous en avons trois ou quatre.

Q.—Quelles sont leurs heures de travail ? R.—Cela varie quelque peu ; ils traquent en dehors ; cela dépend de la lumière et du temps.

Q.—En dehors du travail ordinaire sont-ils payés en sus ? R.—Oui, ils ont 50 pour cent de plus jusqu'à minuit, et double paie après cette heure et le dimanche.

Q.—Vous êtes obligés quelquefois de travailler la nuit ? R.—Oui ; surtout pour les réparations urgentes aux machines.

Q.—Vous considérez que ce travail doit être fait sans retard ? R.—Oui,

Q.—C'est alors qu'ils sont payés en sus ? R.—Oui, souvent il faut travailler sur des steamers qui entre dans le port pour des réparations.

Q.—Combien payez-vous aux jeunes garçons ? R.—Dans les commencements, de \$1 à \$1.50 par semaine.

Q.—Prenez-vous des jeunes garçons comme apprentis ? R.—Non ; aucun ne signe d'engagement.

Q.—Restent-ils avec vous jusqu'à ce qu'ils sachent le métier ? R.—40 ou 50 pour cent restent ; les autres s'en vont aux Etats-Unis.

Q.—Y a-t-il quelques jeunes garçons qui restent avec vous après leur terme ? R.—C'est ce que je veux dire ; 40 ou 50 pour cent restent avec nous.

Q.—En général vos hommes sont-ils intelligents, industriels et tempérants ? R.—Oui. Il y en a quelques-uns qui aiment un peu trop à boire.

Q.—Y en a-t-il plusieurs de ce genre ? R.—Non ; la plupart sont de bons ouvriers.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos hommes ont de l'argent à la banque ou sont propriétaires ? R.—Quelques-uns ont des maisons. Je connais peu leurs affaires personnelles ; mais trois ou quatre sont propriétaires et font des épargnes, tandis que chez d'autres le salaire ne dure pas une semaine.

Q.—C'est de leur faute, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos hommes, déjà ? R.—Non ; rien qu'ivrai l'le la peine d'être mentionné. Il arrive qu'un homme se monte la tête ; mais il n'y a jamais rien eu de grave.

Q.—Employez-vous des journaliers ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Probablement une douzaine.

Q.—Quel salaire leur payez-vous généralement ? R.—Une piastre par jour, excepté au bon travailleur qui a été quelque temps avec nous ; nous lui donnons \$1.25.

Q.—Vous faites le coulage, je suppose ? R.—Nous ne fondons pas le fer, mais seulement le bronze, excepté parfois de petits travaux nécessaires pour hâter une entreprise pressante.

Q.—Vos ateliers sont-ils généralement bien aérés et confortables pour vos ouvriers ? R.—Oui ; ils soutiennent avantageusement la comparaison avec les autres ateliers du même genre.

Q.—Généralement vos employés restent-ils longtemps avec vous ? R.—Oui.

Q.—Vous ne changez pas souvent d'employés ? R.—Non.

Q.—Depuis combien de temps quelques-uns de vos employés sont-ils à votre service ? R.—Quinze ou seize ans.

Par M. FREED :

Q.—Où vendez-vous vos produits de bronze ? R.—Dans les provinces surtout ; nous en vendons à Terre-neuve, et dans les Iles françaises de Saint-Pierre, et parfois nous avons des demandes des Bermudes.

Q.—En vendez-vous dans l'ouest ? R.—Non.

Q.—Pour vos travaux de bronze, vous servez-vous de lingots de cuivre, ou de vieux cuivre ? R.—Nous nous servons bien peu du cuivre en lingots ; nous avons beaucoup d'épaves des navires naufragés et nous faisons surtout usage des boulons de cuivre. Ces boulons sont d'aussi bonne qualité et nous coûtent moins cher, à cause du fret.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Estimez-vous que les travaux de plombier et le montage des machines à vapeur sont en dehors de votre industrie ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous, par semaine, à vos plombiers et à vos monteurs de machine à vapeur ? R.—Dix piastres, peut-être un peu plus. S'il y a une différence, ils reçoivent plus que les autres.

Q.—Quel salaire gagne un fondeur en bronze ? R.—Nous n'en avons que deux ; un gagne \$12 et l'autre \$8.

Q.—Faites-vous du travail de nuit dans la fonderie ? R.—Très rarement.

Par M. HEAKES :

Q.—Nous avez-vous dit combien gagnaient vos ouvriers préposés aux machines ? R.—\$10 en moyenne.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Sont-ils payés hebdomadairement ? R.—Non ; à chaque quinzaine.

Q.—Préfèrent-ils ce système ? R.—Je ne crois pas ; ils aimeraient mieux être payés chaque semaine, c'est-à-dire quelques-uns ; pour la majorité c'est indifférent.

Par M. BOIVIN :

Q.—Faites-vous vos moules à vos ateliers ? R.—Pas tous, nous avons un fabricant de moules constamment employé, mais son travail ne suffit pas ; nous faisons faire des moules en dehors.

Q.—En dehors de la ville ? R.—Non ; en dehors de l'atelier.

Q.—Vous manquez de fabricants de moules ? R.—Non ; nous n'avons pas de place dans l'atelier.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien gagne un fabricant de moules ? R.—\$12 ; le plus habile gagne \$15.

Q.—Sont-ils constamment employés ? R.—Oui ; un bon ouvrier ; mais un certain nombre seulement.

Q.—Vous voulez dire un ouvrier expérimenté ? R.—Oui ; un homme qui peut dessiner et faire ses moules.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quand vos apprentis ont fini leur terme, restent-ils avec vous comme ouvriers ? R.—Ils restent généralement pendant un certain temps ; mais nous ne savons pas quand ils ont fini leur terme ; ils ne font pas un apprentissage régulier, et nous les payons selon leurs capacités sans tenir compte de l'âge.

Q.—Où vont généralement les ouvriers qui quittent la province ? R.—Aux Etats-Unis ; c'est-à-dire dans les Etats du nord-est.

Par M. MACLEAN :

Q.—Le système d'engagement par contrat réussit-il chez vous ? R.—Nous ne l'avons jamais essayé.

W. H. GIBSON, (de Doull & Miller, tailleurs) est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous représentez la société Doull & Miller ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers pour la confection des vêtements ? R.—Cela varie avec les saisons.

Q.—Donnez-nous une moyenne ? R.—Nous avons cent hommes dans le moment ; mais cent vingt-cinq est une bonne moyenne.

Q.—Sur ce nombre y en a-t-il dans vos ateliers ? R.—Nous en avons cinquante-cinq à présent.

Q.—Le reste est au dehors ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous de garçons tailleurs ? R.—Onze.

Q.—Quel est leur salaire moyen ? R.—Neuf piastres environ.

Q.—Combien employez-vous de femmes ? R.—Nous en avons quarante-cinq dans les ateliers.

Q.—Combien employez-vous de jeunes garçons dans vos ateliers ? R.—Aucun.

Q.—Les ouvriers de l'atelier sont-ils payés à la journée ou à la pièce. R.—A la pièce ; sauf quelques-uns qui sont payés à la semaine. Nous en avons trois ou quatre de payés à la semaine.

Q.—Avez donc la bonté de nous dire combien ces femmes gagnent par semaine ? R.—En moyenne, trois piastres par semaine.

Q.—Ainsi, tous les autres ouvriers travaillent en dehors, à la pièce ? R.—Je les prends tous en général, ils gagnent trois piastres par semaine.

Q.—Savez-vous si ceux du dehors se font aider ? R.—Je ne crois pas qu'ils emploient d'autres personnes en dehors de leur famille.

Q.—Etes-vous tenus de payer ceux qui travaillent ainsi en sous-contrat ? R.—Non.

Q.—Vous payez ceux auxquels vous donnez l'ouvrage, et nul autre ? R.—Oui.

Q.—Pourrait-on vous demander si votre commerce augmente ou non ? R.—Eh bien ! cela varie chaque année. En somme il augmente en ce sens que nous avons fait de plus en plus d'affaires. Quand nous avons commencé il y a 13 ou 14 ans, notre commerce était insignifiant ; nous ne faisons pas plus que \$12,000 ou \$15,000 par année d'affaires ; il est beaucoup plus considérable aujourd'hui.

Q.—Avez-vous alors une forte concurrence à soutenir ? R.—Non.

Q.—Vous en avez aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il déjà eu quelques difficultés parmi vos ouvriers ? R.—Non ; tout ce qu'il y a eu, ce sont des pique-niques.

Q.—En général vos ouvriers sont-ils industriels ? R.—Oui ; nous n'avons pas de difficultés ouvrières.

Q.—Vos ouvriers sont, la plupart, sobres et industriels ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Le salaire de vos ouvriers a-t-il augmenté depuis sept ou huit ans ? R.—Non.

Q.—A-t-il diminué ? R.—Non ; il est à peu près au même chiffre.

Q.—Fournissez-vous constamment de l'emploi à vos ouvriers, au salaire mentionné ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des salles séparées pour les hommes et les femmes à votre service ? R.—Oui.

Q.—Comment cela ? R.—En réalité il n'y a qu'une pièce, mais elle est séparée en deux parties.

Q.—Ces appartements sont voisins ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un écran qui protège l'entrée du côté des femmes ? R.—Non.

Q.—Ils peuvent se voir entrer les uns et les autres ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous quelque système d'amendes contre vos employés ? R.—Non.

Q.—Les effets qui viennent du dehors sont-ils examinés ? R.—Oui.

Q.—Qu'arrive-t-il s'ils ne sont pas satisfaisants ? R.—Les gens sont obligés de les réparer.

Q.—Sont ils renvoyés ? R.—Non, ils sont retenus jusqu'à ce que l'on en demande le paiement ; alors l'erreur est expliquée avec prière de la corriger.

Q.—Les ouvriers sont-ils responsables des dommages causés ? R.—Oui ; quand il y a réellement des dommages ; si un article est gâté il faut le payer.

Q.—Forcément ? R.—Oui.

Q.—Cela dépend de l'inspecteur ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Combien paye-t-on pour un gilet ? R.—Chaque établissement a ses prix ; cela dépend de la qualité du gilet, selon qu'il a un collet ou non, et le genre de collet.

Par M. HEAKES :

Q.—Faites-vous des chemises ? R.—Oui.

Q.—De flanelle ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous objection à nous dire combien vous donnez par douzaine ? R.—De \$1 à \$2 la douzaine, selon la qualité.

Par M. KELLY :—

Q.—Avez-vous, à vos ateliers, des appareils de sauvetage, en cas d'incendie ? R.—Nous avons des portes conduisant aux magasins adjacents et des échelles sur les toits, placées sous la surveillance du département du feu.

Par M. HEAKES :

Q.—Faites-vous des pardessus ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par douzaine ? R.—Cela dépend de leur qualité.

Q.—Combien payez-vous pour les pardessus communs ? R.—Il y en a de tellement communs qu'ils méritent à peine le nom de pardessus. Nous payons 60 cents et plus la douzaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quand on fait payer pour de mauvais ouvrage, que fait-on des articles ? R.—L'ouvrier qui a fait le travail peut les acheter au prix courant.

Par M. CLARKE :—

Q.—D'où vous vient la concurrence ? R.—Des vieilles provinces, de Montréal et de quelques établissements locaux.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés hebdomadairement, ou à chaque quinzaine ? R.—A chaque quinzaine.

Q.—Préféreraient-ils cela ? R.—C'est dans notre intérêt.

Q.—Demandent-ils à être payés plus fréquemment ? R.—Non.

Q.—Cela leur serait-il plus avantageux ? R.—Non ; pas à classe d'hommes que nous employons.

Q.—Sont-ils à l'aise ? R.—Non ; mais c'est une classe industrielle, leur argent leur est peut-être plus utile toutes les quinze semaines.

Q.—Un de vos ouvriers peut-il payer un loyer et soutenir une famille avec \$5 ou \$6 par semaine ? R.—Non ; ils n'ont pas de famille.

Q.—Vous dites que le salaire moyen est de \$3 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Combien un ouvrier qui reçoit ce montant paie-t-il de pension ? R.—La plupart des filles vivent chez leurs parents et ils ne paient pas de pension.

Q.—Vous assurez-vous si les filles que vous employez vivent chez leurs parents ? R.—Non.

Q.—Je suppose que cela vous est indifférent ? R.—Peu nous importe où elles vivent.

Q.—Vous ne savez pas combien elles paient de pension ? R.—Je suppose qu'elles paient \$2 ou \$2.50.

Q.—Avez-vous des employés qui gagnent moins que \$3 ? R.—Oui, c'est une moyenne.

Par M. BOIVIN :

Q.—Prenez-vous votre matière première ici ou en dehors ? R.—La moitié au Canada et la moitié en Angleterre.

Q.—Sont-ce les marchandises de coton ou de laine que vous importez en plus grande quantité ? R.—Les marchandises de laine de qualité inférieure.

THOMAS SCOTHLAND, (de Thomas & Cie, pelletiers, etc.) est assermenté.

Q.—Voulez vous nous dire dans quel genre d'affaires vous êtes engagé ? R.—Je suis de la société Thomas & Cie, chapeliers et pelletiers.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Quatre.

Q.—Employez-vous des ouvriers du dehors ? R.—Oui, nous employons deux filles en hiver.

Q.—Sans doute, dans votre famille, la question de salaire n'est rien ; mais quel salaire payez-vous à vos employés du dehors ? R.—Nous donnons aux filles trois piastres par semaine.

Q.—Vous n'en avez que deux ? R.—C'est tout.

Q.—Combien de temps sont-elles censées travailler ? R.—De huit heures jusqu'à six.

Q.—Vous n'avez pas de petites filles ou petits garçons ou des journaliers à votre service ? R.—Nous n'avons qu'un serviteur qui a \$2 par semaine et sa pension.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques renseignements relatifs à notre industrie ? R.—Pas que je sache, à moins que l'on me questionne sur certaines matières.

Q.—Croyez-vous que votre commerce augmente ? R.—Non ; bien au contraire.

Q.—A quoi attribuez-vous cela ? R.—Partie à la concurrence et partie à la manière dont le commerce est répandu.

Q.—Il y en a trop qui font ce commerce ? R.—Oui ; et en outre qu'ils ne font pas le commerce d'une manière légitime, le commerce est monopolisé par d'autres individus du dehors. Cela est dû à ce que les voyageurs viennent ici et au lieu d'encourager le véritable commerce, vont chez ces gens.

Q.—La plupart des drapiers vendent des chapeaux ? R.—Oui.

B.—Et d'autres même qui ne sont ni drapiers, ni chapeliers vendent des vêtements et des chapeaux ? R.—Oui.

Q.—Que paieriez-vous à une femme du métier ? R.—Pas plus que \$4 par semaine.

Q.—Est-ce le taux ordinaire à Halifax ? R.—Oui.

Q.—Pourrait-elle gagner cela toute l'année, ou durant la saison d'affaires seulement ? R.—Pendant la saison. Nous ne fabriquons pas une grande quantité de marchandises.

Q.—Combien de temps dure la saison ? R.—Depuis le premier de novembre jusqu'à la fin du mois dernier ; soit quatre ou cinq mois.

Q.—Avez-vous un chapelier qui, avec la matière première, peut faire un chapeau de soie ? Non ; nous ne faisons que les bonnets et autres articles en pelletterie.

Q.—Y en a-t-il dans Halifax ? R.—Il y en a un je crois qui fait les chapeaux de soie, mais en petite quantité.

Q.—Vous l'appellez un repasseur ? R.—Oui, un résurrectionniste.

Q.—Quel est le salaire de l'ouvrier qui fait les bonnets ? R.—Nous n'avons pas de prix déterminé. Quand une fille s'engage elle est tenue de travailler à n'importe quelle besogne.

Q.—Vous employez des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien les payez-vous ? R.—Une piastre et demie par semaine.

Q.—Combien de temps une jeune fille prend-elle à apprendre le métier ? R.—Si elle est active elle l'apprendra dans une saison. La semaine suivante elle pourra travailler sans beaucoup d'instructions.

Q.—Ce commerce est-il bien encouragé à Halifax ? R.—Il n'a pas été considérable depuis trois ou quatre ans ? La température a été tellement douce que les gens portaient des chapeaux au lieu de porter des pelletteries.

THOMAS J. POWER, (Power & Cie, plombiers, etc.) est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous dire aux commissaires dans quelle industrie vous êtes engagé ? R.—Je suis machiniste, ingénieur, fondeur en cuivre, plombier, je travaille la tôle, et presque toutes sortes de métaux ; à la fois fabricant et importateur.

Q.—Faites-vous des ustensiles d'étain ? R.—Bien peu.

Q.—Faites-vous le coulage ? R.—Non.

Q.—Faites-vous le montage des machines à vapeur ? R.—Oui.

Q.—Et les toitures ? R.—Oui, les toitures ; nous faisons une foule de choses. Nous faisons la toiture à l'américaine, la toiture en cuivre, et aussi en zinc, mais bieu peu de cette dernière.

Q.—Voulez-vous avoir le bonté de nous dire combien vous employez d'hommes ? R.—Vous savez que je suis dans les affaires que depuis 15 ou 16 mois ; nous employons une douzaine d'ouvriers, dix ou douze. Je ne pourrais pas dire que ce sont tous des hommes.

Q.—Vous dites que vous êtes dans les affaires depuis peu, pourriez-vous nous dire ce que vous faisiez auparavant ? R.—J'ai commencé avec McDonald & Cie., il y a 25 ans.

Q.—Nous avons déjà entendu un représentant de leur établissement ? R.—Je suis dans le même genre d'industrie.

Q.—Alors au lieu de quelques mois, vous avez été dans ce commerce vingt-cinq ans ? R.—Oui ; mais pas à mon compte.

Q.—Voulez-vous nous dire quel salaire vous payez à vos hommes ? R.—Différents montants : de \$6 à \$10 par semaine.

Q.—Employez-vous des journaliers ? R.—Oui ; mais nous ne les employons pas constamment.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—\$1.50 par jour.

Q.—Quelles sont vos heures de travail généralement ? R.—Neuf heures en hiver et dix en été. Sauf lorsque nous sommes pressés par l'ouvrage alors nous travaillons toute la nuit.

Q.—Après les heures réglementaires, quel salaire payez-vous à vos ouvriers ? R.—Une journée et demie quelquefois. Après minuit nous payons double-prix, mais pas souvent.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec vos hommes ? R.—Non ; jamais.

Q.—Pour ce qui est des toitures ; c'est-à-dire, les toitures en asphalte ; vos

ouvriers travaillent-ils après leur journée ? R.—Très rarement ; si ce n'est pour terminer un ouvrage.

Q.—Alors on tient compte de leur travail après six heures ? R.—Oui.

Q.—Vos employés sont-ils intelligents, industriels et sobres ? R.—Nous essayons, comme ailleurs, à avoir les meilleurs possible ; ils ne sont pas trop mauvais, je crois.

Q.—Je dois vous demander, non-seulement par rapport à votre commerce d'aujourd'hui, mais d'après votre expérience du passé, s'il y a progrès ou non ? R.—Pour ce qui est de la toiture à l'américaine, les affaires ont certainement augmenté depuis que je suis dans cette industrie.

Q.—Faites-vous beaucoup de toitures en métal, zinc ou cuivre ? R.—Il s'en fait bien peu en cuivre ; je n'en ai fait que quelques-unes.

Q.—On se sert beaucoup du zinc dans la construction ? R.—Oui.

Q.—Vous faites tous ces travaux, tel que les gouttières, les corniches, etc. ? R.—Oui.

Halifax, 4 avril, 1888.

JOHN TURNBULL, surintendant de la "Nova Scotia Sugar Refinery," est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Je crois que vous êtes le surintendant de la "Nova Scotia Sugar Manufacturing Company" ? R.—Oui.

Q.—Voudriez-vous donner aux commissaires une idée du nombre d'hommes que vous employez ? R.—Nous en employons environ 80. Nous en employons plus quand nous déchargeons des steamers ou des navires.

Q.—Combien y en a-t-il d'entre eux qui sont des hommes d'expérience, que vous pouvez appeler des hommes d'affaires ? R.—Bien peu.

Q.—Avez-vous des contre maîtres, et combien ? R.—Nous en avons huit.

Q.—Ce sont huit ouvriers de confiance ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-ils par semaine ? R.—\$1.50 et \$1.60 par jour.

Q.—Quel est le salaire ordinaire de vos employés ? R.—Je puis dire environ 11 cents par heure. La moyenne, sur le total, serait de 12 ou 13 cents.

Q.—Combien travaillent-ils d'heures par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous parfois en dehors de ces heures ? R.—Très rarement.

Q.—Que leur donnez-vous dans ces occasions ? R.—Nous les payons pour le temps qu'ils font, au même taux que pour le travail de jour.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits ? R.—75 pour cent se vendent en Canada.

Q.—Jusqu'où allez-vous dans l'Ouest ? R.—Nous en avons vendu à Winnipeg.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous vendez ces produits dans tout le Canada, je suppose ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous des jeunes garçons à votre service ? R.—Nous en employons un couple âgés de 16 ans.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—\$5 par semaine.

Q.—Vos ouvriers ont-ils de l'ouvrage toute l'année ? R.—Ordinairement, oui.

Q.—Fermez-vous parfois vos ateliers pour leur faire subir des réparations ? R.—Oui. Quelquefois l'atelier reste fermé pendant une semaine.

Q.—Avez-vous dans votre raffinerie un système de ventilation, comme ils en ont généralement ailleurs ? R.—Un bien meilleur système que dans bon nombre de cas.

Q.—Avez-vous des femmes qui travaillent à la raffinerie ? R.—Non ; aucune.

Q.—Votre travail est très dur parfois, et vos hommes sont bien exposés, à cause de la haute température dans laquelle ils sont obligés de travailler. Je suppose qu'il y a moyen de leur faire éviter les courants d'air jusqu'à ce qu'ils soient refroidis ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait un travail aussi difficile que celui-là.

Q.—Le travail dans les raffineries est-il considéré comme salubre ? R.—Oui, monsieur. J'ai fait ce travail toute ma vie et je n'ai jamais eu une heure de maladie.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque difficulté avec vos hommes ? R.—Oui ; une petite difficulté, en arrivant ici ; mais depuis ce temps-là tout va bien.

Par M. HEAKES :

Q.—Fabriquez-vous vos barils ? R.—Nous avons une tonnellerie et nous engageons des ouvriers qui fabriquent nos barils.

Q.—Travaillent-ils à la pièce, ou à la journée ? R.—A la pièce.

Q.—Combien la tonnellerie économise-t-elle par baril ? R.—Celui qui fabrique les barils paie les hommes. Nous lui donnons tant par baril.

Q.—Pouvez-vous dire ce que gagnent ces hommes ? R.—\$1.50, \$1.60 ou \$1.70 par jour. Cela dépend comment ils travaillent.

Q.—Quel est le nom de la personne qui a la charge de la tonnellerie ? R.—Norman Hayes.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Votre compagnie fait-elle partie de la ligue des raffineurs ? R.—Non.

Q.—Vendez-vous sans distinction à tous les marchands de gros ? R.—Oui.

Q.—Ils ne font aucune différence avec le guide des épiciers ? R.—Non.

Q.—Vous chargez le même prix partout ? R.—Nous ne faisons aucune différence.

JAMES W. MOIR, (de Moir, Fils & Cie., boulangers, confiseurs, etc.), est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous appartenez à la société Moir, Fils & Cie. ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans les différents départements de votre établissement ? R.—La semaine dernière nous avions 117 employés ; il peut y en avoir quelques-uns de plus cette semaine.

Q.—Tous travaillent dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien d'entre eux sont compagnons boulangers ? R.—Des boulangers ?

Q.—Oui ? R.—Huit.

Q.—Combien gagnent-ils par jour, en moyenne ? R.—Je ne sais pas sûr des chiffres. Un gagne \$6.00 ; deux \$9 ; deux autres \$10 ; et un \$12.

Q.—Alors, la moyenne est entre \$6 et \$12 ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent ces huit boulangers ? R.—En moyenne, onze heures et demie par jour.

Q.—A quelle heure commence l'ouvrage généralement ? R.—A quatre heures du matin, dans certaines saisons, et trois heures dans d'autres.

- Q.—Quand finissent-ils ? R.—Entre trois et six heures de l'après-midi.
- Q.—C'est-à-dire quand la cuite est faite ? R.—Oui.
- Q.—Ne travaillent-ils pas quelquefois plus longtemps que cela ? N'ont-ils pas parfois quelque travail additionnel ? R.—Quelquefois ils finissent à trois heures, d'autres journées ils ne finissent qu'à six heures, peut-être un peu plus tard, mais très rarement.
- Q.—Les fabricants de biscuits, à quelle heure commencent-ils à travailler ? R.—A sept heures du matin.
- Q.—A quelle heure finissent-ils ? R.—A six heures.
- Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Il y a plusieurs jeunes gens dans ce département.
- Q.—Combien gagnent ces jeunes gens ? R.—Quelques-uns gagnent entre \$4 et \$10 par semaine, à l'exception du contre-maître.
- Q.—Combien gagne le contre-maître ? R.—Je ne puis pas dire ; c'est mon frère, et il a des arrangements spéciaux avec mon père.
- Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui.
- Q.—Combien en avez-vous ? R.—Je ne sais pas ; un bon nombre.
- Q.—Quel âge a le plus jeune ? R.—Quatorze ans.
- Q.—Combien payez-vous à un garçon de 14 ans, lorsqu'il entre à votre service ? R.—De \$1 à \$1.50 d'abord.
- Q.—S'il fait preuve de capacité, quelle augmentation lui donnez-vous généralement ? R.—Nous n'avons rien de défini.
- Q.—Dites-nous ce qui a eu lieu dans certains cas ? R.—Nous avons des ouvriers qui ont commencé à une piastre, et qui gagnent maintenant, \$8 et \$9 par semaine.
- Q.—Les jeunes gens, après avoir appris le métier, restent-ils avec vous ? R.—Oui ; tous nos hommes qui travaillent à la fabrication des bonbons ont appris le métier avec nous.
- Q.—Combien avez-vous de ces hommes ? R.—Sept ; c'est-à-dire sept hommes.
- Q.—Combien avez-vous de jeunes gens ? R.—Nous en avons un bon nombre ; je ne pourrais pas dire exactement.
- Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Le plus jeune a 14 ans.
- Q.—Avez-vous des jeunes filles dans la fabrique des bonbons ? R.—Oui.
- Q.—Quelle est leur occupation ? R.—Elles enveloppent et empaquettent les bonbons.
- Q.—Quel salaire ont-elles ? R.—De \$1.25 à \$4. par semaine.
- Q.—Que font celles qui gagnent \$1.25 ? R.—Elles enveloppent les bonbons et font le triage des noix.
- Q.—Y a-t-il longtemps qu'elles font ce travail ? R.—Non ; elles ne font que commencer.
- Q.—Combien d'heures travaillent les jeunes garçons et les jeunes filles ? R.—Dix heures, moins dix minutes avant midi et avant six heures ; les jeunes filles ont la permission de partir avant les hommes.
- Q.—Les filles ont-elles la permission de s'asseoir durant le jour ? R.—La plupart sont assises tout le temps.
- Q.—Ce sont là les principales occupations. Les boulangers préposés à la fabrication des biscuits font également les gâteaux ? R.—Non ; ce sont deux choses distinctes.
- Q.—Combien employez-vous d'hommes pour la fabrication des gâteaux ? R.—Trois hommes et quelques jeunes garçons.
- Q.—Quel âge ont ces garçons ? R.—De 14 à 20 ans.
- Q.—Quel est le salaire des hommes ? R.—Un d'entr'eux reçoit \$9 par semaine ; je ne sais pas combien reçoivent les deux autres.
- Q.—Avez vous l'habitude d'imposer une amende ou d'infliger quelque puni-

tion à vos employés ? R.—Non ; si ce n'est qu'on les réprimande ou qu'on les renvoie.

Q.—Qu'est-ce qui pourrait causer leur renvoi ? R.—De la négligence souvent répétée.

Q.—Quelle peine impose-t-on pour l'arrivée en retard. Sont-ils quelquefois en retard ? R.—Quelquefois.

Q.—Ils ne sont pas mis à l'amende ? R.—Non.

Q.—Les portes de la fabrique sont-elles fermées après l'heure fixée pour se mettre au travail ? R.—Non.

Q.—Peuvent-ils entrer alors qu'ils sont en retard d'une heure ou d'une demi-heure ? R.—Oui ; s'ils sont en retard de quelques minutes ils peuvent entrer ; mais si le retard se prolonge ils perdent un quart de jour.

Q.—Vos ateliers sont-ils dans un bon état hygiénique ; ont-ils un bon système de ventilation ? R.—Oui.

Q.—Pour ce qui regarde le local où travaillent les femmes, avez-vous des cabinets d'aisance et des commodités séparées, comme le veut la décence ? R.—Je crois que tout est décent, mais nous n'avons pas de cabinets séparés ; ils ne sont pas séparés, mais nous en avons un grand nombre, il y en a neuf ou dix dans les ateliers.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait plus conforme à la décence que ces cabinets fussent séparés de quelque manière ? R.—Il y a peu d'ouvriers travaillant ensemble dans la même salle ; je ne vois aucune inconvénient à notre système actuel.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec les hommes et les femmes à votre service ? R.—Pas récemment. Il y a huit ou neuf ans, quelques ouvriers se sont mis en grève, je crois, mais c'est avant que je fisse partie de la compagnie, et j'en sais peu de choses.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les employés ont-ils accès aux neuf cabinets d'aisance ? R.—Oui, je crois qu'il y a onze cabinets d'aisance.

Q.—Vous serait-il difficile de les classifier ? R.—Les ouvriers perdraient un temps considérable en allant d'une pièce à une autre ; ils ont les cabinets là où ils travaillent.

Q.—Les hommes et les femmes travaillent dans une même salle ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que vous donnez d'abord, aux jeunes filles, \$1.25 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il à qui vous donnez plus que cela ? R.—Non.

Q.—Quel âge peuvent-elles avoir ? R.—Je crois qu'il n'y en a pas audessous de 15 ou 16 ans.

Q.—Cela dans le département de la confiserie ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous de plus jeunes dans le département des biscuits ? R.—Non ; nous en avons très peu.

Q.—Dans quel état sanitaire est la boulangerie ? R.—Elle est en très bon état.

Q.—Entendez-vous quelques plaintes à ce sujet ? R.—Pas aujourd'hui. Nous avons eu des plaintes autrefois ; mais nous avons changé le système de ventilation, et les ouvriers sont satisfaits.

Q.—Y a-t-il un inspecteur du pain à Halifax ? R.—Je crois qu'il y en a un.

Q.—Y a-t-il beaucoup de saisies pour faux poids ? R.—Je ne sais pas qu'il y en ait eu dernièrement.

Q.—Quel est le prix du pain à Halifax ? R.—Nous vendons un pain de deux livres pour quatre et cinq cents comptant.

Q.—Le vendez-vous ce prix à domicile, ou aux commerçants ? R.—Nous le vendons moins que cela aux commerçants.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous dites qu'il y a une différence dans le prix ? R.—Cela est dû à la différence dans la qualité.

Par M. HEAKES :

Q.—Le pain de quatre cents est-il le pain bis ? R.—Oui, mais ce n'est pas une qualité, c'est une espèce différente.

Q.—Les boulangers d'Halifax travaillent-ils jusqu'à 20 heures tout d'un trait ? R.—Non. Cela peut leur arriver, mais je ne me rappelle aucun cas de ce genre.

Q.—Quel temps libre ont-ils ? R.—Ils vont déjeuner et dîner, puis ils ont des moments libres durant les heures de travail.

Q.—Est-il arrivé quelque accident aux jeunes garçons, à cause des machines ? R.—Pas souvent. Il est arrivé un accident il y a un an.

Q.—Quelle était la nature de cet accident ? R.—Pendant qu'un jeune garçon passait les beignets entre les rouleaux, son attention fut attirée ailleurs et il se prit les doigts. La chose était due au manque de précaution.

Q.—Y a-t-il eu d'autres accidents que celui-ci causés par les machines ? R.—Oui ; il y a quelques années un ascenseur tomba, blessant légèrement un jeune garçon.

Q.—L'ascenseur est-il encaissé ? R.—La chose est arrivée comme ceci : l'ascenseur tomba au moment où un jeune garçon était dedans.

Q.—Cet ascenseur est-il protégé de manière à ce que les jeunes garçons ne puissent y entrer sans qu'ils en aient besoin ? R.—Non

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous de la difficulté à tenir vos prix, vu que vous avez deux prix différents ? R. Non.

Q.—Trouvez-vous préférable d'avoir des prix différents pour différentes qualités, que des prix uniformes pour différents poids ? R.—Nous sommes obligés d'avoir des poids uniformes. Le pain doit peser deux ou quatre livres.

Q.—Vous n'avez aucune difficulté à suivre les règlements ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quels sont les prix payés par le consommateur ? R.—Quatre et cinq cents.

Par M. GIBSON :

Q.—Que faites-vous quand vos employés sont en retard ? R.—Ils sont trouvés en faute et ne peuvent pas entrer. Nous n'avons pas de règlement strict à ce sujet.

JOHN CAWSEY, maçon et plâtrier, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Je crois que vous êtes entreprenneur en maçonnerie et plâtrage ? R.—Oui.

Q.—Tout cela entre dans vos attributions ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire combien vous employez d'hommes ? R.—Cela varie avec les saisons.

Q.—Donnez une moyenne ? R.—Certaines années nous en employons un plus grand nombre.

Q.—Combien en aviez-vous l'an dernier ? R.—Pas plus que vingt.

Q.—Quel salaire leur payez-vous, règle générale ? R.—Dans quelle branche ?

Q.—Le briqueteur ? R.—\$2.50, \$2.75 et \$3.00.

Q.—Pour dix heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Cela est censé être une journée ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire ordinaire payé aux plâtriers ? R.—\$2.50 ou \$2.75.

Q.—Environ la même chose qu'aux briqueteurs ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous aux maçons ? R.—Le même salaire.

Q.—Combien donnez-vous aux tailleurs de pierre ? R.—Nous leur payons à tous le même salaire.

Q.—Vous employez des journaliers ? R.—Oui.

Q.—Combien reçoivent les journaliers pour aider aux maçons ? R.—\$1.25, en moyenne.

Q.—Reçoivent-ils tous le même salaire ? R.—Oui, à peu près.

Q.—Avez-vous eu quelques difficultés avec vos hommes ? R.—Aucune.

Q.—Quelques-uns de vos hommes travaillent-ils avec vous depuis longtemps ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu beaucoup d'ouvrage de construction durant la dernière saison ? R.—Oui ; la saison a été bonne.

Q.—Vos employés travaillent-ils après les heures réglementaires ? R.—Non.

Q.—Faites-vous vous-même les travaux de décoration, tels que les corniches ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les entrepreneurs sont-ils ligués contre vous, ici ? R.—Non.

Q.—Appartenez-vous à la Chambre de Commerce d'Halifax ? R.—Non.

Q.—Les entrepreneurs achètent-ils leur matière première comme corps, *en bloc* ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous quelques cas, à Halifax, où, par suite de faillite chez les entrepreneurs, les employés ont perdu leur salaire ? R.—Il y en a bien peu de cas de ce genre depuis que je suis ici.

Par M. HEAKES :

Q.—Vous êtes-vous déjà occupé de la construction des égouts ? R.—Pas dans ce pays.

C. J. WYLDE, secrétaire de la Compagnie "Acadia Powder", est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes secrétaire de la Compagnie "Acadia Powder" ? R.—Oui.

Q.—C'est une industrie nouvelle pour quelques-uns d'entre vous ; combien employez-vous d'hommes ? R.—Entre vingt et trente.

Q.—Quel salaire reçoivent-ils ? R.—De \$30 à \$160 par mois.

Q.—Combien de temps sont-ils tenus de travailler ? R.—Le temps ordinaire, dix heures, je crois. Les ateliers sont à quinze milles d'ici.

Q.—Travaillent-ils après les heures réglementaires ? R.—Je ne crois pas que cela leur arrive d'habitude.

Q.—Est-il arrivé quelque accident dans vos ateliers ? R.—Oui ; un de nos hommes s'est tué, il y a six ans.

Q.—Quelle était la nature de cet accident ; voulez-vous l'expliquer, s'il vous plaît ? R.—Personne n'a su comment cet homme avait été tué ; l'édifice sauta et on ne découvrit aucune trace de l'ouvrier, ni la cause de l'accident. On supposa que quelque morceau de métal s'était introduit dans la machine, ou que l'homme avait commis quelque imprudence ; mais ce sont là des suppositions.

Q.—Est-ce là le seul accident qui soit arrivé dans vos ateliers ? R.—Il est arrivé un accident à un homme qui faisait une excavation, mais cela n'avait rien

à faire avec la fabrique. Je crois que c'est le seul. Il est arrivé un accident par lequel un homme fut légèrement blessé, mais c'était de peu de conséquence.

Q.—Si cela peut se demander, votre production est-elle plus considérable qu'auparavant ; si oui, où la vendez-vous ? R.—Oui ; elle a quelque peu augmenté. Nous approvisionnons les différentes mines de charbon et d'or de la province, et nous envoyons aussi des produits à Terre-neuve.

Q.—Pouvez-vous soutenir la concurrence ailleurs quant à la qualité de votre poudre ? R.—Parfaitement.

Q.—Vendez-vous beaucoup de votre poudre dans Ontario ? R.—Non. Nous en expédions jusqu'à Québec.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ou des journaliers à part ceux que vous avez dans les ateliers ? R.—Il y a une fabrique de barillets qui en emploie quelques-uns.

Q.—Vous faites vous-mêmes vos barillets ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'hommes pour cette besogne ? R.—Trois ou quatre.

Q.—Reçoivent ils le même salaire que les autres ? R.—Le surintendant a plus, les hommes ont le même salaire.

Q.—Vos hommes, en général, sont-ils sobres et laborieux ? R.—Oui, ils semblent l'être ; ils le sont presque tous.

Q.—Y en a-t-il qui sont à votre service depuis quelque temps ? R.—Oui, il y en a qui sont entrés à la fabrique avant moi ; et il y a dix ans que je fais partie de la compagnie.

Q.—L'accident dont vous avez parlé a été le seul accident sérieux ? R.—Oui, c'est le seul.

ROBERT TAYLOR, fabricant de chaussures, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Je crois que vous êtes engagé dans la fabrication des chaussures ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Depuis environ dix-sept ans.

Q.—Vos affaires ont-elles augmenté ou diminué ? R.—Elles ont augmenté.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—140.

Q.—Ils ont différents salaires, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire quels sont les différents taux et les expliquer ? R.—Les ouvriers reçoivent de \$6 à \$10, cela dépend de leur habilité.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Quelques-uns.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Les plus jeunes ont 14 ou 15 ans.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Oui.

Q.—Plusieurs ? R.—Environ 40.

Q.—Quel salaire ont-elles ? R.—De \$2 à \$6.

Q.—Cela dépend de leur habilité, je suppose ? R.—Oui.

Q.—\$2 est le plus bas ? R.—Oui.

Q.—Et \$6 le plus élevé ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent les jeunes garçons ? R.—De \$2 à \$3.

Q.—Qu'appellez-vous une journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—60 heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous en dehors de ces heures ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés en sus ? R.—Oui, toujours.

Q.—Au *pro rata* ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos employés ? R.—Non, pas depuis douze ans environ.

Q.—Comment réglez-vous, ou plutôt régleriez-vous ces difficultés ? R.—

Nous avons laissé faire nos ouvriers, alors, qui sont revenus, honteux, demander de l'ouvrage de nouveau.

Q.—Croyez-vous que c'est le meilleur moyen ? R.—C'est le moyen que j'adopterais, si l'occasion se présentait.

Q.—Vous faites usage de machines pour votre travail ? R.—Oui.

Q.—N'ont-elles jamais été cause d'accidents ? R.—Non.

Q.—Les courroies sont-elles suffisamment protégées ? R.—Il n'est arrivé aucun accident, si ce n'est une jeune fille qui s'est fait frapper par une machine ; mais le cas était peu sérieux.

Q.—Votre manufacture est-elle bien aérée et saine pour y travailler ? R.—Oui, elle est très bien aérée.

Q.—Quel est l'état sanitaire du bâtiment et des différents cabinets d'aisance pour les deux sexes ? R.—Nous avons des cabinets d'aisance pour les hommes sur un étage, et pour les femmes sur un autre suivant. Ces cabinets sont complètement séparés.

Q.—Les hommes et les femmes travaillent-ils ensemble, sur un même palier ? R.—Non.

Q.—Les cabinets d'aisance des femmes sont-ils à l'étage où elles travaillent ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que les ouvriers que vous employez soient en général sobres, réguliers et laborieux, ou avez-vous à vous plaindre du contraire ? R.—Nous n'employons personne dans notre établissement qui ne le soit.

Q.—Sur quels marchés écoutez-vous généralement la grande quantité de marchandises que vous avez ? R.—Nous expédions en général nos chaussures dans les Provinces Maritimes. Nous en envoyons aussi à Terre-Neuve, et aux Bermudes.

Q.—En expédiez-vous quelquefois dans les provinces de l'ouest ? R.—Non, aucune.

Q.—Pouvez-vous trouver ici des débouchés pour y écouler tout ce que vous manufacturez ? R.—Oui, nous en trouvons suffisamment. L'année dernière, nous n'avons chômé que pendant une quinzaine.

Par M. BOIVIN :

Q.—Payez-vous vos coupeurs à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée.

Q.—Quelle est la moyenne de leurs salaires ? R.—Ils sont payés de sept à neuf piastres par semaine.

Q.—Avez-vous des femmes qui coupent le cuir ? R.—Non.

Q.—Faites-vous faire la couture d'assemblage à la journée ou à la pièce ? R.—Tout l'assemblage se fait à la journée.

Q.—Travaille-t-on aussi à la journée dans le département des semelles ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien une bonne ouvrière peut gagner par semaine ? R.—Cinq piastres.

Q.—Dans des ouvrages de goût ? R.—A ce travail elle peut gagner six piastres.

Q.—Combien un bon emballeur peut-il gagner ? R.—Dix piastres.

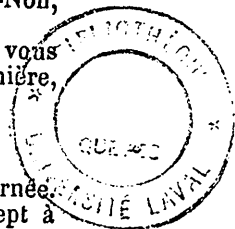
Q.—Peut-on gagner autant à la machine à coudre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous beaucoup de cette espèce de travail ici ? R.—Oui, il n'en manque pas.

Q.—Impose-t-on des amendes dans votre établissement pour des ouvrages mal faits ? R.—Non ; si l'on gâte l'ouvrage on en paie le dommage, c'est tout.

Q.—Où vous procurez-vous généralement les matières premières ? R.—Nous nous les procurons en grande partie dans la province. Nous prenons ici notre cuir à semelle ainsi que la majeure partie du cuir à empeignes.

Q.—Où achetez-vous votre cuir de peau de chevreau ? R.—A Montréal.



Q.—Prépare-t-on des peaux de mouton dans la province ? R.—Oui.

Q.—Sont-elles aussi bonnes que dans les provinces de l'Ouest ? R.—Oui, elles sont tout aussi bonnes.

Q.—Se tanne-t-il ici du cuir à semelles commun ? R.—Les deux, bon et commun.

Q.—Se fait-il de l'écorce de chêne ici ? R.—Non.

Par M. WALSH :—

Q.—Vous occupez-vous d'autres industries que celle des chaussures ? R.—J'ai des intérêts dans le tannage du cuir à semelle.

Q.—Ne vous occupez-vous pas du commerce des chapeaux ? R.—Nous importons des chapeaux.

Q.—En grande partie des chapeaux de paille ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—A quel genre d'ouvrage une femme peut-elle gagner deux piastres ? R.—Au collage.

Q.—Quel âge devrait-elle avoir ? R.—Quinze ou seize ans.

Q.—Impose-t-on des amendes dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Les portes sont-elles fermées à de certaines heures ? R.—Les portes s'ouvrent à sept heures et se ferment à midi.

Q.—Les ferme-t-on après l'heure d'arrivée ? R.—Oui, si l'on arrive tard, on est obligé de s'en retourner chez soi.

Q.—En hiver comme en été ? R.—Oui.

Q.—Quelle était la cause du trouble que vous avez mentionné à propos du travail ? R.—Il existait parmi les ouvriers ce que l'on appelle une organisation Crispin. Nous avons congédié un homme et les autres ont insisté pour que nous le reprissions.

Q.—L'aviez-vous congédié parce qu'il appartenait à cette organisation ? R.—Non, c'est parce que son ouvrage ne nous convenait pas.

Q.—Combien y avait-il de temps qu'il travaillait lorsque vous avez trouvé qu'il ne vous convenait pas ? R.—Depuis environ un an, je crois.

Q.—Est-ce qu'il vous faut l'espace d'un an pour vous apercevoir qu'un homme ne vous convient pas ? R.—Il fit quelque chose qui ne plut pas au contre-maître ; je ne me rappelle pas ce que c'était.

Q.—Et parce qu'il fut congédié, les autres hommes se mirent en grève ? R.—Ils insistèrent pour qu'on lui redonnât de l'ouvrage.

Q.—S'échangea-t-il quelque moyen d'entente entre vous et les hommes avant qu'ils se missent en grève ? R.—Non.

Q.—Ils se mirent sur-le-champ en grève, parce que leur homme n'était pas réinstallé ? R.—Oui.

Par M. BOIVIN :

Q.—Peut-on exporter avec avantage des chaussures en Angleterre ? R.—Je pense que cela a déjà été essayé, mais sans succès.

Q.—Savez-vous si depuis qu'a eu lieu l'exposition coloniale on a exporté des chaussures ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que les peaux vertes nous coûtent aussi bon marché que dans les autres pays ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que les matières premières nous reviennent à aussi bon marché que dans les autres pays, par exemple, l'écorce ? R.—Non, je pense que l'écorce est plus chère ici qu'aux États-Unis. Là on achète une grande étendue de forêt, on y bâtit au centre des tanneries, et par ce moyen l'écorce revient bien moins coûteuse.

Q.—Vous seriez porté à croire que l'on peut tanner à aussi bon marché ici qu'aux Etats-Unis ? R.—Je pense que l'on peut tanner aux Etats-Unis le cuir à semelles à meilleur marché qu'on peut le faire ici.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de cela ? R.—Nous importons les peaux des Etats-Unis, je parle des peaux vertes venant de l'Amérique du Sud, et au coût des peaux il faut ajouter le fret et l'assurance.

Q.—Vous n'avez qu'à payer le fret entre New-York et ici ? R.—C'est tout.

Q.—N'est-ce pas la même chose pour les tanneries situées à l'Ouest ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que notre main-d'œuvre soit assez habile pour rivaliser avec celle de l'autre côté de l'Atlantique ? R.—Je crois que le travail coûte moins cher là qu'ici. Il peut être moins cher à Montréal.

Q.—Se sert-on, de l'autre côté, des mêmes machines qu'ici ? R.—Je le crois.

Par M. HEAKES :

Q.—Québec vous fait-il concurrence ? R.—Oui, une très forte.

Q.—Vend-on là à meilleur marché qu'ici ? R.—Oui, dans la catégorie des marchandises peu dispendieuses.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne vous occupez pas de la concurrence d'Ontario, mais seulement de celle de Québec ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître a-t-il la faculté d'employer les hommes qu'il lui plaît d'engager ? R.—Oui.

Q.—Refuse-t-il d'employer les hommes qui appartiennent à des organisations ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Si vous connaissiez des hommes appartenant à ces organisations les emploieriez-vous ? R.—Non.

Q.—Quelles sont vos objections ? R.—Je pense que ces organisations ne sont d'aucune utilité, et pour cette raison je ne voudrais pas employer des hommes qui y appartiendraient.

Q.—Employez-vous un homme pour ce que, suivant votre opinion, vous le jugez valoir ? R.—Oui.

Q.—Un homme n'a-t-il pas le droit de fixer un prix pour son travail ? R.—Oui ; et j'ai le même droit.

Q.—Ne serait-il pas plus avantageux aux hommes de s'engager en corps, plutôt qu'individuellement ? R.—Non ; je pense que ces unions sont une erreur. Quand les hommes sont bien traités, ils retirent un meilleur profit de leur travail en dehors de ces sociétés.

Q.—Avez-vous jamais rencontré de membres d'une société ouvrière qui fut de la même opinion ? R.—Non.

Q.—D'après votre expérience vous pensez qu'un homme vaut souvent mieux qu'un autre ; qu'il y a des hommes plus habiles et qui font beaucoup plus d'ouvrage que d'autres ? R.—Nous avons des hommes dont le travail nous vaut plutôt dix piastres par semaine que celui d'autres sept piastres.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Lorsque la porte est fermée à clef, qui a la clef ? R.—Le contre-maître.

Q.—Les em loyés peuvent-ils sortir lorsqu'ils le désirent ? R.—Non ; après avoir ouvert la boutique, nous tenons la porte fermée à clef pendant un demi-heure.

Q.—Ensuite vous l'ouvrez ? R.—Oui ; elle reste alors ouverte jusqu'à 7.30 heures.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le contre-maitre a-t-il la liberté d'aller dans toutes les parties de la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Supposons que le feu prenne, comment pourra-t-on ouvrir la porte ? R.—Il se tient dans son bureau.

Q.—S'il est sorti ? R.—La clef reste dans le bureau, et si le contre-maitre n'y est pas, le commis s'y trouve.

Par M. MACLEAN :

Q.—Les manufacturiers d'Halifax achètent-ils des chaussures faites à Québec ? R.—Non ; bien peu.

Q.—Quelques-uns ne le font-ils pas ? R.—Je pense qu'il n'y a qu'une maison qui achète à Québec.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les manufacturiers s'entendent-ils pour fixer le prix de leurs marchandises et le tenir élevé ? R.—Non.

Q.—Les approuveriez-vous s'ils le faisaient ? R.—Non.

Q.—Vous pensez donc que tout doit être ouvert à la concurrence ? R.—Je pense que chaque individu doit voir pour son propre compte, et ne pas se reposer sur les autres.

Q.—Vous ne croyez pas qu'une paire de chaussures inférieure doive se vendre le même prix qu'une paire de qualité supérieure ? R.—Une paire de chaussures doit être vendue pour ce qu'elle vaut.

HENRI R. BONN, (Surintendant de la manufacture de tabac Mayflower,) est assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Vous êtes le surintendant de la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous avoir la bonté de nous dire combien vous employez de personnes en tout dans cette manufacture ? R.—Environ 74.

Q.—Vous dites environ 74 ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Pouvez-vous nous dire de mémoire, aussi près que possible, combien il y a d'ouvriers dans ce nombre ? R.—Nous n'avons personne que nous appellions ouvriers ; ce sont tous des journaliers. Nous avons 21 hommes.

Q.—Combien de femmes ? R.—Nous en avons 50, filles et femmes.

Q.—Parmi les filles et les garçons que vous employez, s'en trouve-t-il de bien jeunes ? R.—Je pense que la fille la plus jeune a 15 ans.

Q.—Environ 15 ans ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire le salaire que vous payez aux hommes ? R.—Quelques-uns gagnent \$6 par semaine, d'autres \$6.50.

Q.—Quel est le plus bas salaire que vous payez ? R.—\$6.

Q.—Le plus haut ? R.—\$6.50.

Q.—Ces chiffres sont-ils la juste moyenne des salaires payés par semaine aux hommes ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-ils pour ces salaires ? R.—Dix heures. C'est là la longueur du jour de travail ordinaire.

Q.—Travaille-t-on en dehors de ces heures ? R.—Non, monsieur.

Q.—Quels salaires ont les femmes ? R.—Ils sont différents ; suivant le mode qu'elles suivent pour faire l'ouvrage. La plupart travaillent à la pièce. Celles

qui font des ouvrages ordinaires gagnent cinquante cents par jour, mais parmi les femmes qui travaillent à la pièce quelques-unes peuvent gagner de \$6 à \$6.50 par semaine.

Q.—Les femmes qui travaillent à la pièce sont les plus habiles, je suppose ?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous pour règle de promouvoir les femmes qui travaillent à la journée, en leur donnant ensuite de l'ouvrage à la pièce ? R.—Non, bien rarement ; elles n'aiment pas cela ; elles préfèrent l'ouvrage à la journée. Lorsqu'il me faut augmenter le travail à la pièce, je suis obligé de recourir à de nouvelles ouvrières.

Q.—Quels salaires payez-vous aux filles et aux jeunes garçons ? R.—Les filles travaillent à la pièce et les jeunes garçons à la journée. Une des filles gagne \$3, une autre \$4 et une troisième \$5 par semaine.

Q.—Est-ce que personne ne vient s'offrir comme apprenti ? R.—Non.

Q.—Il n'y a pas de contrat ou autre écrit de ce genre ? R.—Non, monsieur.

Q.—Votre expérience, je crois, ne date pas de ce long temps dans cette manufacture ? R.—Depuis un peu plus de quatre ans.

Q.—La raison pour laquelle je vous demande cela, c'est que je voudrais savoir s'il y a quelqu'un, parmi vos employés, qui travaille ici depuis longtemps ?
R.—Le personnel se change constamment, mais la plupart des filles étaient ici lorsque je suis entré, ainsi que deux ou trois des hommes.

Q.—Trouvez-vous qu'en général vos employés soient industriels et sobres, ou autrement ? R.—Oui ; nous n'avons pas à nous en plaindre.

Q.—Avez-vous quelques difficultés avec vos hommes, ou pour l'ouvrage qu'ils font ? R.—Très peu. Quelquefois il survient un malentendu, mais la chose est bientôt réglée.

Q.—Existe-t-il quelque système d'amendes dans votre établissement ? R.—Non, monsieur.

Q.—Quelle pénalité infligez-vous à celui qui se rend coupable d'une faute ?
R.—Nous le congédions.

Par M. FREED :—

Q.—Donnez-vous de l'emploi à votre personnel pendant toute l'année ? R.—Non, monsieur.

Q.—Pendant combien de temps votre établissement reste-t-il fermé ? R.—Je pense que l'hiver dernier notre maison est restée fermée pendant deux mois.

Q.—Vos employés réguliers pourraient-ils, en moyenne, travailler pendant dix mois dans le cours de l'année ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Le pourraient-ils pendant neuf mois ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Payez-vous autant l'hiver que l'été ? R.—Oui.

Q.—La même chose à ceux qui sont payés à la semaine comme à ceux qui le sont à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Infligez-vous quelque punition à vos employés autre que celle d'être congédiés ? R.—Non, monsieur.

Q.—Vous n'avez pas de cachot pour y enfermer les apprentis ? R.—Non.

Q.—Si un apprenti était maltraité ou battu, en auriez-vous connaissance ?
R.—Certainement.

Q.—Si vous appreniez que le contre-maitre aurait durement battu un jeune garçon, que feriez-vous ? R.—Je le congédieraï sur le champ.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils divisés ? R.—Par une cloison en bois.

Q.—Les portes sont-elles contigues ? R.—Non, il y a une cloison qui les sépare complètement.

Q.—La ventilation de votre établissement est-elle bonne ? R.—Oui.

Q.—Les égouts sont-ils en bon ordre ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas eu de plainte au sujet de l'état sanitaire de votre bâtisse ?

R.—Non, monsieur.

Par M. CARSON :

Q.—Où est située votre manufacture ? R.—Sur la rue Cornwallis.

Q.—Quelle hauteur a-t-elle ? R.—Trois étages.

Q.—En cas de feu, peut-on facilement en sortir ? R.—Oui.

Q.—Quelles en sont les issues ? R.—L'escalier qui donne sur la rue peut suffir pour vider la bâtisse en trois minutes.

Q.—Quelle est la largeur de cet escalier ? R.—Trois ou quatre pieds.

Q.—Est-il entouré ? R.—Non.

Q.—Comment les portes ouvrent-elles ? R.—Elles ouvrent en dedans.

Q.—Ne pensez-vous pas que ce serait plus sûr si elles ouvraient en dehors ?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Dans le cas d'une panique, comment les gens pourraient-ils sortir ? R.—Il n'y a rien qui puisse donner lieu à une panique.

Q.—Est-ce que cela ne peut pas arriver en cas de feu ? R.—Le feu ne peut prendre ; la bâtisse est parfaitement à l'épreuve du feu ; la bouilloire est dans une autre partie de la bâtisse, là où les employés ne travaillent pas, et c'est le seul endroit où il y ait du feu. La chaleur nous est procurée par la vapeur.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Votre ingénieur est-il un homme compétent ? R.—Je le crois.

Q.—A-t-il subi un examen ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—A-t-il un certificat ? R.—Je l'ignore.

Q.—Fouillez-vous vos employés lorsqu'ils quittent l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Le faites-vous pour les jeunes femmes ? R.—Non, les hommes et les jeunes garçons sont fouillés.

Q.—Qui est chargé de les fouiller ? R.—Le contre-maître.

Q.—Les femmes ne le sont pas ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Pourquoi les femmes préfèrent-elles l'ouvrage à la journée à l'ouvrage à la pièce ? R.—Je ne puis vous dire pourquoi ; probablement parce que c'est plus aisé.

Q.—D'où vous procurez-vous vos matières premières ? R.—De Kentucky et de la Virginie.

Par M. CARSON :

Q.—Où écoutez-vous votre marchandise ? R.—Dans ces provinces-ci.

Q.—En expédiez-vous dans les provinces de l'Ouest ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous concourir avec les provinces de l'Ouest ? R.—Nous trouvons cette concurrence un peu difficile, mais nous nous efforçons de rivaliser avec elles.

Q.—Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous trouvez cette concurrence difficile ? R.—Pendant quelque temps notre tabac a dû rester en dehors du marché, pendant deux ans. Dans cet intervalle les provinces de l'Ouest ont expédié ici une grande quantité de tabac, auquel les gens ont pris goût. Une fois que le peuple a pris goût à une espèce de tabac, il est difficile de le faire changer. Malgré cela nous n'avons pas à nous plaindre de nos ventes, nous réussissons très bien.

JOSEPH CLARKE, agissant comme surintendant de la manufacture de coton, est assermenté.

Par M. WALSH :—

Q.—Je crois que vous agissez comme surintendant de la manufacture de coton ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire combien vous avez d'ouvriers d'employés activement ? R.—Nous en avons un peu plus de trois cents.

Q.—Quelle est la proportion des hommes et des femmes sur ce nombre ? R.—Nous avons 45 hommes et 110 femmes ; le reste sont des filles et des jeunes garçons.

Q.—Quel âge a le plus jeune des enfants ? R.—Environ douze ans ; nous en avons très-peu de cet âge.

Q.—Quel est le plus jeune ensuite ? R.—La moyenne de leur âge est d'à peu près 14 ans.

Q.—Quel est le salaire en moyenne d'un ouvrier ? R.—\$7.50 par semaine. C'est là la moyenne correcte ; quelques-uns ont plus, d'autres moins.

Q.—Quelle serait la moyenne correcte du salaire des femmes ? R.—Environ \$3.90 par semaine.

Q.—Comme chez les hommes, quelques-unes gagnent plus, d'autres, moins ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-elles à la journée ou à la pièce ? R.—Elles font les deux.

Q.—Quel genre d'ouvrage font les enfants ? R.—Couper les franges, ramasser les bobines, balayer et apprendre à tisser.

Q.—Quels salaires payez-vous aux enfants ? R.—\$1.25 en moyenne.

Q.—Quel est le plus bas salaire ? R.—\$1.00.

Q.—Quel avancement leur accordez-vous pour leurs salaires ou avez-vous une échelle d'établie pour cela ? R.—Non ; nous n'avons aucune échelle ; chacun est payé suivant son mérite.

Q.—Avez-vous des enfants qui travaillent à la pièce ? R.—Non ; excepté dans la filature.

R.—Combien en avez-vous qui travaillent dans la filature ? R.—Probablement une douzaine.

Q.—Quelques-uns des enfants sont-ils en apprentissage ? R.—Non ; ils apprennent quelquefois à tisser.

Q.—Y a-t-il quelques ouvriers dans la manufacture qui y sont depuis qu'elle a été mise en opération ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Un grand nombre ? R.—Non ; le nombre n'en est pas grand.

Q.—Avez-vous eu quelques difficultés avec vos employés ? R.—Pas de difficultés à propos de travail.

Q.—Est-ce que vos gens sont généralement industriels et sobres ? R.—Oui ; nous remarquons qu'ils le sont. Chacun fait ponctuellement son devoir ; les pique-niques pendant, dans la saison de l'été, sont parfois des causes de troubles.

Q.—Pendant combien d'heures travaille-t-on dans votre établissement ? R.—Soixante heures par semaine.

Q.—Travaille-t-on quelquefois plus ? R.—Très rarement ; dans quelques départements on travaillera peut-être une heure ou quelque chose près de plus.

Q.—Est-on payé pour le temps extra ? R.—Oui. Quelques-uns sont payés à tant la pièce, d'autres pour le temps qu'ils donnent. Nous n'exigeons aucun travail sans payer, et encore n'est-ce que bien rarement que nous faisons travailler après les heures réglementaires.

Q.—Quelle espèce de cabinets d'aisance avez-vous, comment votre bâtisse est-elle aérée ? R.—Nous avons dans chaque chambre un appartement séparé par un mur en briques.

Q.—Les portes sont-elles séparées les unes des autres par une cloison ? R.—On entre par des portes séparées.

Q.—Les portes sont-elles assez loin les unes des autres pour empêcher que les hommes et les femmes ne se voient réciproquement en y entrant ? R.—Je ne puis dire qu'il en soit ainsi.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait à propos qu'elles le fussent ? R.—Ce serait peut-être à propos, mais nous n'avons jamais eu de trouble à ce sujet. Le surveillant veille à cela avec beaucoup de soin. Si quelqu'un s'absente de son ouvrage plus longtemps qu'il ne le faut, il va voir ce qu'il fait.

Par M. HEAKES :

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils contigus ? R.—Oui.

Q.—Et à vue les uns des autres ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des contrats avec vos employés ou des règlements imprimés ?

R.—Nous avons des règlements pour les heures d'ouvrage, l'assiduité et les amendes.

Q.—Pour quelle autre raison les employés sont-ils mis à l'amende, que celle d'être arrivés tard ? R.—On impose une amende pour un ouvrage mal fait.

Q.—Quel a été le montant des amendes imposées aux employés dans le cours de l'année dernière ? R.—Probablement de \$100 à \$150.

Q.—Sur combien de personnes est reparti ce montant ? R.—Nous employons trois cents personnes.

Q.—Paient-elles toutes l'amende ? R.—Non ; c'est dans le département des tisserands qu'elles sont le plus particulièrement imposées.

Q.—Quel est le plus haut montant qu'un tisserand ait à payer ? R.—Vingt-cinq cents ; mais s'ils gâte une pièce d'étoffe, alors il en paie la valeur.

Q.—Est-il jamais arrivé, à votre connaissance, qu'un employé ait été mis à l'amende parce qu'il serait tombé une goutte d'huile sur l'étoffe venant d'une défectuosité dans la machine ? R.—Il le serait, parce qu'une goutte d'huile ne peut tomber sur une pièce d'étoffe que par un manque de soin.

Q.—Cela est-il arrivé ? R.—Oui ; mais pas souvent.

Q.—Quelle amende aurait à payer celui qui gâterait ainsi une pièce d'étoffe ? R.—S'il endommage trois verges, il paiera une amende équivalent à la valeur de trois verges, et ainsi de suite.

Q.—Combien reçoit-on pour tisser une pièce d'ouvrage à deux lames ? R.—Vingt cents en moyenne.

Q.—Pour un à trois lames ? R.—De 16 à 26 cents.

Q.—De combien de métiers chaque femme a-t-elle la charge ? R.—En moyenne, quatre.

Q.—Combien de pièces doit fournir chaque jour un métier ? R.—Une pièce par jour.

Q.—Impose-t-on des amendes aux enfants comme aux adultes ? R.—Oui, cela dépend de ce qu'ils font.

Q.—Quel est le minimum d'une amende ? R.—Cinq cents.

Q.—Quelle amende a-t-on à payer lorsque l'on arrive tard ? R.—Deux, quatre et cinq cents.

Q.—Cela dépend de la longueur du temps qu'ils sont en retard ? R.—Oui.

Q.—S'ils sont en retard de dix minutes, leur permet-on de se mettre à l'ouvrage ? R.—Oui ; mais il leur est imposé une amende équivalent à une demi-heure de travail.

Q.—Et si l'on arrive plus tard que cela ? R.—On ferait tout aussi bien de s'en retourner.

Q.—Combien de temps est-il alloué aux enfants pour aller dîner, ou plutôt, prend-on tous les soins possibles pour protéger la moralité des gens ? R.—Très-certainement.

Q.—Est-il à votre connaissance que les ouvriers se permettent des propos répréhensibles? R.—Pas personnellement; de tels propos ne pourraient arriver ici que par une influence extérieure.

Q.—Sont-ils défendus par les règlements? R.—Il y a une clause dans les règlements qui dit que les ouvriers ne doivent pas parler pendant qu'ils travaillent.

Q.—Supposons qu'un surveillant se serve d'un langage répréhensible envers un ouvrier, le règlement y pourvoit-il? R.—Non; je ne vois pas que cela puisse arriver.

Q.—Mais si une telle chose avait lieu, serait-il puni? R.—Le gérant pourrait lui en parler.

Q.—Ne vous a-t-on jamais fait rapport d'un cas analogue? R.—Non, jamais.

Q.—Employez-vous des charpentiers dans l'établissement? R.—Oui.

Q.—Quel salaire leur payez-vous? R.—\$1.65 par jour.

Q.—Les employez-vous constamment? R.—Non.

Q.—La manufacture est-elle en opération toute l'année? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ne perdent pas de temps à l'exception de celui qu'ils prennent pour aller aux pique-niques? Et combien en ont-ils? R.—Ils peuvent en avoir une douzaine.

Q.—Vous prétendez qu'ils vont à d'autres pique-niques qu'à les leurs? R.—Oui. Nous avons un pique-nique pour les ouvriers.

Q.—Et vous vous plaignez de ce qu'ils vont à d'autres? R.—Oui; nous avons essayé de les en empêcher.

Q.—Est-ce toujours congé le samedi après-midi? R.—Toujours.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel montant de salaires payez-vous dans le cours de deux mois? R.—Environ \$55,000.

Q.—Combien d'étages à votre bâtiment? R.—Trois.

Q.—Quels moyens de sauvetage avez-vous? R.—Des échelles en fer.

Q.—En dehors du bâtiment? R.—Oui.

Q.—Vous avez aussi un escalier? R.—Oui.

Q.—Cet escalier est-il large? R.—Assez large.

Q.—Les portes ouvrent-elles en dedans ou en dehors? R.—En dehors.

Par M. FREED :

Q.—Quand payez-vous vos employés? R.—Tous les quinze jours. Nous payons le jeudi pour jusqu'au samedi qui a précédé.

Q.—Ne vous a-t-on jamais demandé de faire les paiements plus fréquemment? R.—Jamais.

Q.—Quel avis exigez-vous de vos employés avant de vous laisser? R.—Un avis d'une semaine.

Q.—S'ils vous laissent sans donner avis, quelle est la pénalité? R.—Ils perdent leur salaire.

Q.—Arrive-t-il souvent qu'on vous laisse sans en donner avis? R.—Non.

Q.—A combien peuvent se monter les confiscations faites dans le cours de l'année dernière? R.—Je pourrais vous en faire un état.

Q.—Pourriez-vous faire cet état et l'envoyer à la Commission? R.—Le montant s'élèverait probablement pour l'année à \$40 ou \$50.

Q.—A-t-il été fait d'autres confiscations que celles de salaires d'employés laissant sans en donner avis? R.—Non.

Q.—Si l'on vous laissait pour cause d'accident, ou autre cause non prévue, retiendriez-vous le salaire? R.—Non.

Q.—Dans ce cas vous paieriez en entier? R.—Oui.

Q.—Si un employé est remercié sans lui en avoir donné avis, lui allouez-vous quelque chose en sus du salaire qu'il a de gagné? R.—Non.

Q.—Congédiez-vous des employés sans avis préalable ? R.—Non.

Q.—Inflige-t-on des punitions aux employés ? R.—Non.

Q.—Si vous appreniez que le contre-maître aurait puni, soit corporellement, soit par l'emprisonnement, que feriez-vous ? R.—Nous pèserions le pour et le contre pour nous assurer s'il y a lieu à répréhension. Il y a des circonstances où le surveillant, ennuyé ou molesté des injures répétées d'un employé, peut le rudoyer.

Q.—S'il allait battre un enfant, serait-il supporté alors par ses supérieurs ? R.—Cela dépendrait de la gravité du cas.

Q.—Est-il à votre connaissance que des enfants aient été battus par des surveillants et que ces derniers aient été supportés par leurs supérieurs ? R.—Que voulez-vous dire par battre ?

Q.—Frapper ? R.—Je ne puis vous citer de cas de ce genre.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Que faites-vous des amendes ? R.—C'est autant de moins à payer pour salaire.

Q.—Est-ce que les employés n'en bénéficient point ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Voyez-vous quelque raison pourquoi une amende payée par un employé devrait être donnée à un autre ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—N'a-t-on jamais, à votre connaissance, puni un enfant en lui donnant des coups de pied ou le poussant assez fort pour lui faire des blessures ? R.—Non.

Q.—Le désir de la compagnie n'est-il pas d'empêcher de tels abus d'autorité ? R.—Sans aucun doute.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si une machine se brise pendant les heures de travail, l'employé qui en a la charge est-il obligé de travailler plus tard pour reprendre le temps perdu ? R.—Peut-être, quelquefois.

Q.—Cela est-il déjà arrivé ? R.—Oui, cela est arrivé.

Q.—L'employé recevrait-il quelque chose pour ce surcroît de temps ? R.—Nous payons juste le salaire convenu ; il n'est pas forcé de travailler plus longtemps que ne le demande le règlement.

Q.—Appelleriez-vous cela travailler après les heures réglementaires ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une chambre de dévidage ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous aux femmes qui sont au fait de cet ouvrage ? R.—De quatre à six piastres.

Q.—Combien avez-vous de femmes dans la chambre de dévidage ? R.—A peu près 30 ; elles ne sont pas toutes des dévideuses.

Q.—La majorité de ces femmes reçoit-elle six piastres ? R.—Non.

Q.—Quel serait le salaire d'une femme capable de conduire quatre métiers ? R.—Environ \$5.50

Q.—Quel serait le salaire d'une femme qui aurait la charge de trois métiers ? R.—Il serait environ de \$1.25 de moins.

Q.—Combien payez-vous aux femmes qui sont considérées comme tordeuses ? R.—Elles sont payées à la pièce ; quelquefois elles gagnent cinq piastres par semaine ; la moyenne de leur gain est de \$4.25.

Q.—Quels sont les salaires dans la chambre de filature ? R.—Environ quatre piastres.

Q.—Dans la chambre aux bobines ? R.—On peut dire deux piastres et vingt-cinq cents.

Q.—Quelques-unes des jeunes femmes prennent-elles leur goûter dans la bâtisse ? R.—Oui, quelques-unes.

Q.—Avez-vous une chambre à part pour cela ? R.—Non.

Q.—Pendant le temps donné pour ce repas, les machines sont-elles arrêtées ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de la poussière dans la chambre de filature ? R.—Pas autant que dans celle du cardage.

Q.—La chambre de cardage est-elle bien aérée ? R.—Oui.

Q.—L'eau à boire est-elle à la main ? R.—Oui, assez dans chaque chambre.

Q.—Les hommes et les femmes quittent-ils l'ouvrage le soir en même temps ? R.—Oui.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait mieux que les femmes quittassent l'ouvrage une demi-heure avant les hommes ? R.—Non.

Q.—Il ne s'est présenté aucune circonstance pour vous faire prendre cela en considération ?—Non.

Q.—Employez-vous plusieurs personnes qui soient considérées comme étrangères ?—Non ; la plus grande partie sont d'origine canadienne.

CHARLES LONGARD, secrétaire de la société de bâtisse de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes secrétaire, je crois, de la société de bâtisse de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Je suis secrétaire et gérant.

Q.—Voulez-vous nous donner un aperçu des opérations de la société ? R.—Le mot " Société de bâtisse " ne désigne pas clairement notre genre d'affaires. C'est un terme général. La nôtre est une société coopérative de prêts ou banque coopérative.

Q.—Avez-vous des règles ou règlements pour son administration, et pouvez-vous nous en fournir une copie ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous envoyer à la Commission une copie de ces règles ou règlements ? R.—Oui.

Q.—Quel est le but de cette société ? R.—L'objet de la société est de pourvoir à un fonds, par des dépôts faits par les actionnaires, que l'on prête avec garantie sur propriétés immobilières.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce que ces prêts sont fait pour bâtir ? R.—Ils sont faits pour n'importe quelle fin. C'est une association de prêts.

Q.—Dans ce cas les prêts ne se font pas pour bâtir seulement ? R.—Nous prêtons notre argent pour n'importe quelle fin, mais sur des garanties immobilières seulement.

Par M. FREED :

Q.—Ne prêtez-vous votre argent qu'aux actionnaires ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Que faut-il pour être actionnaire ? R.—Souscrire des actions.

Q.—Quelle est la valeur d'une action ? R.—\$240.

Q.—Et à moins d'avoir une action, personne ne peut emprunter d'argent ? R.—La souscription pour une action est de \$2.40 par mois, et toute personne qui paie ce montant à droit d'emprunter une somme égale à la valeur de son action.

Q.—Pourquoi ces \$2.40 ? R.—C'est pour amortir le montant emprunté, réparti sur une période de onze ans et sept mois.

Q.—Prêtez-vous seulement sur propriétés immobilières ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous pas des propriétés à bail emphytéotique dans ce pays ? R.—Oui, jusqu'à un certain point.

Q.—Prêtez-vous sur ces propriétés ? R.—Oui. La ville loue ses propriétés pour une période de (999) ans, et nous acceptons ces titres.

Q.—Oui ; mais je veux parler de baux pour une période de vingt-et-un ans ?

R.—Nous ne les acceptons pas.

Par M. FREED :

Q.—Comment prêtez-vous votre argent ? R.—A l'enchère, parmi les actionnaires.

Q.—Les offrez-vous avec prime ou à leur valeur intrinsèque ? R.—A leur valeur intrinsèque.

Q.—Quelle est la prime ordinairement offerte par les acheteurs ? R.—En moyenne, deux pour cent ; mais à présent elle est de deux et un quart pour cent.

Q.—Cela varie, je suppose, d'un mois à l'autre ? R.—Oui, suivant l'état du marché monétaire.

Q.—Avez-vous un comité chargé de l'estimation de propriétés ? R.—Oui.

Q.—Quelle marge vous réservez-vous sur les propriétés évaluées par les corporations ? R.—Les évaluations qui se font dans les différentes parties de la province varient tellement qu'il ne nous est presque pas possible de nous y arrêter.

Par M. KELLY :

Q.—A Halifax, quel pourcentage accordez-vous sur une propriété évaluée, disons à \$1000.00 ? R.—Nous allouons les deux tiers.

Q.—Dans quelle partie du pays prêtez-vous votre argent ? R.—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse seulement. Bien que nous ayons l'autorisation du Gouvernement Fédéral d'étendre nos affaires dans toutes les Provinces Maritimes, nous ne l'avons pas fait.

Q.—Vous avez une charte du Gouvernement Fédéral ? R.—Oui.

Q.—Quel taux d'intérêt paient les emprunteurs ? R.—Six pour cent.

Q.—Paient-ils cet intérêt mensuellement comme ils le font du capital ? R.—Oui. L'emprunteur paie tous les mois une somme fixe, et comme le montant d'intérêt est restreint, la différence passe au compte du capital.

Q.—Avez-vous quelque système d'amendes ? R.—Oui.

Q.—Quel est le montant de l'amende ? R.—Cinq cents par mois pour chaque \$2.40,—c'est pour couvrir la perte de l'intérêt.

Q.—Toutes les amendes vont au profit de l'institution ? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous un compte séparé des amendes ? R.—Oui.

Q.—Quel en serait le montant dans le cours d'une année ? R.—L'année dernière les amendes se sont montées à \$362.00.

Q.—Quel était le montant d'argent prêté sur hypothèque ? R.—\$453,000.00.

Par M. ARMSTRONG.

Q.—Est-ce qu'une personne peut prêter ou placer ses capitaux par l'entremise de votre société sans en devenir actionnaire ? R.—Oui.

Q.—Quel est le taux d'intérêt payé ? R.—Pour une personne non actionnaire on s'en rapporte au taux d'intérêt du marché, mais il est d'environ un quart pour cent de plus que celui payé par les caisses d'économie.

Par M. FREED :

Q.—Depuis combien de temps votre société existe-t-elle ? R.—Depuis 1850.

Q.—Quel a été le montant de vos pertes depuis ce temps ? R.—Je n'ai pas le chiffre exact jusqu'à cette époque, mais je pense qu'elles ont été de \$75,000 à \$80,000.

Q.—Le montant des dividendes que vous avez déclarés durant ce temps est très élevé ? R.—Oui ; nous avons déclaré des dividendes de quinze pour cent.

Q.—Est-ce là la moyenne des dividendes ? R.—Non, c'était exceptionnel pour cette année-là.

Q.—Quel pourrait être le plus bas dividende ? R.—Notre but n'est pas de payer de forts dividendes, mais plutôt de réduire le taux d'intérêt payé par les emprunteurs au point de le porter à six pour cent, et en faire profiter ceux qui ont faits des placements.

Q.—Est-ce que vos fonds sont maintenant à maturité ? R.—Oui.

Q.—Les porteurs d'actions sont-ils restés dans la société sans avoir été obligés de devenir emprunteurs ? R.—Oui.

Q.—Ils reçoivent la valeur de leurs fonds en argent ? R.—Oui. Il y a un compte de profits et pertes pour chaque actionnaire et chaque année les comptes sont tirés. Il s'est rencontré des années où il y a eu des réductions de deux pour cent, mais c'était pour tout le terme.

Q.—Est-il nécessaire de donner avis de retrait ? R.—Les règlements exigent un mois d'avis, mais nous passons outre, nous payons à demande.

Q.—Lorsqu'un actionnaire se retire, quel intérêt reçoit-il ? R.—Six pour cent ; mais il est obligé de payer une proportion des pertes.

Q.—Pouvez-vous nous dire de quelle classe se composent en majeure partie les actionnaires ? R.—Nous en avons de toutes les classes de la société.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers dans la société ? R.—Oui, il y en a un grand nombre.

Q.—Est-ce que beaucoup de ces ouvriers ont emprunté pour se construire des maisons ? R.—Oui ; et nous en avons plusieurs qui ont fait des placements.

Q.—Gardent-ils là leurs fonds jusqu'à maturité ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de ceux qui y mettent des fonds dans le but de bâtir, et de ceux qui les y placent pour les prêter—parlons de ceux qui y ont des fonds actuellement ? R.—Je dois vous dire que dans l'origine le cercle des affaires de la société ne s'étendait qu'à trois milles, et nous en avons un grand nombre alors ; mais à présent la majorité de nos actionnaires est en dehors de la ville.

Q.—Dans tous les cas vous avez eu un grand nombre de ces gens comme actionnaires ? R.—Oui.

Q.—Et ils sont encore nombreux ? R.—Oui ; de huit à neuf cents personnes libèrent leurs propriétés par l'entremise de cette société.

Q.—Pouvez-vous nous dire à peu près combien se trouve d'ouvriers parmi ce nombre ? R.—Il me serait difficile de le dire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle garantie ont ceux qui placent leurs fonds dans votre société ? R.—Tout l'avoir de la société. L'argent de la société est tout placé sur des biens immeubles.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand datent vos relations avec cette société ? R.—Je suis là depuis 24 ans. Je suis gérant depuis deux ans.

Par M. FREED :

Q.—Ouvrez-vous vos livres d'actions de temps à autres ? R.—Oui, nous le faisons tous les jours. Le premier lundi de chaque mois est le jour fixé pour cela.

Q.—Alors une personne qui désire placer des fonds dans votre société, peut le faire dans n'importe quel mois ? R.—Oui, à dater du premier lundi du mois.

JOHN McINNIS, de la société McIntosh et McInnis, entrepreneurs de bâtisses, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous représentez, n'est-ce pas, la société McIntosh et McInnis, entrepreneurs de bâtisses ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes entrepreneurs en général ? R.—Oui, entrepreneurs en général et commerçants de bois.

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est la moyenne généralement du nombre de personnes que vous employez ? R.—Cette moyenne, je suppose, serait dans tout le cours de l'année d'à peu près quarante. Quelquefois nous en avons jusqu'à cent, d'autres fois nous n'en avons que vingt.

Q.—Est-ce que la dernière saison a été assez bonne dans cette ville pour l'ouvrage ? R.—On peut dire qu'elle a été bonne.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires qu'ont gagnés vos charpentiers à la journée ? R.—\$1.60 par jour.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce là le salaire de ceux qui travaillent à l'établi ou de ceux qui travaillent au dehors ? R.—C'est la moyenne ; quelques-uns gagnent plus.

Par M. WALSH :

Q.—Vous payez quelque chose de plus à votre contre-maître ? R.—Oui, son salaire est plus élevé.

Q.—Quel est à peu près le salaire du contre-maître ? R.—Quelquefois \$2.00, quelquefois \$1.75. Nous avons un contre-maître que nous payons \$1.75 pendant toute l'année.

Q.—Quant à vous, vous avez, je suppose, la surintendance de tout l'ouvrage qui se fait ? R.—Nous surveillons tous les deux.

Q.—C'est vous en général qui surveillez l'ouvrage qui se fait au dehors ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des charpentiers que vous ne considérez pas comme de première classe, et que vous payez moins cher pour cela ? R.—Oui, nous en avons certainement qui ne se prétendent pas tout-à-fait hommes du métier.

Q.—Combien gagnent-ils par jour ? R.—De \$1.25 à \$1.50 tout le temps.

Q.—Vous employez aussi beaucoup de journaliers ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des journaliers que vous employez ? R.—La moyenne est, je crois, de \$1.10 à \$1.25 par jour. \$1.10 je pense serait la moyenne.

Q.—Avez-vous aussi pour votre commerce de bois des hommes qui travaillent sur le quai, ou qui en ont la charge, et si oui, quel est leur salaire ? R.—Ils ont huit piastres par semaine pendant toute l'année.

Q.—Sont-ils engagés pour toute l'année ? R.—Oui ; qu'ils travaillent ou non, ils reçoivent pareillement leurs salaires.

Q.—De combien d'heures se compose une journée d'ouvrage ? R.—Dix heures en été, et huit heures en hiver.

Q.—Vous travaillez quelquefois après les heures réglementaires ? R.—Quelquefois, mais bien rarement.

Q.—Vous les payez pour cela en proportion de ce qu'ils gagnent pour leur journée d'ouvrage ? R.—Oui, ils reçoivent un salaire supplémentaire pour ce temps.

Q.—Vos employés sont-ils en général intelligents, tempérants et d'assez bons hommes ? R.—Oui, nos hommes sont tous tempérants.

Q.—Avez-vous eu quelque trouble avec eux à propos de travail ? R.—Non, nous n'en avons jamais eu.

Q.—Quelques-uns de vos employés sont avec vous depuis assez longtemps ?
R.—Oui, il y en a qui y sont depuis 15 à 18 ans.

Q.—Employez-vous des apprentis ? R.— Quelquefois ; généralement un ou deux.

Q.—Les prenez-vous sous contrat ? R.—Non, il n'y a pas d'engagement qui les lie.

Q.—Combien les payez-vous généralement ? R.—En général \$1.50, et dans la suite nous augmentons leur salaire de cinquante cents par semaine chaque année. Nous en avons qui sont plus habiles que les autres, et qui font mieux.

Q.—Combien en avez-vous actuellement ? R.—Nous n'en avons qu'un à présent.

Q.—Quant au commerce de bois, le prix en augmente-t-il ou diminue-t-il, — ou la qualité devient-elle meilleure ou inférieure ? R.—Le pin de bonne qualité augmente de prix : il est passablement difficile de se procurer la première qualité. L'épinette et la pruche se tiennent à peu près au même prix. L'épinette varie de \$8 à \$12, suivant la qualité.

Q.—Et le pin ? R.—Le prix en est d'environ \$30 ; nous sommes quelquefois obligés de payer jusqu'à \$60 pour du pin qui vient d'Ontario.

Q.—Vous avez d'autres bois que cela ? R.—Oui, nous avons du chêne, du noyer, du merisier, etc.

Q.—Quel est le prix moyen, non pas de première qualité, mais de bon noyer marchand par exemple ? R.—Pour du bon noyer il nous faut payer jusqu'à \$200 et jamais moins que \$90 à \$100.

Q.—D'où importez-vous ce bois ? R.—De Boston en grande partie.

Q.—Importez-vous aussi du bois blanc ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix de ce bois ? R.—Le bon bois blanc coûte de \$35 à \$40.

Q.—En importez-vous beaucoup ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Faites-vous venir du pin de Terre-neuve ? R.—Oui, nous l'avons pris là.

Q.—Quelle espèce de pin sort-il de cet endroit ? R.—Il est très bon.

Q.—Vous importez aussi le pin résineux et le pin rouge ? R.—Oui.

Q.—Quel en est le prix ? R.—Le pin résineux coûte en moyenne de \$30 à \$40 suivant ses dimensions.

Par M. HEAKES :

Q.—Vous servez-vous de machines à la main ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques menuisiers qui travaillent à l'établi pour moins de \$1.60 par jour ? R.—Non.

L. F. VAN DE VENTER, gérant de la compagnie des chars Urbains d'Halifax, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous représentez la compagnie des chars Urbains d'Halifax ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il longtemps que vous êtes engagé dans cette compagnie ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire combien vous avez d'hommes d'engagés pour la gestion de cette entreprise ? R.—De 30 à 40.

Q.—Combien ce nombre comprend-il de cochers ? R.—15 en moyenne.

Q.—Combien de conducteurs ? R.—En été les cochers font l'office de conducteurs.

Q.—Avez-vous quelques hommes spéciaux comme conducteurs ? R.—Non.

Q.—Combien en avez-vous d'employés comme palefreniers ? R.—Sept, et deux pour donner la nourriture aux chevaux.

Q.—Avez-vous des forgerons spéciaux ? R.—Un forgeron et un aide.

Q.—Combien avez-vous de chevaux en tout ? R.—A présent nous en avons 82.

Q.—Pensez-vous que vous ayez assez d'assistance sous tous les rapports pour les besoins que requière l'administration de l'entreprise ? R.—Bien assez.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? Quel nombre d'heures considérez-vous être une journée de travail pour vos cochers ? R.—Ce temps est actuellement de huit heures et cinquante-une minutes.

Q.—Travaillent-ils pendant tout ce temps sans interruption ? R.—Non.

Q.—Quel temps ont-ils pour se reposer ? R.—Cela dépend des courses ; ils ont quelquefois une heure, une demi-heure et quelquefois seulement quinze minutes. Chaque homme a son heure pour prendre son déjeuner, son dîner et son souper.

Q.—Combien d'heures les hommes employés à l'étable ont-ils à donner ? R.—Ils arrivent vers six heures du matin et ne reste pour la nuit que tous les deux soirs. Nous ne les retenons jamais plus tard que sept heures ou sept heures et demie, excepté dans le cas d'une tempête subite ou de grande nécessité où leurs services sont requis, mais alors ils sont payés pour le temps supplémentaire qu'ils font.

Q.—Combien payez-vous aux hommes employés à l'étable ? R.—Nous leur donnons sept piastres.

Q.—Et le forgeron ? R.—Il reçoit \$14, et son aide la moitié de cela.

Q.—Combien d'heures de travail est obligé de donner le forgeron ? R.—Il travail de 7 à 6.

Q.—Si un cheval perd un fer pendant la nuit, que faites-vous ? R.—Nous en prenons un nouveau cheval et laissons celui-là de côté jusqu'au lendemain.

Q.—Changez-vous d'hommes fréquemment ? R.—Pas les cochers ; mais il a été trouvé nécessaire de changer souvent les hommes de l'écurie.

Q.—Vos cochers sont-ils sobres et industrieux ? R.—Ils le sont jusqu'à preuve du contraire.

Q.—Qu'avez-vous à dire du caractère de vos employés en général ? R.—Les hommes d'étable sont sans doute des gens passablement rudes, mais nous faisons notre possible pour en trouver des bons. Tous ceux qui sont à notre service à présent sont des personnes attentives et sobres.

Q.—Le forgeron vous donne-t-il satisfaction ? R.—Parfaitement.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec quelques-uns de vos hommes ? R.—Aucune.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les hommes sont de temps à autre requis de se rendre le matin et de travailler jusqu'à ce qu'on leur donne leur liberté ; est-ce que cela constitue huit heures et cinquante-une minutes ? R.—Non, monsieur.

Q.—Quelles sont les heures ? R.—Elles sont fixées d'après un tableau. Un homme qui commence à 11.32 h. du jour, finit à 11.20 h. de la nuit.

Q.—Quand un homme arrive trop tard, quelle en est la conséquence ? R.—Il manque son char pour cette course, et s'il donne des raisons satisfaisantes pourquoi il est arrivé tard, il prend son tour à la prochaine course.

Q.—Lui retranche-t-on de son salaire pour cette course ? R.—Oui, cette déduction est donnée à celui qui l'a remplacé.

Q.—Les hommes dorment-ils dans les étables ? R.—Non ; nous avons deux gardiens.

Q.—Les hommes portent-ils sur eux la monnaie dont ils ont besoin ? R.—Oui.

Q.—Quel en est le montant ? R.—Ils sont censés avoir \$5.

Q.—Quelles sont les heures pour le dimanche ? R.—Le premier char part à 9.24 h. et le dernier à 10.09 h.

Q.—Quel temps les hommes ont-ils pour aller à l'église ? R.—Ceux qui désirent y aller peuvent le faire avant neuf heures.

Q.—Et ceux qui n'ont pas d'office à l'église avant neuf heures ? R.—Nous faisons en sorte que les dernières courses soient pour eux.

Q.—Avez-vous des réglemens spéciaux pour cela ? R.—Nous donnons à chaque cocher la chance de faire une course le dimanche. Celui qui n'a pas été employé un dimanche est mis sur la liste pour le prochain dimanche, et nous faisons en sorte que chacun ait son tour. S'ils désirent s'absenter ce jour-là, nous leur en donnons toujours les moyens.

JAMES BRODIE, charpentier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes considéré, je présume, comme un homme de première classe ?

Q.—Oui.

Q.—Puis-je vous demander quel salaire vous gagnez ? R.—\$1.60 par jour.

Q.—Combien d'heures constituent une journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Vous commencez à sept heures du matin ? R.—Oui, en été, quand nous faisons la journée complète.

Q.—Combien de temps travaillez-vous en hiver ? R.—Huit heures et demie.

Q.—Votre ouvrage se trouve-t-il la plupart du temps au dehors, ou travaillez-vous beaucoup à l'établi ? R.—Je travaille autant au dehors qu'en dedans.

Q.—Trouvez-vous que les heures de travail soient excessives ou que votre salaire soit trop petit ? R.—Je pense que le salaire est un peu petit.

Q.—Combien, suivant vous, devraient être les salaires—vous devez savoir que lorsqu'un homme, dans ces cas, donne son opinion, il doit parler pour lui-même et prendre en considération toutes les circonstances,—maintenant au meilleur de votre croyance, dites-nous ce que devraient être les salaires justes et raison nobles ? R.—Au meilleur de ma connaissance je pense que le salaire devrait être de \$1.75 à \$2.00 pour dix heures de travail ?

Q.—Avez-vous quelque objection à faire au système actuel, autre que celle que vous venez de faire ? R.—Non, c'est tout.

Q.—Etes-vous membre de quelque organisation ouvrière ? R.—Oui ; je fais partie de l'union des charpentiers et de menuisiers.

Q.—Ne vous êtes-vous jamais mis en grève, ou n'avez-vous jamais eu de difficultés avec vos patrons ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Vous ne vous êtes jamais mis vous-même en grève ? R.—Non.

Q.—Vous paie-t-on votre salaire régulièrement ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Quel jour de la semaine êtes-vous payé ? R.—Le samedi.

Q.—Pensez-vous que le samedi soit le jour qui convienne le mieux à un ouvrier pour être payé ? R.—Ce jour me convient parfaitement ; je ne pourrais m'en plaindre.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la proportion du temps perdu dans une année ? R.—Non, je ne saurais très bien vous renseigner là-dessus.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année vos heures de travail sont-elles moindres ? R.—Pendant à peu près cinq mois je pense.

Q.—Huit heures par jour pendant cinq mois ? R.—Huit heures et demie est le temps que nous travaillons en hiver ; c'est ce que nous avons fait cet hiver.

Q.—Est-ce la règle suivie à Halifax : huit heures et demie ? R.—Je ne crois pas qu'il en soit ainsi chez tous les patrons.

Q.—Savez-vous s'il y en a d'autres qui travaillent moins longtemps que cela ? R.—Non, je ne puis dire exactement.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du montant que gagne, en moyenne, un charpentier dans le cours d'une année ? R.—Non, je ne puis vous dire cela.

Q.—Avez-vous quelque avantage en fait de secours dans la société à laquelle vous appartenez ? R.—Nous avons le fonds de secours pour les parents de ceux qui meurent.

Q.—Quel montant est-il payé ? R.—Je ne pourrais le dire exactement. Vous pourriez avoir ce renseignement du président, il est ici. Je n'ai pas les livres avec moi.

Q.—Avez-vous d'autres avantages que ceux pour les parents des membres qui meurent ? R.—Oui, il y a plusieurs petits avantages.

Q.—Avez-vous trouvé que cette société vous était avantageuse pour l'exercice de votre métier ? R.—Oui, elle m'est très avantageuse.

Q.—Cette société n'a-t-elle pas été la cause de troubles entre vous et votre patron ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Quelle devrait être la moyenne raisonnable des salaires dans la boutique où vous travaillez ? R.—Je ne puis dire ; il y en a qui gagnent plus que moi.

Q.—Savez-vous quel est le plus haut salaire payé à ceux qui travaillent à l'établi dans votre boutique ? R.—Je crois que c'est quelque chose comme \$1.75 ou \$2.00 par jour.

Q.—Ont-ils le même salaire pendant toute l'année ? R.—Non, ils reçoivent tant de l'heure.

Q.—Reçoivent-ils le même taux de l'heure, c'est ce que je veux dire ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien il y a de charpentiers qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Quelle est la moyenne du loyer que les ouvriers paient pour leurs maisons ? R.—Je ne connais pas cela, parce que je suis en pension.

Par M. KELLY :—

Q.—Y a-t-il des apprentis dans la boutique où vous travaillez ? R.—Je pense qu'il n'y en a qu'un.

Q.—En prend-on généralement plus qu'un ? R.—Oui, il y en a quelquefois deux.

Q.—Ils travaillent le même temps que les hommes dans la boutique ? R.—Oui.

Q.—Pendant huit heures et demie l'hiver ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous jamais travaillé ailleurs qu'ici, aux Etats-Unis ou dans d'autres provinces ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il à Halifax des patrons qui refusent d'employer les membres de l'union ? R.—Pas que je sache.

Q.—Est-ce que les membres de l'Union refusent de travailler avec des hommes qui n'y appartiennent pas ? R.—Je ne le pense pas. Nous les invitons à nous joindre, mais nous ne refusons pas de travailler avec eux.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien un apprenti doit-il donner de temps avant de venir un homme du métier ? R.—Environ cinq ans.

Q.—Sont-ils engagés par contrat ? R.—Je ne le pense pas. Je ne puis vous répondre positivement là dessus.

Q.—Pensez-vous que les hommes du métier, comme corps, préféreraient voir les apprentis engagés par contrat ? R.—Je ne puis vous donner de réponse à cette question.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la journée à Halifax, comme charpentier ? R.—Depuis environ huit ans.

ALEXANDRE FRASER, charpentier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous comme ouvrier-charpentier ? R.—Depuis environ quinze ans.

Q.—Depuis ces quinze années, estimez-vous que le temps actuel soit meilleur qu'avant ? R.—Je ne vois pas qu'il soit meilleur.

Q.—Quels sont les salaires des charpentiers maintenant ? R.—De \$1.40 à \$1.60, et j'avais ce salaire il y a quinze ans ; c'est-à-dire \$1.60.

Par M. HEAKES :

Q.—Gagnez-vous autant maintenant ? R.—Oui, je gagne la même chose à présent, peut-être un peu plus.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est votre salaire de ce temps-ci ? R.—Dix-sept cents et demi de l'heure, \$1.75 par jour.

Q.—Avez-vous quelque chose à reprocher à vos patrons ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous payé régulièrement ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, quel jour de la semaine êtes-vous payé ? R.— Le samedi, et chaque semaine.

Q.—Pensez-vous que payer toutes les semaines convienne mieux aux ouvriers, que tous les quinze jours ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Pourquoi croyez-vous que ce ne soit pas mieux ? R.—Je pense qu'il n'est pas avantageux pour les ouvriers d'avoir souvent de l'argent sur eux.

Q.—Vous pensez qu'ils le dépenseraient inutilement ? R.—Non, mais je pense que le mode de paiement tous les quinze jours est plus avantageux pour les ouvriers.

Q.—Pouvez-vous nous dire, vous qui avez une famille à soutenir si vos dépenses actuelles sont plus fortes qu'elles ne l'étaient il y a dix ou quinze ans ? R.—Oui, elles le sont.

Q.—De combien sont-elles plus fortes ? R.—Je crois qu'elles sont environ de \$3.00 de plus par semaine.

Par M. KELLY :

Q.—C'est-à-dire dans l'espace de quinze ans ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Dix heures en été ; neuf heures demie à présent.

Q.—Connaissez-vous des charpentiers, à Halifax, qui soient propriétaires de maison ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Vous dites que vous travaillez pendant dix heures par jour en été ? R.—Oui.

Q.—Et que vous êtes payé au taux de dix-sept cents de l'heure ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs apprentis d'employés dans la boutique où vous travaillez de ce temps-ci ? R.—Un.

Q.—Quel âge a-t-il à peu près ? R.—Environ dix-neuf ans.

Q.—Avez-vous une idée du salaire que ces jeunes garçons reçoivent lorsqu'ils commencent à travailler comme apprentis ? R.—Non.

Q.—Combien de temps, règle générale, servent-ils comme apprentis ? R.—Cinq ans, je crois ; c'est le temps que j'ai moi-même servi.

Q.—Est-ce que ces jeunes gens restent chez leurs patrons après avoir fini leur temps d'apprentissage ? R.—Si le patron les paie suffisamment, ils le font.

Q.—Quel serait le salaire d'un apprenti, la dernière année de son apprentissage ? R.—Il devrait gagner environ six piastres par semaine.

Q.—Je désire savoir ce qu'on leur paie à présent ? R.—Je ne puis vous le dire.

Par M. HEAKES :

Q.—Se sert-on de machines dans la boutique où vous travaillez maintenant ? R.—Non.

Q.—Pourrait-on trouver des hommes, et combien, dans Halifax dans la ville d'Halifax, capables de copier un plan, c'est-à-dire d'en prendre les détails et d'en faire un dessin pour eux-mêmes ? R.—Je ne saurais répondre à cette question.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le taux de salaires que vous avez mentionné, c'est-à-dire \$1.60 par jour, est la moyenne de ce que l'on paie dans la boutique où vous travaillez ? R.—Non.

Q.—Quelle devrait être la moyenne raisonnable des salaires dans votre boutique ? R.—Je pense qu'une moyenne de \$1.75 par jour serait assez juste.

Q.—Vous avez mentionné que des hommes recevaient \$1.60 en descendant, Est-ce que ce sont des ouvriers qui travaillent dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils bien habiles ? R.—Oui, ils le sont.

Q.—Quelle espèce d'ouvrage font-ils ? R.—Ils font ce qu'il y a mieux dans la boutique, et reçoivent le moindre salaire.

Q.—N'avez-vous jamais fait un calcul du nombre de jours qu'un charpentier travaille dans une année en déduisant les heures de moins pour les jours courts de l'hiver ? R.—Non.

Q.—Prenant en considération l'argent qu'un charpentier est obligé de dépenser pour ses outils, est-il payé en proportion de ce que le sont ceux qui ont un autre métier ? R.—Non.

Q.—De combien moindres que les gens d'autres métiers, sont payés les charpentiers dans la ville d'Halifax, en fait de construction de bâtisses, j'entends ? R.—Je n'ai jamais fait ce calcul, mais ils sont beaucoup moins payés que les autres ; ils sont au-dessous des autres.

Q.—Savez-vous combien reçoivent les maçons qui posent la brique ? R.—Oui.

Q.—Combien reçoivent-ils ? R.—\$2.75 par jour.

Q.—Une piastre de plus par jour que les charpentiers ? R.—Oui.

Q.—Faut-il plus d'habileté pour poser la brique que pour exercer le métier de charpentier ? R.—Non, pas autant.

Q.—Les boutiques, à Halifax, sont-elles assez confortables pour y travailler pendant l'hiver ? R.—Il y en a qui ne le sont pas.

Q.—Sont-elles froides ? R.—Oui.

Q.—S'en rencontre-t-il où l'on souffre des courants d'air ? R.—Il y a beaucoup de courants d'air.

Q.—Sont-elles pourvues des accessoires nécessaires aux hommes qui y travaillent, comme les cabinets d'aisance, etc ? R.—Non.

Q.—Les hommes qui travaillent aux bâtisses sont-ils mieux pourvus sous ce rapport ? R.—Non.

Q.—Ils ont à se tirer d'affaire comme ils peuvent ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous qu'un charpentier ayant une famille à soutenir puisse le faire facilement, payer loyer, etc., et mettre de l'argent de côté en gagnant dix-sept centins et demi par heure, quand même il travaillerait toute l'année ? R.—Non, il ne le peut pas. Je ne pense pas qu'il le puisse—je parle seulement des salaires qui sont payés ici.

Q.—Votre loyer a-t-il augmenté dans le cours des quinze dernières années ? R.—Oui.

Q.—De combien pour cent ? R.—Je suppose d'environ 10 pour cent,—je ne saurais le dire positivement.

Q.—Quel loyer un charpentier paierait-il pour une maison confortable, disons de une à six chambres, dans une localité respectable ? R.—Ce loyer serait de \$7 à \$8 par mois.

Q.—Serait-ce une maison ou un logement ? R.—Ce serait un logement à ce prix.

Q.—Les charpentiers, comme corps, préfèrent-ils voir les apprentis sous brevet ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé en dehors d'Halifax ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Boston et à Saint-Jean, N. B.

Q.—Quelle différence existe-t-il dans les salaires entre Halifax et Boston ? R.—Les salaires à Boston—il y a six ans, lorsque j'y travaillais,—étaient de \$2 par jour.

Q.—Et quels étaient les salaires, ici, il y a six ans ? R.—Environ \$1.50 par jour.

Q.—Existe-t-il une différence dans le prix de l'existence, pour un charpentier, aux deux endroits ? R.—Bien, non ; pas beaucoup.

Q.—La différence dans le coût de la vie serait-elle un équivalent à la différence de paie ? R.—Non.

Q.—Appartenez-vous à l'association des charpentiers ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que ce soit un avantage pour les charpentiers, comme corps, de faire partie de cette association ? R.—Je le pense.

Q.—Pensez-vous que les charpentiers, comme corps, recevraient les salaires qu'ils ont aujourd'hui s'ils n'étaient pas organisés ? R.—Non.

Q.—Votre société a-t-elle un fonds de bénéfice ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Découlez-vous un bénéfice de votre société ? R.—Oui ; il y a un bénéfice à votre mort ou à la mort de votre femme, c'est tout.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites que le prix de l'existence est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 15 ans ? R.—Oui.

Q.—La farine coûte-t-elle plus cher ? R.—Bien, pour ce qui est de la farine, je ne sais pas si elle est à meilleur marché ou non ; nous pouvions l'acheter à cette époque pour le même prix.

Q.—La viande, les légumes et les autres articles nécessaires à la vie coûtent-ils plus cher aujourd'hui qu'alors ? R.—La viande, oui.

Q.—Votre loyer, dites-vous, est de 10 pour cent plus élevé ? R.—Oui.

Q.—La moyenne du loyer d'une maison de 5 ou 6 pièces serait de \$7 par mois ? R.—Oui.

MICHAEL McNEIL, charpentier, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Pendant combien de temps avez-vous été employé comme charpentier ?
R.—A peu près dix-sept ans.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans votre présent emploi ? R.—Environ 6 ans.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires que vous recevez maintenant ? R.—\$1.70 par jour est le plus que j'aie jamais reçu là où je travaille aujourd'hui.

Q.—Avez-vous jamais eu plus ? R.—Pas là où je travaille.

Q.—Ailleurs ? R.—Oui.

Q.—\$1.70 constitue-t-il la moyenne des salaires d'un ouvrier de première classe dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Je ne pense qu'il y en ait plus que deux ou trois qui reçoivent ce salaire.

Q.—Ce serait la moyenne des salaires que reçoivent les ouvriers dans cet établissement ? R.—Je suppose que la moyenne des salaires est de \$1.40 à \$170.

Q.—Cela ferait une moyenne de \$1.50 ? R.—Oui, pour un compagnon.

Q.—Parmi les ouvriers de l'établissement, est-ce qu'il y en a qui ne sont pas de première classe, mais seulement comme aides ou quelque chose de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Combien reçoivent-ils ? R.—Quelques-uns sont des hommes, d'autres des jeunes gens, des garçons, et ils reçoivent de \$4 à \$7 par semaine.

Q.—Y a-t-il là des jeunes garçons ou apprentis, et les jeunes gens dont vous parlez sont-ils apprentis ou compagnons ? R.—Quelques-uns le sont et d'autres ne le sont pas. Je ne pense pas qu'ils soient engagés pour un temps déterminé, et ils n'ont de l'avancement que tous les ans ou tous les six mois. Quelques-uns ont travaillé pour \$2 en commençant ; naturellement, ce sont de petits garçons.

Q.—Est-ce une augmentation régulière qu'ils reçoivent tous les ans ou tous les six mois, ou sont-ils payés selon leur habileté ? R.—Je n'en suis pas certain, mais je crois que c'est une augmentation de 50 centins qu'il reçoivent tous les six mois.

Q.—Vos salaires vous sont-ils toujours payés régulièrement ? R.—Oui, à chaque quinzaine, et dans l'intervalle nous pouvons avoir de l'argent si nous en voulons.

Q.—Etes-vous d'opinion que le samedi est le jour qui convient le mieux à l'ouvrier pour recevoir son salaire ? R.—Je n'en sais rien ; je crois que le vendredi ou le lundi, ce serait tout aussi bien.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait croire que le vendredi ou le lundi conviendrait mieux ? R.—Parce que, dans la soirée de samedi, nous ne pouvons pas faire d'achats aussi bons que si nous avions notre argent le vendredi soir ou le lundi.

Q.—Appartenez-vous à l'association des charpentiers ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il dans votre atelier d'autres ouvriers à part ceux qui font partie de l'Union ? R.—Pas d'artisans.

Q.—Y en a-t-il qui travaillent dans l'établissement ? R.—Il y a ceux qui travaillent à la machine.

Q.—Et on ne s'oppose pas à l'emploi de ces Unionistes ? R.—Dans ces dernières années les ouvriers se sont arrangés de façon à s'agrèger à l'Union, et je crois que tous ceux qui travaillent à la machine en feraient partie—la plupart d'entre eux n'y ont pas d'objections.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette ville ? R.—A peu près 8 ans.

Q.—Savez-vous si le prix de l'existence est le même qu'il y a 8 ans ? Etiez-vous marié à cette époque, ou aviez-vous une maison à vous ? R.—Il y a 8 ans, j'avais une maison.

Q.—Pensez-vous que le prix de l'existence est aujourd'hui plus élevé ou

moins élevé qu'alors ? R.—Il me paraît être plus élevé aujourd'hui—il y a beaucoup de différence.

Q.—Qu'est-ce que vous trouvez plus cher qu'à cette époque ? est-ce la nourriture, le logement ou l'habillement ? R.—Eh bien ! je crois que la viande coûte plus cher.

Q.—Est-ce le seul article qui vous paraît avoir augmenté de prix dans votre ménage ? R.—Je crois que nous payons le lait et les pommes de terre plus cher.

Q.—Vous êtes d'opinion que le prix de l'existence est plus élevé maintenant qu'il y a 7 ans ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Pensez-vous que, pendant la même période, les salaires ont haussé en proportion du prix de l'existence ? R.—Non, ils n'ont pas haussé. Ils ont haussé il y a six ou sept ans, mais je ne pense pas que ce soit en proportion du prix de l'existence.

Q.—Pouvez-vous nous dire la hausse que votre loyer a subi pendant la même période. R.—Je crois qu'elle est d'environ 10 ou 12 par cent.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des salaires de ceux qui travaillent à la machine R.—Oui ; ces salaires sont généralement de \$8 à \$10 par semaine, à l'atelier où je travaille.

Q.—Dans les ateliers de machines, y a-t-il beaucoup de poussière ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Ont-ils un ventilateur ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des ventilateurs pour emporter la poussière ? R.—Oui, ils tiennent à la machine.

Q.—Y a-t-il des ventilateurs ou tubes pour emporter la poussière des autres machines ? R.—Pas maintenant, mais il y en avait, mais pas pour emporter la poussière des autres machines.

Q.—Y a-t-il dans l'atelier assez de poussière volante pour être nuisible à la santé des ouvriers ? R.—Je ne le sais pas, je ne puis réellement vous le dire ; elle ne pouvait pas me faire de tort, non plus qu'aux autres.

Q.—Pouvez-vous nous dire, d'après ce que vous connaissez des ateliers de cette ville, s'ils sont assez confortables pour y travailler en hiver ? R.—Non.

Q.—Les emménagements de ces ateliers conviennent-ils bien aux ouvriers ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une connaissance générale de la conditions des habitations des ouvriers ici ? R.—Je crois la connaître assez bien.

Q.—Donnez-nous une idée de la condition générale des maisons habitées par les ouvriers—leur loyer, etc. ? R.—Quelques-unes sont confortables et d'autres ne le sont pas.

Q.—Quelle est la moyenne du loyer d'une maison confortable ? R.—Pour une maison contenant cinq ou six pièces, on paie entre \$140 et \$150 par année.

Q.—Ces maisons sont-elles occupées par logements ? R.—Non ; je parle d'une maison entière.

Q.—Y a-t-il des maisons à logements en cette ville ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la condition de ces logements ? R.—J'en connais quelques-uns.

Q.—Sont-ils bons, en général ? R.—Quelques-uns ne le sont pas, sans doute il y en a quelques-uns de mauvais, mais en général ils ne sont pas bons.

Q.—Y a-t-il un inspecteur chargé par la municipalité de veiller à la condition hygiénique de ces maisons ? R.—Je ne saurais dire ; je n'en ai jamais vu.

Par M. KELLY :

Q.—Existe-t-il une loi qui oblige chaque logement à avoir un égout ? R.—

Je crois que oui, mais je n'en suis pas sûr ; autant que je puis dire, il y en a une.

Q.—La plupart de ces logements ont-ils un égout ? R.—Quelques-uns en ont et d'autres n'en ont pas.

Q.—Les cabinets d'aisance communiquent-ils avec l'égout ? R.—La plupart, non ; quelques-uns, oui.

Q.—Combien d'hommes emploie l'atelier où vous travaillez ? R.—A peu près 24 ou 25, je veux parler des hommes.

Q.—Et combien de jeunes garçons ? R.—Il y a en tout environ 30 hommes et garçons.

Q.—Vous ai-je bien compris ? N'avez-vous pas dit que les jeunes gens font un apprentissage de 5 ans ? R.—Je ne saurais dire le temps qu'ils servent, ils ne sont pas tenus à faire un certain temps ; d'abord ils reçoivent tant par semaine, et s'ils font quelque chose qui ne soit pas bien, ou si on a à se plaindre d'eux, ils sont renvoyés.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il beaucoup de charpentiers oisifs pendant la saison où il y a beaucoup de besogne ? R.—Il y en a presque toujours en tout temps, et il est rare qu'il ne s'en trouve pas quelques-uns sans ouvrage.

Q.—L'immigration influe-t-elle sur votre industrie ? R.—Certainement.

Q.—Vient-il à Halifax beaucoup de charpentiers qui y restent ? R.—Il en vient de la campagne qui nous font un tort considérable.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce que vous entendez dire les immigrants ? R.—Oui ; il ne vient pas d'étrangers travailler ici.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ces ouvriers viennent en ville dans le temps où il y a beaucoup d'ouvrage, et ils s'en retournent chez eux en hiver ? R.—Quelques-uns arrivent pendant la saison des constructions, restent quatre à cinq mois, puis s'en retournent chez eux.

Q.—Pensez-vous que ces ouvriers qui viennent ici de cette façon soient des hommes compétents, de bons charpentiers ? R.—Non ; je ne les crois pas charpentiers, mais tout de même quand ils viennent ici ils prennent la place de nos artisans.

Q.—Demandent-ils les mêmes salaires que les charpentiers ? R.—Non ; ils travaillent pour presque rien.

Q.—Quand il y a beaucoup de charpentiers sans ouvrage, les maîtres ouvriers en profitent-ils pour diminuer les salaires ? R.—Je n'ai pas eu occasion de travailler au dehors, mais j'ai entendu dire qu'ils en profitent.

Q.—S'il n'y avait pas d'ouvriers oisifs en ville, pensez-vous que les salaires augmenteraient ? R.—Je crois que oui—la marge de la hausse est grande.

Par M. KELLY :

Q.—Quelles sont à peu près les taxes municipales qu'un artisan paie ordinairement en cette ville ? R.—J'ai payé \$5 en taxes d'eau, et \$9 en taxes de ville, des pauvres et du comté.

Q.—Payez-vous une taxe électorale ? R.—Non.

Q.—Vous n'êtes pas propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Non.

Q.—Chaque locataire paie à peu près ce loyer ? R.—Cela dépend de la maison qu'il prend à bail—quelques-uns paient plus et d'autres moins cher.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les taxes sont-elles imposables d'après le loyer ? R.—Oui ; c'est ainsi que je l'ai vu, et il en est de même pour moi ; quand je paie un loyer élevé, j'ai à payer tant pour cent pour les taxes,

ARTHUR C. TESSEL, président de l'Union des charpentiers, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Pendant combien de temps avez-vous exercé votre métier de charpentier ? R.—Trente ans.

Q.—Dans l'espace de ces trente ans, la condition des charpentiers s'est-elle améliorée ou a-t-elle rétrogradé ? R.—Je crois qu'elle s'est notablement améliorée dans ces quelques dernières années.

Q.—D'après vos souvenirs, leurs salaires sont-ils meilleurs qu'il y a 20 ou 30 ans ? R.—Oui, considérablement meilleurs.

Q.—Quels étaient les salaires réguliers des charpentiers, en cette ville, il y a 20 ou 25 ans ? R.—Autant que je puis m'en souvenir, ils étaient d'environ \$1.25 ou \$1.50 par jour. Des salaires de \$1.50 étaient considérés bons il y a vingt-cinq ans.

Q.—C'était la règle générale pour les ouvriers compétents, n'est-ce pas ? R.—C'étaient les meilleurs gages.

Q.—Quels sont aujourd'hui les meilleurs salaires pour les ouvriers compétents ? R.—Autant que je puis en juger, \$1.75 constitue maintenant les salaires les plus élevés, sauf dans des cas exceptionnels, comme par exemple pour les contre maîtres et les appareilleurs.

Q.—D'après votre expérience, le prix de l'existence a-t-il augmenté ou diminué dans cet espace de temps ? R.—Je crois que sous certains rapports il a légèrement augmenté et que sous d'autres il est resté à peu près le même ; par exemple les loyers sont considérablement plus élevés qu'il y a vingt-cinq ans.

Q.—D'autres articles ? R.—Je crois que les loyers sont la fine chose, et nous sommes très mal logés pour ce que nous pouvons payer.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—N'y a-t-il pas des maisons construites pour les artisans ? R.—Non.

Q.—Pas dans ces dernières années ? R.—Non ; il faut nous contenter de ce que nous pouvons trouver, on n'a fait aucune disposition spéciale pour les logements d'ouvriers, cela n'est pas entré dans le calcul. Ceux qui bâtissent croient avoir fait beaucoup pour les ouvriers, mais ils exigent un loyer si élevé que nous ne pouvons pas prendre leurs maisons.

Q.—Quelle est la moyenne du loyer des maisons dont vous parlez, c'est-à-dire pour chaque logement ? R.—J'habite moi-même une maison faite pour trois locataires, et je paie \$100 par année ; j'habite le second étage, le bas de cette maison rapporte \$120, et l'étage au-dessus du mien \$80.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelles sont les dimensions de toute la maison ? R.—12 ou 13 chambres.

Q.—Quelles sont ses largeur et profondeur ? R.—25 pieds de front et 32 ou 33 de profondeur.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il une allonge en arrière ? R.—Non.

Q.—Combien de pièces avez-vous pour \$100 par année ? R.—J'ai ce que vous pouvez appeler deux chambres assez belles de 14 pieds carrés, deux petites chambres à coucher et une autre encore plus petite.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites qu'il y a treize chambres, en tout, dans cette maison ? R.—Oui ; je crois que c'est tout.

Q.—Combien cette maison peut-elle coûter, avec son terrain ? R.—La maison est vieille aujourd'hui, en sorte que je ne puis dire combien elle coûte, mais je crois qu'une maison comme celle-là peut coûter \$2,000 ou à peu près.

Q.—Et le terrain coûterait combien ? R.—Je pourrais difficilement faire une évaluation du terrain, car il se trouve dans une partie centrale de la ville, et si la maison était démolie, il coûterait très cher aujourd'hui.

Q.—Il y a-t-il des cabinets d'aisance dans cette maison ? R.—Non, mais seulement les latrines ordinaires dans la cour.

Q.—Vous avez à payer les taxes ? R.—Non ; les taxes sont comprises dans le loyer.

Q.—Dois-je comprendre qu'il n'y a pas de taxes du revenu en cette ville ? R.—Non.

Q.—Je vous demande si les artisans ont une taxe à payer sur ce qu'ils gagnent ? R.—Non, nous n'avons pas de ces taxes ici.

Q.—Ainsi, un propriétaire vous loue sa maison pour tant, et il acquitte lui-même toutes les taxes ? R.—Oui ; mais je crois qu'il y a maintenant un règlement qui oblige les locataires à payer la taxe de l'eau.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter aux témoignages des autres messieurs ? R.—Pendant que vous interrogez au sujet de l'apprentissage, je songeais à une des questions qui ont souvent préoccupé mon esprit, et j'ai essayé d'élaborer un projet par lequel notre métier pourrait être amélioré en ce qui concerne les ouvriers habiles ; je ne vois pas de meilleur moyen que d'avoir un système de brevet qui, s'il était bien exécuté, amènerait ce résultat. Nous souffrons considérablement ici des ouvriers inhabiles, surtout pendant la saison d'ouvrage ; cette main-d'œuvre inexpérimentée a surgi et elle a détruit le métier. Il y a, en cette ville, de bons ouvriers qui travaillent depuis 25 ou 30 ans, mais à mesure qu'ils meurent, ils sont difficilement remplacés, je parle, naturellement, d'ouvriers capables de prendre des plans et devis et de les exécuter.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous un plan quelconque pour en arriver à ce résultat ? R.—La seule chose à faire, c'est que le gouvernement edicte une loi ayant pour objet de mettre les apprentis sous brevet.

Par M. WALSH :

Q.—A propos des ouvriers des districts du dehors, avez-vous des plaintes à formuler ? R.—Je ne parle pas de cela en particulier. Sans doute, nous avons à lutter contre cette élément pendant l'été. A cette époque, il nous arrive nombre de manœuvres qui usurpent la place de nos artisans. C'est un fait bien connu que dans notre métier il y a plus d'argent à faire avec les ouvrages de détail, et si vous trouvez à les faire exécuter à meilleur marché, tant mieux pour vous.

Par M. le PRÉSIDENT :

Q.—Quels sont ces hommes ; travaillent-ils sur des terres, ou que font-ils ? R.—Quelques-uns travaillent sur des terres et d'autres font la pêche ; ils nous arrivent la hache à l'épaule et ils s'offrent à poser des bardeaux et à faire d'autres ouvrages du dehors ; puis, l'hiver arrivé, ils s'en retournent chez eux, car ils ont

fait assez en été pour s'entretenir pendant l'hiver, et ils ne paient pas de taxes ici. Ils économisent tous les produits de leur travail et ils vivent presque de rien.

Par M. WALSH :

Q.—D'où viennent-ils principalement ? R.—D'un village appelé Chezzetcook, sur la côte orientale du comté d'Halifax.

Q.—Savez-vous s'il en vient d'autres parties du pays pour travailler comme vous dites ? R.—Il en vient probablement d'ailleurs, mais pas autant que de cette section particulière.

Q.—Pensez-vous que, en général, ils travaillent à si bon marché, que les gens qui les emploient y trouvent un avantage ? R.—Pas du tout. Je puis le dire d'après l'expérience de personnes qui les ont employés et qui ont été obligées ensuite de prendre des ouvriers habiles pour faire l'ouvrage ; c'est chose commune.

Q.—Ces personnes les rengagent-elles ensuite ? R.—Non ; elles en ont été guéries dans bien des cas ; cependant, quelques-unes persistent à les reprendre parce qu'elles les ont à meilleur marché.

Q.—Vous, homme pratique et qui entendez parfaitement votre affaire, pensez-vous que ces gens-là soient un avantage pour la ville, à cause de leur travail à bon marché ? R.—Je ne le crois certainement pas ; ils n'améliorent pas son architecture, dans tous les cas.

Q.—Est-il un changement que vous puissiez prévoir ? R.—Eh bien ! on a beaucoup parlé ici des organisations ouvrières. Je prétends que ces associations sont, pour le patron, un avantage dans toute l'acception du mot. Si leurs constitutions et leurs règlements étaient bien observés, les patrons verraient qu'ils ont les meilleurs ouvriers à leur emploi. Un de leurs principaux objets est de travailler à la sobriété, et j'ai connu des hommes, des ivrognes habituels, qui se sont réformés grâce à elles. C'est un gain pour une société, pour la raison qu'un membre qui a des habitudes d'intempérance perd ses bénéfices pour lui-même et sa famille s'il lui arrive quelque accident. Nous sommes très particuliers à l'égard de ceux que nous admettons dans l'association. Nous désirons n'accepter que des ouvriers habiles ; mais dans une ville comme celle-ci nous ne pouvons avoir tous les ouvriers habiles ; cependant nous faisons pour le mieux.

Q.—Quelle disposition la constitution ou les règlements contiennent-ils relativement aux salaires à être payés aux ouvriers qui ne sont pas de première classe ? R.—Nous ne sommes pas supposés accepter tout homme qui n'est pas capable de gagner les salaires ordinaires. Ici, la moyenne des salaires est faible, et il y a très peu de patrons qui refusent de la payer. Je crois que tous les membres de l'organisation gagnent les salaires ordinaires.

Q.—Vous n'admettez que des ouvriers de première classe ? R.—Non, nous avons à en accepter d'autres. Nous n'avons pas un taux que l'on peut dire élevé — il est bas.

Par M. HEAKES :—

Q.—Existe-t-il un établissement dans lequel un apprenti peut apprendre la partie technique de son métier, comme le dessin à main levée et mécanique ? R.—Je suis heureux de dire que oui ; je crois qu'il est gratuit, mais je ne connais pas ses règlements.

Q.—Savez-vous s'il y a des jeunes garçons qui en profitent ? R.—Je suis encore heureux de dire que oui et ils en retirent de grands avantages ; mais présentement le local est très petit ; j'ai été très content de voir établir cette école.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage sous brevet ? R.—Pas par acte de

brevet dans la forme régulière, mais il y avait un engagement, et j'en connais plusieurs qui ont fait leur temps de cette façon.

Q.—Avec un système comme le vôtre ou celui des brevets d'apprentissage, le patron n'est-il pas obligé d'apprendre à l'apprenti son métier comme il faut ? R.—Oui.

Q.—Et quand l'apprenti a appris son métier, il est supposé être compagnon compétent ? R.—Oui, s'il a de la cervelle.

Q.—Si le patron n'est pas obligé, comme maintenant, à faire l'instruction de l'apprenti, n'est-ce pas la raison pour laquelle il y a tant d'ouvrage mal fait ? R.—C'est la raison. Un jeune garçon, s'il est habile, prend bien vite des notions superficielles du métier ; il s'imagine alors le connaître à fond et il s'engage comme compagnon ; sans doute il peut faire certains ouvrages, il en exécute d'autres pas aussi bien, et quand il arrive aux parties techniques du métier, il ne peut rien faire du tout, et voilà pourquoi il y a tant d'ouvriers inhabiles.

Par M. WALSH :—

Q.—Si les apprentis étaient mis sous brevet, en serait-il de même ? R.—Je ne le crois pas, parce que le patron serait obligé de les garder jusqu'à ce qu'ils soient rompus au métier.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous vous avez dit que la condition du charpentier s'est améliorée depuis dix ou douze ans, à quoi en attribuez-vous la cause ? R.—A nos organisations ouvrières, et à rien autre chose.

Q.—De quelle manière ? R.—Par nos efforts persistants nous avons réussi à faire hausser les salaires au chiffre qu'ils ont aujourd'hui, et j'espère les faire augmenter encore avant longtemps.

Q.—Pouvez-vous nous donner une opinion relativement à la diminution des heures de travail ? R.—Pour ma part, je voudrais voir raccourcir les heures du travail et augmenter les salaires.

Q.—Quel avantage cela aurait-il ? R.—Cela contribuerait à épuiser le surplus de main-d'œuvre et à créer une demande ; notre surplus de main-d'œuvre ici n'est pas si considérable, et naturellement les salaires augmenteraient. Naturellement c'est ma théorie à moi, et je ne dirai pas que je suis dans le vrai.

Q.—Vous ne tenez pas compte de la population flottante qui va et vient ? R.—Si notre organisation fonctionnait parfaitement, nous n'aurions pas peur de cette population.

Par M. KELLY :

Q.—Pensez-vous que l'artisan vit mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans ? R.—Je ne le pense pas—je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence.

Q.—Ne pensez-vous pas que si les heures de travail étaient raccourcies, les artisans seraient plus portés à boire et à prendre d'autres habitudes ? R.—Je ne le pense pas, c'est-à-dire si je tiens compte de leurs habitudes actuelles—je ne pense pas que leurs mauvaises habitudes seraient augmentées.

Q.—Quels avantages résuleraient du raccourcissement des heures de travail ? R.—Il y aurait plus de temps pour la récréation, les artisans pourraient s'amuser plus longtemps à la maison avec leurs femmes et leurs enfants, et celui d'entre eux qui est propriétaire de la maison qu'il habite s'amuserait plus à l'améliorer qu'à toute autre chose. Aujourd'hui nous sommes tenus au travail depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du soleil sans aucun repos.

Q.—Pensez-vous que quelques-uns étudieraient ? R.—J'espère qu'ils auraient au moins l'occasion de profiter de cette école de dessin.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Si le temps de travail pour les cultivateurs était raccourci et fixé à huit heures, quel effet cela aurait-il sur les provisions ? R.—A cette question je ne suis pas en mesure de faire une réponse directe.

Par M. GIBSON :

Q.—Pensez-vous qu'ils pourraient faire autant en huit heures qu'en quatorze ou quinze ? R.—Oui, pour la simple raison qu'il faudrait plus de monde pour faire l'ouvrage, et par conséquent, il y aurait plus de travail.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et les cultivateurs auraient plus d'aide ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ne pensez-vous pas que les heures de travail devraient être raccourcies pour les cultivateurs, à cause des nombreuses machines aratoires maintenant en usage ? R. Oui, je le crois, tout autant que pour les artisans de la ville.

Q.—Ne pensez-vous pas que, le soir, un homme fatigué est plus sujet à s'enivrer qu'il ne le serait autrement ? R.—Je suis certainement de cet avis.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Pensez-vous qu'un homme d'habitudes tempérantes ne restera pas sobre dans n'importe quelles circonstances ? R.—Je considère qu'un homme qui n'a jamais eu l'habitude de boire serait alors plus tenté que maintenant.

Par M. KELLY :

Q.—Si le système de huit heures de travail était établi partout, pensez-vous que cela ferait une différence dans les articles nécessaires à la vie ? R.—C'est ce à quoi je ne puis répondre de suite. Il est possible que certaines choses seraient d'abord arriérées, mais elles reprendraient bientôt leur cours naturel. Je ne vois pas pourquoi 12 heures étaient autrefois considérées comme une journée de travail. Il est très commun en ce pays de voir des gens travailler depuis la pointe du jour jusqu'au soir, et je remarque que généralement ils travaillent, même dans les champs, pendant dix heures, excepté au temps de la moisson, alors qu'il faut profiter des longs jours.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si un ouvrier, après avoir travaillé pendant dix heures, s'en retourne chez lui, fait sa toilette et prend son souper, combien de temps aura-t-il à lui pour aller passer la veillée dehors avec sa famille, puis retourner à sa maison, se coucher et donner le lendemain une honnête journée de travail à son patron ? R.—Pas beaucoup de temps. Cela dépend de la distance qui sépare sa maison de l'endroit où il travaille ; et lorsqu'il arrive à la maison, il a très peu de temps à lui, même en été ; et puis la saison d'été est très courte ici où les soirées sont longues.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Pensez-vous que les ouvriers d'Halifax se sont détériorés depuis trente ans ? Pensez-vous qu'ils sont physiquement aussi bons qu'ils l'étaient il y a trente ans ? R.—Je puis difficilement le dire. Il me semble qu'ils sont à peu près aussi bons maintenant qu'ils l'étaient alors ; la même chose ; très peu de différence.

ALBERT TANNER, tailleur-coupeur, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans votre présente situation ? R.—A peu près deux ans.

Q.—Quel est votre salaire comme coupeur ? R.—Cela dépend de la quantité d'ouvrage que je fais, car je travaille à la pièce.

Q.—Êtes-vous le principal coupeur dans l'établissement, ou y en a-t-il plus d'un ? R.—Nous avons plus qu'un coupeur. Nous n'avons pas de coupeur principal.

Q.—Quel salaire recevez-vous, en moyenne, comme coupeur ? R.—Je ne puis donner une moyenne exacte. Je puis nommer un chiffre, et je devrais dire à peu près \$13 par semaine.

Q.—Y a-t-il d'autres coupeurs que vous dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une idée des salaires qu'ils reçoivent ? R.—Ils le savent mieux eux-mêmes.

Q.—Travaillez-vous dans le même étage que le témoin précédent ? R.—Non.

Q.—Plus bas ? R.—Oui.

Q.—Votre chambre est-elle bien aérée ? R.—Parfaitement.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance sur votre étage ? R.—Non.

Q.—Où sont les cabinets d'aisance dont vous vous servez ? R.—En haut ; ceux dont il a déjà été question.

Q.—Ce sont les seules qu'il y ait dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Pour tous ceux qui travaillent en bas ? R.—En bas il y a des cabinets d'aisance pour l'usage exclusif de ceux qui travaillent là.

Q.—Vous trouvez-vous bien placé quand à la salubrité—n'avez-vous pas à vous plaindre de la ventilation, etc. ? R.—Je ne vois pas que l'on pourrait se plaindre de la ventilation, les plafonds sont élevés et les chambres splendides.

Q.—Recevez-vous votre salaire à la semaine ? R.—Non ; nous sommes payés tous les quinze jours.

Q.—Vous dites que vous travaillez à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Tous les autres travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Et le prix est-il à peu près le même ? R.—Nous recevons tous le même salaire.

Q.—Je suppose que vous travaillez aussi fort que possible ? R.—Oui, si nous sommes bien. Cela dépend un peu de l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons. Nos salaires sont à peu près les mêmes.

Q.—Tenez-vous maison ou êtes-vous en pension ? R.—Je suis en pension.

Q.—Quel est le prix ordinaire de la pension par semaine, ici ? R.—Je demeure chez mes parents.

Q.—Si vous aviez à pensionner ailleurs, combien cela vous coûterait-il ? R.—Je ne pourrais pas trouver une pension à moins de quatre ou cinq piastres par semaine.

Q.—Vous ne payez pas de taxes, je présume ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf.

Q.—Tous les jours de la semaine ? R.—Les après-midi du samedi nous sont retranchés.

Q.—Préféreriez-vous que l'on ne vous retranche pas cette après-midi et que l'on vous payât en conséquence ? R.—Certainement.

Par M. FREED :

Q.—Existe-il une organisation parmi les tailleurs, à Halifax ? R.—Pas que je sache ; je suis heureux qu'il n'y en ait pas.

Par M. KELLY :

Q.—Quoi ! vous ne pensez pas que chacun devrait être payé pour l'ouvrage qu'il fait ? R.—Oui, selon son habileté et son travail. Je crois que c'est au patron à régler les prix.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ne croyez-vous pas que l'ouvrier a le droit de fixer le prix de son travail ?

R.—Certainement il a le droit d'émettre son opinion, mais non pas de l'imposer.

Q.—Ne pensez-vous pas que s'il y avait une organisation, elle pourrait mieux établir les prix ? R.—Dans certains cas oui, dans d'autres non.

Q.—N'y a-t-il jamais eu une organisation de tailleurs à Halifax ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Avez-vous jamais travaillé en dehors d'Halifax ? R.—Non.

Q.—En ce qui concerne les avantages d'une organisation par rapport aux salaires en général, vous ne savez pas s'il y en aurait ou non ? R.—Je donne simplement mon opinion sur ce que j'ai lu dans les journaux au sujet des associations ouvrières vis-à-vis des établissements de tailleurs aux États-Unis.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais connu quelqu'un qui ne fût pas payé en proportion de ses mérites ? R.—Je ne sais pas la question.

Q.—Je veux dire suivant son habileté ? R.—Voyez-vous, mon expérience n'est pas très considérable.

Q.—Vous avez eu quelques années d'expérience, je présume ? R.—Très peu ; je suis encore jeune. Je suis d'avis que chacun devrait être rémunéré suivant son habileté. Je crois que tous le sont.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous que votre salaire est suffisant pour votre travail ? R.—Je ne me plains pas, il est très bon ; certainement j'accepterais davantage.

Q.—Alors, vous n'êtes pas satisfait ? R.—Parfaitement satisfait ; je ne songerais pas à demander plus, mais je l'accepterais si on me l'offrait.

Q.—Les patrons augmentent-ils souvent les salaires sans y être sollicités ? R.—Non, il ne sont pas enclins à cela.

Par M. KELLY :

Q.—Pensez-vous être payé en proportion du prix que coûtent les marchandises ? R.—Je ne sais pas combien elles se vendent, en sorte que je ne saurais répondre ; je ne connais pas les prix de vente.

Q.—D'après la connaissance générale et l'expérience que vous avez de votre atelier, vous devez connaître le prix auquel ses marchandises se vendent ; eh, bien ! je vous demande : pensez-vous que votre travail est rémunéré par une juste proportion de ce prix ? R.—Je ne sais pas ; ceci est en dehors de ma connaissance.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des femmes qui travaillent dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous leurs salaires ? R.—Ils peuvent être de tant ou tant, je ne saurais dire.

Q.—Savez-vous s'il y a là des femmes qui gagnent plus de \$3 ? R.—C'est possible.

Q.—Pouvez-vous exprimer une opinion à ce sujet comme vous venez de le faire sur d'autres questions ? R.—Je le pourrais, mais mon opinion ne vaudrait rien.

Q.—Alors si elle ne vaut rien maintenant, avait-elle plus de valeur auparavant? R.—Je ne pense pas qu'elle eut plus de valeur auparavant.

Q.—Y a-t-il là des femmes qui gagnent \$4 par semaine? R.—Je ne puis rien répondre à des questions qui concernent autre chose que mon travail; je ne connais pas leurs salaires.

FREDERICK MURPHY, presseur de tailleur, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Vous avez entendu le témoignage de Joseph Tanner—votre opinion s'accorde-t-elle avec la sienne, ou avez vous quelque chose à y ajouter? R.—Je suis entièrement de son avis, et je n'ai rien à y ajouter.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait mieux si les cabinets d'aisance, pour les hommes et les femmes, étaient autrement distribués qu'ils ne le sont maintenant? R.—Je ne saurais répondre à cette question.

Q.—Votre salaire, vos heures de travail et tout ce qui s'en suit sont-ils les mêmes que ceux du témoin précédent? R.—Oui.

Q.—Vous travaillez à la pièce? R.—Oui.

Q.—Quelle serait la bonne moyenne des salaires? R.—Environ \$10 par semaine.

Q.—Avez-vous toujours de l'ouvrage d'une année à l'autre? R.—Oui.

ALEXANDRE NORTHRUP, charpentier, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Appartenez-vous à l'Association des charpentiers? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier de charpentier et menuisier? R.—Une trentaine d'années.

Q.—Lorsque vous avez commencé, il y a 30 ans, quels étaient alors les salaires des charpentiers, en général? R.—A cette époque nous étions payés sur le taux d'à peu près \$1.25 par jour.

Q.—Quel est aujourd'hui le taux des salaires pour les ouvriers de première classe? R.—Voulez-vous dire le taux moyen?

Q.—Les salaires que vous recevez—le taux moyen du salaire d'un ouvrier de première classe? R.—La moyenne des salaires payés aujourd'hui est de \$1.45 à \$1.50 par jour.

Q.—Serait-il indiscret de vous demander quel salaire vous recevez vous-même aujourd'hui? R.—Je reçois \$1.75 par jour.

Q.—Y en a-t-il d'autres, dans votre boutique, qui reçoivent le même salaire que vous? R.—Oui; plusieurs.

Q.—Dans votre département, quelle est la moyenne du salaire pour un ouvrier de première classe? R.—Tous les ouvriers de première classe reçoivent le même salaire.

Q.—Y a-t-il une classe d'ouvriers qui reçoivent des salaires plus faibles? R.—Il y a une classe d'ouvriers qui viennent ici au printemps et qui prennent tout ce qu'ils peuvent trouver, peut-être \$1 et peut-être \$1.25 par jour. Je puis officiellement répondre à votre question.

Q.—Ces hommes-là s'en retournent-ils chez eux à l'automne? R.—Oui, invariablement.

Q.—Ces hommes-là font-ils tort au métier, en ville? R.—Oui, ils nous font un tort considérable.

Q.—D'après votre expérience, le prix de l'existence est-il plus élevé maintenant qu'il l'était il y a 10 ans ? R.—Oui.

Q.—Votre loyer est-il plus cher ? R.—Oui.

Q.—Occupez-vous une maison qui vous appartient ? R.—Non.

Q.—Alors, vous n'êtes pas cotisé, excepté pour la taxe électorale ? R.—Je suis cotisé, non directement, mais indirectement, dans mon loyer.

Q.—Est-il indiscret de vous demander quel loyer vous payez ? R.—Non ; je paie \$33.75 par trimestre.

Q.—Quelles taxes payez-vous sur cette somme ? R.—Autant que je puis voir, \$4 de taxes d'eau, et réellement je ne puis voir ce que les capitalistes vont finir par faire avec les ouvriers.

Q.—Relativement à la moyenne générale des journées de travail dans l'année, pendant combien de jours un homme travaille-t-il, selon vous ? R.—Je n'en ai jamais fait le calcul. Je travaille suivant une convention particulière faite avec mon patron, et je n'ai jamais établi la moyenne de jours entiers pendant lesquels un homme travaille dans une saison ; mais, au meilleur de ma connaissance, il peut faire six mois de jours entiers dans le cours d'une année.

Q.—En comparant la condition actuelle des ouvriers avec ce qu'elle était il y a 10 ans, pensez-vous qu'ils sont mieux ou plus mal payés maintenant qu'alors ? R.—Je considère qu'ils sont plus mal payés.

Q.—En quel temps particulier recevez-vous vos gages ? R.—Nous sommes payés tous les quinze jours, le vendredi soir.

Q.—Vous retient-on une partie de votre salaire ? R.—Seulement le jour où nous sommes payés—le vendredi. Nous y consentons parce que cela donne aux commis la chance de faire leurs livres et de tirer la traite.

Q.—Pensez-vous que le vendredi est préférable à tout autre jour pour la paie ? R.—Oui.

Q.—Veuillez dire pourquoi vous le pensez ? R.—C'est pour l'avantage des femmes des ouvriers. Les commissaires savent tous qu'il est impossible à l'ouvrier d'aller au marché le samedi soir, et d'y acheter ce qu'il veut, car toutes les meilleures choses ont été achetées, le matin, par les gens qui ont de l'argent, et s'il retire son salaire le vendredi soir, il peut aller au marché le lendemain matin, et y faire ses achats tout comme le millionnaire.

Q.—Y a-t-il plusieurs apprentis dans votre atelier ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait sous brevet d'apprentissage en charpenterie, à Halifax.

Q.—Pensez-vous qu'il serait mieux de les avoir sous brevet plutôt qu'comme maintenant ? R.—Je le crois, pourvu qu'ils ne se trouvent pas avec un homme qui abuse d'eux après avoir passé brevet. Cependant, il est un peu difficile d'exprimer une opinion à ce sujet.

Q.—Pensez-vous que si les jeunes garçons étaient employés pour un certain nombre d'années ils feraient de meilleurs ouvriers ? R.—Oui, dans les conditions que j'ai mentionnées. Je crois que le système des brevets d'apprentissage est bon si les apprentis sont traités avec humanité.

Q.—Pensez-vous qu'il est plus de nature à former de bons artisans que le système actuel ? R.—Je le crois.

Par M. HEAKES :

Q.—L'association dont vous faites partie est-elle locale, ou une déviation d'une grande société ? R.—Elle est une déviation de la confrérie des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Q.—Expliquez les bienfaits avantages de cette institution ? R.—Pourvu qu'un membre ne se laisse pas arriérer de trois mois dans ses contributions, il reçoit de la société un bénéfice de \$300 en cas d'accident, c'est-à-dire s'il tombe d'un échafaud ou s'il est blessé dans l'exercice de son métier—un bénéfice de \$50 si sa femme meurt, et lorsqu'il meurt sa femme reçoit un bénéfice de \$200.

Q.—Combien en coûterait-il à un ouvrier pour s'assurer pour tous ces bénéfices ? Quelle proportion des contributions que vous payez faudrait-il pour cela ? R.—Un agent d'assurance est venu à notre atelier hier, et il m'a offert de m'assurer contre les accidents moyennant \$10 par année.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Pour quelle somme ? R.—Pour un bénéfice, je crois, de 23 ou 25 semaines à \$3 par semaine.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien cela coûte-t-il à chaque membre de votre société ? R.—Trente centins.

Q.—Vous versez trente centins dans le fonds d'assurance ? R.—Non ; dans l'union.

Q.—Dans quelle proportion les trente centins que vous payez sont-ils répartis à ce fonds pour les bénéfices ? R.—Dix centins par mois.

Q.—Cela couvre-t-il tous les frais ? R.—Cela couvre le tout.

Q.—Avez-vous trouvé que la société dont vous faites partie a été un avantage pour vous dans les affaires du métier ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand faites-vous partie de cette organisation ouvrière ? R.—Dans la ville d'Halifax ?

Q.—Oui ? R.—En 1864, nous avions ici une association ouvrière, et elle paraît être dissoute. Elle a duré, je crois, quatre ou cinq ans ; depuis lors, c'est-à-dire de 1868 à 1885, nous étions sans organisation ouvrière, et c'est alors que nous nous sommes agrégés à la confrérie des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Q.—Trouvez-vous que l'organisation ouvrière a en elle des éléments d'antagonisme contre les patrons ? R.—Pas du tout.

Q.—Avez-vous étudié suffisamment la question pour savoir si cette organisation est dans l'intérêt du patron ou non ? R.—Oui ; elle est dans l'intérêt du patron.

Q.—C'est-à-dire si la constitution est bien mise à effet ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il dans vos règlements quelque chose qui empêche les unionistes de travailler avec ceux qui ne font pas partie de l'union ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce, s'il vous plaît ? R.—C'est que les membres appartenant à l'union ne travailleraient avec ceux qui n'en font pas partie.

Q.—Est-ce un règlement local ? R.—Oui.

Q.—Je parle des lois générales de la confrérie ? R.—Oui ; je le crois, je n'en suis pas sûr.

Q.—Avez-vous un exemplaire de la constitution ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves parmi les charpentiers, à Halifax ? R.—Non, pas depuis quelques années.

Q.—Vous vous entendez toujours bien avec vos patrons ? R.—Oui.

Q.—Quelle a été l'augmentation des salaires dans le cours des dix dernières années ? R.—25 ou 30 centins par jour.

Q.—Est-ce que le prix de l'existence, y compris celui des loyers, a augmenté plus que cela ? R.—Au meilleur de mon jugement, je crois qu'il est à peu près le même.

Q.—Tenant compte des améliorations qui ont été faites à la machinerie et de la plus grande quantité d'ouvrage que les charpentiers peuvent faire en conséquence, pensez-vous que les ouvriers ont reçu une juste part des profits ? R.—Non ; bien loin de là.

Q.—En proportion des déboursés que le charpentier est obligé de faire pour ses outils, combien reçoit-il de moins que le briqueteur ? R.—A peu près la

moitié. Je considère que le charpentier devrait avoir un salaire plus élevé, ou, au moins, aussi élevé que celui du briqueteur.

Q.—Dans la ville d'Halifax, un briqueteur peut-il travailler plus que six mois de temps dans l'année ? R.—Je ne le pense pas ; il est assez difficile d'en juger, mais je ne le crois pas.

Q.—Vous croyez que c'est la moyenne pour lui et pour le charpentier ? R.—Oui, quant à ce qui concerne les travaux du dehors.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de jours entiers qu'un charpentier peut faire dans l'année, en tenant compte de la saison d'hiver ? R.—Non, je n'ai pas fait ce calcul.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître la condition générale des ateliers à Halifax—je veux parler de leur condition hygiénique et de leur confort ? R.—Quelques-uns sont très médiocres ; mais quant à celui où je travaille, je puis dire que nous sommes bien partagés sous ce rapport—nous avons un appareil de chauffage à vapeur qui fait tout le tour de la boutique et qui est alimentée par notre machine.

Q.—Savez-vous s'il est d'usage, à Halifax, de mettre un ouvrier inférieur à l'établi avec un ouvrier pratique ? R.—Oui, toujours.

Q.—Arrive-t-il quelquefois que l'ouvrier de première classe soit congédié et remplacé, pour l'hiver, par un ouvrier inférieur ? R.—Oui, j'en ai vu.

Q.—Connaissez-vous bien l'opinion des ouvriers à Halifax sur la question de l'arbitrage ? R.—Les charpentiers d'Halifax recourent invariablement à l'arbitrage avant de se mettre en grève.

Q.—Un des règlements de votre association ne prescrit-il pas de prendre tous les moyens pour avoir un arbitrage avant d'autoriser la grève ? R.—Oui.

Q.—Et d'éviter la grève autant que possible ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si l'association dont vous faites partie trouverait avantageux l'établissement d'un bureau de statistiques, et pensez-vous qu'elle en bénéficierait ? R.—Oui, j'en suis certain.

Q.—Le favoriserait-elle ? R.—Oui.

Q.—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quelle protection l'artisan a-t-il pour son salaire si son patron fait banqueroute ? R.—Aucune.

Q.—N'existe-t-il aucune loi qui lui garantit une certaine somme ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Pouvez-vous nous dire jusqu'à quel montant le salaire de l'artisan est saisissable pour dettes ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la loi concernant le tiers-saisi ? R.—Non je n'en connais rien.

Q.—Savez-vous si la municipalité d'Halifax fait inspecter les habitations des ouvriers ? R.—Non, je sais que la mienne n'a jamais été visitée.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la condition des logements d'ouvriers ici ? R.—Non, je n'en ai pas vu beaucoup.

Par M. GIBSON :—

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'ouvriers propriétaires ici ? R.—Quelques-uns en ont le nom, mais je ne sais pas s'ils le sont réellement.

Q.—Les charpentiers d'ici sont-ils sobres et laborieux, en général ? R.—Je crois qu'ils le sont, car autrement ils seraient très pauvres.

Q.—Comment se fait-il alors qu'il n'y en ait pas plus qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Leurs salaires sont faibles, et c'est ce qui les arrête.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux de raccourcir les heures de travail ? R.—Cela ferait augmenter les salaires, et les heures des ouvriers sont trop longues. Le fait est que la production est trop grande ici.

Q.—Pouvez-vous suggérer quelque chose qui leur bénéficierait ? R.—Je n'ai rien à suggérer ce soir.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Existe-t-il une bibliothèque publique gratuite ici ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si elle est bien fréquentée par les classes ouvrières ?
R.—Je ne saurais le dire.

Q.—D'après ce que vous connaissez des classes ouvrières pensez-vous que la bibliothèque serait plus fréquentée par les ouvriers si leurs heures de travail étaient raccourcies, comme par exemple le samedi après-midi ? R.—Je n'ai aucun doute qu'elle le serait.

Q.—Y a-t-il une différence entre les salaires des charpentiers d'Halifax et de Saint-Jean ? R.—Je ne puis répondre à cette question parce que j'ignore quels sont les salaires à Saint-Jean.

Q.—Le combustible, tel que le bois et le charbon, a-t-il augmenté de prix à Halifax dans le cours des cinq dernières années ? R.—Oui.

Q.—Le bois ou le charbon, ou les deux ? R.—Les deux.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous dites que le prix de l'existence a augmenté ; pensez-vous que le coût des articles nécessaires à la vie a augmenté, ou bien que le peuple a des goûts qu'il n'avait pas autrefois, disons il y a dix ans ou quinze ans ? R.—Le peuple ne jouit pas aujourd'hui d'autant de luxe qu'alors.

WILLIAM GIBB, charpentier, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand exercez-vous le métier de charpentier ? R.—Vingt ans.

Q.—Vous avez fait votre temps dans le même établissement où vous travaillez aujourd'hui ? R.—Non.

Q.—Vous avez entendu le témoignage de M. Northrup ; le confirmez-vous ou désirez-vous y ajouter quelque chose ? R.—Il est à peu près le même. Il n'y a pas beaucoup de différence.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—\$1.75.

Q.—Est-ce le salaire général dans votre atelier ? R.—Je ne saurais dire.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Savez-vous pourquoi les charpentiers d'Halifax sont ou devraient être plus pauvres que ceux de Saint-Jean, et recevoir les mêmes salaires ? R.—Je ne le sais pas ; je ne suis jamais allé à Saint-Jean.

Par M. KELLY :

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je ne paie pas de loyer ; je suis mon propre propriétaire.

Q.—Vous êtes propriétaire de votre habitation ? R.—Oui.

Q.—Vous avez fait cet argent, je suppose, en travaillant dur à l'établissement où vous êtes maintenant ? R.—Oui.

Q.—Vous possédez votre maison entièrement ? R.—Oui, et je n'ai pas peur du shérif.

Q.—Quelle est l'évaluation de votre propriété ? R.—Environ \$14.02 par année.

Q.—L'évaluation est basée sur \$1,000 ? R.—Oui.

Q.—Y compris les taxes d'eau ? R.—Non.

Q.—Quelles sont vos taxes d'eau ? R.—\$4.

Q.—Y a-t-il d'autres taxes pour les locataires ? R.—Je n'ai pas de locataires.

Q.—Si vous en aviez un, auriez-vous d'autres taxes à payer ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Savez-vous quel était le prix de la farine il y a dix ans ? R.—Je crois qu'il était à peu près le même qu'aujourd'hui.

Q.—Et pour le charbon, pensez-vous qu'il y a de la différence entre maintenant et il y a dix ans ? R.—Je crois que le charbon est un peu plus cher.

Par M. KELLY :

Q.—Trouvez-vous beaucoup de différence dans le prix de l'existence entre aujourd'hui et il y a dix ans ? R.—J'en trouve.

Q.—La vie vous coûte moins cher, je présume ? R.—Elle me coûte plus cher, parce que la famille est plus nombreuse.

Q.—Je suppose que par tête elle ne coûterait pas beaucoup plus cher ? R.—Je ne pourrais répondre correctement à cette question.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous de nouveaux renseignements à donner à la Commission ? Non ; rien de nouveau.

Par M. WALSH :

Q.—Le nombre des maisons a-t-il augmenté depuis quelque temps dans le quartier que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Augmente-t-il généralement ? R.—Oui, dans ces dernières années.

Q.—Et dans les faubourgs, augmente-t-il aussi ? R.—Je ne saurais dire.

JOSEPH TANNER, décotisseur de tailleur, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Neuf heures.

Q.—Sont-ce les heures habituelles toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous constamment employé ? R.—Tous les jours de l'année excepté le samedi, où nous ne travaillons qu'une demi-journée.

Q.—Cette demi-journée vous est-elle retenue sur votre salaire, ou bien êtes-vous payé pour le samedi comme pour les autres jours ? R.—Elle nous est retenue ; nous sommes payés pour cinq journées et demie.

Q.—Combien recevez-vous par jour ? R.—C'est selon ce que nous faisons.

Q.—Est-ce à la pièce que vous travaillez ? R.—Oui.

Q.—Dites-nous quelle est la moyenne de votre salaire par jour d'après ce que vous recevez pour cinq jours et demi ? R.—La moyenne serait d'environ \$9.25.

Q.—Dites-vous que vous êtes constamment employé à ce prix-là ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous comme décotisseur ? R.—2 ans et 9 mois.

Q.—Avez-vous travaillé dans le même établissement tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Votre salaire vous est-il payé régulièrement ? R.—Oui ; tous les quinze jours.

Q.—Quel jour ? R.—Le samedi.

Q.—A quelle heure le samedi ? R.—A 1 heure.

Q.—Votre besogne est-elle pénible ; êtes-vous exposé à une grande chaleur par les fers qui servent à presser ; êtes-vous obligé de vous tenir au-dessus de la fournaise pendant qu'ils chauffent ? R.—Non.

Q.—L'atelier est-il bien aéré ? R.—Oui.

Q.—Alors vous n'avez pas de plaintes à faire contre votre atelier, ou contre votre patron, ou quoi que ce soit ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il autrement une bonne ventilation dans votre atelier—êtes-vous en haut ? R.—Oui.

Q.—A quel étage ? R. Au second.

Q.—Y en a-t-il dans votre établissement des appareils de sauvetage en cas d'incendie ? R.—Non.

Q.—Combien de travailleurs êtes-vous là ? R.—Environ quarante ou cinquante.

Q.—Sur le même étage ? R.—Oui.

Q.—Supposons que le feu s'y déclare ou qu'il surgisse une panique, quelle issue avez-vous ? R.—Il y a là un très bon escalier.

Q.—Descendez-vous en dedans ou en dehors ? R.—L'escalier conduit au dehors.

Q.—Savez-vous si les portes qui donnent accès à l'escalier ouvrent en dehors ou en dedans ? R.—En dehors.

Q.—Y a-t-il des femmes qui travaillent à cet établissement ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si les cabinets d'aisance et les commodités sont décentement séparés ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils séparés ? Se trouvent-ils sur le même étage ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils séparés par une cloison ? R.—Oui.

Q.—Est-ce tout ce qui les sépare ; se joignent-ils ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il un écran entre les portes ; ceux qui entrent dans ces cabinets peuvent-ils être vus de la salle ? R.—Les cabinets sont séparés de l'atelier.

Q.—Leurs portes sont-elles côte à côte ? R.—Oui.

HALIFAX, 5 avril 1838.

JOHN L. BARRY, chef des répartiteurs de l'impôt municipal, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—M. Barry, voulez-vous bien nous expliquer le système de cotisation qui a cours dans la ville d'Halifax ? R.—Il y a trois principaux répartiteurs permanents. Ils parcourent toute la ville, évaluent la propriété immobilière et mobilière des citoyens, et en donnent avis aux propriétaires, qui peuvent en appeler dans les 14 jours suivants. Si les propriétaires ne réclament pas avant l'expiration des 14 jours, ils sont censés accepter l'évaluation. La taxe est prélevée sur la propriété immobilière et mobilière dans toute la ville.

Q.—Quelle est la taxe ? R.—Cette année elle est de \$1.33 pour cent ; l'année dernière elle était de \$1.17 pour cent.

Q.—Pouvez-vous nous expliquer cette différence ? R.—La principale différence provient d'un certain nombre de sommes non dépensées qui sont retournées au trésor. De plus, il fallait un montant additionnel pour acquitter l'intérêt des emprunts, faire face aux dépenses pour égouts, etc., c'est ce qui a fait hausser l'impôt municipal.

Q.—Quelles sont ces taxes ? R.—Celles de la ville, des pauvres et des écoles. La taxe de la ville, comme la police, le gaz, les égouts et l'intérêt ; celle du comté est entièrement différente, ainsi que celle des écoles.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel est l'objet de la taxe de comté ? R.—De fournir des fonds aux messieurs qui contrôlent cet édifice (le palais de justice du comté,) de contribuer au soutien des pauvres, et autres frais de cette nature.

Par M. KELLY :

Q.—La taxe scolaire couvre-t-elle quelque chose en dehors de la ville ? R.—Non ; les contribuables paient leur taxe scolaire là où ils résident. Ceux qui demeurent en ville sont cotisés pour le comté, et la cotisation pour les pauvres du comté est payée en ville.

Q.—Comprend-elle aussi la taxe d'eau ? R.—Non ; c'est entièrement différent.

Q.—Comprend-elle la taxe des égouts ? R.—Oui.

Q.—Est-il exigé un honoraire d'entrée pour les égouts ? R.—Non ; il est payé dans l'intérêt général de la ville.

Par M. FREED :

Q.—Le revenu est-il soumis à une taxe ? R.—Non, il n'existe pas d'impôt sur le revenu.

Q.—La propriété mobilière comprend-elle les meubles de ménage ? R.—La propriété mobilière comprend tout ce qui est mobile, depuis les vêtements jusqu'à une machine à vapeur.

Q.—Y a-t-il des exemptions ? R.—Aucune, à part celles qui sont prévues par la loi—les écoles, les églises, etc.

Q.—Les institutions de charité n'en sont-elles pas exemptes ? R.—Difficilement, mais elles y échappent.

Q.—Le pauvre est-il taxé sur son mobilier comme le riche ? R.—Oui ; nous taxons tout mobilier dont la valeur dépasse \$200. Au-dessous de cette somme, il y a exemption d'impôt.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il dans la cité des ouvriers qui soient taxés sur leur mobilier—je parle de ceux qui ne sont pas propriétaires ? R.—Oui, dès que nous relevons une valeur de \$200, nous taxons. Mais, de fait, il est très rare de trouver dans la classe du peuple une valeur imposable de \$200.

Q.—Comprenez-vous dans les \$200 le mobilier de l'ouvrier et ses instruments de travail ? R.—Oui, ils y sont compris.

Q.—Quel appel y a-t-il en dehors des assesseurs, si un appel est pris devant la cour et que la réduction ne soit pas accordée ? R.—Aucun.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il ne doit pas dépendre des assesseurs qu'un homme ait ou non le droit d'appeler ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Il est notifié dans l'avertissement que la personne imposée a le droit de faire appel dans le délai de 14 jours. R.—Oui.

Q.—En ce qui concerne la taxe d'eau, qu'avez-vous à dire ? R.—Par rapport à la taxe d'eau, les assesseurs sont chargés de faire connaître la valeur imposable

de l'immeuble au bureau des travaux qui fixe la taxe d'eau. Le bureau des travaux est un comité du conseil de ville. Il y a deux droits sur l'eau. Le premier est une taxe de 18 cents pour le service du feu et le second de 22 cents, pour les usages domestiques; ce qui fait 40 cents pour \$100 par maison d'habitation. Aucune maison d'habitation, habitée privément, ne peut être taxée sur plus de \$5,000.

Q.—Avez-vous un tarif spécial pour une boutique comprise dans un bâtiment ?

R.—Le droit de feu pour une boutique ou un magasin est de 18 cents pour cent, quel qu'en soit la valeur.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous les documents imprimés dans lesquels nous puissions retrouver ce que vous venez de nous dire ? R.—Oui, nous avons des documents et des formules, où vous trouverez des renseignements.

Q.—Comment la cour qui reçoit les appels est-elle constituée ? R.—Le gouvernement provincial nomme un membre, le juge en chef en nomme un second et le troisième est nommé par le conseil de ville. Le membre désigné par le conseil de ville est le recorder de la cité.

M. W. HOWELL, constructeur de machines, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous dire quelle est votre profession ou votre ligne d'affaires ?

R.—Je suis constructeur de machines.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous occupé dans ce genre de travail ? R.—Il y a, je crois, 32 ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous en moyenne—je ne vous demande pas ceux que vous occupez actuellement ou que vous avez pu occuper à une date particulière, mais la moyenne ? R.—Douze personnes, environ.

Q.—Sont-ce des journaliers ou des mécaniciens de profession ? R.—Les uns sont des mécaniciens de profession les autres de simples hommes de peine.

Q.—Combien avez-vous de mécaniciens de profession ? R.—Je peux en avoir environ huit.

Q.—Veuillez nous dire le salaire moyen que vous payez à ces mécaniciens ? R.—Environ \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—En quel temps les payez-vous ? R.—Je les paie généralement le samedi.

Q.—Les payez-vous une fois par semaine ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des difficultés sur le travail ou quelque chose du même genre avec vos hommes ? R.—Non.

Q.—Combien payez-vous ceux que vous employez comme hommes de peine ? R.—Environ \$1.25 par jour; quelquefois \$1.50.

Q.—En principe, trouvez-vous que les hommes que vous employez soient de bons ouvriers, je veux dire laborieux, vraiment sobres et intelligents ? R.—Oui, ce sont des hommes sobres et vraiment des ouvriers satisfaisants.

Q.—Avez-vous un système d'amendes pour les fautes commises ou pour le temps perdu ? R.—Non, aucun.

Q.—L'atelier dans lequel ils travaillent est-il convenable, bien aéré et disposé de façon à leur donner un bon abri ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien d'heures constituent une journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Tous les jours de la semaine ? R.—Oui, tous les jours.

Q.—Avez-vous des hommes que vous occupiez pendant l'année, d'une façon continue ? R.—Non, pas d'une façon continue.

Q.—Combien de mois travaillent-ils régulièrement ? R.—Nous avons notre atelier qui fonctionne pendant toute l'année ; mais nous n'avons pas pendant tout le temps le même nombre d'hommes.

Q.—Vos hommes ont-ils quelquefois à faire des heures supplémentaires ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils pour cela un supplément de paie ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils payés par rapport au travail ordinaire ? R.—Quand ils travaillent la nuit, une nuit est comptée pour deux jours.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—J'en ai un.

Q.—Les soumettez-vous à un contrat d'apprentissage ? R.—Non, mais nous avons quelquefois des arrangements écrits.

Q.—Pensez-vous que ce soit la meilleure manière de procéder ? R.—Pour moi, cela ne fait pas de différence. Ceux qui veulent s'en aller s'en vont.

Q.—Ils ne pourraient pas s'en aller, si leurs parents étaient parties au contrat ? R.—Non.

Q.—Font-ils habituellement la durée de leur apprentissage ? R.—Non, quelquefois ils nous quittent lorsqu'ils n'ont que deux ou trois ans de pratique.

Q.—Où vont-ils ? R.—Aux Etats-Unis.

Q.—Est-ce là qu'ils vont, en général ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les conditions hygiéniques de votre atelier ? R.—Il est dans de bonnes conditions, c'est un local beau et salubre, avec beaucoup de bon air.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisances ? R.—Non, il n'y en a pas dans l'atelier. Mais nous sommes près de la rivière et nous allons au quai.

Q.—Avez-vous travaillé dans votre ligne, ailleurs qu'à Halifax ? R.—Très peu.

Q.—Dans vos affaires, les salaires des ouvriers ont-ils augmenté, pendant les cinq ou les dix dernières années ? R.—Non, je crois qu'ils auraient plutôt légèrement diminué.

Q.—Quels sont dans votre ligne les salaires payés à Halifax, par comparaison avec ceux de Saint-Jean ? R.—Je crois que nous payons à peu près le même prix.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Si les parents s'engageaient pour leurs enfants, quels recours auriez-vous contre les premiers, dans le cas où les enfants vous quitteraient ? R.—Je pense que nous serions en droit de leur faire payer le montant de l'indemnité fixé au contrat.

Q.—Les parents qui mettent leurs enfants en apprentissage sont-ils bons pour \$200 ? R.—Je crois que la plupart du temps on ne trouverait pas cette somme, si l'on essayait de la leur faire payer.

Q.—Si un apprenti vous quittait, alors vous poursuivriez les parents ? R.—Oui, s'ils avaient quelque chose, on pourrait le faire.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous objection à employer les membres des unions ouvrières ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il de vos hommes qui soient membres des unions ouvrières ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Alors, vous ne vous êtes jamais enquis à ce sujet ? R.—Non, je n'ai jamais eu aucune difficulté à cet égard.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous commencé votre métier par l'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé en Angleterre ? R.—Non, j'ai toujours vécu à Halifax.

WILLIAM MOIR, de la maison W. & A. Moir, constructeurs-mécaniciens, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Je crois que vous exercez la profession d'ingénieur ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous faites toute espèce d'ouvrages mécaniques ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps votre maison se livre-t-elle à ce genre d'affaires ? R.—Nous travaillons dans cette ligne depuis 27 ans.

Q.—Avez-vous constaté une différence entre ce moment-ci et ce que vous rappellent vos souvenirs d'autrefois, au point de vue du mouvement des affaires ? Les affaires ont-elles augmenté ou sont-elles devenues plus lucratives ? Y a-t-il plus d'ouvrage ? Les conditions du travail se sont-elles améliorées ou est-ce le cas contraire ? R.—J'entends. Nous avons maintenant plus de réparations à faire, mais nous avons moins d'ouvrage neuf.

Q.—Savez-vous quelle est la raison de ce changement ? R.—Nous n'avons pas un champ assez vaste pour faire des spécialités comme il s'en fait dans Ontario et nous ne pouvons lutter avec leurs prix. Mais nous avons beaucoup plus de travaux de réparation que nous n'en avions autrefois.

Q.—Pourquoi cela ? R.—Nous avons plus d'ouvrage pour les manufactures, pour les usines, pour les steamers qui nous arrivent, et ainsi de suite.

Q.—Vous rencontrez dans cette ligne à peu près autant d'affaires que vous en pouvez faire ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous en moyenne ? R.—Environ 15.

Q.—Quelle est la proportion des ouvriers d'élite ? R.—Presque tous.

Q.—Avez-vous des enfants pour apprentis ? R.—Oui, nous en avons trois.

Q.—Sont-ils considérés comme en apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Vous vous considérez comme vous intéressant suffisamment à eux pour leur apprendre leur métier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelqu'un de vos ouvriers qui ait commencé par être apprenti dans votre maison et qui y soit resté ensuite ? R.—Nous en avons un.

Q.—Les hommes qui travaillent chez vous y ont-ils été employé pendant une durée un peu longue ? R.—Nous en avons qui travaillent chez nous depuis près de 20 ans.

Q.—En général, quel salaire donnez-vous à vos hommes ? R.—Généralement \$1.75 par jour.

Q.—Selon quel tarif payez-vous habituellement vos apprentis ? R.—Ils entrent à \$1.50 par semaine ; et chaque année ils gagnent \$1 de plus.

Q.—Vous voulez dire \$1 de plus par semaine ? R.—Oui. De fait cela dépend souvent de l'apprenti. S'il marche de façon à former un bon sujet et s'il est capable, il avance plus vite.

Q.—Trouvez-vous qu'ils se fassent rapidement à votre genre de travail ? R.—Oui.

Q.—Règle générale trouvez-vous que les hommes que vous employez soient capables et sobres ? R.—Oui, c'est notre avis.

Q.—Supportent-ils favorablement la comparaison avec les ouvriers de la même classe qui se trouvent partout ailleurs ? R.—Oui. J'ai travaillé aux États-Unis et je trouve que mes hommes supportent la comparaison avec tous les autres.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien d'heures comptez-vous dans vos ateliers pour un jour de travail ? Dix heures.

Par M. WALSH :

Q.—Que's jours payez-vous vos hommes ? R.—Tous les samedis.

JAMES DEMPSTER, (de la maison Dempster & Cie), est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Je crois que vous êtes propriétaire d'un moulin à blanchir le bois ?
R.—Oui.

Q.—Vous avez beaucoup de travail dans votre usine, n'est-ce pas ? R.—Non, nous ne travaillons pas sur une grande échelle.

Q.—Veuillez nous dire en moyenne combien d'hommes environ vous employez ? R.—En moyenne, nous en avons de 40 à 50.

Q.—Combien y a-t-il de vos hommes qui soient des ouvriers d'élite, chacun dans sa ligne ? R.—Je suppose que cela représente environ 75 pour cent. Chacun d'eux est très capable dans l'ordre d'ouvrage qu'il a à faire.

Q.—Vous devez avoir chez vous un outillage considérable ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'hommes habitués à la conduite des machines ? Est-ce que tous y mettent la main ? R.—Non, nous en avons à peu près 13 ou 14 qui travaillent aux machines.

Q.—Et ils sont entièrement capables de les manier ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous de menuisiers et de finisseurs ? R.—Nous en occupons quelquefois 20.

Q.—Et quel ouvrage les autres hommes savent-ils faire ? R.—Ils font différentes sortes d'ouvrages. Quelques-uns font mouvoir une scie circulaire. D'autres transportent le bois et le mettent dans la chambre à sécher ou bien ils l'en font sortir et le descendent au magasin.

Q.—Quelles catégories faites-vous entre vos hommes, au point de vue des salaires ? R.—Nous avons deux tarifs pour les ouvriers à l'établi : \$1.60 par jour ou 16 à 17 cents à l'heure. Ceux qui travaillent aux machines gagnent de \$10.50 à \$11 par semaine.

Q.—Quels prix avez-vous, au dessous de ceux-là pour ceux que vous employez à titre d'aides ? R.—Nous avons quelques jeunes gens auxquels nous donnons \$6 par semaine. Ils travaillent chez nous depuis plusieurs années.

Q.—Est-ce qu'ils travaillent à titre d'apprentis ? R.—Non, nous les prenons d'abord pour qu'ils se débrouillent ; ensuite s'ils montrent de l'habileté de main, nous les mettons aux machines et ils finissent par devenir capables d'en prendre charge et de les diriger.

Q.—Avez-vous eu des accidents dans votre manufacture ? R.—Il y a eu un jeune garçon, il y a environ quinze ans, qui s'est fait couper le poice. C'est le seul accident que nous ayons jamais éprouvé.

Q.—Cela est-il arrivé par négligence de sa part ou par suite de quelque défaut de la machine ? R.—Cela n'a pas été dû à un défaut de la machine.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vos machines sont-elles maintenues dans des conditions satisfaisantes pour la protection des ouvriers ? R.—Je crois que le fait que nous n'avons pas d'accidents est la meilleure preuve que nous en puissions donner.

Par M. WALSH :

Q.—En général vos hommes sont-ils intelligents et pouvez-vous les comparer favorablement aux ouvriers du même ordre que vous avez pu connaître ? R.—Oui.

Q.—Vous avez été employé ailleurs qu'ici ? R.—Oui, j'ai été employé à Saint-Jean N. B.

Q.—Et vous considérez que vos hommes sont vraiment intelligents et sobres et qu'ils forment de bons ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos ouvriers sur la question du travail ? R.—Non.

Q.—Avez-vous objection à employer des hommes qui appartiennent aux associations ouvrières fonctionnant dans votre localité ? R.—Non, en aucune façon.

Par M. HEAKES :

Q.—Nous avez-vous dit combien vous donniez à ceux de vos ouvriers qui travaillent aux machines ? R.—Les meilleurs gagnent de \$10.50 à \$11 par semaine. Mais ce sont les meilleurs.

Q.—Et les autres ? R.—Les autres gagnent \$8 et \$9.

Par M. FREED :

Q.—Vos ouvriers sont-ils propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Quelques-uns le sont.

Q.—Savez-vous s'il y en a qui ne soient pas propriétaires de leurs maisons et qui aient de l'argent placé autre part ? R.—Je ne saurais vous le dire.

Par M. CLARKE :

Q.—Les ouvriers qui sont propriétaires de leur maison, les ont-ils achetées sur leurs économies ? R.—Oui, mais, de fait ils n'ont pas tout payé. Quelques-uns d'entre eux ont traité avec des sociétés de construction et s'acquittent par paiements, au fur et à mesure.

NORMAN HAYES, tonnelier, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Qu'est-ce que vous fabriquez ? R.—Des boîtes, des quarts, des quarts à poisson et des barils pour les raffineries de sucre.

Q.—Je suppose que l'établissement que vous dirigez est le plus considérable de ce genre qui existe dans les Provinces Maritimes ? R.—C'est je crois le plus considérable de cette province.

Q.—Combien d'hommes employez vous en moyenne ? R.—Tout ensemble, en y comprenant les hommes que nous envoyons dans les bois pendant l'hiver, nous occupons de 40 à 50 ouvriers.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment vous répartissez entre eux votre échelle de salaires ? R.—Nous avons environ 20 tonneliers qui se font ordinairement de \$1.20 à \$1.70 par jour en moyenne.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils ? R.—De 8 à 9 heures par jour. Ils font le nombre d'heures qu'ils veulent, car ils sont à leurs pièces.

Q.—Et ceux qui font les boîtes ? R.—Nous ne faisons plus maintenant autant de boîtes que nous en faisons autrefois, mais ceux qui les font sont payés par mois, de \$12 à \$20 environ, et nous n'en manquons pas.

Q.—En dehors de ces deux catégories d'ouvriers en avez-vous d'autres ? R.—Il y en a qui travaillent aux machines et sont occupés aux scies ou aux autres instruments.

Q.—Ont-ils un salaire différent ? R.—Non ; nous les engageons et nous les formons nous-mêmes au métier. Quelques-uns d'entre eux sont chez nous depuis 25 ans.

Q.—Vous employez une grande quantité de machines ? R.—Oui ; nous avons des machines à scier et à couper les douves ; des machines à couper les fonds de tonneaux et des machines à rabotter.

Q.—Avez vous eu des accidents à votre fabrique ? R.—Il y a eu un homme tué à la machine, il y a environ 7 ans, plusieurs ont eu les mains coupées.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Depuis quand ? R.—Il y a environ 9 ans, mon frère a perdu trois doigts à une main.

Q.—Avez-vous eu des accidents depuis 7 ans ? R.—Non ; mais avant, il y en avait eu quelques-uns.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes exclusivement occupés à satisfaire aux besoins du commerce de la cité ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas cherché à vous créer un marché en dehors pour quelques-uns de vos produits ? R.—Non.

Q.—Eprouvez-vous de la difficulté à trouver de bons ouvriers ? R.—Non, cela ne nous embarrasse pas du tout.

Q.—Règle générale, combien d'heures travaillent ceux de vos hommes qui ne sont pas aux pièces ? R.—Nous tâchons d'en tirer 10 heures par jour.

Q.—Vous envoyez des hommes dans le bois n'est-ce pas ? R.—Oui, pendant l'hiver. Ils sont payés comme les autres et ils ont leur pension.

Par M. FREED :

Q.—Les hommes employés aux douves et aux fonds de tonneaux, dont vous nous avez parlé, vont-ils travailler au bois ? R.—Oui, quelques-uns y vont. Quand ils sont bons bûcherons nous ne demandons pas mieux que de les y envoyer.

Q.—Quand ils travaillent dans la ville leur payez vous leur pension ? R.—Nous n'en avons pas qui travaillent à la ville, à l'exception des tonneliers ; nous les payons tant par tonneau et ils se pensionnent eux-mêmes. Une de nos usines est à Pokok et l'autre est au haut de la ligne.

Q.—Parmi vos ouvriers, y a-t-il des hommes mariés ? R.—Oui, plus de la moitié.

Q.—Leurs familles habitent-elles la ville ? R.—Quelques-unes ; d'autres de nos ouvriers demeurent à la baie Sainte-Marguerite et ils vont chez eux une fois par mois à peu près.

Par M. HEAKER :

Q.—Pensionnez-vous ceux qui font les boîtes ? R.—Oui.

Q.—Alors les \$12 ou \$20 que vous leur payez par mois s'ajoutent au prix de leur pension ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Où est votre tonnellerie ? R.—Vis-à-vis la "Nova Scotia Sugar Refinery".

Q.—Que faites-vous de vos douves ? R.—Nous n'en faisons pas autant que nos besoins en réclamant et nous sommes obligés d'en faire venir d'Ontario.

Q.—Avez-vous ici le bois nécessaire pour leur fabrication ? R.—Nous avons le bois, mais nous n'avons pas toutes les qualités pour la fabrication. Nous en employons une grande quantité. L'année dernière nous avons fabriqué environ les deux cinquièmes de notre consommation.

Q.—De quel bois vous servez-vous ? R.—Nous les faisons en bouleau et en hêtre ; et dans Ontario, il les font en orme.

Q.—Vous importez vos douves en orme ? R.—Oui, nous les importons toutes faites.

Par M. KELLY :

Q.—Pensez-vous que l'orme fasse de meilleures douves—je veux dire meilleurs que le bouleau ou le hêtre? R.—C'est le bouleau qui vaut le mieux. Il est plus facile à travailler et il dépense moins de force.

Par M. CLARKE :

Q.—D'où faites-vous venir vos douves? R.—D'Ontario.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Votre bouleau est-il meilleur que celui d'Ontario? R.—J'ai été dans Ontario et je n'y ai vu que l'orme qui fut généralement employé.

Par M. CLARKE :

Q.—Les cercles sont-ils en bois d'orme? R.—Les meilleurs se font avec de l'orme.

Par M. FREED :

Q.—Vous servez-vous du frêne noir? R.—Non.

Q.—Fabriquez-vous, vous-mêmes, une partie de vos cercles? R.—J'ai une machine pour les fabriquer, mais je trouve que je peux les importer d'Ontario à meilleur marché que je ne les ferais ici.

Par M. WALSH :

Q.—D'où tirez-vous principalement vos cercles? R.—De Willisbourg, Ontario.

Q.—Combien fabriquez-vous de barils par an en moyenne pour la raffinerie du sucre? R.—L'an dernier nous avons livré 130,000 barils, environ 20,000 barillets et 12,000 quarts à poisson.

Par M. CLARKE :

Q.—Combien valent ces barils? R.—Je préférerais ne pas répondre à cette question; cela pourrait nuire à nos affaires.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Faites-vous des articles hermétiquement fermés? R.—Non, tout ce que nous faisons est à jointures ordinaires.

Q.—A quelle heure vos tonneliers commencent-ils leur travail le matin? R.—Généralement à 7 heures, 7½ heures ou encore à huit heures. Nous n'y attachons pas d'importance, pourvu qu'ils fassent par jour le nombre de barils dont nous avons besoin. S'il y en avait une grande quantité à faire il faudrait forcer le travail, mais en règle générale nous n'avons pas à surmener nos ouvriers.

Q.—Combien de barils, un ouvrier de premier ordre peut-il faire dans une journée de dix heures? R.—J'ai des tonneliers qui font de 40 à 50 barils par jour, mais il y en a qui n'en font point autant.

Q.—Dans la confection des boîtes vous servez-vous de la machine à clouer? R.—Non.

Q.—Que fabriquez-vous encore? R.—Nous préparons les douves pour les boîtes de homards. Nous avons eu beaucoup d'affaires dans cette ligne, mais elles sont en train de tomber.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est la cause de cette diminution? Est-ce parce qu'il ne se prend

plus autant de homards ? R.—La raison pour la quelle la fabrication des boîtes de homards est en baisse est, selon nous, que trop de personnes s'y sont mises et que cela a rendu les prix trop peu élevés. Il y a eu de la concurrence.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce une obligation pour vous de pensionner les ouvriers travaillant à la confection des boîtes, qui habitent la ville ? R.—Nous ne faisons pas faire de boîtes dans la ville. Il n'y a pas à la ville de tonneliers ni d'autres ouvriers qui soient pensionnés par nous.

A. B. BLIGH, préposé à l'engagement des matelots au Port d'Halifax, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Expliquez-nous la nature de vos opérations au bureau des engagements ? R.—Elles consistent à dresser, d'après des formules imprimées, un contrat d'engagement entre le capitaine et les matelots selon les conditions dont ils sont convenus entre eux, et aussi à dresser les contrats d'engagement entre le capitaine et le second.

Q.—Avez-vous quelque chose à faire avec les maîtres de pension ou dans les autres endroits où pensionnent les matelots ? R.—Non ; mais j'ai souvent besoin d'aller dans les maisons de pension pour chercher les hommes.

Q.—En règle générale d'après ce que vous connaissez des maisons de pension d'Halifax, pensez-vous qu'elles soient tenues de façon à donner satisfaction aux intérêts des matelots qui y vivent ? R.—Je ne le pense pas. Dans une bonne partie d'entre elles, il y a toujours trop de rhum pour l'intérêt des matelots.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Y a-t-il là des racoleurs ? R.—Non, pas de racoleurs.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il en dehors de ces maisons, quelque autre établissement à Halifax où les matelots puissent aller ? R.—Oui ; il y a "La famille du matelot."

Q.—Donnez-nous quelques détails sur cet établissement ? R.—"La famille du matelot" est une maison dirigée actuellement par un nommé Potter. C'est un établissement très respectable ; on n'y vend pas de spiritueux et je crois que tout y est disposé pour que les matelots s'y trouvent bien. On fait tout ce qui est possible pour les maintenir dans la sobriété, et, quand ils ont de l'argent, pour les engager à l'envoyer à leur famille.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre des matelots qui passent par votre établissement pour s'engager ? R.—Environ 2,800 s'engagent dans mon agence ; certaines années il y en a un peu moins, d'autres un peu plus.

Q.—En général d'après ce que vous savez des différents matelots qui passent dans ce port, trouvez-vous que nos matelots supportent favorablement la comparaison avec les matelots étrangers que vous pouvez connaître ? R.—Oui. Je pense qu'ils n'ont rien à envier aux autres. Il y a ici un grand nombre de matelots. Je crois qu'un tiers environ de ceux qui s'embarquent de ce port par l'intermédiaire de mon agence sont Norwégiens.

Q.—En général, ces hommes sont-ils capables de faire convenablement le service en vue duquel ils sont engagés—avez-vous quelques difficultés à cause d'eux ? R.—Naturellement, cela dépend du cas. Un homme de mer expérimenté est présumé capable de faire tout ce qu'on peut avoir à lui demander à bord

d'un bâtiment ; mais il y en a quelquefois qui nous causent de petites déceptions et qui ne sont pas aussi bons marins qu'ils avaient prétendu l'être. Il y a deux catégories de matelots—les bons et les ordinaires. En général nous consultons leur dernier certificat de libération pour savoir quelle note leur a donnée le capitaine du bâtiment qu'ils viennent de quitter.

Q.—Avez-vous quelque chose à faire avec les matelots qui abordent ici après un naufrage ? R.—Rien de particulier. Je m'en occupe pour leur procurer un emploi. Mais la chambre de commerce et surtout les différents consuls s'en occupent aussi, ainsi que le département de la marine et des pêcheries qui est représenté ici par M. Johnston. Cette question rentre particulièrement dans son service.

Par M. FREED :

Q.—Quel est à peu près le salaire moyen d'un bon matelot engagé dans ce port ? R.—Cela dépend. Depuis 9 ans que je suis dans la partie, le prix le plus bas a été \$14 ; le plus élevé \$20 ; et \$18 environ me paraissent être le prix moyen. Je parle du commerce des Indes Occidentales. Pour aller en Europe, le prix de la traversée simple, est d'environ \$25 et pour le trajet aller et retour environ \$20 par mois.

Q.—Ceux qui s'engagent dans le commerce des Indes Occidentales comptent qu'ils seront débarqués ici ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce dans leur engagement ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Et quel est à peu près le salaire moyen d'un matelot ordinaire ? R.—Environ \$2 de moins que les plus capables. Là où un bon marin gagne \$18, le matelot ordinaire en gagne ordinairement \$16.

Q.—Et les hommes qui n'ont pas essayé la mer, que leur donne-t-on ? R.—Nous n'en avons jamais engagé.

Q.—Quel est le service d'un matelot ordinaire ? R.—Il est présumé connaître le maniement du gouvernail, celui des voiles et le reste.

Q.—Engagez-vous beaucoup d'hommes sur les steamers ? R.—Non, très peu.

Q.—Combien à peu près un chauffeur peut-il recevoir ? R.—De \$20 à \$22 environ.

Q.—Et les matelots engagés sur les steamers qui font le service des passagers ? R.—De \$18 à \$20.

Q.—Comment les matelots sont-ils traités à Halifax dans les magasins d'équipement ? Les effets qu'ils reçoivent représentent-ils exactement le prix qu'on leur fait payer ? R.—Je crois que oui.

Q.—Vous ne pensez pas qu'il y ait à ce sujet des causes sérieuses de mécontentement ? R.—Je pense qu'ils sont traités à peu près équitablement.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites qu'un tiers du nombre total des matelots engagés dans ce port sont Norvégiens ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils venus ici ? R.—Ils sont venus pour la plupart dans des bâtiments Norvégiens—quelques-uns dans des bâtiments d'autres pays. Ils s'engagent en Norvège pour \$3, et lorsqu'ils sont arrivés ici, la plus grande partie d'entre eux désertent, quand ils le peuvent.

Q.—Le plus grand nombre de ces Norvégiens viennent avec du sel et du fret sans valeurs ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quand un Norvégien s'embarque dans votre port, reçoit-il la même paie que les autres matelots ? R.—Oui, excepté dans le cas où un capitaine Norvégien est venu ici avec eux. Autant que j'ai pu les comprendre, il y a des circonstances où il peut les avoir pour moins cher. Il est assez dur pour un matelot Norvégien qui est venu ici pour \$8 d'être ramené dans ce pays et d'être engagé de nouveau pour \$8. J'aimerais mieux pour eux qu'ils restassent ici.

Par M. HEAKES :

Q.—Les marins qui s'embarquent dans ce port sont-ils mieux payés que dans les ports étrangers ? R.—Oui, mieux qu'en Angleterre et que dans aucun port étranger ; mais pas mieux qu'à Saint-Jean et dans les autres ports du Canada.

Q.—Le nombre des engagements a-t-il augmenté dans le port pendant les dernières années ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu diminution ? R.—Oui. Il y a eu diminution dans mon agence en ce qui regarde le commerce des Indes Occidentales. Il se fait actuellement plus d'engagements pour les steamers qu'il ne s'en faisait autrefois et pas tout à fait autant pour les voiliers ; et les steamers qui font la double traversée engagent leurs hommes de l'autre côté de l'eau.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce que le commerce des Indes Occidentales a lui-même diminué ? R.—Un peu, je crois.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous si le tonnage a baissé ? Est-ce vrai pour les marchandises exportées de votre port ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Alors il ne s'agit que de la transformation de la marine par la substitution des bâtiments à vapeur aux bâtiments à voiles ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—C'est ce qui cause la diminution du nombre des matelots engagés par l'intermédiaire de votre agence ? R.—Oui. On ne fait plus autant qu'on faisait il y a cinq ans ; mais on fait tout autant qu'on faisait il y a neuf ans lorsque j'ai pris l'agence.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous quelque chose à faire avec les hommes de bord ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pourquoi aimeriez-vous à voir venir ici les Norvégiens ? R.—Ils font de bons matelots et nous n'avons pas assez d'hommes, pour satisfaire à toutes les demandes.

Q.—Est-ce qu'il y a disette de matelots canadiens ? R.—Les deux catégories sont rares.

Q.—Ne pensez-vous pas que si les salaires étaient plus élevés vous pourriez en avoir un plus grand nombre ? R.—Je crois que des salaires plus élevés nous en amèneraient davantage ; mais nous ne pouvons pas avoir autant d'hommes que nous en avons besoin.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans certaines saisons de l'année, je crois que vous en trouveriez suffisamment ; mais lorsqu'arrive le temps de la pêche, ils vont pêcher ? R.—Oui ;

mais malgré tout depuis que je suis dans cette agence il y a toujours eu manque d'hommes, excepté en hiver dans les mois de janvier et de février.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce qu'un grand nombre de pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse vont aussi à la mer ? R.—Oui, à l'automne.

Q.—En font-ils une profession ou font-ils simplement un voyage aller et retour, pour revenir ensuite à leur métier de pêcheurs ? R.—Le voyage aux Indes Occidentales ne dure que deux mois ; s'ils ont pu faire assez d'argent dans un voyage, ils retournent chez eux et ils y restent pendant l'hiver.

Q.—Quel rapport y a-t-il entre les salaires de Boston et ceux d'ici ? R.—Je crois qu'à Boston, il y a plus de fluctuations dans les prix ; ils sont quelquefois au-dessus des nôtres et quelquefois au-dessous.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous quelquefois entendu des matelots se plaindre que les bâtiments fussent chargés à l'excès ? R.—Très rarement Il y en a cependant, auxquels j'ai entendu dire que leur bâtiment était trop chargé.

Q.—Quand un bâtiment est surchargé, est-ce que la loi est mise à exécution ? R.—Je le pense ; mais j'ai eu bien des plaintes. Quand il m'en vient j'indique la marche à suivre, qui est d'aller trouver le gardien du port.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Etes-vous satisfait de la façon dont la loi est exécutée ; pensez-vous qu'elle devrait dans certains cas l'être avec plus de rigueur ? R.—Je serais satisfait qu'il en fut ainsi.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce votre affaire de voir à faire exécuter la loi ? R.—Non. Je me borne à dire à ceux qui se plaignent d'aller trouver le gardien du port.

Q.—Avez-vous connu des cas où le bâtiment étant surchargé, après plainte faite, il y ait eu amélioration, ou bien, au contraire, avez-vous connu des cas où les bâtiments n'en ont pas moins persisté à prendre la mer ? R.—J'ai vu que quelques-uns d'entre eux avaient été obligés de mettre à bas une partie de leur cargaison.

Q.—Mais avez-vous su qu'il y en eut qui eussent pris la mer sans mettre à bas la totalité ou une partie de ce qui avait été chargé en trop ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelle est la plus longue expédition de cabotage, dans votre province ? R.—La plus longue course est de six mois.

Q.—D'ici au Nouveau-Brunswick, aller et retour, combien y a-t-il ? R.—Environ une quinzaine, mais cela dépend du temps de séjour. Quand nous engageons des hommes pour aller d'ici aux Etats-Unis, nous ne faisons qu'un contrat de six mois aller et retour et quand les six mois sont écoulés on n'a pas le droit de les retenir.

Q.—Quand on les demande pour voyager d'un port à un autre port de la Nouvelle-Ecosse, quelle est la durée du contrat ? R.—Ceux qui font le cabotage sans sortir du Canada n'ont pas à passer devant moi.

Q.—Vous dites que ceux qui naviguent entre deux ports de la Nouvelle-Ecosse n'ont pas à passer devant vous ? R.—Non, ils sont simplement obligés de s'engager devant un témoin.

Q.—Pour chaque port ? R.—Oui, pour chaque port.

Q.—Savez-vous si, dans cette sorte de voyage, les hommes ont l'habitude de

rester à bord ou s'ils quittent le bâtiment à chaque port de débarquement ? R.—
 Quelquefois, ils le quittent,

Q.—Mais, en règle générale, que font-ils ? R.—Ils restent à bord à l'exception
 de ceux qui ont leur habitation au port de débarquement.

Q.—Pensez-vous qu'il soit bon ou mauvais pour le bâtiment de changer
 d'hommes à chaque arrêt ? R.—Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux pour
 les hommes qu'ils fissent six mois.

Q.—Alors, vous pensez que d'un arrêt à l'autre, les hommes feraient mieux
 de rester ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pourquoi les matelots changent-ils au lieu de rester sur le même bâti-
 ment ? R.—La plus grande partie de l'équipage ne change pas. Mais il y a
 toujours des hommes qui ont l'habitude de se livrer à la boisson dans chacun des
 ports où ils débarquent. Les matelots qui ne boivent pas restent généralement
 pour la saison sur le même bâtiment.

Par M. HEAKES :

Q.—Il ne s'agit que du cabotage ? R.—Oui.

Q.—Et dans les autres expéditions est-ce l'habitude d'engager un équipage
 pour la durée de l'expédition ? R.—Les bâtiments qui vont aux Indes Occiden-
 tales engagent un nouvel équipage tous les six mois, c'est-à-dire après qu'ils ont
 fait la course aller et retour.

Par M. CLARKE :

Q.—Dans les expéditions de cabotage est-ce que les hommes ont à charger et
 à décharger leur bâtiment ? R.—Selon les places, les uns le font et les autres
 non. En Nouvelle-Ecosse, l'usage est variable ; il en est qui travaillent à l'équi-
 pement du navire dans le port, et d'autres sont congédiés, mais le plus grand
 nombre aident à décharger le navire.

EDWIN McCLAY, agent d'immigration du Dominion, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette position ? R.—Depuis
 1884.

Q.—Connaissiez-vous antérieurement la question de l'immigration ? R.—
 Oui.

Q.—Faites connaître le nombre d'immigrants qui sont venus ici l'année der-
 nière, par exemple ? R.—10,674.

Q.—Combien d'entre eux sont-ils restés dans cette province ? R.—Environ
 2000.

Q.—Où les autres se sont-ils dirigés ? R.—Ils se sont dispersés sur toute la
 ligne entre Halifax et Victoria, C. B.

Par M. FREED :

Q.—Tous dans le Canada ? R.—Non, pas tout le reste ; quelques-uns d'entre
 eux se rendirent dans les Etats de l'Ouest.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle proportion d'entre eux a pris le chemin des Etats de l'Ouest ?
 R.—De six à sept cents peut-être.

Q.—La majorité d'entre eux était destinée à notre propre Nord-Ouest ? R.—Oui.

Q.—Parmi les autres, y avait-il beaucoup de femmes et d'enfants ? R.—Oui, il y avait une proportion considérable de femmes et d'enfants. Je ne saurais en donner le nombre exact.

Q.—A quelle classe d'immigrants appartenait-ils généralement ? R.—C'était une très belle classe de gens à en juger par les apparences et leur manière de vivre pendant leur séjour ici.

Q.—Savez-vous s'ils avaient des ressources pécuniaires ? R.—Oui ; la plupart d'entre eux avaient des valeurs considérables.

Q.—Y avait-il parmi eux beaucoup de commerçants, où étaient-ce plutôt des cultivateurs ? R.—La plupart étaient des cultivateurs et des ouvriers de ferme.

Q.—Qui se rendaient dans les districts agricoles des provinces de l'ouest ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des associations, ou des écoles, ou des institutions quelconques qui aient envoyé des enfants ici ? R.—Il en est venu environ 600, l'année dernière, la plupart destinés à Ontario.

Q.—Connaissez-vous les endroits sur lesquels ils furent dirigés dans Ontario ? R.—Il en est qui furent envoyés à Toronto, Belleville, Niagara, Knowlton. On les envoyait dans des endroits où ils devaient être formés.

Q.—Savez-vous quelle a été leur position depuis ? Il est de votre devoir de veiller sur eux et de connaître leur position ? R.—Ils sont placés chez des cultivateurs. Ceux qui sont restés ici—et quelques-uns d'entre eux sont restés dans la Nouvelle-Ecosse, ont été placés chez des cultivateurs, c'est-à-dire, chez des personnes respectables.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelles sont les informations que vous avez recueillies à leur sujet ? R.—Tous réussissent très bien.

Par M. WALSH :

Q.—Parmi ces immigrants, y en avait-il dont le prix de passage était en partie payé par le gouvernement ou venaient-ils ici à leurs frais ? R.—Quelques-uns d'entre eux avaient reçu de l'aide.

Q.—Quelle est la proportion d'entre eux qui reçurent de l'aide ? R.—En ce qui concerne la traversée, l'année dernière, je crois que la majorité des immigrants qui sont venus ici ont reçu de l'aide ; mais après leur arrivée ils durent pourvoir à leurs besoins.

Q.—Les passagers de l'année dernière qui ont reçu de l'aide du gouvernement se trouvaient-ils en position de pourvoir à leurs besoins après leur arrivée ? R.—Oui.

Q.—Aucun d'entre eux n'eut recours à la bienfaisance publique ? R.—Non.

Q.—Et la plupart d'entre eux se dirigèrent vers les provinces de l'Ouest ? R.—Un très grand nombre d'entre eux. Toutefois il en resta un certain nombre dans la Nouvelle-Ecosse.

Q.—En connaissez-vous un certain nombre qui aient bien ou passablement réussi, y en a-t-il qui végètent ? R.—L'année dernière, un bon nombre d'entre eux ont ouvert des terres dans les comtés de Hants et de Yarmouth. Un de ceux qui sont venus, l'année dernière, est allé s'établir dans un endroit appelé Forest Glen, dans le comté de Colchester. J'ai appris qu'il a défriché un joli espace de terrain de 15 à 20 acres en superficie, qu'il s'est bâti une maison de 28 pieds de long sur 15 de large sur un soubassement de mêmes dimensions et de 6 pieds de hauteur. C'est une maison en pierre dont il a pris les matériaux sur place et il s'est fait du mortier d'argile, prise dans le voisinage. Il a avec lui sa femme, deux fils et une fille, et il dit qu'il est sûr de former un établissement confortable.

Par M. FREED :

Q.—Quel capital avait cet homme, le savez-vous ? R.—Entre trois et quatre cents louis.

Q.—C'est une exception parmi les cultivateurs ? R.—Nous ne rencontrons jamais des gens ayant de pareils moyens qui vont s'établir dans la forêt.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ces gens avaient-ils des amis qui les avaient précédés dans l'endroit, ou y étaient-ils parfaitement étrangers ? R.—Quelques-uns d'entre eux avaient des amis ici, d'autres étaient des étrangers. J'en ai accompagné quelques-uns dans la région où ils se sont établis depuis et où d'autres ont affermé des terres.

Q.—Sont-ils contents aujourd'hui ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous dire comment sont reçus les immigrants et comment ils sont traités à leur arrivée et en attendant le départ des trains ? R.—Nous les recevons au débarquement au terminus en eau profonde qui est un hangar à bagages plutôt qu'une gare de passagers ; à côté, se trouve le bureau des billets de passage, et le préposé aux bagages a un compartiment où il garde ses contremarques, mais l'installation devrait être meilleure qu'elle n'est ; le local sert en même temps d'abri pour les passagers et de hangar pour le fret.

Q.—S'y trouve-t-il des sièges ? R.—La salle d'attente peut contenir environ 300 personnes, mais s'il y en a plus de 300, le surplus doit s'asseoir sur des caisses.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et parfois, il en arrive 600 en même temps ? R.—Oui ; nous en attendons 1,700 à la fin de la semaine.

Q.—Le même jour ? R.—Il n'y a pas plus de deux jours de différence entre les deux navires sur le temps de leur traversée, et il est probable qu'ils arriveront ensemble.

Q.—Le local où ils sont reçus est-il chauffé ? R.—Non.

Q.—Ils ne peuvent y cuire leurs aliments ? R.—Non ; il n'y a pas d'endroits où ils puissent faire leur cuisine. Il leur faut se rendre aux hôtels, à la tête du quai, pour se procurer de quoi manger, en attendant le départ des trains.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Leur faut-il payer pour ces repas ? R.—Oui, dès qu'ils sont débarqués, ils sont tenus de payer toutes leurs dépenses.

Par M. HEAKES :

Q.—Les immigrants qui viennent ici forment-ils une bonne classe de colons ? R.—Oui.

Q.—S'en trouve-t-il parmi qui sont incapables de gagner leur vie ? R.—Je n'en ai jamais rencontré.

Par M. KELLY :

Q.—Croyez-vous qu'il serait d'opportunité de leur procurer les moyens de faire leur cuisine, en attendant le départ des trains ? R.—Oui, je crois que ce serait un moyen de les soulager grandement. Notre présent local est insuffisant. Il nous faut avoir des pièces où les immigrants peuvent cuire leurs aliments, et des pièces convenables pour les recevoir.

Par M. FREED :

Q.—Après leur débarquement, combien leur faut-il attendre de temps—mettons la plus longue attente—avant de prendre le train pour se rendre à leur destination ? R.—Dix heures ; et c'est dans les cas où il nous faut expédier deux trains en même temps. Quelquefois, il arrive que nous avons trois trains à expédier.

Q.—Y a-t-il des cas où il leur faut attendre toute une nuit ? R.—Cela peut arriver, dans les cas où le débarquement se fait entre trois et quatre heures de de l'après-midi. Le *Polynesian*, qui apporte la prochaine malle, a 910 immigrants à bord ; nous ne pouvons les installer sur un seul train, et forcément une partie d'entre eux devront attendre que le premier train ait quitté ; nous ne pouvons charger qu'un seul train à la fois.

Q.—Dans ces cas, comment les immigrants passent-ils la nuit ? R.—Nous n'avons pas d'effets de literie à leur offrir. Parfois, il nous fait peine de voir des femmes et des enfants assis sur des colis ; nous faisons de notre mieux pour leur venir en aide, et nous hâtons leur départ avec toute la diligence possible. Surtout, nous veillons à ce qu'ils ne prennent pas de froid.

Q.—Veillez-vous à ce qu'ils ne soient pas les victimes d'escrocs ou de personnes qui voudraient les exploiter ? R.—Oui, nous y veillons très attentivement.

Par M. KELLY :

Q.—De quelle manière ? R.—Nous avons des gardiens de la paix qui circulent tout le temps dans le bâtiment. Je me tiens là, moi-même, continuellement et si je vois quelqu'un qui me paraisse n'avoir rien à faire dans le bâtiment, je lui signifie d'avoir à déguerpir, et les agents de police me prête main forte, au besoin.

Q.—Je suppose que vous savez distinguer les personnes suspectes ? R.—Oui.

Par M. PRÉSIDENT :

Q.—Toute personne que vous ne connaissez pas vous est suspecte ? R.—Oui, en règle générale.

Q.—Les employés du chemin de fer et du steamer ne veillent-ils pas aussi sur les immigrants ? R.—Oui ; ils ont des gens, des employés du vaisseau ou du chemin de fer qui veillent sur eux tout le temps.

Q.—Ils veillent à ce que les immigrants ne soient pas exploités par des étrangers ? R.—Oui ; ils veillent tout le temps pour empêcher que rien de fâcheux ne leur arrive.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des artisans parmi ces immigrants ? R.—Il y en a quelques uns, mais on ne les engage nullement à venir.

Q.—On ne leur accorde pas d'aide ? R.—Non.

Q.—Ils se donnent pour des garçons de ferme, lorsqu'ils viennent ? R.—Oui.

Q.—Comment les reconnaissez-vous ; quels moyens avez-vous de les distinguer ? R.—Les noms, l'âge et l'occupation d'un chacun sont inscrits sur la liste des passagers.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes-vous trouvé en Angleterre au moment du départ de ces immigrants ? R.—Non, je ne m'y suis jamais trouvé.

Par M. FREED :

Q.—Les certificats dont ils sont porteurs n'établissent-ils pas qu'ils sont ouvriers de ferme ? R.—Nous n'avons que la liste des passagers pour constater leur état.

Q.—Les certificats qu'ils peuvent avoir ne vous parviennent-ils pas ? R.—Non ; quelquefois, mais le cas se présente rarement ; ces immigrants peuvent être porteurs d'une lettre d'un agent du Canada en Angleterre.

Q.—Vous savez sans doute que pour recevoir de l'aide pour son passage tout immigrant doit être muni d'un certificat d'un membre du clergé ou d'un magistrat de l'endroit constatant son état ou profession ? R.—Oui.

Q.—Mais ces certificats ne vous sont jamais remis ? R.—Jamais.

Par M. MACLEAN :—

Q.—Y a-t-il eu des accidents causés par l'encombrement des passagers dans la gare d'arrivée ? R.—Une ou deux fois des personnes sont tombées de la passerelle sur la voie ferrée ; mais elles n'ont pas été sérieusement blessées ; elles ont pu continuer leur voyage.

Q.—Voulez-vous parler de la passerelle du navire ? R.—Je veux parler de la passerelle qui fait communiquer entre eux les deux quais de la gare.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—A bord des steamers aide-t-on au débarquement des passagers ? R.—Oui.

AARON SINFIELD, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Maçon, maître-maçon.

Par M. HEAKES :

Q.—Employez-vous plusieurs hommes durant la saison de l'ouvrage ? R.—J'en emploie 20 ou à peu près.

Q.—Y a-t-il une entente entre les maçons et leurs patrons en ce qui concerne le taux des salaires ? R.—Non les ouvriers fixent eux-mêmes le taux de leur salaire.

Q.—Quel est le salaire des maçons à l'heure ? R.—Jusqu'à ce jour ils ont reçu 25 cents de l'heure ; mais à l'avenir ils toucheront 30 cents.

Q.—Pendant combien de mois, dans l'année, un maçon peut-il avoir de l'emploi dans la ville d'Halifax ? R.—On peut dire huit mois ; peut-être un peu plus ; mais on peut compter sûrement sur ce nombre de mois, il en est qui peuvent travailler plus, d'autres moins longtemps.

Q.—En moyenne, combien de jours sont-ils employés constamment durant ces huit mois ? R.—Ils sont employés tout le temps ; il n'y a qu'une faible déduction à faire.

Q.—Ne subissent-ils pas les conséquences de la pluie et du mauvais temps ? R.—En tenant compte de ces inconvénients ils travaillent encore durant leurs huit mois entiers.

Q.—Cette classe d'ouvriers est-elle nombreuse ici ? R.—Nous manquons parfois de maçons :

Q.—Vous est-il parfois difficile de réunir le nombre d'ouvriers qu'il vous faut ? R.—Non, sauf lorsqu'il y a surabondance d'ouvrage et pas autrement.

Q.—Combien d'heures les maçons travaillent-ils par jour ? R.—Neuf heures en tout.

Q.—Et le samedi ? R.—Neuf heures chaque jour durant toute la semaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Durant les huit mois entiers ? R.—Peut-être pas durant toute l'année, vu qu'il y a des jours où ils ne peuvent travailler, faute d'y voir ; mais ils travaillent neuf heures par jour, autant que la lumière du jour peut le permettre ; il est des jours où ils ont travaillé jusqu'à dix heures.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes gens qui s'offrent pour apprendre le métier de maçon ? R.—Je crois qu'il y en a plus qui désirent l'apprendre qu'il n'y a de patrons qui veulent le leur enseigner.

Q.—Le métier de maçon est-il limité au travail de la pierre ? R.—Ici, nous appelons maçon l'homme qui pose la brique et la pierre.

Q.—Alors, vous le distinguez du tailleur de pierre ? R.—Oui, la taille de la pierre est un métier distinct.

Q.—Et le plâtrage ? R.—Oui, le plâtrage est un autre métier distinct.

Par M. KELLY :—

Q.—Avez-vous parfois des différends avec vos employés ? R.—Non.

Q.—Vous payez vos hommes une fois la semaine, le samedi ? R.—Oui.

Q.—Quittent-ils l'ouvrage à cinq heures le samedi ? R.—Oui.

Q.—Ils travaillent de 7 à 5 ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous jamais eu des difficultés avec vos hommes, des grèves ou quelque chose de semblable ? R.—Non.

Q.—Vous n'en avez jamais eues ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des plâtriers ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne de leur salaire par jour ou par semaine ? R.—\$2.50 par jour, ce qui revient à 25 cents de l'heure.

Q.—Est-ce pour un travail de neuf heures comme vous l'avez dit ? R.—Non ils travaillent pendant dix heures.

Q.—Quel salaire payez-vous à un aide-plâtrier à celui qui mêle le poil et le mortier etc ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Reçoit-il autant que l'aide-maçon ? R.—Oui, je ne sache pas qu'il y ait de différence.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait une différence ? R.—Peut-être y a-t-il une différence de \$1.20 à \$1.25 ; ils ne touchent pas exactement le même salaire.

Q.—Employez-vous des lattiers ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Ils sont payés au mille.

Q.—Combien du mille ? R.—\$1.25.

Q.—En hiver, lorsque les plâtriers sont à l'ouvrage, chauffent-ils les maisons en construction ou les bâtisses ? R.—Oui.

Q.—Qui paye le coût du chauffage ; est-ce le patron ou les ouvriers ? R.—C'est le constructeur ou le maître-maçon.

Q.—A partir de cette saison, si les ouvriers désirent avoir une augmentation de salaire en préviennent-ils le patron à l'avance ? R.—Ils lui donnent quelques semaines d'avis.

Q.—Les patrons estiment-ils que ce délai est suffisant ? R.—Ils se plaignent parfois ; de fait ce délai est un peu court.

Q.—Si les patrons veulent imposer une diminution de salaire en donnent-ils avis aux ouvriers ? R.—Je n'ai jamais entendu parler d'un tel fait.

Q.—D'après votre opinion comme constructeur, si les patrons voulaient

imposer une diminution de salaire, pensez-vous qu'ils en donneraient avis aux ouvriers ? R.—Je crois qu'ils agiraient ainsi si la diminution de salaire devait atteindre tous les ouvriers de cette classe.

Q.—Généralement, les patrons n'agissent-ils pas ainsi ? R.—Le fait ne s'est jamais présenté.

Q.—Les avis d'augmentation de salaire sont-ils donnés à temps pour la gouverne des constructeurs dans la préparation de leurs devis et contrats, au printemps ? R.—Non ; pas dans tous les cas.

Q.—Les constructeurs font-ils entrer en ligne de compte dans leurs devis et contrats l'éventualité d'une augmentation de salaire avant qu'ils aient posé leurs conditions ? R.—Non ; je ne crois pas qu'ils tiennent compte de cette éventualité ; car à part certains travaux spéciaux, et le cas se présente rarement, la moyenne du taux des salaires ne peut guère varier qu'une fois durant quatre ou cinq ans.

Q.—Depuis quand comptez-vous une augmentation de salaire ? R.—Depuis 6 ans.

Q.—Et vous demandez une augmentation de salaire pour le printemps prochain ? R.—Oui.

Q.—Quelle a été l'augmentation de salaire il y a 6 ans ? R.—50 cents par jour ; c'est-à-dire 5 cents de l'heure.

Q.—Depuis quand travaillez-vous 9 heures par jour au lieu de 10 ? R.—Depuis le mois de février, cette année.

ROBERT TOBY, charpentier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :—

Q.—Vous estimez-vous un bon ouvrier ou travaillez-vous simplement à l'établissement ? R.—Je travaille à l'établissement et au dehors suivant l'ouvrage qui se présente.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Dix-sept cents de l'heure.

Q.—Êtes-vous employé régulièrement ? R.—Non.

Q.—En règle générale combien de temps perdez-vous dans l'année ? R.—Je perds environ trois semaines, mais en vérité, pour moi, ce sont des vacances.

Q.—Travaillez-vous à une manufacture ? R.—Non, je suis à l'emploi du gouvernement impérial.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—De 7 à 6 heures.

Q.—En tout temps de l'année ? R.—Non ; en hiver, il y a un changement ; nous ne travaillons que sept heures.

Q.—Avez-vous travaillé en dehors d'Halifax ? R.—Non ; jamais.

Q.—Jamais dans des stations du dehors ? R.—Non.

Q.—Mais si vous êtes envoyé à des stations du dehors, quel salaire supplémentaire recevez-vous ? R.—Si nous allons à l'île Melville, nous recevons un salaire supplémentaire d'un jour de paie.

Q.—Vous accorde-t-on alors quelque chose pour la pension ? R.—Non ; on ne nous paye que le temps d'aller et revenir.

Q.—Avez-vous un certain nombre d'ouvriers qui travaillent pour le gouvernement en cet endroit ? R.—Oui ; 7 ou 8 en tout.

Q.—Tous au même salaire ? R.—Oui, absolument ; nous recevons tous le même salaire.

Par M. HEAKES :

Q.—Quels sont vos jours de paye ? R.—Une fois tous les quinze jours.

Q.—Fait-on des retenues sur vos gages ? R.—Je ne saurais dire qu'il y a

des retenues ; mais on garde en mains nos chèques pendant une semaine pour mieux établir la comptabilité.

Q.—Dans le département des ingénieurs royaux emploie-t-on des ouvriers autres que des charpentiers ? R.—Oui ; des plombiers, des peintres, des maçons, des journaliers.

Q.—Savez-vous quel est leur salaire ? R.—Je crois que les peintres ont le même salaire que nous ; que les maçons reçoivent un peu plus, mais pas beaucoup plus, sans que je sache exactement le montant de leur salaire.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes presque constamment employé dans le département des ingénieurs ? R.—Non ; les maçons ne travaillent qu'à la tâche, différant en cela des tailleurs de pierre, hors qu'ils auraient une entreprise importante.

Par M. HEAKES :

Q.—Travaillez-vous constamment par beau ou mauvais temps ? R.—Oui ; nous avons toujours de la besogne ; il est très rare qu'on nous renvoie à la maison, vu que nous pouvons toujours trouver de quoi faire sous abri.

JAMES CONORS, emballeur dans une manufacture de tabac, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans une manufacture de tabac ? R.—Environ un an.

Q.—Combien y a-t-il d'emballeurs à la fabrique ? R.—Deux.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$6.50 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—10 heures.

Q.—Faites-vous de l'ouvrage supplémentaire ? R.—Non.

Q.—Votre manufacture est-elle bien accommodée pour les fins du travail ? R.—Oui ; tout y est bien ordonné.

Q.—Il n'y a pas de mauvais air ; un air malsain dans le lieu où vous travaillez ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais eu de différends avec vos patrons ? R.—Non.

Q.—Quels sont vos jours de paye ? R.—Le samedi après-midi vers 5 heures ou un peu après.

Q.—Tous les ouvriers sont-ils payés à la même heure ? R.—Non ; les filles sont payées un peu avant nous.

Q.—Si vous faisiez de l'ouvrage supplémentaire recevriez-vous un salaire en plus ? R.—Oui.

Q.—Quel est le taux de ce salaire surnuméraire, est-il en proportion du salaire du jour ? R.—Je crois qu'il est de 25 cents de l'heure.

Q.—C'est de l'ouvrage supplémentaire ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Employez-vous des enfants dans votre manufacture ? R.—Non, pas que je sache.

PATRICK MACDONALD, employé dans la manufacture de tabac Mayflower.

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je travaille à la manufacture de tabac Mayflower.

Q.—Quel est votre département ? R.—J'ai la direction d'une des salles.

Q.—Quel est votre salaire à la semaine ? R.—\$7.00.

Q.—Y a-t-il longtemps que vous êtes employé dans cette manufacture ? R.—Depuis 1863.

Q.—Employez-vous des enfants dans votre manufacture ? R.—Les plus vieux ont 10, 14 et 15 ans ; je veux dire les plus jeunes.

Q.—Les hommes et les femmes travaillent-ils sur le même palier ? R.—Non, ils travaillent séparément.

Q.—Vos salles offrent-elles le confort désirable ? Avez-vous des plaintes à formuler au sujet de l'administration de la manufacture ? R.—Non, je n'en ai pas.

Q.—Infligez-vous des amendes ou des punitions à ceux qui font de mauvais ouvrages ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Les lieux d'aisance pour hommes et femmes sont-ils séparés ? R.—Oui.

Q.—Comment sont-ils séparés ? R.—Par une cloison en planches.

Q.—Sont-ils à côté l'un de l'autre ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous voir de l'une dans l'autre ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les portes de la manufacture ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—Elles ouvrent en dedans.

Par M. WALSH :

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans la manufacture ? R.—Je ne puis dire exactement. A peu près 75, je crois.

Q.—En cas d'incendie, avez-vous des moyens de sortie ? R.—Oui, il y a une porte justement sur la façade.

Q.—Ouvre-t-elle en dedans ou en dehors ? R.—Elle ouvre en dedans.

JOHN CARROLL, employé de la manufacture de tabac Mayflower, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous travaillez dans la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous là ? R.—J'ai travaillé là onze mois.

Q.—Dans quelle branche de cette industrie travaillez-vous ? R.—Je suis dans la chambre des presses.

Q.—Votre travail est-il bien ardu ? R.—Non, monsieur.

Q.—La presse est-elle mue par la vapeur ? R.—Non, le tabac est placé à la main et puis la presse est mue par pouvoir hydraulique.

Q.—Pour lors, vous êtes très bien—quelle est la durée d'une journée de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour tout l'hiver ? R.—Oui,—excepté quelquefois, alors que l'on ferme la manufacture pendant deux mois.

Q.—Y a-t-il une diminution de salaire pendant les mois d'hiver ? R.—Non.

Q.—Vous êtes payé le même salaire pendant l'été et l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Vos heures de travail sont-elles les mêmes en hiver qu'en été ? R.—Oui.

Q.—Quel jour de la semaine votre salaire vous est-il payé ? R.—Le samedi.

Q.—Quel est le montant de votre salaire ? R.—\$6.50 par semaine.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire en ce qui regarde l'administration de la manufacture ? R.—Non.

Q.—Avez-vous remarqué de la mauvaise conduite parmi les employés ou entendu de mauvaises paroles ou quelque chose de semblable ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Quel est l'âge des jeunes gens employés dans la manufacture, à votre connaissance ? R.—16 ans et plus, je crois.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il y en a de plus jeunes que cela ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Est-ce qu'il y a des filles employées dans la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Quel serait l'âge de la plus jeune fille employée dans la manufacture ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Seraient-elles de moins de 16 ans ? R.—Il pourrait y en avoir.

Q.—Seraient-elles de moins de 12 ans ? R.—Non.

Q.—Quelle classe de personnes font les paquets dans la manufacture, ou faites-vous du tabac en torquette ? R.—Non.

Q.—Quelle espèce faites-vous ? R.—Nous faisons le tabac plat.

Q.—Le tabac est-il roulé en feuille avant d'être mis en torquette ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes écoteurs ? R.—16 ans je crois.

Q.—Je suppose que vous pouvez dire le montant de leur salaire ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Etes-vous constamment employés tout le long de l'année ? R.—Nous cessons le travail pendant à peu près dix semaines, tout le reste de l'année nous sommes employés.

Q.—Vous travaillez pendant dix mois dans le cours de l'année ? R.—Nous travaillons pendant 9 à 10 mois durant l'année.

Q.—Pouvez-vous vivre confortablement avec un salaire de \$6 par semaine reçu pendant 9 ou 10 mois de l'année ? R.—Non, pas confortablement.

Q.—Combien êtes-vous de votre famille ? R.—Nous ne sommes que deux.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous et votre femme ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quel loyer aurait à payer un homme ayant votre salaire ? R.—Un logement confortable coûte \$1 par semaine et même plus.

Q.—Une piastre par semaine ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces pouvez-vous avoir pour \$1 par semaine ? R.—Deux pièces.

Q.—De quelle grandeur seraient ces pièces ? R.—Ce ne seraient pas de grandes pièces.

Q.—Si vous vouliez avoir plus de chambres, devriez-vous payer plus cher ? R.—Oui.

FRANK SHEARS, employé de la manufacture de tabac Mayflower est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Où travaillez-vous ? dans la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre département spécial ? R.—Je suis dans la salle des presses.

Q.—Vos ouvriers sont-ils les mêmes que ceux du témoin que l'on vient d'entendre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à la déposition qu'il vient de faire ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$6 par semaine.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Non.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Soixante-quinze cents par semaine.

Q.—Combien de chambres avez-vous ? R.—Une chambre.

Par M. MACLEAN :

Q.—Faites-vous la cuisine dans cette salle ? R.—Oui.

Q.—Et vous couchez aussi dans cette chambre ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous beaucoup d'économies dans le cours de l'année ? R.—Pas beaucoup.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce que les garçons travaillant dans la manufacture pensent apprendre un métier en travaillant ainsi dans cette manufacture ? R.—Je ne crois pas que ce soit un métier pour eux.

Q.—Mais croient-ils apprendre un métier ? R.—Je ne puis pas dire cela.

Q.—Connaissez-vous quelques jeunes garçons qui, après avoir travaillé à la manufacture, sont devenus compagnons ? R.—Pas dans cette manufacture. J'en ai connus qui sont parvenus ainsi dans la manufacture de la rue Maitland.

Q.—Quels sont ceux qui, dans cette manufacture, reçoivent les plus hauts salaires, autres que les contre-maitres ? R.—Ils reçoivent tous à peu près le même salaire, les contre-maitres exceptés.

Q.—Quel salaire reçoit l'ingénieur ? R.—Je ne puis dire.

Q.—Connaissez-vous le salaire des garçons ? R.—Je crois qu'ils gagnent de \$4.50 à \$5 par semaine.

Q.—Que gagnent-ils quand ils commencent à travailler ? R.—Je crois qu'ils gagnent \$3.

Q.—Que gagnent les filles quand elles commencent à travailler ? R.—\$3, je crois.

Q.—Sont-ce ceux qui ôtent les cotons d'après le tabac ? R.—Non, ceux-là travaillent à la pièce.

Q.—Alors ce sont ceux qui travaillent à la semaine qui gagnent \$3 ? R.—Oui.

Q.—Espérez-vous avoir une augmentation de salaire alors que vous serez plus habile à l'ouvrage ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Quel temps faudrait-il à un jeune homme entrant dans la manufacture pour apprendre à manufacturer le tabac ? R.—Je ne puis dire.

Q.—Vous ne saviez rien du métier, je suppose, quand vous y êtes entré ?
R.—J'y ai travaillé presque toute ma vie,—depuis 16 ans.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Demeurez-vous dans une maison où il y a plusieurs logements ? R.—
Oui.

Q.—Combien y a-t-il de pièces dans cette maison ? R.—Je ne puis dire. Il y
a cinq familles, et toutes occupent deux chambres, excepté moi.

Q.—De combien d'étages se compose cette maison ? R.—De trois étages.

Q.—Chaque logement est-il approvisionné d'eau ? R.—Non, l'eau se prend
dans la cour par chaque locataire.

Q.—Payez-vous les colisations, où sont-elles comprises dans le montant de
votre loyer ? R.—Elles sont comprises dans le montant du loyer.

Q.—Est-ce qu'il y a des cabinets d'aisance dans la maison ? R.—Non, les
lieux d'aisance sont dans la cour.

Q.—Combien y a-t-il de lieux d'aisance dans la cour ? R.—Un seul.

Q.—Y a-t-il un évier dans chaque logement ? R.—Non, il y en a un dans la
cour.

Q.—Il n'y en a pas un pour chaque locataire ? R.—Non.

Q.—L'état sanitaire de ces maisons est-il surveillé par les autorités muni-
cipales ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous ne voyez personne venir visiter ces maisons pour s'assurer de leur
état de propreté ? R.—Je les ai vus quelquefois.

Q.—Savez-vous quel rapport a été fait ? R.—Non.

Q.—La cour est-elle toujours propre ? R.—Oui, elle est tenue en assez bon
état de propreté.

Q.—Les lieux d'aisance sont-ils nettoyés souvent ? R.—Ils sont nettoyés
deux ou trois fois l'année.

Q.—Sont-ils nettoyés aux frais de la cité ou bien du propriétaire ? R.—Ils
sont nettoyés aux frais du propriétaire.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites qu'il y a cinq familles dans la même maison avec vous ?
R.—Oui.

Q.—Combien d'enfants y a-t-il dans la maison ? R.—Il y a des familles qui
en ont six à sept.

Q.—Alors je suppose que cette maison contiendrait en tout 25 ou 30 per-
sonnes ? R.—Oui, à peu près.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les lieux d'aisance sont-ils tenus bien propres ? R.—Oui. Ils sont lavés
deux fois la semaine.

Q.—Donnent-ils de l'odeur pendant l'été ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des familles qui ont cinq enfants et qui vivent dans deux pièces ?
R.—Quelques familles ont trois pièces et d'autres en ont deux. Ils payent suivant
leurs moyens.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des dimensions de la maison ? R.—
Non ; c'est une maison de bonne grandeur.

Q.—Combien de pieds a-t-elle de front ? R.—Elle doit avoir à peu près 20
pieds.

Q.—Quelle est sa profondeur ? R.—Je ne puis dire exactement. Je n'ai pas mesuré.

Q.—Combien d'étages avez-vous dit qu'elle avait ? R.—Trois.

Par M. HEAKES :

Q.—De combien de pièces est composée cette maison ? R.—Je ne sais pas. Je n'y ai jamais fait attention.

WILLIAM SLADE, employé à la manufacture de tabac Mayflower, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous dans la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Pressier.

Q.—Avez-vous entendu les témoignages des personnes qui viennent d'être examinées ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à leurs témoignages ? R.—Rien.

Q.—Vous corroborez en tout leurs témoignages ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous marié, M. Slade ? R.—Non, mais j'ai une famille à faire vivre : ma mère et deux frères.

Q.—Y a-t-il d'autres personnes que vous qui contribuent à faire vivre la famille ? R.—Non.

Q.—Je suppose que vous n'êtes pas obligé de vivre dans deux pièces ? R.—Je suis obligé de le faire.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$1.25 par semaine.

Q.—Combien de familles vivent dans cette maison ? R.—Je ne sais pas. Je ne suis jamais allé dans d'autres parties de la maison. Je demeure au premier étage.

Q.—Combien d'étages a cette maison ? R.—Trois et des mansardes.

Q.—Est-ce qu'il y a un service d'eau spécial pour chaque famille ? R.—Non.

Q.—Est-il dans la cour ? R.—Non, il est dans le passage, en bas.

Q.—Et toutes les autres familles sont tenues de prendre leur approvisionnement d'eau à ce service d'eau ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il y a un renvoi d'eau pour chaque famille ? R.—Non, il n'y en a qu'un.

Q.—Est-il dans le passage ou dans la cour ? R.—Il est dans le passage.

Q.—Vient-il de mauvaises odeurs de ce tuyau, ou bien y a-t-il une ventilation suffisante ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Savez-vous si ce tuyau donne une mauvaise odeur dans l'été ? R.—Je n'ai pas demeuré là dans l'été.

Q.—Y a-t-il des lieux d'aisance séparés pour chaque famille ? R.—Non ; il n'y en a qu'un seul.

Q.—Est-il dans la cour ou dans la maison ? R.—Il est dans la cour.

Q.—Est-il nettoyé fréquemment ? R.—Je ne sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—I'avez-vous vu nettoyer, ou savez-vous s'il l'a été ? R.—Je n'en ai jamais eu connaissance.

Q.—Payez-vous des cotisations ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous jamais vu les inspecteurs de bâtisses venir s'enquérir de leur condition ? R.—Ils sont venus, mais je ne les ai pas vus.

Q.—Quel est l'état sanitaire de la maison, à part de son encombrement ? R.—L'état sanitaire de la maison est très bon.

THOMAS BAKER, employé de la manufacture de tabac Mayflower.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous dans la manufacture de tabac May flower ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand travaillez-vous là ? R.—Depuis plus de trois ans.

Q.—Quelle partie de l'ouvrage faites-vous ? R.—Je tresse le tabac.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Je gagne \$4 par semaine.

Q.—Êtes-vous entré comme apprenti, ou avez-vous commencé là ? R.—J'ai commencé là.

Q.—Quel salaire aviez-vous en commençant ? R.—J'avais \$1.50.

Q.—Et votre salaire a été augmenté graduellement ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai quinze ans.

Q.—Trouvez-vous l'ouvrage trop fatigant pour vous ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques reproches à faire à la manufacture ? R.—Non, pas du tout.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis combien de temps dites-vous que vous-êtes dans cette manufacture ? R.—Je suis à cette besogne depuis bientôt trois ans.

Q.—Est-ce que le gérant vous a demandé votre âge quand vous êtes entré ? R.—Non.

Q.—Quand vous êtes entré, est-ce qu'il y avait d'autres enfants aussi jeunes que vous étiez alors ? R.—Oui.

Q.—Combien y en avait-il ? R.—A peu près quatre.

Q.—Étaient-ils aussi jeunes que vous ? R.—Il y en avait de plus jeunes et d'autres de mon âge.

Q.—Je suppose qu'il y avait des jeunes filles aussi ? R.—Oui.

Q.—De plus jeunes que vous ? R.—Oui, il y en avait deux qui étaient plus jeunes que moi d'une couple de semaines.

Q.—Est-on dans l'habitude de vous faire payer une amende, quand vous arrivez tard, ou pour d'autres causes ? R.—Je ne suis jamais arrivé tard.

Q.—Connaissez-vous d'autres enfants qui auraient payé l'amende pour être venus tard ? R.—Non.

Q.—Ferme-t-on les portes de la manufacture après l'heure où tous les employés doivent être rendus le matin ? R.—Oui.

Q.—Si les jeunes garçons ou les employés arrivent tard, peuvent-ils entrer ? R.—Oui, il peuvent entrer ; mais ils ont à voir les contre-maitres avant de se mettre à travailler.

Par M. FREED :

Q.—Les enfants de la manufacture sont-ils punis d'aucune manière ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'aucun d'eux n'a été battu pour quelque cause ? R.—Non.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon que vous avez connu, travaillant dans la manufacture ? R.—Douze ans.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune fille que vous avez connue, travaillant dans la manufacture ? R.—A peu près quatorze ans.

Q.—Y a-t-il des garçons de douze ans dans la manufacture à présent ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a eu quelques changements par lesquels on a refusé de laisser travailler ces jeunes garçons dans cette manufacture ? R.—Non, je ne sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Un peu.

Q.—Combien de temps êtes-vous allé à l'école ? R.—Trois ans.

Q.—Connaissez-vous quelques garçons dans la manufacture qui savent lire et écrire ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les employés prennent-ils leurs repas dans la manufacture ? R.—Non.

Q.—Les jeunes garçons sont-ils fouillés quand ils partent ? R.—Oui.

Q.—Qui les fouillent ? R.—Le contre-maitre.

Q.—Les filles sont-elles fouillées aussi ? R.—Non, elles ne le sont pas.

Par M. FREED :

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler le matin ? R.—A peu près à sept heures et demie.

Q.—A quelle heure laissez-vous l'ouvrage le soir ? R.—A six heures et demie.

Q.—Combien de temps avez-vous pour dîner ? R.—Une heure.

Q.—Le samedi, les heures de travail sont-elles les mêmes que les autres jours ? R.—Non.

Q.—A quelle heure laissez-vous l'ouvrage le samedi ? R.—Quelquefois à cinq heures et quelquefois à cinq heures et demie.

DANIEL HARSHMAN, employé de la manufacture de tabac Mayflower, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous dans la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand travaillez-vous là ? R.—Depuis à peu près quatre années dans la nouvelle manufacture et dix-sept ans dans l'ancienne, avant qu'elle fut incendiée.

Q.—Trouvez-vous plus d'avantage à travailler dans la nouvelle manufacture que dans l'ancienne ? R.—Oui, nous avons plus d'espace.

Q.—La ventilation du nouveau bâtiment est-elle meilleure ? R.—Oui.

Q.—Quel ouvrage faites-vous ? R.—Je travaille à la presse dans le haut de la fabrique, où l'on presse le tabac avant de le couper.

Q.—Votre travail est-il pénible ? R.—Non, c'est un travail léger.

Q.—Pressez-vous le tabac par machine ? R.—Oui, par une presse hydraulique

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$6.50 par semaine.

Q.—Faites-vous du travail en plus après votre journée ? R.—Non, monsieur.

Q.—Combien travaillez-vous de temps par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Laissez-vous l'ouvrage plus à bonne heure le samedi que les autres jours ? R.—Oui.

Q.—Quel jour votre salaire vous est-il payé ? R.—Le samedi.

Q.—A quelle heure ? R.—Vers 4 heures et demie ou 5 heures.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire relativement à l'administration actuelle de la manufacture ? R.—Non.

Q.—L'administration est-elle meilleure à présent qu'elle ne l'était dans l'ancienne manufacture ? R.—Oui, elle est meilleure.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel montant de loyer vous payez ? R.—Ma famille ne demeure pas dans les limites de la cité.

Q.—Etes-vous en pension ? R.—Non, je me nourris moi-même.

Par M. KELLY :

Q.—Vous ne payez pas de taxes ? R.—Non.

DANIEL BURGESS, employé à la manufacture de tabac Mayflower, est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quel ouvrage faites-vous ? R.—Je travaille à la machine à couper.

Q.—Est-ce un ouvrage fatiguant ? R.—Non.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—Je reçois \$6.50 par semaine.

Q.—Quelle est la durée de votre travail de chaque jour ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Est-ce qu'il y a des jeunes garçons dans ce département ? R.—Non.

Q.—Ce sont tous des hommes ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un séchoir attaché à la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps les hommes travaillent-ils dans ce séchoir quand ils emmagasinent la marchandise ? R.—Une couple de minutes.

Q.—Il y fait bien chaud, n'est-ce pas ? R.—Je n'y suis jamais entré.

Q.—Les hommes peuvent-ils y demeurer plus de quinze minutes ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui travaillent dans cette partie de la maison ? R.—Non.

Q.—Est-ce une construction séparée de la manufacture ? R.—Oui, c'est dans l'aile.

Q.—Après que les marchandises sont entrées, est-ce fermé à clef ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que vous travaillez dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Vous devez faire vivre votre femme et votre famille ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous vivre confortablement avec \$6 par semaine ? R.—Bien, j'ai deux enfants qui travaillent.

Q.—Travaillent-ils dans la même manufacture ? R.—Un travaille dans la manufacture avec moi, et l'autre dans la manufacture de coton.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Un aura seize ans le mois prochain et l'autre quatorze.

Par M. HEAKES :

Q.—Les hommes sont-ils fouillés chaque soir en partant de la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Qui les fouille ? R.—Le contre-maitre.

Q.—Arrête-t-il chaque homme en sortant ? R.—Oui.

Q.—Quel est le but de les fouiller ainsi ? R.—Pour s'assurer que nous n'emportons pas de tabac.

Q.—Y a-t-il beaucoup de tabac volé à la manufacture ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Avez-vous entendu dire qu'il y avait du tabac de volé ? R.—Non.

Q.—Est-ce parce que vous êtes payés de si faibles salaires que vous êtes fouillés ? R.—Je ne crois pas que ce soit la raison.

Q.—Lequel de vos enfants travaille dans la manufacture de coton, le plus âgé ou le plus jeune ? R.—Le plus âgé.

Par M. FREED :

Q.—Depuis combien de temps travaille-t-il là ? R.—Depuis sept mois.

Q.—Pouvez-vous nous dire l'âge du plus jeune enfant qui travaille dans la manufacture de coton ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Quel est le salaire d'un tel enfant ? R.—\$1.50 par semaine.

Q.—Et quel est le salaire de celui qui travaille dans une manufacture de tabac ? R.—\$3 par semaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—A quelle heure cessez-vous de travailler dans la manufacture de tabac ? R.—A six heures.

Q.—Êtes-vous fouillés à cette heure-là ou avant ? R.—Nous sommes fouillés à cette heure-là.

Q.—Combien de temps faut-il pour fouiller tout le monde ? R.—Quelques minutes seulement.

Q.—Vous devez attendre votre tour pour être fouillé ? R.—Oui.

Q.—Les hommes se prêtent-ils à cette opération de bonne grâce ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'ils y sont habitués ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—A quelle distance de la manufacture de coton demeurez-vous ? R.—A un quart de mille.

Q.—A quelle heure commencent-ils à travailler là ? R.—A six heures et demie.

Q.—Pendant l'hiver est-ce la même heure que l'été ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas difficile de faire lever un enfant à aussi bonne heure pour aller travailler ? R.—Oui ; c'est très pénible.

Par M. HEAKES :

Q.—Votre enfant a-t-il jamais été mis à l'amende dans la manufacture de coton ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'avez jamais entendu parler de mauvais traitements dans cette manufacture ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—A quelle heure laissent-ils l'ouvrage dans la manufacture de coton ? R.—A six heures et quart.

Q.—Votre enfant prend-il ses repas dans la manufacture, ou va-t-il les prendre à la maison ? R.—Il emporte son dîner avec lui.

Q.—Quel temps leur accorde-t-on pour aller manger ? R.—On leur accorde une heure.

Q.—Sont-ils requis quelquefois de travailler le soir ? R.—Pas que je sache. Mes enfants n'ont jamais travaillé le soir.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Demeurez-vous dans une maison où il y a plusieurs logements ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

- Q.—Combien de pièces occupez-vous ? R.—Trois pièces.
 Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$1 par semaine.
 Q.—A quel étage se trouvent vos chambres ? R.—Elles sont au dernier étage.
 Q.—A quel hauteur ? R.—Deux étages.
 Q.—La ventilation est-elle bonne, de même que l'état sanitaire des dépendances ? R.—Oui.

Par M. FREED :

- Q.—Combien d'enfants avez-vous ? R.—Cinq.
 Q.—Payez-vous votre loyer toutes les semaines ? R.—Quand j'ai l'argent je le paye—si je ne l'ai pas je le laisse de côté.
 Q.—Payez-vous votre loyer d'avance ? R.—Non.
 Q.—Y en a-t-il parmi la classe des travailleurs qui le font ? R.—Je n'en connais pas.

Par M. HEAKES :

- Q.—Connaissez-vous des femmes qui vont travailler pour faire vivre leur famille ? R.—J'en connais quelques-unes.
 Q.—Est-ce parce que le salaire de leur mari est insuffisant ? R.—Non, c'est dans le cas où leur mari est malade.
 Q.—En connaissez-vous qui vont travailler parce que le salaire payé à leur mari est trop minime ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

- Q.—Combien de temps un enfant, travaillant dans une manufacture de coton, a-t-il de récréation ? R.—Une heure tous les soirs et le samedi après-midi.

Par M. KELLY :

- Q.—Y a-t-il un tuyau d'égout dans la maison que vous habitez ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous l'eau sur les lieux ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

- Q.—Y a-t-il un drainage à cette maison ? R.—Je ne puis pas dire.
 Q.—Avez-vous un évier dans la cour ? R.—Il se trouve dans une des cuisines.
 Q.—Le tuyau d'égout doit se déverser quelque part ? R.—Oui, car l'eau inonderait la maison.

JOHN SUTHERLAND, contre-maitre de la manufacture de tabac Mayflower, est assermenté.

Par M. WALSH :

- Q.—Travaillez-vous dans la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Oui, monsieur.
 Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous là ? R.—Depuis près de 6 ans.
 Q.—Etes-vous le contre-maitre de la manufacture de tabac Mayflower ? R.—Je suis le contre-maitre.
 Q.—Quel salaire recevez-vous à peu près ? R.—\$8 par semaine.
 Q.—Travaillez-vous tout le long de l'année ? R.—Oui.
 Q.—Votre ouvrage est continu ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous quelque charge particulière, ou un département spécial, ou

avez-vous la surveillance de toute la manufacture ? R.—J'ai un département spécial d'ouvrage, et la surveillance de la manufacture aussi.

Q.—Avez-vous eu occasion de punir quelques-uns de vos employés ? R.—Non, monsieur.

Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Non, nous n'avons pas d'amendes.

Q.—Vous n'avez jamais eu connaissance que des enfants aient été maltraités dans la manufacture ? R.—Nous n'employons pas d'enfants.

Q.—Vous n'avez pas eu connaissance de langage immoral, ou de familiarités déplacées parmi les employés ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous la liberté d'employer des ouvriers à volonté ? R.—Non. Je n'ai pas le pouvoir d'engager les ouvriers, mais j'ai le pouvoir de les renvoyer. Ils sont engagés par le gérant.

Q.—Quand les hommes laissent la manufacture, sont-ils obligés de donner avis ? R.—Non.

Q.—Sont-ils renvoyés sommairement, si c'est nécessaire ? R.—Oui.

Q.—Si un homme est renvoyé de cette manière, est-il payé immédiatement ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous fouillez toute personne dans le département quand elle sort ? R.—Je fouille tous les hommes dans tous les départements.

Q.—Je suppose que vous avez rencontré des personnes qui avaient l'habitude d'emporter du tabac de la manufacture ? R.—C'est un règlement général dans toutes les manufactures — que tous les hommes doivent être fouillés à leur départ.

Q.—Avez-vous trouvé des personnes emportant du tabac ? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous dans ces cas là ? R.—Je reprends le tabac.

Q.—Leur payez-vous leurs salaires ? R.—Oui.

Q.—Et vous les laissez aller ? R.—Oui.

Q.—Il y a des filles employées dans la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il y a des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les filles ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il y a une cloison ou une division entre eux ? R.—Il y a une cloison en planches.

Q.—Les cabinets d'aisance se suivent-ils ? R.—Oui.

Q.—Séparés par une cloison entre chaque ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la ventilation dans la manufacture ? R.—Il y a beaucoup de ventilation. Il y a 120 fenêtres.

Q.—Les appartements sont-ils bien élevés ? R.—Oui ; à peu près douze pieds de hauteur.

Q.—Employez-vous les hommes continuellement, tout le long de l'année ? R.—Tant qu'il y a de l'ouvrage ; nous fermons la manufacture pendant un certain temps de l'hiver.

Q.—Pendant combien de temps, fermez-vous la manufacture ? R.—A peu près deux mois.

Q.—Et les hommes trouvent-ils quelque chose à faire, en attendant la réouverture de la manufacture ? R.—Il faut qu'ils cherchent de l'emploi pendant ce temps là.

Q.—Avez-vous beaucoup de demandes d'emploi ? R.—Oui, nous en avons un assez bon nombre.

Q.—Avez-vous plus de demandes que vous n'avez de places ? R.—Oui.

Q.—Dans le cas où un homme laisserait son ouvrage, auriez-vous de la peine à le remplacer ? R.—Pas du tout.

Q.—Beaucoup d'hommes laissent-ils la manufacture pour d'autre emploi ?
R.—Bien peu.

Q.—Ils préfèrent rester chez-vous ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que plusieurs jeunes garçons, une fois entrés chez vous, laissent la manufacture pour apprendre un métier ou faire d'autre ouvrage ? R.—Nous n'employons que deux jeunes garçons.

Q.—Règle générale, combien de temps les filles travaillent-elles dans la manufacture ? R.—Tant qu'elles ont de l'ouvrage à faire. Quelques-unes d'entre elles partent quand elles se marient.

Q.—Quelques-unes laissent-elles pour s'engager comme servantes ? R.—Il peut s'en rencontrer une ou deux de temps en temps.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Employez-vous des hommes et des femmes pour le même genre d'ouvrage ? R.—Non.

Q.—Est-ce vous qui régularisez le salaire des employés ? R.—Non c'est le gérant qui fait cela.

Q.—Avez-vous demeuré à Saint-Jean, ou avez-vous travaillé là ? R.—Non, je n'ai jamais travaillé là.

Q.—Vous ne connaissez rien de la différence des prix des loyers dans ces deux localités ? R.—Non, je ne sais pas.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres manufactures de tabac, ailleurs qu'à Halifax ? R.—Non.

Q.—Combien y a-t-il de manufactures de tabac à Halifax ? R.—Il y en a trois.

Q.—Fouille-t-on les employés dans toutes ces manufactures ? R.—Oui, autant que je puis savoir.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce qu'il y a plusieurs contre-mâtres ou surveillants dans la manufacture ? R.—Il y en a trois.

Q.—Les contre-mâtres sont-ils fouillés ? R.—Non.

JOHN WATT, maître fileur de la manufacture de coton, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous travaillez dans la manufacture de coton ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous là depuis longtemps ? R.—Je travaille là depuis huit mois.

Q.—Faites-vous un travail spécial ? R.—Oui, je suis maître fileur.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—Je reçois \$15 de salaire par semaine.

Q.—Votre ouvrage est-il continu ? R.—Oui.

Q.—Quand la manufacture ferme, votre ouvrage et votre salaire continuent tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des heures de travail particulières, où vous devez travailler plus que les autres ? R.—Non, je suis censé travailler quand on a besoin de moi.

Q.—Si vous travaillez en sus des heures ordinaires, êtes-vous payé en plus ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous la manière d'imposer les amendes dans la manufacture,

ou quelque chose de semblable ? R.—Il y a des amendes pour mauvaise conduite, ou dommages aux machines ; ou autre chose de cette nature.

Q.—Est-ce que ça arrive fréquemment ? R.—Non, pas bien souvent.

Q.—Quel est le montant de l'amende imposée, généralement ? R.—25 cents.

Q.—Dans quelle partie de la manufacture ces choses là arrivent-elles ? R.—Les amendes sont imposées pour dommages aux pinceaux,—aux huiliers, ou des objets semblables. C'est là mon département.

Q.—Pour lors vous connaissez mieux que personne, dans la manufacture, la nature et la cause des amendes ? R.—Oui.

Q.—Qu'entendez-vous par l'inconduite qui mérite l'imposition des amendes ? R.—Jeter des fuseaux par terre ou autres choses ; ne pas avoir la précaution dans la manipulation de ces articles.

Q.—Quelle est la plus forte amende imposée, dans votre département ? R.—25 cents.

Q.—Dites-nous quel est le plus fort montant d'amende imposé ? R.—C'est là le plus élevé.

Q.—Dans une semaine ? R.—Oui.

Q.—Qui décide, quand il y a quelque chose de brisée, si la chose a été faite malicieusement ? R.—Nous décidons d'après les informations que nous recueillons des autres employés.

Q.—Vous êtes juge en cette matière ? R.—Oui.

Q.—Imposez-vous l'amende vous-même ? R.—Je l'inscris dans un livre, et le montant est retenu au bureau.

Q.—Avez-vous des règlements vous spécifiant quelles fautes sont passibles d'amendes ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous une copie ici ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous en procurer une copie ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure du matin les enfants employés dans la manufacture commencent-ils à travailler ? R.—A six heures et demie.

Q.—Se rendent-ils à la même heure, et l'hiver et l'été ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils chaque jour ? R.—Dix heures et trente-quatre minutes.

Q.—Ne travaillent-ils jamais plus longtemps que cela ? R.—C'est bien rare, sauf quand nous sommes très pressés.

Q.—Est-ce que cela arrive fréquemment ? R.—Vers le premier mois que je suis venu ici, nous avons travaillé 3 soirs par semaine.

Q.—Ces soirs là, les employés sont-ils requis de travailler bien tard ? R.—Jusqu'à sept heures et quart.

Q.—Leur donne-t-on le temps de manger ? R.—Ils peuvent se faire apporter leur manger ou l'apporter eux-mêmes.

Q.—Quel salaire en plus leur paye-t-on ? R.—Ils sont payés pour leur travail supplémentaire au *pro rata* de leur salaire.

Q.—Ils sont payés sur le même pied de leur travail de jour ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous la manière dont les amendes sont imposées dans le département à tisser ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu connaissance que l'on se soit servi de langage grossier envers les employés dans la fabrique ? R.—Ceci n'est pas à ma connaissance.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—S'est-on plaint de ce que l'on se servait d'un semblable langage ? R.—Bien rarement.

Q.—Y a-t-il des règlements défendant un pareil langage ? R.—Non.

Q.—Prend-on soin de respecter la morale devant les jeunes enfants employés dans la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Quelle surveillance exercez-vous ? R.—J'ai deux hommes sous mes ordres qui veillent constamment sur eux.

Q.—Si vous voyiez un homme faisant quelque chose de déplacé à ces enfants, le renverriez-vous ? R.—A l'instant même.

Q.—Si vous voyiez quelque chose de déplacé, que feriez-vous ? R.—Je le renverrais.

Q.—Comment les lieux d'aisance sont-ils séparés ? R.—Par un mur de brigues.

Q.—Il n'y a pas de division en dehors ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la plus jeune personne employée dans votre département ? R.—De 11 à 14 ans.

Q.—Quel est le salaire par semaine d'un enfant âgé de 11 ans ? R.—\$1.25.

Q.—Et quel est le mode d'augmentation ? R.—Cela dépend de l'habileté de l'enfant.

Q.—Il n'y a pas de loi dans la Nouvelle-Ecosse établissant l'âge après lequel un enfant peut être employé ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous des règlements dans la manufacture à ce sujet ? R.—Non ; mais les enfants de 11 ans ne font guère autre chose que mettre les fuseaux à leurs places respectives.

Q.—Punissez-vous ceux qui parlent ? R.—Non, mais nous tâchons de les tenir à l'ouvrage, autant que nous pouvons.

Q.—Les mettez-vous à l'amende quand ils parlent ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Les enfants ont-ils été fouettés dans la manufacture pour avoir mal fait leur ouvrage ? R.—Non, nous ne permettons aucun châtiment corporel.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Comment les portes ouvrent-elle, en dedans ou en dehors ? R.—Des deux manières ; ce sont des portes à ressorts.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est la moyenne des salaires, par semaine, d'une femme travaillant dans une chambre à tisser ? R.—\$3.25.

Q.—Ces femmes payent-elles leur propre pension ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Si une machine se brise pendant le jour ou est arrêtée, sans que ce soit la faute de l'employé, est-il obligé de travailler pour refaire le temps perdu ? R.—Non.

Q.—Les payez-vous quand ils ne travaillent pas ? R.—Oui, si la machine se brise.

Par M. HEAKES :

Q.—Pendant quel temps payez-vous un employé quand la machine arrête ? R.—Nous avons payé une demie-paie pendant une semaine.

Par M. McLEAN :

Q.—Fermez-vous les portes à clef après l'heure de commencer l'ouvrage ? R.—Non.

Q.—Avez-vous mis à l'amende ceux qui commençaient trop tard ? R.—Je ne l'ai jamais fait.

Q.—De combien d'étages se compose le bâtiment ? R.—De quatre étages.

Q.—Y a-t-il des sorties de sûreté en cas d'incendie ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de ces sorties à chaque étage ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous des ascenseurs ? R.—Oui, nous en avons un.

Q.—Pour la montée et la descente des matériaux ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous nous parler de la chambre à carder ? R.—Le maître cardeur est ici.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les machines sont-elles protégées autant qu'elles peuvent l'être ? R.—Oui, tout est couvert.

Q.—Vous voyez à cela pour prévenir les accidents ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu d'accidents dans votre salle ? R.—Non.

JOHN KNIVERTON, surveillant des chambres où sont les machines à dévider, ourdir et tisser, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est votre département ? R.—J'ai charge de la chambre des tissus—e'est-à-dire de tout ce qui se rapporte au tissage ; je suis contre-maître, et la charge de ce département spécialement.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs ? R.—J'ai travaillé dans divers endroits, en Europe ; je suis employé dans des fabriques depuis l'âge de dix ans.

Q.—Nos industries se rapprochent-elles de celles d'Europe ? R.—Elles sont à peu près les mêmes.

Q.—Trouvez-vous les employés dans ce pays-ci plus dociles que ceux d'Europe ? R.—Dans certains cas ils le sont, et dans d'autres cas il est bien difficile de les diriger. Nous attribuons cela, en grande partie, aux enfants qui sont employés sans être préparés.

Q.—Avez-vous de jeunes enfants dans votre département ? R.—Oui ; j'en ai de 11 ans et plus.

Q.—Quel salaire ces enfants de 11 ans ont-ils ? R.—\$1 par semaine.

Q.—À quel ouvrage sont-ils employés ? R.—Nous les employons à dévider en grande partie ; quatre ne font que cela.

Q.—Se servent-ils, en aucune manière, de machines pour cet ouvrage ? R.—Ils ne travaillent pas aux machines du tout, c'est tout de l'ouvrage à la main. Puis vers 12 ans ils sont employés à assister les tisserands et apprennent à tisser.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$16 par semaine.

Q.—Estimez-vous ce prix-là aussi élevé ou plus élevé que le salaire que vous aviez en Angleterre ? R.—Je n'occupais pas la même position en Angleterre. Si j'occupais la même position en Angleterre, j'aurais à peu près le même salaire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous été engagé en Angleterre pour venir ici ? R.—Oui.

Q.—Votre salaire fut-il déterminé dans ce temps-là ? R.—Oui ; il fut convenu de \$15 et je fus augmenté tel que convenu alors en Angleterre.

Q.—Avez-vous été engagé pour un temps défini ? R.—Pour 12 mois ; c'était en novembre 1882.

Q.—Que reçoivent les femmes employées à dévider ? R.—Les dévideuses font de \$2.50 à \$3.50. Elles travaillent à la pièce.

Q.—Y a-t-il des femmes qui reçoivent plus que cela ? R.—Celles qui sont employées à ourdir gagnent de \$4 à \$6 par semaine. Elles sont payées à la journée.

Q.—Dans la chambre des tisserands, que reçoivent les femmes, par exemple une qui aurait charge de trois métiers ? R.—Elle gagnerait à peu près 60 cents par jours, c'est-à-dire une bonne tisserande. La moyenne de nos prix est de 18 cents et demie, ce qui est le plus bas prix, jusqu'à vingt-six cents par coupe, et elles peuvent faire une coupe sur chaque métier par jour.

Q.—Avez-vous des femmes dans la chambre à tisser qui dirigent trois métiers ? R.—Un grand nombre.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—En moyenne elles gagnent \$8.50, \$9, \$9.50, et rarement elles gagnent moins de \$8.50.

Par M. WALSH :

Q.—Gagnent-elles cela par semaine ? R.—Par quinzaine—nous payons tous les quinze jours, et toutes les réponses quant aux salaires sont par quinzaine—et sur ces mêmes bases.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—De quelle fabrique parlez-vous ? R.—De la manufacture de coton de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Avez-vous des femmes qui ne dirigent que deux métiers ? R.—Oui.

Q.—Combien dites-vous qu'elles gagnent par semaine ? R.—Bien, ce sont en partie des enfants—jeunes garçons et filles qui ne surveillent que deux métiers—nous nous attendons à ce que rendus à l'âge de 15 ou 16 ans ils puissent surveiller quatre métiers, et nous en avons d'un peu plus âgés qui font manœuvrer six métiers.

Par M. WALSH :

Q.—Que gagnent ces enfants pour chaque métier ? R.—C'est à peine s'ils gagnent 20 cents par métier,—leur salaire n'est pas en proportion de celui que gagnent les ouvriers de première classe, mais nous avons des enfants très experts et dirigeant six métiers continuellement et cela fait \$1.20 par métier par semaine.

Par M. FREED :

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune fille employée à tisser ? R. A peu près quatorze ans, je pense, mais comme aide à peu près 12 ou 13 : un aide c'est-à-dire un garçon ou une fille qui commence, qui apprend à tisser. Chaque tisserand a un aide, et comme ceux qui surveillent six métiers ne sont pas capables de le conduire seul, il leur faut un assistant. Le tisserand doit payer à son assistant \$1.00 par semaine sur son propre salaire.

Q.—Quel doit être l'âge approximatif des dévidenses ? R. Dix-sept ans au moins.

Q.—Et l'âge des ourdisseuses ? R.—A peu près le même âge—au moins 20 ans ; elle doivent avoir plus d'expérience. On emploie généralement des filles plus âgées.

Q.—Quelle est la proportion de celles qui surveillent quatre métiers ou plus ? R. Je crois que la moitié ont de 4 à 6 métiers.

Q.—Quand elles deviennent assez habiles, je suppose que vous donnez quatre métiers ? R.—Oui.

Q.—Combien faut-il de temps à une fille, depuis son entrée comme assistante, si elle est habile, pour pouvoir conduire quatre métiers ? R.—A peu près douze mois. Elle commence comme assistante, puis nous lui donnons deux métiers si elle est habile, deux ou trois mois après ; ce qu'elle gardera pendant quatre ou cinq mois ; et si elle a commencé pendant l'hiver, nous la continuons ainsi jusqu'au printemps vu que les jours sont courts, et qu'il vaut mieux travailler à la clarté du jour.

Q.—Les tisserands dans la salle à tisser sont-ils mis à l'amende pour autre chose que pour du mauvais ouvrage ? R.—Bien rarement, excepté pour négligence, par exemple, quand elles jouent autour des machines. Nous avons un certain nombre de petits chariots dont l'on se sert pour transporter le coton, et dans plusieurs occasions ces petits chariots ont été poussés à travers les métiers et ont cassé une partie de la machine, ce qui coûte en Angleterre une couple de piastres, à part les frais de transport et de douane ; puis il faut une couple d'heures pour les remplacer ; dans ce cas nous imposons une amende d'une piastre ; cependant ceci n'a lieu que dans les cas de grossière négligence.

Q.—Si un accident arrivait, imposeriez-vous une amende pour cela ? R.—Nous n'imposons jamais d'amende pour un accident.

Q.—Et s'il y a des imperfections dans le tissu ? R.—L'amende est de cinq à 10 cents, quelquefois 25 cents, et quelquefois l'amende se monte à 50 cents, dans des cas extraordinaires, seulement.

Q.—Les imperfections dans le tissu sont-elles dues à la mauvaise qualité du fil ? R.—Nous n'imposons l'amende que pour ce que le tisserand peut éviter. Nous imposons plus ou moins d'amendes tous les jours. La plus grande partie des amendes est dans la chambre à tisser, pour la simple raison qu'une fois que le tissu est sorti de la chambre à tisser, les défauts ne peuvent être rectifiés et les parties endommagées doivent être vendues sur le marché comme inférieures et la perte est de 25 cents sur chaque.

Q.—N'avez-vous jamais eu de plaintes des tisserands que le fil était mauvais et qu'ils ne pouvaient travailler avec ? R.—Oui ; dans ce cas là nous n'imposons pas d'amendes, mais cela n'arrive que très rarement.

Q.—Quelle est la différence de salaire entre les tisserands d'ici et ceux d'Angleterre ? R.—Le salaire est à peu près le même ; peut-être un peu plus élevé ici, mais de très peu.

Par M. FREED :

Q.—Sur la qualité des tissus manufacturés ici, combien recevraient-ils par coupe en Angleterre ? R.—Vous me posez une question à laquelle je ne puis répondre, parce que nous ne faisons pas en Angleterre des tissus aussi grossiers que ceux que nous faisons ici. Je n'ai jamais travaillé dans une fabrique où l'on faisait des tissus grossiers avant de venir ici ; l'ouvrage était beaucoup plus fin, et les deux cas ne sauraient être comparés. Cette fabrique-ci ne fait que les gros cotons et celles d'Angleterre font les mousselines, les batistes, et autres tissus plus fins.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous des tisserands ici ? R.—Oui.

Q.—Le prix par coupe dépend-il de la qualité du tissu ? R.—Non, mais du nombre de fil au pouce.

Q.—Avez-vous des femmes conduisant autant de métiers que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles le même prix par coupe que les hommes ? R.—Exactement ; jeunes et vieux sont tous payés le même prix par coupe.

Par M KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous votre famille en Europe ? R.—Oui.

Q.—Vous avez loué un logement en Europe ? R.—Ce que j'entends par logement serait une maison où deux ou plusieurs familles demeurent. Nous n'avons pas cela en Europe ; chaque famille occupe sa propre maison, excepté dans le cas où de jeunes mariés demeurent avec leurs parents.

Q.—Ces maisons sont-elles bâties par le propriétaire de la fabrique pour y loger ses employés ? R.—Quelquefois ils en bâtissent dans la campagne, mais jamais dans les villes.

Q.—Quel serait le prix des loyers comparés avec ceux d'ici ? R.—J'avais une maison de cinq pièces et une cave pour quatre chelins et demi ; les loyers sont à bien meilleur marché qu'ici. Une maison semblable ici coûterait pour le moins \$110 à \$120 par année. Vous pouvez avoir une maison en Angleterre pour trois chelins par semaine, qui, ici, vous coûterait \$100 par année. Je parle seulement des loyers à Halifax, car je n'ai jamais demeuré ailleurs qu'ici.

Q.—Pensez-vous que les salaires, payés ici, soient plus élevés que ceux payés en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous signé un engagement avant de venir ici ? R.—J'avais un engagement, mais je ne l'ai jamais signé.

Q.—Vos frais de passage vous ont été payés pour venir ici ? R.—Oui.

Q.—Et ceux de votre famille aussi ? R.—Oui, plus tard.

Par M. HEAKES :

Q.—Votre salaire, ici, vous est-il aussi profitable pour les nécessités de la vie qu'il le serait en Angleterre ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Quelle est la différence ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Aussi près que vous pouvez l'apprécier alors ? R.—Nous pouvons acheter une tonne de charbon pour huit chellins, chez nous, et le loyer de ma maison était de quatre chellings et demi par semaine ; vous pouvez acheter un habillement de première classe pour trente-cinq chellins. Le prix de la farine est à peu près le même ; la viande de boucherie est beaucoup plus chère qu'ici, mais les autres choses sont à peu près au même prix. Les choses les plus chères, dans ce pays, sont les loyers, le combustible et les habillements.

Q.—Croyez-vous que les employés en Europe vivent aussi bien qu'ils vivent ici ? R.—Je pense que oui.

Q.—S'habillent-ils aussi bien ? R.—Je dis que oui, tout aussi bien.

Q.—Leur nourriture est aussi bonne ? R.—Ceux qui veulent travailler en Europe peuvent vivre tout aussi bien qu'ici.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ont-ils l'avantage de travailler ? R.—La plus grande partie des employés des manufactures de coton peuvent avoir de l'ouvrage en tout temps.

Q.—Quand ils sont capables et sobres ils peuvent trouver de l'ouvrage en Angleterre ? R.—Oui, ils le peuvent.

Par M. KELLY :

Q.—Trouvez-vous les employés ici aussi sobres et aussi industriels qu'en Angleterre ? R.—Je les crois aussi sobres, mais ils ne sont certainement pas aussi industriels ; ils n'ont pas été habitués dès leur enfance, et nous les trouvons ici trop vieux, et ils ne s'appliquent pas autant. Si nous les prenions à l'âge

de dix et douze ans, et qu'ils grandiraient avec nous, ils feraient de bons et consciencieux employés.

Par M. GIBSON :

Q.—Comment trouvez-vous qu'ils ne sont pas habitués assez jeunes, quand ils commencent à travailler à onze ans ? R.—Je parle des vieux ouvriers ; quand nous avons commencé à travailler ici, nous ne prenions pas de ces jeunes gens, ce n'est que plus tard nous nous sommes décidés à prendre de plus jeunes employés quand que nous pouvions les avoir. Quand nous avons commencé ici, ce travail n'était pas populaire, et les gens semblaient avoir peur d'envoyer leurs enfants parmi nous.

Par M. FREED :

Q.—Combien payez-vous le charbon mou à Halifax ? R. Je ne puis vous le dire, ma femme l'achète, et je ne demande jamais le prix ; mais je sais qu'il est plus cher qu'en Angleterre, d'après ce qu'elle m'a dit. Elle regarde deux fois à son argent avant de le dépenser.

Q.—Combien le paye-t-on dans le Lancashire ? R. Je l'ai acheté souvent à huit chelins la tonne ; c'était à environ 18 milles de Manchester.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce la grosse tonne ? R. Oui.

Q.—Vous ne l'achetez pas à la grosse tonne ici ? R. Non, on le vend à la tonne ordinaire.

Par M. WALSH :

Q. C'était pour du charbon de Swansea ? R. Il était à peu près semblable à celui du Cap-Breton et de Sydney, il était plus net que celui de Pictou.

WILLIAM GOOD, maître-cardeur de la manufacture de coton, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand travaillez-vous dans les manufactures de coton ? R.—Je travaille dans les manufactures de coton depuis l'âge de 7 ans, vingt ans en tout.

Q.—Mais depuis quand êtes-vous employé dans cette manufacture ? R.—Depuis huit mois.

Q.—Ce genre d'ouvrage est-il différent de celui que vous avez fait auparavant ? R.—Nous avons aussi bien en Angleterre, et nous avons pire.

Q.—Quel salaire avez-vous comme surveillant, ou gérant de l'ouvrage ? R.—\$15 par semaine.

Q.—De combien d'heures se compose votre journée de surveillance ? R.—De dix heures et trois quarts.

Q.—C'est le temps de votre responsabilité ? R.—Oui de tout le monde.

Q.—S vous travaillez plus longtemps, pour aucune cause, êtes-vous payé en plus ? R.—Non.

Q.—Comment trouvez-vous les employés en général ; sont-ils des gens d'ordre, ou ne le sont-ils pas ? R.—Ils sont assez bien, si l'on considère le pays dans lequel ils vivent.

Q.—Pourquoi dites-vous cela ? R.—Je dis qu'ils sont assez bien, parce qu'ils sont peu nombreux ; et qu'il n'y a pas d'opposition.

Q.—Alors vous parlez de leur habilité comme travaillants ? R. Non.

Q.—Vous voulez parler de leur conduite ? R.—Leur conduite est assez bonne.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au contraire, aucune mauvaise parole, de l'immoralité, ou quelque chose comme cela ? R.—Non pas ici.

Q.—Devez-vous les mettre souvent à l'amende parce qu'ils ne font pas leurs devoirs dans votre salle, pour bris de matériel, ou pour quelque chose de semblable ? R.—Je les mets quelquefois à l'amende, et alors ils ont à choisir, ou de payer l'amende ou de s'en aller.

Q.—Se conforment-ils à cela ? R.—Oui, je les avertis avant de les mettre à l'amende.

Q.—Pour quelle cause les mettez-vous à l'amende le plus souvent ? R.—Il y a le bris du matériel, jeter les fuseaux, et ne pas mettre à leur place les choses dont ils se servent.

Q.—Avez-vous eu des accidents dans le département que vous conduisez ? R.—Non.

Q.—Avez-vous souvent l'occasion de les mettre à l'amende, et les amendes sont-elles souvent imposées ? R.—Bien rarement.

Q.—Quel est le montant de l'amende ? R.—25 cents.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous travaillé dans aucune autre fabrique depuis que vous avez quitté l'Angleterre ? R.—Je n'ai pas travaillé dans d'autre fabrique depuis que j'ai quitté l'Angleterre.

Q.—Avez-vous été engagé en Angleterre pour venir ici ? R.—Oui.

Q.—Le montant de votre salaire a-t-il été déterminé en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Alors vous êtes venu ici sous contrat ? R.—Le contrat a été passé en Angleterre.

Q.—Le temps de votre engagement était-il spécifié dans le contrat ? R.—Oui, pour douze mois.

Q.—Avez-vous payé votre passage, ou a-t-il été payé par la compagnie ? R.—Par la compagnie.

Q.—La compagnie a-t-elle retenu ce montant sur votre salaire ? R.—Non.

Q.—Cela était en plus ? R.—C'était la condition.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et ils ont rempli les conditions ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière dans la salle à carder ? R.—C'est passable, mais il y en a moins qu'il y en avait, et il y en aura encore moins à l'avenir qu'à présent, car un nouvel éventail sera bientôt installé.

Q.—Est-ce qu'il y a beaucoup de femmes travaillant dans la salle à carder ? R.—Une trentaine je crois.

Q.—Sont-elles payées à la semaine ou bien à la pièce ? R.—Quelques-unes à la pièce, quelques-unes à la journée.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires par jour ? R.—Les filles ont généralement 30 cents par jour, et les femmes 94 cents par jour.

Q.—94 cents est-il le plus haut prix ? R.—C'est-à-dire les personnes à la journée.

Q.—C'est le plus haut prix payé aux femmes dans la salle à carder ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des femmes payées moins que cela ? R.—Pas des femmes à la journée.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des femmes dans la salle à carder,—je veux parler de celles qui travaillent à la pièce ? R.—De cinq à six piastres par semaine.

Q.—Les femmes travaillant à la pièce sont-elles employées aussi constamment que celles qui travaillent à la semaine ? R.—Elles sont employées à la semaine.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment il se fait que celles qui travaillent à la pièce gagnent plus que celles qui travaillent à la journée ? R.—Parce qu'elles mettent plus d'ardeur au travail ; plus elles travaillent, plus elles gagnent d'argent.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'en employant des femmes à l'ouvrage à la pièce vous les payez pour être attentives à leur travail ? R.—Nous les payons pour le travail qu'elles font.

Q.—Quelques-unes de vos ouvrières préfèrent-elles travailler à la journée ? R.—Elles n'ont pas de préférence. Quand elles travaillent à la pièce nous les payons au taux du travail à la pièce et quand elles travaillent à la journée nous les payons au taux du travail à la journée. Tout dépend de l'ouvrage qu'elles ont à faire. Si elles sont habiles à faire de l'ouvrage à la pièce, nous leur en donnons, quand il y en a.

Par M. WALSH :

Q.—Quand vous les engagez, leur payez-vous un salaire de journée ? R.—Non. Tout dépend de l'ouvrage que nous pouvons leur confier : ouvrage à la pièce ou à la journée.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Faut-il plus d'habileté pour faire l'ouvrage à la pièce que pour faire celui à la journée ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le travail fait à la pièce est-il d'une qualité supérieure à celui fait à la journée ? R.—Il est plus rapidement fait à la pièce qu'à la journée, tant qu'à la qualité elle est la même.

Q.—Les ouvriers travaillant à la pièce ont-ils une besogne plus dure que les ouvriers travaillant à la journée ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils pendant le même nombre d'heures ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des jeunes filles dans la salle de cardage ? R.—Nous avons des femmes depuis l'âge de 14 à celui de 40 ans.

Q.—Les prenez-vous sur parole relativement à leur âge ? R.—En les engageant nous estimons approximativement leur âge. Quand je pense qu'une jeune fille a moins de 14 ans, je lui pose des questions relativement à son instruction.

Q.—Les jeunes filles de votre département savent-elles lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—Répondez-vous par expérience ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais trouvé des jeunes filles désirant être payées plus fréquemment ? R.—Non.

Q.—Faites-vous parfois des retenues sur le salaire ? R.—Nous payons les jeudis et nous faisons une retenue des quatre premiers jours de la semaine.

Q.—Quand il arrive que vous congédiez quelques-uns de vos ouvriers, leur payez-vous ce que vous avez retenu sur leur salaire ? R.—Généralement, quand nous les congédions nous les payons ; cependant nous les faisons parfois attendre au jeudi, jour, de paie régulier.

Q.—Entendez-vous dire qu'il est de règle de les faire attendre ? R.—C'est la règle ici. Cependant si les ouvriers désirent avoir leur argent nous les payons ;

si au contraire ils n'expriment pas le désir d'être payés ils attendent au jour de paie régulière.

Q.—Avez vous dans votre fabrique une règle fixant le montant des amendes ou bien les imposez-vous à votre gré ? R.—Je l'ignore. Il existe une affiche qui prescrit des amendes, mais je crois que c'est uniquement pour l'arrivée en retard. Le montant des amendes que j'impose est laissé à ma propre appréciation et est uniquement au bénéfice des ouvriers c'est-à-dire amendes pour négligence ou dommages causés. L'ouvrier a le choix entre le paiement de l'amende ou quitter l'ouvrage.

Q.—Avertissez-vous les ouvriers de ce fait avant de leur faire payer l'amende ? R.—Oui, nous les avertissons qu'ils doivent quitter l'ouvrage ou payer l'amende.

Q.—Et vous leur faites connaître le montant de l'amende ? R.—Oui. Si elle est trop forte, ils me le disent ou ils quittent l'ouvrage.

Q.—Dites-vous qu'il n'existe aucun règlement fixant le montant des amendes ? R.—Je crois qu'il existe des règlements, mais je ne me rappelle pas les avoir jamais vus.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Existe-t-il un règlement imprimé ? R.—Je pense qu'il existe un règlement imprimé, mais je ne l'ai jamais lu jusqu'au bout. J'ignore s'il existe un règlement ou non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les amendes vont-elles aux fonds de la compagnie ? R.—Elles sont versées au bureau de la compagnie.

Q.—Connaissez-vous des fabriques de coton où les amendes sont distribuées parmi les ouvriers au bout de 6 mois ou de l'année ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais connu un cas pareil ? R.—Non.

Par M. MACLEAN :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Étiez-vous marié avant de venir au pays ? R.—Je le pense. Il m'eût fallu être bien pressé pour me marier en 8 mois.

Q.—Quelle est la proportion entre les salaires en Canada et en Angleterre ? R.—Le salaire est plus élevé ici, mais la vie coûte plus cher ici.

Q.—Quelle est la comparaison ? Combien coûte-t-il plus pour vivre ici qu'en Angleterre ? R.—Nous recevons des salaires de 50 chelins en Angleterre.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ici ? R.—\$15 par semaine.

Q.—Quelle est la différence dans les prix de l'existence ? R.—Je l'ignore parce que je ne tiens pas maison ; je sais seulement ce que coûte la pension.

Q.—Quel est le loyer d'une maison de cinq ou six pièces en Angleterre ? R.—7 chelins par semaine.

Q.—Pourriez vous nous dire de combien sont les loyers ici ? R.—Non, je ne le pourrais.

Par M. KELLY :

Q.—Votre engagement a-t-il été contracté et signé en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la proportion entre le salaire accordé en Angleterre aux jeunes filles et celui payé dans votre fabrique ici, disons les jeunes filles de 14 ans ? R.—Je dirai qu'en Angleterre, à l'âge de 10 ans, elles travaillent ce qu'on appelle le demi-temps, ce qui se pratique parce qu'elles sont obligées de fréquenter l'école jusqu'au degré réglementaire et à l'époque où elles ont généralement atteint l'âge de 14 ans et travaillent toute la journée.

Q.—Quel salaire leur est-il payé ? R.—Quinze deniers est un salaire raisonnable ; d'autres reçoivent quatre chelins ou une demi-couronne. Il y a beaucoup de variété dans les salaires des ouvrières qui ne travaillent que demi-temps.

Par M. MACLEAN :

Q.—Existe-t-il en Angleterre une loi qui oblige ces enfants à fréquenter l'école jusqu'à un certain âge ? R.—Oui, de 5 à 10 ans. Elles doivent avoir 10 ans revolus avant d'être autorisées à travailler dans les fabriques. Si elles ne fréquentent pas l'école, l'instituteur s'informe auprès des parents du motif de l'absence des enfants.

Par M. HEAKES :

Q.—Qu'arrive-t-il quand l'enfant a dépassé les 10 ans ? R.—Elle peut alors se mettre à l'ouvrage et travailler une demi journée jusqu'à ce qu'elle ait atteint le degré réglementaire d'instruction. C'est parce que les enfants fréquentent l'école pendant une demie-journée qu'on les appelle ouvriers de demi-temps.

Par M. MACLEAN :

Q.—Jusqu'à quelle époque les ouvrières de huit ans sont-elles obligées de fréquenter l'école ? R.—Jusqu'à 14 ans.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il une loi qui empêche un enfant, ayant atteint l'âge de 14 ans et n'étant pas suffisamment instruit, de travailler dans les fabriques ? R.—Non. Quand ils ont atteint l'âge de 14 ans on ne peut les empêcher d'aller travailler dans les fabriques.

Q.—La loi ne peut les empêcher d'aller travailler dans les fabriques qu'ils soient instruits ou non ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Quel est le salaire d'une femme travaillant dans une fabrique à carder ? J'entends parler de celles qui font un travail léger comme celui dont vous venez de parler ici ? R.—Le salaire varie suivant les localités. Aux environs de Manchester, le salaire est plus faible qu'aux environs de Bolton. Actuellement, à Bolton, les ouvrières gagnent de 24 à 26 chelins pour 56 heures et demie de travail.

Q.—Ce sont là des salaires plus élevés que ceux qu'elles peuvent gagner ici ? R.—En moyenne, oui.

Q.—Ce travail est-il de même nature ? R.—Il est plus délicat que celui que nous faisons ici.

Q.—Quels seraient leurs salaires dans les fabriques de Manchester où l'ouvrage serait à peu près comme celui d'Halifax ? R.—De \$4.50 ou \$5.00 par semaine.

Q.—Pour ce salaire elles travaillent 56½ heures à Manchester ? R.—Oui.

ALEXANDRE MCKAY inspecteur d'écoles est appelé.

Par M. WALSH :

Q.—Voudriez-vous nous faire connaître la condition des écoles en cette ville ? R.—J'essaierai de répondre aux questions que vous me poserez.

Q.—Je préfère ne pas poser de questions. Veuillez nous donner de mémoire

l'état des écoles, les questions pourront surgir d'après votre rapport. Dites-nous comment est l'administration des écoles, comment elles sont dirigées, etc. ?

R.—Nous avons en cette ville 106 instituteurs enseignants depuis les écoles primaires jusqu'à l'académie. Six d'entre eux donnent l'enseignement dans l'établissement appelé l'académie de comté, trois autres enseignent à l'académie Saint-Patrice. Je classerais quelques-unes des écoles dans la classe supérieure, la forte moyenne des écoles me semble fonctionner très bien et être supérieure à une moyenne ordinaire, fort peu d'entre ces écoles donnent des résultats médiocres. Parmi nos instituteurs, 23 sont instituteurs de profession et d'expérience formés à l'école normale. Je ne puis parler d'une manière positive de ce nombre, mais je pense qu'il est à peu près exact. Les autres ont presque tous reçu leur enseignement dans les écoles de la ville et plusieurs d'entre eux à l'école de la rue Brunswick. Les maisons d'écoles et les salles sont en bonnes conditions ; quelques-unes, celles qui ont été construites dernièrement sont fort bien. Le principal défaut des maisons d'écoles est le manque de ventilation et peut-être aussi l'encombrement, principalement dans les écoles primaires. Je suppose que cet état de choses provient du désir de faire le plus d'économies possibles. Cependant, on a fait de grandes améliorations dans les 3 ou 5 dernières années sous le rapport de la ventilation et autres commodités du même genre.

Par M. FREED :

Q.—Les écoles de la Nouvelle-Ecosse sont-elles gratuites ? R.—Oui, elles sont entretenues par des cotisations.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous n'avez pas d'honoraires d'école à payer ? R.—Les écoles sont gratuites pour les élèves qui habitent la section, mais l'élève qui passe d'une section à une autre est obligé de nous payer une taxe, à moins qu'il n'obtienne un privilège.

Q.—Les écoles reçoivent-elles un subside du gouvernement ? R.—Les écoles sont entretenues de 3 manières différentes. Il y a d'abord une taxe par section ; la ville d'Halifax ne forme qu'une section à cet effet. La plupart des écoles de cette province ont, outre celle-ci, une taxe perçue par tête d'habitant du pays, laquelle est distribuée aux écoles au *pro rata* du nombre des élèves qui les fréquentent et de la durée du temps d'enseignement. Il y a en outre une subvention gouvernementale accordée à chaque instituteur, en raison du temps consacré à l'enseignement et du degré de son diplôme.

Q.—L'académie de comté est-elle gratuite ? R.—Elle est gratuite pour toutes personnes habitant le comté c'est-à-dire qu'elle a été gratuite pendant 2 ans.

Q.—Les élèves fournissent-ils leurs livres d'écoles ? R.—Oui.

Q.—Ces livres sont-ils publiés par le gouvernement, ou les éditeurs sont-ils autorisés par le gouvernement à les publier ou y a-t-il liberté absolue pour la publication de ces livres ? R.—Le commerce de ces livres est parfaitement libre, cependant ceux-ci doivent être approuvés par le conseil de l'instruction publique qui décide quels seront les livres dont on fera usage.

Q.—Et chacun a le droit de les publier ? R.—Oui, au moins je le crois.

Q.—Le gouvernement prescrit-il un âge d'école ? R.—Les enfants sont reçus à l'école à l'âge de 5 ans, mais il n'y a pas de limite pour leur départ.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la proportion des enfants entre 5 et 15 ans inscrits aux rôles de fréquentation des écoles ? R.—En consultant les tableaux, je pourrais vous répondre.

Q.—Pourriez-vous nous dire quel est l'état des choses dans votre district ? R.—Environ $\frac{1}{6}$ de la population est inscrit aux rôles de la fréquentation des écoles.

Q.—Quelle est la proportion de ceux qui fréquentent réellement les écoles ?

R.—Si ma mémoire est fidèle, la proportion est d'environ 59 0/0 et cette année de 62 0/0.

Q.—Constatez-vous qu'un grand nombre d'enfants quittent l'école fort jeunes, pour aller travailler ? R.—Bon nombre d'enfants quittent avant d'avoir achevé leur instruction primaire ; j'évalue à 75 0/0, le nombre de ceux qui quittent l'école avant d'avoir achevé leur instruction primaire. Il y a 8 degrés. Bon nombre d'enfants, je dirai plus de 75 0/0, qui quittent l'école avant d'avoir atteint le 8ème degré et 56 0/0 avant d'avoir atteint le 6ème.

Q.—Donnez-nous l'âge moyen des enfants qui quittent l'école pour aller travailler avant d'avoir atteint le 6ème degré ? R.—Je dois me borner à faire une estimation générale. Je n'ai jamais fait de calcul à ce sujet. Ils quittent à l'âge d'environ 12 ou 13 ans.

Q.—Donnez-vous un enseignement technique dans vos écoles ? R.—Non ; excepté pour les notions qui se présentent au cours de l'enseignement prescrit.

Q.—Avez-vous en dehors des écoles primaires, des écoles où on donne un enseignement technique ? R.—Aucune excepté l'école des arts où l'on enseigne le dessin. On ne donne d'autre enseignement manuel que celui du dessin, de la peinture, etc.

Q.—Cette institution est gouvernementale ? R.—Non, elle a été fondée par des particuliers ; toutefois elle est en relation avec le gouvernement ; le surintendant de l'instruction étant le président de l'institution et le maire de la cité étant des administrateurs, enfin le gouvernement et le conseil de ville accordant respectivement un subside de \$300 et \$3,000 à l'école ; nous espérons obtenir un subside annuel du gouvernement, mais il n'y a pas d'autres relations entre l'école et le gouvernement.

Q.—Pouvez-vous nous dire si quelques enfants qui promettent de devenir bons ouvriers fréquentent l'école pour y apprendre le dessin à main levée ou autre espèce de dessin ? R.—Oui. Il y en a un bon nombre. J'ai les chiffres sur moi. Cette école a été plus particulièrement fondée pour le bénéfice de la classe ouvrière ; cependant suivant les classes ils sont censés payer de \$3 à \$5 par an pour 3 termes de 3 semaines. Le nombre total d'élèves qui figuraient au rôle était de 227 pour le 1er terme, dont 65 étudiaient le dessin mécanique et architectural dans le but de se perfectionner pour devenir de bons ouvriers ou contre-mâtres. Il y a en outre 52 élèves plus jeunes, presque des enfants qui apprennent le dessin à main levée dans l'intention d'apprendre le dessin mécanique et architectural. Il y a environ 80 élèves qui étudient dans le but d'apprendre un métier quelconque.

Par M. HEAKES :

Q.—La loi impose-t-elle l'instruction obligatoire dans la province de la Nouvelle-Ecosse ? Impose-t-elle la fréquentation des écoles ? R.—Au livre des statuts, figure une loi qui est facultative pour chaque section. Quand les syndics jugent bon de la mettre en vigueur, la fréquentation de l'école devient obligatoire dans la section.

Q.—A quel âge cette loi s'applique-t-elle ? R.—De 7 à 12 ans ; mais la loi n'a pas été généralement appliquée dans la province.

Q.—Cette loi a-t-elle été adoptée par la ville d'Halifax ? R.—Non, nous aurions pu l'appliquer, mais considérant que l'administration de cette ville différerait de celles des autres sections, on n'a pu la mettre en vigueur. Elle a été mise en vigueur dans quelques sections, mais partout où elle a été adoptée, elle a été abandonnée. Chaque année l'adoption de cette loi doit faire l'objet d'un vote. A Dartmouth elle a été adoptée ; on a même fait un recensement des enfants, et jamais elle n'a été appliquée ; l'année suivante, elle a été abandonnée. Dans les sections, la question est décidée à la réunion annuelle mais, à Halifax c'est le conseil de ville qui en décide.

Q.—Comment procède-t-on à l'élection des syndics? R.—Ils sont élus en Octobre de chaque année à la réunion des contribuables convoquée à 5 jours d'avis.

Par M. KELLY :

Q.—Les syndics ne sont jamais nommés par le gouvernement? R.—Oui, les commissaires d'écoles d'Halifax sont nommés par le gouvernement. Dans toutes les petites villes les écoles sont administrées par un comité nommé par le conseil.

Q.—De combien de membres se compose les bureaux scolaires? R.—Dans la ville d'Halifax le bureau se compose de 12 membres dont 6 nommés par le gouverneur en conseil et 6 par le conseil de ville.

Par M. HEAKES :

Q.—Connaissez-vous des enfants âgés de moins de 12 ans qui travaillent dans les fabriques? R.—Non. Je ne me suis pas spécialement informé à cet égard quoique je crois qu'il y en a quelques-uns.

Q.—Les enfants des ouvriers fréquentent-ils régulièrement les écoles? R.—Non, très irrégulièrement. Un projet de loi qui sera trouvé fort complet, je pense, est actuellement soumis à la législature dans le but d'obtenir la nomination en cette ville d'un officier chargé de raccoler les enfants qui font l'école buissonnière ainsi que de décréter l'instruction obligatoire.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Cette loi serait-elle soumise à l'option des localités? R.—Elle est uniquement destinée à la ville d'Halifax.

Par M. HEAKES :

Q.—Comment pouvez-vous connaître la cause de l'absence des enfants? R.—Uniquement par les rapports des instituteurs qui sont chargés de s'informer autant que possible des causes d'absence.

Q.—Les instituteurs sont-ils autorisés à vendre des livres ou fournitures scolaires aux élèves? R.—Rien ne les en empêche.

Q.—Cela se pratique-t-il? R.—Sur une bien petite échelle.

Q.—Cela se pratique-t-il avec l'autorisation du bureau scolaire? R.—Non, jamais il n'y a eu de règles à cet égard.

Q.—Pouvez-vous nous dire où les livres en usage dans les écoles sont publiés? R.—J'ignore où ont s'est procuré les livres et quel en est le prix. J'ai examiné leur contenu et étudié leur utilité comme livres scolaires, mais j'ignore presque toute autre chose à ce sujet en dehors de ces deux points.

Par M. KELLY :

Q.—Qui imprime en général les livres publiés à Halifax? R.—Je pense que M. Kinlay en imprime un nombre considérable.

Q.—Dois-je comprendre que ces livres peuvent être imprimés par n'importe quel éditeur? R.—Oui, excepté dans quelques cas où les particuliers possèdent un droit d'auteur pour lequel ils pourraient réclamer un pourcentage.

Q.—Dans quel état d'avancement se trouvent les jeunes gens qui ont passé par les 8 degrés scolaires? Quelle est leur position pour entrer dans le monde? R.—Je crois qu'ils ont une bonne instruction au point de vue littéraire. Evidemment, l'école qu'ils ont fréquentée et la méthode d'enseignement sont d'une grande importance dans la question. Cet enseignement constitue un excellent point de départ en fait de littérature mais j'estime que plus d'enseignement manuel serait nécessaire et qu'il faudrait donner plus d'attention à l'étude du dessin. Au point de vue de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de la géographie, de la

grammaire et de l'histoire, j'estime que nos élèves sont aussi bien instruits que dans n'importe quelle autre partie du monde.

Q.—Quelle est la proportion des enfants qui quittent l'école après avoir atteint le 8e degré ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question ; nous avons 6,000 élèves dans les écoles primaires et 200 à l'Académie de comté. Nous pourrions peut-être ajouter 100 aux 200 et dire 300 sur les 6,000.

Q.—Avez-vous étudié d'une manière spéciale l'organisation d'un enseignement technique ? R.—J'ai lu tout ce que j'ai pu trouver sur ce sujet. J'ai aussi visité plusieurs écoles d'enseignement technique.

Q.—Vous êtes-vous formé une opinion sur la question de savoir jusqu'où il faudrait pousser cet enseignement, et quelles devraient être les matières à enseigner ? R.—Je pense qu'il faudrait donner une instruction technique, et voici les deux motifs qui me dictent mon opinion : 1o je pense que l'instruction technique, donnerait autant d'exercice mental que n'importe quelle autre, au seul point de vue des bénéfices qui en découleraient en tant que simple exercice mental ; 2o. je pense que cet enseignement technique aurait pour conséquence de détourner les jeunes gens des professions qui sont déjà encombrées, en leur donnant une idée plus juste de la valeur du travail manuel et un plus grand respect pour celui-ci, d'où une très-grande utilité pour le pays par le fait qu'il encouragerait l'industrie. Dans mon opinion, il ne faudrait pas inaugurer un système d'enseignement technique, qui n'aurait pour but que de former des spécialités. Je conseillerais un enseignement technique, conçu sur un principe large et général. Je serais partisan de l'établissement d'écoles spéciales pour chaque métier en dehors des écoles de la province. Je pense que dans notre académie nous devrions avoir une classe où les jeunes gens travailleraient 4 heures par semaine au métier de charpentier. Je ne pense pas que nous devrions aller plus loin sous le rapport de l'enseignement manuel à Halifax.

Q.—Vous êtes d'avis que le système actuel tend à développer le professionnalisme ? R.—Je pense que oui ; cependant ces tendances me semblent être moins fortes qu'autrefois, et je crois qu'actuellement la tendance en cette province est dirigée dans le sens contraire. Je pense que dans un avenir peu éloigné nous aurons une école d'apprentissage.

Q.—Avez-vous des écoles du soir pour garçons et filles ? R.—L'hiver dernier, nous en avons eu 4.

Q.—Étaient-elles gratuites ? R.—Oui. Le bureau des syndics en faisait les frais. Quelques-unes aussi ont obtenu des subsides des sociétés de bienfaisance.

Q.—Quel a été le fruit de ces écoles ? R.—Je ne pourrais dire qu'elles aient été couronnées de succès. Elles n'étaient fréquentées, parfois dans les commencements, que par 3 ou 4 élèves ; ceux que nous pouvions recueillir, et nous avons trouvé que ce n'était pas la peine de les tenir ouvertes.

Q.—Ces écoles étaient-elles ouvertes à tous ceux qui demandaient leur admission ? R.—Elles étaient ouvertes à tout résident de la ville d'Halifax. Le bureau se réservait le droit de faire payer tout étranger, mais je ne crois pas qu'une seule personne ne demeurant pas en ville ait demandé son admission.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelles sont les matières enseignées dans les 8 degrés de l'enseignement primaire ? R.—La lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la grammaire, le dessin et un peu d'algèbre. Je pense que tout est à peu près compris dans ce programme le latin est facultatif.

Q.—Eseigne-t-on Euclide ou la géométrie ? R.—Non.

Q.—Ne pensez-vous pas que l'enseignement de la géométrie aurait pour résultat de développer l'intelligence des jeunes gens pour les travaux d'artisans ? R.—Oui, mais je pense que cet enseignement devrait marcher de paire avec

l'enseignement manuel ; l'un devrait être le complément de l'autre, et les deux devraient faciliter l'étude l'un de l'autre.

Q.—N'enseigne-t-on pas les éléments de la géométrie dans les écoles primaires ? R.—Quelques éléments sont enseignés, mais l'étude en est facultative à l'académie. A l'école Saint-Patrice la géométrie est enseignée.

Q.—A quel degré les enfants de la classe ouvrière abandonnent-ils généralement l'école ? R.—D'aucuns quittent au 4ème degré un grand nombre au 7ème degré et un nombre moins grand au 6ème degré.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux instituteurs. R.—Les salaires varient beaucoup ; le plus élevé est de \$500.00.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire payé aux instituteurs ? R.—Le salaire des instituteurs est je pense en moyenne de \$460.00 et celui des institutrices \$370.00.

Q.—Quel est le certificat qu'une femme doit posséder pour obtenir un salaire de \$370. ? R.—Celles qui possèdent un diplôme du degré B. reçoivent \$300. Si elles ont du succès et obtiennent un rapport favorable, elles reçoivent une augmentation de \$30 par an pendant 5 ans. A la fin de ce temps, leur salaire s'élève à \$450 et il n'augmente plus après. Si une institutrice occupe des fonctions spéciales, telle que celle d'institutrice en chef d'une école, elle peut gagner \$500 à \$550 par an ; mais le salaire régulier est de \$300 à \$450. Un instituteur porteur d'un diplôme du degré C. reçoit un salaire de \$250 à \$400 d'après son temps de service ou les rapports sur son degré de capacité.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé payé à une institutrice dans une école primaire ? R.—Le salaire le plus élevé est de \$750.

Q.—Les diplômes des instituteurs sont-ils par fois périmés ? R.—Non, leurs diplômes sont valables tant que leur conduite est bonne.

Q.—Connaissez-vous les livres de la "*Royal reader series*" publiés par Nelson & Sons ? R.—Oui, mais quelque-uns de ces livres publiés par ces éditeurs, ou autres, sont peut-être publiés aujourd'hui par McKinlay. Par exemple, il publie aujourd'hui une édition de l'ouvrage de Gray "*How plants grow*" ("Comment les plantes croissent").

Q.—Ne pensez-vous pas que si les livres scolaires étaient publiés dans la province, les parents pourraient les acheter à meilleur marché ? R.—Je l'ignore mais je ne pense pas qu'avec la vente restreinte de la province, il vaudrait la peine de publier ces livres ici. Quelques-uns des livres en usage, tels que le "*Royal Reader*", sont fort demandés dans les différentes provinces, en Angleterre, et en Australie et je ne vois pas quel bénéfice ou pourrait tirer de leur publication ici.

Q.—Avez-vous jamais consulté des éditeurs à ce sujet ? R.—Non ; un ou deux libraires m'ont consulté à ce sujet, mais j'avais fort peu de renseignements à leur fournir.

Q.—Connaissez-vous dans la ville des personnes, disons de la classe ouvrière, qui retirent leurs enfants de l'école parce qu'elles n'ont pas le moyen de les habiller proprement ou de leur acheter des livres ? R.—Je suis fondé à croire qu'elles reçoivent des associations charitables les moyens de faire fréquenter les écoles à leur enfants, qu'un bon nombre de ceux qui sont retirés de l'école ne sont pas en état d'apprendre ou sont censés ne pas l'être.

Q.—Pensez-vous que la proportion des enfants de la classe ouvrière fréquentant les écoles serait plus grande si les livres étaient donnés gratuitement ; fourni par le gouvernement ou la municipalité ? R.—Je ne pense pas que ce système ferait une grande différence. Evidemment, il y aurait quelque différence. J'estime que la pauvreté influe davantage sur la question des vêtements sur le besoin de gagner quelque chose pour contribuer à l'entretien des autres membres de la famille. La série complète de livres nécessaires pour suivre un cours complet des écoles primaires, ne s'élève pas à plus de \$5 ou \$6 réparties sur une

période de 5, 6 ou 7 ans, c'est-à-dire depuis que l'enfant atteint l'âge de 5 ans jusqu'à l'âge de 13 ans.

Q.—Quelques-uns des livres de texte ont-ils été compilés dans la province ?

R.—Oui ; quelques-uns.

Q.—Où les autres ont-ils été compilés ? R.—Je pense que les “ *Nelson series* ” ont été compilés en Angleterre, “ *How Plants grow* ” a été compilé aux Etats-Unis.

Q.—Ce livre contient donc plus de matière relative aux plantes des Etats-Unis qu'aux plantes de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Non. Nous pensons que c'est le livre le mieux adapté à notre climat qui n'ait jamais été publié.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'on pourrait publier dans cette province un livre aussi bon et qui donnerait une connaissance plus étendue de l'histoire du Canada ? R.—Il serait difficile de trouver un écrivain aussi distingué et de plus la demande de ce livre serait si limitée qu'aucun éditeur ne voudrait l'imprimer.

Q.—Quelle est votre opinion relativement aux livres d'histoire. Quels livres d'histoire employez-vous ? R.—Nous nous servons d'une histoire compilée dans cette province, d'une histoire de l'Amérique de Mr. Calkin de Truro. Nous considérons cette histoire comme un livre excellent et la première comme assez bonne quoiqu'elle soit un peu difficile pour les écoles primaires, elle est très bonne pour les écoles supérieures.

Q.—Vous nous avez dit que la ventilation des écoles n'est que passable ? R.—J'ai dit que dans certaines écoles elle n'était que passable. Considérée dans leur ensemble, je crois que la ventilation de nos écoles est aussi bonne que celle de toutes les écoles que j'ai vues ailleurs quoi que j'aie visité des écoles dans Ontario et les Etats-Unis, et ainsi que je l'ai dit antérieurement on a fait de grands progrès à cet égard dans les écoles récemment construites.

Q.—Arrive-t-il parfois en été qu'on soit obligé d'abrégé les heures d'école par suite du manque d'air et d'espace ? R.—Je pense que la santé des enfants serait meilleure si on introduisait un système de ventilation automatique qui n'exigerait pas l'attention de l'instituteur. Je pense que dans plusieurs classes les enfants souffrent par suite du manque d'un tel système.

Q.—Quelques enfants sont-ils renvoyés chez eux pour ce motif avant la fin des heures scolaires régulières ? R.—Je ne pense pas.

Par M. le PRÉSIDENT :

Q.—Vous dites qu'il y a 200 élèves à l'Académie ? R.—Oui, mais le nombre varie. Actuellement elle n'est fréquentée que par 198 élèves, d'autrefois elle est fréquentée par plus de 200.

Q.—Combien pensez-vous qu'il y ait d'élèves sortant de l'Académie qui deviennent cultivateurs ? R.—Presqu'aucun.

Q.—Que deviennent-ils ? R.—Ils cherchent des positions dans les magasins et les banques ; d'autres se font instituteurs, mais ces derniers sont fort rares. Généralement, à Halifax, ils cherchent des positions. Un bon nombre d'entre eux, disons 25 pour cent, comptent devenir des artisans. Je pense que si nous avions une école pratique de travaux manuels, nombre de jeunes gens auraient le désir de devenir contre-maitres ou chefs artisans.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les enfants passent-ils un examen avant de passer d'une classe dans une autre ? R.—Généralement, le professeur de la classe qu'ils viennent de suivre leur fait subir un examen devant le principal de l'école.

Q.—Vous est-il arrivé de constater que des enfants, qui auraient pu subir dans une classe supérieure, aient été privés de ce privilège par suite du manque de livres et autres choses nécessaires ? R.—Non, l'encombrement se fait plutôt sentir dans les classes inférieures.

S. M. BROOKFIELD, constructeur et entrepreneur, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes constructeur et entrepreneur, M. Brookfield ? R.—Oui.

Q.—Combien d'années d'expérience avez-vous dans ce genre de travaux ? R.—Environ 22 ans.

Q.—Avez-vous construit un bon nombre de bâtisses dans Halifax et ses environs ? R.—Oui, j'ai eu des entreprises de différentes espèces.

Q.—Quel est actuellement ou dans ces 3 dernières années le nombre d'ouvriers que vous employez journellement, ou, quel nombre d'ouvriers, sans compter les manœuvres, avez-vous employé ? R.—Je pense que, sans compter les manœuvres, j'ai employé 100 ouvriers.

Q.—Combien de manœuvres employez-vous ? R.—Parfois j'en ai eu 300, à d'autres moments j'en ai eu 200.

Q.—Comprenez-vous dans ce nombre les ouvriers qui travaillent à la cale sèche ? R.—Oui. Dans les 300 sont compris les ouvriers de la cale-sèche.

Q.—Quel est, en règle générale, le salaire moyen des ouvriers habiles dans votre atelier. Prenons par exemple les charpentiers ? R.—Nous payons \$1.75 par jour aux ouvriers d'établi.

Q.—Avez-vous des salaires plus bas ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire le plus bas ? R.—Il me serait difficile de le dire.

Q.—Les autres salaires différent-ils beaucoup de \$1.75 ? R.—Les salaires varient de \$1.60 à \$1.75.

Q.—Voulez vous nous faire connaître le salaire des ouvriers employés aux travaux en pierre ? R.—Nous leur payons \$2.50.

Q.—Est-ce là le taux régulier des salaires ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers de ce genre employez-vous en moyenne ? R.—Il est difficile de répondre à cette question. Tout dépend de la nature des entreprises. Nous avons 40 à 50 maçons en briques, maçons en pierres et des tailleurs de pierres.

Q.—Quel salaire payez-vous aux manœuvres de ces ouvriers ? R.—Leur salaire varie de \$1 à \$1.25. La moyenne est d'environ \$1.10.

Q.—Les plâtriers et autres ouvriers de tout genre sont-ils compris dans ce chiffre ? R.—Nous n'appelons pas ces ouvriers des manœuvres.

Q.—La moyenne de salaire que vous payez aux maçons en pierres et en briques s'applique-t-elle aussi aux plâtriers ? R.—Oui.

Q.—A combien de mois par an évaluez-vous le travail des maçons en briques ? R.—Ils sont occupés pendant 8 ou 9 mois au dehors ; souvent pendant 8 mois et parfois pendant 9 mois.

Q.—En Règle générale que pensez-vous de vos ouvriers ? Les trouvez-vous satisfaisants au point de vue de l'habileté et de la sobriété ? R.—D'aucuns sont moins bons que les autres, mais ils sont généralement sobres.

Q.—Avez-vous jamais eu de différends avec vos ouvriers au sujet de l'ouvrage ? R.—Non.

EDWIN GILPIN, inspecteur des mines, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous nous donner un aperçu de l'importance de l'exploitation des mines d'or ? R.—On exploite l'or tout le long des côtes de l'Atlantique en Nouvelle-Ecosse. A des distances de quelques milles à peine, de place en place, on a mis des veines à nu. La contrée aurifère mesure une superficie de 3000 milles carrés. Actuellement, on exploite l'or dans 12 localités principales, s'étendant le long de la côte à l'est d'Halifax. A peu d'exception près toutes ces mines sont

situées sur des routes ou à de faibles distances de ports sur la côte. Nous possédons des rapports assez complets et l'an dernier ils constataient la production de 21,211 onces d'or dans les différentes mines. Cette production d'or provenait de 22280 tonnes de quartz dont l'extraction avait coûté 172,443 journées de travail. Il est impossible de donner le chiffre exact des ouvriers employés dans ces mines; les mineurs ayant l'habitude de se transporter d'un district dans un autre suivant qu'il y a de l'ouvrage. Quand la production d'une veine diminue dans un endroit, le nombre d'ouvriers décroît. Je pourrais dire que la journée de travail représente environ 9 hommes employés dans les mines en qualité de mineurs, (miners) bocardeurs ou laveurs (mill-men.)

Par M. FREED :

Q.—Quel est le genre de machines que vous employez pour broyer le minéral ? R.—Nous employons des pilons. Chaque usine possède une ou plusieurs batteries. La batterie consiste en une grande caisse en fer de fonte armée de tringles et de poids soulevés par une came qui les fait monter et les laisse tomber.

Q.—Tout le quartz est-il dur ? R.—Oui, il y a dans la matière broyée une certaine quantité d'ardoise mais les $\frac{2}{3}$ de la matière sont durs.

Q.—Les méthodes primitives, telles que celles par fusions, ne seraient pas employables ici ? R.—On les trouvait mauvaises. Ce système convient mieux aux mines d'argent, mais le quartz est trop dur ici et en hiver la température s'oppose à l'emploi de ce système, d'autre part le quartz contient une grande quantité d'arsenic. Dans la fusion, en séparant l'argent, l'arsenic se répandrait sur le tout ou sur l'or.

Q.—A quelle profondeur creusez-vous les mines ici ? R.—La plus profonde a 650 pieds mais elle est abandonnée.

Q.—Pourquoi cette mine a-t-elle été abandonnée ? Est-ce parce qu'elle était devenue trop chaude ou parce qu'elle n'était plus suffisamment rémunératrice ? R.—A cette profondeur la veine était devenue trop mince, d'autre part les machines ne répondaient plus aux besoins.

Q.—En Règle générale les mines ont-elles besoin d'être étançonnées ? (Require cribbing) ? R.—Non. Les parois sont très forts et se soutiennent facilement. Les bures ou creux d'airage (Shaft) descendent presque invariablement dans la veine elle-même, ce qui fait que les deux côtés sont formés par le lit naturel.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents par suite d'excavations ? R.—Non, ce genre d'accidents est peu fréquent.

Q.—Pouvez-vous nous donner la moyenne du salaire des mineurs par jour ? R.—Les meilleurs mineurs gagnent \$1.50 par jour. Je crois que la moyenne est de \$1.30.

Q.—Trouve-t-on suffisamment d'ouvriers à ce taux de salaire ? R.—On a suffisamment d'ouvriers à ce prix excepté pendant la moisson et la saison de pêche. Dans ces deux saisons je pense qu'il est difficile de trouver des ouvriers.

Par M. KELLY :

Q.—Emploie-t-on des enfants ? R.—Il y a fort peu d'enfants employés dans les mines d'or. Quand on les emploie c'est en qualité de conducteurs de voitures, on ne les emploie pas sous terre parce que le travail sous-terrain est au-dessus de leurs forces.

Q.—Quelle est la proportion entre le produit aurifère du quartz de la Nouvelle-Ecosse et celui des Etats-Unis ? R.—La comparaison est favorable à notre quartz. Ici, la moyenne est de \$19 par tonne tandis qu'en Australie et aux Black-Hills elle n'est pas de plus de \$3.50 ou \$5. par tonne. Je mentionnerai une mine du pays, celle de Salmon River, où on exploite une veine de quartz de 3 et 12 pieds et qui depuis son ouverture a rapporté 27000 onces provenant de 55000 tonnes de quartz et donnant une valeur moyenne de \$10 par tonne.

Q.—Combien d'ouvriers emploie-t-on dans cette mine ? R.—Pendant les 12 mois de l'année 1837, on y a employé de 85 à 131 ouvriers. Nous ne recevons pas de rapports exacts du nombre des ouvriers ; néanmoins les rapports donnent le nombre de jours de travail par mois et en divisant ces jours par 25 on arrive à trouver le nombre approximatif des ouvriers ; mais cela ne constitue pas un rapport exact.

Q.—Combien d'heures ces ouvriers sont-ils censés travailler par jour ? R.—Ils sont censés travailler 10 heures par jour ce qui constitue une journée de travail régulière, mais en pratique ils travaillent moins que cela.

Q.—Avez-vous jamais connu des ouvriers mineurs, qui ayant commencé comme manœuvres ont fini par devenir propriétaires ? R.—Oui, bon nombre d'individus qui sont aujourd'hui administrateurs ou propriétaires de mines ont commencé comme ouvriers mineurs. Un homme qui a acquis quelque expérience des mines fait des explorations et s'il découvre quelque riche veine de quartz il trouve quelqu'un qui lui avance les capitaux pour l'exploiter en participation. Il se charge de l'exploitation de la mine, travaille avec les ouvriers et partage avec le bailleur de fonds. Il est probable qu'il pourra faire sa prochaine entreprise à ses risques et périls.

Q.—Existe-t-il ici un système de licences ? R.—Tout individu peut obtenir une licence d'exploitation pour un terrain ne dépassant pas une superficie de 100 acres. Cette licence s'obtient pour une période de 6 mois en payant \$5 pour les 10 premiers acres et 25cts pour tous les acres en sus des 10 premiers. Un lopin de terre de 20 acres peut être obtenu pour une période de six mois en payant \$7.50. Si le porteur le désire, il peut obtenir le renouvellement de sa licence pour une période de six mois en payant la moitié du prix primitif.

Q.—Sans travailler ce terrain ? R.—On ne pose aucune question à ce sujet ; il court les risques. Tant qu'un individu est porteur d'une licence, il peut demander un bail du terrain ou d'une partie quelconque de celui-ci, et il paye \$2 par acre ; le bail étant valable pour 21 ans.

Par M. FREED :

Q.—Ne fait-il qu'un seul paiement de \$2 par acre ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Le bail est-il renouvelable aux mêmes conditions à l'expiration des 21 ans ? R.—Oui.

Q.—Peut-il arriver que des intéressés deviennent propriétaires de ces terrains ? R.—Les terrains miniers sont donnés à bail mais ne sont jamais vendus.

Q.—Et les terres données par la couronne ? R.—L'or est toujours réservé à la couronne et quand le gouvernement accorde des licences pour l'exploration des terrains miniers il donne en même temps au porteur de la licence le droit de se rendre sur toutes terres non cultivées ou bâties. Pour ces dernières le porteur de licence a besoin d'un ordre du gouverneur en conseil avant de pouvoir les explorer.

Par M. FREED :

Q.—D'où tirez-vous le mercure dont vous vous servez ? R.—Je pense qu'on le tire généralement de la Californie. L'Espagne et la Californie sont les principaux pays de production du mercure.

CHARLES G. CREELMAN, de la maison J. A. Leaman & Co., marchands de combustibles, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—N'avez-vous pas fait pendant un certain temps le commerce e bestiaux ?
R.—Oui.

Q.—Ce commerce est-il indépendant de celui de boucher. Je veux dire le commerce d'exportation que vous avez fait, je suppose ? R.—Oui, j'ai fait un peu de commerce d'exportation.

Q.—Quelle a été l'importance de votre commerce d'exportation ? R.—Il y a quelques 5 ou 6 ans, je me suis mis en relation avec une compagnie d'exportation et j'ai expédié environ 500 têtes de bétail à Liverpool et autres ports de la Grande-Bretagne.

Q.—Trouviez-vous que c'était là un placement rémunérateur ? R.—Non, c'était une spéculation à pertes.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer les causes de vos pertes ? R.—Il y a eu en Angleterre différents marchés de bétail et la qualité exigée pour le marché de Liverpool n'est pas celle demandée sur celui de Londres; le marché de Glasgow à son tour demande un autre genre de bétail et notre pays ne nous fournit pas un nombre suffisant d'animaux de chaque catégorie pour pouvoir les expédier sur ces différents marchés.

Q.—Aviez-vous expédié sur le marché de Liverpool ou sur celui de Londres ?
R.—Sur tous les deux.

Q.—Quel est le genre de bétail demandé à Liverpool et à Londres ? R.—Le marché de Liverpool demande un genre de bétail plus grossier que celui de Londres qui veut des animaux grands et de bonne qualité.

Q.—Vous n'avez pas poussé plus loin votre spéculation d'exportation de bétail ? R.—Oui.

Q.—Le bétail de votre province s'améliore-t-il au point de vue de la production de la viande de boucherie ? R.—Je pense que la qualité et les races de notre bétail s'améliorent.

Q.—Au point de vue de la viande de boucherie les prix s'améliorent-ils ou diminuent-ils ? R.—A cette époque de l'année le prix du bétail augmente un peu.

Q.—Pris dans leur ensemble les prix ont-ils augmenté ou diminué ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence ; le bétail coûte à peu près le même prix.

Q.—Avez-vous dans cette province un approvisionnement suffisant pour toutes les demandes ? R.—Oui.

Q.—Produit-on ici plus qu'il ne faut pour la consommation, de manière à vous permettre d'exporter ? R.—Non, si la qualité de bétail était la bonne, nous n'en aurions pas de trop.

Q.—Pourrait-on, dans cette province, élever plus de bétail qu'on ne le fait actuellement, pour faire concurrence aux autres provinces ? R.—Oui, je crois que les prix que nous payons aux cultivateurs font, de l'éleveur du bétail, une industrie rémunératrice.

Q.—Dans les conditions ordinaires cette industrie payerait-elle suffisamment les marchands ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la partie de ce pays qui produit la meilleure viande de boucherie ? R.—Le comté de King fournit la meilleure viande de boucherie.

Q.—Importez-vous ici du bétail d'autres provinces ? R.—Oui.

Q.—D'où le tirez-vous ? R.—En 1887 j'ai importé deux chars remplis de bestiaux de Montréal afin de remplir des contrats, et à Pâques dernier, j'ai fait venir un autre chargement d'Ontario.

Q.—De quelle partie d'Ontario ? R.—Principalement de Guelph.

Q.—D'où avez-vous tiré le bétail que vous avez expédié en Angleterre ?

R.—De toute la province, de King, Colchester, Hants, Annapolis et même de Sackville, N.-B.

Q.—A-t-on l'habitude dans ce pays de nourrir le bétail des résidus des brasseries ? R.—Pas que je sache.

Q.—Pensez-vous que le bétail engraisé avec les résidus des brasseries peut soutenir la comparaison avec le bétail engraisé à l'herbe ? R.—Je ne pourrais parler par expérience, mais je pense que la qualité de la viande de boucherie provenant de ces animaux serait aussi bonne que celle du bétail engraisé à l'herbe.

Q.—Pendant les cinq dernières années l'éleveur du bétail a-t-elle été profitable pour le fermier et les prix ont-ils été avantageux ? R.—Dans les dernières années les prix ont été fort bas, mais les prévisions pour l'avenir sont, je pense, meilleures. Le bétail se fait plus rare et les prix ont une tendance à la hausse.

Q.—Comment se comportent les marchés européens ? R.—Ils ne sont pas assez bons pour nous permettre d'expédier du bétail.

Par M. FREED :

Q.—Combien payez-vous la livre, pour le bétail sur pied ? R.—Le bétail coûte de \$8 à \$9, les 100 livres en carcasse, nous achetons généralement à tant par tête ou par paire d'animaux.

Q.—Les prix sont-ils en hausse ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il dans la Nouvelle-Ecosse de grandes étendues de terrain impropres à la culture mais qui feraient d'excellents pâturages ? R.—Non.

Q.—Combien de temps êtes-vous obligés de tenir vos animaux en stabulation ? R.—Environ 6 ou 7 mois, c'est-à-dire les animaux destinés à la boucherie.

Q.—Avez-vous de bons pâturages en été ou bien l'herbe sèche-t-elle ? R.—Dans Cornwallis les pâturages sont secs tout l'été.

Q.—Pouvez-vous expédier des moutons de la Nouvelle-Ecosse en Angleterre ? R.—On a fait des expéditions de moutons, mais je doute qu'elles aient été rémunératrices. Je pense que ces moutons venaient de l'île du Prince Edouard.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le bétail engraisé en prairie est-il aussi bon pour l'exportation que le bétail engraisé à l'étable ? R.—Le bétail engraisé à l'étable ne résisterait pas aussi bien à la fatigue.

Q.—Pouvez-vous nous dire si l'exportation du bétail de l'Amérique Méridionale affecte quelque peu l'exportation du Canada ? R.—Je n'ai aucune connaissance personnelle à cet égard, mais je suis porté à croire que cette exportation a pour conséquence de nuire à notre exportation en faisant baisser les prix.

Q.—A quel prix faudrait-il vendre le bétail à Liverpool pour faire des bénéfices ? R.—Il faudrait le vendre à \$13 ou \$14 les 100 livres.

W. C. McSWEENEY, secrétaire de la "Chandler Electric Co" est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Etes-vous agent de la compagnie d'éclairage électrique ? R.—Non. Je suis directeur-secrétaire et actionnaire de la compagnie.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ici c'est-à-dire combien d'ouvriers habiles ? R.—Nous avons employé des ouvriers à creuser des trous et à tendre des fils mais ce sont là des manœuvres ordinaires.

Q.—Combien en avez-vous engagés ? R.—Nous en avons eu de 30 à 40 pendant 3 mois.

Q.—Quels sont vos ouvriers habiles ? R.—Nous avons un surintendant, trois poseurs de charbon, deux hommes de patrouille de nuit et trois ouvriers employés

aux dynamos. D'ordinaire nous employons 3 ou 4 ouvriers à des travaux généraux et nous avons 2 ouvriers pour la ligne et un certain nombre d'autres travaillant par contrat à l'usine.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Je ne pourrais vous donner le nombre exact, mais je pense qu'il y en a 12 environ.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire de ces ouvriers : le poseur du charbon, l'ouvrier de ligue et l'ouvrier de nuit ? R.—Environ de \$8 à \$10 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des autres ouvriers ? R.—\$1.10 à \$1.40 par jour.

Q.—Combien d'heures ces hommes sont-ils censés travailler ? R.—Les poseurs de charbon travaillent le jour à poser le charbon dans les lampes, tandis que les ouvriers de patrouille et ceux employés au dynamo travaillent toute la nuit.

Q.—Exige-t-on d'eux un travail de jour ? R.—Non, ils ne travaillent pas le jour.

Q.—Quel travail font vos autres ouvriers ? R.—Du travail du jour.

Q.—Estimez-vous que 10 heures de travail constituent une bonne journée ?

R.—Le travail est fort varié et je ne pense pas qu'il soit de plus de 10 heures. Les nuits de clair de lune les poseurs de charbon ne travaillent pas à moins que le temps ne soit pluvieux ou brumeux, et même dans ces circonstances, les ouvriers préposés au dynamo ne travaillent pas.

Q.—Votre ligne est-elle actuellement achevée aux termes du contrat que vous avez passé avec la ville ? R.—Je pense que notre ligne est à peu près complète.

Q.—Le fonctionnement de votre ligne est-il satisfaisant ? R.—Nos lampes ont été faites dans Ontario et je ne pense pas qu'elles soient aussi bien faites que les lampes américaines, elles nous ont causé beaucoup de déception.

Q.—Vous proposez-vous de remédier à ces inconvénients ? R.—Nous pensons que la compagnie y remédiera.

Q.—Connaissez-vous quelques motifs qui puissent empêcher la compagnie de donner une lumière aussi bonne que n'importe quelle autre ? R.—Le système est aussi bon que n'importe quel autre.

Par M. KELLY :

Q.—Les lampes sont-elles le seul objet contre lequel vous avez à réclamer ?

R.—C'est tout ce que nous connaissons.

Q.—Employez-vous un électricien capable ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire de cet électricien ? R.—\$1500 par an.

Q.—Est-il censé être à la disposition de l'usine toute la nuit ? R.—Il est censé être présent à demande.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-il arrivé des accidents chez vous ? R.—Nous avons fait construire un soleil d'eau à Port Perry, Ontario, et après un fort court usage il a éclaté.

Q.—Votre compagnie est-elle plus ou moins affiliée à la compagnie du gaz ? R.—Pas le moins du monde, les deux compagnies sont en opposition.

Par M. FREED :

Q.—Pendant combien d'heures vos lampes sont-elles allumées le soir ? R.—Elles sont censées être allumées depuis le crépuscule jusqu'à l'aube.

Q.—Quel est le prix de cet éclairage ? R.—22½ cents par lumière.

Q.—Employez-vous un pouvoir hydraulique ? R.—Pendant environ une semaine nous avons employé le pouvoir hydraulique, mais le soleil d'eau ayant éclaté nous lui avons substitué la vapeur.

Q.—Combien recevez-vous par an pour chaque lumière ? R.—Nous recevons \$67.

Q.—Allumez-vous vos lumières tous les soirs ? R.—Nous les allumons tous les soirs qu'il fait noir. Les soirs qu'il fait clair de lune nous ne les allumons pas. Cependant les officiers de la ville et le surintendant du télégraphe pour le service du feu ont le droit de nous forcer à allumer nos lumières.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La lumière électrique est-elle moins chère que le gaz ? R.—Nous n'avons pas encore réglé cette question ; dans les villes des Etats-Unis les lumières que nous fournissons ici à \$67 par an coûtent de \$167 à \$255.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la comparaison entre le prix de votre lumière et celui de la lumière à Boston ? R.—Je pense qu'à Boston, elle coûte à peu près \$200 ; dans tous les cas le prix le plus bas de la lumière électrique aux Etats-Unis est de \$172.

Par M. HEAKES :

Q.—Pendant combien d'heures fournissez-vous votre lumière à 22½ cents ? R.—Pendant toute la nuit.

Par M. WALSH :

Q.—Les autorités se sont-elles plaintes de votre lumière ? R.—Le président de la compagnie du gaz, qui fait partie du comité des travaux de la ville, articule de nombreuses plaintes.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si le nombre des lumières allait augmentant dans la ville, le coût de chacune d'elles diminuerait-il ? R.—Le prix devrait diminuer un peu.

Q.—Pensez-vous qu'il diminuera ? R.—Je ne pense pas qu'il diminue, car il est déjà, aujourd'hui, à une ou deux exceptions, près, le plus bas que l'on puisse trouver en Amérique.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il quelque motif spécial pour lequel le prix de votre lumière est si bas ici ? R.—Non ; cette modicité des prix provient uniquement de la concurrence.

Par M. KELLY :

Q.—Votre compagnie trouve-t-elle cette exploitation rémunératrice ? R.—Jusqu'ici nous n'avons pas encore donné de dividende, mais nous avons bon espoir d'en donner un bientôt.

Q.—Combien de lumières fournissez-vous ? R.—Plus de 180.

Q.—Votre lumière est-elle employée par une corporation privée ? R.—Il n'y en a pas qui emploient notre lumière excepté deux qui appartiennent au gouvernement local.

Q.—Le gouvernement paie-t-il le même prix que la ville ? R.—Il ne sert pas de la lumière toute la nuit.

Q.—Quelle est la puissance de votre lumière ? R.—Elle a la puissance de 1200 chandelles.

Par M. CLARKE :

Q.—Le combustible n'est-il pas moins cher ici ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Combien votre combustible vous coûte-t-il ici ? R.—Nous louons le

pouvoir et nous ne payons pas le charbon, je pense que le charbon mou se détaille à \$5.75.

Q.—Avez-vous l'intention de vous servir encore de votre pouvoir hydraulique ? R.—Oui, actuellement nous construisons une station ; nous avons une machine à vapeur de 120 chevaux que nous avons fait venir du Canada, c'est-à-dire de Toronto.

Q.—Où construisez-vous votre station ? R.—A Hosterman's sur le North-West Arm. Nous espérons avoir en opération d'ici à un mois une force de 400 chevaux par la combinaison des forces vapeur hydrauliques. Nous venons d'acheter un dynamo de 650 lumières incandescentes dont le prix aux Etats-Unis était de plus de \$5,000. Nous avons actuellement 60 milles de fils et 1,000 pataeux.

Q.—Quelle est la comparaison entre votre compagnie et l'autre ? R.—La compagnie concurrente n'éclaire que 2 ou 3 rues, tandis que notre réseau s'étend du parc de "point plaisant" à Richmond et jusqu'aux North-West Arm ; notre champ d'opération mesure 6 milles de longueur sur 3 de largeur.

Q.—Vous proposez-vous d'augmenter votre nombre de lumières dans ce rayon ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que les citoyens pensent de cette lumière ?

R.—La ville est très grande et s'étend au loin, et les territoires, éclairés autrefois par la compagnie du gaz, étaient limités tandis qu'aujourd'hui nous éclairons six fois autant de territoire. Autrefois on éclairait au moyen de lampes à l'huile, qui s'éteignaient avant la nuit close, toute la partie de la ville qui n'était pas éclairée au gaz, et je pense que les citoyens qui habitent les faubourgs sont contents du changement. Jamais ils n'avaient eu d'éclairage auparavant et il est naturel de croire qu'ils sont satisfaits.

GEORGE A. FRANKLIN, de la maison Cunard et Co, propriétaires de bateaux à vapeur et agents, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Veuillez donner à la Commission d'après vos idées quelques renseignements sur le commerce du port d'Halifax, le nombre de bateaux à vapeur arrivant et quittant chaque semaine et généralement tout ce qui concerne l'industrie des transports à vapeur dont vous vous occupez ? R.—Nous représentons la compagnie des steamers Allan ; autrefois nous étions agents pour le service des Bermudes qui est aujourd'hui arrêté. En hiver, les vapeurs de la compagnie Allan abordent ici tous les quinze jours. Les vapeurs de la compagnie Dominion arrivent alternativement. En été les vapeurs de la compagnie Allan abordent ici tous les 15 jours, tandis que ceux de la compagnie Dominion n'abordent pas du tout. Le nombre d'ouvriers que nous employons dépend du volume de marchandises à décharger. Nous employons en moyenne de 50 à 80 hommes au déchargement d'un bâtiment ordinaire.

Q.—Combien coûte le déchargement d'un navire ? R.—Pour la journée de travail les ouvriers gagnent \$0.20 par heure et nous leur payons \$0.25 pour le travail de nuit. Ils gagnent de \$4.00 à \$7.00 par steamer et le reste de leur semaine ils peuvent gagner autre chose là où ils veulent. Nous payons \$1.50 par jour pour le travail de jour de l'homme qui est sur le quai.

Q.—N'êtes-vous pas parfois agents pour d'autres bateaux à vapeur qui entrent dans votre port ? R.—Oui, par exemple pour le "*Netherland*" qui est entré dans notre port l'autre jour.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Etes-vous agents d'autres lignes dont les steamers font escale à Halifax ? R.—Oui. Il y a la ligne "Dominion" avec un arrivage de quinzaine; la ligne "Gurness" dont Pickford & Black sont les agents et dont l'arrivage varie entre la quinzaine et les 3 semaines. Elle possède 2 bateaux le "Damara" et le "Ulunda". Parfois les steamers de la "Anchor Line" entrent dans notre port mais depuis quelques années c'est fort rare.

Q.—Quand le steamer faisant le voyage des Bermudes et de la Jamaïque a-t-il été supprimé ? R.—Il y a eu un an en juin dernier, je veux dire en juin 1886.

Q.—Y a-t-il des vapeurs faisant le voyage d'ici aux Indes Occidentales ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Pensez-vous que dans un avenir peu éloigné il y ait une chance de voir reprendre le service des Bermudes ou quelques services analogues ? R.—La reprise de ces services dépendra entièrement de l'action du gouvernement canadien et de notre administration locale.

Par PRÉSIDENT :

Q.—Les transactions avec les Iles Bermudes ne sont pas très importantes ? R.—Non.

Par M. WALSH.

Q.—L'agence consulaire de France amène-t-elle ici quelques bâtiments français ? R.—Non. Les bâtiments français qui viennent ici se bornent à faire une visite. A propos de bâtiments français je dirai que cet hiver nous avons eu 2 ou 3 bâtiments français appartenant à la ligne Bosphore qui en été se rendent à Québec. Outre ces steamers il en est un qui fait la traversée d'ici à Saint-Pierre et à New-York une fois par quinzaine ; il y a eu outre les steamers qui se rendent à Saint-Jean, Terneuve et à Boston une fois par semaine.

Q.—Combien de steamers votre ligne a-t-elle en mer actuellement ? R.—La ligne "Allan" a actuellement 2 steamers charbonniers, le "Newfoundland" et le "Acadian". Le steamer Delta appartenant au "Liverpool Ships" qui se rend partout où il peut trouver de l'emploi est également en mer. Les steamers "Alpha et Beta" sont à quai depuis 18 mois sans emploi, ces 2 bâtiments faisaient autrefois le service des Bermudes et de la Jamaïque.

Q.—Avez-vous quelques renseignements ultérieurs qui pourraient être intéressants pour la commission ? R.—Je n'en ai pas.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous nous dire si les ouvriers travaillant aux bâtiments trouvent de l'emploi permanent dans votre port ? R.—Oui. Dans les dernières années ils ont eu presque toujours de l'emploi, spécialement en hiver, les steamers qui font le service du Saint-Laurent abordent ici en hiver.

Q.—Les agents, propriétaires ou marchands engagent-ils ici les ouvriers pour faire la besogne faite ailleurs par les arrimeurs ? R.—Ils emploient des ouvriers par l'intermédiaire d'un arrimeur. Nous avons un chef arrimeur et les ouvriers sont payés par la maison à la fin de la semaine. Notre arrimeur engage les hommes, mais nous les payons tous les jeudis soir.

Q.—Vous ne payez les ouvriers que quand ils sont employés ? R.—Oui.

Q.—N'arrive-t-il pas souvent que les ouvriers perdent beaucoup de temps ? R.—Oui ; parfois ils perdent du temps, mais dans les dernières années ils en ont peu perdu en égard au grand nombre de vapeurs qui fréquentent notre port.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire gagné par un ouvrier de bord en une

année ? J'en ai connus qui gagnaient \$12, \$13 et \$14 par semaine après quoi ils étaient parfois 1 ou 2 semaines sans emploi; tout dépend des arrivages des bateaux à vapeur.

Par M. MACLEAN :

Q.—Pensez-vous que le système que vous suivez d'engager un arrimeur qui emploie les ouvriers, tandis que vous les payez, soit meilleur que celui d'avoir à votre service un arrimeur qui se chargerait de tout ce qui concerne les ouvriers?

R.—Je ne sais si le système est meilleur, mais nous avons toujours payé nos ouvriers nous-mêmes sans permettre à l'arrimeur d'intervenir. L'arrimeur emploie qui il veut, tient note du temps du travail de chaque ouvrier et passe ces notes à notre bureau.

Q.—Payez-vous votre arrimeur à la journée ? R.—Non, nous lui payons un salaire régulier.

Par M. CLARKE :

Q.—Pensez-vous qu'il soit possible de supprimer les arrimeurs ? R.—Je crois que ce serait difficile.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—L'arrimeur est une espèce de contre-maitre ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Est-il arrivé des accidents sur votre quai dans le chargement d'un bâtiment ? R.—Il est arrivé 1 ou 2 accidents provenant de ce que des marchandises se détachaient mais jamais par suite du mauvais état des échafaudages ou de l'effondrement d'installations. L'autre jour un ouvrier travaillait au quai qui était bien glissant et il s'est démis l'épaule en tombant, pendant qu'il tirait sur un câble.

Q.—Votre arrimeur est-il chargé de l'entretien de l'appareil de hissage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais vu l'appareil de hissage se casser ? R.—Non, je n'en ai jamais vu se casser depuis 20 ans que je travaille ici.

Par M. MACLEAN :

Q.—Avez-vous parmi vos journaliers de navires des ouvriers capables de remplir les fonctions d'arrimeurs ? R.—Oui, j'estime qu'il y en a 1 ou 2.

Par M. FREED :

Q.—Vos ouvriers doivent-ils travailler de nuit ? R.—Oui, fréquemment une grande partie de notre travail se fait de nuit.

Q.—Quel est le nombre d'heures de travail le plus élevé fait sans interruption ? R.—Commençant à travailler le dimanche à minuit ils travailleront peut-être jusqu'au mardi matin, c'est le temps le plus long que j'aie connu.

Q.—S'ils trouvaient ce nombre d'heures trop fort et quittaient le travail pour prendre un repos nécessaire les emploieriez-vous encore dans la suite ? R.—Cela dépend, peut-être serions-nous obligés de les prendre mais naturellement nous accorderions la préférence aux ouvriers qui seraient restés à leur poste et auraient continué le travail.

Q.—Si les forces venaient à manquer aux ouvriers pourraient-ils trouver des remplaçants ? R.—Je ne crois pas qu'ils aient la moindre peine à cet égard.

Q.—Vous plaindriez-vous d'un ouvrier qui, après avoir travaillé tout le temps qu'il estime convenable, se ferait remplacer par un autre ? R.—Evidemment non personne ne s'en plaindrait.

Q.—Payez-vous un supplément de salaire pour le travail de nuit ? R.—Oui, 25 cents par heure pour le travail de nuit et 20 cents pour le travail de jour.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire payé par heure à Portland ? Non, je ne pourrais répondre à cette question.

Par M. GIBSON :

Q.—Quelles sont les heures de nuit ? R.—La nuit commence à 6 heures du soir, les ouvriers reprennent le travail à 7 heures pour le continuer jusqu'à 6 heures du matin.

E. H. KEATING, ingénieur de la cité, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous donner des informations sur l'état des logements, dans cette ville ? R.—Aucune.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Non plus que sur les maisons ? R.—Aucune.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans le cas du mauvais état sanitaire d'une des maisons, est-ce que ce mauvais état n'effectuerait pas la maison qui lui serait contigue ? R.—Je suppose qu'il en serait ainsi si elle était très rapprochée.

Par M. KELLY :

Q.—Vous êtes l'ingénieur de la ville ainsi que l'ingénieur des égouts ? R.—Oui, pour la construction des égouts.

Q.—Avez-vous quelque chose à faire relativement à l'eau ? R.—Oui ; je suis ingénieur de l'aqueduc aussi.

Q.—Dites à la Commission comment les maisons ordinaires communiquent à l'égout et de quelle manière le tuyau de communication y est annexé ; et si ceux qui désirent être mis en communication avec les égouts ont une taxe à payer ? R.—Lorsqu'il y a un ancien égout il n'y a pas de taxes ; ils demandent tout simplement au département des travaux la permission d'ouvrir les rues et d'y poser des tuyaux. S'il y a un nouvel égout à faire la propriété est taxée pour cet égout sur le front.

Q.—Quelle est la taxe par pied ? R.—Une piastre et un quart du pied. C'est la taxe d'égout ordinaire. C'est une imposition contre la propriété. Avant que le tuyau d'égout puisse être percé, le contre-maître des travaux voit à ce que les rassemblements voulus soient faits avant que le tuyau soit recouvert. De fait il voit à ce que tout soit parfaitement exécuté.

Q.—La ville pose-t-elle le tuyau jusqu'à l'intérieur de la maison ? R.—Non, le tuyau est posé entièrement aux frais du propriétaire de l'immeuble.

Q.—Sous la surveillance de l'ingénieur ? R.—Sous la surveillance du contre-maître ; celui-ci est sous la surveillance du département, et, comme je l'ai dit, il doit voir à ce que le tuyau soit convenablement recouvert.

Q.—Pour les tuyaux d'aqueduc qui entrent dans les résidences ou les magasins, imposez-vous une taxe pour la mise en communication de la même manière que l'autre ? R.—Non ; c'est tout-à-fait différent. Le tuyau principal

n'est posé dans la rue qu'à la condition qu'il rapporte une certaine somme sur le prix qu'aura coûté l'exécution de tous les travaux.

Q.—Je suppose que les travaux se font sur la recommandation de l'ingénieur, l'affaire lui est soumise ? R.—Non ; l'affaire m'est soumise. Voici comment la chose se passe généralement : ceux qui demeurent dans un certain arrondissement ou une certaine rue présentent une pétition demandant qu'un tuyau d'aqueduc soit posé dans la rue ; je fais alors des recherches, ou j'en fais faire, pour m'assurer si ces travaux rapporteront des bénéfices ou non. Puis je me rends compte de la valeur cotisée des maisons, de ce que coûtera l'exécution des travaux, et je prends toutes les autres informations nécessaires ; et si je constate que les travaux rapporteront 5%—chiffre auquel la taxe a été récemment réduite—elle était autrefois plus élevée—les travaux sont exécutés.

Q.—Y a-t-il une personne dans la ville à laquelle il appartient de voir à ce que les égouts soient convenablement posés dans les maisons, existe-t-il une loi qui oblige les personnes à se mettre en communication avec les égouts ? R.—Il y a une clause dans les règlements municipaux en vertu de laquelle le département des travaux peut ordonner que des égouts particuliers soient posés des résidences à l'égout principal.

Q.—Est-il du devoir d'une personne particulière de voir à ce que chaque maison soit ainsi en communication avec l'égout principal ? R.—Non.

Q.—Vous ne pouvez nous dire si la généralité des maisons à logements, c'est-à-dire les maisons dans lesquelles vivent une, deux ou trois familles, si bon nombre de ses maisons ont des égouts ou non ? R.—Je ne puis vous le dire ; il y a des inspecteurs sanitaires dont le devoir est de surveiller ces maisons, et de faire l'inspection générale de la ville ; ils pourront vous parler de l'état hygiénique de ces logements.

Q.—Je suppose que le département des travaux vous donne la permission d'engager et de congédier des hommes ? R.—La chose se fait nominalement par mon entremise ; mais je ne les emploie pas.

Q.—Employez-vous plusieurs hommes ? R.—Nous en employons un grand nombre.

Q.—Vous ne les employez pas, dites-vous ? R.—C'est par mon entremise que la chose se fait.

Q.—Quel salaire donnez-vous alors à votre contre-maitre ? R.—Nous avons deux catégories de contre-maitres, un contre-maitre temporaire et un permanent. Le permanent gagnent \$880.00 par année.

Q.—Et que gagne le contre-maitre temporaire ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Et vous travaillez jusqu'à cinq heures le samedi après-midi ? R.—Non, jusqu'à six heures. En général les hommes travaillent une demi-heure à l'heure du dîner de manière à les laisser aller à cinq heures et demie ce jour là. C'est une règle qu'ils adoptent à leur volonté.

Q.—La ville fait-elle ses propres travaux, où les donne-t-elle à l'entreprise ? Pour ce qui est des égouts, j'entends ? R.—Elle suit les deux systèmes ; les travaux se font à l'entreprise et à la journée. L'année dernière nous avons fait faire les travaux à la journée de préférence à l'entreprise. Pour moi je préfère le système de la journée. C'est le meilleur système de travail.

Q.—Pour le fond de vos égouts vous servez-vous de béton, et, si vous vous en servez, comment dure-t-il ? R.—Comme je ne m'en sers que depuis deux ans, je ne puis le dire ; mais je ne vois pas pourquoi il ne ferait pas bonne durée. De fait, j'en fais maintenant complètement usage.

Q.—Où vous procurez-vous le béton ? R.—Nous avons l'habitude de l'avoir des magasins, mais maintenant nous le faisons faire par les hommes qui sont à l'asile des nauvres

Q.—Est-ce là tout le travail qu'ils font dans cette institution ? R.—Non ; ils font d'autres travaux. Ils cassent de la pierre et exécutent d'autres ouvrages.

Q.—Je suppose que ce travail est donné au refuge des pauvres afin de l'aider en lui procurant les moyens d'employer ceux qui s'y trouvent ? R.—Cet ouvrage a été donné au refuge sur ma recommandation, parce que j'ai cru que le travail de ces malheureux pourrait être ainsi employé avec avantage.

Q.—Vous êtes d'avis, je suppose, que ces pauvres doivent avoir autant de travail qu'ils peuvent en exécuter ? R.—Je crois très certainement qu'ils doivent être employés.

Q.—Vous n'êtes pas d'avis qu'ils devraient être gardés à flâner, à rien faire ? R.—Je ne suis pas de cet avis.

Q.—Pour ce qui est du posage des égouts vous n'employez pas le système des contrats ? R.—Nous ne faisons guère usage de ce système.

Q.—Mais vous en avez fait usage ? R.—Oui ; dans le passé.

Q.—Dans le posage de ces égouts, lorsque les travaux ont été exécutés à l'entreprise, l'entrepreneur s'est-il servi de tuyaux en fer ? R.—Je n'ai jamais fait aucun de ces travaux à l'entreprise ; de fait nous avons posé bien peu de tuyaux en grès.

Q.—Relativement à la pose des tuyaux d'aqueduc à l'entreprise, je suppose que vous avez fait une certaine partie de vos travaux d'après ce système ? R.—Non ; le tout s'est fait à la journée.

Q.—Tout à la journée ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Trouvez-vous que le travail fait à la journée et sous votre propre surveillance soit meilleur ; qu'il soit moins exposé à être fait avec précipitation que le travail exécuté par des entrepreneurs ? R.—C'est l'expérience que j'ai acquise. Je préfère faire exécuter mes travaux à la journée. Je trouve que c'est la meilleure manière et puis il n'y a pas de disposition de la part des hommes à exécuter les travaux précipitamment. Ils n'y travaillent pas à la hâte.

Q.—Les entrepreneurs ne sont-ils pas portés à faire des travaux avec précipitation ? R.—Je ne veux pas les mettre tous dans la même catégorie ; mais j'ai vu des travaux qui avaient été faits précipitamment.

Q.—Quels genres de travaux municipaux sont généralement donnés à l'entreprise ? R.—Certains travaux ont été donnés à l'entreprise, des travaux de différentes catégories, tels que les rues, à une certaine époque, mais la masse des travaux a été exécutée à la journée.

Q.—Quel est le salaire le plus bas d'un journalier au service de la municipalité ? R.—Dix cents de l'heure, ou \$1.00 par jour.

Q.—Les hommes sont-ils payés fréquemment ? R.—Chaque semaine.

Q.—Arrive-t-il que les hommes doivent s'en aller sans avoir touché leur salaire lorsque le crédit est épuisé ? R.—Non, depuis les dernières années. Je les ai vus rester sans pouvoir toucher à leur salaire pendant quelques semaines, mais ceci se passait il y a de cela quelques années.

Q.—On prend plus soin du crédit maintenant ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—D'où viennent les tuyaux qui servent à l'aqueduc ? R.—Ils sont fabriqués ici ; ils sont coulés ici. Les derniers tuyaux ont été fabriqués par Symonds, de Dartmouth.

Q.—Trouviez-vous bons ceux qui étaient autrefois importés ? R.—Oui ; nous avons eu des tuyaux importés ; mais ils sont maintenant fabriqués ici d'après un devis et il leur faut pouvoir résister à une certaine pression.

Q.—N'y a-t-il pas quelqu'autre personne dans cette province qui fabrique ces tuyaux ? R.—Oui ; nous avons fait faire des tuyaux par une des fonderies d'ici,

et je crois qu'à Yarmouth, Burrell Johnston & Cie les fabriquent ; et je crois aussi que la compagnie de Londonderry est à se préparer pour en fabriquer de grandes quantités. Au moins c'est ce que j'ai entendu dire.

Q.—De quoi sont faits les principaux égouts de cette ville ? R.—Ils sont faits de briques.

Q.—Quelle est leur capacité ; quelle serait leur dimension ? R.—De six pieds de diamètre à douze sur quatorze ; c'est la grandeur la plus petite construite ici, maintenant.

Q.—Ils sont tous construits en briques ? R.—Il y a des égouts de forme circulaire, en pierre et d'autres en briques et en pierre de la forme d'un œuf.

Q.—Combien de milles d'égouts avez-vous dans cette ville,—j'entends des égouts principaux publics ? R.—Je crois que nous avons vingt-cinq ou vingt-six milles d'égouts.

Q.—Que coûterait au pied la construction de ces égouts, donnée à l'entreprise, disons un égout de 14 sur 21 ? R.—Le prix varierait considérablement selon le terrain dans lequel l'égout serait construit, et selon l'épaisseur du roc à creuser. S'il s'agissait d'une excavation de neuf pieds et demi de profondeur les travaux coûteraient \$3.00, je crois, en moyenne, du pied courant. Naturellement s'il ne s'agissait que de creuser de la terre il en coûterait meilleur marché.

Q.—Le meilleur marché, je suppose, serait \$2.00 ou \$2.25 du pied ? R.—Probablement, y compris les trous d'hommes et tout ce qui se rapporte aux travaux, le prix s'élèverait à cette somme.

JAMES W. FLEMING, gardien du refuge des pauvres, est assermenté et interrogé.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous plusieurs personnes dans l'établissement dont vous avez la charge ? R.—Trois cents cinq le premier de ce mois.

Q.—Ces personnes sont-elles totalement ou partiellement incapables de gagner leur vie ? R.—Je ne pourrais dire la proportion exacte de ceux incapables de gagner quoi que ce soit, mais il y en a un grand nombre qui peuvent gagner leur vie partiellement, et d'autres, s'ils sont employés avec soin, gagneront leur vie dans l'établissement ; mais ils ne sont pas propres à aller dans le monde gagner leur vie au dehors. De ceux capables de pourvoir à leur besoin à l'extérieur, je ne crois pas que nous en ayons plus de deux ou trois.

Q.—Comment l'institution est-elle maintenue ? R.—Elle est maintenant complètement sous les soins de la ville.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Complètement ? R.—Comp'ètement.

Par M. HEAKES :

Q.—Les habitués de ce refuge sont-ils entièrement à la charge de la ville ? R.—Pas tous, la province y maintient les pauvres ambulants.

Q.—Depuis quand l'institution est-elle à la charge de la ville ? R.—La ville en a l'entier contrôle depuis le 1er juillet 1836 ; antérieurement à cette date la province en avait la direction.

Q.—Quel était le coût de l'entretien de ceux qui étaient dans l'établissement ? R.—Je ne le sais pas exactement mais nous exigeons de la province vingt-cinq cents par jour pour ses pauvres.

Q.—Quelle somme vous est accordée par le conseil municipal ? R.—Je crois que le crédit est d'environ \$20 par année pour chaque pauvre.

Q.—Quel moyen doivent prendre ceux qui désirent entrer dans l'institution ?
 R.—Ils exposent simplement leurs besoins à un des échevins interimaaires et celui-ci leur obtient une entrée. Il y a six quartiers dans la ville et pour chaque quartier il y a un échevin et ces six échevins forment un comité appelé comité de la charité, et les pauvres s'adressent à un des membres de ce comité pour être admis dans l'institution.

Q.—Avez-vous quelque chose à faire relativement aux secours donnés aux pauvres de l'extérieur ? R.—Nous ne faisons rien de la sorte, ici, à Halifax.

Q.—Quelle industrie exploitez-vous dans l'institution ? R.—Nous n'avons jamais fait grand'chose, si ce n'est casser de la pierre, et l'année dernière ou depuis deux ans nous fabriquons du béton pour les égouts construits par le département des travaux ; nous ne faisons rien de plus que de confectionner nos propres vêtements, chaussures, et le reste. Nous avons aussi des hommes qui travaillent à l'hôpital général provincial.

Q.—Y a-t-il une ferme en rapport au Refuge ? R.—Cinq ou six acres ; nous avons aussi un champ de loué qui est d'à peu près de même grandeur.

Q.—Combien, parmi ceux incapables de gagner leur vie, se trouverait-il d'immigrants ; c'est-à-dire de personnes nées en Europe ? R.—Je n'ai pas fait ce calcul, mais il y a un grand nombre d'étrangers. La province en avait environ 80 pour lesquels elle payait et qui sont nées en dehors de la province.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Parmi ces 80 ne s'en trouverait-il pas qui viennent des autres provinces ?
 R.—Quelquefois.

Q.—Vous savez ce que nous entendons par "immigrants," nous entendons des personnes récemment venues dans le pays ; s'en trouve-t-il de cette catégorie dans l'institution ? R.—Parfois quelques-uns.

Q.—La plus grande partie de ces 80 viendrait donc d'autres localités ? R.—Le plus grand nombre des 80 viennent des vieux pays et quelques-uns sont des personnes très âgées.

Par M. WALSH :

Q.—Mais ces personnes quoiqu'elles aient demeuré assez longtemps dans la localité, n'y ont cependant jamais établi leur résidence ; tout de même si je comprends il y a dans l'institution bien peu de ceux que nous appelons immigrants ? R.—Quelquefois trois ou quatre.

Q.—S'en trouve-t-il qui soient récemment venus dans l'institution ? R.—Cet hiver nous avons eu une catégorie d'individus appelés "Rats de navires" trois ou quatre—jeunes garçons qui sont arrivés dans le pays cet hiver, et nous les avons eus pendant un certain temps.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les avez-vous encore maintenant ? R.—Non ; pas maintenant.

Par M. FREED :

Q.—En avez-vous plusieurs qui passent l'hiver dans l'institution, mais qui ne demandent pas de secours pendant l'été ? R.—Un bon nombre.

Q.—Sont-ce des hommes ou des femmes ? R.—Des hommes pour le plus grand nombre.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que la nourriture de chaque habitant du refuge coûte par jour ? R.—Je n'ai jamais fait ce calcul ; l'auditeur pourrait savoir cela mieux que moi vu qu'il tient les comptes.

Par M. KELLY :

Q.—Dans ce nombre de 305 combien se trouverait-il de femmes ? R.—Le 1er avril nous avions 70 hommes, 123 femmes et 12 enfants.

Q.—Quel est l'âge de ces enfants du plus vieux au plus jeune ? R.—Je crois que neuf ou dix ans est le plus âgé et le plus jeune est né le 1er avril.

Q.—Avez-vous des enfants trouvés dans l'institution ? R.—Pas depuis l'établissement de l'orphelinat qui a pris les plus jeunes.

Q.—Comment est-il maintenu ? R.—En grande partie par des souscriptions volontaires et des dons. Il a une subvention de la ville et du gouvernement, aussi, je crois.

Q.—Prenez-vous des petits enfants restés orphelins de parents qui demeureraient dans la ville, et jusqu'à quel âge les gardez-vous ? R.—Jusqu'au moment où nous pouvons nous débarrasser d'eux nous le faisons.

Q.—Comment congédiez-vous ces enfants ? R.—Nous les engageons à des personnes respectables. Si un homme désire avoir un petit garçon ou une petite fille il lui faut d'abord avoir la recommandation du ministre de la religion à laquelle il appartient, et nous donnons les catholiques aux catholiques et les protestants aux protestants.

Q.—Je suppose que des exercices religieux se font le dimanche dans le Refuge des pauvres ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez un instituteur dans l'établissement pour faire la classe aux enfants ? R.—Non, pas maintenant.

Q.—Est-ce que la plupart des enfants qui grandissent au Refuge ne reçoivent aucune instruction ? R.—Nous y avons une école, mais le nombre d'élèves a été récemment si restreint qu'il n'y a pas de classe maintenant. Les huit ou neuf que nous avons maintenant y sont depuis l'hiver dernier, et ils vont partir d'ici à quelques jours.

Q.—Dites-nous quel en était le nombre il y a huit ans ? R.—Lorsque j'ai pris charge de l'établissement à cette époque il y avait environ 250 hommes, 150 femmes et 81 enfants, faisant en tout 481 ; ils avaient alors un instituteur, et il y avait plus de 40 enfants dans l'école.

Q.—Comment alors expliquez-vous la diminution du nombre de pauvres dans l'institution dans le cours des dernières huit années ? R.—Il y a différentes causes. Vers cette époque on fit de grands efforts, c'est-à-dire ceux qui avaient la direction de l'établissement, pour mettre ces pauvres dans les districts auxquels la charge était imputable.

Q.—C'est-à-dire dans chaque comté ou paroisse ? R.—Oui ; des individus venaient à la ville, qui en réalité, appartenaient à d'autres districts de la province, de sorte que le gouvernement a cru qu'il en coûtait meilleur marché de repatrier ceux qui voulaient s'en retourner dans leur pays, et il a cru qu'il en coûtait meilleur marché de les renvoyer dans leurs foyers que de les garder, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent rester dans le monde et gagner leur vie.

Q.—De sorte que vous les avez classés ; ceux qui appartenaient aux différents comtés et paroisses ont été renvoyés dans leurs foyers, et c'est ce qui a amené la diminution ? R.—Oui ; en partie. Il me semble que cette catégorie d'individus paraît disposée à avoir plus d'ambition à gagner leur vie particulièrement lorsque les chaleurs arrivent.

Q.—Et la diminution dans le nombre des enfants a-t-elle été amenée de la même manière ? R.—L'orphelinat les recueille maintenant plus vite.

Q.—Y a-t-il un médecin attaché à l'institution ? R.—Oui ; il ne demeure pas dans l'institution, mais il fait des visites à des jours réguliers.

Q.—Les ministres du culte attachés à l'institution touchent-ils à une certaine somme pour les services qu'ils rendent ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les offices religieux tenus dans l'établissement ? R.—Nous avons des offices à huit heures le dimanche matin ; à neuf heures et demie et à

trois de heures l'après-midi. Et relativement à cette partie du service si une personne malade désire voir un ministre du culte nous en envoyons chercher un immédiatement, et souvent nous le faisons sans qu'on nous le demande.

Par M. WALSH :

Q.—Au point de vue du bien être le présent édifice offre-t-il des avantages plus particuliers que l'ancien ? R.—Oui ; il est très confortable même dans les temps les plus froids.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous des appareils de sauvetage en rapport à l'édifice ? R.—Nous n'avons que les escaliers à chaque extrémité de l'établissement.

Q.—Combien l'édifice a-t-il d'étages ? R.—Trois étages outre le soubassement.

Q.—Je suppose qu'il y a un grand corridor ayant des cellules de chaque côté ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas opportun d'avoir un appareil de sauvetage fixé à l'édifice ? R.—Je ne sais pas.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Comment les portes ouvrent-elles, en dehors ou en dedans ? R.—En dehors ; il me semble que nous avons autant besoin d'appareils de sauvetage que certains édifices sur lesquels je les ai vus.

Q.—Croyez-vous nécessaire que votre institution en soit munie ? R.—Il y a quelque nécessité que nous en ayons.

Par M. KELLY :

Q.—La question n'a jamais été soumise au comité des échevins ; je suppose que personne n'a attiré son attention sur ce sujet ? R.—Je crois qu'il en a été fait mention, mais je ne connais rien de particulier sur cette affaire.

Par M. CLARKE :

Q.—Les moyens de sauvetage que possède le présent édifice constituent-ils une amélioration sur ceux de l'édifice qui a été incendié il y a quelques années ? R.—Oui ; je le crois. Il y a une sortie facile à l'extrémité de chaque salle, et il y en a une autre à chaque extrémité de l'étage inférieur.

Par M. WALSH :

Q.—Parmi les malades qui meurent dans l'institution s'en trouvent-ils qui aient de l'argent ou des biens de quelque sorte ? R.—Très rarement.

Q.—Le font-ils connaître avant de mourir afin que leurs amis en prennent possession, ou comment agissent-ils ? R.—Je n'ai mémoire que d'un seul individu, en particulier, qui était un aide dans l'institution ; il touchait une certaine solde et son nom avait été biffé des registres sept ou huit ans antérieurement et conséquemment il n'était pas considéré comme interne. De plus il y avait une personne l'année dernière qui avait environ \$25 et des parents vinrent recueillir cette somme pour pourvoir aux funérailles, ont-ils dit ; on leur en fit remise et ils achetèrent un cercueil.

Q.—Mais s'il s'en trouve qui aient des fonds on trouve généralement des parents pour les recueillir ? R.—Je ne sache pas qu'ils aient un grand nombre d'amis.

THOMAS J. WALSH, maître-peintre, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Veuillez nous dire le nombre d'ouvriers, y compris les jeunes garçons, que vous employez et les salaires que vous leur donnez ? R.—Nous avons en moyenne, toute l'année, de 20 à 25 ouvriers.

Q.—Sur ce nombre combien y a-t-il de peintres capables ; c'est-à-dire d'hommes capables de peindre ou de faire des travaux spéciaux, à part du personnel général des artisans ? R.—Nous avons un peintre décorateur et un poseur de papier peint, qui sont aussi de bons ouvriers pour des ouvrages ordinaires.

Q.—Mais ces deux ouvriers sont particulièrement employés à cette fin lorsqu'ils sont requis ? R.—Oui ; naturellement, quelques-uns des autres ouvriers sont capables de décorer. Présentement nous avons deux peintres décorateurs et deux poseurs de papier peint. Naturellement, il y en a parmi les autres qui peuvent faire cette besogne. Règle générale, les poseurs de papier et les peintres décorateurs sont de bons ouvriers.

Q.—Mais les hommes dont vous parlez font une spécialité de ce métier ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire donnez-vous à ces ouvriers particuliers ? R.—Le tarif général des salaires ici est de \$10 par semaine. Ce tarif a été établi par la société des peintres il y a de cela cinq ou six ans. Autrefois, nous donnions à ces hommes \$12 par semaine, mais lors de la grève, il y a cinq ou six ans, la société a entraîné le pauvre avec elle. C'est-à-dire les ouvriers qui gagnaient autrefois \$8 par semaine la société nous leur a fait donner \$10. C'est-à-dire, lorsque nous payions autrefois les ouvriers inférieurs \$8 et des ouvriers supérieurs onze et douze piastres par semaine, nous leur donnons à tous maintenant le même salaire, \$10 par semaine.

Q.—Trouvez-vous que, règle générale, vos peintres soient aussi bons qu'autrefois, c'est-à-dire, trouvez-vous que les ouvriers maintenant à votre service sont d'aussi bons peintres qu'autrefois ? R.—Tout aussi bons.

Q.—Combien de petits garçon avez-vous à votre service ? R.—Nous avons trois apprentis.

Q.—Sont-ils en apprentissage ou ne sont-ce que des apprentis temporaires ? R.—Non ; ils font leur apprentissage de cinq années en vertu d'un contrat.

Q.—Trouvez-vous que ce soit le meilleur système à l'égard des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous, parmi les hommes qui travaillent pour vous, des ouvriers qui ont fait leur apprentissage dans votre établissement ? R.—Nous avons des hommes dans notre établissement qui ont fait leur apprentissage au service de mon père il y a de cela plusieurs années.

Q.—Depuis combien d'années sont-ils dans la boutique ? R.—Il y en a qui y sont depuis vingt-cinq ans, je crois.

Q.—Quels salaires gagnent les jeunes garçons lorsqu'ils sont apprentis ? R.—Une piastre et demie par semaine et la dernière année \$4. A la fin de leur apprentissage ils gagnent généralement de \$5 à \$5.50.

Q.—Existe-t-il une règle quant au nombre de jeunes garçons que vous puissiez prendre en proportion du nombre d'ouvriers ; ou existe-t-il quelque chose de ce genre ? R.—Je crois qu'il existe ou qu'il existait une règle de ce genre à l'association des peintres. Je dois aussi ajouter que nous tenons un magasin de peinture, d'huiles et de vitres, et il nous faut tenir deux petits garçons dans le magasin, mais je crois que trois apprentis est le nombre accordé par l'union en sus des jeunes garçons employés au magasin.

Q.—Croyez-vous de votre devoir de donner aux jeunes garçons à votre service toute l'instruction nécessaire pour en faire de bons ouvriers une fois qu'ils ont terminé leur apprentissage ? R.—C'est ce que nous essayons de faire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des peintres d'enseignes à Halifax ? R.—Ils sont très rares.

Q.—Que pourrait gagner par semaine un bon peintre d'enseignes qui serait tout le temps occupé ? R.—Il y a quelques années nous avions dans notre établissement un ouvrier de premier ordre, mais depuis lors je n'ai pu en avoir un autre quoique j'aie fait. Il me faut faire exécuter à l'entreprise tout travail de ce genre. Nous avons des peintres, des poseurs de papier et des ouvriers tout aussi bons qu'il est possible d'en trouver dans toute autre ville du Canada, mais les peintres d'enseignes sont rares.

Q.—N'y t-a-il pas de peintres d'enseignes ici ? R.—Il y a de bons peintres d'enseignes dans la ville, mais les hommes de ce métier sont rares. Il y a des peintres d'enseignes dans d'autres établissements.

Q.—Quel serait le salaire d'un bon peintre d'enseignes ? R.—Nous donnons \$15 par semaine à l'ouvrier dont je parlais lorsque nous l'employions.

Q.—Quels étaient autrefois les salaires que gagnaient les hommes ; y avait-il différents taux ? R.—Oui : \$12 pour les poseurs de papiers peints et les peintres décorateurs ; les peintres d'enseignes gagnent généralement un prix particulier ; un peintre de premier ordre gagnait \$10, d'autres \$9 et d'autres \$8 par semaine.

Q.—Lorsqu'un jeune garçon entre en apprentissage, apprend-il toutes les branches du métier, tels que la peinture, la décoration et l'art de poser le papier ? R.—Il est censé les apprendre. Ceci dépend beaucoup de l'apprenti lui-même, selon qu'il est habile ou non. Certains apprentis ne sont pas très ambitieux, mais nous faisons en sorte de les faire avancer dans le métier, et de leur en apprendre toutes les branches.

Q.—Est-ce que la peinture décorative constitue une branche distincte du métier à Halifax ? R.—Non ; presque tous les établissements de la ville font des ouvrages de décoration.

Q.—Y a-t-il une différence dans le salaire des ouvriers qui peuvent exécuter toutes les branches du métier et les salaires des ouvriers inférieurs ? R.—Non ; à moins que ce ne soit par arrangement spécial. Le tarif des salaires est établi par l'association qui a fixé un tarif général pour tous les ouvriers.

Q.—Si je comprends bien, vous dites que les peintres d'Halifax peuvent, en général, exécuter toutes les branches du métier ? R.—Oui.

Q.—L'harmonie qui existe entre les patrons et les hommes de l'association tend-elle à diminuer ? R.—Il y a cinq ou six ans certaines difficultés ont surgi et une grève eut lieu à cette époque ; mais il n'y a rien eu depuis lors. Naturellement, je répons pour ce qui est de mon établissement, et il n'est pas probable qu'il se présente de nouvelles difficultés, en autant que je puis le prévoir.

Q.—Avez-vous des hommes qui consacrent tout leur temps à mêler des peintures ? R.—A mêler des couleurs ?

Q.—Oui ? R.—Non ; chaque ouvrage est sous les soins d'un ouvrier et il s'occupe de mêler les couleurs sous ma propre surveillance.

Q.—Où achetez-vous vos peintures, vos huiles, etc ; votre blanc de plomb, par exemple ? R.—Dans toutes les parties du monde. Nous importons le blanc de plomb d'Angleterre, l'huile d'Angleterre, les vitres de Belgique et d'Angleterre. Ceci varie selon nos entreprises ; c'est selon ce que spécifie l'architecte dans son plan, qui indique généralement le matériel qui doit être employé.

Q.—Achetez-vous du blanc de plomb des autres provinces ? R.—Oui ; nous en avons acheté à Montréal.

Q.—Est-ce que cette industrie augmente en Canada ? R.—La fabrication du blanc de plomb ?

Q.—Oui ; en Canada ? R.—Je ne puis répondre à cette question. Je n'ai pas fait beaucoup de ce commerce avec cette dernière ville. J'ai fait usage de blanc de plomb fabriqué à Montréal qui était aussi bon que n'importe quel blanc de plomb anglais dont je me suis jamais servi.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ai-je compris que vous disiez que vous étiez de fait tenu de donner, indifféremment aux ouvriers, le même tarif de salaire par jour ou par semaine, que celui que vous donnez aux bons ouvriers ? R.—Oui, nous sommes tenus de leur donner \$10 par semaine, même à l'ouvrier inférieur qui ne gagnait autrefois que \$8. D'après les règles de la société il n'est permis à aucun de ses membres de travailler pour un salaire moindre.

Q.—Ne vous est-il pas permis de donner un salaire plus élevé que celui-là ? R.—Je ne pourrais le dire ; lorsque la société a élevé les salaires des ouvriers inférieurs, les patrons en ont profité, naturellement, pour ne donner que le taux exigé, et les ouvriers étaient prêts à travailler pour ce prix vu qu'ils s'étaient eux-mêmes mis dans l'association pour cette fin.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il dans le règlement quelque chose qui vous oblige à donner \$10 à un ouvrier inférieur lorsqu'il ne les vaut pas, et de l'employer ? R.—Non, sauf dans le cas de nécessité, lorsque les travaux pressent et qu'il est impossible d'avoir de meilleurs ouvriers, il faut alors les employer.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—D'après votre expérience quel est la différence entre les ouvriers les plus inférieurs et les ouvriers les meilleurs, c'est-à-dire la moyenne ? R.—Pour ce qui est de mon avis, je puis dire que ces ouvriers inférieurs gagnent à peine leur salaire et qu'un bon ouvrier gagnera vingt à vingt-cinq pour cent de plus dans l'atelier.

Par M. KELLY :—

Q.—Y a-t-il une tendance chez les ouvriers inférieurs à faire plus de progrès dans leur métier ? R.—Ceux qui restent dans l'établissement deviennent peu à peu meilleurs, mais les bons ouvriers naturellement obtiennent de l'ouvrage toute l'année, tandis que les ouvriers inférieurs se trouvent sans ouvrage pendant un certain temps de l'année et conséquemment sont dans l'impossibilité de pratiquer leur métier et ne peuvent faire beaucoup de progrès.

Par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que le principe adopté a établi le prix du travail de manière à faire du salaire le moins élevé un salaire qui permette de vivre ? R.—Je crois que payer \$10 par semaine à ces ouvriers, c'est leur donner plus que le nécessaire de la vie ; je puis dire que pour quelques-uns c'est plus qu'ils ne valent.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui touchent plus de \$10 par semaine ? R.—Pas dans mon établissement.

Par M. HEAKES :

Q.—Ne pouvez-vous pas donner à ces ouvriers \$8 et \$9, lorsque vous pouvez engager les meilleurs ouvriers à \$10 ? R.—Je préférerais engager les meilleurs ouvriers à \$10 par semaine plutôt que de prendre un ouvrier inférieur à \$6 ou \$8 par semaine.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous ne croyez pas que les hommes sont tous doués de la même capacité

à leur naissance ? R.—Je crois que chaque individu devrait recevoir selon son mérite, mais non d'après un taux général.

Par M. WALSH :

Q.—En parlant de blanc de plomb vous savez qu'il s'en fabrique ici dans l'établissement de Henderson et Potts ; employez-vous de leurs produits ? R.—J'en ai de temps à autre fait usage.

Q.—N'ont-ils pas pu arriver encore à la qualité requise ? R.—Oui ; ils m'ont sollicité maintes fois de leur donner ma clientèle, et j'ai fait l'essai de leur blanc de plomb et je dois dire que je l'ai trouvé bon, mais je n'en fais pas généralement usage. J'ai une préférence pour le blanc de plomb anglais.

Q.—Peut-il se comparer favorablement au blanc de plomb ou aux peintures que vous achetez des autres provinces ? R.—Je ne sais quelle qualité de blanc de plomb ils fabriquent. Lorsque j'en ai fait l'essai, j'ai eu la meilleure qualité, le véritable blanc de plomb, et l'article était très bon.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant combien de mois de l'année les hommes travaillent-ils généralement, à Halifax ? R.—Nous avons d'anciens ouvriers dans la boutique qui n'ont guère perdu un jour dans le cours de la saison dernière, mais ceci varie considérablement selon la nature des entreprises que nous obtenons, pour les grands édifices par exemple.

Q.—Combien par cent restent à ne rien faire pendant l'hiver ? R.—Pendant l'hiver je suppose que la moitié des ouvriers est à ne rien faire.

Q.—En général, combien de temps sont-ils restés à ne rien faire dans le cours des dernières années ? R.—Le métier n'a pas été comme dans les années antérieures. Autrefois ils restaient à ne rien faire pendant une plus grande partie de l'année, mais depuis quelque temps nous avons eu plus de travaux en voie de construction.

Q.—Vous dites qu'il y a environ la moitié des ouvriers à ne rien faire pendant les mois d'hiver ? R.—Oui.

Q.—De combien de mois se compose la saison de l'hiver à Halifax ? R.—Les peintres sont généralement occupés jusqu'à la fin de décembre à terminer les travaux de l'extérieur pour l'hiver, parfois c'est vers la fin de novembre. C'est selon la somme d'ouvrage qu'on a en mains, et règle générale les travaux ne recommencent pas avant le 1^{er} mars.

Par M. MACLEAN :

Q.—Y a-t-il des ouvriers à votre emploi qui valent \$14 par semaine ? R.—Je n'aimerais pas à répondre à cette question, il nous faut être prudent en précisant la valeur que nous donnons à nos ouvriers.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des ouvriers à Halifax dont le salaire est de \$10 par semaine et qui, s'ils étaient payés selon leur habileté, gagneraient plus ? R.—Oui ; j'en ai à mon service.

Q.—Alors pourquoi ne leur donnez-vous pas plus de \$10 ? R.—Parce que l'association exige \$10 et il faut nous en tenir à ce qu'elle demande.

Q.—Alors vous ne payez pas d'après le mérite ? R.—J'aimerais à le faire mais il ne m'est pas permis d'en agir ainsi.

Q.—Alors vous gardez des ouvriers inférieurs valant de \$8 à \$9 par semaine pendant les affaires actives et lorsque la saison morte vous arrive vous les congédiez et vous gardez les autres à \$10 quoique vous disiez qu'ils vailent plus ? R.

—Voici ce que nous faisons : nous renvoyons des ouvriers inférieurs et nous gardons les bons ouvriers qui obtiennent ainsi de l'ouvrage tout le temps. C'est le seul avantage que les bons ouvriers obtiennent, ce qui est beaucoup.

HENRY HARRISON, peintre, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier de peintre, et depuis combien de temps employez-vous des peintres ? R.—J'emploie des peintres depuis environ quinze ans.

Q.—Où demeurez-vous ? R.—A Dartmouth, Je fais affaires à la ville.

Q.—Combien d'hommes, en moyenne, employez-vous toute l'année ? R.—La moyenne est d'environ dix.

Q.—Quelles catégories d'hommes avez-vous ; employez-vous des hommes qu'on peut appeler de premier ordre, et une catégorie d'hommes qu'on peut appeler de second ordre, quel salaire leur donnez-vous ? R.—Nous payons les ouvriers de premier ordre \$11.00 et les autres \$10.00 par semaine.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année pour les ouvriers ? R.—Non.

Q.—Pour combien avez-vous de l'ouvrage constamment en moyenne ? R.—Pour pas plus de deux ou trois.

Q.—Savez-vous si vos ouvriers font autre chose lorsqu'ils ne travaillent pas pour vous ? R.—Je ne crois pas qu'ils obtiennent d'autre emploi.

Q.—Règle générale, trouvez-vous que vos ouvriers soient attentifs à leur travail, intelligents et sobres ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos ouvriers ; des difficultés relatives au travail, j'entends ? R.—Il y a eu, il y a trois ans, une petite difficulté à cause de la société des peintres ; c'est-à-dire la société des peintres journaliers ; à cette occasion les ouvriers se mirent en grève pour exiger des salaires plus élevés et ils demandèrent \$10.00 par semaine c'est la seule difficulté que nous ayons eue.

Q.—Comment avez-vous réglé avec vos ouvriers dans cette circonstance ? R.—Nous avons accordé ce qu'ils demandaient.

Q.—Trouvez-vous que le fait d'avoir établi les salaires à ce taux soit un avantage pour les ouvriers ou pour vous ? R.—Je ne puis dire que se soit un avantage particulier pour nous, en qualité de patron, car nous sommes parfois tenus maintenant de donner ce salaire à des ouvriers inférieurs qui, à notre avis, ne le valent pas.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons à votre service ? R.—Oui ; trois

Q.—Les jeunes garçons sont-ils considérés comme des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Les tenez-vous par un acte quelconque ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez qu'une convention verbale ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, les jeunes garçons restent-ils dans votre établissement jusqu'à la fin de leur apprentissage ? R.—Oui. J'en ai eu jusqu'à douze qui ont terminé leur apprentissage chez moi.

Q.—Y en a-t-il parmi eux qui travaillent maintenant pour vous comme peintres à la journée ? R.—Un certain nombre ont continué à travailler ; mais présentement j'en ai qui travaillent pour moi depuis cinq ou six ans.

Q.—Vous avez des hommes capables de décorer, de tapisser et de faire toute espèce d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous à ces ouvriers quelque chose en plus ? R.—Oui.

Q.—Que donnez-vous ? R.—Une piastre par semaine.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce qu'il y aurait une difficulté si les salaires étaient plus bas au

temps des affaires ; vous faudrait-il donner aux ouvriers inférieurs tout autant en proportion ? R.—Je le crois ; oui.

Q.—Vous seriez pratiquement dans la même position pour ce qui est de l'échelle des salaires ? R.—Oui.

Q.—Comment le fait d'avoir le tarif des salaires établi se trouve-t-il à exercer une action contraire aux intérêts du patron ? R.—A mon avis ce système ne devrait pas avoir une action contraire à leurs intérêts, mais je suis peiné de dire qu'il en est ainsi par suite du fait que les hommes à la tête des affaires n'établissent pas une échelle des salaires.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y eut une convention entre les employés et les patrons aux fins d'établir annuellement le taux des salaires avant l'ouverture de l'époque des affaires ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que cette question pourrait être soulevée ? R.—Je crois qu'il devrait y avoir une entente entre les patrons comme entre les employés relativement au taux des salaires et au prix de l'ouvrage ce qui, présentement n'existe pas.

Q.—Si vous aviez une Commission d'arbitres parmi vous pour régler toutes ces choses croyez-vous que ce système ferait disparaître tous ces différends ? R.—Je le crois pour ce qui est de notre métier.

Par M. KELLY :

Q.—Croyez-vous que si les patrons étaient organisés entre eux de la même manière que les sont les employés, ce serait un avantage pour eux ? R.—Je crois que ce serait un avantage pour eux.

Q.—Et plus avantageux pour les employés ? R.—Oui ; je ne vois pas comment le patron ou l'employé se trouverait dans une position désavantageuse.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous croyez aux coalitions en tout et partout ? R.—Je ne vois pas pourquoi nous ne nous formerions pas en société tout comme des hommes de profession et d'autres qui ont des associations. Je sais que c'est une des plus grandes objections que j'ai à combattre.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les hommes sont-ils payés généralement à la semaine ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—En argent. Je crois que c'est la coutume de payer toutes les semaines quoique nous ne payions que tous les quinze jours ; je ne sais pas si d'autres maisons le font ou non.

Q.—Pouvez-vous nous dire la différence qu'il y a entre les salaires que les ouvriers gagnent à Halifax et ceux qu'ils gagnent à Saint-Jean ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait de différence ; je ne sais pas s'il en existe. Dans tous les cas il n'y a pas une différence sensible.

—

MICHAEL O'BRIEN, charpentier de navire, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Employez-vous de la main-d'œuvre sur une certaine échelle ? R.—Non ; très peu. Je suis charpentier de navire, travaillant à la journée.

Q.—Quelle est la longueur du temps pendant lequel un homme à votre service peut travailler dans le cours d'une année, je veux dire quelle est la moyenne du nombre de jours pendant lesquels il peut travailler dans le cours d'une année ? R.—Ceci varie considérablement selon les circonstances. Lorsque

vous parlez de travaux pour charpentier de navires à Halifax, ceci signifie tout simplement du radoub ; ceci dépend des circonstances, du nombre de naufrages qui arrivent dans la navigation. La moyenne du nombre de jours est incertaine, mais en général les ouvriers sont assez régulièrement employés ; ils ne perdent pas beaucoup de temps. Je n'ai pas tenu régulièrement le temps que j'ai travaillé. Je le fais rarement, mais la dernière fois que j'en ai pris note, ce qui s'appliquait à environ sept ans, j'ai gagné environ \$800,00 par année dans le cours de ces sept années, mais je ne crois pas que ceci soit la moyenne. Je crois que ces chiffres dépasseraient ceux du plus grand nombre, mais d'autres peuvent vous dire ce qu'ils ont gagné.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires par jour, de vos ouvriers ? R.—Leur salaire est de \$2.50 par jour. Nous avons eu l'habitude de travailler dix heures pendant un bon nombre d'années, et le nombre d'heures fut réduit à neuf, puis à huit. Présentement les heures de travail, du 1er mai au 1er novembre sont de neuf heures, et après cette date les ouvriers travaillent de 8 du matin jusqu'au couché du soleil vers 5 heures où jusqu'au couché du soleil lorsqu'il arrive après cinq heures, je veux dire que lorsque le couché du soleil a lieu avant cinq heures ils cessent de travailler à ce moment là. Je dirai que je suis le secrétaire de la société des charpentiers de navire et des calfats, ou ce qui a été ainsi pendant plus de vingt ans, mais il y a quatre ans ils se sont séparés et ils forment maintenant deux associations distinctes. Cependant des ouvriers peuvent être membres des deux associations, de sorte qu'un charpentier de navire peut-être à la fois charpentier de navire et calfat et payer des contributions aux deux associations à la fois. Je devrai me restreindre à une branche du métier, mais je dirai ici qu'un charpentier de navire gagne plus qu'un calfat et un charpentier de navire qui est en même temps calfat travaillant aux deux métiers gagne plus qu'un ouvrier qui ne fait que le métier de charpentier de navire ou le métier de calfat, parce qu'il a l'occasion de travailler aux différentes branches de l'industrie.

Q.—Règle générale, les ouvriers qui peuvent travailler dans ces conditions peuvent-ils travailler à la construction des navires et au calfatage à la fois ? R.—Non ; en disant que nous sommes présentement 120, vous pouvez dire qu'il y en a 40—je ne parle qu'approximativement—qui travaillent uniquement au calfatage et 40 qui travaillent à la construction des navires et environ 40 qui peuvent travailler à la construction des navires et au calfatage.

Q.—Quels sont les salaires des calfats ? R.—Les mêmes que ceux des charpentiers de navire.

Q.—De combien de membres se compose l'association ? R.—Notre nombre est moins élevé qu'autrefois—depuis longtemps—je ne puis vous dire au juste le nombre de calfats. Il y a je crois environ 50, et environ 40 dans l'association des charpentiers de navire. Nous avons une règle qui stipule qu'après qu'un homme a atteint l'âge de soixante ans il est exempt des contributions, et ne doit plus alléger à la société ; il n'est pas tenu de travailler pour le prix ordinaire ; il peut travailler pour le prix qu'il veut. S'il est solide, disposé et capable de gagner son salaire il peut rester dans la société et exiger ses \$2.50 par jour.

Q.—Savez-vous si les charpentiers de navire et les calfats sont, règle générale, dans une meilleure position aujourd'hui qu'autrefois ;—prenez par exemple il y a dix ans et examinez la situation au point de vue de leurs salaires et de leur mode de vie, en tenant compte de leurs dépenses et de toutes autres choses ? R.—Non ; nous avons eu quatre ou cinq ans pendant lesquels les affaires ont été tranquilles, mais une fois que les raffineries eussent été ouvertes, une nouvelle industrie a semblé surgir et nous étions ici moins d'ouvriers pour l'exploiter, car un certain nombre étaient allés à Honolulu vu qu'il n'y avait guère d'ouvrage pour les charpentiers de navire, mais l'ouverture des raffineries de sucre a amené un bon nombre de voiliers, ce qui a donné un nouvel essor à notre métier, et les affaires n'ont cessé de s'améliorer depuis ; tout de même je

ne dis pas que la position soit meilleure aujourd'hui qu'il y a dix ans, ou qu'à l'époque où je me souviens d'avoir commencé à travailler à Halifax.

Q.—Lorsque se faisait la construction des navires ? R.—Oui. L'association n'est jamais intervenue et nos ouvriers pouvaient travailler au prix qu'ils voulaient et ils pouvaient abandonné les travaux de construction et aller radouber d'anciens bâtiments, mais maintenant il ne se construit pas de navires.

Par M. CLARKE :

Q.—Supposez qu'un homme soit âgé de soixante ans et qu'il ne réclame pas l'exemption, mais qu'il continue à verser sa contribution, stipulez-vous le salaire que doit lui donner son patron ? R.—Nous sommes d'avis qu'un homme âgé de soixante ans et qui ne réclame pas d'exemption doit recevoir \$2.50 par jour, et tant qu'il restera dans la société il est passible de punition s'il accepte moins.

Q.—Alors si un homme a besoin d'un calfat et qu'il en emploie un, il lui faut lui donner \$2.50 par jour, qu'il les vaille ou non ? R.—Oui.

Q.—Quel a été votre salaire, avez-vous dit ? R.—Je vous ai dit, il y a quelques instants, ce qu'était mon salaire, mais ce n'est pas là une moyenne juste. Règle générale, les patrons prendront d'abord les meilleurs ouvriers et lorsque le besoin d'un plus grand nombre se fait sentir on continue à choisir jusqu'à ce qu'on fasse appel à la réserve, et parfois il nous faut leur télégraphier et les faire venir de la campagne ; il y a un bon nombre d'ouvriers à la campagne qui me remettent leur adresse, et si on en a besoin je leur télégraphie. Naturellement les ouvriers inférieurs ne reçoivent pas un salaire aussi élevé que les autres, c'est-à-dire dans le courant d'une année.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Ne pourrais-je pas employer l'ouvrier âgé de soixante ans pour moins de \$2.50, lorsqu'en réalité il ne vaut que \$1.50 ? R.—Il pourrait se retirer et dire : " Je me retire de votre juridiction, je dépasse l'âge, " et nous ne pouvons pas exiger l'amende de lui ; lorsqu'un ouvrier est âgé de soixante ans, il n'est pas alors passible d'amende.

Par M. CLARKE :

Q.—Supposez qu'il travaille avec une équipe d'hommes, que son patron constate qu'il est impropre au travail et que, pour cette raison, il le renvoie, les calfats permettent-ils au patron d'en agir ainsi, ou cesseront-ils de travailler ? R.—Les ouvriers n'interviendraient pas auprès du patron ; mais ils feront ensuite de protéger l'ouvrier.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Lorsqu'il ne donne pas sa démission il se croit capable de travailler ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Un patron peut, en tout temps, renvoyer un ouvrier qu'il juge inférieur ? R.—Nous disons qu'un homme qui doit être congédié doit l'être pour une bonne raison ; il peut le congédié pour cause d'ivrognerie ou d'incompétence notoire ; ou si nous trouvons dans la société un homme qui ne soit pas ouvrier nous l'en faisons sortir ; nous lui disons de prendre les contributions qu'il a versées dans notre caisse et de s'en aller, nous imposons une contribution de \$12.00 comme honoraire d'entrée et nous lui donnons cette contribution et lui disons que nous ne voulons pas qu'il reste plus longtemps chez nous.

Q.—Un homme pourrait dépasser soixante ans et se croire tout aussi bon ou-

vrier que jamais et exiger le même prix que les autres s'il ne s'est pas retiré de l'union ? R.—Tout de même nous ne prétendons pas avoir un contrôle sur lui après qu'il a dépassé soixante ans.

Par M. WALSH :

Q.—Je désire que vous me parliez maintenant de l'état des maisons ici ; du prix de la vie et d'autres questions qui nous intéressent relativement aux ouvriers de cette localité ? (Aux membres de la Commission :—Il n'y a peut-être pas dans la ville d'Halifax un homme qui comprenne mieux ces questions que M. O'Brien.) Parlez-nous du genre ordinaire de maisons que les artisans habitent dans la ville d'Halifax ? R.—Je puis me rappeler les ouvriers, leurs vêtements et leur résidence depuis une période de 40 ans ; dans tous les cas je connais les maisons qu'ils habitaient il y a de cela 20 ans et les maisons qu'ils habitent maintenant, et j'ai de nombreuses occasions d'aller chez eux, vu que je suis secrétaire de cette association depuis 24 ans et que mes devoirs m'appellent fréquemment à leur domicile.

Par M. CLARKE.

Q.—Nous parlez-vous maintenant d'un métier en particulier ? R.—En général je parle de mon propre métier et je constate que les ouvriers vivent généralement dans le bien être, et lorsqu'il n'en est pas ainsi c'est à cause de la boisson en très grande partie. Sur ceux qui ont soin de leurs salaires cinquante pour cent, je crois, demeurent dans leur propre maison et quelques-uns d'eux possèdent deux maisons. Je sais que nos ouvriers, règle générale, vivent dans le bien être, ayant de bonnes maisons pour se loger et je puis indiquer des ouvriers travaillant à la journée—de fait-il y en a un dont je n'ai jamais vu le livre de banque il est vrai, mais cependant je crois pouvoir dire qu'il a quatre à cinq mille piastres à la banque, et je connais un ouvrier dont la propriété est libre de toute imposition et qui vaut probablement \$8000.00, et il y en a un autre qui demeure un peu plus loin que chez moi au haut de la rue et qui, quoiqu'il se soit un peu négligé récemment, vaut probablement dix ou vingt mille piastres. Le bien être règne tout autour de moi.

Q.—Ont-ils économisé ces sommes sur leur salaire ? R.—Oui ; ils n'ont jamais exercé d'autre industrie ; un d'eux a été contre-maître sous le contrôle de l'ingénieur de la ville gagnant \$2.00 ou \$1.75 par jour. Moi-même j'ai souvent gagné \$20.00 à \$30.00 par semaine et souvent \$150 par mois vu que nous étions payés le double pour les heures supplémentaires de travail ; et tout de même il y a des hommes qui ont gagné autant que moi et qui sont encore de pauvres diables ; j'ai été surpris de voir les réduits qu'ils occupaient.

Q.—Quelle comparaison pourrait subir le prix des provisions avec le prix d'il y a disons 10 ou 15 ans ? R.—Le sucre est à meilleur marché que jamais ; prenez la farine, les cotons et autres articles sauf le poisson. C'est le seul article que nous ayons à notre porte et c'est le seul qui soit difficile à avoir. Je pourrais comparer les prix si j'avais mon livre ici et au lieu de coûter 250% plus cher pour vivre maintenant qu'il en coûtait autrefois, je dirais alors qu'il en coûte 24 ou 25 0% de moins. Qu'on compare le prix des articles, le sucre, le thé, le coton et autres articles nécessaires à la vie, lorsque j'étais petit garçon et lorsque nous payions le lard douze sous la livre—la vie maintenant est à meilleur marché—et j'ai maintenant cinquante ans et plus et j'ai été surpris—De fait il y a des ouvriers qui ont maintenant des pianos dans leur maison—et il y avait un conducteur d'attelage vivant près de moi qui a laissé \$10.000.00 et il y avait un piano dans la maison, et cet instrument avait coûté \$300.00. Si au moins j'avais mon livre ici—c'est ma femme qui tient tout cela—je pourrais vous démontrer comment étaient les choses alors.

Par M. CARSON :

Q.—Pourriez-vous trouver ce livre ? R.—Je vais lui demander de le chercher.

Q.—Ces comptes sont correctement tenus ? R.—Ce sont les livres d'épiciers.

Q.—Qu'avez-vous à dire des loyers des maisons ? R.—Les loyers sont maintenant un peu meilleur marché. La localité où je demeure se compose en grande partie de maisons d'ouvriers ; ils occupent ce qu'ils appellent des étages qui se louent à raison de \$6.00 par mois. Ce qui comprend les taxes et tout. Antérieurement à la loi créant un privilège relatif aux taxes, les locataires étaient tenus de payer les taxes, maintenant les propriétaires les paient. Les loyers sont aujourd'hui plus bas qu'autrefois, et au lieu d'une augmentation les loyers ont subi une légère réduction. Dans mon propre cas j'ai six maisons ; cinq sont louées et je sais que je retire moins de loyer, tout en payant les taxes, que j'en retirais avant, et je sais qu'il en est ainsi partout dans mon voisinage, et c'est un voisinage très étendu

Par M. FREED :

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans un de ces étages ? R.—Dans la maison que j'ai sur la rue Gerrish il y a cinq pièces à l'étage supérieur et il n'y en a que trois à l'étage inférieur ; je puis dire qu'à l'étage supérieur une des pièces s'étend audessus du passage, règle générale il n'y a pas plus de quatre pièces à l'étage supérieur c'est-à-dire une pièce en avant et une en arrière et deux petites chambres à coucher dont une est située audessus du passage ; c'est ainsi que les logements sont disposés en général.

Q.—A quelle distance ces maisons se trouvent-elles de la partie commerciale de la ville ? R.—Je puis me rendre à l'Hôtel-de-Ville ou au bateau passeur de Dartmouth en quinze ou dix-huit minutes.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—A quelle distance est votre maison du bureau de Poste ? R.—A mesurer mes maisons la distance pourraient se trouver à $\frac{1}{2}$ mille et à marcher la distance pourrait se parcourir en 20 minutes. Le tramway passe plus bas pour ceux qui désirent se rendre à la ville.

Q.—Il y a des magasins etc., autour de chez vous ? R.—Oui, nous avons tout ce qui est nécessaire à la civilisation auprès de nous.

JOHN MACKASEY, inspecteur de licences pour la vente de boissons, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Donnez-nous un résumé de vos fonctions depuis que vous en avez commencé l'exercice ; ce qui a été fait en réalité, ce que retire le public de la publication dans les journaux et tout le reste ?

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quels sont vos devoirs en votre qualité d'inspecteur de licences ? R.—Mes devoirs consistent à surveiller le commerce des liqueurs dans la ville d'Halifax. En ma qualité d'inspecteur, je dois voir à ce que les lois relatives à ce commerce soient exécutées dans tous leurs détails.

Q.—Qui accorde les licences ? R.—Elles sont accordées par le conseil municipal et signées par le maire et l'inspecteur.

Q.—Le conseil doit les approuver ? R.—Oui ; elles doivent suivre une certaine procédure avant d'arriver au conseil.

Par M. FREED :

Q.—Combien de licences sont accordées dans la ville d'Halifax ? Combien, disons, cette année ? R.—93 pour vente en gros et en détail, mais il a surgi une question litigieuse quant aux licences de gros.

Q.—Le nombre augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Il a diminué ; antérieurement à la loi des licences il y avait 170 à 180 licences d'accordées dans la ville.

Q.—L'ivrognerie a-t-elle augmenté ou diminué ? R.—Je ne crois pas être en état de répondre à cette question.

Q.—Savez-vous d'après votre connaissance ou d'après la statistique ou d'autre source si les arrestations pour ivrognerie ont augmenté ? R.—Je crois que c'est à peu près la même chose. Je ne crois pas que cela démontrerait grand'chose.

Q.—Est-ce que Halifax se distingue des autres villes sous ce rapport par suite de la présence des militaires ? R.—Je le crois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quand la loi, à l'effet d'élever le prix des licences, a-t-elle été passée ? R.—La loi maintenant en vigueur a été passée en 1886.

Q.—Croyez-vous que ceci a eu l'effet de prévenir l'intempérance ? R.—Je crois qu'il se boit autant de boisson forte aujourd'hui qu'avant l'adoption de l'acte.

Par M. WALSH :

Q.—Combien de licences d'hôtel y a-t-il sur les 93 ? R.—Il y en a 19.

Par M. FREED :

Q.—Combien de buvettes ? R.—56 buvettes et cabarets.

Q.—Et le reste sont des licences de gros et de brasseries ? R.—De gros et de brasseries, mais les intéressés ne viennent pas, dans ce cas, chercher leurs licences.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Se vend-il des boissons dans les épiceries ? R.—Non ; il n'est pas permis de vendre des boissons là où il y a des marchandises ou autres articles à vendre. Le moins qu'ils peuvent vendre est une chopine dont le contenu ne peut être bu sur les lieux.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de maisons qui vendent de la boisson sans licence ? R.—J'aimerais bien à les connaître.

Q.—Mais en avez-vous une idée ? R.—Non.

Q.—Dans les hôtels qui ont des licences est-il permis de vendre de la boisson au comptoir ? R.—Non.

Q.—Est-ce que cette stipulation de la loi est mise en vigueur ? R.—Je ne connais pas de cas où la boisson ait été vendue au comptoir.

Q.—L'ivrognerie a-t-elle diminué ou augmenté en proportion de la diminution du nombre des licences ? R.—Je ne crois pas que cette diminution du nombre pourrait affecter l'ivrognerie en quoi que ce soit. Il y en a assez pour répondre à la foule, et les ivrognes finiront toujours par les trouver. Je ne crois pas que le nombre de buvettes ait quelque chose à faire avec cette question.

Par M. KELLY :

Q.—A qui appartient-il de voir si de la boisson est vendue et bue sur les lieux ? R.—Ce devoir appartient à l'inspecteur.

Q.—C'est-à-dire à vous-même? R.—Oui, c'est mon devoir.

Q.—Je suppose que vous faites la visite des différentes maisons? R.—Oui, de temps à autre.

Q.—Je crois qu'il n'y a pas de restaurant attaché à l'édifice provincial? R.—Je crois qu'ils peuvent se faire donner à boire dans ce lieu.

Q.—L'édifice est-il muni d'une licence? R.—Non, c'est comme la maison d'un particulier. Rien dans la loi ne nous empêche d'acheter une bouteille et de l'apporter à la maison pour traiter nos amis, mais vous ne pouvez la vendre.

Q.—Y a-t-il une buvette dans l'édifice provincial? R.—Non, vous pensez à Ottawa, maintenant, je crois.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La loi vous défend de prendre un verre au comptoir, mais elle ne vous défend pas d'en apporter une pinte chez vous? R.—Le moins que vous puissiez acheter est une chopine dans un magasin et le plus que vous puissiez acheter est deux gallons à la fois, c'est-à-dire une seule personne.

Q.—La loi telle qu'elle est maintenant vous défend de prendre un verre de boisson dans les lieux qui ont une licence pour vente d'une chopine à deux gallons? R.—Oui.

Q.—Celui qui boit serait condamné à l'amende tout comme la personne qui vend de la boisson? R.—Oui.

Q.—Quelle est l'amende? R.—La personne qui permet que de la liqueur soit vendue serait passible d'une amende de pas plus de \$50, et la personne qui la boit serait passible d'une amende de \$20, et si vous vous trouviez là, que vous eussiez une bouteille et que vous donniez à boire à un ami vous seriez passible d'une amende de \$20, parce que c'est avec votre bien et votre consentement, et que vous le permettez. Nous avons traduit un homme devant le tribunal la semaine dernière, qui a été amené pour vente de boisson sans licence en trois occasions, et son employé, pendant son absence, a vendu et livré de la boisson. Il a été prouvé que l'employé avait vendu de la boisson en trois occasions différentes et à trois jours différents, et le propriétaire qui n'était pas présent a été condamné à \$20 et celui qui agissait comme commis a quitté la ville et nous n'avons pu lui faire signifier une sommation, mais s'il avait comparu il aurait été probablement condamné à \$50 d'amende sur preuve de sa culpabilité.

Par M. KELLY :

Q.—L'inspecteur de licences doit-il s'enquérir si les boissons sont bonnes ou mauvaises? R.—En général, le public doit voir à cela lui-même. Il n'y a rien dans la loi relative à l'inspection sur ce point.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous le pouvoir d'entrer dans les maisons licenciées et d'en enlever de la boisson pour la faire analyser? Rien dans l'acte ne donne ce pouvoir.

Q.—Dans l'acte McCarthy il y avait une clause qui accordait ce pouvoir? R.—Oui; je le crois.

Par M. HEAKES :

Q.—Qu'advient-il des amendes? R.—Elles retournent à la municipalité; s'il y a un dénonciateur la moitié lui revient, mais dans presque tous les cas je suis le dénonciateur et l'amende est alors versée dans le fonds des licences.

J. M. ANDERSON est appelé et assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis imprimeur.

Q.—Travaillez-vous à la composition des livres et aux ouvrages de ville ou à la pièce ? R.—J'ai travaillé aux deux.

Q.—A quelle division du métier travaillez-vous présentement ? R.—Je travaille aux ouvrages de ville.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier pour les ouvrages de ville à Halifax ? R.—Les salaires varient de \$9 à \$10. Un bon ouvrier pourrait demander onze piastres.

Q.—Quel est le prix établi par l'association ? R.—Neuf piastres ; c'est-à-dire pour les typographes à la journée ; naturellement un prote a un salaire plus élevé.

Q.—Il n'y a pas d'échelle d'établie pour les protes ? R.—Non ; pas particulièrement.

Q.—Combien d'heures par jour les ouvriers travaillent-ils dans la salle des ouvrages de ville ? R.—Dix heures.

Q.—A quelle heure commencent-ils à travailler le matin ? R.—Ils commencent à travailler à sept heures du matin.

Q.—Combien de temps travaillent-ils ? R.—Jusqu'à six heures ; il y a généralement un demi jour de congé le samedi.

Q.—Y a-t-il du travail de nuit ? R.—Parfois.

Q.—Les hommes touchent-ils à un supplément pour ce travail ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils payés au taux de tant par jour ? R.—Non, les ouvriers qui travaillent aux ouvrages de ville reçoivent 25 cents de l'heure.

Q.—Y a-t-il une surabondance de typographes à Halifax ? R.—Un bon nombre ont dû quitter la ville par suite du fait que les travaux du gouvernement fédéral ont été enlevés. Le gouvernement a d'abord enlevé les travaux du bureau de poste, puis les travaux du chemin de fer et de la douane et en dernier lieu, ce qui n'est pas la moindre besogne, la liste électorale fédérale, de sorte que ceci est la dernière partie du gâteau.

Q.—Ces travaux vont-ils à d'autres provinces ? R.—Oui ; si nous avions les travaux du bureau de poste ici, les salaires seraient de \$10 au lieu de \$9.

Q.—Voulez-vous en donner l'explication ? R.—Il y aurait plus d'ouvrage.

Q.—Ces travaux donneraient de l'ouvrage à ceux qui sont à ne rien faire ? R.—Oui ; il y a un bon nombre d'hommes qui sont à ne rien faire et plusieurs sont partis.

Q.—Est-ce que le salaire pour ouvrage de jour, à Halifax, a été plus que \$9 ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu augmentation ? R.—Oui, il a augmenté de \$8 à \$9.

Q.—Depuis quand ? R.—Je ne saurais le dire, probablement depuis deux ou trois ans, je ne puis le dire avec certitude.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage ici ? R.—Un apprenti est censé travailler pendant 4 ou 5 ans ; comme de raison s'il n'est pas typographe capable il ne recevra pas de salaire. S'il fait son temps dans le bureau il reçoit \$9.

Q.—Quelle est l'opinion des hommes comme corps, préfèrent-ils le système d'engagement par contrat ? R.—Je ne pourrais le dire, une telle chose ne leur a jamais été mentionnée.

Q.—Avez-vous pensé à l'impression des livres d'école de la province ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que les imprimeries d'Halifax peuvent imprimer les livres d'école de la province, ici, au lieu de les faire imprimer dans les vieux pays ?

R.—Oui, je pense qu'elles pourraient le faire.

Q.—Y a-t-il un établissement qui s'occupe d'électrotypie, à Halifax ? R.—

Non, mais on pourrait facilement en fonder un ; la chose a déjà été faite sur une petite échelle.

Q.—A-t-on eu des difficultés ouvrières, dernièrement ? R.—Non.

Q.—Les travailleurs à l'ouvrage de ville considèrent-ils que l'organisation leur est de bénéfice ? R.—Oui, et ceux qui travaillent pour les journaux aussi.

Q.—L'organisation fait-elle du bien ? R.—Jusqu'à un certain point, nous empêchons les prix de baisser.

Q.—Quand les jeunes gens finissent leur apprentissage, restent-ils ici ou s'en vont-ils ailleurs ? R.—Sans doute un bon nombre aiment à partir. Quelquefois ils reviennent et quelquefois ils restent à l'étranger.

Q.—L'exode est-il perceptible ? R.—Non.

Q.—Dans les bonnes saisons y a-t-il un certain nombre d'imprimeurs qui viennent ici, d'autres endroits ? R.—Je ne pourrais dire cela, n'ayant pas été dans d'autres ateliers pour y voir ; mais il en vient quelques-uns je crois.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Halifax comme compagnon ? R.—Non, j'ai toujours demeuré à Halifax.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage ici ? R.—Oui.

Q.—Vous considérez-vous comme travailleur à ouvrage de ville bien capable ? R.—Non.

Q.—Vient-il ici des typographes des Etats-Unis, pour y demeurer en permanence ? R.—Un très petit nombre ; ils n'y restent que très peu de temps. Vous n'en voyez jamais, s'ils sont nés aux Etats-Unis, venir de là pour demeurer ici, parce que le salaire ici est moins élevé.

Q.—Croyez-vous que les typographes à ouvrage de ville d'Halifax reçoivent autant de salaire, en proportion, que ceux travaillant dans les autres villes d'une population égale en nombre ? R.—Non, je ne crois pas qu'ils reçoivent autant.

Q.—Les imprimeurs d'ouvrages de ville ont-ils quelques griefs qu'ils veulent soumettre à la Commission ? R.—Je ne sais si je pourrais en formuler ; sauf que nous aimerions voir revenir ici l'ouvrage qui devrait y être fait. Nous n'aimons pas voir cet ouvrage aller ailleurs, privant ainsi nos hommes de travail, car les patrons ont assez de difficultés à rencontrer leurs affaires.

Q.—Y a-t-il une concurrence très acharnée entre les différentes imprimeries ? R.—Il y a assez de concurrences ; sans doute, si nous avions cet ouvrage qui va à l'étranger, il n'y en aurait pas autant, car quelques ateliers auraient abondance d'ouvrage.

Q.—Est-ce qu'une partie des impressions pour la province est faite aux Etats-Unis ? R.—Je n'en connais pas.

Par M. HEAKES :

Q.—Vous êtes employé constamment pendant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui ne le sont pas ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Est-ce causé par le nombre de ceux qui ont quitté la cité ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous toujours travaillé ici ? R.—Oui.

Q.—Vous-avez fait votre apprentissage ici ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à votre métier ? R.—Depuis 30 ans.

Q.—Le salaire ici peut-il être favorablement comparé avec le salaire ailleurs ? R.—Je ne sais pas. Je crois que le salaire est plus élevé aux Etats-Unis.

Q.—Comment est-il dans les autres parties du Canada ? R.—Je ne puis le dire.

Par M. CARSON :

Q.—Où vont généralement les hommes quand ils partent d'ici ? R.—Ils peuvent être allés en Angleterre ou aux Etats-Unis, pour ce que j'en sais.

W. G. HODGSON, typographe, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis typographe.

Q.—Êtes-vous employé dans le même atelier que le dernier témoin ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Êtes-vous employé sur les livres et l'ouvrage de ville, ou comme compositeur ? R.—Les deux.

Q.—Vous travaillez comme compositeur de journal ? R.—Oui.

Q.—Un journal du matin ou du soir ? R.—Un journal du soir.

Q.—Quel est le salaire par mille emmes ? R.—25 centins.

Q.—Tient-on les hommes occupés pendant les heures de travail ? R.—Oui.

Q.—En moyenne combien d'heures de composition les hommes font-ils ? R.—De 8½ à 9 heures et demie.

Q.—Quel serait le salaire moyen d'un compagnon ordinaire travaillant six jours par semaine ? R.—Pour un journal du soir il gagnerait \$10.50.

Q.—Les employés pour un journal du soir composent-ils toute la matière solide du journal ? R.—Non ; ils font leur part.

Q.—Composent-ils les annonces et les tableaux ? R.—Quelquefois ils ont les annonces mais pas très souvent.

Q.—A l'atelier, y a-t-il un homme préposé expressément à la composition des annonces ? R.—Oui, mais il y a plus d'ouvrage qu'un homme seul peut en faire.

Q.—N'y a-t-il qu'un seul homme, expressément pour cet ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Et quand il a trop d'ouvrage les autres en ont leur part ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il à l'atelier un homme préposé spécialement à mettre la matière en forme de tableau ? R.—Non ; pas pour le journal.

Q.—Les employés à l'ouvrage de ville reçoivent-ils cet ouvrage ? R.—Quelquefois.

Q.—Quand ils ne l'ont pas, qui le corrige ? R.—L'employé dans le bureau.

Q.—Il y a donc un homme exprès pour cet ouvrage ? R.—Non, mais on le fait de cette manière là. Quelquefois vous le faites et quelquefois vous ne le faites pas.

Q.—Quelle position occupe l'homme qui fait tel ouvrage ? R.—Ce n'est pas un compagnon du tout c'est un apprenti. Quand celui-ci ne peut le faire les compagnons le font.

Q.—Le salaire a-t-il augmenté depuis que vous travaillez ? R.—Le salaire a été moindre qu'il n'est à présent, mais non pas depuis 14 ans.

Q.—Y a-t-il eu augmentation depuis les derniers dix ans ? R.—Non.

Q.—Quand l'augmentation eut-elle lieu ? R.—Depuis quatorze ans, un peu plus.

Q.—Quel était le salaire, il y a 14 ans ? R.—De 22 à 23 centins par mille emmes.

Q.—Les patrons ont-ils donné l'augmentation à raison des bonnes affaires ; a-t-elle été donnée volontairement ? R.—Je ne me souviens pas.

Q.—Y a-t-il eu des difficultés ouvrières à ce sujet ? R.—Pas beaucoup.

Q.—L'affaire fut arrangée entre les employés et l'administration ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous d'opinion que les compositeurs des journaux du soir reçoivent assez de salaire par mille emmes, en comparaison de ce qu'ils reçoivent dans les autres villes de la Puissance ? R.—Je n'ai aucune idée du salaire payé ailleurs.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Halifax ? R.—Pas en dehors de la province.

Q.—Les compositeurs des journaux du soir ont-ils un emploi continu toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'imprimeurs à ne rien faire, qui ne peuvent avoir un travail continu ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Je suppose qu'ils se tiennent au tour des ateliers cherchant de l'ouvrage ? R.—Oui, il y en a plusieurs comme ça.

Q.—Les étrangers affluent-ils beaucoup dans la bonne saison ? R.—Non, la bonne saison a disparu.

Par M. FREED :

Q.—Vous dites que vous composez pendant neuf heures ; cette composition forme-t-elle la durée de votre journée de travail ? R.—Oui, c'est toute la durée de notre journée de travail.

THOMAS HONEY, typographe, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis typographe.

Q.—Etes-vous compagnon ou contre-maitre ? R.—Je suis contre-maitre.

Q.—Pour journal ou pour livres et ouvrages de ville ? R.—Sur livres et ouvrages de ville.

Q.—Avez-vous entendu ce que le dernier témoin a dit quant au taux du salaire ? R.—Comme je l'ai compris, il parlait de composition.

Q.—Je veux dire le témoin précédent ? R.—Je ne l'ai pas entendu.

Q.—Quel est le vrai salaire par semaine d'un imprimeur d'ouvrage de ville à Halifax ? R.—\$9.

Q.—Les employés habiles peuvent avoir plus que cela ? R.—Oui, souvent.

Q.—Selon leur habilité ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils gradués, en montant ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps dure leur service ? R.—Cela dépend du jeune garçon ; un bon garçon fera un apprentissage de 4 ou 5 ans et un mauvais, de deux ou trois semaines.

Q.—Etes-vous autorisé à engager et renvoyer les jeunes garçons et les hommes ? R.—Oui.

Q.—Quand vous engagez un jeune garçon lui pesez-vous des questions quant à son instruction ? R.—Oui ; c'est la première chose que nous faisons.

Q.—Prenez-vous des jeunes garçons qui ne savent pas lire le manuscrit ? R.—Nous en avons ordinairement un dans l'atelier.

Q.—Quel est le salaire d'un pressier dans une imprimerie ordinaire ? R.—Un bon pressier reçoit le même salaire qu'un typographe ; nous donnons \$9 par semaine.

Q.—Les presses sont-elles maniées par des jeunes garçons ? R.—Oui ; nous avons ce que nous appelons des aides ; le garçon de qui j'ai parlé, qui ne pouvait lire le manuscrit, faisait un très bon pressier.

Q.—Enseigne-t-on le métier aux jeunes garçons dans l'atelier ou sont-ils

obligés de l'apprendre de leur propre chef ? R.—Quant à moi, mon but est de rendre tous les jeunes garçons aussi habiles que je le suis moi-même.

Q.—Les jeunes garçons sont-ils bien traités par les patrons et les contre-maîtres ? R.—Je crois qu'ils sont bien traités.

Q.—Impose-t-on une amende si un jeune garçon est en retard le matin ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des jeunes femmes employées aux presses dans Halifax ? R.—Je crois qu'il y en a deux.

Q.—Pouvez-vous dire, d'une manière certaine, le nombre d'années qu'elles ont été ainsi employées ? R.—Environ cinq ou six mois.

Q.—Quel est ici le salaire des filles ? R.—Je n'en ai pas d'idée.

Q.—Quel est leur âge ? R.—Je ne les ai jamais vues.

Q.—A quel âge prenez-vous des apprentis ? R.—Les garçons que nous engageons ont environ 14 ans, entre 13 et 14. Je ne pense pas qu'ils aient plus de 15 ans.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de jeunes garçons dans Halifax, qui apprennent le métier dans votre atelier ? R.—Non, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

Q.—Quand ils ont fini leur apprentissage, est-ce que les jeunes garçons restent bien longtemps dans la cité ? R.—Je ne pourrais pas le dire ; il y a un grand nombre d'imprimeurs à Halifax à présent qui y sont nés.

Q.—Quel est le salaire d'un jeune apprenti, la première année ? R.—Nous donnons aux nôtres \$1.50 par semaine pour les premiers cinq ou six mois, et nous augmentons en proportion de leurs capacités.

Q.—Année par année ? R.—Année par année.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous dire où sont imprimés les livres d'école de la province ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si une partie de ces livres est imprimée en dehors de la province ? R.—J'ai entendu dire que McKinlay en importe.

Q.—Est-ce que les imprimeries ici pourraient faire l'ouvrage ? R.—Si j'avais cet ouvrage, je pourrais le dire. Quelles espèces de livres ?

Q.—Livres de lecture graduée, histoires et autres de la sorte ? R.—Nous pourrions certainement les imprimer aussi bien qu'autre chose.

Q.—Une partie de cet ouvrage est-elle faite ici ? R.—Je ne sais pas, nous n'en faisons pas chez nous.

ANDREW McAINSH, peintre, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis peintre en bâtiments.

Q.—Faites-vous l'ouvrage en général ? R.—Je suis peintre, badigeonneur et vitrier.

Q.—Etes-vous poseur de papier peint ? R.—Non ; je ne fais pas cet ouvrage à présent.

Q.—Quel salaire reçoivent les peintres ? R.—Huit piastres par semaine.

Q.—Est-ce là le salaire régulier ? R.—C'est le salaire depuis quelque temps.

Q.—Quel est le taux de salaire fixé par l'union ? R.—Dix piastres par semaine.

Q.—Quelques-uns ont-ils plus ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures en été ? R.—Dix heures.

Q.—En hiver ? R.—Je ne travaille pas l'hiver.

Q.—Pendant combien de mois de l'année un peintre peut-il avoir de l'ouvrage continu ? R.—J'ai travaillé un peu plus que six mois l'année dernière.

Q.—Est-ce là la moyenne de chaque année ? R.—Oui, à peu près cela.

Q.—Pendant la saison morte les peintres travaillent-ils à d'autres métiers ?

R.—Ils travaillent sur les quais, et aux vapeurs, ils conduisent des cabriolets ou des camions et font n'importe quel ouvrage qu'ils peuvent trouver.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos patrons ? R.—Oui ; il y a environ trois ans.

Q.—Quelle était l'origine de la difficulté ? R.—C'était au sujet des jeunes garçons.

Q.—Comment l'affaire s'est-elle terminée ? R.—Les hommes n'ont pu rien faire et ont été obligés de céder.

Q.—L'union détermine-t-elle le nombre de jeunes garçons qui doivent être employés en proportion du nombre d'hommes ? R.—Non, les patrons arrangent cela eux-mêmes.

Q.—Le salaire des peintres a-t-il augmenté dans les dernières 6 ou 8 années ? R.—Non, il n'est pas meilleur aujourd'hui qu'il était il y a 15 ou 18 ans.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel salaire reçoivent les peintres qui imitent le bois et les peintres décorateurs ? R.—Je crois qu'ils ont quelque chose comme \$10 par semaine.

Q.—Font-ils de l'ouvrage en plus ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Le posage du papier peint se fait-il à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée.

Q.—Un poseur de papier peint a donc le même salaire ? R.—Je crois que oui.

Q.—Y a-t-il à présent beaucoup de peintres à ne rien faire dans Halifax ? R.—Je crois qu'il y en a un bon nombre.

Q.—Les solliciteurs sont-ils plus nombreux que les places ? R.—Oui ; il y a trois bons mois, puis après cela l'ouvrage diminue.

Q.—Y a-t-il des hommes travaillant à votre métier qui ont moins que \$10 par semaine ? R.—Je ne peux le dire.

Q.—Savez-vous si les peintres peu habiles ont moins cher ? R.—Je crois que oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-il arrivé des accidents parmi les peintres, je veux dire des accidents résultant d'échafaudages défectueux ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les peintres construisent-ils leurs échafaudages eux-mêmes ? R.—Oui.

Q.—Dans les bonnes saisons, est-ce que la majorité des peintres de Halifax reçoivent \$ 0 par semaine ? R.—C'est ce que je gagne, et je suppose que les autres ont la même chose, quelques-uns je crois travaillent à meilleur marché.

THOMAS KENNEDY, est assermenté :

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis peintre.

Q.—Travaillez-vous au même atelier que le témoin précédent ? R.—Non.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$10 par semaine de journées complètes, et \$8 par semaine de journées raccourcies.

Q.—Est-ce la moyenne pour tous les peintres de la ville ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il qui ont plus ? R.—Pas que je sache.

Q.—En connaissez-vous qui ont moins ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que la déclaration du dernier témoin quant à la moyenne de temps que travaille par année un peintre était exacte ? R.—La majorité des peintres perdent trois mois.

Q.—Tenez-vous maison ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les loyers et le coût de la vie ont augmenté depuis sept ou huit ans ? R.—Oui ; ils ont beaucoup augmenté.

Q.—Et il n'y a pas eu d'augmentation proportionnelle de salaire ? R.—Pas depuis 5 ans.

Q.—Engage-t-on un grand nombre de jeunes garçons pour apprendre votre métier ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Sont-ils liés par un contrat quelconque ? R.—Non ; il y en a trop d'engagés et c'est là la difficulté. Dans quelques ateliers il n'y a pas moins de huit garçons.

Q.—Combien d'hommes y a-t-il ? R.—De 15 à 20.

Q.—Les jeunes garçons restent-ils assez longtemps pour apprendre le métier ? R.—Quelques-uns d'entre eux, mais très peu.

Q.—Pourquoi l'abandonnent-ils avant d'avoir fini leur temps ? R.—Je crois bien qu'ils s'en dégoutent. Le salaire est trop petit.

Q.—Abandonnent-ils le métier tout à fait ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous beaucoup d'étrangers qui viennent travailler durant la bonne saison ? R.—Oui ; un grand nombre.

Q.—Sont-ce des peintres habiles ? R.—La plupart ne le sont pas.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Que voulez-vous dire par étrangers ? R.—Je veux dire ceux qui viennent de la campagne, de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Comment les classifieriez-vous ? R.—Je les appellerais des journaliers.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Sont-ils habiles à manier le pinceau ? R.—Quelques-uns sont habiles, d'autres le sont très peu.

Q.—Trouvent-ils généralement de l'emploi dans la bonne saison ? R.—Oui ; pour environ trois mois, après quoi ils s'en vont.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec les patrons par rapport à l'emploi de ces hommes ? R.—Non.

Q.—Les patrons ont-ils exprimé le désir de les employer à un salaire plus bas ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Y a-t-il entente entre les patrons et les employés quant au taux de salaire ? R.—Non ; il n'y en a pas.

Q.—Désirez-vous dire quelque autre chose au sujet de votre métier ? R.—Eh bien ! quelque chose devrait être fait au sujet des apprentis. Nous aimerions à avoir une entente là-dessus.

Q.—Un système d'apprentissage par contrat vous serait-il avantageux ? R.—Je crois que oui.

Q.—Les peintres seraient-ils généralement en faveur d'un tel système ? R.—Je ne pourrais pas dire.

Par M. CLARKE :

Q.—Quel loyer est ordinairement payé par des personnes recevant le salaire qu'out les peintres ? R.—\$8 par mois.

Q.—Quelle est l'augmentation dans le loyer depuis dix ans ? R.—Trois piastres par mois.

Q.—Dans quelle partie de la cité sont les loyers ? R.—Vers le centre.

Q.—L'endroit est-il à portée de l'ouvrage ? R.—Oui, assez près.

Q.—Quelles sont les choses nécessaires à la vie qui sont aujourd'hui plus chères qu'elles l'étaient alors ? R.—Tout me semble plus cher.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous dites qu'il n'y a pas de peinture faite entre le 1er Novembre et le 1er Mai ? R.—Très peu. Il y a peut-être deux ou trois peintres qui travaillent tout l'hiver.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il quelques jeunes garçons, liés par contrat, en apprentissage à Halifax ? R.—Pas chez les peintres.

Q.—Les apprentis apprennent-ils les différentes branches du métier ? R.—A moins qu'ils ne l'apprennent de leur chef il n'y a personne pour le leur enseigner.

Q.—Les apprentis deviennent-ils compagnons ? R.—Oui.

Q.—Cette maison que vous payez \$3 par mois, est-ce un simple logement ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que tout est plus cher qu'autrefois ; les viandes sont-elles plus chères qu'il y a cinq ou dix ans ? R.—Oui.

Q.—Le sucre, le café, le thé sont-ils plus chers ? R.—Je ne peux pas le dire.

Q.—Le combustible, c'est-à-dire le bois et le charbon, est-il plus cher ? R.—Je crois que oui.

Q.—Est-ce qu'il en coûte plus cher pour se vêtir ? R.—Non.

Q.—La chaussure est-elle plus chère ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Combien coûte aujourd'hui à Halifax une tonne de charbon ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Quel en était le prix il y a cinq ans, cinq, six ou sept piastres ? R.—Quelque chose comme cela.

Par M. KELLY :

Q.—Payez-vous \$8 par mois de loyer ? R.—Non ; c'est là le loyer ordinaire. Je paie \$6.

Q.—Combien de pièces peut-on avoir pour \$8 par mois ? R.—Généralement trois, quelquefois quatre.

WILLIAM JOHNSON, peintre en bâtiment, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Travaillez-vous dans le même atelier que le dernier témoin ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous corroborer ce qu'il a dit quant au salaire ? R.—J'ai entendu ce qu'il a dit ; oui.

Q.—Voulez-vous en dire davantage ? R.—Au sujet du salaire il est de \$8 pour huit heures et \$10 pour dix heures par jour.

Q.—Les peintres ont-ils à se plaindre de la manière dont on les traite ? R.—Sous quel rapport ?

Q.—Quant à leur métier ? R.—Oui, il y a une chose. Il y a trop d'apprentis par atelier. Nous avons vu deux hommes dans un atelier et neuf apprentis, et des peintres habiles, avec des familles, se promenant à ne rien faire dans la belle saison. Quand les compagnons sont renvoyés les apprentis sont gardés pour l'ouvrage commun.

Q.—Combien reçoivent les apprentis ? R.—\$1 à \$2 par semaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y. a-t-il des jeunes garçons qui reçoivent \$1 ? R.—Oui, quand ils commencent.

Par M. HEAKES :

Q.—Jusqu'à \$2 ? R.—Oui ; et j'en ai connus qui travaillent depuis trois ans et qui n'ont que \$1.50.

Q.—Est-ce que ces jeunes garçons sont quelquefois envoyés avec les compagnons pour des ouvrages de ville ? R.—Non ; règle générale ces jeunes garçons font l'ouvrage commun et si on envoyait un homme avec eux, ils feraient trop attention. Généralement, ils donnent la première couche et font tout l'ouvrage commun de l'atelier.

Q.—Envoie-t-on quelquefois ces jeunes garçons faire l'ouvrage seuls ? R.—Très souvent ; de fait, ce sont eux qui donnent presque toujours la première couche dans les bâtiments neufs.

Q.—Savez-vous s'ils sont quelquefois envoyés faire les ouvrages de ville ? R.—Oui, souvent avant qu'ils aient fini leur temps ; quand ils font quelques années au métier, ils deviennent assez habiles.

Q.—Quel est le nombre d'apprentis que vous croiriez proportionnellement suffisant pour cinq, dix ou aucun nombre de compagnons ? R.—Un apprenti pour cinq compagnons serait à peu près un nombre équitable, ou trois apprentis par atelier. Dans la bonne saison, dix ou douze hommes par atelier est la moyenne et trois apprentis suffiraient, je crois.

Q.—Pensez-vous que les apprentis usurpent la place des compagnons ? R.—Cela est arrivé.

Q.—S'il y avait moins d'apprentis l'ouvrage des peintres serait plus continu ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous suggérer quelque moyen pour remédier à cet état de chose—quelque système ? R.—Non ; je suppose qu'un patron peut avoir autant d'apprentis qu'il en veut.

Q.—Pensez-vous que l'affaire pourrait être arrangée par un compromis entre les patrons et les hommes ? R.—Nous l'avons déjà essayé. Il y avait trois jeunes garçons par atelier. Les mêmes patrons demandèrent qu'en plus il leur fut accordé un jeune garçon pour faire les commissions, et peu de temps après ces derniers jeunes garçons travaillaient en dehors au peinture.

Q.—Avez vous fait un compromis à cet effet ou avez-vous eu une assemblée ? R.—L'affaire causa quelques difficultés. Les peintres s'assemblèrent et invitèrent les patrons à assister à leur réunion. Aucun de ces derniers ne se rendit à l'assemblée. Quelques-uns envoyèrent des lettres disant qu'ils étaient satisfaits. En vérité, quelques-uns d'entre eux pensaient qu'ils avaient autant d'apprentis qu'ils en pouvaient garder.

Q.—Donc le différend vient du nombre des apprentis ? R.—Du nombre d'apprentis. Il y a aussi beaucoup de gens qui travaillent à cet ouvrage—qui n'ont jamais fait d'apprentissage—des hommes à toute main qui travaillent pour un plus bas salaire.

Q.—Savez-vous ce qu'ils reçoivent de moins qu'un compagnon habile ? R.—Des personnes qui ont été marins, relieurs, bouchers et d'autres qui savent un peu manier le pinceau et faire de l'ouvrage commune, viennent et enlèvent l'ouvrage à des hommes capables.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année ces hommes à toute main peignent-ils ? R.—J'en ai connus qui ont travaillé pendant onze mois de l'année, tandis qu'un compagnon qui avait fait son temps, un bon ouvrier, n'a rien eu à faire pendant cinq ou six mois.

Q.—Savez-vous si les patrons donnent la préférence à de tels hommes, quand ils peuvent les avoir ? R.—Ils les ont à meilleur marché.

Q.—Avez-vous connu des cas où des hommes à toute main ont été employés quand des compagnons habiles ont été refusés ? R.—Non ; je n'ai pas connu de tels cas.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des apprentis sous contrat à Halifax ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—S'il y en avait vous le sauriez ? R.—J'en entendrais parler.

Q.—Beaucoup d'apprentis restent-ils avec leurs patrons après avoir fait cinq ans de métier ? R.—De temps à autre on leur donne de l'emploi, mais quand l'ouvrage diminue on renvoie les apprentis qui sont obligés de rester à ne rien faire jusqu'au printemps suivant. C'est toujours comme cela, et c'est là la grande difficulté. Un jeune garçon ne travaille que quelques mois dans l'année, et quand il est devenu homme il peut pas avoir le salaire auquel il aurait droit.

Q.—Est-ce qu'une piastre par semaine, la première année, est le prix régulier que reçoivent les apprentis ? R.—Quelques ateliers donnent un peu plus ; ça dépend des aptitudes de l'apprenti et aussi s'il est bon et actif.

Q.—Leur enseigne-t-on ordinairement les différentes branches du métier tels que le posage du papier peint, l'imitation du bois et ainsi de suite ? R.—Au meilleur de ma connaissance ils sont obligés de l'apprendre du mieux qu'ils le peuvent par eux-mêmes.

Q.—Pensez-vous qu'un système compulsoire de mettre les apprentis sous contrat aurait pour effet d'en faire des artisans plus capables, et de leur faire enseigner le métier convenablement ? R.—Je crois que la chose est bien nécessaire.

Q.—Pensez-vous que les compagnons-peintres d'Halifax, comme corps, verraient d'un bon œil un tel système ? R.—Je crois que oui, autant que je puis savoir.

Q.—Croyez-vous qu'en général, les peintres d'Halifax reçoivent un assez fort salaire pour le travail qu'ils font en comparant ce salaire avec celui des artisans habiles qui travaillent aux autres branches de l'industrie ? R.—Pas pour la durée du temps qu'ils ont de l'emploi.

P. F. MARTIN, peintre, est appelé et assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Faites-vous partie de l'Union des Peintres ? R.—Oui.

Q.—Y remplissez-vous quelque charge ? R.—Je suis président de l'Union.

Q.—Pouvez-vous nous dire si elle donne quelques bénéfices à ses membres en dehors des bénéfices de métier ? R.—Aucuns.

Q.—En rapport avec leur métier, est-ce que les peintres ont trouvé que l'Union leur était bienfaisante ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière en ont-ils bénéficiés ? R.—Pécuniairement.

Q.—En empêchant les salaires de diminuer ? R.—Oui, la chose était naturelle, c'est pour cela que l'union fut établie.

Q.—Si l'Union n'existait pas pensez-vous que les salaires seraient uniformes ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec ces travailleurs mal-habiles dont on a parlé ce soir ? R.—Beaucoup.

Q.—Dites à la Commission comment la chose vous affecte ? R.—Un individu venant de n'importe quelle partie de la Puissance et ne connaissant rien de la peinture, peut arriver ici, se dire peintre, travailler pour un salaire moindre et enlever l'ouvrage aux ouvriers habiles.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de ces personnes employées pendant la saison

« d'été ? R.—Oui ; un bon nombre pendant la bonne saison, le printemps—je veux dire autrefois, pas autant à présent— car l'Union a empêché la chose jusqu'à un certain point.

Q.—Quand ces hommes étaient employés avez-vous connu des cas où quelques-uns d'entre eux ont été gardés et des ouvriers capables renvoyés ? R.—Oui.

Q.—Gardés à un salaire moindre ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous suggérer quelque moyen d'arriver à une solution satisfaisante de la question des apprentis ? R.—Je pense que le seul moyen satisfaisant serait d'avoir un système compulsoire de contrat pour les apprentis.

Q.—Vous pensez alors qu'un système compulsoire de contrat d'apprentissage rencontrerait votre cas ? R.—Je suis certain, c'est notre plus grande difficulté.

Q.—Représentez-vous, comme président, l'opinion des membres de l'Union à ce sujet ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous parler pour l'Union en ce qui touche à la solution des difficultés ouvrières ? R.—Oui, ils désirent l'arbitrage.

Q.—Ils préféreraient ce moyen à d'autres ? R.—Oui, certainement.

Q.—Les hommes verraient-ils avec faveur un bureau de statistiques ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Quels bénéfices en retireraient les hommes ? R.—Je ne sais pas, sauf que l'on pourrait constater les montants gagnés des deux côtés, et on verrait si l'employé et le patron reçoivent chacun une proportion juste.

Q.—L'Union tient-elle un livre des non-employés ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas de liste des membres qui n'ont pas d'emploi ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de jours, en moyenne, que travaillent les peintres par année ? R.—La moyenne est d'environ neuf mois par année.

Q.—Est-ce qu'il est difficile, pendant la saison morte, d'obtenir d'autre emploi ? R.—Oui ; plusieurs d'entre eux n'aiment pas à demander de l'emploi en dehors de leur métier. Les classes ouvrières ont certaines idées, et il ne faut pas les contrecarrer ; conséquemment les peintres s'en tiennent à leur métier.

Q.—Donc, règle générale, les peintres d'Halifax n'ont rien à faire pendant trois mois de l'année ? R.—Oui ; règle générale, ils n'ont rien à faire.

Q.—Savez-vous si avec son salaire actuel et ne travaillant que neuf mois par année un peintre peut gagner assez pour vivre confortablement ? R.—Non ; il ne le peut pas ; si surtout il est père de famille.

Q.—Approuvez-vous ce qui a été dit, ici, ce soir, quant au loyer moyen que paient les ouvriers à Halifax ? R.—Je n'ai pas entendu ce qui en a été dit.

Q.—On disait qu'il était de \$8 par mois ? R.—Non ; c'est exagéré : très peu paient \$8 par mois.

Q.—Dans votre opinion quelle serait la moyenne ? R.—Environ \$6.

Q.—Combien de pièces aurait-on pour \$6 par mois ? R.—Environ trois, peut-être quatre.

Q.—Dans la partie centrale de la cité ? R.—Non, plus vers les limites extérieures.

Q.—A quelle distance, à peu près, irait-on pour avoir une telle maison ? R.—Peut-être environ à un quart d'heure de marche de l'atelier.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les peintres ont quelquefois perdu une partie de leur salaire par l'insolvabilité de leurs patrons ? R.—Je n'en connais point.

Q.—Avez-vous connu des peintres en bâtiments qui ont perdu leur salaire pour une raison quelconque ? R.—Non ; je n'en ai point connus.

Q.—Avez-vous quelque suggestion à faire à la Commission, quelque chose qui améliorerait la condition de ouvriers ? R.—Cette condition s'améliorerait beaucoup si l'apprentissage se faisait sous contrat et si quelque chose était fait pour empêcher l'introduction du travail du dehors qui vient priver d'ouvrage nos ouvriers habiles ; mais je ne sais pas si la Commission peut y remédier. Je pense que le

Conseil de Ville devrait intervenir en imposant une taxe sur le travail étranger, et ainsi, nous donner la chance pour vivre que nous n'avons pas à présent. N'importe qui peut venir travailler ici, à Halifax, et s'en aller sans payer une seule piastre de taxes. Nous payons les taxes et ils font l'ouvrage que nous devrions avoir.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Sont-ils payés à la semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel jour de la semaine ? R.—Je crois que deux ou trois ateliers paient à la quinzaine ; mais généralement la paie est à la semaine.

Q.—Les hommes préfèrent-ils le samedi comme jour de paie ? R.—Je crois que oui ; mais je pense que vendredi serait un meilleur jour. Leurs femmes auraient ainsi la chance de faire leurs achats le vendredi soir ou le samedi matin et ne seraient pas obligées de prendre le rebut du samedi soir.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs dans la Puissance, en dehors d'Halifax ? R.—Non, pas dans le Canada.

Q.—De l'autre côté de la mer ? R.—Oui : à Dublin, Liverpool et Manchester.

Q.—Comment le salaire que reçoivent les peintres là-bas peut-il être comparé à celui que l'on paie ici ? R.—Il y a une différence d'environ \$2 par semaine ; environ sept chelins quand le total est donné en chelins et deniers.

Q.—En faveur d'Halifax ? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous établir entre le coût de la vie dans ces différentes localités et le coût de la vie à Halifax ? R.—On vit à meilleur marché ici ; les provisions de bouche sont toutes plus chères là-bas qu'ici.

Q.—En prenant donc toute en considération un peintre vit plus à l'aise à Halifax que dans ces localités ? R.—Oui.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce que la vie coûte plus cher ici à présent qu'il y a dix ans ? R.—Je ne le pense pas. Sans doute il y a des choses qui sont plus chères et d'autres qui sont à meilleur marché, ou a peu près de même prix.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Peut-on acheter autant aujourd'hui avec une piastre à Halifax qu'il y a dix ans ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce que ceux qui travaillent à votre métier sont généralement sobres ? R.—Très sobres, pas de meilleurs gens au monde.

Par M. CLARKE :

Q.—Y en a-t-il qui sont propriétaires de leurs résidences ? R.—Oui.

Par M. CARSON :

Q.—Les artisans désirent-ils généralement se faire un chez soi, et s'établir ici ? R.—Je ne doute pas que tout artisan le désire.

Par M. GIBSON.

Q.—Savez-vous si les peintres dans les vieux pays ont de l'ouvrage toute l'année ? R.—Ils n'en ont pas toute l'année, quant à cela c'est la même chose qu'ici.

ALFRED YOUNG, peintre en bâtiments, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous entendu les témoins précédents ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous ce qu'ils ont dit ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous ajouter quelque chose à leurs témoignages ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelque grief à produire ? R.—Non.

Q.—Le salaire est-il satisfaisant—du moins vous avez le même salaire que les autres ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez les mêmes difficultés à surmonter ? R.—Justement.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Etes-vous de l'avis du témoin précédent quant au système d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il y ait des apprentis sous contrat d'apprentissage, dans la cité d'Halifax ? R.—Il n'y en a pas.

GEORGE PARMER, peintre, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose de nouveau concernant le métier de peintre que nous n'ayons encore entendu ? R.—Il y a très peu à dire à ce sujet, mais je pourrais dire qu'étant ouvrier habile je travaille 10 heures par jour l'été et que je reçois la somme fabuleuse de \$10 par semaine ; si je travaille 9 heures j'ai \$9 ; si je travaille 8 heures j'ai \$8, et quelquefois l'hiver le salaire baisse à \$7. Je ne connais pas un ouvrier de la ville qui reçoit plus comme compagnon. Je pense qu'il y aurait amélioration très sensible si les apprentis étaient sous contrat ; cela empêcherait un bon nombre d'apprendre le métier. Je vous dirai, en premier lieu, que les patrons font travailler autant d'apprentis qu'ils jugent à propos. L'été dernier, j'ai travaillé dans un atelier où il y avait 22 compagnons et 11 apprentis. La conséquence est que si ce sont des jeunes garçons qui ont appris le métier assez bien, quand l'ouvrage diminue, l'hiver, le patron renvoie les compagnons et garde ces jeunes garçons. La plupart des compagnons sont congédiés sauf le contre-maitre et peut-être un des compagnons qui feront l'ouvrage de choix que le patron n'osera pas donner aux jeunes garçons. Dans un grand nombre de cas ces jeunes garçons ne valent pas grand'chose et, en conséquence, s'ils n'ont pas passé un contrat en été, le patron les renvoie ; sans doute il peut garder les meilleurs.

Q.—Que reçoivent les jeunes garçons en commençant le métier ? R.—En premier lieu, ils ont \$1 par semaine. Quelques patrons donnent une augmentation de \$1 par année et j'ai connu des apprentis de dernière année qui ont reçu \$5 par semaine. Si nous pouvions avoir des contrats d'apprentissage je pense que les affaires iraient beaucoup mieux. Un très grand nombre d'ouvriers inhabiles viennent ici. Un individu arrive et se dit peintre et n'est bon que pour l'ouvrage du dehors. Quand la saison est bonne il travaille pour un petit salaire et nous fait du tort.

Q.—Savez-vous s'il y a des immigrants qui restent à Halifax pour travailler à votre métier ? R.—Le plus grand nombre s'en vont après la bonne saison finie. Quelques-uns viennent de Terre-Neuve, d'autres des provinces d'en haut et ceux-ci prennent la crème de l'ouvrage, et on nous met à la porte.

Q.—Concourez-vous dans ce qui a été dit au sujet de la durée de l'ouvrage ? R.—Je puis en parler personnellement. Cette année a été une très bonne année pour moi, j'ai travaillé onze mois. L'année d'avant j'ai travaillé un peu plus

que six mois ; je compte l'année du 1er avril. Je ne sais pas ce que j'ai fait cette année ; environ \$400 peut-être ; l'année d'avant j'ai gagné \$260 ; ainsi en prenant les deux montants on a une moyenne de \$330, qui est très peu pour un homme marié, et j'ai sept enfants et ma femme à supporter.

Q.—Un homme marié peut-il supporter confortablement sa famille avec un tel salaire ? R.—Non ; il ne le peut pas.

Par M. KELLY :

Q.—Louez-vous un logement ? R.—Par chance, je suis propriétaire de ma maison.

Q.—Le terrain est-il en franc alleu ? R.—Oui.

Q.—Quelles taxes et cotisations payez-vous sur votre propriété ? R.—Je paie les taxes scolaires et municipales d'après l'évaluation. Quelquefois, c'est \$4 par année, quelquefois un peu moins—c'est un petit emplacement.

Q.—Louez-vous quelque partie de votre maison ? R.—Non, elle n'est pas assez grande.

Q.—Quel est le prix que l'on paie ordinairement comme loyer de trois ou quatre pièces. J'ai déjà payé loyer, et je donnais 80 centins par semaine pour une chambre dans laquelle on pouvait à peine monter un lit simple. J'ai payé aussi \$1 par semaine pour deux pièces. Un artisan ne peut pas payer loyer pour un grand nombre de chambres. Ça coûterait \$1.25 par semaine pour deux ou trois pièces et cela assez loin du centre de la ville.

Par M. HEAKES :

Q.—Les maisons convenables pour l'ouvrier sont-elles rares ici, à Halifax ? R.—Assez rares. Si vous parcourez les rues Granville et Grafton vous verrez des maisons où un chien ne voudrait pas rester.

Q.—Peut-on facilement obtenir des logements convenables et confortables sur les confins de la ville ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait.

Q.—Est-ce que les employés seraient obligés de s'éloigner beaucoup de leur ouvrage ? R.—Quelquefois jusqu'à deux milles. J'ai été obligé de le faire moi-même. Tout dépend de la situation des ateliers.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce qu'il est plus difficile, d'année en année, de se procurer des logements près du centre de la ville ? R.—Je crois que oui, dans les parties respectables.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Le terrain dans la partie centrale de la ville, c'est-à-dire dans la partie commerciale, est à la hausse tandis qu'aux confins il est à la baisse. Le prix, aux confins, étant bas permet aux gens de s'acheter du terrain à bonne composition.

JOHN KILLEEN, fileur, à la filature de coton, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans la filature de coton à Halifax ? R.—Une année.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—Par quinzaines \$3 et par d'autres quinzaines \$2.50.

Q.—Quelle est la cause de la différence entre les salaires de la quinzaine ? R.—C'est selon l'ouvrage que nous faisons ; nous ne faisons pas autant des quinzaines que d'autres.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes garçons employés dans la salle des fleurs avec vous ? R.—Oui ; il y en a un bon nombre.

Q.—Des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous l'âge du plus jeune garçon ? R.—Il y en a je crois qui ont dix ans.

Q.—Que font les garçons âgés de dix ans ? R.—Quelques-uns font ce qu'ils appellent de l'étirage.

Q.—Les tient-on occupés toute la journée ? R.—Presque continuellement.

Q.—A quelle heure commencent-ils à travailler ? R.—A six heures et demi du matin.

Q.—Et ils finissent quand ? R.—A six heures et quart.

Q.—Combien de temps ont-ils pour les repas ? R.—Une heure.

Q.—A l'heure du dîner ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils quelquefois après six heures et quart du soir ? R.—Nous ne le faisons pas à présent, nous faisons autrefois des heures supplémentaires.

Q.—A quel temps de l'année faites-vous des heures supplémentaires ? R.—Nous en avons faites l'été dernier.

Q.—Jusqu'à quelle heure alors ces jeunes garçons travaillaient-ils ? R.—Jusqu'à sept heures et quart.

Q.—Leur permettait-on d'aller souper ? R.—Non.

Q.—Ils continuaient à travailler ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure finissez-vous le samedi ? R.—A une et quart.

Q.—Y a-t-il des amendes dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Pour quelles raisons sont imposées les amendes ? R.—Les unes pour absences de l'ouvrage et d'autres pour être en retard.

Q.—Quand vous êtes en retard quelle amende payez-vous ? R.—Quelquefois cinq ou dix centins.

Q.—Et pour absence de l'ouvrage ? R.—La même chose.

Q.—Avez-vous jamais vous-même payé des amendes ? R.—Non ; j'ai été écourté quelquefois.

Q.—Pouvez-vous dire si quelque jeune garçon a payé l'amende plus qu'une fois par quinzaine ? R.—Quelques uns ont payé 50 centins et une piastre par quinzaine.

Q.—Quelle en est la raison ? R.—Pour s'être absentés.

Q.—Et quelques-uns pour avoir gâté de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des petites filles dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire l'âge de la plus jeune ? R.—Quelques-unes ont je crois environ 10 ou 11 ans.

Q.—Savez-vous à peu près le salaire qu'elles reçoivent.

Q.—Quelques-unes ont de \$3 à \$3.50 par quinzaine.

Q.—Paient-elles aussi des amendes ? R.—Quelquefois.

Q.—Les jeunes garçons et les jeunes filles sont-ils bien traités ? R.—Oui.

Q.—Et, sous tous les rapports, vous êtes assez confortables dans la filature ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on d'un langage inconvenant envers les jeunes garçons et les filles ? R.—Non.

Q.—L'atelier est-il confortable ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais vu battre ou talocher les jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Ils sont donc assez bien traités ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les jeunes filles travaillent-elles d'aussi longues heures que les jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Vont-elles chez-elles pour le dîner ou le mangent-elles à l'atelier où elles travaillent ? R.—Quelques-unes vont chez-elles et les autres restent à l'atelier.

Q.—Mangent-elles dans la salle où elles travaillent ? R.—Oui, quelquefois

Q.—La salle des fileurs est-elle poussiéreuse ? R.—Non pas beaucoup.

Q.—La ventilation y est-elle bonne ? ouvre-t-on les châssis pendant l'été ?

R.—Oui, quelquefois.

Q.—Y a-t-il des réglemens affichés dans la salle disant le montant des amendes qui seront imposées pour certaines choses, ou est-ce que le contre-maître fait payer le montant qu'il veut ? R.—Oui.

Q.—C'est la manière—c'est à la volonté du contre-maître ? R.—Oui.

Q.—Il dit le montant ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Quinze ans.

Par M. HEAKES :

Q.—Quand le contre-maître vous condamne à payer une amende, vous le dit-il tout de suite ou vous faut-il attendre le jour de la paye pour le savoir ? R.—Il nous faut attendre le jour de la paie.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les jeunes garçons et les jeunes filles sont ils quelquefois renvoyés ? R.—Oui ; quelquefois.

Q.—Sont-ils payés quand ils sont renvoyés ou faut-il qu'ils attendent le jour de la paye ? R.—S'ils veulent s'en aller il faut qu'ils donnent un avis et ils sont alors payés.

Q.—Mais s'ils sont renvoyés ? R.—Je ne crois pas qu'ils soient payés dans ce cas.

Q.—Pas même quand arrive le jour de la paye ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous connu des jeunes garçons qui ont été renvoyés et qui n'ont pas reçu la balance leur revenant de leur salaire de semaine ou de quinzaine ? R.—Je n'en connais pas.

Par M. CLARKE :

Q.—Etes vous payés pour les heures supplémentaires ? R.—Non.

Q.—Vous n'êtes donc pas payés pour le temps de surplus ? R.—Si nous travaillons pendant une demi heure, ou pendant notre heure du dîner, je ne pense pas que nous en soyons payés.

Q.—Mais recevez-vous quelque chose pour travail fait après votre journée ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Si la machine se déränge dans le milieu du jour est-ce que les jeunes garçons travaillent après les heures pour regagner le temps perdu ? R.—Non.

ALONZO RAFTER, fileur, à la filature de coton, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Etes-vous dans le même atelier que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Concourez-vous dans tout ce qu'il a dit ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Dites-nous sur quoi vous différez ? R.—Au sujet des jeunes filles, les anciennes fileuses font en moyenne \$6.80 par quinzaine, tandis que la moyenne des jeunes filles ne reçoit que \$3 comme il l'a dit.

Q.—C'était des petites filles qu'on parlait alors ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque plainte à porter quant à la manière dont vous êtes traité ? R.—Non, je crois seulement qu'on ne me donne pas assez de salaire.

Q.—Combien de métiers surveillez-vous ? R.—Je ne suis pas ce qu'on appellerait un fileur. Je fais les petites choses.

Q.—Que gagnez-vous en moyenne par quinzaine ? R.—Si nous faisons plein temps nous avons \$8 par quinzaine.

Q.—Avez-vous jamais payé d'amendes ? R.—Non, pas dernièrement, j'en ai payées autrefois.

Q.—Impose-t-on souvent des amendes ? R.—Non, pas très souvent, quelquefois on en a à payer pour absence ou quelque chose de la sorte.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce qu'il y a des jeunes filles dans la salle à filer qui ont moins de \$3 par quinzaine ? R.—Je ne puis vous dire exactement, mais plusieurs d'entre elles n'ont qu'environ \$3 ou quelque chose comme cela.

Q.—Elles travaillent les mêmes heures que les garçons ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'eau à boire dans votre salle est à la portée de tous ? R.—Il n'y a pas d'eau du tout dans notre salle et pour en avoir il faut aller la chercher au rez-de-chaussé.

Q.—Les enfants qui travaillent à la pièce perdent-ils du temps en allant boire ? R.—C'est très croyable.

Par M. CLARKE :

Q.—A quel étage travaillez-vous ? R.—La chambre à filer est à l'étage supérieur.

Q.—Le quatrième étage ? R.—Non, le troisième.

Q.—En supposant qu'un incendie se déclarerait dans la fabrique, comment pourriez-vous descendre ? Y a-t-il des appareils extérieurs de sauvetage ? R.—Oui.

Q.—Et l'escalier est-il large et spacieux ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans votre salle y a-t-il eu des cas d'accidents parmi les jeunes garçons et les jeunes filles ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—De quelle nature ? R.—Un jeune garçon eut un doigt coupé.

Q.—Quel âge avait-il ? R.—Environ quatorze ou quinze ans.

Q.—Si les jeunes garçons ou les jeunes filles reçoivent des blessures leur paie-t-on leur salaire pendant qu'ils sont malades ? R.—Non.

Q.—Reçoivent-ils quelque chose ? R.—Non.

Q.—Paie-t-on le compte du médecin ? R.—Non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Dix-neuf ans.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance à l'étage où vous travaillez ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes garçons et les jeunes filles sont-ils séparés ? R.—Oui.

Q.—Ces cabinets sont-ils bâtis en ligne près l'un de l'autre ? R.—Ils sont en ligne mais distincts.

Q.—Y a-t-il des divisions entre ces cabinets ? R.—Oui, ils sont divisés ; il y a un mur de briques qui les sépare.

Q.—En dehors de la porte sont-ils en ligne droite ? R.—Oui, les portes sont en ligne droite.

Par M. FREED :

Q.—Dois-je comprendre que les murs de briques se projettent en avant des cabinets et en séparent les entrées? R.—Non, ces murs divisent le dedans.

Q.—Et les portes sont côte à côte sans division? R.—Oui, côte à côte, sans division.

Q.—Les jeunes garçons et les jeunes filles sont-ils obligés de rester debout toute la journée? R.—Oui; quelquefois ils peuvent se reposer quand l'ouvrage ne presse pas.

Q.—Le contre-maitre le permet-il? R.—Non.

Q.—Ils le font à leurs risques et périls? R.—Oui.

Q.—Si on s'aperçoit qu'ils s'assoient impose-t-on des amendes? R.—On les envoie travailler. Je ne sache point qu'ils paient des amendes pour cela.

Q.—On leur ordonne de rester debout? R.—Oui.

Q.—Les réprimande-t-on quand ils s'assoient? R.—Oui.

THOMAS WATSON, fileur de coton, est assermenté et examiné.

Q.—Quel salaire recevez-vous? R.—De \$10 à \$11 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par semaine? R.—Soixante.

Q.—Les mêmes heures que les jeunes garçons? R.—Oui.

Q.—L'atelier dans lequel vous travaillez est-il confortable? R.—Oui.

Q.—Prend-on soin dans cet atelier de ne permettre aucun langage inconvenant envers les enfants? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais vu, dans votre atelier, quelque chose que vous pourriez considérer comme non convenable quant au traitement des jeunes garçons et des jeunes filles? R.—Je n'ai jamais rien vu.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose des amendes imposées? R.—Je ne connais pas d'amendes excepté pour être en retard, négliger l'ouvrage ou être insolent.

Q.—Pensez-vous que le travail pourrait être contrôlé sans avoir recours aux amendes? R.—Oui, peut-être; les jeunes garçons et les jeunes filles pourraient être renvoyés.

Q.—Avez-vous quelque autre chose à dire à cette Commission concernant votre métier? R.—Non, pas que je sache.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Etes-vous contre-maitre? R.—Non.

Q.—Depuis combien d'années travaillez-vous dans les filatures de coton? R.—Depuis trente ans.

Q.—Ici? R.—Non, pas ici.

Q.—Depuis quand travaillez-vous à Halifax? R.—Entre quatre et cinq ans.

Q.—Avez-vous travaillé dans aucune autre filature au Canada? R.—Non.

Q.—Où travailliez-vous avant de venir à Halifax? R.—En Angleterre.

Q.—Avez-vous fait quelqu'engagement en Angleterre pour venir travailler ici? R.—Non; on m'envoya chercher, un jour, après que j'eusse quitté l'Angleterre.

Q.—Vous saviez que vous veniez travailler? R.—Je ne venais pas travailler quand je suis arrivé en premier lieu.

Par M. HEAKES :

Q.—Est-ce que les filatures sont aussi bien gérées ici qu'elles le sont en Angleterre? R.—Je crois que oui.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait autant de protection contre les accidents ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Traite-t-on aussi bien les enfants ? R.—Oui.

Q.—Les enfants qu'on emploie dans les filatures en Angleterre sont-ils mieux instruits qu'ici ? R.—Tout aussi bien ; je ne puis dire qu'ils soient mieux instruits.

Q.—Pouvez-vous dire jusqu'à quel âge les enfants en Angleterre sont obligés de fréquenter l'école ? Ils sont obligés de les fréquenter jusqu'à ce qu'ils aient passé la sixième formule, quel qu'âge qu'ils aient.

Q.—Après qu'un enfant a commencé à travailler dans une fabrique lui faut-il fréquenter l'école une partie de la journée ? R.—Il y a des enfants qui travaillent une demi-journée dans les filatures et qui vont à l'école l'autre demi-journée.

Q.—Ces enfants vont-ils à l'école jusqu'à la sixième formule ? R.—Oui ; ils ne peuvent travailler des journées pleines qu'après cela.

Q.—Pensez-vous qu'un acte pour la gouverne des manufactures, tel qu'ils ont en Angleterre, ne serait pas bon dans notre pays ? R.—Oui, je pense que ça serait une bonne chose.

Q.—C'est-à-dire un acte semblable à l'acte anglais ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque plainte à faire quant à la manière dont on vous traite ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Pouvez-vous gagner autant ici qu'en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous vivre aussi bon marché ici ? R.—Je crois que oui, à peu près la même chose.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La sixième forme en Angleterre dénote-t-elle un meilleur grade d'instruction que la même forme ici ? R.—Je ne puis pas le dire.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la famille ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la famille avant d'avoir quitté l'Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous un logement ici ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payiez-vous là bas ? R.—Quatre chelins par semaine.

Q.—Que payez-vous ici ? R.—A peu près le même prix, une piastre par semaine, mais ici je ne loue que des chambres.

Q.—Qu'aviez-vous là bas ? Combien de chambres ? R.—J'avais une villa.

Q.—Combien de pièces y avait-il ? R.—Quatre.

Q.—En avez-vous autant ici dans un logement ? R.—Ici, les logements contiennent trois ou quatre pièces.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il d'autres personnes qui habitent la même maison que vous ? R.—Non, seulement qu'une.

EDWARD GILFOY, cardeur dans la filature de coton d'Halifax, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé-là ? R.—Quatre ans.

Q.—Quel âge avez-vous maintenant ? R.—Quinze ans.

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes garçons employés dans la salle à carder ?
R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il de plus jeunes que vous ? R.—Oui.

Q.—Quel est à peu près l'âge du plus jeune ? R.—Douze ou treize ans.

Q.—Y a-t-il des filles plus jeunes que cela ? R.—Je crois qu'il y en a.

Q.—Vous n'en êtes pas certain ? R.—Non.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—\$5.25 par quinzaine, sans perte de temps.

Q.—Quels gages ont les jeunes garçons et les jeunes filles qui travaillent pour la première fois ?—Qu'avez-vous eu vous-même ? R.—\$1.50 par semaine.

Q.—Ce qui fait trois piastres par quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on des amendes dans votre salle ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Pourquoi ces amendes sont-elles imposées ? R.—Quelquefois parce que les machines sont brisées.

Q.—Aussi quand on est en retard ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous jamais l'amende pour avoir joué ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Je suppose que les garçons et les filles jouent des fois ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous assez bien traités ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais vu fouetter des garçons ou des filles ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ? R.—Pour avoir joué.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Qui les battait ? R.—Le maître.

Q.—Était-ce le contre-maître ou le directeur ? R.—Le contre-maître.

Q.—Les battait-il bien fort ? R.—Non ; pas bien fort.

Q.—Il donnait seulement un soufflet ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous autant d'heures que les autres témoins ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous cela bien dur de travailler autant d'heures par jour ?
R.—Parfois je trouve cela joliment dur.

Q.—Etes-vous bien fatigué le soir ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous beaucoup de temps pour jouer ? R.—Non.

Q.—A quelle heure vous levez-vous le matin pendant l'hiver ? R.—A six heures moins le quart ou six heures.

Q.—Quelle distance parcourez-vous pour vous rendre à l'ouvrage ? R.—A peu près un quart de mille, je crois.

Q.—Et si vous êtes en retard de trois ou quatre minutes, que vous dit-on ?

R.—Quand on est en retard de cinq ou dix minutes, on est mis à l'amende.

Q.—Vous donne-t-on cinq minutes le matin ? R.—On fait entendre un sifflet à six heures vingt-cinq, et cela pour nous avertir d'entrer, paraît-il.

Q.—Faut-il que tous les employés soient présents à 6.30 précises pour commencer à travailler ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que vous êtes bien traités ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'eau pour boire dans votre salle ? R.—Non.

Q.—Faut-il aller loin pour en avoir ? R.—Elle est en bas, à l'étage inférieur.

Q.—Cela ne prend pas de temps pour s'y rendre ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Combien de temps êtes-vous allé à l'école ? R.—A peu près trois ou quatre ans.

Q.—Avez-vous appris à lire et à écrire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous appris l'arithmétique, la grammaire ou la géographie ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des enfants dans la filature qui ne savent ni lire ni écrire ? R.—Oui.

Q.—Vous pensez qu'il y en a ? Les connaissez-vous vous-même ? Y en a-t-il plusieurs ? R.—Quelques-uns seulement, je crois ; pas beaucoup.

Q.—Quel âge ont maintenant ces enfants ? R.—A peu près 11 ou 12 ans, ou pas loin de cela.

Q.—Pensez-vous qu'ils soient jamais allés à l'école ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les petites filles ont-elles jamais été frottées par le contre-maître ? R.—Je n'ai pas vu fouetter de filles.

Q.—Les garçons se sont-ils fait frotter au point de pleurer ? R.—Non ; je ne crois pas.

Q.—Les garçons ont-ils été empêchés de descendre boire de l'eau trop souvent ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils été empêchés par le contre-maître parce qu'ils allaient boire de l'eau trop souvent, suivant lui ? R.—Oui.

JOHN MCKAY, éplucheur dans la filature de coton, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Votre emploi est-il considéré comme dangereux ? R.—Non ; il n'y a rien de dangereux en cela, excepté si vous êtes insouciant pour votre ouvrage dans l'épluchage.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui travaillent dans votre salle ? R.—Un seul.

Q.—Quel âge peut-il avoir ? R.—A peu près seize ans.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—\$6 par semaine.

Q.—Quels sont les gages du garçon de seize ans ? R.—\$2.50 par semaine ; \$5 par quinzaine.

Q.—Combien êtes-vous d'ouvriers dans votre salle ? R.—Cinq.

Q.—Y impose-t-on des amendes ? R.—Non.

Q.—Y emploie-t-on des filles ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire au sujet de votre traitement ? R.—Non ; je n'en ai pas.

Q.—La salle est-elle convenable ? R.—Oui.

Q.—Est-elle bien aérée ? R.—Oui ; nous pouvons l'aérer suivant notre goût.

Par M. FREED :

Q.—La poussière faite par l'épluchoir est-elle toute portée hors de la salle ? R.—Oui ; elle est renvoyée par des soufflets dans la cave et ce n'est pas la peine de parler du peu qui s'échappe.

PATRICK TUMMINGS, employé dans le magasin de la filature de coton d'Halifax, est assermenté et examiné.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans ce département ? R.—Depuis quatre ans.

Q.—Quels sont vos gages par semaine ? R.—\$4.50.

Q.—N'y a-t-il que des jeunes garçons dans ce département ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un emploi important pour les jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Avez-vous là des plieuses mécaniques ? R.—Oui.

Q.—Qui surveille ces machines ? R.—Un homme.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui les surveillent ? R.—Un garçon ; mais il ne s'occupe pas de la plieuse ; il s'occupe de la machine à brosser.

- Q.—Quel âge peut-il avoir ? R.—Dix-neuf ans.
 Q.—Quel est son salaire ? R.—\$3 par semaine.
 Q.—Combien d'heures travaillez-vous par semaine ? R.—Soixante heures.
 Q.—Travaillez-vous après les heures ordinaires ? R.—Oui, quelquefois, quand on est pressé.
 Q.—Jusqu'à quelle heure du soir travaillez-vous de sur plus ? R.—Jusqu'à huit heures ou huit heures et demie.
 Q.—Recevez-vous un supplément de paie ? R.—Oui.
 Q.—Etes-vous payés au taux des gages du jour ? R.—Oui.
 Q.—La salle est-elle convenable ? R.—Oui.
 Q.—Les lieux d'aisance sont-ils d'un accès facile ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

- Q.—Le travail est-il rude dans cette salle ? R.—Il n'est pas bien dur mais il est continu.
 Q.—A quoi êtes-vous employé ? R.—A envelopper.
 Q.—Vous ne trouvez pas cela pénible ? R.—Non ; c'est un travail régulier.
 Q.—Y a-t-il des garçons employés à porter l'étoffe ? R.—Oui.
 Q.—Trouvent-ils cela pénible ? R.—Je ne le sais pas.
 Q.—Ces garçons sont-ils bien traités ? R.—Oui, autant que je puis en juger.
 Q.—Impose-t-on des amendes dans votre salle ? R.—De temps en temps.
 Q.—Pourquoi ? R.—Pour avoir bousculé les effets, par exemple.
 Q.—Y a-t-il d'autres cas ? R.—Non ; pas que je sache.

GEORGES ALNER, de la salle à tisser de la filature de coton d'Halifax, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

- Q.—Depuis combien de temps avez-vous cet emploi ? R.—A peu près un an.
 Q.—Quel salaire recevez-vous maintenant ? R.—\$2.50.
 Q.—Etes-vous tisseur ou apprenez-vous seulement à le devenir ? R.—Je ne fais que porter les matériaux aux tisseurs.
 Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes garçons qui travaillent dans cette salle ? R.—150.
 Q.—Y en a-t-il plusieurs plus jeunes que vous ? R.—Oui.
 Q.—Pouvez vous nous dire quel est l'âge des plus jeunes ? R.—A peu près dix ans.
 Q.—Savez-vous si ces petits garçons savent lire et écrire ? R.—Je ne sais pas.
 Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Oui.
 Q.—Combien de temps êtes-vous allé à l'école ? R.—A peu près huit ans.
 Q.—Avez-vous jamais payé l'amende ? R.—Non.
 Q.—Y a-t-il aussi des petites filles qui travaillent dans cette salle ? R.—Oui.
 Q.—Quel âge peuvent-elles avoir ? R.—Dix et onze ans.
 Q.—Savez-vous si ces petites filles ont été à l'école avant de travailler là ? R.—Non ; je ne le sais pas.
 Q.—Sont-elles bien traitées ? R.—Oui.
 Q.—En avez-vous vu fouetter pour quelque raison ? R.—Non.
 Q.—Trouvez-vous vos heures bien longues ? R.—Assez longues.
 Q.—Vous êtes fatigué avant le soir ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

- Q.—Avez-vous jamais travaillé après les heures ordinaires ? R.—Non ; seulement le samedi jusque vers une heure et demie ou deux heures.
 Q.—Etes-vous payés en plus pour cela ? R.—Oui.
 Q.—Est-ce que plusieurs des jeunes garçons et des jeunes filles prennent leurs repas dans la salle où ils travaillent ? R.—Oui.

PATRICK JONES, de la salle à tisser de la filature de coton d'Halifax, est assermenté et examiné.

Par M. HEAKES :

Q.—Etes-vous tisseur ? R.—Oui.

Q.—Combien de métiers vous sont-ils confiés ? R.—Quatre.

Q.—Trouvez-vous difficile de conduire quatre métiers ? R.—Non.

Q.—Combien pouvez-vous gagner dans une quinzaine ? R.—En travaillant tout le temps je puis gagner de \$8 à \$9 ; je travaille à la pièce.

Q.—Quelle espèce d'articles fabriquez-vous ? R.—Des cotonnades.

Q.—Combien avez-vous par pièce ? R.—Cela dépend de la qualité—parfois de dix-huit centins et demi à vingt-sept centins par pièce. Ce qui donne une moyenne d'à peu près 22 centins par pièce.

Q.—Faites-vous du coton à voiles ? R.—Non ; nous ne faisons que les coton unis.

Q.—Combien de verges y a-t-il dans une pièce de coton ? R.—On compte cinquante verges.

Q.—En faites-vous une par jour sur chaque métier ? R.—Quelquefois.

Q.—Vous impose-t-on jamais d'amendes ? R.—Quelquefois quand nous endommageons le tissu ;—cela est bien rare.

Q.—Qu'est-ce qui cause du dommage au coton ? R.—Parfois la machine n'est pas bien nettoyée, et cela le noircit.

Q.—Y a-t-il quelque autre cause ? R.—Oui ; quelquefois nous faisons du mauvais ouvrage en tissant.

Q.—Est-ce bien difficile de conduire quatre métiers et de bien faire l'ouvrage ? R.—En règle générale, cela est aisé ; parfois, cependant, cela est assez difficile.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Dix-sept ans.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous au tissage ? R.—Quatre ans cet automne.

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs en dehors d'Halifax ? R.—Non.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage ici ? R.—Oui ; dans la filature de coton d'Halifax.

Q.—Avez-vous jamais fait plus que \$3 ou \$9 en conduisant quatre métiers ? R.—Pas dernièrement, vu que l'on nous a occupés autrement.

Q.—Gagnez-vous souvent cette somme quand vous êtes occupé ? R.—Oui ; souvent quand je suis occupé, je fais de \$8 à \$9.

WILLIAM NIGHTINGALE, tisseur, est assermenté et examiné.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien de métiers conduisez-vous ? R.—Quatre.

Q.—Combien pouvez-vous gagner dans une quinzaine ? R.—Si je travaille tout le temps, je puis faire \$17 par quinzaine.

Q.—Quel serait le terme moyen des gages que vous pouvez gagner dans une quinzaine, l'un portant l'autre ? R.—\$16.50 en moyenne.

Q.—Dans la salle à tisser, y a-t-il des femmes qui conduisent quatre métiers ? R.—Oui ; plusieurs.

Q.—Gagnent-elles autant que les hommes ? R.—Oui ; et quelques-unes d'avantage.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire que vous gagnez en surveillant quatre métiers? R.—A peu près \$1.25 par semaine pour chaque métier, s'ils sont en opération tout le temps.

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes filles conduisant des métiers? R.—Oui; un bon nombre.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui conduisent quatre métiers? R.—Oui.

Q.—Gagnent-elles autant que les hommes? R.—Cela dépend de leur dextérité; quelques-unes sont un peu moins capables que d'autres.

Q.—Pourquoi impose-t-on des amendes? R.—Quelquefois pour négligence à l'ouvrage.

Q.—Pour dommages? R.—Oui; quand nous gâtons l'ouvrage.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin, qui est un tisseur? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit? R.—Non.

Halifax, 7 avril, 1888.

S. S. FORREST, de S. S. Forrest & Cie., embaleurs de homards etc., est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quel commerce faites-vous? R.—Nous mettons hermétiquement des aliments en boîtes scellées.

Q.—Quels articles? R.—Poissons et viandes.

Q.—La mise en conserve des homards constitue-t-il une large part de votre commerce? R.—Oui, la plus grande partie.

Q.—Dites quelque chose à la Commission se rapportant à la pêche au homard; comment elle se fait sur le rivage et comment elle est conduite en ce qui vous concerne; combien d'hommes employez-vous? R.—Le nombre en varie suivant les saisons. Le plus grand nombre est de 200 à 225 personnes, hommes et femmes.

Q.—Cela comprend-il les hommes qui pêchent? R.—Oui; cela comprend ceux qui pêchent et ceux qui empaquètent.

Q.—Achetez-vous des homards de personnes autres que celles qui pêchent pour vous? R.—Pas souvent; nous fournissons le matériel de pêche à ceux que nous employons.

Q.—Quels salaires ces hommes gagnent-ils, ou dites nous combien ils ont pour la saison? R.—Leurs salaires sont en moyenne de \$25 à \$40 par mois, la pension et le logement compris.

Par M. KELLY :

Q.—\$25 est-il le plus bas prix? R.—Oui; pour les hommes.

Q.—Combien les femmes gagnent-elles? R.—Elles ont \$12 par mois, ou \$8 avec la pension et le logement. Celles qui demeurent auprès se pensionnent elles-mêmes et nous leur donnons \$12, ou bien \$3 avec la nourriture.

Par M. HEAKES :

Q.—Sont-elles toujours payées en espèces? R.—Toujours; excepté si elles commandent des effets.

Par M. KELLY :

Q.—Tenez-vous un magasin? R.—Non; nous faisons affaires au comptant.

Q.—Vos employés sont-ils convenablement logés et nourris? R.—Oui; ils ont de bonnes maisons, des vivres en abondance et de bons cuisiniers. Ils sont toujours disposés à se rengager.

Q.—Comment trouvez-vous la moralité de ces gens ? R.—Elle est à peu près aussi bonne qu'elle l'est d'ordinaire dans la classe ouvrière.

Q.—Connaissez-vous des cas déplorables ? R.—Non, je n'en connais pas.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il n'y a pas de raison pour que la moralité de ces gens soit moins bonne que celle de toute autre classe ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Combien de temps ces gens sont-ils capables de travailler ? R.—Voulez-vous dire combien de mois ?

Q.—Oui ? R.—En quelques endroits on les engage depuis le premier mai et on les ramène chez eux à la fin d'octobre.

Q.—Vous êtes tenus de les ramener chez eux ? R.—Oui ; et de les payer depuis le jour de leur départ.

Q.—Y a-t-il beaucoup de différence entre les saisons pour la pêche au homard ? R.—Oui ; il faut compter beaucoup sur la température.

Q.—Y a-t-il d'autres causes spéciales qui l'affectent, à part la température ? R.—Non ; rien en particulier ; les homards sont comme les autres poissons ; ils ont leurs migrations.

Q.—Pouvez-vous suffire aux demandes, dans tous les cas ; en d'autres termes, le commerce est-il aussi considérable qu'il y a dix ans ? R.—Non.

Q.—A-t-il baissé considérablement ? R.—Oui ; de 50 pour cent sur cette côte, où l'on pêche depuis longtemps.

Q.—A quoi attribuez-vous cela ? R.—A une pêche excessive.

Q.—Avez-vous quelque chose à recommander à ce sujet ? R.—Non, j'ai fait mon rapport aux commissaires.

Par M. HEAKES :

Q.—Les pensions où les employés demeurent vous appartiennent-ils ? R.—Oui, tout m'appartient.

Q.—Les hommes et les femmes vivent-ils dans les mêmes maisons ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des cabinets séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui, toujours.

Q.—Comment sont-ils séparés ? R.—Ils sont distancés ; ils peuvent être comme à 40, 50 ou 100 pieds de distance.

Q.—Employez-vous des enfants ? R.—Quelquefois il peut y en avoir quatorze ou quinze.

Q.—Avez-vous quelque chose à dire au sujet de ce commerce ? R.—Rien, si ce n'est sur la législation relative aux pêcheries, et cela est compris dans mon rapport.

Par M. FREED :

Q.—Quand ces gens ne travaillent pas pour vous, à quoi sont-ils employés ? R.—Quelques-uns travaillent dans les mines, quelques-uns dans les bois et d'autres vont en mer. Quelques femmes vont en service.

Q.—Les hommes sont-ils employés pendant l'hiver ? R.—Oui ; quelques-uns ont des fermes et y travaillent l'automne.

Q.—En règle générale, les mêmes personnes reviennent-elles à vos établissements plusieurs années de suite ? R.—Oui ; naturellement, un homme peut travailler pour moi une année et l'année suivante un autre peut l'engager, mais j'ai eu les mêmes hommes avec moi pendant douze ans.

Q.—Avez-vous de la difficulté à avoir des hommes ? R.—Pour un homme dont on a besoin il y a trois demandes d'emploi.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté depuis dix ou quinze ans ? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous les fabricants de boîtes employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Deux piastres par jour. Je fais faire toutes mes boîtes dans la ville.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires d'ici et ceux de Eastport ? R.—Je pense qu'ils sont à peu près les mêmes. J'ai employé dernièrement un homme qui avait travaillé aux Etats-Unis et je crois qu'il doit avoir amélioré sa position ; autrement, il ne serait pas venu ici. Il a, bien entendu, toute la saison devant lui.

SAMUEL SHATFORD, commerçant de poisson, est assermenté en interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes engagé depuis longtemps pour pêcher sur la côte ? R.—Oui.

Q.—Vous pourriez donner à la Commission une idée de la manière dont se fait ce travail ? R.—L'endroit où j'ai le plus pêché est la baie Sainte-Marguerite ; j'ai pêché avec les rêts et la seine. Dans la baie du Nord j'ai aussi fait la pêche au maquereau en goëlettes.

Q.—Trouvez-vous une grande différence entre la présente manière de pêcher et celle qu'on suivait quand vous avez commencé ? R.—Je ne m'en suis pas mêlé depuis les vingt dernières années ; mais dans la baie Sainte-Marguerite, on pêche encore avec des rêts et des seines. La pêche à la morue ne s'y fait pas ; il n'y a que quelques pêcheurs de bancs qui vont au large.

Q.—La pêche rapporte-t-elle autant maintenant qu'il y a dix ou quinze ans ? R.—Je crois que oui.

Q.—La pêche au maquereau est-elle aussi profitable qu'alors ? R.—Je pense que oui ; le maquereau donne un prix plus élevé.

Q.—Connaissez-vous quelques sujets de plainte particuliers pour les pêcheurs côtiers ? R.—Je n'en connais pas, si ce n'est la rareté du poisson.

Q.—Pensez-vous, qu'en somme, les hommes gagnent autant qu'auparavant ?

R.—Je crois qu'ils gagnent plus. Le maquereau se vend mieux et la plupart des pêcheurs gagnent plus, d'après ce que j'en sais.

Q.—Est-ce que le grément coûte plus cher qu'auparavant ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Les pêcheurs vivent-ils assez bien ? R.—Je le pense.

Q.—Le nombre des employés augmente-t-il ? R.—Je ne crois pas ; c'est-à-dire dans la baie Sainte-Marguerite.

Q.—Les pêcheurs ont-ils, à votre connaissance, de nouveaux engins de pêche, et ceux-ci différent-ils sensiblement des anciens ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils meilleurs ? R.—Oui ; on a amélioré les rêts à saumon et les autres engins que nous avions de mon temps.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait amélioration ? R.—Oui, on prend plus de poisson, mais on en détruit une grande quantité. Ceux qui en ont y gagnent, mais je pense qu'ils font dommage aux autres.

Q.—Vous n'opérez que dans la Baie Sainte-Marguerite ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des autres endroits ? R.—Non.

Q.—Vous avez dit que vous étiez allé dans la Baie du Nord ? R.—C'était en 1860.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, la pêche augmente-t-elle sur nos côtes ? R.—Je le pense ; je crois qu'elle est aussi profitable que jamais et que ceux qui s'y livrent réussissent aussi bien qu'auparavant.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que gagnent ceux qui sont employés sur les bancs ? R.—Non.

LÉVI HART, marchand, est assermenté :

Par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous été engagé comme marchand dans le commerce du poisson pendant quelque temps ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous été engagé dans le commerce avec les Antilles ? R.—Oui, un peu.

Q.—A-t-il augmenté ou diminué à votre connaissance ? R.—J'ai fait un moindre commerce de poisson dernièrement. Je crois qu'il a un peu diminué.

Q.—Pouvez-vous assigner une raison, une cause, à cette diminution ? R.—Je ne le pense pas, à moins que ce ne soit que les demandes de l'étranger sont moindres.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'est-il pas vrai que l'on exporte maintenant par les steamers une grande quantité de poisson aux Antilles ? R.—Oui, une quantité considérable.

Q.—Combien y a-t-il de lignes de steamers ? R.—Il y en a plusieurs.

Par M. WALSH :

Q.—Considère-t-on que le commerce d'Halifax avec les Antilles est aussi prospère qu'il l'a été ? R.—Il l'est certaines années ; cela varie beaucoup.

Q.—Est-ce qu'il n'a pas varié auparavant ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les consommateurs ne gagnent-ils pas à ce que le poisson leur parvienne par les steamers ? R.—Le voyage est court, et le poisson doit se trouver dans un meilleur état. Les frets sont plus élevés.

Par M. WALSH :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de bâtiments employés dans le commerce de cette ville avec les Antilles ? R.—Non ; quelquefois ce sont leurs propriétaires, quelquefois des nolisateurs qui font le commerce.

Q.—Faites-vous actuellement un commerce actif ? R.—Pas dans le poisson.

MICHAEL CARNEY, marchand, de la maison James Butler & Cie, est assermenté :

Par M. WALSH :

Q.—Veuillez nous dire combien de bâtiments environ sont à présent engagés dans le commerce entre Halifax et les Antilles ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Pouvez-vous nous en donner le nombre approximatif ? R.—Je suppose qu'il y en a de 50 à 70.

Q.—Pouvez-vous nous dire si ce commerce est aussi prospère aujourd'hui qu'auparavant, et, s'il ne l'est pas, pourquoi ? R.—Parlez-vous de cette année-ci ?

Q.—Prenons la moyenne des dix dernières années ? R.—Non, je ne pense pas que les dix dernières années aient valu les précédentes, mais quelques-unes d'entre elles ont fait exception.

Q.—Pouvez-vous en donner quelque raison particulière ? Y a-t-il quelque cause à cet état de chose ? R.—J'ai peur que ce soit une longue affaire. Il y a treize ou quinze ans, nous n'avions pas de câbles télégraphiques, mais les gens de là-bas avaient besoin de poisson, il le leur fallait. Quand leur marché n'était pas approvisionné et qu'une cargaison leur arrivait, ils ne savaient pas s'il leur en viendrait une autre dans une semaine, un mois, deux mois, et ils sont prêts à

payer de bons prix. Aujourd'hui les marchands savent quand un bâtiment part pour se rendre chez eux, et leur approvisionnement est plus régulier. Les marchand qui attendent l'arrivée d'un bâtiment de jour en jour n'achètent qu'une petite partie d'une cargaison. Je pense que ce commerce est plus régulier, mais moins profitable.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—N'y a-t-il pas depuis dix ans des steamers qui partent de New-York ? R.—Oui.

Q.—Il n'y en avait pas auparavant ? R.—Oui, il y en avait quelques-uns ; mais aujourd'hui le fret est presque nul. On paie aujourd'hui 78 centins de fret jusqu'à la Havane pour un quart de poisson pesant 128 livres. On y a déjà transporté du poisson de New-York pour 12½ centins, pour cette seul raison que les bâtiments s'en allaient avec des cargaisons d'autres produits et prenaient le poisson pour les compléter.

Q.—N'est-ce pas qu'un jour de plus ou de moins fait une différence pour le poisson ? R.—Oui le dernier arrivé a la préférence ; une semaine d'intervalle fait une grande différence. J'ai vu de notre poisson une semaine après son débarquement et j'ai pu à peine le reconnaître.

Q.—Il prend vite mauvais goût ? R.—Non sa couleur change.

Par M. WALSH :

Q.—Votre témoignage me donne à croire que si les prix du marché ne sont pas aussi élevés qu'auparavant, cela ne dépend pas de quelque cause particulière à la province, mais de ce que le commerce est plus divisé et la quantité de poisson plus grande à présent ? R.—Je ne pense pas que cela dépende d'aucun gouvernement. Je pense que nous exportons moins de poisson d'ici qu'auparavant. Il y a 23 ans que je suis dans le commerce, et je crois que la quantité du poisson diminue tous les ans. Nos pêcheries intérieures rapportent de moins en moins. Je pense que celles des bancs ont augmenté.

Q.—Quelle est la cause de la diminution selon vous ? R.—Il y a trop de pêcheurs. Mon expérience personnelle me fait croire que les moulins à scie y contribuent beaucoup. La sciure de bois s'éparpille et couvre les fonds, ce qui chasse le poisson. Les pêcheurs disent qu'ils prenaient le maquereau près du rivage il y a cinq ans et qu'il leur faut maintenant s'éloigner de 15 milles. Il peut y avoir d'autres causes, mais ce que je viens de dire en est une. Le poisson n'est pas détruit, mais il est chassé loin du rivage.

Q.—Exportez-vous du poisson ailleurs qu'aux Antilles, au Brésil par exemple ? R.—Non, nous en avons expédié dans la Méditerranée ; nous en exportons une grand quantité à New-York. Nous le vendons à une maison de New-York et le livrons à bord ici sans frais.

Q.—L'exportation dans la Méditerranée était-elle profitable ? R.—Je ne m'en souviens pas ; nous y envoyions chercher des fruits. On apportait alors ceux-ci dans des voiliers, aujourd'hui ils viennent par steamers. Les bâtiments que nous y envoyions étaient lestés avec des pierres et chargés de poisson. Nous étions satisfaits quand le poisson nous rapportait son coût primitif.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il se fait un commerce entre Terre-Neuve et la Méditerranée et qu'on le regarde comme profitable ? R.—J'ignore ce qu'il rapporte, mais j'ai une idée générale de ce en quoi il consiste. Le poisson de Terre-Neuve convient mieux à ce commerce que le nôtre.

Q.—Vous croyez que le poisson est devenu plus rare près du rivage ? R.—Je pense qu'il s'est éloigné de 25 milles du rivage, mais au-delà de cette ligne il y en a autant qu'on peut le désirer. Il y a des douzaines de bâtiments qui pêchent sur le banc de Brown. Ils partent le lundi, pêchent jusqu'au samedi, et repartent le lundi ou le mardi.

Q.—Est-ce qu'ils réussissent ? R.—Cela dépend des saisons ; il y en a où le poisson est plus abondant. Les deux dernières années ont été profitables à cause de la quantité des prises, et les pêcheurs ont fait de l'argent.

Q.—Etes-vous propriétaires ou locataires des goëlettes ? R.—Nous les gréons. Nous pouvons en posséder une, deux ou trois, mais en générale les marchands de poissons d'Halifax en possèdent peu. C'est le contraire qui a lieu à Lockport Pubnico et autres endroits.

Q.—Est-ce que le hareng se vend aussi bien qu'auparavant ? R.—Le bon hareng se vend toujours. On sait qu'il y en a une douzaine d'espèces.

Q.—Le hareng du Labrador vient-il ici ? R.—Oui, mais rarement. Il vient beaucoup de hareng que l'on fait passer pour tel.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous parler de ce que gagnent ceux qui font la pêche ? Ceux qui pêchent sur les bancs partagent généralement dans les prises ; le bâtiment en a la moitié.

Q.—Quelle est la part du capitaine ? R.—Il a cinq pour cent en sus.

Q.—Quel est le nombre d'hommes employés ? R.—Cela dépend du tonnaga.

Q.—Quel est le tonnaga moyen ? R.—110 tonneaux.

Q.—Combien d'hommes sont-ils employés dans un bâtiment de 110 tonneaux ? R.—Quelquefois 22, en moyenne 20.

Q.—Quand la saison est bonne, combien une de ces goëlettes peut-elle prendre de poisson et quelle est la valeur de celui-ci ? R.—L'année dernière quelques bâtiments en ont pris 1800 quintaux, ce qui, à \$4.25 le quintal, donne \$8.500.

Q.—Est-ce le prix moyen ? R.—C'était le prix de l'année dernière. Parfois le poisson ne rapporte que \$2.25. Il a rapporté \$4.25 et \$4.50 l'année dernière.

Q.—Qu'est-ce que les 20 hommes reçoivent en dehors des prises ? Combien de temps sont-ils employés ? R.—Ils ont été employés depuis le 1er avril jusqu'à la mi-août pour un seul voyage.

Q.—Un bâtiment peut-il prendre pour \$9000 de poisson dans un seul voyage ? R.—Oui, c'est arrivé.

Q.—Quelle est la part des hommes là-dedans ? R.—Divisez \$4.500 par 20 et vous aurez la part de chacun, moins les 5 0/10 qui vont au capitaine. Il y a toujours quelques petites déductions à faire, pour la boîte par exemple.

Q.—Qui réduit les profits ? R.—Peu, de dix pour cent, je pense. Un homme peut gagner \$200 dans ces cinq mois. Il font quelquefois deux ou trois voyages.

Q.—Combien de temps peut durer le deuxième voyage ? R.—Il peut être plus court que le premier.

Q.—Peut-il rapporter autant ? R.—Tout autant si les hommes rapportent un chargement complet.

Q.—Peuvent-ils faire une moyenne de \$400 pour les deux voyages ? R.—Je crois que oui et qu'ils pourraient faire plus.

Q.—Est-ce que la somme de \$400 pour les deux voyages est au-dessus ou au-dessous de la moyenne ? R.—Je ne pense pas que ce serait une bonne moyenne pour l'année. Il y a beaucoup de bâtiments plus petits pour la pêche sur les bancs ; leur tonnaga moyen est de 60 à 70 tonneaux.

Q.—Est-ce que les hommes qui auraient fait, l'année dernière, deux voyages sur un bâtiment de 110 tonneaux auraient réalisé une moyenne de \$400 ? R.—Je le pense.

Q.—Et ce serait une plus forte moyenne que celle des années précédentes ? Non, il y a environ trois ans la saison a été meilleure.

Q.—Les hommes sont-ils employés pendant l'hiver ? R.—Ils ont des terres et la plupart sont à l'aise. Quelques-uns vont aux Antilles, d'autres dans les chantiers de bois, d'autres à la pêche du homard.

Q.—Est-ce que les accidents sont fréquents ? R.—Sur 20 hommes qu'il avait à son bord, un bâtiment en a perdu 17.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la proportion des pertes parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Connaissez-vous quelqu'un qui le pourrait ? R.—Non.

Q.—Arrivent-il souvent que les pêcheurs se gèlent ? R.—Je ne le pense pas ; il n'y a pas de grosses gelées quand ils sont rendus sur les bancs ; il en serait autrement s'ils se perdaient avec leurs embarcations pendant plusieurs jours. J'ai entendu parler de ces cas.

Q.—Quelle nourriture ont-ils à bord des bâtiments ? R.—La meilleure.

Q.—Pour combien de temps ont-ils des provisions ? R.—Ils emportent du bœuf de côtes, du gras de lard, de la mélasse, du lait condensé, des betteraves, des navets, des pommes de terre, d'excellente farine, du café, du thé, du raisin, de tout enfin. Je ne crois pas qu'ils puissent être mieux chez eux.

Q.—Ils ne se plaignent pas de la mauvaise qualité des articles ? R.—Je n'en ai pas entendu parler depuis des années. Je pense qu'ils ne pourraient pas mieux vivre.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la valeur approximative d'un bâtiment de 110 tonneaux ? R.—Un bâtiment, sans compter ses engins de pêche, coûte environ \$60 par tonneau.

Q.—Y compris les voiles et tout le gréement ? R.—Oui, mais non les engins de pêche.

Q.—Combien ceux-ci peuvent-ils coûter ? R.—Les embarcations coûtent de deux à trois cents piastres, et les cordages \$600.

Q.—Combien cela coue-t-il, le tout compris ? R.—Je pense que le premier équipement doit coûter environ \$3,000, et qu'il faut \$2,000 au moins pour la seconde année.

Q.—En d'autres mots, le bâtiment avec tout son équipement vaut \$9,000 ? R.—Oui, au moins cela.

Q.—Et il peut gagner \$20,000 la première année ? R.—Oui ; peut-être rien aussi. Plusieurs ne peuvent pas découvrir le poisson et reviennent avec un demi-chargement. On peut gagner \$9,000 dans les bonnes années, mais il y a deux ans on n'aurait pu gagner que la moitié de cette somme.

WILLIAM JACKSON, médecin vétérinaire, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Veuillez nous parler de nos races de chevaux, de la possibilité de fournir des chevaux à la cavalerie anglaise, et des progrès que vous avez observés dans votre pratique ? R.—Les races s'étendent de l'ancien cheval de la Nouvelle-Ecosse, qui avait très peu de culture, jusqu'aux trotteurs du jour.

Q.—Y a-t-il eu progrès marqué ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Dites-nous pourquoi ? R.—Nous n'avons pas la bonne race d'étalons et de juments.

Q.—Pouvez-vous indiquer ceux dont nous avons besoin ? R.—Oui, il nous faut une autre race de chevaux et de juments reproducteurs.

Q.—Y en a-t-il quelque part dans la Nouvelle-Ecosse ? R.—Nous avons une bonne race de chevaux trotteurs.

Q.—Y a-t-il des chevaux reproducteurs qui puissent donner des produits comme il en faut pour la cavalerie anglaise ? R.—Non, monsieur.

Q.—A-t-on vendu dans cette partie-ci du pays des chevaux à cette fin ? R.—Pas que je sache.

Q.—Il faudra donc que l'on y change le système d'élevage si l'on veut faire une concurrence avantageuse aux autres provinces ? R.—Oui.

Q.—Si nous avions les chevaux reproducteurs, serions-nous en état d'élever de ces chevaux ? R.—Oui, nous avons autant de facilités que partout ailleurs dans le Dominion.

Q.—Avez-vous autre chose à suggérer à ce sujet ? R.—Rien si ce n'est que je recommanderais fortement au gouvernement de prendre la chose en mains et d'importer quelques chevaux et juments reproducteurs de la meilleure race ; d'ici là, je pense que nous serons fort en arrière des autres.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les cultivateurs de cette province s'occupent-ils plus de l'élevage que de la culture du grain et des racines ? R.—Oui, dans certains endroits.

Q.—Y a-t-il progrès ? R.—Oui.

Q.—Il doit y avoir profit alors ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous parler des bêtes à cornes ? R.—Il y a un progrès marqué. Le bétail est en très bonne condition.

Par M. WALSH :

Q.—Avons-nous tout ce qu'il faut pour se livrer à l'élevage ? R.—Oui.

Q.—Ainsi la province est en état de tenir tête aux autres sous ce rapport ? R.—Oui.

A. N. WHITMAN, marchand, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Etes-vous dans le commerce de poisson ? R.—Oui.

Q.—Vous en fournissez aux bâtiments ? R.—J'ai mes bâtiments à moi.

Q.—Les envoyez-vous aux Antilles ? R.—Oui, en hiver ; j'y envoie les plus gros.

Q.—A quel autre endroit vont-ils en particulier ? R.—Ils vont faire la pêche de la morue sur le Banc de l'Ouest et sur les Grands Bancs. Je ne me livre pas à d'autre pêche que celle de la morue.

Q.—Où vendez-vous votre poisson ? R.—Depuis deux ou trois ans je le vends sur les marchés de la province, et l'hiver je l'expédie aux Antilles. Auparavant nous l'envoyions, ou plutôt je l'envoyais sur le marché américain.

Q.—Où est maintenant votre marché local ? R.—Nous vendons ici ; c'est ce que nous appelons notre marché local.

Q.—A qui vendez-vous ? R.—Nous recevons des commandes de l'étranger et nous les exécutons.

Q.—Expédiez-vous du poisson ailleurs qu'aux Antilles,—dans la Méditerranée ou dans l'Amérique du Sud ? R.—Pas moi.

Q.—D'après votre connaissance des bateaux et des engins de pêche, avez-vous quelque chose à ajouter au témoignage de M. Carney que vous-avez entendu ? R.—Non. Je pense qu'il a porté trop haut la somme que réalisent les bâtiments et les hommes. J'ai peut-être une expérience un peu plus pratique que lui, attendu que je possède des bâtiments et que je voyage moi-même, et qu'en conséquence ma bourse s'en sent un peu plus que la sienne.

Q.—Quelle différence y a-t-il dans vos calculs ? R.—M. Carney a parlé de bâtiments qui gagnaient \$9,000 ; on peut pêcher, plusieurs bâtiments le font, pour une valeur de \$9,000, mais on ne gagne pas cela. Il faut tenir compte des dépenses, et cela fait une très grande différence.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelles peuvent être les dépenses ? R.—Elles sont considérables. Un de mes bâtiments a mis à la voile il y a une heure à peine ; il est de 140 tonneaux, et aussi gros qu'aucun autre ; ses dépenses sont de \$2,400. C'est pour un seul voyage, et il doit en faire deux.

Q.—Cette somme comprend-elles les provisions ? R.—Oui, le sel et les provisions. On lui a donné de nouvelles embarcations, de nouveaux câbles, etc ; nous appelons cela un gréement dont le coût est en dehors de celui du bâtiment.

Q.—Les chiffres relatifs au gain des hommes sont-ils à peu près exacts ? R.—Ils le sont suffisamment. Je possède trois bâtiments de pêche de 40 à 140 tonneaux, et la plupart des hommes travaillent pour leur part des prises, c'est-à-dire qu'ils reçoivent la moitié de ce qu'ils prennent. Il est déduit une certaine proportion de la prise brute, et le reste est divisé moitié par moitié entre le bâtiment et l'équipage. Le lait et les gages du cuisinier sont déduits de la part du bâtiment. Si vous avez sous la main copie des conditions de l'engagement, vous pouvez suivre une à une les différentes charges qui y sont énumérées. Règle générale, je les change, parce qu'il y a parfois des oublis et qu'il faut parfois rayer des articles qui y sont mentionnés ; mais si en deux courses un bâtiment prend pour \$9,000 de poisson, il faut déduire de ce chiffre pour les dépenses une somme joliment ronde.

Q.—Combien environ ? R.—Si un bâtiment me rapportait \$2,000 nettes pour ses opérations de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre, je serais des plus satisfaits.

Q.—Après paiement des gages et autres dépenses ? R.—Oui, pour ma part. Quand je donne à un homme \$175 pour son été, ses prises me reviennent ; elles représentent ses gages.

Par M. FREED :

Q.—Employez-vous plusieurs hommes au séchage du poisson ? R.—Très peu en permanence.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Quelle est la durée de l'emploi ? R.—Il y a assez d'ouvrage pendant les mois d'été, mais peu en hiver. Le poisson est alors rentré, il ne nous reste plus qu'à le livrer.

Q.—Ceux de vos hommes que vous n'employez pas en hiver travaillent-ils autrement ? R.—Les navires à vapeur donnent plus d'ouvrage et un très grand nombre d'hommes y travaillent.

Q.—Vous servez-vous du sel des Iles Turques ? R.—Non, mais du sel de la Méditerranée, venant de Frapan ; nous le regardons comme meilleur que celui des Antilles.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous que \$3.50 ou \$4 soient des gages élevés pour les hommes ? R.—Oui, très élevés. Je puis engager chacun des hommes d'un équipage à \$200 en moyenne.

Q.—Les meilleurs hommes ? R.—Les meilleurs.

Q.—Combien de temps dure l'année ? R.—Les bâtiments qui partent maintenant sont censés être de retour à Terre-neuve vers le 15 juin, à l'époque où le capelan arrive, c'est le second voyage ; des fois il dure jusqu'à la fin d'août, d'autres fois il n'est pas fini en décembre. Les gros bâtiments seuls ne font qu'un voyage. La saison s'étend du 1er avril au 1er octobre ; en général elle finit le 15 septembre. La plupart des bâtiments reviennent vers le 1er septembre de ce que nous appelons le voyage du Grand Banc.

Par M. KELLY :

Q.—Ainsi, la saison d'ouvrage dure sept mois et vous payez \$200 aux hommes ?
R.—Beaucoup gagnent plus que cela, mais je les engage pour cette somme.

Q.—Les nourrissez-vous bien ? R.—Oui, ils ont ce qu'il y a de meilleur en tout.

Par M. CLARKE :

Q.—La plupart sont-ils mariés ou célibataires ? R.—Plusieurs ne sont pas mariés.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La plupart sont-ils à gages ou entrent-ils en port ? R.—Le bâtiment qui est parti aujourd'hui porte 18 hommes. Huit d'entre eux sont à gages et les autres en part. J'ai un autre bâtiment portant 16 hommes qui entrent tous en part. Le seul qui soit à gages est le cuisinier et c'est l'équipage qui le paie.

Par M. CLARKE :

Q.—Combien y a-t-il de bâtiments dans ce commerce ? R.—Halifax en a environ 200.

HALTER C. BOAK, marchand, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous avez de grands intérêts dans les pêcheries ? R.—Oui.

Q.—Vous vous occupez aussi de l'industrie du poisson frais ? R.—Oui, nous en exportons beaucoup.

Q.—Dites quelle est en général la durée de la saison pour le poisson frais ?
R.—Elle commence au milieu de novembre et dure jusqu'au milieu de mars.

Q.—Quelle quantité de poisson expédiez-vous ? R.—Entre 200 et 250 tonneaux.

Q.—Où l'expédiez-vous principalement ? R.—Dans les vieilles provinces, surtout à Montréal.

Q.—En envoyez-vous dans Ontario ? R.—Très peu. Les moyens de transport nous manquent. Il y a trop de retards en chemin.

Q.—Si nous avions des chars spécialement adoptés au transport de cette marchandise, pourrions-nous expédier du poisson frais jusqu'à Montréal sans le mettre dans la glace ? R.—C'est possible dans certains mois, dans les temps froids. Quand il fait froid, nous faisons geler le poisson, mais dans des temps comme celui-ci nous le mettons dans la glace. Le transport peut se faire assez rapidement en chargeant des chars entiers.

Q.—Exportez-vous jamais du poisson séché au Nord-Ouest ? R.—Pas beaucoup au-delà de Montréal, — un peu à Hamilton et un peu à London.

Q.—Où l'exportez-vous principalement ? R.—Nous le vendons d'ordinaire ici aux marchands des Antilles. Nous trouvons que notre meilleur marché est ici. Nous exportons un peu à la Havane et aussi à la Jamaïque.

Q.—Où est à votre sens votre meilleur marché ? R.—Ici ; nous savons ce que nous faisons.

Q.—Votre commerce augmente-t-il ? R.—Non ; nous n'exportons qu'à de certaines dates.

Q.—En somme, votre commerce augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Tout dépend de ce que prennent les pêcheurs. Sans poisson il n'y a pas d'affaires pour nous.

Q.—Dans les bonnes années de pêche, vendez-vous tout votre poisson à des prix rémunérateurs ? R.—En général, oui ; quelquefois nous perdons.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer certains obstacles au commerce du poisson que l'on pourrait faire disparaître ? Ce commerce est-il aussi bon aujourd'hui qu'il l'a été à votre connaissance ? R.—Je pense qu'il l'a été depuis sept ans. Tout dépend du nombre de bateaux pêcheurs et des prises.

Q.—Quelle est, à votre connaissance personnelle, la moyenne des gages qu'un homme peut gagner durant une saison de six ou sept mois ? R.—Tout dépend du succès de l'expédition, de la quantité de poisson prise et de son prix.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Rien de certain là-dessus ? R.—Rien.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais connu personne qui, ayant commencé par entrer en part soit devenu propriétaire d'un bâtiment ? R.—Je crois que cela arrive pour quelques-uns avec le temps.

Q.—Connaissez-vous de ces personnes ? R.—Oui ; je connais un homme qui a pêché en dehors des Etats pendant trois ou quatre ans et qui a une part de propriété dans un bâtiment. J'ai entendu dire qu'un bon nombre de patrons à Lunenburg sont dans ce cas. Les avances sont faites ordinairement par les marchands qui construisent les bâtiments et qui leur donnent une part.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que gagnent les hommes engagés dans la pêche côtière ? R.—Non, c'est très difficile à dire. Quelques-uns d'entre eux réussissent très bien avec leurs petites barques et font de quatre à six cents piastres dans une saison.

Par M. KELLY :

Q.—Combien de temps la saison dure-t-elle ? R.—Ils commencent à cette saison-ci et finissent à peu près vers le milieu d'octobre, ou le premier de novembre.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'hommes y a-t-il par bateau ? R.—Trois ; le propriétaire et deux autres.

Q.—Divisent-ils les \$600 entre eux ? R.—Non, c'est la part du propriétaire.

Q.—Cela est-il la moyenne ? R.—Non ; cela dépend entièrement du pêcheur ; si c'est un homme actif il fera mieux que les autres.

Q.—Les hommes amassent-ils du bien ? R.—Oui ; plusieurs d'entre eux.

Q.—Les maisons leur appartiennent-elles ? R.—Oui, telles qu'elles sont.

Q.—Que pêchent-ils ? R.—La morue, le hareng et le maquereau. Leur plus gros profit vient du maquereau.

Par M. FREED :

Q.—Arrive-t-il beaucoup d'accidents ? R.—Non.

Q.—Vous n'entendez pas souvent parler de pertes de vies ? R.—Non ; pas souvent.

Q.—Combien coûte leur grément pour la saison ? R.—De \$300 à \$400.

Q.—Tous les ans ? R.—Oui ; généralement.

Q.—Cela comprend-il les provisions ? R.—Cela comprend l'entretien de la famille.

Q.—Les pêcheurs des côtes vivent-ils aussi bien que les ouvriers à Halifax ? R.—Je crois que oui.

Q.—Possèdent-ils des terres ? R.—Oui ; plusieurs en possèdent.

Par M. WALSH :

Q.—En règle générale, eu égard à leur condition et à leurs besoins, si les pêcheurs sont sobres et actifs, peuvent-ils vivre à l'aise et faire de l'argent ?
R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est la valeur des maisons des pêcheurs ? R.—De \$400 à \$600. C'est à peu près ce qu'elles leur coûtent.

Par M. WALSH :

Q.—Leurs fermes leur appartiennent-elles ? R.—Oui, souvent ; souvent aussi elles sont hypothéquées.

Par M. CLARKE :

Q.—Faites-vous la pêche à l'esturgeon sur la côte ? R.—Non.

JOHN PATTERSON, fabricant de bouilloires, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fabricant de bouilloires.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à cela ? R.—A mon compte ?

Q.—Oui ? R.—Depuis 14 ans.

Q.—D'après votre expérience, pendant ce temps le commerce s'est-il amélioré un peu ou non, généralement parlant ? R.—Non ; il n'y a eu aucune amélioration.

Q.—En moyenne, combien d'hommes employez-vous ? R.—A peu près 20.

Q.—Quels gages leur payez-vous en moyenne ? R.—\$10 par semaine, et aux jeunes gens \$2 ou \$3.

Q.—Vous n'employez pas de petits garçons ? R.—Je n'en ai qu'un d'à peu près 15 ans.

Q.—En général, vos hommes sont-ils intelligents et sobres ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il qui ont travaillé longtemps pour vous ? R.—Oui.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils astreints à un engagement quelconque ? R.—Non ; ils finissent rarement leur temps ; aussitôt qu'ils peuvent faire une journée d'ouvrage, ils sont enclins à s'en aller ; si j'ai un garçon intelligent et qui fasse mon affaire, j'essaie d'en faire un bon ouvrier.

Q.—Avez-vous une idée pourquoi la fabrication des bouilloires n'est pas plus considérable ici ? R.—Elles paraissent se vendre mieux dans les provinces supérieures. Ensuite notre tarif ne convient pas. Le tarif sur la matière première et sur les bouilloires n'est pas ce qu'il faut.

Q.—Ou prenez-vous votre fer ? R.—Principalement en Ecosse.

Q.—Fait-on de la tôle pour les bouilloires dans ce pays ? R.—On ne fabrique ici que de la tôle à clous.

Q.—En sorte que le commerce n'augmente pas, d'après votre expérience ? R.—Non ; nous faisons principalement des réparations ; nous faisons peu de bouilloires.

Q.—Celles que vous avez faites ont-elles répondu à votre attente ? R.—Oh oui !

Q.—N'avez-vous pas, ici, toutes choses égales d'ailleurs, toutes les facilités désirables pour la fabrication des bouilloires ? R.—Oui, autant que partout ailleurs.

Par M. ARSMTRONG :

Q.—Y a-t-il à Halifax un inspecteur des bouilloires ? R.—Non ; nous en avons grand besoin pour les bouilloires employés sur terre.

Q.—Arrive-t-il beaucoup d'accidents par suite de l'explosion des bouilloires ? R.—J'ai mis en garde contre quelques-uns qui ont causé des accidents par la suite.

Q.—Vous croyez qu'il serait avantageux qu'il y eût un inspecteur officiel ? R.—Oui ; il y a dans la Nouvelle-Ecosse un grand nombre de bouilloires employés sur terre.

Q.—N'est-il pas également nécessaire de faire l'inspection des bouilloires employés sur terre et sur mer ? R.—Oui, beaucoup plus. On peut aujourd'hui en placer n'importe où sans le moindre contrôle.

Q.—Vos hommes travaillent-ils la nuit ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Sont-ils payés en plus pour cela ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Une demie-journée.

Q.—Combien longtemps les apprentis servent-ils ? R.—Cinq ans.

Q.—Restent-ils avec vous quelque temps après avoir fini leur apprentissage ? R.—Très rarement.

Q.—Où vont-ils en général ? R.—Aux Etats-Unis, en Californie, dans le Missouri, à Boston ; ils s'éparpillent partout.

THOMAS FORHAN, voilier, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis voilier.

Q.—Quel nombre d'hommes employez-vous ? R.—Nous en avons dix maintenant, mais nous en avons eu jusqu'à dix-huit, hommes et garçons.

Q.—Sur les dix-huit combien de garçons ? R.—Quatre environ.

Q.—Quel âge avaient-ils ? R.—Quinze ans et au dessus.

Q.—Étaient-ils apprentis ou non ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages des compagnons ? R.—\$10.50 par semaine.

Q.—Combien donnez-vous aux jeunes gens ? R.—D'abord \$1.50 par semaine, avec une augmentation de 50 centins chaque année.

Q.—Restent-ils avec vous quand leur apprentissage est fini ? R.—Très peu.

Q.—Les hommes, en règle générale, restent-ils longtemps ? R.—Ils demeureraient longtemps, mais il y a eu dernièrement une ou deux grèves, et à l'exception de deux mes hommes m'ont laissé.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Il y a d'abord eu une grève pour une augmentation de gages ; ils l'ont eue ; puis ils se sont mis en grève parce qu'ils ne voulaient pas travailler là où se trouvaient plus de trois apprentis.

Q.—Combien aviez-vous d'apprentis ? R.—J'en avais quatre.

Q.—C'était là la cause de la grève ? R.—Oui.

Q.—En règle générale, vos hommes sont-ils sobre et laborieux, et entendent-ils parfaitement leur besogne ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il ici, généralement parlant, une bonne classe de voiliers ? R.—Ils sont aussi bons que n'importe où au monde.

Q.—Avez-vous à votre service des hommes qui n'ont pas servi leur temps à Halifax ? R.—Je n'en ai pas maintenant, mais j'en ai eu.

Q.—Où prenez-vous votre toile ? R.—Elle vient principalement de Yarmouth, et des marchands d'Halifax.

Q.—Trouvez-vous que la toile de Yarmouth est aussi bonne que toute autre faite ailleurs ? R.—Elle n'est pas aussi bonne que la toile à voile américaine, mais c'est de la bonne toile.

Q.—L'emploie-t-on beaucoup ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les autres toiliers s'en servent? R.—Oui, nous nous en servons tous.

Q.—Croyez-vous que votre commerce augmente ou diminue? R.—Il est en baisse.

Q.—Voulez-vous nous dire pourquoi? R.—Il se construit dans la province moins de bâtiments qu'auparavant.

Q.—On construit moins de bâtiments à voiles? R.—Oui, les bateaux à vapeur et non les bâtiments à voiles font le commerce.

Q.—Êtes-vous venu à bout de vos difficultés avec vos employés? R.—J'ai été obligé d'employer des ouvriers qui ne faisaient pas partie des sociétés et de travailler moi-même avec eux.

Q.—Répugnez-vous à employer des ouvriers qui appartiennent aux sociétés? R.—Pas du tout; mais ils ne voulaient pas travailler pour moi. Je le leur ai demandé plusieurs fois, et ils n'y paraissent pas disposer.

Par M. HEAKES :

Q.—Employez-vous des femmes? R.—Oui, pour faire les pavillons.

Q.—Travaillent-elles avec des machines à coudre? R.—Oui.

Q.—Que gagnent-elles? R.—Elles gagnent tant pour chaque pavillon qu'elles ont à faire. Je n'en emploie que de temps à autre.

G. P. HENRY, commerçant de bétail, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Soumettez-nous vos remarques sur le commerce du bétail? R.—Je fais ce commerce depuis 30ans. Depuis que je l'ai commencé et à toutes les époques les prix des bestiaux ont considérablement varié. Ils ont baissé des fois, monté d'autres fois, mais en 1884, dans le mois de mars, le bétail valait en moyenne \$7 le cent dans le comté d'Antigonish où je l'achetais. Il s'est vendu \$6.25, \$6.50 et \$8. J'ai donné la moyenne de sa valeur dans le comté d'Antigonish cette année-là. On m'avait envoyé là faire des achats pour les troupes. Je payais ce que pesait l'animal sans ses issues, rendu ici. Le vendeur se réservait les peaux et le suif. L'acheteur garde les issues, qui valent \$1.20 le cent, l'un portant l'autre; elles comprennent la peau, le suif, la tête, les pieds, etc. Les animaux se sont vendus, à la même saison, en 1872, jusqu'à 9 centins la livre, soit une augmentation d'un centin et quart. Le prix a été à peu près le même en 1876, pour retomber à \$8 environ en 1881. En 1882, il a monté jusqu'à \$10; il a été de \$9 à peu près en 1883. Il est retombé à \$7.50 et \$8 en 1884, 1885 et 1886. Même prix en 1887. Cette année(1888), à cette saison-ci, il est d'environ 8 centins la livre.

Q.—Pendant ce nombre d'années, quelle a été la moyenne des exportations de bestiaux de ce port? R.—Jusqu'à 1880, il n'y a eu aucune exportation de bétail en Angleterre. Depuis 1876, il n'y a eu que les exportations du Haut-Canada, et il n'y en a pas eu d'ici, l'année dernière. Le mouvement des exportations, durant les mois du printemps et de l'été, n'a pas été ferme; mais les exportations de bestiaux ont été proportionnées à l'espace que les expéditeurs ont pu se procurer sur les steamers océaniques. Les steamers sont chargés à Portland, Boston et Baltimore de grains et d'autre fret lourd. Ils font escale ici quand l'exportateur de bestiaux peut leur confier une centaine, ou une couple de cents têtes de bétail, et nous sommes obligés de payer pour le transport un prix plus élevé. Par exemple, si le steamer pouvait prendre toute sa cargaison dans un seul port, il chargerait un dollar de moins par tête de bétail qu'il ne charge en venant compléter ici son chargement. L'expéditeur d'ici n'a donc pas autant d'avantage que celui qui exporte de Boston et de Portland dans le même temps.

que lui, ce dernier payant un dollar de moins par tête de bétail. De plus les hommes d'affaires de cette province ne semblent pas être prêts à exporter le bétail dans la condition voulue. Quand leurs bestiaux arrivent en Angleterre, après une traversée fatigante, ils sont tout au plus propres à être confiés à l'herbager, afin de les mettre en état de figurer à côté des animaux gras du marché. Or, tous les exportateurs qui se sont trouvés dans cette obligation, depuis quelques années, se sont trouvés en déficit. En 1880, je crus qu'il suffisait de se procurer un certain lot de bestiaux, de se rendre soi-même en Angleterre avec ces bestiaux pour réaliser un grand profit. Je parcourus Cornwallis (dans King), Annapolis et Sackville, N. B., et j'achetai 500 têtes de bétail. Je m'embarquai, le 21 mars, 1880, sur le steamer " Dominion " avec 156 têtes de bétail. J'eus à payer de \$5 à \$10 par tête, et je fus obligé d'aller à Montréal pour y tenir l'espace voulu dans le steamer. J'accompagnai ces bestiaux jusqu'en Angleterre ; je leur portai toute l'attention désirable j'avais avec moi un nombre suffisant d'aides. Notre traversée se fit en dix jours et heureux sement, et à notre arrivée en Angleterre pas un seul cas de maladie ou de fatigue excessive ne s'était encore déclaré dans mon troupeau d'animaux. Après avoir subi l'inspection, mes bestiaux furent divisés en trois bandes pour Liverpool, Manchester et Londres. Je les confiai à un bon vendeur et je me rendis, moi-même, à Londres avec 29 têtes de bétail. Mon vendeur les confia à son tour à un sous-agent. Ce dernier les offrit, le matin, pour trente louis par tête à un homme, qui ne les acheta pas. Après le départ de cet homme, je me présentai, moi-même, comme acheteur devant le sous-agent, et j'achetai les bestiaux pour vingt-neuf louis par tête. Je me fis ensuite connaître comme le propriétaire et déclarai au sous-agent que j'avais acheté ainsi mes bestiaux pour l'empêcher de les sacrifier. Il me dit que ces bestiaux ne pourraient pas même retrouver le prix pour lequel il me les avait adjugés ; mais quelques heures après, je les vendis pour trente-quatre louis et seize chelins. Je rapporte ces détails pour démontrer l'importance qu'il y a pour un propriétaire d'accompagner ses bestiaux jusqu'à la fin, et de ne pas les confier à des agents, qui n'ont pas toujours l'activité et le zèle voulus. Si les propriétaires ne pouvaient accompagner leurs bestiaux jusqu'au marché, ils feraient mieux de renoncer à l'exportation du bétail. Mes amis de Sackville ont perdu quelques milliers de piastres en achetant du bétail et l'expédiant en Angleterre sans l'accompagner. D'après mon expérience, le commerce de bestiaux ne peut être fait avec succès que sous forme de viande de boucherie. Cette viande peut être déposée dans des réfrigérateurs, dont les steamers sont munis. Toute la viande de rebut est consommée, ici, et l'on envoie sur le marché étranger seulement la partie dont le transport est le moins dispendieux. On pourrait, à mon avis, faire un commerce très rémunérateur entre le Canada et les Indes Occidentales, telles que les Bermudes et la Jamaïque.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Où les Indes Occidentales se procurent-elles leurs bestiaux ? R.—A New-York. Durant la guerre américaine les Indes Occidentales envoyaient ici leurs navires pour être chargés de bestiaux ; mais leurs agents accaparaient tout et l'on se fatigua de ce commerce. Je ne pus alors établir un commerce avec ces possessions anglaises.

Q.—Combien de têtes de bétail faudrait-il pour les Bermudes et la Jamaïque ? R.—Il y a dans ces îles 1,270 hommes de troupe, qui consomment une livre de viande par jour, chacun. Toute cette viande est achetée à New-York avec l'argent anglais, et ce sont les américains qui en profitent.

Q.—S'il n'y avait pas une ligne de steamer reliant le Canada à ces îles que feriez-vous ? R.—Nous devrions avoir une telle ligne de steamer pour le transport des bestiaux et l'alimentation des populations de ces îles. Les steamers pour-

raient faire une tournée. De plus, la marine royale a besoin de viande. Des bestiaux sont exportés en Angleterre, abattus à Aldershot et la viande de ces bestiaux est renvoyée à Halifax, pour les équipages de la marine. Cette viande devrait être préparée ici, et il y a assez de bestiaux dans notre propre pays pour nous permettre de fournir cette viande.

Q.—Des représentations ont-elles été faites à ce sujet ? R.—Oui ; le général Laurie et autres ont entamé des négociations à ce sujet. La marine consomme quelques cent mille livres de viande, à partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre, et toute la viande salée qu'elle reçoit est embarquée à Aldershot et distribuée en barils dans les diverses stations navales. On en envoie suffisamment pour approvisionner la flotte pendant douze ou quinze mois. Il y a, dans le *Morning Herald* du 24 janvier un article intitulé " l'Approvisionnement de viande en Angleterre " ; cet article a été reproduit et son auteur est le major Cragie. Ce dernier fait voir l'augmentation de cet approvisionnement, mais il démontre que l'approvisionnement de viande continue de s'accroître en Canada, tandis qu'il diminue dans d'autres pays.

Q.—Quel est cet écrivain ? R.—C'est un major de l'armée anglaise. Je crois que l'article qu'il a écrit est le meilleur que j'aie lu encore sur le commerce de bestiaux.

Q.—C'est un rapport adressé à la société royale d'agriculture d'Angleterre ? R.—Oui. L'année dernière, le commerce de bestiaux s'est accru de dix mille têtes de bétail ; mais les exportations de bestiaux des Etats-Unis et du Canada diminuent.

Par M. WALSH :

Q.—Pourquoi ? R.—Une certaine maladie a fait mourir un certain nombre de bêtes à cornes ; c'est une des raisons, et une autre raison, c'est que le bétail est un produit qui ne se renouvelle pas avec rapidité et qui ne s'écoule pas, non plus, rapidement. Les provinces maritimes sont tout à fait propres à l'élevage du mouton, pour lequel les conditions sanitaires sont excellentes ici. Il n'y a, en effet, aucune maladie que je connaisse parmi nos moutons.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle race de bestiaux est la meilleure pour le marché anglais ? R.—Si je m'occupais d'élevage, je tâcherais de me procurer les bestiaux noirs et la race d'Herefords, qui me paraissent être les plus recherchés. Le jour où j'ai vendu mes bestiaux, les animaux de cette race se vendaient quinze piastres par cent livres, bien qu'ils ne fussent aucunement gras ; mais ils étaient bien fournis et avaient une meilleure apparence. Ils n'étaient pas trop bourrés de suif. Les consommateurs aiment la viande succulente mais pas trop grasse. Il n'aime pas à payer dix chelins pour une viande grasse, qui n'en vaut que deux. Le bétail trop gras est inutile pour l'éleveur, le consommateur et le spéculateur.

JOHN THOMPSON, fabricant de balais, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est l'étendue de vos opérations—combien fabriquez-vous de balais dans le cours d'une année ? R.—Environ cinq mille douzaines.

Q.—Fabriquez-vous aussi des brosses ? R.—Non ; mais mon frère en fabrique.

Q.—Fabriquez-vous des seaux ? R.—Non.

Q.—Combien de mains employez-vous dans l'atelier à la fabrication des balais ? R.—Environ six.

Q.—Ces ouvriers sont-ils tous des compagnons ? R.—Non ; il y a tout au plus trois compagnons.

Q.—Sous quel nom désignez-vous les autres ? R.—Quelques-uns les appellent finisseurs ; ce sont des aides.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos ouvriers par semaine, ou par jour ? R.—De \$7 à \$8 par semaine.

Q.—Trouvez-vous que le commerce des balais s'accroît ? R.—Oui ; pour ce qui me concerne, mes affaires se développent. J'approvisionne les marchands de la ville, et je ne fais aucune affaire avec la campagne.

Q.—Vous n'avez aucun débouché au dehors ? R.—Non ; j'approvisionne surtout les marchands de la ville.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Employez-vous des femmes à la fabrication des balais ? R.—Non.

Q.—Vos ouvriers sont-ils continuellement employés ? R.—Pendant trois mois de l'année nous travaillons huit ou neuf heures par jour, et le reste de l'année, la journée de travail est de dix heures.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Pas beaucoup. J'ai essayé le travail de nuit ; mais j'ai trouvé qu'il n'était pas rémunérateur.

Q.—Y a-t-il sur le marché des balais fabriqués par les prisonniers ? R.—Une petite quantité de ces balais a été vendue, ici ; mais on n'a pas réalisé un profit suffisant, et ce commerce a été abandonné. Ces balais avaient été fabriqués dans les pénitenciers d'Halifax et du Nouveau-Brunswick ; mais le pénitencier de Dorchester ayant été ouvert, les pénitenciers d'Halifax et du Nouveau-Brunswick ont abandonné cette industrie, qui n'était pas rémunératrice, et ils se sont même trouvés en déficit. La difficulté est de trouver un homme capable comme surintendant. Ces pénitenciers avaient des faiseurs de balais et non de vrais fabricants de balais.

Q.—Les balais fabriqués dans la prison centrale de Toronto sont-ils vendus sur le marché d'Halifax ? R.—MM. Nelson & Fils en envoient ici, occasionnellement ; mais en très petite quantité.

Q.—Le salaire que vous avez mentionné est-il la moyenne des salaires payés aux fabricants de balais ? R.—Oui. Quelques-uns reçoivent, peut-être \$9 par semaine ; mais la moyenne est de \$7 ou \$8 par semaine. Les aides reçoivent, en moyenne, de \$4 à \$5 par semaine.

Q.—Où vous procurez-vous les maïs ? R.—A Chicago. Il nous venait d'abord par la voie de Boston, et le transport nous coûtait \$1.40 par cent livres. Dès que l'Intercolonial fut inauguré, le transport du maïs ne coûta plus que quatre-vingts centins par cent livres, sans transbordement jusqu'à la rue North ; mais depuis le mois de janvier, 1887, le prix du transport a haussé. Il est maintenant de \$1.10 par cent livres, sur chemin de fer, et il serait moins élevé par la voie maritime, par Boston et l'île du Prince Edouard. Le transport du fret par cette dernière voie, ne coûte que 90 centins par cent livres. L'Intercolonial et le Grand Tronc ont perdu ce trafic, vu que nous pouvons obtenir notre maïs à 20 centins meilleur marché par la voie de Boston. Nous préférons le faire venir par chemin de fer, parce qu'il n'y a pas de transbordement par la voie ferrée, et nous le sortons des chars dans l'état où il se trouvait lorsque l'expéditeur l'a confié à la voie ferrée.

Par M. McLEAN :

Q.—Savez-vous où sont fabriqués les balais de Nelson & Fils ? R.—A Toronto, je crois.

Q.—Seriez-vous surpris d'apprendre qu'ils sont fabriqués dans la prison centrale de Toronto ? R.—Je crois avoir entendu dire quelque chose à ce sujet.

JOHN DE YOUNG, fabricant de balais, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes engagé dans la même branche d'affaires que le dernier témoin entendu ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si, d'après ce que vous en savez, cette industrie s'est développée durant les dix dernières années ? R.—Je crois qu'elle s'est développée considérablement. Avant cette période cette industrie était dans un très pauvre état.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans votre fabrique ? R.—Nous employons dix ouvriers.

Q.—Quelle quantité de balais fabriquez-vous ? R.—Quelquefois. 120 douzaines par semaine, et quelquefois 100 douzaines.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés à vos ouvriers ? R.—Ils reçoivent jusqu'à \$12 par semaine.

Q.—D'où faites-vous venir votre maïs ? R.—De Chicago.

Q.—Comment le faites-vous venir ? R.—Directement par chemin de fer et aussi par la voie de Boston.

Q.—Où vendez-vous vos balais ? R.—Nous en expédions à Terre-neuve et aussi dans les Antilles. Nos envois à Terre-neuve s'élèvent à 1000, ou 1200 douzaines, et nous en avons expédié 800 douzaines dans les Antilles.

Q.—Ce commerce s'accroît-il ? R.—Oui ; si vous aviez l'homme qu'il convient d'avoir il y aurait à Halifax un vaste champ pour le fabricant de balais.

Q.—Pouvez-vous vous procurer tous les ouvriers voulus ici ? R.—Oui.

Q.—Sont-ce de bons ouvriers ? R.—Oui ; vous ne sauriez en trouver de meilleurs.

Q.—Avez-vous d'autres informations à nous communiquer ? R.—Je ne connais rien de plus. J'ajouterai, cependant, que nous n'avons pas assez de capitaux pour donner à cette industrie tout le développement qu'elle pourrait atteindre.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Savez-vous que des balais sont envoyés ici par la prison centrale de Toronto ? R.—Oui, et je regrette qu'il en soit ainsi.

Q.—Ces balais font-ils concurrence aux vôtres ? R.—Oui ; j'ai vu arriver, ici, des wagons chargés de ces balais.

Par M. McLEAN :

Q.—Pourriez-vous employer plus d'ouvriers sans cette concurrence ? R.—Oui ; nous pourrions employer 50 ouvriers et plus.

Par M. CLARKE :

Q.—Les balais de la prison centrale sont-ils aussi bien faits que les vôtres ? R.—Ils sont assez bien faits, et il est très difficile de lutter avec le gouvernement.

IRA FERGUSON, imprimeur, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Etes-vous imprimeur ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle branche du métier êtes-vous employé ? R.—Je suis compositeur.

Q.—Etes-vous employé dans l'établissement d'un journal du soir ? R.—Non ; dans l'établissement d'un journal du matin.

Q.—Combien d'heures par jour les compositeurs de nuit travaillent-ils dans votre établissement ? R.—Ils travaillent, en moyenne, neuf heures par jour, durant toute l'année. Durant l'été, nous ne sommes pas pressés par l'ouvrage ; mais durant l'hiver, pendant la session parlementaire, nous sommes très occupés.

Q.—Vous êtes aussi dans l'atelier pendant les heures de distribution ? R.—R.—Nous avons deux ou trois heures de distribution par jour, dans notre établissement.

Q.—Quel est, en moyenne, l'ouvrage d'une nuit de travail d'un compositeur ? Combien compose-t-il de mille ems ? Sa moyenne est-elle de 8000 ems ? R.—Non ; je considère 10000 ems comme une moyenne.

Q.—Combien recevez-vous par mille ems ? R.—30 centins.

Q.—En travaillant six jours par semaine, pour les journaux du matin, les compositeurs peuvent-ils gagner \$18 par semaine ? R.—Oui, en moyenne.

Q.—La composition des annonces et de la matière en tableaux est-elle faite par les ouvriers, qui travaillent à la pièce, ou par les ouvriers à la semaine ? R.—Elle est faite par les compositeurs, qui travaillent à la pièce, excepté si la date de l'annonce est changée—dans ce cas l'annonce est placée sur la file pour les ouvriers à la semaine.

Q.—Les annonces sont-elles composées durant le jour ? R.—Oui ; mais après six heures, les ouvriers qui travaillent à la pièce, sont chargés de la composition de tout ce qui arrive alors.

Q.—Reçoit-on beaucoup d'annonces durant l'après-midi ? R.—Pas un grand nombre ; mais on en reçoit, qui sont passablement grasses.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur les autres établissements d'imprimerie ? R.—Non ; je ne connais rien au sujet des autres établissements.

Q.—Y a-t-il plusieurs typographes sans emploi à Halifax ? R.—Je n'en connais pas à présent.

Q.—Les compositeurs à la pièce sont-ils chargés d'aucune matière en tableau ? R.—Oui, si cette matière est destinée au journal. S'il y a des tableaux dans la matière du journal, ils sont composés par les ouvriers à la pièce comme l'est toute autre matière du journal.

Q.—Les ouvriers à la pièce sont-ils également chargés de la composition des tableaux permanents du commerce ? R.—Oui ; mais ils ne sont pas chargés de la composition de la liste des actions de banques.

Q.—Si des tableaux renferment plusieurs colonnes de mots et de chiffres, sont-ils chargés tant par mille ems ? R.—D'après notre échelle de prix nous chargeons quatre colonnes de chiffres un prix et demi, c'est-à-dire la moitié plus cher que pour la matière ordinaire.

Q.—Plusieurs compositeurs ont-ils fait leur apprentissage en travaillant sur les journaux du matin ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Combien d'années leur apprentissage a-t-il duré ? R.—Cinq ans est le temps prescrit ; mais je ne sais pas combien de temps a duré réellement l'apprentissage de chacun.

Q.—L'union des typographes voudrait-elle que les apprentis fussent mis sous contrat ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre ceux qui travaillent sur les journaux du matin et ceux des compositeurs de Saint-Jean ? R.—Je ne connais pas de différence.

Par M. FREEN :

Q.—Pendant combien de nuits par semaine un compositeur travaille-t-il ? R.—Pendant autant de nuits qu'il le veut.

Q.—Combien de nuits en moyenne ? R.—Je ne puis le dire. Pour ce qui me concerne, je ne travaille pas, en moyenne, plus de quatre nuits par semaine.

Q.—Si vous travaillez 48 heures par semaine pourriez-vous gagner \$12 ?
 R.—Pendant 48 heures, je pourrais certainement gagner \$12 et même beaucoup plus.

J. T. Woods, imprimeur, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous êtes aussi un imprimeur ? R.—Je le suis.

Q.—Etes-vous compositeur sur un journal du matin ? R.—Je travaille sur un journal du soir, et aussi sur un journal du matin.

Q.—Dans le même établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par semaine travaillez-vous ? R.—La moyenne est de 60 heures par semaine, environ, pour tous ceux qui travaillent sur le journal. Quelques-uns travaillent plus, d'autres travaillent moins—cela dépend entièrement des dispositions de chacun.

Q.—Quelle est, d'après vous, la moyenne d'une semaine de travail ? R.—Nous avons, alternativement, ce que nous appelons une semaine courte et une semaine longue. La semaine courte se compose de 53 heures, et la semaine longue de 67 heures. La semaine longue permettra de composer de 41, ou 42 à 58,000 *ms*, tandis que l'on composera pendant la semaine courte, que de 30 à 42 ou 43,000 *ms*.

Q.—Pendant vos semaines longues commencez-vous le travail à sept heures du matin ? R.—Non ; nous commençons cette semaine, le samedi, à neuf heures du matin, et nous la finissons le samedi suivant, vers quatre heures du matin.

Q.—Travaillez-vous dans le même département que le dernier témoin ? R.—Non.

Q.—Quel salaire recevez vous, en moyenne, pour les semaines longues et courtes réunies ? R.—Je ne pourrais pas le dire. Le bureau, qui paie les ouvriers pourrait mieux que moi répondre à cette question. Les uns ont une très faible moyenne ; d'autres ont une moyenne beaucoup plus élevée.

Q.—Les ouvriers employés sur le journal composent-ils toutes les annonces ? R.—Non.

Q.—En composent-ils après six heures du soir ? R.—Ils composent toutes les annonces portant double colonne ; mais il est très rare qu'ils composent ces annonces après six heures du soir. Les autres annonces sont placées sur la file.

Q.—Les autres annonces sont-elles composées par le prote ou par les apprentis ? R.—Les apprentis les composent.

Q.—Qu'est-ce que vous avez à dire de la composition de la matière en tableau ? R.—Généralement, nous sommes chargés de la composition de tout nouveau tableau, qui arrive durant la nuit.

Q.—L'accord règne-t-il entre les typographes et leurs patrons dans cette cité ? R.—Je ne puis parler des autres établissements.

Q.—Parlez-nous alors de celui dans lequel vous travaillez ? R.—Dans l'établissement où je travaille, je crois qu'il y a accord.

Q.—Y a-t-il eu aucune agitation parmi les typographes ? R.—Non ; il n'y en a pas eu depuis six ans.

Q.—Les salaires se sont-ils accrus depuis six ans ? R.—Non.

Q.—Ont-ils baissé ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé hors d'Halifax ? R.—J'ai travaillé à Truro.

Q.—Vous n'avez pas travaillé hors de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup de chômage durant l'année ? R.—Non, pas beaucoup. Il y a chômage avant le mois de janvier. Nous avons généralement, alors, un mois, ou trois semaines de chômage ; mais durant le reste de l'année, nous travaillons de huit à neuf heures par nuit.

Q.—Votre saison active est durant la session législative, n'est-ce pas ? R.—Nous sommes des plus occupés alors.

Q.—Dans la morte saison, les ouvriers se font-ils payer pour le temps durant lequel ils ne sont pas employés ? R.—Non.

Q.—Avez-vous d'autres informations utiles à communiquer à la Commission, ou avez-vous quelques griefs à lui soumettre ? R.—Non, je n'ai aucune plainte à formuler. Je suis très satisfait

JOHN SULLIVAN, imprimeur, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous-êtes un imprimeur ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous employé sur un journal du matin ? R.—Je suis employé sur un journal du matin et sur un journal du soir.

Q.—Êtes-vous employé dans le même département que le témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous tout ce qu'il a dit ? R.—Certainement.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à son témoignage ? R.—Non ; je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que notre département pourrait être mieux aéré, et c'est la seule chose que j'ai à ajouter.

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve votre département ? R.—Elle est bonne ; le seul inconvénient, c'est que nous ne pouvons laisser les fenêtres ouvertes.

Q.—Le piafond est-il bas ? R.—Non.

Q.—Des accidents sont-ils arrivés dans votre département ? R.—Aucun.

Q.—Aucun accident ne vous est arrivé par l'élévateur ? R.—Non.

Q.—Que pensez-vous de la question d'apprentissage ? Voudriez-vous que les apprentis fussent mis sous contrat ? R.—Je ne le voudrais pas.

Q.—Avez-vous travaillé hors d'Halifax ? R.—J'ai travaillé à Saint-Jean et à Terre-neuve comme apprenti.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre la condition du métier de typographe à Halifax et la condition du métier à Saint-Jean ? R.—Je ne suis pas en état de faire aucune comparaison.

Q.—Avez-vous des informations concernant le métier à communiquer à la Commission ? R.—Non.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien de fois le plancher de votre département est-il lavé ? R.—Je ne pourrais le dire, je ne l'ai jamais vu laver.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans ce département ? R.—Depuis six ans

Q.—Le plancher n'a pas été touché depuis ? R.—Généralement, les départements de composition typographique ne sont pas lavés.

Q.—Les typographes font-ils un grand usage de tabac ? R.—Oui, considérablement.

Q.—Leur procure-t-on des crachoirs ? R.—Nous en avons eus une fois, mais ils sont disparus.

ALEXANDER HODGSON, imprimeur, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—A quelle branche du métier appartenez-vous ? R.—Je suis un compositeur pour un journal du matin.

Q.—Etes-vous dans le même département que le dernier témoin entendu ?

R.—Oui, dans le même département que John Sullivan.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage qu'il a donné ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous prêt à le corroborer ? R.—Oui, sur certains points.

Q.—Sur quel point êtes-vous en désaccord ? R.—Quelques compositeurs croient que \$9 par semaine n'est pas un salaire suffisant.

Q.—Est-ce le salaire ordinaire ? R.—Oui, à présent.

Q.—A-t-on jamais payé un salaire plus élevé ? R.—Non ; on a payé un salaire encore moins élevé.

Q.—Quand le salaire a-t-il été augmenté ? R.—Il y a six ans.

Q.—Quels sont les gages payés à Saint-Jean ? R.—L'on paie \$10 par semaine, je crois.

Q.—Croyez-vous que ce salaire soit considérable, si vous le comparez avec le salaire payé aux typographes qui travaillent sur un journal du matin ? R.—Non, je ne le considère pas comme considérable. Je ne pourrais me tirer d'affaires autrement qu'en travaillant à la pièce.

Q.—Quels salaires paie-t-on, en moyenne, dans votre département aux ouvriers qui travaillent sur les journaux du matin et du soir ? R.—Les journaux du soir paient, en moyenne, entre \$12 et \$13 par semaine, et les journaux du matin paient, en moyenne, entre \$15 et \$18 par semaine. Quelques ouvriers gagnent moins que d'autres, mais c'est leur propre faute.

Q.—L'accord règne-t-il entre les patrons et les ouvriers ? R.—Oui, il y a toujours eu accord entre eux. Nous avons eu quelquefois quelque trouble dans notre département ; mais c'était quand les protes étaient trop officieux à l'égard des patrons et ne traitaient pas les ouvriers convenablement ; mais nous avons fait congédier ces protes.

Q.—Avez-vous d'autres informations à donner ? R.—Non ; mais je trouve aussi à redire contre le salaire de \$9 par semaine qui, je crois, est trop bas.

Q.—Avez-vous jamais demandé une augmentation du taux fixé pour le salaire payé par semaine ? R.—Je ne pourrais le dire ; mais je crois que les ouvriers s'apprennent à demander \$10 par semaine.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la condition hygiénique des divers établissements d'imprimerie d'Halifax ? R.—Leur condition hygiénique est excellente et bien supérieure ce qu'elle était. Notre établissement a été reconstruit, depuis quelques années et son aménagement est meilleur. Il est plus spacieux et mieux aéré. La ventilation pourrait être meilleure, cependant, et son insuffisance provient du fait que nous ne pouvons ouvrir les fenêtres. Si on les ouvrait, l'air ferait fumer les lampes.

Q.—Quel genre d'éclairage employez-vous ? Employez-vous l'huile ou le gaz ? R.—Nous employons l'huile.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils le gaz ? R.—Non. A minuit le gaz s'éteint. Il est éteint en partie dans la cité, et l'obscurité devient plus grande.

Q.—Les lampes sont-elles remplies par les apprentis ? R.—Elles sont remplies par un jeune garçon employé dans notre département.

Darmouth, 9 avril, 1888.

DR. REID, surintendant de l'asile Mount Hope, d'Halifax, N.-E., est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous avoir la complaisance de nous dire, avec autant d'exactitude que possible, dans quelle condition se trouve l'asile ; quel est le nombre des patients ; quel est le nombre de ceux que l'on espère guérir ; quel est en moyenne le nombre de ceux qui en sont sortis ? R.—Le nombre des patients est de 400, en moyenne. La moitié se compose des sujets les plus tranquilles. Les trois quarts de ces aliénés n'ont aucune chance de guérison, et je ne crois pas que notre asile soit assez grand pour loger plus du quart des aliénés de la province.

Q.—Le nombre des aliénés s'accroît-il ? R.—Je l'ignore ; mais il doit s'accroître par les causes naturelles.

Q.—Quelle est la proportion du nombre des aliénés de cette province, mise en regard de la proportion des aliénés des autres provinces ? R.—Si vous comparez l'Amérique à l'Angleterre, vous trouverez que la proportion des aliénés est à peu près la même, et les provinces britanniques offrent également peu de différence entre elles sous ce rapport.

Q.—Avez-vous la preuve que l'augmentation du nombre des aliénés soit proportionnée à l'augmentation de la population, ou soit due à une autre cause ? R.—L'augmentation provient de causes naturelles.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—L'augmentation est-elle plus grande, proportion gardée, que l'augmentation de la population ? R.—La folie est héréditaire, et les personnes, qui ne sont pas saines d'esprit, ont d'aussi nombreuses familles que les autres. La cause de la folie est héréditaire dans les familles. Cependant, les membres d'une famille peuvent vivre toute leur vie sans qu'il se produise parmi eux aucun cas d'aliénation mentale. Nous avons souvent des frères et des sœurs atteints de folie. Quelquefois, cette folie est causée par des torts subis, des accidents, la perte d'une position, ou un malheur quelconque, qui compromet l'avenir. D'autres fois, la folie peut être le résultat de la grossesse, ou de l'usage excessif de boissons alcooliques, ou, bref de causes, qui n'ont pas toujours le même effet sur d'autres.

Q.—Ce sont autant de causes probables ? R.—Oui.

Q.—N'y a-t-il pas une classe nombreuse, qui ne porte en elle aucune cause naturelle, ou héréditaire, de folie, mais dont la folie est causée par le vice de l'ivrognerie, ou autres causes ? R.—L'ivrognerie n'est pas la cause la plus fréquente de folie ; c'est, cependant, la cause de la folie de plusieurs. Quand un homme est ivre, il est fou pendant le temps de son ivresse. Il est absolument, incapable de faire aucune chose sérieuse ; mais nous ne considérons pas cet état comme un cas d'aliénation mentale.

Q.—Les cas d'aliénation mentale ne sont-ils pas augmentés par l'usage excessif de l'alcool, ou autre cause ? R.—Nous avons très peu de cas de folie produits par l'alcool. L'usage de l'alcool est seulement une des nombreuses causes, qui existent. L'alcoolisme, lui-même, n'est pas plus de la démence que la syphilis. Quand je dis que les cas d'aliénation mentale sont, sans doute, multipliés par les causes naturelles, je veux dire que cette augmentation est due aux naissances, ou au fait que les personnes, qui ne sont pas saines d'esprit, ont à aussi nombreuses familles que les personnes saines d'esprit.

Q.—Connaissez-vous un moyen praticable, qui pourrait prévenir cette augmentation ? R.—Le seul moyen praticable que je recommanderais,—mais je ne sais pas quand la société sera prête à l'appliquer—serait d'empêcher les mariages d'hommes ou de femmes, qui ne sont pas sains d'esprit.

Q.—Etes-vous en état de dire si les cas d'aliénation mentale sont plus ou moins nombreux dans les classes ouvrières que dans les classes professionnelles ? R.—D'après la liste d'aliénés que nous avons, les diverses classes se trouvent également représentées dans cette liste. Nous avons, naturellement, un grand nombre de cultivateurs et de journaliers.

Q.—En proportion de leur nombre dans le pays ? R.—Je ne crois pas que la proportion soit beaucoup plus grande que leur nombre. Il y en a un grand nombre, qui nous viennent des cités, et qui sont réellement originaires des campagnes.

Q.—Qu'est-ce qui cause la folie parmi les cultivateurs ? R.—Je crois que la cause est héréditaire. Il y a des localités, dans ce pays, où les mariages entre parents ont causé beaucoup plus de cas de folie que dans d'autres pays. Les parents, qui se marient ainsi, peuvent être sains d'esprit, ou n'être aucunement atteints de folie ; mais s'il y a en eux la moindre prédisposition à la folie, cette prédisposition est encore plus grande dans leurs enfants. Par exemple, si un cousin et une cousine, qui ont une prédisposition à la folie, se marient, leurs enfants seront plus exposés à être fous que s'ils s'étaient mariés à des étrangers. La prédisposition à la folie est aggravée par les mariages entre parents. Si un père et une mère sont parents, leurs enfants sont beaucoup plus susceptibles de contracter les maladies auxquelles leurs parents étaient prédisposés, que si ces mêmes parents s'étaient mariés à des personnes d'un sang différent. Ce fait résulte d'une loi naturelle que les éleveurs d'animaux connaissent très-bien. Pour ce qui regarde le service que nous avons à faire dans l'hospice, nous n'avons aucune difficulté à trouver des infirmiers, qui se chargent de ce service. Mais il est plus difficile de trouver des infirmières pour faire le même service, et celles que nous trouvons, ne restent pas longtemps à notre emploi. Elles demeurent quelque temps avec nous, puis s'en vont aux Etats-Unis. Le salaire que nous payons aux infirmiers est de \$15 par mois, et nous accordons une augmentation de \$1 par mois, après chaque année, jusqu'à ce que le salaire ait atteint \$20 ou \$21. Ce salaire est en sus de la pension et du blanchissage. Les infirmières reçoivent \$7 par mois et une augmentation de \$1 par mois, après chaque année, jusqu'à ce que le salaire ait atteint \$10 par mois. Très-peu restent à notre emploi plus de deux ou trois ans. Nous sommes obligés de les remplacer par les premières venues. Si l'on a besoin d'une infirmière, je préfère choisir une personne qui ne connaît rien du service d'un hospice de fous, parce que nous aimons mieux former nous-mêmes, nos employés. Je suis satisfait, en somme, de la classe d'employés que nous avons, et je préfère choisir ces employés parmi nos propres gens que parmi les étrangers.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous fait des rapports annuels ? R.—Oui, je vous en communiquerai quelques copies.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous d'autres informations à communiquer à la commission ? R.—Notre hospice est une institution provinciale. Je ne sais rien des ressources pécuniaires des patients. Le plus grand nombre des patients sont supportés par les comtés d'où ils viennent. Il y a peu de patients, qui paient eux-mêmes leur entretien.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Chaque comté paie pour ses fous ? R.—Oui ; chaque comté paie pour ses propres aliénés.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous une formule pour l'admission des patients ? R.—Les amis des patients font leur demande et le comté se charge des dépenses, excepté dans le cas où les patients ont les moyens de les payer eux-mêmes. Après que la demande des amis du patient a été reçue on s'adresse à deux médecins ; si leurs certificats sont satisfaisants, les amis du patient s'adressent ensuite à deux magistrats du comté, ou aux magistrats désignés par l'autorité municipale pour s'enquérir du cas, et un ordre est émané. Les deux certificats de médecin et l'ordre des magistrats sont ensuite adressés au commissaire des travaux publics et des mines, qui donne l'ordre d'admettre le patient dans l'hospice. Je puis ajouter que sur une liste de 2,300 patients admis dans l'hospice, je ne connais pas un seul cas, où une demande pour l'admission d'un fou dans l'hospice, ait été faite sans raison valable. Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune tentative de faire enfermer une personne, qui n'était pas aliénée.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous des patients payants ? R.—Quelques-uns.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous parmi vos patients quelques personnes que vous considérez comme des immigrés ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la proportion de cette classe d'aliénés ? R.—Je ne pourrais le dire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ces patients sont admis dans l'hospice aussitôt après leur arrivée ? R.—Non ; et il nous en arrive ainsi tous les ans. Nous avons essayé d'en renvoyer plusieurs en Angleterre ; mais nous n'avons pas réussi. Nous en avons actuellement dans l'hospice, qui n'appartiennent pas à la province.

Q.—Croyez-vous qu'ils étaient atteints de folie avant leur départ ? R.—Nous ne connaissons rien de leur histoire.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous des patients qui ont été amenés dans le présent état par des steamers ? R.—Oui. Des capitaines de steamers nous les ont confiés pour les reprendre quand ils retourneront en Angleterre.

Q.—Quelle est la proportion des patients qui sortent guéris de l'hospice ? R.—Environ 40 ou 50 pour cent des admissions dans l'hospice. Quand vous parlez de guérison, j'ai désiré qu'il soit compris, qu'ils sortent de l'hospice aussi bien qu'ils l'ont jamais été. Je crois que près de la moitié de tous ceux, qui ont été admis dans l'hospice, ont été remis en liberté. Sur à peu près chaque centaine de patients admis dans l'hospice, nous avons réussi à en guérir de 40 à 50.

Par M. KELLY :

Q.—Combien de salles avez-vous ? R.—Dix-neuf.

Q.—En disposez-vous conformément aux maladies ? R.—Nous sommes obligés de faire une classification conforme au caractère des patients. Mais la classification est plutôt un moyen de surveiller les patients que le classement des diverses formes de folie. Par exemple, les patients paisibles sont placés ensemble dans une salle, et les malpropres sont aussi groupés séparément.

FRANCIS MUMFORD, fabricant, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Voulez-vous dire quelle est votre occupation ? R.—Je n'ai aucune occupation à présent. Mon établissement a été dévoré par les flammes dans le mois de mai dernier.

Q.—Cela ne vous a pas réduit à l'inactivité ? R.—Oui, j'y suis réduit.

Q.—Vous exploitez la même industrie qu'autrefois ? R.—Non ; je ne fais rien.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelle est donc l'occupation que vous aviez ? R.—Je faisais de bonne affaires à fabriquer des roues de navires, des essieux de chars et autres articles du même genre bref, je tenais une usine à machines.

Par M. WALSH :

Q.—C'est une nouvelle industrie dans cette partie du pays ? R.—Il n'y a que deux usines de ce genre dans la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Avez-vous un marché suffisant pour l'écoulement de vos produits ? R.—Pas depuis que la construction des navires est en baisse. Il n'y a pas actuellement de construction de navires dans la province. Quand cette industrie florissait, nous avons fait d'assez bonnes affaires.

Q.—Combien d'ouvriers employiez-vous ? R.—J'avais alors une trentaine d'ouvriers.

Q.—Quel salaire payiez-vous, en moyenne, à ces ouvriers ? R.—Je payais de \$1.10 à \$4 par jour, selon la valeur de l'ouvrier. Par exemple, l'ouvrier travaillant du marteau recevait \$4 par jour ; un bon chauffeur recevait jusqu'à \$3 ; d'autres machinistes recevaient de \$9 à \$10 par semaine dans l'atelier des machines.

Q.—Manquiez-vous, quelquefois, de mécaniciens experts ? R.—Nous manquions, quelquefois, de forgerons. Les machinistes étaient également rares.

Q.—Réalisez-vous des profits raisonnables ? R.—Pas toujours. La concurrence là fait décliner, et nous n'avons à blâmer que nous-mêmes.

Par M. FREED :

Q.—Voici des essieux de fer ? R.—Des essieux de char.

Q.—Ils sont faits en fer ? R.—Oui. Quand les essieux de char se fabriquaient pour \$5 à New York, on pouvait les manufacturer à meilleur marché, ici, et nous n'avions pas besoin de nous ruiner les uns les autres par la concurrence.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous manufacturé des essieux d'acier ? R.—Jamais.

Q.—Avez-vous l'intention de recommencer à opérer dans la même ligne ? R.—Je ne le sais pas encore.

NATHANIEL EVANS, fabricant de bouilloires, de Darmouth, N. E., est assermenté.

Par M. WALSH

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Fabricant de bouilloires.

Q.—Avez-vous beaucoup de commandes ? R.—Oui.

Q.—Cette industrie se développent-elle ? R.—Je le crois.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre établissement ? R.—Maintenant ?

Q.—Oui, monsieur ? R.—Environ quarante.

Q.—Quel salaire payez-vous, en moyenne, à vos ouvriers ? R.—De \$7 à \$12 par semaine.

Q.—Où vous procurez-vous votre tôle à bouilloires ? R.—En Angleterre.

Q.—Avez-vous de la peine à trouver les ouvriers capables pour la fabrication des bouilloires ? R.—Non, monsieur.

Q.—Vos ouvriers sont-ils raisonnablement actifs et laborieux ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Je crois que le plus jeune est âgé de seize ans.

Q.—Les engagez-vous comme apprentis à certaines conditions ? R.—Nous ne leur imposons que la condition de travailler à l'ouvrage que nous leur donnons.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Sont-ils sous contrat d'apprentissage ? R.—Non, monsieur. J'ai été employé, pendant seize ans, dans l'établissement Cunard. Depuis que j'ai commencé à fabriquer, moi-même, des bouilloires, j'ai pris à mon service des jeunes garçons. Aussitôt qu'ils connaissent le métier, ils s'en vont. Il y en a maintenant, trois dans les Etats-Unis, où ils gagnent \$3 par jour. Je ne pouvais pas leur payer, ici, ce salaire. Dès qu'ils commencent à être de quelque utilité, ils s'en vont.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Dix heures ; dix heures dans l'atelier et neuf heures en dehors.

Par M. FREED :

Q.—Les ouvriers, qui travaillent en dehors, reçoivent-ils le même salaire que ceux qui travaillent dans l'atelier ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Comment payez-vous vos ouvriers ? R.—Nous leur retenons une journée, et nous payons le samedi. Nous ne pouvons préparer nos livres avant le samedi soir. Quelques ouvriers travaillent le soir. Nous retenons toujours une journée.

Par M. FREED :

Q.—Vous les payez entièrement comptant ? R.—Oui, comptant, tous les quinze jours.

Par M. WALSH :

Q.—Vous travaillez après les heures réglementaires de la journée ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Le prix est-il double pour le temps donné en sus des heures réglementaires ? R.—Une heure compte pour deux après six heures du soir.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvrage ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien de temps faut-il à un jeune garçon pour devenir un machiniste ? R.—Il lui faut sept années.

Q.—Les jeunes garçons font-ils généralement ce long apprentissage ? R.—Oui, monsieur ; du moins, on suppose qu'ils font cet apprentissage.

Q.—Quel salaire leur payez-vous la première année ? R.—La première année, un jeune apprenti reçoit \$1.50, \$2 et quelquefois \$3 par semaine. Après la première année, leur salaire est augmenté de \$1 par année.

Q.—Plusieurs ouvriers deviennent-ils sourds, ou durs d'oreille dans ce métier ? R.—Oui, monsieur. Je suis, moi-même, dur d'oreille.

Q.—Cela arrive-t-il souvent parmi les fabricants de bouilloires ? R.—Les coups de marteau sur les bouilloires sont la cause de cette surdité.

Q.—Avez-vous des ouvriers spéciaux pour travailler à l'intérieur des bouilloires, ou les ouvriers y travaillent-ils chacun son tour ? R.—Non, le premier venu y travaille.

ALFRED SMALLWOOD, de la "Star Manufacturing Co., de Darmouth, N. E.," est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Veuillez nous dire quel genre d'industrie est exploité par la compagnie manufacturière "Star" ? R.—Elle fabrique surtout des patins, des *patins-acme*, des clous coupés, des chevilles, des boulons, des rondelles et une grande variété d'autres articles.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous pour la fabrication de ces divers articles ? R.—De 125 à 130. Nous en employons maintenant 126, je crois.

Q.—Quel salaire payez-vous, en moyenne, à ceux que vous considérez comme experts dans leurs branches respectives ? R.—Un ouvrier expert reçoit de \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Avez-vous certains ouvriers employés à des ouvrages spéciaux, et qui reçoivent plus que ce salaire ? R.—Un grand nombre de nos ouvriers travaillent à la pièce.

Q.—Veuillez nous dire combien ces ouvriers à la pièce peuvent gagner ? R.—Il gagnent de \$1.75 à \$2.25. Je dois ajouter, cependant, qu'un certain nombre de ces ouvriers ont un garçon, chacun, à payer—c'est-à-dire, l'ouvrier engage un aide et le paie.

Q.—À quel ouvrage gagne-t-on le plus, parmi vos ouvriers ? R.—C'est à graver des cachets sur acier, et au poinçon.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes garçons ? R.—Oui ; nous en employons un certain nombre.

Q.—Quel est leur âge ? R.—Nous n'en avons pas qui ont moins de quatorze ans, et j'en suis sûr.

Q.—Quel salaire payez-vous à ces garçons ? R.—Le plus petit salaire que nous payons est de \$2 par semaine ; mais le salaire de ces jeunes garçons est augmenté à mesure qu'ils deviennent plus experts.

Q.—Fabriquez-vous moins de patins que d'ordinaire ? R.—Nous en fabriquons autant que jamais.

Q.—Voulez-vous nous dire où vous écoutez les *patins-acmes* que vous fabriquez ? R.—Nous les écoulons dans toutes les parties du monde, où il y a assez de glace pour patiner. Nous en vendons en France, en Russie, à Yokohama, au Japon, dans toutes les provinces du Canada, et dans tous les pays d'Europe.

Par M. CLARKE :

Q.—Sont-ce tous des patins à glace ? R.—Oui, monsieur.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le patin est-il tout en fer ? R.—Nous avons fabriqué, durant l'hiver, quelques paires de ces longs patins de quinze pouces. Mais cette classe de patins n'a jamais été fabriquée pour le grand commerce.

Q.—En avez-vous fabriqué une grande quantité ? R.—Non.

Q.—Où vous procurez-vous le bois requis pour ces patins ? R.—En Canada.

Par M. WALSH :

Q.—Le prix des *patins-acmes* a-t-il baissé ou haussé ? R.—Il a baissé.

Q.—Ces patins sont-ils brevetés ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Votre brevet est-il expiré ? R.—A peu près expiré.

Q.—Manufacture-t-on, ailleurs, des patins semblables aux vôtres, en vertu du même brevet ? R.—Oui ; on en manufacture. On a volé notre modèle, et l'on arrive à la fabrication d'un article, qui se rapproche beaucoup du nôtre ; mais je puis toujours dire si un patin est sorti de notre fabrique, ou non.

Q.—La quantité que vous fabriquez est-elle suffisante pour le commerce ? R.—Nous pourrions en fabriquer beaucoup plus.

Q.—Vous fabriquez des clous d'acier ? Trouvez-vous que la demande de ce clou s'accroît ? R.—Nous ne trouvons pas que l'augmentation des demandes soit sensible.

Par M. FREED :

Q.—Qu'employez-vous pour faire ces clous d'acier—sont-ce de vieux rails ? R.—Nous importons des rails plats d'acier, et outre nos importations, nous nous procurons aussi de vieux rails dans ce pays.

Q.—Vous ne fabriquez pas vos propres barres d'acier ? R.—Non.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre le prix du *patin-acme*, aujourd'hui, et le prix de ce même patin, il y a dix ans ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question, parce que je ne me suis jamais occupé de la vente de cet article. Je sais, toutefois, que le prix de ce patin est beaucoup moins élevé, aujourd'hui, qu'autrefois. Lorsque je me trouvais dans le commerce de ferronnerie, ce patin se vendait \$6 et \$7.50 la paire. Il se vend, maintenant, sur le comptoir \$1.75, je crois.

Par M. CARSON :

Q.—Depuis quand ? R.—Il y a vingt-trois, ou vingt-cinq ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire pour quel prix ce patin se vendait, il y a dix ans ? R.—Je pourrais le dire approximativement. Il se détaillait alors pour \$3 la paire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le fer que vous employez est-il principalement canadien ? R.—Les patins sont faits d'acier.

GEORGE W. C. OLAND, brasseur, de l'établissement de S. Oland, Fils & Cie, de Darmouth, M. E., est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est, s'il vous plaît, votre occupation ? R.—Je suis brasseur.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans cette branche d'affaires ? R.—Depuis 1866.

Q.—Trouvez-vous que vos opérations, dans cette branche d'affaires, se soient accrues, ou aient diminué ? R.—Mes affaires se sont augmentées jusqu'à il y a dix-huit mois, environ, ou peut être douze mois—jusqu'à l'adoption de la dernière loi des licences.

Q.—Où écoutez-vous ce que vous manufacturez ? R.—Dans les Indes Occidentales, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à Saint-Jean, N. B., à Terre-neuve ; dans tout le Canada.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre établissement ? R.—Nous en employons, à présent, quinze ou vingt, environ.

Q.—Quel salaire payez-vous à des ouvriers experts ? R.—De \$7 à \$8.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Par semaine ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Employez-vous aussi un grand nombre de journaliers ? R.—Oui, et ceux-ci reçoivent \$6 par semaine.

Par M. WALSH :

Q.—Ces gages sont-ils payés permanemment, et les ouvriers perdent-ils du temps durant l'année ? R.—Non ; ils reçoivent un salaire fixe pour l'année, et s'ils perdent du temps, il leur est permis de travailler pour le reprendre.

Q.—Considérez-vous vos ouvriers comme honnêtes, laborieux et capables de rivaliser avantagusement avec les autres ouvriers ? R.—Oui, je les considère comme tels.

Q.—Avez-vous eu à souffrir d'aucune agitation ouvrière dans votre établissement ? R.—Non, aucune digne d'être mentionnée.

Q.—Faites-vous votre propre maltage ? R.—Oui, monsieur.

Q.—D'où obtenez-vous votre malt ? R.—Principalement du Canada.

Q.—Quand vous parlez du Canada, vous voulez dire Ontario ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel salaire payez-vous à un malteur ? R.—\$8 par semaine.

Q.—Pendant combien de mois ? est-ce pendant toute l'année ? R.—\$7 par semaine pendant toute l'année.

Q.—Combien de malteurs employez-vous ? R.—Deux.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Exportez-vous de la bière dans les provinces d'en haut ? R.—Non.

Q.—Vous n'en expédiez pas jusqu'à Ontario ? R.—Non ; nous en vendons aux habitants de la frontière.

G. I. K. RUSSELL, ferblantier, de Dartmouth, N. E., est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—S'il vous plaît, M. Russell, dites-nous quelle est votre occupation ? R.—Je suis ferblantier.

Q.—Faites-vous beaucoup d'ouvrage en ferblanc et en tôle à Dartmouth ? R.—La principale partie de mon ouvrage consiste à faire des boîtes à conserve de poisson.

Q.—Cette industrie prend-elle quelque développement ? R.—Oui, elle s'accroît.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Durant la saison des affaires, nous en employons neuf—c'est la saison des conserves.

Q.—Quelle est la durée de la saison des affaires ? R.—A partir d'à présent jusqu'au 1er juillet.

Q.—A quoi employez-vous ensuite vos ouvriers, ou les employez-vous, tout le temps à fabriquer des boîtes de ferblanc ? R.—Nous ne les employons pas tout le temps.

Q.—Quel salaire payez-vous ordinairement à vos ouvriers ? R.—Ils reçoivent \$1.25 par jour. Plusieurs travaillent à la pièce, et gagnent davantage.

Q.—Combien gagnent-ils généralement en travaillant à la pièce ? R.—Ils gagnent \$1.75.

Q.—Vendez-vous, ici, ces boîtes à conserves de poisson ? R.—Nous les vendons sur la côte et dans l'île du Prince-Edouard.

Q.—Trouvez-vous que l'ouvrage de ces boîtes soit plus considérable à présent qu'autrefois ? R.—Durant les deux ou trois dernières années, nous avons pu écouler toutes les boîtes que nous avons pu fabriquer.

Q.—Une partie de ces boîtes n'est-elle pas faite dans les établissements qui mettent le homard en conserve ? R.—Les principaux établissements de conserves fabriquent eux-mêmes ces boîtes.

Par M. HEAKES :

Q.—Employez-vous des jeunes garçons à fabriquer des boîtes à conserves de boisson ? R.—Quelques-uns.

Q.—Ces garçons fabriquent-ils ces boîtes ? R.—Ces garçons sont simplement employés comme aides.

Q.—Quel salaire leur payez-vous par semaine ? R.—Quelques-uns reçoivent \$2.25 par semaine.

Q.—Travaillent-ils dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous quelques jeunes filles ? R.—Non.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon que vous employez ? R.—Environ 15 ans, vers le mois de décembre.

ALEXANDER HUTT, carrossier, de Dartmouth, N. E., est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous l'état de carrossier ? R.—Depuis huit ans.

Q.—Vous opérez exclusivement dans Dartmouth ? R.—Mes opérations s'étendent dans la province. Nous expédions des carrosses partout où nous pouvons le faire.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous généralement ? R.—Huit.

Q.—Où vous procurez-vous le bois requis ? R.—Nous en faisons venir des Etats-Unis. Les meilleures qualités de bois nous viennent des Etats-Unis.

Q.—Quelle espèce de bois employez-vous ? R.—Nous employons le frêne, le chêne, le hêtre ; les ouvrages légers se font avec le frêne.

Q.—Vous procurez-vous du noyer en Canada ? R.—Non ; quand aux raies de roue, nous les trouvons ici.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos ouvriers ? R.—Nous payons \$1.50, \$1.75 et \$1.85 par jour.

Q.—Faites-vous dans votre établissement tous vos ouvrages de forge ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel prix payez-vous à vos forgerons ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Avez-vous un marché d'écoulement immédiat pour tout ce que vous manufacturez ? R.—Nous vendons assez aisément nos produits. Nous faisons, en outre, beaucoup de réparations.

Q.—Vous occupez-vous aussi du bourrage ? R.—Très peu.

Par M. KELLY :

Q.—Les carrossiers de l'ouest vous font-ils concurrence ? R.—Oui, une trop grande concurrence.

Q.—Trouvez-vous que cette concurrence nuise à votre commerce ? R.—Oui, monsieur.

Par M. HEAKES :

Q.—Manufacture-t-on des carrosses à St-Jean ? R.—A l'ouest de St-Jean ?

Q.—Non, à St-Jean ? R.—Les carrosses de St-Jean sont d'une classe inférieure.

Q.—En fabrique-t-on de meilleurs dans Ontario ? R.—Je serais très heureux, s'il en était ainsi.

Q.—Fabrique-t-on des carrosses dans l'atelier de la prison provinciale? R.—Non, monsieur, parce que nous n'avons pas ici d'atelier de prison.

Q.—Quel salaire payez-vous aux bons ouvriers, qui travaillent le bois? R.—J'emploie un seul ouvrier pour travailler le gros bois, et il reçoit \$1.50 par jour.

Q.—Vous procurez-vous en Canada des raies de roues? R.—Nous employons peu de raies de provenance canadienne.

Q.—Les essieux et les ressorts sont-ils fabriqués en Canada? R.—Oui; les ressorts sont fabriqués à St-Jean, du moins, en grande partie; nous en manufacturons nous-mêmes une certaine quantité.

Par M. KELLY :

Q.—L'échantillon de chêne que voici est-il de la Nouvelle-Ecosse? R.—Oui, monsieur.

Q.—Et ce bouleau aussi? R.—Oui.

Q.—Et ce frêne aussi? R.—Oui, monsieur.

Q.—Le frêne blanc croît dans les environs d'ici? R.—Très peu.

Q.—Combien vous coûte-t-il par mille pieds? R.—\$40.

Q.—Et le bouleau? R.—De \$10 à \$15 par mille pieds.

Q.—Les ouvriers de votre atelier se sont-ils jamais mis en grève au sujet de leurs salaires? R.—Oui, monsieur.

Q.—Votre atelier est-il raisonnablement spacieux? R.—Il a 40 pieds sur 60.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils? R.—Dix heures.

Par M. KELLY :

Q.—Travaillent-ils toute la journée du samedi? R.—Ils travaillent six jours entiers par semaine.

Par M. FREED :

Q.—Comment payez-vous vos ouvriers? R.—Tous les samedis.

Q.—Ils sont payés entièrement? R.—Oui, monsieur.

Q.—Comptant? R.—Oui, monsieur.

Q.—Connaissez-vous certains ouvriers, dans la ville, qui sont payés en ordres sur des magasins, ou par tout autre moyen de ce genre? R.—Je n'en connais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Vos ouvriers sont-ils stables et sobres? R.—Oui, monsieur; je n'en garde pas, qui n'aient ces qualités.

Q.—Vous n'avez pas besoin de la loi Scott? R.—Non, monsieur, il ne se vend aucune liqueur alcoolique en vertu d'une licence dans cette ville.

Par M. KELLY :

Q.—Aucun de vos employés ne s'est encore enivré? R.—Pas durant le jour.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ivrognerie ici? R.—Très peu à présent.

Par M. FREED :

Q.—Vous n'êtes jamais dérangé par aucun cas d'ivresse dans votre établissement? R.—Non, monsieur, je ne garde pas à mon service un ouvrier, qui use de boissons alcooliques.

Par M. KELLY :

Q.—Je suppose que vous avez déjà eu des ouvriers qui en usaient? R.—J'ai eu à mon service un homme qui avait l'habitude de s'enivrer toutes les quatre ou cinq semaines, mais il est maintenant rigoureusement tempérant. Naturek-

lement, nous avons été obligés de lutter contre l'intempérance, et plusieurs ouvriers ont quitté notre localité pour aller demeurer de l'autre côté, où ils sont plus libres.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—C'est-à-dire à Halifax ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—La population, ici, s'accroît-elle ou se maintient-elle seulement dans le *statu quo* ? R.—Je crois qu'elle s'accroît, et je pourrais vous donner des chiffres qui le prouvent.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans les affaires ? R.—Huit années.

Q.—Vous êtes natif d'ici ? R.—Je suis né à neuf milles d'ici. En 1880, je suis venu résider ici.

JOHN F. STAIRS, cordier, de Dartmouth, N. E., est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes propriétaire de la corderie, de Dartmouth ? R.—J'en suis l'un des propriétaires.

Q.—Qui est le gérant ? R.—La gestion, depuis les deux ou trois dernières années, a été surtout confiée à mon frère—qui est, maintenant, l'un des membres du jury.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre corderie ? R.—Nous en employons un grand nombre. J'en ai une liste. Pendant le jour, 160 hommes sont à notre service.

Q.—Combien pendant la nuit ? R.—Environ 62.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé payé aux ouvriers experts ? R.—Nous n'avons pas à notre service un grand nombre d'ouvriers experts, à part les contre-maîtres.

Q.—Avez-vous seulement un contre-maître général ? R.—Non ; nous avons plusieurs autres contre-maîtres.

Q.—Voyons pour ce qui regarde le premier contre-maître ? R.—À part les mécaniciens et cette classe de contre-maîtres, nous payons \$7 par semaine.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers des départements ? R.—Ils reçoivent environ \$1.50 par jour.

Q.—Combien la moyenne de vos ouvriers reçoit-elle ? R.—Les ouvriers, qui ne sont pas experts, ne reçoivent pas plus de \$1 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage durant toute l'année ? R.—Oui ; nous travaillons assez constamment ; mais, quelquefois, comme dans les autres fabriques, nous sommes obligés de renvoyer quelques ouvriers.

Q.—Combien vos ouvriers, qui travaillent la nuit, reçoivent-ils généralement ? R.—Nous leur payons généralement le même salaire qui est payé aux ouvriers, qui travaillent le jour, et à la semaine. Les ouvriers de la nuit travaillent 11 heures par nuit—soit 55 heures par semaine.

Q.—Quel salaire payez-vous aux femmes que vous employez—et travaillent-elles à la pièce ? R.—Non, pas à la pièce. Nous payons aux femmes, généralement, \$3 et \$3.75 par semaine.

Q.—Quel salaire leur payez-vous en commençant ? R.—Elles commencent avec un salaire de \$2.50 par semaine, mais ce début ne dure qu'une semaine ou deux.

Q.—Employez-vous aussi des jeunes filles et des jeunes garçons ? R.—Nous employons peu de jeunes filles. Nous en avons peu, je crois, au dessous de l'âge de

20 ans. Mais nous employons un grand nombre de jeunes garçons ; nous n'en employons jamais, cependant, audessous de 15 ans.

Q.—Votre branche d'affaires se développe-t-elle ? R.—Oui, depuis quelques années.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour vos produits ? R.—Dans les Provinces Maritimes.

Q.—Vendez-vous dans ces provinces tout ce que vous fabriquez généralement ? R.—Nous vendons le cordage etc. dans ces provinces. Nous en expédions une faible partie dans Ontario. De la ficelle pour reliure est envoyée dans Ontario, Manitoba et le Nord-Ouest.

Q.—Ce commerce s'est-il développé considérablement ? R.—Oui, depuis huit ans. Il se développe rapidement dans le Canada. Quand je parle du développement de ce commerce dans le Canada, je veux surtout parler d'Ontario, de Manitoba et du Nord-Ouest. On ne se sert, dans les Provinces Maritimes que de quelques tonnes de ficelles à reliure.

Q.—Vos ouvriers et ouvrières travaillent-ils dans les mêmes salles ? R.—Généralement, les femmes travaillent dans des salles séparées. Naturellement, des hommes et des jeunes garçons travaillent, dans le voisinage, à des ouvrages, qui ne peuvent être faits par des femmes, par exemple, à l'emballage, au graissage, etc.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui. Tous les hommes et les jeunes garçons vont dehors, et les femmes ont leurs cabinets d'aisance. Nous tenons les femmes dans deux salles seulement, et elles ont, dans ces salles, leurs cabinets d'aisance.

Q.—Permet-on aux femmes de s'asseoir, quelquefois, le jour ? R.—Oui ; elles peuvent s'asseoir une partie du temps.

Q.—Sont-elles sujettes à des amendes dans certains cas ? R.—Non ; nous n'avons aucun système d'amendes. Mais il est passablement difficile de faire fonctionner une fabrique sans un système d'amendes. Si vous n'imposez pas d'amendes, il est difficile, parfois, de venir à bout de certains ouvriers. Cependant, nous procédons aussi bien que nous le pouvons sans amendes.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les manufactures de ficelle à reliure des Etats-Unis vous font-elles une grande concurrence ? R.—Aucune. Nous avons, durant la présente saison expédié aux Etats-Unis une grande quantité de cette ficelle.

Par M. KELLY :

Q.—De ce qui est vendu au Minnesota et dans le Montana,—y a-t-il de la ficelle de relieur faite au Canada ? R. Il y a quelques années, je crois que nous en envoyâmes 150 tonnes aux Etats-Unis. Je crois qu'il y en a eu qui a passé la frontière, de l'Ontario aux Etats-Unis.

Q.—Quel est le plus grand acheteur dans l'Ontario ? R.—Je pense que c'est Harris, de Brantford et Myer, de Toronto.

Q.—Avez-vous des femmes qui travaillent la nuit ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Je crois qu'il y en a 12, la nuit.

Q.—Celles là vient-elles à une distance commode de votre établissement ? R.—Quelques-unes ont à venir de la ville. Nous n'avons pas pu en avoir un nombre suffisant de Dartmouth ; nous sommes obligés d'en prendre de la ville.

Q.—Travaillent-elles toute la nuit ? R.—Elles travaillent de six heures et quelques minutes jusqu'à cinq heures et demie ; et elles ont une demi-heure de repos pendant ce temps. Elles travaillent cinq nuits par semaine ; elles ne travaillent pas du tout la nuit du samedi.

Q.—L'article fait au Canada est-il aussi bon et aussi bon marché que celui qui est fait en Amérique ? R.—Dans mon opinion, il est meilleur.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Renvoyez-vous bien des employés dans le courant de l'année ? R.—Nous avons à le faire dans une certaine mesure. Nous devons le faire après que la saison de cette ficelle est finie.

Q.—En avez-vous renvoyés dernièrement ? R.—Non, nous n'en avons renvoyé qu'un ou deux ; au contraire, nous en avons plutôt pris de nouveau dans ces derniers temps.

Q.—Vous assurez-vous de l'âge des petits garçons et des fillettes ? R.—Nous avons si peu de petits garçons, et pour ce que j'en sais, nous n'avons pas de fillettes ; mais il va sans dire que nous leur demandons leur âge.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—N'avez-vous pas de loi, dans cette province, au sujet du travail des enfants ? R.—Non.

Q.—Avez-vous renvoyé un certain nombre de petits enfants pendant la quinzaine dernière ? R.—Je n'en ai aucune idée.

Q.—Pouvait-il y en avoir 14 de renvoyés sans que vous en fussiez informé ? R.—Je le suppose.

Q.—En savez-vous la cause ? R.—Je suppose que c'est pour n'avoir pas fait leur devoir.

Q.—Je suppose que votre directeur ne renverrait pas un garçon qui ferait son devoir ? R.—Non, il ne le renverrait pas s'il faisait son devoir. Naturellement, nous avons un grand nombre de petits garçons qui viennent d'Halifax pour travailler dans les fabriques et qui s'en fatiguent bien vite. Quand ils en sont assez, ils ne font pas leur devoir, et cela nous prend alors un mois ou deux pour nous débarrasser de ceux qui ne nous vont pas.

Q.—Ne savez-vous pas s'il y a eu des enfants renvoyés à cause de la présence de la Commission à Halifax ? R.—Non ; il n'y avait personne qui sût quelque chose au sujet de la Commission, à l'exception de nous mêmes. Le contre-maître ne savait rien relatif à la Commission.

Par M. FREED :

Q.—Vos prix ont-ils baissé ou se sont-ils élevés dans ces dernières années ? R.—Vous pourriez aussi bien discuter cette question à New-York.

Q.—Quelle comparaison feriez-vous entre les prix des Etats-Unis pour la consommation domestique et les vôtres ? R.—Nos prix pour la consommation intérieure sont beaucoup plus bas. Nos prix sont échelonnés aujourd'hui de la même manière qu'en Angleterre.

Q.—Fait-on beaucoup de ficelle de relieure en Angleterre ? R.—Oh ! je croyais que vous parliez de cordages. Nos prix sont beaucoup plus bas que ceux des Etats-Unis, prenant une saison dans l'autre.

Par M. WALSH :

Q.—Croyez-vous que vos affaires peuvent se ressentir d'une diminution dans la production ? R.—Notre production a été considérablement diminuée dans ces dernières années, bien que je pense qu'en général il y a eu une augmentation.

Q.—Dans la production des cordages ? R.—Oui, monsieur. Il y a une chose que je désire expliquer. Je ne veux pas laisser les commissaires sous une fausse impression. Nos ouvriers de jour travaillent dix heures ; quelquefois ils travaillent jusqu'à 14 heures ; mais alors nous leur donnons une paie supplémentaire. Lorsqu'ils travaillent quatre heures en dehors de leur temps, nous leur

en payons cinq. Notre industrie est d'un caractère si particulier. Nos livraisons de ficelle de relieur vont avoir lieu à partir d'à présent jusqu'à la fin du mois de juillet. Il est important pour nous de ne pas avoir nos machines à ne rien faire pendant neuf mois de l'année. Je ne crois pas que les employés soient bien mécontents de cet arrangement.

Q.—Vous faites quelques heures supplémentaires de travail parfois en hiver aussi ? R.—Non, excepté pour le commerce du printemps, le commerce de ficelle de relieur commence au printemps et nous avons à être prêts.

Par M. CLARKE :

Q.—Ne pouvez-vous pas avoir une commande six mois à l'avance ? R.—Nous ne pouvons pas en avoir avant le 1er juin. Nous en faisons beaucoup afin d'en avoir une provision. Le chanvre de Manille a une valeur qui fluctue beaucoup.

Q.—Ainsi vos employés ont à travailler 14 heures ? R.—Oui, monsieur ; nous faisons nos efforts pour que le travail soit aussi faible que possible.

Q.—Quel temps leur donnez-vous pour leurs repas ? R.—Une heure à midi et une demi-heure le soir.

Q.—Sont-ils censés prendre leurs repas à la fabrique ? R.—Ils peuvent sortir. En réalité il y en a peu qui aillent chez eux.

Par M. WALSH :

Q.—Relativement à la fabrique elle-même, quelle en est la condition hygiénique ? Se donne-t-elle la peine nécessaire de l'avoir exempte de poussière, etc ? R.—Je le pense. Nos fils faits avec du chanvre russe donnent beaucoup de poussière ; tandis que ceux qui sont faits avec du chanvre de Manille en donnent fort peu. Je ne crois pas que les employés souffrent beaucoup de la poussière.

G. W. ALLISON, de la maison John P. Mott & Cie, fabricants de savon à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—M. Allison, voudriez-vous nous dire quel est votre emploi ? R.—Je suis de la maison John P. Mott & Cie, fabricants de savon, de café en poudre, etc.

Q.—Trouvez-vous, M. Allison, beaucoup de concurrents dans ce genre d'affaires ? R.—Nous en trouvons beaucoup dans la fabrique du savon, tant dans les Provinces Maritimes que dans celles de l'ouest. Il y en a même tellement que peut-être nos profits sur le savon s'en ressentent. Oui, dans les savons nous avons de la concurrence dans toutes les parties de la Puissance.

Q.—Votre production a-t-elle diminué, dans le courant des cinq dernières années, d'une manière considérable ? R.—Notre production a diminué, je suppose.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Je ne pourrais le dire exactement ; mais je suppose qu'elle a diminué de vingt-cinq pour cent.

Q.—Quelle espèce de savon fabriquez-vous d'ordinaire ? R.—Principalement les savons ordinaires pour le blanchissage, et sur une petite échelle les savons de toilette.

Q.—Où trouvez-vous à écouler la plus grande partie de vos produits ? Est-ce par une vente locale ? R.—Dans les Provinces Maritimes.

Q.—Et vos chocolats ? Pendant longtemps vous en aviez presque le monopole, n'est-ce pas ? R.—Depuis quelques années la consommation du chocolat augmente d'une manière régulière, et notre industrie s'est développée en proportion.

Q.—En fabriquez-vous beaucoup ? R.—Non, pas en comparaison de ce que nous fabriquions autrefois.

Q.—Trouvez-vous votre commerce en général aussi profitable que vous le trouviez dans le principes ? R.—Non, si nous le comparons à ce qu'il était, en moyenne, il y a cinq ou six ans.

Q.—Est-ce en conséquence de la concurrence ? R.—Oui, à cause de la réduction des prix.

Q.—En envoyez-vous à l'Île du Prince-Edouard et à Terre-Neuve ? R.—Pas considérablement.

Q.—A Saint-Jean, je suppose ? R.—Oui, nous en envoyons à l'isle, à tous les points de l'isle.

Q.—Prenant le tout ensemble, croyez-vous que, tout bien considéré, vous fabriquez à présent autant qu'il y a cinq ans ? R.—Je suppose que c'est à peu près la même chose,

Q.—Eh bien ! puisque vous dites que la production totale est la même, est-ce que cette production est aussi favorable à votre poche, sous le rapport financier, qu'elle l'était, il y a cinq ans ? R.—Non, les prix ont tellement diminué que le profit est très petit, bien que la production soit la même.

Q.—Combien de personnes votre industrie occupe-t-elle ? R.—Environ trente. Vingt homme et dix femmes.

Par M. WALSH :

Q.—Quels gages donnez-vous aux femmes ? R.—Nous leur donnons \$3 de gages réguliers ; un peu plus peut-être à quelques-unes. Les petites filles ont moins.

Q.—Quelle est la plus jeune des fillettes ? R.—Elle a environ 15 ans.

Q.—Combien de femmes employez-vous en tout ? R.—Neuf ou dix en tout.

Q.—Travaillent-elles jamais la nuit ? R.—Non, elles ne font pas de travail de nuit. Il n'y a pas d'occasion où nous ayons à travailler en dehors des heures régulières.

Par M. HEAKES :

Q.—Quels gages donnez-vous aux savonniers ? R.—Nous ne leur donnons que \$9 par semaine.

Q.—Broient-ils aussi ? R.—Non, nous broyons à la machine.

Q.—Votre établissement produit-il du savon de buanderie ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des garçons qui travaillent à la presse ? R.—Non ; nous pressons à la vapeur.

Q.—A quelle ouvrage les filles sont-elles occupées ? R.—Dans le département des épices.

Q.—Y en a-t-il qui travaillent à la fabrication du savon ? R.—Quelques-unes pour envelopper.

Q.—Faites-vous vos propres caisses ? R.—Oui.

Q.—Quels gages reçoivent ceux qui font les caisses ? R.—Ils gagnent environ \$8 par semaine.

Q.—Occupez-vous régulièrement vos employés tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous en dehors des heures régulières ? R.—Non depuis l'année dernière.

Q.—Avez-vous des commodités séparées pour les hommes et les femmes ? R.—Nous en avons. Les femmes ont les leurs dans la salle des presses ; les hommes n'y ont pas d'accès ; ils sortent de la bâtisse.

Q.—Quelles heures travaillent-ils ? R.—Les filles travaillent neuf heures ; les hommes dix heures.

Q.—Y a-t-il diminution de travail le samedi ? R.—Le samedi, c'est la même chose que les autres jours.

Q.—Vous payez chaque semaine ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—D'où prenez-vous votre matière première ? R.—Directement des Indes Occidentales. Nous importons chaque article de l'endroit même qui le produit ; de toutes les contrées :—de la Dominique, de la Jamaïque. Le cacao, de la Trinité, de l'Amérique du Sud, de Bahia, etc. Il y en a pourtant que nous avons à aller chercher en Angleterre.

WILLIAM H. GREEN, propriétaire d'écuries publiques, à Darmouth, Nouvelle-Ecosse, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Combien d'hommes employez-vous, M. Green ? R.—Nous avons six ou sept hommes d'écurie.

Q.—Eh bien ! parlez-nous un peu de cette position d'écuries *publiques* ; dites-nous si elle est meilleure qu'elle l'a été ? R.—Les affaires dans notre profession ne sont pas aussi bonnes qu'elles l'étaient, il y a quelques années. Je suppose que c'est qu'il y a plus de monde qui les entreprennent que lorsque je m'y suis mis moi-même.

Q.—Quel est le prix du bois et du charbon ici ? R.—Le charbon de Sydney est environ à \$6 le *chaldron* ; celui de la mine d'Acadie et de Pictou, à \$6 le *chaldron*, soit \$4 la tonne.

Q.—Le charbon est-il à meilleur marché à présent ou plus cher qu'il ne l'a été jusqu'à présent ? R.—Il est à peu près au même prix.

Q.—Quel est le prix du bois ici ? R.—\$4 la corde.

Q.—Le bois dur ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les prix sont-ils changés ? R.—Non, monsieur.

Q.—La nourriture des chevaux et les autres dépenses de ce genre sont-elles les mêmes qu'autrefois ? R.—A peu près les mêmes.

Q.—Y a-t-il une différence dans la qualité des chevaux ? R.—A présent on a une meilleure classe de chevaux.

Q.—Croyez-vous que les chevaux que nous avons pourraient soutenir la comparaison avec ceux des autres villes que vous connaissez ? R.—Oui, ils pourraient soutenir la comparaison ; peut-être ne sont-ils pas aussi gros.

Q.—Vos hommes travaillent-ils tard la nuit ? R.—Quelquefois, ils ont à le faire.

Q.—Leur donnez-vous alors un supplément de paie ? R.—Non, monsieur.

Q.—Vous les employez tout le long de l'année ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quels gages leur donnez-vous à peu près ? R.—\$7 par semaine.

Par M. HEAKES :

Q.—A quelle heure se mettent-ils à l'ouvrage, le matin ? R.—Vers les 6 heures.

Q.—A quelle heure quittent-ils la nuit ? Cela dépend de l'heure à laquelle ils ont fini.

Q.—On les paie pour les journées de pluie ? R.—Oui monsieur.

Q.—Que gagnent vos palefreniers ? R.—Les mêmes gages.

Q.—Restent-ils à l'écurie toute la nuit ? R.—Non, monsieur ; cela peut

leur arriver en hiver, mais rarement ; quand il y a eu une longue course. Ils ont une maison à eux.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelle serait la différence entre la dépense d'un cheval d'une taille ordinaire, comparée à celle d'un petit cheval ou de deux petits chevaux ? R.—Je ne vois pas qu'il y ait de la différence. Je trouve que mes petits chevaux consomment autant que les grands.

STANLEY SWAINES, directeur de la compagnie des traversiers de Dartmouth, Halifax, N. E., est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle industrie représentez-vous, M. Swaine ? R.—Je suis directeur de la compagnie des traversiers de Dartmouth.

Q.—Voudriez-vous avoir la complaisance de nous dire combien d'hommes vous employez en tout ? R.—Vingt.

Q.—Une vingtaine ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien de ceux-là travaillent à bord du bateau ? R.—Dix.

Q.—Le reste est occupé aux ateliers à Dartmouth ? R.—Oui ; monsieur.

Q.—Quels gages donnez-vous à ceux qui travaillent sur le traversier ? R.—\$7.50 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Que gagnent les ouvriers à bord du bateau ? R.—Le charpentier et les contre-mâtres ont \$9 par semaine ; le mécanicien \$45 et les chauffeurs \$7.50 par semaine.

Q.—Vos mécaniciens ont-ils un diplôme ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Tous hommes d'expérience ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu des accidents à bord de vos bateaux ? R.—Non, monsieur.

Q.—Pas de votre temps ? R.—Non ; pas de mon temps.

Q.—Les hommes à bord des vapeurs travaillent-ils tard ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? Se remplacent-ils les uns les autres ? R.—Ils se remplacent les uns les autres toutes les semaines. Une équipe est employé à la ligne courte, de 6 heures du matin à 7 heures moins un quart du soir. L'autre équipe se met au travail à 8 heures et ne finit qu'à minuit.

Q.—Trouvez-vous que le chiffre des voyageurs à bord du traversier augmente ? R.—Légerement.

Q.—Mais augmente-t-il ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous si vos capitaines et tous ceux qui sont quelque chose à bord de vos bateaux sont particuliers au sujet du nombre des passagers qu'ils devraient transporter ? R.—Oui, monsieur ; mais on éprouve de la difficulté à compter quand on arrive à un certain nombre.

Q.—Ils font de leur mieux pour obéir à la loi ? R.—Oui ; monsieur.

Q.—Avez-vous jamais eu aucune difficulté avec vos hommes des bateaux ? R.—Non, monsieur ; ce sont tous des hommes d'un âge mûr qui sont employés depuis plusieurs années.

Q.—Avez-vous apporté dernièrement quelques améliorations à vos bateaux ? R.—Oui, monsieur ; l'année dernière, depuis la formation de la nouvelle compagnie. Elle fait construire un nouveau bateau.

Q.—Quand comptez-vous l'avoir à voyager ? R.—Le premier juin. Il sera beaucoup plus grand.

Par M. HEAKES :

Q.—Combien de jours de congé donnez-vous aux hommes des bateaux ?
R.—Deux jours.

Q.—Combien de dimanches ont-ils ? R.—Ils ont congé chaque deux dimanches.

Q.—Quel salaire les employées du bureau reçoivent-elles ? R.—\$4 par semaine.

Q.—Combien d'heures, s'il vous plaît ? R.—Nous en avons deux qui travaillent environ 6 heures chacune, à Halifax, il y a deux personnes qui vendent les billets. Il y en a une qui arrive à temps par le premier bateau et qui reste au guichet jusqu'à midi. L'autre reste jusqu'à la dernière traversée de la nuit.

Q.—Ces deux personnes ont-elles le même salaire ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Elles échangent toutes les semaines ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Depuis combien d'années ces bateaux servent-ils ? R.—Je ne pourrais pas vous dire leur âge.

Q.—Y a-t-il eu de nouveaux bateaux mis sur cette rive dans le cours des vingt-cinq dernières années ? R.—Il y en a eu un.

Par M. FREED :

Q.—Accordez-vous une réduction de prix aux personnes qui demeurent à Dartmouth ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle serait la réduction, qui permettrait à un ouvrier dont l'atelier serait à Dartmouth, de traverser le matin et de retourner chez lui le soir ? R.—Il peut avoir un billet trimestriel au prix de \$4.50.

Q.—Les loyers sont-ils moins élevés à Dartmouth qu'à Halifax ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Vous ne pouvez nous donner aucun renseignement à ce sujet ? R.—Non, monsieur.

Q.—Combien de fois ce billet lui permettra-t-il de passer ? R.—Par chaque bateau.

Q.—Chaque fois qu'il le voudra ? R.—Oui, monsieur.

Par M. CLARKE :

Q.—Est-ce là le billet le moins cher ? R.—Nous avons un billet d'ouvrier que nous faisons payer \$1 et qui peut servir entre 6 heures et 8 heures du matin et, le soir, entre 5 et 7 heures.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui demeurent à Dartmouth et qui travaillent à Halifax ? R.—Un très grand nombre.

Q.—A quelle heure part votre premier bateau, le matin ? R.—A 5 heures et demie, en hiver, et à 6 heures et demie, en été.

Q.—Jusqu'à quelle heure marchent-ils la nuit ? R.—Jusqu'à minuit.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Tout le long de l'année ? R.—Le dernier bateau part d'Halifax à 11 heures et demie et s'arrête pour la nuit à minuit.

Q.—Combien de fois vous arrive-t-il que vos bateaux cessent d'aller ou sont retardés, à cause de la glace ? R.—Depuis que je fais partie de la compagne, un seul jour.

Q.—Sont-ils souvent retardés par le brouillard ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—vez-vous tous les appareils nécessaires à bord des bateaux, pour parer aux accidents ? R.—Il faut bien que nous les ayons.

SAMUEL MACCARTHY, boulanger, est mis sous serment.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Boulangier.

Q.—Depuis combien de temps, exercez-vous ce métier ? R.—Depuis 25 ans.

Q.—Donnez-nous quelque idée du nombre d'heures qu'un boulanger travaille à Halifax ? R.—Soit. Ils vont au travail à trois heures du matin, et ils travaillent quelquefois jusqu'à quatre, cinq, six heures et ainsi de suite.

Q.—Travaillez-vous jamais après six heures du soir ? R.—Quelquefois cela nous est arrivé.

Q.—Combien d'heures de travail y a-t-il dans la journée d'un boulanger ? R.—Il n'y a pas d'heures fixées.

Q.—Vous allez au travail à trois heures du matin et vous quittez quand vous avez fini ? R.—Oui.

Q.—Supposons qu'un ou deux hommes soient malades, qu'est-ce qu'il en résulterait pour les autres ? R.—Ils auraient à travailler plus longtemps.

Q.—Recevraient-ils un supplément de prix pour ce travail ? R.—Quelques fois oui, mais pas toujours.

Q.—Supposez qu'un boulanger se retire chez lui à trois ou quatre heures de l'après-midi, lui déduirait-on quelque chose ? R.—Non.

Q.—Combien de salaire recevez-vous pour les heures de travail dont vous avez parlé ; de 3 heures du matin à 6 du soir ? R.—\$7.

Q.—Sept piastres par semaine ? R.—Oui.

Q.—Est-ce là le taux général du salaire payé aux boulangers qui font le pain frais ? R.—Dans quelques localités, on donne plus.

Q.—Savez-vous s'il y a des hommes qui travaillent le même nombre d'heures à un plus bas prix ? R.—Non.

Q.—En général les ateliers ou vous travaillez sont-ils confortables ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais souffert du gaz du charbon ? R.—Que'que peu jusqu'à l'an dernier ; mais on a remédié à cet inconvénient, et à présent il n'y en a point.

Q.—On n'a pas à se plaindre à présent sous ce rapport ? R.—Non, pas à présent.

Q.—Les ateliers sont-ils tenus dans des conditions hygiéniques ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils bien ventilés et généralement confortables ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quand vous allez au travail le matin, à quelle heure quittez-vous pour aller déjeuner ? R.—A 8 heures et quelquefois à 9.

Q.—Combien de temps vous donne-t-on pour le déjeuner ? R.—On ne nous limite pas le temps. Vous prenez votre déjeuner et retournez au travail aussitôt que vous le pouvez.

Q.—Combien de temps restez-vous ensuite avant d'aller dîner ? R.—Quelque fois jusqu'à une heure et d'autres fois plus tard.

Q.—Quand vous allez dîner, combien de temps vous accorde-t-on ? R.—Vous retournez au travail aussitôt que vous le pouvez.

Q.—Avez-vous une heure pour dîner ? R.—Quelquefois nous l'avons, et d'autres fois nous ne l'avons pas. En règle générale, nous sommes autorisés à prendre une heure.

Q.—Et après cela vous avez à travailler jusqu'à six heures ? R.—Oui.

Q.—Pendant que vous êtes à la boulangerie ; êtes-vous constamment employés ? R.—Non ; quelquefois, nous avons à attendre que la pâte se lève.

Q.—Mais il faut tout de même que vous soyez là tout le temps ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Les gages sont-ils les mêmes en hiver qu'en été ? R.—Oui.

Q.—Quand vous désirez quitter pendant le jour, devez-vous envoyer chercher quelqu'un pour prendre votre place ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si cela n'a jamais lieu ? R.—Dans la matinée s'il ne vous plaît pas d'aller à l'atelier vous vous procurez un remplaçant.

Q.—Supposons que vous n'envoyez pas de remplaçant, quelle serait la conséquence ? R.—Le contre-maitre de l'atelier en enverrait chercher un.

Q.—Avez-vous jamais travaillé jusqu'à 10 ou 11 heures avant d'aller déjeuner ? R.—Non pas dans ces dernières années.

Q.—Mais cela a eu lieu ? R.—Oui dans les années précédentes.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il y a plusieurs années de cela ? R.—Oh ! oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il eu de l'amélioration sous le rapport des gages des boulangers dans le cours des dernières années ? R.—Il y en a eue.

Q.—Quand le changement a-t-il eu lieu ? R.—Je crois qu'il y a 18 ou 20 ans.

Q.—Il n'y a pas eu d'augmentation depuis lors ? R.—Très peu.

Q.—Y a-t-il eu une augmentation dans le prix du jour pendant ces vingt ans ? R.—Oui ; quelquesfois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Cela dépend du prix de la farine, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Par M. CARSON :

Q.—Est-ce que le salaire de \$7 est la moyenne des gages des boulangers d'Halifax ? R.—Non ; dans quelques ateliers, ils reçoivent de meilleurs gages que cela.

Q.—Quelle serait la moyenne des gages ? R.—Je suppose que ce serait \$8.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans quelque autre ville ? R.—Non.

Q.—Ainsi vous ne savez pas à quel taux les ouvriers sont payés ailleurs ? R.—Non.

THOMAS SPELMAN, du département des pompiers de la ville, est appelé et assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis employé de la ville, je suis attaché au département des incendies.

Q.—Quelles sont vos fonctions ? R.—Je suis chargé de la partie des appareils.

Q.—Avez-vous acheté quelques chevaux ? R.—Oui.

Q.—Les chevaux de la Nouvelle-Ecosse soutiennent-ils la comparaison avec ceux du Nouveau-Brunswick et des autres provinces ? R.—Je crois qu'on a une aussi bonne classe de chevaux à l'Île du Prince Edouard que dans la Nouvelle-Ecosse. Là on a porté plus d'attention à l'élevage des chevaux.

Q.—Y a-t-il eu quelque amélioration ici dans la race des chevaux ? R.—Je

ne crois pas qu'il y en a eu jusqu'à ces derniers temps ; mais je crois qu'à présent il y a progrès.

Q.—Les chevaux de la Nouvelle-Ecosse seraient-ils bons pour la cavalerie, pour le trait etc. ? R.—En règle générale, nous n'élevons pas ici la qualité de chevaux demandés pour l'armée. Nous en avons quelques-uns, mais si peu que ce n'est pas la peine d'en faire le tirage,

Q.—Mais vous croyez qu'il y a eu une certaine amélioration ? R.—Tout récemment, on a importé des Etats-Unis des trotteurs ; mais il n'y a pas eu d'amélioration générale.

Q.—Y en a-t-il eu pour les chevaux de trait ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait eu.

Q.—Avez-vous la charge des hommes du département des incendies ? R.—Oui ; de ceux qui s'occupent des chevaux.

Q.—Combien d'hommes avez-vous qui soient payés ? R.—Cinq.

Q.—Quels gages reçoivent-ils ? R.—\$8 par semaine.

Q.—Les pompiers reçoivent-ils quelque chose ? R.—Non, leurs services sont purement volontaires.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce que les conducteurs portent un uniforme ? R.—Non.

Q.—La ville leur donne-t-elle quelque endroit où ils puissent coucher ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les cultivateurs trouveraient-ils quelque avantage à tourner leur attention à l'élevage des chevaux ? R.—Oui ; autant qu'à élever du bétail.

Q.—Quels chevaux donneraient le plus grand profit, des chevaux de selle ou de ceux de trait ? R.—Des chevaux de charrette et des chevaux de voiture, de ceux qui seraient produits par des bails de Cleveland ou par des anglais. Nous avons eu grand nombre de trotteurs importés pour des entreprises particulières. Je crois qu'un autre jour il en est venu huit à Amherst.

CHARLES BEAMISH, boulanger, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger.

Q.—Y a-t-il longtemps que vous travaillez dans cette ville ? R.—Je travaille ici depuis douze ans.

Q.—Quelle a été pendant ces douze années la condition générale du métier de boulanger ? R.—Il a été, je crois, un peu meilleur qu'il ne l'est à présent.

Q.—Quelles heures avez-vous travaillé d'ordinaire ? R.—De 3 heures du matin à 6 ou 7 heures du soir.

Q.—Avez-vous jamais travaillé plus tard que cela ? R.—Oui ; mais pas dernièrement. Il m'est arrivé de travailler jusqu'à 8 et 9 heures.

Q.—La journée de travail va-t-elle de 3 heures à 6 ? R.—Oui ; mais il y a des nuits où nous travaillons plus tard.

Q.—Combien recevez-vous pour toutes ces heures ? R.—\$6 par semaine.

Q.—Avez-vous jamais travaillé 18 ou 20 heures tout d'une venue ? R.—Non.

Q.—Un ouvrier est-il obligé de travailler tout le temps de 3 heures à 6 heures pour gagner la paie d'une journée ? R.—Oui.

Q.—S'il s'en va à 4 heures, combien reçoit-il ? R.—Il reçoit sa paie de la journée tout de même.

Q.—Avez-vous quelques plaintes à faire ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu quelques difficultés ici entre les boulangers et les patrons ? R.—Non.

Q.—Aucune que vous sachiez ? R.—Non, aucune.

Q.—Travaillez-vous à faire du pain frais ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet du biscuit ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des hommes qui travaillent à moins de \$6 par semaine ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Combien y a-t-il d'hommes qui reçoivent plus de \$7 par semaine ? R.—Il n'y en a que trois ou quatre dans l'atelier qui gagnent plus.

Q.—Avez-vous à faire du travail le dimanche ? R.—Oui.

Q.—Combien de travail avez-vous à faire ? R.—Nous allons à l'ouvrage à 4 heures pour préparer le levain et nous quittons vers les 5 heures.

Q.—Faites-vous la même chose tous les dimanches ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure quittez-vous le samedi ? R.—Quelques fois à 6 heures, d'autres fois à 6½ heures.

Q.—Etes-vous payés toutes les semaines ? R.—Oui, toutes les semaines.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous une maison ? R.—Je loue une couple de pièces.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paie \$1.25 par semaine.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans quelque autre ville ? R.—Oui ; j'ai travaillé à Boston.

Q.—Y faisiez-vous de la boulangerie ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages à Boston, comparés à ceux d'ici ? R.—Il n'y a pas de comparaison. J'avais à Boston autant qu'ici et ma table en sus ; ici, il faut que je paie ma nourriture.

JOSEPH CONNORS, boulanger, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger de mon métier.

Q.—Faites-vous du pain frais ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—De trois heures du matin, quelques fois jusqu'à 4 et 6 heures. Il n'y a pas de limite de temps.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à votre atelier après 6 heures ? R.—Oui, cela nous est arrivé.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—Ordinairement \$3. En hiver, j'en ai \$7.

Q.—Vous recevez une piastre de moins en hiver qu'en été ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous en dire la raison ? R.—Je n'en sais rien, si ce n'est que les affaires se ralentissent.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures ? R.—Quelques fois, oui ; d'autres fois, non.

Q.—Quand est-ce que dans votre métier on commence à travailler plus longtemps ? R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'il y eût une règle là-dessus.

Q.—Avez-vous jamais travaillé jusqu'à dix heures du soir ? R.—Oui.

Q.—Quelle paie supplémentaire receviez-vous alors ? R.—Quelques fois, ça pouvait être de notre faute.

Q.—Supposons qu'il n'y eût pas de votre faute ? R.—On pouvait nous donner une gratification ; mais je ne sais pas de combien.

Q.—Savez-vous si le gaz à jamais nuit à la santé des ouvriers ? R.—Non, pas dans ces dernières années.

Q.—Y a-t-il des ventilateurs à présent ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a plus de gaz à présent ? R.—Pas beaucoup, s'il y en a un peu.

Q.—Y a-t-il des petits garçons employés dans la boulangerie où vous êtes ? R.—Il y a toujours un garçon ; mais il est capable de prendre la place d'un homme. On ne reçoit pas de petits garçons.

Q.—Il travaille le même nombre d'heures que les hommes ? R.—Certainement.

Q.—Pourriez-vous dire quelque chose de la fabrication des biscuits ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il jamais eu des plaintes entre les boulangers et leurs patrons ? R.—Je n'en sais rien, je ne suis pas d'Halifax.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Où avez-vous travaillé en dehors d'Halifax ? R.—J'ai travaillé à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick et aux Etats-Unis.

Q.—Combien y a-t-il de cela que vous avez travaillé à Saint-Jean ? R.—Il y a environ sept ans.

Q.—Savez-vous quels sont les gages qu'on donne à Saint-Jean ? R.—Oui.

Q.—Que sont-ils, comparés à ceux d'ici ? R.—Ce sont à peu près les mêmes qu'ici ; d'ordinaire \$8.

Q.—Si l'on considère les longues journées de travail des boulangers, pensent-ils être suffisamment payés ? R.—Quelques-uns le pensent ; d'autres, non. Il ne m'appartient pas de savoir ce qu'ils pensent.

Q.—Eh bien ! qu'en pensez-vous vous-même ? R.—Je crois que je suis satisfait, considérant le nombre d'heures que je travaille.

Par M. KELLY :

Q.—Louez-vous une maison ici ? R.—Oui.

Q.—Combien de pièces avez-vous ? R.—Trois.

Q.—Quel loyer payez-vous par semaine ? R.—Je paie une piastre-et-quart.

Q.—Qu'est ce loyer comparé à ceux de Saint-Jean ? R.—Il est plus élevé.

Q.—De combien ? R.—Il est beaucoup plus élevé à Saint-Jean, j'avais trois pièces pour \$2 par mois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Savez-vous quel est l'arrangement qui permet aux boulangers de travailler le matin au lieu de la nuit ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Ne pourrait-on pas avoir des heures plus convenables ? R.—Je suppose qu'on le pourrait.

Q.—Pensez-vous qu'elles pourraient être changées sans que le public en souffrit ? R.—Je crois qu'on pourrait s'arranger de cette manière.

Par M. KELLY :

Q.—Comment trouvez-vous les heures de travail ici, comparés à celles de Saint-Jean ? R.—A Saint-Jean, nous nous mettions au travail à 5 heures.

Q.—Et aux Etats-Unis, comment était-ce ? R.—Là nous travaillions toute la nuit et nous avions fini à 6 heures du matin.

Q.—Vous commenciez à 6 heures du soir ? R.—Oui.

FRANCIS FRY est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession, M. Fry ? R.—Je ne travaille guères à présent.

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je n'en ai point.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet de la boulangerie ? R.—Je ne sais que peu de chose—je n'y ai jamais travaillé moi-même.

Q.—Avez-vous un fils dans la boulangerie ? R.—Oui.

RICHARD HOGAN est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre profession, M. Hogan ? R.—Je suis boulanger,

Q.—Etes-vous ouvrier boulanger ? R.—Oui, ouvrier boulanger.

Q.—A quelle heure vous mettez-vous au travail ? R.—A 3 heures du matin.

Q.—A quelle heure avez-vous achevé ? R.—Nous finissons tantôt à 4 heures, tantôt à 5 ou à 6.

Q.—Cela dépend de ce que vous faites ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelque arrangement au sujet de la longueur d'une journée de travail, entre les boulangers et leurs patrons ? R.—Non, il n'y a jamais eu de limite du nombre d'heures.

Q.—Savez-vous ce qu'il en est du nombre d'heures d'ici, comparées à celles d'ailleurs ? R.—Non.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—Je reçois \$12 par semaine.

Q.—Etes-vous contre-maitre ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il dans votre boulangerie des hommes qui reçoivent moins que cela ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages des hommes de votre boulangerie ? R.—Il y en a deux qui reçoivent \$9 ; les autres \$7 et \$6 et ainsi de suite.

Q.—Y en a-t-il qui reçoivent moins de six piastres ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Travaillez-vous tous le même nombre d'heures ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il jamais eu des difficultés sur la question du travail, dans votre établissement ? R.—Pas que je sache.

Q.—Y a-t-il eu des disputes entre les ouvriers et leurs patrons ? R.—Aucune depuis sept ans. Il y a eu une grève, il y a sept ans.

Q.—Etait-ce pour diminuer la journée de travail ou pour avoir une paie plus élevée ? R.—C'était pour un plus haut salaire.

Q.—Les ouvriers réussirent-ils ? R.—Non, à la fin ils se trouvaient gagner moins qu'au commencement.

Q.—On les prit par la faim ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des garçons dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Oblige-t-on les hommes à travailler après 6 heures ? R.—Pas régulièrement ; par exception, oui.

Q.—Considère-t-on cela un travail supplémentaire ? R.—Non.

Q.—Ils reçoivent la même paie ? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance que des hommes aient quitté l'ouvrage à 3 ou 4 heures et qu'on ait déduit leur paie d'une demi journée ? R.—Non.

Q.—Si un ouvrier se retire à cette heure, reçoit-il toute sa paie ? R.—Oui ; c'est-à-dire, s'il a demandé à aller quelque part, ou bien s'il veut quitter la maison.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est la moyenne du nombre d'heures, qu'un homme travaille dans les 24 ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Est-ce 14 ou 15 heures ? R.—Oh ! non.

Q.—Serait-ce bien douze heures ? R.—Oui ; ça peut-être douze heures, en moyenne.

Q.—Cela ferait 72 heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Prenant la moyenne des gages d'un homme, quelle serait la moyenne des gages des ouvriers en général, sans vous compter,—serait-ce bien \$3 ? R.—Ce serait à peu près cela.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait avoir des heures de travail plus convenables pour le hommes, sans que le public en souffrit ? Supposons qu'on allât au travail à cinq heures et demie ou à six heures du matin ? R.—Le pain sortirait du four plus tard. Il faut compter cinq heures pour qu'une fournée soit prête pour la vente.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous s'il y a des villes où le pain se fasse le jour ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous s'il y a des villes où les boulangers vont au travail à cinq heures et demie ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans la boulangerie ? R.—J'y suis depuis 36 ans.

Q.—Louez-vous un logement ? R.—Oui.

Q.—De combien de pièces est-il ? R.—Il se compose de quatre pièces.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paie \$1.50 par semaine.

Q.—Votre salaire est-il le même l'été qu'en hiver ? R.—Oui.

Q.—Les gages des autres hommes sont-ils les mêmes l'hiver et l'été ? R.—Il y en a qui viennent travailler pour \$5 en hiver.

Q.—Combien gagnent-ils en été ? R.—\$7, \$7.50 et \$8.

Q.—Et en hiver, ils sont réduits à \$5 ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la cause de cette diminution en hiver ? R.—Les hommes se grisent en automne ; on les renvoie et lorsqu'on les prend, on les met à \$5.

Q.—Les gages des hommes sont-ils diminués ? R.—Non, je viens de dire que très souvent c'est leur propre faute. Ils perdent leur place à cause de leur ivrognerie, et ensuite ils reviennent et offrent de travailler à \$5 ou \$6. C'est volontaire de leur part.

Q.—Payez-vous des taxes dans cette ville ? R.—Non.

Q.—Elles sont comprises dans votre loyer ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'eau dans le logement que vous louez au prix de \$1.50 ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il d'autres personnes qui demeurent dans cette maison ? R.—Il y en a une autre.

Q.—Chacun a-t-il de l'eau à son étage ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des commodités sur les lieux ? R.—Elles sont en dehors.

Q.—Y a-t-il un égout dans la rue ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un conduit sur les lieux pour laisser écouler les eaux sales ? R.—Oui, il y a un égout qui vient dans la maison.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il eu dernièrement dans votre établissement des difficultés au sujet de la question du travail ? R.—Non, pas que je sache.

Par M. KERWIN :

Q.—A quelle heure quittez-vous l'ouvrage le soir ? R.—A quatre heures, à cinq et à six heures.

Q.—De cette manière comment arrivez-vous à trouver une moyenne de douze heures par jour ? R.—Quelquefois, je quitte après avoir enfourné et je laisse un aide.

Q.—Quelle est la moyenne des heures de travail que font les hommes de l'établissement ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire.

PHILIP SHEARS, boulanger, mis sous serment.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ? R.—Je gagne \$8 par semaine.

Q.—Gagnez-vous la même chose l'été et l'hiver ? R.—Oui ; je reçois la même paie tout le long de l'année.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Douze heures.

Q.—A quelle heure vous mettez-vous au travail le matin ? R.—A 3 heures.

Q.—Et vous travaillez jusqu'à ce que vous ayez achevé l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dans le même établissement que le dernier témoin ? R.—Non.

Q.—Considérez-vous ces gages raisonnables pour les hommes de votre établissement ? R.—Oui, nous sommes trois à huit piastres.

Q.—N'y a-t-il pas de vos hommes qui aient leurs gages diminués en hiver ? R.—Non.

Q.—Avez-vous constamment de l'emploi ? R.—Oui

Q.—La boulangerie est-elle confortable pour ceux qui y travaillent ? R.—Oui.

Q.—Il ne s'échappe pas des fours des gaz délétères ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous un logement ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paie une piastre et quart par semaine.

Q.—Combien de pièces avez-vous ? R.—J'en ai trois.

Q.—Où sont les commodités ? R.—Dans la cour.

Q.—Y a-t-il d'autres personnes sur les lieux ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des impôts ? R.—Non.

Q.—Sont-ils inclus dans le loyer ? R.—Oui.

JOHN HOGAN, boulanger, est mis sous serment.

Par M. HEAKES :

Q.—Etes-vous boulanger, M. Hogan ? R.—Oui.

P.—Pendant quelles heures avez-vous l'habitude de travailler ? R.—Je vais au travail à trois heures du matin.

Q.—A quelle heure avez-vous l'habitude de quitter ? R.—Quelquefois à 4 heures ou à 3, parfois même à 2. Il y a des jours où nous allons chez nous à 1 heure. Ce sont les jours de deux fournées.

Q.—Il vous arrive de travailler après quatre heures ? R.—Très rarement.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—\$8. Le contre-maitre a plus. Les seconds ont \$8.

Q.—Vous arrive-t-il d'avoir les gages diminués ? R.—Jamais.

Q.—Votre atelier est-il confortable ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des disputes parmi les gens du métier ? R.—Pas dans notre établissement.

Q.—Quelle serait la cause ou la nature de ces disputes ? R.—Le but serait de mettre tout le monde au même rang. Un tel peut vendre son pain à 50 centins la douzaine et un tel autre, qui paie plus cher ses ouvriers, ne peut vendre au même prix.

Q.—Connaissez-vous quelqu'un à Halifax qui travaille pour moins de \$6 par semaine ? R.—Oui ; il y en a plus d'un dans cette salle même.

Q.—La condition des boulangers est-elle généralement satisfaisante à Halifax ? R.—A la maison où je travaille, j'ai tout le contentement qu'il me faut. Les journées de travail sont raisonnables, excepté que nous aimerions à aller au travail à 5 ou à 6 heures, si nous le pouvions.

Q.—D'après votre propre expérience, ne pensez-vous pas que tout l'ouvrage pourrait se faire de jour ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Combien d'heures croyez-vous qu'un boulanger devrait travailler pour bien faire son ouvrage ? R.—Je crois qu'un homme peut faire en dix heures le travail d'une bonne journée.

Q.—Combien de pains un homme peut-il faire en dix heures ? R.—Trois hommes feront 1500 pains.

Q.—Parlez-vous de pains de deux livres ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait dans votre opinion le travail d'une bonne journée ordinaire d'un homme ? R.—Jadis, on pensait qu'un homme qui avait manipulé trois barils avait fait le travail d'une bonne journée.

Q.—Combien de pains pourrait faire un homme qui se mettrait au travail à trois heures du matin et qui travaillerait jusqu'à dix heures ? R.—Je suis à peine en mesure de répondre à cette question.

Q.—Savez-vous s'il y a des hommes qui travaillent jusqu'à onze heures du soir et qui ne reçoivent aucun supplément de paie ? R.—Oui, j'ai passé par là moi-même.

Q.—Avez-vous vu des hommes quitter à quatre heures et perdre à cause de cela une demi journée ? R.—Oui ; j'ai vu des hommes commencer à 7 ou 8 heures du matin et travailler jusqu'à 7 ou 8 heures du soir, et ne recevoir que la paie d'une demi journée.

Q.—Les hommes ont-ils souffert à Halifax du gaz qui sort des fours ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous vu des hommes tomber malades à cause de cela ? R.—J'ai vu de shommes saigner du nez à cause de cela.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quand était-ce ? R.—Il y a cinq ans de cela.

Q.—Cet endroit est-il dans la même condition à présent ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Les hommes se sont-ils plaints des longues heures ? R.—Ils se plaignent toujours.

Q.—Y a-t-il des garçons employés dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet de la fabrication du biscuit ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—La fondation de votre union a-t-elle été de quelque avantage pour le boulangers ? R.—Oui, d'un très grand avantage.

Q.—Offre-t-elle d'autre avantage que de maintenir les salaires à un taux

élevé ? R.—Oui, elle assiste les membres malades. Il y a un très grand avantage sous ce rapport.

Q.—S'il n'y avait pas eu d'union, auriez-vous aujourd'hui les mêmes gages ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Quelle raison avez-vous de le supposer ? R.—Eh bien ! c'est que l'union fait la force ; j'ai toujours trouvé qu'il était d'un grand avantage pour les hommes de se soutenir.

Par M. KELLY :

Q.—Louez-vous un logement ? R.—Oui.

Q.—De combien de pièces se compose-t-il ? R.—De six.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$1.25 par semaine.

Q.—Est-il dans la partie centrale de la ville ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des impôts ? R.—Non, ils sont compris dans le loyer.

Q.—Avez-vous travaillé dans toute autre ville ? R.—J'ai travaillé à Boston, il y a 25 ans. En ce temps là j'étais un petit garçon et je faisais mon apprentissage. Après avoir travaillé deux semaines, on me donna \$6 par semaine.

HENRY NAYLOR, boulanger de biscuits, est mis sous serment.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger de biscuits.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans cette partie ? R.—Depuis 13 ans.

Q.—Vous servez-vous de machine dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Je travaille 10 heures par jour.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—Je reçois \$7 par semaine.

Q.—Est-ce là la moyenne des gages des boulangers de biscuits ? R.—Je n'en sais rien. Peut-être que d'autres reçoivent davantage.

Q.—Y en a-t-il qui reçoivent moins ? R.—Je ne sais pas ce que les autres gagnent.

Q.—Y a-t-il des garçons qui travaillent dans l'établissement ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Quel peut-être l'âge des plus jeunes garçons ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Font-ils aller les machines ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des garçons qui soient aux machines ? R.—Non, ils ne font que râcler et brosser.

Q.—Quels gages reçoivent-ils ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous connaissance de garçons qui auraient été blessés par la machine ? R.—Oui, une demi douzaine.

Q.—Quelle était la cause de ces accidents ? R.—C'est qu'ils mettaient les doigts entre les rouleaux.

Q.—Quel âge pouvaient avoir ces garçons ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—De quelle taille étaient-ils ? R.—Il y en avait de toutes les tailles.

Q.—Les accidents provenaient-ils du manque d'attention de la part des garçons ou de leur inexpérience ? R.—Je puis à peine le dire.

JOHN O'HEARN, boulanger, est mis sous serment.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger et je travaille également au pain frais et aux biscuits ; je connais les deux parties.

Q.—Quelles heures travaillez-vous ? R.—Je travaille de 7 heures à 6, à la fabrication du biscuit, et de 3 heures du matin à 3, 4, 5 et 6 heures du soir à faire du pain frais.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—\$6 dans la boulangerie des biscuits et \$7 dans celle du pain frais.

Q.—Y a-t-il du travail aux pièces dans la boulangerie des biscuits ? R.—Oui ; il y a trois ou quatre ouvriers qui sont aux pièces.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Je n'en ai aucune idée.

Q.—Quel âge ont-ils ? Sont-ils âgés de 14 à 15 ans ? R.—Oui, entre ces deux âges, je suppose.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Etes-vous en pension ? R.—Non ; je demeure chez mes parents.

RICHARD BERRIGAN, boulanger, est mis sous serment.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle profession exercez-vous ? R.—Je suis boulanger.

Q.—Depuis combien de temps êtes vous à faire ce métier ? R.—Depuis 7 à 8 ans.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—De 7 à 6 heures.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—\$5.50 par semaine.

Q.—Etes-vous ouvrier journalier ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des filles employées à la fabrication des biscuits ? R.—Non.

Q.—Qui fait la mise en boîtes ? R.—Des petits garçons.

Q.—Quel âge le plus jeune peut-il avoir ? R.—Je n'en ai aucune idée.

Q.—Y a-t-il quelque machine dangereuse à votre atelier ? R.—Non, la machine n'est pas dangereuse, si on prend garde.

Q.—Y a-t-il eu des accidents ? R.—Oui ; un ou deux.

Q.—De quelle nature étaient ces accidents ? R.—C'étaient des mains prises dans les rouleaux et autres choses de ce genre.

Q.—Combien d'hommes de votre établissement reçoivent \$5.50 par semaine ? R.—Je crois que je suis le seul.

Q.—Y en a-t-il qui reçoivent moins ? R.—Il n'y en a pas.

Q.—Combien reçoivent les autres ? R.—\$6 et \$7.

Q.—Travaillez-vous dans le même établissement que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque renseignement à donner relativement à cette profession, qui n'ait pas été donné déjà ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites que vous avez été sept ans dans cette profession ? R.—Oui.

Q.—Vous y êtes-vous mis en faisant votre apprentissage ? R.—Quelque chose comme cela.

Q.—Vous avez débuté en qualité d'apprenti ? R.—Oui.

Q.—A-t-on, d'ordinaire, à servir sept ans ? R.—Je n'en ai aucune idée.

Q.—Etes-vous payé selon la valeur de vos services ? R.—Oui ; c'est à peu près cela.

Q.—En connaissez-vous d'autres qui aient servi aussi longtemps que vous et qui ne reçoivent pas de meilleur salaire que vous ? R.—Non.

Q.—En connaissez-vous qui n'aient exercé le métier que quatre ans et qui reçoivent \$6 par semaine ? R.—Non.

JOHN BOARDWELL, boulanger dans la fabrication des biscuits, est mis sous serment.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis boulanger dans la fabrication des biscuits.

Q.—Quels gages recevez-vous ? R.—Je gagne \$10 par semaine.

Q.—Êtes-vous contre-maitre ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers dans l'établissement où vous êtes ? R.—Il y en a dix tant hommes que garçons.

Q.—Est-ce que ce salaire de \$10 est celui de tous les ouvriers ? R.—Non ; je ne sais pas ce que les autres gagnent.

Q.—Y a-t-il des garçons employés dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Quel peut être l'âge du plus jeune ? R.—Il peut avoir environ 15 ans.

Q.—N'y en a-t-il pas de plus jeune ? R.—Il n'y en a pas, à ma connaissance.

Q.—Y a-t-il eu à votre atelier des garçons qui aient été blessés ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'un garçon de 14 ans soit assez raisonnable pour être mis à travailler à une machine ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous un immeuble à vous ? R.—Oui ; il est hypothéqué.

Q.—Depuis combien de temps l'avez-vous ? R.—Depuis dix ans.

Q.—Y a-t-il d'autres locataires dans la maison ? R.—Oui, je loue deux chambres.

Q.—Quel loyer vous donnent-elles ? R.—75 centins par semaine.

Q.—Y a-t-il un égout sur les lieux ? R.—Non, il n'y en a pas dans cette rue.

Q.—Avez-vous des commodités à l'arrière ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il de séparés pour vous et pour vos locataires ? R.—Non ; ce sont les mêmes.

Q.—Quels impôts payez-vous ? R.—\$13 par ans.

Q.—Cela comprend-il l'eau ? R.—Non.

Q.—A combien s'élèverait la taxe de l'eau ? R.—A \$4.50 par an.

Q.—Avez-vous travaillé dans quelque autre localité ? R.—Il y a à peu près seize ans, j'ai travaillé pendant trois ans à New-Glasgow.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans les Etats-Unis ou dans le Haut-Canada ? R.—Non.

JOSEPH LARKINS, employé à la fabrication des biscuits, est mis sous serment.

Par M. HEAKES :—

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai onze ans.

Q.—Quel mal avez-vous à la main ? R.—J'ai été blessé par la machine.

Q.—Comment cela est-il arrivé ? R.—J'ai été pris par les rouleaux.

Q.—Quels rouleaux ? R.—Les rouleaux de la machine aux biscuits.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé à la fabrication des biscuits ? R.—Environ sept semaines.

Q.—Entrait-il dans votre travail de faire fonctionner la machine ? R.—Non ; j'ai été engagé pour mettre en boîte et ensuite on m'a mis à travailler à la machine.

Q.—Combien de gages vous donnait-on ? R.—Une piastre la première semaine ; et ensuite une piastre et quart.

Q.—Combien vous donne-t-on à présent ? R.—Rien du tout.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous blessé ? R.—Il y a eu neuf semaines jeudi.

Q.—Ne vous a-t-on rien donné ? R.—Non, si ce n'est pour la semaine où l'accident est arrivé.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous demandé de l'emploi ? R.—Ma mère demanda du travail pour moi, et on lui dit qu'on pourrait me faire travailler à mettre les biscuits en boîte ; ensuite on m'a changé pour me mettre où était la machine.

Par M. FREED :

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé à la machine avant d'être blessé ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Que faisiez-vous à cette machine ? R.—J'enlevais la pâte au fur et à mesure qu'elle sortait sur les rouleaux.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il d'autres jeunes garçons de votre âge employés dans l'établissement ? R.—Je ne sais pas. Il y avait un autre garçon à peu près de mâtaille ?

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous perdu quelques doigts ? R.—J'en ai perdu un.

Q.—Avez-vous perdu quelques jointures des autres doigts ? R.—Je crois que je vais perdre un autre doigt.

Par M. KERWIN :

Q.—Qui a payé le docteur ? R.—Je ne puis pas dire.

Par M. KELLY :

Q.—Qui vous a conduit chez le docteur ? R.—Un homme qui était présent. Le docteur a fait sept ou huit points de suture.

ARTHUR SWANN, boulanges-pâtissier, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Boulanges-pâtissier.

Q.—Faites-vous des biscuits ? R.—Oui.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—10 heures.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—\$2.75 par semaine.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le métier ? R.—Depuis trois ou quatre ans.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes garçons qui travaillent dans la même boutique ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Y en a-t-il beaucoup plus jeunes que vous ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—Y en a-t-il d'aussi jeunes que le témoin qui vient d'être entendu ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des machines dans votre boutique ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes garçons se font-ils estropier quelquefois ? R.—Non.

Q.—Avez-vous vu des jeunes gargons qui se sont fait estropier dans le département des biscuits ? R.—Quelques-uns.

Q.—Quel âge avaient-ils ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Y a-t-il plusieurs hommes dans la même pièce que vous ? R.—Il y en a trois ou quatre.

Q.—Savez-vous quel est leur salaire ? R.—Non.

Q.—Combien gagniez-vous pendant votre première année d'ouvrage ? R.—\$1.

Q.—Votre salaire a-t-il augmenté d'une piastre chaque année ? R.—Non.

Q.—Quelle augmentation avez-vous eue ? R.—Quelquefois vingt-cinq cents ou cinquante cents.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—17 ans bientôt.

Q.—Êtes-vous dans le métier depuis trois ans ? R.—Je suis dans le métier depuis trois ou quatre ans.

JOHN O'HEARN est assermenté.

Q.—Quel métier pratiquez-vous ? R.—Je suis boulanger et pâtissier.

Q.—Travaillez-vous à faire le biscuit ou principalement la pâtisserie ? R.—Je fais les deux.

R.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Je travaille depuis sept heures du matin jusqu'à 6 heures à faire du biscuit et de 3 heures du matin jusqu'à 4, 5, ou 6 heures à la boulangerie.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Je gagne \$6 à la pâtisserie et 7 à la boulangerie.

Q.—Y a-t-il de l'ouvrage à la pièce dans la pâtisserie ? R.—Oui, il y a trois ou quatre jeunes garçons employés à la pièce.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Je n'en ai pas d'idée.

Q.—Sont-ils de 13 ou 14 ans ? R.—A peu près cet âge là je suppose.

Q.—Connaissez-vous le montant de leur salaire ? R.—Je ne puis pas vous dire.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous en pension ? R.—Non. Je demenure chez mes parents.

JAMES PURCELL est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Laitier.

Q.—Laitier ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Depuis longtemps ? R.—Non, pas longtemps.

Q.—Où travailliez-vous avant cela ? R.—A faire des biscuits.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Bientôt, 15 ans.

Q.—Quel salaire aviez-vous ? R.—\$1.50.

Q.—Avez vous travaillé longtemps à faire des biscuits ? R.—Un an et demi.

Q.—Est-ce tout ce que vous gagniez après un an et demi ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien d'heures travailliez-vous par jour ? R.—De 7 jusqu'à 6 heures.

Q.—Avez-vous jamais été estropié ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Comment avez-vous été estropié ? R.—Dans la roue d'endiquettage du coupoir.

Q.—Vous vous êtes fait prendre la main dedans ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien de temps avez-vous été empêché de travailler ? R.—Un peu plus d'un mois.

Q.—Avez-vous été payé pendant le temps que vous étiez malade ? R.—Non, monsieur.

Q.—Quand votre salaire a-t-il cessé de vous être payé ? R.—Après la première semaine.

Q.—Quelqu'un a-t-il payé le docteur ? R.—Je ne sais pas monsieur.

Q.—Y a-t-il plusieurs garçons de votre taille qui travaillent dans la même boutique avec vous ? R.—Trois ou quatre.

Q.—Y en a-t-il de plus jeunes que vous, monsieur ? R.—Je ne sais pas, monsieur.

WILLIAM PURCELL, emballeur de biscuits, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quel est votre ouvrage ? R.—Emballeur.

Q.—Dans quel local ? R.—Dans la chambre à emballer les biscuits.

Q.—En avez-vous la charge ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Faut-il beaucoup d'adresse pour être emballeur ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Quel salaire les emballeurs ont-ils généralement ? R.—Mon salaire est de \$6.50. Les jeunes garçons ont généralement \$1.50.

Q.—Les jeunes garçons sont-ils sous vos charges ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien faut-il de temps aux garçons pour apprendre à faire cette besogne ? R.—Pour bien apprendre à emballer il faut de deux à trois semaines.

Q.—Quel est l'âge du plus âgé de ces garçons ? R.—14 ans.

Q.—Demande-t-on leur âge quand ils entrent dans l'établissement ? R.—Généralement, non.

Q.—Combien de temps les jeunes garçons travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Imposez-vous des amendes aux garçons qui n'arrivent pas à l'heure juste ? R.—Non.

Q.—Quel est le temps accordé pour le dîner ? R.—Une heure.

Q.—Vont-ils généralement prendre leur dîner à domicile ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils quelquefois après six heures du soir ? R.—Quelquefois. Quand nous sommes bien occupés, ils travaillent après cette heure là.

Q.—Combien de temps travaillent-ils après l'heure réglementaire ? R.—Cela dépend des ordres que nous avons à remplir. Quelquefois jusqu'à 6 heures et demie. Alors on leur donne une demi journée le lendemain. Ils ne reçoivent pas d'argent pour ce travail en plus. Mais ils reprennent ce temps, le lendemain.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles employées dans ce département ? R.—Non, monsieur.

Q.—Ces garçons ont-ils à lever ces boîtes quand elles sont remplies ? R.—Oui ; mais elles ne sont pas pesantes.

Q.—Quel est le poids ordinaire d'une boîte de biscuits ? R.—De vingt à vingt-cinq livres.

Q.—Supposant que ces garçons n'empaquettent pas convenablement ? R.—Les boîtes sont vidées et son paquetées de nouveau.

Q.—Leur salaire est-il augmenté quand ils deviennent plus habiles ? R.—Oui, mais bien lentement.

Q.—Les jeunes garçons passent-ils avec le temps de la salle d'emballage à l'atelier de fabrication des biscuits ? R.—Dans le cas où un garçon est absent de la salle aux biscuits, ils en prennent un d'une autre salle, mais dans aucune autre occasion.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à cet ouvrage ? R.—Sept ans.

Q.—Combien de temps travaillez-vous ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans d'autres villes ? R.—Non, monsieur.

LEWIS ARCHIBALD, boulanger, est assermenté.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans quel département de la boulangerie travaillez-vous ? R.—Comme boulanger ou faiseur de biscuits. Je fais les deux et prends charge quelquefois.

Q.—Quelle est la longueur d'une journée de travail de boulanger ? R.—Ils commencent à travailler à quatre heures, quelquefois à 3 heures. Une équipe commence toujours à quatre heures du matin et finissent à quatre heures de l'après midi, ou un peu plus tard. Tout le reste varie. Il y a une boutique dans

cette ville qui, depuis que j'ai l'âge de connaissance, a toujours commencé à travailler à deux heures et demie et trois heures et jusqu'à onze heures et minuit. C'était quand les patrons avaient des commandes considérables et s'efforçaient autant que possible d'accaparer tous les contrats, et ce, au détriment des travailleurs.

Q.—Quel est le salaire approximatif des boulangers, dans la ville d'Halifax, étant donné le salaire le plus haut et le plus bas ? R.—Le salaire ordinaire d'un boulanger qui appartient à la société est de \$8 par semaine. Les contre-maitres \$10—un d'eux a \$9.

Q.—Est-ce que les membres de la société reçoivent les plus hauts salaires ? R.—Je crois que oui. Le contre-maitre chez Moir dit qu'il gagne \$12.

Q.—M. Archibald, je crois que vous êtes le président de l'Union des boulangers ? R.—Je le suis.

Q.—Depuis quand cette union existe-t-elle ? R.—La première a existé pendant 20 ans, puis s'est dissoute. Puis elle s'est reformée. Je crois que la dernière organisation existe depuis huit ou neuf ans, d'après ma mémoire ; je ne puis vous dire exactement.

Q.—Les salaires sont-ils augmentés depuis la dernière organisation de l'Union ? R.—Non, monsieur.

Q.—Quel a été la cause de la première grève ? R.—Avant cela nous commençons à travailler à trois heures et demie.

Q.—Avant la grève y eut-il quelques pourparlers entre les patrons et les employés pour arriver à une entente ? R.—Non, monsieur, pas que je sache.

Q.—Les employés ont-ils eu des entrevues avec leurs patrons avant de se mettre en grève ? R.—Ils leur ont donné une ou deux semaines d'avis.

Q.—Votre société offre-t-elle des avantages en cas de maladie ou de décès ? R.—Oui, monsieur, nos règlements le disent. Nous avons fait une grève mais nous n'avons retiré aucun bénéfice de cette grève.

Q.—Y a-t-il des boulangers travaillant à la journée à Halifax qui soient propriétaires ? R.—Non, monsieur.

Q.—Croyez-vous, d'après votre connaissance, que les employés soient suffisamment payés pour leur travail. Comparativement aux autres branches d'industrie—connaissez-vous le cours des salaires ailleurs qu'à Halifax dans le Dominion ? R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs que dans la ville d'Halifax ? R.—J'ai travaillé dans différentes parties des Etats-Unis.

Q.—Il y a quelques années ? R.—Il y a 12 ou 14 ans.

Q.—Y a-t-il des apprentis boulangers ? R.—Non, monsieur, on ne les nomme pas apprentis—il n'y a pas d'apprentis dans cette besogne. Quelquefois des garçons viennent y travailler ; le fait est que le travail est trop fort pour les jeunes garçons.

Q.—Quel serait l'âge requis pour un garçon, qui voudrait se faire apprenti, sans nuire à sa santé ? R.—Il devrait avoir seize ou dix-sept ans, il serait trop faible, s'il était plus jeune.

Q.—Combien faudrait-il de temps à un jeune homme actif et intelligent pour devenir compagnon boulanger et avoir le même salaire ? R.—S'il en avait l'occasion, je pense qu'il lui faudrait quatre années. Il devrait même être un bon compagnon boulanger en moins de temps.

Q.—Pensez-vous, M. Archibald, que les heures de travail pourraient être réduites, en commençant, disons à 5 heures, sans préjudice aux intérêts publics ? R.—Oui, monsieur, je le crois. Je pense que les boulangers pourraient faire plus d'ouvrage. Si nous faisons la pâte et allions déjeuner, nous pourrions mieux travailler ensuite.

Q.—Y a-t-il des améliorations dans les boulangeries, comme, par exemple pour détruire l'effet des matières gazeuses, et du soufre qui se dégagent des four-

naises à charbon ? R.—La règle générale de la boulangerie est de se servir de coke ou de charbon dans les fours. Où il y a une fournaise à la place de fours, on brûle du bois—il n'y a pas de gaz dans le bois.

Q.—Est-ce qu'il fait bien chaud dans les boulangeries pendant l'été ? R.—Non, monsieur, elles sont bien aérées,

Q.—Sont-elles chaudes et confortables pendant l'hiver ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Pensez-vous que le salaire des boulangers pourrait être augmenté, sans augmenter le prix du pain ? R.—Je le crois, monsieur. Je pense que si les patrons formaient une association, et qu'ils en suivraient les règlements, les ouvriers et les patrons pourraient parfaitement contrôler les prix, par une entente mutuelle. Ils agissent indépendamment les uns des autres suivant leurs moyens respectifs, et si un homme vient sur le marché avec des prix plus bas, les autres sont forcés pour faire compétition de spéculer sur le travail et la durée du travail,

Q.—Y a-t-il un inspecteur du pain dans la ville d'Halifax ? R.—Voulez-vous dire un peseur de pain.

Q.—Nommé par le Conseil de Ville ? R.—Non, pas que je sache.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Que fait-on du pain trop léger ? R.—Avant la Confédération, le Conseil de Ville nommait un peseur de pain ; depuis ce temps le Dominion s'est réservé ce pouvoir, et conséquemment nous n'en avons plus.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Savez-vous que dans presque toutes les autres villes du Dominion, il y a un inspecteur de pain ? R.—Non, monsieur.

Q.—Savez-vous qu'il y en a un à Toronto, à Montréal, et autres villes ? R.—Non, monsieur.

Q.—Savez-vous que toutes ces villes ont la même forme de gouvernement ? R.—Oui, monsieur

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Relativement à la fabrication de biscuits, ce travail est-il préjudiciable à la cruauté des enfants ? R.—Oh ! non monsieurs. C'est assez salubre. Il fait chaud dans les boulangeries l'été, je dirais qu'elles seraient très salubre, si les boulangeries étaient bien ventilées.

Q.—Croyez-vous qu'il soit raisonnable de nettoyer les rouleaux en mouvement ? R.—Non, monsieur.

Q.—Sont-ils généralement employés à cet ouvrage en commençant ? R.—Le contre-maître ne le ferait pas s'il connaissait son affaire.

Q.—Est-ce qu'il faut un bon jugement et de l'expérience à un enfant pour travailler à un de ces rouleaux ? R.—Oui, monsieur, ça demande une certaine expérience—plus un jeune homme a d'expérience, moins il est sujet à se faire blesser.

Q.—Ces rouleaux ne peuvent-ils pas être nettoyés, alors qu'ils sont stationnaires ? R.—Assurément oui, monsieur.

Q.—Quel est le but de les nettoyer quand ils sont en mouvement ? R.—Je ne puis dire exactement. La seule chose que je vois c'est qu'ils tournent instamment tant que la courroie est en place. Si la courroie était déplacée il faudrait les faire tourner à la main en se servant du valant.

Q.—En supposant que la main se ferait prendre entre les rouleaux, combien faudrait-il de temps pour arrêter la machine ? Le temps qu'il faudrait pour déplacer la courroie ? Si quelque chose se brisait pourriez-vous le faire plus vite ? R.—Ça prendrait un peu de temps, car ça dépend de la manière dont les rouleaux

sont posés pour le pain bis ou le pain blanc, plus les rouleaux sont fins plus la blessure serait grave. Je crois que ça prendrait cinq minutes, mais cela dépendrait aussi de la position de celui qui serait préposé aux freins.

Q.—Savez-vous si les personnes qui ont charge de l'engin sont des ingénieurs capables ? R.—Je ne puis pas dire s'ils sont capables.

Q.—Sont-ce des engins à gaz ? R.—Non, monsieur, des engins à vapeur de vingt deux chevaux.

Q.—Vous ne pouvez rien dire de la condition des engins ou de la capacité des ingénieurs à Halifax ? R.—Non, monsieur.

Q.—Les boulangeries en général ont-elles des ingénieurs, ou les engins sont-ils conduits par les travailleurs à tour de rôle ? R.—Je ne crois pas que ce soient des ingénieurs munis de certificats.

JAMES BYERS, boulanger, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Dans quelle partie de la boulangerie travaillez-vous ? R.—Je ne travaille pas dans cette ligne là.

Q.—Y avez-vous jamais travaillé ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle partie ? R.—Aux biscuits.

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous avez travaillé aux biscuits ? R.—Quatre ans.

Q.—Y avez-vous été blessé ? R.—J'ai eu la main coupée.

Q.—Combien de temps avez-vous été empêché de travailler ? R.—Trois mois

Q.—Y avez-vous perdu les doigts ? R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous été payé pendant que vous étiez malade ? R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous reçu un compte du docteur ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Quel âge aviez-vous alors ? R.—Douze ans.

Q.—Depuis combien de temps travailliez-vous quand vous avez été blessé ? R.—Six mois

FRANK HEFLER, boulanger, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Monsieur, quel est votre métier ? R.—Boulangier.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Corroborrez-vous ce témoignage ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Peu de chose ; seulement que si les boulangers travaillaient 10 heures par jour, ils pourraient faire autant que les autres ouvriers.

Par M. CLARKE :

Q.—Serait-il possible pour un boulanger de commencer son ouvrage à six ou sept heures du matin et faire sa part d'ouvrage à la satisfaction du public ? R.—Oui, monsieur, je le pense.

Q.—Serait-il prêt assez tôt pour être distribué ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle raison donnent-ils alors pour que cette besogne se fasse de cette manière ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous ne pouvez donner aucune raison ? R.—Non, monsieur, on a toujours fait ainsi depuis que je travaille.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les gens seraient-ils privés d'avoir du pain frais ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Avez-vous quelqu'autres remarques à faire à la Commission ? R.—Non, monsieur, pas que je sache pour le présent.

JOHN CREDIHEE, boulanger, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Boulangier.

Q.—Vous avez entendu les témoignages des témoins ici présents ? R.—J'ai entendu le dernier, je l'ai écouté avec attention. Je crois qu'il a dit la vérité.

Q.—Vous croyez le témoignage qu'il a rendu bien vrai ? R.—Je pourrais même l'assermenter, car nous avons eu le plaisir de travailler ensemble.

Q.—Pensez-vous monsieur que si les ouvriers ne travaillaient que 10 heures par jour, les boulangers sans ouvrages trouveraient de l'emploi à Halifax ? R.—Certainement, monsieur.

Q.—Pensez-vous qu'il se pourrait qu'un homme commencerait à travailler à cinq heures ? R.—Très certainement, et à six heures aussi.

Q.—Avez-vous d'autres informations à nous donner ? R.—J'ai travaillé huit heures avant mon déjeuner, et l'on m'a retenu un quart de jour pour vingt minutes de retard à l'ouvrage.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la fabrique de biscuits ? R.—Non, monsieur ; j'ai vu plusieurs garçons d'estropiés à ce métier. On nous a demandé pour aider à les sortir de là.

Q.—Y a-t-il eu une amélioration dans l'état sanitaire des boulangeries ? R.—L'on me dit que oui. J'ai bien connu les inconvénients, quand il nous fallait ouvrir les portes pour respirer ; il y a cinq ans de cela.

Q.—Il y a amélioration ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. FREED :

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous avez travaillé du métier de boulanger ? R.—Je travaille à ce métier actuellement. Il y a quatre ans que je travaille dans cet établissement.

JAMES LLOYD, boulanger, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel métier exercez-vous ? R.—Boulangier.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—A peu près 12 heures. J'ai même travaillé 24 heures.

Q.—Quel salaire avez-vous maintenant ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Quel salaire aviez-vous quand vous travailliez de plus longues journées ? R.—Généralement \$8—puis mon salaire a été réduit à \$7.

Q.—De combien d'heures est composée une journée de travail ? R.—Une journée devrait être de 10 heures.

Q.—Quant un homme travaille depuis trois heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir, combien gagne-t-il en plus ? R.—Rien du tout.

Q.—Supposons qu'il laisse l'ouvrage ? R.—On lui retrancherait une journée.

Q.—Avez-vous eu connaissance que cela ait été fait ? R.—On me l'a fait à moi-même.

Q.—Savez-vous si on l'a fait à d'autres ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la fabrique de biscuits ? R.—J'y ai travaillé quelque temps.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les garçons sont mis à cet ouvrage à un âge trop jeune ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Y a-t-il beaucoup de ces garçons qui ce sont estropiés ? R.—Un grand nombre.

Q.—Quelques-uns l'ont-ils été gravement ? R.—Oui, j'en ai retiré un moi-même de la machine.

Q.—Quel âge avait-il ? R.—Entre 13 et 14 ans, je crois.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup de garçons de cet âge employés dans les manufactures des biscuits ? R.—Je ne puis dire maintenant monsieur.

Q.—Pouvez-vous nous dire la moyenne des salaires des boulangers qui travaillent dans les plus grandes boulangeries ? R.—Quelques-uns, cinq, six, sept piastres, et le contre-maître qui gagne \$12—et puis en diminuant, quelques-uns trois seulement.

Q.—En dehors des manufactures quel est la moyenne des salaires des boulangers ? R.—Sept et huit piastres.

Q.—En dehors des manufactures quel est la moyenne des heures de travail des boulangers ? R.—Douze heures.

Q.—Savez-vous si c'est la coutume de payer différents salaires, en hiver et en été ? R.—En été ils recevront peut-être sept piastres, et aussitôt la neige tombée ils sont réduits à cinq, quatre et trois piastres.

Q.—Quel est la cause de cela ? R.—La cause, c'est qu'ils n'appartiennent pas à l'union, et les patrons font ce qu'il leur plaît.

Q.—Avez-vous connaissance que le salaire d'un homme ait été réduit à deux piastres parce qu'il s'était enivré ? R.—Non, monsieur.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Règle générale, les boulangers sont-ils aussi assidus, que les ouvriers des autres métiers ? R.—La majorité est aussi rangée et aussi assidue que les ouvriers des autres métiers.

Q.—Croyez-vous que la longueur des journées de travail—les boulangers ayant à se lever aussi à bonne heure—n'est pas une occasion pour eux de boire ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Alors vous pensez que si un homme travaille comme vous dites, 14 ou 15 heures, il a plus d'occasion de boire que s'il ne travaillait que 6, 9 ou 10 heures ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous pensez que l'organisation des boulangers dans l'union est un moyen de maintenir les salaires ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous d'autres informations à donner à la Commission au sujet du métier de boulanger ? R.—Il y a quatre ou cinq de nos membres qui ne sont pas employés. Si nous avions le système de 10 heures ils auraient tous de l'emploi. Si un homme travaille 17 ou 18 heures il les empêche de travailler.

Q.—Vous croyez alors que les hommes, comme corps, préféreraient travailler 10 heures par jour afin de donner de l'ouvrage aux autres compagnons boulangers ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous pensez alors que les journées courtes contribueraient à donner de l'emploi à ceux qui ne travaillent pas ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle est la meilleure saison d'affaires pour les boulangers ? R.—Généralement l'été, quand les vaisseaux de guerre sont ici, de juin à novembre.

Q.—Sont-ils bien occupés vers Noël et durant la saison des fêtes ? R.—Les pâtisseries sont bien occupés.

Q.—Est-ce qu'il y a plusieurs boutiques de pâtisseries à Halifax ? R.—A peu près vingt.

Q.—Les salaires des pâtisseries sont-ils plus élevés que ceux des boulangers ?
R. Oui monsieur, par exemple ils gagnent de six, sept et huit piastres par semaine et ne travaillent que dix heures.

Q.—Ont ils constamment de l'ouvrage toute l'année ? R.—Les pâtisseries ?

Q.—Oui, monsieur ? R.—Après les fêtes de Noël pendant à peu près un mois, ils ont peu de chose à faire.

Q.—Quand les boulangers n'ont pas d'ouvrage à quelle industrie peuvent-ils se livrer ? R.—Je ne crois pas qu'ils fassent autre chose. Ils ne peuvent pas avoir d'ouvrage.

WILLIAM BIRKINHEAD, briquetier, est assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Briquetier.

Q.—Quel est le salaire payé à Halifax ? R.—Vingt-cinq cents par heure est la moyenne.

Q.—Quelques ouvriers reçoivent-ils plus que cela ? R.—Quelques-uns.

Q.—Et d'autres reçoivent moins que ce salaire ? R.—Je crois que oui.

Q.—Avez-vous quelque chose d'important à communiquer aux commissaires ? R.—Je désire refuter certains avancés faits ici. Il a été dit que les briqueteurs et les maçons travaillaient ici huit mois de l'année et qu'ils étaient payés 30 cents de l'heure. Ils en seraient très satisfaits, mais ils gagnent jamais autant que cela. La majorité des briqueteurs et des maçons, à Halifax, ne travaillent pas cinq mois entiers dans l'année. —Il peut y en avoir qui travaillent plus que cela, mais bien rarement. Quelques-uns ne travaillent pas plus de quatre mois, et leur salaire est de vingt cinq centins par heure. Vint-cinq centins n'est pas suffisant pour pouvoir faire vivre une famille, et nous devons chercher à avoir un salaire plus raisonnable, c'est-à-dire trente cents de l'heure. Un entrepreneur a refusé de payer ce salaire, et plutôt que de le payer, il a fait venir d'Europe des ouvriers qui, à la longue, lui coûtaient plus cher. Les ouvriers ici ont dû aller chercher de l'emploi aux Etats-Unis pour pouvoir vivre.

Q.—Depuis quand ces hommes sont-ils venus d'Europe ? R.—Deux ans.

Q.—Est-ce qu'il y a encore de ces hommes à Halifax aujourd'hui ? R.—Je crois qu'ils sont presque tous retournés en Europe.

Q.—Etiez-vous en connaissance avec eux ? R.—Non, monsieur.

Q.—Etes-vous fondé à affirmer qu'ils sont venus ici sous contrat ? R.—Oui, monsieur. La même chose se pratique encore aujourd'hui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à Halifax ? R.—Depuis dix-huit ans.

Q.—Depuis cinq ans quelle est la moyenne du salaire annuel des briqueteurs ? R.—Depuis cinq ans le prix a été de 25 de l'heure, et la durée du travail annuel a été de cinq mois.

Q.—Les briqueteurs à Halifax sont-ils généralement des citoyens de l'endroit ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Sont-ils mariés ? R.—Oui, presque tous.

Q.—Sont-ils propriétaires ? R.—Les propriétaires sont peu nombreux.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous si le passage des briqueteurs qui sont venus d'Europe a été payé en tout ou en partie, par ceux qui les ont fait venir ici ? R.—Je ne sais pas.

Halifax, 10 avril 1888.

WILLIAM MUIR, voilier, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis voilier et fournisseur de navire.

Q.—Combien employez-vous de personnes ? R.—A peu près quatre tout le long de l'année.

Q.—Pendant la saison des affaires en employez-vous plus que cela ? R.—Oui, quand nous pouvons les avoir.

Q.—Les hommes de ce métier sont-ils rares ? R.—Ce commerce est peu prospère, et il y a peu d'ouvriers, ils ont tous laissé la ville.

Q.—Depuis la substitution des navires à vapeur aux voiliers, les affaires sont tombées ? R.—Sans doute, cela y a beaucoup contribué.

Q.—Quel est le salaire d'un bon voilier et quel sont ses gages journaliers ? R.—Nous payons les hommes \$1.75 pour dix heures de travail tout le long de l'année, nous en avons trois ou quatre employés tout le long de l'année à ce prix là.

Q.—Sont-ils requis de travailler le soir ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Le payez-vous le même prix ou bien les payez vous en plus pour cela ?

R.—Nous les payons en plus.

Q.—Les payez-vous plus cher par heure le soir que pour le travail du jour ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous des employés de capacité inférieure ? R.—Oui ; nous en avons deux ou trois jeunes garçons.

Q.—Quel est leur salaire pendant la première année ? R.—On les paye \$1.25 par semaine.

Q.—Quel est la durée de leur apprentissage ? R.—Ils devraient servir comme apprentis jusqu'à l'âge de 21 ans ; mais ils ont l'habitude de ne travailler que pendant une, deux, ou trois années, et puis ils abandonnent.

Q.—Les femmes travaillent-elles à cet ouvrage ? R.—Non pas que je sache, pas à Halifax.

Q.—Payez-vous vos hommes fréquemment ? R.—Ils sont payés tous les samedis.

Q.—Complètement ? R.—Oui.

Q.—Argent comptant ? R.—Oui. Nous ne pourrions pas compter sur eux le lundi, si nous ne les payions pas le samedi.

Q.—Faites-vous des voiles pour les vaisseaux étrangers arrêtant à ce port ? R.—S'ils en ont un besoin absolu, et peuvent avoir une voile.

Q.—Autrement ils n'en achètent pas ? R.—Pas autrement. La plupart sont Norvégiens, et leur ouvrage se fait en grande partie à bord des vaisseaux.

Q.—Ils peuvent acheter des voiles à meilleur marché chez eux ? R.—Oui ; sans aucun doute. S'ils ont besoin d'une voile ils la font à bord du vaisseau.

Q.—Quelle différence y a-t-il, entre les prix ici et ceux des Etats-Unis ? R.—Nous pouvons faire des voiles pour un prix raisonnable, mais les prix ont augmenté eu égard aux droits de douane. Nous sommes obligés d'acheter la toile dans la province ; nous avons l'habitude de l'acheter aux Etats-Unis.

Q.—La toile faite ici est-elle aussi bonne que celle fabriquée aux Etats-Unis ? R.—Non, elle n'est pas aussi bonne que celle que nous avons l'habitude d'acheter aux Etats-Unis, mais je crois que les Etats-Unis nous envoient maintenant une qualité inférieure.

Q.—Comment sont les prix comparés à ceux des Etats-Unis ? R.—Nous ne pouvons acheter la toile américaine à aussi bon marché que la toile de Yarmouth ; dans certains cas nous devons payer un peu plus cher.

Q.—Se sert-on de toile américaine ici ? R.—Oui ; nous nous en servons.

Les droits de douane ont haussé le prix de tout le matériel de marine. Il n'y a pas de demande pour la confection des voiles à présent comparé avec les années passées.

JOHN McDONALD, surveillant des travaux de la cité, assermenté :

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis surveillant des travaux de la cité.

Q.—Avez-vous la surveillance des hommes engagés ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire régulier des travailleurs médiocres ? R.—Nos prix sont de \$1.10 par jour, ou 11 cents de l'heure. Nous les payons tous de une piastre à une piastre vingt-cinq cents par jour—ou onze cents de l'heure. Nous avons des ouvriers que nous payons \$1.25 pendant l'été; quand ce genre d'ouvrage est à se faire.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage constamment ou sont-ils à ne rien faire pendant l'hiver ? R.—Ils ont rien à faire pendant l'hiver.

Q.—Pouvez-vous faire une estimation du nombre de jours qu'ils sont employés pendant l'année ? R.—Non ; en hiver, nous pouvons employé un homme aujourd'hui, et ne pas avoir d'ouvrage à lui donner demain.

Q.—Vous ne pouvez dire le montant réel d'ouvrage qu'ils ont fait ? R.—Non, je ne le puis pas.

Q.—Ont-ils d'autre ouvrage ? R.—Oui, sans doute ; ils en prennent quand ils peuvent en trouver.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage que ces hommes peuvent avoir ? R.—Non ; pas l'hiver.

Q.—Employez-vous beaucoup de menuisiers ? R.—Nous n'en avons qu'un seul ; quand il y a des travaux de menuiserie à faire, nous la faisons faire par soumission.

Q.—Employez-vous des briqueteurs ou des maçons ? R.—L'année dernière nous en avons trois ou quatre.

Q.—Quel salaire leur donnez-vous ? R.—Nous les payons de \$2.50 à \$3.00.

Q.—Est-ce pour une journée de 10 heures ? R.—Oui.

Q.—Comment les payez-vous ? R.—Nous les payons tous les vendredis soir.

Q.—Les payez-vous en entier ? R.—Oui ; nos semaines finissent le mercredi.

Q.—Avez-vous de la difficulté à trouver les hommes dont vous avez besoin ?

R.—Non, pas du tout.

Q.—Les ouvriers demandent-ils de l'ouvrage de journaliers ? R.—Pas que je sache.

Q.—Les mêmes hommes vous reviennent-ils ou changez-vous de personnel ?

R.—Les mêmes hommes reviennent généralement à l'ouvrage.

Q.—Pouvez-vous nous dire si ces journaliers font des économies, ou s'ils peuvent vivre avec leur salaire ? R.—Quelques-uns mettent de l'argent de côté, et d'autres ne le font pas.

Q.—Quelques-uns d'entre eux ont-ils acheté des maisons ? R.—Je crois me souvenir que quelques-uns d'entre eux sont devenus propriétaires.

Q.—Pas un grand nombre ? R.—Non, pas un grand nombre.

Q.—Leurs maisons sont-elles payées ? R.—Je ne sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé à la corporation ? R.—Depuis 35 ans.

Q.—Avez-vous jamais appris un métier ? R.—Non.

Q.—Etes-vous entré comme journalier ? R.—Oui ; je suis entré comme journalier.

Q.—Et vous avez appris, et avez été promu ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire aviez-vous alors ? R.—Je crois que c'était quatre chelins par jour.

Q.—Avez-vous la surveillance des égouts ? R.—Oui.

Q.—Vous surveillez le posage des tuyaux et des accouplements etc. ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec les hommes ? R.—Non, pas du tout, excepté quand ils perdent du temps pour ivresse, ou quelque chose comme cela.

Q.—Quel salaire avez-vous dit qu'ils avaient ? R.—11 cents de l'heure.

Q.—Avez-vous jamais employé des hommes qui avaient travaillé pour d'autres corporations dans d'autres cités ? R.—Je crois que nous en avons eu qui ont travaillé en Europe, mais ils ne sont pas restés, ils sont partis.

Q.—Vous avez quelques propriétés, je suppose ? R.—J'ai une maison, mais elle n'est pas payée.

Q.—Quel est le prix approximatif d'un logement de trois ou quatre pièces ?

R.—Les quatre pièces que j'occupe moi-même couteraient cinq piastres par mois.

Q.—Dans quelle partie de la ville demeurez-vous ? R.—Je demeure en arrière de la commune, au nord.

Q.—Quel serait le loyer ordinaire de trois pièces ? R.—\$1.25 ou \$1.50 par semaine, je crois.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quel en est le montant, à peu près ? R.—Je crois qu'elles ont été de \$23 l'année dernière.

Q.—Ce montant comprend-il la taxe de l'eau ? R.—Non.

Q.—Quel est le montant de la taxe de l'eau ? R.—\$10.10 je crois.

Q.—Quelle est la valeur de votre propriété ? R.—Je crois qu'elle est évaluée à \$1.600.

Q.—Vous connaissez d'autres personnes dans l'emploi de la corporation qui ont acquis des propriétés ? R.—Il y en a qui ont des magasins en leur nom, mais je ne sais pas combien ils ont payé sur le prix d'achat.

Q.—Arrive-t-il que les hommes ne soient pas payés, parce que les montants appropriés à cette fin soient épuisés ? R.—Pas à présent.

Q.—C'est déjà arrivé ? R.—Il y a cinq ou six ans, ou peut-être plus, les hommes furent quelques semaines sans être payés, pour cette raison.

Q.—La corporation donne-t-elles des ordres pour des marchandises ? R.—Non, elle paye comptant.

ROBERT MOTTON, magistrat stipendiaire, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis magistrat stipendiaire de la cité.

Q.—Est-ce qu'il y a une loi à Halifax par laquelle un travailleur peut assurer son salaire quand il travaille à une nouvelle bâtisse ? R.—Oui.

Q.—Jusqu'à quel montant peut-il réclamer ? R.—Cette loi peut être consultée dans les Statuts Revisés, (5ième Serie) chap. 85. C'est essentiellement la même que l'Acte d'Ontario.

Q.—Le travailleur employé ne peut pas réclamer du propriétaire plus que le montant dû à l'entrepreneur, ou le sous-entrepreneur ? R.—Non c'est tout.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques informations relativement aux frais de perception des petites dettes dans la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui, dans la cour civile de la cité, qui est une cour où se plaident presque toutes les actions, pour

la perception des petites dettes, la juridiction est la même que dans les cours de magistrats stipendiaires de comté. Les magistrats stipendiaires de comté sont nommés par les municipalités, mais je suis nommé par le gouvernement. Ma juridiction est pour les causes civiles jusqu'au montant de quatre-vingt. La partie, désirant collecter un montant, dépose deux copies de sa réclamation; une à être produite au bureau, et l'autre adressée au défendeur. Le greffier alors émane le bref de sommation et le demandeur dépose 75 cents qui est le prix de la sommation. Si la cause n'est pas contestée, il a en outre \$1 à payer pour le jugement, ce qui constitue tous les frais à enrégistrer, excepté dans le cas où un avocat comparait. Quand un avocat comparait, et que la somme demandée est de plus de \$20, il a droit à un honoraire de \$4. Quand le montant de l'action est pour plus de \$40, il a droit à un honoraire de pas plus de \$6. Dans les causes en défaut, qui ne sont pas contestées, la sommation est émanée par un avocat, qui a droit, quand la réclamation est pour plus de \$20, à un honoraire de \$2.35 cts qui avec les 75 cents pour la sommation et \$1 pour le jugement constituent tous les frais. Le nombre des causes pour défaut est très considérable. Les frais d'exécution sont de 40 cents. Le prévoit de la cité collecte le montant de l'exécution et fait remise sans frais. La Cour Civile de la cité se réunit deux fois par mois et le nombre des causes est de 60 ou 70 à 120. Les frais sont les mêmes dans toutes les causes jugées par défaut, sans égards au montant, excepté le montant de \$2.35 pour l'avocat quand le bref est émané par lui.

Q.—Quels sont les objets exempts de saisie exécution ? R.—Ils sont tous spécifiés dans les Statuts Révisés, chap. 104.

Q.—Y a-t-il une loi dans la Nouvelle-Ecosse concernant les tiers-saisies pour gage ? R.—Oui, nous avons cette loi-là. Cette tiers-saisie ne peut-être exemptée qu'après jugement. Il n'y a pas de procédure particulière pour les gages il faut poursuivre et obtenir jugement. La règle de procédure se trouve au chapitre 105 et aussi à la page 912 des Statuts Révisés.

Q.—Y a-t-il une partie des gages exempte de tiers-saisie ? R.—Non.

Q.—Tout les gages d'un homme peuvent-ils être saisis ? R.—Oui.

Q.—Supposons qu'un homme gagne \$10 par semaine, et doive \$7, le créancier peut-il saisir ce montant ? R.—Le montant dû devra être assez élevé pour venir sous la juridiction de la Cour de Comté, ou de la Cour Suprême.

Q.—Y a-t-il une loi dans la Nouvelle-Ecosse par laquelle le propriétaire d'une maison puisse forcer un locataire à laisser examiner cette maison ? R.—Non, il n'y en a aucune.

Q.—En supposant qu'un locataire aurait loué des chambres, et en aurait payé le prix pour un mois, le propriétaire peut-il le forcer à les garder toute l'année, dans le cas où il n'y aurait pas de conventions ? R.—Non, si le locataire loue des chambres pour une semaine, c'est un loyer à la semaine, et s'il les loue pour un mois, c'est un loyer au mois.

Q.—S'il les loue par quartier, ça devient un loyer par quartier ? R.—C'est un loyer à l'année.

Par M. FREED :

Q.—Quel avis doit donner un locataire qui loue des chambres à la semaine ? R.—Un avis de huit jours est suffisant.

Q.—Comment un propriétaire peut-il rentrer en possession de sa propriété en cas de refus du locataire de laisser la maison ? R.—Après un avis de demande de possession d'un certain nombre de jours, un mandat peut être pris, et la chose est décidée sommairement.

Q.—Alors les constables vont déménager les meubles et effets du locataire ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une loi obligeant les parents à envoyer leurs enfants à l'école ? R.—Il y en a une mais il est loisible à la municipalité de la mettre en force ou non.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Cette loi a-t-elle été mise en force ? R.—Pas à ma connaissance.

Par M. FREED :

Q.—Les droits du propriétaire pour son loyer sont-ils privilégiés ? R.—Oui, sur tous les objets dans le domicile du locataire, excepté sur les articles de commerce.

Q.—En supposant qu'un ou plusieurs locataires demeurent dans une maison, et que le propriétaire n'ait pas payé ses cotisations la corporation a-t-elle droit sur les biens des locataires ? R.—Non, pas sur les biens des locataires. D'après nos lois municipales le propriétaire est cotisé sur la propriété foncière, et cette réclamation devient une hypothèque privilégiée sur la propriété. †

Q.—Les effets d'un sous-locataire sont-ils responsables du loyer dû par le principal locataire ? R.—Je pense que oui, excepté dans le cas d'un pensionnaire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les lois de la Nouvelle-Ecosse exemptent-elles certains articles de saisie, quand il sont saisis pour cause de loyers ? R.—Non, en cas de saisie pour loyer, tout peut être vendu sans exception.

JOHN C. O'MULLIN, brasseur, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis brasseur.

Q.—Faites-vous des affaires dans la cité d'Halifax ? R.—Oui.

Q.—Combien d'employés avez-vous ? R.—15 en moyenne.

Q.—Combien d'hommes experts avez-vous ? R.—Un.

Q.—Combien peut-il gagner ? R.—Ça dépend de son habilité.

Q.—Est-il le malteur ? R.—Non, il est le brasseur.

Q.—Combien payez-vous aux autres hommes ? R.—\$6 par semaine.

Q.—Combien travaillent-ils d'heures par jour ? R.—De 9 et demie à 10 heures.

Q.—Pendant six jours de la semaine ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous besoin de travailler le dimanche ? R.—Bien rarement.

Q.—Les payez-vous alors le même prix ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Oui ; mais nous avons pour ce travail des hommes spéciaux.

Q.—Sont-ils payés le même salaire que ceux qui travaillent le jour ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des charretiers ? R.—Oui, nous en avons trois.

Q.—Quel salaire reçoivent-ils ? R.—\$7 par semaine.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Nous en avons quelquefois 2 ou 3

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—De une piastre à une piastre et demie par semaine.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien payez-vous votre brasseur ? R.—J'aime mieux ne pas répondre à cette question.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Un et moi-même.

Q.—Que payez-vous à vos malteurs ? R.—Nous n'en avons pas.

Q.—Maltez-vous vous-même ? R.—Non, nous l'achetons au Canada.

Q.—Où ? R.—A Ontario.

Q.—Combien payez-vous vos hommes de cave ? R.—Ils gagnent \$6 par semaine.

Q.—Combien d'heures les employez-vous ? R.—Neuf à dix heures.

Q.—Avez-vous des règlements pour empêcher les hommes de boire trop de

bière? R.—Non, seulement nous les renvoyons s'ils en boivent trop. Pourvu que cela ne les empêche pas de travailler, ils peuvent en boire autant qu'ils veulent.

Q.—Vos hommes sont-ils employés tout le long de l'année? R.—Oui, ils ont constamment de l'emploi.

Q.—Ne manufacturez-vous que de la grosse bière? R.—Non, nous manufacturons aussi des bières légères.

Q.—Manufacturez-vous la *Lager*? R.—Non.

Q.—En manufacture-t-on dans la Nouvelle-Ecosse? R.—Pas que je sache.

CLARENCE B. MCDUGALL, épicier et marchand de vins, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis un épicier de gros, marchand de vins et distillateur.

Q.—Combien de personnes employez-vous dans la distillerie? R.—Je préfère laisser le gérant répondre à cette question.

Q.—Combien en employez-vous dans votre établissement? R.—Neuf.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour? R.—Depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Q.—Sept heures est-il l'heure ordinaire de fermeture à Halifax? R.—Chaque établissement à ses heures; celle-là est la nôtre.

Q.—Quel est le salaire annuel d'un commis d'une certaine habileté? R.—Nous payons des salaires variant de \$400, \$700 et \$800.

Q.—Avez-vous des commis que vous payez moins de \$400? R.—Non.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons? R.—Nous n'en avons qu'un seul, un garçon de bureau.

Q.—Quel serait le salaire d'un bon teneur de livres? R.—De \$500 à \$1,000—d'après sa capacité.

Q.—Payez-vous vos hommes fréquemment? R.—Une fois la semaine.

Q.—En argent? R.—Oui.

Q.—Payez-vous complètement chaque semaine? R.—Oui.

Q.—En quel temps les payez-vous? R.—Le samedi après-midi.

Q.—Serait-il plus avantageux pour vos employés d'être payés le vendredi afin de pouvoir aller au marché le samedi matin? R.—Je ne sais pas. La plupart de nos employés gagnent assez pour avoir une semaine de gages d'avance.

Q.—Un homme qui gagne une piastre par jour peut-il faire assez d'économies pour avoir une semaine de gages d'avance? R.—Oui; je le crois, s'il est employé constamment.

Q.—Un homme qui gagne \$1.10 par jour peut-il mettre de l'argent de côté à Halifax? Ça dépend du nombre de personne composant sa famille, et des dépenses de sa table.

Q.—Le marché du samedi est-il plus abondant que celui des autres jours de la semaine? R.—Je ne sache pas que l'on puisse acheter à meilleur marché le samedi que les autres jours.

Q.—Les denrées, le samedi, sont-elles plus abondantes? R.—Nous n'avons pas de jours réguliers de marché ici. Il y a un marché de légumes le mercredi où les effets puissent être achetés à aussi bon marché que le samedi, et pour ce qui est des viandes et autres provisions, il n'y a pas de jours de marché particulier.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Embouteillez-vous? R.—Pas régulièrement—nous embouteillons une quantité considérable de vins.

Q.—Y a-t-il une loi dans cette province protégeant la propriété des bouteilles, de manière qu'un homme puisse réclamer toutes celles portant sa propre

étiquette ? R.—Je ne sais pas s'il y en a. Aucun brasseur n'embouteille avec ses propres bouteilles. Presque toutes les bouteilles dont on se sert sont des bouteilles qui ont déjà servi. Ceux qui font le soda, ont des bouteilles portant leur propres noms, et je crois qu'ils peuvent les réclamer.

Q.—Y a-t-il une loi à cet effet ? R.—Je ne puis répondre à cela.

Q.—Où se trouve votre marché ordinaire ? R.—Nous ne faisons des affaires que dans la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard.

Q.—Importez-vous de l'alcool des Etats-Unis, pour faire des médecines patentées ? R.—Non, nous importons seulement de la Grande-Bretagne, et des villes occidentales.

WILLIAM GORDEN, gérant distillateur, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes le gérant de la distillerie appartenant au témoin qui vient d'être entendu ? R.—Oui.

Q.—Combien employez-vous d'hommes ? R.—Nous en employons 22 régulièrement, et nous employons des charretiers en plus.

Q.—Combien sur ces 22 sont des hommes capables ? R.—L'ingénieur, le tonnellier, le menuisier, deux distillateurs et deux brasseurs.

Q.—Combien payez-vous les distillateurs ? R.—Nous les payons \$7 par semaine.

Q.—Et les brasseurs ? R.—\$8 par semaine.

Q.—Combien payez-vous les journaliers ordinaires ? R.—Nous les payons \$6 et \$6.50.

Q.—Combien payez-vous les autres ? R.—Nous payons l'ingénieur \$11, le menuisier \$8 et le tonnellier \$11.

Q.—L'ingénieur a-t-il son certificat ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous engagé un homme ayant son certificat par mesure de précaution, ou étiez-vous tenu de l'avoir—d'après la loi ? R.—Nous l'avons engagé parce qu'il était le plus capable.

Q.—Vous prenez de préférence un homme qui a son certificat de capacité ? R.—Oui.

Q.—Serait-ce plus avantageux, si tous les ingénieurs, ayant charge de forts engins, étaient munis de certificats ? R.—Je le crois.

Q.—Combien d'heures par jour vos hommes travaillent-ils ? R.—Douze ; ils vont prendre leurs repas quand ils veulent.

Q.—Sont-ils employés tous les jours, aussi longtemps ? R.—Oui ; excepté le samedi ; ils ont un demi congé.

Q.—Les hommes de nuit travaillent-ils comme les hommes de jour ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des hommes le dimanche ? R.—Non, excepté les gardiens.

Q.—Avez-vous un magasin, ou avancez-vous des marchandises aux hommes que vous employez ? R.—Non.

Q.—Payez-vous vos hommes fréquemment ? R.—Le samedi.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Et complètement ? R.—Oui.

Q.—Comment faites-vous si un homme veut laisser l'ouvrage ? R.—Nous le payons pour le temps qu'il a travaillé ; nous donnons une semaine d'avis, si nous décidons de renvoyer un homme, et nous nous attendons à recevoir une semaine d'avis, s'il désire nous quitter.

Q.—Si un homme vous quitte, sans vous donner d'avis, lui déduisez-vous quelque chose sur ses gages ? R.—Non, nous ne déduisons rien.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Non, nous en avons un de 18 ans.

Par M. HEAKES :

Q.—Quel ouvrage faites-vous le dimanche ? R.—Nous ne travaillons pas le dimanche.

Q.—Eteignez-vous vos feux ? R.—Non, nous gardons toujours la vapeur.

Q.—Qui à soin des feux ? R.—Le gardien.

Q.—Avez-vous le même homme nuit et jour ? R.—Non, nous changeons.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Où achetez-vous votre grain ? R.—Nous l'achetons aux Etats-Unis.

Q.—En achetez-vous des provinces d'en haut ? R.—Nous ne pouvons en avoir assez : nous faisons venir le seigle et la drèche des Etats-Unis.

Q.—Le seigle des provinces d'en haut est-il aussi bon que celui des Etats-Unis ? R.—Je pense que oui.

Q.—Est-il aussi bon sous tous les rapports ? R.—Il n'est pas aussi bien préparé, je crois.

Par M. FREED :

Q.—Faites-vous venir tout votre maïs des Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous de la drague ? R.—Nous en faisons la même chose que les brasseurs et la vendons pour la nourriture des animaux. Nous ne faisons pas les mêmes rinçures qu'en Canada.

Q.—Y a-t-il beaucoup de demandes pour la drague ? R.—Oui ; il y a beaucoup de demandes.

Q.—Est-elle vendue pour la nourriture des bestiaux à Halifax ou bien aux cultivateurs ? R.—Les premiers et ceux qui gardent des laiteries l'achètent.

Par M. CLARKE :

Q.—La mise en force de l'Acte de Scott a-t-elle eu un certain effet sur cette industrie ? R.—Les effets ne sont pas sensibles.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il une loi dans cette province par laquelle les propriétaires de bouteilles peuvent les réclamer ? Je ne crois pas qu'ils puissent les réclamer.

Q.—Ceux qui vendent de la bière ou du soda s'en plaignent-ils ? R.—Je ne sais pas ; je ne suis pas dans cette branche d'affaires.

A. LAMPHIES, carrossier, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Manufacturez-vous complètement les carrosses ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un forgeron de voitures ? R.—Je paie \$9.

Q.—Est-ce un prix uniforme ? R.—Oui.

Q.—Que peuvent gagner ceux qui travaillent le bois dans votre métier ? R.—\$9.

Q.—Et le bourreur ? R.—\$9 aussi.

Q.—Vous payez \$9 à tout le monde ? R.—Non, nous payons les peintres plus cher.

Q.—Que payez-vous à votre peintre ? R.—Je la paie \$10.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous vos hommes fréquemment ? R.—Tous les samedis.

Q.—En argent et complètement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des garçons qui travaillent pour vous ? R.—Oui. Des jeunes gens qui apprennent le métier.

Q.—Combien d'années servent-ils ? R.—Il y en a qui ne sont pas longtemps, il y en a un qui, à part 6 mois d'absence, est avec moi depuis 23 ans, depuis que je suis en affaire. Il n'y en a que quatre, je crois, qui ont servi leur apprentissage complètement.

Q.—D'où faites-vous venir votre bois plié et autre bois préparé pour les roues ?

R.—Une partie des provinces d'en haut et une autre partie des Etats-Unis.

Q.—Trouvez-vous le bois qui vient d'Ontario aussi bon que celui qui vient des Etats-Unis ? R.—En général, j'aime mieux le bois qui vient des Etats-Unis.

Q.—Pour quelle raison ? R.—En général, le bois qui nous vient des provinces d'en haut, n'est pas aussi sec et pas aussi bien préparé.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Pour l'usage immédiat ? R.—Non, pas pour l'usage immédiat. Quand nous pouvons l'avoir des Etats-Unis, il est prêt pour l'usage immédiat.

Par M. FREED :

Q.—Sous d'autres rapports, pensez-vous que le bois que vous recevez d'Ontario est aussi bon que celui que vous recevez des Etats-Unis ? R.—Comme je l'ai déjà dit, il est aussi bon, mais pas aussi sec que celui que l'on reçoit des Etats-Unis et on ne peut pas l'employer immédiatement avec autant d'avantage. J'en ai reçu une douzaine de séries assorties ce printemps et ne pourrai m'en servir avant l'automne ; je les tiens près du poêle depuis que je les ai reçues et les retourne fréquemment pour les faire sécher plus vite. Le bois est d'une très bonne qualité, certaines parties de ce bois sont de première classe.

Q.—D'où achetez-vous vos ouvrages en fer ? R.—Nous les achetons ici dans nos propres fonderies.

Q.—D'où viennent les ressorts ? R.—Il n'y a pas de manufacture de ressorts ici et nous les faisons venir de Saint-Jean, N.-B., et d'autres endroits du Dominion.

Q.—Et les garnitures ? R.—Je les achète à Montréal parce que je puis les acheter à meilleur marché là ; je gagne à peu près 25 pour cent en les achetant là.

Par M. CARSON :

Q.—En achetant à Montréal ? R.—Oui, en achetant à Montréal.

Q.—Les voitures à bon marché venant d'autres parties de la province font-elles tort à votre commerce ? R.—Je ne sais pas, peut-être dans certains cas. Quelques-unes viennent de Montréal et de Québec, qui se vendent à bien bon marché ; mais ceux qui en achètent une fois n'en achètent pas ensuite.

Q.—Savez-vous s'il y a des carrosses faits dans les prisons ou pénitenciers qui sont vendus dans la Nouvelle-Ecosse ou à Halifax ? R.—Je ne sais pas.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—En vient-il de Montréal ? R.—Je ne sais pas.

Par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous s'il y a des parties de voitures importées d'Ontario, et qui sont vendues ici comme étant de manufacture américaine ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais entendu dire que cela se pratiquait ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. KELLY :

Q.—Vous ne savez pas que des parties de voitures sont envoyées d'Ontario dans cette province ? R.—Oui, des parties de roues et quelques autres ouvrages.

Q.—Est-ce nuisible au métier en général ici ? R.—J'en ai achetées moi-même quand nos hommes étaient trop pressés d'ouvrage, mais j'appelle cela faire de la réclame, en affaires.

Q.—Vous servez-vous de cuir manufacturé dans ce pays ? R.—Oui.

Q.—Où achetez-vous votre cuir ? R.—Je l'achète à Montréal. Le cuir dont je me sers à présent vient de là et aussi des Etats-Unis.

Q.—Celui que vous achetez à Montréal est-il de provenance canadienne ? R.—Oui, c'est ce qu'ils disent. Je ne puis dire positivement, mais je l'achète comme tel.

Q.—Vous le savez par le prix,—il n'est pas aussi cher que celui acheté aux Etats-Unis ? R.—Non, il n'est pas aussi cher.

Q.—Le trouvez-vous de qualité aussi bonne, que celui que vous achetez aux Etats-Unis ? R.—Je trouve le cuir émaillé bien bon et je pense qu'il peut lutter favorablement avec les autres cuirs émaillés excepté, peut-être, pour le brillant de la couleur.

Q.—Y a-t-il eu des améliorations dans le cuir fait au Canada ? R.—Oui, une grande amélioration.

Q.—Le cuir est-il plus cher à présent qu'il était il y a dix ans ? R.—Non, je le crois moins cher.

Q.—Aujourd'hui ? R.—Oui, aujourd'hui.

Q.—Est-il de meilleure qualité ? R.—Je le crois de même qualité.

Q.—Vous faites le peinturage de vos voitures ? R.—Oui.

Q.—Vous vous servez des couleurs de plomb, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Quel plomb préférez-vous ? R.—Je laisse cela complètement au peintre, et il aime de préférence les couleurs de plomb de Brandram.

Q.—Savez-vous s'il y a des plombs canadiens employés dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Beaucoup ? R.—Nous nous sommes servis de ceux de Johnston.

Q.—Comment les trouvez-vous ? R.—Bien bons.

Q.—Aussi bons que ceux de Brandram ? R.—Je trouve que la meilleure qualité de Brandram est encore la meilleure ; cependant il dit que ceux de Johnston sont les meilleurs ensuite.

Q.—Je suppose que sous ce rapport les peintres sont souvent prévenus à l'égard de ces produits ? R.—Oui ; et aussi quant aux vernis.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Et l'homme aussi ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous vous servez de vernis aussi dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes-vous servi de vernis canadiens ? R.—Oui.

Q.—Et aussi de vernis américains ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une différence dans le prix ? R.—Pas beaucoup ; il y a une différence.

Q.—Qu'avez-vous à dire de leurs qualités durables ? R.—Je me sers plus de vernis de Babcock, c'est-à-dire, de vernis américain ; nous aimons très bien le vernis canadien pour polir, mais non pas les vernis pour finir. Pour finir, nous nous servons du vernis de Noble & Hoar, c'est-à-dire de fabrique anglaise.

Q.—Trouvez-vous qu'il dure mieux que le vernis canadien ? R.—Oui, il s'étend mieux et dure plus longtemps.

Q.—Le prix des matériaux, généralement employés dans la fabrication des

voitures aujourd'hui, est-il moins élevé qu'il y a dix ans ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait une grande différence.

Q.—Les essieux sont-ils moins chers qu'il y a dix ans ? R.—Oui.

Q.—Les rais sont-ils moins chers ? R.—Non.

Q.—Les jantes ? R.—Non, vous pouvez les acheter de \$1 à \$4.

Q.—Le fer et l'acier ? R.—L'acier est aussi bon marché ; il y a maintenant une petite différence quant au fer.

Q.—Les hommes peuvent-ils, avec les facilités mécaniques qu'ils ont maintenant, faire plus d'ouvrage qu'ils en faisaient il y a dix ans ? R.—Je ne le crois pas ; c'est à peu près pareil. Je n'ai pas de machines.

Q.—Vous vous servez, je présume, d'articles forgés, tels que essieux, mèches, tenailles, etc. ? R.—Nous achetons tous ces articles : ils étaient faits à la main il y a 20 et 25 ans.

Q.—Généralement parlant et considérant le prix des matériaux aujourd'hui, les profits sont-ils aussi grands qu'ils l'étaient il y a dix ans ? R.—Je ne sais pas, mais j'estime qu'ils sont aussi grands.

Q.—Qu'avez-vous à dire du prix des bandes d'acier ? R.—Je paie plus cher qu'il y a dix ans, mais cela ne fait pas une grande différence sur le prix de la voiture.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les salaires payés aux hommes aujourd'hui sont-ils plus élevés en général qu'il y a dix ans ? R.—Non ; à peu près semblables.

JOHN DE WOLF, fabricant de voitures, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le commerce ? R.—Depuis vingt-huit ans.

Q.—Où avez-vous fait votre apprentissage ? R.—A Saint-Jean, N.-B.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous été dans ce genre d'affaires avant de venir ici ? R.—J'ai été apprenti huit ans et j'ai travaillé trois ans à Saint-Jean chez Harris comme journalier et ensuite j'ai commencé à travailler pour mon propre compte dans cette cité.

Q.—Etiez-vous engagé sous contrat d'apprentissage à cette époque ? R.—Non ; j'ai été apprenti dans la maison qui employait mon père, mais j'ai dû servir d'après les anciennes règles.

Q.—Il y a vingt-huit ans que vous avez commencé la fabrication des voitures dans cette cité ? R.—Oui.

Q.—Fabriquez-vous un grand nombre de voitures ? R.—Oui ; un bon nombre.

Q.—En exportez-vous d'ici ? R.—Oui.

Q.—Où cela ? R.—Aux Antilles, à la Jamaïque, à Trinidad, aux Bermudes ; un bon nombre jusqu'à ce que ce steamer ait cessé le service, et cela a mis fin à l'exportation.

Q.—Avez-vous habitude d'acheter vos essieux pour vos affaires ? R.—Quelques-uns, et j'en fabriquais quelques-uns.

Q.—Où vous procurez-vous la plus grande partie de vos matériaux ? R.—Nos matériaux pour les essieux viennent, le noyer, de la Caroline du Nord, et d'autres sont de chêne ; je me procure dans ce pays le chêne pour mes essieux.

Q.—Vous fabriquez des essieux ? R.—Oui ; un bon nombre.

Q.—Ce n'est pas en général une industrie à laquelle se livrent les carrossiers ? R.—Non ; la raison pour laquelle je fabrique des essieux dans mon établisse-

ment, c'est que je n'ai pas d'autre moyen d'employer ma force motrice ; de sorte que je fais mes essieux et en vends à d'autres.

Q.—Vous faites principalement vos essieux en chêne ? R.—Oui.

Q.—Exportez-vous une partie de ces essieux ? R.—J'en ai exportés en Angleterre, à Londres.

Q.—En expédiez-vous dans quelques parties du Canada ? R.—Oui ; j'en ai expédié quelques-uns à Saint-Jean, N. B.

Q.—En avez-vous jamais envoyés à Québec ? R.—Non.

Q.—Vous ne faites aucun commerce avec les provinces supérieures ? R.—Non ; je ne puis en fabriquer en assez grande quantité pour cela.

Q.—Je présume que vous achetez principalement ici les matériaux pour vos ouvrages en fer ? R.—Je me procure directement à Londres, par exemple, une partie de mes articles en acier ; mais j'en emploie beaucoup qui sont faits ici, je crois.

Q.—Dans le cours des dix dernières années y a-t-il eu aucune diminution, ou aucune augmentation dans le prix de vos matériaux ? R.—Je crois que l'acier et le fer sont meilleur marché.

Q.—Et les matériaux de bois ? R.—Quelques espèces—le noyer est bien plus cher, il devient plus rare ; les autres matériaux sont à peu près semblables.

Q.—Je suppose que vous employez une grande quantité de vernis dans votre fabrique ? R.—Oui ; je me sers de vernis canadien pour polir, et du vernis de Noble & Hoar pour le dernier fini.

Q.—Vous servez-vous de plombs ? R.—Oui, je me sers du plomb de Brandram en général,—presque complètement.

Q.—Vous trouvez qu'il donne plus de satisfaction, qu'il est meilleur que n'importe quel autre ? R.—Oui ; et les peintres le demandent, ils paraissent le connaître.

Q.—Vous êtes-vous jamais servi de plombs canadiens pour les voitures ? R.—Je crois qu'on l'a essayé.

Q.—N'a-t-il pas donné satisfaction ? R.—Ils ne paraissent pas tenir maintenant à changer pour d'autres que celui de Brandram.

Q.—Quel est le prix de la main-d'œuvre maintenant comparée à ce qu'elle était il y a dix ans ? R.—Eh bien, je crois qu'il me faut payer un peu plus.

Q.—Comment trouvez-vous les hommes employés dans votre boutique, sont-ils plutôt portés à être ménagers, économes, industriels et constants à l'ouvrage ? R.—Oui, je crois qu'ils sont généralement assez économes. Je vous en donnerai un exemple. Mon contre-maître me quitte le 1^{er} mai, ou entre cette date et aujourd'hui ; il est contre-maître dans la boutique du bois. Il a été six ans à mon emploi, et je crois qu'il a économisé \$1,400 pendant ce temps, et cependant il paraît très à l'aise, il s'habille bien, et ainsi de suite.

Q.—Employez-vous des petits garçons dans votre boutique ? R.—Non ; il n'y en a pas au-dessous de seize ans.

Q.—Combien de garçons avez-vous employés ? R.—Je crois qu'il peut y en avoir six en tout, six ou sept ; nous avons quatre départements et nous avons un ou deux garçons dans chaque département.

Q.—Savez-vous si l'on a amené ici des manœuvres à bas prix ? R.—Non ; je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de la convenance d'accorder aux hommes que vous employez un certain pourcentage dans les profits que vous faites, et si vous l'avez étudiée, croyez-vous qu'il serait sage ou non de le faire ? R.—J'ai étudié cette question ; je crois qu'il serait sage d'agir ainsi, mais la localité est si petite que ce n'est pas encore praticable.

Q.—Croyez-vous qu'en général les hommes employés ont à cœur les intérêts du patron ? R.—Ils les ont dans mon cas.

Q.—Vous avez eu à votre emploi des hommes qui n'avaient pas à cœur vos

intérêts ? R.—Quelquesfois, mais ils ne sont pas restés bien longtemps chez moi ; une semaine ou deux suffit pour cela. Pour vous montrer que les hommes prennent intérêt à leur patron, je puis dire qu'il y a environ trois ans, je me cassai la jambe par accident. J'ai dû garder ma chambre pendant 18 semaines, et mes hommes ont conduit mes affaires presque aussi bien que si j'eusse été là—j'avais ! cela va s'en dire, des hommes de bon sens ; il y eût quelques erreurs de jugement, mais depuis cette époque je suis allé deux fois en Europe, une fois pendant dix semaines et l'autre pendant onze semaines et mes affaires ont marché tout aussi bien que si j'eusse été chez moi, à l'exception de quelques menus détails.

Q.—Combien payez-vous vos hommes dans les diverses branches ? R.—Je paie plus cher que d'autres dans mon genre d'affaires. C'est-à-dire ici.

Q.—Que payez-vous aux ouvriers en bois ? R.—Quelques-uns ont \$15, d'autres \$12, et quelques-uns \$9. Cela varie suivant leurs capacités.

Q.—Combien aux forgerons ? R.—\$10.50 et celui qui le suit immédiatement \$9.50.

Q.—Combien donnez-vous en général à un garçon qui apprend le métier ? R.—Je leur donne une piastre par semaine à chacun.

Q.—Avez-vous un temps fixe pendant lequel vous les prenez ? R.—Oui ; quatre ans.

Q.—Que leur donnez-vous la seconde année ? R.—\$1.50.

Q.—Et pour la troisième année ? R.—\$2.25.

Q.—Et pour la quatrième ? R.—\$3.

Q.—Et après cela vous les considérez comme des ouvriers passables ? R.—Oui.

Q.—Combien leur donnez-vous alors ? R.—\$9 ou \$10 suivant le cas.

Q.—Avez-vous gardé des garçons qui ont fait leur apprentissage chez vous ? R.—Oui ; quelques-uns sont restés depuis huit ans ; d'autres dix ans, et tous ont appris leur métier avec moi. Le contre-maître de la forge a été à mon emploi depuis une vingtaine d'années et le contre-maître de la boutique des peintres a aussi appris son métier chez moi et il y est depuis déjà dix ans.

Q.—Que payez-vous aux peintres ? R.—\$10.50 au contre-maître je crois et les autres juste suivant leurs mérites.

Par M. FREED :

Q.—Ce contre-maître qui a économisé \$1400 a-t-il une famille à soutenir ? R.—Non ; c'est un jeune homme.

Q.—Il est célibataire ? R.—Oui ; certainement.

Q.—Avez-vous objection à nous dire quel salaire il recevait ? R.—\$2 par jour. Les deux dernières années avant de recevoir ce prix, il avait \$10 par semaine, puis \$11 ; il est monté graduellement et au début il a commencé à \$3.

Par M. KELLY :

Q.—Aucun des hommes à votre emploi a-t-il amassé des propriétés ou de l'argent ? R.—Le contre-maître de la forge possède la propriété qu'il habite, et il loue la boutique au-dessous de son logement.

Q.—Seulement cet homme ? R.—C'est le seul dont je me rappelle. Quelques-uns des autres peuvent avoir de l'argent dans la banque d'Épargne sans que je le sache.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous avez dit que vous payiez \$10.50 au contre-maître de votre boutique de peinture, combien payez-vous aux journaliers ? R.—Quelques-uns \$9 par semaine et quelques autres \$6 ; c'est suivant ce qu'ils font—ce à quoi ils travaillent.

Q.—Quelle serait la moyenne des salaires entre \$9 et \$6 que vous payez à vos hommes ? R.—Il n'y a aucune moyenne entre ces chiffres.

Q.—A combien d'hommes payez-vous \$6 par semaine ? C'est-à-dire dans la boutique des peintres ? R.—A un seul, nous n'y avons que quatre peintres en tout, je crois.

Q.—Quelle espèce d'ouvrage fait l'homme qui reçoit \$15 par semaine ? R.—L'ouvrage en bois, un seul homme reçoit ce prix.

Q.—A-t-il fait son apprentissage à Halifax ? R.—Non, à Saint-Etienne, Nouveau-Brunswick.

Q.—Le prix des voitures a-t-il diminué dans ces dix dernières années ? R.—Il a beaucoup diminué.

EDWARD E. M. MORRISON, contre-maitre du département de l'aqueduc de la cité d'Halifax, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous dire sur quel principe sont prélevées les taxes d'eau dans la cité d'Halifax ? R.—Sur l'évaluation de la propriété.

Q.—Entièrement ? R.—Entièrement.

Q.—Deux propriétés de valeur égale l'une ayant six conduits d'eau et l'autre deux, paieront chacune la même taxe ? R.—Oui ; il n'y a pas une seule propriété qui ait plus d'un conduit de distribution—c'est-à-dire une propriété simple.

Q.—Si un homme pose des cabinets d'aisance, est-ce que sa taxe d'eau n'est pas augmentée ? R.—Il y a une disposition spéciale quant aux cabinets d'aisance.

Q.—Y a-t-il un taux spécial pour les bains ? R.—Oui.

Q.—Pour un cheval aussi, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Si un homme a un jardin et l'arrose au moyen d'un tuyau élastique ? R.—Non.

Q.—Quel est environ le taux pour un cottage évalué à \$1,000 et ayant un tuyau de distribution ? R.—\$4.

Q.—Et si le cottage est évalué à \$500 ? R.—\$1.

Q.—Quatre piastres est donc le taux minimum ? R.—Oui ; pourvu qu'il n'y ait pas de cabinets d'aisance ; s'il y a des cabinets d'aisance on lui fait payer ce supplément.

Q.—Y a-t-il une différence lorsque plusieurs familles habitent la même maison ? R.—Eh bien ! non ; lorsqu'il y a plus d'une famille, le propriétaire paie la taxe, que l'eau soit fournie par un tuyau de distribution ou non.

Q.—Et dans ce cas la taxe dépend entièrement de la valeur de la propriété ? R.—Oui ; sur la valeur de la propriété telle qu'évaluée.

Q.—Vous vous adressez dans tous les cas au propriétaire pour les taxes d'eau ? R.—Pas dans tous les cas ; si c'est un locataire à l'année, il paie la taxe, excepté s'il y a deux locataires dans une même maison.

Q.—Etes-vous quelquefois forcés d'instituer des procédures contre des locataires pour le paiement de la taxe ? R.—Je ne pourrais pas très bien répondre à cette question ; le percepteur s'occupe de ces questions-là ; elle ne tombe pas sous ma juridiction du tout.

Q.—Pourriez-vous nous donner une idée de ce que serait la taxe d'eau qui serait imposée sur des maisons contenant trois ou quatre familles, dont les locataires occuperaient une, deux ou trois chambres et paieraient disons de 75 centins à \$1.25 par semaine pour leurs logements, quelle serait la taxe totale sur une de ces maisons ? R.—Eh bien ! le taux dépendrait de l'évaluation de la propriété.

Q.—Ce que je voudrais c'est si vous pouviez vous rappeler d'une de ces

maisons, une maison moyenne, et nous donner une idée de ce que serait la taxe d'eau ? R.—Une maison où il y a deux ou trois familles ?

Q.—Oui ; de manière à nous donner une certaine idée de la taxe d'eau moyenne qui serait payée ? R.—Oui, lorsqu'il y a deux ou trois familles le propriétaire paie la taxe sur l'évaluation de la propriété.

Q.—Supposons que la maison soit de \$2,000, serait-ce une évaluation raisonnable pour une de ces maisons.

Q.—C'en serait une pour quelques-unes de celles où habitent deux ou trois familles et le propriétaire serait obligé de payer sur ce taux.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous pour cette corporation ? R.—Depuis vingt et un ans.

Q.—En quelle qualité êtes-vous entré, au début ? R.—Je reliais les tuyaux en premier lieu.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à cet ouvrage auparavant ? R.—Non.

Q.—Vous occupez-vous maintenant de la pose des tuyaux, de leurs raccordements et ainsi de suite ? R.—Oui, de tout ce qui a trait au département de l'eau en autant que cela nous concerne.

Q.—Que receviez-vous lorsque vous êtes entré en premier lieu ? R.—\$1 par jour.

Q.—Votre salaire je suppose a été augmenté de temps à autre jusqu'au chiffre actuel de ? R.—\$880 par année.

Q.—Vous possédez, je suppose, quelques propriétés ? R.—Quelques petites propriétés.

Q.—Vous avez acquis cette propriété depuis que vous êtes à l'emploi de cette corporation ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelques autres personnes qui aient acquis des propriétés depuis leur entrée à l'emploi de cette corporation ? R.—Non ; je ne connais personne dans le département de l'aqueduc qui ait des propriétés.

Q.—Combien d'hommes emploie-t-elle ? R.—Autant qu'il en faut pour faire l'ouvrage ; quelquefois il y a jusqu'à 70 ou 80 hommes, et en d'autres temps 20 ou 25, suivant l'ouvrage qu'il y a à faire ; nous pouvons employer autant d'hommes qu'il nous en faut.

Q.—Et quelquefois je suppose que vous êtes moins de 20 ou 25 ? R.—Quelquefois, nous n'avons que 12 hommes en permanence.

Q.—Quel serait le salaire de ces hommes employés en permanence ? R.—Ils ont de \$2 à 13 par semaine. C'est environ \$2 par jour.

Q.—En quelle qualité sont employés ceux qui reçoivent \$2 ? R.—Ils voient aux bouages ; ils ont des places uniques et ils reçoivent ces \$2 par semaine seulement pour voir aux bouages une fois par jour, et s'assurer que rien ne va mal.

Q.—Ai-je compris que vous disiez en réponse à M. Freed que \$4 était la plus basse somme fixée pour les taxes d'eau ? R.—J'ai dit que \$4 était la plus basse somme payée sur aucune maison d'habitation.

Q.—Taxe-t-on pour l'eau les biens meubles—c'est-à-dire, si vous possédez un mobilier ou quelque chose de ce genre, ces effets seraient-ils taxés comme une propriété ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—Y a-t-il de l'eau en général dans toutes les maisons de la cité lorsqu'il y a un un conduit d'eau dans la rue ? R.—Oui, dans les maisons règle générale.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il un certain escompte alloué sur la taxe d'eau lorsqu'elle est payée dans un certain temps déterminé ? R.—Non ; pas maintenant.

Q.—Y en avait-il autrefois ? R.—Oui, autrefois.

Q.—Pour quelle raison l'a-t-on retranchée ? R.—Je ne puis pas très bien répondre à cette question, parce que c'est une partie des affaires que je ne connais pas du tout.

Q.—Supposons que la taxe ne soit pas payée, arrête-t-on l'eau ? R.—Oui.

Q.—Lorsque la taxe est payée, exige-t-on quelque chose pour faire rouvrir le tuyau à l'eau ? R.—Non, l'on exige rien pour cela.

JOHN TAYLOR, agent d'immeubles, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans les affaires ? R.—Depuis treize ans.

Q.—Je suppose que vous achetez, vendez, et louez et que vous faites tout ce qui a rapport à ce genre d'affaires ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer aurait à payer par semaine un bon ouvrier qui aurait besoin de trois ou quatre chambres, ou suivant que vous louez ces logements, au mois à l'année, etc. ? R.—Cela dépendrait de la partie de la ville où ce serait. Dans la partie nord, les loyers sont meilleur marché qu'ils le seraient dans la partie sud, et puis lorsque vous allez au delà des services de l'eau et du gaz, les loyers sont encore meilleur marché, et c'est ce que nous appelons la partie ouest de la cité.

Q.—Comment appelez-vous la partie de la ville où nous siégeons ? R.—La partie sud. Le centre en est à peu près ici. A partir de la colline de Jacob en allant au nord, c'est la partie nord et depuis la rue Robie en allant à l'ouest, c'est la partie ouest.

Q.—Quels seraient les loyers dans les différentes parties de la cité, et quelle est la cause de l'augmentation de ces loyers ? R.—Dans la partie nord une maison comme celle dont vous parlez et ayant quatre ou cinq chambres coûterait de \$8 à \$10 par mois ; on ne construit pas beaucoup de maisons par ici, n'ayant que quatre chambres, elles ont ordinairement de quatre à six chambres, et naturellement il y a quelques parties du quartier nord où une maison de six chambres coûterait \$160 par année ou un peu plus de \$13 par mois. Dans le quartier centre, il y a très peu de maisons de ce genre. Je connais, dans le centre de la cité, sur la rue Solter, une maison contenant quatre chambres qui rapporte \$13 par mois. Dans le centre de la cité, les maisons se louent ordinairement par logement ;—il y a très peu de petites maisons dans le centre de la cité. Si vous allez à l'ouest de la rue Robie, vous avez des maisons de cette classe pour \$6 à \$10 par mois environ.

Par M. FREED :

Q.—Quelle serait la distance réelle entre le bureau de poste et les maisons dont vous parlez maintenant ? R.—Environ un mille.

Q.—Louez-vous des maisons à un grand nombre d'ouvriers ? R.—Pas un grand nombre ; j'en loue à un certain nombre.

Q.—Lorsqu'un homme vient vous trouver, vous lui demandez sa profession ou son genre d'affaire ? R.—Oui.

Q.—Et ainsi vous connaîtriez le nombre de ceux qui louent de vous et leur occupation ? R.—Oui, certainement.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel loyer paient-ils généralement ? R.—Environ \$8 par mois—de \$6.50 à \$8—la plupart paient \$8.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous de la difficulté à percevoir les loyers des ouvriers dans cette cité ? R.—Non ; ce sont les gens qui paient le mieux que je connaisse, c'est-à-dire les hommes que j'appellerais des ouvriers honnêtes—et c'est la majorité d'entre eux—il y en a quelques-uns qui ne veulent rien payer ni personne, mais qui boivent ce qu'ils gagnent.

Q.—Y a-t-il aucune différence dans la valeur des immeubles, disons aujourd'hui, avec il y a cinq ans ou dix ans ; y a-t-il augmentation ou diminution, ou bien cela varié-t-il comme l'or pendant la guerre ? R.—La valeur des immeubles jusqu'à 1878-79-80 baissa beaucoup, puis elle resta stationnaire jusqu'en 1880, et depuis cette époque elle a graduellement monté, dans le quartier sud particulièrement.

Q.—Pouvez-vous assigner une raison à l'augmentation qui s'est produite à cette époque ? R.—La raison est que les gens sont plus en moyens, et qu'il y a plus de demandes.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait amélioration générale dans la ville dans ce sens comparé il y a cinq ans, donne-t-on plus d'emploi ? R.—Il y a eu amélioration depuis les deux ou trois dernières années.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le coût de la vie avec il y a cinq ans ? R.—Je crois que le coût de la vie est meilleur marché ; il est certainement moins élevé qu'il y a huit ans.

Q.—Vous avez vécu dans d'autres endroits je présume ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers de cette ville vivent aussi bien que ceux des autres cités ? R.—Oui ; et beaucoup mieux que dans d'autres villes que je connais.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans quelles cités du Canada avez-vous été ? R.—A Toronto entre autres.

Q.—Croyez-vous qu'ils vivent mieux ici qu'à Toronto ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous aviez beaucoup d'affaires à Toronto ; vous y avez vécu pendant quelques temps ? R.—Non ; je n'avais pas beaucoup d'affaires, mais j'en suis venu à connaître Toronto passablement bien.

Q.—Avez-vous été dans d'autres cités ? R.—Oui ; à Saint-Jean N. B.

Q.—Comment avez-vous trouvé les ouvriers comparé avec cette cité ? R.—Je n'ai connu ni l'une ni l'autre de ces cités comme je connais Halifax, et je dis, quant à Halifax, qu'ils ont une aussi bonne position que dans aucune des autres cités où j'ai été, et qu'ils sont aussi à leur aise. L'année dernière ici, vous ne pouviez pas trouver assez d'ouvriers pour faire tous les travaux.

Q.—Employez-vous des maçons, des charpentiers et autres ouvriers pour vos constructions ? R.—Non ; seulement les maîtres. J'en ai naturellement employés moi-même ou bien j'en ai eu comme agents pour d'autres personnes, les propriétaires d'immeubles ; je suis en relation avec eux de cette manière.

Q.—Vous trouvez que les ouvriers sont rares parfois ? R.—Oui ; vous ne pouviez en trouver l'été dernier, c'était impossible ; vous ne pouviez avoir de maçons ou de plâtriers à aucun prix l'an dernier.

Q.—Je suppose que ces hommes faisaient des objections quant aux gages qu'on leur payait ? R.—Naturellement ils faisaient des objections, mais les gens pour lesquels ils travaillaient étaient obligées de payer pour cela et ils expliquaient ainsi l'élévation des salaires.

Q.—Vous n'avez jamais entendu les entrepreneurs s'opposer aux salaires élevés ? R.—Non ; je ne puis dire que je les ai entendus se plaindre, mais je les ai entendus dire qu'ils avaient à les payer, et l'an dernier les entrepreneurs cher-

chaient des ouvriers et offraient \$3 et \$3.50 par jour pour des maçons et des plâtriers et ne pouvaient en trouver.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Supposons qu'un ouvrier de cette cité posséderait un lot libre de toutes charges et qu'il voudrait emprunter \$1.000 pour bâtir dessus, quel intérêt aurait-il à payer en donnant la propriété comme garantie ? R.—Cela dépendrait du genre de lot qu'il aurait.

Q.—Un bon lot dans le centre de la ville et qu'il voulut bâtir dessus ? R.—Parlez-vous d'un ouvrier ?

Q.—Oui ; homme respectable ? R.—Un lot dans le centre de la ville coûterait trop cher pour qu'un ouvrier pût y bâtir une maison.

Par M. KELLY :

Q.—Il dit, si un homme possédait le terrain et voulait bâtir une maison dessus ? R.—Si c'était un bon lot et s'il avait besoin d'argent pour bâtir, il pourrait en avoir pour \$5 ou \$5.50 pour cent.

Q.—Est-ce le taux qu'on demande généralement ici ? R.—Non ; 6 pour cent est le taux général, mais pour bâtir, et avec de bonnes garanties, c'est environ 5½.

Q.—Avez-vous entendu parler de cas où l'on aurait demandé 7 et 8 pour cent dans la cite d'Halifax ? R.—J'ai entendu parler de 7 il y a quelques années, mais pas plus.

Q.—Savez-vous que de fait le loyer des maisons est à meilleur marché à Halifax qu'à Toronto ? R.—Non ; c'est plus cher à Halifax.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du loyer qu'un ouvrier inexpérimenté s'entend de payer ; c'est-à-dire le loyer qu'il se sent capable de payer ? R.—Environ \$1 et \$1.25 par semaine.

Q.—Combien de chambres peut-il avoir, en général, pour \$1.25 par semaine ? R.—S'il les prend au centre de la ville, deux, et s'il va plus loin, quatre.

Q.—A quelle distance lui faudrait-il aller ? R.—A environ un mille et quart du bureau de poste.

Q.—Y a-t-il, dans la ville, beaucoup de logements où il pourrait avoir quatre chambres pour \$1.25 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a aucune difficulté à se trouver un logement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous beaucoup de peine à percevoir les loyers des ouvriers malhabiles ? R.—Non, pas des hommes rangés ; comme je l'ai déjà dit, ce sont les locataires qui paient le mieux, parce qu'ils paient leurs loyers bien plus régulièrement. Naturellement il y en a qui gaspillent leur argent et ne paient pas leur loyer.

ROBERT J. J. CARVELL, fabricant de voitures, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans ce genre d'affaires ? R.—Depuis 34 ans.

Q.—Vous avez fait des affaires depuis 34 ans ? R.—Non ; depuis environ 17 ans.

Q.—Vous avez acheté des matériaux sur le marché durant ces 17 ans ? R.—Oui ; j'en ai achetés.

Q.—Trouvez-vous une différence dans le prix des matériaux que vous employez aujourd'hui avec le prix d'il y a cinq ou dix ans ? R.—Je crois que pour

les matériaux de bois il y a très peu de différence, ce n'est que dans le fer et les articles en fer fabriqués qu'il y a une différence.

Q.—Quelle différence trouvez-vous dans les matériaux que vous employez pour orner ; par exemple, dans le cuir ? R.—Eh bien ! je crois que le cuir est moins cher.

Q.—Avez-vous habitude d'importer des cuirs américains ou vous servez-vous de cuirs canadiens ? R.—Non.

Q.—Quel cuir employez-vous ? R.—En général, j'emploie le cuir canadien.

Q.—Quelle comparaison faites-vous avec les cuirs américains ou étrangers d'aucune sorte ? R.—Ils peuvent se comparer d'une manière favorable, je crois.

Q.—Pensez-vous qu'il dure aussi bien ? R.—On pourrait avoir une légère préférence pour le cuir américain pour certains ouvrages d'occasion, mais le cuir canadien peut soutenir favorablement la comparaison avec aucun des cuirs américains que j'ai eus.

Q.—Avez-vous habitude de mettre des capotes aux voitures ? R.—Très rarement.

Q.—Mais vous en avez mis ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez mis du cuir américain ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez mis du cuir canadien ? R.—Oui.

Q.—Comment avez-vous trouvé que dureraient ces derniers ? R.—Le cuir américain dure, je crois, un peu mieux.

Q.—Il n'y a pas de différence dans le prix, dans leurs qualités durables ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Vous servez-vous de plomb pour votre peinture ? R.—Oui.

Q.—De quelle espèce de plomb vous servez-vous ? R.—En général de celui de Johnston.

Q.—Vous êtes-vous servi de plomb anglais ? R.—Oui, de ceux de Brandram.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le plomb de Johnston et le plomb de fabrique anglaise ou autres plombs de fabrique canadienne ? R.—Le plomb de Johnston est le seul plomb canadien que j'aie employé.

Q.—Croyez-vous que 100 livres de plomb de Johnston feraient autant d'ouvrage que 100 livres de plomb de Brandram ? R.—Non ; je ne crois pas.

Q.—Croyez-vous qu'il prendrait autant d'huile que le plomb de Brandram ? R.—Non ; pour l'ouvrage de voiture, voyez-vous, nous n'employons qu'une petite quantité d'huile, mais les peintres pourraient vous donner de cela une bien meilleure idée que je ne le pourrais.

Q.—Je suppose que vous employez une grande quantité de vernis ? R.—Oui.

Q.—De quelle sorte vous servez-vous ? R.—Pour polir nous employons le vernis canadien, et, le vernis de Noble et Hoar, pour finir.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le vernis canadien et celui qu'on faisait il y a cinq ou dix ans ? R.—Je crois qu'il est meilleur aujourd'hui.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait une amélioration générale dans cette classe d'articles dans ce pays ? R.—Oui ; je crois qu'il s'est produit une grande amélioration.

Q.—Vous en êtes-vous servi vous-même il y a cinq ou dix ans ? R.—Oui ; il y a environ sept ans, que je m'en suis servi pour la première fois ; je crois qu'on employait très peu de ce vernis avant cette époque.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait eu amélioration depuis ce temps dans les vernis ? R.—Oui ; il y a eu amélioration marquée.

Q.—Croyez-vous que pour l'élasticité et la durée, il soit aussi bon que le vernis anglais, c'est-à-dire le meilleur que vous puissiez avoir ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Pour le vernis à polir ? R.—Non ; je n'emploie pas de vernis anglais pour polir.

Q.—Comment l'aimez-vous pour l'armature des voitures ? R.—Il est très-passable.

Q.—Le croyez-vous aussi bon pour cela que les vernis américains ou anglais ? R.—Non ; je ne le crois pas aussi bon que le vernis anglais.

Q.—Est-il aussi bon en proportion du prix que vous le payez ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous beaucoup d'hommes dans votre boutique ? R.—Huit.

Q.—Combien de garçons sur ce nombre ? R.—Il y a trois garçons et cinq hommes.

Q.—Quel salaire payez-vous aux ouvriers qui travaillent le bois ? R.—\$9 par semaine.

Q.—Et à ceux qui travaillent le fer, au forgeron ? R.—A l'un \$11 et à l'autre \$8.

Q.—Et votre contre-maître des peintres, que reçoit-il ? R.—\$9 par semaine.

Q.—Employez-vous un décorateur ? R.—Non.

Q.—Que payez-vous à vos garçons lorsqu'ils commencent à travailler ? R.—Une piastre par semaine.

Q.—Quel âge ont-ils en général lorsqu'ils commencent à travailler pour vous ? R.—Je ne prends pas de garçons au-dessous de quinze ans.

Q.—Que leur payez-vous la seconde année ? R.—Tout dépend de la manière dont ils travaillent, de ce qu'ils valent.

Q.—Avez-vous un système de brevet, ou un simple engagement verbal ? R.—Simplement un arrangement verbal.

Q.—La condition sanitaire de votre boutique est-elle bonne—avez-vous des cabinets d'aisance pour les hommes dans la boutique ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de l'eau dans la boutique ? R.—Non.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je travaille au bobinage.

Q.—Dans la filature de coton ? R.—Oui.

Q.—Y êtes-vous employée depuis longtemps ? R.—J'y suis depuis six mois.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Je commence l'ouvrage à six heures et demie du matin, et je travaille jusqu'à six heures et quart le soir. Le samedi, je quitte l'ouvrage à midi moins le quart.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—Je gagne \$2.75 par semaine.

Q.—Est-ce la somme moyenne que reçoivent les filles dans la chambre du bobinage ? R.—Quelques-unes gagnent \$3 par semaine et quelques autres moins.

Q.—Quelques-unes d'entre elles reçoivent-elles plus de \$3 par semaine ? R.—Quelques-unes des bobineuses pouvaient faire plus de \$3 quelques semaines, et d'autres pas autant.

Q.—Est-ce pour l'ouvrage à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Vous fait-on attendre l'ouvrage quelquefois ? R.—Oui ; quelquefois.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps pour cette raison ? R.—Non ; pas beaucoup.

Q.—Si vous aviez constamment de l'ouvrage, pourriez-vous gagner plus ? R.—Oui.

Q.—Les filles sont-elles mises à l'amende dans la chambre des bobineuses ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous bien traitées ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque plainte à faire ? R.—Non.

Q.—N'y emploie-t-on pas des petites filles ? R.—Non, pas dans la chambre des bobines.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous jamais travaillé à ce genre d'ouvrage avant de venir ici ? R.—Non.

Q.—Est-ce que \$3 par semaine est le prix extrême que peuvent gagner les femmes dans la chambre des bobineuses ? R.—C'est autant qu'elles peuvent gagner maintenant.

Q.—Elles ont été mises à l'ouvrage à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il dans cette chambre qui sont payées à la semaine ? R.—Je suis la seule. Je mets de la corde en bobines à présent.

Par M. HEAKES :

Q.—Saviez-vous si aucunes d'elles gagnent moins que vous recevez ; quel est le plus bas salaire payé ? R.—Le plus bas salaire serait de \$1.75 environ.

Q.—Quel âge auraient ces filles ? R.—Environ 16 ans.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce à peu près le même taux que dans les autres provinces ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous n'avez jamais travaillé ailleurs ? R.—Non.

Q.—Lorsque vous cherchez de l'emploi, comment vous y prenez-vous ? R.—Je suis allé au surveillant et lui ai demandé de l'ouvrage et il m'a dit ce qu'il voulait que je fasse.

Q.—Comment savez-vous le salaire vous aurez—vous n'en savez rien avant d'avoir travaillé une semaine ou une quinzaine, et alors ils ont une échelle des salaires qu'ils paient et vous acceptez cela ; il n'y a aucune conversation sur le montant du salaire que vous aurez ? R.—Non.

Q.—Avez-vous aucune perspective d'avoir plus ? R.—Oui ; lorsque je recommencerai à travailler à la pièce.

Q.—Depuis combien de temps y êtes-vous ? R.—Depuis six mois.

Q.—Vous ne connaissiez rien de ce métier avant d'entrer ? R.—Non.

Q.—Je suppose qu'il faut quelques mois pour apprendre le métier ? R.—Pas longtemps ; au bout de trois ou quatre jours, on vous met au bobinage.

Par M. KERWIN :

Q.—Etes-vous de cette ville ? R.—Non.

Q.—Payez-vous pension ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous ? R.—\$3 par quinzaine.

Mademoiselle *** employée à la filature de coton d'Halifax, est assermenté.

Par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis tisseuse.

Q.—Etes-vous employée dans la même filature que le témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Combien de métiers conduisez-vous ? R.—J'en conduis six.

Q.—Etes-vous depuis longtemps dans le métier ? R.—J'y travaille depuis quatre ans.

Q.—Quel salaire pouvez-vous gagner maintenant ? R.—Lorsque je travaille tout le temps je puis gagner dix à onze piastres après avoir payé mon aide.

Q.—C'est-à-dire dans une quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps à attendre l'ouvrage ? R.—J'en perds un peu.

Q.—Pourriez-vous gagner plus si l'on vous tenait à l'ouvrage tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Pour quelle raison attendez-vous l'ouvrage ? R.—J'ai été obligée d'attendre quelques fois parce qu'il y avait quelques machines brisées.

Q.—Combien gagnez-vous maintenant ? R.—J'ai toujours près de \$10 pour moi.

Q.—Avez-vous une aide ? R.—Oui.

Q.—Combien lui payez-vous ? R.—Une piastres par semaine.

Q.—Quel âge a-t-elle ? R.—Elle a environ douze ans.

Q.—Travaille-t-elle le même nombre d'heures que vous ? R.—Oui.

Q.—Peut-elle s'asseoir ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous jamais plus tard que six heures et quart ? R.—Non.

Q.—Cessez-vous toujours à midi moins le quart les samedis ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucune plainte à formuler au sujet de votre traitement ? R.—Non.

Q.—Votre chambre est-elle confortable pour travailler ? R.—Il fait passablement chaud.

Q.—Y fait-il plus chaud en été qu'en hiver ? R.—Non ; pas beaucoup plus.

Q.—Est-elle bien aérée ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-on jamais parlé grossièrement ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans d'autres filature avant celle-ci ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ? R.—Dequis plus de quatre ans.

Q.—Vous avez commencé sans en rien connaître ? R.—Oui.

Q.—Combien y avez-vous travaillé avant de gagner plus de \$4 par semaine ? R.—Plus d'un an.

Q.—Qu'avez-vous gagné la première semaine ? R.—Rien du tout ; j'apprenais.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous appris ? R.—Pendant cinq ou six semaines.

Q.—Combien pouviez-vous gagner alors ? R.—Une piastre par semaine.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous gagné cette somme ? R.—Pendant six mois.

Q.—Combien gagniez-vous à la fin de l'année ? R.—Environ \$4 par quinzaine. J'avais deux métiers alors.

Par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous payé quelques amendes ? R.—J'en ai payé quelques-unes.

Q.—Pourquoi étaient-elles imposées ? R.—Pour du mauvais coton.

Q.—Est-il possible de toujours éviter de faire de mauvais ouvrage ? R.—Non.

Q.—Les tisseuses sont-elles quelquefois mises à l'amende lorsque ce n'est pas de leur faute ? R.—Je ne l'ai jamais été.

Q.—Quelle est la plus forte amende que vous ayiez payée ? R.—Quinze centins, je crois.

Q.—Quelle est la plus forte amende que vous ayiez jamais payée dans une quinzaine ? R.—Quinze centins serait la plus forte. Je ne crois pas avoir jamais payé plus de dix centins d'amende à la fois.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. HEAKES :

Q.—Travaillez-vous à la filature de coton ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle branche êtes-vous ? R.—Je suis dans la chambre des tisseuses.

Q.—Combien de métiers conduisez-vous ? J'en conduis deux.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Combien pouvez-vous gagner dans une quinzaine ? R.—Lorsque je travaille constamment, je gagne de \$8 à \$9, mais maintenant je gagne à peu près \$6 ou un peu plus.

Q.—Vous perdez beaucoup de temps à attendre de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous la raison pour laquelle on vous fait attendre ? R.—Quelquefois une partie de la filature est en avance des autres ; ou bien quelquefois les machines se brisent.

Q.—Vous alloué-t-on quelque chose pour le temps perdu ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais payé d'amendes ? R.—Oui.

Q.—Etaient-elles imposées pour du mauvais ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Est-il toujours impossible d'éviter de faire de mauvais ouvrage ? R.—Non ; pas toujours.

Q.—Est-ce quelquefois la faute des machines ? R.—Oui ; quelquefois.

Q.—Connaissez-vous quelques cas où quelqu'une aurait été mise à l'amende sans que ce fût complètement de sa faute ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Avez-vous une aide ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il plusieurs petites filles dans votre chambre ? R.—Il y en a plusieurs de passablement petites.

Q.—Avez-vous aucune idée de l'âge des plus jeunes ? R.—Elles pourraient avoir de 13 à 14 ans.

Q.—Y en a-t-il au-dessous de 13 ans ? R.—Je n'en sais rien, assurément.

Q.—Avez-vous quelque plainte à formuler ? R.—Non.

Q.—S'est-on jamais servi de langage grossier à votre égard ? R.—Non, pas envers moi personnellement, mais j'en ai entendu envers d'autres, —surtout envers les enfants.

Q.—Etaient-ce par des hommes ? R.—Oui ; par les surveillants.

Q.—Ont-ils jamais fouetté les enfants ? R.—Non.

Q.—La filature est-elle confortable pour y travailler ? R.—Quelquefois il fait un peu chaud.

Q.—En été ou en hiver ? R.—Ils ne la gardent pas toujours pareille. Quelquefois les portes sont ouvertes et le vent entre avec violence, mais je suppose qu'on ne peut faire autrement.

Q.—Avez-vous d'autres plaintes à faire excepté qu'on vous fait attendre ? R.—C'est tout.

Q.—Combien de métiers conduisez-vous ? R.—Quatre.

Q.—Faites-vous en moyenne \$8 par quinzaine ? R.—Entre \$8 et \$9.

Q.—Combien payez-vous pour votre pension ? R.—Je paie \$4 par quinzaine.

Q.—Vous n'avez jamais travaillé dans d'autres filatures que celle-ci ? R.—Non ; j'ai été dans cette filature depuis son établissement.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans quel département travaillez-vous ? R.—Je travaille dans la chambre des fileuses.

Q.—Combien gagnez-vous par semaine ? R.—Le plus que j'aie gagné a été \$6 par quinzaine.

Q.—Y a-t-il des petites filles dans cette chambre ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous leur âge ? R.—La plus jeune peut avoir douze ans.

Q.—Combien y en a-t-il dans cette chambre qui soient âgées de 12 ans ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Combien gagnent-elles ? R.—Elles gagnent \$2 par semaine.

Q.—Impose-t-on des amendes aux petites filles dans votre chambre ? R.—Oui; quand elles arrivent tard.

Q.—Sont-elles mises à l'amende très-souvent ? R.—Non.

Q.—Toutes sont-elles passibles d'amendes, les grandes comme les petites filles, de la même manière ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure doivent-elles être rendues le matin ? R.—Elles doivent être rendues à six heures et quart.

Q.—Si elles ne sont pas là exactement à l'heure, elles paient l'amende ? R.—Oui.

Q.—On ne leur fait aucune grâce ? R.—Non.

Q.—Combien de temps ont-elles pour dîner ? R.—Elles ont une heure.

Q.—Un grand nombre d'elles vont-elles dîner à la maison ? R.—Non; un bon nombre apportent leur dîner.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière dans la chambre des fileuses ? R.—Oui, il y en a passablement.

Q.—Y en a-t-il assez pour vous obliger à ouvrir les fenêtres ? R.—Non; les fenêtres ne sont jamais ouvertes.

Q.—Ne trouvez-vous pas qu'il fait trop chaud en été ? R.—Oui.

Q.—Travaille-t-on à la pièce dans la chambre des fileuses ? R.—On a travaillé cette quinzaine.

Q.—Font-elles plus en travaillant à la pièce ? R.—Nous ne le savons pas encore.

Q.—Les tient-on occupées ? R.—Oui; passablement occupées.

Q.—Travaillent-elles après six heures ? R.—Non; nous n'avons pas voulu. Le gérant voulait nous faire travailler et il a dit qu'avant de laisser les gens d'Halifax faire à leur tête, il ferait venir des fileuses anglaises, mais comme la vapeur avait baissé il a fini par nous laisser aller.

Q.—Vous y êtes allées ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on d'un langage grossier envers celles qui sont employées dans cette chambre ? R.—Oui; lorsqu'elles ne font pas l'ouvrage assez vite.

Q.—Qui fait cela ? R.—C'est un sous contre-maître qui parle ainsi.

Q.—Jure-t-il ? R.—Oui.

Q.—Donne-t-il des coups de poings à quelques-unes ? R.—Il donne des coups de pieds aux garçons lorsqu'ils ne font pas l'ouvrage.

Q.—Quelques-uns ont-ils pleuré pour avoir reçu des coups de pieds ? R.—Oui.

Q.—Frappe-t-il les petites filles avec la main ? R.—Non; je ne l'ai jamais vu battre les filles.

Q.—Mais vous l'avez vu donner des coups de pieds aux garçons jusqu'à les faire pleurer ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si les garçons ne sont jamais plaints au gérant d'avoir reçu des coups de pieds ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'ils se sont plaints ou non ? R.—Non.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. HEAKES :

- Q.—A quoi travaillez-vous ? R.—Je travaille au dévidage.
 Q.—Y a-t-il beaucoup de filles dans la chambre du dévidage ? R.—Oui.
 Q.—Y en a-t-il de plus jeunes que vous ? R.—Oui.
 Q.—Quel âge ont-elles ? R.—Je crois que la plus jeune peut avoir douze ans.
 Q.—Quel salaire avez-vous par quinzaine ? R.—Le plus que j'aie gagné a été \$4.28.
 Q.—Avez-vous cela en général ? R.—Non ; la dernière quinzaine j'ai eu \$2.32.
 Q.—Quelle est la cause de cela ? R.—Nous n'avions pas d'ouvrage.
 Q.—Vous fait-on attendre l'ouvrage ? R.—Oui.
 Q.—Perdez-vous beaucoup de temps de cette manière ? R.—Oui.
 Q.—Depuis combien de temps êtes vous employée ? R.—Il y aura deux ans en juillet.
 Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'aurai quinze ans le 25 juillet.
 Q.—Êtes-vous allée à l'école ? R.—Oui.
 Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Oui.
 Q.—Y a-t-il des filles qui ne savent ni lire ni écrire ? R.—Je ne sais pas.
 Q.—Les petites filles sont-elles bien traitées ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous vu maltraiter quelques-unes d'elles ? R.—Non, pas les filles.
 Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures que les tisseuses ? R.—Oui.
 Q.—Trouvez-vous les heures longues ? R.—Oui.

Par M. FREED :

- Q.—Demeurez-vous avec vous parents ? R.—Oui.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. ARMSTRONG :

- Q.—Dans quel département travaillez-vous ? R.—Je travaille dans la chambre des fileuses.
 Q.—Y travaillez-vous depuis longtemps ? R.—Il y aura trois ans le 21 du mois prochain que j'y travaille.
 Q.—Avez-vous déjà travaillé à ce métier auparavant ? R.—Oui.
 Q.—Où aviez-vous travaillé ? R.—J'avais travaillé aux Etats-Unis.
 Q.—Combien de temps y aviez-vous travaillé en tout ? R.—J'y avais travaillé trois mois.
 Q.—Combien pouvez-vous gagner dans une quinzaine ? R.—Je gagne \$3.80, mais nous travaillons à la pièce maintenant et nous ne savons pas combien nous gagnerons.
 Q.—Êtes-vous toujours occupée ? R.—Oui, passablement occupée.
 Q.—Avez-vous demandé à travailler à la pièce ? R.—Non.
 Q.—Y a-t-il des petites filles dans la chambre des fileuses ? R.—Oui.
 Q.—Savez-vous l'âge de la plus jeune ? R.—Elle peut avoir à peu près 12 ans.
 Q.—Y en a-t-il plusieurs de cet âge ? R.—Oui.
 Q.—Combien gagnent-elles ? R.—Environ \$2 ou \$2.50.
 Q.—Par quinzaine ? R.—Oui.
 Q.—Travaillent-elles à la pièce ? R.—Je n'en sais rien.
 Q.—Impose-t-on des amendes aux filles dans la chambre des fileuses ? R.—Seulement lorsqu'elles arrivent tard.
 Q.—Impose-t-on des amendes souvent ? R.—Assez souvent.

Q.—À quelle heure exige-t-on qu'elles soient à l'ouvrage ? R.—À six heures et demie.

Q.—L'amende est-elle imposée si vous n'êtes pas là à l'heure, ou bien accordée-
o a aucune grâce ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait aucune grâce.

Q.—Quelques-unes des filles ont-elles de longues distances à marcher pour venir ? R.—Oui, j'ai loin à marcher.

Q.—De quelle distance, venez-vous de plus d'un mille ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Y a-t-il un contre-maitre ou une surveillante dans votre chambre ? R.—
Un contre-maitre.

Q.—Se sert-il de paroles injurieuses envers les filles ? R.—Jamais envers moi.

Q.—Avez-vous eu connaissance qu'il ait battu ou frappé avec les mains les filles sous son contrôle ? R.—Pas lui, mais le sous contre-maitre le fait.

Q.—Y a-t-il des petits garçons dans le département ? R.—Il leur donne des coups de pieds.

Q.—Avez-vous vu les garçons pleurer pour avoir reçu des coups de pieds ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il longtemps que vous avez vu cela ? R.—Il n'y a encore que quelques jours.

Q.—Les petits garçons avaient reçu des coups de pieds et pleuraient ? R.—
Oui.

Q.—Combien les petits garçons gagnent-ils ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Renvoie-t-on des filles ou des garçons pour quelque faute commise ? R.—
—Je s'en sais rien.

Q.—De combien est l'amende imposée à ceux qui arrivent tard le matin ? R.—
—De 5 à 10 centins.

Q.—Est-ce le taux fixé parce qu'ils sont depuis peu de temps à l'ouvrage ? R.—
—Non ; tous sont traités de la même manière.

Q.—Voulez-vous dire dans le nombre et le chiffre des amendes ? R.—Oui.

Q.—Existe-t-il des règlements qui citent les cas où l'on imposera des amendes ? R.—
—Je ne me rappelle pas.

Q.—Le contre-maitre les impose-t-il à sa propre opinion ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous pour dîner ? R.—Une heure.

Q.—Êtes-vous payées intégralement chaque quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Devez-vous attendre après les heures pour être payées ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous payées avant le temps ? R.—Oui ; nous sommes payées vers cinq heures et demie.

Q.—Lorsque vous êtes mises à l'amende, vous le dit-on ? R.—Non ; nous at'endons au jour de paie, et c'est marqué sur l'enveloppe.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé à Lowell, Massachusetts.

Q.—Les salaires y sont-ils les mêmes qu'ici ? R.—Non ; ils sont plus élevés là-bas.

Q.—Combien aviez-vous là ? R.—J'avais huit piastres par mois.

Q.—Et vous vous pensionniez ? R.—Non ; j'étais chez mes parents.

Q.—Savez-vous ce que les autres filles gagnaient ? R.—Non.

Q.—Les sous-contre-maitres dans cette filature donnaient-ils des coups de pieds aux enfants ? R.—Non.

Q.—Y avait-il des imprécations et des jurements ? R.—Non.

Q.—Imposait-on des amendes ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—L'amende que vous payez est-elle proportionnée au temps de retard—
tant par chaque minute ? R.—Je crois que oui.

Q.—Combien est-ce par minute ? R.—Un centin ou deux.

Q.—Vous ne savez pas combien ? R.—Non.

Q.—Les filles arrivent-elles généralement tard ? R.—Non, pas souvent.

Q.—Elles arrivent très rarement en retard ? R.—Oui.

Q.—Les petits enfants arrivent-ils généralement en retard ? R.—Quelques fois.

Q.—Ils ne donnent jamais de coups de pieds ou de coups de poings aux filles ? R.—Pas à ma connaissance.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans quelle partie de la filature travaillez-vous ? R.—Je travaille dans la chambre des fileuses.

Q.—Depuis combien de temps y travaillez-vous ? R.—J'y suis depuis cinq ans.

Q.—Combien gagniez-vous lorsque vous avez commencé à travailler ? R.—Je crois que j'avais une piastre par quinzaine ; c'était après avoir appris.

Q.—Combien gagnez-vous maintenant ? R.—Nous faisons \$3.40 par semaine, mais nous travaillons maintenant à la pièce.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps à attendre ? R.—Non ; pas beaucoup.

Q.—On vous tient passablement occupées ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de petits garçons et de petites filles dans la chambre ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils bien traités ? R.—J'ai vu donner des coups de pieds à quelques-uns des garçons.

Q.—Pourquoi leur donnait-on des coups de pieds ? R.—Lorsqu'ils ne sont pas à l'ouvrage ; il y a un homme qui n'est pas tout-à-fait contre-maître, et s'ils ne sont pas à leur ouvrage, il leur crie de travailler et s'ils ne s'empressent pas de travailler, il leur donne des coups de pieds.

Q.—Leur parle-t-il en jurant ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais été maltraitée ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la pièce ? R.—C'est la première quinzaine.

Q.—Les patrons ne vous ont pas consultées à ce sujet ? R.—Non, nous avons demandé au surveillant ce que nous avions, et il a répondu qu'on était à préparer un papier qui nous le ferait savoir ; nous lui avons demandé de nous le dire, mais nous n'avons eu aucune satisfaction.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans d'autres filatures ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—On ne vous a pas dit combien on vous paierait par pièce ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Connaissez-vous l'échelle des prix ailleurs ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous quel est le taux par minute de retard à l'arrivée ? R.—Non.

Q.—C'est deux centins par minute, je crois ? R.—Cinq centins ont été la plus forte amende que j'aie jamais payée.

Q.—Combien de fois êtes-vous arrivée tard ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Avez-vous jamais vu les garçons pleurer pour avoir reçu des coups de pieds ? R.—J'en ai vu pleurer quelques-uns.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans quel département êtes-vous ? R.—Je suis dans la chambre à carder.

Q.—Combien y a-t-il de femmes dans cette chambre ? R.—Ce sont pour la plupart des jeunes filles.

Q.—Y a-t-il un contre-maitre ou une femme à la tête de cette chambre ? R.—Il y a un contre-maitre.

Q.—Quel est le salaire d'une ouvrière expérimentée ? R.—Nous travaillons à la pièce ; cela dépend de ce que nous faisons.

Q.—Quel est le plus que vous ayez fait ? R.—J'ai fait jusqu'à \$6, mais lorsque je prends mon temps et que je ne travaille pas constamment, je fais entre \$4.50 et \$5.

Q.—Y a-t-il quelques petites dans cette chambre ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune ? R.—La plus jeune a environ 13 ans.

Q.—Impose-t-on des amendes à celles qui arrivent tard ? R.—Non ; j'arrive tard tous les matins et je ne suis jamais mise à l'amende.

Q.—Le contre-maitre parle-t-il grossièrement à quelques-unes des ouvrières ? R.—Je ne l'ai jamais entendu parler ainsi.

Q.—Y a-t-il des garçons dans votre département ? R.—Oui.

Q.—Leur dit-il des injures quelquefois ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—La chambre est-elle bien aérée ? R.—Oui ; les fenêtres s'ouvrent par le haut, et nous pouvons les ouvrir quand nous voulons.

Q.—A quelle heure commencez-vous l'ouvrage ? R.—A 6 heures.

Q.—A quelle heure finissez-vous ? R.—A six heures et quart.

Q.—Les ouvrières à la pièce sont-elles obligées de nettoyer les machines ? R.—Oui.

Q.—Quand faites-vous ce nettoyage ? R.—Le samedi, nous restons pour faire cet ouvrage parce que cela nous aide plus.

Q.—Êtes-vous payées régulièrement et intégralement ? R.—Oui.

Q.—Quel jour êtes-vous payées ? R.—Le jeudi. Les salaires sont comptés jusqu'au samedi et nous sommes payées le jeudi suivant.

Q.—Savez-vous si quelqu'un a été renvoyé de cette chambre ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils leur salaire aussitôt qu'ils sont renvoyés ? R.—Ils l'ont le soir de leur départ s'ils en donnent avis.

Q.—S'ils ne donnent pas d'avis, perdent-ils leur salaire ? R.—Il y a un avis qui dit qu'ils perdront quatre jours.

Q.—Y a-t-il aucun règlement au sujet des amendes ? R.—Oui.

Q.—Les montants sont-ils mentionnés ? R.—Oui ; mais le sous-contre-maitre ne suit jamais les règlements.

Q.—Il n'y a pas d'amendes alors ? R.—Oui ; il les met à l'amende, mais très légèrement. On leur fait payer l'amende pour les machines brisées ou pour mauvais ouvrage.

Q.—Quel en serait le montant ? R.—Il condamnerait à une couple de centins pour mauvais ouvrage. Ce serait pour des machines brisées ou pour faire du tapage.

Q.—Quelle est la plus forte somme en une quinzaine ? R.—Eh bien ! 25 centins.

Q.—L'eau à boire est-elle facile d'accès ? R.—Non ; il nous faut aller jusqu'à la chambre du tissage et elle est très mauvaise.

Q.—Est-ce de l'eau de chante-pleure ? R.—Oui.

Q.—Perdez-vous du temps en y allant ? R.—Non ; l'aide surveille les métiers.

Q.—Payez-vous les aides ? R.—Non ; la filature les paie. Nous avons tout ce que nous faisons sur les cardes.

Q.—Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. HEAKES :

Q.—Dans quelle partie de la filature travaillez-vous ? R.—Je travaille dans la chambre du cardage.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures que les autres témoins ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps y travaillez-vous ? R.—Depuis quatre ans.

Q.—Combien gagnez-vous dans la chambre du cardage ? R.—\$5 par semaine.

Q.—Combien gagniez-vous lorsque vous avez commencé ? R.—\$1.50.

Q.—L'ouvrage est-il facile à apprendre ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'enfants dans la chambre ? R.—Oui ; un bon nombre.

Q.—Savez-vous quel âge peut avoir le plus jeune ? R.—Environ 13 ou 14 ans.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—\$4.50.

Q.—Par semaine ? R.—Non, par quinzaine.

Q.—Sont-ils bien traités ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu employer des paroles grossières ? R.—Non.

Q.—Tout est-il confortable ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous quelquefois des amendes ? R.—Il y a bien longtemps que je n'en ai payées.

Q.—Font-ils payer l'amende aux petites filles ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des petits garçons dans votre département ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître leur dit-il quelquefois des injures ? R.—Non.

Par M. CLARKE :

Q.—Vous garde-t-on du temps ? R.—Aucun.

Q.—Êtes-vous payées pour chaque jour dès le commencement ? R.—Non ; vous êtes censés y être une quinzaine.

Q.—Quand vous êtes payées, êtes-vous payées pour chaque jour jusqu'à ce temps ? R.—Oui.

Mademoiselle ***, employée à la filature de coton, est assermentée.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans quel département êtes-vous ? R.—Je suis dans la chambre du cardage.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous ? R.—Je ne fais pas le même ouvrage.

Q.—Combien gagnez-vous par semaine ? R.—Je gagne \$3.60.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Non, je suis à salaire.

Q.—Y a-t-il des petites filles dans la chambre ? R.—Oui ; il y en a quelques-unes.

Q.—Quel pourrait être l'âge de la plus jeune ? R.—Treize ans environ.

Q.—Entendez-vous le contre-maître se servir de langage grossier à leur égard ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des garçons dans la chambre ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on de langage grossier à leur égard ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures que les autres filles ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payées chaque quinzaine ? R.—Oui.

Par M. HEAKES :

Q.—Êtes-vous payées jusqu'au jour de paie ou vous retient-on du temps ? R.—On retient quatre jours.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans aucune autre filature ? R.—Non.

Q.—Combien gagniez-vous lorsque vous avez commencé ? R.—Je ne travaillais pas au même ouvrage lorsque je suis entrée ; je n'avais que \$2.50 ou 3\$ par quinzaine.

Q.—Combien les filles paient-elles généralement pour leur pension ? R.—Je demeure chez mes parents.

Q.—Connaissez-vous quelques filles qui paient pension ? R.—Oui.

Q.—Combien paient-elles ? R.—Quelques-unes paient \$4 et d'autres \$3.50 par quinzaine.

Par M. KERWIN :

Q.—Y a-t-il dans la filature des filles qui viennent des vieux pays ? R.—Non ; pas dans la chambre où je travaille.

Q.—Y en a-t-il dans la filature ? R.—Je ne sais pas.

GEORGE LOWNER, de la manufacture de coton d'Halifax, prête serment et dit :

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans quel département travaillez-vous ? R.—Dans la carderie.

Q.—Etes-vous le contre-maitre de la carderie ? R.—Non ; je suis l'assistant contre-maitre.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de femmes dans votre département ? R.—Je crois qu'il y en a 45 en tout.

Q.—Des petites filles ? R.—Non ; la plus jeune a environ 13 ou 14 ans.

Q.—Règle générale, vous imformez-vous de l'âge des filles qui viennent s'engager pour travailler dans la carderie ? R.—Non, c'est généralement le gérant, en bas, qui s'informe de cela ; car les personnes qui viennent pour s'engager sont d'abord introduites dans le bureau.

Q.—Combien gagne une cardeuse de première classe, à la journée, ou à la pièce ? R.—Le salaire le plus élevé que je sache parmi celles qui travaillent à la journée est de \$3.60 par semaine, lorsque l'ouvrière ne perd pas de temps.

Q.—Et quel est le plus petit salaire payé à une ouvrière de la carderie qui ne perd pas de temps ? R.—Aux filles \$2.50, lorsqu'elles travaillent tout le temps.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles employées à la journée qui gagnent moins que cela ? R.—Non.

Q.—Combien gagnent les personnes qui travaillent à la pièce ? R.—Elles reçoivent tant du paquet de coton ; parmi les paquets il en est qui sont plus beaux les uns que les autres ; celles qui apportent des paquets plus beaux que les autres reçoivent davantage.

Q.—Les ouvrières à la pièce travaillent-elles plus que les ouvrières à la journée ? R.—Elles ne travaillent pas plus les unes que les autres.

Q.—Les ouvrières ont-elles le choix entre le travail à la pièce et le travail à la journée ? R.—Non.

Q.—Quelle est la personne qui est chargée de ce choix ? R.—Le cardeur met les ouvrières qui lui conviennent au travail à la pièce.

Q.—Pouvez-vous nous donner une raison particulière qui explique pourquoi certaines ouvrières sont mises au travail à la pièce, pendant que les autres travaillent à la journée ? R.—Voici comment les choses se passent généralement ; les ouvrières, en entrant, deviennent des aides ; elles passent ensuite assistantes et plus tard, dès qu'une occasion se présente, elles ont un métier. Nous ne confions pas un métier à une ouvrière le jour de son entrée.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui travaillent dans la carderie ? R.—Oui.

Q.—Quel âge peut bien avoir le plus jeune d'entre eux ? R.—Je crois que le plus jeune a quinze ans, ou environ quinze ans.

Q.—Combien les garçons gagnent-ils par semaine ? R.—\$1.50 et \$2.50 par semaine.

Q.—Impose-t-on quelquefois des amendes, dans votre département, à ceux qui arrivent tard ? R.—Oui.

Q.—À quelle heure les employés sont-ils obligés de se rendre le matin ? R.—À six heures et vingt cinq minutes.

Q.—Ont-ils quelques moments de faveur ? R.—Non.

Q.—Savez-vous quel est le montant des amendes ? R.—Oui.

Q.—Quel est-il ? R.—Pour trois à cinq minutes de retard l'amende est de 2 centins, pour un retard de cinq minutes, l'amende est de 5 centins. Le montant de l'amende est en proportion de la durée du retard.

Q.—Impose-t-on beaucoup d'amendes pour retards ? R.—Pas pour un retard de quelques minutes, car un tel retard n'a guère de conséquence, vue que la cloche sonne cinq minutes avant l'heure du travail.

Q.—Y a-t-il des amendes pour autre chose—pour des objets endommagés, pour absence ? R.—Ceux qui s'absentent sont obligés d'écrire pour quelles raisons ils le font.

Q.—Ceux qui s'absentent sont obligés d'écrire pour quelles raisons ils le font. Ils perdent aussi une partie de leur salaire ? R.—Oui ; ils sont obligés de payer une amende à cause de l'inactivité des machines dont ils ont la direction.

Q.—Lorsqu'une amende est imposée à une jeune fille, le sait-elle sur le champ, ou seulement quand on lui remet l'enveloppe qui contient son salaire ? R.—Dans certains cas elle ne l'apprend que lorsqu'elle touche son salaire. Cependant lorsqu'une jeune fille arrive tard, très souvent, elle reçoit un avertissement qu'on va lui faire payer des amendes.

Q.—Y a-t-il, affichées dans la salle, des règlements énumérant les raisons pour lesquelles sont imposées ces amendes ? R.—Oui.

Q.—Et le montant des amendes est mentionné dans ces règlements ? R.—Non, deux montants seulement y sont mentionnés, l'amende de deux centins et celle de cinq centins.

Q.—Lorsqu'une machine se brise ou reste inactive, sans que ce soit la faute de l'employé, ce dernier est-il également sujet à une amende ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des lieux de commodité séparés pour les personnes des deux sexes dans votre salle ? R.—Oui.

Q.—Avec des portes distinctes ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ont-ils de l'eau pour boire sous la main ? R.—Ils en avaient avant l'arrivée du gérant actuel ; mais depuis son arrivée ils sont obligés d'aller boire en bas, au rez-de-chaussée.

Q.—Arrivent-ils au contre-maître, ou à l'assistant contre-maître, de se servir de langage injurieux ou grossier envers les jeunes filles, ou les jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si cela est déjà arrivé ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers font-ils quelquefois du travail extra ? R.—Oui, et ils sont alors payés en proportion de leur salaire.

Q.—Quelle est la plus longue durée de travail extra que fasse une jeune fille ? R.—Deux heures.

Q.—C'est-à-dire qu'elle travaille alors jusqu'à huit heures et quinze minutes du soir ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles alors la permission de sortir pour aller souper ? R.—Non ; nous avons l'habitude de les avertir, avant l'heure du dîner, qu'elles seront obligés de faire du travail extra afin qu'elle s'apporte une collation.

Q.—Est-il arrivé quelquefois à ces filles de refuser lorsque le contre-maitre et le surveillant ont demandé à ces filles de revenir ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure leur faisait-on cette demande ? sur le soir ? R.—Non ; à l'heure du diner. Alors quelques-unes répondaient qu'elles avaient des engagements et on leur disait qu'il fallait qu'elle reviennent quand même.

Q.—Avez-vous eu connaissance qu'elles n'aient été prevenues que sur les six heures qu'on exigeait qu'elles revinssent pour faire du travail extra ? R.—Non.

Q.—Combien de temps ont-elles pour aller diner ? R.—Une heure.

Q.—Apportent-elles leur diner à la manufacture, ou vont-elles le prendre à leurs maisons ? R.—Quelques-unes l'apportent à la manufacture.

Q.—Mangent-elles dans l'atelier même où elles travaillent ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles un endroit particulier pour manger ? R.—Non.

Q.—Les machines sont-elles en mouvement pendant qu'elles mangent ? R.—Non, les machines sont en repos.

Q.—Fait-il bien chaud dans votre salle en été ? R.—Depuis huit mois il y fait plus chaud que jamais ; car il n'y a pas de ventilations et nous n'avons pas la permission d'ouvrir les fenêtres ; nous ne pouvons le faire qu'en cachette.

Q.—Y a-t-il des appareils de sauvetage en cas d'incendie ? R.—Oui.

Q.—En nombre suffisant ? R.—Oui.

Q.—Les portes de la manufacture ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—Toutes les portes de la manufacture ouvrent en dehors.

Q.—A quel étage est votre salle ? R.—Au deuxième.

Q.—Les machines dans cette salle font-elles beaucoup de poussière ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Avez-vous jamais entendu des petites filles s'en plaindre ? R.—Nous ne nous occupons pas de ces plaintes, parce qu'elles murmurent toujours sur un sujet ou sur un autre.

Q.—Quelle est la cause la plus fréquente de ces murmures ? R.—Elles nous demandent généralement d'ouvrir les fenêtres afin de donner un peu de ventilation à la salle. C'est ce que nous avons l'habitude de faire sous l'ancien gérant ; mais le gérant actuel ne veut pas que nous ouvrions les fenêtres ; car il dit que cela fait du mal à l'ouvrage. Les ouvriers répondent que cela faisait aucun mal à l'ouvrage sous l'ancien gérant.

Q.—Comment vous trouvez-vous en hiver ? R.—La salle est beaucoup plus close en été qu'en hiver ; en hiver il y a le gros tuyau à vapeur qui passe dans un des coin de la salle, où se trouvent aussi le tuyau de renvoi ; le soleil, de son côté, luit alors dans les fenêtres du pan-ouest.

Q.—Avez-vous fait l'expérience du degré de chaleur qu'il faisait en été dans cette salle ? R.—Oui.

Q.—Quel était-il ? R.—Quelquefois 84 degrés ; sous l'ancien gérant il y faisait une chaleur de 72 degrés ; mais aujourd'hui c'est une chaleur de 84 degrés et plus.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans ce genre d'industrie ? R.—Depuis l'ouverture de la manufacture, il y environ six ans.

Q.—Vous n'aviez jamais travaillé dans une manufacture auparavant ? R.—Non.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Louez-vous votre logement ? R.—Non.

Q.—Vous êtes en pension ? R.—Non.

Q.—Vous êtes propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quel est le montant des taxes que vous payez ? R.—\$17.75.

Q.—Payez-vous une taxe d'eau à part de cela ? R.—Oui l'eau me coûte environ \$6. par année.

Q.—Y a-t-il des locataires qui habitent la même maison que vous ? R.—Il y en a un.

Q.—Quel est le montant du loyer qu'il vous paye ? R.—\$7 par mois.

Q.—De combien de pièces se compose le logement qu'il occupe ? R.—De quatre pièces.

EDWARD FIRMINGAN, tailleur de pierre, prête serment et dit.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier de tailleur de pierre ?

R.—Depuis dix-huit ans.

Q.—Quelle a été la durée de votre apprentissage ? R.—Quatre ans ; c'est là la durée de l'apprentissage régulier d'un tailleur de pierre.

Q.—Quel était votre salaire au commencement de votre apprentissage ? R.—\$1 par semaine.

Q.—Et les années suivantes ? R.—Les années suivantes mon salaire a augmenté jusqu'à la quatrième année, alors que je gagnais \$4 par semaine.

Q.—Combien les tailleurs de pierre gagnent-ils généralement aujourd'hui à Halifax ? R.—Vous voulez parler de ceux qui ont de l'ouvrage ?

Q.—Oui ? R.—Il m'est un peu difficile en ce moment de répondre à votre question.

Q.—Vous avez vous-même de l'ouvrage actuellement ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous à peu près ? R.—Vingt-cinq cents l'heure.

Q.—Pendant combien de mois de l'année avez-vous de l'occupation ? R.—Je ne pourrais vous le dire ; il y a des années où nous avons de l'occupation plus longtemps que d'autres années.

Q.—En général, au meilleur de votre mémoire ? R.—Les tailleurs de pierre peuvent avoir de l'occupation en moyenne durant six mois de l'année ; c'est à peu près la durée de la période de travail.

Q.—Je suppose que vous avez travaillé dans d'autres villes ; je veux dire ailleurs qu'à Halifax ? R.—Oui ; je ne suis pas d'Halifax du tout.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires des tailleurs de pierre ici et dans les autres villes où vous avez travaillé ? R.—Il y a une grande différence.

Q.—Sont-ils meilleurs ici ? R.—Non.

Q.—Les salaires ici ne sont pas aussi considérables que dans les autres villes ? R.—Non ; ils ne sont pas aussi considérables.

Q.—Vous louez sans doute une maison ici ? R.—Non.

Q.—Vous êtes en pension ? R.—Oui.

Q.—La pension coûte plus cher ici que dans les autres villes où vous avez travaillé ? R.—Elle ne coûte pas plus chère qu'aux Etats-Unis.

Q.—Coûte-t-elle plus cher qu'à Saint, Jean N. B. ? R.—Je n'ai jamais été en pension à Saint, Jean.

Q.—Payez-vous des taxes ici ? R.—Pas encore.

Q.—Combien d'heures de travail faites-vous par jour ? R.—Huit heures, par jour.

Par M. FREED :

Q.—Pourquoi ne travaillez-vous que durant six mois de l'année ; est-ce parce que le climat vous empêche de travailler davantage, ou parce qu'il n'y a plus d'ouvrage à faire ? R.—Parce qu'il n'y a plus d'ouvrage à faire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des marbriers à Halifax ? R.—Il doit y en avoir ; car il y a des ateliers de marbre ici.

Q.—Combien gagnent-ils, savez-vous ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—25 centins de l'heure est-il le salaire régulier des tailleurs de pierre à Halifax ? R.—C'est le prix fixé par notre Union.

Q.—Il y a des tailleurs de pierre qui gagnent davantage ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de tailleurs de pierre dans la ville d'Halifax ? R.—Il y en a 24 sur ce rôle.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis avez-vous travaillé ? R.—A Boston.

Q.—Combien de temps y a-t-il de cela ? R.—Cinq ans.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la différence entre les salaires de Boston et ceux d'Halifax ? R.—Il y a une différence.

Q.—De combien ? R.—Quand j'ai travaillé à Boston on y gagnait \$3.50 par jour pour neuf heures de travail, et on payait \$5 par semaine de pension.

Q.—Quels étaient les salaires ici il y a cinq ans ? R.—Je ne le sais pas. Je n'ai jamais travaillé ici avant cette année.

NICHOLAS CAHILL, plâtrier, prête serment et dit :

Par M. HEAKES :

Q.—Appartenez-vous à l'union des plâtriers ? R.—Oui.

Q.—Etes vous un des officiers de l'Union ? R.—Non.

Q.—Combien gagnent les plâtriers à Halifax ? R.—\$2.50 par jour.

Q.—Combien d'heures de travail faites-vous tous les jours ? R.—Dix.

Q.—Combien d'ouvrage un plâtrier peut-il avoir dans le cours d'une année ? R.—Environ six mois d'ouvrage.

Q.—Ces plâtriers ont-ils d'autres occupations qu'ils peuvent obtenir facilement pour la saison durant laquelle ils ne peuvent exercer leur métier ? R.—Je crois qu'ils trouveraient une foule d'autres occupations, pourvu qu'ils en cherchassent. Il n'est pas facile de répondre à une question comme celle-là.

Q.—En général trouvent-ils d'autres occupations, quand ils n'exercent pas leur métier ? R.—Pas que je sache.

Q.—Les plâtriers sont-ils capables de vivre confortablement avec le produit de leur métier ? R.—Ils sont obligés d'user d'une grande économie.

Q.—Depuis combien de temps appartenez-vous à cette union ? R.—Depuis environ quatre à cinq ans ; je ne sais pas au juste.

Q.—Savez-vous si les plâtriers sont en faveur des arbitrages pour régler les difficultés ouvrières ? R.—Je ne saurais dire ; je n'en sais rien.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous ce que gagnent les poseurs de lattes à Halifax ? R.—Ils sont payés au mille.

Q.—Combien par mille ? R.—\$1 à \$1.25 ; je crois que c'est le plus qu'ils ont.

Q.—Quelle est la cause de cette différence dans le prix du mille, est-ce les différentes sortes de lattes, je veux dire la différence de \$1 à \$1.25 ? R.—Quand il y a abondance d'ouvrage, les prix montent, quand il n'y a guère d'ouvrage, on ne paye quelquefois que quatre-vingt-dix centins du mille.

Q.—Règle générale, les poseurs de lattes ont-ils moins du mille quand il y a disette d'ouvrage ? R.—Je ne saurais vous renseigner sur ce point ; nous n'avons pas l'habitude de poser des lattes.

Q.—C'est un métier distinct ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois par année les poseurs de lattes ont-ils de l'occupation ? R.—Ils travaillent peut-être un peu plus longtemps que nous, mais il n'y a guère de différence.

Q.—Dans le temps de l'ouvrage le nombre des poseurs de lattes est-il grand à Halifax ? R.—Je ne saurais dire, je n'en ai moi-même connu que deux ou trois.

M. R. MORROW, marchand de charbon, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Marchand de charbon.

Q.—Faites-vous le commerce de charbon pour votre propre compte ? R.—Je représente la maison S. Cunard & Cie.

Q.—Quelle sorte de charbon vendez-vous ? R.—Le charbon dur et le charbon mou.

Q.—Quel est le prix du charbon anthracite dont on se sert pour chauffer les maisons ? R.—Le charbon *nut* se vend \$6.50 ; le *egg*, \$6.50 et le *stove* \$6.75.

Q.—Cela comprend-il le no. 4 ? R.—Nous ne le désignons pas sous ce nom.

Q.—Quelle est la différence entre ces prix et ceux de l'année dernière à la même époque ? R.—Il n'y a guère de différence, s'il y en a une, c'est que les prix du charbon sont peut-être quelque peu moins élevés cette année que l'an dernier.

Q.—Achetez-vous votre charbon à Halifax ou au port d'où il est expédié à Halifax ? R.—Nous l'achetons aux ports de chargement.

Q.—Quels ports ? R.—A Hoboken et à Philadelphie ; Hoboken est le port principal.

Q.—Quel est le prix du fret de Hoboken à Halifax ? R.—Il est en moyenne de \$1.50 par tonne. Il baisse jusqu'à \$1 et monte jusqu'à \$2. Le prix ordinaire en été est de \$1.25.

Q.—Quelle est à peu près la quantité d'anthracite que les ouvriers et les travailleurs ont coutume d'acheter ? R.—Ils achètent généralement de une demi tonne à deux tonnes. Parmi ceux qui achètent cette quantité, les uns le font en achetant de petites quantités à trois ou quatre reprises ; les autres achètent tout ce qu'il leur faut pour la saison à la fois. Les familles ouvrières en brûlent de une demi tonne à une tonne et demie, ou deux tonnes.

Q.—Consument-ils plus d'anthracite, ou plus de charbon bitumineux ? R.—Ils ne consume guère que du charbon bitumineux.

Q.—Combien de charbon bitumineux achètent-ils à la fois ? R.—Ils en achètent depuis une demi *chaudronne* jusqu'à quatre *chaudronnes* à la fois. Les uns achètent tout leur charbon l'automne ; les autres l'achètent au voyage d'une demi *chaudronne*.

Q.—Je remarque qu'il y a des gens qui parcourent les rues pour vendre du charbon en petite quantité ; en vendent-ils beaucoup de la sorte ? R.—Non, ils en vendent très peu.

Q.—Combien le charbon bitumineux se vend-il la tonne aux prix de la mine ? R.—Les consommateurs achètent du charbon sâssé pour chauffer leurs maisons, on se sert, pour d'autres fins, du charbon non sâssé.

Q.—Quel est le prix du charbon bitumineux qui sert à chauffer les maisons ? R.—En été, il se vendait l'été dernier \$5.25 à Sydney, \$4.80 à Victoria. Actuellement, il se vend \$5.50 à Sydney et \$5 à Victoria.

Q.—Vous ne pouvez pas dire combien cela fait la tonne ? R.—Ce charbon ne se vend qu'à la *chaudronne*.

Q.—Qu'est-ce qu'une *chaudronne* ? R.—3,000 livres, sous la loi canadienne.

Q.—Pensez-vous qu'il y a beaucoup de monde à Halifax qui n'ont pas les moyens d'acheter assez de charbon pour se réchauffer durant l'hiver ? R.—Oui,

il y en a beaucoup ; c'est-à-dire qu'il y a un grand nombre de familles qui, au lieu d'acheter le charbon en quantité considérable, l'achètent en petites quantités et sont obligées d'en acheter à tout instant.

Q.—Les pauvres d'Halifax sont-ils l'objet de distributions gratuites considérables de charbon de la part des autorités ou d'autres personnes ? R.—Il y a à Halifax une société de bienfaisance qui distribue de grandes quantités de charbon tous les ans, du commencement à la fin de l'année. Plus elle a d'argent, plus elle en distribue.

Q.—Ce charbon est-il distribué aux pauvres ordinaires ou aux personnes que les temps durs réduisent au chômage ? R.—Je crois que la plus grande partie de ces distributions est faite aux pauvres ordinaires ; cependant je ne saurais me prononcer avec certitude sur ce point.

Q.—Les personnes qui achètent le charbon en petites quantités le font-elles parce qu'elles n'ont pas l'argent, les moyens nécessaires pour faire autrement ? R.—Oui, car c'est leur intérêt d'acheter autant que possible en grande quantité, vu que le prix du charbon augmente à mesure que la saison avance.

Q.—Y en a-t-il un grand nombre qui vont demander du charbon à crédit ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il un grand nombre qui en obtiennent ainsi ? R.—Oui.

Q.—Achètent-ils ainsi à crédit en hiver pour payer en été ? R.—C'est ce que font un grand nombre de personnes.

Q.—Pourquoi le prix du charbon augmente-t-il en hiver ? R.—Parce que l'été le charbon est transporté directement du vaisseau chez le consommateur, tandis qu'en hiver il faut le prendre chez le marchand même, qui est obligé de le garder dans sa cour et de payer double transport.

Q.—Le charbon est-il toujours emmagasiné en hiver ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Ne serait-ce pas aussi bien de ne pas l'emmagasiner ? R.—Dans ce cas, nous n'en aurions pas du tout. Les mines se ferment en décembre, et c'est à peine si elles sont ouvertes à la date où nous sommes. On ne pourrait pas avoir de charbon durant quatre mois de l'année.

Q.—Ne pourrait-on pas en faire venir de Pictou ? R.—Le charbon de Pictou ne se consume pas en aussi grande quantité pour chauffer les maisons.

Q.—Importez-vous du charbon de l'Ecosse ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Le charbon exposé aux intempéries se détériore-t-il ? R.—Sans doute qu'il se détériore.

Q.—Se produit-il des incendies dans les cours à charbon produits par la combustion spontanée ? R.—Cela n'est pas encore arrivé ici ; mais on a déjà été obligé de combattre de tels incendies dans les amas de charbon aux mines.

Q.—A quelles mines ? R.—Je ne suis pas capable d'indiquer une mine en particulier ; mais je crois qu'il n'y a guère de mines où de tels incendies ne se soient produits. On est alors obligé d'isoler le foyer de l'incendie en transportant ailleurs de grandes quantités de charbon.

Q.—Certaines sortes de charbon ne sont-elles pas exposées davantage à ces accidents ? R.—Oui, plus le charbon est mou, plus il est exposé à la combustion spontanée.

Q.—Si on construisait un chemin de fer pour transporter le charbon de la mine, le charbon ne pourrait-il pas se vendre à aussi bon marché l'hiver que l'été ? R.—Non, parce que le transport en chemin de fer coûterait beaucoup plus cher que le transport en bateaux.

Q.—Le transport du charbon coûte-t-il moins cher à bord des vaisseaux à vapeur qu'à bord des voiliers ? R.—Les voiliers sont plus avantageux, parce que le charbon est transporté directement du voilier chez le consommateur, tandis que le vaisseau à vapeur est obligé de décharger promptement, et alors il faut

souvent transporter le charbon dans les magasins. Le fret coûte moins cher à bord des bateaux à vapeur ; mais la différence est souvent dévorée par les frais d'emmagasinage.

Q.—Les vaisseaux apportent-ils quelquefois du charbon écossais, dont ils se servent comme lest ? R.—Ils n'en laissent pas à Halifax, si ce n'est, quelquefois, en petites quantités.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien y a-t-il de marchands de charbon en détail à Halifax ? R.—Il y a des maisons qui n'achètent qu'une ou deux cargaisons ; en les comptant, on peut dire qu'il y a à Halifax une douzaine de marchands de charbon en détail et davantage ; mais les maisons qui font un commerce considérable sont au nombre de quatre ou cinq.

Q.—Les commerçants de charbon s'entendent-ils pour vendre à un certain prix ? R.—Non.

Q.—Ils ne forment pas de coalitions ? R.—Aucune.

Q.—Les prix sont-ils uniformes d'un bout à l'autre de l'année ? R.—Non ; ils sont plus bas en été qu'en hiver.

Q.—Dans les différentes saisons, les prix sont-ils uniformes chez tous les marchands de charbon ? R.—Oui, lorsqu'il s'agit de la même espèce de charbon. Mais chaque marchand adopte le charbon d'une mine particulière ; or le prix du charbon d'une mine n'est pas le même que celui du charbon d'une autre mine.

Q.—Quand il s'agit du même charbon les prix sont-ils les mêmes ? R.—Oui.

Q.—Comment se fait-il que tous les marchands s'accordent pour vendre leur charbon au même prix ? R.—Si les prix étaient plus élevés chez un marchand que chez les autres, le public en aurait bientôt connaissance et délaisserait ce marchand en faveur des autres, de sorte qu'il serait obligé de vendre son charbon au même prix que ses confrères.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Il n'y a aucun monopole ? R.—Non.

Q.—N'importe quelle personne peut faire venir une cargaison de charbon ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Le prix du charbon a-t-il diminué à Halifax depuis dix ans ? R.—Non ; il est plus haut aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans ; mais il était auparavant aussi haut qu'aujourd'hui.

Q.—Les prix sont-ils restés les mêmes depuis deux ans ? R.—Oui ; je crois qu'il y a quatre ans, durant l'été, le charbon se vendait plus cher que cette année.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Je suppose que le prix du charbon dépend des grèves ? R.—Oui des grèves, du fret et des coalitions ouvrières.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Le prix du fret a-t-il augmenté ? R.—Il était moins élevé l'an dernier que les années précédentes ; mais avant l'année dernière il n'avait guère varié.

Q.—Les variations du prix du fret sont-elles dues aux améliorations qui concernent le transport ? R.—Non, pas celles de l'an dernier du moins.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Lorsque l'impôt a été aboli, l'an dernier, le prix du charbon a-t-il dimi-

nué? R.—Non, car dans le même temps le charbon avait augmenté d'autant aux Etats-Unis.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Le prix du charbon avait augmenté aux Etats-Unis? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Peut-on acheter à Hoboken des cargaisons de charbon pour les vendre à Halifax? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il alors entente entre les marchands du port de chargement et ceux d'Halifax, au sujet du prix auquel ce charbon devra être vendu à Halifax? R.—Non, aucune entente.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler de combustion spontanée du charbon à bord des vaisseaux même? R.—Non, je n'ai jamais eu connaissance de rien de tel.

Q.—Pensez-vous qu'il serait possible de transporter ce charbon au-delà de l'Atlantique sans un danger sérieux d'incendie? R.—Je le pense, à moins que le charbon ait essuyé beaucoup de mauvais temps avant d'être embarqué, ce qui augmenterait le danger de combustion pour le charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Combien coûte, en moyenne, durant l'été, le transport du charbon de Sydney à Halifax? R.—En prenant les chiffres de l'été dernier, la moyenne du prix du fret, du premier de juin à la fin de décembre, serait de \$1.30 la tonne.

Q.—Cela comprend-il le chargement et le déchargement? R.—Le chargement et le déchargement sont aux frais du vaisseau.

Q.—Le charbon est livrable sur le pont du vaisseau? R.—Oui.

Q.—Et c'est le vaisseau qui supporte les frais de chargement? R.—Oui, ainsi que l'arrimage; cela coûte six centins par tonne pour les petites cargaisons.

WILLIAM ROCHE, marchand de charbon, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis marchand de charbon.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin? R.—Non, si ce n'est la dernière partie.

Q.—Quelle sorte de charbon vendez-vous? R.—Toutes les sortes.

Q.—Combien vendez-vous actuellement le charbon anthracite? R.—\$6.50 la tonne.

Q.—Quel est le prix le plus bas qu'il ait atteint l'été dernier? R.—\$5 ou \$5.25 la tonne.

Q.—Est-il à votre connaissance que les agents, ou ceux qui vendent du charbon aux marchands d'Halifax, donnent des instructions à ces derniers concernant le prix auquel ils doivent le revendre? R.—Non.

Q.—Tout citoyen d'Halifax est-il libre d'aller acheter du charbon aux ports de chargement et de venir le revendre à Halifax? R.—Oui.

Q.—Quelle quantité de charbon avez-vous coutume de vendre aux familles de la classe ouvrière, aux travailleurs? R.—Cette quantité varie depuis la plus petite à la plus grande quantité, 10, 15 ou 30 *chaudronnes*.

Q.—Quelle est la plus petite quantité que vous vendiez à la fois? R.—Un plein cuvier.

Q.—Quelle peut être la pesanteur d'un plein cuvier? R.—250 livres.

Q.—Parlez-vous du charbon dur ou du charbon mou? R.—Du charbon mou; un cuvier de charbon dur pèse 300 livres.

Q.—Trouvez-vous grand nombre d'ouvriers, de travailleurs, qui n'ont pas d'argent pour acheter leur charbon et qui vous demandent d'attendre jusqu'à

l'été pour votre paiement ? R.—Je crois qu'un grand nombre d'entre eux sont obligés de demander du crédit.

Q.—Et quand vient l'été vous payent-ils généralement bien ? R.—Oui.

Q.—Parmi les personnes qui travaillent l'été, y en a-t-il un grand nombre auxquelles les associations charitables destribuent du charbon ? R.—Je ne le crois pas. Je crois que ces distributions gratuites se font surtout aux personnes qui n'ont personne pour les soutenir, telles que les veuves et les familles sans ressources aucunes. Règle générale on ne fait point de distributions aux familles dans lesquelles il y a des hommes, si ce n'est dans les cas de grande nécessité.

Q.—Le charbon tiré des mines de cette province est-il sujet à la combustion spontanée ? R.—Celui qui est le plus sujet à la combustion spontanée, c'est le charbon de la mine Kelly. J'ai entendu dire qu'il avait été cause d'incendies à bord des vaisseaux, mais je n'ai pas entendu dire qu'aucun autre charbon ait été cause de la même chose. Je crois que la mine Kelly n'est plus exploitée.

Q.—Etes-vous d'opinion que quelques-uns des charbons du Cap-Breton peuvent être transportés dans les ports de la province d'Ontario sans prendre feu à bord du vaisseau ? R.—Sans aucun doute ; on les transporte dans toutes les parties du monde ; on en a souvent transporté dans les Indes Occidentales.

Q.—Si le charbon était sec il n'y aurait aucun danger de combustion ? R.—Absolument aucun. Il y a longtemps que j'expédie du charbon sur le continent par eau et je n'ai jamais entendu parler d'incendie à bord.

JOHN GORHAM, de la maison John S. McLean & Cie, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle maison représentez-vous ? R.—La maison J. S. McLean & Cie.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Nous sommes marchands en gros de thé, de provisions et produits des Indes Occidentales.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le thé se vend plus cher aujourd'hui à Halifax, qu'il se vendait il y a cinq ans ? R.—S'il y a une différence de prix, le thé se vend moins cher aujourd'hui.

Q.—Se vend-il plus cher ou moins qu'il y a dix ans ? R.—Moins cher.

Q.—Quelle est la différence du prix du thé aujourd'hui et il y a quinze ans ?

R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q.—Le café se vend-il plus cher ou moins cher aujourd'hui qu'il y a cinq ans ? R.—Moins cher.

Q.—Avez-vous une liste de comparaison entre les prix des mêmes articles à diverses époques ? R.—Oui ; on prend pour cela les prix d'un mois chaque année. En 1877, les mélasses se vendaient de 45 à 48 centins le gallon ; en 1878, de 35 à 37 centins le gallon ; en 1879, de 30 à 32 centins ; en 1880, de 39 à 40 centins ; en 1881, de 39 à 42 centins ; en 1882, de 43 à 45 centins ; la même chose en 1883, et 30 centins en 1884.

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix auquel elles se vendaient en 1887 ? R.—De 28 à 32 centins, tous droits payés ; ces prix peuvent être affectés par l'impôt. En 1877, le sucre se vendait de 10 à 11 centins la livre.

Q.—Quelle sorte de sucre ? R.—C'était généralement le sucre brut de Porto Rico.

Par M. KELLY :

Q.—C'était le même que celui que nous achetons maintenant tel qu'il doit être pour la consommation ? R.—Oui, pour la plus grande partie ? En 1877 il se vendait de six à sept centins la livre. Aujourd'hui il se vend moins cher.

En 1877 le thé valait de 30 à 40 centins la livre; en 1882, de 20 à 30 centins et à peu près le même prix en 1887.

Par M. FREED :

Q.—Il s'agit dans chacun de ces cas de la même qualité de sucre ? R.—Oui, à peu près la même qualité. En 1877, le tabac se vendait de 36 à 38 centins la livre; en 1882, de 38 à 42 centins, et à peu près le même prix en 1887. En 1877, la farine de blé se vendait \$7.00 à \$7.50 le baril; en 1882, de \$5.50 à \$6.00 le baril, et elle était tombée, en 1887, à \$4.50 à \$5.00 le baril. En 1877, la farine de blé d'Inde se vendait \$3.50 le baril; en 1882, \$4.00 et en 1887, \$3. le baril. En 1877, la farine d'avoine se vendait \$6.25 à \$6.50 le baril; en 1882, \$6.00 à \$6.50 et en 1887, \$4.25 à \$4.50. En 1877, l'huile se vendait 19 à 20 centins le gallon; en 1882, 22 centins le gallon et, en 1887, 15 à 17 centins le gallon. Tels ont été les prix des articles nécessaires dans la consommation ordinaire.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—S'agit-il toujours d'articles de la même qualité ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Les prix que vous mentionnez sont les prix du gros ? R.—Oui.

Q.—Règle générale les marchandises se vendent à meilleur marché aujourd'hui qu'en 1882 ou en 1877 ? R.—Oui, la plupart des marchandises se vendent à meilleur marché.

Par M. KELLY :

Q.—Vendez-vous de la fleur de farine et du lard ? R.—Oui.

Q.—Quels étaient les prix de la fleur et du lard durant les périodes que vous venez de mentionner ? R.—Je ne saurais dire exactement.

Q.—En 1882 et en 1887 ? R.—Je crois que les prix étaient de trois ou quatre piastres plus élevés qu'aujourd'hui; mais je ne suis pas capable de préciser positivement.

ANDREW MCKINLAY, éditeur, prête serment.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Nous sommes éditeurs, papetiers et manufacturiers.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Publiez-vous des journaux ? R.—Non, nous n'avons pas d'imprimerie; nous ne nous occupons que de reliure.

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers dans votre atelier de reliure ? R.—18 à 20 filles, hommes et garçons.

Q.—Quelle est l'occupation des filles ? R.—Elles cousent et règlent.

Q.—Quel est le salaire d'un relieur de régistres ? R.—De \$9 à \$12 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des relieurs ? R.—Les bons relieurs gagnent, en moyenne, \$9 par semaine.

Q.—Parmi les plieurs de livres de votre établissement y a-t-il quelque expert ? R.—Tout le pliage est fait par des filles.

Q.—Je veux parler de ces filles ? R.—On ne peut pas dire d'elles qu'elles sont expertes.

Q.—Combien de temps faut-il à une jeune fille pour devenir une bonne plieuse? R.—J'en ai vues qui le sont devenues en 12 mois; d'autres ont besoin d'un peu plus long apprentissage.

Q.—Quel est le plus grand nombre de pages qu'elles sont obligées de faire avec une feuille de papier? R.—Le plus grand nombre est environ 32 pages.

Q.—Quel est le salaire de ces filles? R.—Le salaire le plus élevé que nous payions en ce moment est \$4 par semaine.

Q.—Quel est le plus petit salaire que vous donnez à une fille? R.—Une piastre par semaine est le plus petit salaire.

Q.—Combien de temps travaillent-elles pour une piastre par semaine? R.—Cela dépend tout à fait des talents des jeunes filles; le salaire des unes est augmenté au bout de six semaines; d'autres n'obtiennent la même augmentation qu'au bout de trois ou quatre mois.

Q.—Y en a-t-il qui n'obtiennent cette augmentation qu'au bout de six mois? R.—Nous en avons eues chez nous.

Q.—Dans quelle mesure leur salaire augmente-t-il? R.—Cela dépend entièrement de l'habileté de l'ouvrière; il n'y a aucune règle déterminée pour l'augmentation des salaires; c'est le contre-maître qui est le juge en cette matière.

Q.—Combien de filles avez-vous à votre service, jeunes et vieilles? R.—Nous en avons dix ou douze.

Q.—Sur ces douze combien gagnent \$4 par semaine? R.—Je crois qu'il n'y en a que deux.

Q.—Vous occupez-vous du commerce des livres d'écoles? R.—Oui.

Q.—Où vos livres d'écoles sont-ils publiés? R.—La plupart sont publiés ici. Les livres de lecture viennent d'Edimbourg.

Q.—Quels sont les livres publiés ici? R.—Les grammaires, une couple de géographies, une histoire universelle, une histoire de l'Amérique Britannique.

Q.—Quels sont les auteurs? R.—Calkin et Swinton. L'histoire universelle de Swinton, Abrégé de l'Histoire d'Angleterre, par la même; Histoire et Géographie de la Nouvelle-Ecosse par Calkin; How Plants Grow, par Gray; Tenue de livres par Eaton et Fraser; Tenue de livres élémentaire par Calkin. Il y en a encore plusieurs autres.

Q.—Ces livres sont-ils imprimés ici? R.—La plupart sont imprimés au moyen de cliché.

Q.—D'où viennent ces clichés? R.—De l'Ecosse et des Etats-Unis.

Q.—C'est dans ces pays que se fait la composition? R.—Oui, et on y fait ensuite des clichés.

Q.—A Boston? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il ne se compose jamais de livres d'écoles à Halifax? R.—Oui; il y en a un ou deux qui se composent ici.

Q.—Est-ce que ce sont des livres primaires? R.—Non, ce sont une grammaire et une arithmétique.

Q.—Depuis combien de temps ces livres sont-ils composés à Halifax? R.—Je crois que l'un de ces livres a été composé ici, pour la première fois, il y a quatre ans; mais depuis ce temps on y a fait des changements et des altérations.

Q.—Ces livres sont-ils d'un usage général dans la province? R.—Il y en a un qui n'est plus en usage.

Q.—A-t-il été remplacé par un autre? R.—Oui, par un livre de la province d'Ontario.

Q.—Par un livre imprimé dans la province d'Ontario? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il ici une agence pour la vente des livres de Nelson & Fils? R.—Non.

Q.—Tout éditeur peut-il se procurer des clichés et publier les livres qu'il lui plaît de publier? R.—Oui, ceux que je mentionne sont des ouvrages dont nous avons acquis le droit de rééditer.

Q.—Les clichés sont-ils faits aux Etats-Unis, ainsi que la reliure ? R.—Non, l'impression et la reliure sont faites ici.

Q.—La maison Nelson et fils a-t-elle un agent ici pour la vente de ses livres ? R.—Non.

Q.—Toute maison peut-elle faire venir ces livres ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que si ces livres étaient imprimés et publiés dans la province ils coûteraient moins cher ? R.—Non, pas les livres de lecture.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait possible de les imprimer aussi bien et à aussi bon marché en Canada qu'en Ecosse ? R.—Je ne le crois pas ; car il ne s'en vend pas un assez grand nombre ici pour qu'on puisse les imprimer et les vendre à aussi bas prix. En Angleterre, les éditeurs ont des marchés ouverts de tout côté ; ils impriment ces livres en très grand nombre, ce qui leur permet de les vendre à très bas prix.

Q.—Est-il à votre connaissance que dans la province d'Ontario on imprime maintenant des livres qu'on achetait auparavant de la maison Nelson & Fils et qu'on les imprime aussi et à meilleur marché ? R.—Je les ai vu ces livres, mais en les comparant avec les nôtres, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils coûtent moins cher.

Q.—Ne pensez-vous pas que des livres d'écoles publiés au pays contiendraient plus de renseignements sur le Canada que ceux qui sont publiés dans les vieux pays ? R.—Les livres de lecture qui sont en usage ici contiennent maintenant des écrits d'auteurs canadiens, qui paraissent répondre à cette exigence.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Sur quels sujets roulent ces écrits canadiens ? R.—Je ne m'en souviens pas ; mais je crois qu'ils contiennent des écrits sur le Canada. Dans la série des Provinces Maritimes, j'ai vu plusieurs de ces écrits et je crois qu'ils sont aussi insérés dans les séries royales.

Q.—Mais si ces livres sont envoyés dans toutes les parties du monde, ils ne peuvent contenir beaucoup de choses sur le Canada ? R.—Les éditeurs des séries royales y ont inséré un certain nombre d'écrits des écrivains en renom du Canada. Un livre cosmopolite ne peut pas être provincial.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Etes-vous imprimeur pratique vous-même ? R.—Non.

Q.—Je suppose que les typographes et les imprimeurs les plus habiles de la ville et de la province disent qu'ils sont capables d'imprimer et de publier ces livres aussi bien et à meilleur marché qu'en Ecosse ; ne croyez-vous pas que ces hommes seraient bons juges en pareille matière ? R.—L'expérience du passé ne nous apprend pas qu'ils puissent le faire.

Q.—Mais s'ils se déclaraient prêts à le faire, que feriez-vous vous-même ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. On juge de la valeur d'un livre quand on l'a sous les yeux et qu'on peut le comparer avec les autres du même genre. L'expérience nous apprend que ces livres ne peuvent pas être faits aussi bien ici que là-bas. Les livres dans lesquels entrent des gravures sur bois ne s'impriment pas encore ici avec perfection. Peut-être pourrait-on les imprimer avec la même perfection en recourant à des machines plus perfectionnées que celles que nous possédons ; mais à l'heure qu'il est nous ne sommes pas en état de le faire, dès qu'il s'agit d'un livre avec gravures sur bois. C'est ce que nous disent les imprimeurs eux-mêmes.

Q.—Ne pensez-vous pas que nos imprimeurs sont aussi capables d'imprimer et de faire des gravures sur bois que leurs confrères des vieux pays ? R.—Oui, je crois qu'ils le sont.

Q.—Est-il à votre connaissance que cette ville a produit les imprimeurs les plus en renom du continent ? R.—Oui.

Par M. HAGARTY :

Q.—Vendez-vous des séries de cartes géographiques ? R.—Oui, mais nous ne les imprimons pas nous-mêmes.

Par M. KELLY :

Q.—Où les faites-vous imprimer ? R.—En Angleterre.

Q.—Depuis combien de temps imprimez-vous des livres d'écoles ? R.—La maison à commencé a en imprimer avant que je fusse moi-même dans les affaires. Or il y a 15 ans que je suis mêlé à cette industrie.

Q.—Vous êtes un des patrons de la maison ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous depuis combien de temps la loi des écoles actuelle est en vigueur dans cette province ? R.—Non, je ne me souviens pas de la date au juste.

Q.—Je suppose que c'est avant que vous eussiez commencé à imprimer des livres d'écoles ? R.—Je me souviens que c'est, en effet, un peu avant cela.

Q.—Les éditeurs étrangers accordent-ils un pourcentage aux personnes qui importent un grand nombre de livres ? R.—Ils font un escompte plus ou moins grand selon l'importance de la commande.

Q.—Bien peu de maisons, en dehors la vôtre, importent des livres d'écoles ? R.—Il y en a plusieurs autres.

Q.—Mais elles importent sur une petite échelle, n'est-ce pas ? R.—Il n'y en a aucune dont les importations soient aussi considérables que les nôtres.

Q.—Vous dites que vous possédez des droits d'auteurs sur certains livres ? R.—Oui.

Q.—Ces livres sont-ils adoptés par la province ? R.—Oui.

Q.—Et la province vous en accorde le monopole ? R.—Oui.

Q.—Personne autre que vous ne peut imprimer ces livres ? R.—Personne.

Q.—L'usage de ces livres est rendu obligatoire par le gouvernement ? R.—Oui.

Q.—Alors votre maison jouit d'un monopole pour l'impression des livres d'écoles qui sont en usage dans cette province ? R.—Non ; il y a sur la liste de nos livres d'écoles un grand nombre de livres publiés en dehors de cette province, et sur lesquels nous n'avons pas le moindre contrôle.

Q.—Cette question n'a-t-elle pas fait le sujet d'une discussion dans la Chambre d'Assemblée ? R.—Oui.

Q.—Cette discussion roulait-elle sur la question du monopole ? R.—Non ; sur le prix des livres.

Q.—L'Histoire de Archer est-elle en usage ici ? R.—Non.

Q.—Elle n'est en usage que dans la province du Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Par M. HAGARTY :

Q.—Existe-t-il d'autres éditeurs de livres d'écoles en dehors d'Halifax ? R.—Oui.

J. C. MacKINTOSH, banquier et courtier, prête serment.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis banquier et commerçant de valeurs.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous affaires en cette ville ? R.—Depuis 1873.

Q.—Vous commercez sur les immeubles ? R.—Non, je ne m'occupe pas de ce commerce, du moins pas pour en faire un métier.

Q.—Quel est aujourd'hui le taux de l'intérêt sur l'argent comparé avec celui d'il y a dix ans ? R.—Le taux est à peu près le même aujourd'hui qu'il y a dix ans ; l'intérêt ne change guère dans ce pays. Naturellement je veux parler des affaires de banque. L'intérêt sur certains placements est moins élevé aujourd'hui qu'autrefois.

Q.—Les classes ouvrières font-elles des dépôts chez vous ? R.—Non, je ne tiens pas à ce genre d'affaires.

Q.—Vous vendez des obligations ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers achètent-ils quelquefois des obligations ? R.—Non, ils déposent leurs économies dans les caisses d'épargnes où elles ne sont pas sujettes aux taxes.

Q.—Les obligations des corporations sont-elles ordinairement imposables ? R.—Non, elles sont exemptes de taxe en vertu de la loi.

Q.—Par exemples les obligations de la province du Nouveau-Brunswick, ou de la province d'Ontario, qui pourraient être dans cette condition seraient-elles imposables ? R.—Je ne sais pas par quel moyen les cotiseurs pourraient les atteindre.

Q.—Supposons que le porteur de ces obligations les fasse enregistrer au bureau d'enregistrement pour sa propre sûreté ? R.—Je ne crois pas qu'on puisse les faire enregistrer. Je pense bien que le registrateur ne refuserait pas de les enregistrer ; car il aurait intérêt à le faire, à cause de l'honoraire, mais je n'ai jamais entendu parler d'obligations de cette nature enregistrés.

Q.—Vous ne savez pas si les ouvriers, les gens de la classe des travailleurs, sont portés à faire des économies ? R.—Je crois qu'ils en font. Je vois toujours un grand nombre de femmes d'ouvriers dans la banque d'Épargnes.

PAR M. ARMSTRONG :

Q.—Vous dites que les obligations ne sont pas imposables ? R.—Les obligations de la ville, du comté et de la province ne sont pas imposables ?

Q.—Peut-on investir ces capitaux en obligations ? R.—C'est ce que font un grand nombre de personnes.

Q.—Lorsque j'investis mon argent dans des immeubles, je suis taxé ; mais si je l'investis en obligations, je ne suis pas taxé, cela est-il juste ? R.—Je ne saurais répondre à cette question.

Q.—Pour la garantie de ceux qui font des dépôts ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement prisse le contrôle de tout le système de banque au lieu de le laisser aux différentes corporations ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Pourquoi ne le croyez-vous pas ? R.—Le gouvernement ferait aussi bien d'assumer le contrôle de tout le commerce du pays.

Q.—Ne pensez-vous pas que tout ce qui a trait aux finances publiques devraient être sous le contrôle du gouvernement ? R.—Non. Je crois que le gouvernement doit avoir le contrôle des bureaux de poste, peut-être aussi des télégraphes, mais qu'il ne doit pas se charger des affaires de tout le pays.

Q.—Si les banques étaient sous le contrôle du gouvernement verrait-on un aussi grand nombre de caissiers concussionnaires fuir en pays étrangers ? R.—Si le gouvernement donnait des garanties à ceux qui font des dépôts, ces derniers se trouveraient dans une meilleure position ; s'il garantissait le payment des billets de banque en circulation, les porteurs de billets s'en trouveraient bien ; mais cela ne constitue pas toutes les affaires de banque.

Q.—Êtes-vous d'opinion qu'il est impossible que le gouvernement assume le contrôle de toutes les banques ? R.—Non, ce n'est pas impossible, mais ce serait une folie et un tel système serait loin d'être un avantage pour le pays.

PAR LE PRÉSIDENT :

Q.—Pensez-vous qu'en matières comme celle-là le gouvernement est un

meilleur administrateur que des particuliers ? R.—D'après mon expérience, des particuliers honnêtes administrent toujours mieux qu'un gouvernement.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Mais quand ces particuliers ne sont pas honnêtes ? R.—Chacun doit courir sa chance sur ce point. Ce que j'ai dit touchant le taux de l'intérêt s'applique à l'escompte courant ; mais l'intérêt sur les placements, tels que bons billets, bonnes obligations, sur lesquelles on obtenait six pour cent il y a 10 ou 20 ans, ne rapporte aujourd'hui, en moyenne, que quatre et demi et quatre et trois quarts pour cent. De ce côté l'intérêt a diminué.

Q.—Si le gouvernement avait le contrôle des billets de banque, le pays en retirerait-il des avantages ? R.—Cela dépendrait en grande partie du mode d'émission de ces billets, et des conditions de leur rachat—le savoir s'ils se répandraient en proportion des affaires ou autrement.

Q.—Un certain contrôle ne serait-il pas nécessaire de la part du gouvernement, afin que les gens ne soient pas exposés à faire des pertes dans les faillites de banque ? R.—Les billets sont maintenant le premier lieu.

Q.—Mais ne pensez-vous pas que toutes les banques devraient déposer leur argent entre les mains du gouvernement, qui pourrait ensuite émettre des billets en proportions de ces dépôts ? R.—Ce serait sans doute une grande chose que de donner des garanties absolues à la classe pauvre ; mais elle possède déjà de telles garanties. Si les pauvres veulent se garantir d'une manière absolue, ils n'ont qu'à déposer leur argent dans les banques d'Épargnes du gouvernement, où on leur paye quatre pour cent d'intérêt. S'ils veulent obtenir un intérêt plus élevé ailleurs qu'ils courent leurs chances comme les autres.

Q.—Mais le sujet de l'émission de billets de banque par toutes les banques ; vous pouvez avoir à payer un grand nombre de comptes et donner en paiement des billets d'une banque telle que la Banque Maritime ; or vous savez que les personnes qui avaient des billets de cette banque les ont perdus ; ne devrait-on pas chercher un moyen de protéger le public contre ces faillites ? R.—Oui, c'est ce qu'on devrait faire si l'on a un moyen de faire une loi dans ce sens sans nuire aux affaires du pays. On a proposé que les banques soient obligées de déposer entre les mains du gouvernement un montant égal à telle partie de leur circulation ; cela mettrait les banques dans la même position que les compagnies d'assurances mutuelles ; mais il y a bien des différences d'opinion à ce sujet et la question est loin d'être élucidée.

Q.—Avez-vous constaté que dans les moments de crise les banques tyrannissent leurs clients ? R.—Oui ; elles écrasent toujours les faibles.

Q.—Cela est-il un avantage pour le pays ? R.—Les banques recherchent naturellement avant tout leur intérêt et celui de leurs actionnaires.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les banques ne sont pas sans doute des institutions de charité ? R.—Au moment d'un naufrage chacun songe à sauver sa propre vie.

Par M. KELLY :

Q.—Dans quelle proportion les banques ont-elles la permission d'émettre des billets ? Une banque qui commence avec un capital de \$500,000 a-t-elle la permission d'émettre des billets pour tout ce montant ? R.—Non, les banques ne peuvent émettre des billets pour un montant plus élevé que celui de leur capital versé.

J. H. WAGSTAFF, gérant général de Nova Scotia Telephone Co, prête serment.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis le gérant général de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle Ecosse.

Q.—Depuis combien de temps cette compagnie existe-t-elle ? R.—Depuis le premier de février. Il y a cinq ans que je m'occupe moi-même de ce genre d'affaires.

Q.—Combien chargez-vous aux maisons de commerce pour un instrument ? R.—Le prix est de \$40 ; mais il peut varier selon la distance.

Q.—Le prix de \$40 est-il pour n'importe quel endroit dans les limites de la ville ? R.—Il est de \$40 pour n'importe quel endroit dans un rayon d'un demi-mille.

Q.—Avez-vous obtenu quelque brevet pour vos instruments ? R.—Non, pas en Canada.

Q.—Dans ce cas n'importe quelle personne peut fonder une nouvelle compagnie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la concurrence actuellement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un certain nombre d'hommes à votre service ? R.—Oui.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—Environ douze.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Selon leur habilité, de \$30 à \$60 par mois.

Q.—Quelle sorte d'employé avez-vous pour \$30 par mois ? R.—Des employés qui ne peuvent faire que ce qu'on leur dit de faire.

Q.—Ces employés sont-ils ceux qui creusent les trous et tendent les fils électriques ? R.—Oui.

Q.—Quels sont ceux qui gagnent \$60 par mois ? R.—Ce sont ceux qui ont quelque connaissance de l'électricité, qui entendent la pose des fils électriques et les travaux de l'intérieur.

Q.—Avez-vous des filles à votre service ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Sept.

Q.—Que font-elles ? R.—Elles ont charge du tableau des correspondances.

Q.—Combien gagnent-elles ? R.—De \$12 à \$25 par mois.

Q.—Que font celles qui gagnent \$12 par mois ? R.—Elles sont également employées aux correspondances.

Q.—Combien de temps faut-il qu'elles travaillent aux correspondances pour gagner \$12 par mois ? R.—Environ six mois.

Q.—Sont-elles obligées de travailler quelque temps pour rien ? R.—Non ; nous leur donnons un salaire dès leur entrée.

Q.—Combien leur donnez-vous au commencement ? R.—Nous leur donnons cinq piastres par mois durant le temps de leur apprentissage.

Q.—Combien de temps restent-elles à cinq piastres par mois ? R.—Tant qu'elles ne sont pas en état de bien faire les correspondances.

Q.—Quelle sorte d'employées sont celles qui gagnent \$25 par mois ? R.—Ce sont les employées compétentes.

Q.—Avez-vous des *water-closets* dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un cabinet particulier pour les hommes et un autre pour les filles ? R.—Oui.

Q.—Où sont-ils situés ? R.—Ils sont situés sur deux égouts séparés.

Q.—Les filles préposées aux correspondances font-elles le service du jour et de nuit ? R.—Elles ne travaillent que le jour.

Q.—A quelle heure commencent-elles le matin ? R.—De 7 à 9 hrs du matin

Q.—A quelle heure finissent-elles le soir ? R.—Il y en a qui finissent à une heure de l'après midi ; d'autres qui travaillent jusqu'à six heures.

Q.—Elles ont des heures de repos et du temps pour aller prendre leur lunch ?
R.—Celles qui commencent à 7 hrs. du matin finissent leur journée à une heure.

Q.—A quelle heure l'employé préposé au service de nuit arrive-t-il ? R.—A 7 heures du soir.

Q.—Jusqu'à quelle heure travaille-t-il ? R.—Jusqu'à 7 heures du matin.

Q.—Combien de temps les filles ont-elles pour aller prendre leur lunch ? R.—Les unes ont une demi-heure, les autres tout le reste de l'après-midi.

Q.—Quel est le salaire des hommes préposés au service de nuit ? R.—Il n'y a qu'un homme préposé à ce service.

Q.—Combien gagne-t-il ? R.—De vingt-cinq à quarante piastres.

Q.—Les employés travaillent-ils le dimanche ? R.—Il travaille toutes les nuits

Q.—Parmi les jeunes filles y en a-t-il qui travaillent le dimanche ? R.—Oui, l'une d'elle travaille de 7 heures du matin à une heure et une autre, de une heure à 7 heures.

Q.—Combien de ces jeunes filles sont-elles généralement obligées de travailler le dimanche ? R.—Une seule à la fois.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers qui posent vos fils téléphoniques ? R.—Ils gagnent environ \$40 par mois.

Q.—Ont-ils toujours de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un certain nombre d'employés permanents préposés à ces travaux ? R.—Oui ; mais nous employons, en outre des hommes surnuméraires.

Q.—Est-il arrivé des accidents à ces ouvriers ? R.—Non, aucun d'eux ne s'est fait blesser sérieusement depuis que je m'occupe de cette industrie.

— — —

J. A. CHIPMAN, marchand de farine et marchand à commission, prête serment.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis marchand de farine et marchand à commission.

Q.—Faites-vous le commerce de provisions ? R.—Je commerce principalement sur la fleur de farine, la farine, le son et autre chose du même genre. Nous ne vendons guère de provisions.

Q.—Quel était le prix de la fleur de farine en 1887, 1882 et 1877 ? R.—Je n'ai fait aucune recherche à ce sujet et je ne puis en parler que de mémoire, d'après mes connaissances générales en cette matière. Les prix ont plus ou moins varié durant les années que vous mentionnez, mais la tendance a toujours été à la baisse.

Q.—En a-t-il été ainsi de la farine de blé-d'Inde et de la farine d'avoine, dont vous faites commerce ? R.—Oui ; c'est l'automne dernier que la farine d'avoine a atteint le prix le plus bas auquel elle soit tombée durant la période que vous mentionnez. Le prix d'importation était alors de \$3.75 ; mais vers le même temps on vit se former l'association des Meuniers d'Ontario, ce qui, joint au fait que la récolte d'avoine a été pauvre l'an dernier, a fait monter la farine d'avoine à \$5.85. C'est ce qu'elle coûte aujourd'hui, rendue à Halifax. Cette hausse de \$3.75 à \$5.85 est due partie à la mauvaise récolte et partie à la coalition des meuniers.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—La Nouvelle-Ecosse produit-elle de la farine d'avoine ? R.—Elle n'en produit que très peu, dans le comté de Pictou ; l'île du Prince-Edouard en fournit un peu elle aussi.

Q.—L'avoine vient-elle bien ici ? R.—Il se récolte assez d'avoine ici ; mais nous en faisons venir beaucoup du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. La dernière récolte a été bonne dans le Nouveau-Brunswick et très-bonne dans l'île du Prince-Edouard.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vendez-vous de la fleur de Manitoba ? R.—Oui.

Q.—Quelle est sa qualité comparée avec celle de la fleur des autres parties du Canada ? R.—Elle est beaucoup plus forte que toute la fleur d'Ontario ; mais elle n'est pas encore entrée dans l'usage des familles ; car un grand nombre de femmes ne sauraient pas s'en servir. Mais les boulangers s'en servent, tandis que les meuniers d'Ontario mêlent du blé de Manitoba à leur propre blé. De la sorte ils augmentent la force de leur farine et le pain qu'on en fait sèche moins vite. Peu à peu la farine de Manitoba deviendra en usage partout.

Q.—La demande pour cette fleur augmente-t-elle dans les Provinces Maritimes ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est aujourd'hui la qualité de la fleur canadienne comparée avec ce qu'elle était il y a dix ans ? R.—La fleur d'aujourd'hui est d'une bien meilleure qualité. Aujourd'hui les femmes ne voudraient plus se servir de la fleur qu'on faisait il y a dix ans, avant l'introduction du système perfectionné de moulins ; pourtant cette fleur était alors considérée comme supérieure.

Q.—Vendez-vous du son et autres nourritures pour les animaux ? R.—Oui.

Q.—Quel est aujourd'hui le prix de ces marchandises comparé avec ce qu'il était il y a dix ans ? R.—Les prix ont été à la baisse pendant plusieurs années. Cette année les prix sont exceptionnels, à cause de la sécheresse dont la province d'Ontario a souffert l'été dernier. Les prix ont monté dans Ontario et ici ; mais en moyenne les prix ont diminué grandement depuis dix ans.

Q.—Vous ne vendez ni bœuf, ni jambon ni lard ? R.—Nous n'en vendons guère ; cependant nous en vendons un peu.

Q.—Quel est aujourd'hui le prix du bon bœuf, comparé avec le prix des années dont nous venons de parler ? R.—Naturellement le prix des provisions a subi des fluctuations comme celui de la fleur ; mais il a été très bas depuis plusieurs années. Le lard s'est vendu plus cher l'an dernier, à cause du choléra des cochons dans l'ouest. Nos prix sont affectés par ceux des Etats-Unis. Il se vend ici beaucoup de lard et de bœuf américain. Quand le prix du lard et du bœuf américain monte, les gens de l'Île du Prince-Edouard demandent plus cher eux aussi pour leur bœuf et leur lard. Ils suivent les prix de Chicago.

Q.—Quelle est la qualité de notre bœuf comparé avec celui de Chicago ? R.—Règle générale le bœuf de cette province est d'une qualité très supérieure à celui que nous importons. Actuellement le prix en est bas. L'importation et la douane pour le bœuf, coûtent à peu près \$10.

Q.—Vous croyez qu'en général les provisions de ce genre se vendent moins cher aujourd'hui qu'en 1882 ou 1877 ? R.—Oui ; excepté la farine de blé-d'Inde. Les droits ont fait monter le prix de cette farine. Actuellement la mauvaise récolte de blé-d'Inde en 1887 en affecte aussi le prix. Elle se vend comparativement plus cher que la fleur.

Q.—Faites-vous un commerce un peu considérable de racines, telles que les pommes de terre ? R.—Non, nous ne faisons guère ce commerce.

Q.—En exportez-vous en quantité un peu considérable ? R.—Non.

L'hon HECTOR LEBLANC, M. C. L., prête serment.

Q.—Vous êtes membre du Conseil-Législatif ? R.—Oui.

Q.—Où demeurez-vous ? R.—A Arichat, comté de Richmond, Île du Cap Breton.

Q.—Pouvez-vous fournir à la Commission des renseignements au sujet du

revenu des pêcheurs de votre contrée ? R.—Je ne puis vous en fournir que peu ; car je ne fais pas le commerce de poisson. La maison qui fait le plus grand commerce de poisson en cet endroit est la maison Robin & Cie.

Q.—N'avez-vous aucune idée de ce qu'on doit considérer comme une bonne année pour un pêcheur sur les bancs ? R.—Pas une idée exacte ; il y a des années meilleures que d'autres. Parmi les pêcheurs les uns envoient leurs vaisseaux dans la baie du Nord, ou la baie Ste-Marie ; d'autres les envoient aux Grands Bancs ; telle saison la pêche est abondante, telle autre, elle est moins abondante.

Q.—Avez-vous quelque idée de ce que peut gagner un pêcheur sur la côte. Il ne gagne pas grand'chose, depuis quelques années les pêcheries de la côte ne valent pas cher.

Q.—Quelle est la cause de leur appauvrissement ? R.—La multitude des lignes trainantes qu'on y tend semble en éloigner le poisson. J'ai entendu bien des pêcheurs murmurer contre ce genre de pêche.

Q.—Les pêcheurs en canot ne font pas des pêches aussi abondantes qu'il y a quelques années ? R.—Non, il s'en faut de beaucoup.

Q.—Désertent-ils la côte pour aller chercher d'autres occupations ? R.—Non, ils y restent et y vivent avec misère.

Q.—En est-il parmi eux qui se livrent à la culture de la terre ? R.—Ils ont des terrains, mais ne les cultivent guère.

Q.—Pensez-vous que le charbon du Cap-Breton pourrait se transporter avec profit dans la province d'Ontario, les canaux du St-Laurent étaient creusés jusqu'à une profondeur de 14 pieds ? R.—Oui, je crois que cela rendrait plus facile ce genre de commerce.

Q.—Quel serait, en moyenne, le prix du charbon à Sydney, au prix de la mine et rendu à bord des vaisseaux ? R.—Je ne pourrais dire exactement. Je crois que le travail de sortir le charbon de la mine coûte une piastre.

Q.—Savez-vous si les mineurs sont généralement payés en argent ? R.—Je n'en sais rien ; je ne suis pas renseigné sur ce sujet ; je sais cependant qu'il y a dans le voisinage des mines des magasins où les mineurs achètent ce dont ils ont besoin.

Q.—Ces magasins appartiennent-ils aux compagnies ? R.—Oui ; je l'ai appris lorsque j'étais commandant d'un navire et que j'allais prendre des chargements aux mines.

Q.—Savez-vous si les hommes qui servent à bord des bateaux de pêche sont payés en argent ou en nature ? R.—Je crois qu'ils sont presque entièrement payés en nature, et ils sont ainsi payés très souvent avant l'ouverture, ou la fin, de la pêche.

Q.—Pensez-vous qu'on leur donne bien la valeur de l'argent qu'ils ont gagné, ou qu'on les force d'accepter des marchandises à des prix exorbitants ? R.—Je crois qu'on leur vend les marchandises à des prix exorbitants. En général les pêcheurs sont pauvres et ce qu'on leur avance, on le leur vend très cher.

Q.—Se plaignent-ils et disent-ils qu'ils pourraient faire mieux si on les payait en argent ? R.—Oui, souvent.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'argent en circulation parmi eux ? R.—Non, la plus grande partie de l'argent qu'ils ont vient des *schooners* de pêche américains qui leur achète de la boîte. Je ne crois pas qu'ils reçoivent beaucoup d'argent d'aucune autre source.

Q.—Le climat du Cap-Breton est-il favorable à l'agriculture ? R.—Oui, il est assez bon.

Q.—Cultivez-vous de l'avoine, de l'orge et des pommes de terre ? R.—Oui ; en quantité suffisante pour notre propre consommation. Il y a peu de différence entre le climat d'ici et celui de là-bas.

Q.—Comment le blé réussit-il là ? R.—Nous n'en cultivons pas beaucoup.

Q.—Croyez-vous que si le détroit de Belle-Isle était fermé ceci améliorerait

le climat ? R.—Vous pourriez conseiller au gouvernement d'en faire l'essai. Je crois qu'il en résulterait une différence considérable au printemps. Nous n'avons pas eu beaucoup de glace cette année, mais il y a des années où le rivage est recouvert de glace jusqu'au 10 ou 15 juin.

Q.—Passe-t-elle par le détroit ? R.—Oui ; elle vient dans cette direction ; outre la glace, il existe aussi un fort courant d'eau froide.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez préconisé la fermeture du détroit ? R.—J'en ai parlé en parlement. Relativement aux houillères, je désirais dire quelque chose au sujet du système snivi dans le chargement des navires. Jusqu'ici la pratique a été que les voiliers prenaient leur chargement à tour de rôle, mais depuis quelques années les propriétaires des houillères se servent de steamers pour transporter la houille, et ces derniers prennent les devants sur les voiliers. Il peut se faire qu'un voilier soit à moitié ou aux trois quarts chargé, ou même qu'il ne lui faille plus que quelques tonneaux pour terminer son chargement, mais du moment qu'un steamer arrive, le voilier est tenu de se mettre au large, et le steamer, quelqu'il soit, est mis à sa place et chargé. Je crois que, comme le gouvernement fédéral est chargé des réglemens des ports, il n'est que juste que la Commission fasse un rapport relativement à cette question. Je crois qu'il est très injuste qu'un bâtiment qu'il soit voilier ou steamer, si c'est un charbonnier, prenne les devants sur un autre.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Les steamers ne sont-ils pas frétés en vertu d'une charte-partie ? R.—Les bâtiments voiliers le sont aussi. Les steamers et les voiliers le sont également.

Q.—Un voilier ne peut réclamer des frais de staries ? R.—Non ; s'il le pouvait il n'y aurait pas raison de se plaindre. J'ai toujours cru que c'était une chose excessivement pénible de voir un steamer venir prendre ma place. Il y a ici un monsieur qui est un grand propriétaire de bâtiments et qui peut témoigner de ce que je dis. mieux que moi.

GONETT COTTER, officier de police municipale, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous officier de police ? Depuis environ 26 ou 27 ans.

Q.—Quelles sont vos fonctions ? R.—Surveiller la police.

Q.—Surveiller la police ? R.—Oui ; j'ai aussi la charge du département des affaires civiles, telle que la perception des dettes.

Q.—Voudriez-vous dire à la Commission comment se fait la nomination des hommes, et quels sont les salaires qu'ils reçoivent ? R.—Leur salaire est de \$440 par année, et ils reçoivent en sus \$40 pour le vêtement.

Q.—Ce qui s'élèverait à \$480 ? R.—Oui ; les sergents ont \$500, et \$40 pour le vêtement. Il y a deux sous-officiers de police qui ont chacun \$700 par année et \$40 pour le vêtement, et un officier de police secrète dont les appointements sont de \$700 par année plus \$40 pour le vêtement. Les appointements de l'officier de police en chef sont de \$1,200.

Q.—Les nominations des hommes de police sont-elles faites par l'officier en chef ou par le conseil municipal ? Les nominations sont recommandées par le comité de police et ratifiées par le conseil.

Q.—Les aspirants doivent-ils avoir l'approbation de l'officier de police ?
R.—Pas nécessairement. Le comité a parfois ses favoris et il les nomme.

Q.—Que la personne nommée convienne à la position ou non ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les habitudes générales des hommes, sont-ils fidèles au service et sobres ? R.—Oui, ils le sont.

Q.—Avez-vous constaté des actes de malhonnêteté chez les hommes ? R.—Je ne puis dire que j'en ai constatés.

Q.—Le crime a-t-il subi une décroissance dans la ville, dans le cours des cinq dernières années ? R.—Je crois qu'il y a eu une décroissance dans le crime.

Q.—Y a-t-il eu une décroissance dans le nombre des personnes arrêtées pour ivrognerie depuis que le nouvel acte est en vigueur ? R.—Oui.

Q.—Son opération a-t-elle été salutaire ? R.—Oui.

Q.—Sous quel rapport ? R.—En premier lieu, il n'y a pas eu un aussi grand nombre de cabarets. Nous en avions 190 avant, et maintenant il n'y en a plus que 50 ou 60.

Q.—Quelle taxe de licence leur faut-il payer ? R.—\$50 par année.

Q.—Que paient-ils maintenant ? R.—\$100, c'est-à-dire les magasins qui vendent au détail.

Q.—Que paient les hôtels ? R.—Ils paient \$150.

Q.—Quelle procédure vous faut-il suivre pour obtenir une licence ? R.—Il faut une requête signée par les trois cinquièmes des contribuables de l'arrondissement. Je ne suis pas au fait du système.

Q.—Sur le nombre total de personnes arrêtées pour cause d'ivrognerie quelle serait la proportion d'artisans ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Lorsque les commissaires recommandent qu'un homme soit pris dans le corps de police, vous dites que le conseil approuve la recommandation : les échevins ont-ils le pouvoir de substituer un autre homme ? R.—Ils s'objectent rarement à l'homme que le comité de police recommande.

Q.—Les échevins peuvent-ils substituer un autre homme s'ils le jugent à propos ? R.—Oui ; ils peuvent le faire s'ils le désirent.

Q.—Les hommes de police sont-ils tenus de subir un examen médical ? R.—Oui ; ils y sont tenus avant de prêter serment.

Q.—Leur faut-il présenter un certificat de bonne conduite ? R.—Ils me remettent ce certificat.

Par M. KELLY :

Q.—La décroissance de l'ivrognerie dans la ville est-elle due à la législation ou à un sentiment général favorable à la tempérance ? R.—A mon avis la nouvelle loi a considérablement contribué à réprimer l'ivrognerie, mais il y a aujourd'hui des ivrognes dans des endroits où il n'y en a jamais eu avant ; on achète une chopine de boisson et on l'apporte à la maison, ou on la boit sur la rue ; bon nombre de ceux qui agissent ainsi boivent plus que leur vigueur ne leur permet, et il s'en suit qu'on voit plus d'ivrognes sur la rue, tandis que s'ils allaient boire dans une boutique ils se contenteraient de moins.

Q.—Ne croyez-vous pas que les sociétés de tempérance font plus pour empêcher les artisans de boire, que la législation ? R.—Je ne puis répondre à cela.

Q.—D'après votre expérience, j'entends ; vous avez une grande expérience ? R.—A mon avis les sociétés de tempérance ont produit de bons effets.

Q.—Plus que la législation ? R.—Je ne puis dire.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous que les longues heures de travail ont une tendance à créer une disposition à la boisson ? R.—Je ne puis dire.

Q.—Vous n'avez jamais songé à cette question ? R.—Non ; je n'y ai jamais songé.

PATRICK DOYLE, armateur, est assermenté.

Q.—Quel état exercez-vous ? R.—Je suis armateur.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous des intérêts dans la navigation ? R.—Depuis trente et quelques années.

Q.—Quels sont aujourd'hui les prix du fret vis-à-vis de ceux de 1877, 1882 et 1887, soit d'ici à Sydney pour le transport de la houille, ou d'ici à New-York pour une cargaison générale, ou d'ici à d'autre côté ? R.—Les prix ne sont pas aussi bons qu'en 1872.

Q.—1877, j'ai dit ? R.—Ils ne sont pas aussi bons qu'en 1877, mais de 1882 à aujourd'hui la différence n'est pas considérable.

Q.—Vous avez construit des bâtiments, je suppose, ou vous les avez fait construire pour vous ? R.—Je les ai fait construire.

Q.—Le prix de la construction est-il plus élevé aujourd'hui qu'en 1882 ou en 1877 ? R.—Il n'est pas aussi élevé qu'en 1877.

Q.—Quel est aujourd'hui le taux des salaires des matelots à bord des bâtiments en comparaison de ce qu'ils étaient ces années-là ? R.—Il est à peu près le même.

Q.—En coûte-t-il autant de fréter un navire aujourd'hui qu'il y a dix ans ? R.—Non ; il n'en coûte pas autant aujourd'hui, mais le prix du fret est beaucoup plus bas maintenant qu'il y a dix ans.

Q.—Mais les frais sont les mêmes ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a pas de diminution pour ce qui est de la commission ? R.—Non ; les salaires et les frais d'approvisionnement sont à peu près les mêmes.

Q.—Achetez-vous du bœuf et autres provisions pour les navires ? R.—Oui,

Q.—Que pensez-vous du prix du bœuf et du lard aujourd'hui en comparaison de ce qu'ils étaient à ces époques ? R.—Je crois que ces articles sont à meilleur marché aujourd'hui. Je puis approvisionner un navire à meilleur marché aujourd'hui qu'en 1877, mais de 1882 à aujourd'hui les prix sont à peu près les mêmes.

Q.—Vous achetez beaucoup de toile à voile, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Achetez-vous celle faite au pays ? R.—Oui ; celle fabriquée à Yarmouth.

Q.—Que pensez-vous de sa qualité ? R.—Elle n'est pas aussi bonne que la toile américaine ou la toile anglaise.

Q.—Quelle différence y aurait-il au meilleur de votre connaissance ? R.—A mon avis une voile neuve américaine pourrait durer trois ans tandis que celle faite de la toile fabriquée à Yarmouth ne durerait pas plus de deux ans et demi.

Q.—Le prix des deux toiles est-il proportionné à la différence de la qualité ? R.—La voile américaine coûte peut-être un peu plus cher.

Q.—Je suppose que vous ne faites pas un grand usage de corde de fils métalliques ? R.—Nous nous servons de corde de fils métalliques pour les manœuvres dormantes et de corde "Manille" pour les manœuvres courantes.

Q.—Vous avez, sans doute, fait beaucoup usage de corde fabriquée en Canada ? R.—Oui.

Q.—Comment rivalise-t-elle avec la corde américaine ? R.—Elle n'est pas aussi bonne pour ce que j'en sais.

Q.—Quelle différence pourrait-il y avoir quant au prix et à la qualité ? R.—Je préférerais donner 14 cents pour la corde américaine que 12½ pour la corde canadienne.

Q.—Il y aurait une différence d'un cent et demi ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous de corde faite de chanvre ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'il s'en vend beaucoup pour de la corde "Manille" ? R.—
Je le crois ; aux personnes qui ne connaissent pas mieux.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre la "Manille" et le chanvre ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Quelle différence y a-t-il dans la qualité pour l'usage ? R.—Je ne puis dire ; nous ne nous servons pas beaucoup de corde chanvre maintenant si ce n'est pour les rides des manœuvres dormantes. Pour les manœuvres courantes nous ne nous en servons pas.

Q.—Le prix de la "Manille" n'a-t-il pas baissé considérablement ? R.—Non ; pas beaucoup. L'année dernière j'ai acheté de la corde "Manille" pour 12½ cents, et à l'automne le prix a haussé d'un cent et demi.

Q.—Employez-vous plusieurs hommes à radouber vos batiments ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires des charpentiers et des calfs en comparaison de ce qu'ils étaient en 1877 ? R.—Les salaires sont à peu près les mêmes.

Q.—Règle générale, les ouvriers ont-ils constamment de l'ouvrage ? R.—Je crois que pendant environ neuf mois de l'année ils réalisent de bons salaires.

Q.—Que gagnent-ils à peu près ? R.—Je leur donne \$2.70.

Q.—C'est-à-dire pour dix heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que les matelots qui prennent aujourd'hui du service à bord des bâtiments soient plus sobres et plus constants qu'autrefois ? R.—Je ne constate pas de changement pour ce que j'en vois. Je crois qu'ils sont à peu près les mêmes.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous dites que le prix de la construction est moindre aujourd'hui qu'il y a dix ans, ceci provient-il d'une diminution dans le prix de la main-d'œuvre ou dans le prix du matériel ? R.—Des deux.

Q.—Vous souvenez-vous que les calfs aient gagné des salaires plus élevés qu'ils n'en gagnent aujourd'hui ? R.—Je les paie depuis 1872 et le prix n'a pas augmenté dans mon temps.

Q.—A-t-il diminué ? R.—C'est à peu près la même chose. J'ai toujours payé \$2.70 par jour.

Par M. FREED :

Q.—Quel est le salaire des matelots à bord des cabotiers ? R.—De \$16 à \$17 par mois.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Pas à bord des cabotiers.

Q.—Combien de mois restent-ils désarmés ? R.—Ils sont généralement désarmés le dernier jour de décembre, et nous les reprenons le premier avril.

Q.—Les hommes obtiennent-ils d'autre emploi ? R.—Ils le peuvent s'ils le désirent ; ils peuvent aller aux Indes Occidentales, mais mes hommes rentrent dans leurs familles, à la campagne, lorsque le temps des affaires est terminé. J'aimerais à faire comprendre le tort que font aux voiliers les steamers qui prennent des chargements de houille. J'expédie un bâtiment, que j'ai frété à raison de \$1.10 le tonneau, à un port houiller. Il prend un chargement de 250 tonneaux et il a 50 tonneaux à bord. Un steamer arrive et il faut au voilier prendre le large et attendre 10 ou 15 jours. J'ai en proportion les mêmes dépenses qu'un steamer, mais le steamer peut charger, aller à Montréal et peut-être revenir prendre un second chargement avant que j'aie complété le mien. Je serais bien prêt à céder la place à un paquebot ; mais je crois que c'est une grande injustice que d'être tenu de céder le pas à un steamer qui transporte du fret. Nous en souffrons très considérablement. Il nous faut payer nos dépenses et il nous faut payer des taxes ; c'est une injustice pour nous. Je ne puis comprendre d'où vient ce droit.

Par M. KELLY :

Q.—En avez-vous parlé aux députés du comté ? R.—Oui ; j'ai présenté une pétition au parlement, à la dernière session.

Q.—A qui a-t-elle été transmise ? R.—A M. Hearn.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Une copie a-t-elle été transmise à Ottawa ? R.—Oui ; E. P. Flynn en a une ici. Je suis d'avis qu'il est très nécessaire qu'on s'occupe de cette affaire.

Q.—Croyez-vous que la corde fabriquée en Canada se soit améliorée pour ce qui est de la qualité ? R.—Oui, je crois pouvoir dire cela.

Q.—N'a-t-elle pas subi une amélioration considérable quant à la qualité ? R.—Je crois qu'elle s'est améliorée quant à la qualité.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Qui sont propriétaires des steamers qui prennent le pas sur les voiliers, aux houillères ? R.—Les agents des houillères en possèdent quelques-uns et d'autres sont frétés.

Q.—Des compagnies de *steamships* en ont-elles ? R.—Je ne sais pas ; peut-être qu'elles en ont.

Q.—Ils ont ces préférences, peu importe qui en est propriétaire ? R.—Oui ; pourvu que ce soient des steamers.

Q.—Vous êtes en faveur de l'axiome qui dit que : “ le premier rendu le preservi ” ? R.—Oui, sauf dans le cas de nécessité ; ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit d'un paquebot. Lorsque les deux sont sur un pied d'égalité ils devraient avoir les mêmes avantages.

JAMES SHAND, encanteur, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis encanteur et courtier d'immeubles.

Q.—Vous faites le commerce d'immeubles ? R.—Oui.

Q.—La valeur de la propriété, dans la ville d'Halifax, a-t-elle subi une baisse en 1877, 1882 et 1887 ? R.—Oui ; il y a eu une baisse dans certaines parties, et une hausse dans d'autres. En général la valeur a subi une baisse.

Q.—Louez-vous des logements dans un grand nombre de propriétés ? R.—Non ; je ne loue pas de propriétés ; c'est-à-dire que je n'en fais pas une affaire particulière.

Q.—Vous exercez l'état d'encanteur de marchandises générales ? R.—Oui.

Q.—A votre avis quelle figure font aujourd'hui les prix de marchandises générales à côté de ceux de 1877 et de 1882 ? R.—Les marchandises sont à meilleur marché.

Q.—Les marchandises de toutes sortes ? R.—Oui, sans rien excepter de ce qui entre dans le confort et le bien-être d'un homme.

Q.—Sont-elles de beaucoup meilleur marché ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est aujourd'hui la taxe d'une licence d'encanteur ? R.—\$80.

Q.—N'y a-t-il qu'un seul prix ? R.—Oui ; ceci comprend tout. Il y a une licence distincte pour Dartmouth.

Q.—Y en a-t-il qui aient abandonné les affaires par suite du prix des licences ? R.—Je ne le crois pas.

WILLIAM ROBERTS, arrimeur, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je travaille parfois comme arrimeur et parfois au gréement des navires.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous cet état ? R.—Depuis 45 ans.

Q.—Comment sont aujourd'hui les affaires en comparaison de ce qu'elles étaient il y a dix ans ? emploie-t-on un grand nombre d'ouvriers ? R.—Pas dans le gréement des navires.

Q.—Gardez-vous des hommes à votre emploi ? R.—Lorsque j'en ai besoin seulement.

Q.—Combien pourriez-vous en employer dans le cours de l'année ? R.—C'est selon le travail que j'ai. Parfois 8 ou 10, et parfois 30, 40 ou 50.

Q.—Avez-vous eu ce nombre d'hommes dans le cours des dernières années ? R.—Non ; pas depuis la confédération.

Q.—Faites-vous beaucoup d'arrimage ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un grand nombre de navires qui viennent prendre des chargements ? R.—J'arrime les steamers et les paquebots lorsqu'ils viennent.

Q.—Se fait-il autant d'affaires aujourd'hui qu'il y a dix ans ? R.—Pas à ma connaissance. Il ne s'en fait pas autant qu'autrefois dans le commerce des Indes Occidentales.

J. F. PHELAN, agent de bâtiments à vapeur, est assermenté.

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis commissionnaire.

Q.—C'est là tout ce que vous faites, n'est-ce pas ? R.—Je suis aussi agent de bâtiments à vapeur.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous la commission ? R.—Depuis environ 16 ou 17 ans.

Q.—Pouvez-vous donner aux commissaires une idée du prix des farines et des provisions en 1877, 1882 et 1887 ? R.—Je m'en suis exclusivement occupé du commerce de poisson.

Q.—Dites la différence qu'il y a entre les prix d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ans, ou de la période qui s'est écoulée entre les dates que je viens de mentionner ? R.—Je ne puis le dire avec certitude, mais je crois que le prix du poisson séché est à peu près le même. Ceci dépend dans une grande mesure du succès de la pêche. L'année dernière le prix du poisson séché a été plus élevé qu'aux années précédentes.

Q.—Y a-t-il un aussi grand nombre d'hommes occupés à faire la pêche qu'il y en avait il y a dix ans ? R.—Je crois que la flottille qui est allée faire la pêche sur les bancs était plus considérable l'année dernière qu'elle ne l'a été depuis quelques années. Je n'ai pas d'intérêt dans ce commerce. J'achète en plus grande quantité ici.

Q.—A-t-il été rapporté autant de poisson l'année dernière que dans le cours d'aucune des dix années antérieures ? R.—Je serais porté à le croire. Il y a, peut-être, eu moins de poisson de la côte et plus de poisson des bancs.

Q.—Faites-vous sécher le poisson ? R.—Non ; nous l'achetons tout simplement, nous ne le préparons pas.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Faites-vous quelque peu le commerce de poisson frais ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous ce genre de commerce ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il serait plus profitable et s'il y aurait moins de risques de faire usage de wagons munis de réfrigérants ? R.—Oui ; ce système diminuerait

les risques. C'est tout simplement une question de frais. Naturellement, il y aurait moins de risques.

Par M. FREED :

Q.—Faites-vous le commerce de farine ? R.—Non.

Dartmouth, 11 avril 1888.

JOHN F. STAIRS, (interrogé de nouveau, 11^e avril 1888) propriétaire de la corderie de Dartmouth, est assermenté et interrogé.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous quelque chose à dire relativement à la rumeur, que vous auriez congédié un certain nombre de petits garçons depuis que la commission du travail a commencé à siéger à Halifax ? R.—Je désire déclarer, pour l'information de la Commission, qu'il n'y a absolument rien de vrai dans cette rumeur ; ni moi ni aucune autre personne à mon service n'a renvoyé qui que ce soit à cause de son âge, ou, à la vérité, pour toute autre raison. Lorsque j'ai rendu témoignage l'autre jour, je savais, naturellement, que dans une manufacture comme la nôtre, il nous arrive de congédier des hommes et des petits garçons, et j'ai nié alors que nous ayons congédié qui que ce fut à cause de son âge ; j'ai été aux renseignements depuis lors, et j'ai constaté que nous n'avons congédié que deux ouvriers depuis le 1 mars, une fille et un jeune garçon, et ils ne l'ont pas été pour cette raison.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous dire si vous avez présentement à votre service moins d'enfants que d'ordinaire ? R.—Pas moins ; nous avons à peu près le même nombre. Comme question de fait, je crois que nous n'avons guère d'enfants à notre service qui soient âgés de moins de quinze ans ; il peut se faire que nous en ayons un ou deux, mais très peu.

FREDERICK SCARFE, fabricant de portes, etc., est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la nature de vos travaux ? R.—Nous avons des machines à raboter et des doucines ; nous fabriquons aussi les portes, les châssis et les fenêtres.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans cette industrie ? R.—Depuis seize ans.

Q.—Employez-vous des hommes vous-même ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Cela varie considérablement, de quatre et cinq à sept et huit.

Q.—Employez-vous aussi des ouvriers à l'établi ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire donnez-vous aux ouvriers de cette catégorie ? R.—De 15 à 16 cents de l'heure.

Q.—Les ouvriers que vous tenez au rabot et à la doucine, quel salaire leur donnez-vous ? R.—Le même prix.

Q.—Employez-vous plus d'ouvriers aujourd'hui que vous en employiez il y a cinq ans ? R.—A peine la moitié. Avez-vous dit il y a cinq ans ?

Q.—Oui ? R.—A peu près le même nombre

Q.—Et en comparaison d'il y a dix ans ? R.—A peu près la moitié.

Q.—C'est-à-dire, vous n'employez pas la moitié des ouvriers que vous aviez il y a dix ans ? R.—A peu près la moitié du nombre que j'employais il y a dix ans.

Q.—Est ce que l'ouvrage, en général, a subi une baisse ? R.—Indubitablement.

Q.—Où achetez-vous la plus grande partie du matériel que vous employez à la fabrication des portes et à la construction ; pouvez-vous vous le procurer dans le voisinage de votre localité ? R.—Il serait très difficile de répondre à cette question, vu que nous achetons à l'est et à l'ouest, le long de la frontière et ailleurs ; et dire d'où vient la plus grande partie, je ne le pourrais.

Q.—Quel est aujourd'hui le prix du bois en comparaison de ce qu'il était il y a cinq ou dix ans ? R.—A la vérité, il y a peu de changement, à l'exception, toutefois, du bois de première qualité, qui a quelque peu subi une hausse.

Q.—Vous construisez des maisons, je suppose ? R.—Non.

Q.—Vous ne fabriquez que des châssis et des fenêtres ? R.—Nous les préparons tout simplement.

Q.—Quel est le prix des châssis, des fenêtres etc., comparé aux prix d'il y a dix ou cinq ans ? R.—Environ dix ou quinze pour cent meilleur marché.

Q.—Et le prix des salaires dans la même période ? R.—Il n'est pas plus élevé.

Q.—Les salaires sont à peu près au même chiffre ? R.—Aussi près que possible.

Q.—Vous êtes propriétaire ? R.—Oui.

Q.—Combien coûte ici (à Dartmouth) un appartement ou un logement pour trois ou quatre personnes ; combien donneriez-vous pour le loyer si vous en louiez un au mois ? R.—Ils prennent ordinairement deux pièces, je crois.

Q.—Deux pièces, alors ? R.—Le loyer est, en moyenne, de 75 cents à \$1 par semaine.

Q.—Il y a ici des maisons qui contiennent de quatre à six pièces, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Que coûterait le loyer de ces maisons, par semaine ? R.—Elles se loueraient à l'année.

Q.—Qu'en coûterait le loyer à l'année ? R.—Le loyer d'une maison de quatre à six pièces coûterait \$80 par année.

Q.—Une personne qui louerait un logement de ce genre aurait-elle à payer l'eau et les autres taxes municipales ? R.—Règle générale, ils ne paient aucune taxe, sauf la capitation.

Q.—Quelle serait la capitation ? R.—\$2 par année.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Employez-vous des jeunes garçons dans votre scierie ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une machine à aiguiser ? R.—Non ; je n'en ai pas.

Q.—Est-il arrivé des accidents auprès des scies ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils fréquents ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il autour des scies des moyens de protection, tels que des garde-fous ? R.—Non ; je ne me sers pas de garde-fous.

Q.—Quelle a été la nature du dernier accident ? R.—Je me suis coupé le bras.

Q.—Arrive-t-il des accidents aux ouvriers ? R.—Je ne crois pas qu'il soit arrivé des accidents aux ouvriers dans le cours des six dernières années.

Q.—Avez-vous un éventail pour enlever la poussière du rabot ? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière là où les ouvriers travaillent dans votre boutique ? R.—Non ; mon établissement est situé sur le bord de l'eau, est ouvert en avant et en arrière, de plus, les étages ont 11 à 12 pieds de hauteur ; nous avons ordinairement trop de courants d'airs et de ventilation pour que la poussière puisse s'accumuler en quantité considérable.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'air en hiver ? R.—Plus que nous n'en voulons.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance pour les hommes ? R.—Oui.

Q.—Accorde-t-on un certain temps aux ouvriers pour aiguïser leurs outils, où leur faut-il pour cela prendre le temps qui leur appartient ? R.—Cette opération se fait toujours à mes frais.

Q.—Vos hommes sont-ils fréquemment payés ? R.—Une fois par semaine.

Q.—En espèces ? R.—En espèces.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Leur donne-t-on leur salaire jusqu'au jour où ils sont payés ? R.—Je paie jusqu'à ce jour là.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Exécutez-vous des ouvrages à l'extérieur ? R.—Parfois.

Q.—Employez-vous des ouvriers permanemment pour ce genre de travaux ? R.—Non.

Q.—Que donneriez-vous à un menuisier pour faire ce genre d'ouvrage ? R.—J'enverrais un de mes ouvriers qui travaillent à l'établi, exécuter l'ouvrage comme s'il se trouvait dans la boutique.

Par M. FREED :

Q.—De combien d'heures, se compose un jour de travail ? R.—De dix heures en été.

Q.—Et en hiver ? R.—C'est selon l'état des affaires. Sept, huit et neuf heures, selon les circonstances.

Q.—Payez-vous les hommes alors en proportion du prix que vous leur donnez en été ? R.—La même proportion, hiver et été, c'est-à-dire, à l'heure.

Q.—Savez-vous s'il y a de vos ouvriers qui soient propriétaires ? R.—Je ne crois pas qu'il s'en trouve parmi ceux qui travaillent pour moi présentement, mais quelquefois, je fais travailler des hommes qui sont propriétaires.

Q.—Qui le sont devenus en économisant sur leur salaire ? R.—Pas à mon service.

Par M. KELLY :

Q.—Ils le sont devenus en économisant sur le salaire qu'ils ont gagné chez d'autres comme chez vous ? R.—Je serais porté à le croire.

CHARLES WATERFIELD, (cordonnier de Darmouth), est assermenté et interrogé :

Par M. KELLY :

Q.—Dans quelle division êtes-vous employé ? R.—Je mets les commandes prêtes à être expédiées, et je travaille plus particulièrement à la division des envois.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé à cette industrie ? R.—Depuis environ cinq ans.

Q.—Quel âge aviez-vous lorsque vous y êtes entré ? R.—23 ans.

Q.—Vous êtes maintenant âgé de 28 ans ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire aviez-vous lorsque vous êtes entré dans cet établissement ? R.—\$1 par jour.

Q.—Quel salaire avez-vous aujourd'hui ? R.—\$1 par jour.

Q.—C'est une espèce de salaire fixe ? R.—Oui ; c'est un genre de travail fixe.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous d'enfants ? R.—Deux.

Q.—Pouvez-vous faire vivre confortablement une famille de quatre avec \$1 par jour ? R.—Dans la gêne.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage toute l'année ? R.—Oui ; à peu près constamment, sauf l'année dernière.

Q.—Avez-vous réussi jusqu'ici à faire face à vos dépenses sans vous endetter ? R.—Non ; à peine.

Par M. KELLY :

Q.—Vous ne vous êtes pas endetté ? R.—Un peu. Ce n'est que l'année dernière que j'ai eu de l'ouvrage tout le temps.

Q.—Combien de pièces avez-vous ? R.—Je demeure en dehors de la ville.

Par M. FREED :

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$1 par semaine.

Q.—Vous n'avez eu constamment de l'ouvrage que depuis une année ? R.—Oui ; c'est-à-dire de l'ouvrage d'un bout de l'année à l'autre.

Q.—Est-ce que l'argent que vous devez est une dette qui dure depuis l'époque pendant laquelle vous ne travailliez pas constamment ? R.—Oui ; avant l'année dernière.

Q.—Vous êtes en état de faire face à vos dépenses maintenant ? R.—Oui ; et j'acquitte un peu des anciennes dettes, et je vis dans l'espérance.

Q.—Votre patron vous traite bien ? R.—Oui ; mon patron me traite bien.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons employés dans votre division ? R.—Non, il n'y a pas de jeunes garçons employés dans ma division.

Q.—Pour ce qui est des commodités pour les deux sexes, sont-elles séparées ?

R.—Oui ; les commodités pour les hommes sont tout-à-fait séparées de celles des femmes.

Q.—A quelle distance ? R.—Elles sont vers le centre de la corderie pour les hommes.

Q.—Y a-t-il des difficultés à l'égard des hommes qui peuvent être appelés une ou deux fois dans le jour ? R.—Non, que je sache.

Q.—Les gérants sont-ils bons pour les hommes ? R.—Ce sont des hommes d'affaires et des hommes justes.

Q.—Quand recevez-vous votre salaire ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Retient-on une partie quelconque de votre salaire ? R.—Trois jours. Nous sommes payés pour jusqu'au mardi soir, mais nous ne recevons notre argent que vendredi soir.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Les hommes préfèrent-ils être payés plus fréquemment que tous les 15 jours ? R.—Non ; je ne le crois pas ; l'établissement a, de fait, payé une fois par semaine, il y a quelques années.

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers dans l'établissement ? R.—Je dirais bien 150 environ, dans le jour.

Q.—Vous ne pouvez parler d'une manière précise que de votre division, je suppose ? R.—C'est tout.

Q.—Savez-vous, cependant, si on impose des amendes pour une raison quelconque ? R.—Il existe une amende pour ceux qui arrivent tard et pour d'autres raisons. Il y a des règles établies que tous comprennent.

Q.—Tous les employés, hommes, filles et jeunes garçons, sont-ils soumis aux amendes imposées dans le cas du retard ? R.—Oui ; tous les ouvriers.

Q.—La somme de l'amende est-elle mentionnée dans les règlements impri-

mée? R.—Oui; les amendes ont trait à la perte de temps plus qu'à toute autre chose. Les règles sont qu'une cloche sonne dix minutes avant le travail, et un sifflet cinq minutes avant, ceci est pour permettre aux hommes d'entrer entre les deux sonneries; c'est-à-dire avant que le gros sifflet sonne; si vous entrez après le premier sifflet vous vous exposez à perdre un quart de jour, et si c'est après le gros sifflet, une demi-journée.

Par M. KELLY :

Q.—Ils retranchent un quart pour être entré entre le premier cor et l'heure du travail? R.—Oui.

Q.—Mais vous n'êtes pas obligé de travailler le quart de jour que vous perdez? R.—Je n'ai jamais été en retard moi-même; toutefois, la règle n'est pas rigoureusement appliquée.

JAMES SHRUM, conducteur d'attelage à la corderie, est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la corderie de Darmouth? R.—Depuis quinze ans.

Q.—Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé le métier de conducteur d'attelage? R.—J'ai été conducteur d'attelage toute ma vie, mais pas à la corderie tout le temps. J'ai été employé à différents endroits.

Q.—Lorsque vous-êtes entré au service de l'établissement où vous êtes maintenant, quel salaire avez-vous eu dès le commencement, par semaine ou par 15 jours? R.—\$1 par jour.

Q.—Quel salaire avez-vous maintenant? R.—J'ai \$7 par semaine.

Q.—Êtes-vous payé toutes les semaines ou tous les quinze jours? R.—Tous les quinze jours.

Q.—De combien de chevaux prenez-vous soin? R.—De deux.

Q.—Pouvez-vous conduire une attelage de chevaux? R.—Oui.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler le matin? R.—A 6 heures et demie; parfois, à cinq heures.

Q.—A quelle heure cessez-vous de travailler? R.—A toute heure.

Q.—Qu'appellez-vous à toute heure? R.—De 7 à 8 heures, de 7 heures et demie à 8 heures et demie, et ainsi de suite.

Q.—Qu'est-ce qui vous retient tout ce temps? R.—Le transport des charges ici et là. Il arrive qu'il est cinq ou six heures avant que je quitte Darmouth, et lorsque j'ai délivré ma charge et que je suis revenu à la maison, il est tard.

Q.—Vous êtes responsable de la remise des effets, quelque soit l'heure? R.—Oui; et quelquefois les magasins sont fermés et il me font ramener ma charge à l'établissement.

Q.—Avez-vous quelque chose à redire à l'endroit de votre patron? R.—Non.

Q.—Vous traite-t-il bien? R.—Oui; il m'a toujours bien traité depuis que je suis à son service.

Q.—Êtes-vous marié? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des enfants? R.—Oui.

Q.—Louez-vous un appartement? R.—J'ai une maison que je paie peu à peu, j'espère qu'elle sera ma propriété tôt ou tard.

Q.—Elle appartient à la société de construction? R.—Oui.

Q.—Comment fonctionne cette société de construction, êtes-vous satisfait des mode et de la manière dont elle fait les affaires avec vous? R.—C'est une bonne chose dans un sens, et c'est une chose rigoureuse dans l'autre.

Q.—Dites nous comment? R.—Si vous ne payez pas votre loyez du mois

elle vous impose une amende de vingt-cinq cents ; tout de même, je m'en suis assez bien tiré jusqu'ici.

Q.—Vous n'avez pas été condamné à l'amende ? R.—Oui.

Q.—Vous tâchez de remplir les conditions autant que possible ? R.—Oui.

Q.—Combien en coûte-t-il à un homme de louer un logement de trois à quatre pièces dans une localité centrale quelconque ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—N'avez-vous jamais loué une pièce ? R.—Oui ; dans les premiers temps de mon mariage. Je payais \$1 par semaine ; c'est le prix général.

Q.—Combien de temps va-t-il vous falloir, croyez-vous, pour payer votre maison, c'est-à-dire à compter du jour où vous avez commencé à payer ? R.—Onze ans, sept mois, d'après la convention.

Q.—Quelle est la somme de votre versement mensuel ? R.—\$6 par mois.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est le prix que vous deviez d'abord payer pour la maison ? Q.—\$600.

Par M. FREED :

Q.—Cette somme acquitte l'intérêt et le principal ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous le taux d'intérêt que vous payez ? Q.—Non ; je ne le sais pas, vraiment.

Par M. KELLY :

Q.—Vous aviez, du moins, une série des prix ou des taux ? R.—L'intérêt va avec le principal, les deux vont ensemble.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce que l'amende est imposée d'après la somme prêtée ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait l'amende sur votre versement mensuel de \$6 si vous ne le faisiez pas ? R.—Vingt-cinq cents par mois, chaque fois que vous ne payez pas, qui sont ajoutés à la somme.

Par M. KELLY :

Q.—Supposez que vous ne payiez pas pendant quatre mois ? R.—L'amende s'accroîtrait d'autant ; vous ne perdez jamais l'amende, qui ne cesse de s'accroître à chaque versement, c'est du moins ce qui est toujours arrivé dans mon cas.

HAVELOCK GATES, employé à la corderie, est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans cet établissement ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Quel âge avez-vous maintenant ? R.—Dix-neuf ans.

Q.—Quels étaient vos appointements lorsque vous êtes entré au service de l'établissement ? R.—Huit piastres par mois.

Q.—En quelle qualité êtes-vous employé ? R.—Je suis présentement préposé aux envois.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelles fonctions aviez-vous lorsque vous êtes entré au service de l'établissement, à l'âge de quatorze ans ? R.—Je pesais la corde et j'aidais à l'expédier.

Par M. KELLY :

Q.—Comme aide à tous les ouvrages généralement ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire avez-vous aujourd'hui ? R.—\$30 par mois.

Q.—Comment se fait-il que tous les hommes soient payés tous les quinze jours et que vous le soyez au mois ? Q.—Tous les commis touchent leurs appointements au mois et les ouvriers tous les quinze jours.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Y a-t-il un bon nombre d'ouvrières dans l'établissement ? R.—Oui ; il y en a un bon nombre.

Par M. KELLY :

Q.—Les ouvriers et les ouvrières de l'institution ont-ils accès aux mêmes cabinets d'aisance ? R.—Non.

Q.—Ils sont à différents endroits de la corderie ? R.—Oui ; les uns sont à l'intérieur et les autres à l'extérieur.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Les entendez-vous quelquefois se plaindre de la manière dont les traite le contre-maitre ou d'autres ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous s'il s'en trouve parmi les contre-maitres ou d'autres personnes de l'établissement qui se portent à des voies de fait sur les jeunes filles ? R.—Non.

Q.—Vous ne croyez pas que les employés le souffriraient ? R.—Non ; ils ne le souffriraient pas.

Q.—Les patrons le permettraient ils ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les contre-maitres jurent ou blasphèment contre les filles ? R.—Non ; ils ne le font pas que je sache.

Q.—Vous ne pensez pas que les employés le souffriraient ? R.—Non ; ils ne le souffriraient pas. Ils en feraient toute une affaire.

JUDSON GATES, employé à la corderie, est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans l'établissement ? R.— Depuis deux ans.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—A quoi travaillez vous ? R.—A l'étoupe.

Par M. KELLY :

Q.—Ce n'est pas un métier qui demande beaucoup d'intelligence pour y travailler ? R.—Non.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ? R.—Je gagne \$3 par semaine.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelque plainte à faire contre votre patron ? R.—Non.

Q.—Etes-vous bien traité ? R.—Oui.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous espérez avoir un meilleur salaire ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Existe-t-il une série de prix relative au salaire que vous devez avoir ultérieurement dans la division où vous êtes ? R.—Non.

Q.—Les hommes sont-ils rémunérés en proportion du travail qu'ils font ? R.—Oui.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des jeunes filles qui travaillent à l'étoûpe ? R.—Non.

Londonderry, 12 avril 1883.

HUGH McLEOD, charpentier, à la *Londonderry Iron Company*, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous au service de la compagnie de fende Londonderry ? R.—Depuis environ dix ans et six mois.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix heures.

Q.—Vous commencez à sept heures du matin ? R.—Oui.

Q.—Et vous cessez à six heures du soir ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnez-vous en ce moment ? R.—\$1.40 par jour.

Q.—Est-ce là le salaire que vous gagnez d'un bout de l'année à l'autre ? R.—Il y a deux ou trois ans je n'en avais pas autant.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vous touchez votre salaire comme les autres ouvriers, une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Vous faut-il quelquesfois travailler la nuit ? R.—Quelques fois.

Q.—Êtes-vous payé pour le travail de nuit au même taux que pour le travail de jour ? R.—Oui ; précisément le même taux.

Q.—Rien en sus ? R.—Rien en sus.

Q.—Vous fait-on une remise de temps pour le travail de nuit ? R.—Non.

Q.—On ne vous accorde que le temps pendant lequel vous travaillez réellement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des petits garçons qui travaillent dans votre division ? R.—Il n'y en a pas qui aient moins de 17 ans.

Q.—Y a-t-il des hommes employés comme charpentiers, qui ne soient pas des ouvriers compétents ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Je ne puis répondre à cette question, car je ne le sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous économisé l'argent qui a servi à l'achat de la propriété, depuis que vous travaillez ici, où était ce avant ? R.—Depuis que je travaille ici.

Q.—Louez-vous une partie de la maison dont vous êtes propriétaire ? R.—Non ; pas présentement, j'en louais une partie avant l'automne dernier.

Q.—Combien de pièces louiez-vous dans cette maison ? R.—Quatre ; j'avais deux logements.

Q.—Quatre pièces dans les deux ? R.—Oui.

Q.—Que retiriez-vous de chaque logement par mois ? R.—Lorsque les affaires étaient assez bonnes je retirais \$3 d'un appartement et \$2 de l'autre.

Q.—Et que retirez-vous lorsque les affaires ne sont pas bonnes ? R.—\$2 et \$1 au moins.

Q.—Contribuez-vous d'une partie quelconque de votre salaire pour le médecin, ou est-ce en vertu d'une convention faite individuellement avec lui ?
R.—Oui.

Q.—Est-ce que cette convention est volontairement faite par vous ? R.—Non.

Q.—La compagnie vous oblige-t-elle de payer le médecin ? R.—Non ; il y a quelques années la classe ouvrière a établi une règle qui consiste à engager un médecin et à le rémunérer par une contribution de tant par mois chacun

Q.—Combien contribuez-vous ? R.—40 cents.

Q.—Supposez, par exemple, que vous auriez un fils âgé de 21 ans, et qu'il demeurerait à la maison avec vous, serait-il aussi tenu de verser les 40 cents pour le médecin ? R.—Oui.

Q.—Supposez que vous auriez quatre fils, faudrait-il que chacun d'eux contribuât une fois arrivé à l'âge de 21 ans ? R.—J'en ai eu trois, et ils ont dû payer leur contribution. Je ne puis rien dire à l'endroit du quatrième.

Q.—Chacun d'eux a dû payer ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils dû payer avant d'arriver à l'âge de 21 ans ? R.—Oui.

Q.—Combien de taxes, environ, payez-vous sur la propriété que vous avez ? R.—Je payais d'habitude \$2 50 ; cette année, les taxes sont de \$2.28, j'en ai eu le mémoire hier. C'est-à-dire \$2.28 pour la taxe des pauvres et la taxe de comté.

Q.—Que payez-vous pour la taxe d'école ? R.—J'ai payé \$2.50 l'automne dernier.

Q.—C'est-à-dire que vous payez en tout \$4.78 ? R.—Il y a d'autres taxes que celles-là ; la taxe des pauvres, etc,

Q.—Elles sont prélevées en sus de cela ? R.—Oui ; je ne sais pas à quel chiffre elles vont s'élever.

Par M. KERWIN :

Q.—Chaque personne verse-t-elle 40 cents par mois pour le médecin ? R.—Oui ; c'est ce que je paie.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quel serait la valeur cotisée de votre propriété ? R.—Ils l'ont évaluée à \$250, c'est ce que le mémoire dit.

Q.—Est ce que ceci comprend aussi la capitation ; vos fils qui travaillent aux mines paient-ils une partie des taxes, à l'exception de la capitation ? R.—Non ; ils ne paient pas de taxes.

Q.—Quand touchez-vous votre salaire, tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Tous les mois.

Par M. FREED :

Q.—Donnez-vous des mandats sur la compagnie à quelqu'un des magasins ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage comme charpentier ? R.—Oui.

Q.—Était-ce en vertu d'un contrat ? R.—Non.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage dans ce pays ? R.—Oui.

GEORGE GOUGH, puddleur, est assermenté et interrogé :

Par M. FREED :

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—En approuvez-vous la substance ? R.—J'aimerais que le paiement des

salaires fût fait tout les quinze jours. Je crois que cela serait plus commode pour les hommes. Ce changement leur fournirait le moyen d'employer les fonds de la meilleure manière possible au lieu d'aller aux magasins, comme ils font maintenant, et de leur en donner le bénéfice qui reviendrait aux ouvriers et ils pourraient alors disposer de leurs propres fonds. C'est ainsi que j'ai toujours fait et j'ai travaillé au puddlage en Angleterre pendant dix ans, et je suis ici depuis près de onze mois ; mais là où j'ai travaillé, j'ai toujours eu l'habitude de toucher mon salaire chaque semaine, et ils retiennent le salaire d'une semaine. Ici c'est plus long, et ils paient les salaires le 15, de sorte qu'il vous faut travailler six semaines, ici avant de pouvoir toucher quelques fonds. Ils retiennent tout le temps le salaire de quinze jours, et j'y trouve de grandes objections, et je crois que si un ouvrier touchait son salaire tous les quinze jours il pourrait s'en servir avec plus d'avantage.

Par M. KERWIN :

Q.—Le nombre d'ouvriers qui travaillaient à cette industrie, en Angleterre, était-il aussi considérable qu'ici ? R.—Nous étions environ 700.

Par M. FREED :

Q.—Quel était le prix par tonneau lorsque vous travailliez là-bas ? R.—Le prix variait selon les différentes espèces de fer. Le plus bas prix était de sept schellings et douze sous par tonneau, et, environ douze mois avant mon départ du pays, ils ont réduit le prix à sept schellings, naturellement je n'ai pas pu délé pour ce prix, moi-même, mais le prix variait de dix à sept schellings du tonneau ou de sept à dix schellings et douze sous du tonneau.

Q.—Était-ce pour le puddleur et l'aide ? R.—Oui ; c'était le prix accordé pour le puddleur et l'aide.

Q.—C'était un prix très bas ? R.—Lorsque j'ai commencé à travailler le prix était de onze schellings et six sous et quatorze schellings et douze sous.

Q.—A quel prix le fer se vendait-il ? R.—Le fer en barres à sept louis le tonneau.

Q.—Vous aviez alors un schelling en sus dans le louis ? R.—Oui.

Q.—N'avez-vous pas un schelling dans le louis et un autre schelling en sus ? R.—Depuis les sept ou huit dernières années les ouvriers ne l'ont pas eu ; voilà huit ans, je crois, que les patrons l'ont retranché.

Q.—Où travaillez-vous en Angleterre ? R.—A Cookly, Worcestershire.

Q.—Que coûtait la vie à Worcestershire à cette époque en comparaison de ce que coûte la vie à Londonderry ? R.—Il y a une différence. En Angleterre vous achetez les provisions à bien meilleur marché ; la viande est la seule chose qui coûte un peu plus cher, mais il y a une différence dans tout le reste et les prix sont plus bas.

Q.—Que payiez-vous pour le pain là-bas ? R.—Neuf sous pour un pain de quatre livres.

Q.—Que payez-vous ici ? R.—Nous faisons notre pain ici.

Q.—Que payez-vous pour la farine ? R.—\$5.25 le baril.

Q.—Croyez-vous que les légumes soient à meilleur marché en Angleterre qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payiez-vous pour un logement ? R.—Je donne un shelling douze sous pour le logement ou demeure ma femme présentement.

Q.—Vous êtes, ici, en pension ? R.—Oui ; je demeure avec mon frère.

Q.—Que payeriez-vous, ici pour un logement semblable à celui pour lequel vous payez présentement trente-six sous en Angleterre ? R.—Pour un logement du genre de celui dans lequel ma femme demeure en ce moment, nous payerions \$2 par mois ici.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans ce logement ? R.—Quatre en bas—du

moins trois pièces en bas ; car une pièce est divisée en deux par une cloison. Le logement où demeure ma femme en ce moment, vaut quatre piastres contre celui pour lequel je paie deux piastres par mois, ici ; ce ne sont ici que des maisons en bois et elles sont beaucoup plus froides que des maisons de briques.

Q.—Combien payez-vous la houille en Angleterre ? R.—Si nous allions la chercher à la houillère nous la payerions huit schellings, et si on l'apporte à la maison nous la payons de onze à treize schellings.

Q.—Vous la payez un peu moins cher, ici ? R.—Je crois qu'elle vaut ici \$2.50 ou \$2.75. Je contribue avec mon père au paiement de ce combustible.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage ici ? R.—Je suis resté quatre jours à rien faire à cause du fourneau.

Q.—Cela arrive-t-il souvent ? R.—Ceci arrive peut-être une fois en douze mois et moins que cela peut-être.

Q.—D'une année à l'autre ou d'un mois à l'autre, combien de temps pourriez vous rester à rien faire ? R.—Je ne pourrais guère vous le dire.

Q.—L'un portant l'autre quel serait, à votre avis, la moyenne du salaire d'un mois ? R.—Nous devrions, je crois, travailler cinq jours ou quatre jours et demi par semaine, soit 22 jours par mois.

Q.—Pouvez-vous vous rappeler ce que vous avez touché mensuellement de manière à établir une moyenne de ce que vous gagnez ? R.—De \$45 à \$50 par mois constituerait à peu près la moyenne.

Q.—Vous changez du quart de mine de jour au quart de mine de nuit ? R.—Oui ; une semaine nous travaillons le jour et l'autre, la nuit.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous par semaine, l'un portant l'autre ? R.—Je crois que la moyenne s'élève bien à onze heures et demie par jour. Un homme doit se présenter au travail à quatre heures moins dix, et il est trois ou quatre heures avant qu'il puisse le quitter.

Par M. KERWIN :

Q.—Etes-vous venu dans ce pays de votre plein gré ? R.—J'étais sans ouvrage depuis sept semaines et je ne pouvais en trouver nulle part ; je crus qu'il était temps d'aller ailleurs, et je suis parti pour Montréal au mois de juin dernier.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous si la compagnie n'a jamais fait venir des puddleurs d'Angleterre ou d'Ecosse ? R.—Je ne suis pas en état de le dire.

Q.—N'avez-vous jamais appris qu'une compagnie ait fait venir des ouvriers dans ce pays ? R.—Il en a été rumeur, mais je ne pourrais y compter ; ce n'étaient que des oui-dire.

Q.—Vous avez exercé le même métier à Montréal, n'est-ce pas ? R.—Non ; j'y ai travaillé en qualité d'aide-forgeron ?

Q.—Vous n'avez rien à redire à l'endroit de l'union ici, si ce n'est que les patrons ne paient pas les salaires plus fréquemment qu'ils ne le font présentement ? R.—Je crois que les ouvriers seraient plus satisfaits s'ils touchaient leurs salaires tous les quinze jours.

Q.—Est que les ouvriers devraient être payés à venir jusqu'au soir ou deux soirs avant le jour de paye, de manière à leur permettre de régler leurs affaires ? R.—Pour régler les affaires, en Angleterre, ils avaient l'habitude de retenir une semaine.

Q.—Ne croyez vous pas que les ouvriers devraient être payés jusqu'à la fin de la semaine précédente ? R.—Oui ; je crois qu'un homme y a parfaitement droit ; il est bien suffisant de retenir une semaine. Je pourrais citer deux ou trois usines où les patrons ne retiennent que deux ou trois jours, et les ouvriers montent avec cela, car ils sont d'avis qu'un jour suffit ; et je pourrais donner les

noms d'établissements où l'on considère qu'il suffit de retenir un jour, et où il n'est pas permis aux petits garçons âgés de moins de 13 ans de travailler et avons qu'ils aient acquis une certaine instruction à l'école.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait des petits garçons âgés de moins de douze ans qui travaillent dans l'usine ici ? R.—Je ne pourrais vous le dire. J'en vois de très jeunes. Je crois que s'ils étaient interrogés, vous en trouveriez quelques-uns qui n'ont pas 13 ans.

Q.—Savez-vous si en Angleterre, on fait travailler les enfants aussi jeunes qu'on le fait ici ? R.—A treize ans ils sont sensés se mettre au travail s'ils ont faits leur troisième classe, ou la quatrième, je crois plutôt.

Q.—Et ils doivent avoir un certificat qu'ils ont fait cette classe ? R.—Oui, du maître d'école, et je crois qu'ils en ont un du gouvernement aussi.

Q.—Y avait-il, en Angleterre une personne—un inspecteur,—quand vous y étiez chargé de surveiller les intérêts des ouvriers et de voir à ce qu'ils fussent payés au temps voulu ? Savez-vous s'il existe une loi à l'effet de protéger l'artisan sous ce rapport ? R.—Je ne crois qu'il y ait un inspecteur pour cet objet, mais il y en a un pour voir aux accidents et aux petits garçons qui commence à travailler sans avoir l'âge requis, et il y a un inspecteur chargé de venir voir à ce que les machines soient bien installées et à ce que des garde-fous soient posés, et qu'il n'arrivent pas d'accidents, et, lorsqu'il en arrive, de s'enquérir des faits. Ils sont censés faire une visite tous les trois mois et de voir si tout est dans l'ordre et s'ils n'y a pas de petits garçons qui se mêlent d'ouvrages qui n'appartiennent pas à leur âge. Je sais qu'à l'établissement d'où je viens, il n'était pas permis à un petit garçon de se mêler de choses qui ne le regardaient pas, et s'il le faisait, il était condamné à un scheling d'amende qui était retenu sur son salaire, et s'il y revenait on le mettait sur ses gardes ou on le congédiait.

ARCHIBALD MUIR, sous-gérant de *Londonderry Iron Company*, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous au service de la compagnie ? R.—Depuis à peu près neuf ans.

Q.—Vous êtes bien au courant des fonctions et des salaires des ouvriers qui y sont employés ? R.—Je suis très bien au courant.

Q.—Êtes-vous en mesure de nous dire quelque chose sur ce que gagnent les ouvriers ? R.—Je préférerais avoir un peu de temps pour examiner ces choses afin de pouvoir vous donner des renseignements quelque peu précis quand aux chiffres.

Q.—Pouvez-vous fournir à la Commission, avant son départ de Londonderry, demain, un état de la moyenne des salaires des différentes catégories des ouvriers que la compagnie emploie ? R.—Je ferai de mon mieux pour y arriver ; aimez-vous à avoir la moyenne de chaque division, disons, par exemple, des forgerons, des machinistes, des charpentiers, etc. ?

Q.—Oui, de chaque division ? R.—C'est-à-dire, par exemple, le laminoir, il y a différentes fonctions, tels que les puddleurs, les chauffeurs, les aides, etc., et vous désiriez qu'on les désigne les uns après les autres.

Par M. KERWIN :

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre d'heures qu'ils travaillent ? R.—Nous ne pouvons prétendre vous donner le nombre d'heures que chaque homme travaille dans l'usine, vous ne nous demanderiez pas cela assurément, nous vous en donnerons la moyenne.

Q.—N'y a-t-il pas un nombre ordinaire d'heures par jour qu'ils travaillent ?
R.—Oui, naturellement, en examinant les livres nous pouvons vous dire le nombre de jours de travail de chaque homme, mais nous avons un grand nombre d'hommes qui travaillent, et nous pouvons vous donner la moyenne du nombre de jours de travail dans un mois.

Q.—Ne pouvez-vous pas nous dire combien d'heures par jour les puddleurs travaillent au laminoir ; ceci varie, je suppose, mais en moyenne, pendant combien d'heures les puddleurs travaillent-ils ? R.—Pendant environ 10, 11 et 12 heures par jour.

Q.—Sont-ils payés à la journée ? R.—Non, au tonneau.

Q.—Combien un puddleur recevrait-il pour le travail d'un jour ? R.—Souvent ceci dépend beaucoup de lui.

Q.—Vous ne pourriez pas nous dire ce que vous appelez, en moyenne une bonne journée de travail ? R.—Je pourrais dire qu'un puddleur gagnent tous les jours, à peu près \$2.50 en moyenne.

Q.—A travailler de 8 à 10 heures par jour ? R.—Non ; j'ai dit de 10 à 12 heures.

Q.—Quant aux chauffeurs, que pourraient-ils gagner ? R.—Je ne veux pas donner de chiffres vu que je n'ai pas les choses sur le bout de mes doigts ; je suis prêt, toutefois, à examiner les livres, ou à vous les faire voir, si vous le désirez. J'aurai, demain matin, un état de prêt concernant ces questions.

Par M. KELLY :

Q.—Etiez-vous au service de la compagnie lorsqu'elle a liquidé ses affaires ?
R.—Oui.

Q.—Paie-t-elle les hommes fréquemment ? R.—Lorsqu'elle a liquidé ses affaires nous payions les hommes toutes les quatre semaines ; chaque troisième paie était la paie de cinq semaines ; nous avions douze paies dans l'année ; nous avions une paie de cinq semaines tous les trois mois.

Q.—Lorsque la compagnie a liquidé, est-il resté des salaires entre ses mains ; les ouvriers sont-ils restés sans être payés ? R.—Oui.

Q.—N'ont-ils jamais touché l'argent qui leur revenait dans le temps ? R.—Certainement non. L'argent qui avait été retenu avant la liquidation de la compagnie, leur est encore dû,

Q.—Parmi les hommes qui étaient alors au service de cette compagnie y en a-t-il qui y travaillent encore ? R.—Oui ; un bon nombre.

Q.—Ces ouvriers n'ont jamais rien reçu en considération de cela—comprenez bien que nous ne voulons pas vous faire dire des choses qui seraient à votre préjudice en quoi que ce soit, et, conséquemment, ne répondez pas à des questions qui ne seraient pas légitimes et justes ? R.—Je comprend cela ; je ne songerais pas un moment à dire toute autre chose.

Q.—On a dit dans le public que la compagnie devait aux ouvriers, qu'elle s'acquittait envers quelques-uns et non envers d'autres ? R.—Nous nous occupons en ce moment de la Londonderry Iron Company ; à l'époque où cette compagnie a liquidé, elle s'appelait la "Steel Company of Canada" nous parlons en ce moment d'une compagnie différente.

Q.—La présente compagnie n'a aucun rapport à l'ancienne ? R.—Certainement non.

Q.—Vous avez acheté les droits et les titres de l'ancienne compagnie, dans le temps ? R.—Je crois comprendre que cette nouvelle compagnie, c'est-à-dire la Londonderry Iron Company a pris possession des biens, c'est-à-dire, des biens de la *Steel Company of Canada*.

Q.—La première compagnie, si je comprends bien, a failli et a liquidé, et une nouvelle compagnie se forma ensuite, et il y a des propriétaires de la compagnie

primitive dans cette compagnie, c'est à-dire quelques-uns des actionnaires de l'ancienne appartiennent à la nouvelle compagnie ?

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce que ce n'est pas entré dans les affaires personnelles ? R.—C'est je crois une affaire dont la Commission du travail doit être saisie, et je ne crois pas que cela fasse de différence.

Q.—Quels sont vos jours de paie à présent ? R.—Nous payons une fois chaque mois.

Q.—Comme autrefois ? R.—Non ; il y a du changement à cet égard. Nous payons le quinze du mois jusqu'à la fin du mois précédent.

Q.—Payez-vous en entier jusqu'à cette date ? R.—Oui ; nous payons le salaire en entrant jusqu'à ce temps moins le montant retenu pour loyer ou pour charbon vendu durant le mois. Les honoraires du médecin sont aussi retenus.

Q.—Avez-vous un magasin général attaché à l'établissement ? R.—Non.

Q.—Vous louez simplement quelques maisons appartenant à la compagnie à des locataires, et vous retenez le loyer sur le montant qui leur revient ? R.—Oui, et il y a autre chose. Il y a des marchands qui obtiennent des ordres des hommes nous demandant de leur payer un certain montant, autrement nous ne retenons pas ce montant. Ces marchands envoient les ordres au bureau et nous retenons le montant sur le salaire des hommes et le payons aux marchands.

Q.—La compagnie a-t-elle une commission sur le montant des ordres qu'elle paie pour les employés ? R.—Non, le montant retenu est payé aux marchands.

Par M. FREED :

Q.—La compagnie n'a aucun intérêt dans ces magasins ? R.—Non.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Les employés donnent eux-mêmes ces ordres ? R.—Oui.

Q.—Ce n'est pas fait sans leur consentement ? R.—Non, il faut que l'employé signe l'ordre. Aucun ordre n'est accepté par le bureau sans qu'il soit signé par l'employé.

Q.—La compagnie possède-t-elle plusieurs maisons en cet endroit ? R.—Plusieurs—je ne pourrais pas en dire le nombre à présent.

Par M. KERWIN :

Q.—Les employés qui occupent les maisons de la compagnie ont-ils la préférence pour l'ouvrage ? R.—Généralement il n'y a que ceux qui travaillent pour nous qui occupent ces maisons.

Q.—Faites-vous venir des ouvriers de l'étranger pour la compagnie ? R.—Nous avons fait venir quelques puddleurs dernièrement, c'est à peu près les seuls que je connais, et nous avons fait venir ces gens parce que nous ne pouvions pas trouver des ouvriers de cette branche dans le pays.

Par M. KELLY :

Q.—Vous ne pouviez les trouver dans le pays ? R.—Non, si vous pouviez nous dire où nous en aurions dans la Nouvelle-Écosse vous nous épargneriez probablement de fortes dépenses.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quel prix louez-vous ordinairement les maisons appartenant à la compagnie ? R.—Nous avons des maisons pour lesquelles nous ne demandons que \$12.00 ou \$1.50 par mois.

Par M. KERWIN :

Q.—Quel nombre de chambres y a-t-il dans une telle maison ? R.—Il y a un grand nombre de ces maisons que vous pouvez voir là devant vous, comme des casernes, toutes en rang.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Il y a trois ou quatre chambres ? R.—Probablement trois chambres avec une cuisine.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce la meilleure qualité de maisons que vous louez ? R.—Non.

Q.—Comment sont les meilleures maisons ? R.—Nous avons, à droite sur sur la rue en montant, ces petites villas pour lesquelles je crois nous recevons \$4 ou \$4.50 par mois.

Par M. KELLY :

Q.—A Halifax les loyers sont de \$1 par semaine. Il y a ainsi assez différence ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'équipes de travailleurs y a-t-il pour le haut fourneau ? R.—Deux.

Q.—Combien de temps travaillent-elles chacune ? R.—Elles travaillent la nuit alternativement chacune une semaine. Les hommes de l'équipe de nuit commencent à cinq heures et finissent à sept.

Q.—Sept heures du matin ? R.—Oui. Alors ils travaillent dix heures et dans l'autre équipe quatorze heures, mais ceci est par arrangement entre les hommes ; car chaque équipe ne doit travailler que douze heures.

Q.—Ceux qui font quatorze heures, combien de temps ont-ils pour les repas ? R.—Les hommes ont probablement un tiers de leur temps.

Q.—Ils ne sont pas très occupés tout le temps ? R.—Non ; tout dépend de la manière dont fonctionnent les fourneaux ; les hommes peuvent s'asseoir pendant une heure.

Par M. KERWIN :

Q.—Travaillent-ils le dimanche ? R.—Les hommes qui surveillent les fourneaux le font.

Q.—Reçoivent-ils un surplus de paie pour l'ouvrage de ce jour ? R.—Non.

Q.—La même paie que pour les jours de semaine ? R.—Oui.

Q.—Ai-je bien compris que vous payez encore au mois ? R.—Nous payons le quinze de chaque mois.

Q.—Les employés ont-ils jamais demandé d'être payés plus souvent ? R.—Je ne sais pas, je ne pense pas.

Q.—Avez-vous jamais considéré qu'il serait mieux de payer toutes les quinze ? R.—Pour des raisons la chose serait bonne pour d'autres mauvaise.

Q.—Et au cas où la compagnie ferait faillite les gérants n'auraient aucune difficulté de s'esquiver avec les six semaines de paie des hommes ? R.—C'est la première fois que j'entends parler d'hommes s'en allant avec l'argent.

Q.—Les patrons ont failli et les hommes ont perdu leur argent ? R.—Ils n'ont pas perdu l'argent.

Q.—Ils ne l'ont pas encore reçu ? R.—Je suppose qu'ils l'auront.

Q.—J'ai dit que si l'on payait à la quinzaine tout le monde s'en trouverait mieux ? R.—Peut-être que oui, peut-être que non.

Q.—Pensez-vous que le paiement à la quinzaine occasionnerait un surcroît

de besogne pour les officiers ? R.—Oui ; il y aurait quelques embarras. Il y a d'autres choses à considérer.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous avec une ou deux équipes de travailleurs dans l'atelier de laminage ? R.—Deux équipes dans le département du puddlage.

Q.—Combien d'heures travaillent ces hommes ? R.—Ce sont des puddleurs comme je l'ai dit plus haut et ils travaillent de dix à douze heures.

Q.—Dans les autres départements du laminage, est-ce que ces hommes travaillent par équipes doubles ou simples ? R.—Par équipes simples.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Je les ai vus faire temps double.

Q.—Ont-ils le même salaire pour le temps supplémentaire ? R.—Nous les payons ordinairement à la tonne.

Par M. KELLY :

Q.—Les hommes de ce département font-ils le principal ouvrage à la pièce ? R.—Oui.

Q.—C'est pour le laminage de toute sorte ? R.—Oui, principalement à la tonne.

Q.—En prenant l'homme qui fait du puddlage est-il payé pour la quantité qu'il sort du fourneau, c'est-à-dire pour les tonnes qu'il sort ? R.—Il n'est pas payé pour les tonnes qu'il met dans le fourneau mais pour celles qu'il en sort.

Q.—Vous avez un grand nombre d'hommes dans les mines qui travaillent au même ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Comment travaillent ces hommes, à la journée ou à la pièce ? R.—Quelques-uns à la journée et d'autres à la pièce.

Q.—Comment estimez-vous la différence, est-ce qu'un homme s'engage à sortir tant de tonnes à tant la tonne ? R.—Oui.

Q.—Que payez-vous par tonne ? R.—Je ne puis le dire sur le moment parce que les livres de contrats sont aux mines à la charge du surintendant qui est là.

Q.—Combien payez vous d'ordinaire aux hommes travaillant aux mines ? R.—Comme je l'ai dit avant, je ne puis vous donner les chiffres exacts.

Q.—Vous n'avez pas connaissance de ces chiffres ? R.—Si vous m'aviez avisé plus tôt, j'aurais pu me préparer et j'aurais pu répondre à toutes questions de ce genre.

Par M. HAGGARTY :

Q.—La compagnie emploie-t-elle un médecin ? R.—Les hommes l'emploient.

Q.—Ici et aux mines ? R.—Il y en a un qui s'occupe des hommes ici et aux mines.

Q.—Par qui est-il engagé ? par la compagnie ou par les hommes ? R.—Il est engagé par les hommes.

Par M. KELLY :

Q.—Supposons qu'il arrive qu'un homme est blessé dans l'usine ; quelque chose s'est soudainement rompu et il est estropié, ou échaudé ou brûlé, ou quelque chose de la sorte, la compagnie paie-t-elle les honoraires du médecin, et cet homme nest-il payé que pour le temps qu'il a travaillé jusqu'à l'arrivée d'un tel accident, et perd-il la balance de temps où il ne travaille pas à cause de maladie ou d'accident ? R.—Quand un homme est blessé, le docteur le traite sur son salaire du mois, et il n'y a pas de compte. Quant à payer les hommes qui reçoivent des blessures nous n'avons pas l'habitude de le faire.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Il n'y a pas de fonds ou de société de qui un blessé peut recevoir du

secours ? R.—Je crois que les mineurs ici ont un tel fonds et les employés du laminoir en avaient un pendant un certain temps, mais ces choses sont en dehors de la compagnie.

Q.—La compagnie contribue-t-elle en quelque chose à un tel fonds ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Dans les logements que vous louez y a-t-il des commodités, tels que lieux d'aisance, etc ? R.—Non ; pour le plus grand nombre les lieux d'aisance sont bâties en quelque endroit au dehors.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Cette rangée de maisons a-elle des puits ? R.—Il y a des puits.

Q.—Les hommes sont-ils obligés de s'en pourvoir ? R.—Ces puits y sont, mais je ne sais pas qui les a creusés.

Par M. KELLY :

Q.—Sont-ils très près des maisons ? R.—Il y a des puits mais je ne puis dire s'ils sont à proximité de chaque maison.

Par M. KERWIN :

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans les usines ? R.—On ne peut pas dire très souvent, considérant le nombre des employés qui y sont.

Par M. FREED :

Q.—La compagnie fournit-elle le charbon aux hommes ? R.—Oui.

Q.—Gratis ? R.—Non.

Q.—La compagnie leur charge-t-elle moins qu'au public en général ? R.—Oui, je crois qu'elle fait payer \$2,75 aux hommes et \$3,00 au public.

Q.—La compagnie contribue-t-elle en quelque chose au soutien des écoles ? R.—La compagnie contribue sa large part si l'on considère que les taxes sont assez lourdes. Nous avons reçu aujourd'hui le compte pour taxes d'écoles s'élevant à \$700 qui est beaucoup plus que la compagnie ne devrait avoir à payer.

Q.—La compagnie paie-t-elle la même proportion que les autres contribuables de la municipalité scolaire ? R.—Oui.

Q.—Justement la même chose, d'après la valeur réelle ? R.—Oui.

Q.—Et elle contribue la plus grande partie de la taxe d'école ? R.—Sans doute. La taxe scolaire sera cette année à peu près de \$1200, ou \$1300, en tout, et notre compte s'élève à \$700.

Par M. KELLY :

Q.—A votre avis, qui devrait payer cette taxe d'école en supposant qu'elle ne serait pas imposée à la compagnie ? R.—Je ne suis pas prêt à discuter une telle éventualité ; cette question à plusieurs faces ; il y a beaucoup de propriétés autour d'ici qui paient la taxe des pauvres et d'autres impositions.

Q.—Vous n'êtes exemptés d'aucune taxe par le comté ? R.—Non.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Le gouvernement n'a-t-il pas nommé un inspecteur qui doit venir de temps à autre visiter les usines et à qui il incombe de s'enquérir de la cause des accidents etc ? R.—Pas que je sache, l'inspecteur des mines a visité les mines de temps à autre, et je ne connais pas d'autre inspecteur.

Q.—Combien de fois l'inspecteur visite-t-il les mines ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Y a-t-il un sous-inspecteur ? R.—Le sous-inspecteur est le dernier qui y est venu.

Par M. GIBSON :

Q.—Pouvez-vous dire combien d'hommes la compagnie emploie ? R.—Environ 500, je crois.

Q.—Ce nombre comprend tout le personnel, aux mines et aux usines ? R.—Oui, tout.

Q.—Combien de ce nombre travaillent aux mines ? R.—Je suppose qu'il y en a 160 là bas.

Q.—Et les autres sont employés au laminage et hauts fourneaux ? R.—Il y en a à peu près 30 ou 40 à la mine orientale.

Par M. KELLY :

Q.—A la côte Falleigh ? R.—A la montagne Falleigh.

Q.—Les districts miniers sont-ils d'une aussi grande valeur là bas que ceux d'ici ? R.—Pas tout à fait.

Q.—Il y a une différente qualité de minerai ? R.—Nous prenons la plus grande partie de minerai dans la mine ici.

Q.—D'où tirez-vous votre charbon principalement ? R.—Du district de Stelarton et aussi une bonne quantité de Spring-Hill.

Par M. FREED :

Q.—Convertissez-vous la houille en coke, vous-même ? R.—Oui, nous faisons le coke de Spring Hill nous-mêmes.

Q.—Mélangez-vous le charbon bitumineux avec le coke dans les fourneaux ? R.—Très peu.

Par M. KERWIN :

Q.—Je parlais d'accidents tout à l'heure—dois-je comprendre que les accidents sont dus à la négligence des hommes ? R.—Je n'en connais pas grand-chose.

Q.—Y a-t-il jamais eu des accidents causés par l'appareil à hisser de l'ascenseur au-dessus du fourneau ? R.—Oui il y a eu un accident.

Q.—Était-ce la faute de l'homme ? R.—Je crois que le dernier accident qui est arrivé fut causé par l'homme sortant sa tête quand il n'aurait pas dû le faire mais je ne sais pas à qui fut la faute.

Q.—L'homme se fit-il bien mal ? R.—Il est mort des suites de cet accident.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Tient-on un examen post-mortem quand un accident se termine fatalement ? R.—Quand on suppose que cet accident est dû à la négligence de quelqu'un—une telle enquête se fait.

Q.—Y a-t-il eu beaucoup de mortalités, dans les usines, pendant les derniers quatre ou cinq ans, par négligence ou par accidents ? R.—Je ne m'en souviens pas—je crois qu'il n'y en a eu qu'un seul ; un homme s'est fait écraser par le marteau à cingler.

Par M. KERWIN :

Q.—Quelqu'un de vos hommes a-t-il été vu d'un mauvais œil parce qu'il s'était mis en avant pour parler de tels accidents à des assemblées de travailleurs ? Non, pas que je sache.

Par M. FREED :

Q.—Objectez-vous à employer des hommes qui sont membres des sociétés ouvrières ou des unions de travail ? R.—Aucunément.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Pensez-vous qu'il y ait quelque moyen par lequel les hommes pourront se faire payer les arrérages qui leur sont dus ? Y a-t-il quelque chance d'un arrangement immédiat ou d'un arrangement dans un avenir prochain ? R.—Tout ce que je sais c'est que les hommes sont créanciers de l'ancienne compagnie et devront, je suppose, prendre rang avec les autres créanciers.

Q.—Aucun des créanciers n'a été payé, n'est-ce pas ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Vous serez assez bon de nous fournir un état montrant le salaire payé aux différentes catégories d'hommes employés par la compagnie ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Et aussi la moyenne des heures par jour qu'ils donnent pour un tel salaire ? R.—Je puis faire comme je vous ai déjà dit, vous donner la moyenne pour tous les hommes.

Les chiffres qui suivent sont ceux dont il est question dans le témoignage de M. Muir :—

Memo du salaire payé aux hommes employés aux mines de fer de la Compagnie Londonderry :

Mineurs — paye moyenne.....	\$1.62	par	journée	de	9	heures
“ journaliers.....	1.17, 1.15, 1.35	par	journée	de	9	h.
“ garçons.....	30c et 90c	par	journée	de	9	h.
Menuisiers	1.45 et 1.35	par	journée	de	10	heures
Forgerons	1.20 et 1.35	“	“	“	10	“
Ingénieurs.....	1.25	“	“	“	12	“
Chauffeurs.....	1.25 et 1.15	“	“	“	12	“
Charpentiers de mines.....	1.36	“	“	“	9	“
Moulineurs.....	1.15 et 1.19	“	“	“	9	“
Conducteurs de chevaux.....	1.07	“	“	“	9	“
Haleurs.....	1.45 et 1.07	“	“	“	10	“
Journaliers	1.07	“	“	“	10	“

Salaire moyen pour les trois mois finissant le 31 mars 1888.

Salaires payés aux employés des fourneaux, etc. :—

Gardiens.....	\$2.30	par	journée	de	12	heures
Aides-gardiens.....	1.25	“	“	“	“	“
Dépurateurs.....	1.32	“	“	“	“	“
Gaziers	1.80	“	“	“	“	“
Broyeurs de glaise.....	1.38	“	“	“	“	“
Peseurs.....	1.46	“	“	“	“	“
Chargeurs.....	1.24	“	“	“	“	“
Remplisseurs de minerai.....	1.16	“	“	“	“	“
“ coke.....	1.14	“	“	“	“	“
Conducteurs de machines.....	1.63	“	“	“	“	“
Chaudronniers	1.30	“	“	“	“	“
Trieurs de minerai.....	1.00	“	“	“	“	“
Manieurs de fer en saumon.....	1.55 et 1.20	“	“	“	“	“
Cure-scories.....	1.50 et 1.25	“	“	“	“	“

Salaires moyen pour les trois mois finissant le 31 décembre 1887—les fourneaux étant arrêtés en janvier et février 1888.

Taux courant de salaires présentement payés aux usines de fer de Londonderry, avril 1888.

Salaires payés aux mécaniciens, etc. :—

Modeleurs.....	\$1.75	par	journée de 10 heures
Mouleurs.....	2.10, 1.70 et 1.50	par	journée de 10 heures
Forgerons.....	2.00, 1.50, 1.25 et 1.10	“	“
Briqueteurs.....	2.00	“	“
Machinistes.....	2.00, 1.75, 1.60, 1.50 et 1.25	“	“
Charpentiers.....	1.75, 1.40, 1.28, et 1.25	“	“
Ingénieurs de locomotives.....	60 et 55	par	mois—journée moyenne 10 h.
Serre freins	“	1.50 et 1.25 par journée de 10 heures
Chauffeurs	“	1.25 “ “
Journaliers ordinaires.....	1.25, 1.15, 1.10 et 1.00	“	“
Videurs des fourneaux à coke...	1.50	par	jour—à la pièce
Remplisseurs	“	“	“
	1.65	“	“

Salaires payés dans le laminoir :

Puddeurs.....	\$2.20	par	tonne, salaire moyen par jour	\$2.50 @ 2.75
“ aides.....	1.10	“	“	1.25 @ 1.35
“ lamineurs.....	17	“	“	1.75 @ 2.00
“ ébaucheurs.....	11	“	“	1.35 @ 1.50
“ attrapeurs.....	10	“	“	1.25 @ 1.35
“ “.....	8	“	“	1.10 @ 1.25
“ accrocheurs (garçons)		“	“	73 et 68
“ traîneurs.....		“	“	1.03
“ hisseurs.....		“	“	1.10
“ peseurs.....		“	“	1.15
“ peseurs de cendres		“	“	1.00 et 1.04
18 lamineurs.....	\$2.28	(moins ce qui suit)	moyen	4.00 @ 6.00
1 ébaucheur....	23c	par	tonne, salaire moyen par jour	1.75 @ 2.50
2 attrapeurs.....	22 et 15	“	“	1.75 @ 2.50
2 accrocheurs.....	8 et 6	“	“	65 et 95
3 redresseurs.....	9	“	“	1.00 et 1.10
2 chauffeurs.....	55	“	“	2.75 @ 3.25
2 aides-chauffeurs.....	24	“	“	1.35 @ 1.45
9 lamineurs... ..	2.60	“	(moins ce qui suit)	4.00 @ 5.00
2 ébaucheurs.....	29	“	salaire moyen par jour	1.50
1 attrapeur (garçon).....	17½	“	“	90
2 redresseurs “.....	11½	“	“	65
1 accrocheur.....	10½	“	“	60
1 traîneur.....	10½	“	“	60
1 réchauffeur.....	55	“	“	2.50 @ 3.00
1 aide-rechauffeur.. ..	24	“	“	1.30 @ 1.40

Les journaliers ordinaires qui travaillent au laminoir reçoivent un salaire moyen de \$1 à \$1.20 par jour. L'ouvrage au laminoir est presque tout à la pièce, et les heures de travail dépendent de l'habileté de l'ouvrier, l'état de la machinerie, la qualité du matériel et la journée peut être de 10 à 12 heures par équipe de travailleurs. Les salaires mentionnés précédemment ont été payés pendant les quatre dernières années.

JOHN BATES, puddleur, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Dars quel département travaillez-vous ? R.—Dans les différents départements. Je ne fais pas de cas du genre d'ouvrage—je puddle à présent.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix heures, quelquefois ples d'autres fois moins.

Q.—Quelle est la journée moyenne d'un puddleur ? R.—Il serait difficile de répondre à cette question.

Q.—Combien recevez-vous par jour pour le puddlage ? R.—C'est une question à laquelle je ne puis répondre.

Q.—Les puddleurs paient-ils leurs aides sur leur propre salaire, ou la compagnie les paie-t-elle ? R.—Ils sont payés à même le salaire des puddleurs, mais par la compagnie.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle proportion des profits des puddleurs est donnée aux aides ? R.—Un tiers.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous pour la compagnie ? R.—Ici ?

Q.—Oui ? R.—Depuis 25 ans, plus ou moins.

Q.—Avez-vous à vous plaindre, d'une manière générale, de la compagnie, quant à ce qui vous regarde ; vous paie-t-on aussi régulièrement que vous le désiriez au aimeriez-vous être payé plus souvent ? R.—Tant qu'à cela j'aimerais être payé tous les jours.

Q.—Ainsi vous êtes d'opinion que vous devriez être pryé toutes les semaines, ou toutes les quinzaines ? R.—Je crois qu'une fois par quinzaine donnerait satisfaction, mais je n'insiste pas, c'est mon opinion personnelle.

Q.—Je suppose que vous avez déjà donné des ordres à des marchands en tirant sur la compagnie ? R.—Jamais.

Q.—Ces ordres ont-ils des inconvénients pour les hommes ? Les marchands refusent-ils de les accepter ? R.—Non, je crois que les marchands sont contents de les accepter.

Q.—Otent-ils un escompte ; par exemple vend-on plus cher à celui qui paie avec un ordre qu'à celui qui achète avec de l'argent comptant ? R.—Il y aurait probablement une bonne différence en faveur de l'acheteur en payant argent comptant, mais je n'en sais rien n'étant pas accoutumé à un tel procédé. Je n'ai jamais signé d'ordres sur la compagnie pour payer des comptes de magasin à même mon salaire. D'après ce que dit le sous-gérant, si un homme veut acheter à crédit aux magasins, il va au bureau et signe un ordre demandant que le montant soit pris à même son salaire.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de la compagnie à part le paiement de votre salaire à la semaine ou à la quinzaine ? R.—Je préférerais être payé à la quinzaine.

Q.—Vous croyez-vous assez bien rémunéré ? R.—Non.

Q.—Le prix ne vous donne pas satisfaction ? R.—Non.

Q.—Pouvex-vous nous dire la différence des prix pour le puddlage du fer par tonne, entre le temps actuel et il y a cinq ou dix ans. Prenez 1877 par exemple, que vous payait-on alors pour le puddlage ? R.—Je puis vous dire les prix d'il y a 15 ans.

Q.—Donnez-nous les ? R.—Il y a de \$1.50 à \$2 par tonne de différence.

Q.—La vie coûte-t-elle moins cher à présent qu'il y a 15 ans ? R.—Plus cher.

Q.—Il en coûte plus pour vivre ? R.—Oui.

Q.—Le loyer coûte-t-il plus cher ? R.—Je ne loue pas de la compagnie.

Q.—Vous avez une maison à vous ? R.—Oui.

Q.—Les choses nécessaires de la vie, telles que la farine et les pommes de terre, vous coûtent-elles plus cher ? R.—La farine est assez bon marché, mais les autres choses nécessaires sont plus chères qu'il y a 10 ou 15 ans.

Q.—Vous travaillez sans chômage toute l'année ? R.—Pendant les derniers neuf mois, l'ouvrage n'a pas toujours abondé ; quelquefois nous perdons une semaine et d'autres fois deux ou trois jours.

Q.—Combien de temps, en moyenne, travaillez-vous par mois ? R.—Je ne puis dire, mais vous y avez été et vous connaissez l'ouvrage, et quand un homme y fait sa journée, il ne peut pas toujours y recommencer le lendemain.

Q.—Prenant un mois l'un dans l'autre quel serait votre salaire en moyenne ? R.—\$45, \$50, \$55 et \$60, peut-être ; vous êtes capable d'en juger.

Q.—Ceci est votre salaire à vous ? R.—Oui.

Q.—Pour ouvrage à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Pour les deux tiers du temps vous auriez \$50 ou environ \$50 par mois ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Est-ce que \$45 serait à peu près le salaire ? R.—Oui ; nous dirons \$50 ; c'est-à-dire s'il n'y a pas de chômage.

Q.—Supposons, par exemple, que vous commenciez le matin à une de ces fontes et que vous partiez à la troisième fonte ? R.—Il y a six fontes par jour.

Q.—Combien de temps de loisir auriez-vous entre les fontes pour vous reposer ? R.—Probablement une demie heure.

Q.—Entre chaque fonte ? R.—Oui, généralement.

Q.—Ce serait environ trois heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Ces fontes prennent combien de temps ? R.—Plus ou moins de temps, quelquefois vous pouvez les sortir en 10 heures, quelquefois en 11 heures et d'autres fois en 12 heures.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous travaillé à cette industrie en d'autres pays que le Canada ? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison faites vous entre les salaires d'ici et ceux payés à l'étranger ? R.—Dans les Etats-Unis, je ne puis dire exactement, mais je crois qu'ils reçoivent \$1 par tonne de plus qu'ici.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher là qu'ici ? R.—La vie peut coûter quelque chose de plus aux Etats-Unis qu'ici, en moyenne.

Par M. FREED :

Q.—Vous ne savez pas combien vous recevez par tonne pour le puddlage ? R.—On peut évaluer le prix à environ \$2 par tonne pour les hommes.

Q.—Quel est le taux dans la Pennsylvanie orientale ? R.—Je ne peux répondre exactement à cette question.

Q.—Avez-vous acheté votre maison et le fonds avec les économies que vous avez faites ici ? R.—Je suppose que oui.

Q.—Pendant combien de temps par année calculez-vous pouvoir travailler, prenant une année l'une dans l'autre—je veux dire pendant combien de temps la compagnie vous permet-elle de travailler ? R.—Cela dépend des circonstances, quelquefois la compagnie n'est pas prête à nous faire travailler.

Q.—Quelle est votre moyenne les derniers quatre ou cinq ans ? R.—Je ne peux répondre à cette question. J'ai fait du temps dont je n'ai pas encore été payé.

Q.—Cette dette était due par l'ancienne compagnie ; je suppose que la compagnie actuelle vous paie tout ce que vous gagnez ? R.—Oui, je le crois du moins.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Donnez-nous une idée de ce que coûte la construction d'une de ces petites villas sur la côte ? R.—Je ne peux vous le dire ; je n'esuis pas en mesure de répondre à cette question.

Par M. KERWIN :

Q.—Savez-vous combien de temps vous prenez pour déjeuner le matin, combien de temps vous donne-t-on ? R.—Quelquefois une demie-heure ou trois quarts d'heure. On ne peut pas toujours le manger quand on veut, il faut le manger à différents moments.

Q.—Même chose pour votre dîner ? R.—Oui.

JAMES DAVIS, puddleur, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Combien recevez-vous par tonne, ici, pour le puddlage ? R.—\$3.30 à diviser entre l'assistant et moi.

Q.—Vous en recevez les deux tiers ? R.—Oui ; il a un tiers.

Q.—Depuis combien d'années travaillez-vous pour cette compagnie ? R.—A tout compter, environ 23 ans en mai dernier. Je ne peux vous dire pour quelle compagnie je travaille.

Q.—Pendant les dernières années, quelle est la moyenne de temps que vous avez travaillé ? R.—Dans les quatre dernières années j'estime avoir fait environ quatre mois par an.

Q.—L'usine était-elle fermée le reste du temps ? R.—Elle fut fermée pendant neuf mois consécutifs.

Q.—Y a-t-il longtemps de cela ? R.—L'hiver dernier.

Q.—Depuis combien de temps à présent l'ouvrage marche-t-il sans arrêter ? R.—Environ 8 ou 9 mois, je crois.

Q.—Où avez-vous travaillé, temporairement, avant de travailler ici ? R.—A Reading, dans l'Etat de Pennsylvanie.

Q.—Vous n'avez pas travaillé d'après les règlements de Pittsburg ? R.—J'ai travaillé à Pittsburg pendant neuf mois et aussi à Philadelphie.

Q.—Que gagniez-vous dans la Pennsylvanie Orientale ? R.—\$4.15 par tonne, l'avant dernier hiver.

Q.—Quelle était l'échelle à Pittsburg dans le temps ? R.—\$5.50.

Q.—Et l'aide est payé à même cette somme dans les deux cas ? R.—Oui.

Q.—L'aide a-t-il là bas la même proportion : un tiers ? R.—Un tiers partout.

Q.—Combien de plus coûte la vie à Reading qu'à Londonderry ? R.—Le vêtement est moins cher, seulement le loyer est plus élevé.

Q.—Quel prix coûte la nourriture ? R.—La viande se vend plus cher qu'ici.

Q.—Et le pain ? R.—Non ; le pain se vend à peu près le même prix, la farine coûte de \$5 à \$5.50 le baril.

Q.—Les légumes ? R.—On y a plus d'avantage, on peut aller au marché tous les jours ; si vous gagnez un sou vous pouvez l'avoir tandis qu'ici il faut attendre un montant élevé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps puddlez-vous ? R.—34 ans.

Q.—Vous dites que quatre mois par année est la moyenne que vous avez travaillé depuis quatre ans ? R.—Environ quatre mois, pas plus.

Q.—Mais vous avez travaillé pendant les derniers neuf mois, d'après ce que

je comprends ? R.—Non, j'ai dit que je n'avais pas eu d'ouvrage continu depuis quatre ou cinq ans, excepté depuis 8 ou 9 mois.

Q.—Quelle est la moyenne de votre salaire par mois pour ces 8 ou 9 mois ?

R.—Je ne peux pas vous dire. Il arrive que dans un mois il y aura de l'ouvrage ; dans d'autres mais je n'ai pas d'ouvrage tout le mois et le mois dernier j'ai chômé près de trois semaines.

Q.—Qu'y avait-il ? R.—Ils ont arrêté mon fourneau pour une chose, ensuite j'ai été malade pendant environ une semaine ou plus—huit ou neuf jours.

Q.—Possédez-vous quelques biens ? R.—Rien, seulement ce que j'ai sur mon dos.

Q.—Etes vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la famille ? R.—J'ai eu onze enfants.

Q.—Combien de chambres occupez-vous ? R.—Je n'en puis dire le nombre, je ne les ai jamais comptées. Je demeure là où la compagnie tenait autrefois une maison de pension.

Q.—Quel loyer payez-vous par mois ? R.—\$4 par mois, payables mensuellement. Mais souvenez-vous que j'ai été absent neuf mois à cause du manque d'ouvrage ici pour moi, et je suis obligé de payer loyer pour ce temps là ; c'est ce qui me fait payer \$6 par mois, à présent.

Q.—Est-ce que votre famille est restée ici pendant tout ce temps-là ? R.—Oui, croyant toujours que j'aurais de l'emploi, et alors j'ai eu un double loyer à ma charge.

Q.—Croyez-vous que vous pourriez mieux faire aux Etats-Unis qu'ici ? R.—Je ne sais pas ; j'ai été aux Etats-Unis de temps à autre dans les derniers 25 ans ; il fait plus chaud là ; il vaut mieux pour la santé travailler ici. Mais je crois qu'un homme aurait plus de salaire aux Etats-Unis qu'ici.

Q.—Objectez-vous à la manière dont vous êtes payé à présent, une fois par mois, et est-ce que, comme je le comprends, deux semaines de salaire sont retenues en sus de celui du mois ? R.—Il reste deux semaines de paie aux mains de la compagnie ; c'est-à-dire que nous travaillons avec deux semaines de retenues.

Q.—Pensez-vous que payer les hommes à des intervalles plus rapprochés leur serait d'aucun bénéfice ? R.—J'aimerais avoir mon salaire des six semaines qu'ils retiennent.

Q.—Vous aimeriez être payé à la semaine ou à la quinzaine ? R.—La paie par quinzaine nous satisfairait.

Q.—Vous seriez satisfait de recevoir votre salaire toutes les quinzaines ? R.—Oui, les hommes l'aimeraient mieux.

Q.—Payez-vous des taxes ici ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous ? R.—Je crois que c'est au taux de \$3 par année.

Q.—Pourquoi est ce montant ? R.—Taxes d'école, de comté, de chemins, et taxe des pauvres. Il y a trois ou quatre taxes à payer.

Par M. Haggarty :

Q.—Pouvez-vous dire quelle est votre taxe d'école ? R.—J'ai payé \$1 cette année pour taxe d'écoles.

Q.—C'est seulement une taxe personnelle, votre propriété n'est pas taxée pour les écoles ? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Que payez-vous par mois au médecin ? R.—45 centins par mois.

Q.—Sans doute, il fournit tous les remèdes en cas de maladie ou d'accident ? R.—Il fournit tout.

Q.—Vous dites que vous payez \$1 par année pour taxe d'écoles ? R.—Oui, et \$1 ou \$1,50 pour les chemins et quarante centins de taxe personnelle. Je ne me souviens pas du nombre, mais il y a en tout 4 ou 5 taxes.

Par M. FREED :

Q.—Vos maisons sont-elles confortables ? R.—Oui.

Q.—La vôtre vous protège-t-elle efficacement contre les froids de l'hiver ?
R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Objectez-vous à la manière dont la Compagnie vous fournit le charbon ? Est-ce qu'elle vous le vend meilleur marché que vous pourriez l'acheter d'autres commerçants ? R.—Je suppose que oui.

Q.—Vous achetez votre charbon de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Combien le payez-vous la tonne à peu près ? R.—Environ \$2.70 la tonne, je crois.

Q.—En dehors il se vend \$3 ? R.—Oui.

Q.—Alors vous êtes satisfait du prix que vous payez le charbon ? R.—Je n'en dis rien.

Q.—Avez-vous jamais donné des ordres sur la compagnie à aucun magasin ?
R.—Non, je n'ai jamais de ma vie donné un ordre à personne.

Par M. HAGGERTY.

Q.—Le charbon que vous recevez est-il gros ou petit ? R.—C'est selon ce que la compagnie a en main.

Par M. KELLY :

Q.—C'est généralement du charbon de Spring-Hill n'est-ce pas ? R.—Oui : mais nous avons d'autres charbons.

Q.—Est-ce bien le cas que le médecin vous soignera toute l'année pour le montant que vous payez. Supposons que vous soyez malade pendant six mois, est-ce qu'il vous fournira tous les remèdes nécessaires etc., pour 45 centins par mois ? R.—Oui : selon la maladie que vous avez chez vous dans votre famille. Vous payez \$5 pour les accouchements.

Q.—Alors vous lui donnez \$5 en plus ? R.—Oui.

Q.—Supposons par exemple que vous soyez malade vous-même et qu'il y ait de la maladie dans votre famille, et que le docteur soit obligé de vous donner des soins tout le temps, est-ce qu'il vous fait payer du surplus ? R.—Il ne reçoit que les 45 centins.

Q.—Et rien de plus ? R.—Non.

Q.—En supposant qu'il n'y ait personne de malade chez vous êtes-vous encore tenu de lui payer les 45 centins ? R.—Oui.

Par M. KERWIN.

Q.—Est-ce que, règle générale, les hommes sont satisfaits de payer ces 45 centins par mois ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'avez jamais entendu de plaintes ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Y a-t-il quelque membre de votre famille en état de vous aider ou de se supporter ? R.—Oui, j'ai trois enfants de mariés, qui sont à leur compte, et j'en ai un en Californie gagnant sa vie. J'en ai six à la maison qui ne travaillent point.

Q.—Ces derniers, je suppose, ne sont pas capables de travailler ? R.—Non.

Q.—Quelle est l'heure la plus matinale à laquelle vous commencez l'ouvrage ?

R.—Je suis généralement rendu à quatre heures moins dix ou moins le quart, hiver et été.

Par M. KELLY :

Q.—A quelle heure l'après-midi finissez-vous ? R.—Vers trois ou quatre heures.

Q.—Est-ce qu'il ne vous serait pas possible de commencer l'ouvrage à 6 heures du matin et de finir à 6 heures du soir ? pourquoi vous rendez-vous de si bonne heure le matin ? R.—Voyez-vous en été les journées sont chaudes et les matinés plus fraîches pour travailler, et une autre chose, c'est un avantage pour la compagnie que nous quittons de bonne heure pour qu'elle puisse faire servir la vapeur à d'autres travaux.

Q.—Est-ce aussi la manière de travailler aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—C'est justement la même chose là ? R.—Justement la même chose.

Q.—C'est la règle partout où il se fait du puddlage ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Y a-t-il un grand nombre de jeunes garçons travaillant dans le laminoir ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Les garçons ici sont si petits pour leur âge que je ne peux vous le dire. Ils ne grandissent point comme les enfants des cultivateurs.

Q.—Leur croissance est rabougrie ? R.—Oui l'ouvrage en est la cause. Vous verrez un garçon de quinze ans à qui vous n'en donneriez pas douze.

Q.—Y en a-t-il de douze ans à présent ? R.—Je ne peux vous le dire, ne connaissant pas leur âge.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps ces garçons de 12 et 15 ans travaillent-ils ici ? R.—Je ne sais pas, mais il y en a à présent. Peut-être les uns n'y sont que depuis une couple de mois, d'autres depuis des années probablement.

Q.—Et quelques-uns depuis quatre, cinq et six ans ? R.—Ils sont grands à présent et je ne peux vous dire depuis quand ils y sont.

Par M. FREED :—

Q.—Est-ce que ces jeunes garçons sont restés rabougris par l'ouvrage qu'ils font ? R.—Oh non :

ARTHUR COZENER, gardien de haut fourneau, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Quatorze dans une équipe et dix dans l'autre. Nous dirons douze heures par équipe.

Q.—Recevez-vous le même salaire soit que vous travailliez dans l'une ou l'autre équipe ? R.—Cela ne fait aucune différence, la paie est la même.

Q.—Combien gagnez-vous par mois ? R.—Je ne peux vous le dire, car je n'ai pas été payé depuis que le dernier fourneau est en marche.

Q.—Combien avez-vous par jour ? R.—\$2.10 par jour.

Q.—Travaillez-vous presque tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Vous pouvez réellement travailler toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'employés au même ouvrage avec vous ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—Le même que moi.

Q.—Et ils font la même sorte d'ouvrage ? R.—Oui—je n'ai pas compris vos

autres questions quant à la paie ; aucun des hommes ne reçoit le même salaire que moi.

Q.—Pour ce genre d'ouvrage—quelle serait la moyenne équitable de salaire à payer à ces hommes ? R.—Je ne peux pas vous dire cela—je ne peux parler que pour ce que je gagne.

GEORGE CAMERON, employé au laminoir, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous comme journalier ? R.—Je ne travaille pas du tout depuis lundi.

Q.—Quand vous travailliez comme journalier, quel était votre salaire ? R.—\$1 par jour.

Q.—Combien d'heures travailliez-vous par jour ? R.—Quelquefois jusqu'à six heures et vingt et six heures et vingt-cinq du soir.

Q.—Commençant à sept heures du matin ? R.—Oui : à sept heures précises.

Q.—Et vous travailliez jusqu'à six heures et vingt ; receviez-vous quelque chose pour le temps de surplus ? R.—Pas que je sache.

Q.—Tenez-vous un ouvrage continu toute l'année ? R.—Non, seulement environ cinq semaines ici.

JOHN CHISHOLM, mineur est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Vous avez entendu le témoignage rendu par le dernier témoin M. McEACHERN ? R.—Oui.

Q.—D'après vous ce témoignage est-il exact ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous dire quelque chose de plus qui serait d'intérêt pour la Commission ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Travaillez-vous à la journée ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Combien avez-vous par jour ? R.—\$1.19.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de la famille ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous subvenir efficacement aux besoins de votre famille avec le salaire que vous avez, et économiser quelque chose ? R.—Non, pas en travaillant à la journée. Par contrat nous faisons un peu plus ; à la tonne, nous faisons plus.

Par M. KELLY :

Q.—Possédez-vous quelque propriété ? R.—Non.

Q.—Payez-vous loyer ? R.—Non.

Q.—Vous êtes en pension ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Le boisage de la mine est-il généralement solide ? R.—Oui.

Q.—Le toit est-il bien protégé ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'accidents causés par des éboulements ? R.—Non, pas par défaut de boisage ou autre chose de cette nature.

Q.—Quant au minéral montant dans le puits, avant d'arriver à l'appareil à hisser, comment est-il transporté, par quel moyen ? R.—Par la vapeur.

Q.—Et il y a une voie jusqu'à l'embouchure du puits par où passent les hommes, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des excavations de sûreté dans les côtés pour les hommes qui y passent. Par exemple; supposons qu'un camion monte ? R.—Il y a des alluchons et les hommes ont des endroits pour se garer aux différents niveaux.

Q.—Y a-t-il eu des accidents ? R.—Oui ; il y en a eu un ou deux.

Q.—Les accidents n'y sont donc pas fréquents ? R.—Non.

Q.—En supposant qu'un homme descendrait et qu'un camion monterait, y aurait-il du danger ? R.—Pas à présent ; il y en avait dans ce temps-là.

Q.—Pourquoi pas à présent ? R.—On a percé des trous où l'homme se réfugierait ; auparavant il fallait traverser et nous rendre sur le niveau et c'est ainsi qu'un homme a été tué, mais on y a apporté remède depuis.

Q.—Donc il n'y a pas de danger pour un homme qui voyage à la noirceur ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a pas de moyen par lequel la chose pourrait être empêchée ? R.—Oui, on peut suivre le niveau à la noirceur, mais il n'y a pas d'autre moyen.

Q.—Est-ce qu'on ne pourrait pas établir une série de lumière ? R.—L'homme peut suivre le niveau à la noirceur.

Par M. KERWIN :

Q.—Faites-vous de l'ouvrage par contrat ? R.—Oui.

Q.—En supposant que vous rencontriez un terrain difficile en premier lieu et qu'ensuite ce terrain devienne très facile à travailler, la compagnie vous permet-elle de continuer au prix convenu en premier lieu ? R.—Oui ; si le contrat présente des difficultés pendant la première partie du mois, et que vous n'avez pas beaucoup fait, si ce contrat devient facile à la fin de ce mois, on vous permet de continuer pendant le reste du mois.

Q.—En supposant que le travail soit difficile les premiers deux ou trois jours, la compagnie vous permet-elle de continuer ? R.—Non, pas durant tout le mois.

Par M. KELLY :

Q.—La compagnie objecte-t-elle à fournir le bois nécessaire pour boiser la mine et vous en donne-t-elle autant qu'il vous en faut ? y a-t-il des retards dans la fourniture de ce bois ? R.—Non : il y a toujours du bois en abondance.

Q.—A part l'augmentation de salaire avez-vous quelques informations à donner qui seraient de bénéfice pour les ouvriers, et qui n'ont point été fournies par les autres témoins ? R.—Je ne pense pas que j'aie d'avantage à dire.

AUGUS McEACHERN, mineur, mines de Londonderry, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Que minez-vous ? R.—Le minéral de fer.

Q.—Êtes-vous employé par la compagnie de fer Londonderry ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans ces mines ? R.—Environ 27 ans.

Q.—Avez-vous commencé comme petit garçon ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de mineurs, je veux dire de mineurs habiles ? R.—Environ 75 probablement.

Q.—Combien d'autres personnes sont employées dans les mines ? R.—Je ne sais pas au juste et ne peux vous dire.

Q.—Environ combien ? R.—Probablement de 150 à 200 ; je ne peux vous renseigner exactement.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui y travaillent ? R.—Oui, un très bon nombre.

Q.—Que font-ils principalement ? R.—Ils aident les hommes.

Q.—Conduisent-ils les chevaux ? R.—Les chevaux sont ordinairement conduits par des hommes.

Q.—Quel est le salaire de ces garçons ? R.—Il varie probablement de \$15 à \$18 et \$20 par mois, ainsi de suite.

Q.—Vous croyez qu'il n'y en a pas d'audessous de quinze ans ? R.—Je ne le crois pas, mais il pourrait y en avoir un ou deux.

Q.—Les mineurs sont-ils payés à la journée ou à la tonne ? R.—Des deux manières, à la journée et à la tonne.

Q.—Les mêmes classes de mineurs ? R.—Oui.

Q.—Quand un mineur travaille à la journée quel salaire reçoit-il ? R.—Il y a différents taux de salaire, \$1.28 et \$1.19.

Q.—Cette différence est-elle établie, d'après les années de travail ou d'après l'habilité du mineur ? R.—Je crois que c'est d'après l'habilité du mineur.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-ils ? R.—Neuf heures.

Q.—Est-ce tout de l'ouvrage de jour ou y a-t-il de l'ouvrage de nuit ? R.—Il y a un ouvrage de jour et un ouvrage de nuit.

Q.—Et chaque équipe travaille 9 heures ? R.—Oui.

Q.—Quand les mineurs travaillent à la tonne, combien leur donne-t-on par tonne ? R.—Ça varie, il n'y a peut-être pas deux hommes qui reçoivent le même prix ; il y a tant de différence dans la qualité du minerai qu'ils reçoivent des prix différents suivant la qualité de minerai qu'ils sortent.

Q.—Quelle est à peu près la moyenne du salaire par jour que gagnent ceux qui travaillent à la tonne ? R.—Ceux qui travaillent à la tonne font assez bien ordinairement. Je crois qu'ils ont au moins \$1.50 par jour, en moyenne.

Q.—Travaillez-vous continuellement toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vous ne perdez pas de temps à moins que vous le vouliez ou que vous soyez malade ? R.—Non, sans cela il nous font très rarement perdre du temps.

Q.—Travaillez-vous quelquefois le dimanche ? R.—Non ; pas à présent, à moins que ce ne soit aux pompes, et il est nécessaire de faire cet ouvrage.

Q.—Ceux qui travaillent à l'équipe de nuit ont-ils le même salaire que ceux qui travaillent le jour ? R.—Oui, exactement le même salaire.

Q.—La compagnie possède-t-elle des maisons aux mines ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer paie-t-on en général par mois pour ces maisons ? R.—Les hommes paient de \$2.50 à \$4 par mois.

Q.—Vos taxes là-bas sont-elles les mêmes qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous ce que ces jeunes garçons de 15 à 18 ans reçoivent par mois ? R.—Ils ont 45 à 75 centins par jour.

Par M. KERWIN :

Q.—Tous ces jeunes garçons sont-ils obligés de payer 45 centins au médecin ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous certain qu'ils ne paient pas moins ? R.—Je ne pense pas qu'il y ait de différence dans le taux. Je crois que tous les employés paient le même montant pour le médecin.

Par M. KELLY :

Q.—Et tous les employés, sans distinction d'âge, paient 45 centins par mois, ou quelque soit le montant ? R.—Oui ; c'est la règle.

Q.—Mais les jeunes garçons paient-ils le même taux que les hommes ? R.—Je le pense.

Par M. HAGGERTY.

Q.—Est-ce sur une pente ou dans un puits que vous travaillez, ou tous les deux ? R.—Les deux.

Q.—Une pente en premier lieu, un puits ensuite ? R.—Oui.

Q.—Est-ce bien ventilé ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les moyens de ventilation ? Ce sont des courants d'air artificiels ? R.—Non, par la pression d'air, vous savez.

Q.—Combien de puits y a-t-il ? R.—Il y a deux puits principaux. Notre mine est bien aérée, il y a des courants d'air partout. Toutes les arrières sont bien ventilées.

Q.—Y a-t-il eu quelqu'accident causé par explosion ? R.—Pas dans cette mine.

Q.—Vous servez-vous de lampes de sûreté ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—L'ouvrage se fait-il tout sur le même niveau ? R.—Non ; il y a plusieurs niveaux différents.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Ces placés ont-elles besoin de boisage ? R.—Oui.

Q.—De quelle qualité de bois se sert-on pour le boisage ? R.—Presque toutes les différentes espèces de bois mou, on ne se sert pas de bois franc.

Q.—Les hommes qui y travaillent sont-ils obligés de boiser ces places eux-mêmes ? R.—Ceux qui sont capables boisent pour eux-mêmes, et la compagnie boise pour ceux qui ne sont pas accoutumés à cet ouvrage.

Q.—Les hommes qui boisent pour eux-mêmes reçoivent-ils du surplus pour ce travail ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Est-il arrivé des accidents à cause de mauvais boisage ? R.—Non ; je ne pense pas, pas de mon temps.

Q.—Les ouvriers montent-ils par le même ascenseur que le minerai ? R.—Oui ; les hommes viennent tous les midis dîner à la chambre de la machine et nous montons dans la banne et redescendons à une heure.

Q.—A combien d'hommes est-il permis d'entrer dans la banne ensemble ? R.—Sept.

Q.—Est-ce le devoir de quelqu'un de voir à ce que pas plus que sept n'embarquent ? R.—Oui, on ne permet pas à plus que sept d'embarquer à la fois.

Q.—Avez-vous une copie des règlements qui régissent ces choses ? R.—Oui, et il y en a une copie dans le bureau.

Q.—Les officiers de la compagnie en ont-ils aussi ? R.—J'ai lieu de le croire.

Q.—Les mineurs peuvent prendre connaissance de ce règlement aussi bien que les officiers ? R.—Je ne sache point que les mineurs en aient.

Q.—En général ils connaissent ces règlements ? R.—Je ne pense pas que tous les connaissent, quoiqu'il y en ait—surtout ceux qui ont de l'expérience.

Q.—S'ils le veulent, ils peuvent les connaître ? R.—Oui.

Q.—En cas d'accident dans la mine, est-ce que le blessé reçoit de la compagnie une récompense ou une indemnité ? R.—Rien à moins que ce soient quelques soins du médecin.

Q.—Il n'y a pas de fonds destiné à cette fin ? R.—Rien, à part le club qu'ont les mineurs et qu'ils appellent un fonds contre les accidents.

Q.—Combien payez-vous pour ce fonds ? R.—Très peu, nous donnons 10 centins par mois.

Q.—Les propriétaires des mines y contribuent-ils en quelque chose ? R.—Je ne pense pas ; les ouvriers seuls y contribuent.

Q.—Vous voulez dire les mineurs ? R.—Oui.

Q.—A-t-on jamais demandé au gérant d'y contribuer ? R.—Pas que je sache.

Q.—Qu'avez-vous dit quant à l'âge du plus jeune des garçons employés à la mine ? R.—Je serais en peine de vous dire l'âge du plus jeune, je ne le sais pas.

Q.—Il n'y a aucune loi empêchant l'emploi dans la mine de garçons de n'importe quel âge ? R.—Pas jusqu'à présent.

Q.—Ni aucun règlement ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Les équipes de jour et de nuit changent-elles souvent de rôle ? R.—Toutes les semaines.

A. M. JOHNSTON, charpentier, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes charpentier ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous le témoignage rendu par ce monsieur (Mr McLeod) ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter qui serait de bénéfice à la Commission ? R.—Je ne pense pas que j'aie à ajouter quoi que ce soit.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous propriétaire de biens fonds ? R.—Pas ici.

Q.—Avez-vous de la famille ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes en pension ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par semaine pour votre pension ? R.—\$3 par se-

Q.—La pension coûte-t-elle la même chose ici que dans les autres villes où vous avez pensionné ? R.—Non ; c'est un peu plus cher ici.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires d'ici et ceux d'ailleurs, je parle comme de juste quant à votre métier ? R.—Ils sont un peu plus bas ici.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ou plus ? R.—Dix heures.

Q.—Avez-vous fait votre temps au métier de charpentier ? R.—Oui.

Q.—Dans ce pays ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des charpentiers ici ? R.—Voulez-vous dire quel serait un salaire équitable ?

Q.—Non, combien gagnent-ils en moyenne ? R.—Entre \$1.28 et \$1.80 par jour.

Q.—Combien de temps travaillez-vous par année ? R.—Tous les jours, il y a de l'ouvrage—c'est-à-dire excepté dans les mauvais temps ; et parfois il n'y a pas d'ouvrage à l'intérieur pour tout le temps qu'il fait mauvais.

Par M. KELLY :

Q.—Vous êtes payés au mois aussi ? R.—Oui.

Q.—Suivez-vous aussi le règlement quant au médecin ? R.—Tout ce que j'en connais c'est que le montant est retenu sur mon salaire.

Q.—Vous n'avez pas participé à un tel arrangement ? R.—On ne m'a fait de question à ce sujet.

Q.—Vous n'en avez été notifié que quand le montant a été retenu ? R.—Je m'en suis aperçu quand le montant fut déduit, le jour de paie.

Q.—En avez-vous alors parlé ? R.—Non, car je savais que c'était l'habitude.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Non, pas dans cette ville.

Q.—Pouvez-vous fournir à la Commission des renseignements qui puissent être utiles aux mécaniciens, employés, soit dans votre établissement, soit dans d'autres établissements dans lesquels vous avez travaillé antérieurement ? R.—Non, je ne vois pas en quoi ce que je pourrais dire pourrait être utile.

Q.—Estimez-vous que la paye de semaine ou la paye de quinze jours vaudrait mieux que la paye du mois que vous avez maintenant ? R.—Je ne sais pas ; la question est en litige ; il y en a qui aimeraient mieux être payés à la semaine, d'autres tous les mois.

Q.—Nous vous demandons votre opinion ; naturellement, ils n'est question ici que de vous et non des autres ? R.—Que je sois payé à la semaine ou au mois, quant à moi, ça m'est indifférent.

Q.—Vous n'avez rien à redire sur la manière dont vous êtes payé ? R.—J'aime autant être payé au mois qu'à la semaine ; c'est la même chose pour moi.

Q.—Avez-vous lieu de vous plaindre de la direction de l'établissement ; êtes vous content de l'ouvrage auquel vous êtes employé ? R.—Oui ; je suis content de l'ouvrage ; mais non du salaire que je reçois.

WILLIAM JONES, lamineur de forge, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous à tour de rôle, jour et nuit ? R.—Je ne travaille que le jour.

Q.—Combien d'heures par jour ? R.—Nous commençons à cinq heures et demie du matin et nous quittons l'ouvrage à environ quatre heures et demie de l'après-midi.

Q.—Vous avez le temps de déjeuner et de dîner en dehors de ces heures ? R.—Après les corvées ; nous avons une relève d'équipe entre les corvées.

Q.—Pouvez-vous vous procurer tout ce qu'il vous faut pour manger, entre les corvées ? R.—Oui.

Q.—D'ordinaire, combien avez-vous de feux par jour ? R.—Six, lorsque nous pouvons les obtenir.

Q.—Êtes-vous payé à la journée ou à la tonne ? R.—A la tonne.

Q.—Combien avez-vous par tonne ? R.—Dix-sept centins.

Q.—Le tout doit vous revenir ? R.—Oui.

Q.—En moyenne, combien gagnez-vous par jour ? R.—Cela dépend du nombre de tonnes que produit l'usine ; il est des journées qui donnent moins que d'autres.

Q.—L'une dans l'autre, combien les journées peuvent-elles vous rapporter, en moyenne ? R.—Environ \$2.75.

Q.—Êtes-vous employé durant toute l'année ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous pension ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par semaine ? R.—\$3.50.

Q.—Y compris votre blanchissage, etc ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quelles taxes ? R.—La taxe des pauvres les taxes de comté et d'école.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Portland, Maine ; j'ai également travaillé à Halifax.

Q.—Y a-t-il une différence entre les salaires ou le prix par tonne de cet endroit comparés avec ceux des autres endroits où vous avez travaillé ? R.—Le

niveau de notre industrie a tellement baissé que je ne saurais dire quelle est la différence.

Q.—Payez-vous la contribution de 40 centins pour soins médicaux ? R.—Oui.

Q.—Vous ne vous y refusez pas ? R.—Je crois que c'est une très bonne chose ; à défaut de payer 40 centins nous aurions beaucoup plus à payer en d'autres occasions.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous ce que gagne un lamineur de barres ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. KERWIN :

Q.—Savez-vous si le médecin touche ses 40 centins par mois ? R.—Oui ; je le crois.

Par M. HAGGERTY :

Q.—En général, les ouvriers sont contents de cet arrangement ? R.—Oui ; autant que je puis savoir.

Par M. GIBSON :

Q.—De combien d'hommes se compose une équipe de lamineurs de fer ? R.—Dans notre usine elle se compose de huit ou neuf hommes.

Q.—Travaillent-ils tous en même temps ? R.—Ils travaillent tous à la fois, soit au laminage soit au dégrossissage.

Q.—Vous travaillez conjointement avec d'autres ouvriers ? R.—Oui.

Q.—En travaillant à la tonne le prix de production de la tonne est partagé entre les gens de l'équipe ? R.—Quand je travaille à la tonne je ne partage avec personne ; parmi les autres ouvriers il en est qui sont payés à la journée, d'autres qui sont payés à la tonne ; il en est d'autres encore qui sont payés autrement.

Q.—Vous travaillez conjointement avec d'autres au laminage du fer ? R.—Oui.

Q.—Vous ne savez pas ce que gagnent les autres ouvriers qui travaillent avec vous ? R.—Le laminage est de 17 centins par tonne, le dégrossissage 11 cents ; le servant de dégrossissage à 10 cents et le servant du finissage 8 cents.

Par M. FREED :

Q.—Et la moquette est ainsi étirée ? R.—C'est tout ce que les ouvriers retiennent de gages d'une tonne. Après cela, il y a le jeune garçon qui crochette les barres dégrossies qui touche 73 cents et le garçon qui crochette les barres du finissage qui touche 68 cents, et les jeunes garçons qui les transportent et les tassent, reçoivent \$1.05 ou \$1.03 par jour.

JOHN BUTLER, chauffeur, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Combien de temps travaillez-vous par jour ? R.—Nous travaillons de 10 à 14 heures.

Q.—Suivant l'équipe dont vous faites partie ? R.—Ce n'est pas suivant l'équipe, mais suivant les feux et la corvée des feux.

Q.—De quelle manière êtes-vous payé ? R.—Nous sommes payés à la tonne.

Q.—Combien êtes-vous payés à la tonne ? R.—55 cents, ici.

Q.—En moyenne, combien estimez-vous que devrait être votre salaire par jour ? R.—Environ \$3.50. De \$3.25 à \$3.50, c'est ce que nous devrions toucher mais nous ne touchons pas autant. Nous touchons environ \$2.75.

Q.—Est-ce la moyenne de vos gages durant toute l'année ? R.—Pas tout à fait, la moyenne de nos gages peut être évaluée à \$2.65 par jour pour toute l'année.

Q.—Mais ce montant vous revient tout entier ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous père de famille ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous locataire ou propriétaire ? R.—Je suis locataire.

Q.—Quel est le montant de votre loyer ? R.—\$3.50 ; j'ai payé jusqu'à \$7.

Q.—Combien de pièces avez-vous pour \$3.50 ? R.—Cinq.

Q.—Pouvez-vous faire des épargnes sur vos gages ? R.—Non ; je n'en ai fait aucune. Tout au plus, puis-je payer ce que je dois.

Q.—Avez-vous donné des bons à des magasins sur la compagnie ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites que vous payez \$3.50 par mois et que vous occupez cinq pièces, payez-vous des taxes ? R.—Oui. Je paye la taxe des écoles \$1, je paye pour la taxe des chemins \$1 et 50 cts pour la taxe des pauvres.

Q.—Connaissez-vous des personnes qui occupent des maisons construites sur les terrains de la compagnie ? R.—Je connais des personnes qui occupent des maisons sur les terrains de la compagnie.

Q.—Savez-vous quel loyer elles payent ? R.—Non ; je ne le sais pas. Je crois que généralement elles payent le même prix pour toute autre maison suivant la valeur de la maison, si la maison est assez bonne elles payent plus, si elle est inférieure elles payent moins.

Q.—Avez-vous pratiqué votre métier dans d'autres villes ? R.—J'ai travaillé dans plusieurs villes.

Q.—Où ? R.—A Saint-Jean avant que je vinsse ici.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé à Saint-Jean, N. B. ? R.—Un peu plus d'un an la dernière fois.

Q.—Où avez-vous eu de l'emploi ? Etait-ce à l'usine de laminage de Three Mile House ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous père de famille ? R.—Oui.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher à Saint-Jean, qu'à Londonderry ? R.—En général, nous vivons là-bas à meilleur marché qu'ici.

Q.—Les loyers y sont-ils à meilleur marché ? R.—La différence n'est pas grande sous ce rapport ; il peut y avoir une légère différence suivant la qualité des maisons, mais en ce qui concerne les besoins usuels de la vie pour une famille, tels que le thé, le sucre, la melasse et autres choses de ce genre, tout y est à meilleur marché qu'ici.

Q.—Y a-t-il une différence dans le prix de l'ouvrage qui vous est payé là bas comparativement à celui qu'on vous payez ici ? R.—Oui, quant à la tonne.

Q.—Quelle est la différence ? R.—Là bas le prix était de 70 cents.

Q.—Ce pourquoi on paye 55 cents ici ? R.—Oui.

Q.—Ce qui fait la différence de 15 cents par tonne ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous produire plus de tonnes de fer par semaine, ici, que vous n'en produisiez là bas ? R.—Non, pas maintenant.

Q.—Avez-vous quelques reproches à faire ou quoi que ce soit à redire contre l'administration générale des écoles de l'établissement ou avez-vous des observations à faire qui pourraient profiter aux hommes employés par la compagnie ? R.—Sous certains rapports il reste quelque chose à désirer.

Q.—Comment pourrait-on faire des améliorations ? R.—Je ne sache pas que la compagnie puisse beaucoup plus présentement qu'elle n'a fait ; les améliorations dépendent autant des ouvriers que de la compagnie ; les hommes ne

peuvent pas avoir plus d'ouvrage ; ils ne font pas autant d'ouvrage aujourd'hui que par le passé, mais c'est la raison pourquoi leur salaire n'est pas plus élevé

Par M. KERWIN :

Q.—Est-ce dû à la rareté des hommes ? R.—Non, il y a autant d'hommes qu'on peut en désirer.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi il n'y a pas plus d'ouvrage ? R.—Je crois que les travaux, en général, les fournaux, etc., et les cylindres ne sont pas ou ne paraissent pas être en aussi bon état qu'il y a quelque temps.

Q.—Avez-vous un inspecteur qui visite les machines et veille à ce qu'elles soient en bon état ? R.—Oui.

Q.—Est-il nommé par le gouvernement ? R.—Il y a deux inspecteurs ; je crois que l'un d'eux est nommé par le gouvernement et que l'autre est nommé par la compagnie et ils examinent les chaudières, etc.

Q.—L'inspecteur des chaudières est nommé par le gouvernement ; il ne fait qu'une seule visite par année ou à peu près ? R.—Je crois qu'il fait une visite tous les trois ou quatre mois.

Par M. KELLY :

Q.—Payez-vous quarante cents par mois pour les soins médicaux ? R.—Oui.

Q.—Vous ne croyez pas que ce ne soit une surcharge pour l'ouvrier ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Par M. FREED :

Q.—Les jeunes garçons payent-ils autant que les hommes ? R.—Autrefois ils ne payaient pas autant ; je ne saurais dire ce qu'ils payent aujourd'hui. Je crois qu'il y a une différence de 5 à 10 cents.

Par M. KELLY :

Q.—Si pour cause de santé ou autre cause le médecin disparaît, les ouvriers sont-ils consultés sur l'opportunité d'en avoir un autre ou sur le choix de cet autre médecin ? R.—Ils sont parfaitement libres ; il leur est même loisible d'appeler un autre médecin pourvu qu'ils le fassent venir à leur frais.

Q.—Supposons que dans un cas critique il y ait besoin d'une consultation la compagnie devrait-elle payer l'autre médecin ? R.—C'est plus que je ne pourrais dire.

Q.—Le médecin reçoit-il la somme entière de quarante cents de chaque individu, ou quelque soit la somme qu'il reçoit, la reçoit-il personnellement ? R.—C'est la somme qu'il reçoit, autant que je puis savoir.

Par M. HAGGÉRY :

Q.—Dans le cas d'une vacance les hommes [ne recommandent-ils pas une personne pour la remplir, désignent-ils nominativement un médecin de leur choix ? R.—Je ne le sais pas ; je ne puis dire s'ils ne font un choix ; je crois qu'ils acceptent le médecin qui a les meilleures recommandations.

ROBERT STEVENSON, boiseur, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Votre devoir est-il de boiser la mine au fur et à mesure que les ouvriers avancent ? Q.—C'est là le devoir des autres boiseurs ; ma tâche à moi consiste à boiser les puits, les galeries, etc.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans ce métier ? R.—Six ans dans cet endroit.

Q.—Avez-vous travaillé au même métier dans d'autres endroits ? R.—Oui ; dans l'Etat du Maryland et un peu dans l'Etat de Pennsylvanie.

Q.—Quel salaire receviez-vous aux Etats-Unis ? R.—\$3 par jour.

Q.—Vous ne travaillez que le jour ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps travaillez-vous par jour ? R.—Neuf heures, comme les mineurs.

Q.—Etes-vous père de famille ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire ? R.—Non.

Q.—Etes-vous locataire ? R.—Je demeure dans une des maisons de la compagnie.

Q.—Combien payez-vous de loyer par mois ? R.—\$2.50.

Q.—Combien de pièces avez-vous ? R.—Quatre ; cinq avec la cuisine de derrière.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quel est approximativement le montant de vos taxes ? R.—56 cents pour la taxe des pauvres et celle du comté, \$1.00 pour la taxe des écoles et \$1.00 pour la taxe des chemins.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous dit que votre tâche était de fixer les cables de la cage ? R.—Non ; cela ne me regarde pas.

Q.—Y a-t-il un employé préposé à cette besogne ? R.—Oui.

Q.—En cas d'accident à qui ce fonctionnaire fait-il rapport ? R.—Au gérant, je suppose.

Q.—Pas à d'autres ? R.—Non ; pas que je sache ; je crois qu'il fait toujours rapport au gérant.

Q.—Avez-vous eu connaissance de quelques accidents occasionnés par la rupture des cables ? R.—Oui ; mais pas récemment.

Q.—Il y a eu des accidents ? R.—Il y en a eu un il y a quelques années.

Q.—Quels cables emploient-ils généralement ? R.—Des cables métalliques, je crois.

Q.—Savez-vous si ces cables sont fabriqués dans le pays ou à l'étranger ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Je suppose qu'il y a un inspecteur qui visite la mine ? R.—Il y vient quelquefois.

Q.—Le sous-inspecteur le remplace-t-il, quand il ne peut venir ? R.—Je n'en sais rien ; il est rare que nous voyons quelqu'un ; il peut y venir mais nous ne le connaissons pas.

Q.—Dans le cas d'un accident ne devrait-il pas s'y rendre ? R.—Il s'y rend longtemps après que l'accident a eu lieu.

Q.—Pas immédiatement après ? R.—Non.

Q.—L'usage de la dynamite est-il soumis à des règlements ? R.—Il y a des règlements à cet effet au bureau de la compagnie.

Q.—Y a-t-il un employé qui a la charge de la dynamite et qui juge de l'opportunité de l'employer ou non ? R.—Il y a un employé dans le bureau qui délivre la dynamite le matin à ceux qui vont la chercher.

Q.—Les mineurs sont-ils tenus de se procurer leurs lampes ? R.—Oui, ils achètent leurs propres lampes.

Q.—Achètent-ils aussi la dynamite ? R.—La compagnie fournit la dynamite aux ouvriers qui travaillent à la journée, et elle fait payer cette dynamite à ceux qui travaillent par contrat.

Q.—L'eau dans les environs de la mine est-elle potable ? R.—Dans quelques endroits cette eau est assez potable et dans d'autres endroits elle est mauvaise.

Q.—Vous faites sans doute, usage du puits ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'il n'y a pas de pompes adaptées à ce puits ? R.—Non.

Q.—Employez-vous le seau ordinaire ? R.—Nous nous servons quelquefois d'un baril à farine et nous prenons de l'eau à même ; cette eau surgit du fonds.

Q.—Y a-t-il des rapports faits sur la qualité de l'eau ? Y a-t-il un officier de santé qui s'assure que cette eau est potable ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—L'eau devient-elle mauvaise en certains temps de l'été ? R.—Quelquefois ; mais ça dépend du temps que nous avons.

Q.—Y a-t-il beaucoup de ces puits aux environs ? R.—Oui ; il'y en a beaucoup.

Q.—Sont-ils creusés par les ouvriers ou par la compagnie ? R.—Quelques-uns sont creusés par les ouvriers et d'autres par la compagnie, je crois.

Par M. KERWIN :

Q.—Les logements que possède la compagnie sont-ils chauds et confortables en hiver ? R.—Quelques-unes des maisons ne le sont pas.

Q.—Combien de charbon une famille dépense-t-elle pour se chauffer durant l'hiver ? R.—Je ne saurais dire ; pour moi j'en dépense de 20 à 30 quintaux par mois.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Combien coûte le charbon par tonne ? R.—Environ \$3.00 la tonne.

Q.—Où vous le procurez-vous ? R.—Il nous vient des mines. Je ne saurais dire d'où vient tout le charbon ; mais il en vient de Spring-Hill.

Q.—Savez-vous si on fait une réduction en faveur des ouvriers ? R.—Je ne saurais dire si les gens du dehors payent le même prix que les employés.

Q.—Le bois de service vient généralement de la campagne ? R.—Je crois que la plus grande partie vient de Greenville.

Q.—Vous résidez dans une maison de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un terrain adjacent à la maison ? R.—Non.

Q.—Je suppose que la compagnie permet quelquefois aux ouvriers de se bâtir sur ces terrains ? R.—Oui ; quelquefois.

Q.—Fait-elle payer un loyer surnuméraire pour l'occupation du terrain ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—En certains cas la compagnie aide-t-elle les ouvriers à se bâtir des cottages pour eux-mêmes ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. FREED :

Q.—Vous n'avez rien à ajouter au témoignage que vous avez donné ? R.—Non, rien, si ce n'est que je voudrais voir les gages augmenter.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'avez rien à reprocher à la compagnie, en dehors de ce qui concerne les gages ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que le mode de paiement des salaires, savoir une fois par mois, est convenable ? R.—Je ne sache pas que tout autre mode pourrait être plus avantageux.

Q.—Vous n'avez rien à redire sur ce point ? R.—Non ; rien du tout.

Q.—Vous dites que vous avez travaillé en Pennsylvanie et en d'autres endroits ?
R.—Oui.

Q.—Comment y étiez-vous payé ? R.—Mensuellement.

Q.—Vous retenaient-ils une semaine d'arrérage de paye ? R.—Non.

Q.—Dites de quelle manière on vous payait ? R.—On nous retenait généralement une semaine de paye ; on nous payait le sept du mois et si c'était un dimanche on nous payait le huit.

Q.—Avez-vous entendu des plaintes sur le mode de payment adopté ici ? R.—J'ai entendu des plaintes dans toutes les mines où j'ai travaillé ; il est naturel qu'il y ait des murmures d'une façon ou d'une autre.

MURDOCK GILLIS, chargeur de minerai, est assermenté et examiné

Par M. FREED :

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Je travaille 9 heures durant le jour et 12 la nuit, je fais à peu près la semaine au travail de nuit.

Q.—Etes-vous payé à la journée ? R.—Oui.

Q.—Combien recevez-vous par jour ? R.—\$1.12.

Q.—Les autres hommes reçoivent-ils le même salaire ? R.—Il y a différents salaires ; les chargeurs ont \$1.12 ; les charroyeurs \$1.20, les ouvriers de four à coke \$1.10 et les piqueurs \$1.00.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Payez-vous pension ? R.—Oui.

Q.—Combien coûte la pension ici ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Avez-vous jamais travaillé au même ouvrage dans d'autres usines de laminage ? R.—Non.

Q.—Payez-vous 40 ou 45 cents au médecin ? R.—C'est 40 cents que je lui paye.

Q.—Vous refusez-vous à ce paiement ? R.—Non.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui ; je paie la taxe des écoles et du comté, la taxe des pauvres et celle des chemins.

Par M. FREED :

Q.—Comment prélève-t-on ces taxes ? Est-ce sur votre revenu ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—A combien se monte le montant de vos taxes ? R.—Je paie \$1 pour les taxes d'école, \$1 pour les taxes de chemins et 66 cents pour la taxe des pauvres et les taxes de comté.

Q.—Vous ne savez pas comment on prélève ces taxes, sur les ouvriers qui ne tiennent pas maison ? R.—Non je ne le sais pas.

JAMES COCKELL, aide-chauffeur, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il longtemps que vous êtes employé ici, comme aide-chauffeur ?
R.—Près de 6 ans.

Q.—Etes-vous payés à la journée ou au mois ? R.—Nous sommes payé par tâche.

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—\$1.15.

Q.—Y a-t-il un grand nombre d'hommes employés à cet ouvrage ? R.—Trois.

Q.—Reçoivent-ils le même salaire que vous ? R.—Non ; le déblayeur de scories reçoit 5 cents de plus que moi.

Q.—Et l'autre homme comment reçoit-il ? C'est le gardien ? R.—Je ne sais pas exactement.

Q.—Vous travaillez tous un égal nombre d'heures ? R.—Oui ; douze heures par corvée.

Q.—C'est la moyenne de votre salaire ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous des bons à des magasins sur la compagnie ? R.—Non, jamais.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—De combien de pièces se compose votre maison ? R.—De huit pièces ; 4 en haut, 4 en bas.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Présentement je paye \$4 ; je payais plus autrefois.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous un terrain attenant à votre maison ? R.—Oui ; un tout petit morceau de terre, il ne vaut pas la peine d'en parler.

Q.—Payez-vous un loyer pour ce terrain ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des personnes qui payent un loyer pour des terrains attenant à leur maison ? R.—Je n'en connais pas.

Par M. KERWIN :

Q.—La maison vous appartient-elle ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Votre maison est-elle construite sur les terrains de la compagnie ? R.—Non.

Q.—Vous êtes propriétaire du terrain ? R.—Non ; je suis à loyer.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il une différence entre le loyer des maisons qui appartiennent à la compagnie et celui des maisons qui ne lui appartiennent pas ? R.—Pas que je sache ; le prix du loyer se mesure à la qualité des maisons.

Q.—Trouvez-vous un avantage particulier à louer une maison de la compagnie ? R.—Non pas que je sache.

Q.—Un employé qui ne loue pas une maison de la compagnie, est-il vu d'un mauvais œil ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—La compagnie donne-t-elle une préférence à ceux qui louent ses maisons ? R.—Non, je ne crois pas qu'elle s'occupe de cela.

Q.—Avez-vous antérieurement travaillé dans une usine de laminage ou de puddlage ? R.—Non.

Q.—Avez-vous toujours travaillé dans l'établissement ou vous êtes ? R.—Oui, depuis que je suis dans le pays ; il n'y a pas tout à fait six ans que j'habite le Canada.

Q.—Exercez-vous le même métier en Angleterre ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que la paye, au lieu d'être mensuelle, devenant bi-mensuelle serait avantageuse aux hommes ? R.—Je le crois.

Q.—Savez-vous s'il y a des hommes qui ont demandé à être payés plus fréquemment ? R.—Je ne sache pas qu'il ait été fait mention de cela.

H. J. INGRAM, surintendant de l'usine de laminage, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Depuis quand occupez-vous cette position ? R.—Depuis le premier août dernier.

Q.—Combien y a-t-il d'hommes employés dans votre usine de laminage ? R.—Environ 200 ; quelquefois plus, quelquefois moins.

Q.—Quels ouvriers employez-vous à part les puddleurs, les chauffeurs, les lamineurs et les manœuvres ? R.—Aucuns.

Q.—Suivant vous quelle serait la moyenne du salaire des puddleurs ? R.—De \$2.60 à \$3.00 par jour.

Q.—D'après une échelle adoptée dans la mine ou d'après quel taux ? R.—D'après le nombre des feux ou le poids du fer produit par le fourneau.

Q.—Le nombre des feux dépend-il de la qualité du fer, des machines employées ou de l'habileté des ouvriers ? R.—Quelquefois la qualité du fer entre pour quelque chose dans le nombre des feux.

Q.—D'après vous quelle serait la moyenne de salaire pour les chauffeurs ? R.—\$2.60 à \$3.00 par jour.

Q.—D'après vous quelle serait une juste moyenne de salaire pour les lamineurs ; je veux parler des ouvriers employés aux freins finisseurs ? R.—A peu près \$4 ou \$5 par jour.

Q.—Vos cylindres sont-ils à deux ou trois feux ? R.—A trois feux.

Q.—Et quel est le salaire des manœuvres ? R.—\$1.04.

Q.—Prenant un jour dans l'autre combien d'heures travaillez-vous par corvée de jour ? R.—Les manœuvres ?

Q.—Oui ; prenez le nombre total des manœuvres employés à l'usine de laminage ? R.—De 10 à 12 heures par jour.

Q.—Et par corvée de nuit ? R.—Présentement nous n'avons aucune corvée de nuit.

Q.—Et vous n'avez pas eu de corvée de nuit depuis que vous avez la direction de l'usine ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de temps l'usine a-t-elle cessé ses opérations depuis que vous en avez la direction ? R.—L'usine n'a pas cessé ses opérations ; nous avons toujours travaillé.

Q.—Les hommes ont-ils été à même de faire leur journée complète du moment qu'ils étaient en bonne santé et qu'on l'exigeait d'eux ? R.—Oui.

Q.—Les laminoirs de l'usine sont-ils en bonne condition ? R.—Les laminoirs sont en bon ordre.

Q.—Employez-vous plusieurs enfants dans l'établissement ? R.—Très peu, six ou quelque chose comme cela—de six à huit.

Q.—Quel âge ont ces enfants ? R.—De 10 à 15 ans, je crois.

Q.—A quoi un enfant de 10 ans est-il employé ? R.—A redresser les pièces dans la petite usine.

Q.—Est-ce un travail difficile ? R.—Non.

Q.—Ce travail occupe-t-il les enfants durant tout le jour ? R.—Non.

Q.—Sont-ils exposés à des accidents par défaut d'attention au travail ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Pensez-vous qu'un enfant de 10 ans puisse rester appliqué au travail pendant 10 heures ? R.—Il ne travaille pas aussi longtemps.

Q.—Combien de temps exige-t-on qu'ils travaillent ? R.—Une heure quand il y a lieu et peut-être un peu moins.

Q.—Est il arrivé des accidents à ces enfants ? R.—Non.

Q.—Y aura-t il beaucoup d'ouvrage additionnel de bureau pour préparer les listes de manière que les hommes seraient payés tous les jours ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Savez-vous quelle est la coutume suivie aux Etats-Unis dans les usines de laminage pour les dates de paiement ? R.—Les payes se font tous les mois ou tous les quinze jours ; en quelques endroits toutes les semaines.

Q.—Pensez-vous que l'avantage que retireraient les hommes en étant payés tous les quinze jours serait une compensation de l'ennui du travail qu'exigerait de la compagnie la préparation de bordereaux de paye tous les 15 jours ? R.—Non, je n'y vois pas de différence.

Q.—Les hommes vous ont-ils manifesté le désir d'être payés plus fréquemment ? R.—Non.

Q.—Si les hommes étaient payés tous les quinze jours échapperaient-ils à la nécessité de donner des ordres aux marchands sur la compagnie ? R.—Je ne connais personnellement aucunes transactions de ce genre.

Q.—Elles ne sont pas venues à votre connaissance ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Les chauffeurs, puddleurs, vivent-ils longtemps ; quel est l'âge moyen des hommes qui travaillent dans ces métiers, font-ils tort à leur santé ? R.—Je ne sache pas qu'ils fassent aucun tort à leur santé.

Q.—Ainsi vous croyez qu'ils sont aussi sains que les métiers ordinaires ? R.—J'ai rencontré des hommes qui avaient travaillé au puddlage toute leur vie et qui étaient arrivés à un âge aussi avancé que les plus âgés dans les autres métiers.

Q.—Vous-avez été chef d'équipe dans d'autres usines ? R.—Oui.

Q.—Dans les Etats-Unis ou en Angleterre ? R.—A Troy, dans la *Iron and Steel Company's Works*.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le salaire que vous receviez et celui qui vous est payé ici ? R.—Je crois que nous avons un peu plus ici que là.

Q.—Le nombre des heures de travail est-il plus considérable là qu'ici ? R.—Non ; il est à peu près le même.

Q.—Je ne veux pas parler en particulier, de cet endroit ; mais de tout autre établissement que vous pouvez connaître ? R.—Je connais des établissements à Troy et à Philadelphie et le nombre des heures de travail est à peu près le même.

Q.—Les ouvriers vont à l'ouvrage à quatre heures du matin ? R.—Oui ; c'est à peu près l'heure des ouvriers employés dans les usines.

Q.—Les ouvriers d'ici sont-ils aussi sobres et assidus que dans tout autre endroit où vous êtes allé ? R.—Oui ; quant aux hommes d'ici, je puis dire qu'ils sont plus assidus que dans tout autre endroit où je suis allé ; je veux parler des gens de la ville, des résidents.

Q.—Ne croyez-vous pas que la paye de quinze au lieu de la paye du mois profiterait aux ouvriers ? R.—Je ne sache pas qu'elle puisse leur être profitable ; toutefois je ne l'affirmerai pas.

Q.—Réfuseriez-vous de répondre aux questions que des personnes présentes dans cette salle vous poseraient par l'intermédiaire des membres de la Commission ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Les opérations de laminage souffriraient-elles par l'absence de l'un des membres de l'équipe ? R.—Oui.

Q.—Comment souffriraient-elles ? R.—Nous n'avons aucun homme de réserve qui connaisse le métier de lamineur ; en sorte que le laminoir ne saurait être mis en opération.

Par M. KERWIN :

Q.—Savez-vous si il y a des ouvriers qui ont été engagés par contrat en Eu-

rope et qui ont été amenés ici pour y travailler ? R.—Il y a eu des puddleurs qui sont venus dans ces conditions.

Q.—Des puddleurs qui ont été engagés en Europe ? R.—Quant à cela je n'en sais rien ; ils ont été amenés ici parce que nous manquions d'hommes aptes à travailler dans cette branche de notre industrie.

Q.—Y a-t-il d'autres usines de puddlage dans le Dominion ? R.—Je n'en connais pas d'autres.

Par M. FREED :

Q.—Les cylindres dans l'usine étaient-ils en bon état il y a quatre semaines ? R.—Ils étaient dans le même état qu'aujourd'hui, à cette exception près que nous avons installé une paire de cylindres à cordon.

Par M. KERWIN :

Q.—Pris ensemble vos hommes sont-ils contents ? R.—Oui ; autant que je puis savoir.

Q.—Vous n'avez entendu aucunes plaintes ? R.—Je n'ai entendu aucunes plaintes ; sauf que parfois le charbon n'était pas de très bonne qualité, mais nous faisons de notre mieux pour y remédier.

Q.—Si quelques-uns des hommes désirent avoir une entrevue avec vous, la leur accordez-vous et les traitez-vous d'une façon amicale ? R.—C'est toujours ainsi que j'ai agi à leur égard.

Q.—Si des difficultés s'élevaient entre le gérant et les hommes consentiriez-vous à ce qu'elles fussent réglées par arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Vous préféreriez ce règlement à tout autre ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Refusez-vous d'employer des personnes qui ont appartenu ou qui appartiennent présentement à une organisation ouvrière ? R.—Il m'importe peu de savoir ce qu'est un ouvrier ou à quelle société il appartient.

Par M. FREED :

Q.—Pratiquez-vous le métier de lamineur vous-même ? R.—Je ne suis pas un lamineur.

Q.—Mais vous avez une connaissance pratique de l'entreprise que vous surveillez ; des opérations en général ; vous connaissez l'ouvrage ? R.—Je connais les opérations en général et je sais ce que c'est que l'ouvrage ; mais pas pratiquement.

Q.—A Troy un lamineur recevra-t-il le même salaire qu'ici ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien de jeunes garçons de 14 à 15 ans avez-vous à votre emploi ? R.—De 6 à 8.

Q.—Pouvez-vous dire s'ils savent lire et écrire ou s'ils savaient lire et écrire quand ils sont rentrés en service ? R.—Non ; je l'ignore.

J. M. MORRISON, journaliste, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Vous résidez dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous avez entendu le témoignage donné par les lamineurs ? R.—Oui.

Q.—J'ai cru comprendre que vous désiriez ajouter quelque chose à ce témoignage ? R.—Je ne faisais pas le même ouvrage qu'eux ; ils travaillent au puddlage ; j'étais finisseur, ce qui est une branche tout à fait distincte. J'étais dans la même usine, mais dans une équipe différente de lamineurs.

Par M. FREED :

Q.—Quel salaire reçoit le lamineur de barres ? R.—Dans l'usine où j'ai travaillé, je recevais \$2.60 par tonne et là dessus je payais toute la main d'œuvre qui m'était nécessaire.

Q.—Combien de tonnes pouviez-vous produire dans une journée de travail ? R.—Avec le train et les fourneaux, et l'outillage supplémentaire que nous y avions nous pouvions produire environ 5 tonnes, ce qui était une bonne moyenne.

Q.—De combien d'hommes se compose l'équipe d'un jeu de cylindre ? R.—Cela dépend beaucoup des travaux que nous avons à faire ; mais, d'ordinaire, une équipe se compose de 10 ou 11 hommes. Quelques-uns de ces hommes ne sont pas compris dans la paye par tonne.

Q.—Quel est le salaire du lamineur ? R.—Environ \$4 ou \$5 par jour.

Q.—Après le lamineur quel est l'ouvrier le mieux payé ? R.—Le chauffeur.

Q.—Quel est le salaire du chauffeur ? R.—De \$3.50 à \$4.00.

Q.—Et après lui ? R.—Les dégrossisseurs.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—Environ \$1.50 par jour et il y en a deux.

Q.—Et après les dégrossisseurs ? R.—L'attrapeur.

Q.—Combien gagne-t-il ? R.—De \$1.10 à \$1.20, je crois.

Q.—Et après l'attrapeur ? R.—Ce sont presque tous des jeunes garçons ; ils touchent de 65 à 90 cents par jour ; mais en certains mois de l'année quelques-uns d'entre eux reçoivent davantage.

Q.—Y a-t-il d'autres employés ? R.—L'assistant chauffeur du fourneau qui reçoit environ \$1.30 à \$1.35 par jour.

Q.—Cela constitue toute une équipe ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour, en moyenne ? R.—Nous devrions travailler environ 10 heures, mais dans notre usine il arrivait parfois que nous travaillions 10, 12, 14 et même 16 heures par jour.

Q.—Pourquoi ce grand nombre d'heures de travail ? R.—Nous faisons de l'ouvrage supplémentaire et pour faire cet ouvrage, vu que nous manquions du matériel nécessaire, il nous fallait travailler durant ces heures supplémentaires.

Q.—Est-ce parce que les machines étaient en réparation ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si les machines sont en meilleur état maintenant ? R.—Je ne saurais dire comment elles sont maintenant ; mais lorsque j'ai quitté ou était en frais de les réparer, et depuis que j'ai quitté elles ont été réparées ; mais avant mon départ elles étaient dans un piteux état.

Q.—Savez-vous si les jeunes garçons employés payent au médecin la même contribution que les hommes ? R.—Non ; ils n'en payent que la moitié—20 cents par mois.

Q.—Quel est le montant payé par les hommes au mois ? R.—45 cents par mois ; les hommes ne s'occupent pas du montant qu'ils payent, mais je sais qu'ils payent 45 cents et non pas 40 cents comme on l'a dit, et les jeunes garçons payent 20 cents.

Q.—Y a-t-il des listes d'exclusion dans ce métier ? R.—Je ne saurais dire. J'ai entendu, cet après-midi, le témoignage de M. Muir, mais je ne saurais dire ce qu'ils font ; je ne puis que donner mon opinion sur l'apparence des choses indiquant ce qu'ils font ; je ne puis rien dire de plus si ce n'est mentionner les indices de faits probables.

Q.—Vous n'avez vu aucune liste d'exclusion ? R.—Je n'en ai jamais vue

parce que s'il en existait, on se garderait bien de les faire voir soit à moi, soit à d'autres.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous quitté l'usine de votre propre volonté ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous tenté d'y retourner ? R.—Voici à peu près comment je l'ai quittée ; les choses allaient mal et ne trouvant pas moyen d'y travailler à ma convenance et voyant qu'on ne faisait pas d'améliorations, entendant des murmures au sujet du peu d'ouvrage fait ; et vu que je sentais que j'avais fait mon devoir qu'ils n'avaient pas raison de se plaindre de moi : parce que le gérant lui-même m'a déclaré que l'ouvrage était fait à la satisfaction des clients et qu'il était même mieux fini qu'auparavant lorsqu'il était fini à la machine, je crus devoir quitter.

Q.—Refuseriez-vous de nous dire pourquoi vous n'avez pas repris vos fonctions depuis ? R.—Je me rendis auprès du gérant de l'usine et lui dis que j'avais appris que durant le jour qu'il s'était plaint que le fer produit n'était pas convenable, et là-dessus je lui dis qu'il était aussi bon qu'on pouvait le faire avec les laminoirs qu'ils avaient dans son usine ; et je lui répondis alors qu'avec les laminoirs à ma disposition je ne pouvais produire l'ouvrage qu'il demandait ; promesse me fut faite de m'en donner de meilleurs, mais elle ne fut pas tenue, et je quittai l'ouvrage en disant que je ne travaillerais pas davantage dans ces conditions. Le comité des ouvriers se rendit alors chez le gérant général dans l'espoir d'obtenir les améliorations voulues, et mon retour à l'ouvrage. Il répondit qu'il me verrait reprendre l'ouvrage avec plaisir ; c'était un samedi et sur cette promesse le lundi suivant je me disposais à retourner à l'ouvrage quand je reçus un avis du gérant de l'usine me disant qu'ayant appris que je devais reprendre l'ouvrage le lundi matin de ne pas venir vû qu'il n'avait pas reçu d'ordre du gérant général, et qu'il ne pouvait me remettre à l'ouvrage sans avoir reçu cet ordre. Je me trouvais dans l'usine ; les ouvriers me demandèrent pourquoi je ne travaillais pas et je leur fis part de l'avis que j'avais reçu. Le fait leur parut étrange vu qu'ils prétendirent avoir vu le gérant et qu'ils avaient insisté sur ma réinstallation en fonctions et que si je n'étais pas réinstallé il pourrait y avoir du trouble. Je ne sais jusqu'à quel point cela est vrai ; je ne sais ce qu'ils ont dit au gérant lorsqu'ils sont allés le voir, j'ai entendu dire qu'il voulait me rencontrer personnellement. Je me rendis chez lui et il me déclara nettement que je n'aurais jamais d'ouvrage tant qu'il serait le gérant de l'usine, et je lui en demandai les raisons et il me répondit que c'était parce que les hommes l'avaient menacé. Je ne saurais dire si c'est la véritable cause de la difficulté ; mais je l'ai considérée comme bien mesquine et insignifiante.

Q.—Etes-vous du nombre des ouvriers qui ont perdu six semaines de paye ? R.—Oui.

J. TURNER, puddleur, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous entendu les témoignages donnés par les différents puddleurs, cet après-midi ? R.—Oui.

Q.—Le croyez-vous à peu près exact ? R.—Je ne sais jusqu'à quel point il est exact ou non. J'ai entendu Brother Gough dire qu'en Angleterre il avait travaillé pour sept chelins la tonne en 1873, pendant qu'aux Etats-Unis on payait \$5 la tonne, je l'ai entendu faire mention des treize chelins six deniers, mais en Angleterre il vous faut payer votre aide, mais vous n'avez pas à lui payer un tiers ; vous pouvez avoir un homme à raison de trois chelins par jour.

Q.—Les conditions étaient-elles d'un chelin dans le louis et d'un chelin en plus ? R.—Oui.

Q.—En sorte que votre paye dépend entièrement du prix du fer ? R.—Oui.

Q.—Le chelin en plus n'avait pas été enlevé de la paye lorsque vous avez travaillé en Angleterre ? R.—Non ; les aides recevaient sept chelins six deniers pour allumer les feux tous les quinze jours.

Par M. KELLY :

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous habitez dans cette ville ? R.—J'ai une famille, mais elle n'est pas ici présentement. J'ai une maison bâtie sur le terrain de la compagnie.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paye \$5 de rente foncière par année. Le terrain que j'occupe mesure 66 pieds par 99, il est situé là-haut sur la côte.

Q.—Estimez-vous que cette rente est élevée ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des personnes qui payent davantage ou moins ? R.—Je connais ceux qui payent plus ; je n'en connais pas qui payent moins.

Q.—Pourquoi trouvez-vous exagérée une rente de \$5 pour un morceau de terrain de 66 pieds par 99 ? R.—Je crois que c'est payé trop cher.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous quel prix se vendrait ce lot ? R.—Il pourrait se vendre environ \$15.

Q.—Pensez-vous que ce serait un prix raisonnable ? R.—Je crois que \$10 à \$12 serait un prix raisonnable pour le terrain sur lequel je suis bâti.

Q.—Savez-vous si la compagnie vend des terrains ou si elle a l'habitude d'en vendre ? R.—Je ne crois pas que la compagnie puisse vendre des terrains ou si elle le peut elle n'en vend jamais.

Q.—Payez-vous cette rente annuellement ou tous les six mois ? R.—Tous les six mois.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont ces taxes ? R.—Les taxes des écoles \$2.50 ; je ne sais pas le montant de la taxe des chemins, mais je suis sûr de la payer et je crois que l'avis doit être rendu en ce moment même à la maison.

Q.—Pensionnez-vous au dehors ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous pensionniez au dehors en Angleterre ? R.—Je pensionnais dans une auberge et je pourrais difficilement dire ce que la pension coûtait vu que tout se trouvait compris.

Q.—Je veux parler des dépenses légitimes et non de plaisir ? R.—On me présentait le tout sur un même compte et il m'en coûtait de \$5 à \$6 par semaine.

Q.—À combien évaluez-vous la pension ? R.—À environ \$3.25.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter aux témoignages que vous avez entendus aujourd'hui qui soit de nature à favoriser les intérêts de la cause du travail et de la classe ouvrière des environs ? R.—Je ne vois pas, sauf en ce qui concerne le médecin ; je crois que je puis leur donner des renseignements intéressants sur ce point.

Q.—Parlez-nous alors du médecin ? R.—Du temps du docteur Kerr, le premier docteur que nous avons eu, lorsque je vins ici il y a 11 ans, chaque homme avait à payer 25 centins pour services médicaux pour une personne seule ; plus tard nous eûmes à payer 50 centins pour toute la famille, sauf les consultations ou les accouchements qui étaient payés en plus. Il s'est élevé quelques petites difficultés entre le médecin et le gérant général et le médecin dût quitter sans que les hommes eussent à donner leur avis et alors le docteur McDonald fut appelé à lui succéder et nous eûmes à lui payer 50 centins. J'ai entendu aujourd'hui des personnes déclarer devant vous, à diverses reprises, que le docteur fournissait tous les remèdes, mais, au cours de l'été, les hommes dans l'usine,

perdent beaucoup de temps par suite de maladies, de crampes, de choléras et autres choses de ce genre et parfois ils ne peuvent travailler durant tout l'été; j'ai vu de ces ouvriers payer au pharmacien pour des remèdes de \$4 à \$5 et cela sans liqueur—seulement pour les remèdes et les médicaments. Cependant si je demandais des remèdes au docteur, il m'en donnait; mais il me fallait les payer.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Pensez-vous que s'il y avait un mécontentement général parmi les hommes au sujet du docteur, le gérant le remplacerait par un autre ? R.—Je crois que le gérant remplacerait le docteur de suite, sans hésiter, si les ouvriers portaient des plaintes graves contre lui, mais je crois que notre médecin est généralement très estimé; je n'ai jamais entendu personne exprimer une opinion différente.

Q.—Virtuellement, c'est leur propre choix ? R.—Jusqu'à un certain point je crois que le médecin est laissé à leur propre choix et je crois que c'est un bon choix aussi.

Par M. GIBSON :

Q.—En bâtissant sur ce terrain, avez-vous un bail pour un certain laps de temps ? R.—Pour 6 mois et si on vous signifie d'avoir à quitter il vous faut déguerpir avant.

Q.—Que faites-vous alors de votre maison ? R.—Il faut l'enlever. Si la compagnie vous ordonne de vous en aller à l'expiration des six mois, je ne dis pas qu'elle agit ainsi, mais elle pourrait vous signifier d'avoir à quitter, et alors il vous faudrait partir.

Q.—Et ne vous accorderait-elle aucune indemnité pour la construction de cette maison ? R.—Je ne dis pas que la compagnie agirait ainsi, non plus qu'elle ait jamais agi de la sorte; mais je sais qu'elle a ce pouvoir.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous êtes parti à l'arrangement ? R.—La compagnie vous indiquera un morceau de terrain, et vous pouvez y bâtir une maison et l'occuper suivant son bon plaisir.

ELISKA PAUL, abatteur de charbon, aux mines de Springhill, est assermenté et examiné.

Par M. KERWIN :

Q.—A quelle branche de l'industrie houillère travaillez-vous ? R.—A l'abattage du charbon.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis quand travaillez-vous à l'abattage du charbon dans les mines de Spring-Hill ? R.—Depuis à peu près 11 ans.

Q.—Quel âge aviez-vous lorsque vous avez commencé à travailler à l'abattage du charbon ? R.—J'avais à peu près 19 ans.

Q.—Quel salaire receviez-vous lorsque vous avez commencé à travailler aux mines et quelle était alors votre besogne ? R.—Lorsque j'ai commencé à travailler aux mines, c'était comme fermeur de portes dans la fosse.

Q.—Que voulez-vous dire par fermeur de portes ? R.—Je veux dire que ma besogne consistait à veiller à la porte, à l'ouvrir et à la fermer lorsque les chevaux étaient passés.

Q.—Combien un jeune garçon reçoit-il généralement pour cette besogne ? R.—45 centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Lui faut-il longtemps rester dans cette position avant d'avoir de l'avancement ? R.—Cela dépend de son habileté au travail ou de sa vigueur.

Q.—Faites voir à la commission la gradation de l'ouvrage que les jeunes garçons ont à faire, et comment ils passent d'un degré à l'autre ? R.—Si le jeune garçon est assez habile il pourra, après avoir travaillé à la fosse, avoir de l'avancement et devenir charroyeur.

Q.—Après trois ou quatre mois quel salaire recevez-vous comme charroyeur ? R.—Je ne saurais dire le salaire que l'on donne maintenant ; mais quand j'étais charroyeur je recevais pour ma part 80 centins.

Q.—Par jour ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel salaire reçoivent les jeunes garçons maintenant ? R.—Les jeunes garçons employés comme charroyeurs reçoivent un salaire de 60 à 80 centins suivant leur habileté.

Q.—Quel est le degré qui vient après ? R.—C'est de contrôler le transport.

Q.—Qu'entendez-vous par cela ? R.—Retenir le wagon sur la rampe ou le contrebalancer, surveiller le transport, mesurer sa vitesse, le faire partir et l'arrêter.

Q.—Quel salaire reçoivent-ils pour cela ? R.—Quand j'étais aux mines je ne recevais que 80 centins comme pour le charroyage.

Q.—Quel est le degré suivant ? R.—Contrôleur de cages.

Q.—Vous voulez parler des paniers ? R.—Non ; je veux parler d'une question de contrepoids à savoir d'élever des paniers remplis et d'en descendre de vides.

Q.—Quel était votre salaire ? R.—\$1.00 par jour.

Q.—Arrivé à ce degré, combien estimez-vous qu'il faut de temps à un jeune homme actif pour faire une telle besogne ? R.—Un jeune garçon ne saurait contrôler une cage avant l'âge de 6 ans, à moins qu'il soit doué d'une force exceptionnelle.

Q.—Mais disons qu'il a 18 ans, qu'il travaille depuis l'âge de 14 ou 15 ans, combien lui faudra-t-il de temps pour diriger une cage ? R.—Peut-être trois mois s'il est vigoureux ; mais s'il est faible peut-être lui faudra-t-il deux ou trois ans.

Par M. KERWIN :

Q.—Seraient-ils occupés le même nombre d'heures à toutes ces besognes ? R.—Oui.

Q.—Quel est le degré suivant ? R.—Celui de chargeur.

Q.—C'est l'aide en tiers aux deux hommes qui sortent le charbon ? R.—Oui, il aide à charger le panier.

Q.—Quel est son salaire ? R.—De \$1.25 à \$1.30 par jour.

Q.—Le plus fort salaire est-il de \$1.30 ? R.—Il y a des aides dans des endroits importants—sur des plans nivelés ou quelque chose comme cela—où un homme capable, un mineur passablement expérimenté, peut gagner \$1.40 à \$1.50 par jour.

Q.—Après cela vient donc le mineur qui va chercher le charbon en profondeur ? R.—Oui.

Q.—Ceux-là travaillent-ils à la pièce, à tant de paniers ? R.—Toujours ; autant que je puis savoir.

Q.—Je suppose que généralement un homme apprend la besogne en commençant à travailler à la pelle, qu'il devient ensuite capable de travailler au pic et qu'il se forme petit à petit ? R.—Il apprendra à travailler le charbon principalement en observant la méthode de ceux pour qui il travaille et leur manière de procéder.

Q.—Alors il est sous les ordres de quelqu'un qui connaît parfaitement le métier et je suppose qu'il donne à cet homme un pourcentage sur ce qu'il gagne, ou comment la chose se passe-t-elle ? R.—Je ne connais que l'aide qui travaille dans ces conditions.

Q.—Comment un homme qui commence à la pelle peut-il devenir graduellement un charbonnier pratique ? R.—Si c'est un homme assez habile il saura se mettre sous la direction d'un vieux mineur, et peut-être que le directeur des travaux lui-même le prendra sous ses ordres, sans égards aux autres qu'il peut avoir déjà sous ses ordres.

Q.—Le directeur des travaux l'enverra-t-il à l'ouvrage sans l'assentiment des autres mineurs ? R.—Ici, dans la plupart des cas, le mineur choisit son propre aide.

Q.—Combien d'heures un mineur travaille-t-il, généralement, par jour ? R.—Nous sommes censés travailler huit heures par jour ; il en est qui travaillent plus, d'autres moins.

Q.—Travaillez-vous dans les mines ? R.—Oui, c'est mon métier.

Q.—Depuis quand le pratiquez-vous ? R.—Depuis 11 ans.

Q.—Depuis que vous travaillez dans la fosse ? R.—J'ai fait l'abattage pendant 11 ans.

Q.—En moyenne quel salaire réalisez-vous par jour, prenant un mois l'un dans l'autre ? R.—Je fais généralement \$2 ou un peu plus par jour.

Q.—Arrivez-vous à \$2.25 par jour ? R.—Je ne crois pas gagner autant.

Q.—Désiriez-vous \$2 par jour, au moins, durant toute l'année ? R.—Voulez-vous dire pour chaque jour de travail.

Q.—Recevez-vous \$2 pour chaque jour de travail ? R.—Oui, ou à peu près.

Q.—Combien perdez-vous de temps durant l'année entière ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Voulez-vous dire combien vous perdez de temps en moyenne par mois ? R.—Je ne puis, je ne saurais le dire.

Q.—Pouvez-vous trouver de l'ouvrage tout le temps de l'année ? R.—Non.

Q.—Pourquoi ne trouvez-vous pas toujours de l'ouvrage ? R.—Nous ne pouvons trouver d'ouvrage que lorsque la mine est en opération ; si la mine n'est pas en opération, nous n'avons rien à faire ; alors pour avoir de l'ouvrage il faut aller en chercher au dehors.

Q.—Quelles sont les raisons qui suspendent les opérations de la mine ? R.—Je n'en sais rien ; quelquefois la mine est fermée et je ne sais pourquoi ; la compagnie connaît ses propres embarras.

Q.—Pendant combien de temps reste-t-elle fermée ? R.—Deux ou trois jours de suite et après cela elle sera en opération pendant des mois.

Q.—Quel est le plus long chômage que vous avez subi depuis deux ou trois ans ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q.—Savez-vous si ce chômage a duré une semaine ou plus ? R.—Il n'a pas duré plus de trois jours.

Q.—Comment les mineurs opèrent-ils leur descente dans la mine ; descendent-ils parfois par les petits chars ? R.—Non, ils descendent à pied.

Q.—Quelle sorte de chemin va-t-il suivre pour se rendre à ses travaux ? R.—Le chemin qu'il lui faut suivre n'est pas très bon aujourd'hui.

Q.—Qu'avez-vous à redire au sujet du chemin qui conduit à l'ouvrage ? Pourriez-vous vous faire transporter à proximité de votre ouvrage ? R.—Oui, il pourrait et il devrait y avoir un moyen de transporter les ouvriers à leur ouvrage et de les en ramener.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Serait-il difficile d'avoir un moyen de transport ? R.—Non.

Q.—Dans le cas d'explosions dans la mine, les hommes pourraient-ils en sortir plus promptement qu'ils ne le peuvent aujourd'hui ? R.—Je crois qu'ils pour-

raient en sortir plus rapidement que maintenant s'il y avait un transport vers les voies de communication.

Q.—Quelle est la largeur de ces voies de communication ? R.—Les unes sont de 6 pieds, les autres de 10.

Q.—Il pourrait y avoir à la fois une double voie de communication et de transport à même les 10 pieds ? R.—Oui, il pourrait y avoir un transport sur la rampe de hissage et en même temps un chemin de communication.

Q.—Savez-vous si le prix du panier est plus élevé aujourd'hui qu'il était il y a cinq ans ? R.—Au meilleur de ma connaissance il est moins élevé qu'il y a cinq ans.

Q.—Ne préféreriez-vous pas être payé au poids plutôt qu'au panier ? R.—J'aime autant l'un que l'autre.

Q.—Arrive-t-il souvent qu'un panier est mis au rebut, parce qu'il contient du mauvais charbon sans que ce soit de la faute des mineurs ? R.—Non ; je ne puis dire qu'on ait mis des paniers au rebut à cause du mauvais charbon qu'ils contenaient sans que ce soit la faute des mineurs.

Q.—Supposant qu'un panier est rejeté hors la voie, quelle est la conséquence ? R.—S'il est jeté hors de la voie après que le mineur l'a laissé aller ou l'a lâché et que personne n'en a la charge, il est perdu.

Q.—Croyez-vous que le système de huit heures serait profitable aux mineurs ? R.—Oui, certainement.

Q.—Veuillez dire comment il leur serait avantageux ? R.—En travaillant huit heures, un mineur vivrait plus longtemps qu'en travaillant dix heures ; règle générale dans une mine l'air est moins pur qu'au dehors et pour cette raison, la santé du mineur y gagnerait s'il ne travaillait que huit heures au lieu de dix et il ferait autant d'ouvrage en huit heures qu'en dix, vu qu'il s'épuise en travaillant dix heures.

Q.—Avez-vous entendu dire que les ouvriers avaient fait des représentations aux administrateurs de la mine au sujet de la diminution du nombre d'heures de travail ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—En supposant que de telles représentations seraient faites, seraient-elles bien accueillies ? R.—Naturellement, je ne suis pas prêt à répondre ; mais je ne crois pas qu'elles seraient bien accueillies : les ouvriers ne pourraient pas hisser assez de charbon en huit heures.

Q.—Alors, quoiqu'un ouvrier puisse abattre autant de charbon en huit heures qu'en dix, il ne pourra pas le hisser ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à sortir votre charbon ? R.—Oui.

Q.—Comment cela ? R.—Généralement nous avons plus d'hommes à l'ouvrage que nous avons de moyens de hissage, spécialement en hiver.

Q.—Ne pourrait-on pas remédier à cela ? R.—Oui ; en engageant moins d'hommes.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Résidez-vous dans une maison appartenant à la compagnie ? R.—Non ; je suis propriétaire de ma maison.

Q.—Payez-vous de fortes taxes ? R.—Voulez-vous parler des taxes municipales et scolaires ?

Q.—Oui ? R.—Mes taxes s'élèvent à environ \$12.

Q.—Êtes-vous taxé d'après la valeur de votre propriété ? R.—Ma propriété est évaluée à \$500 ; mais je n'en suis pas certain.

Q.—Et sur cette évaluation de \$500, vous payez \$12 ? R.—Oui, mais nous avons cette année une taxe supplémentaire, vu que nous construisons une nouvelle maison d'école et je ne voudrais pas qu'il soit entendu que c'est là notre taxe ordinaire.

Q.—Y a-t-il ici quelques institutions où les mineurs peuvent s'instruire telles que les chambres de lecture, les bibliothèques gratuites, etc ? R.—Non ; il n'y

en a pas ; dans un temps nous avons eu une chambre de lecture ; mais on m'a dit qu'elle était fermée.

Q.—Les administrateurs ont-ils jamais favorisé les institutions de ce genre ? R.—Le directeur gérant a fait des offres pour aider à la création d'une salle de lecture.

Q.—Les mineurs ont-ils jamais pris la chose au sérieux ? R.—Je ne sais pas ; je ne puis rien dire.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Oui ; il y en a un bon nombre dans les environs.

Q.—Pensez-vous qu'ils les ont acquises à même les économies qu'ils ont réalisées sur leur salaire comme mineur ? R.—Oui ; je crois que c'est ainsi qu'ils les ont acquises.

Q.—M'avez-vous dit que c'est \$2 par jour ou plus que vous gagnez sans compter le prix de la poudre et de l'huile qu'il vous faut payer ? R.—Non ; quand je dis \$2 je ne comprends pas la poudre dans ce montant ; le prix de la poudre est déduit de la paye avant que la paye ne nous soit faite.

Q.—Vous croyez qu'il vous reste autant que cela ? R.—Cui

Q.—Avez-vous une idée du coût des choses nécessaires à la vie comme le pain, la viande, les végétaux, le thé, le sucre et autres articles de ce genre, et aussi les habillements, à Spring Hill, comparé avec celui des mêmes objets à Halifax, par exemple ? R.—Non ; je n'en ai aucune idée.

Q.—Vous ne savez pas si les articles dont vous avez généralement besoin sont plus chers ici ou sont au même prix ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien vous payez un pain de 4 livres ? R.—Non, je ne le puis ; je n'en achète jamais.

Q.—Combien payez-vous le roast-beef et le steak ? R.—Je ne le sais pas ; seulement je sais combien je paye mon bœuf d'hiver au quartier.

Q.—Combien le payez-vous ? R.—L'hiver dernier je l'ai payé sept cents la livre.

Q.—Était-ce pour un quartier de derrière ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous les pommes de terre ? R.—Je n'achète pas de pommes de terre, j'ignore ce qu'elles valent ; je cultive mes propres pommes de terre.

Q.—Savez-vous ce que vaut la livre de sucre en grains ? R.—Non, je ne suis pas en état de le dire.

Q.—Combien payez-vous l'huile ? R.—30 cents le gallon.

Par M. KELLY :

Q.—Combien un gallon dure-t-il de temps ? R.—C'est ma femme qui voit à la maison et achète ce qu'il faut ; je ne suis pas beaucoup au fait de ces choses.

Q.—Avez-vous un terrain autour de votre maison ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la grandeur de ce terrain ? R.—Trois acres.

Q.—L'avez-vous acheté dernièrement ? R.—Je l'ai acheté il y a quatre ans.

Q.—Combien vous a-t-il coûté \$100.

Par M. FREED :

Q.—Les trois acres ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Et combien vous coûterait le même terrain maintenant ? R.—Environ \$400. Ce terrain était boisé et je l'ai défriché moi-même.

Q.—Demeurez-vous à proximité de la mine ? R.—Non, je demeure à un demi mille environ d'ici.

Q.—Savez-vous si plusieurs mineurs possèdent des terrains sur lesquels il n'y a pas de maisons de construites ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—En connaissez-vous quelques-uns ? R.—Il y en a quelques-uns.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Savez-vous s'il est arrivé quelque accident dans les galeries dont on a parlé ? R.—Les galeries entre les couches ?

Q.—Oui ? R.—Non, je ne sais pas.

Q.—Lorsqu'on exploite activement la mine n'arrive-t-il pas que ces grattoirs percent souvent d'outre en outre les galeries ? R.—Oui.

Q.—Supposons qu'un homme ait fini son ouvrage et désire monter ? R.—Il ne lui faudra probablement pas attendre plus de deux ou trois minutes.

Par M. KERWIN :

Q.—Les maisons appartenant à la compagnie sont-elles plus ou moins chères que celles des autres personnes ? R.—Règle générale, elles sont moins chères.

Q.—Le mineur qui habite une des maisons de la compagnie est-il employé de préférence à ceux qui vivent dans les maisons des personnes étrangères à la compagnie ? R.—Je ne sais pas que cela fasse quelque différence.

Q.—Ces maisons sont-elles chaudes et confortables en hiver ? R.—Je ne puis dire qu'elles le soient. Mon père en a habitée une, mais c'était une maison neuve alors et elle était très confortable quand je l'ai quittée. Je n'ai pas habitée une de ces maisons depuis dix ans.

Q.—Existe-t-il quelque organisation ou fonds parmi les mineurs ? R.—Oui.

Q.—Y est-il attaché quelque avantage pour ceux qui en font partie ? R.—Oui.

Q.—Je veux dire s'il est accordé des bénéfices en cas de maladie ou de mort ? R.—Non.

Q.—Et en cas d'accidents ? R.—Non, il n'y a pas de bénéfice d'aucune sorte.

Par M. HAGGARTY :

Q.—La compagnie fait-elle des objections pour employer les personnes qui font partie des unions ouvrières ? R.—Non.

Q.—Dans le cas de grève favorise-t-on généralement parmi les travailleurs l'arbitrage ? R.—Oui, les travailleurs ont toujours favorisé l'arbitrage, autant que je le sache.

Q.—Y a-t-il eu dernièrement quelque difficulté à ce sujet ? R.—Non, rien qui vaille la peine d'en parler.

Q.—Ces difficultés ont-elles toujours été réglées de cette manière ? R.—Oui, nous avons eu des arbitrages dans deux ou trois occasions et les résultats ont toujours été satisfaisants.

Q.—La quantité de houille qu'un homme peut extraire pendant l'hiver n'est pas limitée ? R.—Non.

~~Q.~~ Q.—Connaissez-vous l'état sanitaire des maisons que les mineurs habitent ? R.—Je ne suis pas en état de le dire. Je ne visite pas souvent leurs maisons et je ne puis dire dans quelle condition elles sont. Je n'en ai pas visité une seule depuis plusieurs années.

Q.—L'eau est-elle bonne à boire dans le voisinage ? R.—Nous n'avons pas de bonne eau à boire à Spring-Hill, nulle part.

~~Q.~~ Q.—A-t-on de la difficulté à se procurer autour des mines l'eau nécessaire aux machines, etc. ? R.—Oui, il s'est perdu un peu de temps l'été dernier à raison du manque d'eau.

~~Q.~~ Q.—A quel endroit prend-on l'eau ? R.—On a percé des trous dans toute la campagne environnante.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous avez dit que les mineurs travaillent à la pièce, aussi qu'ils travaillent dix heures par jour et qu'ils pourraient faire tout autant d'ouvrage en huit heures ; pourquoi alors ne pourraient-ils faire la même somme d'ouvrage en sept heures ? R.—Il n'est compté qu'un certain nombre d'heures à celui qui va travailler dans la mine. Ainsi si je vais travailler dans les mines aujourd'hui ou demain pendant une demi-journée, je reçois le paiement d'une demi-journée et quand même j'aurais travaillé au-delà de mes forces pour parvenir à gagner les gages d'un jour dans une demi-journée on ne considérerait pas que j'ai fait le travail d'une journée. Il y a là quelqu'un qui tient le temps, et, bien que le travail soit fait à la pièce ou à l'entreprise, cependant celui qui tient le temps, de même que la compagnie, ne recevront l'ouvrage que d'après le temps pendant lequel on a travaillé.

Q.—Alors, d'après ce que je comprends, la difficulté serait qu'on vous donnerait un prix moindre ? R.—Oui, si nous n'allions travaillé que pendant sept ou huit heures pour finir à trois heures, nous n'aurions que trois quarts de jour.

Q.—Bien que vous eussiez fait le travail d'une journée ? R.—Bien que j'eusse fait autant d'ouvrage que pendant dix heures.

Par M. FREED :

Q.—Les prix sont-ils fixés d'une manière équitable et de façon à ce que ceux qui travaillent dans la houille dure et la houille tendre ainsi que dans les différentes couches puissent gagner à peu près les mêmes gages ? R.—Je ne sais pas ce qu'ils sont.

Q.—Il y a quelques ouvrages préférables à d'autres, même à des prix plus élevés ou moindres ? R.—Oui.

Q.—Et ces prix sont fixés par la compagnie proportionnellement au temps que les travailleurs prennent à tailler une certaine quantité de houille ? R.—Oui, les prix sont fixés par les membres de la compagnie, au meilleur de leur jugement.

Q.—Est-il fait preuve de favoritisme lorsqu'on envoie certains hommes exécuter le meilleur genre d'ouvrage ? R.—Je ne puis rien en dire ; on envoie quelques-uns des mineurs des plus anciens et les plus pratiques exécuter certains travaux qui devront être faits d'une manière plus particulière ; c'est là la seule différence faite, autant que je sache ; la direction de la mine placera un travailleur plus expérimenté à un endroit où elle voudra que le travail soit fait d'une façon particulière.

Q.—Le dernier témoin a-t-il dit qu'on ne faisait usage dans la mine que des lampes de sûreté, et l'ai-je compris ? R.—Je ne suis pas en état de dire ce que le dernier témoin a dit.

Q.—Y a-t-il quelque part dans les mines certains endroits dangereux ? R.—Je ne sache pas qu'il y ait un endroit dangereux dans la mine.

Q.—Je suis allé visiter la mine aujourd'hui, et n'y ai vu que des lampes ordinaires ; en est-il ainsi habituellement ? R.—Je ne connais pas d'endroit où on ne peut employer dans ces mines une lampe ordinaire, mais si on devait s'en servir pendant une couple d'heures, il faudrait alors faire usage d'une lampe de sûreté. En général cependant la lampe ordinaire est tout ce qu'il faut.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Y a-t-il quelque système d'amendes pour ce que vous pourriez faire ? R.—Rien que je sache, si ce n'est pour une mesure insuffisante ou quelque chose de semblable, si vous appelez cela une amende. Ainsi, si l'on fait monter une boîte qui n'est pas complètement remplie elle nous est retranchée—c'est à peu près la seule amende que je connaisse.

Q.—Croyez-vous qu'il soit juste qu'on vous la retranche ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Cette houille est mise avec le reste ? R.—Oui, autant que je le sache.

Q.—Et vous la perdez ? R.—Oui, nous la perdons entièrement.

Q.—Un homme pourrait charger ainsi une couple de boîtes par jour ; lui seraient-elles toutes retranchées ? R.—Le bourgeois qui se trouve au bord de l'ouverture de la mine, ou le contre-maitre est censé déduire toutes les boîtes non remplies autant que je le sache—dans tous les cas le mineur est sous l'impression que ces derniers déduisent chaque boîte non remplie ou malpropre.

Q.—C'est-à-dire contenant de la pierre ou l'argile ? R.—Oui, tout ce qui n'est pas de la houille.

Q.—Connaissez-vous quelque moyen d'y remédier ? R.—Je ne connais pas comment y remédier ; on pourrait difficilement faire cesser la pratique de ne pas compter les boîtes non remplies, mais on devrait établir quelque échelle de manière à ce que nous ne perdons pas la boîte entière ; cependant il est juste, quand il arrive que la boîte n'est pas remplie, qu'on en perde une certaine proportion.

Q.—Les mineurs ont-ils jamais essayé de faire quelque arrangement pour remédier à cette chose ? R.—Oui, les mineurs ont suggérer qu'on pourrait y remédier ne déduisant un certain nombre de livres, ou en enlevant une certaine quantité de houille de la boîte ; nous avons essayé de faire un arrangement à cet effet avec les autorités de la mine.

Q.—Les mineurs n'emploient pas maintenant d'hommes pour inspecter la houille dans leur intérêt ? R.—Non.

Q.—Avez-vous à suggérer à la Commission quelque chose qui puisse être à l'avantage des mineurs ? R.—Je pourrais dire plusieurs choses qui seraient au profit du mineur.

Q.—Faites-nous les donc connaître ? R.—La principale chose serait la montée et la descente, nous croyons que nous devrions être menés à l'endroit où nous travaillons et en être ramenés, et que l'on devrait nous faire descendre nos outils.

Q.—Devez-vous maintenant descendre vous-même vos outils dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Vous les monte-t-on ? R.—Lorsque nous avons fini de nous en servir—les pics ou forets—nous les mettons dans une boîte et les envoyons, puis nous les portons de nouveau lorsqu'ils sont aiguisés.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle serait la pesanteur d'une charge de pics comme ceux que vous descendez ? R.—Deux mineurs sont censés avoir huit pics et deux forets ; ils n'auront pas à porter les forets plus de deux fois par semaine et il se peut qu'après avoir travaillé dans un endroit difficile huit pics ne suffisent pas pour toute une journée ;—cela fait pour chaque homme quatre pics pesant séparément, les manches compris, environ deux ou trois livres ; ajoutez à cela le diner, et une boîte de poudre et vous vous ferez une meilleure idée de ce que doit être ce poids que ce que j'en puis vous dire.

Q.—Pouvez-vous suggérer comment on pourrait y remédier ? R.—Je ne sache pas que je puisse rien ajouter.

Par M. KERWIN :

Q.—Un garçon paie-t-il quelque chose au médecin ? R.—Un garçon qui gagne un dollar par jour paie au médecin ; celui qui ne gagne pas cette somme ne paie rien.

Q.—Le garçon qui gagne une piastre paie au médecin autant qu'un homme n'est-ce pas ? R.—Autant qu'un célibataire.

Par M. KELLY :

Q.—Votre seul grave grief c'est de descendre et d'emporter avec vous vos outils ? R.—C'est notre plus fort grief, et le fait est que c'est à peu près la seule chose dont nous ayions à nous plaindre, que je sache.

Spring-Hill, 13 avril 1888.

WILLIAM REES, chef mineur aux mines de Spring-Hill, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Êtes-vous payé au jour ou à la tonne ? R.—Au mois.

Q.—Quel est votre salaire mensuel ? R.—Il s'élève à environ deux piastres par jour.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour ? R.—Mon temps ordinaire est d'environ huit heures ; mais naturellement je suis censé être de service quand on me demande.

Q.—Mais vos services réels sont en moyenne d'environ huit heures par jour ? R.—Oui, environ huit heures.

Q.—Est-ce du travail de jour ou de nuit ? R.—Du travail de jour. Je pars à dix heures du matin, et s'il n'arrive rien de fâcheux pendant la journée, je m'en retourne chez moi à deux heures.

Q.—Y a-t-il plusieurs hommes occupant des situations semblables à la vôtre ? R.—Il y en a un dans chaque mine, chaque puits.

Q.—Quel est leur nombre, tous réunis ? R.—Trois, c'est-à-dire dans la première pose—puis il y en a d'autres qui viennent dans l'après-midi nous remplacer.

Q.—Dites-vous qu'il n'y en a que trois pour toutes les mines ? R.—Dans la pose régulière de jour.

Q.—Puis trois dans celle de nuit ? R.—Trois dans celle de nuit.

Q.—Combien de fois êtes-vous payés ? R.—Nous sommes payés aux quinzaines si nous le désirons, et c'est ce qui a lieu quelquefois—quelquefois je prends mes gages et d'autres fois je ne les prends pas—mais nous serions payés aux quinzaines si nous le préférons.

Q.—C'est le jour de paie régulier pour toute la mine ? R.—Sauf qu'une fois de temps à autre, à chaque mois ou deux il y a une paie de trois semaines.

Q.—Quel jour de la semaine êtes-vous payés ? R.—Nous sommes toujours payés le samedi.

Q.—Lorsque vous êtes payés le samedi quel temps votre paiement couvre-t-il ?

R.—Le paiement est pour quinze jours, mais les gages ne sont pas calculés très correctement, c'est-à-dire qu'il peut y avoir quelques centins de différences.

Q.—Ce n'est pas le paiement parfait jusqu'à date ? R.—Non, on paie jusqu'au quinze du mois.

Q.—Alors le quinze on calcule correctement votre temps jusqu'à cette date ?

R.—Le 15, le bureau est au fait du temps et les hommes sont payés suivant leur temps ou leur mesure, quelquefois elle puisse être, et l'argent leur est remis deux ou trois jours plus tard.

Q.—En entier jusqu'au 15 ? R.—Oui.

Q.—Les mineurs sont-ils toujours payés en deniers ? R.—Oui, ils sont toujours payés en deniers autant que je le sache.

Q.—La compagnie a-t-elle des magasins ? R.—Non, aucun.

Q.—Fournit-elle aux travailleurs des marchandises de quelque sorte ? R.—Rien, à l'exception de l'huile ; la compagnie tient de l'huile et de la poudre, mais naturellement les travailleurs ont la faculté de prendre ou non l'huile.

Q.—Si les mineurs achetaient l'huile et la poudre d'autres personnes, la compagnie en montrerait-elle quelque mécontentement ? R.—Personne autre que la compagnie ne tient la poudre, mais je ne sache pas que cette dernière se soucie qu'on achète ou non l'huile d'elle. Je crois qu'il y a bien peu de personnes qui achètent l'huile de la compagnie. Les mineurs, je crois, se la procurent principalement aux magasins.

Q.—Croyez-vous qu'en achetant l'huile de la compagnie vous l'avez à aussi bon marché que des autres personnes ? R.—Je ne suis pas en état de répondre dans le moment à la question, si les deux sont ou non au même prix, mais autant que je le sais il y a très peu de différence.

Q.—Dans tous les cas vous êtes absolument libres de faire ce qui vous plaît pour l'achat de l'huile ? R.—Oui.

Q.—La compagnie exerce-t-elle quelque contrôle sur les commerçants qui vendent l'huile ? R.—Non, aucun que je sache.

Q.—La poudre que la compagnie vend aux mineurs est-elle aussi bonne et à aussi bon marché que celle qu'ils pourraient acheter ailleurs dans les circonstances ordinaires ? R.—Oui, autant que je le sais, je ne suis cependant pas en état de répondre pleinement à cette question.

Q.—Avez-vous jamais entendu quelque plainte à ce sujet ? R.—Non, je ne puis le dire.

Q.—Serait-il permis à d'autres personnes de vendre de la poudre si elles le désiraient ? R.—Voulez-vous dire si cela serait permis aux mineurs ?

Q.—Non. Les marchands de la ville auraient-ils la permission d'en vendre ? R.—Je ne sache pas qu'il y ait rien pour les empêcher s'ils avaient l'intention de se livrer à cette branche d'affaires, rien que je sache.

Q.—La compagnie possède-t-elle des maisons que les mineurs habitent ? R.—Oui.

Q.—Plusieurs ? R.—Probablement de 60 à 70 en tout, il peut y en avoir plus ou moins, je n'en puis dire le nombre exact.

Q.—Combien y a-t-il de chambres en moyenne dans les maisons que les mineurs occupent ? R.—Trois ou quatre chambres et une cuisine.

Q.—Quel loyer payent-ils pour ces maisons ? R.—Elles se louent à différents prix selon leur position ; quelques-unes sont mieux arrangées et plus grandes que d'autres—elles contiennent plus de chambres—le loyer est de \$1.50, \$2 et \$2.50 par mois.

Q.—La compagnie fournit-elle gratuitement aux mineurs la houille dont ils ont besoin ? R.—Non, pas gratuitement.

Q.—Quelle somme demande-t-elle aux mineurs pour la houille, c'est-à-dire, aux hommes à son emploi ? R.—Je crois que les mineurs ont à payer environ 75 centins la charge.

Q.—Quelle quantité y a-t-il dans une charge ? R.—À peu près une demi-tonne ou trois quarts de tonne, je suppose.

Q.—Quelles sont à peu près les taxes que paie un mineur ; prenons le mineur ordinaire ? Vous feriez peut-être mieux de nous dire quelles taxes vous payez vous-mêmes ? R.—Quelles taxes voulez-vous dire ?

Q.—Toutes les taxes : toute taxe que vous payez, comme, par exemple, les taxes municipales, les taxes de chemin, d'école et toutes autres semblables ? R.—Nous payons \$1 pour taxe d'école, \$1 pour taxe de chemin, et environ quarante centins par année pour les pauvres et pour les contributions de comté.

Q.—Payez-vous une allocation mensuelle à un médecin ? R.—Oui.

Q.—Quel est le montant de cette allocation mensuelle ? R.—Les chefs de familles paient quarante-cinq centins et les célibataires 35 centins par mois.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que paient les garçons ? R.—Ils ne paient rien jusqu'à ce qu'ils soient en âge.

Q.—Les mineurs peuvent-ils choisir leur médecin ? R.—Eux seulement ; ce sont eux qui le choisissent.

Q.—La compagnie ne le choisit pas ? R.—Non, je ne crois pas qu'elle se soit encore jamais mêlée de cela.

Q.—Cet arrangement est-il fait par la compagnie, ou par la compagnie du consentement ou avec l'assentiment des mineurs ? R.—Les médecins actuels sont choisis, je crois, par les mineurs, mais naturellement la compagnie sanctionne ce choix ; cette dernière aide aux médecins à percevoir ce qui leur est dû et le bureau retient cela de la paie des mineurs, d'après un arrangement mutuel fait par eux.

Q.—Les mineurs trouvent-ils à redire contre cet arrangement ? R.—Je ne le crois pas, autant que je le sache ; du moins je crois que la majorité des mineurs sont parfaitement satisfaits de cette convention.

Q.—Le médecin fournit-il des remèdes en même temps qu'il donne ses conseils ? R.—Oui.

Q.—Dans les cas critiques, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une jambe brisée et qu'il faut une consultation ou de l'aide, le médecin exige-t-il des frais additionnels ? R.—Non.

Q.—Dans les cas d'accouchements demande-t-il une somme additionnelle ? R.—Oui.

Q.—Cela est entendu lorsqu'il passe marché avec les mineurs ? R.—Il demande dans tous les cas \$2. Au moins c'est ce qu'il m'a demandé.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Seriez-vous assez bon de nous dire quelles sont vos fonctions ? R.—Je dois me rendre à la mine et voir à ce que tout soit tenu en bon ordre ; je dois aussi voir à ce que les instructions du directeur de la mine soient exécutées.

Q.—Vous êtes la première personne qui va à la mine le matin ? R.—Oui, c'est moi.

Q.—Ceux qui sont nommés pour inspecter la mine pendant la nuit vous font-ils rapport ? R.—Oui, chaque matin.

Q.—Employent-ils des lampes de sûreté ? R.—Oui.

Q.—Et ils s'en servent toujours ? R.—Oui, et jamais d'autres.

Q.—Est-il jamais arrivé d'accidents parce qu'on aurait circulé sans avoir des lampes de sûreté ? R.—Non, pourtant un homme s'est légèrement brûlé ici une fois.

Q.—Cela par suite de sa propre négligence ? R.—Oui, il se dégageait une petite quantité de gaz dans une place de peu d'étendue où il se rendit pour miner ; il était accompagné de l'homme chargé de mettre le feu, mais tous deux s'entretenaient quelques instants au lieu de se mettre de suite à l'œuvre. Ils oublièrent qu'une petite quantité de gaz, d'un pied peut-être ou à peu près, s'était amassée à cet endroit ; ce gaz prit feu et il fut brûlé.

Q.—Que ferait-on à la personne qui circulerait sans avoir une lampe de sûreté, dans le cas où il arriverait un léger accident comme celui que vous venez de mentionner, s'il en était fait rapport au directeur ? R.—Le directeur aurait, je suppose, le pouvoir de lui imposer une amende. Je ne sais pas s'il y a quelque règlement à ce sujet, mais je suppose qu'on lui imposerait une amende et il devrait la payer, ou bien il recevrait son congé.

Q.—De quelle sorte de lampe de sûreté vous servez-vous, est-ce de la lampe de sûreté la plus perfectionnée ? R.—Nous en avons de toutes sortes ici ; il n'est pas nécessaire naturellement d'en avoir une pour chaque mineur. Nous avons cependant les lampes les plus perfectionnées, et chaque homme chargé de mettre le feu aux mines peu choisir la lampe qu'il préfère. En général c'est la Glenny qui est choisi.

Q.—Ces lampes ne sont pas nécessaires ici, car les ateliers sont bien ventilés ?
R.—Oui, très bien.

Q.—Les voies de circulation sont dures n'est-ce pas ? ? R.—Oui, on s'efforce de les maintenir autant que possible en bon ordre ; elles sont en bon état autant que je le sache.

Q.—Comment les hommes, à l'heure du travail, se rendent-ils dans les galeries ; leur est-il donné quelque avertissement ? R.—Il ne leur est jamais permis de les traverser à moins qu'il n'y ait pas de chevaux dans le moment ; s'il y en a ils doivent attendre.

Q.—Comment savent-ils qu'un cheval arrive ? R.—A chaque extrémité de la galerie sont placés des garçons chargés de s'avertir mutuellement lorsqu'il y a circulation.

Q.—Les grattoirs percent assez souvent ces galeries d'outre en outre ? R.—Quelques-uns très souvent ; oui.

Q.—Et si une personne y pénètre lorsque les grattoirs fonctionnent elle le fait à ses propres risques ? R.—Oui, si elle sort malgré les instructions des garçons ou de la personne placé à cet endroit.

Q.—Les garçons font-ils toujours leur durée ? R.—Ils sont toujours sur les lieux du matin au soir lorsque les grattoirs fonctionnent.

Q.—Avez-vous jamais su qu'il était arrivé quelque accident dans les galeries ? R.—Non, à personne circulant pendant l'exploitation.

Q.—Quel arrangement a-t-on fait pour permettre aux mineurs de monter le talus ; est-ce qu'ils montent à pied ? R.—Oui, quelquefois en venant de quelques-uns des puits qui ne sont pas très profonds un bon nombre montent à pieds, mais généralement ils se font monter.

Q.—Est-ce qu'ils marchent, règle générale ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une voie spéciale pour eux ? R.—Oui, il y a des voies de circulation à leur usage.

Q.—Ont-ils de l'aide de quelque sorte pour parcourir à ces voies ? R.—Non, pas d'aide ; il n'y a que des marches.

Q.—Il n'y a pas de rampes au côté ? R.—Je ne suis pas en état de dire dans le moment comment c'est dans les autres puits ; mais nous n'en avons pas maintenant dans les nôtres.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait avantageux pour les mineurs, après une journée de travail pénible, qu'on les aidât à monter ? R.—Oui, un rampe les aiderait un peu, je suppose.

Q.—Il n'y pas de lumières sur les voies de circulation ? R.—Des lumières conductrices ?

Q.—Oui ? R.—Non, il n'y a pas de lumières permanentes.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait avantageux qu'il y en eût à certaines distances ? R.—Non, je ne le crois pas ; je ne crois pas que ce soit nécessaire. Il ne serait pas sûr d'avoir les lumières permanentes s'il n'y avait personne pour en prendre soin.

Q.—L'air est-il parfaitement bon sur les voies de circulation ? R.—Oui, règle générale. En réalité il y a sur la plupart des routes une voie d'aérage de retour ; elles sont toutes bien ventilées.

Q.—Il n'y aurait pas alors de danger si l'on avait une lumière suspendue ? R.—Il ne serait pas sage d'avoir nulle part dans la mine une lumière suspendue s'il n'y avait une personne pour en prendre soin car elle pourrait mettre le feu.

Q.—Le prix payé pour la houille par les mineurs couvre-t-il les frais pour le monter au jour ou bien doivent-ils payer cela en plus ? R.—Non, ils ont la houille pour ce prix.

Q.—Elle leur est fournie au prix mentionné plus haut ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Quelles sont les dispositions prises pour permettre aux mineurs qui se trouvent dans la houillère de satisfaire à leurs besoins—ceux par exemple qui sont à l'extrémité des ateliers ? R.—Pour satisfaire à leurs besoins naturels ils doivent généralement se rendre dans les principaux parages.

Q.—Y a-t-il quelques dispositions prises pour ces fins—s'en occupe-t-on de quelque façon ? R.—Non, il n'y a pas de dispositions particulières de prises, mais il y a toujours bon nombre de places dans les anciens ateliers hors des principaux ateliers.

Q.—Ne trouvez-vous jamais à redire que les mineurs se servent de ces endroits ? R.—Parfois lorsque cela nuit aux mineurs nous les blâmons.

Q.—Ne croyez-vous qu'il serait convenable que les autorités de la mine prissent des dispositions pour ces fins ? R.—Je ne sais pas exactement ce qui pourrait être fait à moins d'exiger que les mineurs sortent tout à fait de la houillère, c'est-à-dire je ne connais pas de meilleures dispositions que celles prises.

Q.—Quelle distance le mineur qui se trouverait au fond du puits aurait-il à parcourir s'il était appelé à se rendre à l'endroit le plus élevé des ateliers. Serait-il obligé de monter à pied ? R.—Oui.

Q.—Il n'aurait pas l'occasion de s'embarquer sur un des petits chariots pour monter ? R.—Non, cela ne lui est pas permis.

Q.—En descendant leurs outils pour travailler dans la houillère—la compagnie fournit-elle les outils aux mineurs ? R.—Oui.

Q.—Quels outils fournit-elle à chaque travailleur ? R.—Chaque escouade de travailleurs reçoit huit pics par jour ainsi que deux pelles et les outils à force nécessaires, un marteau de mine et un coin.

Q.—Les mineurs doivent-ils porter ces outils chaque jour lorsqu'ils montent ou descendent dans la houillère ? R.—Ils font monter leurs pics dans les boîtes mais lorsqu'ils se rendent au travail, le matin, ils doivent en général les descendre avec eux.

Q.—Sont-ils obligés de les descendre ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il serait aussi facile de les descendre dans les wagons jusqu'au bas de la mine—comme par exemple à l'endroit où se forment les branches au bas—y aurait-il quelque difficulté à les y faire descendre ? R.—Les mineurs aiment généralement à emporter leurs outils avec eux. Par exemple un grand nombre des travailleurs ne se rendent pas à l'endroit que vous mentionnez—la moitié à peu près d'entre eux n'y vont pas du tout mais se rendent à d'autres ateliers par des voies de traverses et ce serait leur imposer un travail additionnel que d'y faire descendre leurs outils.

Q.—Mais il y a des boîtes qui vont aux endroits où ces derniers travaillent ? R.—Oui, les boîtes y passeront certainement pendant la journée.

Q.—Il n'y en a pas qui doivent y passer une heure ou une demi-heure après la descente des mineurs ? R.—Non, il se peut que ce soit plus longtemps après.

Q.—Quelle est la distance la plus considérable à partir du point le plus élevé de la mine jusqu'à l'endroit où ces mineurs travaillent ? R.—De quel côté voulez-vous dire ?

Q.—Pour descendre et prendre une des branches conduisant à l'un ou l'autre de ces endroits ? R.—La distance la plus considérable qu'il y ait peut-être, je suppose, de trois quarts de mille.

Q.—Supposons que la chaîne sans fin se brise un jour pendant la descente et qu'il y ait alors sur cette route des mineurs qui montent ? R.—Les mineurs ne passent pas par cette voie.

Q.—Ne leur est-il pas permis d'y passer ? R.—Non, il existe une voie séparée depuis le sommet jusqu'au fond.

Q.—Les membres de la Commission pourront avoir, je suppose, le privilège de voir cela et d'y descendre à pied s'ils le préfèrent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous dit que les mineurs recevaient à la fin du mois leur salaire entier jusqu'au 15 ? R.—La compagnie paie chaque quinzaine. Le 15 le temps des travailleurs est marqué, puis à la fin du mois ils reçoivent un état (*scrip*). Chaque quinzaine les mineurs reçoivent une somme équivalente à ce qu'ils font ou quelque chose d'approchant, car le bureau ne calcule pas alors les comptes d'une manière bien précises, mais à la fin du mois cela est fait, puis le mineur reçoit l'état de la somme entière qui lui est due et il est alors payé.

Q.—Vous employez quelques petits garçons dans cette mine, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune que vous sachiez ? R.—Il n'y en a pas qui soient âgés de moins de douze ans que je sache.

Q.—Lorsque ces garçons désirent qu'on les emploie dans la mine leur demandez-vous habituellement leur âge ? R.—Oui, il ne nous est pas permis de les occuper s'ils ont moins de douze ans.

Q.—Existe-t-il dans la province quelque loi qui vous le défende ? R.—Oui.

Q.—Une loi de la province ? R.—Oui.

Q.—La plupart des garçons employés dans les mines peuvent-ils lire et écrire ? R.—Je sais qu'un bon nombre d'entre eux le peuvent mais il y en a peut-être quelques-uns qui ne le peuvent pas. Cependant, la majorité, je crois, peut lire et écrire très bien.

Q.—Il n'a jamais été employé de filles dans la mine ? R.—Non, aucune.

Q.—Les garçons qui y sont employés reçoivent tant par jour ? R.—Oui.

Q.—Supposons qu'un garçon âgé de douze ans vienne à la mine et que vous l'employiez, ou que quelqu'un l'emploie, quel salaire aura-t-il ? R.—Le salaire le moins élevé est de quarante-cinq centins par jour.

Q.—Puis à mesure qu'il se rend plus utile on augmente son salaire ? R.—Oui.

Q.—Quel montant de salaire recevra un garçon après une année de service ? R.—Il pourra recevoir 60, 70 ou 80 centins par jour.

Q.—Selon la valeur de ses services ? R.—Oui, selon la valeur de ses services.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon employé dans la mine ? R.—Douze ans, et il y en a que très peu de cet âge.

Q.—Il n'y a pas de loi qui règlemente ce sujet ; en existe-t-il une ? R.—Oui, il n'est pas permis d'y employer un garçon moins âgé ; vous n'avez pas la permission de l'engager.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il eu quelques accidents dans la mine par suite de l'effondrement du toit ? R.—Il n'est arrivé que très peu d'accidents dans cette mine.

Q.—Quand a eu lieu le dernier accident par suite de l'effondrement du toit ? R.—Il y a environ quinze jours, deux hommes ont été blessés, ce n'était pas le toit cependant, mais de la houille d'en haut ou une pierre qui est tombée sur eux pendant qu'ils minaient.

Q.—Avait-on boisé à cet endroit, ou le boisage ne suffisait-il pas ? R.—Ces hommes travaillaient à l'ôter, ils enlevaient les piliers.

Q.—Ces accidents, dîtes-vous, n'arrivent pas souvent ? R.—Il y en a eu très peu dans ces ateliers.

Q.—Ces deux hommes travaillaient-ils sous la direction du contre-maître ou sous sa responsabilité lorsqu'ils ont été blessés ? R.—Il était sous la direction du contre-maître ou directeur de la mine.

Q.—Il travaillait conformément à ces instructions ? R.—Je ne pourrais le dire exactement dans le moment. Il pouvait avoir des instructions, peut-être de prendre garde à lui ou de faire le travail d'une manière différente, mais je ne

suis pas en état de le dire. L'accident n'est pas arrivé dans la partie de la mine où je me trouvais.

Q.—Lorsqu'un mineur qui remplit les instructions du directeur ou du contre-maitre est blessé, continue-t-on à lui payer son salaire pendant qu'il ne peut travailler ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Existe-t-il quelque fonds à même lequel ce mineur reçoit quelque bénéfice, salaire ou allocation ? R.—Oui il y a une société de secours mutuels en rapport avec la compagnie.

Q.—Les mineurs contribuent-ils en entier au fonds de cette société ou la compagnie contribue-t-elle quelque chose ? R.—La compagnie contribue pour un montant d'environ un tiers ou de 50 pour 100, je ne sais pas d'une manière certaine lequel.

Par M. Haggarty :

Q.—Est-il facultatif pour les mineurs de contribuer à ce fonds ? R.—Il en est ainsi pour nous tous. Lorsqu'un mineur arrive, la compagnie ne le force pas à payer s'il ne veut pas faire partie de la société.

Q.—Il en a le choix ? R.—Oui.

Q.—La taxe à ce sujet est perçue dans le bureau ? R.—Oui.

Q.—Comment ce bénéfice est-il donné à la personne blessée ;—quel arrangement y a-t-il pour le distribuer—de quelle manière la compagnie s'y prend-elle pour payer le bénéfice au travailleur blessé ? R.—Tout se fait dans le bureau. Il y a un secrétaire et un trésorier et l'argent est retenu et déposé à la compagnie dite *Halifax Banking company*, ici.

Q.—Existe-t-il quelque échelle d'après laquelle les personnes blessées reçoivent ce bénéfice ? R.—La contribution générale est de trente centins et il reçoit \$2.50 par semaine.

Q.—Pendant combien de temps ? R.—Vingt-six semaines. Un travailleur qui paie 50 centins reçoit \$4 ; s'il devient malade ou se blesse. On lui donne un chèque sur la banque pour son argent à toutes les quinzaines, d'après le même système que pour le salaire des travailleurs.

Q.—Les mineurs profitent-ils en général de cette société et y souscrivent-ils ? R.—Presque tous le sont, je crois.

Par M. Freed :

Q.—Savez-vous si, règle générale, l'argent de ce fonds s'accroît, ou le retire-t-on presque tout ? R.—L'année dernière le surplus n'a pas été considérable, car il y a eu beaucoup de maladies. Un bon nombre de mineurs ont contracté les fièvres en travaillant, ce qui a eu pour effet de réduire le fonds ; cependant il y a eu un surplus et c'est un heureux signe.

Q.—Y a-t-il quelque bénéfice à raison de mort ? R.—Oui, \$6C.

Q.—Le bénéfice est-il le même pour les deux classes de personnes qui contribuent au fonds de la société ? R.—Oui, le bénéfice à raison de mort est le même, quelque soit la contribution.

Q.—C'est-à-dire quand la mort résulte de la maladie ou d'un accident ? R.—Oui ; il est accordé tout à la veuve et à chaque enfant pendant telle période de temps,—une année.

Q.—L'argent est placé à la banque ici ? R.—Oui.

Q.—A quel nom ? R.—Il y a des fidéicommissaires.

Q.—Nommés par qui ? R.—Nommés par les mineurs, naturellement ; les autorités de la compagnie sont représentées par un ou deux fidéicommissaires et les travailleurs par trois—il y a cinq fidéicommissaires.

Q.—Ces fidéicommissaires donnent-ils un ample cautionnement qu'ils administreront les fonds avec soin ? R.—Je le crois.

Par M. GIBSON :

Q.—Fournit-on à chaque mineur les règlements concernant la direction des affaires de la société et la distribution des fonds ? R.—Oui, il y a une copie pour chaque travailleur qui la demande.

Q.—Chaque travailleur peut en avoir une copie s'il le désire ? R.—Oui, une copie des règlements, ainsi qu'un rapport des opérations de chaque année.

Q.—La compagnie répond du soin convenable du fonds, n'est-ce pas ? R.—

Q.—La compagnie se rend responsable de ses employés, n'est-ce pas ? R.—Je le suppose ; naturellement elle est grandement intéressée dans cette société, car elle paie un bon montant du fonds.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Combien de fois l'inspecteur visite-t-il la mine ? R.—Tous les moi^{ns} *

Q.—Chaque mois ? R.—Assez régulièrement chaque mois.

Q.—Y a-t-il un inspecteur adjoint dans le cas où l'inspecteur ne peut venir lui-même ? R.—Je parle de l'inspecteur-adjoint.

Q.—Avez-vous une copie des règlements concernant l'exploitation de cette mine ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque objection à m'en communiquer une copie ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Voudrez-vous nous en envoyer une copie demain matin ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Combien les garçons travaillent-ils d'heures par jour ? R.—Ils sont censés travailler dix heures. Naturellement quelques-uns travaillent ce temps, mais règle générale, ils ne travaillent pas plus de huit ou neuf heures.

Q.—Le contre-maître dans les mines donne-t-il jamais des coups de pied ou frappe-t-il ces garçons parce qu'ils ne s'acquittent pas de leur travail, leurs fonctions ; savez-vous si des garçons ont reçu des coups de pied de la part des surveillants ou du contre-maître de la mine ? R.—Je ne puis dire que je le sais.

Q.—La compagnie permettrait-elle au contre-maître des différentes poses de frapper et maltraiter les garçons ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Vous ne savez pas qu'aucun garçon ait jamais reçu des coups d'un contre-maître ? R.—Non.

Q.—Quel nombre total de personnes emploie-t-on ? R.—Selon toutes les probabilités, je suppose 1400 ou 1500 à peu près.

Q.—Combien y a-t-il de garçons sur ce nombre ? R.—Il y a probablement 100 ou 150 garçons.

Q.—Combien y a-t-il de médecins ? R.—Il y a trois médecins des mines autorisés.

Q.—De quelle manière sont-ils choisis par les mineurs—veuillez décrire comment cela se fait ? R.—Les mineurs tiennent une assemblée publique dans une des salles et conviennent unanimement d'un homme ; naturellement les médecins que nous avons ici maintenant sont ceux qui y étaient à l'époque où l'exploitation a commencé.

Q.—Y a-t-il quelque système d'amendes dans les mines ? R.—Oui, il existe un système.

Q.—Pourquoi impose-t-on des amendes aux travailleurs ? R.—Une amende sera imposée s'ils désobéissent aux instructions, ou contreviennent de quelque façon aux lois concernant les mines ; ils sont alors passibles d'une peine.

Q.—S'agit-il des règlements faits pour ces mines ? R.—Non, de l'acte concernant les mines.

Par M. FREED :

Q.—L'amende est-elle imposée par la compagnie ou par les autorités ? R.—La compagnie traduira les contrevenants devant le magistrat stipendaire.

Q.—Seront-ils condamnés à l'amende en vertu d'un acte de la province ? R.—Oui.

Q.—Serai-ent-ils condamnés à l'amende pour quelque infraction aux règlements faits par la compagnie ? R.—Non, ce serait d'après les instructions de la compagnie, ou la compagnie serait la partie qui porterait plainte contre eux.

Par M. KERWIN :

Q.—Les mineurs ne paient aucune amende qui profitent à la compagnie ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—La compagnie a-t-elle une échelle de prix pour l'extraction de cette houille ? R.—Oui.

Q.—Soyez assez bon de mentionner à la Commission au meilleur de votre connaissance, quelle est la différence et comment sont données les entreprises ainsi que les mineurs payés ? R.—Les travailleurs sont en général payés au mois.

Q.—Oui, vous nous avez dit précédemment comment ils étaient payés, mais ce que nous désirons connaître c'est l'échelle des prix pour l'extraction de différentes espèces de houille dans une couche ? R.—Les mineurs reçoivent en général moins pour l'extraction de la houille tendre que pour la dure.

Q.—Mais quelle est la différence dans l'échelle des prix ? R.—Cela varie de 25 à 50 centins la boîte.

Par M. FREED :

Q.—Quelle quantité y a-t-il dans une boîte ? R.—On accorde généralement environ 1650 livres pesant ; c'est à peu près la moyenne.

Par M. KELLY :

Q.—Combien de boîtes pourront extraire deux hommes pendant une journée, car si je vous comprends bien deux hommes travaillent ensemble ? R.—Oui.

Q.—Et ils se partagent le paiement ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils à rétribuer quelqu'un à même la liste des prix ? R.—Ils engagent leur propre chargeur ou aide, lequel charge la houille pour eux, mais ils doivent le rétribuer.

Q.—Combien de boîtes les deux mineurs et leur aide pourront-ils extraire pendant une journée ? R.—Dans certains endroits ils extraient de 20 à 22 boîtes par jour.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Doit-il y avoir une pesanteur spéciale dans chaque boîte ? R.—Règle générale les boîtes sont censées être remplies jusqu'aux bords.

Q.—En supposant qu'elles ne soient pas remplies de niveau retranche-t-on quelque chose aux mineurs ? R.—Oui, si elles ne sont pas entièrement remplies, selon les instructions, elles sont retranchées.

Q.—C'est-à-dire que les travailleurs ne sont pas du tout payés pour la houille qu'elles contiennent ? R.—Non.

Q.—Que fait-on de cette houille ? R.—Voici ce qui arrive généralement. Si un mineur envoie trente boîtes pendant une journée, et que la plupart soient peu remplies on lui en retranchera une sur le travail de toute la journée.

Q.—En supposant qu'il travaille vingt-cinq jours pendant le mois il perdra probablement vingt-cinq boîtes ? R.—Un mineur ne se fera retrancher des boîtes qu'une fois peut-être pendant une semaine, et peut-être pas du tout.

Q.—Les travailleurs consentent-ils à cela ? R.—A quoi.

Q.—A ce que les boîtes leur soient déduites ? R.—S'ils savent qu'ils n'ont pas rempli leurs boîtes et qu'ils n'ont pas accompli leur devoir sous ce rapport ils doivent en passer par là et ils ne peuvent rien dire.

Q.—Croyez-vous que les travailleurs ne doivent pas être payés ; qu'on devrait s'entendre de quelque manière au sujet de la quantité qui doit leur être déduite ? R.—C'est une question assez difficile à régler. Naturellement si un mineur ne manquait de remplir qu'une seule boîte et qu'elle lui fut retranchée il y aurait une différence, la chose serait différente, mais s'il s'en fait une habitude et qu'alors on lui retranche une boîte, ou l'équivalent, ce n'est rien que juste ; mais c'est une chose difficile à régler.

Par M. FREED :

Q.—La houille n'est-elle pas pesée au moment où elle est montée ? R.—Non, pas ici.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les mineurs préfèrent ils travailler à la boîte au lieu d'au poids ? R.—Je n'ai jamais entendu personne d'ici faire des objections, tous paraissent être satisfaits.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans quelque autre mine que celle-ci ? R.—Non.

Q.—Vous ne savez rien des prix payés par boîtes dans les autres mines ? R.—Non, je ne sais pas exactement ce qui est payé dans les autres mines.

Q.—Savez-vous si les boîtes sont à peu près semblables à celles dont on se sert dans les autres mines ? R.—Je ne suis pas en état de dire ou non si elles sont à peu près de la même dimension ; dans quelques mines les boîtes sont plus grandes et dans d'autres plus petites ; mais je ne connais pas la différence.

Q.—Vous avez dit que l'on payait pour chaque boîte de 25 à 50 centins de différence selon que la houille était dure ou autrement ? R.—Oui.

Q.—Supposeriez-vous que la houille, qui se trouve à l'extrémité du puits dans lequel nous sommes allés, était dure ? R.—Oui, elle est aussi dure que tout autre morceau de houille dans les ateliers.

Q.—Elle coûtera à peu près 50 centins la boîte ? R.—Oui, c'est à peu près ce que la compagnie paie pour la boîte.

Q.—Combien le mineur peut-il extraire de boîtes de cette houille par jour ? R.—De 12 à 14 boîtes par jour, je suppose.

ALEXANDER FERGUSON, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous avez entendu le témoignage rendu par M. Paul ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous prêt à corroborer ce témoignage, ou y a-t-il quelque partie différente de ce que vous pensez ? R.—C'était exactement ma manière de voir ; c'est une chose qui m'intéresse et l'on pourrait propager l'impression que ces deux dollars par jour étaient à peu près la moyenne du salaire ici. Quant à moi j'aimerais que justice fut rendue, non pas seulement comme individu, parce qu'il y a une grande différence parmi les travailleurs de même que dans les places dans la mine et les chances données à chacun. Et naturellement en rendant témoignage ici, je dois dire la vérité sinon ce serait dénaturer le faits.

Par M. FREED :

Q.—Comment gagnez-vous par jour lorsque vous travaillez une journée entière ? R.—Pour répondre à cette question je dois en poser une autre : Que croyez-vous être une journée entière ? Considéreriez-vous que ce serait une journée entière si vous travailliez tout le temps pour n'extraire qu'un peu de houille.

Q.—En travaillant une journée ordinaire dans la mine ? Si vous êtes occupé pendant toute la journée combien gagnez-vous ? R.—Cela pourrait s'évaluer à quelque chose comme ceci—peut-être de \$2.25 à 60 ou 75 centins.

Q.—Avez-vous jamais travaillé pendant une journée entière pour 60 ou 75 centins ? R.—Oui, de la manière que je vais dire—je n'ai pas d'autre source d'occupation—je dois me rendre à la mine le matin et y rester peut-être 6, 7 ou 8 heures et peut-être plus.

Q.—C'est à-dire que vous chômez une partie du temps ? R.—Oui, nous sommes inoccupés une partie du temps, ce n'est pas, ce que nous pouvons faire, c'est ce que nous prétendons pouvoir faire.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission une idée de votre salaire pendant l'année dernière ? Combien à peu près avez-vous réellement gagné dans le cours de l'année dernière ? R.—Il ne serait pas juste de citer mon cas pour l'année dernière parce que je n'ai pas travaillé dans la mine pendant quelque temps. Le salaire moyen est, je suppose, d'à peu près \$300 ou \$350.

Q.—Pour tous ceux qui travaillent dans la même houille ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé sans interruption dans la mine ? R.—A l'exception de quelques mois je travaille dans la mine depuis 15 ans.

Q.—Pendant combien de mois avez-vous été occupé sans interruption ? R.—Cinq mois.

Q.—Quel a été votre salaire ou à peu près par mois pendant ces cinq mois ? R.—Je ne pourrais vous dire positivement, mais je crois de \$10 à \$30.

Q.—Vous n'avez gagné que \$10 pendant un mois dans le cours des derniers 5 mois ? R.—Oui, ou \$10.50.

Par M. KERWIN :

Q.—Etes-vous descendu dans la mine tous les jours pendant ce mois ? R.—Quinze jours et demi.

Par M. GIBSON :

Q.—Quel est le montant le plus considérable que vous ayez touché pendant un mois dans le cours des derniers cinq mois ? R.—Ce montant ne dépasse pas quarante piastres.

Par M. FREED :

Q.—Pendant combien de temps n'avez-vous pas été occupé dans la mine avant les cinq mois ? U.—Un mois.

Q.—Quel a été, croyez-vous, votre salaire pendant les cinq mois antérieurs à cela ? R.—Je n'ai travaillé dans la mine à cette époque que pendant deux mois, j'ai été quelque temps en dehors.

Q.—A raison de vos propres affaires ? R.—Non, la compagnie m'occupait.

Q.—A d'autres travaux ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—J'espère en avoir une.

Q.—Vous faites partie de la société de construction, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous acheté le terrain ? R.—Oui.

Q.—A l'endroit où votre maison est construite ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la grandeur du lot ? R.—50 par 100.

Q.—Que vous a-t-il coûté ? R.—\$100.

Q.—Avez-vous un logement à louer dans votre maison ? R.—Non.

Q.—Vous-avez construit pour votre propre usage ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de chambres ? R.—Sept chambres.

Q.—L'argent qui vous a servi à payer cette maison a-t-il été gagné entièrement ou en partie par votre travail dans cette mine ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres mines ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les nécessités de la vie coûtent plus cher ici qu'à Halifax Truro, ou Amhrest ? R.—Oui ; elles coûtent plus cher.

Q.—Croyez-vous que la farine soit plus chère ? R.—Je ne pourrais dire dans le moment ce qui en est de la farine en particulier.

Q.—La viande de bœuf ? R.—Oui, elle est plus chère.

Q.—En est-il de même des autres nécessités de la vie, comme l'habillement et autre chose semblable ? R.—Oui, les vêtements coûtent davantage.

Par M. GIBSON :

Q.—Pouvez-vous donner la raison pour laquelle vous ne pouvez gagner que soixante centins par jours pendant un mois, tandis que vous gagnez \$2 par jour pendant un autre mois ? R.—C'est parce que la mine est encombrée de travailleurs.

Q.—Il y a trop d'hommes pour la quantité d'ouvrage à faire ? R.—Il y a un trop grand nombre d'hommes relativement à la quantité de houille qui peut être extraite de la mine.

Par M. FREED :

Q.—Désirez-vous donner quelque information à la Commission ? R.—Non, je n'ai rien de particulier à mentionner que je sache. Il y a le fait que la mine est encombrée pendant l'hiver.—En parlant comme je le fais je songe à mon propre avantage et il se pourrait que ceux qui m'occupent ne verraient pas la chose de la même manière.—Il faut aussi que les travailleurs descendent à pied et après avoir travaillé remontent de même, ce qui est très fatigant. Nous devons également porter nos outils, 5 ou 6 pics, les forets, nos repas, etc.

Par M. KELLY :

Q.—La seule différence qu'il y ait dans votre témoignage avec celui des personnes qui vous ont précédé, c'est qu'elles ne gagnent pas la somme mentionnée, c'est-à-dire \$2 par jour ? R.—Je ne dis pas qu'il n'en est pas ainsi pour ces personnes, mais que cet énoncé ne donnait pas le taux général, que ce prix n'était pas le prix général, et que si elles avaient connu exactement ce qui en est elles n'auraient pas dit cela.

Par M. HAGGERTY :

Q.—C'est parce qu'on ne peut retirer la houille n'est-ce pas ? R.—Et quelquefois on ne peut la tailler. Relativement au système de huit heures je ne crois pas qu'aucun homme devrait travailler plus de huit heures par jour. Quelques-uns sont plus vigoureux que d'autres et pourront se permettre de travailler davantage, ils pourront déployer plus de force, mais s'il était permis d'aller et venir à volonté cela améliorerait les choses.

CHARLES RUNNEY, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous avez aussi entendu le témoignage de l'autre personne qui a été interrogée avant vous ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous prêt à corroborer ce témoignage ? R.—Oui.

Q.—Sous tous les rapports ? R.—Sous tous les rapports.

Q.—Auriez-vous quelque chose à ajouter qui pourrait nous être utile d'entendre ? R.—Je suggérerais qu'il y eut au pied du talus une remise pour les pics en supposant que nous soyions transportés dans la mine, c'est un de nos principaux griefs que nous ayions à marcher—s'il y avait au bas du talus une remise pour les pics, comme celle qui se trouve en haut, un garçon pourrait nous les remettre là tout aussi facilement qu'en haut, et que c'est pour nous de les descendre. Nous avons également un grave grief relativement à l'encombrement de la mine en hiver. Pendant les trois dernières semaines nous n'avons eu que trois jours d'ouvrage, et encore une journée d'ouvrage ne vaut qu'une demi-journée. Il y a tant de travailleurs dans la mine qu'on ne peut hisser toute la houille au jour.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Comment pourrait-on y remédier ? R.—En n'engageant pas plus d'hommes qu'il n'en faut pour l'ouvrage à faire.

Q.—Vient-il travailler plus d'hommes ici en hiver qu'en été ? R.—Je ne le crois pas, mais la compagnie a plus de wagons pour emporter la houille.

Par M. FREED :

Q.—Vous voulez dire que la compagnie peut plus facilement enlever la houille en été qu'en hiver, ou bien est-ce qu'elle ne peut l'enlever du chemin des mineurs ? R.—C'est en ne montant pas la houille à la surface.

Q.—Pourquoi ne peut-elle pas l'enlever aussi rapidement en hiver qu'en été ? R.—On a plus de difficulté pour les tamis et pour faire partir les wagons ; la neige et la glace causent également beaucoup d'embarras et il y a plusieurs autres choses avec lesquelles il faut compter en hiver et qui n'existent pas en été.

Q.—La compagnie occupe des travailleurs en hiver afin de les garder pour l'été ? R.—Je ne sais pas pour quelle raison ; mais elle occupe pendant tout le temps trop d'hommes, à mon avis.

Q.—Croyez-vous qu'elle extraierait autant de houille avec un nombre moindre d'hommes ? R.—Oui, je le crois.

Par M. KELLY :

Q.—Vous croyez que la compagnie pourrait extraire autant de houille avec un nombre moindre de mineurs, mais ces derniers travailleraient d'une manière plus continue ? R.—Les hommes travailleraient d'une manière plus continue.

Q.—Vous ne voulez pas dire que les mineurs auraient plus d'ouvrage que maintenant ? R.—Non, pas si la compagnie pouvait faire enlever la houille ; c'est en cela que consiste le grief. Nous nous rendons à la mine et nous sommes censés travailler une journée pour n'avoir peut-être qu'à peu près le salaire d'une demi-journée.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Bien que vous passiez réellement tout le jour dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Et cela est causé par le fait que la compagnie ne peut faire enlever la houille ? R.—Oui ; si vous êtes mineur et qu'il y ait assez de houille pour occuper le chargeur vous pouvez retourner chez vous, mais il n'y a pas d'obligation d'y rester.

Par M. GIBSON :

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres endroits ? R.—Oui, je ne travaille ici que depuis peu de temps.

Q.—Où avez-vous travaillé auparavant ? R.—Je suis venu d'Ecosse ici, et je sais peu de choses des mines de la province.

Q.—Dites-nous quel est le taux du salaire en Ecosse ainsi que le nombre de jours de travail pendant l'année et quelle est la comparaison avec ici ? R.—En général, il n'y a pas de chômage. J'ai travaillé la plus grande partie du temps dans les hauts fourneaux et l'on y minait sa propre houille. Les salaires étaient moins élevés, mais nous pouvions nous procurer davantage avec ce salaire.

Q.—Considérez-vous que vous étiez dans une meilleure ou pire position, que vous l'êtes ici ? R.—Je considère que j'étais peut-être aussi bien ou mieux qu'ici.

Q.—Si vous étiez occupé constamment ici croyez-vous que vous seriez dans une meilleure position que là-bas ? R.—Oui, je le crois.

Q.—La seule raison, croyez-vous, c'est qu'on emploie dans les mines trop d'hommes pour pouvoir enlever toute la houille ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$2.50.

Q.—Êtes-vous content de votre maison ? R.—Oui, je suis bien content de la maison.

Q.—Comment travaillez-vous dans les vieux pays ? R.—A la tonne.

Q.—Pouvez-vous donner le prix réel qui y est payé ? R.—C'est selon l'endroit et la qualité de la houille ; j'ai travaillé moyennant depuis un chelin jusqu'à un chelin seize sous la tonne.

Par M. FREED :

Q.—Quelle était l'épaisseur des couches ? R.—De deux à sept pieds c'était la plus haute—vous aviez pour cela vingt-quatre sous la tonne—lorsque le salaire était de quatre chelins par jour, vous aviez un chelin la tonne.

Par M. KELLY :

Q.—Pouviez-vous avoir davantage là pour quatre chelins par jour, qu'avec, disons, six chelins pour le même temps, ici ? R.—Je le crois.

Q.—Quel était le prix de la farine de l'autre côté ? R.—Je ne pourrais le dire exactement, nous achetions ordinairement le pain et je pourrais en dire le prix.

Q.—Combien coûterait un pain de quatre livres ? R.—Douze ou quatorze sous.

Q.—Quel était le prix du bœuf ? R.—Le bœuf se vendait seize sous et quelquefois peut-être jusqu'à un chelin la livre.

Q.—Combien le payez-vous ici ? R.—De huit à quatorze centins la livre à peu près.

Q.—Quel est le prix des pommes de terre—ce tubercule se vend-il au stone ou à la livre ? R.—Au stone.

Q.—Que valent les pommes de terre le stone ? R.—Elles valent quelquefois cinq ou six sous le stone.

Q.—Combien coûte le même poids ici ? R.—Il faut, je crois, quatre stones pour un boisseau et le boisseau coûte ici trente centins. La moyenne pendant toute l'année est d'à peu près cinquante centins.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous établissez que les pommes de terre coûtent deux fois plus ici que dans les vieux pays ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quel loyer payez-vous dans les vieux pays ? R.—A peu près six chelins par mois.

Q.—Combien de chambres avez-vous pour ce prix ? R.—Vous n'aurez que deux chambres pour six chelins par mois.

Q.—Pourriez-vous vous procurer ici deux chambres pour la même somme ? R.—Oui.

Q.—Que payez-vous pour la houille dans les vieux pays ? R.—A certains endroits vous avez votre houille en payant ce qu'il en coûte pour la monter.

Q.—Que payez-vous généralement ? R.—En général nous payions tout juste ce qu'il en coûtait pour la monter. J'ai travaillé à des endroits où nous devons payer la houille quatre chelins la tonne.

Par M. KELLY :

Q.—Pour la houille ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des vieux pays était-ce ? R.—Le Lanarkshire.

Par M. KELLY :

Q.—Vous ne différez en rien du témoin qui vous a précédé ici ? R.—Non.

CHARLES RUNNEY, (est rappelé).

Par M. HAGGARTY :

Q.—Vous avez dit que vous aviez travaillé dans les vieux pays ? R.—Oui.

Q.—D'après quel système le travail s'y faisait-il ? Etait ce d'après le système désigné sous le nom de système de huit heures ? R.—Non, les unionistes disaient quelquefois qu'ils travaillaient pendant huit heures, mais généralement ils enfreignaient eux-mêmes cette règle. Quelquefois lorsque les maîtres refusaient de les laisser sortir du puits avant les dix heures écoulées et qu'ils n'avaient décidé de ne travailler que pendant huit heures ils faisaient grève, mais ce n'a jamais été un système régulier de mon temps.

Q.—Savez-vous si le système était ou non adopté dans quelque mine ? R.—Il y était adopté mais il a été enfreint souvent, et je n'ai jamais su qu'il ait été suivi régulièrement.

PHILIP WHITE, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. KERWIN :

Q.—Est-ce que vous corroborez le témoignage du témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter sous quelque rapport ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Rien du tout ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire de votre maison ? R.—Oui.

Q.—Le terrain qui l'entoure vous appartient-il ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps l'avez-vous acheté ? R.—Il y a environ cinq mois.

Q.—Vous y avez depuis bâti la maison qui s'y trouve ? R.—Non, il y avait une maison.

Q.—L'argent qui vous a servi à payer a-t-il été gagné par votre travail dans ces mines ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez rien à ajouter à ce qu'ont dit les témoins précédents—c'est-à-dire quelque chose qui pourrait être, à votre avis, à l'avantage des mineurs ? R.—Non.

Q.—Vous ne croyez pas qu'ils ont exagéré quelque chose ? R.—Non, je ne le crois pas.

MURDOCK McLEOD, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans ces mines ? R.—Depuis le commencement de leur exploitation ?

Q.—Oui ? R.—Il y a environ vingt ans.

Q.—Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé à travailler ? R.—A peu près neuf ans.

Q.—Quel salaire aviez-vous en commençant ? R.—Autant que je puis me rappeler 45 centins par jour, je crois. C'était pour fermer et ouvrir les portes des galeries.

Q.—Pouviez-vous lire et écrire à cette époque ? R.—Oui.

Q.—Puis vous avez continué à travailler et combien s'est-il écoulé de temps avant que vous gagniez un dollar par jour ? R.—Quatre ou cinq ans, je suppose.

Q.—Est-ce cinq ans ? R.—Oui.

Q.—Vous étiez alors âgé de 14 ou 15 ans ? R.—Oui.

Q.—Qu'avez-vous fait ensuite ? R.—Après avoir fermé et ouvert les portes des galeries et m'être mis au fait du travail, je commençai à percer et je recevais tant la boîte. J'ai pu gagner ainsi \$1 par jour.

Q.—Vous êtes maintenant un mineur ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu le témoignage rendu par Mr. Paul ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous approuvez tout ce qu'il a dit dans chaque détail ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque autre chose à soumettre à la Commission ? R.—Non, je ne crois pas avoir rien à suggérer.

Par M. FREED :

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission une idée de ce que coûtent les épiceries, la viande, etc ? R.—Non.

Q.—Vous ne tenez pas note de ces choses ? R.—Non.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Non.

Q.—Vous en louez une ? R.—Oui.

Q.—De la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par mois ? R.—\$2.

Q.—Combien de chambres contient-elle ? R.—Deux chambres en haut et une cuisine.

Q.—Combien en bas ? R.—Une.

Q.—Ce qui ferait quatre chambres ? R.—Oui ; trois chambre et une cuisine avec une espèce de porche attenant.

Q.—Croyez-vous que le loyer que vous payez soit trop élevé ? R.—Non, je ne crois pas que le loyer soit trop élevé.

Q.—Vous n'avez aucune objection à cela ? R.—Non.

Q.—Souscrivez-vous pour le docteur ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucune objection à cela ? R.—Non.

Q.—Vous croyez que l'honoraire n'est pas trop élevé ? R.—Non.

Q.—Faites-vous partie d'une organisation de travailleurs ? R.—Non.

Q.—Vous ne faites partie d'aucune société ? R.—J'appartiens à l'Union des mineurs.

Q.—La compagnie s'oppose-t-elle ou trouve-t-elle à redire de ce qu'aucun des hommes appartiennent à l'Union des mineurs, ou bien y a-t-elle trouvé à redire à votre connaissance ? R.—Bien, je ne crois pas qu'elle s'y soit opposée.

Q.—Avez-vous en connaissance que la compagnie ait mal noté aucun homme qui se mettait à la tête d'une de ces organisations ou sociétés ? R.—Non ; je n'en ai pas eu connaissance.

Par M. Haggerty :

Q.—Cette ville est-elle régie par l'acte Scott ? R.—Elle essaie de l'être.

Q.—Les administrateurs de la mine prennent-ils un vif intérêt au bien-être des mineurs, sous le rapport de la tempérance ? R.—Bien, je le crois.

Q.—Ils s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir d'engager les hommes à faire partie des sociétés de tempérance ? R.—Oui ; autant que je le sais

Par M. Gibson :

Q.—Les administrateurs entrent-ils les premiers dans les sociétés de tempérance ? R.—Oui ; je crois que quelques-uns d'entre eux y appartiennent, bien que je n'en fasse pas partie moi-même.

Q.—Votre santé est-elle généralement bonne ? R.—Oui ; passablement bonne.

Q.—Comment est l'air dans la mine ? R.—Il est assez bon aux endroits où nous travaillons.

Q.—Y a-t-il dans la mine quelque chose qui tendrait à abrégier la vie ou nuirait à la santé ? R.—Certaines parties sont un peu humides.

Q.—Y a-t-il des vieillards parmi les mineurs ? R.—Oui.

Q.—Quel âge a le plus vieux ? R.—Le plus vieux que je connaisse à environ 74 ans.

Par M. Haggerty :

Q.—Serait-il un tailleur de charbon ? R.—Non.

Q.—Un journalier ? R.—Oui.

Par M. Kelly :

Q.—Quel est l'âge du plus vieux tailleur de charbon que vous connaissiez ? R.—Je crois qu'il a environ 65.

Q.—Depuis combien de temps coupe-t-il du charbon ? R.—Je ne saurais dire ; un bon nombre d'années tout de même.

Par M. Freed :

Q.—Vous avez dit avoir commencé à l'âge de neuf ans ; savez-vous s'il y a actuellement des garçons aussi jeunes qui travaillent dans la mine ? R.—Je ne pourrais pas dire qu'il y en ait.

Q.—Quel serait l'âge du plus jeune garçon qui travaille dans la mine ? R.—Je ne sais pas s'il y en a audessous de 12 ans—Je ne pourrais le dire avec certitude.

Par M. Gibson :

Q.—Savez-vous si quelques-uns des mineurs cessent de travailler dans la mine lorsqu'ils arrivent à l'âge de 60 ou 65 ans ? R.—Oui.

Q.—Un grand nombre d'eux ? R.—Oui ; quelques-uns.

Q.—En jetant un coup d'œil sur l'auditoire je vois qu'il se compose de jeunes gens ; ne croyez-vous pas que les vieux mineurs prennent un intérêt suffisant dans les travaux de la Commission ou à leur propre intérêt pour venir nous exposer leur opinion ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—La majorité des mineurs se compose-t-elle de jeunes gens ou d'hommes âgés ? R.—Ce sont des jeunes gens.

Par M. HAGGARTY :

Q.—À quoi sont employés les plus jeunes garçons ? R.—À ouvrir et fermer les portes, je suppose ; ils font diverses sortes d'ouvrage.

Par M. FREED :

Q.—Mener les chevaux est-il un ouvrage dur ? R.—Non.

Q.—Pas trop dur pour des garçons ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Les vieillards que vous dites se retirer, ont-ils économisé assez pour vivre le reste de leurs jours ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Est-ce parce qu'ils sont trop vieux pour travailler ou bien ont-ils des familles qui les aident ? R.—Je ne sais pas si c'est pour cela, ou parce qu'ils sont trop vieux ; je ne saurais dire.

ANDREW SCOTT, mineur, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez entendu ce que disait les messieurs qui vous ont précédé ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ces dépositions dans tous leurs détails ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque autre chose à dire à la Commission, ou quelque chose qui puisse la renseigner, ou pouvez-vous suggérer dans le mode d'exploitation quelque changement qui serait avantageux pour les hommes qui travaillent dans les mines ? R.—Je crois que le dernier témoin a exposé la question assez à fond. Le plus sérieux grief que nous ayons aujourd'hui est au sujet de la marche à faire pour nous rendre à l'ouvrage et en revenir. Je crois que nous devrions monter et descendre dans les wagons.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous formuler une opinion sur le nombre de jours que vous avez travaillé pendant la dernière année ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous donner une opinion sur le chiffre réel de ce que vous avez gagné dans le cours de l'an dernier ? R.—Non ; je ne crois pas que je le pourrais. Je suppose que j'ai dû gagner plus de \$300, ou environ \$400.

Q.—Combien gagnez-vous lorsque vous travaillez une journée pleine ? R.—On gagnerait en moyenne de \$1.75 à \$2.00 par jour.

Par M. KELLY :

Q.—Possédez-vous une propriété ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Je le suis.

Q.—Louez-vous un logement ? R.—Oui.

Q.—De qui ? R.—De la compagnie.

Q.—Combien payez-vous par mois pour ce logement ? R.—\$2.00.

Q.—Combien y a-t-il de chambres dans votre logement ? R.—Trois.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce trois chambres à part une cuisine ? R.—A part d'un porche, qu'î renferme une cuisine.

Par M. KELLY :

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui ; les taxes des pauvres, de comté et d'école.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Considérez-vous que \$2 par mois soit un loyer trop élevé ? R.—Ce n'est pas trop élevé, mais cependant je crois qu'on pourrait faire quelques améliorations aux maisons.

Par M. KELLY :

Q.—Sont-elles froides ? R.—Elles sont assez froides.

Q.—Combien la compagnie vous fait-elle payer le charbon—vous achetez votre charbon de la compagnie ? R.—Oui.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Fait-elle payer aux mineurs le charbon qu'elle leur fournit ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—75 centins la charge.

Q.—Savez-vous si d'autres compagnies houillères fournissent à leurs mineurs du charbon en ne leur en faisant payer que le montage ? R.—Je ne sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans une autre mine ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—Dans le Cap Breton.

Q.—Quelle est la différence dans le prix de la coupe de charbon là et ici par boîte ? R.—Il y a une différence dans le charbon ; les opérations diffèrent complètement ici avec là ; naturellement je n'ai jamais pioché de charbon, mais j'ai travaillé dans les galeries.

Q.—Dans quelle mine avez-vous travaillé ? R.—Dans celle qu'on appelle le vieux Lingan et dans les galeries de Blockhouse.

Q.—Est-il plus difficile de miner ici que dans ces mines, c'est-à-dire dans les mines de Lingan et de Blockhouse ? R.—Le charbon est plus dur à miner ici que là, du moins ceux qui y ont travaillé le disent.

Q.—Ceux qui ont travaillé dans toutes ces mines disent-ils qu'il y a une différence dans le prix payé ? R.—Je crois qu'il y a une différence dans le prix.

Q.—Plus cher ici que dans le Cap Breton ? R.—Dans certaines parties, le prix est plus élevé et dans d'autres plus bas,

Q.—Savez-vous si les prix payés dans les autres mines sont moins élevés en moyenne que ceux d'ici ? R.—Non ; j'oublie quel est le prix là.

Par M. GIBSON :

Q.—Quelle perte de temps croyez-vous qu'il y aurait si l'on descendait les hommes dans les wagons le matin ? R.—Je ne crois pas que la compagnie éprouverait la moindre perte, pour cette raison qu'en général les fourgons descendent chaque matin, mais si vous descendez dedans dans leur état actuel vous risquez votre vie, mais s'il y avait des wagons convenables, et s'il leur arrivait quelque chose vous auriez une chance de sauver votre vie.

Q.—Alors il en coûterait quelques frais aux administrateurs ou aux propriétaires de la mine pour les faire descendre ? R.—Pas grand chose, ce serait un peu plus naturellement, les autres mines ont de ces wagons et je crois que cette compagnie est aussi riche qu'aucune d'elles.

Q.—Serait-ce une économie quoique ce soit à part une économie de vos forces ?

R.—Je crois que ce serait beaucoup par cela même, vous travailleriez avec plus de cœur, vous ne vous sentiriez pas malades comme aujourd'hui après avoir parcouru quelques 2000 pieds peut-être.

Q.—Le chemin des piétons a-t-il une inclinaison graduelle ? R.—Oui ; et juste assez haut pour vous empêcher de toucher la voute, c'est tout.

Q.—Y a-t-il des appuis pour vous aider à monter ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Supposons que vous glissiez sur une des marches, iriez-vous jusqu'en bas ? R.—Non ; vous descendriez naturellement sur votre dos jusqu'à ce qu'une marche vous arrêât.

Par M. GIBSON.

Q.—Savez-vous s'il est arrivé des accidents dans cet endroit ? R.—Si un homme prend garde à lui, il n'y a pas de danger—Il n'est pas arrivé d'accident sérieux.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Savez-vous s'il est arrivé des accidents à des hommes qui étaient sur les fourgons ? R.—On ne nous laisse pas monter sur les fourgons sûr excepté le fourgon régulier.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais vu l'administrateur ou quelqu'un chargé de l'administration au sujet de cette descente en fourgons ? R.—Oui ; de temps à autre.

Q.—Et quelle était sa réponse ? R.—Qu'il verrait quel plan l'on pourrait adopter pour un fourgon destiné à descendre les hommes ; il y a quelques années de cela et le fourgon n'est pas encore venu. Si nous lui demandons de nous laisser descendre sur les fourgons actuels, il répond qu'il ne sera responsable de rien.

Q.—Si vous voulez courir le risque de descendre en fourgon, il ne veut encourir aucune responsabilité pour cette descente ? R.—Je ne crois pas que je serais responsable si je vous disais quel risque vous courrez.

Q.—S'opposait-il à ce que les hommes descendissent dans les fourgons ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Où vous étiez dans les autres mines, il y avait des galeries et des pentes séparées pour les transports ? R.—Oui ; je crois qu'il y en a dans toutes les mines et à travers Pictou.

Q.—Ils ont un fourgon fait exprès pour parcourir les pentes ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Y aurait-il plus de danger pour les hommes à monter et descendre qu'il n'y en a pour les visiteurs ? R.—Pas autant je crois. Il y a un cas où les visiteurs ont un avantage sur les mineurs, naturellement lorsqu'ils désirent descendre, ils prennent un fourgon, et nous nous devons marcher.

Spring-Hill, 14 avril 1888.

WILLIAM HALL, administrateur des mines de Spring-Hill, assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes l'administrateur général de cette compagnie minière ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette charge ? R.—Un peu plus de quatorze ans.

Q.—Combien d'hommes la compagnie emploie-t-elle à présent ? R.—Un peu au-delà de 1,400 hommes et garçons.

Q.—Combien d'hommes la compagnie emploie-t-elle sous terre, et combien au-dessus ? R.—Environ 1050 sous terre.

Q.—Le temps d'intemtion a-t-il été plus grand dans le cours de la dernière année que dans les années ordinaires ou bien a-t-il été moindre ? R.—Voulez-vous parler de la présente année 1888 ?

Q.—Pour l'année qui vient justement de s'écouler ? L'an dernier la perte de temps n'a pas été grande du tout, mais cette année elle est considérable.

Q.—C'est-à-dire depuis janvier ? R.—Oui ; ce n'est pas aussi mal maintenant que ça l'a été.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission une idée de la moyenne du temps perdu, c'est-à-dire le temps durant lequel la mine a été complètement fermée, dans le cours de l'année ? R.—Elle a été complètement fermée pendant environ dix jours.

Q.—Et lorsque la mine est en opération pourriez-vous nous donner une idée du temps pendant lequel elle est partiellement fermée, c'est-à-dire lorsqu'une des galeries peut être fermée ? R.—Je ne pourrais pas le dire exactement, mais à peu près. Je pourrai le dire plus tard si on le désire.

Q.—Vous serait-il possible de préparer ces chiffres et de les envoyer à la Commission ? R.—Oui.

Q.—Vous ferez faire cet état ? R.—Oui, je le ferai.

Q.—Pourriez-vous nous dire dans cet état quel serait le temps moyen pendant lequel un mineur pourrait travailler, s'il était en bonne santé et dans des conditions favorables ? R.—Oui, je puis faire cela.

Q.—Pourriez-vous nous dire cela de suite ? R.—Non ; c'est une question à laquelle il est difficile de répondre correctement, mais je crois qu'il y a eu 700 jours perdus l'été dernier pour un millier d'hommes.

Par M. KELLY :

Q.—Qu'ils ont perdu d'eux mêmes, mais pendant lesquels il y avait de l'ouvrage en abondance pour eux ? R.—Oui, je puis vous donner les chiffres exacts d'après les livres du bureau.

Par M. FREED :

Q.—Pourriez-vous nous donner le total des chiffres et du gain réel des tailleurs de charbon, divisés par l'ouvrage des journées fournies, et aussi le même état pour chaque classe d'ouvriers à l'emploi de la compagnie ? R.—Non. Je ne puis dire cela exactement, mais je le ferai approximativement.

Q.—Dans les chiffres que vous préparerez et enverrez, pourriez-vous le faire exactement ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il très fréquemment qu'un homme descende dans la mine et y reste toute la journée, mais en conséquence de la difficulté de sortir son charbon, il ne puisse faire une journée d'ouvrage ? R.—Non ; cela est arrivé dans les derniers mois.

Q.—Cela est-il arrivé plus souvent durant les derniers deux mois que dans les temps ordinaires ? R.—Oui.

Q.—Beaucoup plus souvent ? R.—Oui, beaucoup plus souvent.

Q.—Est-ce dû à l'inhabilité de la compagnie à fournir des fourgons pour tous les hommes employés, ou est-ce dû au fait qu'on ne peut enlever le charbon à la sortie de la galerie ? R.—Elle ne peut avoir de wagons pour l'enlever sur les chemins de fer.

Q.—Lorsqu'un homme se rend à l'ouvrage—un tailleur de charbon—et qu'il

est impossible à la compagnie d'enlever le charbon, ne serait-il pas mieux de l'avertir de ce fait afin qu'il puisse s'amuser sur la terre s'il ne peut travailler avec avantage au-dessous? R.—Je ne connais pas cela. Il sait que quelque chose va mal lorsqu'il ne peut sortir son charbon, il saura que quelque chose ne va pas bien.

Q.—Les hommes qui travaillent là-bas sous terre sont-ils obligés de marcher pour monter et descendre la pente? R.—Un bon nombre marche, une moitié se fait remonter.

Q.—Dans quelles circonstances leur permet-on de se faire remonter? R.—Vous avez vu la boîte qui est au haut du puits, on leur permet de monter dans cela; nous n'avons rien autre chose à présent.

Q.—Leur permet-on de monter dans ces boîtes lorsqu'on les emploie à monter du charbon? R.—Non.

Q.—Vous croyez qu'une moitié se fait remonter ainsi? R.—Une bonne moitié ou plus.

Q.—Se font-ils remonter des plus bas niveaux? R.—Non, tous viennent des niveaux de 1300 et de 800 pieds de profondeur.

Q.—La compagnie serait-elle obligée de faire de grands frais pour fournir à tous les degrés des facilités pour monter et descendre? R.—Non.

Q.—Les frais ne seraient pas très élevés? R.—Non.

Q.—Les frais de manœuvre seraient-ils bien élevés? R.—Non, ils ne le seraient pas. La seule difficulté est que je ne pourrais garantir une manière plus sûre de remonter que dans la boîte au charbon. Si je le pouvais, je fournirais d'autres moyens. Je ne vois aucun moyen d'arrêter les fourgons si une chaîne cassait, ce qui arrive de temps à autre, et si une telle chose survenait, je n'ai et ne connais aucun moyen d'empêcher un wagon d'aller jusqu'au bas. J'ai pris des renseignements depuis quatre ou cinq mois pour voir si je ne pourrais pas trouver un moyen d'empêcher les wagons de redescendre.

Q.—Un frein automatique comme celui dont on se sert pour les ascenseurs ne parerait-il pas à cet événement? R.—Je ne saurais dire. Je les ai essayés, mais je ne puis dire s'ils sont plus sûrs que ceux que nous avons.

Q.—Règle générale, est-ce qu'on ne monte pas et ne descend pas les hommes dans les mines de charbon? R.—Dans quelques mines on le fait, et dans d'autres on ne le fait pas.

Q.—Est-ce que les facilités fournies dans ces mines ne pourraient pas s'appliquer à la vôtre? R.—Oui; peut-être.

Q.—Est-il arrivé des accidents aux appareils de montage dans ces autres mines? R.—Il n'y a pas de mines où il n'arrive pas des accidents parfois.

Q.—Je veux dire aux appareils de montage? R.—Je n'ai entendu parler d'aucun de ces accidents.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon employé dans la mine? R.—Bien, le plus jeune peut avoir onze ans et demi à peu près, entre cet âge et douze ans.

Q.—Avez-vous une limite d'âge au-dessous de laquelle vous n'employez pas de garçons? R.—Nous n'en employons pas au-dessous de 10 ans.

Q.—Connaissez-vous aucune loi dans la province fixant l'âge au-dessous duquel on ne peut employer les garçons? R.—La loi dit entre 10 et 12 ans.

Q.—Ils peuvent être employés à partir de 10 à 12 ans? R.—Oui, mais nous n'en employons pas de 10 ans, que je sache.

Q.—Quel emploi donnez-vous à ces garçons de 10 et 12 ans? R.—Ce que nous appelons *trapping* c'est-à-dire l'ouverture des portes aux différents niveaux.

Q.—Ce n'est pas un ouvrage dur? R.—Non.

Q.—Quelles seraient les conséquences si les garçons négligeaient leur ouvrage? R.—Dans certains endroits ce serait de laisser une porte ouverte et l'air se vicierait si c'était à un endroit où les hommes travaillent.

Q.—Cela arrive-t-il quelquefois dans votre mine? R.—Non.

Q.—Si vous trouviez une porte ouverte lorsqu'elle devrait être fermée, quelles en seraient les conséquences pour le garçon ? R.—Nous le punissons généralement de quelque manière.

Q.—Lui faites-vous payer l'amende ? R.—Non ; je le menacerais de le renvoyer de service complètement si la faute se reproduisait.

Q.—Est-ce que vous lui donneriez le fouet ? R.—Non ; nous leur donnons jamais le fouet.

Q.—Savez-vous si aucun des contre-maitres donne le fouet aux petits garçons ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Vous vous y opposeriez si vous entendiez dire qu'un contre-maitre bat un petit garçon ? R.—Très certainement j'en m'y opposerais pas.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce que je crois qu'un bon fouet lui ferait plus de bien que de le renvoyer du service ; parfois cela ne paraît pas bon, mais j'ai eu très souvent le fouet lorsque je travaillais dans les mines, et je crois à son efficacité bien que nous ne le fassions pas comme je l'ai dit.

Q.—Lorsque des jeunes garçons viennent vous trouver, viennent-ils seuls ou avec leurs parents ? R.—Quelque fois les parents viennent, un garçon vient très rarement seul.

Q.—Croyez-vous que les parents des garçons de 10 et 12 ans ont besoin de ce qu'ils gagnent ? R.—Oui.

Q.—Lorsqu'un homme à votre emploi a une famille ordinaire, son salaire n'est pas suffisant pour faire donner à ses enfants au moins une bonne éducation commune anglaise ? R.—Il y en a toujours à la maison quelqu'un qui veille à cela, et si cette personne ne seconde pas l'homme ce dernier peut toujours travailler et n'arriver à rien.

Q.—Quelle est l'éducation scolaire moyenne des enfants de 10 et 12 ans que vous employez ? R.—Généralement assez bonne.

Q.—Avez-vous de bonnes écoles ici ? R.—Passablement bonnes.

Q.—A quel âge croyez-vous que les enfants quittent l'école généralement ? R.—A 13 ans environ, quelques-uns y vont jusqu'à 14 et 15 ans. Ceux qui en ont le moyen y envoient leurs garçons aussi longtemps qu'ils peuvent ; il n'y a que ceux qui n'ont pas de moyens qui les font travailler plus jeunes.

Q.—En règle générale mettent-ils leurs garçons dans la mine ? R.—Oui.

Q.—S'ils veulent faire autre chose ils doivent quitter la localité ? R.—La compagnie n'a pas d'autre ouvrage à donner.

Q.—Aucune facilité d'apprendre un métier ? R.—Il n'y en a pas beaucoup ici.

Q.—Croyez-vous qu'un grand nombre de mineurs mettent de l'argent de côté ? R.—Très peu.

Q.—Règle générale, achètent-ils des propriétés, ou mettent-ils leur argent dans les banques d'épargnes ou le placent-ils autrement ? R.—Un assez grand nombre ont acheté des propriétés et font un très bon usage de leur argent.

Q.—Lorsqu'ils achètent une propriété et la paient en partie, peuvent-ils avoir le reste de la société de construction, ou bien empruntent-ils le tout de la société ? R.—Je ne connais rien de leurs affaires sous ce rapport, mais s'ils achètent un terrain de la compagnie, ils le payent par versements, comme leurs moyens le leur permettent.

Q.—Est-ce que des hommes ont acheté des terrains de la compagnie et se sont trouvés ensuite dans l'impossibilité de les payer de telle manière que le terrain ait été rendu à la compagnie ? R.—Je ne connais pas un cas semblable.

Q.—Donnez-nous une idée du nombre de ceux qui ont acheté des terrains de la compagnie ? R.—Probablement 150.

Q.—Et ils ont tout payé ou continuent-ils leurs paiements ? R.—Quelques uns ont payé et d'autres n'ont pas payé.

Q.—Font-ils leurs paiements régulièrement ? R.—Ils sont très réguliers sous ce rapport.

Q.—Très peu sont obligés de demander une prolongation de temps ? R.—Non.

Q.—Sur le nombre de ceux qui ont acheté des lots, quelle est la proportion de ceux qui ont construit des maisons depuis ? R.—Un très petit nombre en effet n'ont pas construit.

Q.—Combien de maisons la compagnie possède-t-elle pour l'usage des mineurs ? R.—Je crois que nous n'en avons que 63 ou 64 ilots.

Q.—C'est-à-dire 63 ou 64 logements ? R.—Non, des logements doubles.

Q.—Cela ferait environ 120 logements ? R.—Quelque chose comme cela.

Q.—Combien y a-t-il de chambres dans chaque logement ? R.—Trois, quatre et cinq dans quelques-uns.

Q.—Quel serait le loyer d'un logement ayant trois chambres ? R.—\$2 par mois.

Q.—Et ceux de quatre chambres ? R.—\$2.50 par mois.

Q.—Et ceux de cinq ? R.—C'est le même prix ; il n'y a aucune différence.

Q.—Donnez-nous une idée de ce que coûte à la compagnie, la construction de ces maisons ? R.—Environ \$600 par ilot.

Q.—C'est-à-dire pour deux logements ? R.—Oui ; c'est à peu près ce chiffre.

Q.—Est-ce indépendamment du terrain ? R.—Oui.

Q.—Lorsqu'un mineur loue un de ces logements, doit-il payer les taxes ou bien est-ce la compagnie qui les paie ? R.—La compagnie paie les taxes.

Q.—Vous ne connaissez pas le montant que les mineurs déposent à la banque d'épargne ? R.—Non.

Q.—Et vous n'avez non plus aucune connaissance des autres placements qu'ils font ? R.—Non ; je ne m'enquiers jamais de leurs affaires.

Q.—Avez-vous une bonne classe d'hommes ici ? R.—Oui ; je ne pourrais en désirer une meilleure.

Q.—Est-ce que ce sont en général des Néo-Ecossais ? R.—Une moitié se compose d'Ecossais, et l'autre moitié est mêlée ; il y en a de toutes nations—des Irlandais, des Anglais, des Français, des Italiens et autres travaillent ici.

Q.—La compagnie a-t-elle jamais essayé d'amener un grand nombre de mineurs d'ailleurs ? R.—Non ; nous avons essayé il y a deux, trois ou quatre ans, je crois, d'en amener du Cap Breton, mais nous n'en avons pas eus ; nous y avons un homme qui essayait d'en engager.

Q.—Avez-vous jamais fait des arrangements pour l'importation de mineurs de la Grande-Bretagne ou du Continent ? R.—Non ; jamais.

Q.—Ni des Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu besoin d'un grand nombre à une époque déterminée ? R.—Non.

Q.—Avez-vous aucune objection à employer des hommes qui sont membres ou qui occupent des charges dans des organisations de travailleurs ? R.—Non.

Q.—Pas la moindre ? R.—Non.

Q.—Vous informez-vous jamais s'ils appartiennent ou non à ces unions ? R.—Non ; je n'ai encore jamais demandé cela aux hommes.

Par M. GIBSON :

Q.—Avez-vous dit que vous aviez sept cents jours de temps perdu dans un mois ? R.—Oui ; nous avons eu cela.

Q.—Avez-vous jamais pensé que c'était une faible moyenne pour 1400, cela signifierait seulement une demi journée pour chaque homme par mois ? R.—Je crois que c'est plutôt beaucoup.

Q.—Ce serait six jours par homme par année ? R.—J'ai 1400 hommes et garçons qui travaillent dans les galeries, et j'ai quelque fois 60 hommes absents, et je crois que c'est une assez grosse perte.

Par M. KELLY :

Q.—Ne croyez-vous pas que vous pourriez trouver un moyen de remonter les outils des hommes, les pics, les forets et tous autres outils semblables ? R.—Oui.

Q.—Après la journée de travail, je comprends qu'un grand nombre sont obligés de les remonter aussi ? R.—S'ils ne sont pas au fond de la mine—mais lorsque la journée d'ouvrage est terminée, on leur remonte tous leurs outils et lorsqu'on ne les remonte pas, ce qui arrive rarement. Nous avons quelques hommes qui travaillent la nuit; juste ce qu'il nous en faut.

Par M. KERWIN :

Q.—Quelle est la plus grande extraction par jour ? R.—La plus grande en un jour, 2012 tonnes.

Q.—Combien de tonnes avez-vous extraites des mines l'an dernier ? R.—443,000 ou 404,000 tonnes.

Q.—Le prix du charbon a-t-il augmenté dans les cinq dernières années ? R.—Il y a eu plusieurs changements pendant cette période, et à certains temps plusieurs changements en une année.

Q.—Est-il plus cher ou moins cher maintenant ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Par M. KELLY :

Q.—M. Kerwin parle du prix de vente par la compagnie—ses prix ne varient pas, n'est-ce pas ? R.—Oui; et actuellement un des administrateurs est à Montréal pour faire des contrats et il doit débattre des prix qui conviennent aux deux parties.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous ne savez pas si le prix est plus élevé ou moins élevé que l'an dernier ? R.—Non.

Q.—Les salaires des mineurs ont-ils augmenté dans les cinq dernières années ? R.—Je crois qu'ils sont un peu plus élevés maintenant qu'il y a huit ans; je ne dirais pas qu'il y a cinq ans—dans tous les cas il n'y a pas une grande différence.

Q.—Connaissez-vous le chiffre du bordereau de paie par mois ? R.—\$17,000 \$19,000 et quelquefois \$20,000.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Fournissez-vous du charbon aux mineurs ? R.—Oui.

Q.—Combien leur faites-vous payer par tonne ? R.—On leur fait payer 72 ou 74 centiens par charge.

Q.—Cela comprend le montage ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si c'est l'habitude de faire cela dans les autres mines ? R.—Non; je ne le sais pas.

Q.—Lorsqu'un mineur envoie au dehors du charbon sale ou imparfait que fait-on ici ? R.—S'il y a beaucoup de pierre nous en retranchons une partie.

Q.—Que devient le charbon ? R.—Il va avec le reste; la compagnie le garde.

Q.—Ne croyez-vous pas que ce soit une bonne chose de le fournir à la maison ? R.—Ils ne l'aimeraient pas eux-mêmes.

Q.—Supposons qu'il serait passé à la claie ? R.—Nous ne pourrions pas faire cela.

Q.—Ne croyez-vous pas que les mineurs auraient droit d'en avoir une partie ? R.—Cela dépend des circonstances; je suis d'opinion qu'il n'y a pas droit parce que nous ne le retranchons que quand c'est nécessaire—il faut qu'il y ait beaucoup de scories dans le charbon pour que nous le retranchions, et je crois que cela rend les hommes plus soigneux parce qu'ils connaissent le règlement de la mine,

et ils envoient du charbon net, et je ne crois pas qu'ils seraient aussi particuliers si on n'enlevait que quelques livres sur chaque boîte.

Q.—Qui juge de la qualité? R.—J'ai un homme à chaque puits. Il y en a plusieurs qui y voient, et je passe beaucoup de temps à cela moi-même, et on ne le retranche pas pour une petite quantité de pierre; il faut qu'il en ait beaucoup pour cela.

Q.—Est-il jamais arrivé d'accidents dans ces tunnels aux hommes qui les parcourent? R.—Non; pas que je sache.

Q.—Y a-t-il des hommes spécialement chargés d'avertir les personnes qui entrent dans les tunnels?

Q.—Avez-vous jamais entendu parler d'accidents arrivés dans un de ces tunnels, ou de blessures aux membres des hommes? R.—Pas que je sache.

Q.—Si aucun accident semblable arrivait à qui en serait la faute? R.—Cela dépend des circonstances; nous nous conduisons d'après une règle fixe; et nous faisons des trous à tous les 50 ou 60 pieds, ou moins si l'endroit n'est pas grand, pour permettre aux hommes de s'y tenir, nous faisons ces trous dans les tunnels maintenant; ils sont pratiqués dans les niveaux.

Q.—Est-il jamais arrivé d'accidents dans les passages? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Il est passablement difficile d'y marcher, n'est-ce pas? R.—Oui; c'est une marche assez difficile.

Q.—Croyez-vous que cette marche pour se rendre à l'ouvrage affaiblit les mineurs? R.—C'est bien dur à monter assurément; mais je ne sache pas qu'il soit si difficile de descendre.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'une maincourante leur aiderait? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous avez dit que vous étudiez un moyen de les remonter du fonds du puits? R.—Oui; c'est une boîte pour remonter les hommes.

Q.—S'ils montent sur les fourgons ils le font, d'après ce que je comprends, à leurs propres risques? R.—Oui; ils le font mais c'est toujours à leurs risques et la chaîne étant bonne ce n'est pas à mes risques.

Q.—Les cordes sont-elles éprouvées à des époques spéciales? R.—Les cordes sont examinées chaque jour.

Q.—Avez-vous jamais remarqué si les cordes se rompaient subitement—disons qu'elles sont examinées aujourd'hui et qu'elles se rompent demain? R.—Non; jamais.

Q.—N'importe-t-il pas de mineurs des vieux pays? R.—Non.

Q.—Vient-il ici des mineurs des vieux pays? R.—Oui.

Q.—Très fréquemment? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous qu'ils soient une meilleure classe de mineurs que ceux de la Nouvelle-Ecosse? R.—Non.

Q.—Préféreriez-vous des mineurs de la Nouvelle-Ecosse à des mineurs des vieux pays? R.—Je ne sache pas qu'il y ait une grande différence—Je les crois tous pareils.

Par M. KELLY :

Q.—Si un homme fait son devoir c'est tout ce que vous demandez? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Il y a un certain nombre de mineurs qui louent des maisons de la compagnie—considèrez-vous les loyers élevés ou sont-ils modérés? R.—Je crois les loyers modérés et raisonnables.

Q.—Aidez-vous les mineurs en aucune manière à bâtir leurs maisons? R.—Non; nous ne les aidons pas; nous l'avons fait dans un ou deux cas, mais n'en faisons pas une affaire.

Q.—Ne croyez-vous pas que cela les poserait bien dans la localité? R.—Les

mineurs sont de drôles de gens ; vous ne les connaissez pas. Pour ma part j'aimerais à leur voir des demeures confortables, et j'ai consacré mon temps à leur procurer des demeures confortables, mais quant à ce qui a rapport à l'aide que la compagnie pourrait leur donner, je ne sais pas si ce serait avantageux ou non. Nous l'avons fait pour un ou deux, mais pas plus que cela.

Q.—Croyez-vous que s'il était possible de leur fournir plus de wagons, les hommes pourraient expédier leur charbon plus promptement ? R.—Oui.

Q.—À qui la faute ? R.—Au chemin de fer Intercolonial qui ne possède pas assez de wagons, ou bien ils sont arrêtés par l'encombrement sur la ligne.

Q.—Pourriez-vous dire le nombre de petits garçons employés dans les mines ? R.—Eh, bien ! je crois que nous en avons peut-être 160 dans les trois mines.

Q.—Avez-vous ou pourriez-vous découvrir un moyen par lequel vous pourriez dire s'ils savent lire et écrire lorsqu'ils entrent dans les mines ? R.—Tous ceux que je connais savent lire et écrire, tous et chacun d'eux.

Q.—Travaillent-ils aussi longtemps que les mineurs ? R.—Les petits garçons travaillent en général dix heures par jour.

Q.—Il n'y a pas de règlement fixant un temps régulier de travail ? R.—Non ; nous avons toujours eu l'habitude de travailler dix heures, c'est dix heures dans toutes les mines ; il y a, je crois, en Angleterre une loi qui fixe à huit heures le travail des petits garçons ; mais je ne crois pas qu'on l'observe ; les garçons y restent dix heures ; je ne sais pas si on y fait jamais observer la loi ; je puis dire que c'est la loi ici, mais on ne s'y conforme jamais.

Q.—Combien d'heures les mineurs travaillent-ils en moyenne ? R.—Je crois qu'ils travaillent, en moyenne, environ huit heures par jour ; je crois que quelques-uns travaillent beaucoup moins et d'autres considérablement plus.

Q.—Approuvez-vous ce système de huit heures ? R.—Oui ; je considère que c'est assez pour un homme qui travaille dans une mine de charbon.

Q.—Croyez-vous qu'un homme qui travaille huit heures peut faire autant d'ouvrage qu'en dix heures de temps ? R.—Cela dépend de l'homme, quelques-uns sont plus forts et peuvent tenir plus longtemps.

Q.—Généralement parlant que pensez-vous qu'ils puissent faire ? R.—S'ils ne peuvent faire l'ouvrage en huit heures, ils ne le pourront pas plus en dix heures.

Q.—A qui les employés font-ils leur rapport le matin ? R.—Il y a un livre dans lequel le gérant fait son rapport et je le vois.

Q.—A qui sont responsables les garçons que vous employez ? R.—Vous voulez parler de ceux qui ouvrent et ferment les portes—ils sont responsables à un homme qui voit à eux chaque jour.

Q.—Y a-t-il une personne chargée de voir à ce qu'ils ne quittent pas leur ouvrage ? R.—Oui, il y a un homme qui va et vient tout le temps.

Q.—Supposant qu'ils ne soient pas soigneux et quittent leur ouvrage, quelle réprimande leur faites-vous ? R.—Cela dépendrait des dommages causés ; un cheval pourrait être tué en se frappant contre une porte et nous le punissons et c'est à peu près tout ce que nous pouvons faire.

Q.—Si un conducteur tue un cheval d'une manière quelconque, ce conducteur en est-il responsable ? R.—Cela dépend de la manière dont la chose est arrivée ; si c'est par sa propre négligence nous le renvoyons.

Q.—Vous ne lui faites pas payer le coût du cheval ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si cela se fait dans les autres mines ? R.—Je ne le sais pas ; je ne crois pas.

Q.—Supposant qu'un mineur soit blessé, la compagnie fait-elle aucune disposition pour lui venir en aide ainsi qu'à sa famille ? R.—Nous avons ici une caisse de secours ; tous les hommes y contribuent et la compagnie y met cinquante pour cent du montant perçu des hommes chaque mois, c'est là tout le secours que les hommes reçoivent. Ils reçoivent de \$2.50 à \$4 par semaine.

Par M. FREED :

Q.—Les hommes sont payés suivant l'épaisseur et la dureté du charbon, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Quel est le plus bas prix qu'un homme reçoive pour couper une tonne de charbon ? R.—Nous payons 25 centins la boîte.

Q.—Combien y a-t-il dans une boîte ? R.—1650 livres.

Q.—Quel est le prix le plus élevé que vous payiez ? R.—Je suppose que cela monte à 80 centins la boîte.

Q.—Comment réglez-vous le prix simplement par une inspection personnelle ? R.—Oui.

Q.—Les hommes n'ont rien à dire dans l'affaire ? R.—Oui ; ils ont beaucoup à dire dans l'affaire et ils ne sont pas longtemps sans vous le dire non plus.

Q.—Le prix est-il fixé par consultation ? R.—Je fixe le prix avec eux en règle générale.

Q.—Et cela se fait après avoir consulté les hommes ? R.—Oui.

Q.—Et les prix sont fixés avec les hommes et d'après l'ouvrage afin que tous gagnent également autant que possible ? R.—C'est ce que nous essayons de faire.

Q.—Est-ce que le résultat est assez juste ? R.—Oui ; assez juste.

Q.—Lorsqu'arrive le jour de paie vous trouvez que les tailleurs gagnent réellement à peu près le même montant d'argent ? R.—Non ; cela n'arrive jamais, tout de même.

Q.—Vous n'avez jamais pu arriver à ce résultat ? R.—Non ; nous ne le pouvons jamais.

Q.—Montre-t-on aucun favoritisme en envoyant certains hommes aux meilleurs endroits ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Approuveriez-vous cela si on le faisait ? R.—Non ; je m'efforcerais de donner à un homme autant de chance qu'à un autre.

Q.—De sorte que s'il y a aucune différence dans leurs gains ce serait dû à la différence des hommes ou à des circonstances sur lesquelles vous n'auriez aucun contrôle ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il eu de pertes de vies environ dans la mine depuis que vous êtes venu ici ? R.—Je ne pourrais pas vous dire le nombre, assurément.

Q.—Dites-nous combien ont été perdues l'an dernier ? R.—Nous en avons eu six tués cette année dernière. Nous avons eu deux hommes tués en dehors et quatre sous terre.

Q.—Qu'est-ce qui a tué les hommes sous terre ? R.—Du charbon qui est tombé, je crois, sur la plupart d'eux.

Q.—Était-il possible d'empêcher cette chute de charbon ? R.—Non.

Q.—Si un mineur jugeait un endroit dangereux, pareriez-vous à ce danger autant que ce serait praticable ? R.—Oui ; certainement.

Q.—Font-ils souvent rapport qu'ils croient une partie de la mine dangereuse ? R.—Non ; il n'y a pas beaucoup de rapports de ce genre.

Q.—S'ils faisaient un rapport de ce genre, est-ce qu'une personne compétente irait de suite examiner l'endroit ? R.—Nous avons un homme qui inspecte continuellement la mine.

Q.—Avez-vous jamais eu d'explosions de feu grisou ? R.—Oui.

Q.—Sérieuses ? R.—Non ; rien de sérieux.

Q.—Pas de pertes de vies ? R.—Non ; nous n'avons jamais eu de pertes de vie, mais nous avons eu un homme brûlé, qui est mort ensuite—il y a quelques années de cela.

Q.—Est-ce le seul accident dont vous vous rappeliez ? R.—Oui ; nous avons eu un accident en septembre dernier, mais rien de sérieux.

Q.—Les chevaux que vous employez sous terre vivent-ils aussi longtemps que ceux sur terre ? R.—Oui ; quelquefois plus longtemps. Je ne crois pas que les chevaux dans les galeries travaillent plus fort.

Q.—Les conducteurs les traitent-ils bien ? R.—Oui ; ils sont en général très bons pour leurs chevaux, et les chevaux sont bons, et sont généralement bien soignés et bien entretenus.

Par M. GIBSON :

Q.—Lorsqu'un homme fait un contrat pour couper du charbon est-ce que cela comprend une certaine période de temps ? R.—Non ; nous n'avons pas de contrat à temps fixe.

Q.—C'est tonne par tonne ? R.—Ou bien nous lui payons tant par boîte, suivant que le charbon est dur ou mou à cet endroit.

Par M. FREED :

Q.—Lorsqu'un homme coupe du charbon sait-il ce qu'il aura pour ce travail ? R.—Oui, toujours.

Q.—Si vous faites aucun changement dans le prix, vous lui en donnez avis ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—La compagnie a-t-elle ses propres magasins sur lesquels les hommes reçoivent des ordres ? R.—Non ; nous n'avons pas de magasins ; les seules provisions que nous ayons sont de l'huile et de la poudre dont les hommes peuvent avoir une petite quantité.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un magasin d'après le système coopératif parmi les hommes leur serait avantageux ; ils auraient tout à meilleur marché et vivraient d'une manière plus économique et mieux, je veux parler des articles nécessaires à la maison, etc. ? R.—C'est une chose que je comprends, mais les hommes ne voudraient pas faire d'affaires dans un magasin semblable ; ils n'entreraient pas dans une pareille entreprise. Il n'y a pas de doute qu'un tel magasin serait avantageux pour les hommes, mais tant qu'ils ne croiront pas cela, ils ne le feront pas.

Q.—Leur avez-vous jamais parlé des avantages qu'ils retireraient de cette coopération ? R.—Nous avons eu deux de ces magasins ici.

Q.—Pour quelle raison n'ont-ils pas été continués ? R.—Je ne connais pas exactement la raison de leur fermeture ; ils le savent mieux que moi ; ils avaient quelque raison pour agir ainsi et pour les abandonner.

Q.—Vous trouvez généralement les hommes sobres et industriels ? R.—Oui.

Q.—Et leurs habitudes bonnes ? R.—Oui, passablement bonnes.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Savez-vous si la société de construction bâtit des maisons pour les hommes ici ? R.—Je n'en connais rien du tout ; les hommes bâtissent des maisons, mais comment ils les bâtissent, je ne saurais le dire.

Q.—Y a-t-il dans les environs une personne possédant plusieurs maisons ? R.—Il y a ici des hommes qui ont construit trois, quatre et cinq maisons et les louent.

Q.—Exigent-ils un loyer plus élevé que la compagnie ? R.—Oui, beaucoup plus élevé.

Par M. KELLY :

Q.—Lorsque vous voyez à votre emploi un jeune homme ou un homme plus âgé désireux de faire son chemin dans le monde essayez-vous de lui aider autant que possible ? R.—Oui, je le fais.

Q.—Et s'il venait vous trouver et voulait de l'aide pour bâtir, lui aideriez-vous ? R.—Je pourrais l'aider si j'avais une bonne opinion de lui.

Q.—Cela dépendrait des circonstances et de ce que vous penseriez de lui ? R.—Oui.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Le personnel des officiers est-il natif d'ici ? R.—Quelques-uns le sont, mais vous dire d'où ils viennent c'est plus que je ne pourrais faire.

Q.—Vous ne vous êtes jamais enquis d'où ils venaient ? R.—Je ne saurais dire ; je sais que quelques-uns sont nés au Cap-Breton, et quelques-uns en Angleterre et en Écosse peut-être, mais tant qu'ils conviennent à nos affaires je ne m'inquiète pas de leur nationalité.

Ci suit l'état promis :—

Moyenne des salaires dans les mines en septembre 1887 ; nous avons trois galeries :—

Galerie nord, moyenne.....	\$2.03 $\frac{1}{2}$	par jour
Galerie ouest “	2.12 $\frac{3}{8}$	“
Galerie est “	2.05 $\frac{1}{2}$	“

Moyenne des salaires en décembre :—

Galerie est, moyenne.....	\$2.15	par jour
Galerie ouest “	1.92 $\frac{1}{2}$	“
Galerie nord “	1.85 $\frac{3}{4}$	“

Nombre total de journées de travail, 315,911 ; personnes employées, 1,133 ; nombre moyen de journées de travail pour chaque personne employée, 279 jours ; puits exploités, 275 jours ; puits chômant, 38 jours ; congés publics, 10 jours.

Les hommes ont perdu un grand nombre de jours durant les mois d'été par leur propre fait. En juillet, août, septembre et octobre il y a eu de 300 à 500 journée d'homme perdues.

Voilà les seuls renseignements de quelque importance que je puisse vous donner à présent.

Votre très dévoué,

W. M. HALL,
Administrateur.

EDGAR HANISON, tailleur de charbon, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ? R.—Depuis sept ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre mine avant de venir ici ? R.—Non.

Q.—Vous avez entendu les témoignages donnés par les autres messieurs hier soir ? R.—Je n'étais pas ici hier soir.

Q.—Vous avez entendu le dernier monsieur ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous ajouter quelque chose à ce qu'il a dit, ou y a-t-il des renseignements que vous puissiez donner à la Commission et qui seraient avantageux pour les hommes ? R.—Non.

Q.—Quelle est la moyenne de votre salaire par mois—combien de jours travaillez-vous en moyenne par mois ? R.—Je travaille en général chaque jour où je puis avoir de l'ouvrage.

Q.—Y a-t-il des mois où vous ayez travaillé 25 jours ? R.—Oui.

Q.—Quel mois ou quels mois serait-ce ? R.—Je crois avoir travaillé 25 jours en septembre dernier.

Q.—Combien pouviez-vous faire chacun de ces jours-là ? R.—En moyenne \$1.60 ou \$1.65 par jour pendant la dernière année.

Q.—Tout en pouvant faire \$2 quelques jours pourriez-vous faire moins d'autres jours ? R.—Oui.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Connaissez-vous des mineurs étrangers qui viennent travailler ici ? R.—Il vient quelquefois des hommes ici.

Q.—On ne leur donne pas la préférence sur les hommes d'ici ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Restent-ils ici un certain temps, ou bien s'en vont-ils ailleurs ? R.—Quelques-uns s'établissent ici.

Q.—Sont-ils en général aussi industriels et aussi sobres que les résidents ou le sont-ils plus ? R.—Ils sont en général à peu près semblables.

Q.—Quelles sont les habitudes des hommes, sont-ils sobres et industriels ? R.—La plus grande partie d'entre eux le sont.

Q.—Se servent-ils beaucoup de langage profane ? R.—Non, pas beaucoup ; quelques-uns des hommes naturellement s'en servent ; mais en somme, il n'y a pas beaucoup de juréments.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Y a-t-il une société de tempérance ici ? R.—Oui ; il y en a une.

Q.—Les hommes en général en font-ils partie ? R.—Quelques-uns en font partie.

Q.—L'administration en général conseille-t-elle aux gens d'être sobres ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—C'est aujourd'hui jour de paie ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que la plupart des hommes sont des hommes sobres ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il beaucoup qui sont enclins à chercher de la boisson ? R.—Il y en a quelques-uns naturellement. Parmi un si grand nombre d'hommes, il n'y en a pas beaucoup qui le fassent.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelques renseignements à donner à la Commission à part ceux qui lui ont déjà été donnés ; avez-vous aucune plainte à formuler contre les administrateurs ou les hommes ? R.—Non.

Q.—Ils ont généralement soin de vous ? R.—Oui.

ROBERT McTOGARTH, âgé de 13 ans, employé aux mines de Spring-Hill, assermenté et examiné.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans ces mines ? R.—Depuis deux ans.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—13 ans en août prochain.

Q.—Avez-vous travaillé tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Huit et dix heures.

Q.—À quelle heure descendez-vous le matin ? R.—À 7 heures.

Q.—À quelle heures remontez-vous ? R.—À 3 heures.

Q.—Apportez-vous votre goûter avec vous ? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous maintenant ? R.—Je mène les chevaux.

Q.—Depuis combien de temps menez-vous les chevaux ? R.—Depuis trois semaines.

Q.—Que faisiez-vous avant cela ? R.—Je parcourais la mine avec la boîte à feu.

Q.—Que faisiez-vous avant cela ? R.—C'est le premier ouvrage que j'ai fait.

Q.—Combien gagniez-vous au commencement ? R.—\$15 par mois.

- Q.—Combien gagnez-vous maintenant ? R.—Soixante centins par jour.
 Q.—Que faites-vous de votre argent ? R.—Je le donne à ma mère.
 Q.—Avez-vous votre père ? R.—Oui.
 Q.—Est-il dans les mines ? R.—Oui.
 Q.—Désirait-il que vous y travaillassiez ? R.—Oui.
 Q.—Désiriez-vous y travailler vous-même, ou bien préféreriez-vous aller à l'école ? R.—Je préférerais travailler dans les puits.
 Q.—Combien de fois avez-vous reçu le fouet depuis que vous êtes-là ? R.—Je ne l'ai jamais eu.
 Q.—Avez-vous été grondé bien souvent ? R.—Pas souvent.

Par M. KELLY :

- Q.—Avez-vous jamais été grondé ? R.—Je l'ai été.

Par M. KERWIN :

- Q.—Vous sentez-vous fatigué lorsque votre journée de travail est finie ?
 R.—Non.
 Q.—Avez-vous jamais été blessé en menant les chevaux ? R.—Non.
 Q.—Vous croyez-vous capable de mener n'importe quels chevaux sous terre ?
 R.—Oui ; je le crois.

Par M. FREED :

- Q.—Devez-vous donner la nourriture aux chevaux ? R.—Non ; il y a des hommes d'écurie.
 Q.—Devez-vous monter et descendre à pied ? R.—Oui.
 Q.—Vous sentez-vous fatigué après cette marche ? R.—Quelque fois.

Par M. KELLY :

- Q.—Montez-vous quelque fois sur les fourgons ? R.—Oui.
 Q.—Trouvent-ils à redire ou ont-ils aucune objection à vous laisser monter sur les fourgons ? R.—Non, seulement lorsque les cordes sont mauvaises.

Par M. KERWIN :

- Q.—Vous ne monteriez pas vous-même lorsque les cordes sont mauvaises, n'est-ce pas ? R.—Non.

Par M. FREED :

- Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

- Q.—Pendant combien d'années êtes-vous allé à l'école ? R.—Lorsque j'étais sur l'escouade de nuit, j'allais aussi à l'école.

Par M. HAGGARTY :

- Q.—Y a-t-il une école du soir ici ? R.—Non.

WILLIAM TENACE assermenté et examiné.

Par M. FREED :

- Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans les mines ? R.—Depuis cinq ans.
 Q.—Quel âge avez-vous maintenant ? R.—J'ai eu quinze ans le vingt-et-un février dernier.

Q.—Que faisiez-vous lorsque vous êtes entré dans la mine ? R.—Je tournais l'évantaill.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous fait cet ouvrage ? R.—Pendant environ quatre mois.

Q.—Combien gagniez-vous ? R.—45 centins par jour.

Q.—Que faites-vous maintenant ? R.—Je mène les chevaux.

Q.—Depuis combien de temps menez-vous les chevaux ? R.—Depuis trois ans.

Q.—Quel salaire gagnez-vous ? R.—70 centins par jour.

Q.—Lorsque vous-avez commencé à mener les chevaux, que gagniez-vous ? R.—55 centins.

Q.—Votre salaire a augmenté de temps à autre ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quel est le plus haut salaire payé à ceux qui mènent les chevaux ? R.—\$1.25.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous demandé une augmentation ? R.—Oui.

Q.—Cette augmentation vous a-t-elle été donnée volontairement ? R.—Je l'ai demandée.

Q.—Qui vous l'a donnée ? R.—M. Swift.

Par M. FREED :

Q.—Vous demeurez avec vos parents ? R.—Oui.

Q.—Vous leur donnez votre argent ? R.—Oui.

Q.—Votre père travaille-t-il dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous de frères et sœurs ? R.—Trois frères et cinq sœurs.

Q.—Quelques-uns de vos frères travaillent-ils dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Plus jeunes que vous ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps êtes-vous allé à l'école ? R.—Environ quatre ans.

Q.—Savez-vous lire et écrire assez bien ? R.—Pas beaucoup.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les garçons qui mènent pour 60 centins par jour ou 70 centins, font tous le même ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi leur donne-t-on un salaire différent ? R.—Je ne sais pas, quelques-uns sont plus grands que d'autres.

Par M. KERWIN :

Q.—Peut-être que le garçon qui gagne 70 centins a travaillé plus longtemps que celui qui gagne 60 centins ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Les surveillants vous battent-ils ou vous frappent-ils quelque fois ? R.—Non.

Q.—Vous grondent-ils ? R.—Oui quelque fois.

Q.—Est-ce qu'ils jurent en vous parlant ? R.—Quelque fois le proposé au chemin jure.

Q.—Je suppose qu'ils ne le font que lorsqu'il le faut ? R.—Lorsque vous bloquez le chemin.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Lorsqu'un wagon tombe hors de la voie, qui vous aide ? R.—Le préposé au chemin. Je dois remettre sur la voie mes propres wagons vides.

Par M. KELLY :

Q.—Les wagons chargés tombent-ils quelque fois hors de la voie ? R.—Ils tombent quelque fois, et quelque fois aucun d'eux n'y tombe.

Par M. FREED :

Q.—Les mineurs en général sont-ils bons pour vous ? R.—Oui, ils le sont.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les chemins sont-ils toujours en bon état pour les conducteurs ? R.—Oui ; bons.

Q.—Si vous avez à faire rapport du mauvais état de chemin, à qui le diriez-vous ? R.—Je n'aurais qu'à le dire au préposé au chemin.

Q.—Et il y voit de suite ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Parlez-vous généralement au préposé au chemin lorsque vous trouvez le chemin mal en ordre ? R.—Oui.

Q.—Si vous trouvez une des traverses hors de service vous lui en faites généralement rapport ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucune plainte à faire contre aucun des règlements en vigueur dans les puits ? R.—Non.

Q.—Aimez-vous cet ouvrage ? R.—Oui.

HENRY REA, tailleur de charbon, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez entendu les dépositions faites, hier soir, par les différents témoins ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous le témoignage qu'ils ont rendu ? R.—En partie.

Q.—Veuillez dire en quoi vous ne le corroborez pas ? R.—Sous le rapport du salaire que les mineurs font. L'un d'eux a dit qu'il faisait \$2 par jour et plus ; je ne crois pas que ce soit du tout une moyenne. Je croirais que \$1.60 serait plus près de la moyenne, d'après mon propre salaire et à mon jugement.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce là la moyenne pour chaque jour ou pour toute l'année ? R.—Pour toute l'année.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Pouvez-vous avoir de l'ouvrage chaque jour pendant toute l'année ? R.—Non ; nous perdons passablement de temps—je veux dire par cela, pour les jours que nous travaillons.

Par M. KELLY :

Q.—La moyenne ne serait pas de plus de \$1.60 pour les jours que vous travaillez ? R.—Non.

Q.—Sans parler du tout du temps perdu ? R.—Sans compter du tout le temps perdu. En février j'ai travaillé dix-sept jours et demi et j'ai reçu \$1.72 par jour. En mars, j'ai travaillé 12 jours et j'ai reçu 97 8/9 par jour. En avril, j'ai travaillé 13 jours, et j'ai reçu \$1.52 par jour—c'est là tout le temps que j'ai vu avoir, j'ai travaillé tout le temps que j'ai pu avoir de l'ouvrage.

Par M. FREED :

Q.—Alors en avril vous avez travaillé tous les jours jusqu'à présent ? R.—Cela remonte en arrière, c'est-à-dire jusqu'au temps où ce compte (produisant un mémoire) est fait pour un mois en arrière, et vous voyez par ce compte que je l'ai reçu aujourd'hui.

Q.—L'ouvrage depuis janvier a été plus languissant qu'en temps ordinaire n'est-ce pas ? R.—Eh bien, oui ; il a été plus languissant, bien que je ne puisse dire qu'il ait été beaucoup meilleur l'hiver dernier.

Q.—Pourriez-vous nous donner une idée de ce que vous avez réellement gagné en 1887 ? R.—Non, je ne pourrais pas le faire à l'instant même, naturellement si j'avais pris un peu de soin je pourrais le dire, mais je n'ai pas conservé mes bordereaux.

Q.—Depuis combien d'années taillez-vous du charbon ? R.—Depuis 26 ans.

Q.—Prenez les 7 ou 8 dernières années, croyez-vous avoir gagné \$500 par année ? R.—Non.

Q.—\$450 représentent-elles le chiffre réel de l'argent que vous avez reçu ? R.—Bien, je n'aimerais pas à dire cela, parce que je ne le sais pas ; j'ai pu faire \$400 ou \$450.

Q.—Mais c'est à peu près ce chiffre ? R.—Je le croirais bien.

Q.—Vous êtes marié ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Combien avez vous pris de temps à gagner l'argent avec lequel vous avez payé cette maison ? R.—Bien, si je n'avais d'autre aide que moi-même, je pense que cela me prendrait un assez long temps, parce que je crois que pour un homme qui a une famille, il a besoin d'à peu près tout ce qu'il gagne pour vivre, s'il a une famille ordinaire.

Q.—Vous aviez des garçons qui travaillaient ? R.—Oui.

Q.—A quel âge vos garçons ont-ils commencé à travailler dans la mine ? R.—A douze ans à peu près, ou entre cet âge et treize ans.

Q.—Vous les avez gardés à l'école aussi longtemps que vous avez pu ? R.—Pas aussi longtemps que je l'aurais voulu, mais ils paraissaient plutôt vouloir travailler que d'aller à l'école ; ils ne faisaient pas grand'chose à l'école de sorte que je leur ai permis d'entrer ici.

Q.—Ils préféraient travailler dans la mine que d'aller à l'école ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée si les nécessités ordinaires de la vie sont plus chères ici qu'à Halifax ? R.—Je crois qu'elles sont plus chères ici, au meilleur de ma connaissance.

Q.—Savez-vous ce que coûte le sucre granulé ? R.—Environ neuf centins.

Q.—Connaissez-vous le prix du rôti de bœuf et du bifteck ? R.—Oui ; de 9 à 14 centins la livre.

Q.—Achetez-vous le pain ou la farine ? R.—La farine.

Q.—Combien la farine coûte-t-elle ? R.—A peu près \$5.50 le baril.

Q.—Combien les pommes de terre coûtent-elles ? R.—Je crois qu'elles se vendent en moyenne cinquante centins le minot.

Q.—De ce temps-ci ou à l'automne ? R.—De ce temps-ci.

Q.—Vous pouvez les avoir à meilleur marché à l'automne, je suppose ? R.—Un peu meilleur marché, pas beaucoup.

Q.—Combien payez vous pour le beurre ? R.—Il a coûté de 20 à 21 centins la livre.

Q.—Ce printemps ? R.—Durant l'hiver—je parle du beurre en tinette.

Q.—Combien payez-vous pour les œufs actuellement ? R.—Je crois que les œufs sont en ce moment à 15 centins la douzaine.

Q.—Ils sont à aussi bon marché qu'en aucun temps ? R.—Oui ; il y a très peu de différence.

Par M. KELLY :

Q.—Je remarque dans la note que vous nous avez passée “ Souscription du ministre \$1.10 ” ; cette souscription est-elle payée par chaque ouvrier de l'établissement ? R.—C'est une affaire personnelle.

Q.—Que voulez-vous dire ? R.—Pour éviter tout ennui, le chef du bureau déduit sur le salaire des ouvriers ce que ces derniers veulent donner aux ministres, et ceux-ci le retirent du bureau.

Q.—Supposons qu'un ouvrier ne veuille pas donner ? R.—Il n'y est pas obligé.

Q.—Cette somme de \$1.10 par année est-elle votre contribution volontaire ? R.—Oui ; je puis donner ce que je veux.

Q.—La convention que les ouvriers peuvent faire avec leurs ministres ou leurs curés est déposée au bureau, et c'est le bureau qui acquitte la souscription ? R.—Oui ; les ministres déposent au bureau une liste des employés qui souscrivent ; le bureau déduit la souscription du salaire du souscripteur et la remet aux ministres.

Q.—Avez-vous quelques choses à suggérer ? R.—Il a été donné hier soir quelques témoignages que je n'ai pas aimés, et je ne sais pas s'il m'appartient de le mentionner.

Q.—Faites connaître votre opinion sur la matière ? R.—J'ai entendu des témoins dire que certains mineurs obtenaient du charbon à 74 centins la charge ; mais ceci n'est seulement qu'une partie ; je ne demeure pas bien loin de la houillère, et je paie le charbon à peu près 88 centins la charge.

Par M. FREED :

Q.—Comment se fait-il que vous payez plus cher que d'autres ? R.—La compagnie donne un contrat pour tirer le charbon, ce contrat ne s'étend pas au-delà de la pente ouest et un homme dont la maison est située à 100 verges de la pente paie 15 centins de plus par charge que celui qui demeure sur ce côté ; c'est une injustice. On a dit aussi que la charretée était de trois quarts d'une tonne ; elle est d'une demie-tonne, et on ne nous permet pas d'en prendre plus—ce sont 12 minots de charbon qu'on nous accordé. Je dis ceci parce que des exposés aussi inexacts sont de nature à induire le public en erreur ; ils ne peuvent nous faire du tort.

Par M. KELLY :

Q.—Supposez qu'un homme construise une maison à trois quarts de mille du puits, aura-t-il le charbon au même prix que ceux qui demeurent tout près du puits ? R.—Non, mais il charriera une charge de charbon à la maison la plus rapprochée et une autre à la maison la plus éloignée pour le même prix ; et ici il y a une maison tout près du puits, mais sur l'autre côté et beaucoup plus rapprochée du puits que les autres maisons, et cependant il exige 15 centins de plus ; je dis que ce n'est pas juste.

Q.—Quelques-uns des messieurs qui demeurent là se sont-ils plaints au géant ? R.—Oui.

Q.—Et rien n'a été fait pour y remédier ? R.—Non ; rien.

Q.—La compagnie engage-t-elle quelqu'un pour livrer le charbon ? R.—Elle fait un contrat.

Par M. KELLY :

Q.—Elle spécifie dans le contrat la distance à laquelle le charbon doit être transporté à ce prix ? R.—Oui, c'est un contrat particulier qu'elle fait.

Q.—Est-il transporté beaucoup de charbon dans votre direction ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Y a-t-il beaucoup de monde en cet endroit ? R.—Oui, une centaine de maisons, je suppose.

M. CONWAY, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. KELMY :

Q.—Y a-t-il longtemps que vous travaillez dans les mines ? R.—Un an ici et trois ans au Cap-Breton.

Q.—Pendant combien d'années, en tout, avez-vous travaillé ? R.—Environ quatre ans.

Q.—A quel âge avez-vous commencé ? R.—J'ai commencé à l'âge de neuf ans et j'ai travaillé un an ou deux ; alors les houillères ont suspendu leurs opérations pendant cinq ou six ans, et il y a quatre ou cinq ans j'ai commencé à y travailler et j'ai toujours continué depuis.

Q.—Vous travaillez à l'abatage du charbon ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu les témoignages qui ont été donnés ici ? R.—Oui.

Q.—Les avez-vous bien écoutés ? R.—Oui.

Q.—Vos opinions s'accordent-elles avec celles qui ont été exposées ? R.—Oui.

Q.—Qu'avez-vous gagné, en moyenne, cette année ? R.—Je ne pense pas avoir fait beaucoup plus qu'une piastre par jour. J'ai quelques-uns de mes papiers ici.

Q.—Est-il souvent arrivé que vous ayez travaillé aussi peu que cela vous est arrivé durant les quatre derniers mois ? R.—Non ; j'ai eu beaucoup plus de temps, mais je ne sache pas qu'il m'ait rapporté plus.

Q.—Quel a été votre gain pour le mois de janvier ? R.—15 $\frac{1}{2}$ jour, \$23.27 ; février, 12 $\frac{1}{2}$ jours, \$1.41 $\frac{1}{2}$ par jour ; mars, 19 $\frac{1}{2}$ jours, \$24.38 ; avril, 15 jours, \$19.63.

Q.—Je remarque sur un de ces papiers " argent \$10.00 " ; en allant demander de l'argent au bureau entre les jours de paie, vous le donnerait-on ? R.—Non ; on nous donne tant pour la première quinzaine, et ce qui reste vous est remis à la fin du mois.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Alors votre moyenne serait \$1.40 ? R.—Oui, depuis quelque temps, mais pas pour tout l'ouvrage.

Par M. FREED :

Q.—Pensez-vous qu'il y a là des hommes qui ont plus d'expérience que vous ? R.—Je considère que je puis faire tout autant qu'eux.

HAGGERTY :

Q.—Pensez-vous que vous pourriez faire plus au Cap Breton ? R.—Oui, si je pouvais y retourner ; mais je ne puis gagner assez d'argent pour cela.

Par M. KELLY :

Q.—Peut-être ne pouvez-vous pas garder votre argent quand vous l'avez reçu ? R.—Non, parce que j'ai une femme à soutenir.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Y a-t-il ici beaucoup d'hommes qui préféreraient vivre au Cap Breton ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que vous pourriez vivre, au Cap Breton, à meilleur marché qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Si vous étiez au Cap Breton, pensez-vous que vous auriez plus d'ouvrage ? R.—Non, pas du tout en hiver, à l'exception de quelques jours ; mais en été on peut y faire assez pour passer l'hiver.

Q.—Dans les mois d'été faites-vous, ici, plus que vous ne pourriez faire au Cap Breton ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'avez pas de plaintes à formuler contre les directeurs de la houillère ? R.—Non, je n'en ai pas.

Q.—Ils vous traitent bien ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas de misère avec eux ? R.—Non.

EBENEZER COSTLEY, chargeur, est assermenté et interrogé.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la houillère ? R.—Il y aura cinq mois le 10 du courant.

Q.—Avez-vous jamais travaillé à une autre houillère ? R.—Non, pas sous terre.

Q.—Etes-vous payé par les hommes qui travaillent à l'abatage du charbon ou par la compagnie ? R.—Je suis payé par les premiers ; cependant, je reçois l'argent de la compagnie qui le retient sur celui des abateurs.

Q.—Quelle proportion de leur paie recevez-vous ? R.—Tant par jour.

Q.—Combien par jour ? R.—\$1.30.

Q.—Est-ce la somme ordinairement payée aux aides ? R.—\$1.25. On me donne \$1.30.

Q.—Chacun est payé suivant sa valeur ; si vous êtes un bon aide, on vous donne plus qu'à un aide inférieur ? R.—Je le suppose.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Environ huit heures en moyenne, quelquefois dix heures.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de jours vous avez travaillé depuis que vous êtes employé ici ? R.—Assurément je ne pourrais le dire.

Q.—Quel a été votre salaire mensuel ? R.—Je pourrais difficilement vous le dire.

Q.—Prenons par exemple ce dernier mois pour lequel vous avez été payé aujourd'hui ? R.—(Passant un papier) quinze jours et demi, \$20.15, ou 1.30 par jour.

Par M. KELLY :

Q.—Je crois que vous souscrivez pour le ministre ? R.—Oui.

Q.—C'est une souscription volontaire ? R.—Oui.

Q.—Et pour le médecin vous payé 35 centins par mois ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Les hommes mariés payent-ils 45 centins ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Les célibataires payent 35 ? R.—Je ne sais pas ce qu'ils payent, mais c'est ce que je paye.

Par M. FREED :

Q.—Pendant combien de temps pensez-vous servir d'aide avant de pouvoir travailler à l'abatage du charbon ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous donne-t-on des instructions sur l'abatage du charbon ? R.—Non.

Q.—Vous êtes occupé toute la journée, je suppose ? R.—Oui, toute la journée.

Q.—Est-ce un travail pénible ? R.—Assez pénible.

Q.—Travaillez-vous en tout temps lorsque les mineurs ne sont pas là ? R.—

Oui ; quelquefois une heure et quelque fois deux ou trois heures ; cela dépend du temps qu'ils ont travaillé.

Q.—Selon la quantité de charbon qu'ils ont abattue, n'est-ce pas ? R.—Quelle fois j'y reste jusqu'à ce qu'il y ait du charbon.

Par M. Haggerty :

Q.—Savez-vous si un aide ou chargeur paie de son argent aux abatteurs ? R.—Je n'en sais rien, et je ne me suis jamais occupé de le savoir.

Par M. Freed :

Q.—Avez-vous à acheter votre huile à même ces \$1.30 par jour ? R.—Oui.

Q.—Combien votre huile vous coûte-t-elle par mois ? R.—Environ 63 centins par mois.

Q.—Vous ne payez pour rien autre chose que pour l'huile ? R.—Non ; seulement pour l'huile et la lampe ou tout ce que je descends avec moi.

Amherst, 16 avril 1888.

JOHN F. PORTER, machiniste et mécanicien, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand exercez-vous votre métier ? R.—Cinq ans.

Q.—Avez-vous un certificat de mécanicien ? R.—Non.

Q.—Avez-vous passé un examen spécial ? R.—Non.

Q.—Quelle expérience avez-vous eue en ces matières ? R.—J'ai travaillé aux machines, c'est tout.

Q.—Sous un autre ? R.—Oui ; en partie, pendant un court espace de temps seulement.

Q.—Vous sentez-vous assez compétent pour prendre charge d'une machine ? R.—Oui.

Q.—Si vous étiez employé à autre chose et dans d'autres conditions que celles qui existent dans l'établissement où vous êtes, pensez-vous que vous pourriez diriger une machine ? R.—Oui.

Q.—La machine de votre établissement a-t-elle jamais éprouvé un accident ? R.—Non.

Par M. Freed .

Q.—Avez-vous appris à conduire une machine avant de commencer où vous êtes ? R.—Non ; je ne conduis pas les machines, je les fabrique et les assemble, je les monte et je les conduis ensuite pendant quelque temps ; je suis seulement un réparateur ou je puis en monter des neuves au dehors, mais je ne suis pas ingénieur dans le sens que vous l'entendez.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps, dites-vous, exercez-vous le métier ? R.—J'ai monté des machines au dehors pendant trois ans, et j'ai travaillé deux ans dans l'atelier. Je pratique le métier depuis cinq ans en tout.

Q.—Etes-vous capable de travailler aux différentes machines de votre atelier ? R.—Je crois que oui ; je n'y ai jamais eu de misère encore.

Q.—Faites-vous toutes espèces d'ouvrages en cuivre jaune ? R.—Non ; seulement les ouvrages en cuivre des machines.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$10.50 par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures par jour avez-vous à travailler ? R.—Dix heures.

Q.—Quand êtes-vous payé ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Si vous allez travailler au dehors, est-ce le même temps ? R.—Oui, et chaque heure supplémentaire compte à part.

Q.—Quel temps recevez-vous pour les heures supplémentaires ? R.—Une et demie.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous eu des difficultés ouvrières dans votre atelier ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pour combien pouvez-vous louer une maison assez confortable à Amherst ? R.—\$6 par mois.

Q.—Combien de chambres cette maison contiendrait-elle ? R.—Cinq chambres et une cave. C'est ce que je payais quand j'avais une maison à bail, mais je ne suis plus à bail.

Q.—Vous êtes propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de temps il va vous falloir pour payer votre maison ? R.—C'est difficile à dire s'il survient de la maladie, mais si vous payez régulièrement c'est bien différent.

Par M. WALSH :

Q.—L'atelier est-il ouvert toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Il ne ferme pas pour les réparations ? R.—Eh, bien ! probablement une semaine, ou quelque chose comme cela.

ALEXANDER BONNYMAN, machiniste, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Pendant combien de temps avez-vous été employé comme machiniste ? R.—Treize ans.

Q.—En quoi consiste spécialement votre ouvrage ; quelle espèce de machines fabriquez-vous ? R.—Des machines de moulins.

Q.—Avez-vous quelque chose à faire avec les tours et les palettes ? R.—Oui, nous avons des tours et des palettes dans l'atelier.

Q.—Y travaillez-vous ? R.—Pas à présent.

Q.—Construisez-vous des machines ? R.—Pas beaucoup ; nous les réparons seulement.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—\$12.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix.

Q.—Le salaire que vous recevez représente-t-il la moyenne de ceux qui sont donnés aux machinistes de votre atelier ? R.—Non.

Q.—Voulez-vous dire qu'ils reçoivent plus ? R.—Ils reçoivent moins.

Q.—Combien moins ? R.—Je ne connais pas les salaires des autres ouvriers de l'atelier.

Q.—Vous considérez-vous parfaitement capable d'entreprendre tous les ouvrages qui se présentent à l'atelier ? R.—Je ne sais pas cela.

Q.—Êtes-vous capable de faire tout ce qui se présente ? R.—J'aurais à le faire d'une manière ou d'une autre.

Q.—Travaillez-vous après les heures convenues ? R.—Quelquefois.

Q.—Comment êtes-vous payés pour travailler après les heures convenues ?
R.—On nous donne une heure et demie pour l'ouvrage d'une heure.

Q.—Travaillez-vous très tard ? R.—Très rarement ; cela nous arrive quelquefois quand il s'agit de réparer les cassures.

Q.—Dans ces occasions êtes-vous obligés d'aller au travail le lendemain matin ?
R.—Nous y allons si nous nous sentons disposés ; cela ne fait pas de différence.

Par M. FREED :

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—En argent et en plein ? R.—Oui, en argent et en plein.

Q.—On ne vous demande pas de prendre des épiceries ou d'autres effets de cette nature ? R.—Non, rien.

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous si quelques-uns de ceux qui sont employés avec vous sont dans de bonnes conditions sous le rapport de logement et de la famille, ou sont-ils propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Oui, il y a parmi nous un grand nombre d'hommes mariés et la plupart sont bien, à ma connaissance ; quelques-uns sont propriétaires.

Q.—Combien y en a-t-il, pensez-vous ? R.—Je ne saurais le dire au juste en ce moment.

Q.—Combien d'hommes, en tout, dans l'établissement ? R.—Je crois qu'il y en a 81 sur le rôle.

Q.—Considérez-vous que la plupart d'entre eux sont à l'aise ? R.—Oui ; je crois que tous sont dans des conditions à pouvoir se procurer les commodités de la vie.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières dans votre établissement ?
R.—Jamais à ma connaissance.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé dans cet établissement ?
R.—Sept ans et demi.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous jamais travaillé le dimanche ? R.—Deux fois dont je me souviens.

Q.—Comment avez-vous été payé pour ce travail ? R.—Une heure et demie pour une heure.

Q.—La même chose que si vous aviez travaillé la nuit ? R.—Oui ; il est très rare que nous travaillions la nuit ; ça été dans des cas extraordinaires.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes garçons parmi ce nombre d'ouvriers ? R.—Oui ; quelques-uns.

Q.—Dans quelle catégorie se trouvent-ils apprentis ? R.—Oui ; apprentis.

Q.—Sont-ils sous brevet d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Je veux dire sont-ils engagés ? R.—Non ; il n'y a pas de convention écrite.

Q.—Ils arrivent à l'atelier et ils travaillent ? R.—Oui ; ils passent quatre ans à l'atelier ; ils peuvent partir avant l'expiration de leur temps, et il n'en résulte rien.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui finissent leur temps et apprennent à devenir de bons artisans ? R.—Presque tous.

Q.—La chef de l'établissement voit-il à ce qu'ils apprennent bien leur métier ?
R.—Il s'efforce de leur faire faire un bon apprentissage.

Q.—Que reçoivent-ils, la première année ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Et leur salaire augmente annuellement jusu'à l'expiration du terme ?
R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il de ces garçons qui, leur terme fini, restent à l'atelier comme compagnons ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Savez-vous combien ? R.—Non.

NATHANIEL CURRY, de la société Rhodes, Curry & Cie., est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle industrie exploitez-vous ici ? R.—La fabrication de matériaux de construction. Nous sommes constructeurs et entrepreneurs généraux.

Q.—Depuis quand exploitez-vous cette industrie ici ? R.—Depuis 11 ans.

Q.—Vos opérations ont-elles augmenté depuis 8 ou 10 ans ? R.—C'est-à-dire peu de temps après que je suis entré dans les affaires—oui, elles ont augmenté.

Q.—Combien d'hommes employez-vous actuellement, ou si vous n'en avez pas le nombre exact, quelle en est et quelle en a été la moyenne dans les trois ou quatre dernières années ? R.—Actuellement nous n'avons que 70 hommes sur les états de payement, mais je dois dire que dans un mois d'ici nous en aurons plus que le double de ce nombre, probablement 150 ou 160 au plus. Je sais que l'été dernier nous en avions bien près de 200.

Q.—Quelle serait la moyenne pour les deux dernières années ? R.—A peu près 140, je suppose ; vous comprenez que ce chiffre couvre tout le personnel de l'intérieur et de l'extérieur.

Q.—Vous exploitez toutes les branches de cette industrie. Veuillez nous faire connaître le salaire que vous donnez, d'abord, à ceux que vous employez à l'intérieur, aux ébénistes et aux finisseurs ? R.—De \$10 à \$12 par semaine ; bon nombre reçoivent \$12.

Q.—Combien reçoivent ceux qui travaillent à l'établi ? R.—Je suppose que la moyenne est de \$10.50.

Q.—Vos machinistes, tourneurs ou ceux qui travaillent à la machinerie reçoivent-ils un salaire supplémentaire ? R.—\$2 par jour est le plus qu'aucun d'eux reçoivent ; naturellement les contre-mâîtres ont plus.

Q.—Combien les contre-mâîtres ou les hommes chargés d'ouvrages aux pièces reçoivent-ils de plus ? R.—Les chefs de notre atelier reçoivent \$3.

Q.—Et les charpentiers ordinaires, combien ont-ils ? R.—De \$8 à \$12 par semaine. La moyenne est d'environ \$10.

Q.—Employez-vous de jeunes garçons ? R.—Oui ; je crois que nous avons quatre apprentis.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Nous n'en avons jamais pris de plus jeunes que 16 et 17 ans.

Q.—Ces garçons ne sont-ils apprentis que de nom, ou ont-ils terminé leur apprentissage ? R.—Ils sont apprentis seulement et reçoivent leur instruction.

Q.—Avez-vous un système d'apprentissage sous brevet ? R.—Non. Nous donnons aux apprentis tant par semaine pour la première année, et ils sont libres de nous quitter quand ils le jugent à propos.

Q.—Les jeunes gens que vous acceptés comme apprentis dans ces conditions restent-ils avec vous jusqu'à la fin de leur terme ? R.—Oui ; depuis que nous sommes ici, nous n'en avons eu que deux qui nous aient quitté de leur chef ; naturellement, nous en avons renvoyé d'autres qui ne nous paraissaient pas faits pour le métier.

Q.—Avez-vous eu des apprentis qui vous aient servi ou qui vous servent comme compagnons ? R.—Oui ; quelques-uns de nos meilleurs ouvriers sont

des hommes à qui nous avons enseigné le métier et qui n'ont jamais travaillé ailleurs.

Q.—Vous avez des tourneurs—se trouvent-ils dans la catégorie de ceux qui reçoivent le salaire ordinaire ? R.—Ils reçoivent la paie mentionnée.

Q.—Combien donnez-vous à vos apprentis quand ils commencent ? R.—\$3.

Q.—Et quand ils sont disposés à rester, quelle avance leur donnez-vous ? R.—Cela dépend de ce qu'ils font ; généralement la seconde année \$4 et la troisième \$5 et \$6, suivant le progrès qu'ils ont fait dans l'apprentissage.

Q.—Pendant combien d'années pensez-vous qu'ils doivent servir pour devenir de bons ouvriers ? R.—S'ils sont capables, ils peuvent parvenir à un grade en trois ans.

Q.—Il faudrait plus de temps pour parvenir à la connaissance de tout le métier ? R.—Oui ; pour acquérir des connaissances qui leur permettraient de bien travailler, il leur faudrait 4 ans.

Q.—Et vous pensez qu'au bout de ce temps ils possèdent bien leur métier ? R.—Naturellement, ils n'en savent pas autant qu'ils en savent trois ou quatre ans après, mais ils en savent assez pour obtenir le salaire d'un compagnon.

Q.—Avez-vous des machinistes chefs qui peuvent tenir les machines en ordre ? R.—Oui, nous avons un homme spécialement préposé à cette fin.

Q.—Lui donnez-vous un salaire supplémentaire ? R.—\$2 par jour.

Q.—L'homme qui est préposé à vos machines est-il un mécanicien attitré ? R.—Non, c'est un homme que nous avons formé nous-mêmes.

Q.—Il n'a pas de certificat ? R.—Non.

Q.—Vous est-il jamais arrivé d'accidents ? R.—Non, jamais à l'engin.

Q.—Et à vos machines ? R.—Oui, elles ont subi plus ou moins d'accidents.

Q.—Quelle était la nature de ces accidents ? R.—La scie circulaire, la maîtresse palette et différents moules sont les principales machines qui ont blessé des ouvriers.

Q.—Est-il arrivé des accidents d'une nature très grave à aucun de ces derniers ? R.—Un homme a été blessé par une pièce de sciage qui a volé de la scie et est allé le frapper dans l'estomac ; et il est mort ensuite.

Q.—Cet accident aurait-il pu être évité ? R.—Non.

Q.—Les machines dangereuses offrent-elles une protection sans que leur fonctionnement en souffre ? R.—Oui, sur la scie qui a blessé cet homme il y a un écran suspendu.

Q.—Avez-vous des manœuvres dans votre établissement ? R.—Oui ; un bon nombre d'hommes qui mettent le bois en piles, déchargent les wagons, etc.

Q.—En général, combien les manœuvres reçoivent-ils par jour ? R.—\$1.10.

Q.—A votre idée, combien d'heures forment une journée de travail pour les différents salaires dont vous avez parlé ? R.—Dix heures.

Q.—Complètes ? R.—Oui.

Q.—Et les mêmes heures, le samedi, que les autres jours ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers qui reçoivent le plus faible salaire seraient les ouvriers ordinaires à \$1.10 par jour ? R.—Oui.

Q.—Y compris vos conducteurs d'attelages ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières ou autres avec vos employés ? R.—Non, jamais.

Q.—Trouvez-vous suffisamment des ouvriers pour tous vos besoins ? R.—Quelquefois il est difficile de se procurer de bons artisans, mais en général nous n'avons pas de misère à avoir tout ce que nous voulons.

Q.—Il est possible que vous connaissiez quelque chose des moyens de vos employés, savez-vous s'il en est parmi eux qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Oui ; je n'ai pas pensé à cela car j'aurais vérifié le nombre, mais il y en a presque la moitié qui possèdent les maisons qu'ils habitent, et

quelques-uns même ont d'autres maisons qu'ils louent. Il y en a un qui possède cinq maisons, d'autres quatre et trois, etc.

Q.—Vos ouvriers sont-ils sobres et laborieux ? R.—Oui, plus que partout ailleurs.

Q.—Ces hommes sont-ils à votre emploi depuis longtemps ? R.—Oui ; quelques-uns depuis que nous sommes venus ici.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous si ces ouvriers propriétaires ont acheté ces propriétés à même leurs salaires ou s'ils avaient d'autres ressources ? R.—Entièrement avec leurs salaires, je crois. Sans doute, quelques-uns n'ont pas leurs propriétés en propre, ces propriétés peuvent être plus ou moins hypothéquées, mais d'autres sont libres d'hypothèques.

Q.—Ceux que vous considérez être vos meilleurs ouvriers sont-ils employés toute l'année ? R.—Généralement toute l'année. Sans doute nous fermons quelquefois, mais l'hiver dernier nous n'avons pas fermé du tout. Nos suspensions ont duré trois ou quatre semaines tout au plus.

Q.—Quatre semaines seraient le plus long temps que vous ayez fermé vos portes ? R.—Oui.

Q.—En dehors de votre personnel régulier, vous employez un bon nombre d'ouvriers de temps à autre ? R.—Oui ; au printemps nous prenons plusieurs charpentiers, maçons, briquetiers, carriers, etc ; nous fabriquons aussi de la brique, et cela augmente considérablement le nombre de nos ouvriers.

Q.—Les ouvriers supplémentaires que vous employez résident-ils ici ou viennent-ils d'ailleurs ? R.—Quelques-uns viennent d'ailleurs.

Q.—Savez-vous s'ils sont autrement employés quand ils ne travaillent pas pour vous ? R.—Quelques-uns vont dans les chantiers de bois et d'autres aux carrières. La fabrication du bois est, en hiver, la principale occupation de ceux qui ne travaillent pas régulièrement à leur métier.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Le premier et le troisième samedis du mois.

Q.—Les payez-vous en argent ? R.—Oui, en argent.

Q.—Et en plein ? R.—Oui, en plein.

Q.—Combien de temps après l'expiration de la période que couvre leur salaire les payez-vous ? R.—Le premier samedi du mois ils sont payés pour jusqu'au premier samedi du mois, et le troisième samedi ils sont payés pour jusqu'à la veille au soir, juste une journée.

Q.—Savez-vous si la vie coûte plus ou moins cher à Amherst qu'à Halifax ? R.—Les loyers sont moins élevés ici ; quant aux provisions, on les a quelquefois à aussi bon marché qu'à Halifax, mais en somme la vie coûte moins cher ici.

Q.—Et le combustible ? R.—Un peu meilleur marché, bois et charbon.

Q.—Quel est le prix du charbon au détail ? R.—De \$3 à \$5.50 le chaudron, c'est à-dire une tonne et demie.

Q.—Combien coûte le bois franc ? R.—\$3 la corde.

Q.—Et le bois mou ? R.—\$2 la corde.

Q.—Quelle est la corde, ici ? R.—128 pieds.

Q.—Combien coûte un quartier de bœuf de derrière, en automne ? R.—De 5 à 6 centins la livre.

Par M. KERWIN :

Q.—Quelle position occupent ceux de vos employés qui sont propriétaires ? R.—Quelques-uns sont manœuvres, d'autres des ouvriers ordinaires et quelques-uns des charpentiers.

Q.—Quels sont ceux que vous dites propriétaires de quatre et cinq maisons ? R.—Des contre-maitres. Quelques-uns sont des fabricants de châssis ; un ouvrier

ordinaire qui travaille à l'établi a trois maisons, et il y en a peut-être d'autres qui en ont deux.

Q.—Quelle serait la valeur de ces terrains ? R.—De \$500 à \$1,000 chacun.

Q.—Quelle serait la valeur moyenne de ces maisons ; la plupart valent-elles \$1,500 ? R.—Je crois que leur moyenne est de \$1,000.

Q.—Pendant combien de temps ces ouvriers ont-ils travaillé pour vous avant de construire ces maisons ? R.—De 2 à 6 ou 7 ans.

Q.—Les salaires des ouvriers ont-ils augmenté dans le cours des cinq dernières années ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Dans la proportion d'environ 25 pour cent —certainement de 20 pour cent.

Par M. FREED :

Q.—Cette augmentation a-t-elle été accordée après consultation avec les ouvriers ; a-t-elle été concédée par vous ou demandée par les ouvriers ? R.—Généralement après consultation ; dans quelques cas nous avons donné l'augmentation sans qu'ils nous en aient parlé.

Q.—Vous n'avez pas eu de grève ? R.—Non ; quand un ouvrier nous demande une augmentation de salaire et nous dit qu'il acceptera tant ou qu'il s'en ira, généralement nous le laissons partir ; mais s'il se présente dans un bon esprit et amicalement, nous traitons avec lui et généralement nous lui accordons ce qu'il demande.

Q.—Vos hommes travaillent-ils la nuit ? R.—Quelquefois.

Q.—Quand ils travaillent la nuit, reçoivent-ils une augmentation de salaire ou sont-ils payés au taux du jour ? R.—Ils sont toujours payés au même taux.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune des garçons qui travaillent pour vous ? R.—Je crois que le plus jeune de nos apprentis a 17 ans.

S. W. STEEL, commis à la fabrique de chaussures, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—Commis d'expédition et de gros.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous dans votre fabrique d'Amherst ? R.—163 en tout.

Q.—Depuis quand cette fabrique est-elle établie ? R.—En 1867—il y a 21 ans.

Q.—Vos opérations ont-elles augmenté ? R.—Oui, elles ont augmenté graduellement.

Q.—Voulez-vous avoir l'obligeance de nous faire connaître les salaires qui sont payés, ou avez-vous des taux différents ? R.—Non, nous n'avons pas précisément des taux différents.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui travaillent à des ouvrages spéciaux pour lesquels ils reçoivent un salaire plus élevé que celui des autres ? R.—Nous donnons aux contre-mâtres plus qu'aux ouvriers.

Par M. KERWIN :

Q.—Est-ce à la pièce ? R.—A la pièce et à la semaine.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est la moyenne du salaire donné à ceux qui travaillent à la pièce ? R.—Je ne saurais vous le dire ; je connais la somme des salaires et le nombre des salaires et le nombre des ouvriers.

Q.—Quelle est la somme totale payée chaque semaine ? R.—Environ \$970 par semaine, à part le personnel.

Q.—A combien d'ouvriers ? R.—Environ 155.

Q.—Qu'entendez-vous dire par personnel ? R.—Les gérants et les commis.

Q.—A votre idée combien d'heures forment une journée de travail ? R.—10 heures.

Q.—Pourriez-vous nous faire connaître le salaire le plus élevé et le plus faible de celui qui travaille à la pièce, c'est-à-dire d'un compagnon passable ? R.—Pour les ouvrages à la pièce, je ne saurais le dire exactement.

Q.—Pourriez-vous nous faire connaître le gain hebdomadaire ? R.—Oui ; le plus élevé est d'environ \$11.

Q.—Et le plus faible ? R.—Celui d'une fille \$1.75.

Q.—Et le plus faible pour les hommes ? R.—Ce ne sont que de jeunes garçons.

Q.—Que gagnent-ils ? A peu près \$1.75 ; il y en a quelques-uns, deux ou trois je crois, à ce salaire.

Q.—Combien payez-vous à ces jeunes garçons quand ils commencent à travailler ? R.—A peu près \$1.50 ; c'est le plus faible salaire.

Q.—Suivant quoi les payez-vous ensuite ? R.—Suivant leurs capacités.

Q.—Ont-ils le nom d'apprentis ? R.—Non ; seulement celui de garçons.

Q.—Restent-ils jusqu'à ce qu'ils soient devenus de bons hommes de métier ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous plusieurs, dans votre établissement, qui sont entrés garçons et qui sont restés avec vous ? R.—Il peut y en avoir un ou deux, pas plus.

Q.—Quel salaire les femmes gagnent-elles ? R.—\$2.65 en moyenne.

Q.—Quelques-unes plus et d'autres moins ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé ? R.—\$5.

Q.—Et le plus faible ? R.—\$1.75, en commençant.

Q.—Avez-vous des petites filles qui travaillent dans votre établissement ? R.—Non, pas de petites filles.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune ? R.—17 ans environ, je crois.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos employés ont de l'argent ou des propriétés ? R.—Oui ; plusieurs ont des propriétés.

Q.—Dites nous la nature de ces propriétés, d'après ce que vous en connaissez ? R.—Quelques-uns ont des maisons ou des propriétés acquittées, et d'autres des propriétés en partie payées.

Q.—Combien d'entre eux, pensez-vous, ont des maisons acquittées ? R.—Des maisons payées en entier ou en partie, 36.

Q.—Ces maisons sont-elles confortables ? R.—Très confortables.

Q.—Savez-vous si les loyers sont maintenant plus élevées qu'ils l'ont été ? R.—Quelques-uns, je crois.

Q.—Savez-vous si la vie coûte plus cher ici que dans d'autres villes ? R.—Non, je ne le sais pas.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous classer vos employés ? Vous nous avez dit qu'il y en avait 155 ; sur ce nombre, combien y a-t-il d'ouvriers habiles, combien d'inhabiles, combien de femmes et combien de garçons ? R.—31 femmes et filles ; il y a 21 garçons qui ne sont pas classifiés compagnons.

Q.—Des hommes combien y en a-t-il que vous placez dans la catégorie des ouvriers inhabiles ? R.—Une faible proportion.

Q.—Alors vous avez à peu près 100 ouvriers habiles ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître la moyenne du salaire des 100 ouvriers habiles ? R.—De \$7 à \$11 par semaine, selon l'ouvrage qu'ils font.

Par M. FREED :

Q.—Vos ouvriers sont-ils constamment employés pendant que vous fermez ?
R.—Nous ne fermons jamais.

Q.—Employez-vous constamment tout votre monde ? R.—Tout notre monde.

Q.—Combien d'heures constituent une journée de travail ? De 7 à 12 et de 1 à 6.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Quelquefois.

Q.—Vos ouvriers reçoivent-ils le même prix pour le travail de nuit que pour celui de jour ? R.—Le même.

Q.—Quand les payez-vous ? R.—Une fois par semaine.

Q.—En argent ? R.—En argent.

Q.—En plein ? R.—En plein.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières avec vos employés ? R.—Non.

Q.—Vous trouvez toujours suffisamment d'ouvriers pour l'ouvrage que vous avez ? R.—Oui ; nous avons très peu d'embarras à cet égard.

Q.—Où est votre marché ? R.—Dans les Provinces Maritimes—principalement la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard.

Q.—Exportez-vous à Terre-neuve ? R.—Non.

Q.—Au Nouveau Brunswick ? R.—Non.

Q.—Est-il venu ici des fabricants de Québec qui ont nui à votre commerce ?
R.—Oui ; jusqu'à un certain point.

Q.—Beaucoup ? R.—Pas beaucoup ; nous fabriquons un article meilleur que celui des gens de Québec, et d'une classe différente.

Q.—Est-il aussi venu des fabricants d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous en mesure de soutenir avec avantage la concurrence de tous ces étrangers ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Quelle classe d'articles viennent d'Ontario—sont-ils meilleurs que ceux qui viennent de Québec ? R.—Nous leur donnons généralement le même nom, quoique ceux d'Ontario soient meilleurs que ceux de Québec.

Q.—Avez-vous des commodités séparées pour vos employés ? R.—Oui.

Q.—Avec des entrées à part ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une distance entre-elles au dehors ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers propriétaires ont-ils d'assez bonnes situations dans la fabrique ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils d'autres ressources que leur salaire ? R.—Non ; ils n'ont que ce qu'ils gagnent.

Q.—Ils n'ont pas d'enfants ni d'autres membres de leurs familles qui travaillent à la fabrique ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Vos jeunes ouvriers ont-ils une certaine instruction ; peuvent-ils lire et écrire ? R.—La plupart savent lire et écrire.

Par M. FREED :

Q.—Les portes de votre établissement s'ouvrent-elles en dedans ou en dehors ?
R.—En dedans, pour la plupart, je crois.

Q.—Quelle est la hauteur de la fabrique ? R.—Trois étages et un sous-sol.

Q.—Combien d'escaliers conduisent à l'étage supérieur ? R.—Deux.

Q.—Quelle est la largeur de ces escaliers ? R.—Je ne saurais le dire exactement—l'un à 8 pieds de large, je suppose, et l'autre six.

Q.—Sont-ils droits ou tournants ? R.—L'un est droit et l'autre tournant.

Q.—Combien de personnes travaillent à l'étage supérieur ? R.—51.

Par M. WALSH :

Q.—En cas d'incendie, pensez-vous que les moyens de sauvetage sont suffisants ? R.—Oui.

Q.—La fabrique est-elle munie d'appareils pour éteindre le feu ? R.—Non.

Par M. FREED :—

Q.—Il n'y a pas d'appareils de sauvetage à l'extérieur ? R.—Non.

Q.—Où va la poussière qui s'échappe des machines ? R.—Elle monte par la cheminée.

Q.—Elle y est portée par le tirage ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous dites avoir formé des hommes du métier ; vous ne voulez pas dire par là que vous formez des cordonniers capables de faire une chaussure au complet ? R.—Non.

Q.—Seulement qu'ils sont capables de travailler à n'importe quelle machine ? R.—Oui.

Q.—Ils ne pourraient finir une chaussure qu'à une seule machine ? R.—Oui.

Q.—C'est l'usage ? R.—Oui ; nous n'enseignons pas aux garçons à faire une chaussure au complet, seulement à manœuvrer les différentes machines.

C. R. S. CASEY, tanneur, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand exploitez-vous cette industrie ? R.—Depuis à peu près 27 ans, au Canada.

Q.—L'exerciez-vous auparavant ? R.—Oui.

Q.—Constatez-vous qu'elle prend du développement, est-elle plus profitable qu'autrefois ? R.—Pas plus profitable ; elle se développe un peu.

Q.—Quelle espèce de cuir fabriquez-vous ? R.—Du fin.

Q.—Du cuir à semelles ? R.—Non.

Q.—Vous servez-vous de peaux de mouton ? R.—Non.

Q.—Ni rien de ce genre ? R.—Non.

Q.—Et de peaux de veau ? R.—Non ; seulement de peaux de vache et de buffle fines.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Une vingtaine.

Q.—Avez-vous un taux de salaires différents ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire que vous donnez à ceux qui font le tannage, en dehors des manœuvres ? R.—\$7 par semaine.

Q.—Combien donnez-vous à votre contre-maitre ? R.—Nous dirigeons les travaux nous-mêmes notre principal employé reçoit \$12 par semaine ; les hommes employés dans la cour et ceux qui conduisent la machine huit piastres par semaine.

Q.—Employez-vous des garçons ? R.—Pus du tout.

Q.—Où vont les produits de votre tannerie ? R.—Nous les vendons en ville.

Q.—Travaillez-vous toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Vos hommes travaillent-ils toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si parmi vos employés, il y en a qui sont à l'aise ou propriétaires ? R.—Je crois que trois ou quatre ont des propriétés acquittées ou payées en partie.

Q.—Depuis quand ces ouvriers travaillent-ils pour vous ? R.—Une quinzaine d'années.

Par M. GIBSON :

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Nous en prenons rarement.

Par M. FREED :

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les samedis nous leur donnons leur dû. Nous avons une épicerie, et nous vendons à nos employés.

Q.—Exigez-vous qu'ils achètent chez vous ? R.—Non.

Q.—Alors, ils peuvent acheter où bon leur semble ? R.—Oui.

Q.—Si un ouvrier achète ailleurs, cela ne l'empêchera pas d'avoir de l'ouvrage de vous ? R.—Cela se pourrait s'il achetait tout ailleurs, mais ce cas ne s'est jamais présenté ; quelques-uns achètent en partie ailleurs, mais cela ne fait pas de différence.

Q.—Mais si un ouvrier achetait toujours ses épiceries ailleurs, cela pourrait faire de la différence ? R.—Nous pourrions alors faire ce que nous voudrions, mais nous n'avons pas encore eu un cas de ce genre.

Q.—Votre magasin a-t-il plusieurs chalands en dehors de vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Tenez-vous régulièrement magasin ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Vous vendez les épiceries à vos ouvriers au prix du marché, c'est-à-dire au même prix qu'ils peuvent les avoir dans d'autres magasins ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a aucune différence sous ce rapport ? R.—Aucune.

Q.—Vendez-vous autres choses que des épiceries ; vendez-vous de la farine ? R.—Quand j'ai dit que nous vendions des provisions, j'entendais parler de la farine aussi.

Par M. FREED :

Q.—Vendez-vous du charbon ? R.—Oui ; généralement j'en fais venir une charge de wagon de chemin de fer, et je le vends à ceux de mes hommes qui veulent en acheter.

Q.—Le vendez-vous au même prix que les marchands de détail ? R.—Oui, et je le distribue aussi au même prix.

Q.—Vendez-vous aussi des bottes et des chaussures à vos hommes ? R.—Oui, à la plupart ; nous faisons commerce avec la fabrique de chaussures.

Q.—Pour à peu près quelle partie de leur salaire vos hommes prennent-ils des articles de cette nature ? R.—Je suis porté à croire que c'est pour à peu près la moitié.

Q.—Et ils reçoivent la balance en argent ? R.—Oui.

Q.—Le samedi soir vous leur payez en plein leur dû ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos hommes au sujet de ces transactions ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Les ouvriers célibataires achètent-ils des épiceries chez vous ? R.—Nous évitons autant que possible d'employer des célibataires, nous en employons très rarement, mais quand nous en avons nous leur payons leurs salaires.

Q.—Vous procurez-vous vos épiceries à Halifax ? R.—Quelques-unes ; nous en achetons une bonne partie en ville.

Q.—Avez-vous des magasins de gros en ville ? R.—Oui, je crois que je puis les appeler magasins de gros—nous en avons quelques-uns et ils font de bonnes affaires ; souvent nous trouvons avantageux d'acheter ici.

Q.—Faisant ces opérations commerciales sur une échelle restreinte, pouvez-vous vendre à aussi bon marché que ceux qui font des opérations plus considérables ? R.—Eh bien ! nous avons à le faire ou à ne pas vendre.

Par M. WALSH :

Q.—Vous n'avez jamais entendu vos hommes se plaindre à ce sujet ? R.—Non, jamais ; si nous leur chargions un prix élevé et que nous les forcerions à prendre nos marchandises, ils ne manqueraient pas de le dire.

Par M. KERWIN :

Q.—Se fait-il beaucoup de transactions de ce genre à Amherst, ou êtes-vous les seuls à en faire ? R.—Il ne s'en fait pas beaucoup.

Q.—Pourquoi vos hommes achèteraient-ils ailleurs que chez-vous ? R.—En général, un homme qui a de l'argent en poche va un peu partout et marchande, et puis il y a beaucoup d'articles que nous n'avons pas.

Q.—En sorte qu'il leur serait désavantageux d'acheter ailleurs que chez-vous ? R.—Je ne vois pas comment cela serait désavantageux.

Q.—Ne pensez-vous pas que quand un homme a travaillé pour vous, il devrait être libre d'acheter ses épiceries là où il le voudrait ? R.—Certainement, mais alors le privilège nous en revient.

Q.—Alors, s'il achète ses épiceries ailleurs, c'est au préjudice de son emploi chez vous ? R.—Si je trouve qu'un homme est disposé à acheter ailleurs et que ce n'est pas un avantage pour lui, je considère qu'il ne me vaut pas grand chose ; naturellement, en employant des hommes, j'ai l'intention d'en retirer un bénéfice.

Par M. FREED :

Q.—Pensez-vous que vos employés vous donnent pleine valeur pour les salaires que vous leur payez ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Dans ce cas, vous considérez, je suppose, que tant que vous pouvez leur vendre à meilleur marché ou à aussi bon marché qu'ils peuvent acheter ailleurs, ils doivent acheter chez vous—c'est ainsi que vous payez ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Ne pensez-vous pas qu'ils devraient être laissés libres d'agir à leur guise ? R.—Certainement, nous les laissons parfaitement libres ; notre volonté ne vient qu'en second lieu.

Q.—S'ils ne continuent pas à acheter chez vous, ils sont laissés à leur propre volonté ? R.—Ils le seraient.

EDWARD CURRAN, marchand de bois de construction, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Combien d'hommes, en moyenne, avez-vous employés dans vos opérations ? R.—En été, de 35 à 40 hommes et garçons ; en hiver, de 50 à 60.

Q.—Quels salaires payez-vous, d'abord aux hommes capables ? R.—En général \$1.50 par jour et la pension.

Q.—Et les ouvriers ordinaires ? R.—Je leur donne \$1, logement gratuit et du bois de chauffage.

Q.—En trouvez-vous ? R.—Non.

Q.—Ces hommes sont-ils employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il des accidents dans vos opérations ? R.—Quelquefois ; j'ai été très chanceux ; mais un homme a eu le bras arraché.

Q.—Était-ce accidentellement ou par sa faute ? R.—Je crois que c'était plus par sa faute, car je l'avais averti de ne pas mettre la courroie de cette façon ; mais le lendemain il a fait la même chose et s'est fait couper le bras.

Q.—Employez-vous de jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Environ 14 ou 15 ans, je crois ; il y en a deux de cet âge.

Q.—Ces garçons ont-ils une certaine instruction ? Sont-ils allés à l'école ? R.—Oui.

Q.—Capables de lire et d'écrire ? R.—Je crois que oui.

Q.—En général, ces garçons restent-ils avec vous jusqu'à ce qu'ils deviennent hommes ? R.—Non.

Q.—La fabrication du bois est-elle une industrie profitable ? Est-elle aussi profitable qu'elle l'a été dans le passé ; son profit augmente-t-il ? R.—Elle est aussi bonne qu'elle l'a été depuis quelques années ; elle a été un peu meilleure cette année.

Q.—Avez-vous eu ou avez-vous des employés qui aient été ou qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Je n'en connais pas, mais plusieurs élèvent leur famille respectablement et leur donne l'éducation.

Q.—Sont-ce pour la plupart des chefs de famille ? R.—Oui, la plupart. J'ai aussi quelques jeunes gens.

Par M. FREEB :

Q.—Combien payez-vous aux hommes qui travaillent dans les bois ? R.—Différents prix ; je crois que le plus bas est \$16, et je paie jusqu'à \$20.

Q.—Avec la pension ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps restent-ils dans les bois, généralement ? R.—Environ trois mois.

Q.—Ceux que vous employez dans les bois en hiver travaillent aussi pour vous en été, n'est-ce pas ? R.—Oui, un très grand nombre ; j'essaie toujours d'avoir de l'ouvrage pour eux.

JOHN ROSS, talonnier, manufacture de chaussures, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il longtemps que vous êtes dans cette manufacture ? R.—Près de trois ans.

Q.—Avez-vous travaillé dans une autre manufacture en ce pays ? R.—Non, dans nulle autre.

Q.—Est-ce que la direction de cette manufacture peut soutenir avantageusement la comparaison avec celle de tout autre établissement que vous avez vu ? R.—Oui.

Q.—Travaillez vous à la journée ou à la pièce ? R.—A la semaine.

Q.—Combien recevez-vous par semaine ? R.—\$8.50.

Q.—Appartenez-vous à une organisation ouvrière ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos patrons ? R.—Non, je n'en ai jamais eues.

Q.—Vous êtes payé toutes les semaines ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos heures ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Comme pour les autres ouvriers ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Vous travaillez à la machine ? R.—Non, à la main ; il n'y a pas de machines pour la fabrication des talons dans cette manufacture.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous acheter une maison avec votre salaire ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous trouvez-vous en mesure de faire quelques économies ? R.—Très peu.

Q.—Combien payez-vous de loyer ? R.—\$5 par mois.

Q.—Avez-vous une maison assez confortable pour \$5 par mois ? R.—Oui, assez.

Q.—Combien de chambres ? R.—Cinq chambres.

Q.—Près de votre atelier ? R.—Oui ; à environ cinq minutes de marche.

Q.—Combien de taxes payez-vous pour cette maison ? R.—Environ \$2 par année.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce la seule taxe que vous avez à payer ? R.—\$1, aussi, pour la taxe scolaire.

Q.—Cela fait \$3 de taxes ? R.—Je crois que c'est \$2.60 par année que nous payons pour les autres taxes, en tout.

DOUGLAS McLEOD, coupeur, manufacture de chaussures, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette manufacture ? R.—Depuis bientôt quatorze ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre manufacture ? R.—Pas de chaussures ; bien, peut-être, un peu de temps.

Q.—Quels salaires avez-vous reçus ? R.—A peu près \$9 par semaine, en moyenne.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix.

Q.—Êtes-vous employé à une division ; la coupe ? R.—Oui, toujours.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec votre patron ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il existe un système de mise à l'amende ou quelque chose de ce genre dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Non, je ne pense pas qu'il y ait un pareil système dans notre manufacture.

Q.—Êtes-vous en mesure de faire des économies ? Je ne veux pas m'immiscer dans vos affaires personnelles, mais nous avons pour mission de nous assurer si les ouvriers sont ici dans des conditions favorables ; ce n'est pas simple affaire de curiosité de notre part, mais c'est pour le bien de la classe ouvrière ? R.—Oui, je puis mettre un peu d'argent de côté. Je vis économiquement.

Par M. GIBSON :

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Non.

Q.—A la journée ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Appartenez-vous à une association ouvrière ? R.—Non ; je n'en ai jamais fait partie.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de temps il va vous falloir pour payer votre maison à même votre salaire ? R.—Je ne sais pas, car je n'ai jamais calculé de cette manière. J'avais un peu d'argent, j'en ai emprunté d'autre, et de cette façon j'ai bâti.

CLIFFARD TOWER, employé à une manufacture de chaussures, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est votre situation ; à quel ouvrage êtes-vous employé ? R.—Au montage.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre fabrique de chaussures ? R.—Non.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Il n'est pas fixe ; je travaille à la pièce.

Q.—En travaillant à la pièce que gagnez-vous en moyenne ? R.—\$10, \$11 et \$12, selon l'ouvrage que je fais.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec votre patron ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas à vous plaindre ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Appartenez-vous à une organisation ouvrière ? R.—Je fais partie de l'Union formée par les abatteurs de charbon, mais je n'ai rien à faire avec celles des cordonniers.

Par M. FREED :

Q.—Les autres monteurs ont-ils le même salaire que vous ? R.—Il en est qui reçoivent un aussi bon salaire que le mien.

Q.—Quelle est, à votre idée, la moyenne du salaire des monteurs, non des apprentis, mais des compagnons ? R.—S'ils sont passables, ils peuvent gagner \$9 par semaine—ils le devraient aussi.

Q.—Travaillez-vous toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Perdez-vous du temps en dehors de la maladie ou des congés que vous prenez de vous-même ? R.—Non.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Chaque samedi.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous mettre de l'argent de côté, soit pour acheter une maison ou faire des placements ? R.—Je crois que oui.

Par M. WALSH :

Q.—L'avez-vous fait ? R.—Je ne l'ai pas encore commencé.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il beaucoup de garçons qui apprennent la partie du métier que vous exercez ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

Q.—Quand ils font cet ouvrage, sont-ils engagés ? R.—Non.

Q.—Ils apprennent, je suppose, ce qu'ils peuvent du métier ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous du métier autre chose que le montage ? R.—Oui..

Q.—Vous pouvez faire toutes les choses du métier ? R.—Oui.

GEORGE EVENS, contre-maître, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

- Q.—Etes-vous depuis longtemps dans cette manufacture de chaussures ?
 R.—Depuis 5 ans.
 Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres manufactures ? R.—Oui.
 Q.—Celle-ci peut-elle être comparée aux autres ? R.—Oui.
 Q.—Est-ce une question raisonnable de vous demander quel salaire vous avez ? R.—Oui, c'en est une, mais je ne sais pas si je suis obligé d'y répondre.
 R.—Combien d'heures travaillez vous ? R.—Dix heures.
 Q.—Durant toute l'année ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos patrons durant ce temps ?
 R.—Non, aucune.

Par M. FREED :

- Q.—Engagez-vous les hommes ? R.—Non.
 Q.—Vous n'avez rien à faire avec cela ? R.—Non.

Par M. WALSH :

- Q.—Les renvoyez-vous ? R.—Non.

Par M. FREED :

- Q.—Savez-vous s'il y a déjà eu quelque opposition de la part des patrons quand a l'engagement d'hommes appartenant aux associations ouvrières ?
 R.—Il n'y en a jamais eue dans notre fabrique, et il n'y a aucune association ouvrière dans cette province, c'est à-dire à ma connaissance ; nous n'avons rien à craindre de ce côté là, ici.
 Q.—Avez-vous des ordres ou une entente relativement à l'âge que doivent avoir les enfants que vous employez ? R.—Je sais que nous ne les employons pas aux dessous de 14 ans.
 Q.—Pensez-vous qu'il y en a d'employés, n'ayant pas 14 ans ? R.—Non ; pas dans notre fabrique je sais que pas un n'est employé audessous de 14 ans.

Par M. WALSH :

- Q.—Imposez-vous des amendes ou quelque chose dans ce genre ? R.—Non, rien dans ce genre ; nous ne sommes pas aussi sévères que cela.
 Q.—Que faites-vous quand l'ouvrage est gâté ? R.—Nous les prévenons de faire attention, et c'est tout.

Par M. KERWIN :

- Q.—Les jeunes filles ou les jeunes garçons sont-ils quelquefois maltraités ou réprimandés, pour quoi que ce soit ? R.—Pas que je sache. Personne n'a ce droit à part le gérant ; et il est très bienveillant pour tout le monde dans la fabrique ; il pourrait les gronder pour s'être amusés, mais non les maltraiter. Ils sont tous très bien traités.
 Q.—Ne pourrait-il pas y avoir une association ouvrière dans cette province, sans que vous en eussiez connaissance ? R.—Oui, il pourrait y en avoir ; tout de même il y a tant de personnes qui viennent et laissent la fabrique qu'il me semble que j'en saurais quelque, chose surtout dans la position que j'occupe.
 Q.—Si un employé arrivait tard le matin payerait-il l'amende ? R.—Non, il serait peut-être réprimandé.
 Q.—Son salaire serait-il diminué ? R.—Non, son salaire ne serait pas diminué pour cela.

Par M. WALSH :

- Q.—Fermez-vous les portes quelquefois après l'entrée des ouvriers ? R.—Non.

Nous en avons un peu parlé il y a quelque temps. Nous changeons les heures durant l'année. En hiver, nous commençons à 7,30 heures, nous prenons trois quarts d'heure pour dîner et nous finissons à 6,15 heures, et lorsque les heures furent changées, en mars, le gérant avertit les ouvriers d'être plus ponctuels, qu'il fermerait la porte tout de même ceci n'a été qu'une menace car la, porte n'a jamais été close.

MACK WHITE, journalier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—J'ai eu \$1.50 l'été dernier durant deux mois ; cet été \$1.10 et ensuite \$1.15 ; cet hiver les gages ont été réduits et je ne travaille que neuf heures.

Q.—Etiez-vous payé au taux de \$1.15 par jour ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous le soir ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Etes-vous payés suivant la valeur de ce travail ? R.—Quelquefois nous le sommes et quelquefois nous perdons un peu avec cela.

Q.—Quel jeure d'ouvrage faites-vous—conduisez-vous les chevaux ? R.—Non. je travaille pour MM. Rhodes & Curry. Je décharge les chars.

Q.—Etes-vous depuis longtemps à leur emploi ? R.—Depuis a peu près cinq ans ; je les ai laissés une fois durant deux mois, et je suis revenu ensuite.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs dans cette province ? R.—Oui.

Q.—A quelle place ? R.—A cinq ou six places différentes.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Non.

Q.—Louez-vous ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je donne \$5.25 par mois.

Q.—Quelle sorte de maison avez-vous pour \$5.25 par mois ? R.—Une assez bonne maison ; mais rien d'extraordinaire.

Q.—Les effets sont-ils moins chers ici ou aussi chers que dans les autres endroits où vous êtes allé ? R.—Non.

Q.—Où vivez-vous à meilleur marché qu'ici ? R.—Je puis acheter à Memramcook, à plus bas prix qu'ici.

Q.—Y a-t-il une grande différence ? R.—J'en ai trouvé une assez grande.

Q.—Qu'aviez-vous de moins cher à Memramcook ? R.—Le tabac, le beurre, les patates et la farine se vendent un peu moins cher.

Par M. KERWIN :

Q.—Quel prix avez-vous quand vous travaillez le soir ? R.—Nous avons le prix du jour. Je n'ai jamais travaillé le soir mais j'ai travaillé tard.

F. B. ROBB, de Robb et fils, fonderie et atelier de machines, est assermenté et examiné.

Q.—Combien d'hommes avez-vous employés en moyenne, depuis deux ans ? R.—Nous avons employé, depuis quatre mois, dans nos différents ateliers, 75 à 80 hommes.

Q.—Combien y a-t-il de machinistes parmi eux, et de quelle manière sont-ils payés ? R.—Les machinistes et les mécaniciens sont payés à la journée et ils gagnent autant que les fondeurs ; mais les fondeurs étant à la pièce, d'après notre nouveau système, peuvent gagner plus que les machinistes.

Q.—Combien gagnent les fondeurs ? R.—Ils peuvent gagner \$15 par semaine ; quelquefois ils font plus.

Q.—Quelques-uns gagnent-ils \$20 ? R.—Je n'en ai pas qui font autant que cela.

Q.—Quelle sorte d'ouvrage faites-vous ? R.—Nous avons fabriqué particulièrement des poêles ; mais dernièrement, nous avons fait des lingatières pour les mines.

Q.—Avez-vous plus d'ouvrage et faites-vous plus d'affaires depuis dernièrement ? R.—Nous faisons plus d'affaires parce que nous fabriquons de nouvelles choses. Jusqu'à il y a un an ou un an et demie nous avions très peu à faire à part les commandes ordinaires ; mais depuis un an nous fabriquons des bouilloires et nous faisons de bonnes affaires ; nous sommes à nous installer afin de faire nos propres engins.

Q.—Faites-vous des instruments aratoires ? R.—Non, et nous ne cherchons pas à en faire.

Q.—Combien donnez-vous aux machinistes employés à la semaine ? R.—Ils ont de \$1.25 à \$1.75 par jour. Quelques uns ont jusqu'à \$2.

Q.—Quel prix a un homme ordinaire ? R.—Nous donnons \$1.40, \$1.50 et \$1.60 aux ajusteurs et nous avons des hommes travaillant pour \$1.10.

Q.—Ceux-ci sont les aides ? R.—Oui, et ceux qui sont employés au dehors. Nous croyons que nous pourrions avoir les derniers pour \$1, mais nous payons un homme ce qu'il vaut ; nous sommes toujours disposés à accorder un prix raisonnable.

Q.—Combien employez-vous de jeunes garçons ? R.—Seulement quelques-uns. Cela dépend du genre d'ouvrage que nous avons à faire ; ce qui fait que nous en avons plus dans un temps que dans l'autre. D'autres fois nous sommes très longtemps sans en prendre un seul.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon à votre service ? R.—Nous n'en prenons jamais au-dessous de dix-sept ans.

Q.—Les prenez-vous comme apprentis ? R.—Oui.

Q.—Restent-ils, règle générale, jusqu'à ce que leur apprentissage soit fini ou jusqu'à ce qu'ils soient devenus de bons ouvriers.

Q.—Cela dépend beaucoup de l'apprenti, nous essayons de les garder autant que possible, mais après deux ou trois ans, ils se fatiguent et alors nous ne pouvons pas les retenir.

Q.—Après leur métier appris, quelques-uns des apprentis ont-ils continué à travailler chez vous ? R.—Oui, notre contre-maître en est un. Le contre-maître de la fonderie est avec nous depuis que nous sommes établis ; le contre-maître des ateliers est avec nous depuis vingt ans, et plusieurs des fondeurs travaillent ici depuis plusieurs années.

Q.—Quelques-uns de vos employés ont-ils des propriétés ? R.—Oui ; quelques-uns ont bâti deux maisons. Une pour eux et une pour louer, et plusieurs ont une maison à eux.

Q.—Combien y en a-t-il de ceux-ci ? R.—Je ne saurais dire combien, mais j'en suis sûr qu'il y en a douze à vingt.

Q.—Savez-vous si ces maisons sont payées, ou si les ouvriers sont à les payer ? R.—Plusieurs ont leur maison payée. Parlant de ceux qui louent des maisons, il y en a un qui en a construit trois ou quatre et la dernière lui a coûté à peu près \$2500.

Q.—Quelle position occupe-t-il chez vous ? R.—Il est fondeur et il a bâti cette maison pour spéculer.

Q.—A-t-il bâti cette maison avec ses gages ? R.—Oui, cet homme n'a pas d'autres moyens. Lorsque nous l'avons pris il était très pauvre ; il commença par surveiller les fourneaux et ensuite il apprit à fondre et bien qu'il ne soit pas contre-maître, c'est tout de même un homme appréciable.

Q.—Depuis quand est-il à votre service ? R.—Peut-être depuis 18 ans.

Q.—Vos hommes sont-ils constamment employés ? R.—Oui. Naturellement,

nous fermons pour la semaine de Noël et, quelquefois, quelques jours le printemps, quand il y a peu d'ouvrage, pour faire l'inventaire ; mais à part cela nous avons fait le coulage tous les jours. Depuis deux ou trois ans nous n'avons jamais arrêté.

Q.—Les hommes règle générale, sont-ils attentifs au travail et ont-ils des habitudes réglées ? R.—Oui, nous sommes très-bien de ce côté—naturellement nous les traitons comme il faut et nos relations sont des meilleures.

Q.—Pas d'embarras à propos du travail ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Dans le cas des hommes qui sont à loyer, savez-vous quelle est la moyenne payée par eux ? R.—Cela dépend de l'endroit. Je crois qu'ils paient de 4 à 8 piastres, une maison, valant moins de \$4 par mois, serait une bien pauvre maison.

Q.—La moyenne est de \$6 ? R.—Je ne crois pas qu'elle s'élève à six piastres ; plusieurs de ces maisons se louent à bon marché, et je crois que \$5 seraient une moyenne raisonnable.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—La vie coûte-t-elle moins aujourd'hui qu'il y a quelque temps ? R.—Il est assez difficile de répondre à cette question, parce qu'elle est relative. C'est comme ceci : certaines choses sont moins chères, d'autres sont plus chères, cela dépend uniquement de la manière de vivre choisie par l'ouvrier—on peut vivre économiquement ou chèrement.

Q.—L'ouvrier dans ces alentours, n'a pas à redire sous ce rapport ? R.—Il peut vivre à aussi bon marché qu'il le veut.

Q.—Quand payez-vous vos hommes ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—Pour jusqu'au samedi soir ? R.—Non, pour jusqu'au vendredi soir.

Q.—Payez-vous en argent ? R.—Oui, toujours en argent ; plusieurs d'entre eux sont endettés avec nous, nous ne pouvons faire autrement.

Q.—Pouvez-vous trouver d'habiles ouvriers dans n'importe quel temps qu'il vous en faut ? R.—Oui ; s'il nous faut un artisan nous annonçons dans les journaux et nous le trouvons facilement.

Q.—Règle générale, vos affaires augmentent-elles ? R.—Oui.

Q.—Depuis 7 ou 10 ans ? R.—Nos affaires augmentent assurément et la preuve est que nous étendons notre commerce à plusieurs nouvelles branches. Nous avons commencé, disons depuis douze ans ; nous avons 22 hommes et leur salaire s'élevait de 125 à \$150 par semaine.

Q.—Quels gages donniez-vous aux hommes alors ? R.—A peu près ce que nous donnons aujourd'hui ; il y a très peu de différence ; comme je l'ai dit, maintenant nous avons plus d'employés, et les gages montent jusqu'à \$600, \$625 quelquefois jusqu'à \$650 par semaine.

GEORGE W. CHRISTIE, fabricant de charpentes, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand vous occupez-vous cette industrie ? R.—Depuis 25 ans, je crois.

Q.—Depuis dix ans en moyenne, votre commerce a-t-il augmenté ou diminué ? R.—Il a diminué considérablement.

Q.—Trouvez-vous que la fabrication des cerceuilis que vous avez entreprise depuis peu, augmente considérablement ? R.—Je crois que oui.

Q.—Faites-vous des bénéfices appréciables dans ce genre de commerce ? R.—Oui, nous faisons de jolis bénéfices.

Q.—Trouvez-vous que vos affaires ont grandement augmenté depuis dernièrement ? R.—Oui, depuis quelques années.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—De 15 à 20 ; j'en ai 18, pour le moment.

Q.—Quels gages donnez-vous ? R.—\$9 par semaine—\$1.50 par jour—et le contre-maitre a plus.

Q.—Avez-vous constamment des commandes ? R.—Oui.

Q.—Arrêtez vous l'ouvrage quelquefois pour faire des réparations ? R.—Non. Nous travaillons neuf heures durant deux mois de l'hiver.

Q.—Vous faites dix heures dans l'été ? R.—Oui.

Q.—Eprouvez-vous de l'embarras à trouver les ouvriers dont vous avez besoin ? R.—Non.

Q.—Vos hommes sont-ils des hommes sobres ou à peu près ? R.—Oui, tous des hommes très sobres.

Q.—Quelques-uns de ces hommes sont-ils à votre service depuis longtemps ? R.—Oui. Depuis longtemps. Deux ou trois sont entrés très jeunes.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons maintenant, à votre service ? R.—Non.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Nous avons un garçon de neuf ans qui a commencé cette année.

Q.—Vos apprentis restent-ils avec vous jusqu'à ce qu'ils soient de parfaits ouvriers ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous encore quelques uns travaillant pour vous ? R.—Oui, j'en ai deux.

Q.—Depuis quand y sont-ils ? R.—Depuis 10 ou 12 ans.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—En argent ? R.—Oui, en argent.

Q.—En entier ? R.—Oui.

Q.—Tout leur temps ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté, quant au travail, avec vos hommes ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Vous avez dit que votre commerce augmente, à quoi attribuez-vous cela ? R.—A l'augmentation de la population—il y a beaucoup plus de demandes et en conséquence nous augmentons l'ouvrage.

Q.—Votre commerce est-il limité à cette province ? R.—C'est-à-dire à ces deux provinces et à Terre-Neuve.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il aucun arrangement conclu avec les fabricants de cercueils dans cette province ? R.—Non, il n'y en a pas.

Q.—Y a-t-il certaine restriction imposée quant aux personnes auxquelles vous devez vendre ? R.—Non, pas dans cette province ; cela existe dans Ontario, je crois.

Par M. KERWIN :

Q.—Donnez-vous le même prix, à vos hommes, en hiver comme en été ? R.—Oui, le même prix pour neuf heures.

F. McDONALD, employé chez Rhodes, Curry et Cie., est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand êtes-vous employé pour cette compagnie ? R.—Il y aura trois ans cet automne.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$12,00 par semaine.

Q.—Est-ce la moyenne des gages donnés à ceux qui travaillent à l'établi ou si tous ceux qui font votre ouvrage ont les mêmes gages ? R.—Quelques-uns ont ce prix, d'autres ne l'ont pas.

Par M. GIBSON :

Q.—Avez-vous des taux réguliers de salaires, ou si vous payez vos hommes suivant leur mérite ? R.—Nous payons d'après le mérite.

Q.—Il n'y a pas d'association de charpentiers ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous déjà eu quelques difficultés avec vos ouvriers ? R.—Non, pas du tout.

Par M. FREED :

Q.—Quel est celui qui fixe le taux des gages dans votre département le contre-maitre ou le gérant ? R.—Les gages sont fixés par les deux.

Q.—Les hommes croient-ils quelquefois qu'ils devraient avoir plus, et ne demandent-ils pas une augmentation ? R.—Pas souvent, à ma connaissance.

Q.—Avez-vous connaissance que les gages des hommes aient été augmentés sans qu'ils l'aient demandé ? R.—Non, c'est-à-dire sans l'avoir demandé directement ou indirectement.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous plusieurs hommes travaillant à l'établi ? R.—Oui ; il y en a plusieurs.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous souvent en dehors de l'atelier ? R.—Je n'ai jamais sorti.

Q.—Savez-vous si ceux qui travaillent en dehors reçoivent les mêmes gages que quand ils sont dans l'atelier ? R.—Oui, autant que je puis dire.

Q.—Lorsqu'ils sont envoyés à quelque distance de leur demeure, leur est-il permis de prendre le temps pour aller et revenir sur leurs dix heures de travail ? R.—Je ne crois pas qu'ils aillent assez loin, pour prendre plus de temps qu'à l'ordinaire.

Par M. WALSH :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une maison ou est-ce que vous louez ? R.—Je loue.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—A peu près \$5 par mois.

Q.—Est-ce une bonne maison ? R.—Oui, assez bonne.

Par M. GIBSON :

Q.—Quelle est la valeur de la maison que vous avez pour \$5.00 par mois ? R.—Cette maison vaut de \$1400 à \$1500 je donne \$10.00 par mois, mais j'en loue un côté.

Q.—Vous avez demeuré dans d'autres places ? R.—Oui.

Q.—Quelles places ? R.—Truro, New-Glasgow, et Pictou.

Q.—Dans toutes les grandes villes ? R.—Je n'ai jamais tenu maison dans aucune grande ville, mais j'y ai demeuré.

Q.—Pouvez-vous nous dire les prix des effets à Amherst et à Halifax—c'est-à-dire faire une comparaison ? R.—Je ne le pourrais pas.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il une différence dans le prix des besoins de la vie entre Amherst et Truro ? R.—Oui, je crois que la vie coûte moins cher à Truro.

IVAN PIPES, poseur d'œillets, dans une manufacture de chaussures, est assermenté et examiné.

Q.—Qu'entendez-vous par poseur d'œillets ? R.—Poser des œillets aux chaussures.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans cette fabrique ? R.—Depuis un mois.

Q.—Connaissez-vous votre âge ? R.—J'aurai 14 ans au mois d'octobre.

Q.—Êtes-vous allé à l'école ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous l'intention de rester dans la fabrique jusqu'à ce que vous soyez devenu bon ouvrier ? R.—J'espère encore aller à l'école l'hiver prochain.

Q.—Quels gages avez-vous par semaine ? R.—A peu près \$3.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce.

Par M. FREED :

Q.—Restez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

G. M. DOLE, meublier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps à ce métier ? R.—Depuis deux ans.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la journée ? R.—Des fois à la pièce et des fois à la journée.

Q.—Dites-nous donc combien vous gagnez en moyenne ? R.—De \$10 à \$12 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—10 heures.

Q.—Êtes-vous constamment employé ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Les autres meubliers qui travaillent avec vous ont-ils les mêmes gages ? R.—Oui ; à peu près.

Par M. WALSH :

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Deux fois par mois.

Q.—Êtes-vous payés jusqu'à date et en entier ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Tous les hommes de la fabrique sont-ils payés en même temps ? R.—Oui.

Q.—Désireriez-vous être payés plus souvent ? R.—Non.

Q.—Avez-vous déjà entendu quelques hommes exprimer ce désir ? R.—Non, jamais.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes garçons employés dans votre métier ? R.—Non, quelques-uns seulement.

Q.—Ceux qui le sont, sont-ils en apprentissage ? R.—Ils ne sont tenus à aucune condition.

Q.—Ils n'ont pas signé d'engagement ? R.—Non.

Q.—Ils sont simplement engagés à la semaine ? R.—Oui.

Q.—Quels gages ont les jeunes garçons en commençant leur apprentissage ? R.—\$3. par semaine, je crois.

Q.—Les apprentis restent-ils, ordinairement, jusqu'à ce que leur métier soi

appris ? R.—Quelques-uns restent les autres s'en vont ; nous en avons deux en ce moment et il n'y a aucun avantage à les garder.

Q.—Pensez-vous qu'un système d'apprentissage sous contrat serait avantageux pour le patron et l'apprenti ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Vous ne seriez pas en faveur d'un système d'engagement ? R.—Pas du tout.

Par M. KERWIN :

Q.—Est-il arrivé quelque accident dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—A cause d'une machine défectueuse ou à cause d'un endroit dangereux ? Je crois que c'était par manque d'attention de la part de l'ouvrier.

Q.—Par manque d'attention ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ; quelle sorte d'accident ? R.—L'accident est arrivé à l'ouvrier travaillant à la scie circulaire ; les hommes manquent de précautions à l'ouvrage et c'est ainsi qu'ils s'estropient.

Q.—Les gens qui ont été blessés à ces machines connaissaient-ils ou non leur ouvrage ? R.—C'étaient des hommes compétents.

Par M. FREED :

Q.—Étaient-ce des journaliers ? R.—C'étaient des hommes uniquement employés à cet ouvrage.

Q.—C'étaient des hommes, non pas des jeunes garçons ? R.—Des hommes.

Q.—D'après vous les machines dans la manufacture sont-elles tenues dans un état aussi parfait que possible afin d'éviter tout danger ? R.—Je crois que oui.

RUFUS HICKS, employé dans une fabrique de chaussures, département du cuir à semelle, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous toujours été dans ce département ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans d'autres manufactures ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans celle-ci ? R.—Depuis douze ans.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$11 par semaine.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos patrons ? R.—Non, aucune.

Q.—Êtes-vous payé chaque semaine ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Coupez-vous les semelles ou prenez-vous soin du cuir ? R.—Nous coupons des semelles.

Par M. WALSH :

Q.—Les coupez-vous à la machine ? R.—Oui, à la machine et avec des moules.

Par M. FREED :

Q.—Les autres hommes qui travaillent dans votre département ont-ils le même salaire que vous ? R.—Non.

Q.—Vous êtes le contre-maitre ? R.—Oui.

Q.—Combien les hommes de ce département ont-ils ? R.—De \$6.50 à \$7.50.

Q.—Sont-ce des journaliers ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui, trois.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—Il y en a un qui gagne entre \$4 et \$5, un autre \$3 et le plus petit \$2.50.

Q.—Apprennent-ils quelque autre branche du métier ? R.—Non, un apprend à disposer la marchandise et l'autre, à faire des talons ?

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous faire des épargnes avec votre salaire ? R.—Oui, un peu.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce uniquement avec votre salaire que vous avez payé votre maison ? R.—Je n'ai pas une grande maison, mais je crois que j'aurais pu le faire depuis que je suis ici.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous si quelques-uns des employés—des ouvriers—ont des parts dans la compagnie ? R.—Oui, deux ou trois en ont.

Q.—Votre capital action mis sur le marché peut-il être acheté par les hommes de la fabrique ? R.—Cela a existé, mais je ne connais personne qui prend des parts à présent.

Q.—Pensez-vous que ce serait une bonne entreprise pour les hommes de prendre des parts du capital-action, autant que possible, et faire de la fabrique une société co-opérative ? R.—Je ne crois pas qu'ils pourraient acheter des actions parce que le prix en est trop élevé.

Par M. KERWIN :

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Les patrons vous donnent-ils un congé ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais eu de congé durant ces douze années ? R.—Avec l'ancien gérant j'ai eu quelques congés, mais pas depuis.

Q.—Vous permettraient-ils de vous absenter deux ou trois jours, si vous le demandiez ? R.—Oui, mais pas aisément.

JOHN PIPES, employé dans une fabrique de chaussures, est appelé et assermenté.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand travaillez-vous dans cette fabrique ? R.—Depuis treize ans,

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs auparavant ? R.—Non.

Q.—Quelle sorte d'ouvrage faites-vous ? R.—Je polis des boutons.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—J'ai travaillé à la pièce, il y a dix ans et j'avais des hommes à mon service, maintenant je suis à la semaine.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$7.50.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos patrons ? R.—Une seule fois, j'ai laissé à cause d'une réduction de gages, pour aller de l'ouest canadien ; mais je revins quelque temps après.

Q.—Avez-vous fait plus là-bas ? R.—Là-bas ma santé s'est affaiblie ; j'étais sur une ferme.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous appris votre métier dans cette manufacture ? R.—Oui, le polissage.

Q.—Avez-vous appris d'autres branches du métier à part celui-ci ? R.—Oui, le dragage.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous supporter convenablement votre famille avec votre salaire ?
R.—Oui.

Q.—Épargnez-vous quelque chose la-dessus ? R.—Un peu.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Oui, en partie.

Q.—Il vous faudrait du temps pour la payer avec vos gages ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Votre travail se fait-il à la machine ou à la main ? R.—A la main.

A. J. MUNROE, chef d'équipe, dans une fabrique de chaussures, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Que veulent dire les mots chef d'équipe ? R.—Je travaille à l'entreprise pour la compagnie et j'engage mes hommes.

Q.—Payez-vous les hommes vous-même ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous responsable pour les gages des hommes que vous employez ?
R.—Oui.

Q.—La compagnie est-elle responsable ? R.—Pas que je sache.

Q.—Vous payez vous-même vos hommes ? R.—Oui.

Q.—Après avoir payé vos hommes à la fin de la semaine, quels gages faites vous en moyenne ? R.—A peu près \$10.00 quelquefois un peu plus.

Q.—Quelles personnes employez-vous ? R.—Des hommes et des jeunes garçons.

Q.—Quel âge ont les jeunes garçons à votre service ? R.—16 ans et plus.

Q.—Combien en employez-vous—prenez un mois ou une semaine ou n'importe quel temps, afin de nous donner une moyenne ? R.—J'en emploie cinq.

Q.—Pouvons-nous vous demander quel salaire vous donnez à ces garçons qui ont 16 ans et plus ? R.—Le plus jeune à 16 ans.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—Ils ont \$4.50, \$5.00 et \$6.00.

Q.—Combien ont les hommes ? R.—Ils sont à la pièce.

Q.—Combien peuvent-ils faire à la pièce ? R.—A peu près \$8.00.

Q.—Alors les garçons ont de \$4.50 à \$6.00 et les hommes à la pièce, \$8 en moyenne ?

Q.—Travaillez-vous le soir pour gagner ces gages ? R.—Non, pas pour cela—bien entendu nous faisons du temps extra à certaine époque de l'année.

Q.—Je parle pour faire ces gages—je sais que vous faites du travail extra dans la fabrique de temps à autre, mais les hommes sont payés pour cela ? R.—Oui.

Q.—Et les hommes à la pièce travaillent pour eux alors ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres fabriques avant de venir ici ? R.—Oui, dans deux.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—A Truro et ensuite à Sussex Nouveau-Brunswick.

Q.—Cette fabrique peut elle être favorablement comparée aux autres où vous avez été employé ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec vos patrons ? R.—Non.

Q.—Ni avec les hommes à votre service ? R.—Non plus.

Q.—Êtes-vous membre de quelque association ouvrière ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—La compagnie emploie-t-elle aussi des hommes pour faire le même ouvrage que font vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Qui fixe les gages des hommes employé sous vos ordres ? R.—Le gérant.

Q.—Vous n'avez rien à dire dessus ? R.—Naturellement j'ai quelque chose à faire avec cela ; mais je consulte toujours le gérant avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Q.—Aurait-ils les gages que vous leur donnez, s'ils étaient au service de la compagnie ? R.—Je crois que oui ; rien ne m'indique qu'ils ne les auraient pas.

Q.—Vous recevez les chaussures et vous finissez le travail ? R.—Oui je reçois les chaussures—et je les fines.

Par M. WALSH :

Q.—Employez-vous des filles ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Les jeunes garçons que vous engagez sont-ils inexérimentés ou connaissent-ils déjà un peu le métier ? R.—Quelquefois, ils n'ont aucune connaissance du métier, et je les prends pour les différentes branches.

Q.—Ces jeunes garçons apprennent-ils une seule branche du métier ? R.—De temps à autre je les change d'ouvrage afin qu'ils apprennent un peu de tout.

Q.—Leur enseignez-vous comment faire fonctionner les machines ? R.—Non, nous avons très peu de machines.

Q.—Une grande partie de l'ouvrage fait à cette fabrique se fait à la main ? R.—Oui, presque tout est fait de cette manière.

Q.—Et l'ouvrage dans les autres fabriques se fait à la machine ? R.—Oui.

Q.—Alors votre ouvrage est supérieur à celui que font les autres fabriques dans les grands villes ? R.—Oui, c'est là notre but.

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous si quelques-uns des jeunes garçons à votre service sont allés à l'école et s'ils peuvent lire et écrire ? R.—Oui, il y en a quelques-uns.

Par M. FREED :

Q.—Pensez-vous qu'il y en a qui ne peuvent pas écrire ? R.—Je crois en avoir un qui ne peut pas lire.

Q.—Pensez-vous qu'il ait conscience de son défaut de connaissance et qu'il aimerait à apprendre à lire ? R.—Je ne connais rien là-dessus.

Q.—Y a-t-il une école du soir à Amherst où les jeunes garçons peuvent apprendre à lire ? R.—Il n'y en a pas en ce moment, mais on parle d'en établir une.

Par M. WALSH :

Q.—Pensez-vous qu'il ne serait pas plus avantageux pour un jeune garçon de s'instruire un peu, même à cet âge avancé, en supposant même qu'il perdît un peu de gages ? R.—Je crois que oui.

Q.—Trouvez-vous ces jeunes garçons bons, soumis et désireux d'apprendre ? R.—Oui, chacun d'eux.

Par M. KERWIN :

Q.—Faites-vous faire de l'ouvrage en dehors de la fabrique ? R.—Non.

Q.—Aucun ouvrage ? R.—Non, autant que je connais, tout se fait à la fabrique.

Par M. GIBSON :

Q.—Voulez-vous nous dire quel garçon possède plus d'aptitude pour le métier celui qui a un peu d'instruction ou celui qui n'en a pas du tout ? R.—Je n'ai jamais remarqué cela. Le garçon auquel j'ai fait allusion est très intelligent ; il est une exception à la règle.

GEORGE CLARKE, charpentier, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Depuis quand travaillez-vous ? R.—Depuis le 22 juin.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Êtes-vous considéré comme un apprenti ? R.—Oui.

Q.—Est-ce votre intention de continuer jusqu'à ce que vous connaissiez très bien le métier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec votre patron ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Quels gages comptez-vous avoir après votre première année de service ? R.—Je ne sais pas, ce qu'ils voudront me donner ; je compte avoir d'assez bons gages.

Q.—Vos parents demeurent-ils ici ? R.—Oui.

Q.—Pensionnez-vous avec eux ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous allé à l'école ? R.—Oui.

Q.—Jusqu'ou êtes vous allé dans vos études ? R.—Au deuxième livre.

Q.—Connaissez-vous l'arithmétique ? R.—Un peu.

ANDREW MULLINSON, employé dans une fabrique de chaussures, est assermenté

Par M. WALSH :

Q.—Que faites-vous dans la fabrique ? R.—Je cheville et finis les talons.

Q.—Quels gages avez-vous ? R.—\$4.50.

Q.—Êtes-vous employé depuis longtemps dans cette fabrique ? R.—Depuis quatre ans.

Q.—Est-ce votre intention de rester dans la fabrique jusqu'à ce que vous connaissiez tous les genres d'ouvrage et avez vous l'intention de rester dans ce métier ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous allé à l'école ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous lire et écrire passablement bien ? R.—Oui, je lis et j'écris un peu.

Q.—Vous êtes-vous toujours accordé avec votre patron ; vous a-t-il querellé à cause que vous étiez dissipé ? R.—Oui.

Q.—Qu'avez-vous fait ? R.—J'ai sorti quelquefois pour m'amuser, et il m'en a parlé.

Q.—Croyez-vous que vous ne seriez pas mieux de vous occuper de votre ouvrage plutôt que de vous amuser ? R.—Oui.

Q.—En vieillissant vous comprenez mieux ce que vous devez faire ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Demeurez-vous avec vos parents ? R.—Non.

Q.—Payez-vous votre pension ? R.—Oui.

Q.—Quel prix donnez-vous ? R.—Nous pouvons être pensionnés pour \$2 par semaine ; c'est le prix que je donne en ce moment.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Dix-sept ans.

Q.—Vous aviez un peu plus de treize ans quand vous êtes entré ici ? R.—Oui.

Q.—A combien de parties d'une chaussure pouvez-vous travailler maintenant ? R.—Je puis faire les talons, cheviller les semelles et les talons, finir l'intérieur de la chaussure et poser la langue.

Q.—Combien de temps encore vous faudrait-il travaillé pour devenir compagnon ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Vous n'avez jamais pensé à cela ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il un certain temps après lequel un garçon dans la fabrique, est

considéré compagnon, ou faut-il qu'il ait atteint un certain âge? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Vous ne connaissez pas la coutume suivi en cette circonstance? R.—Pas de réponse.

Q.—Avez-vous quelque parent qui prend soin de vous ici? R.—Non.

Q.—Vous n'avez personne qui prenne soin de vous? R.—Non, je suis seul.

J. J. FURLONG, employé chez MM. Rhodes, Curry et Cie, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Quel salaire avez-vous? R.—\$10

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis tourneur dans le bois.

Q.—Quel salaire avez-vous? R.—\$10.

Q.—Etes-vous constamment employé à ce genre d'ouvrage? R.—Oui.

Q.—Depuis longtemps? R.—Depuis six ans.

Q.—Avez-vous travaillé à ce métier ailleurs? R.—Oui, à Halifax.

Q.—L'emploi que vous avez ici vaut-il celui d'Halifax? R.—Nous sommes plus constamment employés.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté avec vos patrons? R.—A Amherst?

Q.—Oui? R.—Non.

Q.—Faites-vous partie de quelque association ouvrière? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Les gages à Halifax sont-ils aussi bons qu'à Amherst? R.—J'avais jusqu'à \$12 à Halifax, plus souvent \$10 par semaine.

Q.—Pensez-vous que \$10 soient au-dessus de la moyenne à Halifax? R.—Depuis cinq ou six ans, les années ne sont pas aussi bonnes à Halifax.

Q.—Y a-t-il quelque différence dans le prix des provisions entre Halifax et Amherst? R.—Il n'y a aucune différence, je crois.

Q.—Les loyers sont-ils plus chers là qu'ici? R.—Je ne crois pas.

Q.—Pouvez-vous avoir une maison à meilleur marché à Halifax? R.—Non, je crois que vous pouvez avoir une meilleure maison à Halifax pour le même prix.

Q.—Le combustible est-il moins cher ou plus cher à Halifax? R.—C'est à peu près le même prix.

Q.—Pensez-vous que vous payez le même prix ici qu'à Halifax pour les besoins de la famille? R.—Je pense que c'est un peu plus cher ici.

Q.—Prenons, par exemple, les œufs, le beurre et les légumes comparés avec ceux d'Halifax? R.—Je ne pourrais dire, je ne suis pas allé à Halifax depuis quelque temps, mais je crois que la viande est plus chère ici qu'à Halifax.

Par M. WALSH :

Q.—Possédez-vous quelques biens, des maisons ou quelque chose dans ce genre, ici? R.—Non.

Q.—Etes-vous à loyer? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous? R.—\$7.

Q.—Votre famille l'occupe-t-elle toute? R.—Non, seulement une partie.

Q.—Etes-vous constamment employés? R.—Nous étions arrêtés auparavant pour à peu près un mois, et cette année nous l'avons été pour une semaine.

WALLACE ARMOUR, Robb et Cie, est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis fabricant de modèles.

Q.—Depuis quand êtes-vous à cet emploi ? R.—Depuis un peu plus de deux ans, dans cet établissement.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs ? R.—Oui.

Q.—En cette ville ; R.—Non, à Moncton, où j'ai fait mon apprentissage.

Q.—Quels gages ont les faiseurs de modèles ? R.—20 centins par heure.

Q.—Y a-t-il d'autres faiseurs de modèles avec vous ? R.—Oui, deux.

Q.—Savez-vous s'ils ont les mêmes gages que vous ? R.—Je sais qu'ils n'ont pas autant que moi, mais je ne saurais dire ce qu'ils gagnent.

Q.—Etes-vous absolument employé à ce travail—la fabrication des modèles ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous constamment employé ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix heures.

Q.—Est-ce la règle générale ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous quelquefois obligé de travailler plus que dix heures ? R.—Oui, lorsqu'il survient quelque accident aux machines, et lorsque nous avons un surcroît d'ouvrage ; nous travaillons, pour rendre service à nos patrons.

Q.—Recevez-vous plus cher quand vous travaillez le soir ? R.—Oui, au taux d'une journée et demie de travail.

Q.—Quels gages ont les fondeurs dans vos ateliers ? R.—Je n'en connais rien, et je n'ai aucun moyen de le savoir. Les fondeurs travaillent ordinairement à la pièce, et ils font de très bons gages.

Q.—Les gages que vous avez peuvent-ils être pris, comme moyenne, ou sont-ils plus bas ou plus élevés dans les autres villes ? R.—A Moncton, lorsque mon apprentissage fut terminé, j'avais \$10 par semaine, et il y avait un homme qui gagnait plus que moi ; quelques-uns gagnaient moins ; alors nous étions employés par le gouvernement. Mais 20 cents par heure serait la moyenne pour un bon homme. Ici, avant mon arrivée, ils n'avaient jamais donné plus de \$1.75 par jour.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec vos patrons ? R.—Non, jamais.

Q.—Appartenez-vous à quelque association ouvrière ? R.—Non.

E. C. PELTON, employé chez MM. Rhodes, Curry et Cie., est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—J'ai la surveillance de tous les départements.

Q.—Quels gages avez-vous, par semaine ? R.—J'ai \$18.

Q.—Depuis quand êtes-vous au service de la compagnie ? R.—Depuis 10 ans.

Q.—Durant ce temps votre ouvrage a-t-il grandement augmenté ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté, relativement à votre emploi, avec vos patrons ? R.—Non, rien de sérieux.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Deux fois par mois.

Q.—Êtes-vous payés en argent et en entier ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quels gages ont les charpentiers—les compagnons—les bons hommes ?
R.—De \$9 à \$12 par semaine.

Q.—L'homme qui reçoit \$12 est un homme supérieur, ou bien il occupe une position responsable ? R.—Nous le considérons comme un de nos meilleurs hommes,—il est capable d'entreprendre n'importe quel ouvrage et de le finir.

Q.—N'y a-t-il pas des charpentiers—des compagnons—qui gagnent moins de \$9 par semaine ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes garçons ? R.—Nous en avons trois.

Q.—Ils apprennent leur métier ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait avantageux pour ces jeunes garçons d'avoir certaines connaissances techniques — telles le dessin à main levée le dessin linéaire mécanique et autres connaissances spéciales de ce genre ? R.—Oui, je suis de cette opinion.

Q.—Seriez-vous en faveur d'un système d'éducation qui aurait pour but d'introduire l'étude de ces sciences dans l'enseignement des écoles communes, ou bien d'un système qui créerait des écoles séparées sous la direction du gouvernement, pour enseigner ces mêmes branches ? R.—Pour le sûr.

Q.—Vous pensez que si les enfants avaient quelque instruction, ils seraient meilleurs ouvriers ? R.—Je le crois assurément.

Q.—Ces jeunes garçons, sous vos ordres, ont-ils signé un contrat d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'un système de contrats d'apprentissage vaudrait mieux que la coutume suivie aujourd'hui ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Ne pensez-vous pas que ce mode d'engagement ne les tiendrait pas plus appliqués à leur travail ? R.—Cela pourrait les tenir plus appliqués à leur travail, mais tout de même je ne crois pas qu'il serait plus avantageux d'agir ainsi ; vous auriez alors des garçons employés durant 7 ou 8 ans et à la fin qui ne seraient pas de bons ouvriers ; tandis qu'autrement ils pourraient apprendre dans moins de temps. Parce qu'il y en a qui n'ont aucune aptitude pour le métier de charpentier et conséquemment je ne crois que ce système pourrait être plus avantageux.

Q.—Les garçons que vous avez eus, sont-ils restés avec vous, quand leur apprentissage a été terminé ? R.—Quelques-uns restent et d'autres laissent. Mais je dois dire que nos meilleurs ouvriers sont ceux qui ont commencé tout jeunes, lorsque je suis arrivé ici, et aujourd'hui ils ont de bons gages ; mais plusieurs de ceux qui sont sortis, passablement capables, sont allés ailleurs.

Par M. GIBSON :

Q.—Est-ce que tous les jeunes garçons que vous engagez restent dans la fabrique jusqu'à ce qu'il aient appris le métier ? R.—Non, après quelque temps ils peuvent changer.

Q.—Pensez-vous qu'avec un contrat d'apprentissage vous pourriez retenir ces jeunes garçons ? R.—S'ils avaient du goût pour un autre métier, ils n'apprendraient certainement pas celui-ci ; ils seraient obligés de faire leur temps sans rien apprendre ; nous avons plusieurs exemples de ce genre.

Q.—Après vous avoir laissé ont-ils continué d'apprendre leur métier ? R.—Non, ils l'ont absolument abandonné.

Q.—Bien que quelques-uns eussent des dispositions pour l'apprendre ? R.—Oui.

Q.—Quand les jeunes garçons viennent à vous pour s'engager vous informez-vous s'ils ont quelque instruction ? R.—Oui.

Q.—Aimez-vous à prendre un jeune garçon qui ne sait ni lire ni écrire ? R.—J'aime bien mieux en prendre un qui peut lire et écrire.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien d'hommes dans votre fabrique possè-

dent une maison ? R.—Je ne saurais répondre là-dessus. Je sais que plusieurs en ont unie, mais je ne puis vous dire s'ils paient intérêt ou non ; un bon nombre semblent propriétaires, et je crois que dans bien des cas ils le sont.

Q.—Y a-t-il une société de construction qui prête de l'argent à ceux qui veulent se bâtir ? R.—A ma connaissance il n'y en a pas à Amherst.

Par M. WALSH :

Q.—Règle générale, le métier de charpentier demande-t-il qu'un jeune garçon ait plus d'instruction pour ce métier que pour un autre ? R.—Je crois que oui.

ALEXANDER W. MURRAY est assermenté et examiné.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes employé, vous aussi, dans un établissement de menuiserie ? R.—Oui.

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—J'ai la charge des ouvrages de menuiserie.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans toute la fabrique ? R.—Une vingtaine.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$2,50 par jour.

Q.—Êtes-vous depuis longtemps chez M. Christie & Frères ? R.—Depuis sept ou huit ans.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les samedis à six heures.

Q.—Êtes-vous payés en entier, alors ? R.—Je ne pourrais dire, mais la plupart le sont.

Q.—Pourquoi dites vous cela ; ne l'êtes-vous pas ? R.—Bien, je prends des épiceries au magasin et je laisse un peu d'argent pour payer mon compte.

Q.—Est-ce que cela fait votre affaire ou non de prendre au magasin ? R.—C'est un avantage pour moi ; je n'ai pas la peine d'aller à droite et à gauche pour acheter et de plus j'emporte les effets avec moi.

Q.—Pouvez-vous avoir à aussi bas prix, ici, que dans les autres magasins de la ville ? R.—Oui, même à meilleur marché.

Q.—Vous recevez la balance de vos gages en argent ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il d'autres employés de MM. Christie & Frères ici ? R.—Je n'en vois pas en ce moment.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les gages des hommes sous vos ordres ; prenez la généralité des ouvriers travaillant le bois et dites la moyenne de leur salaire ? R.—Il y en a plus de la moitié qui travaillent à la pièce et qui gagnent \$1.50 par jour, quelque fois plus, quelque fois moins.

Q.—Avez-vous déjà eu quelque difficulté avec vos patrons ? R.—Non.

Q.—Les autres hommes en ont-ils eue, eux ? R.—Non.

Q.—Appartenez-vous à quelque association ouvrière ? R.—Non, je suis opposé à ces associations.

Par M. KERWIN :

Q.—Les autres employés sont-ils obligés d'acheter leurs épiceries au magasin de MM. Christie & Frères ? R.—Ils ne sont pas obligés—ils achètent s'ils le veulent bien.

Q.—Ont-ils l'habitude d'acheter à ce magasin ? R.—S'ils ont à plus bas prix ils vont là ; ils font suivant leur goût, ils sont libres.

Par M. FREED :

Q.—Est-ce que leur position est affectée s'ils achètent ailleurs plutôt qu'à ce magasin ? R.—Pas que je sache.

Q.—Si un homme refusait d'acheter là serait-il envoyé ? R.—Je n'en connais rien, et je n'ai jamais rien entendu dire sur ce sujet.

Q.—Vendent-ils aux étrangers ? R.—Rarement, c'est un magasin pour leur propre commodité.

Q.—Les hommes aiment-ils autant acheter à ce magasin que d'aller ailleurs ? R.—Autant que je puis dire cela ne leur fait aucune différence.

Q.—Pensez-vous qu'il est avantageux pour les hommes d'acheter à ce magasin ? R.—Je puis vous dire que ce que je puis avoir à plus bas prix au magasin, je le prends.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de temps il vous faudra pour la payer ? R.—La maison et le terrain m'ont coûté \$2,000 et j'ai tout payé en moins de dix ans avec mes gages.

Q.—Avez-vous toujours eu d'aussi bons gages qu'aujourd'hui ? R.—Non.

Q.—Votre famille est-elle nombreuse ? R.—Trois.

Q.—Rien qu'un enfant ? R.—Trois enfants et ma femme.

Q.—Quelques-uns de vos enfants gagnent-ils quelque chose ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Depuis quand l'épicerie existe-t-elle ? R.—Depuis cinq ou six ans. On ne peut appeler cela un magasin ; il n'y a que quelques articles pour l'utilité des hommes.

Q.—Quel nom lui donneriez-vous ? R.—Ils achètent certaines choses des marchands d'Amherst pour que nous les ayons à notre portée.

Q.—Font-ils quelque chose avec ce magasin ? R.—Non, rien du tout.

Q.—Ils ont ces articles pour la commodité des hommes ? R.—Ils achètent dans les magasins et quelques-uns des marchands prennent du bois et se font bâtir des maisons lesquels sont payés en provision—ils échangent et commercent de cette manière.

Stellarton, 17 avril, 1888.

MAURICE JOHNSTON, abatteur de charbon, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Dans quelle mine êtes-vous employé ? R.—Dans la mine Drummond.

Q.—Depuis quand êtes-vous employé là ? R.—J'y suis depuis 1881 ; mais je suis allé ailleurs durant 8 ou 9 mois.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous, par jour ? R.—La règle est de descendre dans la mine autant que possible vers six heures du matin, et il est d'habitude de retourner à la maison à trois heures et demie. Nous avons des facilités pour remonter.

Q.—La coutume est de remonter à 3.30 heures et alors avez-vous fini votre journée ? R.—Oui ; mais il y a des occasions où les hommes ne peuvent pas remonter. Les abatteurs de charbon sont supposés remonter à cette heure, mais le travail dans la mine ne cesse qu'à 5 heures.

Q.—Alors tous les hommes sortent ? R.—Oui ; les hommes et les jeunes garçons.

Q.—Mais règle générale les abatteurs de charbon travaillent depuis 6 heures

du matin jusqu'à 3.30 heures de l'après-midi ? R.—Oui, quelques-uns seulement des abatteurs sont obligés de rester jusqu'à cinq heures, ou jusqu'à ce que le travail cesse.

Q.—Quels gages peut gagner, en moyenne, par jour, un abatteur de charbon ? R.—Il peut gagner plus dans des places que dans d'autres ; mais le but est de faire \$2 par jour, si c'est possible.

Q.—Pensez-vous que les abatteurs dans la mine gagnent \$2 par jour pour chaque journée entière qu'ils font ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Quelle serait la moyenne à peu près ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Vous ne voudriez pas indiquer un prix ? R.—Non, je ne le pourrais pas.

Q.—Le charbon est plus dur dans certaines places que dans d'autres ? R.—Oui.

Q.—Et dans certaines places la couche est plus épaisse que dans d'autres ? R.—Oui.

Q.—Les hommes, règle générale, ont-ils des avantages égales pour gagner leur argent ? R.—La plupart des patrons s'efforcent de faire cela, mais d'autres s'en occupent très peu. Ils prennent des mesures pour nous donner une égale chance, mais cela ne veut pas dire que tous réussissent à l'avoir.

Q.—Le prix de l'abatage d'une tonne de charbon varie suivant les circonstances, je suppose ? R.—Oui, suivant la quantité d'espace que nous avons pour travailler ; mais ils ne sont pas payés à la tonne ; ils sont payés à la boîte.

Q.—Le gérant de la mine fixe-t-il les prix tout seul, ou les fixe-t-il après s'être entendu avec les hommes ; je veux dire le prix qui sera donné pour abattre le charbon, dans n'importe quel endroit ? R.—Cela arrive quelquefois.

Q.—Les hommes sont-ils consultés avant d'établir les prix ; c'est-à-dire les mineurs ? R.—Quelquefois, ils ont leur mot à dire.

Q.—Est-ce l'impression parmi les mineurs que le taux établi est raisonnable ? R.—Pas toujours.

Q.—Quelquefois ils pensent qu'il n'est pas ce qu'il devrait être ? R.—Oui, ils le pensent quelquefois.

Q.—Je suppose que vu plusieurs circonstances, il est impossible de faire des prix toujours exactement justes, n'est-ce pas ? R.—Cela arrive de temps à autre.

Par M. WALSH :

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître quelque grief ou quelque difficulté—c'est-à-dire d'après vous—afin que nous puissions comprendre aisément ce que vous voulez dire par ces difficultés ; expliquez-nous ce que vous connaissez là-dessus ? R.—C'est comme ceci : lorsque les temps sont mauvais et qu'il y a beaucoup d'hommes, alors le patron fixe les prix tout seul ; lorsque les temps sont bons, que les hommes sont plus rares, et qu'ils s'entendent ensemble, alors ils ont quelque chose à dire, voilà comment les choses se passent ; quand les hommes sont en position d'exiger un bon prix, ils l'obtiennent ; et comme vous le savez, ils sont obligés quelquefois de se mettre en grève pour obtenir ce qu'ils croient juste, et c'est pourquoi nous avons des grèves.

Par M. FREED :

Q.—A peu près combien de temps avez-vous travaillé dans la mine depuis les dernières années, pendant combien de temps la mine a-t-elle été arrêtée ? R.—Je ne suis pas préparé pour répondre à cette question aussi exactement que je le voudrais. J'aurais répondu correctement en consultant mon livre, si j'eusse su que cette question me serait posée. Je crois qu'en décembre nous avons été arrêtés.

Q.—La mine est-elle complètement ou partiellement fermée ? R.—Rien qu'en partie.

Q.—Quelques-uns des hommes travaillent-ils constamment ? R.—Quelquefois ce n'est que pour une journée ou deux, lorsqu'il n'y a pas de navires ou qu'il n'y a pas de demande pour le charbon. Alors, ils sont arrêtés pour une journée, mais, règle générale, il y en a toujours quelques-uns qui travaillent dans la mine.

Q.—De combien d'hommes se compose une équipe ? R.—Ordinairement de trois hommes.

Q.—Deux mineurs et un aide ? R.—Oui.

Q.—Les hommes paient-ils l'aide ? R.—Oui.

Q.—Quel est généralement le prix donné ? R.—\$1.30 est le prix régulier.

Q.—Les chargeurs, avec le temps, deviennent-ils des abatteurs ? R.—Oui, si c'est leur goût.

Q.—Quel âge ont les jeunes garçons qui travaillent sous terre ? R.—Ils commencent lorsqu'ils sont assez forts ; les jeunes garçons entrent en service à 12 ans et commencent par garder les portes, et il y en a à cet âge qui sont aussi forts et aussi robustes que d'autres de 14 et 15 ans, lorsqu'à cet âge ils commencent à charroyer, besogne qu'ils font quelquefois jusqu'à 18 ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des jeunes garçons qui gardent les portes ? R.—Oui.

Q.—De combien est ce salaire ? R.—De 50 cts par jour.

Q.—Quand les jeunes gens commencent à conduire les voitures, reçoivent-ils une augmentation de salaire ? R.—Ils sont censés recevoir une augmentation de 10 cts.

Q.—Cela fait-il 60 par jour ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes garçons reçoivent-ils une augmentation de salaire pendant le temps qu'ils continuent à conduire les voitures ? R.—Parfois ils obtiennent une augmentation, mais j'ai connu des jeunes gens qui ont servi comme conducteurs jusqu'à l'âge de 22 ans sans obtenir d'augmentation. Il y a d'autres travaux tels que ceux d'emboîter (*running caging*) et autres travaux qui leurs sont confiés après.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est leur salaire pour ces travaux ? R.—J'ai connu de grands et intelligents jeunes gens qui recevaient \$1 par jour.

Q.—Ces jeunes gens avaient-ils 17 ou 18 ans ? R.—Oui et à partir de cet âge ils gagnent 70 cts à \$1. Je connais des jeunes gens dans les mines qui ne gagnent que 70 cts pour l'emboîtement (*caging*).

Q.—Le jeune homme devenu assez âgé et assez fort pour travailler au déchargement reçoit-il immédiatement le salaire de \$1.30 où doit-il travailler à un salaire moins élevé ? R.—Quand il est employé au chargement il reçoit immédiatement \$1.30 par jour mais il arrive bien rarement qu'il soit employé immédiatement au chargement.

Q.—Le travail est-il bien dur ? R.—Oui il est dur.

Q.—Travaille-t-on parfois double temps dans les houillères ? R.—Oui parfois, quand le creusement et autres travaux de même genre l'exigent.

Q.—Dans ces occasions les ouvriers qui travaillent de nuit reçoivent-ils le même salaire que les ouvriers de jour ? R.—Oui ils sont liés par un engagement qui les oblige à faire autant de travail que possible. Ils sont payés à la boîte ou à la mesure pour tout ce qu'ils peuvent produire.

Q.—Quand a surgi le dernier différend entre patrons et ouvriers à propos de salaire ? R.—Il n'y a pas longtemps.

Q.—Ce différend provenait-il d'une réduction de salaire ? R.—Oui.

Q.—Comment ce différend s'est-il réglé ? R.—Les ouvriers ont été obligés d'accepter ce que les patrons ont bien voulu leur donner.

Q.—Les ouvriers ont-ils essayé de recourir à l'arbitrage à la conciliation ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers étaient-ils disposés à se soumettre à l'arbitrage ? R.—Sans le moindre doute.

Q.—Cependant ils n'ont fait aucune proposition de ce genre aux directeurs ?

R.—Je crois qu'ils ont fait la proposition.

Q.—Êtes-vous sûr de ce que vous dites ? R.—Je sais qu'on a répondu aux ouvriers qu'ils avaient à prendre ce qu'on voulait leur donner ou bien tout perdre parce que c'était tout ce que la compagnie voulait concéder.

Q.—En tout cas le directeur n'a voulu prêter l'oreille à aucune proposition ?

R.—Il n'a voulu entendre aucunes propositions. Nous nous sommes adressés à lui à plusieurs reprises pour essayer de lui faire augmenter les salaires en lui exposant la justesse de notre demande.

Q.—Pensez-vous que dans des cas pareils il serait bon d'avoir un bureau d'arbitres ? R.—Ce serait mieux.

Q.—Un comité d'arbitrage dans lequel chaque partie serait représentée par son arbitre qui nommeraient un tiers arbitre ou préféreriez-vous un arbitre nommé par le gouvernement ? vous conviendrait-il ? R.—Je préférerais un comité nommé par le gouvernement comme nous en avons eu un il y a quelques temps.

Q.—Vous préféreriez donc avoir un comité d'arbitres permanents nommés par le gouvernement pour connaître de toutes les causes ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il serait utile de choisir comme arbitres dans les différends relatifs à l'industrie houillère, à des ouvriers étrangers à cette industrie ? R.—J'estime que les ouvriers devraient avoir leur représentant pour plaider leur cause.

Q.—Je voulais vous demander si dans votre opinion un comité nommé par le gouvernement devrait connaître de toutes les causes et les régler ? R.—Il serait indifférent pour moi que ce comité connût de toutes les causes à condition que le gouvernement nomme le comité chaque fois que son intervention est nécessaire, qu'il donne à l'ouvrier l'occasion de se faire entendre par le comité et qu'un ouvrier en fasse partie.

Q.—Pensez-vous que des ouvriers autres que des mineurs seraient capables de juger une question de mine, donner une décision équitable ? R.—Évidemment ils ne le pourraient sans informations préalables.

Q.—Je suppose qu'une grève éclate ici, pensez-vous qu'un bureau d'arbitres étrangers aux travaux de mines pourrait se former une idée juste de la question et rendre justice aux patrons et aux ouvriers sur la seule audition des témoins et l'inspection des lieux ? R.—J'estime qu'un homme moyennement doué auquel la cause serait intelligemment expliquée pourrait donner une décision équitable.

Q.—Y a-t-il eu des grèves à l'époque dont vous parlez ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers ont accepté la réduction de salaire ? R.—Oui.

Q.—Quelle était la cause de cette réduction de salaire ? R.—La compagnie affirmait que le prix du charbon avait baissé sur les marchés et que, en raison de cette baisse, elle était obligé de diminuer le prix d'extraction, si elle voulait continuer à vendre son charbon. C'est là l'argument produit par la compagnie.

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre houillère ? R.—Oui.

Q.—À quelle cause attribuez-vous les accidents qui sont arrivés ? R.—Vous avez tous entendu parler de l'explosion de la mine de Drummond.

Q.—À part les explosions est-il arrivé des accidents graves ? R.—Oui.

Q.—La voûte s'est-elle jamais effondrée ? R.—La voûte est très solide et je pense que la plupart des accidents arrivés proviennent de la chute de quartiers de charbon qui tombent après l'explosion de la mine.

Q.—Ces accidents sont-ils fréquents actuellement ? R.—Non, pour une mine de l'importance de celle-ci les accidents sont rares.

Q.—Ces accidents sont-ils dus au manque de soutènement, à la négligence

des ouvriers, ou à toute autre cause ? R.—Non, le soutènement n'y est pour rien.

Q.—Les ouvriers sont-ils aussi prudents que désirable ? R.—En général les ouvriers de la houillère de Drummond sont des mineurs très-intelligents et connaissant parfaitement le métier de porion. Je veux dire qu'ils connaissent leur métier.

Q.—Y a-t-il plus de danger d'effondrement des voûtes dans cette mine que dans d'autres ? R.—Non.

Q.—Le gaz est-il très mauvais dans cette mine ? R.—Il y a du gaz dans cette mine comme dans presque toutes les autres.

Q.—Peut-on tenir la mine libre de gaz au moyen d'une ventilation conventionnelle et des cheminées de ventilation bien établies ? R.—Oui.

Q.—Les accumulations de gaz qui se sont produites, étaient-elles attribuables à la négligence d'un des employés ou bien étaient-elles dues à des causes contre lesquelles il était impossible de se défendre, c'est-à-dire avec une prévoyance et une prudence convenable ? R.—Les accumulations sont dues à la négligence d'un des employés.

Q.—Pensez-vous que les directeurs ou les mineurs eux-mêmes sont responsables de ces accumulations de gaz ? R.—Le mineur n'a rien à voir dans la ventilation ou l'exploitation de la mine ; il n'a qu'à miner, creuser, et produire du charbon.

Q.—Combien d'explosions suivies d'accidents graves avez-vous eues depuis que vous travaillez ici ? R.—Il n'en est pas arrivé depuis que je suis ici.

Q.—Avez-vous eu plusieurs explosions partielles causant des brûlures à des ouvriers ou autres accidents sans gravité ? R.—Non.

Q.—Estimez-vous que depuis 1881, c'est-à-dire l'époque à laquelle vous êtes rentré dans les mines, l'administration a fait les diligences nécessaires pour éviter les accumulations de gaz ? R.—J'ai travaillé dans cette mine bien longtemps avant 1881.

Q.—Répondez à la question pour la période commençant en 1881 ? R.—Je pense que la compagnie depuis 1881 a employé tous les moyens connus pour éviter les accumulations de gaz.

Q.—Vous servez-vous de lampes ouvertes, dans les mines ? R.—Non, quoiqu'il y ait quelques exceptions la lampe ouverte n'est pas en usage sur les travaux. Je veux dire qu'il y a quelques endroits peu nombreux, où la lampe de sûreté ne donnerait pas une lumière suffisante, d'où on emploie des lampes ordinaires mais dans ces endroits le courant d'air est très fort,

Q.—L'accumulation de gaz serait-elle impossible en ces endroits ? R.—Oui le courant d'air y rend toute accumulation improbable.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait un bon nombre d'ouvriers mineurs, faisant des économies, achètent des maisons ou placent de l'argent ? R.—Bon nombre de mineurs possèdent leurs habitations.

Q.—Quel est le loyer payé par les mineurs qui ne possèdent pas leur propre habitation : en un mot quel est le prix d'un loyer ordinaire ? R.—L'ouvrier mineur paie plus qu'il ne semble équitable.

Q.—Quel est le loyer payé généralement ? R.—Je n'habite pas une maison de la compagnie mais je sais que quelques-uns de nos ouvriers paient \$2.50 par mois.

Q.—Combien de chambres l'ouvrier a-t-il dans un logement de \$250 par mois ? R.—Dans quelques-unes de ces maisons il y a quatre chambres.

Q.—Les maisons appartenant à la compagnie sont-elles toutes telles ? R.—Oui, mais il y en a qui n'ont que deux chambres.

Q.—Quel est le loyer de pareilles maisons ? R.—Je l'ignore.

Q.—Pouvez-vous vous procurer des maisons aussi confortables à un prix

aussi raisonnable chez d'autres propriétaires ? R.—Je pense que le prix est à peu près le même.

Q.—Les maisons des autres propriétaires sont-elles aussi avantageuses pour l'ouvrier ? R.—Quelques-unes sont même plus avantageuses.

Q.—La compagnie fournit-elle le charbon gratuitement aux mineurs ? R.—Non.

Q.—La compagnie fait-elle payer le charbon aussi cher aux mineurs qu'au public ? R.—Non, elle fait une différence.

Q.—Quel est le prix que la compagnie fait payer aux mineurs ? R.—Les mineurs et extracteurs de charbon payent environ la moitié du prix.

Q.—Combien les mineurs et extracteurs de charbon payent-ils pour une charge de charbon ? R.—60 cts pour la charge de 12 boisseaux ce qui correspond, je pense, à une demi tonne ; ils doivent payer en outre le charriage.

Q.—Le charriage est payé à raison de la distance, je suppose ? R.—Oui, je pense qu'il coûte \$1.20 la tonne.

Q.—Pourriez-vous nous dire s'il fait aussi cher vivre, ou moins cher vivre ici, qu'à Halifax ? R.—Je crois qu'il fait moins cher vivre ici qu'à Halifax.

Q.—Entendez-vous parler des objets d'une nécessité absolue pour la vie et du vêtement ? R.—Oui, je pense qu'il fait moins cher vivre, c'est mon opinion.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous rendez-vous compte du prix d'une maison dont le loyer est de \$2.50 par mois : c'est-à-dire du prix qu'aurait coûté sa construction ? R.—Environ \$200.

Q.—Ces habitations sont-elles munies de dépendances ? R.—Non, aucunes.

Q.—Ces maisons sont-elles bien drainées à partir des caves ? R.—Elles sont très bien drainées quand on établit le drain soi-même.

Q.—Vous accorde-t-on une indemnité pour ces travaux ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des inspecteurs de santé ou des médecins qui font l'inspection des maisons ? R.—Je ne pourrais l'affirmer.

Q.—N'en avez-vous jamais rencontré faisant cette inspection ? R.—Non, jamais je n'ai vu faire une inspection. Je ne pourrais dire que les personnages que je vois circuler autour des maisons ne soient pas des inspecteurs de santé.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il y a eu fréquemment des épidémies dans ces maisons ; par exemple la dyphthérie ? R.—Je ne puis dire qu'il y en a eu dans ces maisons plus qu'ailleurs.

Q.—Ces maisons sont-elles construites sur des murs en pierre ? R.—Non, sur des blocs de bois.

Q.—Quelques-uns de ces blocs sont-ils en dessous du niveau du terrain ? R.—Quelques-uns sont un peu au-dessus ou au niveau du terrain.

Q.—Connaissez-vous des maisons où les blocs sont en dessous du niveau de la terre ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Êtes-vous payé à la boîte pour vos travaux dans les mines de charbon ?

R.—Oui, nous sommes payés à la boîte, quand nous enfonçons la voûte après l'enlèvement des piliers ainsi que quand nous atteignons la limite, pour les autres travaux nous sommes payés à la verge cube.

Q.—Quand le charbon est sale le décompte-t-on (Socked) ? R.—Je ne pourrais le dire, mais, s'il est décompté, il l'est en petites quantités.

Q.—Fait-on un certain décompte ? R.—Dans ces derniers temps je n'ai pas vu opérer de retenue pour l'extraction de charbon de mauvaise qualité.

Q.—Recevez-vous votre paiement par semaine, quinzaine, ou mois ? R.—Notre ouvrage se mesure à la fin de chaque mois. Nous recevons un à compte vers le 5 ou le 6 du mois et la solde aux environs du 20.

Q.—Ce système de paiement convient-il généralement aux ouvriers ? R.—Il y a peu de plaintes à cet égard.

Q.—Voulez-vous nous donner quelques-uns des motifs de plaintes ? R.—Quelques-uns des ouvriers estiment qu'il vaudrait mieux être payé à la semaine.

Q.—Pensez-vous qu'il serait préférable que les ouvriers soient payés à la semaine ? R.—C'est mon avis.

Q.—Pensez-vous que le paiement du salaire hebdomadaire occasionnerait une augmentation de frais à la compagnie ? R.—Il en coûterait peut être un peu à la compagnie, mais ce serait un grand avantage pour l'ouvrier.

Q.—Pourriez-vous nous dire quel serait le bénéfice spécial que donnerait à l'ouvrier le paiement hebdomadaire ? R.—Pouvez-vous apprécier la différence qu'il y a entre acheter au comptant et acheter à crédit.

Q.—Oui ? R.—Eh bien ! cette différence constituerait le bénéfice de l'ouvrier.

Q.—Savez-vous si quelques ouvriers ont été ostracisés pour avoir posé un acte quelconque ? R.—Oui.

Q.—Le fait a-t-il été signalé au directeur ? R.—Oui.

Q.—Le directeur a-t-il donné une explication satisfaisante ? R.—Non.

Q.—Quel est apparemment la conduite à suivre dans le cas d'un ouvrier ostracisé ? R.—Le cas dont je vous parle ne s'est pas présenté dans la mine où je travaille.

Q.—La compagnie minière accorde-t-elle à l'ouvrier ou à l'extracteur d'autres secours que les frais du médecin en cas d'accidents ? R.—Je ne pense pas ; elle n'a pas l'habitude de faire des générosités de ce genre.

Q.—N'existe-t-il pas un fonds formé par les contributions des mineurs et de l'administration et destiné à venir en aide aux ouvriers malades ou mis hors d'état de travailler dans les mines ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers seraient partisans d'un système analogue à celui en vigueur à Spring-Hill ? R.—Je pense que oui, je suis certain que oui.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux pour l'ouvrier ? R.—Je le pense.

Par M. FREED :

Q.—La compagnie possède-t-elle des magasins ? R.—Non.

Q.—Elle ne fournit aucune espèce de marchandises aux ouvriers ? R.—Non.

Q.—Fournit-elle de l'huile ou de la poudre ? R.—Elle fournit aux ouvriers l'huile ou la poudre s'ils le désirent. Elle fournit également, je crois, la lampe et l'huile chaque matin.

Q.—Ne payez-vous pas pour l'huile et la lampe le matin ? R.—Non.

Q.—Payez-vous pour la poudre ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que vous pouvez obtenir la poudre de la compagnie aussi bon marché que chez d'autres marchands ? R.—Pour ce que j'en connais la compagnie a toujours fourni la poudre ici et réalise de grands bénéfices sur cette article. Dans certains endroits on paye la poudre plus cher que dans d'autres, ici nous payons 20 c. la livre de poudre de mine.

Q.—En dehors de la poudre la compagnie ne vend aucun objet nécessaire à l'existence, étoffes, épiceries etc. ? R.—Non la compagnie ne vend que les outils et les lampes et nous payons en outre la cruche à l'huile.

Q.—Vous êtes donc parfaitement libres de faire des affaires où vous voulez ? R.—Oui, parfaitement libres.

Q.—Pensez-vous qu'il soit indifférent aux ouvriers de louer une maison appartenant à la compagnie ou une maison appartenant à une autre personne ? R.—Je ne pense pas que ce soit indifférent.

Q.—Vous ne pensez donc pas que les ouvriers qui habitent les maisons de la compagnie ont un avantage sur les autres ? R.—Non je ne le pense pas.

Q.—Les ouvriers payent-ils le médecin ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par mois pour le médecin ? R.—Quelques ouvriers payent le médecin par l'intermédiaire du bureau mais ce mode n'est pas obligatoire.

Q.—Fait-on des retenues sur votre salaire ? R.—S'il convient à quelqu'un de

payer le médecin de la houillère pour un ouvrier il en est libre et le bureau opère une retenue sur son salaire.

Q.—Quel est la retenue mensuelle pour le docteur? R.—J'ignore si la compagnie force à payer pour le médecin. L'ouvrier est libre de payer pour ses services s'il le désire et je sais que l'administration fait la retenue si l'ouvrier y consent. Je pense que la retenue est de 42 cts. par tête.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les jeunes garçons payent également pour le médecin? R.—Je ne pourrais vous le dire, je sais que mes jeunes gens ne payent pas, d'autres payent peut-être.

Par M. GIBSON :

Q.—Dans vos relation d'affaires avec les magasin vous prévaliez-vous de votre propre crédit ou donnez-vous des bons sur la compagnie? R.—Nous nous prévalons de notre propre crédit.

Q.—Votre compagnie ne donne donc pas de bons pour garantir les marchands? R.—Non.

Q.—Conséquemment le marchand débite le mineur et s'en tient à lui pour son paiement? R.—D'après mon expérience personnelle, je puis dire qu'au bureau de la compagnie nous pouvons obtenir des bons pour n'importe quel marchand. Il est possible qu'un étranger n'ayant ni amis ni connaissances dans l'endroit aurait besoin d'un ordre ou bon de la compagnie pour obtenir des marchandises chez les négociants.

Par M. FREED :

Q.—Les mineurs donnent-ils en général des bons de la compagnie, ou paient-ils eux-mêmes leurs fournisseurs à la fin du mois? R.—En règle générale ils paient eux-mêmes.

Par M. GIBSON :

Q.—A l'époque où les salaires ont été réduits les ouvriers se sont-ils informés si le prix du charbon avait baissé ou s'en sont-ils rapportés à l'affirmation de la compagnie pour croire que le prix avait baissé? R.—Les ouvriers savaient et étaient persuadés que le prix du charbon avait baissé; mais ils ne pensaient pas que cette baisse justifiait la diminution de leurs salaires.

Q.—La réduction du salaire était donc plus grande que la diminution du prix des marchandises? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Pour quel motif des ouvriers ont-ils été ostracisés comme vous avez dit? R.—On m'a demandé si je savais qu'on ait ostracisé des ouvriers et j'ai dit que cette mesure n'avait pas été prise là où j'avais travaillé.

Q.—Connaissez-vous le motif pour lequel ces ouvriers ont été ostracisés? R.—Parce qu'ils avaient pris une part active à la grève de la "*Acadia Company's Mines.*"

Q.—Ces ouvriers avaient-ils été les interprètes des mineurs?

LE PRÉSIDENT :—Cette question ne me paraît pas juste.

LE TÉMOIN :—Je présume que je ne suis pas obligé de répondre aux questions qui pourraient me nuire. Je ne m'attendais pas à être questionné sur ces points. L'avis que j'ai reçu ne me le faisait pas prévoir, cependant il y a bon nombre de sujets sur lesquels je pourrais donner des renseignements.

Par M. WALSH :

Q.—Quels sont les points sur lesquels vous pourriez nous renseigner? R.—Il y a d'abord la loi des garanties et la saisie des salaires.

Q.—Existe-il des lois de ce genre ici ? R.—Dans cette partie du pays l'ouvrier n'a aucune garantie pour son salaire ; il n'y a aucune loi qui garantisse le salaire aux mineurs. Par exemple, si une mine de charbon était hypothéquée et que l'ouvrier eut travaillé 12 mois sans avoir reçu son salaire au moment où la mine serait saisie il aurait tout perdu.

Par M. FREED :

Q.—Quel genre de loi désireriez-vous ? Voudriez-vous que les salaires fussent garantis en première ligne sur la propriété n'importe quelle soit l'hypothèque sur la propriété ? R.—Evidemment.

Q.—Vous estimez donc que le salaire de l'ouvrier devrait être payé avant tout et que les autres créanciers devraient venir en deuxième ligne ? R.—J'estime que celui qui produit l'argent devrait être le premier et avoir la préférence dans le partage de l'avoir.

Q.—La loi de la Nouvelle-Ecosse met-elle l'ouvrier sur le même pied que les autres créanciers ? R.—Je ne pense pas que l'ouvrier soit considéré comme créancier à moins qu'il ne soit artisan. Une estimation approximative établit que l'ouvrier de la Nouvelle-Ecosse a perdu environ \$100,000 par le manque de loi pour garantir son salaire.

Par M. GIBSON :

Q.—Les ouvriers n'ont aucun droit de réclamation ? R.—Non, ils n'ont aucun droit de réclamation. Par exemple le gouvernement s'est emparé des mines du Cap-Breton et les ouvriers n'ont pas été payés. Et dans les mines de Londonderry les mineurs ont perdu des milliers de piastres quoique le gouvernement eût garanti le paiement de ce qui leur était dû. Alors les ouvriers ont cessé de travailler. Le gouvernement en agirait de même avec notre compagnie si elle manquait à ses engagements vis-à-vis de lui et l'ouvrier ne recevrait pas un sou. Dans un grand nombre de mines de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton les ouvriers ont perdu leur salaire à défaut de législation.

Q.—La loi des saisies est-elle aussi une mauvaise loi ? Arrive-t-il fréquemment que le salaire des mineurs soit saisi ? R.—J'ai connu quelques cas.

Q.—N'est-il pas vrai que les salaires des mineurs ne peuvent être saisis par jugement régulier en cas de dettes ? R.—Je n'ai aucune expérience personnelle à cet égard mais j'ai connu des ouvriers auxquels on a enlevé tout ce qu'ils possédaient sans rien leur laisser pour vivre.

Q.—Je vous demande s'il est vrai que les salaires en-dessous de \$20 ne peuvent être saisis en vertu de la loi actuelle de la Nouvelle-Ecosse ? Les mineurs bénéficieraient-ils d'un système de paiement hebdomadaire qui aurait pour conséquence de ne jamais laisser s'élever à plus de \$20 le salaire qui leur est dû ? R.—Cette législation empêcherait la saisie des salaires.

Q.—Vous êtes donc d'avis que si les ouvriers étaient payés à la semaine ce serait pour eux un avantage sous ce rapport ? R.—Je ne considère pas la question sous ce point de vue parce que j'ignorais que la loi empêchât de saisir les salaires inférieurs à \$20. Le paiement par semaine nous serait avantageux à d'autres égards c'est-à-dire que l'ouvrier aurait toujours de l'argent comptant pour acheter ce dont il aurait besoin.

Q.—Pensez-vous qu'un ouvrier qui ouvre un compte dans un magasin ne reçoit pas une marchandise aussi bonne pour le prix que celui qui achète argent comptant ? R.—Parfois il ne reçoit pas une marchandise de la même valeur.

Q.—Désirez-vous parler d'autre chose, par exemple de la responsabilité des patrons. Je n'aperçois que cette responsabilité existe ici ? R.—Dans ce pays nous n'avons aucune loi dans le genre de la loi anglaise.

Q.—Ce serait là une espèce de loi de garanties ? R.—Quelle relation pour

rait-il y avoir entre ce système et une loi de garantie. Cette loi ne serait relative qu'aux salaires.

Q.—Vous voulez parler de la loi relative à la responsabilité des patrons en cas d'accidents ? R.—Oui, je parle de la responsabilité des patrons en cas d'accidents.

Q.—L'ouvrier blessé sans être personnellement responsable de l'accident, celui-ci arrivant par la négligence du patron ou de ses agents ou par suite du mauvais entretien des machines, n'a-t-il aucun droit de réclamation ? R.—Jamais il ne reçoit d'indemnité.

Q.—Pourriez-vous nous dire si des poursuites en dommage dans de tels cas ont été soumises aux tribunaux ? R.—Oui. Un jeune homme a été blessé sur le chemin de fer, mais en dehors de la mine ; j'ignore si cette circonstance constitue une différence.

Q.—A-t-il obtenu une indemnité ? R.—Je crois qu'il en a obtenu une.

Q.—Vous ignorez donc si un homme blessé dans une mine reçoit une indemnité ? R.—Je ne connais qu'un cas ; celui de l'explosion de la galerie (*slope*) No. 4, qui ait été soumis aux tribunaux. Je crois qu'un ouvrier y avait été brûlé mais je ne me rappelle pas exactement le cas.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il a reçu une indemnité ? R.—Je ne me rappelle pas actuellement comment la cause a été réglée. Je sais, cependant, qu'il y a actuellement bon nombre d'ouvriers qui sont enterrés dans cette mine et qu'il en a été tué une soixantaine dans la houillère de Drummond et que jamais il n'a été accordé d'indemnité à leurs familles.

Q.—Vous ne pouvez nous dire si des procès ont été soumis aux tribunaux à l'occasion de ces décès ? R.—Je n'ai entendu parler d'aucun procès à ce sujet.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il y a eu jugement d'indemnités dans certains cas ? R.—Je ne connais aucun cas où une indemnité ait été payée.

Q.—Désirez-vous entretenir la Commission sur d'autres questions ? R.—Je pourrais parler encore de l'engagement d'ouvriers étrangers, du système d'apprentissage, des heures de travail, du taux de salaire, mais je veux laisser à d'autres l'occasion de parler sur ces questions.

Par M. KERWIN :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est à peu près le nombre des ouvriers employés dans la mine ? R.—Il y a environ 300 ou plus d'ouvriers, hommes et jeunes garçons compris.

Q.—Pourriez-vous nous dire combien de jeunes garçons il y a dans ce nombre de 300 ouvriers ? R.—Il me serait difficile de dire combien de garçons il y a aujourd'hui. Il y a quelque temps il y en avait 80 ou 90.

Q.—Avez-vous jamais travaillé le dimanche ? R.—Dans ce pays, jamais je n'ai travaillé le dimanche.

NEIL A. NICKERSON, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. GIBSON :

Q.—Dans quelle mine travaillez-vous ? R.—Dans la mine d'Albion.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous endosser toute sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un point quelconque sur lequel vous différez avec le précédent témoin, ou connaissez-vous un point quelconque de la question qui n'ait pas été touché dans l'interrogatoire ? R.—J'admets que la moyenne du salaire est d'environ \$1.50 mais il s'agit alors d'excellents ouvriers mineurs. Bon nombre d'ouvriers travaillent toute l'année à un salaire bien inférieur. Dans une mine il y a bon nombre de places où le charbon manque et il peut arriver qu'un ouvrier

travaille à ces places mauvaises pendant toute l'année. Actuellement, je suis arrivé à un endroit où en travaillant très fort j'ai peine à faire \$1.25 par jour, tandis que dans un endroit voisin je gagnais \$2 par jour.

Q.—Ne faites vous actuellement en moyenne que \$1.25 par jour ? R.—Oui.

Q.—Cette moyenne de salaire compte-t-elle pour le mois entier ? R.—Oui, si je reste à cet endroit pendant toute la durée du mois.

Par M. WALSH :

Q.—Pensez-vous que les ouvriers se plaignent de ce que la compagnie emploie certains ouvriers dans de mauvais endroits et d'autres dans de bons. La compagnie tâche-t-elle de donner à tous les ouvriers une chance égale ? R.—Je ne pense pas que les ouvriers se plaignent, mais il y a certains endroits divisionnaires où le travail est ingrat quoiqu'il serait impossible d'obtenir une augmentation malgré toutes les demandes.

Q.—Les ouvriers qui, ce mois-ci, par exemple, ont gagné de bons salaires peuvent peut-être tomber sur un mauvais endroit et ne pas réaliser un aussi bon salaire le mois prochain ? R.—Il peut se faire que pendant 6 mois il travaille dans de mauvais endroits et d'un autre côté, il peut ne pas y être pendant un mois.

Q.—Y a-t-il quelques propos délibérés de la part de la compagnie, à donner les mauvais endroits à un ouvrier plutôt qu'à un autre ? R.—J'estime que pour ces endroits mauvais la compagnie devrait payer davantage.

Par M. GIBSON :

Q.—Si un des ouvriers tombait sur une bonne veine ce qu'on pourrait appeler une bonne chance, l'administrateur diminuerait-il le prix de sa boîte ? R.—L'ouvrier pourrait en aucun cas faire plus de \$2 par jour.

Q.—Si un ouvrier venait à tomber sur une mauvaise veine, l'administrateur augmenterait-il son salaire ? R.—Non, l'ouvrier doit se contenter de ce qu'il a.

Q.—Quelle est votre opinion relativement à l'arbitrage en cas de désaccord entre ouvriers et patrons ? R.—J'estime que la loi votée cette année par la chambre locale est très bonne. Il y a trois arbitres nommés par le gouvernement, un par la compagnie et un par les ouvriers.

Q.—Cette loi vous paraît satisfaisante ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce là de l'arbitrage obligatoire ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Que pensez-vous au sujet de l'instruction des jeunes gens ? R.—Je suis de l'avis d'un des témoins précédents qui demandait que les jeunes gens sussent lire et écrire avant d'être reçus dans les mines.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous quelques projets ou quelques idées personnelles qui, à votre avis pourraient être utiles aux ouvriers ? R.—J'ai lu quelque part qu'une lampe nouvelle et meilleure donnant trois fois plus de clarté que nos lampes actuelles a été inventée. J'ai vu la lampe avec notre patron. Dans la lampe que nous employons actuellement, il y a trop de fil de fer, j'en fis l'observation au patron et lui demandai pourquoi nous n'avions pas de ces lampes nouvelles, je reçus pour toute réponse qu'il n'achetait pas un chapeau neuf quand son vieux pouvait encore servir. Je crois qu'il est par conséquent fort injuste de la part de la compagnie de trouver à redire sur notre production de charbon.

Q.—Les ouvriers en corps se sont-ils plaints de l'imperfection des lampes dont

ils se savent, où votre plainte était-elle uniquement individuelle ? R.—J'ai fait partie d'une députation qui eut une entrevue avec le directeur pour demander la mise en usage de la lampe Glenny qui donne une lumière supérieure et le directeur nous répondit que la lampe Glenny était dangereuse.

Q.—Pouvez-vous dire si cette assertion du directeur était exacte ? A-t-on fait des expériences de la lampe Glenny qui permettent de dire si elle est dangereuse ? R.—Il y a un courant d'air supplémentaire dans la lampe Glenny et celle-ci fait explosion quelques degrés plus bas que la lampe ordinaire si l'air de ce courant est plus ou moins chargé de gaz. Cependant si la ventilation est bonne et si l'endroit où on travaille n'est pas dangereux, je crois que la lampe Glenny n'est pas dangereuse et si elle est telle nous devrions l'employer afin d'éviter d'être mis à l'amende parce que notre charbon contient des pierres.

Q.—Quels sont les effets de l'organisation du travail ? R.—Depuis que nous avons constitué une association nous avons, obtenu par les représentations de nos délégués, le vote d'une loi qui nomme un inspecteur des mines avec deux sous-inspecteurs, l'un dans la Nouvelle-Ecosse et un autre au Cap-Breton au lieu d'un seul. Je pense que cette organisation était nécessaire.

Par M. WALSH :

Q.—Vous estimez donc que c'était là une amélioration ? R.—Oui ; j'estime que c'était une victoire pour l'association ouvrière et la production devant la chambre locale du projet de loi actuel est un nouveau pas dans la bonne voie.

Par M. GIBSON :

Q.—Estimez-vous que ces améliorations sont obtenues par votre association ouvrière ? R.—Oui, c'est par ses efforts que nous avons obtenu ces améliorations.

Q.—Vous êtes donc convaincu que ces améliorations sont les effets directs de votre association ouvrière ? R.—Oui, ils sont les effets de notre organisation. Antérieurement nous n'avions pas d'organisation de l'espèce, je sais qu'à l'époque où j'étais garçon et travaillais dans la mine il n'y avait ni loi ni règle mais tout est mieux organisé maintenant. Les ouvriers sont impartialement traités et la manière de faire les feux est meilleure. Je crois cependant que la loi présente encore de nombreuses lacunes.

Par M. WALSH :

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait moins dangereux d'allumer avec une lampe qu'avec une allumette ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait grande différence. La lampe mettrait le feu au gaz tout aussi bien qu'une allumette.

Q.—Y a-t-il d'autres points sur lesquels vous désireriez exposer vos idées ? R.—Je laisse à d'autres le soin de donner leur avis sur l'immigration. Je suis grand ennemi de cette immigration. L'introduction de ces ouvriers belges parmi nous tend à ravalier le niveau moral de la population. Je n'ai aucune confiance dans l'immigration secourue qui introduit des pauvres dans le pays. J'en ai vu qui étaient arrivés ici en qualité d'ouvriers agricoles et qui sont allés travailler ensuite au chemin de fer du Pacifique à raison de \$1.25 par jour. Il y a en outre le système d'apprentissage par engagement qui serait d'une grande utilité. Je pense qu'il y aurait économie de 10 % pour l'acheteur et le vendeur à établir le système de paiement de quinzaines, ce serait un avantage pour tout le monde.

Q.—Les patrons donnent-ils quelque s motifs pour payer au mois plutôt qu'à la quinzaine ou à la semaine et quel est ce motif ? R.—Ils allèguent qu'ils ont trop d'occupations pour payer à la quinzaine. Quand nous étions payés par quinzaines ils alléguaient que ce système donnait trop d'ouvrage dans les bureaux, qu'il était trop difficile de faire le décompte et à la première occasion ils ont changé le mode de paiement.

Q.—Avez-vous autres choses à dire ? R.—Je vois ici “ statistiques du travail etc. ” Je pense que les ouvriers sont trompés et attirés d’autres pays dans celui-ci par des affirmations fausses. Si on dressait une statistique du travail, les ouvriers sauraient ce qu’ils font et dans les vieux pays ils ne seraient pas trompés à cet égard.

ROBERT GRAY, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Etiez-vous employé à Westville dans la “ Acadia coal company ” en décembre dernier ? R.—J’ai été sans emploi jusqu’à il y a quelques jours, époque à laquelle je suis arrivé ici, mais je ne puis parler de cette période, attendu que je n’ai fourni que quelques journées dans d’autres localités.

Q.—Pourquoi avez-vous quitté la mine de la “ Acadia Co. ” ? R.—J’ai été congédié.

Q.—Par qui ? R.—Par l’agent des travaux.

Q.—Savez-vous pourquoi vous avez été renvoyé ? R.—Non.

Q.—D’autres ouvriers ont-ils été renvoyés en même temps que vous ? R.—

Oui.

Q.—En a-t-il été renvoyé beaucoup ? R.—Environ une trentaine.

Q.—Vous ne connaissez pas la cause de ce renvoi ? R.—Je n’ai pu me faire donner le motif de ce renvoi, l’agent s’est borné à nous dire qu’il n’avait plus besoin de nos services.

Q.—Vous et vos 30 camarades aviez-vous pris des mesures qui auraient pu blesser l’agent ? R.—Non, à moins qu’il n’ait été froissé de ce que nous faisons partie du comité à l’époque de la grève.

Q.—Les 30 ouvriers faisaient-ils tous partie du comité ? R.—Non.

Q.—Quelle était la cause du renvoi ? La houillère avait-elle un trop grand approvisionnement en ce moment ? R.—Non pas plus qu’aujourd’hui.

Q.—Alors vous ignorez quel était le motif pour lequel on voulait réduire le personnel ? R.—La demande du charbon n’était pas aussi grande, mais antérieurement on employait tous les ouvriers.

Q.—Avez-vous quelques motifs de croire que vous avez été renvoyé parce que vous apparteniez à une association ouvrière ? R.—Oui, j’ai des motifs de le croire.

Q.—Quel est le motif qui vous porte à croire que ce fût la cause de votre renvoi ? R.—L’agent a réengagé la plus grande partie de ses ouvriers laissant de hors tous ceux qui avaient pris une part active dans le mouvement.

Q.—La majorité des ouvriers renvoyés ont donc été réengagés ? R.—Oui.

Q.—Après combien de temps ont-ils été réengagés ? R.—Les uns après un mois, d’autres après une quinzaine et ainsi de suite.

Q.—Avez-vous demandé à être réengagé ? R.—Oui.

Q.—Quelle réponse vous à-t-il été faite ? R.—Qu’il ne pouvait me dire quand il aurait besoin de mes services.

Q.—Depuis quand travailliez-vous dans ces mines ? R.—J’y avais travaillé pendant 19 ans sans interruption.

Q.—Les autres ouvriers qui n’ont pas été réengagés ont-ils pris une part aussi active dans la formation de votre association ouvrière ? R.—Oui une part à peu près aussi active.

Q.—Aucun des principaux membres de l’association n’a été réengagé ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire si on a pris des mesures pour vous empêcher d’ob-

tenir de l'emploi ailleurs ? R.—Toutes les places étant fermées à cette époque, je n'ai pas essayé de trouver de l'emploi.

Q.—Vous avez de l'emploi maintenant ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'on ait pris des mesures à cette époque pour vous empêcher d'avoir la position que vous occupez actuellement ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Avez-vous connu d'autres ouvriers que ceux dont vous parlez, renvoyés dans des circonstances semblables ? R.—Je ne puis dire que je me souviens de pareil cas, mais je me rappelle qu'un ouvrier a été renvoyé pour avoir défendu ses droits.

Q.—Pensez-vous que le directeur refuse d'employer des ouvriers qui appartiennent à des associations ouvrières ? R.—Il semblerait qu'il refuse de les employer, mais je ne puis affirmer que telle soit son idée.

Q.—S'informe-t-il si un ouvrier appartient à une association ouvrière ou non ? R.—Je pense qu'il prend ces informations. Je sais que tout ouvrier qui ne fait pas partie de l'association obtient facilement de l'emploi.

Q.—Pensez-vous qu'il donne la préférence aux ouvriers qui n'appartiennent pas à des associations ouvrières ? R.—Oui, c'est ma conviction.

Q.—Et cette opinion est basée sur vos propres observations de ce qui se passe pour les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Ces observations portent-elles sur un certain nombre d'années ? R.—Depuis la formation de l'association.

Q.—Combien de temps y a-t-il de cela ? R.—Neuf ans.

Q.—Avez-vous entendu d'autres ouvriers faire la même observation ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si l'opinion générale parmi les ouvriers est que la direction donne la préférence aux ouvriers qui ne sont pas de l'union ? R.—Oui, depuis que l'agent actuel est ici.

Q.—Les ouvriers faisant partie des associations ouvrières ne refusent-ils pas de travailler avec des ouvriers qui n'appartiennent pas à ces associations ? R.—Non.

Q.—Vous ne faites aucune objection à cet égard ? R.—Non.

Q.—Vous avez entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous endosser les affirmations faites par ce témoin ? R.—Je n'ai jamais travaillé dans cette mine.

Q.—Pouvez-vous endosser les affirmations du témoin précédent pour autant que celles-ci concordent avec votre expérience ? R.—Oui.

Q.—Les salaires sont-ils à peu près les mêmes dans les mines d'Acadie ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait d'après vous une moyenne équitable pour un ouvrier des mines d'Acadie ? R.—Je pense que \$2 par jour serait un salaire raisonnable pour une journée de travail. J'estime que ce serait là un salaire moyen, équitable si la mine n'était pas encombrée.

Q.—Ce salaire serait-il compté en dehors des dépenses pour la poudre ? R.—Oui, ce serait un salaire équitable si la mine n'était pas encombrée.

Q.—Combien de jours pensez-vous qu'un mineur travaille par an, prenons la moyenne de l'année ? R.—Faut-il comprendre les grèves ?

Q.—Non, mettez de côté les grèves, et dites-nous combien de jours il pourrait travailler c'est-à-dire combien de jours aurait-il de l'ouvrage ? R.—Je ne puis vous renseigner au sujet des années passées, mais nous avons travaillé d'une manière assez constante l'année dernière, si nous ne tenons pas compte des 3 mois et demi de grèves. Cependant si cette grève n'avait eu lieu nous n'aurions probablement pas eu plus d'ouvrage.

Q.—Quelle a été la cause de cette grève ? R.—La réduction du salaire.

Q.—Vous a-t-on donné pour prétexte de cette réduction de salaire le motif

invoqué dans les mines de Drummond, c'est-à-dire que le prix du charbon avait diminué sur le marché ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Quelle était l'explication qu'on vous a donnée ? R.—On nous a dit que la compagnie payait trop cher.

Q.—C'était là tout ? R.—Oui.

Q.—A-t-il été fait une proposition de soumettre la cause à l'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Qui a fait cette proposition ? R.—Les ouvriers.

Q.—Quelle a été à ce sujet la réponse de la direction ? R.—La direction a semblé vouloir accepter la proposition.

Q.—Quelles démarches a-t-on faites ? R.—Quand nous nous sommes présentés devant le directeur pour la seconde fois, il ne voulait plus entendre parler d'arbitrage.

Q.—L'administration a-t-elle refusé de nommer un arbitre ? R.—Oui.

Q.—L'administration a-t-elle motivé son refus ? R.—Non.

Q.—L'administration a-t-elle répondu qu'elle n'était pas disposée à se soumettre à l'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers désiraient-ils soumettre le différend à l'arbitrage ? R.—Oui, nous désirions soumettre le cas à des arbitres et reprendre le travail.

Q.—Comment le différend a-t-il été réglé enfin de compte ? R.—Il est intervenu une espèce de compromis entre le directeur et les ouvriers. Le directeur consentait à diminuer la réduction de salaire de moitié et un compromis dans ce sens est intervenu.

Q.—Ce résultat a-t-il été obtenu après 3½ mois de grèves ? R.—Oui.

Q.—Est-ce à cette époque qu'on vous a dit à vous et vos 30 camarades que vos services n'étaient plus requis ? R.—En ce qui regarde les expressions de ceux qui sont chargés de la direction j'oserais, dire oui.

Q.—Vous-avez travaillé pendant un certain temps ? R.—Oui, j'ai travaillé depuis cette époque jusqu'à décembre, c'est-à-dire, depuis la mi-mai jusqu'à décembre ; mais nous avons travaillé sous la menace du chef mineur, que du moment où il aurait une occasion de nous renvoyer nous aurions à quitter et il a fait d'autres déclarations du même genre.

Q.—Avez-vous entendu le directeur proférer des menaces de ce genre ? R.—Non, je ne l'ai pas entendu, il était fort prudent et n'aurait osé proférer ces menaces ; je crois à la sincérité des ouvriers, d'autant plus que les menaces ont été suivies d'exécution.

Q.—Vous parlez donc d'après ce que certains ouvriers qui travaillaient dans cette mine vous ont dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu connaissance de l'introduction d'ouvriers étrangers dans ce pays ? R.—Oui.

Q.—Combien de mineurs a-t-on amenés ici dans le même temps ? R.—Je ne pourrais vous dire, je crois qu'il en est arrivé environ 20 ou 30 en même temps.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il existe une loi en Nouvelle-Ecosse, qui oblige les ouvriers étrangers amenés dans la province à remplir le contrat qu'ils auraient pu contracter dans une autre province ? R.—Je crois qu'il n'existe aucune loi de ce genre.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait une loi défendant d'amener des ouvriers étrangers en Nouvelle-Ecosse, en les soumettant à un engagement ? R.—Je crois qu'il a été question d'une loi de ce genre et que peut-être même elle a été passée.

Q.—Vous n'êtes pas certain ? R.—Je ne pourrais affirmer le fait.

Q.—Désireriez-vous voir une loi interdisant l'importation d'ouvriers étrangers sous engagement ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—D'où venaient ces mineurs qui ont été amenés ici ? R.—Je crois qu'ils venaient de Belgique.

Q.—Vous nous avez dit tantôt que les ouvriers n'appartenant pas aux associations ouvrières sont préférés dans les mines de la "Acadia Company" ? R.—Oui, ils sont préférés.

Q.—Comment les directeurs pourraient-ils savoir si les ouvriers appartiennent ou n'appartiennent pas à des associations ? R.—En les interrogeant.

Q.—Est-il d'usage de poser cette question ? R.—Je ne pourrais vous renseigner à ce sujet ; mais il semble que cette question est généralement posée. J'ai connu des ouvriers qui, ayant besoin de travail, en ont demandé et s'en sont vu refuser parce qu'ils appartenaient à des associations.

Q.—Les jours de paie sont-ils les mêmes chez vous que dans d'autres mines ? R.—Non.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Une fois par mois. Nous avons, comme les autres ouvriers, une avant paie ; mais, depuis la grève, elle a été supprimée.

Q.—La compagnie a-t-elle un magasin ? R.—Non.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté dans les cinq dernières années ? R.—Non.

Q.—Les salaires ont-ils diminué ? R.—Oui, je pense.

Q.—Combien pour cent ces salaires ont-ils diminué depuis cinq ans ? R.—Je ne pourrais préciser.

Q.—Le coût de l'existence a-t-il augmenté ? R.—Il a augmenté cet hiver.

Q.—Avez-vous travaillé en Angleterre ? R.—Oui, en Angleterre, au Cap-Breton, et dans les anciennes mines d'ici, les vieilles mines d'en bas de la ville.

Q.—Les salaires sont-ils plus élevés ou moins élevés ici qu'en Angleterre ? R.—Il me serait impossible de répondre à cette question attendu que je n'étais qu'un jeune garçon quand j'ai quitté l'Angleterre.

Q.—Combien d'ouvriers employait-on dans les mines d'Acadia au mois de décembre dernier ? R.—Environ 150 ouvriers et jeunes garçons, peut-être même 160.

Q.—Combien de jeunes garçons y a-t-il dans ce nombre ? R.—Une vingtaine environ.

Q.—Pensez-vous que le nombre des ouvriers a augmenté depuis cette époque ? R.—Non.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Pensez-vous que l'introduction d'ouvriers étrangers a eu pour conséquence de faire diminuer le prix du salaire ? R.—Oui, je le pense. Plus il y a d'ouvriers plus les salaires tendent à diminuer.

Q.—C'est-à-dire par suite de l'encombrement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais fait des démarches auprès des directeurs pour obtenir le paiement de vos salaires par quinzaine ou par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel a été le résultat ? R.—Nous n'avons pas obtenu ce que nous demandions.

Q.—Quel a été le motif donné ? R.—On invoquait les dépenses exceptionnelles de la Compagnie. Elle prétendait devoir engager un commis supplémentaire et alors nous avons cru mieux faire en abandonnant notre réclamation d'autant plus que nous avons été informés que le gouvernement provincial devait voter une loi ordonnant le paiement des salaires par quinzaine. Sans cette information, nous aurions pu lutter avec plus d'avantage sur ce terrain.

Q.—La majorité des ouvriers est-elle en faveur du paiement des salaires à la semaine ou à la quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait quelque avantage dans le paiement mensuel des salaires ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Pensez-vous que le paiement hebdomadaire du salaire aurait pour conséquence d'inspirer l'économie aux mineurs ? R.—Je le pense, car ce système leur donnant de l'argent comptant ferait disparaître le crédit. Vous n'ignorez pas que celui qui paye ses comptes, paye également pour celui qui ne les paye.

pas. Tout homme qui fait des affaires dans un magasin paie pour lui-même et pour celui qui ne paye pas car le marchand doit vivre.

Q.—Habitez-vous une maison appartenant à la Compagnie ? R.—Non, j'habite ma propre habitation.

Q.—Pouvez-vous nous donner le prix moyen du loyer d'une maison appartenant à la Compagnie ? R.—Le témoin précédent vous a répondu à cette question.

Q.—Il ne parlait pas de la même mine ? R.—Je pense que les loyers sont à peu près identiques quoique les maisons de la mine Acadia soient meilleures que celles des mines Drummond.

Par M. KERWIN :

Q.—Ces maisons sont-elles neuves ? R.—Non, mais elles sont mieux entretenues et mieux organisées ; quelques-unes d'elles ont plus de chambres.

Q.—Le système d'amendes existe-t-il dans les mines de l'Acadie ? R.—Oui, sur une vaste échelle.

Q.—Pourquoi ces amendes ? R.—On les impose aux ouvriers qui ne séparent pas la pierre du bon charbon.

Q.—Le charbon est-il pesé ou est-il livré par boîtes ? R.—Nous sommes payés à la verge cube dans les salles et autant la boîte dans les galeries "*pillars*" et dans les deux cas la compagnie opère une réduction de salaire pour les pierres qui se trouvent mêlées au charbon.

Q.—Il est généralement admis que le mineur qui produit des pierres est puni ? R.—Oui, nous avons passé un contrat avec l'agent à cet effet et il opère une réduction de 20 cents sur la boîte quand il s'y trouve 28 livres de pierres.

Q.—Qui juge de la réduction du salaire infligée sur les boîtes ? R.—Je pense que ce sont les ouvriers préposés aux cribles.

Q.—Les ouvriers nomment-ils eux-mêmes un de leur camarade pour surveiller ce travail ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais demandé d'avoir un ouvrier préposé aux cribles ? R.—Nous avons murmuré beaucoup mais tout s'est réduit à cela, nous avons murmuré aussi au sujet de l'excessive élévation des amendes.

Q.—Les amendes sont-elles fréquemment imposées ? R.—Dans certains endroits, des ouvriers ont jusqu'à \$5 d'amendes en un mois.

Q.—Que fait-on du charbon ? R.—Je l'ignore, mais le directeur pourrait vous répondre à cet égard, nous nous sommes adressés plusieurs fois à lui pour avoir ce charbon pour l'ouvrier blessé. Nous avons l'habitude de faire des souscriptions dans les mines en faveur des malades et des blessés ; à plusieurs reprises nous avons demandé une partie des amendes pour venir en aide aux malades, mais jamais nous n'avons réussi. La dernière souscription que nous avons faite et qui était en faveur d'un ouvrier qui s'était vu forcé de quitter le travail depuis 1 mois, j'ai demandé \$5.00 à la compagnie, mais je n'ai rien obtenu.

Q.—Il n'y a donc pas de fonds créés par l'administration et aidés par elle pour venir en aide aux blessés et aux malades ? R.—Non l'administration ne cherche qu'à accaparer tout ce qu'elle peut.

Q.—Avez-vous des associations de secours mutuels parmi vos ouvriers ? R.—Nous avons une association de secours mutuels en même temps que nous avons notre union pour laquelle nous payons \$2 par an.

Q.—Les listes de souscriptions sont-elles fréquents parmi les ouvriers ? R.—Oui, il y en a presque tous les mois.

Q.—Payez-vous en outre les taxes pour l'aide à l'indigence ? R.—Oui nous payons de cette taxe pour nos propriétés.

Q.—Cette taxe est-elle très élevée ? R.—Elle est parfois fort élevée.

Q.—Les taxes d'indigence bénéficient-elles généralement plus à d'autres ouvriers qu'aux mineurs ? R.—Tous les indigents en bénéficient.

Q.—La majorité de ces indigents secourus ne sont pas ouvriers de mines ?
 R.—Aucunement, je ne crois pas qu'un ouvrier de mine ait jamais obtenu quelque chose sur ce fonds des indigents.

Q.—Connaissez-vous quelques points que vous pourriez soumettre à la commission, par exemple, pensez-vous que l'ouvrier de mine puisse placer ses économies aussi avantageusement que les autres citoyens ? R.—Je ne pense pas que les ouvriers de mine aient des placements à faire, je crois qu'ils ont bien plus de soucis à chercher comment acquitter leurs comptes. J'estime que pour tout homme qui a une famille, le payement de ses dettes est son plus grand souci.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui après avoir travaillé pendant des années ont gagné les moyens de soutenir leur famille ? R.—Quelques ouvriers qui ont une famille de grands garçons ont pu faire des économies.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui n'ont rien pu gagner dans les mines ?
 R.—Des vieillards.

Q.—Oui ? R.—Non, je ne pourrais l'affirmer. Il se peut qu'il en soit quelques-uns. Quelques ouvriers gagnent \$1 et prospèrent parce que telle femme fera autant avec \$1 qu'une autre avec \$2. Evidemment il en dépend beaucoup de l'homme et de la femme, mais la majorité ne possède rien.

Par M. GIBSON :

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi l'encombrement fait diminuer le salaire des ouvriers mineurs ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrier mineur ne peut-il gagner autant quand il y a encombrement qu'à d'autres moments ? R.—Non, on met six ouvriers dans un endroit où on n'en mettait que trois auparavant.

Q.—L'ouvrier ne peut-il travailler autant quand il est avec cinq compagnons que quand il est avec deux ? R.—Non, ils ne peuvent pas travailler aussi bien, les uns se trouvant dans le chemin des autres. Il y a deux ouvriers pour faire la garde. Pour les travaux de soutènement, j'ai vu dans ces derniers temps dans les mines de l'Acadie employer huit ouvriers là où on avait coutume de n'en employer que quatre. Il est des endroits où un seul homme peut travailler, le charbon pouvant descendre soudainement et il y aurait danger d'être blessé s'il y avait encombrement, ce qui fait que les autres ouvriers doivent se retirer et ne laisser travailler qu'un seul d'entre eux, et ensuite quand il y a trop d'ouvriers dans la mine il est impossible de tirer le charbon pour eux tous à la fois et là où on pourrait gagner \$2 on ne gagne pas même \$1.

Q.—Quand la mine est encombrée le nombre d'ouvriers chargés d'extraire le charbon est insuffisant pour tenir à l'ouvrage tous les ouvriers qui sont dans la mine ? R.—Oui, c'est là l'état des choses. J'oubliais de vous parler du cas où nos services ne sont plus désirés. Les autres ouvriers de cette mine consentaient à nous laisser entrer et à nous accorder une part du travail et voulaient nous permettre de travailler quelque temps pour eux, mais le directeur ne voulait pas entendre de cette oreille, il voulait se débarrasser de nous.

Q.—Le directeur a-t-il refusé de partager le travail qu'il avait entre les ouvriers ? R.—Oui ; autrefois les ouvriers se doublaient et s'entendaient ensemble pour donner de l'ouvrage à tous.

Q.—Avez-vous quelques autres points relatifs à la condition des mineurs, c'est-à-dire quelques autres griefs qui pèsent sur eux dont vous voudriez parler ? R.—Il me serait impossible de dire à présent s'il y a d'autres points sur lesquels je pourrais parler.

NEAL H. NICKERSON, mineur, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Les renseignements donnés relativement aux mines de Drummond et Acadia se rapportent-ils également aux mines d'Albion ? R.—Je ne pourrais l'affirmer. Je ne travaille pas dans ces mines.

Q.—Quelle est environ la bonne moyenne du salaire d'un bon ouvrier mineur dans les mines d'Albion ? R.—Je crois pouvoir dire que la moyenne n'a pas été moins de \$1 par jour pendant toute l'année. Il y a évidemment plusieurs causes qui influent sur la stagnation du travail, stagnation du commerce et autres causes.

Q.—Quel est le salaire que devrait gagner raisonnablement un ouvrier de capacité moyenne pour chaque jour de travail ? R.—Dans les circonstances ordinaires, c'est-à-dire quand la mine n'est pas encombrée, la moyenne du salaire est \$1.50 ; cependant j'ai vu plusieurs fois des ouvriers gagner un salaire moindre.

Q.—Vous ne pensez pas que la moyenne des ouvriers gagnent un salaire moyen de \$1.00 ? R.—Quand la mine est encombrée, l'ouvrier ne gagne pas plus de \$1.50.

Q.—En prenant l'ensemble de l'année ne gagnez-vous pas \$300.00 par an ? R.—Je ne pense pas que dans les 3 dernières années nous ayons gagné, en moyenne, plus que cette somme ; évidemment mes renseignements se sont pas d'une exactitude absolue, je parle par à peu près.

Q.—Votre compagnie a-t-elle un magasin ? R.—Non.

Q.—La compagnie ne vend pas d'approvisionnements aux ouvriers ? R.—Non.

Q.—La compagnie ne vend que de la poudre ? R.—Oui, c'est tout.

Q.—La compagnie est-elle propriétaire d'habitations ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne des loyers des maisons appartenant à la compagnie ? R.—Ces loyers varient de \$1.20 à \$2.50.

Q.—Combien de chambres y a-t-il dans les maisons louées \$1.20 ? R.—Il y a 3 chambres et un vestibule.

Q.—Combien de chambres y a-t-il dans les maisons qui se louent \$2.50 ? R.—La maison que j'habitais a 5 chambres ; il y a un étage qui n'est pas habitable.

Q.—L'habitation est-elle chaude ? R.—Elle n'est pas fort chaude.

Q.—La compagnie vous donne-t-elle du charbon ? R.—Oui.

Q.—Vous donne-t-elle le charbon gratuit ? R.—Nous payons \$1.20 la tonne et le charriage en sus.

Q.—Le charriage se paie d'après la distance ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Avez-vous eu des grèves dans votre houillère ? R.—Oui, nous avons eu une grève qui s'est terminée en mai, la grève a duré de janvier au 15 de mai, les ouvriers ont pris part à la grève à l'exception de quelques-uns qui ont travaillé jusqu'en février.

Q.—Quelle a été la cause de cette grève ? R.—Une réduction de salaires.

Q.—Cette réduction s'étendait-elle à toutes les mines du voisinage ? R.—Non.

Q.—Comment la grève s'est-elle terminée ? R.—Le directeur a accepté la proposition, mais celle-ci était beaucoup en dessous du salaire que nous avions avant de nous mettre en grève.

Q.—Alors vous êtes arrivés à une entente ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous fait des efforts pour arriver à soumettre la question à l'arbitrage ? R.—Oui, nous avons proposé que les différends fussent soumis à l'arbitrage.

Q.—Quelle a été la réponse du directeur à cette demande ? R.—Il a reçu d'abord un télégramme du président qui disait qu'il voulait soumettre la question à l'arbitrage sur un chiffre maximum mais non sur ceux que nous demandions. Je puis dire que nous ne nous étions pas mis en grève que nous avons été renvoyés. Le directeur nous avait informé qu'après la quinzaine nos services ne

seraient plus requis et quant nous sommes allés le voir il nous a dit que le travail devrait se faire avec une réduction de salaire de 10 0/0 par tonne.

Q.—Je pense donc qu'en pratique sa réponse équivalait à dire qu'il désirait un arbitrage pour dire jusqu'à quel point il pourrait opérer une réduction de salaires? R.—Oui, il nous a trompé et nous nous sommes aperçus enfin qu'il ne voulait pas s'en rapporter à l'arbitrage ; il pensait que nous aurions refusé l'arbitrage.

Par M. KERWIN :

Q.—Les jours de paie sont-ils les mêmes dans cette mine que dans les autres? R.—Oui, nous sommes payés mensuellement.

Q.—A quel date êtes-vous payés? R.—Le 15 du mois.

Q.—Êtes-vous payés intégralement à cette époque? R.—Nous sommes payés pour le mois entier mais il y a toujours 2 semaines d'arriérées : on nous paie le mois écoulé.

Q.—Depuis que vous travaillez dans cette mine est-il arrivé plusieurs accidents? R.—Non, il y a eu l'explosion de 1880 dans laquelle 44 hommes ont péri et peu auparavant il y a eu 6 hommes tués.

Q.—Y a-t-il un système d'amende en vigueur dans votre mine? R.—Oui, on impose l'amende pour le chargement de charbon pierreux.

Q.—L'amende n'est pas infligée pour d'autres motifs? R.—Si, on inflige l'amende pour la détérioration des lampes ou des réservoirs à l'huile.

Q.—Les lampes appartiennent-elles à la mine? R.—Oui, c'est-à-dire elles appartiennent à la compagnie.

Q.—A combien s'élève l'amende pour la détérioration de ces objets? R.—On impose une amende de \$3.00 pour la détérioration de l'enveloppe de la lampe qui ne coûte que 80 cts.

Q.—Quel est le prix de la lampe? R.—Il me serait difficile de répondre à cette question, nous employons ce que l'on appelle la "Glenny lampe" qui a coûté au mineurs \$3.00, je crois.

Q.—Ai-je compris que vous disiez qu'on vous imposait une amende de \$4.00? R.—Oui, comme punition.

Q.—Alors on vous imposait une amende plus élevée de \$5.00 que le prix de la lampe? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—N'est-il pas entendu que cette amende excessive est motivée par le danger extrême que causerait une explosion? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Que fait on de ces amendes? R.—La compagnie les encaisse et j'ignore ce qui en est fait après.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il dans cette mine? R.—Je ne pourrais le dire il y en a un certain nombre par équipe. Dans les trois ou quatre dernières semaines 22 sont partis puis 12 après, se rendant au Nord-Ouest et jeudi prochain 34 autres partiront. Ils sont presque tous stupides ou aventureux ; beaucoup d'entre eux partent parce que l'éclairage est mauvais, les lampes sont fort mauvaises et sont causes de la plupart des amendes. Les ouvriers qui chargent le charbon ne peuvent voir de quelle qualité il est et on leur impose des amendes quand il est de mauvaise qualité s'ils avaient une bonne lampe ils pourraient voir quel charbon ils chargent.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers aient suffisamment soin de ne pas charger du mauvais charbon? R.—Je crois qu'en général ils font assez attention.

Q.—Vous pensez donc que l'expédition du mauvais charbon provient du mauvais éclairage? R.—Je n'en doute pas le moins du monde.

Par M. KERWIN :

Q.—Les ouvriers n'auraient pas d'intérêt à expédier du charbon de mauvaise qualité sachant qu'il serait rejeté ? R.—Evidemment non.

Par M. WALSH :

Q.—Vous êtes-vous jamais plaints du mauvais éclairage pour le chargement du charbon ? R.—Oui, nous avons fait plusieurs plaintes.

Q.—Avez-vous reçu une réponse à cet égard ? R.—Nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. Les lampes que nous avions auparavant n'étaient pas aussi mauvaises que celles que nous avons aujourd'hui. Nos lampes actuelles ne donnent pas la moitié autant de lumière que celle que nous avons. L'administration tient la lampe Glenny pour dangereuse quoiqu'elle donne beaucoup plus de lumière.

Q.—Y a-t-il quelques autres points sur les quels vous voudriez nous renseigner ? R.—Aucun si ce n'est la loi d'hygiène. Je ne sais qui est responsable de cette partie du service, mais je puis dire qu'il est fort négligé ; on ne visite pas convenablement les habitations.

Par M. KERWIN :

Q.—Employez vous dans les mines de très jeunes garçons ? R.—Je n'oserais dire qu'il en est qui ont moins de douze ans. Si vous le jugez convenable je me permettrai de suggérer qu'il ne faudrait employer aucun jeune garçon qui ne saurait lire et écrire. De cette manière on forcerait peut-être les parents négligents à donner une instruction à leurs enfants ; car beaucoup de parents négligents de faire donner une éducation convenable à leurs enfants.

J. N. READ, mineur aux mines " Albion," est interrogé et assermenté.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Ce témoignage est-il exact à votre avis ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que certains ouvriers aient été renvoyés de la mine parce qu'ils s'étaient occupés de fonder une association ouvrière ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Y a-t-il eu des grèves ou des renvois d'ouvriers dans votre mine ? R.—L'an dernier il y en a eus.

Q.—Était-ce une grève ou un renvoi d'ouvriers ? R.—C'était un renvoi d'ouvriers.

Q.—Vous a-t-on informé qu'on allait opérer une réduction de salaire ? R.—Oui.

Q.—Comment le différend a-t-il été réglé ? R.—Un compromis est intervenu et les ouvriers ont accepté un prix proposé.

Q.—Ce prix était inférieur à celui que les ouvriers recevaient antérieurement ? R.—Oui ce prix était inférieur dans plusieurs mines.

Q.—A-t-on fait des propositions d'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Qui a fait cette proposition ? R.—Les ouvriers.

Q.—Quelle a été la réponse du directeur à cette proposition ? R.—Il a commencé par accepter la proposition puis il a fait la reculade.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à la déposition du dernier témoin de la mine Albion ? R.—Je ne crois pas avoir quelque chose à ajouter.

Par M. WALSH :

Q.—Estimez-vous que les lampes actuellement en usage donnent un éclairage suffisant? R.—Non, elles ne donnent pas une lumière suffisante. Aucun ouvrier ne pourrait faire avec elles le travail exigé de lui.

Q.—Pensez-vous qu'il soit difficile de distinguer la pierre du charbon au moyen de cette lumière? R.—Une pierre de petite dimension passerait inaperçue à la pelletée, aussi ne devrait-on pas faire de retenue pour ces pierres, car il est presque impossible de faire une charge de charbon pur avec notre luminaire.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'on pourrait employer la lumière électrique? R.—Je pourrais difficilement répondre à cette question. Dans certaines parties de la mine la lumière électrique pourrait être employée; mais je ne pense pas qu'elle soit applicable dans toute l'étendue de la mine.

Q.—Pouvez-vous nous dire si on a essayé l'usage de la lumière électrique? R.—Non.

Q.—Je parle de la lumière incandescente et non de la lampe à arc? R.—Evidemment on pourrait s'en servir jusqu'à un certain point.

Q.—Ne pourrait-on pas placer les fils électriques le long des murs dans le haut des galeries sans danger de rupture? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

Q.—En tous cas, si les ouvriers avaient un meilleur éclairage ils pourraient gagner plus et produire du charbon plus pur? R.—Oui, au moins dans la fosse où je travaille actuellement.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il une lampe meilleure que celle que vous employez actuellement?

R.—J'entends parler d'une lampe meilleure et je crois qu'elle existe.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous quelques connaissances personnelles à cet égard? R.—Je n'ai jamais travaillé avec cette lampe, mais je pense l'avoir vue. Personnellement, je n'ai aucune expérience de son fonctionnement.

Q.—En dehors des difficultés relatives au système de payement, existe-t-il d'autres sujets de froissement. Etes-vous intégralement payés en espèces? R.—Oui, mais nous préférierions être payés toutes les quinzaines, ce serait bien préférable pour l'ouvrier.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre estimation du salaire moyen d'un mineur quand la mine est en plein fonctionnement? R.—Il est bien difficile de répondre à cette question.

Q.—Pensez-vous qu'il gagnerait en moyenne \$2 par jour? R.—Non. Il pourrait peut-être gagner \$1.30 par jour de travail, c'est là le salaire que j'ai gagné et j'ai travaillé 24 jours ce mois là.

Q.—Travaillez-vous toute la journée? R.—Oui, toute la journée et pendant les 24 jours du mois.

Q.—Pourriez-vous nous dire quel a été le total de votre salaire pendant le mois dernier? R.—J'ai reçu \$24 et quelques cents et un peu de charbon.

Q.—Ai-je compris que vous aviez travaillé 24 jours dans ce mois? R.—Oui, j'ai travaillé 24 jours dans ce mois et mon salaire était de \$1.33 ou \$1.34 par jour.

Q.—Ce salaire n'est-il pas plus bas que celui que vous gagnez d'ordinaire? R.—Oui.

Q.—Quel a été en moyenne le montant de votre salaire depuis la grève? R.—Environ \$1.30 à \$1.60.

Q.—Etes-vous convaincu que vous gagnez un bon salaire quand vous gagnez \$1.50? R.—Non, certainement non.

Q.—Vous estimez que vous devriez gagner davantage ? R.—Oui, nous devrions gagner \$2 pour une journée de travail, c'est-à-dire pour une journée de travail consciencieux.

Q.—Gagnez-vous, en moyenne, prenant un jour dans l'autre, \$1.50 par jour, et estimez-vous que ce serait là un salaire équitable ? R.—Oui, je gagne en moyenne ce salaire et il est plus élevé que ce que j'ai gagné depuis un certain temps.

Q.—Les ouvriers de votre mine emploient-ils le médecin ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous pour le médecin ? R.—Oui, 40 cts par mois.

Q.—Tous les ouvriers payent-ils cette somme ? R.—Oui, excepté les jeunes gens qui n'ont pas de ménage, qui ne payent que 30 cts.

Q.—Les jeunes gens de 15 à 16 ans payent-ils également ? R.—Oui, je connais des jeunes gens de 15 à 16 ans qui payent 30 cts.

Q.—A part les prescriptions, le médecin fournit-il les remèdes ? R.—Pas tous les remèdes, mais il en donne quelquefois.

Q.—Si par exemple un homme se fracture un membre et qu'on soit obligé d'avoir un autre médecin pour l'aider ou le consulter, le fait-on payer en plus ? R.—Je ne le crois pas, je n'ai jamais eu connaissance d'un cas semblable.

Q.—Combien coûte un accouchement ordinaire ? R.—\$3, je crois.

Q.—Plusieurs des employés sont-ils propriétaires de maison ? R.—Peu le sont, je crois.

Q.—Etes-vous propriétaire vous-même ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Les employés ont-ils leur avis à donner dans le choix d'un médecin ? R.—Peut-être maintenant, mais je sais que pendant un certain temps, le choix du médecin se faisait par la compagnie. Celui que nous avons actuellement est ici depuis longtemps, et je crois que s'il partait, les gens choisiraient leur propre médecin. S'ils avaient quelques griefs contre lui, ils en choisiraient un autre.

Par M. KELLY :

Q.—Payez-vous quelque chose pour le ministre ? R.—Oui.

Q.—Est-ce volontaire de votre part ? R.—Oui.

Q.—Est-ce retenu sur vos gages ? R.—Non, je lui donne ce que je crois convenable.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Une fois par mois.

Q.—Vous fournit-on une liste de ce que vous avez reçu durant le mois ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'honoraire du médecin est compris sur cette liste ? R.—Oui.

Q.—Retient-on quelque chose pour le ministre ? R.—Non.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Vous avez des propriétés n'est-ce pas ? R.—Non.

Q.—Combien de taxes payez-vous ? R.—\$1 pour taxes d'écoles ; \$1 pour les travaux de chemins ; 30 et quelquefois 50 centins pour la capitation—et pour une année j'ai payé en tout \$3 de taxes.

Q.—Vous refusez-vous à payer des taxes ? R.—Non, nullement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Demeurez-vous dans une maison appartenant à la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$2.50 par mois.

Q.—Est-ce une maison convenable et confortable sous tous les rapports ? R.—Quant aux dimensions elle est assez grande, mais c'est une maison froide et pas très bien finie, les ouvertures sont mauvaises et sont à peine finies.

Q.—La compagnie voit-elle à ce que ces maisons soient réparées lorsqu'il y a besoin ? R.—Elle envoie des charpentiers pour les réparer.

Q.—La compagnie a-t-elle ses charpentiers pour cela ? R.—Oui, mais il faut avertir au bureau que vous en avez besoin.

Q.—Les maisons sont-elles bien aérées et dans une bonne condition sanitaire ? R.—Bien ! il n'y a rien d'extraordinaire excepté ce que chacun peut y ajouter : j'entends parler des dépendances.

Q.—Les autorités sanitaires, comme les officiers de santé, visitent-ils ces maisons ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Pensez-vous que c'est un grand inconvénient de ne pas avoir les dépendances attachées aux maisons ? R.—C'est vrai, mais pour les avoir il faut les faire nous-mêmes.

Par M. WALSH :

Q.—Combien vous coûteraient ces dépendances ? R.—C'est suivant ce que l'on veut avoir et c'est bien difficile à dire.

Par M. FREED :

Q.—Entrez-vous dans la mine de charbon par le puits ou par un chemin incliné ? R.—Par le puits.

Q.—Alors, il est de l'intérêt de la compagnie de nous descendre et monter ? R.—On nous descend par le puits, mais il y a un autre chemin dans le cas où l'on ne pourrait descendre par là. Nous nous servons toujours du puits.

Q.—Y a-t-il autre chose que vous aimeriez à communiquer à la Commission ? R.—Il y a la loi concernant les gages que la Commission devrait prendre en considération ; ça serait à l'avantage des travailleurs.

Par M. GIBSON :

Q.—Savez-vous à quel âge on devrait employer les enfants ? R.—La loi fixe douze ans, autant que je puis comprendre.

Q.—Pensez-vous qu'elle pourrait être amendée dans l'intérêt des enfants ? R.—Je ne puis pas dire : les parents prennent peu de soins de leurs enfants, et comme ils aiment à les voir travailler aussi à bonne heure que possible, ils les envoient à l'ouvrage à l'âge de 12 ans.

Q.—Que pensez-vous de la suggestion qu'à fait un témoin précédent que les enfants devraient savoir lire et écrire avant d'être envoyés à l'ouvrage ? R.—C'est une très bonne suggestion ; en effet les enfants ne devraient travailler qu'après avoir appris à lire et à écrire.

Q.—Pensez-vous que loi devrait déterminer cela ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Pensez-vous qu'il y en a plusieurs parmi ceux qui travaillent, qui ne savent ni lire ni écrire ? R.—J'ai entendu des enfants dire qu'ils avaient appris à lire et à écrire dans la mine.

Q.—N'avez-vous rien autre chose à ajouter ? R.—Je crois que le paiement des gages fait chaque semaine ou tous les quinze jours serait de nature à porter les gens à acheter et payer comptant, ce qui serait de beaucoup préférable au système actuel de livret ou de crédit.

Q.—Pensez-vous qu'un homme qui est payé tous les mois est porté à acheter plus qu'il ne le ferait s'il était payé toutes les semaines ? R.—Je ne sais pas exactement, mais il est toujours plus porté à faire des extravagances lorsqu'il achète à crédit.

Q.—Vous croyez que le fait d'acheter à crédit, porte un homme à agir ainsi ? R.—Supposez qu'un homme commence à travailler dans le mois de mai, d'après la coutume suivie ici il ne sera payé de son salaire que vers le milieu de juin et encore on lui retiendra deux semaines de salaire ; alors quand bien même on lui donnerait dans l'intervalle quelques piastres, il s'endetterait et une fois endetté,

vous savez combien il lui sera difficile d'en sortir. Alors on constate l'immigration des journaliers, à laquelle je n'ai pas confiance du tout. Je n'y suis pas opposé, mais je voudrais une immigration de travailleurs.

Stellarton, 15 avril 1888.

MR. H. S. POOLE, agent pour la Compagnie de Charbon, Acadia, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle position occupez-vous Mr. Poole ? R.—Je suis agent pour la compagnie de charbon Acadia.

Q.—Combien de mines de charbon, la compagnie exploite-t-elle ? R.—Quatre ; les mines Acadia, MacGregor, McBean, et Six-Foot.

Q.—Combien d'hommes et d'enfants emploie la compagnie ? R.—Au-dessus de 900 personnes.

Q.—Combien d'entr'eux travaillent à la surface du sol et combien en dessous, ou encore en combien de classes divisez-vous ceux qui travaillent dans la mine ? R.—Il y a ceux qui travaillent à la journée et ceux qui sont à l'entreprise.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent les journaliers ? R.—Ça varie ; quelques-uns travaillent pendant neuf heures en sus de leur montée et descente dans la mine et d'autres pendant dix heures ; le petit nombre restent à l'ouvrage un peu plus longtemps. Les mécaniciens qui conduisent les pompes peuvent être obligés quelquefois de travailler pendant douze heures.

Q.—Que font les journaliers ? R.—Ils reçoivent le charbon des mineurs et le placent sur le sol et aussi ils boisent les principales issues et font d'autre ouvrage.

Q.—Quels gages reçoivent ceux qui travaillent ainsi au boitage ? R.—En moyenne, \$1.30 par jour.

Q.—Quels gages ont ceux qui transportent le charbon ? R.—De 60 à 80 centins par jour.

Q.—Quel est l'âge des charroyeurs de charbon ? R.—De 16 à 18 ans.

Q.—Y en a-t-il parmi eux à qui vous donnez moins que 60 centins par jour ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quel est le montant le plus élevé que vous avez déjà payé à ces gens-là ? R.—Quelques-uns ont déjà gagné \$1 par jour.

Q.—Vous pensez que la moyenne de leur salaire est de 60 à 80 centins ? R.—Oui.

Q.—Ceux dont vous avez parlé et qui travaillent à l'entreprise sont-ils tous des mineurs ou abatteurs de charbon ? R.—Oui.

Q.—Que comprend leur entreprise ? R.—A miner ou à couper le charbon à tel prix par verge ou par tonne, et dans certains cas à travailler au boitage et par là se protéger et pour ce dernier ouvrage ils sont quelquefois payés extra.

Q.—Est-ce que ces mineurs ont d'autres personnes à leur service ? R.—Non.

Q.—Combien faut-il de mineurs ou coupeurs de charbon pour fournir les

Q.—Quel salaire reçoivent les *pelleteurs* ? R.—\$1.20.

Q.—En connaissez-vous qui ont plus ? R.—Oui ; quelques-uns retirent \$1.30, mais le salaire de \$1.20 est la règle générale.

Q.—Etes-vous en état de savoir exactement ce qu'ils reçoivent ? R.—Non. Les mineurs tiennent un état de leurs quarts de mine, et ces quarts de mine, à tant par quart sont remis à ceux qui travaillent comme *pelleteurs*.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent les *pelleteurs*, règle générale ? R.—Ils sont censés travailler jusqu'à ce que le puits de la mine soit libre.

Q.—Vous n'en connaissez pas la moyenne ? R.—Non, cela dépend de la quantité de charbon que l'on extrait de la mine ; quelquefois ils travaillent pendant dix heures, mais la moyenne des heures de travail est moins élevée que cela.

Q.—Si pendant la journée ils ne travaillent que deux ou trois heures, sont-ils payés \$1.20 la même chose ? R.—Je ne puis pas dire, cela dépend des mineurs qui tiennent compte de leur temps.

Q.—Quant à présent y a-t-il trop d'employés dans vos mines ou encore y a-t-il de l'ouvrage pour tout le monde ? R.—Je ne pourrais pas dire pour le présent. Il y a cependant assez d'employés pour les tenir en opération. Il faut prendre en considération les saisons et les avantages ou facilités qu'il y a de vendre et d'expédier le charbon avant de dire qu'il y a trop d'employés ou qu'il en faut d'autres ; car nous pouvons être empêchés de faire des affaires soit par des tempêtes de neige, soit par le manque de chars. Cet hiver les tempêtes ne nous ont empêché en rien, mais notre commerce a souffert sous d'autres rapports. Le chemin de fer Intercolonial ayant contracté pour transporter des marchandises venant d'Angleterre, nous n'avons pu nous procurer le nombre suffisant de chars pour expédier notre charbon, ce qui fait que nos opérations ont été considérablement à la merci des compagnies de chemins de fer.

Q.—Dans le courant de l'hiver avez-vous complètement cessé de travailler dans vos mines ou y avez-vous travaillé par courtes journées ? R.—Par courtes journées.

Q.—En été, quand vous avez à votre disposition tous les moyens de transport dont vous avez besoin, employez-vous vos hommes plus près les uns des autres qu'ils ne devraient l'être pour travailler d'une manière avantageuse ? R.—Non, cependant je ne puis pas dire que la chose ne se soit pas faite, car il peut y avoir des endroits dans une mine où il y a trop d'employés, tandis qu'il n'y en aurait pas trop dans un autre. En effet si vous êtes à travailler aux piliers de la mine, vous n'avez pas besoin d'une aussi grande surface qu'il vous en faut pour travailler dans les galeries.

Q.—Croyez-vous qu'il est impossible d'enlever le charbon aussi rapidement que les mineurs le coupent ? R.—Cela varie suivant les mines. À cette saison nous pouvons facilement enlever le charbon de la mine, elle se trouve dans une bonne condition pour cela, tandis que dans un autre temps nous ne le pourrions pas. Je ne puis que difficilement répondre à cette question.

Q.—Combien un mineur ordinaire peut-il gagner par jour ? Voici les chiffres que nous avons pour le dernier mois : \$1.50, \$1.55 et \$1.80 et trois quarts. C'est là la moyenne actuelle sans faire déduction du salaire du chargeur, de la poudre, et des amendes.

Q.—En calculant, pour en arriver à cette moyenne, comptez-vous les journées entières ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître le nombre de jours que l'on a employés en moyenne qu'en partie ? R.—La chose n'est pas facile pour cette raison : Supposez que la houillère ait la capacité de fournir 500 tonnes de charbon dans l'espace de dix heures et que l'on y travaille pendant sept heures et demie avec 75 pour cent du nombre total de mineurs pour en sortir 500 tonnes, ils pourraient travailler une journée entière et cependant la mine n'aurait donné le produit que de trois quarts de jours d'ouvrage.

Q.—Si ces journées de travail sont incomplètes, est-ce parce qu'il est trop difficile d'enlever le charbon ou parce que les mineurs quittent l'ouvrage d'eux-mêmes ? R.—Quelquefois, l'été, nous avons à nous plaindre de ce que les hommes ne travaillent que peu de temps par jour, mais il n'en est pas de même l'hiver. Dans cette dernière saison nous souffrons du manque de chars ou des tempêtes de neige, ou encore de la difficulté de savoir si nous aurons des chars, et si nous n'en avons pas, il nous faut faire cesser l'ouvrage.

Q.—Ce que je tiens à savoir c'est s'il arrive souvent que les gens se rendent

à la houillère le matin et ne peuvent faire leur journée complète, parce qu'il est impossible d'enlever le charbon de l'endroit où ils travaillent ? R.—Je ne puis pas vous le dire exactement. Notre meilleure saison pour les affaires c'est l'été et c'est aussi pendant l'été que les employés aiment à faire de courtes journées.

Q.—Pouvez-vous nous dire exactement quelle est la moyenne des gages que reçoivent les mineurs par année ? R.—Je puis dire que pendant le mois dernier 78 mineurs ont fait 1570 quarts de mine, ce mois-ci aurait donné 1716 quarts, mais je ne suis pas prêt à dire que les employés auraient travaillé pendant les autres 150 journées ; ils auraient pu être malades.

Q.—Pouvez-vous maintenant nous donner une idée exacte de la moyenne des gages que reçoivent les mineurs par année ? R.—Je puis le faire pour quelques employés seulement—9 personnes par exemple ont gagné \$704, en douze mois.

Q.—C'est un an de calendrier, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Est-ce le salaire payé pendant douze mois que vous avez choisi ? R.—Non.

Q.—Est-ce que ces 9 personnes ont travaillé pendant l'année entière ? R.—Je ne me rappelle que des chiffres. Ce n'est pas là sans doute la moyenne des gages.

Par M. KELLY :

Q.—Chaque jour vous comp'ez un quart de mine ? R.—Les employés font leur quart soit de deux heures, soit de dix heures. Quelquefois ils s'entendent pour permettre à l'un d'entre eux de s'absenter et ils font son ouvrage, de sorte que des quarts sont entrés au compte d'une personne qui ne les a pas réellement faits. Je n'en puis dire le nombre.

Par M. FREED :

Q.—Vous serait-il possible de trouver le nombre des quarts de mine que font les mineurs durant l'année et le montant total de leur salaire ? R.—Oui.

Q.—Si vous divisez le montant du salaire par la quantité d'ouvrage, avez-vous alors la moyenne ? R.—Autant que je me rappelle, les mineurs font en moyenne \$400, mais les saisons ne sont pas toujours les mêmes. L'hiver la demande pour le charbon peut être très forte, comme aussi elle peut être faible. Aussi nous pouvons avoir cet hiver beaucoup plus d'avantages que nous n'en avons eu l'hiver dernier.

Q.—La somme de \$400 est-elle la somme moyenne que gagnent les mineurs ? R.—Je ne puis pas dire, je n'ai jamais cherché à connaître cela.

Q.—Si un témoin était venu jurer que la somme de \$300 représente la moyenne du salaire des mineurs, suivant vous dirait-il la vérité ? R.—Tout cela dépend du mineur. Il y a des employés dans une houillère qui ont gagné 91 centins à \$1.70 par quart de mine, tandis que d'autres, dans une autre houillère, dans les mêmes circonstances, ont fait de 56 centins à \$1.83 par quart de mine.

Q.—Et toute la différence provenait de la capacité des employés ? R.—Oui, de leur capacité ou de leur bonne volonté.

Q.—Suivant ce que je comprends, vous ne pouvez pas nous faire connaître la moyenne de leurs gages ? R.—Je pourrais le faire en référant aux livres et suivant un employé dans son ouvrage depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin.

Q.—Alors vous ne pouvez pas, sans vous donner beaucoup de troubles, nous dire la somme d'ouvrage qui se fait et le montant du salaire que la compagnie paie durant une année ? R.—Je puis savoir le nombre total des quarts de mine, je crois.

Q.—Est-ce que ce serait vous causer beaucoup de troubles pour savoir cela ? R.—Non. L'année dernière, nous n'avons rien fait pendant cinq mois, de sorte

que la moyenne pour cette année-là est beaucoup plus élevée que pour les autres années. Pendant l'espace de 7 mois quelques-uns ont gagné \$300 et d'autres \$400.

Q.—Je crois que la compagnie possède un certain nombre de maisons à chacune des mines ? R.—Oui.

Q.—Combien paient les gens pour le loyer de ces maisons ? R.—De \$1.50 à \$2.50.

Q.—Règle générale combien de chambres contiennent celles qui se louent \$1.50 par mois ? R.—Je ne puis dire.

Q.—Pouvez-vous dire combien les autres maisons en contiennent ? R.—

Q.—Pouvez-vous dire le prix de ces maisons ? R.—Elles valent \$650.

Q.—Vous occupez, pour \$2.50 de loyer par mois, des maisons qui coûtent \$650 ? R.—Oui.

Q.—Vous ne connaissez pas la quantité de chambres qu'elles renferment ?

R.—Non, je ne puis pas dire, mais il doit y avoir quatre chambres et la cuisine ou quelque chose comme cela.

Q.—Le prix de ces maisons ne devrait pas être aussi élevé que celui de \$650, n'est-ce pas ? R.—Quelques-unes sont construites depuis 60 ans, de sorte que je ne puis pas dire ce qu'elles ont coûté.

Q.—La Compagnie les entretient-elle bien ? R.—C'est aux occupants à dire cela. L'année dernière j'ai dépensé beaucoup plus d'argent pour réparer ces maisons que je ne l'avais fait depuis plusieurs années.

Q.—Construisez-vous les dépendances qui sont nécessaires ? R.—Pas toujours.

Q.—Les locataires changent-ils de maison souvent ? R.—Oui.

Q.—Si un homme laisse le service de la Compagnie après avoir fait quelques améliorations à sa maison, la compagnie lui accorde-t-elle une certaine indemnité pour ces améliorations ? R.—Quelquefois on a permis aux gens d'enlever leurs améliorations, et d'autres fois on le leur a refusé.

Q.—Il n'y a pas de règle bien rigoureuse établie à ce sujet ? R.—Mes rapports avec la Compagnie datent depuis si peu de temps que je ne peux pas répondre à cette question, d'une manière positive.

Q.—La compagnie vend-elle des provisions ou des épiceries à ses employés ? R.—Non.

Q.—Elle n'a aucun magasin ? R.—Non.

Q.—La compagnie contrôle-t-elle ses hommes sur la manière dont ils doivent dépenser leur argent et les oblige-t-elle à acheter dans un magasin plutôt que dans un autre ? R.—Non.

Q.—Elle n'a rien à faire avec les gages des hommes, une fois qu'ils sont payés ? R.—Non, à moins que leurs gages ne soient saisis et arrêtés entre les mains de la compagnie.

Q.—S'est il déjà présenté des cas semblables ? R.—Oui, mais ils sont peu nombreux et il me semble qu'il n'est pas tout-à-fait juste que ceux qui ont eu le malheur de s'endetter, voient leurs gages saisis après un espace de cinq ou six ans. Mais il serait juste que les saisies des gages ne puissent avoir d'effet que sur ceux qui sont dûs à la date du jugement, lequel jugement a pu être rendu il y a cinq ans et être exécuté aujourd'hui. Un homme dans le commerce qui s'endette et qui est poursuivi peut jurer quant à la date de sa dette et le jugement ne l'affecte que pour ce temps-là, mais le procédé de la saisie-arrêt effecte les gages qui sont dûs aujourd'hui pour payer une dette qui a été contractée il y a cinq ans.

Q.—Les gages de vos employés sont-ils souvent saisis ? R.—Non.

Q.—Quelle somme est exempte de la saisie ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous si l'on peut saisir les gages qui ne s'élèvent pas à \$20 ? R.—Je n'en suis pas positif.

Q.—S'il est vrai que l'on ne peut pas saisir jusqu'à ce montant, ne serait-il pas de l'intérêt des employés de les payer plus qu'une fois par mois ? R.—Je ne crois pas que la chose se soit pratiquée dans sens-là.

Q.—Ne serait-il pas préférable pour les gens de ne jamais s'endetter jusqu'à ce montant de \$20 ? R.—Ceux qui s'endettent sont généralement ceux qui ont besoin d'avances, rarement le contraire arrive.

Q.—Lorsque les hommes le demandent, la compagnie leur fait-elle des avances ? R.—Non, je ne dis pas cela, mais quelques familles sont toujours à nous demander de leur en faire.

Q.—Vous ne les refusez pas, si vous croyez que ces hommes sont assidus au travail et qu'ils ont besoin d'argent ? R.—Non, on leur donne chaque fois qu'ils nous le demandent.

Q.—Connaissez-vous les frais d'une saisie-arrêt ? R.—\$10, je crois.

Q.—N'est-ce pas qu'un homme qui aurait à son crédit \$8 ou \$9 de salaire peut être saisi et que cette somme ne servirait qu'à payer les frais ? R.—Oui, et si je ne me trompe pas, un employé devait \$30 sur laquelle il a payé en acompte la somme de \$20, mais la balance ayant été saisie les frais ont augmenté le tout à la somme de \$20. Quelquefois un homme prétendait avoir réglé le compte mais, ne pouvant pas produire de reçu, il était de nouveau maltraité pour cela.

Q.—Obtient-on jugement contre un homme en suivant la procédure ordinaire avant de saisir ses gages ? R.—Oui, je suppose.

Q.—Quand a eu lieu ce différend entre la compagnie et ses employés, au sujet des gages ? R.—En mai dernier, il n'y a eu qu'un certain nombre d'hommes qui y ont pris part. Il y en a souvent de ces petites querelles.

Q.—C'est celle qui a failli devenir une grève ? R.—Oui.

Q.—Quelle était la cause de cette difficulté ? R.—C'est très compliqué. D'abord la compagnie a donné ordre de réduire les gages de ceux qui travaillaient dans une mine, alors ceux des autres mines ont déclaré qu'ils refuseraient de travailler si l'on mettait cet ordre en vigueur.

Q.—Ont-ils continué à travailler ou s'ils ont quitté l'ouvrage ? R.—Ils ont abandonné l'ouvrage.

Q.—Chaque côté a-t-il fait des efforts pour en arriver à un arbitrage ? R.—Les employés ont fait une proposition qu'ils ont retirée par la suite ; ils ont demandé à la compagnie si elle était disposée à l'arbitrage qu'ils proposaient, et la compagnie a refusé.

Q.—Quelle était la première proposition ? R.—Elle était vague, ils désiraient un arbitrage général.

Q.—En premier lieu, la compagnie paraissait-elle disposée d'en passer par un arbitrage ? R.—Oui, à certaines conditions que je ne puis me rappeler.

Q.—N'est-ce pas que la compagnie ne consentait à cet arbitrage que pour constater quel montant sur les gages serait retranché et qu'elle ne voulait pas, pour aucune considération, payer le même salaire qu'auparavant ? R.—Elle voulait réduire les gages sans mentionner le montant.

Q.—La compagnie était-elle disposée d'en venir à un arbitrage afin de connaître le montant à réduire sur les gages ? R.—Oui.

Q.—Et les employés ont refusé ? R.—Si je me rappelle bien, ils ont d'abord accepté, mais lorsqu'on en est venu à la question de détails, ils ont retiré leur acceptation.

Par M. WALSH :

Q.—N'y avait-il pas une entente qu'on en passerait par le salaire qui serait fixé ? R.—Il n'y avait rien de cela.

Par M. FREED :

Q.—Dans tous les cas, il n'y a pas eu d'arbitrage et quand les hommes sont retournés à l'ouvrage la compagnie s'est-elle rendue à ce que demandaient les employés, y a-t-il eu un compromis ? R.—Oui, il y a eu un compromis.

Q.—Les gages ont-ils été diminués ? R.—Oui.

Q.—La compagnie a-t-elle chassé du service ou refusé de l'ouvrage à quelques-uns de ceux qui avaient pris part à cette grève ? R.—Non, je n'en connais aucun. Il y a d'anciens employés à qui on a refusé de l'ouvrage après cela, mais c'était parce qu'il n'y en avait pas pour eux.

Q.—A-t-on refusé de l'emploi à quelqu'un pour la raison qu'il avait pris part à cette grève ? R.—A quelques-uns, parce que nous n'avions pas à leur donner l'ouvrage qu'ils voulaient avoir.

Q.—Ceux que la compagnie a refusé d'employer ont-ils pris une part active dans le mouvement en question ? R.—Il peut y en avoir deux ou trois.

Q.—Parmi ceux qui travaillent dans le moment pour la compagnie est-ce qu'il y en a quelques-uns qui se sont rendus méprisables en prenant part à ces troubles entre la compagnie et ses employés ? R.—Autant que possible nous traitons les employés sur un même pied d'égalité. Personne n'a pu s'empêcher de connaître les délégués qui sont venus soumettre la cause de leur camarades, et je puis dire librement qu'ils ont acquis mon respect de la manière avec laquelle ils ont exposé leurs griefs. Ce sont des gens qu'en général je respecte beaucoup.

Q.—Et vous n'avez pas cessé de considérer et respecter ces hommes malgré ce qu'ils aient fait dans cette circonstance ? R.—Au contraire mes sentiments de respect ont augmenté à l'égard de quelques-uns, je ne dirai pas de tous.

Q.—Quelques-uns des mineurs se sont-ils construits des maisons ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Pouvez-vous nous en faire connaître le nombre ? R.—Non.

Q.—Ceux qui ne se sont pas construits de maisons ont-ils placé leur argent de quelqu'autre manière ? R.—J'ai entendu dire que plusieurs d'entr'eux avaient placé leur argent dans des caisses d'épargnes, ou qu'ils avaient fait d'autres placements, mais je ne puis en dire le montant.

Q.—En avez-vous une connaissance personnelle et positive, ou si ce n'est que par oui-dire ? R.—Je crois l'information que j'en ai suffisamment exacte.

Q.—Suivant vous est-ce qu'il en coûte plus cher pour vivre à Stellarton, qu'à Halifax ? R.—Les viandes sont à meilleur marché et plusieurs des employés, ici, ont l'avantage de jardiner quelque peu.

Par M. WALSH :

Q.—Leurs jardins sont-ils prêts des maisons ? R.—Plusieurs ont des jardins.

Par M. FREED :

Q.—Quel prix faites-vous payer à vos employés pour le charbon ? R.—\$1.60 et quelquefois plus à ceux qui sont éloignés.

Q.—Et pour les personnes qui ne sont pas à l'emploi de la compagnie ? R.—Le charbon leur coûte \$2.50, pris à la houillère.

Q.—Ainsi vous donnez un bénéfice considérable à vos employés ? R.—Oui, environ la moitié.

Par M. KELLY :

Q.—Quant au salaire que reçoivent les mineurs, vous dites que la compagnie retient un certain montant pour amendes ? De quelle manière et pour quoi ces amendes sont-elles imposées ? R.—Elles sont imposées à ceux qui sont payés à tant pour chaque tonne et qui sortent de la houillère du charbon et de la pierre.

Q.—Comment imposez-vous des amendes ? R.—Les employés sont condamnés à tant par boîte, c'est 17 centins par boîte je crois, de 17 à 20 centins.

Q.—Quel nombre de tonnes de charbon un homme sort-il de la houillère dans sa journée ? R.—Cela varie, suivant les rapports que nous avons, c'est environ cinq tonnes, mais je ne crois pas que le nombre en soit aussi élevé.

Q.—Avez-vous eu connaissance que dans une seule journée, un mineur ait été condamné à l'amende pour trois ou quatre tonnes qu'il aurait sorties ainsi de la houillère ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Les amendes retournent-elles à la compagnie ? R.—Oui, elles servent à l'exploitation du charbon.

Q.—Quel prix donnez-vous ordinairement aux mineurs pour chaque tonne de charbon qu'ils minent ? R.—Le prix varie suivant les différentes sortes d'ouvrage ; il varie de 38½ centins à 70 centins par verge cube.

Q.—Combien y a-t-il de tonnes de charbon dans une verge cube ? R.—Cela dépend du poids spécifique du charbon.

Q.—Vous nous avez dit qu'il est à votre connaissance que certaines gens ont amassé de l'argent et l'ont placé dans des banques d'épargnes eh bien ! est-il à votre connaissance aussi qu'un homme ayant une famille ait obtenu quelques moyens, quelqu'aisance, et ait économisé de l'argent ? R.—Je suis sous l'impression que l'homme qui, en général, fait beaucoup d'argent est celui qui à beaucoup de garçons lorsque ces derniers sont assez grands pour travailler comme charroyeurs et chargeurs.

Q.—Les gens sont-ils généralement satisfaits ? R.—Je crois qu'il est de la nature de l'homme de toujours demander plus qu'il en a.

Q.—Pensez-vous qu'ils sont satisfaits ? R.—Je crois que les employés sont en général satisfaits.

Q.—Sont-ils sobres ? R.—Oui, la grande majorité.

Q.—Les mineurs ont-ils des écoles spéciales pour leurs enfants ? R.—Les écoles sont publiques.

Q.—Chaque mineur est-il obligé de payer pour l'entretien de ces écoles ? R.—Il paie une piastre chaque.

Q.—Pensez-vous qu'il ne serait pas plus avantageux de payer vos employés plus qu'une fois par mois ? R.—Nous n'avons jamais trouvé cela.

Q.—Connaissez-vous quelques-uns de vos employés qui soient en état de vivre pendant un mois sans contracter des dettes, ou acceptez-vous des ordres sur la compagnie ? R.—Non, nous n'en acceptons pas.

Q.—Tout employé reçoit son argent lui-même ? R.—Oui, c'est la coutume, mais si les hommes ne viennent pas eux-mêmes chercher leur argent, ils envoient leur femme ou leurs enfants.

Par M. FREED :

Q.—De quelles lampes vous servez-vous dans la houillère ? R.—Des lampes Stephenson, Clanny et Museler.

Q.—Laquelle de ces lampes préférez-vous ? R.—La lampe Museler.

Q.—Donne-t-elle autant de lumière que la lampe Clanny ? R.—Oui.

Q.—Quant à la sûreté que peuvent présenter ces deux lampes, quelle comparaison faites-vous entre elles ? R.—Les essais nous prouvent que la lampe Clanny est la plus sûre ; elle a été améliorée par un tissu métallique que l'on a placé en dehors ou en dedans.

Q.—Le second tissu la rend plus sûre ; est-ce là où il y a un courant ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que les gages des employés dépendent de beaucoup de la lumière que l'on peut leur procurer là où ils travaillent ? R.—Quelque-uns se plaignent de ne pas voir aussi bien en se servant de la lampe Clanny, mais je ne puis pas comprendre que leur travail soit moindre parce qu'ils se servent de cette lampe Clanny.

Q.—Se plaignent-ils de ne pas avoir assez de lumière là où ils travaillent ? R.—Oui, mais souvent ils travaillent avec des lampes qui auraient besoin d'être nettoyées.

Q.—Quelle facilité ont-ils pour nettoyer leurs lampes ? R.—Il y a des endroits pour cela dans la houillère.

Q.—Lorsqu'un homme envoie sa lampe pour être nettoyée, est-il obligé de l'attendre ? R.—Oui.

Q.—Le *pelleteur* a-t-il une lampe lui aussi ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il serait possible d'introduire dans les houillères la lumière incandescente ? R.—Les lampes à lumière incandescente sont employées dans la Galles du Sud, elles pèsent 7 livres chaque. Un fabricant de lampes d'une grande réputation, en Angleterre, a actuellement l'ordre de nous envoyer un échantillon de ces lampes aussitôt qu'il sera satisfait ou convaincu qu'elles peuvent être employées.

Q.—Ne serait-il pas possible de placer à l'ouverture du puits un fil métallique qui irait au font de la galerie la plus éloignée ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quelle serait la distance ? R.—Il n'y a pas que la distance qui serait un inconvénient mais aussi le fait que ce fil serait exposé à être dérangé.

Q.—Savez-vous si déjà on a essayé d'éclairer les mines de charbon au moyen de l'électricité ? R.—Je crois qu'une houillère dans la Galles du Sud est éclairée au moyen des lampes Swan.

Q.—En connaissez-vous les résultats ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il en coûterait moins à la compagnie si elle employait l'électricité plutôt que les lampes ? R.—Non, suivant nous.

Q.—Combien de lampes de sûreté employez-vous ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Quelle est la valeur de ces lampes ? R.—Elles ont coûté \$3.50, je ne puis dire combien elles valent aujourd'hui.

Q.—Combien y a-t-il eu de pertes de vie dans vos houillères depuis qu'elles sont sous votre surveillance ? R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—Y en a-t-il eu beaucoup ? R.—Moins que dix.

Q.—Quels moyens emploie la compagnie pour procurer de l'air aux travailleurs dans les houillères et pour y enlever le gaz ? R.—Il y a des soufflets mécaniques d'une force considérable pouvant faire circuler 60,000 pieds cubes d'air par minutes.

Q.—Y a-t-il des puits ventilateurs à parts des puits ordinaires ? R.—Quelquefois il y a les deux.

Q.—Quand le gaz a-t-il fait explosion dans vos mines ? R.—En janvier dernier, il y a eu une explosion de gaz, dans le troisième filon, causé par le feu.

Q.—Il n'y avait personne là, dans le temps ? R.—Non.

Q.—Dernièrement y a-t-il eu explosion aux endroits où les gens travaillaient ? R.—Je ne me rappelle d'aucune, il n'y a rien eu de sérieux.

Q.—N'y a-t-il pas un fonds destiné à venir en aide aux employés lorsqu'ils sont malades ou victimes d'un accident ? R.—Non.

Q.—La compagnie souscrirait-elle à un fond général ? R.—Je le crois.

Q.—Ne lui a-t-on pas demandé de souscrire ainsi ? R.—Non, pas d'une manière régulière.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux pour les employés d'établir un fonds auquel ils contribueraient en même temps que la compagnie ? R.—Je le crois.

Q.—Pensez-vous que ce serait à l'avantage de la compagnie ? R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—Êtes-vous en faveur du mode d'arbitrage pour régler les différends qui surgissent entre la compagnie et les employés ? R.—Oui.

Q.—Suivant vous l'arbitrage devrait-il se faire par un homme nommé par la compagnie, un autre par les employés et un troisième choisi par ces deux arbitres ou préférez-vous que le gouvernement fasse le choix de ces arbitres ? R.—J'aimerais à ne pas donner mon opinion sur cette question, avant de les voir à l'œuvre.

Q.—Pensez-vous que des hommes de capacité, comme par exemple, les juges de la Cour Supérieure, soient en état de connaître les troubles qui existent entre une compagnie et ses employés et soient capable de les régler et de les faire cesser ?

R.—Pour en arriver là il faut que ce soit un homme d'un bon jugement et qu'il possède en même temps une certaine connaissance des lois et des affaires concernant le charbon et les mines de charbon.

Q.—Suivant vous il faudrait qu'il soit un homme de l'art ? R.—Oui.

Q.—Sans cela, vous croyez que la cause ou les différends ne pourraient pas être bien compris ? R.—Non, il en dépendrait beaucoup de l'homme, sans doute.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les employés gagnent autant maintenant, ou s'ils gagnent plus ou moins que les années précédentes ? R.—Leurs gages sont quelquefois plus élevés, quelquefois moins, qu'ils ne l'étaient auparavant.

Q.—Comment cela ? R.—En 1878, il y a eu une grande demande de charbon, ce qui a fait augmenter le prix de \$2 ou \$3 la tonne, de même que les gages. Après cela sont survenus les troubles parmi les employés, et les gages ont diminué ici et en Angleterre. Avant cela, je crois que les gages étaient encore moins élevés.

Q.—Vous pensez que les gages sont aujourd'hui moins élevés qu'ils ne l'étaient avant 1873 à ces houillères ? R.—Je ne puis pas dire. Mais je puis vous donner les chiffres pour les années 1840 à 1850.

Q.—S'il vous plaît nous les donner ? R.—Le salaire des mineurs en 1813 était de cinq chelins et huit deniers et demi, et en 1853 de sept chelins.

Q.—C'était le salaire pour une journée de travail ? R.—Oui, c'était celui des mineurs. En 1840, ils gagnaient six chelins et six deniers. En 1850 les mineurs de la mine étaient payés quatre chelins par jour, les enfants, un chelin et trois deniers, ceux qui travaillaient aux houillères recevaient quatre chelins et ceux qui étaient chargés de boiser et d'étayer les issues étaient payés quatre chelins et six deniers par jour. Le charbon se vendait dans ce temps-là seize chelins et six deniers le *chaldron* ou charretée de charbon.

Q.—Qu'entendez-vous par *chaldron* ? R.—Un *chaldron* contient 2.800 livres.

Par M. FREED :

Q.—Est-il permis, ici, de vendre au verre, des liqueurs enivrantes ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Est-ce que la chose se pratique ? R.—Je crois qu'on peut acheter des *flasks* de boisson.

Q.—Les employés en général sont-ils sobres et assidus au travail ? R.—Oui, je crois. Cependant quelques jeunes gens, après avoir retiré leur argent, sont portés à prendre un peu trop de boisson, et malheureusement je crois qu'il y a ici trop de débits de boisson, quoique la loi Scott soit en rigueur dans ce comté.

Par M. KERWIN :

Q.—Parmi les 900 employés au service de la compagnie, combien comptez-vous de jeunes garçons ? R.—Je suppose qu'ils sont un cent, ceux qui ont moins de 18 ans, du moins c'est ce que nous disent les rapports.

Q.—Prend-on les moyens de s'assurer si ces garçons savent lire et écrire ? R.—Non, nous n'en employons pas qui ont moins de douze ans, nous ne leur demandons pas non plus s'ils savent lire et écrire.

Q.—Lorsqu'il arrive un accident à un employé, la compagnie lui donne-t-elle son salaire jusqu'à ce qu'il soit rétabli ? R.—Il n'y a rien d'établi à ce sujet.

Q.—La compagnie a-t-elle engagé beaucoup de personnes venant de pays étrangers pour travailler dans les houillères ? R.—En 1873 un certain nombre de Français sont venus ici y travailler et l'année dernière 40 Belges sont allés travailler à la houillère Vale.

Q.—Ces étrangers ont-ils été amenés ici comme étant des hommes supérieurs ? R.—Non—ils sont venus ici de leur propre mouvement.

Q.—Étaient-ils supérieurs à vos travailleurs ? R.—Non, pour moi, je préfère les nôtres.

Q.—Quel est le montant total des gages que votre compagnie paie chaque mois ? R.—A cette saison, quand l'ouvrage est tranquille, le montant est d'environ \$24.000 ou \$25.000.

Q.—Avez-vous objection de nous faire connaître le montant que la compagnie retire des mineurs pour le loyer de chaque mois ? R.—Je ne connais pas le montant, mais rarement il excède les dépenses qui se font pour l'entretien des bâtisses. Quant au résultat à la fin de l'année, je n'ai jamais eu la curiosité de m'en informer.

Q.—Combien de maisons possèdent la compagnie ? R.—Je ne le sais pas, mais elle doit avoir, je suppose, 350 logements.

Q.—Un mineur pourrait-il acheter une de ces maisons, s'il le désirait ? R.—Non, pas une de celles qui se tiennent par rangée. La compagnie ne tient pas à les vendre, comme un mineur ne doit pas tenir non plus à en acheter.

Q.—Lorsqu'un homme, pour quelque cause que ce soit, est renvoyé du service, est-il obligé d'attendre jusqu'à la fin du mois pour retirer son argent ? R.—Il est payé immédiatement.

Q.—Est-ce une règle établie ? R.—Il arrive si rarement qu'un employé soit congédié que je ne puis dire si c'est une règle établie.

Q.—En supposant qu'un homme laisse le service de sa propre volonté, est-il payé immédiatement ? R.—Les conventions soit qu'il doit donner avis de son départ quinze jours avant, mais généralement lorsqu'un homme a une excuse raisonnable, la compagnie ne tient pas à cet avis.

Q.—Quelle est la valeur des maisons que les mineurs se sont construites et dont vous avez parlé plus haut ? R.—Entre \$400 et \$500.

Q.—Celui qui se bâtit une maison de cette valeur est-il considéré comme ayant une bonne entreprise dans la mine ? R.—A Westville, quelques-uns des employés ont leurs maisons ou celles qu'ils avaient louées. Je connais un homme qui s'est construit une maison, et qui ne gagnait qu'une piastre par jour. Où a-t-il pris l'argent pour payer cette maison ?—R. Je ne sais pas.

Par M. FREED :

Q.—Votre compagnie, avez-vous dit, n'a nullement contribué à faire venir ces Belges dans le pays ? R.—Non.

Q.—Lorsqu'ils sont arrivés, avez-vous déplacé des employés ? R.—Non.

Q.—Avez-vous entendu dire que d'autres étrangers venaient cette année ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-on demandé de leur donner de l'emploi ? R.—Oui.

Q.—Etiez-vous en état de leur en donner ? R.—Je ne sais s'ils vont venir ou non.

Q.—Avez-vous besoin d'employés en ce moment ? R.—Non.

Q.—Avez-vous essayé à amener ici quelques-uns de ces Belges qui doivent venir cette année ? R.—Deux sont venus ici, je crois, sur les représentations de leurs amis et contrairement aux avis que nous avons donnés à ces derniers.

Q.—La compagnie a-t-elle fait des engagements avec des mineurs venant de pays étrangers ? R.—Quelques-uns sont venus remplir des charges spéciales, mais ils ne sont jamais venus en grand nombre.

Q.—Les Belges n'étaient pas engagés lorsqu'ils sont arrivés dans le pays ? R.—Non.

Q.—Y en a-t-il encore ici ? R.—Ils sont environ 40 à la mine Vale.

Q.—Les mineurs français sont-ils encore ici ? R.—Il y en a peu.

Memorandum des amendes imposées et des gages payés durant le mois de mars 1888 aux mineurs employés par la compagnie Acadia (limitée.) Etat ayant rapport à la disposition de M. Poole.

Nombre des mineurs	Journées d'ouvrage à chacune des mines	Journées de 10 heures faites dans chaque mines	Rapports des mineurs de leurs quarts de mine Note A	Gages payés moins ceux des chargeurs le coût de la poudre et les amendes	Prix moyen de chaque quart de mine	Total probable des quarts de mine de 10 heures
69	26	16 $\frac{3}{4}$	1464	\$ 2,644.49	\$ 1.80 $\frac{3}{4}$	1,156
78	26	22	1570	2,378.56	1.51 $\frac{1}{2}$	1,716
165	25	22	3337	5,210 55	1.56	3,630

Maximum des gages de ceux qui ont travaillé dans de semblables circonstances.

Dans une mine..... par quart de mine \$0.91 à \$1.70
 dans une autre mine..... do do do 0.56 à 2.83
 et dans la troisième..... do do do 0.81 à 1.81

Quelques employés ont quelquefois gagné \$3 par quart.

Note A : Ces chiffres renferment les quarts de mine de deux heures et plus et ceux qu'on alloue à des camarades quoiqu'ils ne soient pas faits.

Les journaliers en dehors de la mine ont gagné par mois,
 Les mécaniciens do do do do

Memorandum fourni par M. Poole mentionnant le montant des gages payés à trois classes de mineurs pour les sept mois finissant le 31 décembre 1887 :—

MINE "ACADIA."

A.	93 mineurs, gages pour sept mois.....	\$27,496.99
	Equivalent pour chaque mineur à.....	278.66
	do par mois.....	39.79
B.	72 mineurs, gages pour sept mois.....	20,051.15
	Equivalent pour chaque mineur à.....	278.48
	do par mois.....	39.79
C.	82 mineurs gages pour sept mois.....	20,445.87
	Equivalent pour chaque mineur à.....	249.34
	do par mois.....	35.62

Ce sont là les gages qui ont été payés aux mineurs après déduction faite du coût de la poudre, des instruments et des amendes, pour sept mois de travail en 1887, lorsque la grève a cessé et lorsque les gages ont été réduits.

Les amendes ont donné une moyenne de 0.18 pour cent et ont été imposées sur ceux qui sortaient de la pierre en même temps que le charbon.

Le nombre des employés n'est pas le même que celui fourni par le premier état, c'est parce qu'autant que possible je n'ai pas compté dans le second état ceux qui n'ont travaillé qu'une partie du temps.

M. S. MUNSIE, mineur, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mineur à présent.

Q.—Pendant combien d'années avez-vous travaillé comme mineur ? R.—Pendant huit ou neuf ans.

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans d'autres mines de charbon ? R.—Pas comme mineur, mais j'ai travaillé ailleurs à charger le charbon et au puits de la mine.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—J'ai travaillé aux puits. J'ai fait presque toute sorte d'ouvrages.

Q.—Quelle est la moyenne de votre salaire par semaine ? R.—L'année dernière, je n'ai gagné dans toute mon année que la somme de \$351.89 et j'ai travaillé autant que l'on a pu me fournir d'ouvrage.

Q.—Pendant combien de jours avez-vous travaillé ? R.—Je ne m'en rappelle pas.

Par M. FREED :

Q.—Par suite de la grève, vous avez passé une partie de l'année à ne rien faire ? R.—Oui.

Q.—Ainsi vous avez travaillé pendant sept mois ? R.—Pendant, neuf mois, je crois.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Quelle somme payez-vous ? R.—Je paie environ \$9 en tout pour taxes scolaires, de comté et pour les pauvres. Les taxes varient de \$9.90 à \$9.80.

Q.—Etes-vous propriétaire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous construit cette maison vous-même ? R.—En partie.

Q.—Avez-vous épargné de l'argent depuis que vous travaillez dans les mines ? R.—Non, mais j'en avais fait avant cela.

Q.—Vous n'en avez pas épargné depuis ? R.—Non.

Q.—Ce que vous gagnez dans les mines suffit-il pour vivre ? R.—Non. Si je n'avais pas d'autres moyens à ma disposition, mon salaire ne suffirait pas pour faire vivre ma famille et je puis vous dire que je suis assidu à l'ouvrage.

Q.—Vous payez, je suppose, pour le médecin ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous ? R.—42 centins par mois.

Q.—Avez-vous l'avantage de choisir votre médecin ? R.—Oui, nous pouvons demander le médecin qui nous plaît.

Q.—Payez-vous quelque chose pour le ministre ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous cela volontairement ? R.—Oui.

Q.—Vous avez donné des ordres sur votre compagnie, je suppose ? R.—Jamais.

Q.—Savez-vous si la chose s'est déjà faite ? R.—Oui, on a donné des ordres sur la compagnie, mais je ne puis pas dire pour quel montant.

Q.—Connaissez-vous les frais d'une saisie-arrêt ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous quelqu'employé dont les gages ont été ainsi saisis et arrêtée ? R.—Je ne puis pas dire ; un employé, cependant, a vu ses gages saisis entre les mains de la compagnie.

Q.—Vous retirez vos gages une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Ne serait-il pas préférable pour vous de recevoir votre salaire plus souvent ? R.—La chose serait certainement plus avantageuse.

Q.—N'avez-vous jamais fait quelques représentations à ce sujet à l'adminis-

tration de la compagnie ? R.—Nous lui en avons faites. Nous avons déjà été payés tout les quinze jours, et quand cela a cessé, nous avons vu M. Poole en deux circonstances qui nous a dit alors que ceux qui désiraient être payés toutes les quinze, n'avaient qu'à faire application pour cela, mais il n'a jamais fait droit à notre demande donnant pour raison que cela nécessiterait un autre commis et par conséquent augmenterait les dépenses, de sorte que les employés ont été obligés de tout abandonner. En payant argent comptant ce que nous achetons nous pouvons épargner de \$5 à \$8 par mois.

Q.—Pensez-vous que le fait d'acheter à crédit porte un homme à acheter des choses dont il n'a pas besoin ? R.—Non, mais lorsque c'est pour argent comptant, le marchand prend ce que vous lui donnez, tandis que lorsque c'est à crédit le marchand fait dans ses livres les entrées qu'il lui plaît.

Q.—Est-ce qu'il existe une société parmi les employés des mines de charbon ? R.—Oui, elle porte le nom de " Association Provinciale des Ouvriers."

Q.—Les membres retirent-ils certains profits de cette association ? R.—Non, pas maintenant. Nous avons l'habitude de payer certains bénéfices, mais les membres ne pouvant pas payer leurs versements, nous avons été obligés de cesser de donner des profits. Maintenant on fait une souscription parmi les employés pour venir en aide à quelqu'un qui se trouve dans l'embarras.

Q.—Y a-t-il eu des grèves ? R.—Oui.

Q.—Pour faire cesser ces grèves, êtes-vous en faveur du mode d'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ? R.—Ce serait plus satisfaisant pour le patron et pour l'employé, aucun des deux n'y gagne dans une grève.

Q.—Pensez-vous que les employés devraient avoir le pouvoir de nommer leur arbitre, la compagnie le deuxième arbitre et le gouvernement le troisième ; et en supposant que ce troisième arbitre serait un juge de la cour de Comté, pensez-vous que ces arbitres ne présenteraient pas plus de garanties que trois autres arbitres dont l'un serait choisi par les employés, le deuxième par la compagnie et le troisième par les deux autres arbitres ; ou comment ces arbitrages devraient-ils se faire ? R.—Je crois que si le gouvernement nommait les trois arbitres en autant qu'ils seraient des hommes intelligents et honnêtes, ce serait plus satisfaisant à mon point de vue. Moi pour un, je serais content de leur confier mes intérêts. Ils auraient sans doute besoin de quelqu'un pour leur donner des renseignements, mais ils pourraient décider.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage constamment de manière à faire une journée complète ? R.—Non, nous n'avons pas de l'ouvrage continuellement.

Q.—Comment cela, est-ce qu'il y a trop d'employés ? R.—Quelquefois nous avons trop d'ouvrage et quelquefois nous en avons moins.

Q.—Pendant combien d'heures travaille un mineur ? R.—7 ou 8 heures, il ne peut travailler plus que cela.

Q.—Vous pensez qu'il ne peut travailler plus que cela ? R.—Il ne le peut pas.

Par M. KERWIN :

Q.—Quant à recevoir leur salaire tous les quinze jours, quelle est l'opinion des employés en générale ? R.—Ils préfèrent être payés tous les quinze jours ou toutes les semaines.

Q.—L'association offre-t-elle quelques avantages à ses membres ? R.—Non, pas maintenant.

Q.—Aucune ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas un fonds pour les malades ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Le montant que vous dites avoir gagné est-il une bonne moyenne des

gages des autres employés ? R.—Je crois que c'est une bonne moyenne ; ça c'est dans la mine Acadia, et déduction faite de toutes taxes.

Q.—C'est une bonne moyenne des gages que reçoivent ceux qui travaillent dans la même houillère que vous ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Descendez-vous dans la mine de charbon par un puits ou par un chemin incliné ? R.—Par cette dernière voie.

Q.—Les instruments sont-ils envoyés dans la mine ? R.—Oui et ils sont très commodes.

Q.—Avez-vous quelques remarques ou quelques suggestions à faire à cette Commission, tendant à améliorer la position des mineurs ? R.—La houillère dans laquelle je travaille est très bien administrée, il arrive rarement des accidents. Il y a des gens qui travaillent beaucoup et qui sont incapables de faire vivre leurs familles à moins que ces familles ne contiennent plusieurs garçons.

Q.—Vous ne voyez pas beaucoup de mineurs qui deviennent riches ? R.—Un sur trente, et encore il ne devient pas riche, mais il peut se procurer le confort.

Par M. GIBSON :

Q.—Pensez-vous que le prix du charbon est assez élevé pour permettre aux compagnies d'augmenter les gages ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez donc que leurs profits sont excessifs ? R.—Oui ; nos gages sont moins élevés qu'il y a quatre ans, et le charbon n'est pas plus bas maintenant qu'il ne l'était alors. Le charbon se vend plus cher aujourd'hui qu'il y a 4, 6 ou 7 ans et mis gages sont moins élevés.

Q.—Est-ce que votre société ne vous aide pas à tenir vos gages élevés ? R.—Elle nous aiderait si les membres étaient fidèles à l'association. Je crois que les employés seraient mieux avec les compagnies et qu'ils en obtiendraient plus de faveurs, s'ils étaient très unis et s'ils nommaient des gens sages pour soumettre et régler leurs griefs.

Q.—Les employés en général ne font-ils pas partie de cette société ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Les employés dans d'autres mines de charbon sont-ils admis dans cette société ? R.—L'association s'y objecte, mais elle ne peut pas les en empêcher.

Q.—Si un homme vient s'engager pour travailler avec vous, et qu'il ne fasse pas partie de l'association, mais qu'il désire en faire partie, la société s'y oppose-t-elle ? R.—Non, aucunement.

Q.—Quel âge, croyez-vous, a le plus jeune garçon qui travaille actuellement dans la mine ? R.—Je ne puis pas dire son âge, mais il doit avoir environ douze ans.

Q.—En connaissez-vous qui ne sachent ni lire ni écrire ? R.—Non, je n'en connais pas.

ROBERT DRUMMOND, secrétaire de l'Association Provinciale des Ouvriers, assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis secrétaire de l'Association Provinciale des Ouvriers.

Q.—Ainsi vous êtes un des employés des mines ? R.—Non, pas maintenant.

Q.—Que faites-vous actuellement ? R.—Je suis gérant d'un journal.

Q.—Êtes-vous payé pour agir comme secrétaire de l'Association ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ici ? R.—J'ai travaillé quelque temps dans la mine Drummond et aussi au Cap-Breton.

Q.—Voulez-vous donner à cette Commission toutes les informations que vous connaissez ? R.—Quant à ce qui concerne le paiement des gages tous les quinze jours, je puis dire que les employés en général n'étaient pas en faveur de cela, et ce mode de paiement n'a jamais été mis en pratique ici. Les gens ont fait des efforts auprès de la compagnie pour obtenir leur salaire tous les quinze jours, mais sans succès. Avant l'année 1881, ils étaient payés le quinze de chaque mois de leurs gages du mois précédent, et c'est alors qu'ils ont demandé le paiement de leurs gages tous les quinze jours. A Springfield, on les a eu, et le 28 du mois, les employés recevaient leur salaire des 14 premiers jours, mais à Pictou ils acceptaient un acompte le 5 du mois et la balance le 20, ce qui leur était avantageux. Nous étions alors en faveur de ce système, car c'est un bon commencement ou un bon moyen pour en arriver à être payé tous les quinze jours et notre intention est de l'obtenir de nouveau, quand même il nous faudrait nous adresser à la législature. Un autre point, sur lequel je désire attirer l'attention de la Commission est celui-ci : On a dit que le salaire du chargeur dans la mine était de \$1.20 par jour, mais ce témoin nous a dit que la compagnie ne voulait pas prendre \$1.30 sur le compte des mineurs pour le donner aux chargeurs, parce que plus les mineurs en donnent à ces derniers, moins la moyenne des gages des mineurs est élevée et la compagnie tient sans doute à prouver une bonne moyenne. Si les chargeurs étaient payés \$1.30, cela diminuerait d'autant les gages des mineurs.

Q.—Etes-vous en faveur du mode d'arbitrage ? R.—Oui, et nous avons fait une loi par la législature dans ce but-là. Cette loi pourvoit à ce que les employés choisissent deux arbitres et la compagnie un et que ces trois arbitres en choisissent un quatrième—le quorum devant être de trois et l'arbitrage exécutoire. Tous les gérants à l'exception de M. Poole ont employé des avocats pour s'opposer à la passation de cette loi qui contenait une clause à l'effet que si la compagnie ne faisait pas droit à la sentence des arbitres elle serait tenue d'abandonner tous ses baux. Nous étions disposés d'effacer cette clause, chose qui a été faite cette année. Elle est maintenant tenue au paiement du salaire de quatorze jours de tous les employés, et si ce sont ces derniers qui refusent d'en passer par la décision des arbitres, ils perdent le salaire de quatorze jours, salaire que retient la compagnie, M. Poole a cessé de s'opposer à cette loi, lorsque la clause qui avait rapport aux baux a été retranchée. Quant à la dernière grève, les employés ont proposé un arbitrage auquel personne ne s'opposait dans le commencement, mais par la suite la compagnie s'y est refusée à moins qu'il n'y eut d'abord une réduction sur le maximum des gages payés. Elle nous a dit en effet : fixez une somme moins élevée que celle que je paie dans le moment et alors je nommerai des arbitres pour décider quelle somme, plus basse encore que celle fixée, je serai tenue de payer aux employés. Quand la compagnie s'est aperçue que ces gens étaient sérieux et qu'ils désiraient un arbitrage, elle n'a fait que leur créer des embarras. Je crois aussi que vous pouvez vous assurer quelle est la moyenne des gages sans avoir recours aux livres. Nous avons un état assermenté en vertu de la loi des Franchises Electorales de la Puissance, pour l'année dernière, qui est une année moyenne, et qui nous prouve combien de personnes ont gagné trois cents piastres par année. Elles étaient au nombre de trois ou quatre dans le Cap Breton, il y en avait un peu plus ici, mais au Cap Breton, la majorité ni même un dixième des employés aux mines n'étaient pas électeurs. Cet état est une preuve positive, parce qu'il est assermenté,

Par M. WALSH :

Q.—A-t-on jamais mis en doute la véracité des rapports ? R.—Non, ces rapports nous venaient des bureaux de la Compagnie, certifiés par les commis.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que des contre-maitres aient maltraité les enfants qui travaillent dans les mines ? R.—Non pas depuis que l'association est fondée, mais avant cela, un homme qui entrait dans la mine pour y travailler ne savait pas s'il serait congédié du service avant sa journée finie ou non. J'ai entendu les contre-maitre jurer sur le compte des employés mais maintenant ils n'agissent plus de la même manière à l'égard de ces derniers.

Q.—Vous pensez que sous ce rapport il y a eu du changement depuis les dix dernières années ? R.—Oui.

Q.—Les mineurs, de leur côté, se sont-ils perfectionnés pendant cet espace de temps ? R.—Il n'y a pas à en douter. Réunissez un millier de mineur et mille personnes de toute autre industrie ne pourront les surpasser sous le rapport de la sobriété et de la bonne conduite. Dans des pique-niques, nous avons vu près de 2,000 hommes ensemble et pas un seul s'enivrer.

Q.—N'avez-vous aucune information à nous donner qui pourrait être avantageuse aux employés ? R.—Je crois que l'on ne devrait jamais admettre personne pour travailler dans les mines qui aurait moins de douze ans ; et les compagnies ne devraient pas non plus employer ni garçons ni filles qui ne seraient pas munis d'un certificat de leur médecin constatant qu'ils sont capables de travailler.

Q.—Quant à leur éducation, qu'avez-vous à dire ? R.—Tous les employés devraient savoir lire et écrire ; car plus ils sont intelligents et instruits, moins ils sont susceptibles de se perdre et de perdre les autres. Un mineur imprudent peut exposer aux accidents d'autres vies que la sienne. Quand à ce qui concerne le système d'apprentissage, je crois que les sociétés de commerce y sont opposées et que c'est là une erreur de leur part. Je crois aussi que ce système d'apprentissage est la meilleure chose que nous puissions introduire parmi nous. Je ne vois pas pourquoi on éloigne nos enfants pour permettre aux étrangers de venir prendre leur place et s'emparer du commerce. Nos enfants suivant moi devraient être mis en apprentissage, ce qui aurait pour effet d'éloigner les étrangers.

Q.—Dans quel espace de temps un garçon peut-il apprendre à miner ? R.—En trois ou quatre ans, si c'est un garçon fort. Une anomalie est qu'une compagnie n'emploie pas à couper le charbon un homme qui a été longtemps employé dans une mine.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Un jeune homme de 21 ans, venant de la campagne, ne pourrait pas prendre la place d'un jeune employé dans la mine, quand même il pourrait couper ou miner le charbon. Il ne pourrait pas faire l'ouvrage que ce jeune garçon est habitué de faire, mais il peut occuper une position plus lucrative. En ce qui concerne les Ecoles Industrielles, la Commission pourrait suggérer à ces Ecoles de nous donner une éducation concernant notre industrie, et tous ceux qui sont chargés d'enseigner devraient être obligés à cela. Dans une localité où la culture est en vigueur, on devrait enseigner aux enfants tout ce qui a rapport au sol et dans celle où l'on exploite des mines, on devrait instruire les gens de choses qui leur sont nécessaires pour gagner leur vie.

Q.—L'association a-t-elle été un moyen d'améliorer la position des mineurs ? R.—Oui.

Q.—Combien de membres en font partie ? R.—3,000 mais le nombre des membres à l'aise n'est pas aussi élevé.

Q.—Est-ce que, dans ce nombre, les membres du Cap Breton sont compris ? R.—Oui, l'association est composée de 14 loges, sous la direction d'un Grand Conseil.

Par M. GIBSON :

Q.—Est-ce que la plupart des gens vivent dans l'aisance ? R.—Non ; au Cap Breton ils sont à ne rien faire depuis décembre jusqu'à mai de sorte qu'ils ne peuvent pas gagner assez pour se donner tout le confort. Et aussi il y a eu ici des explosions qui les ont empêchés de gagner de l'argent.

Q.—Si les gens ne font rien si longtemps au Cap Breton, est-ce parce que toutes les communications sont interrompues par la glace ? R.—Oui, par la glace et parce qu'il n'y a pas de chemins de fer. Cependant les compagnies de charbon peuvent employer assez de personnes l'été, pour pouvoir alimenter le commerce toute l'année.

Par M. KELLY :

Q.—Combien y a-t-il eu de pertes de vie durant les cinq ou sept dernières années ? R.—90 je suppose.

Q.—Lors de la dernière explosion, a-t-on retiré quelques-uns qui y ont été ensevelies ? R.—Deux je crois.

Q.—Sur combien d'hommes ? R.—Quarante-six.

Q.—Étaient-ils encore vivants ? R.—Non, ils étaient morts asphyxiés.

Q.—Quelques-uns ont-ils pu s'échapper ? R.—Oui, un grand nombre est sorti de la mine par l'ascenseur.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est la cause de cet accident ? R.—On n'a jamais pu la connaître d'une manière certaine.

Q.—A-t-on fait une enquête à ce sujet ? R.—Il n'y a eu que l'enquête du coroner.

Q.—Qui fait partie du jury dans ces cas là ? R.—Trois des mineurs les plus compétents doivent agir comme jurés ; et les gens ont aussi le droit de nommer quelqu'un pour examiner les témoins. Le Gouvernement Local, ayant des intérêts dans les mines ici, prend généralement en sa considération toutes les matières qui nous concernent.

Q.—Le Gouvernement impose-t-il quelque chose sur les taux ? R.—Non, il charge une redevance.

Q.—De combien ? R.—7½ centins par tonne.

Q.—Quels revenus le Gouvernement a-t-il perçu l'an dernier de mines de charbon, chaque année ? R.—\$220,000 ; et ils ont encore augmenté. Il y a actuellement un projet à l'effet que le Gouvernement Fédéral donne à la Province une somme déterminée pour tenir lieu de ces redevances, comme il a été fait au Nouveau-Brunswick par rapport au droit de coupe de bois, mais si j'étais député au Gouvernement Local je ne consentirais pas à ce projet pour la somme de \$200,000, car il y a beaucoup d'avenir ici.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien y a-t-il eu l'année dernière, dans la Province, d'accidents dont les conséquences ont été soit la mort, soit des infirmités pour la vie ? R.—Autant que je puis en connaître, nous n'en avons pas eu à Stellarton, je n'en connais aucun à Acadia, et c'est chose que je ne puis pas dire de mémoire.

ARCHIBALD McLELLAN, mineur, étant assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez entendu le témoignage de M. Munsie ? R.—Oui.

Q.—L'approuvez-vous dans tout ce qu'il renferme ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il autre chose que vous connaissez et qui pourrait être de quelque avantage ? R.—La compagnie demande toujours des soumissions pour les entreprises qu'elle a à donner, ce qui a pour effet de faire venir beaucoup de personnes ici.

Q.—Comment cela ? R.—Pour une entreprise pour laquelle la compagnie

paie tant par tonne ou tant par verge cube, elle demande des soumissions de partout et les gens viennent entreprendre à meilleur marché que nos gens ici ne sont capables de le faire.

Q.—Est-ce que la chose est arrivée souvent ? R.—Oui, bien souvent.

Q.—Votre association pourrait-elle empêcher cela ? R.—Nous ne voulons pas intervenir trop souvent avec la compagnie.

Q.—Est-ce que cela est arrivé dans le cours de l'année ? R.—La chose s'est faite il y a un an.

Par M. FREED :

Q.—Vous avez entendu le témoignage de Mr. Drummond, l'approuvez-vous ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce tout ce que vous avez à dire ? R.—Oui, à peu près tout.

EDWARD WILKINSON, mineur, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez entendu les dépositions des témoins précédents ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous de l'opinion qu'ils ont exprimée ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelque chose que vous pourriez ajouter à ce qu'ils ont dit ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous travaillé dans des mines de charbon en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Etiez-vous payé à la journée ou par tonne ? R.—J'étais, quand on m'y envoyait, un petit garçon de 10 ans, et j'y travaillai jusqu'à l'âge de 28 ou de 29 ans.

Q.—Quels gages avez-vous reçus en commençant ? R.—J'avais 16 deniers par jour.

Q.—Que faisiez-vous alors ? R.—Je conduisais une bête.

Q.—Quand vous avez cessé de conduire, à quoi vous a-t-on employé ? R.—A emporter le charbon des hommes.

Q.—Que receviez-vous alors par jour ? R.—J'avais un demi penny par caisse.

Q.—Que sont les gages là-bas, comparés à ceux d'ici ? R.—A 14 ans, je faisais autant d'argent que n'importe quel enfant d'ici.

Q.—Tailliez-vous du charbon dans ces mines ? R.—Oui.

Q.—Combien receviez-vous ? R.—Nous étions payés à la taille. Nous recevions différents prix.

Par M. WALSH :

Q.—Faisiez-vous plus ou moins d'argent là qu'ici ? R.—Je gagnais autant, sinon plus en Angleterre qu'ici.

Q.—Quand était-ce ? R.—C'était en 1871, 1872 et 1873.

Q.—Que considérait-on alors comme le salaire raisonnable d'une journée ? R.—Cinq chelins.

Q.—Quel salaire serait considéré comme raisonnable ici ? R.—Deux piastres.

Q.—Avez-vous gagné autant que cela ici ? R.—Il y a longtemps que je n'ai taillé du charbon.

Q.—Est-ce que cinq chelins là-bas valent autant qu'une piastre ici ? R.—Oui.

Q.—Etiez-vous marié dans le vieux pays ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payiez-vous ? R.—Rien.

Q.—Avez-vous une maison ici ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paie \$2.50 par mois.

Q.—Est-elle confortable ? R.—Assez confortable.

Q.—Recevez-vous du charbon de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Que vous prend-on par tonne ? R.—On me prend \$1.60 par tonne.

Q.—Êtes-vous dans les limites municipales ? R.—Oui.

Q.—Quel serait le prix si vous n'étiez pas dans les limites ? R.—Il serait à peu près le même. Un homme a un contrat pour le transporter, et c'est le même prix si c'est près ou loin, à moins que ce ne soit bien loin.

Q.—Avez-vous jamais été mis à l'amende ici à cause de la qualité du charbon que vous aviez fait monter et qui n'aurait pas été du type voulu ? R.—Plusieurs fois.

Q.—Quelle était la plus forte amende que vous ayez eu à payer ? R.—Je suppose que c'était trois chelins.

Q.—Quel était le juge de la qualité ? R.—Quelque vieux individu du pays qui peut-être n'avait jamais vu un morceau de charbon de sa vie.

Q.—Quand vous faisait-on savoir le montant de l'amende ? R.—On retire le charbon et on l'entasse d'un lot en y mettant un numéro pour vous faire savoir qu'il est venu dans votre caisse.

Q.—Quand vous remontez de la mine, vous pouvez voir ce qui a été retiré ? R.—Ordinairement, je le peux.

Q.—Avez-vous jamais fait quelque objection à l'amende ? R.—Oui.

Q.—Que vous répondait-on ? R.—La réponse était alors très brève.

Q.—Est-ce généralement le désir des mineurs d'avoir du charbon aussi bien nettoyé que possible ? R.—Je ne crois pas qu'un mineur qui ne serait pas un sot mit volontairement du mauvais charbon dans sa boîte—je n'en ai pas mis moi-même, mais les chargeurs y en mettent—quelques-uns y en mettaient même beaucoup ; d'autres, point du tout ; en attendant, c'est moi qui était mis à l'amende.

Q.—Comment trouvez-vous que sont les dépenses ici, comparées à ce qu'elles sont dans votre pays ? La farine est-elle à meilleur marché chez vous ? R.—Je ne pourrais point vous le dire.

Q.—Combien coûtait-elle quand vous en êtes parti ? R.—Je crois qu'elle était à deux chelins les quatorze livres.

Q.—Faisait-il plus cher vivre dans votre pays qu'ici ? R.—Non.

Q.—Était-ce la même chose ? R.—Oui, c'est à peu près la même chose.—Les vêtements ne semblent pas durer aussi longtemps ici ; et les bottes s'usent plus vite—quand j'étais un petit garçon, une paire de bottes qui allaient à l'un allaient bien aux autres, et nous n'allions jamais pieds nus.

Q.—Payez vous vos achats au moment où vous les faites ou bien achetez-vous à crédit ? R.—J'achète là où je trouve à meilleur marché.

Q.—Trouvez-vous qu'il y a de la différence à acheter argent comptant ? R.—Oui ; on économise par là 25 pour cent—Quand nous étions payés par quinzaine, comme c'était toujours la coutume dans mon pays, je connaissais un individu qui demeurait porte à porte avec moi, qui ne se rendait jamais à la gare ; par conséquent quand un vendeur se présentait avec des pommes de terres, j'en achetais à 35 centins le minot, tandis que mon voisin avait à faire du chemin et à s'en fournir au magasin à crédit, à raison de 45 centins le minot. Nous avions les œufs à 16 centins la douzaine, et il avait à se mettre en chemin pour aller en acheter au magasin, à crédit, au prix de 22 centins. Si je ne m'étais pas rendu au bureau pour toucher ma paie, je pense que j'aurais eu également à payer 45 centins mes pommes de terre, et le reste en proportion.

Q.—Ainsi vous êtes pour les payments par quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Que payez vous d'impôts ? R.—Environ \$4 par an.

Q.—Contribuez vous à la paie du médecin ? R.—Oui.

Q.—Avez vous quelque objection à payer cela ? R.—Non.

Q.—Prend-il une paie supplémentaire pour les accouchements ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—\$3.

Q.—Fournit-il ordinairement les médecines ? R.—Non ; il vous donne de temps à autre une couple de pilules.

Q.—Vous donne-t-il des ordonnances à porter à la pharmacie ? R.—Oui, et là on sait faire un compte !

Q.—Y a-t-il quelque autre renseignement que vous pourriez donner et qui fût de quelque utilité ? R.—Je n'en sais rien. Il y a quelque temps, on a fait une loi d'après laquelle tout mineur et tout contre-maître qui descend dans la mine devait être un homme diplômé et aurait à subir un examen pour montrer sa capacité.

Q.—Croyez-vous à la nécessité d'une pareille loi ? R.—La loi fut adoptée, mais il s'est écoulé trois ans depuis lors et elle n'a pas été mise en force. Si elle l'était, je m'en trouverais bien, j'ai étudié, en effet, et j'ai passé un examen ; mais elle n'a jamais été mise en force. Si elle devait être utile alors, elle le serait encore à présent ; et si on l'a faite, c'est pour la faire respecter ; autrement qu'on l'abroge.

Q.—L'association a-t-elle communiqué ces faits au gouvernement ? R.—Je le crois.

Q.—A-t-elle jamais recommandé qu'elle soit mise en vigueur ? R.—Je ne pourrais pas dire si dans ces derniers temps on a fait beaucoup de démarches dans ce but.

Q.—Etes-vous généralement content de votre emploi ? Y a-t-il bien du mécontentement parmi les mineurs ? R.—Je n'ai jamais été dans une mine où il n'y en eût point.

Q.—D'après ce que vous savez du travail des mines, les ouvriers d'ici sont-ils aussi satisfaits que ceux de votre pays ? R.—Quelques-uns sont assez satisfaits. La semaine dernière, il y en eut vingt-deux qui s'en allèrent ; d'autres s'en iront demain.

Q.—Où sont-ils allés ? R.—Ils vont au Nord-Ouest ; c'est une preuve qu'ils ne sont pas contents ici.

Q.—Les directeurs écoutent-ils avec une bienveillante justice les plaintes que vous faites ? R.—Ils reçoivent toujours poliment et avec un sentiment d'équité ceux qui vont les trouver, et ils lui rendent justice.

Q.—Ainsi vous pensez que ce sont des hommes assez justes, honnêtes et bien intentionnés ? R.—Oui.

New-Glasgow, 19 avril, 1888.

ANDREW WALKER, directeur de la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre profession et combien d'ouvriers avez-vous ? R.—Je suis directeur de la verrerie de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. FREED :

Q.—Quel genre d'articles de verre faites-vous ? R.—Nous fabriquons des articles de verre pour la table et pour les lampes.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à peu près ? R.—Nous employons 410 personnes.

Q.—Combien de ceux-là sont souffleurs ? R.—Il y en a treize qui travaillent

régulièrement, c'est à-dire qui sont ouvriers. Ils travaillent par équipes. Pour faire les cheminées de lampes, il faut un souffleur et un ouvrier. L'ouvrier retire le verre du pot et le fait passer par une partie des procédés avant de le donner au souffleur qui, à son tour, le donne à un petit garçon qui met le rebord au haut de la cheminée et donne à celle-ci la dernière touche. En comptant les ouvriers nous avons 13 souffleurs.

Q.—Quelle est la moyenne de la paie des ouvriers ? R.—De \$2.50 à \$3.50 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—La plus grande partie de leur ouvrage se fait aux pièces. Un bon ouvrier fait tout son ouvrage en six ou sept heures.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils en moyenne ? R.—Pas plus de sept heures et demie.

Par M. WALSH :

Q.—Je suppose qu'ils ne peuvent pas travailler plus longtemps à cause de la chaleur ? R.—Oh ! oui ; mais l'union des verriers a ordonné que tant d'articles constitueraient le travail d'un jour.

Q.—S'ils travaillent plus longtemps ou moins, sont-ils payés en proportion ? R.—Oui.

Q.—Videz-vous chaque nuit ? R.—Non ; nous avons une équipe de nuit, mais nous aimons à finir aussitôt que possible.

Q.—Que gagnent les aides des souffleurs ? R.—Ils gagnent de \$1.10 à \$1.50 par jour.

Q.—Sont-ce des hommes ou des garçons ? R.—Ce sont presque tous des jeunes gens de 15 à 18 ans.

Q.—Apprendront-ils avec le temps à être de bons souffleurs ? R.—Oui ; quatre des treize souffleurs que nous avons étaient, l'année dernière, de simples aides et ont passé au rang d'ouvrier ou de contre-maître.

Q.—Ils travaillent le même nombre d'heures ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge des garçons qui donnent la dernière touche ? R.—14, 15 et 16 ans et quelque chose d'approchant.

Q.—Deviendront-ils premiers aides avec le temps ? R.—Oui, aussitôt que nous aurons des vides dans les rangs pour les pousser.

Q.—Que gagnent-ils à peu près ? R.—De 80 à 90 centins par jour.

Q.—Est-ce que la plupart de ces garçons demeurent chez leurs parents ? R.—Oui, à peu près tous. Je ne sais qu'un cas où un petit garçon ne demeurait pas chez ses parents ; il nous a quittés.

Q.—Et pour les articles moulés, avez-vous aussi des équipes ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les divers ouvriers qui constituent une équipe ? R.—Le mouleur et l'ouvrier ; le mouleur peut avoir deux, trois, jusqu'à cinq garçons, selon l'article qu'il fait. Un objet comme ce verre à boire demande sept garçons et un homme pour le faire.

Q.—Sont-ils tous dans une seule équipe ? R.—Oui.

Q.—L'homme qui retire le métal du pot, quel nom lui donnez-vous ? R.—C'est le mouleur.

Q.—Quels sont ses gages ? R.—De \$1.10 à \$1.50 par jour.

Q.—Il a la direction de l'équipe ? R.—Oui.

Q.—Et le garçon qui emporte les articles quand ils sont pressés, quel nom a-t-il ? R.—Le garçon porteur.

Q.—Que reçoit-il ? R.—De 50 à 60 ou 70 centins par jour, selon sa capacité. Il y en a qui reçoivent plus que d'autres. L'article est porté sur une spatule de fer, et il y en a qui en décroûtent plus que d'autres.

Q.—Alors l'article est chauffé de nouveau et fini ? R.—Oui.

Q.—Quel est celui qui est employé à le finir ? R.—Le finisseur.

Q.—Quels gages reçoit-il ? R.—\$3 par jour.

Q.—Que reçoivent les garçons qui l'aident ? R.—Ce sont les mêmes qui sont avec le pressier.

Q.—Et ces garçons, après tout ce qu'ils font, que gagnent-ils ? R.—De 50 à 80 centins par jour.

Q.—Ceux qui travaillent aux articles moulés sont-ils occupés le même nombre d'heures que les souffleurs ? R.—Non, ils travaillent moins de temps. J'ai connu des hommes qui faisaient leur ouvrage d'un jour en six heures ; jamais ils n'y mettent plus de sept ou huit heures.

Q.—Au bout de ce temps, ils quittent ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Oui.

Q.—L'équipe de nuit travaille-t-elle le même nombre d'heures que celle du jour ? R.—Non, pas tout-à-fait autant ; nous faisons alors un genre d'articles inférieur et l'on a plus tôt fini.

Q.—Ces ouvriers gagnent-ils les mêmes gages ? R.—Oui ; nous n'avons alors que ce que nous nommons le travail inachevé.

Q.—Travaillez-vous comme souffleur et comme pressier ? R.—Oui.

Q.—Les mêmes équipes travaillent-elles tout le temps, la nuit ou le jour ? R.—Non, elles alternent.

Q.—Les ouvriers aiment-ils mieux cela ? R.—Je le crois ; d'ailleurs, ça été toujours la coutume dans les verreries.

Q.—Faites-vous cet arrangement après avoir consulté les ouvriers ? R.—Oui ;—au commencement de chaque cuisson, nous appelons les ouvriers au bureau et nous faisons cet arrangement avec eux.

Q.—A quelles époques payez-vous les hommes ? R.—Nous les payons une fois par semaine.

Q.—Quel est le jour de paie ? R.—Le samedi—ce jour-là nous ne travaillons qu'une demie-journée et la paie commence à 11 heures. Nous payons jusqu'au jeudi précédent, afin de donner au caissier sa feuille de paie.

Q.—Payez-vous au comptant ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous tout ce qui est dû en entier jusqu'au jeudi ? R.—Oui, nous payons tout jusqu'au jeudi.

Q.—Fournissez-vous des marchandises de toute espèce à vos hommes ? R.—Non, aucune.

Q.—Exercez-vous quelque contrôle sur vos hommes ou bien cherchez-vous à les contrôler au sujet du magasin où ils vont s'approvisionner ? R.—En aucune manière.

Q.—Une fois payés, ils sont libres de dépenser leur argent où cela leur plaît ? R.—Assurément.

Q.—La compagnie possède-t-elle des maisons à logements ? R.—Non.

Q.—D'où viennent la plupart de vos ouvriers ? R.—Nous n'avons à présent, autant qu'il m'en souviene, que quinze étrangers. Nous en avons un plus grand nombre ; mais peu à peu nous cherchons à n'employer que des gens du pays.

Q.—C'est-à-dire ceux qui apprennent le métier chez vous ? R.—Oui.

Q.—Ils viennent comme garçons et ils montent en grade avec l'âge ? R.—Oui. Il va sans dire que notre usine n'ayant que six ans d'existence, ce système ne fait que commencer.

Q.—A votre début vous avez eu à importer tous vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Parce qu'il n'y avait pas d'hommes capables dans votre partie ? R.—Oui.

Q.—Et votre but à présent est de dresser des ouvriers afin de vous mettre à même de n'employer que des gens du pays ? R.—C'est là notre plan.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il bien des hommes, de ceux qui gagnent \$3 par jour, que vous avez pris d'abord comme garçons ? R.—Non.

Q.—Y en a-t-il qui gagnent \$2.50 ? R.—Oui ; et quelques-uns plus que cela même.

Par M. FREED :

Q.—Dans le cas ou un garçon de 15 à 16 ans, appliqué, vif et intelligent, viendrait chez vous, en combien de temps pourrait-il devenir bon souffleur ou pressier ? R.—J'ai à peine assez d'expérience du métier pour le dire ; mais je crois qu'il pourrait le devenir en six ans.

Q.—Est-ce que le métier de souffleur de verre est mauvais pour la santé ? R.—Oui, très mauvais ; mais les souffleurs sont en général des gens qui ont le gosier sec et ils boivent bien — quant au métier par lui-même, je ne crois pas qu'il soit mauvais pour la santé.

Q.—Y a-t-il dans le métier de souffleur quelque chose qui porte à boire ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Y a-t-il quelque chose qui les rende sous ce rapport pires que les autres ? R.—Non, autant du moins que je puisse en parler. La première équipe que nous eûmes, il fallut nous en séparer à cause de cette habitude.

Q.—Etaient-ils des buveurs tellement forcenés que vous ne pouviez pas les faire travailler quand vous le vouliez ? R.—Ils ne se mettaient au travail que lorsque cela leur convenait. Quelques-uns ne travaillaient que juste assez pour gagner de quoi boire.

Q.—Les hommes que vous avez à présent sont-ils plus sérieux ? R.—En règle générale, on peut plus compter sur eux, à quelques exceptions près.

Q.—Les garçons qui vont travailler chez vous se conduisent-ils bien ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils bien élevés ? R.—La plupart ont une bonne instruction d'école publique. Ils savent lire et écrire.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Nous avons trois filles.

Q.—Que font-elles ? R.—Elles sont employées à envelopper les articles de verre dans du papier de soie avant de les mettre en caisses.

Q.—Les femmes font-elles ce travail mieux que les hommes ? R.—Oui, les hommes sont trop gauches.

Q.—Combien d'heures ces femmes travaillent-elles ? R.—De 8 heures et demie à 9 heures.

Q.—Que gagnent-elles ? R.—Elles gagnent de 60 à 70 centins par jour, selon leur dextérité.

Q.—Que peuvent-elles gagner au plus ? R.—Cette somme est leur maximum. C'est là un travail qui ne demande pas beaucoup de talent.

Q.—Avez-vous une classe spéciale d'hommes aux fourneaux à recuire ? R.—Oui, nous en avons deux le jour et deux la nuit.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Ils gagnent \$8.75 la semaine.

Q.—Avez-vous des employés sans connaissances spéciales, en dehors de ceux dont vous avez parlé ? R.—Pas plus de cinq.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de \$1 à \$1.10 par jour.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des hommes qui travaillent pour vous possèdent des maisons ? R.—Quelques-uns en possèdent.

Q.—Pourriez-vous nous dire combien ? R.—Je ne le pourrais pas. Il peut y en avoir moins d'une demi douzaine. Je sais que quelques-uns possèdent des maisons, j'en connais quatre dans ce cas et il peut y en avoir un ou deux de plus.

Q.—Ces ouvriers qui possèdent des maisons sont-ils ceux qui viennent de l'étranger ou ceux que vous avez dressés vous-même ? R.—Quelques-uns viennent de l'étranger, il y a deux familles dans cette classe.

Q.—Etes-vous en mesure de dire à la Commission si quelques-uns de ceux qui n'ont pas acheté de maison ont des épargnes sous une autre forme ? R.—Pas positivement ; je ne le sais que par oui-dire.

Q.—Fermez-vous l'atelier en été et pour combien de temps? R.—Pendant la plus chaude partie de l'été nous fermons pendant cinq ou six semaines, aux mois de juillet et d'août.

Q.—Quelle est la durée moyenne de la clôture, une année dans l'autre? R.—Environ cinq semaines.

Q.—Règle générale, les hommes sont-ils contents de cette clôture ou bien est-ce une chose qu'ils ne peuvent point contrôler? R.—Ils ont à y consentir, parce que c'est là une affaire de nécessité; les fourneaux ne fourniraient pas le verre.

Par M. WALSH :

Q.—Vous avez à vider les pots et les nettoyer? R.—Cela n'empêche pas le travail.

Par M. FREED :

Q.—Où prenez-vous vos creusets? R.—Nous les faisons sur les lieux mêmes.

Q.—Avez-vous toute votre argile du Canada ou bien devez vous l'importer? R.—Nous l'importons, c'est tout de l'argile à feu. Nous l'importons du Missouri, Etats-Unis.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous un étranger pour faire vos pots? R.—Non, il est de cette ville même. Nous avions d'abord un américain et l'homme actuel était son aide. C'est ainsi qu'il a appris; à présent il fait des pots aussi bon que n'importe lequel de ceux qui sont importés.

Par M. KELLY :

Q.—Vos presses sont-elles importées? R.—Oui; elles sont toutes d'Amérique. Elles viennent de Pittsburgh. Il y a là une usine qui les fabrique. Elles sont considérées comme les meilleures: c'est pourquoi nous les achetons. Elles sont meilleures que les presses anglaises.

Q.—Vous avez dit que vous aviez des filles qui travaillent chez vous, avez-vous des commodités séparées pour les filles et les hommes? R.—Oui.

Q.—Sont-elles loin les unes des autres? R.—Oui.

Q.—Et dans la même bâtisse? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Quel charbon brûlez-vous? R.—Du charbon bitumineux.

Q.—Le trouvez-vous bon pour votre genre de travail? R.—Parfois, il contient trop de gaz. Il n'y a qu'une seule qualité que nous puissions employer avec avantage.

Q.—Quelle est cette qualité? R.—Elle vient des mines de Drummond. L'autre émet trop de gaz et est apte à colorier le verre. Le charbon de la mine de Drummond lui-même nous incommode parfois. Nous pourrions employer tout charbon qui fait bien le coke, qu'il émette du gaz ou non.

Par M. KELLY :

Q.—Trouvez-vous que les garçons touchent trop à vos machines dans votre établissement? R.—Non, nous n'avons que très peu de machines. Il n'y a que la machine à vapeur dont un mécanicien à la charge.

Q.—Avez-vous eu quelquefois des ouvriers dont les gages aient été saisis? R.—Quelquefois.

Q.—Quelle marche la saisie suit-elle? Supposez qu'un homme doive \$10 ou \$20? R.—Les pièces sont laissées au bureau et l'homme paie tant par semaine.

Une piastre par semaine, c'est à peu près la moyenne, mais il y a très peu de cas de ce genre. Nous n'en avons pas eu une demi douzaine.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel serait le montant des dépenses ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais étudié le plan qui consisterait à faire participer les employés au profit ? R.—Non, notre compagnie est par actions.

Q.—La compagnie a-t-elle jamais considéré si ce serait une bonne chose de permettre aux hommes d'acheter des actions, ou bien y a-t-il des ouvriers qui en aient achetée ? R.—Un employé seulement est le propriétaire d'actions, pour tout ce que j'en sais. Il n'y a aucune objection à ce que les hommes achètent des actions à n'importe quel temps ; elles sont vendues publiquement.

Q.—Est-ce que l'homme qui achète des actions paraît porter plus d'intérêt que les autres à l'établissement ? R.—C'est un très honnête homme et il s'intéresserait à l'usine qu'il en eût des actions ou non.

Q.—Que sont les salaires d'ici, comparés à ceux de Pittsburgh et des autres localités où l'on produit le même genre d'articles ? R.—Je crois que pour les articles de la même qualité, les prix sont plus bas ici.

Q.—Dans quelle proportion sont-ils ? R.—Cela, je ne pourrais pas le dire.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Vous dites qu'il y a une société de souffleurs ; avez-vous jamais eu des difficultés avec elle ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—D'après ce que vous savez, y a-t-il de la différence dans les dépenses d'ici et celles de la Pennsylvanie ? R.—Il doit y avoir de la différence. Je sais par moi-même que je puis tenir maison à moitié meilleur marché que je ne dépense-rais aux Etats-Unis, et que je me donne plus de confort.

Par M. KELLY :

Q.—Vous met-on jamais à l'amende dans votre établissement, pour de l'ouvrage médiocre ? R.—Non, nous ne sommes pas mis à l'amende, si l'ouvrage n'est pas accepté, il est cassé et l'ouvrier n'est pas payé. Si un homme fait 100 articles et que 25 soient trouvés peu propres à être mis en caisse, il n'est pas payé pour les 25 ; il ne l'est que pour 75.

Q.—Les hommes travaillent-ils jamais le dimanche ? R.—Non ; il n'y a que le chauffeur et le gardien. Le chauffeur maintient les feux.

Q.—Avez-vous des maisons à petits logements ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Et les commodités des hommes dans quel état sont-elles ? R.—Elles sont en bon état, elles ont été nettoyées la semaine dernière.

Q.—En règle générale, les tenez-vous en bon état ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois sont-elles nettoyées ? R.—Chaque fois que cela est nécessaire.

Par M. KELLY :

Q.—Ne serait-ce pas bien si, de temps à autre, on voyait qu'elles fussent convenablement tenues ? R.—Il se peut.

HENRY RITCHIE, de la fonderie de fer de J. Matheson & Cie., est sous serment.

Par M. FREED :

- Q.—Quelle compagnie représentez-vous ? R.—J. Matheson & Cie
- Q.—Quel travail fait votre établissement ? R.—Des chaudières, des machines à vapeur et des articles de fonte.
- Q.—Combien d'ouvriers de tout genre employez-vous ? R.—47.
- Q.—Combien dans ce nombre travaillent aux chaudières ? R.—12.
- Q.—Combien de ceux-là sont machinistes ? R.—5.
- Q.—Combien y en a-t-il de forgerons ? R.—A présent un seul, quand l'ouvrage presse, nous en avons deux.
- Q.—Combien de mouleurs avez-vous ? R.—Nous en avons 6.
- Q.—Combien de journaliers avez-vous ? R.—Nous en avons 14.
- Q.—Employez-vous des garçons ? R.—Oui, à présent nous avons 6 apprentis.
- Q.—Quels peuvent être les salaires quotidiens des forgerons ? R.—Ils font en moyenne 17 centins par heure.
- Q.—Et les machinistes combien peuvent-ils gagner ? R.—Ils gagnent 15 centins et demi par heure.
- Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—10 heures.
- Q.—Les ouvriers des chaudières combien les payez-vous ? R.—En moyenne 16 centins par heure.
- Q.—Et les mouleurs ? R.—En moyenne 17 centins et demi. Le meilleur faiseur de chaudières reçoit 17 centins et demi et les mouleurs également.—Nous avons quelques ouvriers de chaudières qui sont médiocres, ce qui réduit la moyenne.
- Q.—A quels taux les garçons commencent-ils ? R.—Ils reçoivent \$1 par semaine, la première année ; \$1.20, la seconde ; \$1.40 la troisième et \$1.80 la quatrième.
- Q.—Ils ont à servir quatre ans ? R.—Oui. La moyenne est de 4.3 par heure.
- Q.—Combien d'heures de travail y a-t-il dans une journée, dans le courant de l'année ? R.—10 heures.
- Q.—Les hommes font-ils jamais des heures de travail supplémentaires ? R.—Oui, surtout les faiseurs de chaudières.
- Q.—Quelle peut être l'heure la plus avancée à laquelle ils travaillent ? R.—Je les ai vu travailler tout le jour, toute la nuit et une partie du jour suivant.
- Q.—Est-ce facultatif pour eux ? R.—Oui.
- Q.—Que gagnent-ils ? R.—Après 6 heures, s'ils travaillent dehors, ils ne sont à l'ouvrage que 9 heures ;—c'est là une règle du métier ; mais pendant la nuit chaque heure leur compte une heure et demie. Leur travail est bien pénible ; et c'est là une règle spéciale du métier.
- Q.—Travaillent-ils jamais le dimanche ? R.—Non, pas à la connaissance de la compagnie.—J'ai vu des hommes le faire ; mais sans consulter personne ; il n'y a pas d'ordre qui les y oblige.
- Q.—Vos ateliers travaillent-ils tout le temps ou ferment-ils quelquefois ? R.—Ils ferment très rarement, pas plus d'un jour ou deux.
- Q.—Le nombre des ouvriers reste-t-il toujours à peu près le même ou bien en avez-vous tantôt un grand nombre et tantôt fort peu ? R.—Nous n'en avons jamais moins de 30.
- Q.—Les employés qui ne trouvent pas toujours du travail chez vous restent-ils sans ouvrage quand ils ne travaillent pas pour vous ou bien trouvent-ils à travailler ailleurs ? R.—Les faiseurs de chaudières travaillent de si de là ; tantôt il y a beaucoup à faire et tantôt peu. C'est à présent ou la besogne donne le plus. Nous pourrions employer 20 hommes de plus ; mais il arrive quelquefois que nous devons les congédier.
- Q.—Combien de jour de paie avez-vous ? Les payez-vous par quinzaine ? R.

Nous payons les ouvriers jusqu'au samedi ; mais ils reçoivent leur paie le vendredi soir. Ils sont payés par quinzaine.

Q.—Vos hommes ont-ils demandé des paiements plus fréquents ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'ils soient contents d'être payés par quinzaine ? R.—Je le crois. Je n'ai jamais entendu de plainte à ce sujet.

Q.—Ne serait-ce point préférable pour les hommes d'être payés par semaine ? Je ne le pense pas.

Q.—Demanderaient-ils à l'être s'ils pensaient que cela leur fût plus profitable ? R.—Oh ! oui.

Par M. WALSH :

Q.—Vous demande-t-on jamais des avances ? R.—Quelquefois ; mais les ouvriers de première classe n'en demandent point.

Q.—Donnez-vous des avances lorsqu'on vous en demande ? R.—Quelquefois, c'est facultatif pour moi.

Q.—Est-ce que les hommes qui travaillent pour vous possèdent des maisons ? R.—Je crois qu'il y en a onze.

Q.—Ont-ils acheté ces maisons avec ce qu'ils ont économisé de leurs gages, ou bien avaient-ils d'autres ressources ? R.—Je ne pourrais point vous le dire.

Q.—Ces maisons sont-elles payées ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Etes-vous en mesure de dire si ces ouvriers ont fait des épargnes, sans parler de leurs maisons ? R.—Non ; ce sont des Ecossais ; c'est tout ce que je puis dire.

Q.—Avez-vous un magasin ou bien fournissez-vous des provisions à vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Pas même de la farine ? R.—Pas même cela.

Q.—Fournissez-vous du charbon à quelques-uns d'entre eux ? R.—Très rarement ; quelquefois ils se partagent un wagon entre eux ; mais on ne fait aucun profit sur eux.

Q.—Quelle espèce de commodité avez-vous pour vos hommes ? R.—Je ne dirai pas qu'elles soient de première classe. La plupart des hommes demeurant assez près de l'usine ; mais nous en avons qui sont assez bien tenues.

Q.—Serait-ce bien difficile de les tenir en un état hygiénique ? R.—Non.

Q.—Sont-elles loin de l'usine ? R.—Non ; simplement à 20 ou 30 verges.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous eu des difficultés à propos de la question du travail avec vos ouvriers ? R.—Aucune difficulté, qu'il m'en souviennne.

Q.—Vous n'avez pas eu de grèves ? R.—Non, aucune.

Q.—Avez-vous eu des demandes pour une augmentation de salaire ? R.—Il y en a toujours, toutes les fois que le travail presse, il se trouve des ouvriers qui demandent une augmentation de prix.

Q.—Comment disposez-vous de ces demandes, par arbitrage ou par la persuasion ? R.—Par la persuasion.

Q.—Aucune de ces demandes n'a amené de grève ? R.—Non.

Q.—Dans ces dernières années, vous est-il arrivé de diminuer les salaires ? R.—Je ne puis pas me rappeler à présent un seul cas.

Q.—Dans tous les cas, il n'y a pas eu de difficultés ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais demandé une diminution de nombre d'heures de travail ? R.—Non ; il peut se faire que nous ayons des différends avec un homme qui quitte, ou qu'il en est lui-même avec celui qui l'a travaillé. Il peut n'avoir travaillé que neuf heures et insister pour s'en faire payer dix ; et nous aussi nous insistons pour qu'il soit payé à ce taux.

Par M. KERWIN :

Q.—Que donnez-vous par jour à un journalier ? R.—Nous lui donnons \$1.10; si un homme est bon à quelque chose, il gagne au moins cela.

Q.—Sont-ce là les personnes qui demandent des avances ? R.—Pas nécessairement.

Q.—Vous avez dit que les ouvriers de la première classe ne demandent pas d'avances ? R.—Je voulais parler de la qualité morale des hommes. Un homme pourrait économiser sur un salaire d'une piastre par jour. Peut-être ne devrais-je pas prendre un exemple si bas ; mais nous avons des hommes qui gagnent 13 centins à l'heure, et qui élèvent une famille dans des conditions relatives de confort ; tandis que d'autres qui gagnent \$2 par jour sont toujours dans la gêne.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous eu des cas de saisie de gages ? R.—Oui, j'en ai un à présent ; c'est une saisie pour la somme de \$100. Dans mon opinion, c'est une chose fort objectionable. L'ordre émane du juge de la cour du comté. Je m'oppose en général à ce qu'on saisisse rien à un homme.

Q.—Supposons qu'on vous remette un ordre de saisie contre un homme employé par vous, que lui retenez-vous par semaine ? R.—Nous lui retenons une piastre par quinzaine.

Q.—Supposons que l'homme vous quitte au bout de deux mois, êtes-vous responsable ? R.—Non, je crois que ces affaires de paiement s'arrangent plus particulièrement avec l'avocat. L'ordre de la cour enjoint simplement de saisir \$100, et l'arrangement pour savoir combien par semaine il faut saisir se fait avec l'avocat.

Q.—L'ordre n'exige pas de vous que vous payiez l'argent qui n'est pas encore dû ? R.—Non.

Q.—Vous remet-on souvent de ces ordres ? R.—Non ; nous en avons reçu un autre avant celui-là, il y a bien des années de cela.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il eu de vos ouvriers qui aient quitté vos ateliers, afin d'éviter ces ordres de saisie ? R.—Dans le cas précédent, l'homme s'en alla ; mais je crois que c'était son intention de quitter, de toutes les façons.

Par M. KELLY :

Q.—Croyez-vous que l'emploi des machines ait rendu la main-d'œuvre meilleur marché d'une manière sensible ? R.—Je puis à peine répondre à cette question.

Q.—Aviez-vous plus d'hommes dans votre emploi, il y a cinq ans qu'à présent ? R.—Je ne le pense pas ; nous en avons eu jusqu'à 50 ; mais nous sommes aussi pressé d'ouvrage à présent que nous l'avons jamais été.

PETER GRAHAM, directeur d'une manufacture de lainages, est mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis directeur d'une manufacture de lainages.

Q.—Où est-elle située ? R.—À sept milles d'ici en remontant la ligne.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Je crois que nous en avons de 40 à 44.

Q.—Comment classez-vous vos employés sous le rapport du talent et du travail ? R.—Ils sont dans différents ateliers. Nous avons des garçons qui débu-

tent et qui travaillent aux cardes, et à partir de ceux-là jusqu'au cardeur en chef, il y a tous les rangs.

Q.—Combien parmi ces 44 ouvriers sont-ils des hommes de métier ? R.— Environ douze.

Q.—Quel serait le chiffre moyen de leurs salaires de tous les jours ? R.—De \$1.15 à \$2 par jour.

Q.—Est-ce pour de bons ouvriers du métier ? R.—Oui.

Q.—Ceux qui gagnent \$1.15, combien de temps ont-ils appris à travailler ? R.—De trois à quatre ans. Ils ont débuté quand ils étaient petits garçons, à raison de 60 centins par jour et graduellement, ils ont avancé.

Q.—Est-ce que les petits garçons gagnent 60 centins ? R.—Non ; 54 centins, c'est le plus petit salaire.

Q.—En combien de temps arrivent-ils à de plus hauts gages ? R.—S'ils sont intelligents, ils arrivent en 18 mois ou en deux ans à gagner 90 centins.

Q.—Employez-vous des hommes qui ne soient pas du métier ? R.—Aucun, si ce n'est quelques petits garçons qui viennent apprendre le métier, et quelques filles.

Q.—Combien de filles ou de femmes employez-vous ? R.—Je crois qu'il y a 24 femmes sur le total de 44

Q.—Que gagnent-elles en commençant ? R.—Elles débutent à 54 centins par jour.

Q.—Quel âge ont-elles d'ordinaire quand elles commencent ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait qui aient moins de 17 ans.

Q.—Prenez-vous de tout petits garçons ? R.—Le plus jeune que nous ayons ou que nous prenions a 14 ans. Nous n'en avons qu'un.

Q.—Quand les petites filles apprennent le métier que gagnent-elles ? R.—Il y en a une qui a fait, la semaine dernière, \$9.

Q.—C'est-là un cas exceptionnel, je suppose ? R.—Elle fait de \$20 à \$28 par mois. Il y en a deux ou trois parmi les femmes qui tissent, qui font \$20 par mois.

Q.—Avez-vous des commodités séparées pour les hommes et pour les femmes ? R.—Oui.

Q.—Les voies qui y conduisent sont-elles séparées ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Travaillez-vous jamais la nuit dans la salle à carder ? R.—Oui, peut-être un quart de journée, deux fois par semaine.

Q.—Dans ce cas, les ouvriers sont-ils payés au même taux que le jour ? R.— Ils vont chez eux souper et ce temps leur est compté ; mais ils ne sont pas payés à un taux plus élevé.

Par M. WALSH :

Q.—Quelles espèces de draps fabriquez-vous ? R.—A partir du *tweed* assez fin jusqu'à une qualité de drap assez grossier.

Q.—Faites-vous des flanelles ? R.—Oui.

Q.—Combien de jours de paie avez-vous ? R.—Nous payons tous les mois.

Q.—Avez-vous un magasin attaché à la fabrique ? R.—Nous avons un magasin où l'on vend ce que la fabrique produit.

Q.—Vous vendez ces articles aux ouvriers à prix coûtant, je suppose ? R.— Oui.

Q.—Où trouvez-vous à écouler vos produits ? R.—Dans toute la province.

Q.—Vendez-vous au dehors ? R.—Nous vendons parfois au Nouveau-Brunswick.

Q.—Trouvez-vous à écouler facilement ce que vous produisez ? R.—Nous avons quelque chose comme fonds de cinq ou six mille piastres ; mais nous sommes toujours très occupés, produisant autant que nous le pouvons.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos hommes ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers capables qui gagnent \$2 par jour ? R.—Il n'y en a qu'un.

Q.—Quand vos employés sont payés, touchent-ils toute leur paie ? R.—Ils reçoivent, entre le 10 et le 13 du mois, leur paie entière du mois précédent.

Q.—Demandent-ils à être payés plus souvent ? R.—Non, chaque fois qu'ils ont besoin d'argent, ils en demandent et ils en reçoivent toujours.

Q.—Y a-t-il des punitions ? R.—Nous avons un règlement pour les tisserands mais nous ne le mettons jamais en vigueur.

Q.—Ainsi vous n'avez pas tout un système d'amendes ? R.—Non.

Q.—N'y a-t-il pas d'amende s'ils arrivent tard le matin ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous reçu des pièces de saisie de gages ? R.—Non.

Q.—Faites-vous jamais venir des ouvriers de l'étranger ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Quelle laine employez-vous ? R.—Nous nous servons d'environ un tiers de laine étrangère et le reste nous vient des lieux environnants.

Q.—La laine canadienne est-elle fine ou grossière ? R.—Je ne sais pas dans quelle catégorie vous la mettriez.

Q.—Y a-t-il quelque amélioration dans la qualité de la laine ? R.—Il y a une qualité de laine de mérinos, qui nous vient en petites quantités et qui est très bonne. Il y a quelques troupeaux dans ce pays et dans Antigonisthe qui nous donne une laine magnifique.

Par M. KELLY :

Q.—Combien d'années y a-t-il que vous avez commencé à fabriquer ? R.—Deux ans.

Q.—Deux ans en tout ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous remarqué, pendant ce temps, quelque amélioration dans la qualité de la laine ? R.—Non à l'exception de la laine de mérinos.

Q.—Coûte-t-elle plus cher par livre ? R.—Oui ; elle coûte cinq centins par livre plus cher. Nous aimons à en acheter.

Par M. KERWIN :

Q.—Combien d'étages y a-t-il à votre bâtiment ? R.—Trois.

Q.—Y a-t-il des personnes qui travaillent à l'étage supérieur ? R.—Non, on en fait un magasin.

Q.—Y a-t-il des moyens de fuite en cas d'incendie ? R.—Non ; il y a une tour.

Q.—Les portes sont-elles fermées à clef pendant le jour ? R.—Non.

HENRY TOWNSEND, éleveur de bestiaux, est mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est l'amélioration dans la race des chevaux et des bestiaux à corne, qui a eu lieu à votre connaissance pendant ces dernières années, ou bien s'il y a eu de l'amélioration ? R.—Il y a eu de l'améliora-

tion, il n'y a pas à en douter. Nous améliorons continuellement nos produits. On s'intéresse plus à présent qu'autrefois à l'élevage des chevaux.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il eu une amélioration proportionnelle dans les ventes ? R.—Oui.

Q.—Les races améliorées donnent-elles un aussi grand profit à l'éleveur que les produits d'autrefois ? R.—Elles donnent de plus beaux profits. Plus les chevaux que vous obtenez sont beaux et plus de profit ils vous donnent.

Q.—Quand vous parlez de bestiaux, comprenez-vous tous les produits, tant chevaux que vaches ? R.—Oui ; il y a décidément de l'amélioration dans la race des animaux de nos campagnes, tant chevaux et vaches que pourceaux, volailles et le reste.

Par M. KELLY :

Q.—En parlant d'une façon générale, y a-t-il eu de l'amélioration depuis cinq ans ou dix ? R.—Oui ; il y en a eu dans le voisinage immédiat des sociétés agricoles. Il y a six ans, nous avons fondé ici une de ces sociétés ; nous avons achetés des animaux de race pure, et nous les avons distribués de telle manière que les cultivateurs, qu'ils fussent membres de la société ou non, pussent se servir de ces animaux. Un certain nombre d'entre eux ont profité de cet avantage et ont amélioré leurs produits. Ils ont à présent une assez belle race de vaches laitières ; nous avons une meilleure espèce de moutons. Prenant le tout ensemble, il y a une amélioration réelle dans cette partie.

Q.—Savez-vous quelle espèce de chevaux on vend pour la cavalerie britannique ? R.—Non ; rien de plus que ce que j'ai lu dans les journaux.

Q.—Pouvez-vous nous dire à peu près quelle espèce de chevaux on vend ? R.—J'en ai une idée.

Q.—Croyez-vous que notre progrès soit en aucune manière vers l'élevage de ce genre de chevaux ? R.—Non, je ne crois pas que nous ayons songé à cette vente.

Q.—Pensez-vous qu'il soit probable que les cultivateurs profitent de cette demande ? R.—Il est probable que oui. Il y a un an nous avons songé à faire venir des juments pour l'élevage spécial de cette classe de chevaux ; mais nous ne l'avons pas fait. C'est là un type très élevé.

Q.—Quelle classe de bêtes avez-vous ? R.—En fait de chevaux nous produisons le trotteur américain.

Q.—Je veux parler des bêtes pour la boucherie ? R.—Nous n'élevons que les Jerseys.

Q.—La demande augmente-t-elle ou non ? R.—Nous n'en vendons pas autant qu'il y a 1 an ou 2 ; mais je crois que le marché est meilleur. Nous ne vendons pas à des prix aussi élevés et nous n'en vendons pas autant ; mais le marché est plus sûr.

Q.—Les Jerseys sont-ils arrivés à un prix raisonnable ? R.—Je le crois.

Q.—S'efforce-t-on de maintenir la race aussi pure qu'autrefois ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Où vendez-vous la plus grande partie de vos Jerseys ? R.—Nous en vendons quelques-uns aux Etats. Les acheteurs sont des habitants des villes ou des villages qui veulent avoir une vache.

Q.—Quand vous vendez aux étrangers, par quelle voie est-ce ? R.—Ils viennent ici et ils achètent, je livre les miennes à Saint-Jean.

Q.—Aux risques des acheteurs ? R.—Oui, à partir de ce moment—j'ai été aux renseignements au sujet des moyens d'améliorer nos produits pour les rendre propres à la cavalerie, et j'ai appris que chaque année, le gouvernement met à la réforme un certain nombre de bêtes parmi les chevaux de cavalerie.—Il y a

des régiments qui n'ont que des juments. Le gouvernement en réforme chaque année une certaine proportion pour des causes sans importance qui ne les empêchent pas d'être propres à l'élevage, et il les vend. On m'a dit qu'on peut avoir ces juments à des prix très modérés. Si nous pouvions avoir les juments, nous pourrions probablement nous arranger pour les étalons.

Q.—Vous pensez que beaucoup dépend des juments ? R.—Je le pense. Nos gens comptent trop sur les étalons. Nous pouvons arriver plus vite à notre but en ayant de bonnes juments.

Q.—Y a-t-il eu de l'amélioration dans les chevaux de trait ? R.—Oui ; il y a eu quelques améliorations.—De mon temps même, il y en a eu ; quoique l'on dise qu'il y a longtemps de cela, ce comté fût renommé pour des gros chevaux de charrettes ; à présent nous ne sommes pas si avancés sous ce rapport ; mais nous faisons des progrès et il y a une bonne demande et une vente facile pour tous les chevaux de trait que nous pouvons élever.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il aussi de l'amélioration dans la race ovine ? R.—Oui ; j'ai essayé pendant des années d'élever des moutons ; mais j'ai dû y renoncer à cause des chiens. Nous n'avons pas ici de mérinos. Le mouton dont a parlé le témoin précédent n'est autre que ce que nous désignerions comme des Southdowns.

Q.—Y a-t-il eu une amélioration proportionnelle dans la race des pourceaux ? R.—Oui ; mais bien peu de cultivateurs ont profité des occasions qui s'offraient. Ils s'en tiennent à l'ancien type.

Par M. GIBSON :

Q.—Faites-vous quelque chose dans l'élevage des bestiaux de boucherie ? R.—Très peu. Quelques éleveurs d'ici ont acheté des Durhams de race pure ; mais nos pâturages ne leur sont pas favorables. Nous ne travaillons pas nos prairies. Nos prairies naturelles sont très bonnes ; mais nous ne les disposons pas pour en faire des prairies permanentes.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix du bœuf par quartier, en automne et au commencement de l'hiver ? R.—Ce n'est point là le temps de juger la valeur du bœuf.—Grand nombre de cultivateurs diminuent le nombre de leurs bêtes en automne et tuent tout ce qui peut ressembler à du bœuf ; quoique ce ne soit pas du bœuf. Ils vendent leur viande à trois et quatre centins la livre. L'automne dernier, il y avait une belle qualité de bœuf qui se vendait à trois, quatre et cinq centins.

Q.—Ces prix étaient-ils pour la moitié ou pour les quartiers ? R.—Pour la moitié ; si vous achetez séparément il peut se faire que vous ayez à payer un peu plus pour avoir le choix.

Q.—Y a-t-il bien des ouvriers qui achètent le bœuf par quartier ? R.—Je n'en sais rien ; je suppose qu'il y en a.

ROBERT SIMPSON, directeur de la mine Drummond, est mis sous serment et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Quelle mine avez-vous ? R.—La mine Drummond des compagnies Inter-coloniales.

Q.—Combien de personnes employez-vous à peu près ? R.—Environ 450, tant hommes que garçons.

Q.—Travaillez-vous à poste double ou à poste simple ? R.—C'est selon comment les circonstances le demandent ; quelquefois avec un équipe de mineurs, d'autrefois avec deux.

Q.—Quels prix donnez-vous aux tailleurs de charbon par tonne ? R.—Nous ne les payons pas à la tonne ; mais à la verge cubique.

Q.—Quels salaires leur donnez-vous ? R.—Nous les payons 40 centins.

Q.—Est-ce là un prix uniforme ? R.—Oui, vous pouvez dire qu'il l'est.

Q.—Donnez-vous des prix uniformes par toute la mine ? R.—Oui.

Q.—Ne faites-vous aucune différence à cause de la dureté du charbon ou de l'épaisseur de la veine ? R.—La veine est toute de la même nature.

Q.—Combien d'heures par jour vos mineurs travaillent-ils à peu près ? R.—Ils travaillent de 5 à 7 heures.

Q.—Êtes-vous en mesure de nous dire la moyenne des gages quotidiens d'un mineur ? R.—Les nôtres font de \$1.60 à \$2.25 ; mais je crois que la moyenne est de \$2.

Q.—Vous croyez que c'est la moyenne de chaque journée de travail ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent les pelleteurs ? R.—Les chargeurs gagnent de \$1.25 à \$1.40. Cela dépend de l'endroit où ils sont ; mais la moyenne pour les pelleteurs est de une piastre et vingt-cinq centins.

Q.—Ce prix leur est payé par les mineurs ? R.—Oui.

Q.—Quand vous-avez dit que la moyenne quotidienne des mineurs était de \$2, vouliez-vous parler de leurs profits nets ? R.—Oui ; toutes leurs dépenses payées.

Q.—Est-ce là un prix plus élevé ou plus bas que dans les autres mines du districts ? R.—Je crois que les salaires à la mine de Drummond sont un peu plus élevés que dans les autres mines.

Q.—Combien payez-vous les conducteurs de bêtes ? R.—Nous leur donnons de 60 à 80 centins et même à \$1, cela dépend de la place qu'ils ont. S'ils ont une certaine place, nous leur donnons \$1 ; ceux du second rang ont 80 centins et ceux du troisième, 60.

Q.—Quels peuvent être leurs âges ? R.—De 14 à 16 ans.

Q.—Les garçons qui gardent les portes, les trappeurs, combien les payez-vous ? R.—Nous les payons 50 centins par jour.

Q.—Est-ce là le plus bas prix ? R.—Oui.

Q.—Quel est le plus bas âge auquel vous employez un trappeur ? R.—Le plus bas âge est celui de 12 ans.

Q.—Y en a-t-il plusieurs de cet âge ? R.—Je crois que tous ceux que nous avons ont de 12 à 14 ans.

Q.—Quand les petits garçons vous arrivent à 12 ans, se présentent-ils de leur propre volonté ou bien sont-ils amenés par leurs parents ? R.—Les parents les amènent.

Q.—Les petits garçons préféreraient-ils rester à l'école ou aller à la mine ? R.—Je n'ai jamais entendu dire que des garçons aient été forcés de venir ; c'est leur inclination.

Q.—Les parents vous amènent-ils leurs enfants à cet âge parce qu'ils ont besoin d'argent ? R.—Je n'en sais rien. Je crois que c'est pour apprendre à la famille ce que c'est que de travailler.

Q.—Ne serait-ce pas mieux pour les garçons de rester à l'école ? R.—Oui ; mais il est difficile de les y faire rester.

Q.—Votre compagnie possède-t-elle des maisons qu'elle loue à ses ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Combien coûte une maison double ? R.—\$450.

Q.—Quel loyer en retirez-vous ? R.—De \$1.50 à \$2. Les maisons doubles nous rapportent \$2.

Q.—Par locataire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des maisons plus grandes ? R.—Nous en avons quelques-unes pour les hommes qui ont la direction des différents départements ; mais en général les maisons sont à un ou deux logements.

Q.—Y a-t-il des hommes qui aient des maisons qui ne sont pas la propriété de la compagnie ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Paient-ils des loyers plus forts ? R.—Oui ; dans le village.

Q.—Les maisons sont-elles à une distance convenable pour les ouvriers ? R.—Oui, elles n'en sont qu'à 300 verges.

Q.—Les maisons qui n'appartiennent pas à la compagnie sont-elles près de la mine ? R.—La plus éloignée peut être à trois quarts de mille.

Q.—Y a-t-il bien des mines qui possèdent des maisons ? R.—Oui ; un grand nombre.

Q.—Peuvent-ils se procurer du terrain à des prix raisonnables dans un rayon de la mine également raisonnable ? R.—Je n'en sais rien. Les terrains sont généralement bâtis autour de la mine. On pourrait s'en procurer à très bas prix à un mille et demi, si les gens voulaient en acquérir.

Q.—Combien coûterait le pied carré à cette distance ? R.—Il coûterait très peu ; peut être de \$30 et \$40 l'acre.

Q.—Quel est la plus petite distance à laquelle on pourrait acheter un terrain de 50 pieds de façade ? R.—A environ un demi mille de la mine, nous avons une propriété que nous serions disposés à vendre pour qu'on y bâtisse. Nous l'avons divisée en terrains d'un acre, et nous la vendrions au taux de \$60 l'acre.

Q.—Y a-t-il bien des ouvriers qui en achètent ? R.—Un très grand nombre en ont achetés.

Q.—Mettez-vous des conditions à cette vente, ou bien est-elle absolue, vous réservez-vous le privilège de creuser des puits ou d'exercer un droit quelconque sur la terre ? R.—Non, il n'y a aucune réserve.

Q.—Est-ce une terre qui a été déjà minée en dessous, ou qui peut l'être ? R.—Non.

Q.—Quelles sont vos époques de paiement ? R.—Les ouvriers sont payés au mois. Nous avons un jour de paie générale tous les mois ; mais nous faisons des paiements partiels tous les quinze jours.

Q.—Ce que les employés touchent alors égale-t-il ce qu'ils ont gagné jusqu'à ce jour ? R.—Oui, à peu près.

Q.—Ces paiements par quinzaine entraînent-ils une grande augmentation de travail et de dépense ? R.—C'est une augmentation de travail ; mais cela ne nous dérange guère.

Q.—Avez-vous un magasin ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il quelque article que vous fournissez aux hommes ? R.—Oui, la poudre.

Q.—La leur fournissez-vous parce qu'il serait dangereux d'en laisser la vente à d'autres, ou à cause du profit ? R.—Nous la leur fournissons, parce que c'est moins dangereux pour la communauté. Nous avons un magasin spécial où nous tenons notre poudre.

Q.—Fournissez-vous de l'huile aux hommes ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous quelque profit sur cette vente ? R.—Non ; nous la leur donnons.

Q.—Leur fournissez-vous aussi des lampes ? R.—Oui.

Q.—Quelles lampes de sûreté leur donnez-vous ? R.—Nous employons la lampe de sûreté de Clanny.

Q.—Est-ce là une lampe aussi hygiénique que toute autre ? R.—Dans mon opinion, c'est la meilleure que je connaisse.

Q.—Donne-t-elle autant de lumière que les autres ? R.—Elle en donne plus que toutes les autres que j'aie vae.

Q.—Si un mineur casse le verre de la lampe que lui faites-vous payer ? R.—Nous lui faisons payer le prix du verre, 35 centins.

Q.—S'il déchire la gaze métallique que lui prenez-vous ? R.—C'est exactement la même chose, quelque soit le prix de la gaze.

Q.—Avez-vous vu des mineurs poursuivis en vente de la loi sur les mines, pour avoir déchiré la gaze ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un accident qui arrive souvent ? R.—Non.

Q.—Avez-vous connaissance de cas où les mineurs aient déchiré la gaze volontairement ? R.—Je ne puis pas dire que j'en connais. Il peut se faire qu'il y ait eu de cas où des ouvriers se sentant portés à mal faire aient brisé volontairement leurs lampes ; mais je ne puis pas m'en souvenir.

Q.—Avez-vous entendu dire que des mineurs aient ouvert leurs lampes pour allumer leurs pipes ? R.—Non.

Q.—Si une lampe s'éteint, est-il permis aux ouvriers de la re-allumer ? R.—Non, à moins qu'ils n'aillent aux portes de l'allumeur.

Q.—Les hommes allument-ils les allumettes dans la mine ? R.—Pour faire partir la mine on a à en allumer.

Q.—Avez-vous connaissance d'accidents qui aient eu lieu par suite d'une allumette en flammes ? R.—Il y a plusieurs explosions dont il est impossible de découvrir l'origine. On ne peut que faire des suppositions.

Q.—Avez-vous eu des explosions de fer grison dangereuses dans votre mine ? R.—Nous n'en avons eu qu'une seule en quinze ans.

Q.—Quand eut-elle lieu ? R.—Ce fut en 1873.

Q.—Ce fut je crois un très vilain accident, n'est-ce pas ? R.—Il y eut une autre explosion moins grave. Nous visitâmes les anciennes parties de la mine et nous découvrimos qu'il y avait eu là une légère explosion.

Q.—Allez-vous dans la mine par une pente ou par un puits ? R.—Nous avons une pente pour la veine principale et un puits pour la veine secondaire.

Q.—Montez-vous et descendez-vous les hommes ? R.—Oui.

Q.—L'avantage que la compagnie trouve à les transporter, fait-il plus que compenser la peine et la dépense ? R.—Cela lui donne beaucoup de tracas ; mais cela arrange bien les ouvriers.

Q.—Croyez-vous que c'est là une chose que la compagnie devrait faire ? R.—Oui, je crois que les ouvriers ont bien gagné, après une journée de travail pénible, le droit d'être transportés.

Par M. KELLY :

Q.—Vos hommes reçoivent-ils parfois des papiers de saisie ? R.—Quelquefois.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui en reçoivent ? R.—Non ; quelques-uns seulement. Je n'ai jamais vu de mine qui eut si peu d'hommes dans ce cas que celle de Drummond.

Q.—Avez-vous jamais des démonstrations au sujet du travail ? R.—Nous en avons eu très peu depuis quelques années.

Q.—Quand vous en avez eu, comment en êtes-vous sorti ? R.—Nous avons débattu la cause du malentendu avec les hommes et, d'ordinaire, après de longs pourparlers, nous sommes arrivés à une entente ; quelquefois, il est à peine possible d'arriver à s'entendre avec eux.

Q.—Avez-vous jamais eu, dans votre liste noire, des hommes qui avaient pris une part active aux grèves et étaient allés vous trouver en qualité de délégués ? R.—Non, je n'ai jamais fait de différence, ni entretenu aucun sentiment contre un homme qui était venu me trouver en qualité de délégué.

Q.—Que pensez-vous du taux des gages d'ici, comparé à ceux des Etats-Unis et de l'Angleterre ? R.—Nos gages sont à peu près le double de ce qu'ils sont.

en Angleterre ; mais je ne puis pas me souvenir de ce qu'ils sont aux Etats-Unis. Ils sont bien moins élevés dans ce pays-là.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous en mesure de dire la moyenne annuelle du salaire des mineurs qui font l'abatage ? R.—Pas à présent ; mais je vous donnerai ce renseignement.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous fait venir des ouvriers étrangers pour travailler à la mine ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que vos hommes puissent soutenir la comparaison avec les étrangers qui font l'abatage ? R.—Certainement. Ils valent plus qu'aucune autre classe de mineurs pour les abatages que j'aie jamais connus.

Q.—Vos ouvriers ont-ils l'habitude d'économiser et de placer leur argent dans les banques ? R.—Oui ; plusieurs d'entre eux ont des vaches, des chevaux, des carioles et de plus de l'argent à la banque. Je ne puis pas entrer dans les détails ; mais un de mes ouvriers avait de \$4,000 à \$5,000 à la banque.

Q.—Avait-il économisé tout cela sur ses salaires ? R.—Oui.

— — —

HOWARD H. HAMILTON, de la maison G. J. Hamilton et Fils, boulangers, etc., est mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Nous avons une fabrique de biscuits et de confiseries.

Q.—Combien de personnes employez-vous ? R.—La semaine dernière, nous en avions 41.

Q.—Combien dans le nombre qui soient du métier ? R.—Il doit y en avoir une quinzaine.

Q.—Ceux-là sont-ils des boulangers de biscuits ? R.—Ils travaillent aux biscuits et à la confiserie.

Q.—Que serait la moyenne des salaires des ouvriers du métier ? R.—De \$7.50 à \$15 par semaine.

Q.—Ceux qui travaillent à \$7.50 par semaine combien de temps ont-ils servi ? R.—Il y en a qui travaillent depuis quatre ans ou plus.

Q.—Combien d'ouvriers gagnent \$15 par semaine ? R.—Quatre ou cinq.

Q.—Sont-ils contre-mâtres ? R.—Deux le sont.

Q.—Quand un petit garçon commence chez vous, combien gagne-t-il la première année ? R.—Il reçoit la première année \$2.50 et de plus \$25 à la fin de l'année ; la seconde année, il gagne \$3 par semaine et il a \$35 à la fin de l'année ; la troisième année, il gagne \$3.50 par semaine et nous lui donnons \$40 à la fin de l'année.

Q.—S'il vous quitte, perd-il toute cette gratification ? R.—Non, nous le payons jusqu'au jour de départ et nous lui donnons la proportion de la gratification à laquelle il a droit cette année.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Nous avons huit ou neuf jeunes filles.

Q.—De quel âge sont-elles ? R.—Je ne le sais pas exactement.

Q.—Y a-t-il dans le nombre de très jeunes enfants ? R.—Non.

Q.—Quels sont leurs gages ? R.—\$2 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-elles par jour ? R.—La plupart d'entr'elles dix heures. Les boulangers vont à l'ouvrage à cinq heures à peu près et font une heure supplémentaire de travail.

Q.—Faites-vous du pain frais ? R.—Nous en faisons un peu.

Q.—A quelle heure commencent les hommes qui font ce pain ? R.—A cinq heures.

Q.—A quelle heure ont-ils achevé ? R.—Généralement à cinq heures et demie à peu près.

Q.—S'ils commencent à cinq heures du matin, peuvent-ils avoir achevé leur ouvrage à temps pour la livraison du matin ? R.—Nous livrons à midi.

Q.—Cela fait-il l'affaire de vos pratiques ? R.—Ce serait mieux si nous pouvions amener nos ouvriers à travailler la nuit afin qu'on pût livrer le matin.

Q.—Que gagnent les femmes du métier qui travaillent au pain frais ? R.—Nous les payons à raison de 7.50 à \$12 par semaine.

Q.—Y en a-t-il d'autres, à part le contre-maitre; qui gagnent \$12 ? R.—Non, lui, il gagne \$12.50.

Q.—Combien de fois payez-vous vos ouvriers ? R.—Nous les payons une fois par semaine.

Q.—Quand les payez-vous ? R.—Le samedi soir.

Q.—En plein ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des tracas à propos de la question du travail ? R.—Non ; mais si un garçon fait l'impertinent, nous le flanquons à la porte.

Par M. WALSH :

Q.—Où trouvez-vous à écouler vos marchandises ? R.—Dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, le Cap Breton, Terre-neuve, le Nouveau-Brunswick et une petite partie sur la côte de la Gaspésie.

Q.—Combien de temps avez-vous été dans ce genre d'affaires ? R.—Il y a plus de quarante ans que l'établissement est fondé ; mais nous ne faisons le biscuit que depuis 12 ans.

Q.—Cette entreprise a-t-elle eu un résultat satisfaisant ? R.—Elle ne cesse pas de se développer. Nous n'avions que neuf employés, il y a dix ans.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous des commodités séparées pour les hommes et pour les femmes ? R.—Nous avons des lieux d'aisance partagés en deux compartiments. Nous n'avons pas assez de place pour en avoir plus à présent.

Q.—Y a-t-il une cloison entre les deux ? R.—Non, excepté à l'intérieur.

Q.—Les portes sont-elles sur le même plan ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de vos hommes qui aient des propriétés à eux ? R.—Oui.

Q.—Les ont-ils achetées du fruit de leurs économies ? R.—Je le suppose. Ils n'ont pas eu d'autres moyens de les obtenir.

Q.—Depuis combien de temps vos ouvriers sont-ils chez vous ? R.—Il y en a que nous avons depuis 15 et 18 ans, depuis plus longtemps peut-être. Quelques-uns des ouvriers ont assez de fonds pour acheter des immeubles s'ils le veulent ; mais les loyers sont si bas.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Seulement une couple d'heures pour faire du pain frais ; nous préparons le *levain*.

Q.—Avez-vous fait venir des ouvriers de l'extérieur ? R.—Nous avons fait venir un homme des Etats, de l'une des meilleures boulangeries de biscuit ; mais il s'en retourna. Il n'en savait pas plus du métier que nous-même.

Q.—Mettez-vous jamais vos hommes à l'amende ? R.—Non.

Q.—Supposons que la fournée soit brûlée et mauvaise faute d'attention de leur part ? R.—Nous les avons menacés de la leur faire payer dans ces cas ; mais nous ne l'avons jamais fait.

Q.—Avez-vous jamais eu des accidents dans votre établissement ? R.—Nous en avons eu un ou deux. Un chauffeur voulut se mêler de toucher à une pièce de machine et ça lui coûta un bras.

Q.—Quand un ouvrier est blessé, l'établissement paie-t-il ses dépenses ? R.—Nous n'avons jamais eu de cas de ce genre.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils un brevet d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—C'est simplement une convention verbale ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un magasin général ? R.—Oui.

Q.—Vos hommes y achètent-ils ? R.—La plupart. Ils n'y sont pas forcés.

Q.—Quand vous les payez, le samedi, retenez-vous ce qu'ils vous doivent ? R.—Non ; ils reçoivent une enveloppe contenant le plein montant de leur salaire, puis ils se rendent au bureau et payent ce qu'ils doivent.

Q.—Ont-ils chez vous les marchandises à aussi bon marché qu'ailleurs ?

R.—La plupart disent qu'ils les ont à meilleur marché.

Q.—Vous n'avez pas eu de difficultés au sujet des organisations ouvrières ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un système de participation aux profits ? R.—Non ; nous avons constaté que les ouvriers ont déjà la meilleure part des profits.

MAXWELL MCKENNA, Pictou, fabricant de tabac, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Quelle espèce de tabac fabriquez-vous ? R.—Le tabac en torquette.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—10 ou 12.

Q.—Hommes et jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Non.

Q.—Combien les garçons reçoivent-ils en commençant ? R.—Ils reçoivent \$2 par semaine.

Q.—Augmentez-vous rapidement leur salaire ? R.—Tous les cinq mois à peu près.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—A la pièce ; les ouvriers du rez-de-chaussée travaillent à la journée.

Q.—Quand un garçon finit son temps, lui donnez-vous de l'ouvrage ? R.—Il peut rester, s'il le désire.

Q.—En général restent-ils ? R.—En général, non.

Q.—Combien les ouvriers à la pièce gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de \$7 à \$10 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne de leur gain ? R.—\$8.

Q.—Leur donnez-vous de l'ouvrage toute l'année durant ? R.—Oui.

Q.—Peuvent-ils travailler les jours de fêtes légales ? R.—Oui ; ils ont l'habitude de travailler ces jours-là.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—Et en plein ? R.—Oui.

Q.—En est-il parmi eux qui sont propriétaires de maisons ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—J'en connais deux, dans tous les cas.

Q.—Combien gagnent ceux de vos ouvriers qui travaillent au rez-de-chaussée ? R.—De \$3 à \$7 par semaine.

Q.—Fouillez-vous vos hommes quand ils partent ? R.—Je n'en ai jamais fait une habitude.

Q.—Les mettez-vous à l'amende ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas de système de mise à l'amende ? R.—Non.

Q.—Punissez-vous les jeunes garçons pour offenses ? R.—Jamais.

Q.—Quel est l'âge de votre jeune apprenti ? R.—15 ans.

Q.—Est-il un âge au-dessous duquel vous ne prendriez pas un apprenti ?

R.—Ils n'ont pas eu l'habitude de venir très jeunes. J'en ai eus âgés de 13 ans, mais nous n'en avons plus au-dessous de 15.

Q.—Ces garçons vivent-ils avec leurs parents ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils reçu une instruction passable ? R.—Tous, oui.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'établissement ? R.—Elle est bonne.

Q.—Avez-vous un bon cabinet d'aisance ? R.—Oui.

Q.—Est-il dans la maison ? R.—Non.

Q.—Combien d'étages a la maison ? R.—Deux étages et demie.

Q.—Quelles issues ont-elles en cas d'accidents ; les portes s'ouvrent-elles en dehors ? R.—Oui ; mais nous n'avons jamais eu d'incendies, excepté qu'une fois la porte a pris feu.

Q.—Combien de temps les hommes travaillent-ils ? R.—Huit heures en hiver et dix heures en été.

Q.—Reçoivent-ils le même salaire ? R.—Ils travaillent à la pièce.

Q.—Comment sont les salaires, comparés à ceux qui ont cours dans d'autres parties du Canada et aux Etats-Unis ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Avez-vous eu des embarras par suite des grèves ? R.—D'aucune sorte.

Q.—Avez-vous des logements en rapport avec votre établissement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous fait servir des ordres de tiers-saisie à vos ouvriers ? R.—Pas que je sache.

Q.—Depuis combien de temps ceux de vos hommes qui ont des maisons travaillent-ils avec vous ? R.—Depuis trente à quarante ans. Ils y travaillaient quand j'ai pris charge de l'établissement. Ils ont, en outre, de l'argent à la banque.

Q.—Quelle est la valeur de leurs maisons ? R.—Entre \$1,500 et \$1,800.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais eu d'accidents dans votre établissement ? R.—Non ; nous travaillons à la main ; nous ne nous servons pas de machines hydrauliques.

A. C. McDONALD, Pictou, tanneur, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre industrie ? R.—Le tannage du cuir.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—De 45 à 50 à cette époque de l'année. En été nous en avons 60.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier habile ? R.—\$7.50 par semaine.

Q.—Et celui des ouvriers qui ne sont pas habiles ? R.—\$6 par semaine.

Q.—En trouvez-vous autant que vous voulez à ce prix ? R.—Nos salaires vont de \$6 à \$9 par semaine.

Q.—Combien, à part le contre-maitre, reçoivent \$9 ? R.—Deux seulement, je crois.

Q.—Employez-vous des garçons ? R.—Non.

Q.—Le travail est-il trop dur pour eux ? R.—Oui ; nous ne pouvons pas les employer avec avantage.

Q.—C'est un travail froid en hiver, n'est-ce pas ? R.—Non ; il est chaud. Il se fait à l'intérieur, sauf quelques hommes qui travaillent dehors.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à vos hommes toute l'année durant ? R.—Oui ; ils ont un emploi constant.

Q.—Vos hommes peuvent travailler les jours de fêtes légales? R.—Ils le peuvent s'ils le veulent.

Q.—Quand les payez-vous? R.—Toutes les deux semaines.

Q.—Les payez-vous en plein? R.—Oui.

Q.—Et en argent? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous un magasin pour fournir à vos hommes des épiceries ou des marchandises quelconques? R.—Non.

Q.—Avez-vous des maisons occupées par vos hommes? R.—Oui, quelques-unes.

Q.—Quel loyer leur chargez-vous? R.—Le plus élevé est \$1 par semaine; de 75 centins à \$1.

Q.—Combien de chambres y a-t-il dans une maison dont le loyer est de \$1? R.—C'est une très petite maison.

Par M. WALSH :

Q.—Sont-ce des maisons séparées ou des logements? R.—Les deux; elles ont quatre ou cinq chambres.

Q.—Montrez-vous de la préférence, dans l'ouvrage ou le salaire pour les ouvriers qui habitent vos maisons? R.—Non.

Q.—Vos ouvriers sont-ils libres d'habiter vos maisons ou d'autres? R.—Oui.

Q.—Ont-ils jamais demandé à être payés à la semaine? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais examiné s'il serait à propos de les payer à la semaine? R.—Non; j'ai décidé de les payer tous les quinze jours et c'est ce que j'ai fait.

Q.—Ils n'ont pas protesté contre cela? R.—Non.

Q.—Y a-t-il de vos employés qui ont des maisons? R.—Quelques-uns, mais très peu.

Q.—Pensez-vous que quelques-uns aient fait des économies? R.—Je le crois.

Q.—En êtes-vous venu à cette conclusion d'après ce qu'ils vous ont dit? R.—Non.

Q.—Vous avez une idée générale qu'ils ont mis de l'argent de côté? R.—Oui.

Q.—Vous n'en avez pas une connaissance absolue, je suppose? R.—Je n'ai jamais causé avec eux sur ce sujet.

Par M. KELLY :

Q.—Ne prenez-vous pas d'apprentis? R.—Non.

Q.—Comment sont les salaires que vous payez comparés à ceux qui ont cours dans les Etats-Unis? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Et avec ceux qui sont donnés dans d'autres parties du Canada? R.—Je ne sais pas.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il de vos hommes qui travaillent avec vous depuis longtemps? R.—Ils sont dans la tannerie depuis longtemps; quelques-uns y sont depuis 15 ans.

Q.—Avez-vous jamais reçu des ordres de tiers saisie sur le salaire de vos ouvriers? R.—Non.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'établissement? R.—Il y a toutes les cabinets d'aisance nécessaires au dehors.

HUGH MCKENNA, Pictou, employé à la manufacture de tabac, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. McKenna, au sujet de la fabrique de tabac de Pictou ? R.—Oui.

Q.—Est-il exact en ce qui concerne le paiement des ouvriers et de toutes les matières que vous connaissez ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous été dans cette industrie ? R.—Pendant 12 ou 13 ans.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Y a-t-il là des ouvriers qui reçoivent plus ? R.—Oui ; ceux qui travaillent à la pièce.

Q.—Combien il y a-t-il de travailleurs à la journée ? R.—Trois.

Q.—Et les autres travaillent à la pièce ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Pensionnez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous ordinairement pour votre pension ? R.—\$3 par semaine.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui, je paye \$3.80.

Q.—Quelles sont ces taxes ? R.—Les taxes des écoles et celles des chemins.

Q.—Etes-vous propriétaire ? R.—Non.

Q.—Faites-vous beaucoup d'économies sur \$1.25 par jour ? R.—Non ; je soutiens ma mère et ma sœur.

CLARENCE HAMILTON, Pictou, de G. J. Hamilton & fils, boulangers, est assermenté et interrogé.

Par M. WALSH :

Q.—Vous avez entendu le témoignage de votre frère ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous aussi partie de la société ? R.—Oui.

Q.—Abondez-vous en tous points dans ce qui a été dit par votre frère ? R.—Oui.

HERVEY T. I. POREY, employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes chauffeur à l'aciérie ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps y travaillez-vous ? R.—Depuis quatre ans.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Je travaille 10 heures.

Q.—Vous commencez à 7 heures du matin et vous travaillez jusqu'à 7 heures du soir ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous employé toute l'année ? R.—Oui, si je le désire.

Q.—Pouvez-vous travailler les jours de fêtes légales, si vous le désirez ? R.—Oui ; chaque jour de fête légale.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—\$12 par semaine.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non ; je suis célibataire.

Q.—Pour combien peut-on avoir une bonne pension près de l'usine ? R.—Pour entre \$3 et \$3.25.

Q.—Cela comprend-il le blanchissage ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Les autres chauffeurs reçoivent-ils le même salaire ? R.—Oui, excepté quelques-uns qui travaillent à la tâche et qui gagnent un peu plus.

Q.—Travaillent-ils le même nombre d'heures ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il plusieurs chauffeurs employés là ? R.—Il y en a cinq.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Nous sommes payés semi-mensuellement.

Q.—Êtes-vous payés pour jusqu'au jour du paiement ? R.—Non ; nous sommes payés le 17 et le 2 de chaque mois. Nous sommes payés du 1er au 15.

Q.—Vous êtes payés deux jours après le temps ? R.—Oui.

Q.—Ces périodes de paiement donnent-elles satisfactions aux ouvriers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Vous n'avez pas entendu exprimer un désir général d'être payés à la semaine ? R.—Non.

Q.—Vous êtes payés en argent ? R.—Oui.

Q.—Et vous recevez la moitié de votre salaire jusqu'au temps où les paiements sont faits ? R.—Oui.

Q.—Recevez-vous des marchandises quelconques de la compagnie ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers habitent-ils des maisons appartenant à la compagnie ? R.—Non.

Q.—Arrive-t-il beaucoup d'accidents dans l'usine ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Existe-t-il une association ou un fonds dont les ouvriers peuvent obtenir des secours quand ils sont malades ou incapables de travailler par suite d'accidents ? R.—Non ; il se fait généralement avec souscription.

Q.—La compagnie a-t-elle un médecin ? R.—Non ; pas que je sache.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs ? R.—Non.

Q.—Vous avez appris le métier ici à New-Glasgow ? R.—Oui.

Q.—Comment sont les salaires ici comparativement à ceux qui ont cours ailleurs ? R.—Je crois qu'ils peuvent soutenir avantageusement la comparaison.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves ? R.—Non ; pas depuis que l'aciérie est établie.

Q.—Comment les gérants vous traitent-ils ? R.—Assez bien.

Q.—Avez-vous eu des difficultés ? R.—Non ; pas de difficultés.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui ont fait des économies ? R.—Quelques-uns.

Q.—Les ouvriers en général ont-ils des habitudes sobres ? R.—Pas très généralement.

Q.—Par conséquent les économies ne sont pas considérables ? R.—Tous ceux qui sont sobres peuvent faire des économies.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui ont été saisis ? R.—Aucun.

R.—Y a-t-il des cabinets d'aisance pour les hommes ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils en bon état ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Oui ; la moitié du temps.

Q.—Recevez-vous, dans ce cas, le même salaire que pour le travail de jour, ou plus ? R.—Nous travaillons 12 heures la nuit, et cela fait une semaine pleine.

Q.—Les escouades de jour et de nuit alternent chaque semaine ? R.—Oui.

Q.—Cet arrangement est-il fait par les ouvriers ou par les gérants ? R.—Par les gérants.

Q.—Consultent-ils les ouvriers à cet égard ? R.—Non.

Q.—Cet arrangement contente-t-il les ouvriers ? R.—Je crois que oui.
 Q.—Savez-vous s'il y a des employés qui sont propriétaires fonciers ? R.—
 Non.

ROBERT McNEIL, préfet du comté de Pictou, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Quelle industrie exploitez-vous ? R.—La fabrication de meules de moulins.

Q.—Combien d'hommes y employez-vous ? R.—Une année plus, une autre année moins.

Q.—Votre exploitation augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? R.—Elle diminue

Q.—A quoi attribuez-vous cette décroissance ? R.—Nous exportons aux Etats Unis, et nous avons beaucoup de concurrence.

Q.—Exportez-vous dans d'autres parties du Canada ? R.—Non.

Q.—D'où vient la concurrence ? R.—De l'Ohio.

Q.—Combien d'hommes avez-vous employés ? R.—Le moins, dix ; c'est-à-dire en été seulement. Nous ne faisons rien en hiver. Nous avons déjà employé jusqu'à 30 hommes.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire que vous payez à vos hommes ? R.—Nous les engageons généralement au mois et nous les pensionnons. La moyenne des salaires est de \$1 à \$2 par jour.

Q.—Vos employés habitent-ils des maisons à vous ? R.—Nous les payons de \$13 à \$25 par mois.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il une quantité illimitée de pierre dans les carrières ? R.—Nous exploitons différentes carrières.

Q.—Avez-vous jamais expédié de la pierre dans Ontario ? R.—J'en envoie un peu à Montréal. J'ai essayé d'y introduire notre pierre meulière, mais les frais de transport par voie ferrée ont rendu ma tentative infructueuse.

Q.—Le grain de la pierre peut-il soutenir la comparaison avec la pierre d'Ontario ? R.—Pour quelques fins elle est meilleure. Pour la coutellerie et les scies elle est meilleure.

Par M. WALSH :

Q.—Le grain est-il plus fin ? R.—Il n'est pas plus fin, mais il donne un plus beau fini ; il ne gratte pas. J'ai essayé d'introduire de grosses meules de marbres sur le marché canadien.

Par M. KELLY :

Q.—Votre pierre est-elle bonne pour aiguïser les ressorts ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Avez-vous essayé de l'exporter en Europe ? R.—Non ; mais nous avons à soutenir la concurrence avec l'Europe.

Par M. GIBSON :

Q.—Savez-vous s'il est exporté d'autres pierre de la Nouvelle-Ecosse dans Ontario ? R.—Pas de la Nouvelle-Ecosse ; je pense qu'il en est exporté du Nouveau-Brunswick. Le peu d'usage qu'il s'en fait dans Ontario, comparé aux Etats-Unis, ne vaut pas la peine qu'on l'expédie par eau, et le transport par chemin de fer est trop dispendieux.

Par M. KELLY :

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Une caissière seulement.

Q.—Vous avez aussi d'autres affaires en rapport avec l'agriculture ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'amélioration dans l'élevage des animaux ou dans l'industrie agricole ? R.—Les instruments aratoires ont amélioré l'industrie agricole. Il y a aussi beaucoup d'excitation au sujet de l'amélioration du bétail, mais en général le bétail amélioré ne peut pas beaucoup aider les cultivateurs ordinaires.

Q.—Ne pourraient-ils pas le vendre facilement ? R.—Nous n'avons pas ici de terres à foin ou à pâturages. Le bétail amélioré ne vient pas aussi bien que l'ancien à moins qu'il ne soit parfaitement nourri. Il exige trop d'alimentation en hiver, et en été nous n'avons pas de pâturages. Relativement aux pierres meulières, je dois ajouter que nous avons un droit protecteur de \$2 la tonne, et il existe un impôt de \$1.75 aux Etats-Unis. L'un ne nous favorise pas et l'autre nous fait tort.

Q.—Ne pensez-vous pas que vous devriez avoir un droit d'exportation ? R.—Ce serait une bonne chose.

Q.—Employez-vous quelquefois votre pierre aux fins de construction ? R.—Oui ; mais les pierres dont nous nous servons pour les meules sont trop tendre.

Par M. WALSH :

Q.—Elle ressemble à la pierre Wallace ? R.—Elle est plus tendre.

GRAHAM FRASER, gérant de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous gérant de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Cet établissement exploite-t-il une autre industrie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un intérêt dans une autre industrie ? R.—Oui.

Q.—Quelle industrie ? R.—La Compagnie de Forges de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Etes-vous gérant des deux ? R.—Non.

Q.—Vous êtes gérant de l'aciérie seulement ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans l'aciérie ? R.—Il y en a 200 présentement.

Q.—Est-ce une bonne moyenne du nombre d'hommes que vous employez ? R.—L'aciérie est un établissement nouveau. En 1884 le nombre des employés était de 110 et aujourd'hui il est de 200.

Q.—A-t-il augmenté graduellement, ou a-t-il varié ? R.—Il y a eu une augmentation graduelle.

Q.—Pouvez-vous classer ces ouvriers par occupations ? R.—Oui.

Q.—A quoi sont-ils employés ? R.—Au laminage, à l'alimentation des fourneaux ; comme machinistes, forgerons, et je suppose qu'on pourrait appeler le reste manœuvres.

Q.—Vos hommes travaillent-ils à poste simple ou à poste double ? R.—A poste double.

Q.—Alternent-ils, ou les escouades de nuit travaillent-elles toujours la nuit et celles de jour le jour ? R.—Elles alternent chaque semaine.

Q.—Ceux qui travaillent à la journée, combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Q.—Ceux qui travaillent la nuit, comment travaillent-ils ? R.—Ils travaillent à l'heure ; ils travaillent 60 heures par semaine, ou 12 heures par nuit.

Q.—Ceux qui travaillent la nuit ont-ils le même salaire que ceux qui travaillent le jour ? R.—Exactement.

Q.—Le salaire est égalisé par le changement ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire les lamineurs reçoivent-ils pour 60 heures de travail ? R.—

Les lamineurs sont payés à la tonne. Dans quelques sections spéciales où ils ne pourraient se faire un salaire, ils sont payés \$4 par jour.

Q.—Quand ils travaillent à la tonne, font-ils \$4 par jour ? R.—Quelques-uns ont fait jusqu'à cinq et six paistres par jour.

Q.—Serait-ce une bonne moyenne pour l'année ? R.—Non ; je crois que la moyenne est de près de \$5.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des chauffeurs ? R.—\$2 quand ils sont payés à la journée. Ils sont payés comme les lamineurs, à la tonne.

Q.—Gagnent-ils davantage de cette façon ? R.—Oui.

Q.—Combien les fondeurs gagnent-ils ? R.—Ils font \$2.50 par jour.

Q.—Combien payez-vous aux machinistes ? R.—De \$1.50 à \$2.

Q.—Et aux forgerons ? R.—A peu près le même salaire.

Q.—Et aux manœuvres ? R.—Ils ont maintenant \$1.10 par jour. Tout l'hiver ils ont \$1 ; pas tous.

Q.—Employez-vous des garçons ? R.—Seulement 10 ou 12.

Q.—Apprennent ils une branche du métier ? R.—Non ; ils servent d'aides.

Q.—Sont-ils en voie d'apprendre une branche du métier ? R.—Oui.

Q.—Ils le peuvent, s'ils le désirent ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous vos hommes toute l'année, ou interrompez-vous vos opérations ? R.—Notre usine a toujours marché depuis son établissement, sauf pendant quelques semaines employées à des réparations urgentes.

Q.—Employez-vous tous vos hommes continuellement, ou bien en mettez-vous quelquefois de côté ? R.—Ils sont très rarement mis de côté, seulement lorsque nous avons des accidents, comme par exemple lorsque les fourneaux font défaut.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Deux fois par mois.

Q.—Leur temps est-il compté jusqu'au jour du paiement ; si non, jusque à quand ? R.—Leur temps va jusqu'au 15 du mois, et ils sort payés le samedi suivant. Ils sont payés le premier samedi après le 17, je crois.

Q.—Alors vous les payez en plein jusqu'au moment où la paye est faite ? R.—Oui.

Q.—En argent ? R.—Oui.

Q.—La compagnie a-t-elle ou tient-elle des magasins pour vendre à ses employés des marchandises d'aucune sorte ? R.—Pas du tout.

Q.—Vous ne leur fournissez des effets d'aucune sorte ? R.—Rien du tout.

Q.—Faites-vous avec eux une convention par laquelle ils peuvent avoir leur charbon ? R.—Pas du tout.

Q.—Exercez-vous un contrôle sur l'emploi de leur salaires ? R.—Aucun.

Q.—Vous ne vous occupez pas de savoir où et de qui ils achètent ? R.—Non.

Q.—La compagnie a-t-elle des maisons qu'elle loue à ses employés ? R.—Non.

Q.—Imposez-vous des amendes à ceux de vos employés qui sont en retard ? R.—Non, mais nous retranchons sur leur salaire le temps qu'ils ne nous ont pas donné.

Q.—Quel retranchement faites-vous ? R.—Si un employé est en retard de quinze minutes, ces quinze minutes lui sont retranchées. Tout est réglé par un billet de contrôle que le bureau lui remet à son arrivée.

Q.—Vos employés sont-ils assez assidus pour que vous puissiez compter sur eux ? R.—Oui ; nous avons de bons employés.

Q.—Sont-ils, pour la plupart, des Néo-Ecossais ? R.—Oui.

Q.—Ils ont appris leur métier ici ? R.—Oui.

Q.—Font-ils autant et sont-ils aussi intelligents que les artisans venus de l'étranger ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos employés ont des maisons à eux ? R.—Oui, un bon nombre mais je ne sais pas combien.

Q.—Savez-vous s'ils ont payé ces maisons à même leur salaire, ou s'ils avaient d'autres ressources ? R.—Je ne saurais dire ; je ne m'en suis jamais informé.

Q.—Quelques-uns d'entre eux ont-ils fait des dépôts aux caisses d'épargnes ou ailleurs ? R.—Je ne sais pas, je le pense.

Q.—En est-il qui sont actionnaires de votre compagnie ? R.—Oui, quelques-uns ; des contre-maitres.

Q.—La côte des actions sur le marché peut-elle leur permettre d'en acheter s'ils le désirent ? R.—Oui.

Q.—En achetant des actions vos ouvriers auraient-ils plus d'intérêt aux travaux et en retireraient ils plus d'avantage ? R.—Je crois que oui ? Pour ma part je serais heureux qu'ils y fussent intéressés.

Par M. KELLY :

Q.—Les a-t-on jamais sollicités d'acheter des actions ? R.—Pas publiquement.

Q.—Avez-vous jamais examiné l'à-propos de la participation aux profits ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si ce système existe aux Etats-Unis ou ailleurs ? R.—Pas beaucoup ; je l'ai entendu dire.

Q.—La compagnie n'aurait pas d'objection à ce que ses employés achetassent des actions ? R.—Pas le moins du monde ; elle en serait heureuse.

Q.—Avez-vous reçu des ordres de tiers-saisie ? R.—Pas souvent, une douzaine ou à peu près.

Q.—Pensez-vous que ce soit une loi juste ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu des hommes blessés dans vos ateliers ? R.—Oui

Q.—La compagnie les indemnise-t-elle pendant qu'ils sont invalides, ou paie-t-elle le médecin ? R.—Non.

Q.—Nous n'avez pas de médecin attaché à l'établissement ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves à l'usine ? R.—Jamais.

Q.—Vous n'avez eu aucune espèce de difficultés ouvrières ? R.—Aucune.

Q.—Y a-t-il jamais eu de divergences d'opinion entre la compagnie et ses employés au sujet des salaires ? R.—Pas de divergences importantes qui n'aient pu être réglés en quelques mots.

Q.—S'il surgissait de ces différends, favoriserez-vous leur règlement par arbitrage ? R.—En dernier ressort, mais je crois que j'essayerais de les régler moi-même avant d'en venir à un arbitrage.

Q.—Et si vous ne réussissiez pas, vous favoriserez l'arbitrage ? Oui.

Q.—Voudriez-vous que ce tribunal fut composé d'un arbitre choisi par vous, d'un autre choisi par vos ouvriers et d'un troisième choisi par les deux premiers ou préféreriez-vous une commission du gouvernement ? R.—Je n'ai jamais songé à cela, et il me faudrait étudier la question avant d'énoncer une opinion.

Q.—Les ouvriers ont-ils une association de secours qui les aide en cas de maladie ? R.—Pas à présent.

Q.—Avez-vous objection à employer des hommes qui appartiennent à des associations ouvrières ? R. D'après ce que j'en ai vu, je crois que n'y aurais pas d'objections.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui font partie de ces organisations ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous ne vous en êtes pas informé ? R.—Non

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous importé des ouvriers spéciaux pour votre exploitation ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Étaient-ce des hommes que vous ne pouviez pas avoir en ce pays ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les dispositions hygiéniques de l'établissement, sont-elles commodes ? R. Oui.

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils propres ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Jusqu'à quel temps se fait le second paiement semi-mensuel après celui que vous avez mentionné ? R.—Jusqu'à la fin du mois. Si le mois finit un mardi nous payons le samedi suivant. Il y a assez de temps pour le faire.

Q.—Alors le seul arrérage est celui des quelques jours d'intervalle ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :

Q.—Si un ouvrier veut quitter l'établissement est-il payé de suite ou bien devra-t-il attendre jusqu'au jour de paie ? R.—Il devra attendre le jour de paie. Nous avons déjà payé auparavant, mais nous attendons une avie de deux semaines.

Q.—Lorsque vous congédier un ouvrier, le payez-vous de suite ? R.—Oui, nous le payons de suite.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté dans le cours des cinq dernières années ? R.—Il n'y a que quatre ans que notre usine est en opération. En 1884, la moyenne des salaires était de \$1.30 ; elle est aujourd'hui de \$1.35,—c'est-à-dire pour chaque jour de travail.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon ? R.—12 ou 14 ans, je ne saurais dire.

Q.—Avez-vous des garçons de 10 ou 12 ans ? R.—Je ne le pense pas. Ils sont passablement grands. Nous n'avons pas beaucoup d'ouvrage léger pour les jeunes garçons.

Q.—Avant de les envoyer au travail, vous assurez-vous s'ils savent lire et écrire ? R.—Non.

DANIEL MCKENZIE, contre-maître de l'acierie, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes contre-maître de l'acierie de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu le témoignage de M. Fraser ? R.—Une partie.

Q.—Vous êtes contre-maître de tout l'établissement ? R.—Seulement d'un petit département.

Q.—Dans quel département êtes-vous employé ? R.—Dans le département de la taille des boulons.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous sous votre contrôle ? De 6 à 18 ou 20.

Q.—Sont-ils tous des ouvriers capables ? R.—Non.

Q.—Combien les ouvriers capables reçoivent-ils dans votre département ? R.—Je ne saurais dire ; quelques-uns reçoivent de \$1.25 à \$2.

Q.—Sont-ils de bons ouvriers ? R.—Quelques-uns le sont, d'autres ne le sont pas.

Q.—Sont-ils fermes au travail ? R.—Oui ; la plupart.

Q.—Pouvez-vous compter sur leurs assiduité ? R.—Sur celle de la plupart.

Q.—Pendant combien de jours de l'année votre département est-il en activité ?
R.—Presque tous les jours, les congés exceptés.

Q.—L'usine est-elle fermée quelquefois pour les réparations nécessaires ?

R.—Nous avons rarement le temps de faire des réparations.

Q.—Les commandes sont pressantes ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous de vos hommes qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Oui, plusieurs ; mais je ne saurais dire combien.

Q.—Vous savez que quelques-uns le sont ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu quelques-uns de vos hommes exprimer l'opinion qu'il serait préférable que la paie eût lieu plus souvent ? R.—Oui.

Q.—Ils aimeraient mieux être payés plus fréquemment ? R.—Quelques-uns ; d'autres ne se soucieraient pas de l'être avant la fin du mois.

Q.—Y en a-t-il qui sont obligés de faire des comptes parce qu'ils ne sont pas payés plus fréquemment ? R.—Non ; je crois que ceux qui achètent argent comptant pourraient le faire tout aussi bien s'ils n'étaient payés qu'une fois par mois.

Q.—Y en a-t-il qui vont demander des avances au bureau avant la paye ?
R.—Je crois que cela est arrivé une fois ou deux.

Q.—Est-ce des ouvriers rangés ? R.—Cela n'arrive pas aux plus rangés.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous l'autorisation d'accepter ou de congédier les ouvriers ? R.—Je considère quelquefois que j'ai le pouvoir de renvoyer un homme qui ne me convient pas.

Q.—Est-il congédié quand vous dites qu'il ne vous convient pas ? R.—Non ; je puis seulement le faire sortir de mon département.

Q.—L'employer est-il obligé de donner un avis de quinze jours avant de quitter l'établissement ? R.—Il n'y a pas de règle.

Q.—Quel avis le gérant est-il obligé de donner ? R.—Je ne sache pas qu'il soit tenu de donner avis.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous une maison ? R.—Oui ; j'en ai trois à présent.

Q.—Les avez-vous construites à même votre salaire ? R.—En très grande partie.

Q.—Combien de logements dans chaque maison ? R.—Deux.

Q.—Combien de chambres dans chaque logement ? R.—Trois ou quatre.

Q.—Combien chaque logement vous rapporte-t-il par mois ? R.—Trois ou quatre piastres.

Q.—Combien payez-vous en taxes ? R.—Je ne me rappelle pas le montant. Nous payons en petites sommes. La taxe du comté forme un compte, et celle des écoles un autre compte.

Q.—Travaillez-vous jamais le dimanche ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un système de mise à l'amende pour ouvrages non exécutés, c'est-à-dire pour ouvrages inférieurs ? R.—Non ; si un homme ne peut pas travailler à une tâche nous l'ôtions de là et le mettons à une autre tâche qu'il peut faire.

Q.—Savez-vous comment sont les salaires ici en comparaison de ceux qui ont cours ailleurs ? R.—Rien de plus que ce que j'en entends dire parfois.

Q.—Existe-t-il une société dans votre usine ? R.—Non, il n'y en a jamais eu depuis que je suis là.

Q.—Croyez-vous aux organisations dans un établissement de ce genre ?
R.—Non ; je crois que quand un ouvrier est mécontent il devrait s'en aller.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous jamais eu des ouvriers qui ne pourraient pas s'en aller ?
R.—Je crois que ce serait leur propre faute.

Par M. KELLY :

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui ont de l'argent dans les caisses d'épargnes ? R.—Oui, il y a eu quelques-uns ; je ne saurais dire combien.

Q.—Pourriez-vous nous donner d'autres renseignements que ceux que vous avez fournis en réponse à nos questions et qui pourraient être de quelque utilité ? R.—Je n'en connais pas pour le moment.

Q.—L'état hygiénique de l'établissement est-il bon relativement aux cabinets d'aisance ? R.—Je crois que oui, d'après ce que j'en puis juger.

Q.—Employez-vous des petits garçons ? R.—Pas très petits.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Je ne saurais dire ; il peut y en avoir de 12 ans, et ce serait les plus jeunes.

Q.—Y en a-t-il plusieurs ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait plus que deux.

Q.—Leur travail n'est pas très pénible ? R.—Il consiste à aller ça et là et à ramasser les menus matériaux.

Par M. KERWIN :

Q.—Ont-ils à travailler les mêmes heures que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Quel est à peu près le prix d'un lot de terre ici ? R.—Les terrains sont vendus par lot, depuis \$50 en montant.

Q.—Où cela ? R.—En dehors de la municipalité, c'est-à-dire en dehors des limites de la ville.

Q.—En dehors de la ville vous pouvez avoir un lot pour \$50 ? R.—Pour moins que cela même.

Par M. FREED :

Q.—A quelle distance de l'usine ? R.—A environ 50 verges.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il des apprentis à l'usine ? R.—Je n'en connais qu'un.

Q.—Est-il sous brevet d'apprentissage ? R.—Non ; mais je crois qu'il a été convenu, lorsqu'il est entré, qu'il apprendrait le métier.

Q.—Les garçons travaillent-ils 12 heures de nuit comme les hommes ? R.—La plupart travaillent pendant le jour seulement.

THOMAS MCKAY, lamineur, de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes employé à l'acierie de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes lamineur ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de lamineurs dans cet établissement ? R.—Il y en a trois.

Q.—Travaillez-vous à la journée, à la semaine ou à la pièce ? R.—Je travaille la plus grande partie de la journée à la pièce, et le reste du temps à la tonne.

Q.—Quand vous travaillez à la tonne, combien gagnez-vous ? R.—Je gagne \$5 et \$6 par jour.

Q.—Quelle est la bonne moyenne des gains d'une journée ? R.—Je considère que \$5 constituent une bonne moyenne.

Q.—Pendant combien de jours de l'année pouvez-vous travailler si vous le désirez ? R.—Durant les deux dernières années j'aurais pu travailler tous les jours, sauf une ou deux semaines.

Q.—Sur ces \$5 payez-vous pour de l'aide ? R.—Non ; rien du tout.

Q.—Toute cette somme est à vous ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous, comme les autres, 10 heures le jour et 12 heures la nuit ;

R.—Oui ; nous ne sommes pas strictement restreints à ces heures ; nous partons généralement une demi-heure avant le temps.

Q.—Vous comptez tant de chaudes comme le travail d'une journée ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous ce que gagnent les chauffeurs ? R.—\$2 par jour. Lorsqu'ils travaillent à la tonne, ils ont la moitié du salaire des laminés.

Q.—Vous n'avez pas voix au chapitre pour fixer les prix ; c'est fait par la direction ? R.—Oui, c'est fait par la direction.

Q.—Depuis quand travaillez-vous là ? R.—Depuis trois ou quatre ans, je crois.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Vous avez fait quelques économies, je suppose ? R.—Un peu.

Q.—Avez-vous une propriété foncière ? R.—Non ; je demeure chez mes parents.

Q.—Avez-vous à nous communiquer quelques renseignements qui pourraient être importants pour les ouvriers ? R.—Je ne vois pas ce que je pourrais dire.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs ? R.—Très peu ; j'ai travaillé pendant deux ou trois ans à Providence, R. I.

Q.—Serait-il avantageux pour les ouvriers d'être payés plus souvent qu'ils le sont ? R.—Je ne le pense pas ; ce serait plus avantageux pour ceux qui vivent au jour le jour.

Q.—Avez-vous des actions dans la compagnie ? R.—J'ai quelques actions préférentielles.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous quelques raisons pour dire que vous ne pensez pas qu'il serait avantageux d'être payé plus souvent que tous les quinze jours ? R.—C'est seulement une semaine de retard dans le paiement ; les magasins n'exigeraient pas plus pour laisser courir un compte deux semaines qu'une semaine, et pour ceux qui ne sont pas en besoin d'argent c'est seulement l'intérêt d'une semaine, et ce n'est pas important.

Par M. KERWIN :

Q.—Est-ce qu'un homme ne pourrait pas faire mieux avec de l'argent comptant qu'en recourant au crédit ? R.—Je crois qu'il pourrait faire infiniment mieux.

DAVID REYNOLDS, employé aux forges, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous à l'aciérie ? R.—Non ; je travaille aux forges.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis machiniste.

Q.—Combien gagnez-vous ? R.—\$2.25 par jour.

Q.—Etes-vous constamment employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Les autres machinistes ont-ils le même salaire que vous ? R.—Non.

Q.—Savez-vous ce qu'ils reçoivent ? R.—De \$1.75 à \$2.25. Je crois qu'il y en a qui reçoivent un peu moins que \$1.75. Un bon machiniste reçoit de \$1.75 à \$2.25.

Q.—Y a-t-il des garçons dans cet atelier ? R.—Un.

Q.—Apprend-il le métier ? R.—Oui ; mais il n'est pas là comme apprenti.

Q.—Savez-vous ce qu'il reçoit ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous travaillé comme machiniste ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—Dans le Massachusetts.

Q.—Comment sont les salaires ici comparativement à ceux du Massachusetts ?
R.—Ils sont un peu plus faibles.

Q.—Et les dépenses ? R.—Elles sont à peu près les mêmes pour moi.

Q.—Les loyers sont-ils plus élevés là ? R.—Ils sont à peu près les mêmes.
Il n'y a pas une différence de 50 centins par mois dans une ville de 20,000 âmes.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une maison ou êtes-vous à bail ? R.—A bail.

Q.—Combien payez-vous pour loyer ? R.—\$5.50 par mois.

Q.—Combien de chambres avez-vous ? R.—Quatre.

Q.—Pensez-vous que le paiement hebdomadaire serait plus avantageux que le paiement bi-mensuel ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Dix heures.

Q.—L'usage des machines a-t-il fait baisser les salaires ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous songé à acheter des actions ? R.—Oui, en différentes occasions.

Par M. GIBSON :

Q.—Dix heures constituent-elles une bonne journée d'ouvrage ou sont-elles excessives ? R.—J'aimerais mieux que les heures de travail fussent raccourcies.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il du travail le dimanche ? R.—Il y en a. Je n'en ai pas fait depuis quelque temps,

Par M. FREED :

Q.—Si vous étiez payé à l'heure, aimeriez-vous mieux travailler pendant dix heures au lieu de huit ? R.—Je préférerais travailler dix heures ; l'argent est une considération.

Par M. WALSH :

Q.—Les garçons ont-ils accès aux machines ? R.—Il n'y a qu'un seul garçon dans mon atelier, et il est très jeune, 16 ou 17 ans.

Par M. KERWIN :

Q.—Votre observation que " l'argent est une considération " s'applique-t-elle au paiement mensuel ? R.—Non ; la seule différence, c'est que nous aurions notre argent un peu plus tôt, mais je ne pense pas que ce serait un avantage. Si un homme veut acheter au comptant il lui faut ménager une quinzaine, et s'il était payé chaque semaine il lui faudrait ménager une semaine.

Q.—Il manipulerait l'argent plus souvent ? R.—Il le dépenserait plus souvent.

Q.—Est-ce là la règle ? R.—Je crois que oui.

Par M. KELLY :

Q.—Ce n'est pas la règle ici seulement ? R.—Je crois qu'il en est partout de même.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous ne parleriez pas d'autorité d'une ville où vous n'êtes pas allé ? R.—Il n'est pas nécessaire d'aller dans une ville pour connaître l'état des choses. Pour la même classe d'hommes le salaire doit être à peu près le même.

Q.—Etes-vous d'avis que le paiement mensuel serait aussi avantageux que le paiement bi-mensuel ? R.—Je considère que le paiement mensuel est aussi avantageux que n'importe quel autre.

Q.—Pourriez-vous réaliser autant d'économies dans l'achat de vos épiceries ? R.—Je crois que oui. On peut faire beaucoup d'économies en achetant au comptant.

Q.—Un homme qui gagne \$1.75 par jour et qui a une famille peut-il le faire ? R.—Je crois que oui, s'il tient bien ses comptes.

Par M. WALSH :

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents dans votre fonderie ?—R.—Il n'y en a eu qu'un seul fatal depuis que je suis là.

Q.—Quand est-il arrivé ? R.—Il y a de 18 mois à 2 ans.

Par M. GIBSON :

Q.—Faites-nous connaître cet accident ? R.—Un homme est tombé sur l'arbre de couche de la machine.

Q.—Était-ce réellement un accident ou un manque de précaution ? R.—Je suis d'opinion que c'était un accident. La victime était à huiler la machine, et s'est fait prendre dans une des courroies.

ALEXANDER REID, employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—A l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Dans quel atelier travaillez-vous ? R.—Au laminoir.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers dans cet atelier ? R.—Sept ou huit.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la pièce et à l'heure.

Q.—Quelle est la moyenne des recettes hebdomadaires de ceux qui travaillent à l'heure ? R.—Ces recettes diffèrent. Plusieurs ouvriers travaillent à l'heure, et quatre ou cinq à la pièce.

Q.—Quel ouvrage faites-vous ? R.—Le laminage.

Q.—Travaillez-vous à la tonne ou à l'heure ? R.—Aux deux.

Q.—Quand vous travaillez à la tonne, combien gagnez-vous par jour ? R.—\$3 ou \$4.

Q.—Et quand vous travaillez à l'heure ? R.—\$2.

Q.—Combien reçoivent les chauffeurs des laminoirs ? R.—Je ne saurais dire.

Par M. KELLY :

Q.—Tenez-vous maison ? R.—Non.

Q.—Etes-vous célibataire ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous en pension ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous pour votre pension ? R.—\$3.

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs ? R.—Non, c'est-à-dire pas à l'étranger ; j'ai travaillé aux champs.

Q.—Un homme qui travaille au laminoir peut-il gagner autant qu'aux champs s'il y travaille aussi fort ? R.—Je crois que oui. Il peut gagner plus que le font aujourd'hui les cultivateurs.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'atelier, bonne ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des plaintes à formuler ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des petits garçons dans votre atelier ? R.—Non ; pas très petits.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Pas ici.

Q.—Préférez-vous être payé chaque semaine ou tous les quinze jours ? R.—Cela m'est égal ; j'aime autant l'un que l'autre.

Q.—Serait-il avantageux pour un homme qui reçoit \$1.10 par jour d'être payé à la semaine ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous avez entendu les témoignages des autres employés ? R.—Oui.

Q.—Partagez-vous leur opinion ? R.—Oui.

Q.—Les dégrossisseurs gagent-ils autant que les finisseurs ? R.—C'est toute la même chose, cela dépend simplement des laminoirs. Le chef est censé être au finisseur.

Q.—Avez-vous jamais songé à prendre des actions dans la compagnie ? R.—Non.

Q.—Vous ne vous soucieriez pas d'en acheter ? R.—Je n'y ai jamais songé.

Q.—Vous a-t-on demandé d'en prendre ? R.—Non.

Q.—Porteriez-vous plus d'intérêt au succès de l'établissement si vous aviez des actions ? R.—Je n'y serais pas plus intéressé en ce qui concerne mon ouvrage.

A. L. MURRAY, employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—A l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Que faites-vous ? R.—Je conduis la grue à vapeur.

Q.—Combien êtes-vous dans cet emploi ? R.—Deux.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—15 centins de l'heure.

Q.—Alternez-vous pour le travail de nuit ? R.—Oui.

Q.—Recevez-vous le même salaire pour la nuit que pour le jour ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous des griefs ? R.—Non.

Q.—Etes-vous content de votre sort ? R.—Oui.

Q.—L'eau que vous buvez dans l'établissement est-elle bonne ? R.—Oui.

Q.—Aussi bonne qu'en ville ? R.—Oui.

Q.—Vous en plaignez-vous ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une maison ? R.—Non.

Q.—Etes-vous à bail ? R.—Oui.

Q.—Combien de loyer payez-vous ? R.—Je préfère ne pas le dire. Je demeure chez mon beau-père.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux pour vous de prendre des actions dans la compagnie ? R.—Je suppose qu'il le serait un peu.

Q.—Travaillez-vous jamais le dimanche ? R.—Non.

Q.—Est-ce que vous êtes mis à l'amende quand vous n'arrivez pas à l'heure réglementaire ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Et 12 heures la nuit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves dans l'établissement ? R.—Non.

Q.—Etes-vous parfaitement content de vos patrons ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous combien d'actions il y a sur le marché ? R.—Non.

Q.—Abondez-vous dans l'opinion des autres témoins ? R.—Oui.

BENJAMIN HUMPHREY, chauffeur, compagnie des forges de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

- Q.—Où êtes-vous employé ? R.—Aux forges de la Nouvelle-Ecosse.
 Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Le chauffage.
 Q.—Combien recevez-vous par jour ? R.—Je travaille généralement à la pièce.
 Q.—Combien recevez-vous ? R.—De \$2 à \$2.25 par jour.
 Q.—Quelle est la moyenne de votre gain par jour ? R.—De \$2.25 à \$2.50.
 Q.—Travaillez-vous constamment toute l'année ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

- Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.
 Q.—Vous êtes célibataire ? R.—Oui.
 Q.—Etes-vous en pension ? R.—Non.
 Q.—Etes-vous propriétaire foncier ? R.—J'ai une maison.
 Q.—L'avez-vous achetée à même votre salaire depuis que vous êtes aux forges ? R.—Presque.
 Q.—Avez-vous à vous plaindre de vos patrons ? R.—Pas du tout.
 Q.—Etes-vous content de votre salaire ? R.—Oui.
 Q.—Préféreriez-vous être payé plus souvent ? R.—Non.
 Q.—Avez-vous à vous plaindre de l'eau que vous buvez ? R.—Non.
 Q.—La condition hygiénique de l'établissement est-elle bonne ? R.—Oui.

GEORGE BEATTIE, employé à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

- Q.—Où êtes-vous employé ? R.—A la verrerie de la Nouvelle-Ecosse.
 Q.—A quoi êtes-vous employé ? R.—Au réchauffage du verre après qu'il a été moulé.
 Q.—Depuis quand travaillez-vous dans sa manufacture ? R.—Depuis son établissement, en septembre 1881.
 Q.—Quel âge aviez-vous quand vous êtes entré là ? R.—De 14 à 15 ans.
 Q.—Combien gagnez-vous ? R.—80 centins par jour.
 Q.—Apprenez-vous une partie du métier de façon à apprendre plus ? R.—Je ne sais pas.
 Q.—Votre emploi change-t-il à mesure que vous acquérez des connaissances ? R.—Oui.
 Q.—Et vous gagnez davantage ? R.—Oui.
 Q.—Combien gagniez-vous en commençant ? R.—42 centins par jour.
 Q.—Espérez-vous arriver à la plus haute position dans l'usine ? R.—Non.
 Q.—Voyez-vous jour à devenir souffleur ? R.—Cela se peut.
 Q.—Avez-vous appris le moulage du verre ? R.—Non.
 Q.—Y a-t-il plusieurs garçons employés à l'ouvrage que vous faites ? R.—Ily en a 8 à peu près.
 Q.—Reçoivent-ils tous le même salaire ? R.—Nous sommes huit qui recevons le même salaire.
 Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—De 7 à 8½ heures.
 Q.—Pensionnez-vous chez vos parents ? R.—Non ; ils sont morts.
 Q.—Combien payez-vous pour votre pension ? R.—Je pensionne chez ma tante, et je paye ce que je veux.

Q.—Quand votre salaire vous est-il payé ? R.—Chaque semaine.

Q.—Êtes-vous payé en plein ? R.—Non ; la semaine de paie commence le jeudi, deux jours sont retenus.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il beaucoup de petits garçons employés dans l'établissement, des garçons d'une dizaine d'années ? R.—Il y en a douze ; un de 12 et les autres de 14 ans.

Q.—Ces jeunes garçons peuvent-ils lire et écrire ? R.—Il y en a deux qui ne le peuvent.

Q.—Leurs pères vivent-ils ? R.—Le père de l'un d'eux vit.

Q.—Travaille-t-il dans la verrerie ? R.—Oui.

Q.—A-t-il un bon salaire ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'établissement,—bonne ? R.—

Oui. Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils bons ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils entretenus propres ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous des économies ? R.—Non.

Q.—Vous dépensez tout votre argent pour vivre ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous toute l'année ? R.—Non.

Q.—Combien de temps travaillez-vous ? R.—Généralement deux mois en été

Par M. KELLY :

Q.—Les employés, hommes et femmes, se servent-ils des mêmes cabinets d'aisance ? R.—Il n'y a que deux ou trois femmes.

Q.—Ont-elles des commodités séparées ? R.—Oui.

Q.—La compagnie n'a pas de magasin où vous achetez vos effets ? R.—Pas que je sache.

Q.—Elle ne vous demande pas d'acheter dans des magasins particuliers ? R.—Non.

Par M. KERWIN :

Q.—Comment les petits garçons sont-ils traités par les hommes avec lesquels ils travaillent ? R.—Assez bien.

Q.—Sont-ils frappés ? R.—Pas maintenant.

Q.—Ont-ils jamais été maltraités ? R.—Ils l'étaient quand il y avait des Américains ici.

Q.—Y en a-t-il encore des Américains ? R.—Non ; pas dans la manufacture.

JAMES DAVIDSON, finisseur, verrerie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

Q.—Êtes-vous employé à la verrerie ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis finisseur.

Q.—Y a-t-il plusieurs finisseurs ? R.—Trois.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Pratiquement neuf heures par jour ; mais nous ne travaillons jamais autant.

Q.—Alternez-vous pour le travail de jour et de nuit ? R.—Non ; nous ne travaillons que le jour, quoique l'ouvrage soit pressé.

Q.—Combien les fournisseurs gagnent-ils ? R.—Ils gagnent \$3 par jour.

Q.—C'est le salaire fixe ? R.—Oui, excepté pour les commençants—ils n'ont pas autant.

Par M. KELLY :

Q.—Où travailliez-vous avant d'être employé par cet établissement ? R.—En Angleterre.

Q.—Avez-vous appris spécialement ce métier ? R.—Oui.

Q.—En Angleterre aviez-vous passé un contrat ? R.—Non, il ne se fait pas de contrat ; si on aime l'établissement on y reste, si non on peut s'en aller.

Q.—Y a-t-il des petits garçons employés dans la verrerie ? R.—Pas de très petits.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—De 12 à 14 ans.

Q.—Peuvent-ils lire et écrire ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Avez-vous des enfants qui travaillent dans l'établissement ? R.—J'en ai un.

Q.—Quel âge a-t-il ? R.—15 ans.

Q.—Sait-il lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—Et un terrain aussi ? R.—Oui.

Q.—Quelles taxes payez-vous ? R.—Elles diffèrent. Si vous faites des améliorations les taxes sont augmentées.

Q.—Vous avez fait le même ouvrage en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Comment sont les salaires, comparativement, là et ici ? R.—Ils sont à peu près les mêmes pour la même quantité d'ouvrage.

Q.—Pouviez-vous faire \$3 par jour en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Travailliez-vous pendant le même nombre d'heures ? R.—Non ; nous travaillions pendant 8 heures. C'est généralement le système qui a cours en Angleterre. Huit heures sont spécifiées, mais vous ne travaillez généralement pas plus de cinq heures. Vous avez un nombre donné d'articles à faire pour une journée de travail.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'avez pas de plaintes à faire contre la compagnie ? R.—Non.

Q.—Vous êtes satisfait ? R.—Oui.

Q.—La condition hygiénique de l'établissement est-elle bonne sous le rapport des cabinets d'aisance, etc ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous bâti votre maison avec les économies que vous avez faites sur votre salaire depuis que vous travaillez à la verrerie ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Pendant combien de mois de l'année travaillez-vous ? R.—Nous suspendons les opérations vers la mi-juillet et les reprenons au commencement de septembre. Nous cessons pendant les plus grandes chaleurs.

Par M. KERWIN :

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la verrerie ? R.—Depuis 5 ans.

Q.—Et votre fils ? R.—Il travaille de temps en temps.

Q.—Depuis quand avez-vous votre maison ? R.—Depuis près de cinq ans. Je l'ai achetée en arrivant ici.

JAMES BOND, mouleur à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté et interrogé.

Par M. FREED :

- Q.—Vous êtes employé à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.
 Q.—Quelle partie de l'ouvrage faites vous ? R.—Le moulage.
 Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures par jour que le dernier témoin entendu ? R.—Oui, nous travaillons ensemble.
 Q.—Travaillez-vous alternativement le jour et la nuit ? R.—Pas cette année.
 Q.—Vous travaillez constamment le jour ? R.—Oui, le jour.
 Q.—Quel salaire payez vous à un pressier ? R.—De deux à trois dollars.
 Q.—Quel est le montant d'une moyenne raisonnable ? R.—\$2.50.
 Q.—Etes-vous constamment employé ? R.—Oui, excepté quand les ateliers sont fermés.
 Q.—C'est une besogne passablement dure, n'est-ce pas ? R.—Oui, passablement dure.

Par M. WALSH :

Q.—Pendant combien de temps les ateliers restent-ils fermés ? R.—Ils sont fermés pendant six ou huit semaines.

Par M. KELLY :

- Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.
 Q.—Etes-vous propriétaire de la maison que vous occupez ? R.—Oui.
 Q.—Cette maison a-t-elle été construite avec vos épargnes ? R.—Non.
 Q.—Vous aviez auparavant de l'argent de côté ? R.—Oui.
 Q.—Combien avez-vous de jeunes garçons sous vous ? R.—Environ 5.
 Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Environ 16 ans.
 Q.—Tous les jeunes garçons que vous avez sous vous savent-ils lire et écrire ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous aucun grief à soumettre ? R.—Non.
 Q.—Vous êtes entièrement satisfait ? R.—Oui.
 Q.—Vous n'avez jamais eu aucune grève ? R.—Non.
 Q.—Etes-vous organisés en union ici ? R.—Oui ; mais je ne fais pas partie de cette organisation.

WILLIAM GERMAN, employé dans la fabrique de verrerie de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté.

Par M. FREED :

- Q.—Vous êtes employé dans la fabrique de verrerie de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.
 Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je fabrique des cheminées de lampes.
 Q.—Les soufflez-vous ? R.—Oui.
 Q.—Travaillez-vous à la pièce ou à la semaine ? R.—Je travaille à la pièce.
 Q.—Combien pouvez-vous gagner par jour ou par semaine ? R.—Je ne le sais pas ; je gagne, quelquefois, plus dans une semaine que dans une autre.
 Q.—Quelle peut être la moyenne raisonnable de ce que vous pouvez gagner par semaine ? R.—Environ \$14.
 Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Notre journée de travail est censée être de neuf heures ; mais nous ne travaillons pas souvent un tel nombre d'heures

Q.—Vous avez un certain nombre d'articles à composer, et vous considérez ce travail comme une journée de travail ? R.—Oui.

Q.—Et quand vous avez composé ce nombre d'articles, vous quittez l'atelier ? R.—Oui.

Q.—Le soufflage du verre est-il une occupation contraire à la santé ? R.—J'ai entendu dire que c'était nuisible à la santé.

Q.—Connaissez-vous plusieurs ouvriers qui continuent à travailler le verre jusqu'à ce qu'ils aient atteint un âge avancé ? R.—Je n'en connais aucun. Mais je connais des ouvriers qui ont atteint l'âge moyen, et qui ont travaillé le verre pendant toute leur vie.

Q.—Et jouissent-ils encore d'une bonne santé ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes seul ? R.—Oui.

Q.—Tenez-vous maison ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous construit la maison que vous habitez avec vos épargnes ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé dans une autre fabrique de verre que celle où vous travaillez maintenant ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des jeunes garçons sous vous ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Deux.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Je suppose qu'il a 13 ou 14 ans.

Q.—Peut-il lire et écrire ? R.—Je ne le crois pas ; c'est un étranger.

Q.—Est-ce un des ouvriers qui ont été amenés ici ? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes garçons sont-ils disposés à apprendre à lire et écrire ? R.—Quelques-uns d'entre eux le sont.

Q.—L'eau à boire est-elle d'une qualité satisfaisante ? R.—Elle est satisfaisante.

Q.—Vous en êtes vous jamais plaint ? R.—Non.

Q.—Aucun autre ouvrier ne s'en est plaint ? R.—Pas que je sache.

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve la fabrique ? R.—Elle n'est pas des meilleures.

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils en mauvais état ? R.—Ils ne sont pas en très bon état.

Q.—Est-il arrivé quelque accident aux ouvriers dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Ne vous a-t-on jamais signifié aucune saisie ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si l'on a jamais signifié des saisies à d'autres employés de votre établissement ? R.—Non, du moins, pas que je sache.

Q.—Avez-vous des actions dans la compagnie ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais été tenté de souscrire au capital-actions ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si certains ouvriers de votre établissement ont fait quelques épargnes et les ont déposées à la banque ? R.—J'en connais quelques-uns.

Q.—Vous ne travaillez pas le dimanche ? R.—Non.

Q.—Impose-t-on des amendes contre les ouvriers, qui brisent de la verrerie ? Non ; du moins, je ne le crois pas.

JOHN BUSBY, chaudronnier, de la fonderie Matheson, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un chaudronnier.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé à cet ouvrage ? R.—Depuis seize ans.

Q.—Avez-vous toujours été employé dans le même établissement ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres localités ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre le salaire que vous recevez ici et celui que vous receviez ailleurs ? R.—Les salaires sont les mêmes à Halifax qu'ici.

Q.—Qu'estimez-vous comme étant un salaire raisonnable pour une journée de travail ? R.—J'estime que \$1.87 est un salaire raisonnable pour New-Glasgow.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Je le serai bientôt.

Q.—Combien coûte un lopin de terre mesurant 50 pieds sur 100 ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. WALSH :

Q.—Quelle est l'étendue de votre lot ? R.—Je n'en connais pas l'exacte étendue.

Q.—Combien vous a-t-il coûté ? R.—Il m'a coûté \$100.

Q.—Avez-vous épargné cet argent depuis que vous êtes employé ici ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucun grief à soumettre contre l'établissement dans lequel vous travaillez ? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Je suis payé tous les quinze jours.

Q.—Aimeriez-vous mieux être payé plus souvent ? R.—Non.

Q.—Ne pourriez-vous pas profiter de votre salaire s'il vous était payé chaque semaine ? R.—L'un ou l'autre de ces deux systèmes est également bon pour moi.

Q.—Le coût de la vie ici, diffère-t-il du coût de la vie à Halifax ? R.—Je ne vois aucune différence.

Q.—Sont-ils aussi élevés l'un que l'autre ? R.—Oui.

— — —

JAMES SINCLAIR, forgeron de la fonderie Mathewson, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ? R.—Depuis 14 ans.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'ici ? R.—Non.

Q.—Quel est le nombre de vos heures de travail par jour ? R.—Je travaille dix heures par jour.

Q.—Travaillez-vous à la journée, ou à la pièce ? R.—Je travaille à la journée.

Q.—Quel est le salaire ordinaire payé aux forgerons ? R.—Je suis le seul forgeron dans cette fonderie—et je reçois \$2 par jour.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire de la maison que vous occupez ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous construite à même les économies que vous avez faites depuis que vous êtes employé dans cet établissement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucun grief à soumettre contre l'établissement dans lequel vous travaillez ? R.—Aucun.

— — —

ROBERT GRAHAM, machiniste, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un machiniste.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé comme tel ? R.—Depuis 18 ans.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé à Truro et à Providence, dans le Rhode Island.

Q.—Quel est le salaire ordinaire payé, ici, à un machiniste ? R.—Je ne le sais pas ; pour ce qui me regarde, je reçois \$10 par semaine.

Q.—Combien un machiniste reçoit-il à Providence ? R.—De \$2.40 à \$2.75 par jour, selon l'atelier, et \$3 par jour dans certains établissements.

Q.—Etes vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une famille ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une famille dans les Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre le coût de la vie, ici, et le coût de la vie à Providence ? R.—Je ne pourrais le dire. Le prix des loyers est peut-être plus élevé aux Etats-Unis. Si je n'étais pas marié, j'irais me fixer là dès demain.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Je travaille, en moyenne, dix heures par jour—soit 50 heures par semaine.

Q.—Est-il arrivé quelques accidents dans votre établissement ? R.—Aucun accident sérieux n'est arrivé à ma connaissance.

Q.—Etes-vous satisfait de votre emploi ? R.—Je le suis.

Q.—Avez-vous aucun grief à soumettre ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu aucune grève dans votre établissement ? R.—Pas que je sache.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre le coût de la vie, ici, et le coût de la vie à Truro ? R.—Je ne suis pas prêt à le dire.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires payés ici et à Truro ? R.—Je reçois, ici, un salaire plus élevé qu'à Truro.

ROBERT FRASER, machiniste, est assermenté.

Par M. KELLEY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un machiniste.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé comme machiniste ? R.—Depuis 20 ans.

Q.—Avez-vous travaillé dans aucune autre ville ? R.—Non.

Q.—Avez-vous toujours travaillé dans la fonderie de Mathewson ? R.—Non ; j'ai travaillé pour M. Mathewson pendant environ 19 ans.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux machinistes d'ici ? R.—Environ \$10 par semaine.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire de la maison que vous occupez ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous pendant que vous étiez employé dans cet établissement, gagné l'argent avec lequel vous avez acquis cette propriété ? R.—Non, je possédais cet argent auparavant ; mais j'ai construit cette maison depuis que je suis employé par M. Mathewson.

Q.—Vos gages ne font que suffire pour votre subsistance ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si vous pourriez obtenir un salaire plus élevé ailleurs ? R.—Si j'étais plus jeune je crois que je le pourrais ; mais à présent je fais mieux de rester où je suis.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous le soir ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Recevez-vous un salaire plus élevé quand vous travaillez le soir ? R.—Oui ; je suis payé sur le pied d'une heure et demie par l'heure.

Par M. KELLY :

Q.—Votre établissement emploie-t-il des jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve votre établissement ? Les cabinets d'aisance sont-ils propres et en bon ordre ? R.—Oui.

Q.—L'eau à boire est-elle satisfaisante ? R.—Oui.

Q.—Votre établissement emploie-t-il jamais des ouvriers étrangers ? R.—Non.

Q.—Il n'emploie aucun ouvrier importé de l'étranger ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non.

Q.—Votre établissement impose-t-il des amendes, quand l'ouvrier ne travaille pas suffisamment ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais jugé à propos d'acheter des actions de la compagnie ? R.—Non.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Serait-ce un avantage pour vous d'être payé plus souvent ? R.—Je ne le crois pas.

— — —

JOHN FRASER, employé dans les usines d'acier de la Nouvelle Ecosse, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes employé dans les usines d'acier de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis fondeur.

Q.—Vous êtes chargé des fourneaux de fusion ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Je gagne de \$3.10 à \$3.25 par jour.

Q.—Combien d'ouvriers dirigez-vous ? R.—Environ 25.

Q.—Quelle est leur occupation ? R.—Ils servent tous les fourneaux, et il y a quatre gaziers.

Q.—Quel salaire reçoivent-ils ? R.—L'un de ceux que je dirige gagne \$2.25 par jour, ou 25 centins par heure. Les autres reçoivent de 15 à 18 centins par heure, et les gaziers 12 centins.

Q.—Quelle est la durée du travail des Gaziers ? R.—Le travail est continu.

Q.—Quelle est la durée de la journée des hommes, qui travaillent avec eux ? R.—Ils travaillent de 7 heures du matin à 6 heures du soir. L'équipe de nuit commence alors et travaille jusqu'à 7 heures du matin.

Q.—Y a-t-il, dans votre département, des ouvriers, qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous le nombre ? R.—Il y en a seulement deux.

Q.—En connaissez-vous qui aient acquis des actions de la compagnie ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Les heures de travail sont-elles fixées par une conférence entre les patrons et les ouvriers, ou de manière à donner autant de satisfaction possible ? R.—Il faut qu'il y ait constamment des ouvriers à l'ouvrage.

Q.—L'équipe de jour travaille-t-elle aussi longtemps que l'équipe de nuit ? R.—Elle travaille 60 heures par semaine. Les hommes de l'équipe de nuit obtiennent 5 heures tous les quinze jours, le lundi matin.

Q.—Vous êtes payés aussi souvent que les autres ouvriers ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve votre établissement ? R.—Assez bonne.

Q.—Avez-vous aucun grief à soumettre ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais eu l'intention d'acheter des actions de la compagnie ?
R.—Non ; je n'y ai jamais songé.

Q.—Avez-vous jamais entendu les ouvriers exprimer l'opinion qu'il serait opportun pour eux de le faire ? R.—Non.

WIDDEN GRAHAM, commis dans un magasin d'épicerie, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis commis dans un magasin d'épicerie.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous commis ? R.—Depuis six ans.

Q.—Avez-vous jamais eu d'autre emploi ? R.—J'ai été employé, pendant une année, dans la verrerie.

Q.—Avez-vous remarqué que les ouvriers se soient perfectionnés depuis que cet établissement est ouvert ? R.—Il y a amélioration sous un rapport, c'est-à-dire, dans la qualité des ouvriers pour ce qui regarde les ouvriers experts ; mais pour ce qui concerne les autres ouvriers, je ne puis dire qu'il y ait eu aucune amélioration sensible. La plus grande partie des employés se compose d'hommes, qui sont nés, ou qui ont été élevés à la campagne.

Q.—Croyez-vous que si les établissements manufacturiers allouaient une part de leurs profits à leurs ouvriers, qu'ils y gagneraient de part et d'autre ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Savez-vous si l'on emploie des enfants dans les fabriques ? R.—Oui, l'on en emploie. Je me suis beaucoup occupé de cette question, et je puis affirmer que l'on emploie un grand d'enfants, qui ne savent ni lire ni écrire. Il y a des enfants de 13 à 14 ans et il y en a même occasionnellement de 11 à 12 ans.

Q.—Avez-vous attiré l'attention des syndics d'écoles sur ce sujet ? R.—Oui ; nous avons une loi concernant l'éducation obligatoire ; mais sa mise en force est facultative.

Q.—Avez-vous attiré l'attention des parents sur ce fait ? R.—Oui, ils sont en état de donner de l'éducation à leurs enfants ; mais ils sont indifférents sur ce point.

Q.—L'ouvrage ne se fait pas au moyen de sous-contrat, ici ? R.—Non. Pour ce qui regarde les paiements hebdomadaires, je ne crois pas qu'un tel système offre aucun avantage. Je ne vends pas mes marchandises plus cher à ceux qui me paient tous les quinze jours, et quelques-uns de mes clients les plus pauvres sont des ouvriers qui sont payés toutes les semaines. Je sais ce qui se passe dans plusieurs magasins, et je m'appuie sur ma propre expérience. La seule différence qu'il y a entre les paiements hebdomadaires et les paiements bi-mensuels, c'est que, dans le premier cas, les ouvriers ont l'occasion de s'enivrer une fois par semaine, tandis que dans l'autre, cette même occasion ne se renouvelle que tous les quinze jours.

Q.—Plusieurs ouvriers sont-ils propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Oui ; plusieurs le sont, et l'on tient maintenant à le devenir. Le grand inconvénient est le prix des lots. Un lot se vend de soixante et quinze à cent piastres.

Q.—Les évaluateurs, en faisant leur tournée, estiment-ils les propriétés à leur valeur réelle ? R.—Non ; une propriété valant huit ou dix mille piastres est estimée à huit cents, ou mille piastres. Les évaluateurs élèvent généralement leur estimation quand un propriétaire peinture sa maison, mais ils ne l'élèvent pas si une propriété est à vendre. J'ajouterai aussi que l'on devrait adopter un système obligeant les prisonniers de travailler.

Par M. KERWIN :

Q.—A quelle espèce d'ouvrage ? R.—Il faudrait leur confier n'importe quel ouvrage—même leur faire vendre, si vous le voulez, des épiceries.

Q.—Voudriez-vous que les prisonniers pussent faire concurrence au travail libre ? R.—Oui ; je le voudrais, parce que, si les prisonniers ne gagnent leur entretien, ce sont les citoyens libres, qui sont tenus de payer cet entretien. La classe d'immigrés, qui est attirée ici par le gouvernement, est souvent très pauvre. Elle se compose de personnes dépourvues d'éducation. Les habitants du Canada sont animés d'un certain esprit d'indépendance ; mais les étrangers ne sont pas animés du même esprit.

Par M. GIBSON :

Q.—Connaissez-vous certains immigrés attirés ici par le gouvernement ? R.—J'en connais quelques-uns. J'ai connus un Italien, entre autres, qui m'a dit être un journalier de ferme, et avoir obtenu gratis une grande partie du prix de son passage.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous occasion de voir la majorité des immigrants, qui arrivent ici ? R.—J'ai vu des bohémiens.

Q.—Parlez-vous de tous ceux qui arrivent en Canada, ou de ceux seulement qui arrivent en cette ville ? R.—Je parle seulement de ceux qui arrivent en cette ville ; mais j'ai conversé avec un monsieur, qui a fait la traversée avec des immigrants et qui vit avec eux.

Q.—Ce monsieur était-il un passager de cabine, ou d'entrepont ? R.—Passager de première classe.

Q.—Pouvait-il, dans cette position, communiquer avec les passagers de seconde classe ? R.—Oui ; le monsieur en question s'appliquait spécialement à connaître la classe d'immigrants avec laquelle il se trouvait.

Par M. KELLY :

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouvent les fabriques ? R.—Elle pourrait être améliorée sous certains rapports. L'eau à boire est simplement passable, et, durant les chaleurs, elle n'est pas très bonne. Les cabinets d'aisance ne sont pas tenus dans un bon état.

Par M. KERWIN :

Q.—Vous avez dit que si les ouvriers étaient payés chaque semaine, ils seraient exposés à s'enivrer ? R.—Je voulais parler de ceux, qui usent de boissons alcooliques.

Q.—Peuvent-ils obtenir du whiskey à crédit ? R.—Non ; c'est un article qui exige du comptant ici. Les trois ennemis qu'ont les ouvriers, ici, sont la pauvreté, l'ignorance et la boisson alcoolique.

Q.—Parlez-vous de l'exception, ou de la règle générale ? R.—Je parle de l'exception. Pour ce qui regarde la saisie des gages, je crois que les ouvriers devraient avoir le premier privilège sur leurs salaires.

Par M. KELLY :

Q.—Si vous faites des avances à un ouvrier jusqu'au montant de \$50, et s'il n'obtient immédiatement aucun emploi, pouvez-vous le forcer de payer en aucun temps, plus tard ? R.—Je suis en faveur de l'abolition de toute loi pour le recouvrement des dettes. J'avais conçu l'idée de former une union ouvrière ici ; mais j'ai fini par comprendre qu'aucun avantage en résulterait, et j'ai abandonné cette idée.

Par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous jamais fait partie d'aucune organisation ouvrière ? R.—Non.

Q.—N'ayant pas été l'un des membres d'une telle organisation, vous ne pouvez en connaître les avantages que par ouï-dire ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Que pensez-vous du droit de procéder par voie de saisie ? R.—Je crois que ce droit devrait être aboli. Je crois aussi que l'on devrait abandonner tout-à-fait le système d'avancer à crédit, parce que c'est un système pernicieux.

Par M. KERWIN :

Q.—Croyez-vous que les ouvriers devraient être payés jusqu'à la dernière heure du travail ? R.—Non ; un tel système augmenterait l'ouvrage des teneurs de livres. Pour ce qui regarde le travail des enfants, je crois qu'une loi devrait être adoptée à l'effet d'interdire l'emploi de jeunes enfants d'au-dessous de douze ans. La Commission devrait aussi attirer l'attention de qui de droit sur la tenue de certains terrains et la taxe à imposer sur ces terrains. Je crois que les terrains réservés pour des fins de spéculation devraient être taxés. Ce serait le moyen de permettre à ceux qui veulent construire des maisons, de se procurer des lots.

Par M. WALSH :

Q.—Que pensez-vous du besoin qu'il y a de procurer une certaine éducation aux enfants avant qu'ils puissent s'engager dans les fabriques ? R.—Je crois qu'ils devraient recevoir une certaine éducation. La principale raison pour laquelle il n'y a eu ici aucune dispute entre les patrons et leurs employés, ou aucune grève de ceux-ci, c'est parce que les patrons sont des hommes qui sont sortis, eux mêmes, des rangs ouvriers, et savent comment traiter ceux qui travaillent pour eux. Les patrons accordent les salaires qu'ils peuvent payer. Si tous les patrons en faisaient autant, il n'y aurait jamais aucune grève. Plusieurs ouvriers appartiennent aux Oddfellows, et obtiennent des avantages de cette société. On ne travaille plus, ici, le dimanche, sans que cela soit nécessaire. Par exemple on ne sait que ce qui est nécessaire pour entretenir le feu des fourneaux.

Par M. KERWIN :

Q.—Les patrons, qui se sont formés eux-mêmes, n'exigent pas, sans doute, que leurs ouvriers travaillent 365 jours par année ? R.—La fabrique de verrerie, de la Nouvelle-Ecosse, est servie par trois équipes, et les ouvriers, depuis que les feux sont allumés, ont consenti à travailler 12 heures au lieu de 8 heures par jour, afin de gagner un peu plus d'argent. Si les autres ouvriers en avaient le choix, ils feraient, sans doute, la même chose.

Q.—Ceux qui travaillent le dimanche, n'ont, peut-être, aucune religion ? R.—Quand on ne reçoit qu'un petit salaire et que l'on a une famille à nourrir, les ouvriers sont prêts à mettre la religion de côté. L'ouvrier, qui gagne six, ou sept dollars par semaine, n'a aucune épargne à placer dans une industrie. Certaines compagnies n'ont pas un capital actions, et, du reste, je crois que les ouvriers peuvent placer plus profitablement leur argent ailleurs qu'en souscrivant à un tel capital.

Q.—Si les ouvriers achetaient des actions, n'y trouveraient-ils pas leur compte ? R.—Je crois qu'il le trouverait. Un ouvrier, qui reçoit un bon salaire, devrait être capable d'épargner \$1000 ; mais les ouvriers, qui reçoivent de bons salaires, ne sont pas ceux qui se mettent en grève. Celui qui se met en grève est le pauvre ouvrier, qui ne peut obtenir un meilleur salaire. Pour ce qui regarde le système de paie hebdomadaire, je crois que toute tentative d'empiéter sur les droits des

patrons à cet égard, serait folie. Si les ouvriers ne sont pas satisfaits de la manière dont ils sont payés, ils peuvent s'en aller.

Par M. KERWIN :

Q.—Les ouvriers n'ont donc aucun droit ? R.—Ils n'en ont aucun contre les autres classes de la société. Je ne crois pas qu'ils faille jamais recourir à une législation qui favorise une classe plus qu'une autre, et toute législation de ce genre, si elle existe, devrait être abolie.

JAMES BOWMAN, employé dans les usines d'acier de la Nouvelle-Ecosse, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez entendu le témoignage rendu, ce soir ? R.—Je l'ai entendu.

Q.—Dans quel établissement travaillez-vous ? R.—Je travaille dans les ateliers d'acier de la Nouvelle-Ecosse.

Q.—Dans quel département ? R.—Je suis chauffeur.

Q.—Etes-vous prêt à corroborer le témoignage que vous avez entendu ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aucun grief contre vos patrons ? R.—Aucun.

Q.—Avez-vous jamais travaillé ailleurs qu'à New-Glasgow ? R.—Non.

North Sydney Mines, C. A., 21 avril, 1888.

RICHARD LOCKMAN, contrôleur des mines de Sydney-Nord, est assermenté.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Quelle est votre occupation dans l'exploitation des mines de Sydney-Nord ? R.—Je suis contrôleur.

Q.—Vous êtes employé par les mineurs et payé par eux ? R.—Oui.

Q.—Votre emploi consiste à tenir compte du poids du charbon à mesure qu'il est extrait de la mine ? R.—Non ; je surveille pendant qu'un autre employé enrégistre le poids du charbon.

Q.—Etes-vous payé à la journée ? R.—Non ; je suis payé tant par chaque mineur.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Non.

Q.—La compagnie ne vous paie aucun salaire ? R.—Aucun.

Q.—Elle ne vous procure pas un logement ? R.—Non.

Q.—Elle ne vous procure ni maison, ni charbon, ou toute autre chose ? R.—Non.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans cette position ? R.—Depuis environ six ans.

Q.—Donnez-nous un aperçu des devoirs que vous avez à remplir ; faites-nous connaître ce qu'ils sont ? R.—Je suis engagé par les mineurs pour veiller à leurs intérêts. Je leur donne leurs outils, et examine le charbon, qui sort de la mine. Je suis payé par les mineurs pour veiller à leurs intérêts.

Q.—Si le charbon, sorti de la mine, est pesé et n'est pas trouvé net, que faites-vous dans ce cas ? R.—Si le charbon n'est pas net ; c'est-à-dire, s'il contient des pierres, ou des saletés, la compagnie retranche une demi-tonne sur la caisse.

Q.—Combien une caisse de charbon pèse-t-elle ? R.—De 1200 à 1800 livres ; quelquefois, 1900 ou 2000 livres.

Q.—Qui doit juger si le charbon est mauvais ou non ? R.—Il n'y a pas de juge ; mais c'est l'employé de la compagnie, celui qui reçoit le charbon à son arrivée à l'extérieur qui juge de sa valeur.

Q.—N'avez-vous pas aussi votre mot à dire ? R.—J'interviens quelquefois, et l'employé de la compagnie peut, quelquefois, céder à mes observations.

Q.—Combien de livres déduit-on de la caisse ? R.—1.000 livres. C'est-à-dire, si la boîte à charbon pèse 1.300, ou 1.400 livres, la compagnie retranche 1.000 livres.

Q.—Les houilleurs ont-ils l'habitude de permettre cette déduction ? R.—C'est la règle suivie depuis que je suis employé dans cette mine ; mais les mineurs s'en sont plaints beaucoup.

Par M. FREED :

Q.—Le charbon est-il pesé à mesure qu'il sort de la mine ? R.—Oui ; chaque boîte montée est pesée. Durant l'hiver le charbon net est pesé et le menu charbon ne l'est pas.

Q.—Quelle règle avez-vous pour déterminer le poids de la pierre dans une boîte, avant que le charbon soit confisqué ? R.—La règle que je viens de mentionner est celle de la compagnie.

Q.—Sur quoi la compagnie s'appuie-t-elle ? R.—S'il y a une certaine quantité de saletés dans la boîte à charbon pour que la compagnie retranche une demi-tonne.

Q.—Quelle quantité de saletés faut-il trouver dans la boîte à charbon pour que la confiscation ait lieu ? R.—S'il y a 8 ou 10 livres de saletés, la demi tonne est retranchée. Durant l'hiver le charbon est criblé dans la mine, et l'on suppose qu'il entre dans le chargement de la boîte 200 livres de menu charbon ; mais s'il y a plus que 200 livres de menu charbon dans la boîte, la compagnie confisque la demi tonne.

Q.—Durant l'été, quand la boîte à charbon contient de la pierre, pèse-t-on cette pierre pour déterminer son poids ? R.—Non ; la boîte est versée sur le crible, et reçue dans un wagon. Si l'employé de la compagnie voit tomber de la pierre dans le wagon ; il confisque la boîte, si la quantité de pierre est considérable. Mais si la quantité de pierre est faible, il n'en tient pas compte.

Q.—L'employé de la compagnie peut-il déterminer cette quantité de pierre ? R.—Oui ; généralement.

Q.—L'employé de la compagnie pèse-t-il la pierre, ou cet employé confisque-t-il la boîte, s'il pense qu'elle contient trop de pierres ; ou comment peut-il déterminer la quantité de pierres contenue dans la boîte ? R.—Tout cela est fait d'après sa propre estimation.

Q.—Avez-vous jamais vu confisquer une boîte, bien que d'après vous elle ne contenait pas assez de pierre pour mériter d'être confisquée ? R.—Je l'ai vu quelquefois.

Q.—Fait-on attention à vos protêts lorsque vous protestez contre de telles confiscations ? R.—Quelquefois, mes protets sont écoutés ; mais c'est très rare.

Q.—Vous faites tout ce que vous pouvez en faveur de ceux que vous représentez ? R.—Oui ; quelquefois, quelques boîtes de charbon peuvent être confisquées pendant mon absence. Quand une boîte de charbon est très mauvaise, je ne dis pas un mot contre la confiscation.

Q.—Vous n'avez pas, je suppose, une connaissance spéciale des travaux souterrains, qui se font pour l'exploitation d'une mine de charbon ? R.—Non ; cependant, j'ai travaillé une fois dans une mine.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de charbon un houilleur se fait confisquer dans l'espace d'un mois, ou d'une année ? R.—Quelquefois, un houilleur, dans l'espace d'un mois, se fait confisquer une tonne de charbon. Deux associés perdront, quelquefois, deux tonnes, et jusqu'à deux tonnes et demie, pendant le

même espace de temps. Ils ne voudraient pas perdre plus de deux tonnes et demie. Quelques houilleurs ne subissent aucune perte.

Q.—Le maximum est de deux tonnes et demie ? R.—Oui ; c'est le maximum. Quelquefois, les houilleurs perdent trois, ou quatre tonnes, dans un mois, mais c'est très rare.

Q.—Et il y en a, dites-vous, qui ne perdent rien ? R.—Quelques-uns ne perdent pas plus d'une boîte dans une année. Quand il survient un écroulement, il est difficile de ne pas mêler des pierres au charbon.

Par M. KELLY :

Q.—Quels sont ceux qui vous ont nommé ? R.—Les houilleurs.

Q.—Si vous n'êtes pas d'accord avec l'employé de la compagnie, que se suit-il ? R.—Quelquefois, cet employé m'écoute, et d'autres fois, il ne m'écoute pas.

Q.—Les houilleurs savent-ils que vous protestez contre la confiscation de certaines boîtes de charbon ? R.—Oui.

Q.—Et ne présentent-ils pas des réclamations à la compagnie ? R.—Oui, ils protestent quelquefois.

Q.—Quelle est la réponse de la compagnie ? R.—Elle répond que c'est la règle de la compagnie.

Q.—Les droits des houilleurs ne sont donc pas reconnus et, bien que ceux-ci vous constituent leur procureur, vous ne leur êtes donc d'aucune utilité ? R.—Je leur fais rapport et ils s'adressent ensuite au gérant de la compagnie.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Occupez-vous une maison ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous locataire ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$2.50 par mois.

Q.—Combien d'appartements avez-vous ? R.—J'ai plusieurs petites chambres.

Par M. FREED :

Q.—Combien payez-vous pour votre charbon ? R.—Je paie 67 centins par voyage. C'est-à-dire 50 centins pour la compagnie et 17 centins pour le tirage de la mine.

Q.—Vous payez justement ce que le public paie ? R.—Oui.

Q.—Vous donne-t-on le charbon ordinaire pour 50 centins par voyage ? R.—Non ; j'obtiens quelque chose de mieux. On me donne le charbon noir pour 50 centins.

Q.—Les houilleurs se sont-ils jamais plaints antérieurement de ce qu'ils n'avaient pas assez de lumière dans la mine pour distinguer le charbon de la pierre ? R.—Oui, et j'en ai fait rapport. Les houilleurs peuvent à peine voir dans la mine. Durant l'été, la pierre est mêlée au charbon sans que l'ouvrier mineur puisse s'en apercevoir.

Q.—Si les pierres étaient grosses les houilleurs pourraient les voir ? R.—Oui, et si la voûte est mauvaise, elle s'écroule quelquefois.

Q.—La voûte est étayée par les houilleurs ? R.—Oui.

Q.—Si elle tombe ensuite, ce n'est pas de leur faute ? R.—Non.

Q.—La netteté du charbon dépend de celui qui le manie avec la pelle, n'est-ce pas ? R.—Non, elle dépend de la voûte ; quelquefois la voûte s'écroule et se mêle au charbon. Sur le côté nord de la mine, la voûte se compose presque entièrement d'une substance dure.

Q.—Ne serait-il pas possible de séparer la pierre du charbon aux frais des houilleurs, afin de prévenir toute confiscation ? R.—Non.

Q.—Il est nécessaire, je suppose, d'avoir un système de contrôle quelconque, afin que les houilleurs n'envoient pas trop de mauvais charbon. Les houilleurs, eux-mêmes, ne considèrent-ils pas ce contrôle comme nécessaire ? R.—Oui.

Q.—Ne pourrait-on pas trouver un système au moyen duquel les houilleurs

ne perdraient pas autant de charbon ? R.—Oui ; par exemple si le charbon arrive à l'extérieur de la mine avec de la pierre, une proportion égale à cette pierre pourrait être déduite sur le charbon.

Q.—Votre maison est-elle suffisamment confortable ? R.—Elle n'est pas très confortable.

Q.—Vous protège-t-elle suffisamment contre les intempéries ? R.—Une partie est satisfaisante et une autre ne l'est pas.

Q.—Savez-vous dans quel état se trouvent les maisons de la compagnie ? R.—Je dois les connaître un peu, puisque je vis dans ces maisons depuis 26 ans.

Q.—Quelle taxe scolaire payez-vous ici ? R.—Je paie, ici, pour taxe scolaire, \$1.13 par par année. Je ne suis pas un franc-tenancier.

Q.—Quelles sont les autres taxes à payer ? R.—Nous avons aussi la taxe de comté, la taxe des pauvres et la taxe pour l'entretien des chemins. Telles sont à peu près toutes les taxes à payer.

Par M. WALSH :

Q.—A combien se montent toutes vos taxes ? R.—A \$2.50, environ, par année.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous de la bonne eau à boire ici ? R.—Oui ; très bonne.

Q.—Quelle est la profondeur de vos puits ? R.—De 18 à 20 pieds.

Q.—A quelle distance des maisons de la compagnie se trouvent ces puits ? R.—Quelques-uns sont très près de ces maisons, d'autres en sont passablement éloignés.

Q.—Ces puits sont-ils assez éloignés des maisons pour que le drainage de celles-ci n'y tombe pas ? R.—La plupart le sont. Quelques-uns de ces puits sont à 50, 60, ou 100 verges des maisons.

Q.—La diphtérie sévit-elle fréquemment ici ? R.—Nous n'en avons pas eue depuis un an.

Q.—Avez-vous eu quelques cas de fièvre typhoïde ? R.—Non.

Q.—La compagnie subventionne-t-elle un médecin ? R.—Oui ; mais les houilleurs paient tant par mois pour cette subvention.

Q.—Les houilleurs ont-ils un mot à dire au sujet du choix du médecin ? R.—Non.

Q.—Quel est le montant de la contribution de chacun pour ce médecin ? R.—Un ouvrier, ayant une famille, paie 40 centins par mois.

Q.—Combien paie un seul ouvrier ? R.—Je crois que c'est 25 centins par mois.

Q.—Les jeunes garçons paient-ils aussi quelque chose ? R.—Oui ; mais je ne sais pas à partir de quel âge.

Q.—Le médecin se fait-il payer en sus pour les accouchements ? R.—Oui.

Q.—Combien charge-t-il pour chaque cas de ce genre ? R.—\$1.

Q.—Les ouvriers trouvent-ils à redire contre cette charge additionnelle ? R.—Je l'ignore.

Par M. FREED :

Q.—Le médecin donne-t-il des remèdes aussi bien que des avis ou prescriptions ? R.—Oui ; il donne tous les remèdes voulus.

Q.—L'argent payé au médecin est déduit sur le salaire du mois ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il aucune charge spéciale pour le ministre de l'évangile ? R.—Oui ; mais c'est une souscription volontaire.

Par M. WALSH :

Q.—Quand vous travaillez à la mine, croyez-vous que les ouvriers prennent toutes les précautions désirables pour ne pas mêler de la pierre au charbon ? R.—Quelques-uns d'entre eux les prennent ; mais d'autres ne les prennent pas.

Q.—Ne serait-il pas dans leur intérêt de le faire ? R.—Oui ; certainement.

Par M. FREED :

Q.—Entre-t-on dans la mine au moyen d'une banne, ou si l'on y descend sur des plans inclinés ? R.—L'on y descend au moyen d'une banne.

Q.—Y a-t-il des chemins pour circuler dans la mine ? R.—Il y les chemins requis pour les travaux.

Q.—Procure-t-on aux ouvriers, quand ils se trouvent dans le fond des puits, les outils dont ils ont besoin ? R.—Non ; les ouvriers les descendent avec eux.

Q.—Descendent-ils dans des bannes ? R.—Oui, et à l'aide d'une moufle.

Q.—Cette banne est-elle protégée avec soin contre les accidents ? R.—Oui.

Q.—La moufle est-elle inspectée ? R.—Oui ; elle est inspectée presque tous les matins.

Q.—Est-il arrivé des accidents en descendant, ou en montant ? R.—Il n'en est pas arrivés depuis quelques années.

Par M. KELLY :

Q.—A qui incombe le devoir d'inspecter les cordes ? R.—La compagnie emploie quelqu'un pour cet objet.

JOHN McNEIL, houilleur, est assermenté.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Houilleur.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Je suis payé 33 centins par tonne, durant l'hiver, et de 41 à 43 centins par tonne durant l'été.

Par M. FREED :

Q.—Tous les houilleurs sont-ils payés à la tonne ? R.—Dans les endroits étroits ils sont payés à la verge et à la tonne.

Q.—Pour poser des piliers combien paie-t-on ? R.—Nous n'avons aucun ouvrage de ce genre, maintenant.

Q.—Les prix sont-ils uniformes dans toutes les parties de la mine ? R.—Ceux qui travaillent dans un espace de quatre pieds de hauteur reçoivent 5 centins de plus par tonne.

Q.—Le charbon a-t-il la même dureté dans toute la mine ? R.—Non.

Q.—Où il est dur, reçoit-on une allocation additionnelle ? R.—Non.

Q.—Le puits est-il, à peu près, également éloigné de tous les houilleurs ? R.—Non ; certaines parties de la mine sont plus éloignées les unes que les autres.

Q.—Quelle est la plus grande distance du puits ? R.—Un mille et quart, je crois, mais je n'en suis pas sûr.

Q.—Y a-t-il beaucoup de gaz dans la mine ? R.—Non, il n'y en a pas beaucoup à présent.

Q.—Êtes-vous capable de vous servir de lampes découvertes ? R.—Oui.

R.—Les inspecteurs visitent-ils, tous les matins, les travaux, pour voir s'il y a du gaz ? R.—Oui, tous les matins, la mine est inspectée avant que les houilleurs commencent leurs travaux.

Q.—Les inspecteurs remplissent-ils leurs devoirs avec soin ? R.—Oui.

Q.—La ventilation dans la mine est-elle bonne ? R.—Oui, très bonne.

Q.—L'air se renouvelle-t-il suffisamment pour éliminer le gaz ? R.—Oui.

Q.—Quel est le nombre de ceux qui travaillent généralement ensemble ?

R.—Deux.

Q.—Deux houilleurs ? R.—Oui.

Q.—Emploient-ils des chargeurs ? R.—Non, ils se chargent eux-mêmes.

Q.—Aimeriez-vous mieux ce système ? R.—Oui.

Q.—Est-ce la compagnie qui l'a établi où sont-ce les ouvriers qui l'ont adopté ? R.—Il a toujours été suivi ici.

Q.—Dans tous les cas, les houilleurs en sont satisfaits ? R.—Oui.

Q.—Comment êtes-vous payés ? R.—Nous sommes payés une fois par mois.

Q.—Est-ce suffisant pour permettre aux ouvriers d'attendre la paie suivante sans s'endetter ? R.—Ils s'endettent généralement.

Q.—La compagnie possède-t-elle un magasin ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers achètent-ils ce qu'il leur faut dans le magasin de la compagnie ou dans les autres magasins ? R.—Ils achètent généralement dans le magasin de la compagnie.

Q.—Sont-ils libres d'acheter où bon leur semble ? R.—Oui.

Q.—Quand le personnel est réduit, ceux qui n'ont pas fait leurs achats dans le magasin de la compagnie, sont-ils démis les premiers ? R.—Je l'ignore.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers soient sous l'impression qu'ils peuvent se procurer les marchandises, dont ils ont besoin, à aussi bon marché dans le magasin de la compagnie que dans d'autres magasins ? R.—Je crois que les différents magasins sont aussi avantageux les uns que les autres.

Q.—Si vous aviez de l'argent à votre disposition, seriez-vous également disposé à acheter ce qu'il vous faut dans le magasin de la compagnie que dans aucun autre ? R.—Je ne sais pas si je pourrais trouver des marchandises à meilleur marché ailleurs ; mais si j'avais de l'argent comptant à ma disposition, j'irais, peut-être, faire mes achats dans d'autres magasins.

Q.—Quand il s'agit de congédier quelques ouvriers, garde-t-on de préférence ceux qui doivent au magasin de la compagnie, et renvoie-t-on surtout ceux qui ne doivent pas à la compagnie ? R.—Je ne crois pas que le renvoi des ouvriers soit aucunement influencé par cette différence.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier, qui doit au magasin de la compagnie, puisse obtenir de ce magasin des marchandises à aussi bon marché que celui, qui achèterait et paierait argent comptant dans le même magasin ? R.—Je crois que celui qui a de l'argent comptant obtient un meilleur marché.

Q.—Vous n'avez pas entendu parler d'ouvriers, qui auraient été démis, ou réprimandés, parce qu'ils ne faisaient pas leurs achats dans le magasin de la compagnie ? R.—Je n'en connais aucun.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Je travaille très souvent 9, 10, 11 ou 12 heures.

Q.—Travaillez-vous fréquemment aussi 12 heures par jour ? R.—Pas souvent. Je travaille, quelquefois, 8 heures par jour.

Q.—Quand vous descendez dans la mine, le matin, aucun officier vous dit-il combien de temps vous devez y rester ? R.—Non ; cela est laissé à mon bon plaisir.

Q.—Cessez-vous de travailler quand vous avez miné une quantité suffisante de charbon ? R.—Je cesse de travailler quand je le juge à propos.

Q.—Quand cela vous plaît ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette mine ? R.—Je travaille, ici, depuis douze ans.

Q.—Combien de temps, à peu près, avez-vous travaillé chaque année ? R.—Je n'ai jamais perdu beaucoup de temps.

Q.—Depuis combien de temps a-t-on commencé l'exploitation de cette mine ? J'ai travaillé sans interruption pendant environ huit mois.

Q.—Et durant les autres mois, vous avez travaillé environ la moitié du temps ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous un bon ouvrier ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire que vous considéreriez comme suffisant pour vous-même ? R.—Durant l'été, \$1.77 ou \$1.80, et durant l'hiver, \$1.30 ou \$1.40.

Q.—Pourquoi gagnez-vous moins l'hiver qu'en été ? R.—Il y a une différence dans le prix. En hiver, nous sommes obligés de cribler notre charbon, et en été ce criblage n'est pas nécessaire.

Q.—Pouvez-vous gagner \$1.50 tous les jours, durant l'hiver ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quel salaire recevez-vous, en moyenne, pendant toute l'année ? R.—Je reçois de \$300 à \$400.

Q.—C'est ce que vous gagnez par année ? R.—Oui ; mais ce gain n'est pas clair et net.

Q.—Qu'est-ce que vous avez à dépenser sur ce montant ? R.—Environ \$80 ou \$90.

Par M. KELLY :

Q.—Pourquoi cette dépense ? R.—Pour de la poudre, de l'huile et le loyer de la maison.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous obligé de payer les lampes, dont vous avez besoin ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous pour faire aiguiser vos outils ? R.—Non ; la compagnie paie pour cela.

Q.—Vous payez pour la poudre, l'huile, le médecin, les taxes municipales, et payez-vous pour autre chose ? R.—Nous payons aussi pour nos pics.

Q.—Mais non pour les faire aiguiser ? R.—Non, c'est la compagnie qui paie pour ce dernier d-tail.

Q.—Ce sont là toutes les dépenses que vous avez à payer à même votre salaire, à part le loyer ? R.—Ce sont là toutes mes dépenses, je crois.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Combien de chambres occupez-vous ? R.—J'occupe trois chambres.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Je paie \$1.60 par mois.

Q.—Quelle est la dimension de vos chambres ? R.—Deux ont sept pieds sur un sens et huit pieds sur l'autre. La cuisine a 15 pieds carrés.

Q.—N'avez-vous pas des chambres à coucher dans le haut de votre maison ? R.—Quelques-unes des maisons de la compagnie ont de telles chambres ; mais la mienne n'en a pas.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes enfants qui travaillent dans la mine ? R.—Ils commencent à y travailler à l'âge de douze ans et plus.

Q.—Vous n'en connaissez pas qui aient commencé à un âge moins avancé ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Sont-ils d'abord placés aux portes ? R.—Généralement.

Q.—Où les place-t-on ensuite ? R.—On les emploie comme assistants des conducteurs.

Q.—Ils deviennent eux-mêmes conducteurs ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quels salaires ils reçoivent ? R.—Ils commencent, je crois, à 30 centins par jour.

Q.—Quand ils assistent les conducteurs, quels salaires reçoivent-ils ? R.—Je crois qu'ils reçoivent une augmentation de cinq centins.

Q.—Quel salaire ont-ils quand ils sont eux-mêmes conducteurs ? R.—Je crois qu'ils reçoivent de 60 à 85 centins.

Q.—Comment apprennent-ils le métier de houilleur ? R.—Ils travaillent généralement avec un ouvrier qui connaît ce métier.

Q.—Cet ouvrier est-il payé pour le leur montrer ? R.—Non.

Q.—Combien de temps faut-il à un jeune homme pour devenir un houilleur expert ? R.—Très peu de temps, s'il est robuste.

Q.—Je suppose qu'il a besoin d'être bien développé ? R.—Oui, passablement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Connaissez-vous quelques-uns, qui demeurent dans des maisons semblables à la vôtre, et qui paient un loyer moins élevé que le vôtre ? R.—Je n'en connais pas dans les maisons de la compagnie.

Q.—Connaissez-vous quelqu'un qui paie moins que \$1.60 par mois de loyer ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Appartenez-vous à l'association des houilleurs ? R.—Oui.

Q.—Cette association accorde-t-elle des secours à ses membres ? R.—Non ; mais il y a une société de secours à part cette association.

Q.—Êtes-vous obligé de payer aucune taxe, ici ? R.—Oui, nous payons la taxe des pauvres, ainsi que les taxes de comté et d'écoles.

Q.—À combien se monte ces taxes ? R.—La taxe scolaire se monte, cette année, je crois, à \$1.25, et les taxes de comté et des pauvres se montent à autant. La taxe des chemins se monte à une piastre.

Q.—Toutes ces taxes se montent à environ \$3.50 ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que les ouvriers sont obligés de fournir leurs propres pics et leurs outils nécessaires ? R.—Non ; tous leurs outils, à part les pics, leur sont fournis gratis.

Q.—Quel est le prix des pics ? R.—\$2.50 pour un service.

Q.—De quoi se compose un service ? R.—Il se compose de trois pics et d'un manche.

Q.—Combien donnez-vous au médecin ? R.—Le médecin reçoit d'un chacun de nous 40 centins par mois.

Q.—Les ouvriers sont-ils consultés pour le choix du médecin ? R.—Non ; je ne connais pas beaucoup la règle suivie pour ce choix.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Toutes les maisons sont-elles pourvues de cabinets d'aisance ? R.—Oui.

Q.—La compagnie les procure-t-elle invariablement ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Comment trouvez-vous l'eau ? R.—Il y a de la très bonne eau sur les lieux.

Q.—Le même puits d'eau approvisionne-t-il plusieurs locataires ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—À quelle distance des cabinets d'aisance se trouvent les puits ? R.—Ils se trouvent à une grande distance.

Q.—Qu'entendez-vous par une grande distance ? R.—Le plus rapproché est éloigné de 100 verges et plus.

Q.—Le drainage des maisons ne peut tomber dans les puits ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il quelque désaccord entre la compagnie et ses ouvriers sur la manière de diriger les travaux dans la mine ? R.—Il n'y en a pas maintenant.

Q.—Vous avez travaillé dans d'autres mines ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires payés par les unes et par les autres ? R.—Je crois que les salaires sont à peu près partout les mêmes.

Q.—Les directeurs prennent-ils toutes les précautions voulues contre les accidents ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'ils ne négligent rien sur ce point ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui ; j'en ai cinq.

Q.—Quelques-uns d'entre eux travaillent-ils dans la mine ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Des accidents ont-ils été causés par le gaz dans cette mine ? R.—Il y en a eu, il y a quelques temps.

Q.—Depuis quand ? R.—Il y a dix ans, cet été, je crois.

Q.—Croyez-vous que le charbon que vous sortez de la mine est mesuré honnêtement ? R.—Je le crois.

Q.—Vous êtes-vous fait confisquer du charbon parce qu'il contenait de la pierre ? R.—Quelque peu.

Q.—Combien en avez-vous ainsi perdu dans une année ? R.—Pas plus qu'une couple de boîtes.

Q.—Vous êtes très soigneux ? R.—Oui.

Q.—La voûte s'écroule-t-elle souvent ? R.—Oui, à quelques endroits.

Q.—Quand la voûte s'écroule, êtes-vous capable de séparer la pierre du charbon ? R.—Quelquefois.

Q.—Il est aisé de le séparer ? R.—Non : il y a une espèce de pierre noire, difficile à distinguer du charbon.

Q.—La voûte est-elle, quelquefois, schisteuse ? R.—Quelquefois.

Q.—Pouvez-vous en juger par le charbon ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu souvent les houilleurs se plaindre de ce que leur charbon était confisqué, lorsqu'ils le croyaient suffisamment net ? R.—J'en ai entendus murmurer.

Q.—Perdez-vous beaucoup de charbon pendant l'hiver, parce qu'il serait trop menu ? R.—Non, je n'en ai perdu, je crois, qu'une boîte, cet hiver.

Q.—Vous pouvez distinguer aisément le menu charbon ? R.—Oui,

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous si les ouvriers, qui travaillent dans votre voisinage, sont suffisamment soigneux sur ce point ? R.—Je les crois assez soigneux.

Q.—Les houilleurs aimeraient-ils généralement mieux être payés tous les quinze jours que tous les mois ? R.—D'après ce que je puis voir, je crois qu'ils le préféreraient.

Q.—Ont-ils jamais fait des représentations à ce sujet ? R.—Je le crois.

Q.—Quelle réponse ont-ils reçue ? R.—Je l'ai oubliée.

Q.—Il y a quelque temps de cela ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Quelques-uns des houilleurs sont-ils propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Très peu. Quelques-uns le sont.

Q.—Si un ouvrier désire se construire une maison, a-t-il de la peine à se procurer le terrain voulu ? R.—Je ne crois pas que la compagnie vende aucun terrain, ou elle le fait très rarement ; mais si l'ouvrier, dans ce cas, peut souvent acquérir son terrain en dehors de celui de la Compagnie.

Q.—A quelle distance de la mine peut-il acquérir ce terrain ? R.—Il y a des terrains à vendre près de la mine, et il y en a d'autres qui en sont éloignés.

Q.—Quel est le prix d'un lot de 50 pieds sur 150 ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Certains houilleurs placent-ils de l'argent à la banque d'épargne ? R.—Très peu le font.

Q.—Croyez-vous que la plupart des houilleurs aient de l'avance ? R.—Très peu ont des épargnes. Il peut s'en trouver un qui en ait, s'il n'a pas de famille à soutenir.

Q.—S'endettent-ils durant l'hiver ? R.—Il y en a moins qui s'endettent cet hiver que d'habitude ;

Q.—Plusieurs houilleurs partent-ils d'ici pour aller travailler dans d'autres districts ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Où vont-ils ? R.—Dans la Colombie Anglaise et autres endroits.

Q.—Entendez-vous parler d'eux ? R.—Oui ; quelques-uns reviennent.

Q.—Pourquoi reviennent-ils ? R.—Parce qu'ils n'ont pas d'ouvrage.

Q.—Ont-ils déclaré qu'ils s'étaient trouvés aussi favorisés, là, que ceux qu'ils ont laissés derrière eux ? R.—Ils se trouvaient aussi favorisés ; mais ils ne pouvaient obtenir de l'ouvrage.

R. H. BROWN, gérant des mines de Sydney, est assermenté.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Quel est le nombre de vos employés ? R.—Environ 604, maintenant, y compris les jeunes garçons.

Q.—Quel est le nombre de ces jeunes garçons ? R.—Je ne puis dire de mémoire ; mais j'ai en ma possession un mémoire.

Q.—Veuillez, s'il vous plaît le consulter ? R.—Nous avons, dans la mine 284 houilleurs et 162 jeunes garçons. Un grand nombre de ces garçons travaillent autant que des hommes. A l'extérieur, nous avons 132 ouvriers et 36 jeunes garçons, ce qui fait un total de 604 ouvriers. Il y a 406 hommes qui travaillent sous terre et 198 à l'extérieur.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune des garçons que vous employez ? R.—Nous ne laissons descendre sous terre aucun jeune garçon âgé de moins de douze ans.

Q.—Les jeunes garçons que vous employez doivent-ils avoir une certaine éducation ? R.—Non.

Q.—Il n'y a pas de loi qui en fasse une obligation ? R.—Non ; nous payons une taxe scolaire élevée, et c'est leur faute s'ils n'en profitent pas.

Q.—D'autres pays ont-ils une loi à ce sujet ? R.—Je ne le crois pas.

Par M. KELLY :

Q.—Quand un jeune garçon vous demande de l'emploi, lui demandez-vous s'il sait lire et écrire ? R.—Non ; les jeunes garçons qui se présentent à nous, ont été élevés ici, et ils sont tous considérés comme ayant fréquenté l'école.

Q.—Sont-ce les parents, qui demandent, généralement, de l'emploi pour ces enfants ? R.—Oui.

Q.—Demandez-vous quel est leur âge ? Si un jeune garçon demande de l'emploi, le contre-maître demande-t-il quel est son âge ? R.—Je ne l'ai jamais vu faire.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans les exploitations de houillères ? R.—J'y suis employé comme gérant depuis 1864.

Q.—Etes-vous un houilleur pratique ? R.—Je n'ai jamais abattu le charbon.

Q.—La compagnie a-t-elle un magasin en rapport avec les mines ? R.—Nous en avons un.

Q.—Les ouvriers qui achètent dans ce magasin sont-ils mieux traités par la compagnie que ceux qui n'y achètent pas ? R.—Non ; les ouvriers sont libres d'acheter dans notre magasin, ou de ne pas acheter. Comme question de fait, la moitié de nos ouvriers ne font aucune affaire dans notre magasin.

Q.—Comment les payez-vous ? R.—Mensuellement.

Q.—Les payez-vous comptant ? R.—Nous payons comptant ceux à qui il t dû de l'argent.

Q.—Les ouvriers se sont-ils jamais plaints de ce qu'ils n'étaient pas payés plus souvent ? R.—Je ne puis le dire. Il y a quelques cinq ou six ans, je crois,

les ouvriers en parlèrent au secrétaire, qui arrivait d'Angleterre ; mais je ne puis parler avec certitude de ce qui s'est dit dans cette conférence.

Q.—La compagnie possède plusieurs maisons ? R.—Oui, nous en avons 290.

Q.—Quel est environ le coût de chaque logement ? R.—Chaque maison a dû coûter \$450.

Q.—Quel est le prix du loyer de chaque maison ? R.—Le prix est proportionné à la valeur de la maison. Le prix varie de 50 centins par mois à \$2.50. Quelques maisons construites depuis quelques années, se louent \$2.55 par mois.

Q.—Combien de chambres ont ces maisons ? R.—Elles ont sept chambres et deux étages chacune. Les anciennes maisons, n'ont que des greniers pour étage supérieur.

Q.—La compagnie place un inspecteur sur le bord du puits pour juger de la quantité de charbon, qui est monté ? R.—Oui.

Q.—Si je comprends bien, l'association des houilleurs nomment aussi un inspectant concurrent ? R.—Non ; nous pesons le charbon, et les houilleurs ont un contrôleur, qui veille à leurs intérêts.

Q.—D'après ce que je comprends, le représentant des houilleurs n'a aucune opinion à donner sur la question de savoir si une boîte de charbon doit être refusée ou non ? R.—Celui qui représente les houilleurs, s'approche du charbon et examine tous ce qui les intéresse.

Q.—Les houilleurs, dont le charbon a été confisqué, protestent-ils ? R.—L'hiver dernier, je crois, une députation de houilleurs s'adressa à moi pour se plaindre de ce que leur charbon avait été confisqué. Cette journée là, j'étais descendu dans la mine, et j'avais vu monter le charbon. Je sais que l'on envoyait à l'extérieur du très mauvais charbon, et j'ai déclaré à la députation, que ce charbon était destiné à se faire mettre de côté ; que les houilleurs étaient aussi intéressés que la compagnie à ce qu'un tel charbon ne fut pas monté, vu qu'il nous serait impossible de le vendre. Pour ce qui regarde le menu charbon, je puis ajouter que les houilleurs ne perdent pas ce qui sort du crible ; ils obtiennent 15 centins par tonne pour ce charbon, et 33, ou 34 centins pour le gros charbon.

Q.—Quel salaire paie-t-on en moyenne à un houilleur, qui est stable et bon abatteur de charbon ? R.—Si vous voulez me le permettre, je parlerai d'abord, d'un houilleur d'une stabilité extraordinaire, et ensuite d'un houilleur d'une stabilité ordinaire. Je ne me suis pas occupé de la moyenne ; mais un houilleur ordinaire a travaillé, l'année dernière, 237 jours ; chaque houilleur a obtenu 973, $\frac{2}{3}$ tonnes de charbon, durant cette année, et son gain brut a été de 434.70.

Q.—Quel était le prix de la tonne ? R.—Il y a deux ou trois prix. Naturellement le coût de la poudre et de l'huile est à déduire. Ce coût se monte en moyenne, à \$36.20 par année. Le gain net du houilleur est par suite de \$1.68. Chaque houilleur doit avoir gagné \$200 durant l'été, et il fallait de bons abatteurs pour arriver à ce chiffre.

Q.—Connaissez-vous des houilleurs, qui auraient fait quelques épargnes ? R.—Je sais que quelques-uns ont de l'argent à la banque d'épargne.

Q.—Savez-vous si des houilleurs se sont construit des maisons ? R.—Quelques-uns s'en sont construits.

Q.—Quelques houilleurs se sont-ils construits des maisons sur le terrain de la compagnie ? R.—Nous avons vendu 90 acres de terre à environ un mille et demi d'ici. Nous concédons à des houilleurs de 10 à 40 acres ; et ils se construisent des maisons sur ce terrain. Nous leur vendons ce terrain \$16 l'acre. Nous avons aussi vendu des terrains situés plus près de la ville.

Q.—Certains houilleurs se sont-ils construits des maisons près des travaux de la mine ? R.—Oui ; ils ont des maisons près des puits ; mais ils ne sont pas sur notre terrain.

Q.—Aucun des houilleurs ne s'est construit une maison sur le terrain, à

moins de se placer à cette distance ? R.—Quelques-uns nous paient \$4 de rente par année.

Q.—Quel est l'étendue d'un lot, qui paierait une telle rente ? R.—Cette rente est exclusivement pour le terrain sur lequel est construite la maison. Certains houilleurs ont acheté d'autres terrains.

Par M. WALSH :

Q.—Mais si la compagnie avait plus tard, besoin, pour un autre objet, des terrains qu'elle a ainsi concédés ? R.—Cela est compris ; la compagnie pourrait reprendre ses terrains, mais non pour les concéder à d'autres personnes. Nous les reprendrions seulement pour les fins de notre exploitation. Quelques-uns des houilleurs n'ont pas de baux.

Q.—La compagnie peut donc, à volonté, reprendre ses terrains ? R.—Certainement ; mais les ouvriers sont satisfaits d'un tel arrangement. Il y a une vingtaine de familles, qui habitent des maisons sans baux. Elles paient tant par année pour le terrain, et savent que nous ne sommes pas prêts à l'occuper nous-mêmes.

Q.—Donnez-nous une idée de ce qu'a pu perdre, en moyenne, durant une année, un houilleur, qui a fait monter du mauvais charbon ? R.—La perte est minime par houilleur. Elle se monte, peut-être, à 20 ou 30 boîte par mois pour toute la houillère, et nous montons 1,200 boîtes de charbon par jour. Nous ne confisquons pas toute la boîte. Si une boîte pèse 1,300 livres, nous en confisquons 1,200.

Q.—Si les abatteurs prennent toutes les précautions nécessaires, ont-ils assez de lumière pour leur permettre de séparer la pierre du charbon ? R.—Il y a toute la lumière requise. Les abatteurs se servent de lampes découvertes.

Par M. FREED :

Q.—Travaillez-vous avec des lampes découvertes dans tous les endroits de la houillère ? R.—Oui ; il y a trois ouvertures ; l'une pour faire descendre les houilleurs ; une autre pour pomper et une troisième pour monter le charbon.

Q.—Les gains réalisés, que vous avez mentionnés, ne sont pas la moyenne des salaires retirés ? R.—Non ; c'est le salaire payé à une dizaine de bons houilleurs.

Q.—Pouvez-vous dire ce que gagnent, en moyenne, tous les houilleurs ? R.—Je n'en ai pas fait une estimation.

Q.—Serait-ce possible d'en faire le calcul ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous distinguer les ouvriers houilleurs d'avec les jeunes garçons ? R.—Non ; un jeune garçon, peut gagner un aussi bon salaire qu'un ouvrier rendu à l'âge mur. Un jeune homme de 18 ans est aussi capable qu'un homme de 50 ans.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux ouvriers de trappe ? R.—Cinquante centins par jour.

Q.—Quel salaire les conducteurs reçoivent-ils ? R.—Ils reçoivent de 50 à 85 centins par jour.

Q.—Serait-il possible de séparer entièrement les jeunes garçons des houilleurs véritables en leur allouant ce qui est payé en moyenne à ceux-ci ? R.—Oui.

Q.—La compagnie contribue-t-elle à aucun fonds de secours pour les houilleurs malades, ou victimes d'accidents ? R.—Oui ; elle contribue à ce fonds depuis le 1er jour de l'année courante. Les houilleurs se sont organisés, en novembre dernier, en société de secours mutuel, ont demandé à la compagnie de se joindre à eux. La compagnie souscrit \$20 par mois au fonds de secours de cette association, depuis le premier jour de la présente année.

Q.—Le montant de la contribution de la compagnie ne dépend pas de la contribution des houilleurs ? R.—Non.

Q.—La compagnie paie-t-elle des taxes? R.—Oui; nous payons à la ville de Sydney-Nord \$491.40 par année. Dans notre propre district nous payons, pour taxes de comté, la somme de \$4,463.80; pour taxes scolaires, \$1,596; pour journée de corvée, \$158.45, soit un total de \$6,714.65, que nous avons payé, l'année dernière.

Q.—Avez-vous eu des grève dans votre exploitation, depuis quelques années? R.—Oui; nous en avons eu une, en 1876.

Q.—Comment cette grève a-t-elle été réglée? R.—Elle a été réglée par le retour des ouvriers à leur ouvrage, aux mêmes conditions, qui existaient auparavant.

Q.—Ils se sont mis en grève pour une augmentation de salaire? R.—Oui.

Q.—Les salaires ont-ils varié depuis 1876? R.—Oui; ils ont été augmentés une ou deux fois, et ils ont subi une légère réduction en 1884.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires payés actuellement et les salaires payés en 1876? R.—Les salaires payés actuellement sont un peu plus élevés. Il y a eu une augmentation et une réduction; mais la réduction a été plus faible que l'augmentation.

Q.—Les ouvriers envoient-ils souvent des députations pour conférer avec vous? R.—Non pas souvent.

Q.—Les recevez-vous, et conférez vous avec ces députations quand elles se présentent? R.—Oui; je les reçois toujours, moi-même.

Q.—Conservez-vous une liste des membres de ces députations, ou les notez-vous en noir pour les expulser? R.—Non; certainement non.

Q.—Lorsque les ouvriers viennent vous exposer leurs griefs croyez-vous qu'il ne faut que ce qu'ils ont droit de faire? R.—Oui.

Q.—Vous accueillez également tous les ouvriers? R.—Oui, également.

Q.—Etes-vous en faveur de l'arbitrage comme voie de règlements des différends? R.—Cela dépend. Je n'ai pas foi dans l'arbitrage obligatoire tel que le veut l'acte de la législature provinciale. Quelques personnes trouveraient dans l'agitation un moyen de vivre.

Q.—Une personne qui ne serait pas dans le métier serait-elle en position de juger avec intelligence dans un différend au sujet de mines? R.—Une personne qui ne connaît rien dans les mines ne peut pas juger avec intelligence dans une question de travail; elle pourrait peut-être décider une question de salaires.

Q.—Vous croyez que les différends devraient être jugés par des gens qui connaissent les détails du métier? R.—Oui, je crois que ce devrait être une question à régler entre les patrons et les ouvriers. Les grèves ne donnent satisfaction ni aux uns, ni aux autres.

Par M. WALSH :

Q.—Vous avez parlé d'une réduction en 1884. Pourrais je vous demander dans quelles circonstances vous jugez une réduction nécessaire. Aviez-vous quelques raisons particulières pour justifier la réduction dans le cas sus dit? R.—La raison était que nous ne pouvions avoir un prix assez élevé pour notre charbon. La concurrence en mettant le prix si bas que nous n'avions aucun profit.

Q.—C'était la seule raison? R.—Oui, c'était la seule raison. Chaque année le prix du charbon diminuait, et le secrétaire fit savoir aux mineurs qu'une réduction de leurs salaires était devenue nécessaire.

Q.—Avez-vous augmenté votre production de charbon? R.—Oui nous l'avons augmentée, ces dernières années.

Q.—L'augmentation a-t-elle été continue? R.—Non pas très continue; l'année dernière a été une année exceptionnellement bonne.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'êtes pas en faveur d'un bureau d'arbitrage? Est-ce qu'un bureau

composé d'un membre nommé par la compagnie, un par les mineurs, et le troisième par un juge de la Cour Suprême, ne serait pas un bon bureau d'arbitrage ? R.—Oui je crois qu'un bureau de ce genre donnerait un arbitrage satisfaisant.

Q.—Vous n'avez jamais consulté l'association des mineurs touchant le bill passé par la législature provinciale ? R.—Non ; et elle ne m'a pas consulté.

Q.—Vous avez protesté contre l'adoption de ce bill ? R.—Oui.

Q.—N'auriez-vous pas eu la coopération de l'association des mineurs dans votre opposition au bill voté par la législature provinciale ? R.—Non ; j'ai compris que ce bill était fait à sa demande.

Q.—Quelles sont les habitudes des mineurs ? Sont-ils sobres, assidus à l'ouvrage et laborieux ? R.—Un très grand nombre sont aussi bons qu'il est possible à un mineur de l'être ; quelques-uns laissent à désirer.

Q.—Croyez-vous que vos mineurs ici sont aussi sobres et aussi assidus que ceux d'ailleurs ? R.—Je crois que nous avons ici un aussi bon corps de mineurs qu'aucune part ailleurs. Plusieurs des cas d'ivrognerie sont dus aux tentations qui sont offertes. Il y a trop de débits de rhum dans les environs. Le seul remède que nous avons dans les cas très graves c'est de renvoyer l'ouvrier, mais cela ne lui fait aucun bien. Le seul remède, je crois, serait de prohiber la vente des boissons enivrantes dans une limite de deux milles d'une mine. Il y avait une loi de ce genre, mais elle est devenue lettre morte. La Commission ferait un grand bien aux mineurs si elle attirait l'attention du gouvernement sur ce point. Il y a des mineurs qui ont des épargnes à la banque et vivent bien, et il en a d'autres qui ont le même salaire et qui n'ont pas d'argent et sont endettés. Leur argent va dans le gousset des vendeurs de rhum et leur aide à acheter des terres et construire des maisons. S'il y avait une loi défendant la vente du rhum sur une distance de deux milles d'une mine, ce serait un très grand avantage.

Q.—Avez-vous fait venir des mineurs d'Europe ? R.—Non.

Q.—Vient-il ici beaucoup de mineurs d'Angleterre ? R.—Non, il en vient très peu. La grande majorité de nos mineurs sont nés ici.

Q.—Les mineurs du pays sont-ils égaux ou supérieurs aux mineurs étrangers ? R.—Ils sont aussi bons qu'aucuns de ceux qui viennent de l'étranger.

Q.—Soutiennent-ils favorablement la comparaison avec ceux de l'étranger ? —Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Votre association charge de charbon les vaisseaux au quai ? R.—Oui.

Q.—Supposons que vous ayez déjà mis 50 tonnes de charbon dans un navire à voiles, et qu'un steamer arrive pour charger, auquel des deux donnez-vous la préférence ? R.—Soit qu'un steamer arrive pour charger, nous arrêtons le chargement du navire à voiles. C'est la pratique suivie dans tout l'univers. Partout les navires à voiles doivent céder la place aux steamers. Ce n'est pas nous qui avons fait la règle.

Par M. FREED :

Q.—La règle est-elle la même lorsque tous deux sont bâtiments charbonniers ? R.—Oui, car le steamer ne peut marcher à moins d'avoir du charbon immédiatement.

Q.—Si un navire à voiles est déjà aux deux tiers ? R.—Il lui faut se déplacer tout de même ; il y en a qui ont dû se déplacer jusqu'à deux fois.

Q.—Vous avez le contrôle exclusif du vaisseau au quai ? R.—Oui, nous leur donnons leur tour à chacun, suivant la date de leur arrivée, mais les steamers ont toujours l'avantage de passer avant les navires à voiles.

Q.—Quelle a été votre production de l'année dernière ? R.—La production de l'année 1887 a été de 176,204 tonnes.

Q.—Quel est le prix moyen du charbon au quai ? R.—Je ne pourrais le dire. Nous avons plusieurs prix. Nous avons à soutenir la concurrence. Pour vendre dans les provinces de l'ouest la concurrence est très rude et il nous faut vendre à très bon marché. Nous avons de meilleurs prix ici.

Q.—Faites-vous payer le charbon aux mineurs ? R.—Non, nous ne leur faisons payer que le charroyage, nous donnons le charbon gratuitement. L'année dernière nos mineurs en ont consommé 5,800 tonnes.

Q.—Vous leur faites payer les pics dont ils se servent ? R.—Oui, ce sont des pics anglais brevetés que nous importons nous-mêmes.

Q.—Ne leur faites-vous payer que juste le prix coûtant ? R.—Nous leur faisons payer un peu plus que le prix coûtant, car il y a des dépenses. Nous ne leur faisons rien payer pour l'aiguisement. En Angleterre et aux Etats-Unis, les mineurs paient pour l'aiguisement de leurs pics.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous quelque autre renseignement à donner à la Commission concernant la position sociale, morale ou matérielle des mineurs ? R.—Nous avons dix écoles à la mine, suivies par 490 enfants en moyenne.

Q.—Quel est le total de la population ? R.—De 2,900 à 3,000 âmes.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais vu que des surveillants aient battu ou frappé des jeunes garçons employés dans la mine ? R.—Je n'en ai jamais eu connaissance personnellement. On m'a dit qu'avant mon temps un surveillant battait les jeunes garçons mineurs.

Q.—Si vous saviez que la chose se pratiquât et que si l'on vous portait plainte à ce sujet, feriez-vous une enquête ? R.—Certainément.

Q.—On ne vous a jamais fait aucune plainte de ce genre ? R.—Non.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Serait-il plus avantageux pour les mineurs d'être payés tous les quinze jours ? R.—Je ne le crois pas. Il y a des mineurs qui s'enivrent régulièrement tous les soirs de paie, c'est-à-dire une fois par mois. Ces mêmes mineurs s'enivraient tous les quinze jours alors. Ceux qui sont sobres souffrent par le même inconvénient.

Q.—Quel est le nombre de ceux qui s'enivrent le jour de la paie ? R.—Je ne le pourrais dire, mais il y a un grand nombre de plaintes.

Q.—Cela vous donnerait-il plus d'ouvrage de payer vos employés tous les quinze jours ? R.—Oui, cela nous donnerait beaucoup plus d'ouvrage. Il nous faut beaucoup de temps pour tenir les livres, et payer tous les quinze jours nous donnerait double ouvrage.

Q.—Connaissez-vous des mines dans la province qui paient leurs employés tous les quinze jours ? R.—Je n'en connais pas. Si un employé nous demande une avance sur son salaire, nous la lui donnons. Nous n'avons pas de règle régie.

Q.—Imposez-vous des amendes pour les fautes que les mineurs peuvent commettre ? R.—Non.

Q.—Vous n'imposez pas d'amendes d'aucune sorte ? R.—Les galeries dans les mines ne doivent pas dépasser une certaine dimension—seize pieds par six, lorsque le mineur va au-delà, c'est-à-dire, lorsqu'il creuse à dix-sept pieds et au-delà, nous lui imposons une amende de 1 cent par tonne. Nous imposons cette amende parce que le mineur expose la galerie à s'effondrer.

Q.—Où vont les amendes ? R.—Nulle part. On porte moins de tonnes au crédit du mineur.

Q.—Imposez-vous une amende à un mineur qui quitte l'ouvrage avant l'heure ? R.—Nous lui ôtons un quart de jour. Je ne sais pas si cela est déjà arrivé. Les mineurs n'ont pas habitude de quitter avant l'heure. Chaque mineur peut s'en aller lorsque sa journée est finie.

Q.—Avez-vous jamais imposé d'amendes pour bris d'outillage ? R.—Nous avons imposé des amendes pour mauvais traitements aux chevaux. Nous faisons payer la moitié de la valeur d'un cheval que l'on fait mourir.

Q.—De quelle façon la chose se décide-t-elle ? R.—C'est moi-même qui décide. Si je suis convaincu que c'est la faute du jeune homme si le cheval est mort, il doit le payer.

Q.—Il n'y a pas d'appel ? R.—J'ai offert de porter la cause devant un magistrat, mais on a refusé.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent les mécaniciens qui conduisent les locomotives ? R.—Douze heures.

Q.—Ne serait-ce pas mieux s'ils ne travaillaient que huit heures ? R.—Non ; il n'est jamais arrivé d'accidents parce que les hommes travaillaient douze heures.

Q.—Vous ne prenez alors de précautions que s'il arrive un accident ? R.—Pourquoi en prendrions-nous ?

Par M. FREED :

Q.—Combien de temps prend la descente ou la montée ? R.—Une heure et demie.

Q.—Le mineur perd-il ce temps ? R.—Non ; ils arrivent et le panier les descend. Dans l'après-midi, ils remontent de 3 heures à 6 heures, de sorte qu'ils n'ont pas à attendre.

Q.—Y a-t-il un règlement à ce sujet ? R.—Le seul règlement c'est que l'on ne permet qu'à un certain nombre de mineurs d'entrer ensemble dans la banne, et les autres sont obligés d'attendre leur tour. Dès qu'il y a quatre hommes arrivés, nombre que contient la banne, la montée ou la descente s'effectue.

Q.—Les mineurs circulent-ils sur le même terrain que les locomotives ? R.—Oui.

Q.—En est-il résulté des accidents ? R.—Oui.

Q.—N'y a-t-il pas de remèdes ? R.—Oui, nous avons des trous d'hommes à chaque vingt verges.

Q.—Il faut qu'un homme puisse atteindre ce trou ? R.—Il n'y a que quelques marches.

Q.—Ne serait-ce pas possible de suspendre les lampes ? R.—Non ; chaque homme à sa lampe. Il peut éviter la locomotive s'il le veut.

Par M. WALSH :

Q.—Que pensez-vous des lampes électriques ? R.—On en fait l'essai actuellement en Angleterre. L'on a une lampe qui pèse à peu près sept livres et trois quarts.

Q.—Pendant quel temps peut elle éclairer ? R.—Je ne sais pas. Cette lampe a encore des perfectionnements à subir.

Q.—Votre compagnie se propose-t-elle de se procurer des lampes de ce genre ? R.—Nous n'en avons pas besoin. D'ailleurs elles coûteraient une guinée chaque, et cela règle la question.

Par M. KELLY :

Q.—Vous avez un docteur pour votre mine. Les mineurs ont-ils voix délibérative quant à son choix ? R.—Non.

Q.—Combien faites-vous payer pour le médecin à un mineur qui à une

famille? R.—Quarante cents par mois pour celui qui a une famille, et vingt-cinq pour un célibataire.

Q.—Combien faites-vous payer à un jeune garçon? R.—Je crois que c'est 25 cts, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Si un mineur a plusieurs fils qui travaillent dans la mine, chacun d'eux devra-t-il payer pour le médecin? R.—Oui, s'ils dépassent 16 ans.

Par M. FREED :

Q.—Vous croyez qu'un garçon de 12 ans ne paierait rien? R.—S'il paie quelque chose, ce doit être moins de 25 cts.

Q.—L'association des mineurs a-t-elle jamais demandé à être consultée sur la nomination du médecin? R.—Ce n'est pas souvent que nous ayons à nommer un médecin. Nous n'en avons encore qu'un depuis que je suis ici. Il a parlé de s'en aller une fois et les mineurs se sont empressés de signer une longue pétition nous demandant de le garder.

Q.—Si une vacance survenait, consulteriez-vous les mineurs quant au choix du médecin? R.—Je n'aimerais pas à me prononcer; il n'y a pas de probabilité prochaine d'aucune vacance.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous dites que le coût de chaque logement serait de \$4.50? R.—Et peut-être \$4.70.

Q.—Vos maisons sont-elles évaluées à leur pleine valeur? R.—Je le crois; toute notre propriété est évaluée en bloc. Cette mine est portée au rôle d'évaluation pour au moins trois fois sa valeur, si on la compare aux autres mines.

Q.—Y a-t-il un remède à cela? R.—J'en ai parlé au conseil de comté, mais il y a un évaluateur par district et chacun évalue suivant ce qu'il croit le plus juste.

Q.—Savez-vous quel est le taux de l'évaluation? R.—Je crois qu'il est de 75 cents le mille.

MÉ MORANDUM FOURNI PAR M. BROWN.

1887	Nombre de charbonniers	Journées d'abatage.	Journées de charroyage.	Total des journées de travail.	Montant.
					\$ cts.
Janvier	212	3,314	81½	3,395½	4,121 60
Février.....	213	1,822½	67½	1,894	2,419 77
Mars.....	216	4,196½	40¾	4,237½	5,470 78
Avril.....	220	2,286½	225	2,511½	3,332 71
Mai.....	218	5,093	168½	5,261½	7,994 99
Juin.....	229	4,934½	205¾	5,140½	7,941 12
Juillet.....	230	5,120½	160½	5,281	8,289 82
Août.....	228	5,033	232	5,265	7,855 98
Septembre.....	218	4,848	272½	5,120½	7,899 38
Octobre.....	217	4,801	217½	5,018½	7,790 10
Novembre.....	217	4,093½	125½	4,219	6,570 79
Décembre.....	204	1,414½	80½	1,495½	2,490 99
		46,951½	1,877½	48,828¾	72,178 03

(Signé)

GENERAL MINING ASSOCIATION (LIMITED,)

R. H. BROWN, Agent.

JOHN PECK, abatteur de charbon, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis abatteur de charbon.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous ce métier ? R.—Depuis 19 ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre mine qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—A la mine Victoria.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires payés dans cette mine et ceux que vous avez ici ? R.—Nous étions payés plus cher là qu'ici.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Non, je suis propriétaire.

Q.—Avez-vous construit cette maison avec vos économies ? R.—J'ai gagné cet argent, ou au moins la plus grande partie, dans les Etats-Unis.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous de taxes ? R.—Je paie \$4.24.

Q.—Quelle est la valeur de votre propriété ? R.—Je ne pourrais pas dire au juste.

Q.—Avez-vous acheté le terrain de la compagnie ? R.—Non, je l'ai acheté d'un particulier.

Q.—Combien de chambres contiennent les maisons ? R.—Elles en contiennent deux, trois, ou moins.

Q.—Vous descend-on dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque différend au sujet du montant de charbon que l'on vous déduit pour le poussier ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Vous êtes-vous jamais plaint à la compagnie ? R.—Je me suis plaint aux officiers de la compagnie.

Q.—Appartenez-vous à l'association des mineurs ? R.—Oui.

Q.—Cette association vous paie-t-elle quelques bénéfices ? R.—Oui, la société de secours nous en paie.

Q.—Vous ne vous êtes jamais plaint directement au gérant au sujet du charbon que l'on vous déduisait ? R.—Non, mais je me suis plaint au contre-maître et au surveillant de la pesée. Il y a à peu près deux mois j'ai travaillé 12 jours pendant lesquels j'ai rempli cinq cuves et on m'a ôté une demie tonne sur chacune d'elle ; on m'enlevait ainsi le salaire d'une journée.

Q.—Combien gagnez-vous par mois ? R.—\$25 ou \$26 pour un mois complet. Je pourrais gagner plus si je travaillais plus fort. Les paies ordinaires sont de \$12 à \$15 ou de \$16 à \$20.

Q.—Et pendant l'été ? R.—Oh alors c'est différent. Lorsque nous avons une bonne place nous pouvons gagner plus.

Q.—Qu'appellez-vous plus ? R.—Dans quelques endroits on gagne \$40 par mois, dans d'autres endroits de \$30 à \$35.

Q.—Vous n'avez jamais tenu de compte de ce que vous gagniez par année ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous qui travaillent dans la mine ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Trouvez-vous le système de paiements mensuels satisfaisant ? R.—Non ; je préférerais être payé tous les quinze jours.

Q.—Quel avantage y trouveriez-vous ? R.—Je pourrais alors acheter tout argent comptant.

Q.—Et c'est mieux que d'acheter à crédit ? R.—Oui ; nous achetons à meilleur marché argent comptant qu'à crédit.

Q.—Paieriez-vous moins cher aux magasins de la compagnie si vous aviez de l'argent comptant ? R.—Je ne le sais pas, je n'achète pas là.

Q.—Est-ce meilleur marché ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Les employés de la mine seraient-ils satisfaits si on leur donnait une partie de leur salaire au milieu du mois ? R.—Je crois que quelques-uns seraient satisfaits.

Q.—Vous êtes parfaitement libres d'acheter dans les magasins de la compagnie ou de n'y pas acheter ? R.—Oui.

Q.—Cela ne vous nuit pas pour avoir de l'ouvrage ou ne vous cause pas d'autres désagréments ? R.—Non.

Q.—Un employé s'expose-t-il à quelque disgrâce en allant se plaindre au gérant ? R.—Non.

Q.—Il ne craint pas qu'on le renvoie ou qu'on le traite plus sévèrement ? R.—Non.

Q.—Il a confiance que ces plaintes seront écoutées ? R.—Oui ; mais quelquefois il n'y a pas accord quant au remède.

Q.—L'opinion paraît-elle générale parmi les employés en faveur des paiements tous les quinze jours ? R.—Oui, j'en suis sûr ; j'ai parlé à un grand nombre d'employés et tous désirent ce changement.

Par M. WALSH :

Q.—Un homme sobre ne pourrait-il pas amasser assez d'argent pour se tenir un mois en avance et ainsi être indépendant ? R.—Cela dépendrait des circonstances, du nombre d'enfants qu'il a.

Par M. FREED :

Q.—Beaucoup de mineurs s'enivrent-ils le jour de la paie ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—La proportion des ivrognes est-elle grande en considération du nombre de mineurs ? R.—Non, la proportion n'est pas extraordinaire.

Q.—Si la paie avait lieu tous les quinze jours, les mineurs s'enivreraient-ils tous les quinze jours ? R.—Quelques-uns s'enivreraient tous les quinze jours, mais d'autres vivraient mieux.

Q.—Ceux qui sont sobres devraient-ils souffrir pour les ivrognes ? R.—Je ne crois pas ; dans mon opinion la paie tous les quinze jours en porterait plusieurs à la sobriété.

Q.—Les mineurs murmurent-ils en payant les honoraires du médecin ? R.—Je ne le crois pas ; quant à moi je ne m'y refuse pas.

Q.—Je suppose que vous avez à payer à part pour les accouchements ? R.—Oui.

Q.—Quel prix ? R.—\$4.

Q.—Le médecin donne-t-il tous les remèdes nécessaires ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque plainte à porter devant la Commission ou pourriez-vous lui fournir quelque renseignement qui pourrait être utile aux mineurs ?

R.—Au sujet du charbon, j'aurais une plainte à faire ; je crois que la majorité des mineurs préféreraient être payés pour tout le charbon qu'ils mettent dans la cuve et que la compagnie fasse la réduction de prix qu'elle voudra.

Q.—L'association des mineurs a-t-elle jamais exposé ses plaintes de cette façon devant les directeurs de la compagnie ? R.—Je le crois.

Par M. FREED :

Q.—Si les mineurs mettent un lot de pierres dans la cuve, la compagnie peut-elle les séparer ? R.—Nous mettons dans la cuve tout ce qui tombe sous le pic, et la cuve remonte chargée de 1800 ou 1900 livres. La compagnie sépare le charbon et paye seulement pour le charbon en morceaux, mais nous ne sommes pas satis-

faits de cette règle. Nous préférons être payés pour tout ce qui entre dans la cuve. Actuellement l'on nous paie pour le charbon en morceaux, mais nous n'avons rien pour le menu charbon. Si une cuve contient 300 livres de charbon en morceaux et 800 livres de menu charbon, on ne nous paie que pour le charbon en morceaux.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est le juge de la quantité de menu charbon dans une cuve ?
R.—On le pèse. Il y a sous le crible une machine dans laquelle tombe le menu charbon et que nous appelons "Billy Fair Play".

Par M. WALSH :

Q.—Supposons que vous tirez 2000 livres de charbon, et que ces 2000 livres contiennent 500 livres de menu charbon, ne serez-vous jamais payé pour ce menu charbon ? R.—Non, on ne nous paie pas pour le menu charbon.

Q.—On porte à votre crédit 1500 livres de charbon au lieu de 2000 livres ?
R.—Oui, nous préférons être payés pour le tout.

Q.—Entendez-vous dire à un prix moindre ? R.—Je suppose qu'il nous faudrait accepter un prix moindre, mais nous voulons être payés pour tout ce qui entre dans la cuve.

ALEXANDRE McLELLAN, mineur, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mineur.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous pour la compagnie "General mining association" ? R.—Depuis 25 ans.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres mines ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—J'ai travaillé dans les mines *Block House, Caledonia, Little Glace Bay, le Reserve.*

Q.—Avez-vous travaillé dans des mines en dehors de la Nouvelle-Ecosse ?
R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien vous avez gagné l'année dernière, ou avez-vous travaillé toute l'année ? R.—J'ai travaillé autant que j'ai pu.

Q.—Combien avez-vous gagné ? R.—J'ai gagné un peu plus de \$300 en tout.

Q.—C'est le total après déduction faite du coût de votre poudre et autres dépenses ? R.—Non, j'ai à déduire ces dépenses.

Q.—Alors il ne vous reste pas \$300 ? R.—Non ; un peu plus de \$200.

Par M. WALSH :

Q.—Savez-vous combien de jours vous travaillez pour gagner \$200 ? R.—Je ne pourrais dire exactement ; mais autant que je puis dire à peu près huit ou neuf mois.

Q.—Vers à peu près quelle heure descendez-vous dans la mine le matin ?

R.—Entre cinq et six heures du matin, vers cinq heures généralement.

Q.—Vers quelle heure quittez-vous généralement l'ouvrage le soir ? R.—Vers trois et quatre heures, quelquefois plus tard.

Q.—Quelle est la règle à ce sujet ? Quittez-vous l'ouvrage lorsque vous voulez ? R.—Oui, nous quittons lorsque nous voulons.

Q.—Avez-vous une certaine quantité de charbon à tirer ou quittez-vous lorsque vous êtes fatigué ? R.—Je quitte l'ouvrage lorsque je suis fatigué.

Q.—Avez-vous perdu beaucoup par le menu charbon ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—La pierre ou l'ardoise dans le charbon vous font-elles perdre beaucoup ?
R.—Non ; je ne puis dire que j'ai beaucoup perdu par ces causes.

Q.—Préféreriez-vous être payé moins cher, et avoir à votre crédit tout le charbon que vous tirez de la mine ? —R.Oui, c'est-à-dire, je voudrais que l'on me payât tout ce que j'abats.

Q.—La compagnie vous permettrait-elle de laisser le menu charbon dans la mine et n'envoyer dans la cavé que le charbon en morceaux ? R.—Non.

Q.—A quoi la compagnie fait-elle servir le menu charbon ? R.—Je ne sais à quoi elle l'emploie. Elle en emploie cependant une partie pour le chauffage des maisons des mineurs et pour le chauffage des locomotives.

Q.—En reste-t-il des amas qui se perdent ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—On l'utilise presque tout alors ? R.—Oui ; quelquefois cependant il en brûle de grands amas par combustion spontanée, causée par un trop long séjour en tas.

Par M. KELLY :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Oui.

Q.—Quelques-uns de vos enfants travaillent-ils dans la mine ? R.—Oui, deux y travaillent.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—L'un est âgé de 19 ans, l'autre de 15.

Q.—Payez-vous le docteur ? R.—Oui.

Q.—Vos garçons le paient-ils aussi ? R.—L'un des deux le paie.

Q.—Combien vous fait-on payer ? R.—Le chef de la famille paie 40 centins par mois, et un garçon au-dessus de 16 ans paie 25 centins.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Combien de chambres avez-vous ? R.—J'ai deux chambres et une cuisine.

Q.—Combien payez-vous de loyer par mois ? R.—Je paie \$1.60 par mois. Je paie un peu moins en hiver pendant trois mois ; je crois que c'est \$1.35.

Q.—Retient-on quelque autre chose sur votre salaire à part les honoraires du médecin ? R.—Non.

Q.—Eprouvez-vous quelquefois de la difficulté à faire sortir le charbon de la mine ? R.—Non, je n'ai aucune difficulté de ce genre.

Q.—Vous n'en avez jamais ? R.—Non, jamais.

Q.—Combien avez-vous par verge cube de charbon ? R.—Je ne travaille jamais à la verge.

Q.—Vous ne tirez jamais le charbon de cette manière ? R.—Non, pas ici.

Q.—Le prix que l'on vous donne par tonne est-il le même ici que dans les autres mines ? R.—Le prix que nous avons par tonne ici, ne me donne pas autant que lorsque je travaillais à la verge.

Q.—Les règles sont-elles aussi strictes dans les autres mines qu'elles le sont ici ? R.—Non.

Q.—Est-on aussi sévère dans les autres mines au sujet du charbon contenant de l'ardoise ou des roches ? R.—Non, pas autant.

Q.—Vous étiez traités plus généreusement ? R.—Oui, quant à la vérification du charbon.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Impose-t-on d'autres amendes sur les mineurs ? R.—Non, à moins qu'un mineur n'enfreigne la loi du gouvernement quant à la largeur des galeries.

Q.—Impose-t-on une amende pour cette faute ou fait-on une réduction sur le charbon que vous tirez ? R.—On nous réduit la quantité de charbon que nous sortons.

Q.—Est-ce équitable ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—A-t-on porté plainte à la compagnie contre ce procédé ? R.—Pas que je sache.

Q.—Est-il compris que si vous dépassez les limites assignées vous paierez une amende ? R.—Oui.

Q.—Et les mineurs sont satisfaits de cela ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dépasser les limites désignées sans le savoir ? R.—Oui.

Q.—Dans ce cas comment traite-t-on l'employé ? R.—Je suppose que si l'on montre au gérant comment la chose est arrivée qu'il nous pardonnera.

Q.—Préféreriez-vous les paiements bi-mensuels aux paiements mensuels ? R.—Oui.

Q.—Quels avantages y voyez-vous ? R.—L'employé aurait son argent dans la main pour acheter là où il pourrait acheter à meilleur marché.

Q.—Pourrait-il acheter à meilleur marché argent comptant qu'au mois ? R.—Je le crois.

Q.—Vous n'avez pas essayé dernièrement à faire adopter le système de paiements bi-mensuels ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Avez-vous dans la mine d'autre chemin que celui des locomotives ? R.—Non.

Q.—Il vous faut marcher sur la même voie que les locomotives ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu connaissance que des accidents aient quelquefois été causés par des locomotives ? R.—Oui, il en est arrivé un accident, il y a un an ou deux.

Q.—L'accident a-t-il été fatal ? R.—Oui.

Q.—On a tenu une enquête, je suppose ? R.—Je crois que l'accident a été causé par la négligence des employés.

Par M. WALSH :

Q.—Quel a été le verdict de l'enquête ? R.—Je ne saurais dire.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Savez-vous si le jury a recommandé de faire deux voies séparées ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Les employés n'ont jamais demandé d'avoir deux voies séparées ? R.—Pas que je sache.

Par M. FREED :

Q.—Le gérant n'a-t-il pas dit qu'il y avait une voie séparée ? R.—Il y a un chemin séparé, mais on ne nous a jamais demandé de le suivre, que je sache.

Q.—Est-ce un chemin facile ? R.—Je n'y suis jamais passé.

Q.—Est-ce un chemin passable ? R.—Il doit l'être.

Q.—Son plafond est-il sûr ? R.—Il doit être aussi bon qu'ailleurs.

Q.—Pourquoi les mineurs ne suivent-ils pas ce chemin ? R.—Ils sont laissés libres de le suivre ou de ne pas le suivre.

Q.—Mais les mineurs ne s'exposent pas au danger sans raison ? R.—Il n'y a aucun danger ; il y a des trous d'hommes où nous pouvons nous réfugier.

Q.—Pouvez-vous voir venir les chars ? R.—Non, mais nous pouvons les entendre.

Q.—Le câble dans la mine ne fait-il pas beaucoup de bruit ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous distinguer le bruit du câble du bruit des chars ? R.—Oui.

Q.—De sorte que si un homme veut prendre garde, il peut se sauver ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Achetez-vous au magasin de la compagnie ? R.—Quelquefois.

Q.—Limitent-on vos achats à une certaine somme par mois ? R.—Oui, c'est ce que l'on faisait lorsque j'achetais au magasin de la compagnie.

Q.—Qui faisait cela ? R.—Celui qui avait la charge du magasin.

Q.—Si vous gagniez \$20 ou \$25 par mois, vous limitait-il à \$12 ou \$14 d'effets ? R.—Oui, si j'étais endetté.

Q.—Et si vous n'étiez pas endetté, vous avançait-il des marchandises jusqu'au plein montant que vous gagniez ? R.—Oui.

Q.—Vous préféreriez à ce système celui d'être payé tout les quinze jours ? R.—Oui, mais je ne suis pas obligé d'acheter au magasin de la compagnie.

Q.—La compagnie traite-t-elle également ceux qui achètent à son magasin et ceux qui n'y achètent pas ? R.—Je le crois.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous avoir d'aussi bonne valeur dans ce magasin que vous pouvez avoir ailleurs pour argent comptant ? R.—J'ai constaté que je pouvais toujours acheter meilleur marché argent comptant qu'à crédit.

Q.—Quelle réduction vous fait-on par tonne de charbon lorsque vous ouvrez la galerie trop large ? R.—La mesure ne se calcule pas à la tonne mais au pied. Si nous avons un pied trop large, l'on nous diminue un sou par tonne. Je n'ai jamais payé cette amende.

Q.—Vous croyez qu'il est sage de limiter la largeur ? R.—Certainement il doit y avoir une limite. S'il n'y en avait pas certains mineurs iraient trop loin.

Q.—Et ce serait dangereux ? R.—Certainement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—A-t-elle des hangars, ou s'il vous faut les construire vous-même ? R.—Elle est comme toutes les autres. Le gérant me donne tout ce qui est nécessaire lorsque je lui en fais la demande.

Q.—Toutes les maisons ont-elles les hangars nécessaires ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—La maison où vous demeurez en a-t-elle ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un inspecteur d'hygiène qui visite les maisons annuellement ou semi-annuellement ? R.—Oui, je crois qu'il y en a un.

Q.—On visite de près les maisons alors ? R.—Oui, autant que je puis voir.

Par M. FREED :

Q.—Fait-on aux maisons les réparations nécessaires ? R.—Oui.

Q.—On les tient en bon état de réparation n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que les maisons n'ont pas de tuyaux d'égouts ? R.—Non.

Q.—Les fosses d'aisance sont-elles dans la cour de la maison ? R.—Oui.

Q.—Jettent-elles une mauvaise odeur l'été ? R.—Non, elles sont construites à une assez forte distance des maisons.

Q.—Sont-elles construites près des puits ? R.—Non, pas où je demeure.

Q.—Croyez-vous que l'eau des puits soit pure ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous eu la diphtérie dans vos environs ? R.—Non, pas dernièrement. Il y a déjà longtemps que nous en avons eue.

CORNELIUS DONOHUE, gérant d'un magasin coopératif, est assermenté et examiné.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis gérant d'un magasin coopératif aux mines de Sydney.

Q.—Le fonds du magasin appartient-il aux mineurs eux-mêmes ? R.—Oui.

Q.—Entièrement ou en partie seulement ? R.—Entièrement.

Q.—Depuis combien d'années ce magasin existe-t-il ? R.—Depuis près de 21 ans.

Q.—Quelle classe d'effets y tenez-vous ? R.—Des épiceries et des nouveautés.

Q.—Faites-vous un commerce considérable ? R.—Non.

Q.—Un commerce limité seulement ? R.—Oui.

Q.—Vendez-vous vos effets à meilleur marché que les autres magasins ? R.—Non.

Q.—Vous les vendez à peu près le même prix ? R.—Oui.

Q.—Le magasin a-t-il rapporté de grands profits aux actionnaires ? R.—Quelquefois les profits sont très bons.

Q.—Vendez-vous argent comptant seulement ou à crédit ? R.—La vente à crédit équivaut à de l'argent comptant, car nous n'acceptons comme actionnaires que ceux qui déposent une somme considérable suffisante pour couvrir leurs achats pendant un mois ou plus. Les actionnaires ont droit d'acheter à crédit jusqu'à concurrence de leur capital.

Q.—Vendez-vous à d'autres qu'aux actionnaires ? R.—Oui, pour de l'argent comptant.

Q.—Vous ne vendez pas à crédit à d'autres qu'aux actionnaires ? R.—Non, excepté à quelques personnes auxquelles je fais crédit pour une piastre ou deux de temps à autre.

Q.—Tout homme peut-il devenir actionnaire ? R.—Nous choisissons nos actionnaires avec soin.

Q.—Vous n'admettez pas d'actionnaires d'habitude irrégulière et d'un mauvais caractère ? R.—Non.

Q.—Admettez-vous tous ceux qui ont un bon caractère ? R.—Oui.

Q.—Alors votre stock est illimité ? R.—Jusqu'à un certain point.

Par M. WALSH :

Q.—Votre stock n'est-il pas limité de quelque façon ? R.—Notre stock est limité à \$40.000 par l'acte de la Législature.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous un acte spécial ? R.—Non.

Q.—Quelle est la plus petite action que vous acceptez ? R.—Nous accepterions dix piastres.

Q.—Et vous n'avanceriez de marchandises que jusqu'à la somme de dix piastres ? R.—C'est tout ce que nous avancerions si la personne a un caractère douteux.

Q.—Et si la personne est reconnue comme honnête ? R.—Alors dans ce cas les directeurs décident.

Q.—Vous êtes depuis longtemps en rapport avec les mineurs ? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous qui ont pu faire des économies sur le salaire gagné dans la mine ? R.—Non, j'en connais très peu.

Q.—Vous en avez connu quelques-uns ? R.—Oui, certainement.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous agent pour la caisse d'épargnes du gouvernement ici ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette position ? R.—Depuis juillet 1883.

Q.—Tous les mineurs qui font des économies déposent-ils leur argent chez vous ? R.—Oui, je crois, pour la plus grande partie.

Q.—A quelle distance est située la caisse d'épargne postale la plus rapprochée ? R.—A environ deux milles et demi d'ici.

Q.—A North Sydney ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous faire connaître le total des dépôts presentement ? R.—Les dépôts s'élèvent à \$70,000 à peu près.

Q.—Pouvez-vous faire une estimation de la proportion déposée par les mineurs ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous dire approximativement si la moitié ou les trois quarts des dépôts appartiennent à des mineurs ? R.—Non, les mineurs n'en ont pas autant que cela. Naturellement il y a des mineurs qui sont depuis cinquante ans dans le pays et qui ont des économies à la caisse d'épargne, mais je ne sais pas s'ils ont fait ces économies dans leur métier de mineurs ou autrement. Ils peuvent avoir gagné cet argent dans des spéculations ou autrement.

Q.—Vous ne pouvez alors nous donner une estimation de la somme qui appartient aux mineurs sur les \$70,000 ? R.—Peut-être \$7000 ou \$8000.

Q.—A quelle classe de personnes alors appartiennent principalement les dépôts ? R.—Plusieurs cultivateurs ont des dépôts.

Q.—Vous croyez que les cultivateurs sont vos principaux déposants ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Et vous croyez que sur les \$70,000 de dépôts, pas plus de \$7000 ou \$8000 appartiennent à des mineurs ? R.—C'est mon opinion.

Q.—L'ivrognerie va-t-elle en augmentant ? Y a-t-il plus d'ivrognes maintenant qu'il y a dix ans ? R.—Non ; je crois qu'il y avait plus d'ivrognes lorsque les mineurs gagnaient \$2 et \$2.50 par jour.

Q.—Croyez-vous que les paiements bi-mensuels seraient plus avantageux pour les mineurs ? R.—S'ils peuvent avoir de l'emploi assez constant pour toujours avoir de l'argent, ce serait très bien, mais s'ils n'en ont pas, je doute fort que le changement leur soit profitable, lorsqu'il leur faudra tout payer argent comptant et ne pas avoir de crédit.

Q.—Croyez-vous que l'ivrognerie augmenterait si les mineurs étaient payés tous les quinze jours au lieu de tous le mois ? R.—Je ne le crois pas. Je crois qu'ils seraient portés à travailler plus assidument.

Q.—Beaucoup de mineurs s'enivrent le jour de la paie et perdent du temps ? R.—Je crois que se sont principalement des jeunes gens qui s'enivrent.

Q.—Forment-ils la majorité ? R.—Non, mais leur nombre est assez considérable.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté ou diminué depuis dix ans ? R.—Il a diminué.

Q.—Quels articles particulièrement ont diminué ? R.—Je crois que la farine, le thé et le sucre ont diminué. Certaines marchandises se vendent aussi à meilleur marché.

Q.—Avez-vous à faire à la Commission quelque proposition que vous croiriez être avantageuse pour les mineurs ? R.—Je n'ai rien à proposer.

ROBERT ROBSON, gérant souterrain des mines de Sydney, est appelé et assermenté.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est votre occupation ? R.—Je suis gérant souterrain des mines de Sydney.

Q.—Voulez-vous nous faire connaître la nature de vos devoirs ? R.—J'ai la surveillance de la mine.

Q.—Vous avez à voir qu'elle soit bien ventilée ? R.—Oui.

Q.—Vous avez le contrôle complet de ce département ? R.—Oui. Lorsqu'il est à propos de faire quelques changements, je sou mets la chose au gérant général avant de les exécuter.

Par M. WALSH :

Q.—Combien d'hommes avez-vous dans la mine qui sont sous votre contrôle ? R.—Il y a 222 abatteurs de charbon et 190 manœuvres et jeunes garçons.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé pour cette mine ? R.—Depuis douze ans.

Q.—Vous étiez un abatteur de charbon de votre métier ? R.—Oui.

Q.—Vous avez travaillé en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé à l'abattage du charbon ? R.—Non, je n'ai jamais travaillé à l'abattage du charbon ici.

Q.—Y avez-vous travaillé en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire si la vie coûte moins cher en Angleterre qu'ici ? R.—La vie coûte moins cher en Angleterre.

Q.—Est-elle moins chère, proportion des salaires gardée ? R.—Oui.

Q.—Les salaires sont-ils plus élevés en Angleterre qu'ici ? R.—J'ai vu les prix à onze deniers par tonne, et je les ai vus à deux chelins et six deniers.

Q.—Alors il y a fluctuation ? R.—Les prix ne sont pas les mêmes pour les couches de charbon mou que pour celle de charbon dur.

Q.—Vous avez la surveillance des travailleurs sous la terre ? R.—Oui.

Q.—Frappez-vous ou battez-vous quelquefois les jeunes garçons qui ne font pas leur ouvrage ? R.—Non.

Q.—Vous ne les touchez jamais ? R.—Non.

Q.—Faites-vous rapport de leur mauvaise conduite au gérant ? R.—Généralement, si leur faute est grave.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Vous paie-t-on une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Y aurait-il plus de profits pour les employés à être payés plus souvent ? R.—Je ne sais vraiment pas, et je ne pourrais me prononcer. Quant à moi je n'y trouverais aucun avantage.

Par M. FREED :

Q.—Dans quel état est le chemin que les hommes peuvent suivre s'ils le veulent ? R.—C'est le couloir de ventilation.

Q.—Le chemin est-il bon dans ce couloir ? R.—Oui.

Q.—Le chemin est-il assez droit ? R.—Ce n'est pas un chemin suivi par les locomotives, et la distance à parcourir est un peu plus grande.

Q.—Le sentier est-il bon ? R.—Oui.

Q.—Le toit est-il bon ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi les employés de la mine ne suivent-ils pas ce chemin alors ? R.—Parce qu'il est plus long.

Q.—Est-ce la seule raison ? R.—C'est la seule raison que je connaisse.

Q.—Quelle est la différence dans la longueur des deux chemins ? R.—Environ trois ou quatre cents verges.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans la mine ? R.—Non, nous avons été assez exempts d'accidents.

Q.—Pourriez-vous nous dire depuis quand vous n'avez pas eu d'accident fatal ? R.—Nous en avons eu un l'année dernière.

Q.—Quelle en a été la cause ? R.—L'effondrement d'un plafond.

Q.—Les accidents de ce genre sont-ils fréquents ? R.—Non.

Q.—Je parle d'accidents qui n'ont pas été mortels comme de ceux qui ont causé des pertes de vie ? R.—Ils ne sont pas fréquents. J'ai été dans des mines où il y en avait beaucoup plus.

Q.—Les mineurs pourraient-ils se garantir contre ces accidents s'ils étaient prudents ? R.—Dans plusieurs cas, ils le pourraient.

Q.—Si un homme est blessé et qu'il n'y a pas de sa faute, la compagnie lui vient-elle à son aide pendant qu'il est retenu chez lui ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Des hommes ont-ils été renversés par les chars sur la voie principale ? R.—Oui, il est arrivé un accident de ce genre l'année dernière.

Q.—Y a-t-il eu perte de vie ? R.—Non.

Q.—La compagnie oblige-t-elle les mineurs à mettre dans la cuve tout le poussier qu'ils font ? R.—Oui, généralement.

Q.—Y aurait-il danger à laisser le poussier dans la mine ? R.—Oui, il y aurait danger.

Q.—Les mineurs n'ont-ils pas quelquefois derrière eux une si grande quantité de menu charbon qu'on leur impose une amende ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—La compagnie consomme-t-elle ou vend-elle tout le menu charbon ? R.—Je ne sais pas comment elle en dispose.

Q.—Ne serait-ce pas plus satisfaisant pour les mineurs, s'ils étaient payés pour tout le charbon qu'ils tirent, charbon en morceaux et menu charbon, et que ce prix fut moins élevé ? R.—Nous avons une machine *Billy Fair Play*, qui mesure tout le menu charbon et les mineurs en reçoivent le prix en été ; mais en hiver, on le met en tas.

Q.—Combien les mineurs sont-ils payés pour le menu charbon en été ? R.—Je ne saurais dire ; je n'ai rien à faire avec les prix.

Q.—Puisque la compagnie utilise le menu charbon, ne serait-il pas juste qu'elle payât les mineurs pour tout le charbon qu'ils sortent, mais à un prix moindre ? R.—Je ne sais pas.

Q.—La compagnie ne pourrait-elle pas payer un prix pour le charbon en morceaux et un autre prix pour le menu charbon ? R.—Elle le pourrait si elle le voulait.

Q.—Ne serait-ce pas plus juste à l'égard des mineurs ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Avez-vous jamais reçu instruction de traiter différemment les mineurs qui achètent dans les magasins de la compagnie ? R.—Non.

Q.—Ou encore ceux qui demeurent dans les maisons de la compagnie et ceux qui n'y veulent pas habiter. R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais inscrit quelqu'un sur le tableau noir ? R.—Non ; nous n'avons pas de tableau noir ici, je n'en connais pas.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous n'avez rien à faire avec le montant des salaires ? R.—Non.

Q.—Ni avec les salaires des abatteurs de charbon ou de toute autre personne employée dans la mine ? R.—Non.

Q.—Vous avez simplement à surveiller si les hommes travaillent bien ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Je suppose que les mineurs ici ont à peu près les mêmes habitudes que les mineurs d'autres mines ? R.—Oui ; je ne saurais dire qu'ils sont d'un mauvais caractère.

Par M. Haggerty :

Q.—Les députés que vous laissez dans la mine pour vous remplacer, vous font-ils rapport ? R.—Oui.

Par M. Walsh :

Q.—Qu'arriverait-il si les mineurs n'envoient pas le menu charbon à la surface ? R.—Ce charbon pourrait mettre le feu.

Q.—Que ferait-on aux mineurs s'ils n'envoient pas le menu charbon à la surface ? R.—Ils l'envoient.

Q.—Ils se plaignent de ne pas être payés pour ce menu charbon. R.—Je n'y puis rien faire.

Q.—Des accidents ont-ils été causés par des députés voyageant dans la mine avec des lampes ouvertes au lieu de lampes de sûreté ? R.—Il n'y en a pas eus par la faute de mes députés.

Q.—Les gardiens de nuit ont-ils commis cette faute ? R.—Non.

Q.—Ceux qui suivent la voie des locomotives le font alors à leurs risques et périls ? R.—Oui ; la compagnie se conforme à la loi, en pratiquant des trous d'hommes à toutes les vingt verges, et les trous sont là.

Q.—Mais si un homme est blessé sans qu'il y ait de sa faute, n'y a-t-il pas quelque loi obligeant la compagnie à lui payer une certaine somme ou à lui venir en aide de quelque façon ? R.—Non.

R. A. BROWN, gérant, est appelé de nouveau.

Par M. Walsh :

Q.—La Commission désire être renseignée par une personne autorisée au sujet du menu charbon que les mineurs tirent avec le charbon en morceaux. Voudriez-vous nous donner des explications à ce sujet ? R.—Nous avons deux systèmes pour payer nos hommes. En été le mineur extrait le charbon, met dans la cuve tout le charbon qui tombe sous le pic sans le cribler, et la cuve est pesée lorsqu'elle arrive à la surface. On la vide ensuite au-dessus d'un crible, et il y a au-dessous une balance qui reçoit le menu charbon qui passe à travers le crible. C'est la balance *Billy Fair Play* que nous employons, et le poids du menu charbon est déduit du poids total de la cuve. On paie alors pour le charbon en morceaux un prix qui indemnise à la fois le mineur pour le gros charbon et le menu charbon. Ce prix a été fixé avec les mineurs en 1876.

Q.—Alors parce que vous ne comptez pas le menu charbon le mineur reçoit un prix qui le paie pour le menu charbon et le gros charbon à la fois ? R.—Oui, mais il y a cette différence ; un bon mineur qui fait peu de menu charbon gagnera plus que celui qui en fait beaucoup. En été nous payons 43 cents pour le charbon en morceaux. Supposons, qu'une cuve arrive à la surface avec 1500 livres pesant, et que le crible lui enlève 300 livres de menu charbon, nous donnons pour le charbon en morceaux 43 centins de la tonne et rien pour le menu charbon. En hiver le mineur crible lui-même le menu charbon et il a 33 cents pour le gros charbon et 15 centins pour le menu charbon. En hiver il envoie son charbon à la surface séparément du menu charbon, mais en été il envoie les deux ensemble.

Q.—Alors vous avez adopté ce système afin d'encourager les mineurs à faire le moins de menu charbon possible ? R.—Oui. C'est l'intérêt du mineur d'abattre son charbon aussi gros que possible.

Par M. Kelly :

Q.—De quelle grosseur est le menu charbon ? R.—Tout le charbon qui

passé dans le crible. Les trous sont de 3 lignes et il y passe environ 20 pour cent du charbon.

Par M. Haggarty :

Q.—Si un homme est blessé sans qu'il y ait négligence de sa part n'y a-t-il aucune loi qui oblige à en prendre soin ? R.—Non ; mais chaque employé à une copie de la loi des mines, des lois du gouvernement et de nos propres règlements. Au sujet des trous de refuge, la loi oblige d'en placer à toutes les distances de 20 verges et c'est tout.

Par M. Kelly :

Q.—Depuis combien de temps tenez-vous un magasin ? R.—Je ne puis me rappeler en quelle année nous l'avons établi.

Q.—Vous ne l'avez établi que longtemps après que les travaux de la mine fussent commencés ? R.—Nous l'avons établi en 1878 ou 1879.

Q.—La compagnie fait-elle un profit avec ce magasin ? R.—Je suppose qu'elle fait un certain profit.

Q.—Est-ce l'intention de la compagnie et des directeurs de vendre les effets aussi bon marché que possible ? R.—Oui, l'intention était de vendre les effets à des prix raisonnables. Avant l'établissement de ce magasin il arrivait souvent que les marchands de l'endroit manquaient de farine vers le printemps et haussaient considérablement le prix de cet article. Nous avons commencé à vendre d'abord de la farine et du gruau, ce qui a fait vendre la farine le printemps à \$2 meilleur marché par baril, vu qu'il ne pouvait plus se former de coalition parce que nous avons toujours une grande provision de farine que nous vendions aux prix réguliers. Des centaines de cultivateurs venaient acheter leur farine de nous et disaient que c'était un avantage pour eux d'avoir toujours de la farine à volonté. C'est ainsi que des personnes étrangères à la mine y trouvaient aussi leur bénéfice. Finalement nous avons tenu d'autres effets, mais nous n'avons pas cru qu'il serait juste de vendre moins cher que les autres magasins. Bien que nous tenions un magasin, nos employés ne sont pas forcés d'acheter chez nous ; ils peuvent acheter où ils veulent. Si nous cessions de tenir magasin vous verriez immédiatement le prix de la farine hausser le printemps.

Par M. Walsh :

Q.—Vous en gardez une grande provision ? R.—Oui ; les petits marchands ne peuvent en garder un grand stock, les marchands plus riches qui peuvent en avoir de grandes quantités en élèvent le prix au printemps s'ils n'ont pas de concurrence.

Par M. Kelly :

Q.—Vous limitez quelquefois les achats de vos employés ? R.—Nos employés peuvent acheter jusqu'à concurrence du montant qu'ils sont capables de payer. Un employé ne peut acheter une quantité illimitée de marchandises.

Q.—Vous voulez faire le commerce aussi près que possible pour l'argent comptant ? R.—Oui, mais en hiver nous avançons nos marchandises à crédit, payables au printemps. Je crois que tous les marchands font cela.

Par M. Haggerty :

Q.—Pourriez-vous vendre votre charbon dans l'ouest aussi bon marché que les autres compagnies ? R.—Non, car il y a le transport par chemin de fer à ajouter ; il y a 100 milles d'ici au détroit. Tout dépendra du prix de transport, mais je suppose que nous aurions à payer \$1 par tonne ou un peu plus ; cela ferait une différence de \$1.80 contre nous, en faveur de Pictou et Spring Hill. Spring Hill a un grand avantage sur nous, même dans la position qu'il occupe,

en conséquence des taux spéciaux qui lui sont accordés. Le pays paie pour transporter le charbon de Spring Hill, et la conséquence c'est que nous payons pour transporter un charbon que l'on peut ainsi vendre meilleur marché que le nôtre.

Par M. FREED :

Q.—Quel est le tarif pour Halifax ? R.—Je crois qu'il est de trois dixièmes de centin par tonne par mille.

Q.—Savez-vous quel est le tarif en Pensylvanie ? R.—Non, mais en Pensylvanie les compagnies de chemin de fer peuvent transporter le charbon à meilleur marché vu qu'il s'en transporte en très grandes quantités. Nous ne pouvons jamais espérer arriver à expédier du charbon par chemin de fer.

Q.—Quel est le tarif ? R.—\$1.40 par tonne jusqu'à Québec et \$1.60 jusqu'à Montréal. Nous ne pouvons avoir un steamer pour transporter le charbon à moins de \$1.40 par tonne jusqu'à Québec et \$1.50 jusqu'à Montréal. Cette année le fret sera plus élevé.

Q.—Quelle est la raison qui empêche de transporter le charbon aussi bon marché jusqu'à Montréal qu'on le transporte de Buffalo à Chicago ? R.—Je n'ai jamais étudié la question.

Q.—Si des navires transportaient du charbon de Sydney à Montréal pourraient-ils avoir des chargements de retour ? R.—Quelquefois. Ils pourraient avoir des chargements incomplets. Nous faisons venir le fil de fer d'Angleterre à Montréal par steamer, et les steamers, qui portent notre charbon à Montréal, descendent nos marchandises.

Q.—Achetez-vous votre farine à Montréal ? R.—Non, à Boston ; le fret de Boston jusqu'ici est très bas. La farine du Canada peut être envoyée à Boston en entrepôt et transportée ici à meilleur marché que par aucune autre voie.

JAMES CONNELL, machiniste, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis machiniste.

Q.—La compagnie emploie-t-elle plusieurs machinistes ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Dix heures et demie.

Q.—Êtes-vous employé tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—\$1.25.

Q.—Est-ce là le salaire ordinaire des machinistes ? R.—Je crois que c'est le plus haut salaire.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé comme machiniste ailleurs qu'à Sydney ? R.—Non, excepté pendant une année.

Q.—Existe-il une union de machinistes ici ? R.—Pas que je sache.

Q.—Chaque ouvrier fixe lui-même son salaire ? R.—Oui.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Non pas maintenant.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous construit cette maison avec les économies réalisées sur votre salaire d'employé de la compagnie ? R.—Non, pas entièrement.

Q.—Vous aviez de l'argent ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des taxes ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous? R.—Je paie \$4 pour la taxe des pauvres et du comté, et \$1 pour la taxe des chemins.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous votre charbon gratuitement comme les autres mineurs? R.—Oui, excepté que je paie pour le faire charroyer.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous quelques plaintes à porter contre la compagnie? R.—Non.

Q.—Vous êtes satisfait? R.—Oui, mais on pourrait désirer plus.

Q.—Je suppose que comme les autres vous désireriez avoir un salaire plus élevé? R.—Oui et avoir des heures de travail plus courtes.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Pourriez-vous faire autant d'ouvrage en huit heures que vous en pouvez faire en dix? R.—Je ne sais pas si je le pourrais.

Q.—Avez-vous un demi-congé le samedi? R.—Le samedi nous finissons de travailler à quatre heures de l'après-midi.

Q.—C'est tout la récréation que vous avez? R.—Oui c'est tout.

Q.—Y a-t-il ici quelque société ou institution où les artisans peuvent apprendre le dessin ou autres sciences de ce genre? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous une bibliothèque ou chambre de lecture? R.—Non.

Par M. HAGGARTY

Q.—Une classe de dessin serait-elle avantageuse pour les artisans? R.—Je le crois.

Q.—Les artisans en ont-ils demandé une? R.—Non, pas que je sache.

Q.—S'il y avait une classe dans ce genre les artisans en profiteraient-ils? R.—Je le crois.

Q.—Tous les artisans ici travaillent-ils le même nombre d'heures? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Vous travaillez 60 heures par semaine? R.—Je travaille 10 heures et demie par jour.

Q.—Mais vous ne travaillez tout ce temps le samedi? R.—Non.

Q.—Vous travaillez dix heures et demie pendant cinq jour de la semaine? R.—Oui.

Q.—Et combien d'heures le samedi? R.—Je travaille de six heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, moins une heure pour le dîner.

Q.—Auriez-vous quelque proposition utile à faire à la Commission? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous les salaires des autres artisans à part les machinistes? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Avez-vous des apprentis dans vos ateliers? R.—Il y a des jeunes garçons dans l'atelier, mais je ne sais pas s'ils sont apprentis.

Par M. WALSH :

Q.—Quel âge ont-ils? R.—A peu près 13 ans.

Q.—Avez-vous un surintendant de l'atelier des machines? R.—Oui.

Henry Sutherland, comptable, est assermenté.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle est votre position dans la compagnie *General mining Association* ? R.—Je suis comptable dans les bureaux de la compagnie.

Q.—Vous avez aussi la direction du magasin ? R.—Oui, j'ai la charge des bureaux et du magasin.

Q.—Avez-vous le pouvoir d'engager ou congédier les employés ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous le pouvoir de fixer les salaires ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires des employés du magasin comparés à ceux dans d'autres magasins ? R.—Je crois qu'ils sont à peu près semblables. Les employés ne resteraient pas avec nous s'ils n'étaient pas bien payés.

Q.—Sont-ce des employés d'expérience ? R.—Le gérant est un employé d'expérience, et les autres ont grandi dans le magasin.

Q.—La compagnie ne vous dit pas de favoriser un employé plus qu'un autre ? R.—Non pas du tout.

Q.—Vous n'avez jamais eu connaissance de cas de ce genre ? R.—Non.

Q.—Vendez-vous aussi bon marché dans le magasin de la compagnie que dans les autres magasins ? R.—Nous pouvons vendre à meilleur marché, mais nous ne voulons pas faire concurrence aux autres marchands. C'est seulement lorsqu'ils donnent les prix que nous tenons aux nôtres. Nous n'avancions jamais les prix de la farine jusqu'à l'ouverture de la navigation ; on le fait dans l'intérêt des hommes. Mes intentions m'ordonnent de ne pas faire concurrence aux gens de l'étranger, excepté dans ce seul cas. Autant que nous pouvons connaître les prix du dehors, nous les adoptons, excepté lorsqu'il y a une entente entre accaparent. Pendant le printemps de 1877, toute la farine était entre les mains de deux personnes et elle monta de \$7.50 à \$10 le baril. Il n'y avait aucun moyen pour le public d'en obtenir ailleurs, jusqu'à la reprise de la navigation. Le secrétaire intervint et dit que cela ne pourrait pas continuer, que les hommes devraient être protégés. C'est à cette occasion que nous ouvrimus notre magasin.

Q.—Si l'on construisait un chemin de fer, les négociants pourraient-ils obtenir des provisions plus facilement ? R.—Oui, bien plus facilement.

Q.—Dans l'intérêt des employés, n'y aurait-il pas de l'avantage à vendre à plus bas prix que les autres ? R.—Je le crois ; mais les directeurs n'ont pas les mêmes idées. Ils croient qu'il faut laisser aux autres la chance de faire des affaires et de venir au magasin. Ils pensent que plus il y a de monde dans les affaires et mieux c'est pour les ouvriers.

Q.—Pourriez-vous nous donner une idée des gens qui achètent au magasin ? R.—Je crois que nous avons 250 familles. Je base ce calcul sur le nombre de barils de farine que nous vendons dans un mois. Je serais porté à croire qu'il n'y a pas tout à fait la moitié des employés qui s'approvisionnent au magasin.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il souvent des saisies de gages pour ces ouvriers ? R.—Non ; quand les gages sont saisis, c'est dans les cas d'hommes qui viennent d'une autre localité.

Q.—Vous sauriez toutes les fois que cela arriverait ? R.—Oui.

Q.—Et c'est là une chose si rare que ce n'est pas la peine de s'en enquérir ? R.—Oui ; Je crois que cela n'a jamais lieu.

Par M. KELLY :

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous attaché à l'entreprise ? R.—Depuis 15 ou 16 ans.

Q.—Vos instructions ont-elles jamais porté que vous deviez faire une diffé-

rence contre les ouvriers qui n'achètent pas à la compagnie ? R.—Non, on ne s'en occupe jamais ; il n'y a que moi qui sache ce détail.

Q.—N'entre-t-il pas dans les fonctions d'un directeur de s'en occuper ? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous les ouvriers tempérants ? R.—Oui.

Q.—De qui est-ce le devoir de visiter les maisons et de s'assuaer qu'elles sont tenues en bon état ? R.—Si les maisons ont besoin de réparations, le locataire en donne avis et le fait est rapporté au charpentier en chef. Aussitôt que c'est possible, la réparation est faite.

Q.—De qui est-ce le devoir de voir quelle est la condition hygiénique du dehors ? R.—Je suppose que c'est du devoir du gardien de l'hygiène publique.

Q.—Serait-ce son devoir sur le terrain même de la compagnie ? R.—Oui ; c'est du moins ce que je crois. Naturellement si le rapport indiquait qu'il y a quelque chose de contraire à l'hygiène, le directeur y pourvoirait immédiatement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Savez-vous si les gardiens de l'hygiène publique font leur devoir ? R.—Non ; mais autant que je peux en juger, il n'y a pas de nombreux cas de maladie.

Q.—Ne savez-vous pas s'il y a des cas de diphthérie ? R.—Non, je n'ai pas entendu parler d'une demie douzaine de cas en une année.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Savez-vous quels sont les inspecteurs ? R.—Non.

Q.—Quels peuvent-être les devoirs du gardien de l'hygiène publique ? R.—Il a à s'occuper de chaque cas de maladie contagieuse et à isoler les malades, enfin à s'entendre avec les médecins pour décider quelles sont les précautions à prendre.

Q.—Serait-il avantageux pour les hommes d'être payés à la quinzaine ? R.—Dans quelques cas, cela peut l'être ; mais je ne crois pas qu'ici ce serait le cas. En hiver, les hommes se trouveraient dans la nécessité de demander du crédit. Au mois de janvier, le travail manque complètement, et à moins qu'un homme n'est mis suffisamment pour des dépenses de deux mois, il se voit obligé de demander à crédit.

Q.—Est-ce que la paie par quinzaine entraînerait un grand surcroît de travail ? R.—Cela va sans dire ; il faudrait augmenter le nombre de nos comptables.

Q.—Les achats à crédit augmentent-ils ou diminuent-ils ? R.—Je ne trouve pas qu'il y ait beaucoup de changement ; le chiffre reste à peu près stationnaire.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Achetez-vous bien des provisions de la contrée environnante ? R.—Non, nous ne pouvons pas en obtenir ; les marchands du dehors prennent presque tout. Nous ne pouvons pas même acheter au comptant, à moins que nous n'allions tout à fait au-delà du district.

A. McQUINN, commis de la maison Vooght et Frères, Nord-Sydney, est mis sous serment.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis commis au magasin de Vooght Frères.

Q.—Vous avez une grande connaissance des affaires, n'est-ce pas ? R.—Oui, une grande connaissance.

Q.—Que pensez-vous des ventes à crédit ? Sont-elles généralement avanta-

geuses ou désavantageuses aux hommes ? R.—Dans mon opinion, le système des ventes au comptant conviendrait mieux aux hommes. Ils pourraient aller acheter à meilleur marché et il y aurait plus de concurrence.

Q.—Croyez-vous que la paie par quinzaine faciliterait ces achats au comptant ? R.—Je le crois ; ce serait plus avantageux pour les ouvriers.

Q.—Y a-t-il quelque autre renseignement utile relatif à ce sujet, que vous pourriez donner ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il des mineurs qui achètent chez vous ? R.—Oui.

Q.—Les trouvez-vous assez ponctuels dans leurs paiements ? R.—Oui, il va sans dire qu'il y a des exceptions.

Par M. HAGGERTY :

Q.—La maison Vooght Frères élève-t-elle le prix de la farine au printemps ? R.—Je ne l'ai jamais vue en agir ainsi.

Q.—Vendez-vous à aussi bon marché qu'à aucun autre magasin ? R.—Oui, à aussi bon marché, sinon même à meilleur marché.

Q.—Si vous vendiez au comptant, pourriez-vous vendre à meilleur marché ? R.—Sans aucun doute.

Q.—Si vous aviez des pratiques dont vous seriez certains de recevoir les paiements exactement tous les mois, feriez-vous une différence entre ceux-là et les acheteurs au comptant ? R.—Non, il n'y aurait, en ce cas, que le tracas de tenir les livres.

Q.—Si le système des ventes au comptant était général, cela ferait-il de la différence ? R.—Certainement, c'est là mon opinion ; mais actuellement je ne parle que pour moi ; je n'ai pas la moindre idée de ce que mes patrons pourraient faire.

Q.—Avez-vous une idée de l'opinion générale des ouvriers au sujet du système au comptant ? R.—Chacune des personnes à qui j'en ai parlé l'approuve et voudrait bien l'avoir.

Q.—L'ivrognerie augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? R.—Elle diminue. J'ai quelque raison de le savoir. Je ne crois pas qu'il y ait à présent une buvette là où nous en comptons cinquante autrefois.

Q.—Un système de patente serait-il préférable à toute autre ? R.—Je le crois.

Q.—Pourquoi le croyez-vous ? R.—Je crois qu'il serait préférable parce que le monde vendrait ouvertement et que le district aurait le profit du prix des patentes, ce qui diminuerait les impôts.

Q.—Ne sont ce pas quelques cabarets de bas-étage qui font tout le tapage ? R.—Oui.

Q.—N'y aurait-il aucun moyen de diminuer le mal ? R.—Pas avec le système actuel.

Q.—Comment pourrait-on y remédier ? R.—Je ne saurais le dire.

Par M. WALSH :

Q.—Si l'on augmentait les droits, cela aurait-il cet effet ? R.—Oui ; on fermerait ainsi quelques maisons. Je leur prescrirais certaines limites et j'établirais des droits plus élevés, et je n'accorderais de patentes que d'après la moralité des gens qui en demanderaient.

Par M. KELLY :

Q.—Que pensez-vous de la loi Sectt ? R.—Ce n'est que du charlatanisme.

ALEXANDRE MORRISON, employé à entasser le charbon, est mis sous serment.

Par M. KELLY :

Q.—A quoi êtes-vous employé ? R.—Je suis employé à entasser le charbon, ou plateforme, où j'enlève le charbon qui vient par la *cage*.

Q.—Faites-vous cela toute la journée ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire recevez-vous ? R.—En hiver, je gagne 80 centins par jour, et un centin par chaque centaine de *bailles* que nous sortons de la mine.

Q.—En plus des 80 centins par jour ? R.—Oui.

Q.—Combien de *bailles* enlevez-vous par jour ? R.—De 1,100 à 1,200.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous cela ? R.—Je le fais depuis que je suis en âge de travailler, depuis l'âge de 15 ou 16 ans.

Q.—Avez-vous du travail tout le long de l'année ? R.—Le travail va assez bien ; en hiver, je perds un peu de temps.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Non.

Q.—Demeurez-vous en pension ? R.—Je demeure chez mes parents.

Par M. WALSH :

Q.—Trouvez-vous du travail ailleurs, quand les mines sont fermées ? R.—Oui, généralement.

Par M. FREED :

Q.—Quel salaire gagnez-vous en été ? R.—Je reçois 85 centins par jour et un centin et demi par centaine de *bailles*.

Q.—Cela vous ferait à peu près \$1 par jour en été ? R.—Oui ; un peu plus même. Nous avons de plus 5 centins pour finir la besogne de la *fosse*.

Q.—Y en a-t-il d'autres qui font le même travail ? R.—Oui, il y en a cinq qui font ce travail.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous en été ? R.—Nous travaillons du moment que la *fosse* commence à donner, jusqu'à ce qu'elle cesse.

Q.—A quelle heure commencez-vous le matin ? R.—A six heures.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Si la *fosse* cesse de donner, pour une cause quelconque, êtes-vous payé la journée entière ? R.—Non, nous ne recevons que trois quarts de paie.

Q.—Avez-vous à entasser le charbon en été ? R.—Non, je ne fais que le retirer de la *cage* ; il y en a d'autres qui l'entassent.

Q.—Emploie-t-on des chevaux là où vous êtes ? R.—Non.

Q.—Y en a-t-il à l'autre *fosse* ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a eu des hommes mis à l'amende pour avoir quitté l'ouvrage sans autorité ? R.—Non ; mais si vous quittez avant le temps, vous êtes marqué pour un quart de journée.

Q.—Si vous partez une heure avant le temps, vous marquera-t-on pour cela ? R.—Si votre travail est nécessaire, on vous marquera ; mais vous pouvez partir sans qu'on le sache.

Q.—Est-ce juste de marquer un homme pour un quart de journée, s'il ne s'en va qu'une heure avant le temps ? R.—Oui, si c'est là une chose convenue.

Q.—Les hommes sont-ils contents de cet arrangement ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Si vous quittez tout-à-fait, faut-il donner avis ? R.—Oui.

- Q.—Combien de jours à l'avance faut-il donner avis ? R.—Quatorze jours.
 Q.—Si un homme quitte sans donner avis, est-il payé jusqu'au jour où il quitte ? R.—Je le crois ; mais c'est laissé à leur bonne volonté de payer.
 Q.—Vous croyez qu'on ne vous déduirait rien ? R.—Oui, je le pense.
 Q.—La compagnie donne-t-elle le même avis quand elle renvoie un homme ? R.—Oui, autant que je puis le savoir.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous frappe-t-on d'une amende pour autre chose que la diminution d'une journée ? R.—Pas que je sache.

Q.—La paie de 85 centins par jour est-elle là la moyenne des hommes employés à la fosse ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des hommes mariés qui font vivre leurs familles avec cette paie ? R.—Oui ; du moins en ce qui concerne les journaliers. Il y en a qui gagnent 90 centins en été, en entassant le charbon.

Q.—Combien de *bailles* avez-vous à remplir ? R.—86.

Q.—Combien aurait-il dans chacune ? R.—Je crois qu'il y a 18 minots dans une *baille*.

Q.—Cela ferait-il 86 *bailles* pour chaque homme ou 86 pour une couple d'hommes ? R.—Ce serait 86 par pair.

Par M. KELLY :

Q.—Vous faut-il des pelles ou quelque'autre outil ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas à fournir à vos frais la poudre ? R.—Pas dans notre genre de travail.

JOHN McCORMAC, ancien garde de magasin de l'Association Générale des Mines, est mis sous serment.

Par N. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—J'étais naguères garde de magasin de l'Association Générale des Mines.

Q.—Combien de temps avez-vous eu cet emploi ? R.—Plus de huit ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans la mine ? R.—Non.

Q.—Je suppose que vous avez eu souvent affaire aux ouvriers ? R.—Oui ; considérablement.

Q.—Comment les avez-vous trouvé, en général ? Achetaient-ils plus que ce qu'il leur fallait ou bien se montraient-ils prudents et avisés en faisant leurs achats ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Croyez-vous que la facilité d'acheter à crédit porte les hommes à acheter plus qu'ils ne l'auraient fait sans cela ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Ainsi, il y a, avec ce système de crédit, des personnes qui achètent au-delà de leurs besoins ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'il y a plusieurs ouvriers à qui il revient bien peu d'argent à la fin du mois ? R.—Oui.

Q.—En été, je pense qu'ils parviennent à joindre les deux bouts ? R.—Oui ; la majorité d'entre eux font des dettes en hiver, et en été ils ont à payer leurs comptes courants et à donner en même temps des acomptes sur ce qu'ils doivent depuis l'hiver.

Q.—Les habitudes des gens de la mine sont-elles satisfaisantes ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes gens sont-ils portés à être tempérants ? R.—Oui ; je crois qu'ils le sont, à juger dans l'ensemble.

Q.—Est-il jamais venu à votre connaissance qu'on ait fait de la différence entre les personnes qui vont acheter au magasin de la compagnie et celles qui

s'approvisionnement au dehors ? R.—Je n'étais pas en position de le remarquer. Autant que je puis le dire, il n'y avait pas de différence.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les directeurs recommandaient-ils à leurs employés d'avoir des habitudes de tempérance ? R.—Je crois que les directeurs sont des gens tempérants.

Q.—Ce n'est pas ce que je voulais dire ; mais prenaient-ils des mesures pour maintenir les employés dans des habitudes de tempérance et leur recommandaient-ils de profiter des sociétés, et d'autres choses de ce genre ? R.—Je le crois.

Q.—Les directeurs eux-mêmes patronnaient-ils ces sociétés ? R.—Je ne pourrais pas vous dire s'ils appartenait à une société de tempérance quelconque.

Q.—Quelle est votre opinion au sujet de la paie par quinzaine ? R.—Je crois que ce serait un pas en avant dans la bonne voie.

Q.—Y aurait-il de l'avantage ou du désavantage pour les hommes ? R.—Je crois qu'il y aurait de l'avantage.

Q.—Voulez-vous bien expliquer comment ? R.—Dans plusieurs cas, cela amènerait l'habitude d'acheter au comptant et si cette habitude se généralisait, on pourrait avoir plus de marchandises pour son argent. Si un homme vend au comptant, il est en mesure de vendre à meilleur marché que s'il vend à crédit.

Q.—Vous pensez que ce serait un avantage pour le pays en général aussi bien que pour les gens attachés à la mine ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous vous expliquer ? R.—Sous le régime actuel, il y en a un grand nombre qui s'endettent en hiver. En été l'association ne retient pas chaque mois le total de la dette, mais seulement une fraction ; le résultat est que l'homme endetté n'est jamais en mesure d'acheter aux habitants du pays. S'il avait de l'argent pour acheter aux cultivateurs, il pourrait faire ses achats dans de meilleures conditions.

Par M. WALSH :

Q.—Si un homme avait l'argent nécessaire pour acheter aux cultivateurs les provisions dont il a besoin, pourrait-il les obtenir à meilleur marché que dans les magasins ? R.—Oui, il pourrait les avoir à meilleur marché ; à chaque occasion et dans toutes les saisons.

Q.—Y a-t-il bien des gens de la campagne qui viennent vendre leurs produits ? R.—Oui.

Q.—En hiver ? R.—Oui, tout le temps.

Q.—Apportent-ils de la viande et d'autres articles ? R.—Pas précisément beaucoup de viande ; mais des légumes et d'autres produits de ce genre.

Q.—Ces gens-là achètent-ils autrement qu'au comptant ? R.—Oui, ils font au magasin des échanges avec des marchandises.

Q.—Vous pensez que le système du crédit tend à développer chez les personnes des habitudes d'insouciance ? R.—Oui, je le crois.

MALCOM FERGUSON, conducteur, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Conducteur.

Q.—Dites à la Commission en quoi consiste votre devoir à partir du moment où vous descendez dans la mine ; à quelles heures vous devez vous y trouver, et ainsi de suite ? R.—Je dois me trouver à la mine à six heures du matin pour me mettre au travail.

Q.—A quelle heure quittez-vous le soir ? R.—A n'importe quelle heure aussi-tôt que le charbon des mineurs est charroyé.

Q.—A quelle heure avez-vous ordinairement fini votre travail ? R.—Entre deux heures et six.

Q.—Que vous paie-t-on par jour ? R.—85 centins en été et 80 centins en hiver.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à la mine ? R.—Depuis six ans.

Q.—A quel ouvrage vous mit-on quand vous allâtes d'abord à la mine ? R.—J'avais à garder les trappes.

Q.—Que vous payait-on pour cela ? R.—30 centins par jour.

Q.—Après cela on vous a donné de l'avancement, en vous faisant aider le conducteur et enfin vous êtes devenu conducteur vous-même ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la position à laquelle vous serez avancé ensuite ? A celle de houilleur ? R.—A aucune.

Q.—Quand vous serez assez fort ne deviendrez-vous pas mineur ? R.—C'est là tout.

Q.—Y a-t-il des conducteurs qui gagnent davantage ? R.—Il y en a qui ont des garçons avec eux et qui ne gagnent que 75 centins par jour.

Par M. WALSH :

Q.—Ont-ils plus à faire ? R.—Non ; mais il peut se faire qu'ils ne soient pas aussi forts ou qu'ils aient de mauvais chevaux.

Par M. KELLY :

Q.—Arrive-t-il au directeur qui se tient dans la mine de vous dire des jurons ou de vous malmenner ? R.—Non.

Q.—Supposons qu'un wagon sorte des rails et que le directeur s'en aperçoive, vous le reproche-t-il ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez aucune plainte à faire contre le directeur à cause de sa d'agir envers vous ? R.—Non.

Q.—Il vous traite tous bien ? R.—Oui.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Dans le cas où votre cheval s'échapperait et serait blessé, seriez-vous mis à l'amende ? R.—Non.

Q.—Avez-vous connaissance de cas de ce genre ? R.—Oui, j'en ai vu.

Q.—Qui a soin du cheval ? Est-ce vous-même qui le menez à l'écurie ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un autre qui l'étrille et qui en a soin ? R.—Oui.

Q.—Quand comptez-vous devenir houilleur ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. FREED :

Q.—Demeurez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps êtes-vous allé à l'école avant d'aller travailler à la mine ? R.—Pas bien longtemps ; je n'ai pas eu beaucoup l'occasion d'apprendre.

Q.—Avez-vous eu l'occasion de recevoir une bonne éducation anglaise ? R.—Oui, si j'avais su en profiter.

Q.—La plupart des garçons savent-ils lire et écrire ? R.—La majorité le savent.

Q.—Et vous, le savez-vous ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous allé à l'école de nuit quand elle a été ouverte ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il une école de nuit ? R.—Il y en avait une l'hiver dernier.

Q.—Les petits garçons sont-ils généralement tempérants ? R.—Quelques-uns le sont.

Par M. WALSH :

Q.—Vous ne voulez pas dire assurément que des petits garçons aussi jeunes que vous boivent déjà ? R.—Oui ; il y en a même qui ont seulement la moitié de mon âge.

Petite Baie Glaise, 25 avril, 1888.

JOHN CARDIGAN, mineur, mine de Bridgeport, est assermenté et examiné.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis houilleur.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé aux mines ? R.—Je suppose que c'est depuis cinq ans.

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux mines dans quelque autre localité ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—Dans l'Ohio.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires d'ici et ceux de l'Ohio ? R.—Autant que je puis en juger, ils étaient meilleurs là-bas.

Q.—Que gagnez-vous ici ? R.—Nous sommes payés à la tonne.

Q.—Que recevez-vous ? R.—L'été dernier, nous recevions dans une partie de la houillère 38 centins par tonne. Le salaire est échelonné d'après la hauteur du charbon. Dans l'autre partie de la houillère voisine à celle-là, nous gagnions 41 centins pour tonne et dans la partie suivante, 43 centins par tonne. Le prix était déterminé par la hauteur. Au meilleur de ma connaissance, si le charbon est au-dessous de cinq pieds, nous gagnons 43 centins, et s'il est au-dessus de six pieds, nous recevons 38 centins.

Q.—Quel serait le prix payé dans l'Ohio, pour couper une veine ? R.—On paie là différents prix. Le charbon devait passer par dessus un crible et nous étions payés pour la partie qui restait au-dessus. Dans une mine, nous étions payés 65 centins, et dans une autre soixante-deux et demi.

Q.—Vous n'aviez rien pour ce qui passait à travers ? R.—Je ne puis pas me rappeler ce qu'on payait pour cela.

Q.—Quelle porportion de menu charbon y avait-il dans une journée de travail ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une maison à vous appartenant ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous gagnée en travaillant au charbon ? R.—Principalement.

Q.—Y a-t-il un médecin attaché aux mines ? R.—Oui.

Q.—Comment le paye-t-on ? R.—C'est là un sujet que j'ai précisément l'instruction de porter à votre connaissance. En premier lieu, de la paie de chaque homme employé, on retient 30 centins par mois pour taxe d'école. Je ne puis pas jurer que c'est 30 centins, car l'école et le médecin sont mêlés ensemble ; mais j'ai toujours compris que c'est 30 centins. Les hommes à Bridgeport, dans l'emploi de la compagnie, qui peuvent être trois et quatre mois sans aucun travail, ont à payer ces impôts pour le temps qu'ils sont à ne rien faire, comme pour le temps qu'ils travaillent. De cette somme totale, la compagnie paie \$1 de taxe personnelle pour le compte de ceux qui ont à la payer—et qui ayant plus de 21 ans, et moins de 60, ont résidé dans le district pendant six mois ; après avoir payé la taxe personnelle, la compagnie retient \$2.60 de chaque homme pour la taxe d'école. C'est-à-dire chaque homme qui réside tout le temps dans la localité. On retient cette somme aux mineurs sous le nom d'impôt d'école.

Par M. WALSH :

Q.—Les écoles profitent-elles de cet argent ? R.—Non, c'est la compagnie.

qui en profite. De plus, ceux qui ont des propriétés ont à payer les impôts ordonnés par la loi, à l'exception de la taxe personnelle que la compagnie paie pour eux.

Q.—Quel est le montant de votre taxe d'école, d'après l'estimation régulière ; —quels impôts payez-vous ? R.—Je ne puis pas me le rappeler ; mais je crois que c'est \$2 et quelques centins.

Q.—Cela est pour votre propre immeuble ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que dans les \$2.60 se trouvent comprises les taxes des pauvres et celle du comté ? R.—Non ; il n'y a là que la taxe d'école. J'ai à payer en outre les taxes des pauvres et du comté. Si un homme a avec lui un, deux garçons ou plus qui travaillent avec lui dans la mine, ils ont à payer cette taxe du médecin et de l'école, au taux de 60 centins par mois.

Q.—S'il a deux fils, les deux doivent-ils payer ? R.—Oui, les deux doivent payer les 60 centins par mois. Un homme qui aurait, sans se compter, deux garçons, aurait à payer pour lui-même, déduction faite d'une piastre de taxe personnelle, \$2.60, somme qui resterait au bureau de la compagnie. Pour chacun des fils, en supposant qu'ils travaillent sept mois, il paierait \$2.10, au taux de 30 centins par mois ; ce qui ferait pour lui et pour ses deux garçons, \$6.80. Un homme avec deux garçons paierait donc \$9 pour le médecin et \$6.80 pour l'école, soit un total de \$15.80 pour le médecin et l'école.

Q.—Y a-t-il une autre dépense pour le médecin ? R.—Il y en a une de \$4 par accouchement. C'est ce que j'ai eu à payer.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous jamais fait ces représentations à l'inspecteur des écoles ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais considéré s'il était légal ou non de collecter cette somme ? R.—Je crois qu'elle n'est pas collectée légalement.

Q.—Ne pensez-vous pas que c'est là une question à soumettre au surintendant de l'enseignement ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Vous n'avez jamais parlé de cela au surintendant ou à l'inspecteur ? R.—Non.

Q.—Vous ne savez pas si d'autres ont fait des plaintes à ce sujet ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est l'inspecteur du district ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. KELLY :

Q.—Faites-vous partie de l'association des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il ici une succursale de cette société ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un bureau de directeurs et ainsi de suite ? R.—Ce n'est pas ainsi que nous sommes constitués ; nous avons des officiers.

Q.—N'est-ce pas une partie de leur devoir de s'occuper de questions de ce genre quand elles leur sont présentées ? R.—Je ne pourrais pas vous dire si cette question a été soumise à l'agent actuel ; mais elle l'a été à son prédécesseur, et il n'y a pas remédié.

Q.—Vous dites que vous avez une maison à vous ? R.—Oui.

Q.—De combien de pièces se composent généralement les maisons occupées par les mineurs ? R.—Je ne pourrais pas le dire positivement.

Q.—A quels intervalles êtes-vous payés ? R.—Nous le sommes chaque mois.

Q.—Vous n'avez rien dans l'intervalle, c'est-à-dire entre les jours de paie réguliers ? R.—Non ; nous n'avons jamais de paie partielle.

Q.—Cette compagnie a-t-elle un magasin ? R.—Non.

Q.—Vous donne-t-elle des ordres ou vous permet-elle d'acheter vos marchandises en quelque lieu qu'il vous plaise ? R.—Pardon ?

Q.—Vous donne-t-on des ordres sur quelque personne pour obtenir des marchandises ? R.—Je n'en ai jamais eus. Si vous donnez à un homme un ordre pour de l'argent, ce montant est déduit.

Q.—La compagnie ne donne pas d'ordres ; mais c'est vous qui pouvez en donner sur la compagnie, n'est-ce pas ? R.—Je n'ai jamais eu d'ordre de la compagnie sur n'importe qui ; mais je ne puis pas dire si elle voudrait en donner ou non.

Q.—Quelle est la moyenne de ce que gagnent les mineurs ? R.—Je ne pourrais pas le dire positivement ; mais je puis vous donner la moyenne de ce qu'ont fait deux hommes dans une année, bien que je ne puisse pas jurer que le chiffre soit correct.

Q.—Pouvez-vous dire ce que vous avez fait vous-même ? R.—Non, pas sans consulter mes bons de paie.

Par M. GIBSON :

Q.—Quel est le salaire le plus élevé que vous ayez reçu dans le courant des douze derniers mois ? R.—Je ne pourrais pas certifier sous serment l'exactitude du chiffre ; mais c'était quelque chose comme \$60.

Par M. KELLY :

Q.—Cela est par mois ? R.—Oui.

Par M. GIBSON :

Q.—Quel est le plus petit salaire que vous ayez reçu dans un mois ? R.—Je crois que c'était \$44. Je crois qu'on avait déduit toutes les taxes, ce mois-là.

Q.—Combien de jours travaillez-vous ? R.—Je ne pourrais pas le dire. Il y a des mois où je ne recevais rien parce que je n'avais pas travaillé.

Par M. FREED :

Q.—Quand vous travaillez une journée entière, combien d'heures travaillez-vous règle générale ? R.—D'ordinaire, je travaille de neuf à dix heures.

Q.—A quelle heure allez-vous au travail le matin ? R.—Un peu avant 7 heures.

Q.—A quelle heure remontez-vous ? R.—Entre 4 et 5.

Q.—Prenez-vous vos repas dans la mine ? R.—J'y prends le déjeuner et le dîner.

Q.—Vous ne vous dérangez pas plus de votre travail que le temps de prendre ces repas ? R.—Quelquefois, oui.

Q.—Quand vous êtes en verve de travailler, combien de tonnes de charbon faites-vous monter ? R.—Cela dépendrait de l'ardeur avec laquelle je travaillerais.

Q.—Quelle quantité considéreriez-vous comme le travail d'une bonne journée ? R.—Eh bien ! je dirais que dans une bonne journée de travail, —naturellement il y a des hommes qui en enverraient plus que d'autres.

Q.—Combien vous-même en enverriez-vous ? R.—Donnez-moi des conditions favorables et j'enverrais de 4 tonnes à 4 tonnes et demie.

Q.—Combien d'hommes travaillent ensemble ? R.—Deux.

Q.—Amassez-vous votre propre charbon à la pelle ou bien avez-vous un homme pour cela ? R.—Nous amassons notre charbon.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Passez-vous votre charbon au crible ? R.—Non.

Q.—Quand il est monté, en déduit-on le menu charbon ? R.—Non.

Q.—Vous êtes payé pour le menu charbon et les gros morceaux tout ensemble ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une chose convenue entre le directeur et les ouvriers que le mauvais charbon sera rejeté ? R.—Je pense que tout homme comprend que s'il envoie du mauvais charbon, ce charbon ne sera pas compté.

Par M. WALSH :

Q.—Vous a-t-on rejeté du mauvais charbon ? R.—Oui.

Q.—Combien vous en a-t-on rejeté ainsi ? R.—Je ne pourrais le dire.

Par M. KELLY :

Q.—Combien vous en a-t-on rejeté dans le courant d'un mois quelconque ? R.—On ne m'en a jamais rejeté beaucoup ; je ne pourrais pas dire combien.

Par M. WALSH :

Q.—Pourquoi vous rejetait-on du charbon ? R.—Pour du charbon qu'on appelle de la toiture ou perroquet. Je ne pourrais pas dire si l'on m'a jamais rejeté de la pierre.

Par M. FREED :

Q.—Vous rejette-t-on du menu charbon ? R.—Non ; nous sommes payés pour cela, comme il vient.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Que vous déduit-on quand on a rejeté une quantité ? R.—D'ordinaire je crois que l'homme de la compagnie et le peseur des mineurs finissent par s'entendre.

Q.—Les mineurs se plaignent-ils qu'on leur rejette trop souvent du charbon ? R.—Non, j'ai entendu des plaintes ; mais pas une seule ce printemps.

Q.—S'il y avait des plaintes, elles seraient communiquées au directeur, n'est-ce pas ? R.—Oui, ça va sans dire ; si les hommes s'imaginaient qu'on ne les traite pas avec justice. Il est de l'intérêt des mineurs d'envoyer du bon charbon, s'il est de mauvaise qualité, c'est tout aussi mauvais pour eux que pour le directeur.

Q.—Y a-t-il une pente ou un puits à votre mine ? R.—Il y a un puits.

Q.—Y a-t-il une issue pour permettre aux hommes de monter, différente de celle que prend le charbon ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une machine à vapeur séparée ? R.—Non.

Q.—Comment montent-ils ? R.—Par des escaliers ; ils pourraient sortir par la pente aussi bien.

Q.—Quelle espèce d'escaliers est-ce ? R.—Des escaliers de bois.

Q.—Comment ces escaliers sont-ils construits ? R.—Vous montez un certain nombre de marches ; il y a alors une plateforme ; ensuite vous montez d'autres marches et il y a une autre plateforme.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous combien de marches il y a ? R.—Non.

Q.—Savez-vous la profondeur de la mine ? R.—Je ne pourrais le dire positivement.

Q.—Les ouvriers peuvent-ils monter par le puits de charbon ? R.—Oui.

Q.—Les mineurs sont-ils satisfaits de cet arrangement ? R.—Oui ; ils aiment mieux monter de cette manière qu'avoir à marcher, parce que c'est bien plus facile.

Q.—Le directeur n'a aucune objection à les laisser monter par cette voie ? R.—Quelquefois ils ne passent pas par là quand le charbon monte.

Q.—La paie par quinzaine serait-elle à l'avantage des mineurs ou à leur désavantage ? R.—Elle serait à leur avantage.

Q.—Expliquerez-vous comment ? R.—Je crois qu'elle donnerait aux hommes de plus grandes facilités pour acheter au comptant, et pour se procurer un plus grand nombre d'articles à bon marché qu'ils ne peuvent le faire à présent avec le système des paiements mensuels. Si un homme se présente à vous avec des produits de la campagne et que vous soyez payé par quinzaine ou par semaine, vous avez de l'argent en poche. Si vous n'en avez pas, il va au magasin et vend ce qu'il a et vous avez à acheter le même objet à crédit et à le payer beaucoup plus cher.

Q.—La compagnie encourrait-elle une grande dépense supplémentaire en payant par quinzaine ? R.—Je ne puis pas le dire. Je ne comprends pas leur système ; mais je ne pense pas que la dépense serait bien plus grande.

Q.—Faudrait-il plus de commis ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—Avez-vous jamais parlé au directeur de cette question des paiements par quinzaine ? R.—Non, pas au directeur.

Q.—Vous ne demeurez pas dans une maison de la compagnie ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il bien des mineurs qui possèdent des maisons ? R.—Pas un grand nombre.

Q.—C'est-à-dire pas un très grand nombre ? R.—Il y a des hommes qui travaillent aux mines et qui possèdent des fermes.

Q.—Ils ne les ont pas achetées de leurs épargnes ? R.—Non ; il y en a qui ont acheté des terrains à construire, de deux ou trois acres.

Q.—Achètent-ils à la compagnie ou à d'autres personnes ? R.—Non, ils n'achètent pas à la compagnie ; ils achètent à d'autres personnes.

Q.—La compagnie ne vend-elle pas des terrains ? R.—Pas à ma connaissance.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Frappe-t-on les ouvriers d'amendes dans d'autres cas que dans celui du charbon rejeté ? R.—Il y a une amende pour avoir mis le feu à la mine dans des trous qu'on appelle attachés, parce qu'ils sont tamponnés.

Q.—Ne vous est-il pas permis de tamponner les trous ? R.—Non.

Q.—La raison en est, je suppose, que cela cause plus de débris ? R.—Oui ; mais il y a différentes opinions à ce sujet,

Q.—Y a-t-il des amendes pour autre chose ? R.—Non.

Q.—Si vous coupez du charbon trop avant, quelle est la conséquence ? R.—Je ne sais pas qu'il y ait d'autre amende que celles-là.

Q.—De quelle largeur pouvez-vous couper vos fronts ? R.—Pour les chambres 18 pieds. Vous prenez 9 pieds par chaque coupe.

Q.—Si vous allez au delà des 18 pieds quelle est la conséquence ? R.—Oui, il y a une amende pour cela. Quand la supposition est que vous ferez votre chambre de 18 pieds, à la fin du mois, si la chambre mesure en moyenne au delà de 19 pieds, vous êtes mis à l'amende d'un centin pour chaque tonne de charbon.

Q.—Si vous quittez l'emploi de la compagnie, combien de temps à l'avance devez-vous en donner avis ? R.—Il n'y a pas de règle là dessus.

Q.—Si vous quittez sans donner avis êtes-vous payé jusqu'au moment où vous quittez ? R.—Je ne puis parler que de moi-même ; mais je ne le pense pas. J'ai quitté et j'ai eu à accepter un billet à valoir.

Q.—Vous avez touché tout l'argent qui vous était dû ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Y a-t-il autre chose que vous désireriez expliquer à la Commission ? R.—S'il y avait une loi qui donnât aux mineurs ou à tous ceux qui travaillent

aux mines un droit privilégié, sur l'outillage de la compagnie, pour se payer de leurs gages, ils auraient plus de chance de recouvrer ce qui leur est dû.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il eu des compagnies qui ont failli ? R.—Elles ont suspendu leurs paiements.

Q.—Pour combien de temps ? R.—En 1876 ou en 1877, il y eut une compagnie qui suspendit ses paiements.

Q.—Quelle compagnie est-ce ? R.—Je crois que c'était une compagnie américaine qui exploitait alors une mine.

Q.—Pensez-vous que les hommes aient perdu leurs salaires ? R.—Ils en ont perdu une partie.—Ils ont été payés en partie—j'ai perdu moi-même \$28.

Par M. GIBSON :

Q.—La compagnie a-t-elle un règlement imprimé ? R.—Le seul que je connaisse est relatif à la tempérance.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il d'autres sujets que vous connaissez relativement à la mine ou aux rapports entre les hommes et leurs patrons ? R.—Il n'y a rien à quoi je puisse penser.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Recevez-vous votre charbon gratis ? R.—Non, nous le payons 25 centins la charge de *menu charbon*. La compagnie fait le charroi. Pour du *gros charbon*, nous payons 40 centins. L'an dernier nous l'eûmes au prix de 35 centins.

Q.—Les mineurs et les journaliers reçoivent-ils leur charbon aux mêmes prix ? R.—Oui.

Q.—Est-ce différent dans les autres mines ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

DANIEL McDONALD, mineur, à la mine de Bridgeport, est mis sous serment.

Par M. FREED :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis mineur.

Q.—Dans quelle mine ? R.—Je travaille à présent à la mine International.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous à peu près par jour ? R.—Quand la mine est en pleine opération la mienne est d'environ 9 heures.

Q.—Vers quelle heure allez-vous à l'ouvrage le matin ? R.—D'ordinaire vers les six heures et demie.

Q.—Et à quelle heure remontez-vous ? R.—Entre quatre et cinq.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de jours où vous avez du travail ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire exactement.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel nombre de jours vous pouvez travailler ? R.—Je ne pourrais pas le dire très approximativement—Autant que je puisse le savoir, ce serait une moyenne d'environ sept mois complets.

Q.—Pendant les cinq autres mois, êtes-vous complètement oisifs ou bien travaillez-vous une partie du temps ? R.—Je suis oisif presque tout le temps. Cette année, j'ai travaillé un peu plus longtemps.

Q.—Quand vous travaillez tout le temps, combien faites-vous en un jour ? R.—En argent net, je gagnerais de \$1.50 à \$1.75.

Q.—Là dessus qu'avez-vous à payer, en dehors de la poudre et de l'huile ? R.—Je paie le loyer, le charbon, le médecin et l'école.

Q.—Combien payez-vous pour le médecin ? R.—je paie 70 centins.

Q.—Est-ce pour le médecin seulement ou pour le médecin et l'école ? R.—Le médecin et l'école sont compris dans un seul chiffre. Je m'imagine que je paie 30 centins pour l'école ; mais je ne pourrais pas le dire.

Q.—Payez-vous pour faire aiguser vos pics ? R.—Non, la compagnie les aiguse.

Q.—Avez-vous d'abord à acheter les pics ? R.—Non ; la compagnie nous les fournit.

Q.—Vous servez-vous de lampes ouvertes ? R.—Oui.

Q.—La compagnie les fournit-elle ? R.—Non, nous les achetons.

Q.—Payez-vous votre propre huile et la poudre ? R.—Oui.

Q.—Combien de jours de paie avez-vous ? R.—Un par mois.

Q.—Touchez-vous de l'argent entre les jours de paie ? R.—Non.

Q.—Si l'argent ne dure pas jusqu'à la fin du mois, avez-vous rédit à votre propre compte à un magasin quelconque ? R.—Oui.

Q.—Vous travaillez pour la même compagnie que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Possédez-vous une maison ? R.—Non ; je demeure dans une maison de la compagnie.

Q.—Combien de pièces y a-t-il ? R.—En comptant le haut et le bas, il y a trois pièces.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—\$1.50 par mois.

Q.—Tous les hommes payent-ils le même loyer ou bien y a-t-il de la différence ? R.—Il y a une différence ; il y a des maisons meilleures que d'autres.

Q.—Quel est le loyer le plus élevé ? R.—\$1.50.

Q.—Quel est le plus bas ? R.—\$1.

Q.—Savez-vous s'il y a dans votre mine des mineurs qui possèdent des maisons ? R.—Non, il n'y en a pas un grand nombre. Il y a plusieurs fermiers qui travaillent aux mines et qui possèdent leurs propres maisons.

Q.—Quelques-uns des mineurs ont-ils de l'argent à la banque d'Épargnes ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans votre mine ? R.—Non, très rarement.

Q.—Y a-t-il eu des explosions de gaz ? R.—Non ; je n'ai jamais constaté la présence d'aucun gaz dans la mine.

Q.—Les voûtes s'écroulent-elles souvent ? R.—Non ; avec un peu d'attention, on ne va pas se placer au-dessous des voûtes tant qu'elles ne sont pas fermes, tant que tout ce qui n'est pas ferme ne soit tombé.

Q.—Les mineurs sont-ils obligés de passer sur la voie des wagons ? R.—Non, il y a une autre voie pour eux.

Q.—Ainsi ils peuvent se garer au passage des wagons ? R.—Oui ; il y aussi des trous dans lesquels ils peuvent se réfugier, lorsqu'ils sont sur la voie ferrée au passage d'un wagon.

Q.—Vous travaillez dans le même puits que le dernier témoin ? R.—Oui.

Par M. Haggerty :

Q.—Êtes-vous d'accord avec le dernier témoin quant à la substance de son témoignage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose de plus à dire ? R.—Non ; je crois qu'il a dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire.

Q.—Les maisons que vous habitez sont-elles pourvues de bons canaux d'égouts extérieurs ? R.—Oui ; la maison que j'habite est assez bien finie à l'extérieur.

Q.—Y a-t-il un canal d'égout qui communique avec votre cave ? R.—Pas que je sache.

Par M. WALSH :

Q.—Les maladies sont-elles fréquentes autour de chez vous ? R.—Il y en a de temps à autres.

Q.—Avez-vous de bons puits et de la bonne eau ? R.—Oui, nous avons de très bons puits.

Q.—Le vôtre est-il situé bien près de votre maison ? R.—Oui, d'une distance bien commode.

Q.—Ces puits sont-ils disposés de façon à ne pas servir de recipient aux eaux qui coulent à la surface de la terre, ou à tout autre liquide ? R.—Oui, ils sont assez bien entourés.

Par M. KELLY :

Q.—Savez-vous s'il existe dans votre compagnie une liste noire ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Vous n'avez jamais eu connaissance d'une liste de cette nature ? R.—Je n'ai jamais pu me procurer la preuve de son existence.

Q.—Avez-vous à vous plaindre de la manière dont la compagnie traite, en général, ses ouvriers ? R.—Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le mode d'imposition que la loi détermine quant à la taxe d'école ? R.—Je ne saurais vous en rien dire ; tout ce que j'en sais, c'est que j'ai deux fils qui travaillent et qui sont obligés de payer chacun 60 centins par mois pour le médecin et l'école.

Q.—Je veux apprendre si vous savez comment, d'après la loi, cette taxe doit être imposée, sur quelle propriété et d'après quel règlement vous êtes cotisé pour ce montant ? R.—Je ne puis vous en rien dire.

ALEXANDER MCGIBREVAY, mineur, de la mine de Little Grace Bay, prête serment.

Par M. FREED :

Q.—Dans quelle mine travaillez-vous ? R.—Dans la mine de Little Grace Bay.

Q.—A qui appartient cette mine ? R.—A la compagnie dite *The little Grace Bay Mining Company*.

Par M. WALSH :

Q.—Quel est le nom du surintendant de cette mine ? R.—M. Rigby.

Q.—Quel est le nombre des hommes et des garçons employés dans cette mine ? R.—Je ne saurais vous le dire avec certitude, mais je crois qu'il y a dans la mine 90 hommes.

Q.—Vous êtes un mineur de charbon ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour environ travaillez-vous ? R.—Nous descendons généralement dans la mine à six heures du matin et il nous arrive quelquefois d'être de retour chez nous à quatre heures. C'est en général entre quatre heures et cinq heures et demie que nous rentrons chez nous, à la fin de la journée de travail.

Q.—Combien de jours dans l'année pouvez-vous travailler ? R.—Je ne pourrais pas vous dire le nombre exact de jours que nous travaillons.

Q.—Pouvez-vous le dire approximativement ? R.—Non.

Q.—Etes-vous payés à la tonne ? R.—Oui.

Q.—Combien êtes-vous payés par tonne? R.—Dans quelques parties de la mine nous sommes payés 41 à 43 centins; il y a une différence de deux centins entre les différentes parties.

Q.—Ce serait selon l'épaisseur de la veine? R.—Justement.

Q.—Le charbon est-il d'une égale dureté? R.—Non.

Q.—Fait-on quelque différence à cause des divers degrés de dureté du charbon? R.—Non; tout dépend de l'épaisseur de la veine.

Q.—Envoyez-vous ensemble du gros charbon et du menu? R.—Non.

Q.—Passez-vous vous-mêmes le charbon au crible? R.—Quand on entasse le charbon, nous ne le passons pas au crible; mais quand on l'expédie nous le faisons.

Q.—Alors on vous paie un prix plus élevé? R.—Oui.

Q.—Que fait-on du menu charbon? R.—Une partie sert à la machine à vapeur et le reste est vendu aux ouvriers.

Q.—Vous paie-t-on le menu charbon? R.—Non.

Q.—En levez-vous à la pelle votre propre charbon? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien vous avez gagné l'an dernier? R.—Je ne puis pas le dire exactement; mais je puis dire combien je gagnai pendant plusieurs mois.

Q.—Eh bien! dites-le? R.—Cela doit être \$198 60 pendant les mois d'avril, de mai, de juin, de juillet, d'août et de septembre. Les chiffres se répartissent ainsi; avril \$22.51; mai \$27.87; juin \$38.50; juillet \$25.13; août \$33.94; septembre \$40.67.

Q.—Est-ce là votre salaire net? R.—Non; il a été déduit de là le montant pour la poudre, l'huile, le médecin, l'école et le loyer.

Q.—En septembre avez-vous eu un mois de travail entier? R.—Je n'en suis pas sûr; mais je ne le pense pas.

Q.—Avez-vous eu à travailler chaque mois? R.—Non.

Q.—Il y a eu des mois où vous avez été oisif tout le mois? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé depuis le mois de septembre dernier? R.—En octobre, nous avons travaillé assez régulièrement, je crois, ainsi que la plus grande partie de novembre et, je crois, un peu en décembre. En janvier, je crois que j'ai été oisif tout le temps; en février nous n'avons rien fait et en mars, nous avons travaillé.

Q.—Avez-vous eu de l'ouvrage tout le mois? R.—Non.

Q.—Combien de jours avez-vous travaillé pendant le mois actuel? R.—Très-peu; au mois de mars, j'ai gagné de \$25 à \$26.

Q.—Pendant l'année finissant au mois de mars, avez-vous aussi bien travaillé que les années précédentes? R.—Je crois que cette année peut se comparer favorablement aux autres.

Q.—Ce serait une année de bonne moyenne? R.—Oui, c'est ce que je pense.

Q.—Êtes-vous le propriétaire d'une maison? R.—Non, je demeure dans une des maisons de la compagnie.

Q.—Parmi les hommes qui travaillent dans votre mine y en a-t-il plusieurs qui possèdent des maisons? R.—Oui, un assez grand nombre.

Q.—Les ont-ils payées de leurs épargnes faites en travaillant à la mine? R.—Je ne suis pas en position de le savoir; mais je crois que quelques-uns les ont payées ainsi.

Q.—De combien de pièces se compose la maison que vous occupez? R.—Les maisons sont généralement composées de trois pièces, quelques-unes en ont plus. Un pâté est divisé en quatre maisons; quand il n'est pas complètement occupé il y a plus de pièces; mais quand il est tout occupé vous n'avez que deux chambres à coucher et une grande cuisine.

Q.—Quel loyer payez-vous pour cela? R.—\$1.50 par mois.

Q.—Combien de familles puisent de l'eau du même puits ? R.—Il y a deux puits, que je sache.

Q.—Combien de famille y puisent leur eau ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Combien de familles vivent dans le voisinage ? R.—De 30 à 40, je crois. suppose.

Q.—Pas plus de 40 ? R.—Non, je ne le pense pas.

Par M. WALSH :

Q.—Ces puits sont-ils au milieu de la population ? R.—Non, il y a une partie d'une autre rangée de maisons qui n'a pas de puits.

Q.—Viennent-ils à ces puits ? R.—Ils vont prendre leur eau là où ils peuvent l'avoir plus commodément.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance pour chaque famille ? R.—Non.

Q.—Combien de familles vont au même cabinet d'aisance ? R.—Je n'en sais rien. Il y en a un dans le local qui appartient à la compagnie.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans une autre mine que dans celle-ci ? R.—Oui ; un peu de temps.

Q.—Dans cette province ? R.—Oui.

Q.—Comment trouvez-vous les gages d'ici, comparés à ceux des autres mines ? R.—Je ne suis pas en mesure de répondre. Je crois que les gages sont à peu près les mêmes ; ils peuvent être un peu meilleurs.

Q.—Combien de jours de paie avez-vous ? R.—Un par mois.

Q.—Les paiements par quinzaine seraient-ils plus avantageux pour les ouvriers ? R.—C'est mon opinion qu'ils le seraient.

Q.—Ils seraient plus à même d'acheter des provisions ? R.—Je crois que oui.

Q.—Faites-vous partie de l'association des mineurs ? R.—Oui.

Q.—A-t-elle soumis la question des paiements par quinzaine à la direction ? R.—Pas que je sache.

Q.—Les hommes se plaignent-ils au sujet de ces paiements ? R.—Oui, ils s'en plaignent.

Q.—Ont-ils jamais soumis leur cas à la direction ? R.—Non.

Q.—Par M. FREED :

Q.—La compagnie pour laquelle vous travaillez a-t-elle un magasin ? R.—Un membre de la compagnie a un magasin ; je crois que c'est le président.

Q.—Si vous achetez dans ce magasin, le montant de votre compte est-il déduit de vos paiements mensuels ? R.—Oui.

Q.—Cela fait-il de la différence si vous n'achetez pas dans ce magasin ? R.—Je crois que non.

Q.—En avez-vous autant pour votre argent dans ce magasin que dans les autres ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Pouvez-vous obtenir d'aussi bons prix dans ce magasin que si vous y alliez l'argent en main ? R.—Non, il s'en faut de beaucoup.

Q.—Néanmoins vous pensez que vous êtes libres d'aller acheter où cela vous plaît ? R.—Oui, en ce qui concerne le magasin du moins.

Q.—Quand on diminue à la mine la longueur des journées de travail, les ouvriers s'endettent-ils considérablement ? R.—Oui ; je crois que la plupart s'endettent.

Q.—Y a-t-il bien des petits garçons employés à la mine ? R.—Je crois qu'il y a 15 ou 16 conducteurs.

Q.—Combien de mineurs qui coupent y a-t-il dans la mine ? R.—Je crois qu'il y en a trois ou quatre.

Q.—Savez-vous ce que les gambots gagnent ? R.—Je ne suis pas bien sûr si c'est 40 ou 50 centins.

Q.—Que gagnent les conducteurs ? R.—Je crois que c'est de 50 à 70 centins.

Q.—Savez-vous ce que gagnent les manœuvres ? R.—Quelques-uns gagnent 80 centins par jour. Je ne sais pas s'il y en a qui gagnent plus que cela ou non. Voici une liste comparée des prix dans divers magasins.

Par M. WALSH :

Q.—Comment prélève-t-on la taxe des écoles et celle du médecin ? R.—La taxe des écoles et celle du médecin sont collectées séparément dans la mine où je travaille. Celle du médecin est de 40 centins par mois ; celle des écoles, de 15 centins par mois.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Payez-vous 15 centins pour les écoles chaque mois ? R.—Chaque mois de travail.

Q.—A-t-on traité ce sujet avec le directeur ? R.—Oui.

Q.—Quel en a été le résultat ? R.—Il n'a voulu rien changer.

Q.—Croyez-vous que cette taxe soit légale ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—En avez-vous parlé à l'inspecteur des écoles ? R.—Nous ne lui en avons pas parlé.

Q.—N'obtiendriez-vous pas satisfaction si vous vous adressiez directement aux autorités compétentes ? R.—Si celles-ci ont elle-mêmes l'autorité nécessaire pour régler cette question.

Q.—Vous savez sans doute que vous devez nécessairement payer une taxe d'école ? R.—Oui ; mais c'est que nous en payons une, en outre de celle-là.

Q.—Savez-vous à combien vous êtes taxé pour votre propriété personnelle ? R.—J'en puis pas vous le dire.

Par M. WALSH :

Q.—Combien d'impôts payez-vous en tout, en dehors de la taxe des écoles ? R.—Nous payons \$1 pour la journée de corvée, \$1 pour la taxe personnelle et 30 centins de cotisation pour les pauvres.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des autres témoins ? R.—Oui.

Q.—Les trouvez-vous exactes en général ? R.—Ces témoins sont d'une autre mine et je ne suis pas en mesure de me prononcer, je suis de leur opinion relativement au bénéfice que les hommes retireraient de paiements bi-mensuels.

Q.—La moyenné de vos gages serait-elle celle des autres ouvriers ? R.—La moyenne pourrait être de \$242 par ans.

Q.—Ces chiffres s'appliquent à la période d'avril à la fin de mars ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Voyez ce papier (un mémoire qui est passé au témoin ;) est-ce les relevés de votre compte du mois de juillet 1887 ? R.—Oui.

Q.—Vous avez coupé soixante-six tonnes et demie de charbon ? R.—Oui.

Q.—Pour lesquelles on vous a crédité de \$33.53 ? R.—Oui.

Q.—Et avez-vous coupé deux verges cubiques, pour lesquelles on vous a crédité de \$1.60 ? R.—Oui.

Q.—Ce qui fait un total de \$35.13 ? R.—Oui.

Q.—Par contre, vous êtes débité du loyer à \$1.50, et de charbon 25 centins ?
R.—Oui.

Q.—Combien de charbon avez-vous reçu pour cette somme ? R.—Environ deux charges.

Q.—On fait payer le charroi et non le charbon ? R.—Je le suppose.

Q.—On vous débite de 80 centins d'huile ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous consommé cette quantité d'huile en un mois ? R.—Je le crois.

Q.—On vous débite de \$3.24 de poudre ? R.—Oui.

Q.—Etait-ce là la provision de poudre d'un mois ? R.—Je n'en sais rien ; il y a eu des mois où nous en avons eu moins.

Q.—En avez-vous jamais eu autant que cela ? R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—On vous débite de 15 centins pour la taxe d'école ? R.—Oui.

Q.—De 40 centins pour le médecin ? R.—Oui.

Q.—Pour la vérification, 30 centins ? R.—Oui.

Q.—C'est là sans doute pour payer l'homme que les ouvriers emploient pour surveiller le décompte ? R.—Oui.

Q.—On vous débite de \$28.49 pour marchandises prises au magasin ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous un aussi gros compte tous les mois ? R.—Non.

Q.—Ce montant comprend sans doute quelque compte arriéré ? R.—Oui.

Q.—De manière que les crédits et les débits pendant ce mois se balançaient exactement, faisant chacun un total de \$35.13 ? R.—Oui.

Q.—Ce mois là vous n'avez pas touché d'argent ? R.—Non.

Q.—Est-ce généralement le cas qu'au bout du mois, il ne vous revienne pas un peu d'argent ? R.—Cela m'est arrivé plusieurs fois.

Q.—Prenez-vous toutes vos provisions de famille au magasin ? R.—Presque toutes.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous d'autres chiffres à nous montrer ? R.—Je crois que c'est là tout.

Par M. FREED :

Q.—Les petits garçons qui travaillent à la mine savent-ils généralement lire et écrire ? R.—Je ne pourrais pas dire que tous ont ces connaissances.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon qui travaille à la mine ? R.—Je ne sache pas qu'il y en ait qui aient moins de 12 ans.

Q.—Croyez-vous que les garçons soient bien traités ? R.—Oui ; pour tout ce que j'en sais.

Q.—Vous n'avez pas vu qu'on en frappât ? R.—Non ; ni je n'ai entendu dire que cela ait eu lieu.

Q.—Travaillent-ils autant d'heures que les hommes qui coupent le charbon ? R.—Quelquefois ils ont fini plus tôt.

Q.—Reçoivent-ils les gages d'une journée entière ? R.—Oui, généralement.

Q.—Entrez-vous à la mine par une pente ou par un puits ? R.—Par un puits.

Q.—Les hommes sont-ils descendus et montés ? R.—Ils le sont dans la cage qui sert à monter le charbon.—Voici un mémoire de l'année dernière, qui montre le total de mes gains pendant plusieurs mois et le montant de ce que j'ai payé pour le loyer, le charbon, la poudre, l'huile, l'école, le médecin et la vérification. (Le témoin présente un mémoire.)

COMPTÉ DES GAINS PENDANT QUELQUES MOIS EN 1887.

Mois.	Total des gains.	Loyer.	Charbon	Poudre.	Huile.	Ecoles.	Médecin.	Vérification.
	\$ cts.	\$ cts.	cts.	\$ cts.	cts.	cts.	cts.	cts.
Mars.	11.62	1.50	0.50	0.36	0.15	0.40	0.30
Avril.	22.51	1.50	0.25	1.80	0.50	0.15	0.40	0.30
Mai.	27.87	1.50	0.55	1.26	0.50	0.15	0.40	0.30
Juin.	38.57	1.50	0.38	2.80	0.80	0.15	0.40	0.30
Juillet.	35.13	1.50	0.25	3.24	0.80	0.15	0.40	0.30
Août.	33.94	1.50	0.25	2.60	0.90	0.15	0.40	0.30
Septembre.	40.67	1.50	0.38	2.52	0.80	0.15	0.40	0.30
Octobre.	35.38	1.50	0.38	1.44	0.80	0.15	0.40	0.30
Novembre.	26.55	1.50	0.37	2.16	0.60	0.15	0.40	0.30
Décembre.	14.58	1.50	0.63	0.36	0.40	0.15	0.40	0.30

Par M. GIBSON :

Q.—Le montant nécessaire pour l'enseignement est-il une somme fixe ?
R.—Oui, je ne l'ai jamais vu ni au-dessus ni au-dessous.

Q.—Comment est-il perçu ? R.—Il est pris au bureau de la compagnie.

Q.—La municipalité autorise-t-elle dans tous les cas la perception des taxes par la compagnie ? R.—Pas que je sache.

Q.—Ainsi elle perçoit ces taxes sans aucune autorité ? C'est là notre idée.

Par M. KELLY :

Q.—Les mineurs participent-ils à l'élection des syndics d'écoles ? R.—Ils y ont participé aux dernières élections, pour la première fois, je crois.

Q.—Y a-t-il des mineurs qui soient élus membre de cette commission ? R.—Il y en a eu un dans ce district cette année.

Q.—N'a-t-il jamais pris en considération la somme payée pour l'enseignement par les employés de la mine ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Vous ne savez pas combien chaque année donne d'impôt pour l'enseignement dans ce district ? R.—Je ne pourrais pas le dire ; mais je pourrais me procurer ce renseignement. (Le témoin présente un mémoire des gains de plusieurs mineurs.)

Par M. FREED :

Q.—C'est là un état des gains de Daniel et d'Alexandre McDonald pendant l'année 1887 ? R.—Oui.

Q.—Ils ont gagné cette année là \$394.83 pour du charbon passé au crible ; \$231.82 pour du charbon non passé au crible et \$42.45 pour la banque ? R.—C'est lorsqu'ils ont travaillé à entasser du charbon.

Q.—Le total fait \$669.10 ? R.—Oui.

Q.—Ce qui donne à chacun pour une année entière \$334.55 ? R.—Oui.

Q.—Cet état donne également le gain, pour la même année, de Richard et de Joseph Beaver ? R.—Oui.

Q.—Ils ont gagné pour du charbon criblé \$156—pour du charbon non criblé \$119.34—pour du charbon en tas \$25.05 formant un total de \$300.39 et rapportant à chaque homme, \$150.19 et une demie ? R.—Oui.

Q.—La moyenne de la masse, par homme, serait de \$40.37 ? R.—Oui.

Q.—Maintenant pouvez-vous expliquer comment il se fait que deux de ces hommes ont gagné plus du double que les deux autres ? R.—Non ; je ne les ai pris que comme les plus haut et les plus bas.

Q.—Vous croyez que la moyenne entre ces deux extrêmes représenterait la moyenne du gain des hommes employés dans la mine ? R.—Je crois qu'elle ne s'en éloignerait pas beaucoup.

Q.—Comment expliquez-vous le fait que deux hommes aient réalisé autant pendant que deux autres réalisaient si peu dans un travail apparemment le même ? R.—Je crois que le charbon se travaillait plus facilement et que les hommes avaient plus de capacité du côté de ceux qui ont le mieux réussi.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Avez-vous quelque autre chose à ajouter ? R.—Non, hormis que vous auriez d'autres questions à me poser.

Etat soumis par A. McGillivray :—

Gain pour 1887 de Daniel et Alexander McDonald.	
charbon criblé.....	\$394.83
“ non criblé.....	231.82
“ au tas.....	42.45
Total	\$669.10
chacun.....	\$334.55
Gain pour 1887, de Richard et Joseph Beaver.	
charbon criblé.....	\$156.00
“ non criblé	119.34
au tas.....	25.05
Total.....	\$300.39
chacun.....	\$150.19

ROBERT ROSBY, abatteur de charbon, mines Gorie, est assermenté

Par M. WALSH :

Q.—Dans quelle mine travaillez vous ? R.—Dans les mines Gorie.

Par M. FREED :

Q.—Etes-vous un abatteur de charbon ? R.—Oui.

Q.—Combien vous paie-t-on par tonne ? 38 centins.

Q.—Est-ce le taux uniforme dans toute la mine ? R.—C'est le prix d'expédition et le prix en tas est de 31 centins.

Q.—Ce prix est-il plus bas que le prix payé dans d'autres mines dans ce district ? R.—Je ne suis pas suffisamment renseigné pour répondre à cette question.

Q.—Votre charbon est-il d'un abattage plus facile que le charbon des autres mines ? R.—Il peut-être plus facile pour les uns et plus difficile pour d'autres.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour, quand vous travaillez tout le temps ? R.—Je travaille généralement 8 ou 9 heures.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que vous gagneriez dans un mois en travaillant constamment ? R.—Lorsque je travaille constamment je gagne \$52 par mois.

Q.—Pendant combien de mois de l'année pouvez travailler sans in'errup-

tion ? R.—Généralement nous ne travaillons constamment que durant les mois de juillet et août.

Q.—Pouvez-vous dire pendant combien de jours vous travaillez dans l'année ? R.—Nous travaillons de 90 à 112 jours et quelquefois un peu plus.

Q.—Y a-t-il eu des années où vous n'avez travaillé que 90 jours ? R.—Oui.

Q.—Quel est le plus grand nombre de jours que vous avez travaillé durant une année ? R.—Autant que je puis me rappeler nous n'avons jamais travaillé plus de 115 ou 120 jours.

Q.—Avez-vous d'autre besogne à faire quand vous ne travaillez pas dans la mine ? R.—Non.

Q.—Quel est votre gain annuel ? R.—Notre gain varie considérablement ; il varie de \$300 à \$350.

Q.—Avez-vous jamais gagné \$400 dans une année ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais gagné moins de \$300 dans une année ? R.—Oui.

Q.—Quel a été votre plus faible gain dans une année ? R.—Mon plus faible gain a été d'environ \$256.

Q.—Est-ce votre gain total ou est-ce le montant d'argent qui vous a été payé ? R.—C'est mon gain total.

Q.—Réalisez-vous autant que la moyenne des autres mineurs employés dans votre mine ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous propriétaire d'une maison ? R.—Non.

Q.—Occupez-vous une maison de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—50 centins par mois.

Q.—Combien avez-vous de pièces à ce prix ? R.—Quatre—deux en bas et deux en haut.

Q.—Est-ce la moyenne des loyers que paient les gens de votre mine ? R.—Oui, les mineurs.

Q.—Sont-ce des maisons assez confortables ? R.—Pas très confortables.

Q.—Avez-vous des puits où vous pouvez vous procurer de l'eau potable ? R.—Oui.

Q.—Ces puits sont-ils commodes ? R.—Oui.

Q.—Achetez-vous le charbon ? R.—Oui.

Q.—Quel prix le payez-vous ? R.—50 centins pour le charbon roud (passé à la clair) et 20 centins le voyage pour le menu charbon (stock).

Q.—C'est pour le charbon livré à domicile ? R.—Oui.

Q.—Combien payez vous pour le médecin ? R.—Les hommes non mariés paient 30 centins pour le médecin et 20 centins pour l'école. Les hommes mariés paient 30 centins pour le médecin et 40 centins pour l'école.

Q.—Vous payez cela par mois ? R.—Oui : les garçons de moins de 16 ans, lorsqu'ils descendent travailler dans la mine paient 15 centins pour le médecin et 10 centins pour l'école. Ils paient cette somme mensuellement, soit qu'ils travaillent soit qu'ils ne travaillent pas.

Q.—La compagnie entretient-elle des écoles ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Savez-vous si elle paie des instituteurs ou non ? R.—Non.

Q.—Fournit-elle des maisons d'école ? R.—Non, c'est la section qui les fournit.

Q.—Y a-t-il eu des accidents dans votre mine ? R.—Non ; très peu.

Q.—Y a-t-il du gaz dans la mine ? R.—Non.

Q.—Un homme peut y travailler à lampe découverte ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous payé pour le menu charbon et le charbon rond également ? R.—Oui.

Q.—Les envoyez-vous ensemble en haut du puits ? R.—Oui, le charbon est monté comme il vient sous le pic.

Q.—Y a-t-il des amendes imposées ? R.—Non.

Q.—Il y a une amende contre ceux qui chargent du charbon de voûte ? R.—

S'il y a une certaine quantité de charbon de voûte dans la charge que vous faites monter on vous impose une amende de \$1 et l'on porte le wagonnet à votre crédit. Cela n'arrive pas fréquemment.

Q.—Avez-vous un marqueur de taille ? R.—Oui.

Q.—Ne fait-il jamais remarquer que le charbon refusé est assez net ? R.—Non, il ne fait jamais d'observations.

Q.—Il croit que lorsque vous êtes repris c'est qu'on a raison de le faire ? R.—Oui ; c'est simplement une règle qui existe dans la mine ; je ne l'ai jamais vu appliquer à aucun cas.

Q.—Avez-vous été souvent repris ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que les mineurs le soient souvent ? R.—Non.

Q.—Cela n'arrive pas souvent ? R.—Non.

Q.—Le fait que l'amende est imposée les rend très soigneux ? R.—C'est très probable.

Q.—Pelletez-vous vous-même votre charbon ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des ouvriers de trappes ? R.—Ils reçoivent 40 centins par jour.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des conducteurs ? R.—Ils reçoivent de 70 à 80 centins par jour.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux journaliers ? R.—De 80 centins à \$1 par jour.

Q.—Quel est l'âge des plus jeunes garçons employés dans la mine ? R.—Je ne saurais dire ; mais je crois qu'ils doivent avoir de 11 à 12 ans.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Etes-vous payé tous les quinze jours ou toutes les semaines ? R.—Je suis payé tous les mois.

Q.—Préférez-vous être payé ainsi plutôt que tous les quinze jours ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il un magasin en connexion avec votre mine ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous tenu d'acheter à ce magasin ? R.—Non.

Q.—Fait-on une différence au détriment des hommes qui n'achètent pas à ce magasin ? R.—Non, je ne crois pas qu'on fasse aucune différence de cette nature.

Q.—Les hommes ne sont pas sous l'impression que cette différence existe ? R.—Je ne le crois pas.

Par M. WALSH :

Q.—Y a-t-il quelque autre magasin ? R.—Oui.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Les hommes achètent-ils plus profitablement avec leur argent quand ils sont payés tous les quinze jours ? R.—Je crois que oui.

Q.—Les hommes ont-ils jamais représenté au gérant qu'il serait avantageux pour eux d'être payés tous les quinze jours ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Pouvez-vous acheter vos provisions au magasin de la compagnie à aussi bon marché qu'ailleurs ? R.—Certains articles, oui.

Q.—Si vous étiez payé en espèces, ne croyez-vous pas que les mineurs en général y trouveraient leur avantage ? R.—Je le crois.

Q.—Existe-t-il une société de secours mutuel à laquelle contribuent l'administration et les hommes ? R.—Non, il n'en existe pas.

Q.—Y a-t-il des sociétés de ce genre dans les autres mines ? R.—Je n'en connais aucune.

Q.—Croyez-vous que les hommes approuveraient l'adoption d'un tel plan ? R.—Je le crois ; je sais qu'elle serait approuvée dans la localité que je représente.

Q.—Quand un mineur tombe malade ou quand il s'estropie, quels moyens d'existence a-t-il ? R.—Il dépend de la charité de ses compagnons de travail.

Q.—N'a-t-il aucun autre moyen de support ? R.—Je ne lui en connais pas d'autres.

Q.—Se rencontre-t-il souvent des cas de ce genre ? R.—Nous en avons eu quelques-uns.

Q.—Quel est le montant des souscriptions qu'on peut bien prélever pendant l'année parmi les mineurs pour des fins de charité, comme pour venir en aide à des compagnons de travail dans le malheur ? R.—Au meilleur de ma connaissance, pas beaucoup plus que quarante à cinquante piastres, durant l'année ; je répète que c'est tout ce que j'en sais.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter aux déclarations du dernier témoin ? R. - Non.

Par M. GIBSON :

Q.—Appartenez-vous à l'association des mineurs ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'une liste de proscription dressée contre les mineurs qui travaillent activement dans l'intérêt de l'association ? R.—Non ; je ne connais rien de tel dans le district auquel j'appartiens.

Q.—Les patrons n'ont soulevé aucune opposition aux membres qui montrent le plus de zèle pour les intérêts de l'association ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez rien à ajouter aux déclarations des derniers témoins ? R.—Je ne crois pas.

DUNCAN McINTYRE, mine de Caledonia, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Dans quelle mine êtes-vous employé ? R.—Dans la mine Caledonia.

Q.—En tout, combien y a-t-il d'hommes employés dans cette mine ? R.—En été, je crois qu'ils sont jusqu'à 90 couples—ce qui porte leur nombre à 160 mineurs.

Q.—Combien de jeunes garçons et de journaliers emploient-ils ? R.—Environ 20 jeunes garçons peut-être.

Q.—Et combien de journaliers emploient-ils ? R.—Ils emploient un bon nombre de journaliers, mais je ne saurais dire précisément combien.

Q.—Environ 50 ? R.—Je ne crois pas. Je dirais plutôt 30 en certains temps, et vingt en d'autres temps. La moyenne pourrait, peut-être, être de 25.

Q.—Combien d'heures de travail, à peu près, avez-vous par jour ? R.—C'est difficile à préciser ; les hommes ont leur libre action et ils vont à l'ouvrage quand bon leur semble. Généralement, ils sont rendus sur le tas avec leurs outils dès six heures du matin, mais souvent il est sept heures lorsqu'ils descendent dans le puits.

Q.—A quelle heure remontez-vous ? R.—Depuis deux heures et trente jusqu'à 5.30 h. à 6 hs.

Q.—La moyenne des hommes travaillent-elles jusqu'à 4 heures ? R.—La moyenne des hommes travaillent jusqu'à 4.15 heures.

Q.—Combien avez-vous de jours de travail dans une année ? R.—Je crois que le tout compris nous travaillons 8 mois de 22 jours dans l'année.

Q.—Durant les quatre autres mois, restez-vous complètement oisifs ? R.—A peu près.

Q.—Combien gagnez-vous dans un jour complet de travail ? R.—Il faut dire que nous travaillons toujours au-delà de nos forces. Nous travaillons à piocher le charbon plus fort que nous devrions le faire pour résister longtemps.

Q.—Il est des couples d'hommes qui extraient 10, 12 jusqu'à 13 tonnes de charbon dans une journée ? R.—M'est avis qu'une journée de 10 tonnes extraites par deux hommes est une forte journée, pour notre mine.

Q.—Pailletez-vous votre charbon vous-même ? R.—Oui.

Q.—Combien le pelletage vous rapporte-t-il, à la tonne ? R.—33 centins la tonne, en été : le charbon mis en tas rapporte 28 centins par verge cube.

Q.—Montez-vous votre charbon mêlé, le menu avec le charbon en morceaux ? R.—Oui, nous le montons ensemble.

Q.—Et en été, vous avez 33 centins pour le charbon en morceaux et le menu charbon mêlés ensemble ? R.—Oui.

Q.—Celui qui fournit du menu charbon reçoit-il autant que les autres ? R.—Je crois qu'il est de l'intérêt de tout mineur de fournir aussi peu de menu charbon que possible, de manière à conserver le crédit de la mine sur le marché. On n'expédie pas plus de menu charbon qu'il ne faut.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien vous avez gagné l'année dernière ? R.—Non.

Q.—L'ouvrage a commencé le 8 mars 1887 ? R.—Les mineurs ont eu les bras croissés jusqu'à cette date. En juin 1887, le montant total de mon gain se chiffrait par \$29.75.

Q.—Combien aviez vous à déduire de ce montant ? R.—En poudre et huile, \$2 84 ; divers, \$1.90 ; magasin \$20.23 ; arrêt, peseur, 35 cents ; argent comptant, \$5. (C'était une avance). Restait une balance de \$4.18.

Q.—En sorte qu'il ne vous revenait pas grand'chose ? R.—Il me restait une balance de \$4.18.

Q.—Quels sont vos jours de paie ? R.—Nous sommes payés une fois par mois.

Q.—Si vous-avez besoin d'argent dans l'intervalle des paies, pouvez-vous en obtenir ? R.—Cela dépend des circonstances. Si les patrons soupçonnent que vous ne pouvez payer votre compte au magasin, il est fort douteux qu'ils nous avancent de l'argent ; mais si vous payer régulièrement vos comptes au magasin, il est tout probable que vous obtiendrez des avances.

Q.—La compagnie tient donc un magasin ? R.—Je ne suis pas prêt à dire si c'est la compagnie au lieu des membres de la compagnie. Autant que j'ai pu voir, la farine, la melasse et les caisses de marchandises sont toutes marquées D. M. K. ce qui veut dire, je crois, David McKeen.

Q.—Qui est David McKeen ? R.—Il est le gérant de la *Caledonia Coal & Railway Company*.

Q.—Êtes-vous obligé d'acheter à ce magasin, ou pouvez acheter dans n'importe quel magasin ? R.—Je ne veux parler que de ce qui me regarde. Le commis du magasin m'a dit personnellement que nous étions libres d'acheter ou de ne pas acheter dans son magasin, mais le printemps que j'ai commencé à travailler dans cette mine, je crois que c'est au printemps de 1884 ou 1885, que j'ai été leur demander de l'ouvrage, en avril, j'ai obtenu de l'ouvrage avec l'entente que je prendrais des provisions au magasin, durant la saison de la mise en tas. Mais le commis n'a spécifié que cette saison. En hiver, les gens qui ont des fermes et des terres à bois font des contrats pour fournir du bois pour les mines, et ils sont payés en effets de magasins, parce que la compagnie n'avance pas d'argent en hiver, pour la fourniture du bois. Je tiens cela de l'un des patrons. J'offrais de leur fournir du bois, lorsque l'un d'eux fit observer qu'il ne voulait pas me donner le contrat parce que je n'étais pas assez endetté envers eux, au magasin.

Q.—La plupart des mineurs font-ils affaires à ce magasin ? R.—Je crois que oui. Je ne crois pas qu'il y ait une demi-douzaine de familles, à la houillère qui n'achètent pas au magasin.

Q.—Combien de variétés d'articles tiennent-ils en magasin, en fait d'épiceries et de marchandises ? R.—Ils tiennent un bon magasin, en été ; on y trouve des bottes, des souliers, des fournitures de famille, des épiceries, etc.

Q.—Qu'y a-t-il en magasin au printemps ? R.—Au printemps celui qui s'approvisionne au magasin y trouve de la farine, du thé, de la farine d'avoine et de

la melasse. Je crois qu'il n'y a rien eu autre chose dans le magasin depuis que l'ouvrage est commencé, savoir : depuis le 1^{er} mars.

Q.—Si vous manquez d'argent, en hiver, lorsqu'il n'y a pas d'ouvrage, jus qu'à quel montant vous donneront-ils crédit ? R.—Je vais vous faire part de mon expérience. En 1837, je laissai au magasin environ \$200, c'est-à-dire que j'y fis des affaires pour ce montant. Le 1^{er} janvier j'eus besoin d'un baril de farine ; j'ob tins des ordres d'un des commis à l'adresse du commis de l'entrepôt. Je lui demandai d'exécuter l'ordre, et il se rendit au bureau de la compagnie d'où il revint pour me dire que la compagnie ne pouvait rien me fournir durant l'hiver. Que veut dire cela ? lui demandai-je : "il me dit que vous n'avez pas d'arrange ments avec M. McKeen pour vos provisions. Je me rendis au bureau et deman dai à M. McKeen s'il ne m'avancerait pas un baril de farine, et il me répondit " non " il ne voyait pas à quel titre je lui demandais un baril de farine. Je lui dis que j'avais fait des achats au magasin pour un montant de \$200, en 1837 et que je croyais être responsable pour un baril de farine. Il dit alors au commis de m'écrire un ordre, et il ne fut plus question de cela. C'est ainsi qu'ils en ont usé à mon égard. Je crois qu'ils sont moins sévère avec d'autres.

Q.—Vous êtes présentement au service de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Occupez-vous une des maisons de la compagnie ? R.—Non.

Q.—La compagnie a des maisons ? R.—Oui.

Q.—Vous pouvez louer d'autres personnes des maisons aussi convenables que celles de la compagnie ? R.—Non.

Q.—La compagnie loue ses maisons à plus bas prix que d'autres louent les leurs, je veux parler de maisons à peu près semblables ? R.—Nous ne pouvo n avoir nulle part ailleurs des maisons comme celles-là.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce qu'il n'en existe pas. Il n'y a qu'un seul homme qui ait des maisons à louer, et je préférerais habiter une des maisons de la compa gnie qu'une des siennes, parce que je crois que les maisons de la compagnie sont à plus bas prix.

Q.—Que vous restiez dans une maison de la compagnie ou ailleurs cela fait-il une différence pour avoir de l'ouvrage ? R.—Je crois que oui. M. McKeen m'a dit que les seuls locataires de ses maisons avaient droit de demander crédit chez lui.

Q.—Connaissez-vous la distribution intérieure des maisons de la compagnie ; en avez-vous visité quelqu'une ? R.—Je n'ai jamais visité aucune des maisons de la compagnie avant ce matin, et j'en ai visité une aujourd'hui afin de pouvoir en juger. Je savais qu'il y avait trois rangées de maisons, et que selon toute probabilité il devait exister certaine différence entre elles. Je pénétrai dans la première qui se trouva sur ma route, et qui était ni la meilleure ni la plus mau vaise. J'entrai et parlai à la femme qui me fit une description de la maison que je visitai du reste moi-même.

Q.—Combien de pièces y avait-il dans cette maison ? R.—Il y avait une chambre en entrant ; il y avait une cuisine et une armoire pour la vaisselle, et il y avait une petite chambre à coucher au rez-de-chaussée. La femme me dit que tout le second étage était vaste ; je n'y suis pas monté.

Q.—Le second étage était-il enduit à chaux ? R.—Oui, mais il était d'une seule pièce.

Q.—Pouvait-on s'en servir comme d'une chambre à coucher ? R.—En été, oui ; mais c'eût été trop froid en hiver.

Q.—La maison paraissait-elle en bonne condition d'entretien ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous combien il y a de puits pour l'usage de ces maisons ? R.— Il y avait un puits près de l'étable et un près du magasin ; c'était tout.

Q.—A quelle distance l'étable est-elle des maisons ? R.—Il y a deux rangées de maisons connues sous la désignation de rangées françaises, près du puits. Il y

a une autre rangée appelée " la rangée du singe " à une grande distance du puits.

Q.—A quelle distance de l'étable se trouve le puits ? R.—La distance du puits à l'étable n'est pas de plus de 40 à 50 pieds.

Q.—Croyez-vous que l'eau de la surface du sol pénètre dans le puits ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Quel loyer payait-on pour ces maisons ? R.—\$1.50, autant que je puis savoir. Je ne me suis pas enquis particulièrement du prix du loyer, mais j'ai toujours été sous l'impression que le prix des loyers, dans cette rangée était de \$1.50. Je demandai si ces maisons avaient des caves et on me répondit qu'elles n'en avaient pas. Je demandai s'il y avait un trou dans le plancher et la femme m'en montra un qui pouvait mesurer environ 18 pouces de profondeur. Je demandai s'il y avait un fossé d'écoulement et la femme me dit que non. J'y regardai moi-même pour m'en assurer et je constatai qu'il n'y en avait pas. Elle me dit qu'elle avait vu l'eau dans le trou jusqu'au niveau du plancher. Je demandai s'ils avaient jamais eu de maladies dans la maison et elle me dit que oui, qu'ils avaient été mis en quarantaine pendant quatre semaines, à cause de la diphtérie. C'était dans le temps de la récolte des pommes de terre. Ils en avaient un champ, mais comme ils ne pouvaient pas les récolter eux-mêmes et que personne ne voulait les récolter pour eux, elles furent toutes perdues. On ne leur permettait pas de sortir de la maison eux-mêmes.

Q.—Lorsqu'un homme quitte le service de la compagnie combien de jours d'avis doit-il donner ? R.—Je ne crois pas qu'il donne plus d'un ou deux jours d'avis.

Q.—Si un homme quitte le service sans donner avis quand est-il payé ? R.—Il est payé le jour de la paie régulière. Ils vous donneront un bon que vous pourrez faire échanger contre de l'argent à volonté.

Q.—L'acceptera-t-on au pair ? R.—Non, il vous faudra payer un pourcentage.

Q.—Combien la compagnie retient-elle pour le médecin ? R.—Un homme seul paie 50 centins par mois, et un homme avec sa famille paie 40 centins.

Q.—Payez-vous cette taxe en tout temps, en temps de chômage comme en temps de travail ? R.—Je le comprends ainsi. Je n'ai pas payé moi-même ni pour le médecin ni pour l'école.

Q.—Comment cela ? R.—Les premiers huit mois que j'ai travaillé j'ai payé le médecin et alors j'ai éprouvé un accident ; j'ai eu la main traversée d'un coup de pic et le médecin a refusé de me soigner parce que je demeurais à un mille de la houillère. Lorsque j'ai été rétabli j'ai refusé de payer le docteur parce qu'il avait refusé de me soigner. Je crois que le docteur lui-même a dit qu'il préférerait ne pas prendre mon argent. Je crois ne pas être le seul qui ne paie pas.

Q.—Vous ne payez pas la taxe scolaire non plus ? R.—Non, je suis un contribuable et il paraît que les contribuables sont exempts de la taxe. Ils n'imposent cette taxe qu'aux mineurs qui ne paient pas eux-mêmes de cotisations.

Q.—La taxe scolaire que paient les autres est de 15 centins par mois ? R.—Oui.

Q.—Paient-ils cette taxe lorsqu'ils ne travaillent pas ? R.—Je ne le crois pas. Mais si nous ne travaillions que huit mois sur les douze de l'année pris ensemble, il peut y avoir des jours de travail dans chaque mois, et si un homme travaille un certain nombre de jours dans le mois, il lui faut acquitter les 15 centins. Si un homme ne travaille que trois jours dans le mois, on retiendra les quinze centins.

Q.—Les hommes qui paient ces quinze centins par mois paient-ils la taxe personnelle ? R.—Oui, ils paient \$1 de taxe personnelle et la taxe de comté.

Q.—La Compagnie n'a rien à faire à cela ? R.—Non, c'est la loi.

Q.—Quel âge ont les plus jeunes enfants qui travaillent dans la mine ? R.—

Je crois ne pas me tromper en disant qu'il y a des enfants de dix et neuf ans qui travaillent sous terre.

Q.—Vous ne vous trompez pas en disant cela ? R.—Je ne crois pas me tromper, à en juger par l'apparence de ces enfants.

Q.—Savent-ils lire et écrire ? R.—J'en doute fort.

Q.—Sont-ils tous ouvreurs de trappes ? R.—Généralement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Y a-t-il des amendes imposées ? R.—Non ; sauf le cas où vous ne travaillez pas votre charbon en conformité des règlements. Par exemple, si vous tamponnez un morceau de charbon, c'est-à-dire si vous employez la poudre pour abattre une pièce de charbon au lieu de la démolir au pic, il y a une amende de cinq piastres.

Q.—Vous êtes payés une fois par mois ? R.—Oui.

Q.—Est-ce un avantage ? R.—Non ; nous estimons que c'est un désavantage.

Q.—Voulez-vous expliquer comment ? R.—Nous ne sommes pas régulièrement payés tous les mois. Si nous commençons à travailler le 1^{er} mai, nous ne touchons d'argent que le 15 de juin et alors nous ne sommes payés que de l'ouvrage fait en mai, c'est-à-dire qu'on nous retient un tiers de notre argent.

Q.—Le 15 de juin vous retirez tout votre argent du mois de mai ? R.—Oui, mais il nous faut attendre la paie un mois et demi.

Q.—Recevez-vous des à-comptes ? R.—Non ; sauf que nous pouvons aller au bureau et demander au paie-maître un peu d'argent ; il vous l'avancera peut-être, s'il croit que vous pouvez joindre les deux bouts ensemble. Avec la paie mensuelle nous ne pouvons nous approvisionner ailleurs que dans le magasin de la Compagnie, et là nous payons des prix plus élevés que nous ne paierions dans des magasins où l'on vend argent comptant. Je vous donnerai les prix de quelques articles si vous jugez à propos d'en prendre note. Je n'ai choisi ni les articles les plus chers ni les moins coûteux. Dans le magasin de la Compagnie nous payons le baril de farine \$6.25 : dans les magasins où l'on vend argent comptant la farine se vend \$5.50 le baril. La Compagnie vend le thé 35 centins la livre : dans les autres magasins on paie le thé de 22 à 30 centins, argent comptant. Le sucre est à 9 centins dans le magasin de la Compagnie et à 8 ailleurs. La Compagnie vend 7 à 8 centins la livre le même savon que nous avons dans les autres magasins pour cinq centins, argent comptant. La melasse est à 50 centins le gallon dans le magasin de la Compagnie pendant qu'avec de l'argent comptant on peut l'avoir ailleurs pour 40 centins. Au magasin de la Compagnie vous payez le beurre 22 et jusqu'à 26 centins la livre et vous pouvez l'acheter des cultivateurs des environs et chez les marchands à 20 centins, argent comptant.

Par M. WALSH :

Q.—Tous ces articles portent-ils la même marque et sont-ils de la même qualité que ceux du magasin de la Compagnie ? R.—Oui, autant que je puis savoir.

Q.—Le thé et la melasse sont à meilleur marché ailleurs que dans le magasin de la Compagnie ? R.—Oui, je puis ajouter que les pommes de terre que j'achète de la Compagnie me coûtent 80 centins le minot, pendant que je puis me les procurer ailleurs, à raison de 40 à 45 centins ; de sorte que si je vais acheter au magasin de la Compagnie c'est par défaut d'argent dont nous sommes privés parce qu'il faut attendre trop longtemps pour être payés.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il eu des accidents dans votre mine depuis quelque temps ? R.—Non, pas en grand nombre ; il y en a eu toutefois.

Q.—Y a-t-il beaucoup de gaz dans la mine ? R.—Il y en a.

Q.—Pouvez-vous travailler à lampe découverte ? R.—Oui.

Q.—Envoyez-vous quelqu'un dans la mine pour vous assurer s'il y a du gaz, avant que les travailleurs y pénètrent ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des explosions de gaz ? R.—Non ; il n'y a pas eu d'explosion, mais je sais qu'un homme a subi des brûlures.

Q.—Ces brûlures étaient-elles sérieuses ? R.—Il n'a pu travailler, pendant un temps considérable.

Q.—La voûte s'abaisse-t-elle d'une manière nuisible ? R.—Non ; nous ne sommes pas gênés dans nos mouvements en hauteur. Sur le côté est de la mine où l'on travaille aux piliers, la voûte est un peu basse.

Q.—Avez-vous entendu dire que des hommes ont été blessés ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il longtemps ? R.—L'année dernière.

Q.—Ont-ils été gravement blessés ? R.—L'un d'eux a eu une jambe cassée.

Q.—Avez-vous un fonds de secours pour les malades ou les blessés ? R.—Non.

Q.—Vous ne recevez aucun secours de l'association dont vous faites partie ? R.—Le seul secours qui soit donné vient du fonds de l'association ou de la bourse des mineurs. Généralement les mineurs font une souscription pour ceux qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes. J'ai eu connaissance d'une souscription à laquelle les hommes ont contribué et aussi le gérant.

Q.—Le médecin donne-t-il ses soins à ceux qui souffrent d'une maladie de longueur sans exiger de frais supplémentaires ? R.—Oui, il les soigne jusqu'au bout.

Q.—A-t-il des honoraires supplémentaires pour les accouchements ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—Le choix du médecin dépend-il des mineurs ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—C'est le gérant qui le choisit ? R.—Oui, autant que j'ai pu savoir.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous quelque'autre chose à suggérer ? R.—Non ; je crois qu'on a passablement tourné et retourné toutes les pierres.

F. C. KIMBER, agent et surintendant de la Compagnie de Chemin de fer et de charbon Sydneys et Louisbourg, est assermenté.

Q.—Combien de mines votre compagnie exploite-t-elle ? R.—Une seule.

Q.—Où est-elle située ? R.—A la Réserve.

Q.—On l'appelle la mine de la Réserve ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il d'hommes et de jeunes garçons employés dans cette mine ? R.—De 180 à 250, me dit-on, suivant le plus ou moins d'activité des affaires.

Q.—Combien y a-t-il de mineurs parmi ces hommes ? R.—Nous avons présentement environ 90 abatteurs.

Q.—Combien de jeunes garçons ? R.—Nous avons 37 jeunes garçons ; c'est la moyenne que nous employons.

Q.—Combien de journaliers ? R.—En moyenne, nous en avons 15 en bas et 18 à la surface.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos journaliers ? R.—Nous les payons 90 centins, \$1 et \$1.10 par jour.

Q.—Y a-t-il quelque différence, suivant les saisons de l'année ? R.—Oui, il y a une réduction de 10 centins par jour, en hiver.

Q.—Travaillent-ils le même nombre d'heures en hiver ? R.—Oui.

Q.—Fait-on quelque différence entre les journaliers de surface et les journaliers de sous terre ? R.—Il y a une légère différence, en faveur de ceux qui travaillent sous terre.

Q.—Quand un jeune garçon s'engage comme ouvreur de trappe quel salaire lui paie-t-on d'abord ? R.—On lui paie 35 centins par jour.

Q.—Son salaire augmente-t-il ? R.—Il peut augmenter quelque peu.

Q.—Devient-il plus tard conducteur ? R.—Généralement, oui.

Q.—Quel salaire payez-vous aux conducteurs ? R.—80 centins par jour.

Q.—Leur payez-vous à tous le même salaire ? R.—Oui.

Q.—Vos abatteurs sont-ils tous payés à la tonne ? R.—Oui.

Q.—Combien leur payez-vous ? R.—En été, nous leur payons 38 centins pour le charbon criblé et 32 centins en hiver pour le charbon non criblé.

Q.—Et cela, pour tout le charbon qu'ils abattent ? R.—Non.

Q.—Ils sont limités à une certaine quantité de menu charbon, n'est-ce pas ? R.—Il ne leur est pas permis de faire monter du menu charbon.

Q.—J'ai cru comprendre qu'en hiver ils font monter toute espèce de charbon ? R.—Oui.

Q.—Font-ils monter le menu charbon alors ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une amende s'ils font monter trop de menu charbon ? R.—Oui ; en été il y a une amende.

Q.—Combien peuvent-ils en envoyer sans encourir d'amende ? R.—Il n'y a pas de quantités déterminées.

Q.—Cela reste à la discrétion du marqueur ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Par quelle claie faites-vous passer le charbon ? R.—Par une claie d'un demi-pouce carré.

Par M. FREED :

Q.—Si le marqueur croit qu'ils ont fait monter trop de menu charbon quelle sera l'amende ? R.—L'amende est de 400 livres ou du cinquième du wagonet.

Q.—Impose-t-on fréquemment de telles amendes ? R.—Oui, assez fréquemment.

Q.—Pouvez-vous dire quel a été, l'année dernière, le montant des amendes réunies ? R.—Je ne le puis sans consulter les livres.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission quel a été le plus grand nombre de jours de travail des mineurs, l'année dernière, et la somme totale de leur gain ? R.—La mine a été en opération pendant 209 jours, mais les hommes n'ont pas fait une moyenne d'autant, vu qu'un homme peut être absent deux ou trois jours.

Q.—Vos mineurs peuvent-ils fournir 200 jours de travail dans l'année ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quel serait le montant total de leur gain ? R.—Le nombre moyen de tonnes par jour extraites par nos abatteurs a été de 4 $\frac{3}{4}$ tonnes à 38 centins, peut-être à 40 centins.

Q.—Cela leur rapporterait en tout \$1.90 par jour ? R. Oui, ce serait cela.

Q.—Qu'y a-t-il à déduire là-dessus ? R. Ils ont à déduire le prix de leur poudre, de leur huile et de leurs mèches.

Q.—Quel est le montant total à déduire de leur paie ? R. Environ 15 centins par jour.

Q.—Les hommes fournissent-ils leurs propres lampes ? R. Oui.

Q.—Paient-ils pour faire aiguiser leurs pics ? R. Non.

Q.—Est-ce qu'ils achètent leurs instruments d'abord ? R.—Non, c'est la compagnie qui les leur fournit.

Q.—La compagnie leur fournit-elle tous les outils ? R.—Oui.

Q.—Les hommes descendent-ils par le puits ? R. Non ; il y une rampe par où ils montent et descendent à pied.

Q.—Leur permet-on de monter dans les wagonets ? R.—Non, il y aurait du danger.

Q.—Quelle est la longueur de cette rampe ? R.—1200 pieds dans sa plus grande longueur et 800 ou 900 pieds dans le raccourci.

Q.—Quel est l'angle de la rampe ? R.—Je ne saurais dire ; elle n'est pas bien raide.

Q.—Y a-t-il des degrés ? R.—Non.

Q.—Y aurait-il des inconvénients ou des dépenses à encourir pour faire monter et descendre les hommes ? R. Je n'en sais rien ; nous n'en avons jamais compris la nécessité.

Q.—Quels sont les jours de paie de vos hommes ? R.—Nous les payons une fois par mois.

Q.—Leur faites-vous des avances entre les paiements ? R.—Oui ; nous leur avançons souvent de petites sommes, lorsqu'ils en font la demande.

Q.—Cela arrive-t-il souvent ? R.—Oui.

Q.—La compagnie tient-elle un magasin ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il un magasin tenu par quelqu'un sous sa direction ? R.—Non ; nous n'avons rien à faire avec des magasins ou pour ce qui regarde l'approvisionnement des hommes.

Q.—Y a-t-il des magasins dans lesquels un gérant ou quelque officier de la compagnie ont des intérêts ?—Non.

Q.—La compagnie s'occupe-t-elle du lieu où les hommes font affaires ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—La compagnie accepte-t-elle des ordres de magasins contre elle ? R.—Oui, elle accepte des ordres du magasin général.

Q.—Et la compagnie répond du paiement ? R.—Non ; s'ils revient à l'individu une somme suffisante sur son salaire pour payer le montant de l'ordre, nous le payons au magasin.

Par M. WALSH :

Q.—Vous retenez ce montant contre l'individu ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—La compagnie n'a aucun intérêt dans le magasin ? R.—Non aucun.

Q.—Et elle ne fait aucun cas de ce que les hommes achètent ou n'achètent pas à ce magasin ? R.—Non elle n'en fait aucun cas.

Q.—Ils peuvent faire leurs achats où bon leur semble ? R.—Oui ; et souvent ils achètent ailleurs qu'au magasin.

Q.—La compagnie est-elle propriétaire de maisons d'habitation ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix du loyer que vous faites payer aux hommes ? R.—Nous faisons payer \$1 par mois pour certains loyers et \$1.25 pour d'autres.

Q.—Combien de pièces y a-t-il dans les maisons dont le loyer est de \$1.25 ? Il y a dans ces maisons deux chambres au rez-de-chaussée.

Q.—Pouvez-vous me dire combien a coûté la construction des maisons dont le loyer est de \$1.25 ? R.—Elles ont été construites avant mon temps ; je ne saurais répondre à cette question.

Q.—Ces maisons sont-elles bien entretenues ? R.—Oui.

Q.—Si quelqu'un requiert des réparations à sa maison, prête-t-on attention à sa réclamation ? R.—Oui.

Q.—Et les réparations sont faites, si on les juge nécessaires ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de maisons qui se servent du même puits ? R.—Je ne le sais vraiment pas.

Q.—Combien y a-t-il de logement dans une même dépendance ? R.—Je ne puis le dire non plus.

Q.—La compagnie retient-elle un certain montant sur le salaire des hommes pour l'entretien des écoles ? Quel est le montant de cette retenue ? R.—40 centins par mois pour un homme marié, et 25 centins pour un homme seul.

Q.—La compagnie fait-elle cette retenue pour chaque mois de l'année ou seulement pour les mois durant lesquels les hommes sont à l'ouvrage ? R.—La compagnie fait ces retenues pour tous les mois de l'année.

Q.—Pour quelle raison la compagnie fait-elle cette retenue de taxe d'école sur le salaire des hommes ? Pourquoi la compagnie perçoit-elle une taxe scolaire sur ses employés ? R.—C'est pour payer l'enseignement donné à leur enfants. Nous avons un système exceptionnel dans notre mine : la compagnie fournit la maison d'école, et par suite d'une convention en force depuis nombre d'années le coût de cette maison est reparti mensuellement sur le salaire des hommes, et le montant ainsi réalisé est remis aux syndics.

Q.—La taxe scolaire que paient les mineurs se réduit à cela ? R.—Oui.

Q.—Le montant retenu est-il toujours le même ? R.—Oui.

Q.—L'évaluation pour les fins scolaires est-elle toujours la même, dans toute la mine ? R.—Il n'y a pas d'évaluation : le montant ci-dessus mentionné tient lieu d'évaluation.

Q.—Est-ce un arrangement passé entre la compagnie et les syndics, ou cet arrangement a-t-il force de loi ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—N'existe-t-il pas dans la province une loi relative aux évaluations pour des fins scolaires ? R.—Je crois qu'il existe une loi de cette nature.

Q.—Un tel arrangement peut-il exister, sans être basé sur une loi ? R.—Je l'ignore.

Q.—La compagnie ne paie aucune taxes d'école ? R.—Pas dans ce district.

Q.—Paie-t-elle d'autres taxes municipales ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire quel en est le montant ? R.—Les charges du comté contre la compagnie sont de \$800 à \$900 par année.

Q.—Quelle est la valeur taxée des propriétés de la compagnie ? R.—Présentement je crois que cette valeur est d'à peu près \$70.000 ou \$75.000. Je crois qu'elle est de \$75.000.

Q.—La compagnie paie-t-elle des taxes scolaires, autres que celles perçues des mineurs ? R.—Pas pour ce district ; elle en paie dans Sydney.

Q.—Mais pas où est la mine ? R.—Non ; comme je l'ai dit tout à l'heure, elle fournit une maison d'école.

Q.—Paie-t-elle le salaire de l'instituteur ? R.—Non.

Q.—Entretient-elle la maison d'école en bon état ? R.—Oui.

Q.—Fournit-elle le combustible ? R.—Oui.

Q.—Les hommes non mariés paient-ils la même taxe que les hommes mariés ? R.—Je crois qu'ils paient 25 centins par mois.

Q.—Les jeunes garçons sont-ils taxés ? R.—Je ne connais pas le règlement qui se rapporte aux jeunes garçons : je crois qu'au dessous d'un âge déterminé, ils ne sont pas taxés.

Q.—Savez-vous quel est cet âge ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il soit au-dessous de seize ans ? R.—Je crois qu'il est au-dessus.

Q.—Exigez-vous des hommes un avis, lorsqu'ils quittent le service de la compagnie ? R.—Nous n'en recevons jamais.

Q.—Si un homme quitte le service, sans en avoir donné avis, lui paie-t-on son salaire en entier ? R.—Oui. Au départ, il reçoit un bon à payer qui est.

acquitté en entier le jour de la paie prochaine. Souvent il arrive qu'il est payé en partant.

Q.—Si vous renvoyez un homme réglez-vous de suite le compte avec lui ? R.—Oui, généralement, mais ce n'est pas de règle absolue.

Q.—Y a-t-il un certain nombre de vos gens qui sont propriétaires de leur domicile ? R.—Il y en a peu.

Q.—Y en a-t-il quelques-uns qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Oui ; je crois qu'il y en a trois ou quatre.

Q.—Ceux de vos gens qui ne sont pas propriétaires de leur domicile font-ils des placements dans les banques d'épargnes ou autrement ? R.—Je l'ignore : on me dit qu'il en est parmi eux qui ont des économies, mais je ne le sais que par oui-dire. Personnellement, je n'en sais rien.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Dans le cas où un homme serait blessé dans une mine, y a-t-il un fonds auquel les hommes et l'administration contribuent, d'où il peut obtenir des secours ? R.—Non ; il n'y a pas de fonds de secours.

Q.—N'a-t-on jamais fait valoir l'opportunité d'avoir un fonds de ce genre ? R.—J'en ai dit un mot, il y a trois ou quatre ans, mais rien n'a été fait.

Q.—La paie des hommes à tous les quinze jours ferait-elle encourir un travail supplémentaire considérable ? R.—Oui ; cela nous causerait beaucoup d'embarras.

Q.—Les hommes n'en bénéficieraient-ils pas ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Combien y a-t-il de magasins à la mine de la Réserve ? R.—Il y a un magasin général, et un autre magasin.

Q.—La concurrence est-elle vive entre ces magasins au sujet des prix des provisions ? R.—Je n'en sais rien.

Par M. KELLY :

Q.—Pouvez-vous nous donner approximativement le nombre de tonnes de charbon qui ont été extraites dans le cours de l'année ? R.—Je le pourrais, en référant aux livres.

Q.—Pourriez-vous nous faire parvenir cet état ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il jamais eu de grèves dans votre mine ? R.—Nous avons eu une suspension de travaux, l'année dernière.

Q.—Quelle en a été la cause ? R.—Une demande d'augmentation de salaire, de la part des abatteurs.

Q.—Comment avez-vous réglé cette difficulté ? R.—Ils ont repris l'ouvrage, sans avoir obtenu leur augmentation.

Q.—N'avez-vous jamais pensé que l'arbitrage pourrait être utile pour régler ces difficultés ? R.—J'ai toujours réussi à m'entendre avec les hommes.

Q.—Vous employez quelquefois des jeunes garçons dans la mine ? R.—Nous n'en acceptons aucun avant l'âge de treize ans.

Q.—Leur demandez-vous généralement leur âge ? R.—Oui.

Q.—Demandent-ils eux-mêmes de l'ouvrage, ou si ce sont leurs parents qui en demandent pour eux ? R.—Ce sont généralement les parents qui font la demande.

Q.—Vous enquérez-vous parfois, si ces jeunes garçons savent lire ou écrire ? R.—On sait qu'ils ont suivi l'école. Ce sont toujours des enfants de l'endroit.

Q.—Vous ne pouvez dire s'ils savent lire ou écrire ? R.—Non ; nous ne les examinons pas là-dessus, ni autrement.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous me donner le nombre total des jours de travail des mineurs, l'année dernière, et la somme totale de leur paie ? R.—Oui.

Q.—Avec la déduction du coût de l'huile, du charbon, de la taxe scolaire et du médecin ? R.—Oui.

Q.—Veuillez préparer cet état et l'adresser à la Commission à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick ? R.—Je le préparerai et vous l'enverrai.

Par M. KELLY :

Q.—Faites-vous une différence entre les gens qui occupent vos maisons et ceux qui ne les occupent pas ? R.—Nos hommes ont le premier ouvrage qui se présente.

Q.—Quelles sont les mœurs des hommes, sont-ils sobres ? R.—Je le crois ; il peut y avoir des exceptions ; mais présentement, ils sont généralement à la besogne.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans d'autres mines ? R.—Non.

Par M. FREED :

Q.—Vos employés sont-ils principalement des Néo-Ecossais ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des mineurs étrangers ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Vous n'en faites venir aucun ? R.—Non.

Little Glace Bay, 26 avril 1888.

C. H. RIGBY, surintendant et agent de la "*Glace Bay Mining Company*," est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis surintendant et agent de la "*Glace Bay Mining Company*."

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de cette compagnie ? R.—Depuis 25 ans.

Q.—Comme gérant ? R.—Non ; j'ai été employé par la compagnie, depuis 25 ans, mais je n'ai été employé comme gérant que depuis quatre ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous comme mineurs ? R.—Le nombre varie ; l'année dernière, notre liste mensuelle était couverte de 160 à 200 noms.

Q.—Combien de mineurs figuraient dans ce nombre ? R.—De 90 à 120.

Q.—Combien de jeunes garçons avez-vous employé ? R.—Environ 25 ; parfois nous en avons moins, parfois nous en avons plus.

Q.—Combien de journaliers employez-vous ? R.—Je crois que nous en avons 60 ou 64 ; en tenant compte des jeunes garçons et des journaliers.

Q.—Parlez-en séparément ? R.—Nous avons 65 hommes journaliers et ouvriers.

Q.—Quel salaire payez-vous aux journaliers, par jour ? R.—Nous leur payons de 85 centins à \$1.20.

Q.—Quel salaire payez-vous aux ouvriers ? R.—De \$1.10 à \$1.30.

Q.—Quel salaire payez-vous aux machinistes ? R.—Nous les payons \$1.50 par jour.

Q.—Quel salaire payez-vous aux forgerons ? R.—De \$1 à \$1.25.

Q.—A quel service emploie-t-on les jeunes garçons ? R.—On les emploie à ouvrir les trappes ou à conduire les wagonets.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Les plus jeunes ont 12 ans.

Q.—Savent-ils lire ou écrire ? R.—On ne leur demande pas cela.

Q.—Vous ne croyez pas qu'il soit de votre devoir de vous en enquérir ?

R.—Non ; leurs parents sont leurs gardiens naturels, et lorsqu'ils nous demandent de l'ouvrage, nous leur en donnons. Je crois que, généralement, ils savent tous lire et écrire.

Q.—Avez-vous des maisons autour de la mine ? R.—Oui.

Q.—Par combien de mineurs ces maisons sont-elles occupées ? R. Elles sont occupées par presque tous les mineurs.

Q.—Quel est le prix du loyer de ces maisons ? R.—\$1.50 par mois.

Q.—Vous n'avez pas d'autres prix ? R.—Nous avons des loyers de \$2 pour les ouvriers. Mais absolument parlant, tous les loyers sont de \$1.50 par mois.

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé de la condition sanitaire de ces logements ? R.—Sous ce rapport, ces logements laissent à désirer. Nous les visitons, généralement, une ou deux fois par année.

Q.—Ces logements ont-ils des cabinets d'aisance ? R.—Non ; il y en a eu jadis, mais ils ont été démolis au bout de quelques semaines. On n'en avait apparemment pas besoin, et nous ne nous sommes pas donné la peine d'en rebâtir.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux bâtir de nouveaux cabinets d'aisance et d'infliger une amende à ceux qui tenteraient de les démolir ? R.—C'est possible, mais il serait difficile de sévir en pareil cas. Nos employés vivent par eux-mêmes, et en dehors du reste de la société.

Q.—Avez-vous un magasin qui a des intérêts dans votre mine ? R.—Nous n'avons pas de magasin qui ait des intérêts liés à ceux de la compagnie.

Q.—Les mineurs donnent-ils des ordres sur la compagnie ? R.—Oui.

Q.—La compagnie n'a pas d'intérêts immédiats dans le magasin ? R.—Elle n'y a aucun intérêt, c'est la propriété personnelle du président.

Q.—Faites-vous une différence dans le choix des hommes, entre ceux qui achètent un magasin et ceux qui n'y achètent pas ? R.—Jamais.

Q.—Je suppose que la plupart des hommes achètent à ce magasin ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Y a-t-il beaucoup de mineurs qui sont propriétaires de leur domicile ? R.—Il y en a un bon nombre d'entre eux.

Q.—Quelle est la valeur approximative de leurs maisons d'habitation ? R.—Je les évalue de \$300 à \$600 et \$700.

Q.—La compagnie vend-elle ou loue-t-elle des terrains à ceux qui veulent en bâtir ? R.—Non.

Q.—S'ils veulent avoir des terrains ils doivent s'adresser ailleurs ? R.—Oui.

Q.—La compagnie ne loue aucun terrain au dehors ? R.—Elle n'en loue aucun.

Q.—A quelle somme les évaluateurs ont-ils estimé votre propriété ? R.—A \$55.000.

Q.—Quel est le montant de toutes les taxes réunies ? R.—Je crois qu'il a été de \$14.000, l'année dernière.

Q.—Retenez-vous la taxe d'école sur le salaire des hommes ? R.—Oui ; contre ceux qui ne sont pas des contribuables.

Q.—Voulez-vous parler de ceux qui ne sont pas taxés par les évaluateurs ? R.—Oui.

Q.—Quel arrangement y a-t-il entre la compagnie et les évaluateurs ? R.—Il n'existe aucun arrangement de ce genre.

Q.—Vous imposez tant par mois à vos employés ? R.—Oui, ceux qui ne sont pas des contribuables paient 15 centins par mois, pendant qu'ils sont à l'ouvrage.

Q.—Leur imposez-vous d'autres contributions pour des fins scolaires ? R.—S'ils résident dans le district, la loi impose une taxe de \$1 sur chaque homme, dans le district, qui a plus de 21 ans.

Q.—Une taxe de combien ? R.—De \$1.

Q.—Acquittent-ils à la fois cette taxe et celle de 15 centins ? R.—Oui ; s'ils résident dans le district depuis six mois, avant l'ouverture des écoles. S'ils n'ont

pas cette résidence de six mois dans le district ils ne paient pas la taxe de \$1. Ils sont censés l'avoir payée où ils ont résidé antérieurement.

Q.—Mais sauf cela ? R.—Ils paient les 15 centins par mois.

Q.—Est-ce là le montant probable de la taxe imposée sur la compagnie ? R.—Non c'est un montant arbitraire payé à la compagnie en acompte de ce que paie celle-ci pour l'éducation des enfants des ouvriers mineurs. Par exemple, nous payons à cette fin une somme de \$100, et nous retirons de cette taxe mensuelle environ \$100.

Par M. FREED :

Q.—En somme, votre propriété est évaluée à une somme de, pour les fins scolaires, et vous percevez une partie de ce montant sur les hommes que vous employez ? R.—Oui ; c'est cela.

Q.—Quel salaire payez-vous aux abatteurs ? R.—En établissant une moyenne pour le travail et pour sa valeur dans les divers emplois, il n'est pas juste de prendre la somme totale du travail des hommes et du nombre des jours de travail, et leur montant, et diviser ce montant par le nombre de jours pour fixer le salaire par homme, parce qu'il y a un grand nombre d'hommes qui ne peuvent fournir leur journée d'ouvrage et qui ne font pas autant que la moyenne des bons travailleurs, et cela réduit la valeur moyenne du travail de ces derniers.

Q.—Faites-vous votre calcul sur dix des meilleurs hommes ? R.—Non ; j'en prends cinq des meilleurs et cinq de capacité ordinaire.

Q.—Quelle est la moyenne ? R.—Les meilleurs fournisseurs 193, et les autres 180 jours de travail. Le montant réalisé dans les 193 jours est de \$1,977 : et les 180 jours ont rapporté \$1,392.80 : ce qui dans le premier cas, donne une moyenne d'un peu plus de \$2, et dans l'autre cas, d'un peu plus de \$1.52.

Q.—Je suppose que vous abattez le charbon à la verge ? R.—Non ; nous l'abattons à la tonne.

Q.—Durant la saison d'expédition combien payez-vous par tonne ? R.—Nous payons de 36 à 38 centins, suivant la hauteur. Nous faisons une différence de deux centins par tonne—la moyenne du prix serait de 37 centins la tonne.

Par M. WALSH :

Q.—Les diverses couches de la mine produisent elles une quantité égale ? R.—Oui, une quantité équivalente.

Q.—Y a-t-il eu des grèves dans votre mine ? R.—Pas depuis que j'en suis gérant.

Q.—Comment la dernière grève survenue dans votre mine a-t-elle été réglée ? R.—Je l'ignore ; il y a longtemps de cela et je crois que l'affaire a été réglée entre les ouvriers et le gérant.

Q.—Avez-vous un médecin attaché à votre mine ? R.—Oui.

Q.—Comment est-il nommé ? R.—Je crois que les employés le recommandent, et si la personne choisie convient à la compagnie, elle l'accepte mais elle n'accepterait pas un médecin qui ne serait pas à la hauteur de la position.

Q.—Le médecin ainsi choisi traite-t-il aussi le gérant ? R.—Oui.

Q.—Combien retirez-vous sur le salaire des employés par mois, pour payer le médecin ? R.—40 centins par mois pour les hommes mariés et 30 centins pour ceux qui ne sont pas mariés.

Q.—Les jeunes garçons paient-ils pour le médecin ? R.—Je crois que ceux qui ont plus de 18 ans paient 30 centins.

Q.—Cet honoraire est-il fixé par la compagnie ? R.—Non ; il est fixé par convention entre les employés et la compagnie, et la compagnie devient responsable du montant, envers le médecin.

Q.—A quels termes payez-vous vos employés ? R.—Nous les payons une fois par mois.

Q.—Vos employés vous ont-ils jamais demandé de les payer plus souvent ?
R.—Non ; je ne me rappelle pas d'aucune demande de ce genre.

Q.—Croyez-vous qu'il serait plus avantageux pour eux d'être payés plus fréquemment ? R.—Je crois que oui ; ils auraient ainsi toujours de l'argent devant eux.

Q.—Quels seraient les frais d'une paie plus fréquente ? R.—La compagnie devrait engager un commis, en plus, et ce serait un surcroît considérable d'ouvrage.

Par M. FREED :

Q.—Ne serait-il pas possible de donner des acomptes ? R.—Ce serait d'une pratique difficile.

Q.—Vous savez sans doute que ce système est en usage aux mines de Spring-Hill ? R.—Oui ; et je crois qu'il y a été la cause de beaucoup d'ennuis. Dans un genre d'ouvrage où le produit du travail de chaque homme est aussi inégal, il faut que les comptes soient faits de manière à rendre justice au mérite de chacun.

Par M. KELLY :

Q.—Combien d'heures, par jour, les hommes travaillent-ils ? R.—Un homme capable descendra dans la mine, à six heures du matin, et il en remontera que vers 3 ou 4 heures de l'après-midi. Quelquefois, ils remontent vers 2 heures P. M. Ils sont tenus de descendre à 6 heures du matin, mais ils peuvent remonter quand bon leur semble.

Q.—Descendez-vous tous les hommes dans la mine ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous payer le pic que vous fournissez à l'ouvrier qui commence à travailler ? R.—Non, nous lui faisons payer sa pelle.

Q.—Il lui faut acheter une pelle ? R.—Oui.

Q.—Et la poudre et l'huile ? R.—Oui.

Q.—Vos employés sont-ils généralement sobres ? R.—Sous ce rapport la conduite de nos employés est satisfaisante.

Q.—La condition des employés serait-elle améliorée, dans le district, en général, si la vente des liqueurs enivrantes était absolument prohibée ? R.—Il n'y a aucun doute là-dessus.

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi qui interdirait absolument la vente de boissons fortes dans un certain rayon des mines ? R.—Oui ; je voudrais que cette vente fut interdite dans un rayon de trois et même de cinq milles de toute mine. Il existe une loi de ce genre, mais elle ne s'applique qu'aux cas où il y a lieu de craindre un soulèvement ; mais je crois que si on l'appliquait à tous les districts indistinctement elle aurait un effet salutaire.

Q.—L'instruction est-elle encouragée parmi les mineurs ? R.—L'instruction a fait des progrès parmi eux durant ces dernières années.

Q.—L'instruction se donne généralement en langue anglaise ? R.—Oui ; les jeunes enfants suivent fort régulièrement la classe, et quand les jeunes gens ne sont pas employés à la mine ils sont également à l'école.

Q.—Vos employés sont aussi sobres que le sont, en général, les hommes de cette classe ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas d'étrangers dans votre district ? R.—Non.

Q.—Avez-vous été en relations d'affaires avec les mineurs dans d'autres pays ? R.—Non.

Q.—Vous ne pouvez établir une comparaison entre leur condition et celle de mineurs dans d'autre pays ? R.—Si j'en juge par certains sujets étrangers qui ont travaillé dans nos mines, je puis dire que la comparaison est très favorable à nos compatriotes.

Q.—Avez-vous jamais fait venir des mineurs étrangers ? R.—Non ; il en est venu quelques-uns et c'étaient de fort tristes sujets.

Q.—Pouvez-vous nous donner d'autres informations qui pourraient être utiles à la Commission et aux mineurs, en général ? R.—Je n'ai aucune autre information à donner présentement, mais je dois dire que je serais heureux de voir la loi qui interdit la vente des liqueurs enivrantes mise en force dans les mines. Je crois que tous les travailleurs du district applaudiraient à cette mesure.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les employés du revenu de l'intérieur ont-ils pris des mesures pour empêcher la vente des boissons enivrantes ? R.—Ils ont fait des tentatives dans ce sens ; mais elles n'ont pas abouti, vu l'incertitude de la loi.

Q.—Ces employés ont-ils eu l'appui des mineurs ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des amendes infligées dans la mine ? R.—Oui ; il y a une amende pour le charbon sale que les mineurs font monter. Ils perdent le wagonet.

Par M. KELLY :

Q.—Infligez-vous beaucoup d'amendes ? R.—Non ; je ne saurais dire combien d'amendes ont été infligées, l'année dernière, mais il y en a eu très peu.

Q.—Voyez-vous d'un mauvais œil les membres de l'association des mineurs ? R.—Non.

Q.—Vous ne vous enquerrez jamais si un homme appartient ou non à l'association ? R.—Non ; du moment qu'un homme est sobre et industriel, et qu'il fait son devoir tout est pour le mieux.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Existe-t-il une société de secours ou de bienfaisance dans votre mine ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Si les hommes souscrivait un certain montant la compagnie serait-elle disposée à encourager largement une telle société ? R.—Je n'en saurais rien dire.

Q.—Ne serait-il pas opportun de mettre un tel projet à l'étude ? R.—C'est possible ; je pense bien que la compagnie ne refuserait pas de seconder un tel mouvement.

Par M. WALSH :

Q.—Avez-vous jamais visité les écoles ? R.—Oui ; j'ai été syndic d'école, dans un temps. Je crois que les écoles sont fréquemment visitées par les personnes qui s'intéressent à l'instruction des enfants. Au sujet du prix du charbon, il y a une différence de cinq centins entre le charbon criblé et le charbon non criblé.

Par M. KELLY :

Q.—Expédiez-vous du charbon durant l'hiver ? R.—Nous en expédions depuis le milieu d'avril jusqu'au milieu de janvier. Nous en avons expédié, parfois, durant toute l'année.

Par M. WALSH :

Q.—Votre baie est-elle libre avant qu'on ait accès aux autres mines ? R.—Elle est libre un mois avant le port de Sydney. J'ai préparé un mémoire sur l'état des affaires de l'endroit. L'année dernière, nous avons fait des chargements pendant 165 jours. Si nous avions eu suffisamment de commandes nous aurions pu faire des chargements pendant 190 jours. On peut juger par là de la longueur de la saison d'expédition. Nous avons expédié 75,000 tonnes pour notre part.

Trente-quatre steamers et 117 voiliers ont été employés au transport de cette quantité de charbon.

Par M. FREED :

Q.—Ils ont fait ce nombre de voyages? R.—Oui. Le commerce total du charbon sorti du havre s'est chiffré par 177 mille tonnes. Il y avait deux houillères qui expédiaient du charbon, la Caledonia et notre mine. Tel a été le total. Il a fallu 325 voiliers et 74 steamers pour transporter cette quantité de charbon.

Q.—Les steamers océaniques font-ils escale ici? R.—Les steamers de Montréal viennent s'approvisionner ici de charbon de soute, mais les vaisseaux ne peuvent y arriver s'ils ont un fort tirant d'eau.

Q.—Quelle est la profondeur de l'eau? R.—Nous ne garantissons que 19 pieds d'eau.

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL, CHAQUE MOIS FOURNIS PAR LES OUVRIERS CI-DESSOUS NOMMÉS

	Noms.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total des jours.	Gain total de l'année
															\$ cts.
22	James Adamson...	5	3	18	3	24	21	26	23	22	16	11	173	473 90
17	Henry Dulap.....	5	3	19	17	25	21	26	25	23	14	10	188	348 33
8	Dan McDown.....	5	18	18	18	26	21	26	24	23	17	11	207	411 90
8	Alex. McDonald...	5	3	18	18	26	21	26	24	23	17	11	192	374 74
17	Ronald McDown..	5	2 ₂	17	19	17	25	21	26	25	23	14	10	204 ₂	368 89
														963	1,977 76.

Salaire moyen par jour..... 2 00

36	Wm. Grant.....	5	2	17	17	26	20	26	25	23	17	11	189	298 98
31	Angus McLeod....	5	3	18	18	25	18	19	25	19	15	8	173	299 86
11	Alex. McGilvey...	5	11	19	17	24	20	25	25	23	16	10	195	293 27
12	John McAug.....	5	2	18	16	19	18	19	23	19	14	5	158	237 40
29	Allan McIntyre...	5	3	18	18	25	21	26	24	23	17	4	184	263 29
														899	1,392 80

Salaire moyen par jour..... 1 52

J. R. BLACKETT, comptable de la *Caledonia Coal Company*, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis comptable pour la *Caledonia Coal & Railway Company* et en même temps teneur de livres et paie-maître.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans cet emploi? R.—Depuis à peu près neuf ans.

Q.—Pouvez-vous donner le nombre d'hommes qu'emploie votre compagnie? R.—Le nombre en varie suivant les saisons de l'année; en été nous employons, en moyenne, 150 abatteurs; la moyenne pour la saison peut être de 122; la saison

est de dix mois. Durant les mois de janvier et de février, les abatteurs font peu ou point d'ouvrage. Nous travaillons pendant dix mois.

Q.—Pourriez-vous nous dire quelle est la somme totale des salaires perçus par vos employés, pendant ces dix mois ? R.—Je puis vous donner à peu près exactement la moyenne des salaires, mais il me faut vous faire observer qu'il y a une différence dans la paie des différents ouvriers ; ils travaillent sous contrat, et il en est parmi eux qui font beaucoup plus que d'autres. Prenant la somme totale qu'un de nos meilleurs travailleurs réalise dans son année, je dirai qu'il gagne \$460. Prenant la paie totale d'un travailleur d'un ordre inférieur, qui réalise le moins, je dirai qu'il touche \$290. Ce sont à peu près les deux extrêmes. Je ne sais pas s'il est des abatteurs qui gagnent plus de \$460, mais le nombre en est petit s'il y en a. La paie moyenne, chaque mois que touchent les abatteurs, durant l'été, en réunissant les plus forts et les plus faibles est de \$42. De ce montant, il faut retrancher toutes les taxes. La moyenne pour les dix mois est d'à peu près \$28. Prenant la paie moyenne des abatteurs pour toute la saison vous trouverez, entre le résultat de l'année et le résultat de la journée, une pareille différence comparative. Peut-être s'en trouvera-t-il un certain nombre qui réussira mieux, mais en somme les chiffres que je viens de donner sont passablement exacts. Le salaire de ces travailleurs, en moyenne, est d'environ \$1.85 par jour.

Q.—Quelques-uns de vos employés possèdent-ils des maisons ? R.—Oui.

Q.—La Compagnie possède des maisons qu'elle loue à ses employés ? R.—

Oui.

Q.—Est-ce que beaucoup d'employés y résident ? R.—Oui, la plus grande partie.

Q.—Quel loyer exige-t-on pour ces maisons ? R.—L'on demande de 75 centins à \$1.50.

Q.—Est-ce que \$1.50 est le plus haut prix du loyer ? R.—Oui.

Q.—Combien de chambres pensez-vous qu'il y ait dans les maisons dont le loyer est de 75 centins ? R.—Trois, je suppose.

Q.—Et dans celles dont le loyer est de \$1.50 ? R.—Je ne pourrais dire au juste.

Q.—Y a-t-il quelqu'un chargé de voir au bon entretien et à la salubrité de ces bâtisses ? R.—Non, il n'y a personne qui en soit spécialement chargée.

Q.—Avez-vous un menuisier attaché aux travaux ? R.—Oui, nous en avons plusieurs.

Q.—Voient-ils aux réparations ? R.—Oui.

Q.—Ainsi, personne n'a comme devoir spécial de s'enquérir de l'état de salubrité de ces maisons ? R.—Personne n'est particulièrement chargée de ce soin, mais le gérant s'en occupe d'une manière générale, si les faits qui lui sont rapportés le requièrent.

Q.—Parmi ceux qui sont constamment employés aux travaux, y en a-t-il qui aient des maisons leur appartenant ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—La Compagnie vend-elle ou bien loue-t-elle le terrain aux employés ? R.—Depuis un certain nombre d'années, la Compagnie a vendu quelques lots, mais bien peu.

Q.—Quel prix la Compagnie charge-t-elle par arpent ou par lot ? R.—Je ne puis répondre d'une manière certaine ; quelques lots sont actuellement en voie d'être vendus. Le prix doit en être minime, le terrain n'ayant pas une grande valeur.

Q.—La Compagnie, quant à la distribution de l'ouvrage, fait-elle une différence entre ceux qui demeurent dans leur propre maison, et ceux qui vivent dans celles de la Compagnie ? R.—Oui, comme règle générale, ces derniers sont plus favorisés que les autres. Ceux qui ont des maisons résident à quelque distance de la mine, et ne sont pas employés aussi longtemps pendant la saison d'hiver.

Q.—Pouvez-vous dire à combien se sont montées les taxes de tout genre, imposées sur la Compagnie, l'an dernier ? R.—A quelque chose comme \$1200. Elles dépassaient \$1100. Je parle de l'an dernier. Il va sans dire que le rôle d'évaluation pour chaque année diffère de celui de l'année précédente.

Q.—A combien la propriété est-elle évaluée ? R.—A \$55,000.

Q.—Avez-vous un médecin attaché à l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien chargez-vous aux hommes pour les soins médicaux ? Leur chargez-vous quelque chose ? R.—Les chefs de famille payent 40 centins par mois, et les hommes non mariés, jusqu'à une limite déterminée, en payent 30. Les enfants qui gagnent moins de 50 centins par jour ne payent rien.

Q.—Imposez-vous une taxe d'école à vos employés ? R.—Oui, à tous ceux qui reçoivent le salaire d'un adulte (homme fait.)

Q.—Quel est le montant de cette taxe ? R.—Elle est de 15 centins par mois pour chaque homme, pendant tout le temps qu'il travaille. Les hommes non-mariés ne sont point obligés de payer d'arriéré d'honoraires pour soins médicaux.

Q.—Le district fournit-il les livres et autres objets scolaires aux enfants ? R.—Je ne le pense pas. Je crois que les parents doivent fournir les livres.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de jours vos hommes ont travaillé l'an dernier ? R.—Ceux du puits ont travaillé 183 jours, si je me rappelle bien.

Q.—Pourriez-vous nous dire qu'elle a été la somme entière payée aux abatteurs de charbon pendant ce temps ? R.—Non ; j'ai donné la moyenne, mais je pourrais ne vous dire le total.

Q.—Combien payez-vous pour l'abattage du charbon ? R.—Il y a plusieurs prix ; les meilleurs reçoivent 35 centins par tonne pour les division. De plus, ils l'ont quelquefois des piliers, pour lesquels ils ont 30 centins par tonne. Les prix varient suivant la différence qui existe entre les différentes parties du puits—ainsi, pour quelques chambres (?) l'on paie jusqu'à 37 centins par tonne pendant la saison d'été. On tient compte des difficultés que présentent certains endroits de la mine. Je ne pourrais dire de suite la moyenne du prix payé, mais ça peut être entre 33 et 36 centins. Il n'y a que peu de place où l'on paie 37 centins.

Q.—Avez-vous un système défini d'imposer des amendes dans votre mine ? R.—Non.

Q.—Mettez-vous vos employés à l'amende quand ils envoient des baquets (?) remplis de poussière ? R.—Jusqu'à présent nous n'avons établi aucun règlement à ce sujet.

Q.—Y a-t-il jamais eu une grève depuis que vous êtes aux mines ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire l'âge du plus jeune enfant travaillant à votre mine ? R.—A ma connaissance, le plus jeune peut avoir 13 ans.

Q.—Vous informez-vous habituellement si les garçons employés à la mine savent lire et écrire ? R.—Nous le demandons souvent ; mais aucune règle ne nous astreint à le faire ; nous ne le croyons pas nécessaire.

Par M. WALSH :

Q.—Pensez-vous qu'il y ait bien peu d'enfants chez vous qui ne sachent ni lire, ni écrire ? R.—Oui, bien peu. Durant les mois d'hiver, beaucoup d'entre eux suivent l'école.

Par M. KELLY :

Q.—Fournissez-vous le charbon aux mineurs ? R.—Oui.

Q.—Combien chargez-vous ? R.—25 centins pour le charbon mou (?) et 50 centins pour le charbon dur. C'est le prix d'extraction.

Q.—Avez-vous un magasin qui pourvoit spécialement aux besoins des mineurs ? R.—Oui.

Q.—Les hommes y achètent-ils ? R.—Oui, en grande partie. La majorité de ceux qui travaillent prennent leurs effets du magasin.

Q.—Y a-t-il beaucoup de mineurs qui dépassent leur livret de crédit ? R.—Oui, beaucoup s'endettent pendant les mois d'hiver.

Q.—La compagnie pert-elle souvent de l'argent par leur fait ? R.—Les pertes ainsi causées n'ont pas été grandes depuis que je suis là. Nous avons, cependant, perdu quelque chose.

Q.—Déterminez-vous une limite que chaque homme ne peut dépasser sous peine de ne plus obtenir de marchandises ? R.—Oui, nous limitons quelquefois l'approvisionnement. Enfin, nous agissons avec la même prudence avec laquelle agit tout commerçant.

Q.—Faites-vous une distinction, quant aux personnes cherchant de l'emploi chez vous, entre ceux qui s'approvisionnent à votre magasin et ceux qui vont ailleurs ? R.—Nous avons, travaillant toute l'année chez nous, un certain nombre d'hommes qui ne font aucune affaire avec nous. D'autres, encore, ne font que peu d'affaires avec nous, et cependant ils sont employés au prix que ceux qui font toutes leurs transactions chez nous.

Q.—Quelles sont les habitudes des mineurs en général ? R.—Elles sont aussi bonnes et peut-être meilleures que celles des hommes appartenant à d'autres districts miniers.

Q.—Vous avez entendu le témoignage de Mr. Kimver, se rapportant au chemin de fer de Sydney à Louisbourg ? Qu'en pensez-vous ? R.—Je n'ai pas considéré le sujet, et ne pourrais donner une opinion qui eut quelque valeur ; je préférerais ne pas répondre à votre question. Quant à ce qui regarde les hommes qui ont travaillé aux mines pendant que j'y ai été employé, et leur relation avec le bureau de direction, la meilleure entente a toujours prévalu, autant que j'ai pu en juger. Mes propres rapports avec les mineurs ont toujours été des plus agréables. J'aimerais aussi à endosser l'opinion exprimée par des témoins précédents sur la vente des liqueurs enivrantes. Je crois que le plus grand bienfait qu'on pût accorder à ce district minier, serait d'y empêcher la vente de boissons par des lois passées, et mises en force à cet effet.

Par M. GIBSON :

Q.—Pouvez-vous dire quel montant, la compagnie paie pour des fins scolaires d'après le rôle d'évaluation ? R.—Le montant, pour cette année, est de plus de \$400.00. Je ne me rappelle pas la somme exigée pour l'an dernier. A l'égard des prix chargés au magasin, nous vendons la fleur \$6.

Par M. FREED :

Q.—De quelle qualité est cette fleur ? R.—C'est de la fleur de bonne qualité. Je m'en sers moi-même et je la trouve bonne.

Q.—Quels ont été vos prix pour l'hiver ? R.—Nous avons chargé \$6 tout l'hiver. Tels ont été les ordres donnés au garde-magasin.

Q.—Est-ce de la fleur supérieure ? R.—On peut sans contredit l'appeler ainsi.

Q.—Quelle marque de commerce porte le baril ? R.—“ Dandy.”

Par M. KELLY :

Q.—Combien vendez-vous le thé ? R.—35 centins.

Q.—Et le sucre ? R.—De 8 à 10 centins ; jamais plus de 10 centins. Le sucre granulé est la meilleure espèce que nous ayons en mains.

Par M. FREED :

Q.—Combien chargez-vous pour celui-là ? R.—10 centins.

Par M. KELLY :

Q.—Combien vendez-vous la mélasse ? R.—50 centins le gallon impérial.

Q.—Quel est le prix du beurre ? R.—22 centins, je crois, quand on l'achète en petite quantité ; le beurre est rare dans le moment dans le district. Il y a quelques semaines, pour les besoins de nos hommes, j'ai acheté à Cow Bay, à 7 milles et plus d'ici, une tinette de beurre que j'ai fait transporter au magasin. Je l'ai payée 23 centins comptant, et nous l'avons revendu pour 26 centins, je crois, je ne veux pas dire que nous ne faisons jamais un plus grand profit que cela.

Q.—Que demandez-vous pour les pommes de terre ? R.—Tout en ne me targuant pas d'une exactitude absolue, je crois que la moyenne que l'on charge est de 45 à 50 centins le minot. Au printemps dernier, à peu près vers ce temps-ci, les pommes de terre étaient très rares dans cette partie du pays et comme nos hommes ont l'habitude d'en planter, ils désiraient beaucoup en avoir. J'envoyai une dépêche à Montréal, demandant ce qu'on me chargerait pour quelques sacs, on me répondit qu'elles valaient \$1.10 le sac. Je m'assurai qu'un sac contenait à peu près un minot et demi. Je consultai les hommes, leur disant que je trouvais les pommes de terre trop chères, et ajoutant que s'ils le désiraient, j'en ferais venir et ne leur en demanderais que le prix coûtant et les frais de transport. J'en fis donc venir à leur requête. Nous ne payâmes pas tout à fait le prix que j'ai mentionné plus haut, mais les hommes ne donnèrent qu'un léger à-compte sur le prix que ces pommes de terre nous avait coûté. Elles étaient de très mauvaise qualité.

Q.—La compagnie a-t-elle l'intention de vendre les marchandises aussi bon marché que possible ? R.—Je présume que ça n'est pas entièrement par un motif de philanthropie que l'on a ouvert ce magasin. C'est une entreprise commerciale, mais les prix, j'en suis sûr, ne sont pas assez élevés pour que l'on puisse crier à l'extortion. Le témoignage que j'ai entendu par rapport au prix était correct, et la comparaison que l'on a faite peut aussi être correcte. Nul doute que les magasins qui ne font pas de crédit vendent quelques articles à meilleur marché que nous.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelque chose qui serait d'un intérêt ou avantage quelconque aux mineurs ? R.—Je ne sache pas qu'il y ait autre chose.

Par M. FREED :

Q.—Que chargez-vous pour la fleur en été ? R.—Si j'ai bonne mémoire, nous chargeons \$6.25, et nous avons réduit ce prix à \$6.00 à l'automne.

Q.—Où achetez-vous ? R.—A Montréal, Halifax, et aux États-Unis.

Q.—Quels sont les frais de transport de Montréal à ce port ? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Q.—Quels sont-ils de Boston ? R.—Je pense que 50 centins est une bonne moyenne.

Q.—Vous parlez là de fleur canadienne achetée en excise à Boston ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Quand vous achetez la fleur, n'est-ce pas, vous en frêtez un char ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Combien vendez-vous la farine d'avoine ? R.—Nous n'en avons pas à présent, je crois que nous la vendons \$6.00 en hiver.

Par M. WALSH :

Q.—Quel en était le prix à cette saison-ci, l'an dernier ? R.—Je ne m'en souviens pas. Je pense que nous vendons maintenant la fleur et la farine d'avoine à meilleur marché que nous l'avions jamais fait par le passé.

Par M. FREED :

Q.—Vous vendez la fleur pour \$6.00 maintenant ? R.—Oui.

Q.—Et cela en a été le prix tout l'hiver ? R.—Oui.

D. McINTYRE, mineur, est rappelé.

Quand je suis venu ici aujourd'hui, je ne m'attendais pas à être questionné, mais je suis venu afin de donner un exposé des prix auxquels les articles se vendent et dans le magasin de la compagnie et dans celui qui ne fait pas de crédit. J'ai dit que le prix de la fleur était de \$6.25 au magasin de la compagnie, mais comme le gérant affirme qu'on ne la vend que \$6.00, j'ai apporté le reçu du commis pour prouver mon affirmation. En 1886, la fleur, au magasin de la compagnie, m'a coûté \$3.33 par demi quart.

Par M. KELLY :

Q.—Dans quel mois ? R.—A tous les mois. En 1887, la fleur coûtait \$6.75 le quart pendant un temps, \$6.50 à une autre période.

Par M. FREED :

Q.—L'achetiez-vous au quart ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un compte du magasin de la compagnie, démontrant que vos avancés sont vrais ? R.—Oui, le voici, écrit de la main du commis. Le 13 octobre, j'en ai acheté un quart à \$6.75.

Q.—En quelle année était-ce ? R.—C'était en 1886.

Q.—De quelle qualité était cette fleur ? R.—"Dandy" en était la marque de commerce. Le 25 novembre je vois un demi quart de fleur pour lequel on me charge \$3.25.

Q.—En quelle année ? R.—Dans la même année. Le 16 février je vois un autre demi quart de fleur porté au prix de \$3.13.

Q.—En quelle année ? R.—C'était en 1887.

Q.—Le 15 décembre 1886, je trouve un demi quart de fleur à \$3.13 ? R.—Oui, ça faisait \$6.25 le quart. Le 23 juillet, il y a eu encore un demi quart à \$3.13.

Q.—En quelle année ? R.—1887.

Q.—Dans le mois d'août vous avez un autre demi quart à \$3.13 ? R.—C'est dans la même année.

Q.—Le 24 septembre 1887, on a entré un demi quart de fleur à \$2.63 ? Est-ce là le prix que vous payé, pensez-vous ? R.—Je le suppose.

Q.—Le 13 octobre, il y a un quart de fleur à \$6.25, n'est-ce pas ? R.—C'est le dernier que j'ai eu en 1887.

Q.—Le 9 novembre, il y a encore un quart de fleur à \$6.25 ? R.—Le plus bas prix, comme je l'ai dit, est de \$6.25. Les dates ne changent en rien les faits. Je ne prenais pas l'article qui coûtait le plus cher ; au contraire, j'achetais au meilleur marché possible, et aucun autre prix que ceux que j'ai mentionnés n'est entré sur mon livre de compte. Le meilleur marché que j'aie payé un quart de fleur a été \$6.25 ; et comme le gérant affirme qu'il la vend \$6.00, j'ai donc été surchargé de 25 centins pour chaque quart que j'ai acheté.

J'aurais aussi quelques mots à dire au sujet de la suspension de paiement dans les bureaux de la compagnie. On a demandé à un maître de pension de faire suspendre le paiement du salaire dû à un homme et de le faire charger sur son propre compte. Tout récemment, un jeune garçon qu'on avait engagé, se choisit une pension en commun avec son frère. Celui-ci avait contracté des dettes au magasin, et à la fin du mois on insista pour que le montant dû au premier ne lui fût pas payé, mais qu'au contraire il servit à acquitter les dettes de

son frère. Il ne voulut pas d'un tel arrangement et eux d'insister pour obtenir son salaire ; le gérant, voyant qu'il ne pouvait réussir à lui faire payer le compte de pension, le poussa tellement à bout, que le jeune homme l'insulta, et fut renvoyé sur les instances réitérées du gérant. Voici un cas où l'on pourrait empêcher cette suspension de paiement, et ce serait dans l'intérêt des mineurs ; car ainsi le gérant et ses hommes ne se querelleraient pas aussi souvent.

On m'a aussi questionné sur les accidents qui arrivent dans le puits. Je dois dire qu'à l'heure du diner, aucun ingénieur ne se trouve là pour monter les hommes, et si un homme se blessait à ce moment là, il ne pourrait sortir de la mine à moins de graver la pente (?). Cette pente (?) est dans un tel état qu'un homme affaibli par une cause quelconque, ne pourrait la monter seul, et d'un autre côté, personne ne pourrait l'aider à le faire. En hiver, elle est toute glacée ; c'est une autre chose que je voulais dire.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous eu connaissance que des accidents soient arrivés là ? R.—Non.

Q.—Si un accident y arrivait, le gérant n'y verrait-il pas ? R.—Je ne le sais pas ; je pense, toutefois, que l'ingénieur devrait se tenir là toute la journée.

Q.—Les hommes se plaignent-ils de cet état de choses ? R.—Moi, pour un, je m'en plains.

Q.—Les mineurs trouvent-ils ça incommode ? R.—Aucun accident n'est encore arrivé.

Q.—Les mineurs ont-ils jamais fait observer au gérant qu'on devrait s'occuper de cette matière ? R.—Pas que je sache.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des mineurs en général ? R.—Oui, j'ai déjà vu quelqu'un qui n'avait pas plus de 40 centins par jour.

Q.—A qui a-t-on donné un tel salaire ? R.—C'était à un homme de près de 18 ans.

Q.—A-t-il déjà cherché de l'ouvrage ailleurs ? R.—Non ; il est de Caledonia ; il ne serait pas naturel qu'il eut cherché de l'ouvrage ailleurs.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes qui ne reçoivent que 40 centins par jour ? R.—Je ne le sais pas, mais je crois qu'il n'est pas le seul.

Q.—Quelle sorte d'ouvrage fait-il ? R.—Tout ce que le patron lui donne à faire ; il travaille au-dessus du sol.

Q.—Y a-t-il beaucoup de mineurs engagés à raison de 40 centins par jour ? R.—Je ne sais pas combien il y en a, mais je pense qu'il y en a plusieurs autres qui ne reçoivent que ça.

Q.—Quelles taxes un homme doit-il payer avec un tel salaire ? R.—Je ne crois pas qu'il en ait aucune à payer.

Q.—Aurait-il à payer le docteur ? la taxe d'école ? R.—Je ne le crois pas. Je connais un homme âgé de 21 ans qui travaille au-dessus du sol ; il m'a dit qu'il n'avait que 60 centins par jour, et je suis sûr qu'il ne m'a pas trompé.

Q.—Avez-vous autre chose à ajouter sur la condition de la mine, ou des maisons de la compagnie, ou sur tout autre sujet de ce genre ? R.—Non, je n'ai rien à dire de plus. Je voudrais bien faire comprendre la différence qui existe entre les prix du magasin de la compagnie et de celui où l'on paie comptant, ainsi que la nécessité de payer les mineurs à la semaine, et les avantages qui en résulteraient pour eux. De plus, au sujet des taxes scolaires, vous connaissez le montant qu'ils ont à payer. Eh bien ! les hommes qui paient \$3.10 à la compagnie n'ont aucune voix dans les matières scolaires, tandis que moi, qui paie moins, j'ai droit de vote sur quelque question qui puisse se présenter et cela, parce que je suis un contribuable. Ainsi vous voyez la différence qu'il y a entre un mineur et un contribuable. Le premier a beaucoup plus à payer, sans jouir des mêmes droits.

Q.—Les mineurs s'intéressent-ils à l'école ? R.—Tout autant que les contribuables. On a choisi un des leurs comme Commissaire.

Q.—Vous ne vous objectez pas à payer les taxes scolaires ? R.—Nous n'avons aucune objection à payer ce qui est juste ; nous croyons que l'école doit être encouragée, mais nous ne voulons pas payer cette contribution mensuelle de 15 centins à la compagnie, parce que nous sommes d'avis qu'elle n'a aucun droit de la demander.

Q.—Est-ce vous qui achetez les livres d'écoles ? R.—Oui, nous les achetons tous.

Q.—Savez-vous si la majeure partie des enfants employés à la mine peuvent lire et écrire ? R.—Je ne le sais pas. J'ai commencé à travailler à l'âge de neuf ans et j'ai un peu appris à lire et à écrire. Il y en a beaucoup qui ont commencé à mon âge et qui ne savent ni lire ni écrire. Sans doute, si quelqu'un veut réellement s'instruire, il peut le faire.

Q.—Les écoles offraient-elles à cette époque tous les avantages qu'elles offrent aujourd'hui ? R.—Il n'y avait pas autant d'instituteurs, la population n'étant pas aussi considérable.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Désirez-vous ajouter autre chose ? R.—J'ai fait un calcul de ce dont un mineur a besoin pour vivre, avec une femme et quatre enfants.

Q.—Calculez-vous là vos propres dépenses ? R.—Non ; je ne pourrais vivre sur ce pied-là.

Q.—A combien estimez-vous les dépenses d'une famille ? R.—J'accorde un demi-quart de farine par mois ; un quart de baril de farine d'avoine. J'estime la dépense de thé et de café à \$1.00. Pour 15 livres de beurre par mois à 20 centins la livre, \$3.00 ; 15 livres de fromage à 15 centins la livre, \$2.25 ; 3 livres de viande par jour, elle nous coûte en moyenne à peu près 7 centins la livre. Quelquefois nous l'achetons pour 4 centins et d'autres fois nous la payons 14 centins. Ceci représente donc une dépense de \$6.20 par mois. Trois minots de patates à 40 centins le minot, \$1.20. Pour les pois, les fèves, le riz et les navets, je mets 50 centins ; un gallon de mélasse à 40 centins et 8 livres de sucre, \$1.04. Une pinte de lait par jour représente \$2 par mois. Pour l'usage des meubles j'alloue \$1. Le loyer et le charbon coûtent en moyenne \$3.50 par mois. Les honoraires du médecin et la taxe d'école représentent 35 centins par mois pour un père de famille. Maintenant, pour un père de famille, on doit tenir compte des sociétés ; mettons cela à 60 centins. Pour la corvée, nous payons \$1 par année ; ceci ferait donc un peu plus de 8 centins par mois. Les taxes de poll et de comté se montent à 11 centins par mois. Pour être juste, nous devons accorder 50 centins par mois au ministre. Je n'ai pas inclus l'habillement. En tout, je met \$27.27 par mois, et je ne crois pas qu'on puisse élever une famille à moins. Notre salaire d'une année est cependant bien au-dessous de cette moyenne actuelle.

CHARLES ARCHIBALD, gérant-général des mines de Gowrie, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—Je suis le gérant-général des mines de Gowrie.

Q.—Combien de mines cette compagnie exploite-t-elle ? R.—Une seule, c'est-à-dire les mines de Gowrie.

Q.—Combien d'hommes et d'enfants employez-vous tant au-dessus qu'au-dessous du sol ? R.—Je ne pourrais dire au juste. Nous avons de 100 à 160 tailleurs. Nous avons deux ou trois hommes de puits—des journaliers—suivant

l'ouvrage qu'on leur donne. Nous avons 28 conducteurs de charriots et 48 jeunes garçons employés au-dessous du sol.

Par M. WALSH :

Q.—Employez-vous des hommes de métier ? R.—Oui ; nous avons des forgerons, des menuisiers et des ingénieurs.

Q.—Combien en avez-vous en tout ? R.—Nous en avons à peu près 12.

Par M. FREED :

Q.—Quel salaire donnez-vous à vos ouvreurs de trappes ? R.—Le moins élevé est de 40 centins.

Q.—Peuvent-ils avoir plus ? R.—Ils ne sont pas longtemps préposés aux trappes ; ils sont promus. Nous payons de 50 centins à \$1 pour les ouvreurs de trappes, les accoupleurs, les conducteurs et les assistants-conducteurs. Suivant la place où ils sont employés, les conducteurs ont de 60 centins à \$1.

Q.—Est-ce que les hommes abattent le charbon à la tonne ? R.—Oui, toujours.

Q.—Que donnez-vous en été ? R.—38 centins pour le charbon non criblé.

Q.—Les mineurs criblent-ils le charbon pendant l'hiver ? R.—Non ; ils le montent quelquefois pur qu'ils soit.

Q.—Payez-vous la même chose en hiver ? R.—Non ; nous ne payons alors que 31 centins.

Q.—Pourquoi cette différence ? R.—Afin de compenser pour la dépréciation du charbon et le travail de terrassement.

Q.—Pourriez-vous donner à cette Commission un énoncé du nombre total de jours que les mineurs ont travaillé ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous l'intention de le faire ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous inclure dans cet énoncé leurs gains réunis, le travail de chaque jour et les déductions faites pour l'huile, la poudre et le charbon ? R.—Il me serait difficile de vous satisfaire, vu que quelques-uns des hommes travaillent un certain nombre de jours et d'autres un autre nombre. La moyenne des gages peut être, en été, de \$2, et en hiver, de \$1.40 à \$1.50.

Q.—La compagnie possède-t-elle des maisons ? R.—Oui, presque toutes celles dans lesquelles vivent les mineurs.

Q.—Quel est le prix du loyer ? R.—50 centins.

Q.—Par mois ? R.—Oui, par mois.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien les maisons vous ont coûté ? R.—Je suppose qu'elles peuvent coûter \$300 chaque et elles ont coûté plus que le loyer en réparations, chaque année, l'une portant l'autre. Le loyer ne couvre que l'assurance.

Q.—Les tenez-vous dans un bon état ? R.—Oui, à quelques exceptions près. Il y en a, cependant, que j'aimerais mieux ne pas voir là.

Q.—Fournissez-vous le charbon aux mineurs ? R.—Oui.

Q.—Combien leur faites-vous payer ? R.—Nous leur chargeons 20 centins pour une charge de charbon mou et 50 centins pour une charge de charbon dur ; cela inclut le hâlage.

Q.—Combien y en a-t-il par charge ? R.—1500 à 1700 livres seraient une bonne moyenne à donner.

Q.—Qu'est-ce que les hommes paient pour le médecin ? R.—40 centins, quand c'est un chef de famille et 30 centins quand c'est un homme non marié.

Q.—Les enfants paient-ils quelque chose ? R.—Oui ; à partir de 16 ans ils paient de 30 à 20 centins, et au-dessous de cet âge, 10 centins. On ne leur charge rien à moins que leurs noms ne soient inscrits sur le livre où l'on enrégistre leur temps.

Q.—Vous parlez là de jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Collectez-vous de l'argent pour les écoles ? R.—Oui.

Q.—Combien ? R.—Nous demandons 30 centins aux pères de famille et 20 centins aux célibataires.

Q.—Exigez-vous cette somme seulement pendant le temps qu'ils travaillent, ou bien d'un bout de l'année à l'autre ? R.—Nous la collectons toutes les fois que leurs noms apparaissent sur le livre, c'est-à-dire presque tous les mois.

Q.—Cet argent est-il destiné à faire face à la taxe d'école pour laquelle la Compagnie est portée sur le rôle d'évaluation ? R.—Non, c'est le paiement total de la taxe d'école et c'est le résultat d'un arrangement entre la compagnie et l'employé. Celui-ci, quand il vient travailler, convient de payer ce montant, et en retour, ses enfants sont instruits et pourvus de livres. Les hommes ne sont pas obligés de payer la taxe de poll, vu que nous la payons pour eux. S'il y a un homme qui ait une taxe, une imposition à payer, nous la payons pour lui. Notre propriété est évaluée et nous ne pouvons donner une maison à un homme pour 50 centins par mois, la faire assurer, la tenir en bon état et payer la taxe d'école tout à la fois ; il nous faut percevoir quelque chose pour nous dédommager ; mais les hommes n'ont pas à payer la taxe de poll ; nous la payons pour eux. Alors les évaluateurs passent et estiment notre propriété à sa valeur et chacun dans le district, qu'il soit mineur ou non..... mais nous payons tout pour nos hommes.

Q.—Vous fournissez aussi leurs livres aux enfants ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous bâti l'école ? R.—Non, c'est le district qui l'a bâti. Nous avons bâti la première école, mais elle fut brûlée. Elle était assurée pour \$1200 et ce montant servit à l'érection de la nouvelle école.

Q.—La compagnie achète-t-elle les livres à l'usage de l'école ? R.—Non, c'est le district qui les fournit.

Q.—La Compagnie tient-elle un magasin ? R.—Oui.

Q.—Et desservi par elle ? R.—Oui.

Q.—Exigez-vous que les hommes fassent leurs affaires là ? R.—Non.

Q.—Si les hommes refusaient de faire affaires chez vous, et allaient acheter ailleurs, seraient-ils traités de la même façon que s'ils eussent acheté chez vous ? R.—Oui, de la même manière. Je n'ai jamais dit à un homme qu'il dût acheter à notre magasin.

Q.—Est-ce que, de fait, la majeure partie des hommes achètent à votre magasin ? R.—Non, pas quand ils ont de l'argent.

Q.—Ainsi quand ils ont de l'argent, il vont ailleurs ? R.—Oui, la plupart du temps. La majorité nous encourage parce que les mineurs peuvent faire d'aussi bonnes affaires ici qu'ailleurs, mais quelquefois ils aiment à dépenser leur argent ailleurs ; quant à nous, la chose nous est indifférente.

Q.—Exigez-vous que les hommes vous donnent un avis quand ils veulent partir ? R.—Non, nous n'en recevons jamais.

Q.—Ne faites-vous pas de déduction sur leur salaire s'ils laissent sans avis ? R.—Non.

Q.—Doivent-ils attendre jusqu'au prochain jour de paie avant de recevoir leur argent ? R.—Nous leur donnons un bon qui leur est payé le prochain jour de paie.

Q.—Jusqu'à quelle largeur permettez-vous à un homme de couper le charbon ? R.—Jusqu'à telle largeur qui nous paraît n'offrir aucun danger—la limite ordinaire est de 10 verges.

Q.—S'ils excèdent cette borne, réduisez-vous leurs gages ? R.—Non.

Q.—Comment leur faites-vous respecter les limites ? R.—Nous avons des hommes pour y voir. D'ailleurs le mal n'est pas grand, s'ils ne dépassent pas trop la limite que j'ai mentionnée.

Q.—Vous avez dit que quelques-uns des hommes possédaient des maisons ?

Y en a-t-il un nombre considérable qui soit dans ce cas ? R.—Non, nous avons 10 à 12 hommes qui se sont bâti des maisons.

Q.—Sont-ce des mineurs ? R.—Oui, des mineurs.

Q.—Quelle peut être la valeur de ces maisons ? R.—Elles peuvent coûter de trois cents à cinq cents à six cents piastres. Cela dépend de la qualité de la construction. L'intérieur n'en est pas bien fini.

Q.—Les hommes sont-ils aussi propriétaires du terrain sur lequel leurs maisons sont construites ? R.—Oui.

Q.—La Compagnie leur vend-elle le terrain ? R.—Oui ; ils ne possèdent pas toujours le terrain quand ils commencent à travailler, mais nous n'empêchons pas un homme de se bâtir, s'il le veut bien.

Q.—Combien un homme paie-t-il par lot ? R.—Je ne pourrais dire, mais je pense que c'est de vingt à trente piastres l'arpent.

Q.—Les mineurs cultivent-ils la terre ? R.—Quelques-uns le font, mais ils n'y consacrent que peu de temps.

Q.—Ils sont occupés dans la mine pendant le temps où ils pourraient cultiver ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—A combien votre propriété est-elle évaluée ? R.—A un peu plus de \$50,000, mais au-dessous de \$60,000.

Q.—Savez-vous quelles taxes vous payez sur votre propriété ; je parle de toutes les taxes ? R.—Nous en payons pour mille à onze cents piastres.

Q.—Y a-t-il quelquefois des grèves à votre mine ? R.—Non.

Q.—Aucune difficulté ne s'élève jamais entre vous et vos hommes ? R.—On a cessé de travailler pendant quelques jours, mais ça n'était pas ce que j'appellerais une grève.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon employé dans vos mines ? R.—Nous ne prenons aucun enfant au-dessous de 12 ans, c'est là la limite.

Q.—Vous informez-vous si les jeunes garçons savent lire et écrire ? R.—Si les parents s'adressent à moi, je le fais. Les applications pour travailler que nous recevons des enfants excèdent du double le nombre dont nous avons besoin.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous connaissance que des mineurs aient jamais perdu leurs gages parce que la compagnie a cessé d'exploiter des mines ? R.—Pas une compagnie personnelle. Je l'ai déjà entendu dire, mais je ne pourrais vous répondre d'une manière positive.

Par M. KELLY :

Q.—Est-ce que des paiements plus fréquents seraient d'un avantage quelconque aux mineurs ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quelles sont les mœurs de vos hommes ? R.—Sauf de rares exceptions, ils sont sobres.

Q.—Avez-vous déjà été employé dans une autre mine ? R.—Non.

Q.—Vous pensez alors qu'ils ont tous de très bonnes dispositions ? R.—Oui, j'ai visité quelques districts miniers dans les Etats-Unis, et je pense que nos hommes sont mieux proportionnés et plus habiles que tous ceux que j'ai vus ailleurs.

Q.—Vos mineurs viennent-ils en général de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Ils viennent en grande partie du Cap Breton.

Q.—Vous n'avez jamais fait venir d'hommes de l'étranger ? R.—Non.

Q.—Vos surveillants sont-ils du pays ? R.—Oui ; ils sont tous du Cap Breton. Au sujet de la question de tempérance, je pense qu'il serait du plus grand

avantage aux employés, si l'on arrêta la vente des liqueurs enivrantes. Sous ce rapport, je partage tout à fait l'opinion du dernier témoin, et je suis certain que les ouvriers n'ont pas deux manières de penser sur cette question. De fait ils voulaient aller plus loin que je ne pourrais le faire et ils sont d'avis qu'une loi de tempérance serait le plus grand bienfait qu'on put leur conférer.

Par M. Haggerty :

Q.—Et à d'autres aussi ? R.—Oui.

HUGH McDONALD, arrimeur, est assermenté.

Par M. Freed :

Q.—Dans quelle mine travaillez-vous, M. McDonald ? R.—Dans la mine de Glace Bay.

Q.—À quelle ouvrage êtes-vous employé ? R.—J'arrime le charbon.

Q.—Combien de jours travaillez-vous durant l'année ? R.—Je n'en tiens pas compte.

Q.—Combien recevez-vous par jours ? R.—Je ne pourrais dire exactement sans référer à mes livres.

Q.—Êtes-vous payé à la journée ? R.—Non, à la tonne.

Q.—Combien vous paie-t-on par tonne ? R.—Cinq centins est le plus bas prix que je reçoive. Je gagne de cinq à six centins.

Q.—Gagnez-vous plus en été qu'en hiver ? R.—Je ne travaille pas du tout durant l'hiver.

Q.—Vous ne pouvez nous donner une idée exacte du montant que vous gagniez ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes employés à arrimer le charbon ? R.—Non, pas beaucoup ; il y en a quelquefois dix, d'autres fois huit.

Q.—Demeurez-vous dans une des maisons de la compagnie ? R.—Non, j'ai ma propre maison.

Q.—Avez-vous pu acheter cette maison avec l'argent que vous avez gagné comme mineur ? R.—Oui, je l'ai acheté avec les économies que j'ai faites sur mes gages.

Q.—Pouvons-nous vous dire combien vous avez mis de temps à payer cette maison ? R.—A peu près trois ans.

Q.—La compagnie enlève-t-elle quelque chose de votre salaire pour les taxes d'école ? R.—Non ; je ne travaille pas pour la compagnie.

Q.—Qui vous paie ? R.—Je reçois mon salaire dans l'office de la compagnie, mais c'est le capitaine qui donne l'argent.

Q.—Vous arrangez-vous avec le capitaine ou avec le gérant au sujet de votre engagement ? R.—Avec le gérant.

Q.—Et vous êtes payé par le gérant ? R.—Oui, par le gérant.

Q.—Le gérant de la mine vous engage-t-il à tant par jour ? R.—Nous sommes payés suivant l'ouvrage que nous faisons.

Par M. Kelly :

Q.—Combien de temps avez-vous de l'ouvrage en été ? R.—A peu près tout le temps, mais le travail n'est pas continu.

Q.—Que faites-vous quand le port est fermé ? R.—Il me faut rester à la maison.

Q.—Ne pouvez-vous trouver d'autre emploi ? R.—Je n'en demande pas.

Q.—Quand il arrive un vaisseau qui peut contenir mille tonnes de charbon, recevez-vous cinq centins par tonne pour l'arrimer ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Etes-vous payé suivant le jaugeage du navire ? R.—C'est plus que je ne puis dire.

Par M. FREED :

Q.—Combien d'heures avez-vous travaillé sans arrêter ? R.—Je commence à sept heures du matin et ne finis qu'à six heures du soir.

Q.—Vous n'avez jamais travaillé toute la nuit ? R.—Non, nous ne travaillons jamais de nuit par ici.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Commencez-vous à arrimer le navire, quand une partie du charbon y a été entrée ? R.—Oui.

Q.—Combien de tonnes de charbon pourrait-il y avoir à bord quand vous commencez à l'arrimer ? R.—Cela dépend des dimensions du navire.

Q.—Supposons qu'il puisse contenir mille tonnes de charbon ? R.—Alors on y charge trois à quatre cents tonnes avant que nous commencions à l'arrimer.

Q.—Etes-vous payé pour le tout ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes emploie-t-on ordinairement à arrimer un vaisseau ? R.—De 6 à 8 quelquefois 10.

Q.—Combien prenez-vous de temps à arrimer un navire de 1000 tonnes ? R.—Un peu plus d'une journée, quelquefois deux jours.

Q.—Les cinq centins par tonne sont divisés entre les dix hommes n'est-ce pas ? R.—Oui.

Par M. WALSH :

Q.—Payez-vous les hommes ? R.—Non.

Q.—Chaque homme reçoit-il cinq centins par tonne ? R.—Non ; les cinq centins par tonne sont divisés entre nous.

Par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous gagner \$5 par jour à arrimer ? R.—Non, pas même \$4.

Q.—Quelle est la meilleure journée que vous avez faite ? R.—\$2. ou \$2.50 ; quelquefois c'est moins et d'autres fois plus.

Q.—Vous ne gagnez pas autant quand ce sont de petits vaisseaux ? R.—Oui ; mais un petit vaisseau ne contient pas autant de charbon.

Q.—Vous ne pouvez dire en moyenne combien vous gagnez ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais eu aucun sujet de plainte qu'il vous serait maintenant utile de faire connaître ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—Etes-vous payé régulièrement. Recevez-vous le plein prix de l'ouvrage que vous faites ? R.—Oui.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Etes-vous satisfait des termes de votre engagement ? R.—C'est la règle ici.

Q.—Avez-vous jamais essayé de faire augmenter votre salaire ? R.—Non.

Q.—Vous êtes parfaitement satisfait des conditions auxquelles vous travaillez ? R.—Oui, assez.

Q.—Les hommes pensent-ils être bien payés ? R.—Je ne puis rien affirmer pour les autres.

Q.—Parlez pour vous-même, alors ? R.—Je suis comme les autres.

Q.—Avez-vous arrimé à d'autres mines ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Cow Bay.

Q.—Que gagniez-vous là ? R.—Nous étions quelquefois payés à la journée, et d'autres fois nous étions payés par parts.

Q.—Lequel préférez-vous ? R.—J'aime mieux être payé par parts.

Q.—Commencez-vous votre travail de chaque jour à la même heure ? R.—Oui, à peu près à la même heure.

Q.—Vous ne travaillez jamais de nuit ? R.—Non.

Par M. WALSH :

Q.—L'équipage du vaisseau vous aide-t-il quelquefois dans votre travail ? R.—Non.

THOMAS LING, surveillant des arrimeurs, est assermenté.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Vous êtes arrimeur, si je suis bien informé ? R.—Je surveille l'arrimage.

Q.—Voulez-vous expliquer en quoi consiste l'ouvrage d'un arrimeur ? R.—On appelle son nom chaque matin à une certaine heure, et il doit être rendu. C'est un travail très dur qu'il a à faire,—mais ce travail n'est pas continu. On peut charger 50, 60 et même 70 tonnes de charbon sur un gros vaisseau, sans se donner beaucoup de peine pour les arrimer, mais ensuite il faut quelquefois déplacer le charbon deux ou trois fois.

Q.—Combien d'hommes faudrait-il pour arrimer un navire de 1000 tonnes ? R.—Cela dépend de la rapidité avec laquelle le charbon y est transporté—14 hommes pourraient être nécessaires, et même, si le navire est difficile à charger, ce nombre ne serait pas suffisant. Les navires que nous chargeons ne sont pas ordinairement gros, si ce n'est les navires à vapeur.

Q.—Quand vous chargez un navire à vapeur, vous y employez tous vos hommes ? R.—Oui ; cependant quand un petit vaisseau arrive, nous pouvons y envoyer quelques hommes.

Q.—Vous servez-vous de lampes ? R.—Oui ; nous pouvons nous en servir tout le temps.

Q.—Qui les fournit ? R.—C'est moi ; comme de raison, je me les fais payer.

Q.—Arrimez vous, vous-même ? R.—Non, je ne fais que surveiller le travail.

Q.—Y a-t-il un inspecteur qui voit à ce que le vaisseau soit bien arrimé avant son départ pour la mer ? R.—Non, il n'y a que le capitaine et moi qui soyons chargés de ce soin.

Q.—Donnez-vous un congé en forme au navire ? R.—Non, le capitaine ne laisse le port que quand le vaisseau est bien arrimé.

Q.—En est-il le seul juge ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un pourcentage ou bien un salaire régulier ? R.—Nous recevons quatre centins par tonne et l'agent en reçoit un.—Si le vaisseau paye six centins par tonne, nous-en recevons cinq et l'agent, un.

Q.—Vous recevez la même chose que les hommes ? R.—Oui, à moins qu'ils ne soient à gages ; nous avons la même chose que ceux qui sont payés par parts.

Q.—Demeurez-vous dans une maison appartenant à la compagnie ? R.—Non, je demeure dans ma propre maison.

Q.—Avez-vous déjà eu quelqu'autre emploi ? R.—Oui, j'ai piloté.

Q.—Quand avez-vous cessé d'être piloté ? R.—Je le suis encore.

Q.—Avez-vous quelque chose à suggérer à cette Commission qui soit d'un intérêt quelconque aux arrimeurs ? R.—Rien si ce n'est que mes hommes se plaignent de ce que l'agent reçoit un centin.

Q.—Pourquoi a-t-il ce pourcentage ? R.—Je ne le sais. Cette règle était établie avant mon arrivée. Je n'ai eu rien à y voir.

Q.—Les hommes ont-ils déjà représenté à l'agent que c'était trop ? R.—Pas que je sache.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de le faire ? R.—Oui, sans doute ; je l'ai souvent dit aux hommes.

Q.—Qu'est-ce que l'agent devrait avoir, à leur avis ? R.—La même part qu'eux.

Q.—Ainsi, s'il y avait dix hommes à l'ouvrage ? R.—Eh bien ! en supposant qu'ils fissent 40 centins, il devrait en recevoir 40.

Q.—Vous pensez que le montant qu'il reçoit est trop élevé en raison de l'ouvrage qui se fait ? R.—Oui ; mais ils sont encore plus heureux ici que dans d'autres mines.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des prix donnés dans les autres mines ?

R.—Oui, on paie les arrimeurs de \$1.00 à \$1.50, et quand ils n'arriment pas, on les fait travailler sur le quai—Je fais ici allusion à la mine Internationale.

Q.—Combien sont-ils payés à North Sydney ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Ainsi, vous pensez que dans les autres mines ; ils ont à travailler sur les quais quand ils ne sont pas employés à arrimer ? R.—C'est le cas à la mine Internationale.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce que vos hommes ici travaillent sur les quais ? R.—Jamais, si ce n'est pour éloigner les navires du quai.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Arrive-t-il des accidents ? R.—Ils ne sont jamais sérieux.

Par M. WALSH :

Q.—Travaillez-vous tous les jours ? R.—Oui, à peu près.

Q.—Quelle est la plus longue journée qui ait été faite ? R.—Il nous faut quelquefois arriver à trois ou quatre heures du matin pour que le navire puisse profiter de la marée pour partir. Je ne crois pas me tromper en disant cela.

Q.—Pour l'agent de quelle compagnie travaillez-vous ? R.—Pour l'agent de la compagnie minière de Glace Bay.

Q.—Est-ce l'agent de la compagnie qui reçoit le centin de pourcentage ? R.—Je ne puis dire si c'est l'agent ou la compagnie. Dans tous les cas, l'un ou l'autre le retient.

Q.—Quels services cet agent rend-il pour l'argent qu'il reçoit ? R.—Il collecte l'argent et le distribue.

Q.—Combien de jours les arrimeurs de charbon peuvent-ils travailler durant le cours d'une année ? R.—Je pense qu'ils travaillent environ 160 jours.

Q.—Que reçoivent-ils en moyenne par jour ? R.—Je pense que leur plus grosse journée peut être de \$3.00 et leur plus petite, de 40 à 50 centins.

Q.—Peuvent-ils gagner en moyenne \$2.00 par jour ? R.—Non, il ne peuvent gagner plus de \$1.25 par jour. C'est ce qui se rapproche le plus, je crois, de leur gain journalier.

Q.—Quel est, en moyenne, le gain annuel d'un de vos hommes ? R.—Ça été un peu plus de \$300 pour l'année dernière, la meilleure que nous ayons eue, je suppose, depuis 1873. Les autres années n'ont pas donné une moyenne de \$200.00.

Q.—La poussière est-elle bien forte dans les cales de navires ? R.—Oui, quelquefois.

Q.—Les hommes sont-ils parfois forcés de se servir d'éponge pour enlever la poussière ? R.—Non, ils n'ont pas le temps d'éponger.

Q.—Peuvent-ils venir sur le pont respirer l'air frais ? R.—Non, il leur faut travailler jusqu'à ce que le navire soit complètement arrimé.

Par M. GIBSON :

Q.—Y a-t-il quelque danger que la cargaison se déplace ? R.—Non, une fois qu'elle est arrimée sur les poutres elle ne peut plus se déplacer.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Avez-vous quelqu'autre chose à suggérer ? R.—Non.

NEIL McNEIL, mineur, aux mines de Block-House, est assermenté.

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans une mine, ou connaissez-vous quelqu'un qui y ait travaillé et qui ait perdu ses gages, par suite de la faillite de la compagnie exploitant la mine ? R.—Oui, je suis dans ce cas moi-même.

Q.—Combien de temps y a-t-il de ça, à peu près ? R.—C'était en 1885. J'ai les compte ici.

Q.—Qui les a faits ? R.—Le payeur.

Q.—Vous n'en avez jamais rien obtenu ? R.—Non, rien.

Q.—Qu'avez-vous fait alors ? R.—Les hommes continuèrent de travailler de mois en mois, s'attendant à être enfin payés.

Q.—La mine a-t-elle maintenant cessé de fonctionner ? R.—Non, on l'exploite encore un peu. Le gouvernement Local a vendu tout le matériel en usage.

Par M. KELLY :

Q.—Et le gouvernement Local n'a pas payé les hommes ? R.—Non.

Q.—Les hommes ne devraient-ils pas pétitionner le gouvernement Local à l'effet de se faire rembourser ? R.—Je ne le sais pas.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Les hommes ont-ils pris quelques procédés pour essayer d'avoir leur argent ? R.—Non, si ce n'est d'aller de temps en temps voir le gérant, qui les remettait à plus tard, et le payeur, à qui ils demandait leurs gages.

Q.—On pensait pouvoir continuer, et le Gouvernement Local se mit en possession, les redevances à la couronne n'y ont pas été payées ? R.—Oui.

Q.—Le gouvernement avait-il reçu ses redevances pour l'année précédente.

Q.—A-t-on jamais représenté au Gouvernement Local que les hommes devaient être payés ? R.—On l'a affirmé à l'association des mineurs.

Par M. WALSH :

Q.—Qu'y fut-il dit ? R.—Je n'étais pas présent.

Q.—Quand cela est-il arrivé ? R.—C'était en 1885 ou 1886.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous ne savez pas si aucune communication ultérieure a été faite ? R.—Non.

Q.—Les hommes se sont-ils jamais assemblés depuis ? R.—Non ; presque tous les hommes sont morts maintenant.

Q.—Pouvez-vous nous donner le montant total dû aux hommes quand les travaux ont été suspendus ? R.—Non.

Q.—Combien y avait-il alors d'hommes employés là ? R.—Je ne pourrais dire au juste.

Par M. WALSH :

Q.—Combien y avait-il d'hommes qui eussent la même créance que vous :

contre la compagnie ? R.—Je ne puis dire. Il y en avait deux qui faisaient le même ouvrage que moi.

Q.—La compagnie, n'est-ce pas, possède un grand nombre de terrains, de maisons, et de machines pour les fins de l'exploitation ? R.—Oui.

Q.—Tout a été saisi par le gouvernement ? R.—Oui, tout le matériel.

M. F. C. KNEBER, est rappelé.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Ne pensez vous pas que le rendement des mines pourrait être accru, si des voies ferrées leur offraient des communications faciles ? R.—Oui, de beaucoup.

Q.—Expliquez-vous donc ? R.—Si les différentes houillères étaient unies par voie ferrée à Louisbourg, qui est un port d'hiver, nous pourrions charger du charbon, et ne resterions pas à rien faire, comme à présent.

Par M. WALSH :

Q.—A quelle distance se trouve Louisbourg du point le plus rapproché sur le nouveau chemin de fer ? Quel est le terminus de ce chemin de fer ? R.—Sydney.

Q.—Combien de milles séparent Sedney de Louisbourg ? R.—Il y a un chemin de fer de trois milles de largeur, et long de 33 milles, qui va de Sydney à Louisbourg, et passe à quelques milles de toutes les principales houillères sur ce côté-ci. Il appartient à la compagnie que je représente. Il n'y a que dix milles du chemin qui soient en opération jusqu'à présent.

Q.—Quelle somme faudrait-il dépenser pour faire de ce chemin un chemin de fer à charbon supérieur ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—La rampe en est-elle suffisante ? R.—Je pense que, sans beaucoup de frais, on pourrait en faire un chemin de fer supérieur.

Par M. KELLY :

Q.—Avez-vous agité cette question devant les membres ? R.—Oui, pendant des années.

Q.—A-t-on fait quelques démarches dans ce sens ? R.—Non.

Q.—Si l'on construisait ce chemin de fer, est-ce que les compagnies qui le mettraient en opération en fourniraient leur propre matériel roulant ? R.—Cela dépendrait du contrat—généralement, la compagnie de chemin de fer y pourvoit, ainsi qu'aux moyens de charger le charbon à l'orifice du puits.

Q.—Le port est-il jamais obstrué par la glace ? R.—Peu souvent ; les glaçons flottants en bouchent quelquefois l'entrée.

Q.—Cela pourrait-il arrêter l'écoulement du charbon ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous seriez alors sur le même pied que Spring Hill ? R.—Oui, plus qu'à présent.

Par M. FREED :

Q.—Pourriez-vous vendre plus de charbon ? R.—Oui.

Q.—Les mineurs travailleraient-ils plus longtemps ? R.—Certainement ; ce serait un avantage considérable pour tous les intéressés.

Par M. WALSH :

Q.—Serait-ce un point central pour l'approvisionnement du charbon de soute ? R.—Oui ; je pense que c'est un des plus beaux ports que nous ayons.

Q.—Est-ce que ça nuirait à Sydney ? R.—Bien peu. Les steamers descen-

— dans le golfe, relâcheraient à Sydney, mais ceux qui viendraient des ports à coton s'arrêteraient à Louisbourg.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Le charbon que vous mettez en tas maintenant serait chargé durant l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Et vous pourriez payer aux mineurs de meilleurs prix ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'il vous serait impossible de faire concurrence à Spring Hill sur le nouveau chemin, quand il serait bâti ? Je le crains. Spring Hill, par ses avantages topographiques, laissera le Cap-Breton en arrière en ce qui regarde le rendement du charbon.

Par M. FREED :

Q.—Les dépôts de charbon sont-ils inépuisables ? R.—Oui, pratiquement parlant.

Q.—Y a-t-il quelque autre chose que vous aimeriez à suggérer ? R.—Non. Je me fais cependant un plaisir d'appuyer les remarques du dernier témoin sur la question de tempérance.

C. H. RIGBY est rappelé.

Q.—Quelle est votre opinion sur cette question du port de Louisbourg ? R.—Je pense que la solution en serait un bienfait permanent et général pour toutes les houillères du Cap-Breton. Ce chemin devrait être construit par le gouvernement ; au moins, celui-ci devrait faire un provisoire, assurant à d'autres compagnies le droit de transporter du charbon sur le chemin, aux mêmes taux que la compagnie qui l'exploiterait—mais il serait préférable qu'il appartint au gouvernement.

Q.—Avez-vous quelque autre chose ? R.—Je ne le pense pas. On a épuisé les différentes questions. Au sujet de magasin de la compagnie, je ne crois pas qu'en aucun cas, les hommes soient obligés d'y dépenser l'argent qu'ils ont gagné ; ils peuvent, ce me semble, y aller à leur bon plaisir. L'on voit que ceux qui ont le plus mince salaire sont toujours ceux qui y font le plus d'affaires. La condition de la population minière est devenue bien meilleure, à mon avis, si l'on se reporte à cinq ou six ans en arrière—Ils sont plus industrieux et plus sobres. Le fait qu'ils se bâtissent des maisons et possèdent du terrain là est la preuve.

M. CHARLES ARCHIBALD rappelé.

Au sujet de la paie par quinzaine, nous n'y mettrions aucun obstacle si la chose pouvait se faire ; mais, quand il faut peser chaque livre de charbon, il s'écoule bien trois ou quatre jours, une fois ce travail terminé, avant que l'on puisse obtenir à l'office les informations nécessaires pour régler les livres ; quand c'est par centaines que ces livres sont balancés, deux semaines ne sont pas de trop pour le faire, quoique les hommes que nous employons à ce travail le fassent avec soin et rapidité. Néanmoins je ne m'opposerais pas à ce désir des hommes, si j'y voyais quelque avantage ; mais je n'y en vois aucun, même au cas où il y a un magasin attaché à la mine. Je suppose que leur objet en ceci est de s'assurer s'ils pourraient avoir les marchandises à meilleur marché. Nous avons plusieurs magasins à Cow Bay, en outre de celui de la mine et tous sont prêts à faire crédit aux hommes. Nous ne chargeons pas plus cher à un houilleur en hiver qu'en été, quoique nous ayons à lui faire crédit depuis novembre jusqu'à juillet, et qu'il ne donne aucune avance pour garantir ces achats. Les hommes mariés ont coutume d'acheter leurs provisions avant le premier du

mois. Ils achètent la fleur au quart et les autres articles, en grosse quantité. Je ne crois pas que les hommes s'en trouveraient mieux d'être payés à tous les quinze jours, sans compter que cela nous donnerait un grand surplus d'ouvrage.

Par M. KELLY :

Q.—Mais vous seconderiez ce projet, n'est-ce pas, si c'était un grand avantage ?
R.—Sans doute, et s'il pouvait s'exécuter sans trop de frais en sus, pour la compagnie.

JOHN S. McLENNAN, gérant général, aux mines internationales, est assermenté.

Par M. HAGGARTY :

Q.—Quelle position occupez-vous ? R.—Je suis gérant général des mines Internationales.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à la mine ? R.—Environ 4 ans.

Q.—Avez-vous dirigé aucune autre mine ? R.—Non.

Par M. KELLY :

Q.—Combien d'hommes et d'enfants à peu près votre compagnie emploie-t-elle ? R.—Cela varie ; en été quand nous avons beaucoup d'ouvrage, il y en a 400, je crois ; mais en hiver, le nombre en est relativement petit.

Q.—Pendant combien de temps pensez-vous que la mine soit en opération pendant le cours de l'année ? Voulez-vous dire combien de jours ? R.—De 150 à environ 180 jours n'est pas loin du chiffre exact.

Q.—Quand elle est en opération, est-ce que tous les hommes peuvent trouver de l'emploi s'ils le veulent ? R.—Certainement.

Q.—De tous ces hommes, quel est le nombre de mineurs ou d'abatteurs de charbon ? R.—Il est ordinairement d'environ 180.

Q.—Pouvez-vous nous dire en moyenne, combien ils ont travaillé de jours l'an dernier ? R.—Non, je ne dirige pas la partie financière de l'établissement ; M. Johnston peut fournir ces détails.

Q.—Est-ce que M. Johnston ou vous pourriez nous dire le nombre total de jours que les mineurs ont travaillé, et le montant entier des gages qui leur ont été payés ? R.—Oui.

Q.—S'il ne vous est pas possible de nous dire cela maintenant, du moins pouvez-vous nous en faire un état et nous l'envoyer par la maille ? R.—Oui, nous pouvons préparer avec soin l'état que vous désirez et vous le faire parvenir.

Q.—Quand vos hommes sont-ils payés ? R.—Une fois par mois.

Q.—Reçoivent-ils quelque à-compte durant le mois ? R.—Pas habituellement.

Q.—La compagnie tient-elle un magasin ? R.—Non.

Q.—Ne fournit-elle aux hommes des marchandises d'aucune sorte ? R.—Non ; elle fournit de l'huile et de la poudre à ceux qui travaillent en dedans de la mine, mais rien autre chose.

Q.—Y a-t-il quelque employé qui ait un intérêt quelconque dans un magasin d'où les mineurs prennent leurs articles de consommation ? R.—Non, mais il y a un magasin co-opérant dans lequel quelques-uns des employés et des houilleurs de la place ont quelque intérêt, mais il n'a aucun rapport avec la compagnie.

Q.—Est-ce que les mineurs y font beaucoup d'affaires ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Cette entreprise commerciale a-t-elle réussi ? R.—Je le crois. Ils s'ont à élever une nouvelle bâtisse, et ils n'avaient que très peu pour commencer. L

dernière fois que j'en ai entendu parler, leur situation financière était très prospère.

Q.—Vendent-ils au même prix que les autres marchands ? R.—Oui, à peu près.

Q.—C'est une avantage pour les employés d'avoir une part dans les profits ? R.—Oui, c'est là qu'est l'avantage. J'ai moi-même quelques parts, ainsi que plusieurs autres dans la compagnie. Nous y sommes tous intéressés, mais non comme employés.

Q.—Exerce-t-on une pression sur les hommes afin de les obliger à acheter là ? R.—Pas que je sache. Je ne le permettrais pas.

Q.—Ainsi, on n'oblige personne et ça ne fait aucune différence quant à la distribution du travail ? R.—Pas la moindre.

Q.—La compagnie possède-t-elle quelques maisons ? R.—Oui, un assez grand nombre.

Q.—Quel en est le loyer ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous si quelques hommes possèdent des maisons ? R.—Oui ; beaucoup en possèdent dans les environs.

Q.—Pouvez-vous donner quelqu'idée du nombre ? R.—Non.

Q.—Combien les hommes payent-ils pour le docteur chaque mois ? R.—Je ne pourrais dire d'une manière certaine. Beaucoup de ces choses sont en dehors de mon ressort, mais M. Johnston pourra vous donner toutes les informations que vous désirerez.

Q.—Savez-vous si quelqu'employé de la compagnie tient une liste des mineurs répréhensibles ou que l'on présume l'être ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Savez-vous si les noms de quelques hommes, par exemple, d'hommes qui ont pris une part active dans les mouvements au sujet du travail, ont été envoyés aux autres compagnies ? R.—Je n'ai jamais entendu parler d'une telle liste.

Q.—Vous a-t-on jamais requis de renvoyer des hommes par suite de la part qu'ils auraient prise à former des organisations ouvrières. Jamais au sujet de cette liste, je dois dire qu'il y a des hommes que nous n'aimons pas à employer.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Pour un grand nombre de raisons. Il y a de ces hommes que nous préférons ne pas avoir à notre emploi.

Q.—Est-ce à cause de leur mauvaise réputation ou parce qu'ils se sont activement occupés de former des associations ouvrières ? R.—Non, simplement pour la première raison que vous avez dite.

Q.—Vous objectez-vous à prendre des hommes appartenant à des associations de ce genre ? R.—Du tout.

Q.—En faites-vous la demande ? R.—Non.

Q.—Si vous saviez que des hommes font partie de telles associations, les traiteriez-vous de la même manière que ceux qui n'en sont pas ? R.—L'impression générale, c'est qu'ils sont mieux traités ; nous n'aurions certainement aucune objection à les prendre.

Q.—A quelle somme vos mines sont-elles évaluées par les évaluateurs ? R.—A Environ \$65,000.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Pensez-vous que si votre mine était reliée avec Louisbourg par voie ferrée, les mineurs seraient employés plus longtemps en hiver ? R.—Je crois que cela ne ferait pas beaucoup de différence, parce qu'à présent nous n'avons pas de débouché au sud.

Par M. KELLY :

Q.—Y a-t-il jamais eu une grève dans votre mine ? R.—Pas depuis que j'y suis.

Q.—Y employez-vous de jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune ? R.—Il y a un minimum fixé par la loi.

Q.—Fournissez-vous le charbon aux mineurs ? R.—Oui.

Q.—Le leur faites-vous payer ? R.—25 centins, rendu à leur maison—Ceci représente 50 centins par tonne.

Q.—Vous parlez là de charbon mou, je suppose ? R.—Oui.

Q.—En payant plus cher ils peuvent avoir du charbon dur, n'est-ce pas ? R.—Oui ; le prix en est de 40 centins par charge.

Par M. FREED :

Q.—Quelles sont les mœurs des hommes en général ? R.—Ils se conduisent généralement bien. On sait bien qu'il y a des exceptions, mais en général, ils ont une très bonne conduite.

Q.—La majorité de vos hommes est-elle du Cap-Breton ? R.—Oui, presque exclusivement.

Par M. HAGGERTY :

Q.—Vous ne faites jamais venir de travailleurs de l'étranger ? R.—Non ; l'extraction a toujours été en rapport avec la demande. Il y a un certain nombre d'hommes qui sont toujours employés à la mine, revenant en été et quittant la mine à l'automne quand l'ouvrage ne va plus.

Par M. KELLY :

Q.—Vous dites que le magasin coopératif appartient à une compagnie par actions ; voulez-vous nous expliquer de quelle manière elle est dirigée ? R.—Je ne m'en suis jamais beaucoup occupé. Quelques-uns des hommes pourraient vous renseigner beaucoup mieux que moi. Il y a un bureau de directeurs qui régle et contrôlent les affaires du magasin.

Q.—Etant actionnaire dans cette société ou magasin et, en même temps, gérant des mines, n'avez-vous jamais assisté à la nomination des directeurs du magasin ? R.—Je ne sais réellement pas quels sont les directeurs. Il me semblait que les hommes bénéficieraient de l'établissement de ce magasin ; ils auraient plus pour leur argent, et acquièreraient des habitudes d'économie et de prévoyance. C'est dans ce but que j'ai encouragé l'entreprise de toutes mes forces. J'ai donc fait tout en mon pouvoir pour faire réussir la chose. Sans commettre d'injustice à l'égard de personne, et c'est simplement pour le même motif que j'y ai pris des parts.

PRESCOTT JOHNSTON, gérant ou agent de la International Company Mine, est assermenté.

Par M. KELLY :

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis agent ou gérant de la mine ici.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette position ? R.—Depuis à peu près quatre ans.

Q.—Avez-vous été agent ou gérant de mines antérieurement ? R.—Non, je suis employé dans cette mine depuis quatre ans.

Q.—Pouvez-vous donner quelques informations sur les salaires approximatifs payés aux abatteurs ? R.—Je préférerais prendre ces informations dans les livres de comptes.

Q.—Quel nombre de mineurs demeurent dans les maisons appartenant à la compagnie ? R.—Nous avons à peu près 86 maisons appartenant à la compagnie, et nous en louons d'autres près d'une vieille mine, qui n'est plus en opération, à peu près trois milles d'ici. Dans ces premières il y a 86 ou 90 familles, et 13 ou 14 à la Greener Mine.

Q.—Quel est le loyer ordinaire de ces maisons? R.—Nous louons les maisons dont les enduits sont faits \$1.50 par mois, et \$1.00 pour celles lambrissées en bois.

Q.—Par mois? R.—Oui.

Q.—De combien de chambres se composent ces maisons? R.—Ça varie, il a y une grande cuisine et une chambre, quelquefois deux petites chambres au premier étage, et en haut on peut diviser en deux chambres.

Q.—Avez-vous des donnés sur les magasins co-opératifs? R.—Non, je n'y suis pas intéressé.

Q.—Connaissez-vous le montant payé par la compagnie pour la taxe d'école? R.—Je ne me rappelle pas du montant exact c'est un montant assez élevé, je crois que c'était \$1100 et quelques piastres, l'année dernière.

Q.—Faites-vous payer à vos employés la taxe d'école? R.—Oui, nous leur faisons payer 30 centins par mois.

Q.—Payent-ils une autre taxe que celle-là? R.—Non, il y avait une autre taxe que nous nous sommes appropriée.

Q.—Fournissez-vous les livres d'école? R.—Non, ils sont à la charge des mineurs.

Q.—Quelle est votre échelle de prix; les garçons ont-ils quelque chose à payer? R.—Oni, tous ceux qui travaillent doivent payer.

Q.—Supposez un garçon qui est poseur de trappes, que paie-t-il? R.—Il paye la même somme que les hommes, 30 cents par mois.

Q.—Supposez un homme qui a une famille de deux ou trois garçons? R.—Si tous ces garçons travaillent, tous doivent payer, mais si cet homme avait une famille de 7 ou 8 filles, il n'en paierait pas plus. Tous ceux dont les noms se trouvent dans les livres payent ce montant.

Par M. FREED :

Q.—Combien de noms avez-vous dans vos livres? R.—Le nombre varie de 400 à 500 pendant l'été.

Q.—Que payez-vous, par tonne, aux hommes qui coupent le charbon? R.—Le prix dépend de la hauteur. Pour 6 pieds et plus nous payons 38 cents par tonne; nous payons de 41 à 43 cents suivant l'épaisseur de la couche de charbon; il y a aussi une différence de prix suivant la densité ou les difficultés qui se rencontrent dans la coupe.

Q.—Y a-t-il un médecin à l'emploi de la compagnie? R.—Il y en a un.

Q.—Comment est-il payé? R.—Les hommes mariés payent 40 cents par mois et les garçons payent 30 cents pour les soins et les médicaments.

Q.—Charge-t-il en plus pour les accouchements? R.—Oui, ils paient \$4 en plus.

Q.—Supposez une vacance par la mort du médecin, comment son successeur serait-il nommé? R.—Il n'y a jamais eu de vacance depuis que je suis là, la nomination se fait généralement d'après une consultation avec les hommes.

Q.—Vous croyez que vous consulteriez les hommes? R.—Oui, ils diraient probablement qu'ils connaissent un médecin en qui ils auraient confiance.

Q.—Y a-t-il jamais eu aucuns différends entre les hommes qui demeurent dans vos maisons et ceux qui sont propriétaires dans la distribution des emplois? R.—Non, aucuns.

Q.—Avez-vous une manière spéciale d'imposer les amendes dans votre mine? R.—La seule amende que je connais est quand un homme envoie du mauvais charbon: nous le vérifions.

Q.—Comment les amendes sont-elles imposées dans ce cas? R.—Je crois qu'ils perdent une partie de la cuve de charbon. Il est bien rare que cela arrive.

Par M. WALSH :

Q.—Pouvez-vous nous donner le nombre des cuves de charbons ainsi vérifiées? R.—Non.

Q.—N'y a-t-il pas un homme chargé de faire les bordereaux ? R.—Non, il y en a très peu de vérifiés.

Q.—Quel âge à le plus jeune garçon employé ? R.—Il devrait avoir 13 ans ou plus ; nous demandons toujours l'âge des jeunes garçons quand ils nous arrivent, et s'il est plus jeune que cela, nous le renvoyons.

Q.—Lui demandez-vous s'il sait lire et écrire ? R.—Non.

Q.—Les accidents sont-ils fréquents dans la mine ? R.—Non, nous n'avons pas eu d'accidents graves. Un homme a pu se démettre un pied ou se briser un doigt, mais nous n'avons pas eu d'accidents sérieux.

Q.—Il n'y a pas eu d'explosions ou quelque chose de ce genre ? R.—Nous en avons eu une légère, il y a à peu près un mois. Deux garçons étaient dans un endroit où ils n'avaient pas le droit d'aller, et il y eut une légère explosion qui leur brûlât la figure. Ils sont bien à présent.

Q.—La compagnie paye-t-elle une indemnité à ceux qui se font blessés, pendant le temps qu'ils sont retenus à la maison par la maladie ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il une société de secours mutuels ou quelque chose de semblable, en rapport avec la mine ? R.—Non.

Q.—Si les hommes souscrivaient à une telle société, la compagnie serait-elle disposée à souscrire aussi ? R.—Oui, j'en suis certain.

Par M. FREED :

Q.—Le montant de la taxe d'école, reçue des hommes par la compagnie, couvre-t-il le montant payé par la compagnie pour la taxe d'école ? R.—Non, il s'en faut de beaucoup.

Q.—Quel est le montant que la compagnie devrait percevoir de chaque homme pour couvrir le montant qu'elle paye ? R.—Je ne puis dire sans me renseigner dans les livres.

Q.—Pouvez-vous le dire en référant aux livres ? R.—Oui.

Par M. KELLY :

Q.—En supposant qu'un homme soit propriétaire, et qu'il soit taxé par les cotiseurs pour la taxe d'école, lui faites-vous payer la même taxe d'école ? R.—Oui, c'est la règle établie par la compagnie.

Q.—Alors il paye double taxe ? R.—Oui.

Par M. FREED :

Q.—Savez-vous si l'on tient une liste des hommes inadmissibles ou supposés inadmissibles ? R.—Pas du tout. On ne tient pas de listes semblables dans le bureau.

Q.—Avez-vous été requis de renvoyer des hommes à cause de leur intérêt dans des sociétés ouvrières ? R.—Jamais.

Q.—Avez-vous envoyé les noms de ces hommes à d'autres compagnies ? R.—Jamais.

Q.—Connaissez-vous des listes de proscription relativement à la mine ? R.—Non.

Q.—Avez-vous objection à employer des hommes à cause de leur ardeur à promouvoir les organisations des sociétés de travail ? R.—Pas autant.

Q.—Connaissez-vous de ces hommes ? R.—J'en connais quelques-uns.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos hommes ont de l'argent déposé dans les banques d'épargnes ? R.—Je ne pense pas qu'ils puissent en avoir beaucoup.

Q.—Règle générale, pensez-vous que les hommes s'endettent pendant l'hiver dans les magasins ? R.—Je pense que oui.

Q.—Est-ce que les magasins se font payer par la Compagnie ? R.—Un

magasin fait cette collection. Les hommes donnent des bons qui sont déduits sur leur salaire et payés à la fin du mois.

Par M. WALSH :

Q.—Est-ce le magasin coopératif ? R.—Non, c'est le magasin argent comptant.

Par M. FREED :

Q.—Y a-t-il des membres de la compagnie qui sont intéressés dans le magasin, porteur de ces bons ? R.—Non, ni directement, ni indirectement. Je ne veux pas dire que nous n'accepterions pas les bons qui nous seraient présentés par d'autres magasins.

Q.—Quel avis exigez-vous des hommes qui laissent leurs places ? R.—Aucun.

Q.—Si un homme laisse sa place sans avis, reçoit-il le plein montant de son salaire ? R.—Oui, nous lui donnons un billet payable le 15 du mois.

Q.—Les hommes sont-ils payés pour tout le charbon qu'ils coupent, menu et gros ? R.—Oui ; ils sont payés pour tout ce qui sort de la mine. Ce que nous appelons le produit de la mine.

Q.—Vous ne vérifiez pas le rendement de déchets et de pierres ? R.—Non, excepté si un homme envoie une cuve remplie entièrement de menu charbon. Ce qui est bien rare.

Q.—Les hommes sont-ils payés la même chose l'hiver et l'été ? R.—Non, nous payons sept cents de moins que nos prix d'été pour la mise en tas.

Q.—Mais le charbon est expédié de la même manière ? R.—Oui, mais nous ne pouvons pas vendre aussi cher. Nous devons le mettre en tas l'hiver, tandis que l'été nous l'embarquons directement dans les chars.

THE INTERNATIONAL COAL COMPANY

Mine Office, Sydney, Cap Breton, 28 avril 1888.

MICHAEL WALSH, ECR., Commissaire du Travail.

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Cher Monsieur :—Je désire faire les réponses suivantes aux questions qui m'ont été posées hier :

1ère Question : Réponse :—Nombre total de jours pour tous les mineurs pour l'année 1881, huit mille trois cents et dix-sept jours.

2de Question : Réponse :—Montant total payé à ces mineurs \$48,376.03.

3ème Question : Réponse :—Déduit pour huile, poudre, médecin et école :—Huile \$154.40, poudre \$2,110.67, médecin \$1,182.63, école \$1,006.20.

5ème Question : Réponse :—Montant cotisé de la taxe d'école payable par la Compagnie, \$1150.04. Différence sur le montant de la taxe d'école payé par la Compagnie et celui collecté des employés.

Payé par la Compagnie.....	\$1150 04
Collecté des employés.....	1006 20
Différend payé par la Compagnie.....	143 84

Ce que nous entendons par le mot " mineur " veut dire un homme qui coupe le charbon. Je fais cette distinction pour éviter un malentendu, car en payant à nos coupeurs de charbon \$48,376.03 nous avons déboursés un montant total pour gages pendant l'année 1887 \$92,235.02.

Veillez remarquer qu'il n'est pas compulsoire pour les mineurs de s'approprier chez nous pour l'huile et la poudre ; le fait est que notre huile n'étant pas de bonne qualité, l'année dernière, la plupart d'entre eux à présent l'achète dans les magasins.

J'ai oublié de dire que nous faisons une diminution de loyer en faveur de nos hommes pendant les mois de janvier, février, et mars (ce que, je ne pense pas, être fait dans aucune autre mine) nous ne collectons que la moitié des loyers, et tous les arrérages de taxes accumulés pendant ces mois ne sont collectés que lorsque la saison de navigation est complètement commencée, et que l'ouvrage est abondant, même alors le remboursement se fait par paiements de un, deux et trois mois.

Espérant que ces explications seront considérées satisfaisantes,

Je demeure, votre etc.,

PRESCOTT JOHNSTON,

Agent International Coal Company (limited.)

JOHN CARDIGAN, mineur, est assermenté.

Par M. FREED :

Q.—Vous êtes intéressé dans les magasins coopératifs ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps existent-ils ? R.—Depuis trois ans, je crois.

Q.—Quel est le montant de marchandises en main ? R.—Je ne puis dire exactement, mais je crois que le capital se monte à \$5000, plus ou moins.

Q.—Connaissez-vous le nombre des actionnaires ? R.—Je ne puis dire exactement, mais je crois qu'il y a entre 80 et 90 actionnaires.

Q.—Combien de ces actionnaires sont-ils officiers de la compagnie ? R.—Je crois que tous les officiers de la compagnie, à l'exception de M. Johnston, sont plus ou moins intéressés. C'est-à-dire actionnaires.

Q.—Ont-ils beaucoup d'actions, ou bien la plus grande partie des actions, appartiennent-elles aux mineurs ? R.—Quelques-uns d'entre eux ont beaucoup d'actions, tandis que les autres en ont moins.

Q.—Les officiers possèdent-ils autant de parts que les mineurs ? R.—Non ; pas autant. Il y a des mineurs qui possèdent autant d'actions et même plus que certains d'entre eux.

Q.—Le magasin a-t-il été un succès financier ? R.—Oui, très prospère.

Q.—A-t-on payé des dividendes ? R.—Il y a eu des dividendes en différentes occasions.

Par M. WALSH :

Q.—Pour quel montant ? R.—Il y a eu des dividendes de 16 pour cent, et de 14 pour cent. Il y a eu un dividende de 12 pour cent ; et je crois que le premier dividende a été de 22 pour cent. Les directeurs pendant ce terme-là, faisaient l'ouvrage eux-mêmes, et ne payaient pas d'employés.

Q.—En plus des dividendes déclarés, y a-t-il un fonds de garantie ou gardez-vous le capital stationnaire ? R.—Nous ajoutons les dividendes au capital à l'assemblée semi-annuelle.

Q.—Y a-t-il eu des dividendes déclarés de payés ? R.—Pas encore—Ceci est du désir des membres.

Q.—Vendez-vous que pour argent comptant ? R.—Oui, excepté aux actionnaires. Quand un homme devient membre, quelque soit le nombre de parts qu'il prend il paye comptant. Les parts sont de \$5. La règle est de lui donner

des marchandises au montant de \$4 par part ; ce qui fait une piastre qu'il ne peut retirer pour protéger le magasin contre les pertes.

Q.—Si un homme ne payait pas son compte au temps voulu, ses parts seraient-elle confisquées ? R.—La règle de la compagnie est qu'un homme arriéré de trois mois, soit notifié. Alors s'il paye son compte, il peut retirer son argent.

Q.—Achetez-vous comptant ou achetez-vous à crédit des marchands de gros ? R.—Cela dépend si c'est à notre avantage. Des marchands vendent à 30 jours et d'autres à 6 mois ; si nous avons de l'argent nous payons à temps pour profiter de l'escompte.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ? R.—Oui, si je me rappelle bien le premier versement fut de \$950. A présent il est de \$4000 à \$5000. Je ne puis jurer sur l'exactitude de ce montant.

PAR M. WALSH :

Q.—Y a-t-il beaucoup de nouveaux actionnaires pendant ces dernières années ? R.—Oui, il y en a de nouveaux tous les ans. Je ne puis pas dire s'il y a eu de nouveaux membres depuis le commencement de cette année, mais il y en a eu l'été dernier.

Q.—Comment se fait l'élection des officiers ? R.—Les actionnaires de la compagnie se réunissent et élisent un trésoriers, un secrétaire et un président.

Q.—Les actionnaires ? R.—Oui, ils élisent aussi les directeurs.

Q.—Ils font directement l'élection des officiers ? R.—Oui.

Q.—Ils ont un bureau de direction simplement pour veiller à la bonne administration des affaires ? R.—Le bureau de direction administre les affaires de la compagnie, fait les achats et engage les commis qui font la vente des marchandises, et s'occupe de toutes les transactions.

Q.—Ne serait-il pas avantageux pour tous les mineurs, autant que possible, d'être actionnaires dans cette compagnie ? R.—Je pense que oui. En ma qualité d'officier de l'Association du Travail, je suis heureux d'approuver les suggestions des agents, des différentes houillères, en ce qui regarde la suppression du commerce de liqueurs fortes. Je suis en position de dire qu'il serait de l'intérêt de tous les ouvriers mineurs, s'il y avait une loi défendant la vente de ces liqueurs dans les limites de trois ou quatre milles des houillères, et si on demandait l'opinion des mineurs, ils seraient, j'en suis certain, en faveur de cette mesure. Je suis bien convaincu qu'il serait de l'intérêt de tous ces travailleurs, si l'on défendait la vente de liqueurs fortes dans un rayon de trois ou même cinq milles des houillères

INDEX ALPHABETIQUE

DES

NOMS DES TEMOINS

DU

SUJET DE LEUR TÉMOIGNAGE

ET DU

LIEU DE LEUR RESIDENCE

NOUVELLE ECOSSE

- ALLISON, J. W.**, *de la maison John P. Mott & Cie., fabricants de savon, Dartmouth.*
Fabrique les savons ordinaires pour le blanchissage et du café moulu ;
écoule ses produits dans les Provinces Maritimes et Terre-neuve ; em-
ploie environ vingt hommes et dix femmes ; sa production a diminué de
vingt-cinq pour cent dans les cinq dernières années ; possède des com-
modités séparées pour hommes et femmes ; importe la matière première
des Indes Occidentales.....**193**
- ALNER, GEORGES**, *employé dans la salle à tisser de la filature de coton d'Halifax.*
Travaille depuis à peu près un an ; gagne \$2.50 par semaine ; environ
150 garçons sont employés dans cette salle ; les plus jeunes ont dix ans ;
les jeunes filles ont de dix à onze ans ; elles sont bien traitées ; n'a
jamais payé d'amende.....**156**
- ANDERSON, J. M.**, *imprimeur, Halifax.*
Le prix établi par l'association est de neuf piastres par semaine ;
un bon ouvrier pour les ouvrages de ville peut gagner de neuf à onze
piastres ; la journée de travail est de dix heures ; les gages sont plus
élevés aux Etats-Unis qu'ici.....**135**
- ANONYME * * ***, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Heures de travail et gages ; pas d'amendes ; les filles sont bien
traitées.....**238**
- ANONYME * * ***, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; a fait cinq ou six semaines d'apprentis-
sage ; amendes.....**239**
- ANONYME * * ***, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; pertes de temps ; amendes ; langage gros-
sier envers les enfants tenu par les contre-maîtres.....**241**
- ANONYME * * ***, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; amendes ; chambre trop chaude en été ; langage grossier
d'un sous contre-maître ; coups de pied aux garçons.....**241**

- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Age des plus jeunes filles, 12 ans ; gages ; heures de travail....**243**
- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Jeunes filles de douze ans ; amendes ; gages ; heures de travail ; châtimens corporels par un sous contre-maitre.....**243**
- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Coups de pied à des petits garçons ; juremens ; amendes pour retard.....**245**
- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Travail à la pièce ; heures de travail ; règlement au sujet des amendes ; eau à boire très mauvaise.....**246**
- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; les plus jeunes enfans âgés d'environ 13 ou 14 ans.....**247**
- ANONYME * * *, *employée à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; pension des jeunes filles \$2.50 à \$3 par quinzaine.....**247**
- ARCHIBALD, CHARLES, *gérant général des mines de Gowrie, New-Glasgow.*
Personnel employé aux mines ; la moyenne des gages est de \$2. en été et de \$1.40 à \$1.50 en hiver ; la compagnie possède presque toutes les maisons qu'habitent les mineurs, qui payent 50 centins de loyer par mois ; charges pour charbon, médecin, écoles, livres d'école ; la compagnie tient un magasin, mais ne force pas les mineurs à y acheter leurs effets ; dix à douze mineurs possèdent leurs propres maisons avec le terrain ; la propriété de la compagnie est évaluée à un peu plus de cinquante mille piastres, et paie mille à onze cents piastres de taxes ; elle n'engage pas d'enfans au-dessous de douze ans.....**560**
Ne voit aucun avantage pour les mineurs à être payés tous les quinze jours.....**570**
- ARCHIBALD, LEWIS, *boulangier, Halifax.*
Est président de l'Union des boulangers ; les heures de travail sont de trois ou quatre heures du matin à quatre heures de l'après-midi, dans certains cas jusqu'à onze heures et minuit ; les gages sont de \$8.00 par semaine ; aucun boulangier à Halifax n'est propriétaire ; il n'y a pas d'apprentis-boulangers ; un garçon ne devrait pas commencer ce métier avant seize ou dix-sept ans ; les heures de travail pourraient être réduites ; les boulangeries sont bien aérées ; ne connaît pas d'inspecteur de pain à Halifax ; les ingénieurs qui conduisent les engins des boulangeries n'ont pas de diplôme.....**212**
- ARMOUR, WALLACE, *fabricant de modèles chez Robb & Cie., Amherst.*
Travaille constamment depuis deux ans, dix heures par jour ; gagne vingt-cinq cents de l'heure ; n'appartient à aucune association ouvrière.....**393**
- BAKER, THOMAS, *employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*
Est âgé de quinze ans, travaille depuis trois ans ; gagne quatre piastres par semaine ; les enfans de la manufacture ne sont pas punis ; les heures de travail sont de sept heures et demie à six heures et demie, avec une heure pour le dîner.....**82**
- BARRY, JOHN L., *chef des répartiteurs de l'impôt municipal, Halifax.*
Il y a trois répartiteurs permanents ; la taxe est prélevée sur la pro-

priété immobilière et mobilière dans toute la ville ; une habitation privée ne peut être taxée sur plus de \$5,000 ; appel au sujet des taxes à une Cour composée de trois membres nommés respectivement par le gouvernement provincial, le juge en chef et le conseil.....**56**

BATES, JOHN, *puddleur, à la fonderie de Londonderry.*

Travaille en moyenne dix heures par jour ; gagne environ \$50.00 par mois ; préférerait être payé tous les quinze jours ; la vie coûte plus cher aujourd'hui que dix ou quinze ans passés ; les gages ont diminué de deux piastres par tonne ; aux Etats-Unis les gages sont plus élevés d'une piastre par tonne.....**294**

BEAMISH, CHARLES, *boulangier, Halifax.*

Les heures de travail sont de 3 heures du matin à 6 ou 7 heures du soir, quelquefois plus tard ; est payé toutes les semaines ; n'a aucune plainte à faire.....**200**

BEATTIE, GEORGES, *employé à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*

Est employé au rechauffage du verre après qu'il a été moulé ; gagne 80 cents par jour et est payé chaque semaine ; travaille de 7 à 8½ heures par jour ; les enfants sont bien traités ; il y a des cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes.....**473**

BERRIGAN, RICHARD, *boulangier, Halifax.*

Travaille depuis 7 à 8 ans le métier de boulangier et ne gagne que \$5.50 par semaine ; reçoit à peu près la valeur de ses services.....**208**

BIRKENHEAD, WILLIAM, *briqueteur, Halifax.*

Le salaire moyen des briqueteurs est de vingt-cinq cents de l'heure ; la saison d'ouvrage est de quatre à cinq mois dans l'année ; pour faire vivre sa famille convenablement il faudrait trente cents de l'heure...**218**

BLACKETT, J. R., *comptable de la " Caledonia coal company ", Little Glace Bay.*

La compagnie emploie une moyenne de 122 abatteurs ; la saison de l'ouvrage est de six mois par année ; les abatteurs travaillent sous contrat et gagnent une moyenne de \$1.85 par jour ; n'a jamais eu de grève depuis qu'il est employé (9 ans) ; les habitudes des mineurs en général sont aussi bonnes et peut-être meilleures que celles des hommes appartenant à d'autres districts miniers ; prix des provisions vendues par le magasin de la compagnie.....**553**

BLIGH, A. B., *préposé à l'engagement des matelots au port d'Halifax.*

Nature de ses services ; trop de rhum dans les maisons de pension d'Halifax pour l'intérêt des matelots ; on ne vend pas de spiritueux dans " La famille du matelot " (Sailors Home) ; salaires et service des matelots ; un tiers est norvégien.....**65**

BOAK, WALTER C., *marchand de poisson, Halifax.*

A de grands intérêts dans les pêcheries ; la saison pour le poisson frais dure du milieu de novembre au mois de mars ; expédie surtout à Montréal ; gages des pêcheurs ; il n'arrive pas beaucoup d'accidents ; les pêcheurs vivent aussi bien que les ouvriers d'Halifax.....**167**

BOARDWELL, JOHN, *boulangier de biscuits, Halifax.*

Est contre-maître ; gagne \$10 par semaine ; 15 ans est l'âge du plus jeune garçon employé sous lui.....**209**

BOND, JAMES, *mouleur à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*

Ne travaille que le jour ; n'a aucun grief à soumettre ; il y a une Union, mais il n'en fait pas partie.....**476**

BONN, HENRI R, *surintendant de la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*

Emploie environ 74 personnes ; la plus jeune a 15 ans ; la journée de travail est de dix heures ; n'a pas de système d'amendes ; les cabinets d'aisances pour les hommes et les femmes sont séparés ; la ventilation est bonne, et les égoûts sont en bon ordre ; la bâtisse est à l'épreuve du feu ; importe la matière première de la Virginie et du Kentucky, et écoule sa marchandise dans les Provinces Maritimes.....**22**

BONNYMAN, ALEXANDRE, *machiniste, Amherst.*

Est machiniste depuis 13 ans ; gagne \$12 par semaine ; les autres gagnent moins ; le travail du soir et du dimanche est payé au taux d'une heure et demie pour une heure ; les apprentis ne sont pas sous contrat..... **366**

BOWMAN, JAMES, *employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*

Est chauffeur ; n'a aucun grief ; n'a jamais travaillé ailleurs qu'à New-Glasgow..... **484**

BRODIE, JAMES, *charpentier, Halifax.*

La journée de travail est de dix heures en été et de huit heures et demie en hiver ; les gages devraient être de \$2 par journée de dix heures ; fait partie de l'Union des charpentiers et menuisiers ; ne s'est jamais mis en grève ; avantages de l'Union ; ne peut dire si les hommes préféreraient voir les apprentis engagés par contrat.....**35**

BROOKFIELD, S. M., *constructeur et entrepreneur, Halifax.*

A vingt-deux ans d'expérience dans le métier ; emploie 100 ouvriers, et de 200 à 300 manœuvres ; le salaires des charpentiers est de \$1.60 à \$1.75 ; celui des maçons est de \$2.50 ; celui des manœuvres, \$1. à \$1.25 ; n'a jamais eu de différend avec ses ouvriers.....**106**

BROWN, R. H., *gérant des mines de Sydney, Cap Breton.*

Emploie dans la mine 234 houilleurs, et 162 jeunes garçons ; à l'extérieur, 135 ouvriers et 36 garçons ; en tout 604 ; est employé comme gérant depuis 1864 ; la compagnie a un magasin, mais les mineurs sont libres d'y acheter ou non ; la paye se fait tous les mois ; quelques mineurs se sont bâti des maisons sur des terrains à eux loués par la compagnie ; la compagnie contribue \$20.00 par mois à un fonds de secours pour les malades et les blessés ; taxes payées par la compagnie ; il y a eu une grève en 1876 ; n'a pas foi dans l'arbitrage obligatoire ; un bureau d'arbitrage composé d'un membre nommé par la compagnie, d'un par les mineurs, et d'un troisième par un juge de la Cour Suprême, serait satisfaisant ; on devrait prohiber la vente des boissons enivrantes dans un rayon de deux milles d'une mine ; la production de l'année 1887 a été de 176,204 tonnes ; ne croit pas qu'il serait plus avantageux pour les mineurs d'être payés tous les quinze jours et cela doublerait l'ouvrage de la tenue des livres ; explication au sujet des amendes imposées ; taxe imposée aux mineurs pour le médecin ; mémoire sur le coût du travail de l'année 1887..... **493**

Explication au sujet du menu charbon tiré avec celui en morceaux ; trous de refuge à toutes les 20 verges de distance ; la compagnie a établi son magasin en 1878 ou 1879 pour faire baisser le prix de la farine qui haussait considérablement le printemps ; taux de fret sur le charbon par chemin de fer et par steamer.....**511**

BURGESS, DANIEL, *employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*

Travaille à la machine à couper ; il n'y a pas d'enfants dans ce département ; la journée de travail est de dix heures ; a un enfant qui

travaille depuis six heures et demie le matin jusqu'à six heures et quart le soir ; paie \$1. par semaine de loyer ; connaît quelques femmes qui vont travailler pour faire vivre la famille quand le mari est malade...**84**

BUSBY, JOHN, chaudronnier, à la fonderie Matheson, New-Glasgow.

Travaille ce métier depuis 16 ans ; le salaire est le même qu'à Halifax ; la journée de travail est de dix heures ; considère \$1.87 un prix raisonnable ; est payé tous les quinze jours et est satisfait de ce mode de paiement.....**477**

BUTLER, JOHN, chauffeur à la fonderie de Londonderry.

Détails sur son travail ; la vie coûte plus cher ici qu'à St-Jean N.-B. où il a travaillé et les gages plus bas ; l'inspecteur du gouvernement visite les chaudières tous les trois ou quatre mois ; les hommes sont libres de choisir leur médecin.....**306**

BYERS, JAMES, boulanger de biscuits, Halifax.

Travaille aux biscuits ; a eu la main coupée à douze ans ; n'a pas été payé durant sa maladie.....**215**

BYERS, RUFUS, de la maison McDonald & Cie, fondeurs, Halifax.

Emploie de 75 à 95 hommes ; les salaires varient entre \$3 et \$12 par semaine ; ne signe pas de contrat avec ses apprentis ; quelques-uns de ses ouvriers sont propriétaires ; la paye se fait tous les quinze jours.....**5**

CADDIGAN, JOHN, mineur à la mine de Bridgeport, Little Glace Bay.

Détails sur le travail des mineurs ; les gages sont meilleurs dans l'Ohio, où il a travaillé ; est propriétaire ; taxes d'école et de médecin ; appartient à l'association ouvrière ; la paye se fait chaque mois ; la paye par quinzaine est plus avantageuse pour les mineurs ; amendes imposées ; les mineurs ont perdu de l'argent avec une compagnie américaine en 1876 ou 1877 ; réglemens relatifs à la tempérance.....**522**

CADDIGAN, JOHN, mineur, Little Glace Bay.

Est intéressé dans un magasin co-opératif, qui est très prospère ; explications au sujet de l'administration de ce magasin ; il serait de l'intérêt des mineurs qu'il y eût une loi défendant la vente des boissons enivrantes dans un rayon de trois à cinq milles de la mine.....**577**

CAHILL, NICOLAS, plâtrier, Halifax.

Appartient à l'Union des plâtriers ; les plâtriers gagnent \$2.50 par journée de dix heures ; n'ont que six mois d'ouvrage dans l'année ; gages des poseurs de lattes**252**

CAMERON, GEORGES, employé à un laminoir, Londonderry.

Travaille depuis 7 heures du matin jusqu'à six heures et vingt-cinq minutes ; n'est pas payé pour le temps de surplus.....**300**

CARNELL, ROBERT J. J., carrossier Halifax.

Fait des affaires depuis 17 ans ; le prix du cuir a diminué depuis 5 ou 10 ans ; le cuir canadien se compare favorablement avec le cuir américain ; le vernis canadien s'est amélioré depuis 10 ans ; n'a pas de contrat écrit avec ses apprentis.....**236**

CARNEY, MICHAEL, de la maison James Butler & Cie., marchands, Halifax.

Détails sur le commerce de poisson ; est dans ce commerce depuis 23 ans ; les pêcheries intérieures rapportent de moins en moins ; la sciure de bois produite par les moulins à scies chasse le poisson ; détails sur la pêche et les profits réalisés par les pêcheurs ; un bateau de pêche avec son gréement vaut au moins \$9,000**161**

- CARROLL, JOHN, *employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*
N'a aucune plainte à faire au sujet de l'administration de la manufacture..... **77**.
- CASEY, C. R. S., *tanneur, Amherst.*
Exploite cette industrie depuis 27 ans au Canada ; emploie une vingtaine d'hommes ; tient une épicerie et vend à ses employés, qui sont parfaitement libres d'acheter ailleurs..... **374**.
- CAWSEY, JOHN, *maçon et plâtrier, Halifax.*
Salaires de ses ouvriers ; journée de travail de dix heures ; aucune difficulté ouvrière..... **16**.
- CHIPMAN, J. A., *marchand de fleur, et à commission, Halifax.*
Prix de la fleur et des autres provisions pour les dix dernières années..... **265**.
- CHISHOLM, JOHN, *mineur aux mines de Londonderry.*
Travail des mineurs ; protection contre les accidents..... **300**.
- CHRISTIE, W. GEORGES, *fabricant de charpentes, Amherst.*
Travaille dix heures par jour en été et neuf heures en hiver ; a un jeune apprenti de neuf ans ; pas de restriction employée pour la vente de fournitures de cercueils..... **383**.
- CLARKE, GEORGES, *charpentier, Amherst.*
Apprenti..... **391**.
- CLARKE, JOSEPH, *agissant comme surintendant de la filature de coton, Halifax.*
Trois cents employés ; pas de difficultés ouvrières ; cabinets d'aisances ; amendes ; pique-niques causes de troubles ; salaires des différents départements ; pas de châtimens corporels..... **25**.
- CLAYTON, W. Y., *de la maison J. Clayton & fils, drapiers, Halifax.*
Emploie cent personnes dans l'atelier et trois cents à l'extérieur ; gages ; cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes ; l'atelier a trois et quatre étages ; pas d'échelle de sauvetage..... **1**.
- COCKELL, JAMES, *aide-chauffeur à la fonderie de Londonderry.*
Croit qu'il serait plus avantageux d'être payé tous les quinze jours au lieu de chaque mois..... **311**.
- CONNELL, JAMES, *machiniste, Sydney, C. B.*
Travaille dix heures et demie par jour toute l'année ; croit qu'une classe de dessin serait avantageuse aux artisans. **513**.
- CONNORS, JOSEPH, *boulangier, Halifax.*
Comparaison des heures de travail avec Saint-Jean, N. B. et les Etats-Unis..... **201**.
- CONORS, JAMES, *emballeur dans une manufacture de tabac, Halifax.*
N'a jamais eu de différend avec ses patrons..... **76**.
- CONWAY, MARK, *mineur, Springhill.*
A commencé à travailler dans les mines à neuf ans ; pourrait gagner plus au Cap-Breton..... **363**.
- COSTLEY, EBENEZER, *chargeur aux mines de Springhill.*
Travaille de huit à dix heures par jour ; ses gages pris sur ceux des abatteurs..... **364**.
- COTTER, GARRETT, *officier de la police municipale, Halifax.*
Diminution du nombre de cabarets depuis la mise en vigueur de la

- nouvelle loi ; les sociétés de tempérance ont aussi produit leur bons effets..... **268**
- COZENER, ARTHUR, *gardien de haut-fourneau, Londonderry.*
Travaille une moyenne de douze heures par jour..... **299**
- CREELMAN, CHARLES G. *de la maison J. A. Leaman & Cie., marchands de provisions, Halifax.*
Exportation d'animaux..... **109**
- CROSBY, ROBERT, *abatteur de charbon à la mine de Gowrie, Cap-Breton.*
Jeunes garçons de onze à douze ans employés dans la mine ; il y a un magasin en rapport avec la mine, mais les employés sont libres d'y acheter ou non ; préféreraient la paye par quinzaine..... **530**
- CUDIHEE, JOHN, *boulangier, Halifax.*
A vu plusieurs garçons estropiés, en travaillant à la fabrication des biscuits, etc..... **216**
- CURRAN, EDOUARD, *marchand de bois de construction, Amherst.*
L'industrie du bois plus profitable cette année que les années passées..... **376**
- CURBY, NATHANIEL, *de la maison Rhodes, Curry & Cie., constructeurs et entrepreneurs, Amherst.*
N'a pas de contrat avec ses apprentis ; accident par lequel un homme a été tué ; la moitié de ses ouvriers sont propriétaires ; les gages ont augmenté durant les cinq dernières années dans une proportion de 20 ou 25 pour cent ; n'a jamais eu de grève..... **368**
- DAVIDSON, JOHN, *finisseur à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*
Gagne le même salaire qu'en Angleterre ; les heures de travail sont de huit heures en Angleterre ; s'est acquis sa maison avec ses économies depuis 5 ans..... **474**
- DAVIS, JAMES, *puddleur à la fonderie de Londonderry.*
Comparaison des gages et du coût de la vie entre Londonderry et Reading, Pittsburg, etc. ; serait satisfait de la paye par quinzaine ; taxes ; etc..... **296**
- DEMPSTER, JAMES, *de la maison Dempster et Cie., Halifax.*
A eu un seul accident, il y a 15 ans ; n'a pas d'objection à employer des hommes qui appartiennent aux Unions ouvrières ; quelques-uns de ses ouvriers sont propriétaires..... **61**
- DEWOLF, JOHN, *carrossier, Halifax.*
Exporte des voitures aux Antilles, à la Jamaïque, à Trinidad, aux Bermudes ; fabrique ses essieux ; croit que l'acier et le fer sont meilleur marché qu'il y a six ans ; le noyer est bien plus cher ; est en faveur du système de pourcentage dans les profits en faveur des hommes ; le prix des voitures a beaucoup diminué dans les dix dernières années..... **229**
- DE YOUNG, JOHN, *fabricant de balais, Halifax.*
Industrie susceptible de grands développements ; sans la concurrence des balais fabriqués dans la prison centrale de Toronto, pourrait employer 50 ouvriers et plus ; il est très difficile de lutter avec le gouvernement..... **175**
- DOLE, G. M., *meublier, Amherst.*
Ne croit pas que le système d'apprentissage sous contrat serait avantageux pour le patron et l'apprenti ; ne serait pas en faveur de ce

- système ; les hommes s'estropient parce qu'ils manquent de précautions à l'ouvrage.....**386**
- DONAHOE, CORNELIUS**, *gérant d'un magasin coopératif aux mines de Sydney, Cap Breton.*
Est aussi agent pour la caisse d'épargnes du gouvernement ; les mineurs font des dépôts à cette caisse ; le coût de la vie a diminué depuis dix ans, surtout la farine, le thé et le sucre.....**507**
- DOYLE, PATRICK**, *armateur, Halifax.*
Les prix du fret ne sont pas aussi bons qu'en 1877 ; les gages des charpentiers et calfats sont à peu près les mêmes qu'en 1877 ; tort que font aux voiliers les steamers qui prennent des chargements de charbon**270**
- DRUMMOND, ROBERT**, *secrétaire général de l'association provinciale des ouvriers, Stellarton.*
Paye par quinzaine pour les mineurs ; bureau d'arbitrage ; l'association est composée de 14 loges, sous la direction d'un Grand Conseil ; 90 pertes de vie dans les mines durant les cinq ou sept dernières années.....**433**
- EVANS, GEORGES**, *contre-maitre d'une manufacture de chaussures, Amherst.*
Il n'y a pas d'association ouvrière dans cette province ; heures de travail.....**380**
- EVANS, NATHANIEL**, *fabricant de bouilloires, Dartmouth.*
Importe sa tôle d'Angleterre ; pas de contrat avec ses apprentis ; il faut sept ans à un jeune garçon pour devenir un machiniste ; surdité causée par les coups de marteau dans la fabrication des bouilloires**183**
- FERGUSON, ALEXANDRE**, *mineur aux mines de fer, Londonderry.*
La vie coûte plus cher ici qu'à Halifax, Truro ou Amherst ; personne ne devrait travailler plus de huit heures par jour.....**336**
- FERGUSON, IRA**, *imprimeur, Halifax.*
Détails sur son métier.....**175**
- FERGUSON, MALCOLM**, *charretier aux mines de Sydney, Cap-Breton.*
Les employés sont bien traités ; les jeunes garçons s'adonnent à l'ivrognerie.....**520**
- FINNIGAN, EDWARD**, *tailleur de pierre, Halifax.*
La saison de travail est de six mois dans l'année ; différence entre les gages d'ici et ceux de Boston.....**251**
- FLEMING, JAMES W.**, *gardien du refuge des pauvres, Halifax.*
Trois cent cinq pauvres dans l'établissement ; l'institution est complètement soutenue par la ville ; il n'y a pas d'appareil de sauvetage à part les escaliers à chaque extrémité de la bâtisse.....**119**
- FLOYD, JAMES**, *boulangier, Halifax.*
Des garçons se sont fait estropier dans la fabrication des biscuits ; la longueur des journées de travail des boulangers est pour eux une occasion de boire ; les journées courtes contribueraient à donner de l'emploi à ceux qui ne travaillent pas ; il y a à peu près vingt boutiques de pâtisseries à Halifax ; les gages des pâtisseries sont plus élevés que ceux des boulangers et ils ne travaillent que dix heures.....**216**

- FORHAN, THOMAS, *voilier, Halifax.*
La construction des bâtiments à voile diminue ; n'a aucune répugnance à employer les ouvriers qui appartiennent aux sociétés ; emploi des femmes pour faire les pavillons.....**170**
- FORREST, S. S., *de la maison S. S. Forrest & Cie., emballeurs de homards, Halifax.*
Emploie 200 à 225 personnes à la pêche au homard ; salaire \$25 à \$40 par mois, pension et logement compris ; moralité, durée de la saison de la pêche ; le commerce du homard n'est pas aussi considérable qu'il y a dix ans ; emploi quatorze ou quinze enfants ; les gages ont augmenté depuis dix ou quinze ans ; gages meilleurs qu'aux Etats-Unis**158**
- FRANCKLYN, GEORGE C., *de la compagnie de bateaux à vapeur Cunard, Halifax.*
Agent pour la compagnie Allan et autres ; travail des arrimeurs, et gages des ouvriers ; le service des Bermudes et de la Jamaïque a été discontinué en juin 1886 ; accidents ; travail de nuit ; etc.....**113**
- FRASER ALEXANDRE, *charpentier, Halifax.*
Gages ; pense que le mode de paiement tous les quinze jours est plus avantageux pour les ouvriers : coût de la vie comparé à dix ans passés ; heures de travail ; apprentis ; les charpentiers sont moins payés que les autres métiers ; il y a des boutiques qui ne sont pas confortables ; pas de cabinets d'aisances ; les loyers ont augmenté de 10 pour cent dans les quinze dernières années ; comparaison des salaires et du prix de l'existence entre Halifax et Boston ; c'est un avantage pour les charpentiers de faire partie de l'Union des charpentiers.....**37**
- FRASER, GRAHAM, *gérant de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*
Emploie deux cents hommes ; heures de travail ; gages des différentes catégories d'ouvriers ; travail des enfants ; paye en argent deux fois par mois ; amendes ; quelques contre-maitres sont actionnaires dans la compagnie ; objection contre la loi des tiers-saisies ; n'a jamais eu de grève, ni aucune difficulté ouvrière ; serait en faveur de l'arbitrage en dernier ressort ; a importé des ouvriers spéciaux.....**463**
- FRASER, JOHN, *employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New Glasgow.*
Gages des fondeurs et des gaziers ; heures de travail ; la condition sanitaire de l'établissement est assez bonne ; n'a jamais songé à acheter des actions de la compagnie.....**480**
- FRASER, ROBERT, *machiniste, New-Glasgow.*
L'établissement n'emploie pas d'ouvriers étrangers ; n'impose pas d'amendes ; paye tous les quinze jours.....**479**
- FRY, FRANCIS, *Halifax.*
N'a pas de métier, mais a un fils qui travaille dans une boulangerie**203**
- FURLONG, J. J., *employé chez Rhodes, Curry & Cie., Amherst.*
Comparaison du coût de la vie avec Halifax.....**392**
- GATES, HAVELock, *employé à la corderie, Halifax.*
Est entré à la corderie à l'âge de 14 ans ; les commis payés au mois, et les ouvriers tous les quinze jours ; cabinets d'aisances séparés pour hommes et femmes ; n'a jamais entendu de plaintes au sujet du traitement des employés par les contre-maitres.**279**
- GATES, JUDSON, *employé à la corderie, Halifax.*
Travaille depuis deux ans ; est bien traité.....**280**

- GERMAN, WILLIAM, *employé à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*
Travaille à la pièce ; moyenne de gages \$14 par semaine ; heures de travail ; la condition sanitaire de la fabrique n'est pas des meilleures ; les cabinets d'aisances ne sont pas en très bon état ; pas d'amendes imposées.....**476**
- GIBB, WILLIAM, *charpentier, Halifax.*
Corrobore à peu près le témoignage de M. Northrup ; gages ; la vie coûte un peu plus cher qu'il y a dix ans.....**54**
- GIBSON, W. H., *de la maison Doull & Miller, drapiers, Halifax.*
Gages des hommes et des femmes ; n'emploie pas de jeunes garçons ; pas de difficultés ouvrières ; les gages n'ont ni diminué ni augmenté depuis sept ou huit ans ; pas de système d'amendes ; concurrence de la part des vieilles provinces, Montréal, etc ; importe la moitié de sa matière première d'Angleterre.....**7**
- GILFOY, EDOUARD, *employé dans la chambre à carder de la manufacture de coton, Halifax.*
Est âgé de quinze ans ; travaille depuis quatre ans ; gages ; amendes, châtimens corporels**153**
- GILLIS, MURDOCK, *chargeur de minerai, à la fonderie de Londonderry.*
Heures de travail ; gages ; taxe pour le médecin, et autres.....**311**
- GILPIN, EDWIN, *inspecteur des mines, Halifax.*
Mines d'or le long des côtes de l'Atlantique ; peu d'accidents ; gages des mineurs ; peu d'enfants employés ; comparaison entre le produit des mines d'or de la Nouvelle-Ecosse et celui des mines d'Australie et de Black Hills ; nombre d'ouvriers ; heures de travail ; licence d'exploitation pour 21 ans ; mercure importé de la Californie.....**106**
- GOOD, WILLIAM, *maître-cardeur de la manufacture de coton, Halifax.*
Heures de travail ; amendes ; son contrat d'engagement signé en Angleterre ; précautions sanitaires ; gages des femmes et des filles ; les gages sont plus élevés ici qu'en Angleterre, mais la vie coûte plus cher ; loi de l'Angleterre au sujet de l'éducation des enfants et du travail dans les fabriques.....**95**
- GORDEN, WILLIAM, *gérant de la distillerie de C. B. McDougall, Halifax.*
Gages des employés de la distillerie ; douze heures de travail ; ce serait plus avantageux si tous les ingénieurs, ayant charge de forts engins, étaient munis de certificats ; n'emploie pas de jeunes garçons ; importe ses grains des Etats-Unis ; la mise en force de l'Acte Scott n'a pas eu d'effet sensible sur son industrie.....**225**
- GORHÂM, JOHN, *de la maison John S. McLean & Cie., Halifax.*
Le thé se vend moins cher qu'il y a cinq et dix ans ; même chose pour le café ; comparaison des prix de différents articles de consommation ordinaire entre 1877 et 1887.....**257**
- GOUGH, GEORGES, *puddleur à la fonderie de Londonderry.*
Aimerait que la paye fût faite tous les quinze jours ; comparaison des gages et du coût de la vie en Angleterre et à Londonderry ; onze heures et demie de travail par jour ; travail des enfants ici et en Angleterre.....**282**
- GRAHAM, PETER, *gérant d'une manufacture de lainages, New-Glasgow.*
Emploie quarante-quatre ouvriers dont douze hommes du métier, et vingt-quatre femmes ; gages ; cabinets d'aisances séparés pour les hom-

mes et les femmes ; heures de travail ; travail de nuit ; paye tous les mois ; pas de difficultés ouvrières ni de grèves ; pas de système d'amendes ; emploi un tiers de laine étrangère..... **447**

GRAHAM, ROBERT, *machiniste, New-Glasgow.*

Comparaison de gages d'ici avec ceux de Providence, Rhode Island ; heures de travail..... **478**

GRAHAM, WHIDDEN, *commis dans une épicerie, New-Glasgow.*

A été employé une année dans la verrerie ; il y a amélioration dans la qualité des ouvriers experts ; participation aux profits ; travail des enfants dans les fabriques ; éducation ; ne croit pas que la paye hebdomadaire offre aucun avantage ; plusieurs ouvriers sont propriétaires ; évaluation des propriétés ; l'on devrait adopter un système obligeant les prisonniers à travailler ; immigration ; condition sanitaire des fabriques ; ivrognerie ; abolition de toute loi pour le recouvrement des dettes ; système de crédit ; taxes à imposer sur les terrains réservés pour la spéculation ; raison pour laquelle il n'y a aucune grève ; heures de travail à la verrerie de la Nouvelle-Ecosse ; travail du dimanche ; épargnes ; système de paye ; législation favorisant une classe plus qu'une autre..... **481**

GRAY, ROBERT, *mineur, Stollarton.*

Grève à Westville ; les ouvriers qui n'appartiennent pas à des associations ouvrières obtiennent plus facilement de l'ouvrage que les autres ; gages ; réduction du salaire cause de la grève ; arbitrage ; importation de mineurs ; paye une fois par mois ; jeunes garçons employés dans les mines Acadia ; système d'amendes ; taxe pour les indigents ; l'encombrement fait diminuer les gages des mineurs..... **408**

GREEN, Wm. H., *propriétaire d'écurie de louage, Dartmouth.*

Prix du charbon et du bois ; meilleure classe de chevaux ; travail de nuit sans paye supplémentaire..... **195**

HALL, WILLIAM, *gérant des mines de Springhill.*

La compagnie emploie au-delà de 1400 hommes et garçons, dont environ 1050 sous terre ; perte de temps ; montée et descente des mineurs ; travail des enfants, et leur traitement ; éducation ; épargnes ; maisons de la compagnie pour l'usage des mineurs ; ne pourrait désirer une meilleure classe d'hommes ; organisations ouvrières ; production ; prix du charbon ; charbon retranché aux mineurs ; jamais d'accidents dans les tunnels, ni les passages ; les cordes de l'appareil de montage sont examinées tous les jours ; loyers modérés ; aide de la compagnie aux mineurs pour bâtir ; heures de travail ; responsabilité pour dommages causés ; caisses de secours, contribution de la compagnie ; pas de favoritisme ; pertes de vie ; chute du charbon ; feu grisou ; contrat pour abattre le charbon ; magasin coopératif ; personnel des officiers ; état des gages en Septembre et Décembre 1887..... **346**

HAMILTON, CLARENCE, *de la maison G. J. Hamilton & fils, boulangers, Pictou.*

Corrobore le témoignage de son frère Howard H. Hamilton.... **460**

HAMILTON, HOWARD H., *de la maison G. J. Hamilton & fils, boulangers, Pictou.*

Fabrique de biscuits et confiseries ; gages des ouvriers du métier ; des apprentis et des jeunes filles ; heures de travail ; paye hebdomadaire ; cabinets d'aisances ; épargnes ; travail du dimanche ; pas d'amendes ; accidents ; apprentis ; pas de système de participation aux profits... **455**

HARRISON, EDGAR, *abatteur de charbon aux mines de Springhill.*

Gages ; société de tempérance ; n'a aucune plainte à formuler... **356**

- HARRISON, HENRY, peintre, Halifax.**
Emploie des peintres depuis quinze ans ; gages ; deux ou trois mois d'ouvrage dans l'année ; grèves ; apprentis ; établissement d'une échelle des gages ; commission d'arbitrage ; coalition des patrons ; paye....**127**
- HARSHMAN, DANIEL, employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.**
Gages ; heures de travail ; paye ; pas de plainte à faire.....**83**
- HART, LEVI, marchand, Halifax.**
Le commerce de poisson avec les Antilles a un peu diminué ; les consommateurs gagnent à ce que le poisson leur parvienne par steamer malgré que le fret soit plus élevé....**161**
- HAYES, NORMAN, tonnelier, Halifax.**
Emploie 40 à 50 ouvriers ; gages ; heures de travail ; emploi des machines ; accidents ; importe d'Ontario les douves en orme ; le bouleau vaut mieux que l'orme pour les douves ; la fabrication des boîtes pour le homard est en baisse, à cause de la concurrence.....**62**
- HEFLER, FRANK, boulanger, Halifax.**
Heures de travail.....**215**
- HENRY, G. P., commerçant de bétail, Halifax.**
Prix du bétail à diverses époques ; exportation ; il est plus avantageux pour un exportateur d'accompagner ses bestiaux jusqu'à la fin ; commerce avec les Indes Occidentales ; rapport du Major Cragie à la Société royale d'agriculture d'Angleterre sur l'approvisionnement de viande en Angleterre ; les provinces maritimes propres à l'élevage des moutons ; la race des Hereford est la meilleure pour le marché anglais.....**171**
- HICKS, RUFUS, employé dans une manufacture de chaussures, Amherst.**
Employé depuis douze ans dans le département du cuir à semelle ; gages ; heures de travail ; épargnes ; coopération.....**387**
- HODGSON, ALEXANDRE, imprimeur, Halifax.**
Est compositeur sur un journal du matin ; gages sur les journaux du matin et ceux du soir comparés ; condition hygiénique excellente**179**
- HODGSON, W. G., imprimeur, Halifax.**
Compositeur sur un journal du soir ; gages ; heures de travail ; emploi continu**137**
- HOGAN, JOHN, boulanger, Halifax.**
Heures de travail ; gages ; le gaz qui sort des fours est cause de maladies ; avantages de l'Union des boulangers ; loyer.....**205**
- HOGAN, RICHARD, boulanger, Halifax.**
Heures de travail ; gages ; grève il y a sept ans ; travail supplémentaire ; ivrognerie ; pas de difficultés ouvrières dans l'établissement où il travaille.....**203**
- HONEY, THOMAS, imprimeur, Halifax.**
Gages ; apprentis ; presses maniées par de jeunes garçons ; pas d'amendes ; pourrait imprimer les livres d'école de la province.....**138**
- HOWELL, W. W., machiniste, Halifax.**
Gages des mécaniciens et de leurs aides ; heures de travail ; pas de système d'amendes ; stabilité d'emploi ; travail et paye supplémentaire ; apprentis ; condition hygiénique ; pas de cabinets d'aisances ; n'a pas d'objection à employer les membres des Unions ouvrières.....**58**

HUMPHREY, BENJAMIN, *chauffeur aux forges de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*
Travail à la pièce ; gages ; emploi continu ; est propriétaire....**473**

HUTT, ALEXANDRE, *carrossier, Dartmouth.*

Importe son bois des Etats-Unis ; gages ; concurrence des carrossiers de l'ouest ; les carrosses de Saint-Jean sont d'une classe inférieure ; pas d'atelier de prison ; ressorts fabriqués à Saint-Jean ; grève ; dix heures de travail par jour ; paye tous les samedis ; très peu d'ivrognerie ; la population augmente..**188**

INGRAM, H. J., *surintendant du laminoir de Londonderry.*

Gages des puddleurs, des chauffeurs, des lamineurs et des manœuvres ; heures de travail de jour et de nuit ; emploi de six à huit enfants de 10 à 15 ans ; paye ; le métier ne fait pas tort à la santé ; comparaison des gages et des heures de travail ici et à Troy, Etats-Unis ; les hommes sont plus assidus au travail ici que dans tout autre endroit où il a été ; ne croit pas que la paye de quinzaine serait plus profitable aux ouvriers que celle de chaque mois ; importation de puddleurs sous contrat ; consentirait à un arbitrage pour régler les différends entre les patrons et les employés ; il lui est indifférent qu'un ouvrier appartienne ou non à une organisation ouvrière.....**313**

JACKSON, WILLIAM, *médecin vétérinaire, Halifax.*

Elevage des chevaux ; besoin de changer les reproducteurs ; il y a progrès dans l'élevage des bêtes à cornes.....**164**

JOHNSTON, A. M., *charpentier, Londonderry.*

Corrobore le témoignage de Hugh McLeod ; prix de la pension ; gages ; apprentissage ; heures de travail ; paye au mois ; taxe pour le médecin ; aime autant être payé au mois qu'à la semaine.....**304**

JOHNSTON, MAURICE, *abatteur de charbon, Stellarton.*

Heures de travail ; mineurs consultés quelquefois au sujet des prix ; suspension des travaux ; gages des jeunes garçons ; différend ; arbitrage ; préférerait un comité d'arbitres permanents nommés par le gouvernement ; des arbitres étrangers aux travaux des mines pourraient donner une décision équitable dans un différend entre patrons et mineurs ; accidents, explosions et autres ; ventilation pour chasser le gaz ; accumulation de gaz ; épargnes ; loyers ; la vie coûte plus cher ici qu'à Halifax ; drainage ; manière de construire les maisons ; paye au mois ; pense qu'il serait préférable de payer chaque semaine ; ostracisme ; pas de fonds de secours ; bénéficie sur la poudre fournie aux mineurs ; taxe pour le médecin ; bons sur les magasins ; grève à la mine-Acadia ; aucune loi garantissant les gages des mineurs ; perte de \$100,000 par les ouvriers, à défaut de législation ; saisie des gages ; loi de garanties ; indemnités pour accidents ; 300 ouvriers employés à la mine, dont 80 à 90 jeunes garçons.....**396**

JOHNSTON, PRESCOTT, *agent ou gérant de la mine de la Compagnie Internationale, Little Glace Bay.*

La compagnie possède à peu près 86 maisons qu'elle loue aux mineurs ; taxe d'école ; gages ; taxe pour le médecin ; amende pour mauvais charbon ; les plus jeunes garçons employés ont treize ans ; pas d'accidents sérieux ; une légère explosion de gaz ; pas de société de secours mutuels ; un propriétaire paye double taxe d'écoles ; les membres des sociétés ouvrières ne sont pas ostracisés ; épargnes ; dettes ; gages moins élevés l'hiver que l'été.....**573**

- JOHNSTON, WILLIAM, *peintre, Halifax.*
Gages ; trop d'apprentis ; il y a aussi des gens qui n'ont jamais fait d'apprentissage et qui travaillent à meilleur marché ; pas d'apprentis sous contrat ; les apprentis apprennent par eux-mêmes le mieux qu'ils peuvent ; il est bien nécessaire d'avoir un système d'apprentissage par contrat.....**142**
- JONES, PATRICK, *employé dans le département du tissage à la filature de coton, Halifax.*
Gages des tisserands à la pièce ; amendes.....**157**
- JONES, WILLIAM, *lamineur à la fonderie de Londonderry.*
Heures de travail ; travail à la pièce ; employé toute l'année ; taxes ; gages.....**305**
- KEATING, E. H., *ingénieur de la cité, surintendant de l'aqueduc et des égouts, Halifax.*
Système d'égouts ; pose des tuyaux de l'aqueduc ; inspecteurs sanitaires pour voir à l'état hygiénique des logements ; travaux à l'entreprise et à la journée ; béton fait par les internes de l'asile des pauvres afin de les occuper ; préfère le travail à la journée à celui fait par contrat ; paye chaque semaine ; les tuyaux en fer pour l'aqueduc fabriqués à Dartmouth, Yarmouth et Londonderry ; dimension et coût des égouts.....**116**
- KENNEDY, THOMAS, *peintre, Halifax.*
Gages ; la majorité des peintres perdent trois mois ; augmentation du loyer et du coût de la vie depuis sept ou huit ans ; trop d'apprentis ; un système d'apprentissage par contrat serait avantageux.....**140**
- KILLEEN, JOHN, *fileur à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; garçons de 10 ans ; heures de travail ; heures supplémentaires ; amendes ; petites filles de 10 et 11 ans ; amendes à la discrétion du contre-maître.....**148**
- KIMBER, F. C., *gérant et surintendant de la Compagnie de chemin de fer et de charbon de Sydney et Louisbourg, Little Glace Bay.*
180 à 250 employés, dont 37 sont des jeunes garçons ; gages ; amendes ; moyenne de travail : deux cents jours dans l'année ; la compagnie fournit tous les outils ; paye au mois ; les hommes achètent où bon leur semble ; maisons d'habitation possédées par la compagnie ; loyer ; taxes d'écoles ; valeur taxée des propriétés de la compagnie \$75,000 ; trois ou quatre mineurs sont propriétaires ; pas de fonds de secours ; grève ; les locataires de la compagnie ont la préférence pour l'ouvrage ; un chemin de fer jusqu'à la mine donnerait une plus grande facilité pour son exploitation.....**543 et 569**
- KNIVETON, JOHN, *surintendant du département du dévidage, de l'ourdissage et du tissage à la filature de coton, Halifax.*
Jeunes enfants de onze ans employés ; gages ; engagement conclu en Angleterre ; paye par quinzaine ; apprentissage ; amendes ; loyers meilleur marché en Angleterre qu'ici, mais les gages plus bas ; comparaison du coût de la vie en Angleterre et ici ; les enfants devraient commencer à travailler à dix ou douze ans pour faire de bons ouvriers ; coût du charbon à Halifax et en Angleterre.....**91**
- LAMPHIER, A., *carrossier, Halifax.*
Gages des forgerons, charrons, bourreurs et peintres de voitures ; heures de travail ; paye tous les samedis ; apprentis ; importe une partie de son bois des Etats-Unis, ses ressorts de St-Jean, N.-B. et les garnitures et le cuir de Montréal ; le cuir canadien est d'aussi bonne qualité

que le cuir importé ; le cuir est bien amélioré et se vend moins cher qu'il y a dix ans ; comparaison entre le plomb de Brandram et le plomb canadien ; comparaison des vernis anglais, américains et canadiens ; n'emploie pas de machines.....**226**

LARKINS, JOSEPH, *boulangier de biscuits, Halifax.*

Agé de 11 ans ; blessé à la main par les rouleaux de la machine.**209**

LEBLANC, L'HONORABLE HECTOR, *Conseiller Législatif de la Nouvelle-Ecosse, Halifax.*

Revenu des pêcheurs ; murmures contre la pêche à la ligne traînante ; le creusement des canaux du Saint-Laurent à une profondeur de 14 pieds faciliterait le commerce de charbon du Cap Breton avec la province d'Ontario ; les pêcheurs obligés d'accepter, pour leur paye, des marchandises à des prix exorbitants : climat du Cap-Breton favorable à l'agriculture ; fermeture du Détroit de Belle-Isle ; injustice de la préférence donnée aux steamers pour le chargement du charbon.....**266**

LESSEL, ARTHUR C., *président de l'Union des Charpentiers, Halifax.*

La condition des charpentiers améliorée dans les quelques dernières années ; gages meilleurs ; coût de la vie ; loyers augmentés ; pas de maisons d'artisans ; taxes de l'eau ; est d'opinion que le gouvernement fasse une loi pour mettre les apprentis sous brevet ; cultivateurs et pêcheurs qui font de la concurrence aux ouvriers habiles dans la saison d'ouvrage ; avantages des organisations ouvrières pour les patrons et les ouvriers ; sobriété ; école de dessin pour les apprentis ; heures de travail ; avantages de la diminution des heures de travail.....**43**

LING, THOMAS, *surveillant des arrimeurs, Little Glace Bay.*

Arrimage du charbon, à fond de cale ; ce qui se passe à la mine Internationale ; heures de travail ; gain pour l'année.....**566**

LOCKMAN, RICHARD, *contrôleur aux mines de North Sydney, Cap-Breton.*

Employé et payé par les mineurs et veille à leurs intérêts ; déduction de mauvais charbon ; taxes ; souscription volontaire pour le ministre du culte ; protection contre les accidents.....**484**

LONGARD, CHARLES, *secrétaire de la société de construction de la Nouvelle-Ecosse, Halifax.*

Société coopérative de prêts ; fonctionnement ; plusieurs ouvriers ont fait des placements.....**29**

LOWNER, GEORGES, *employé à la filature de coton, Halifax.*

Assistant contre-maitre de la carderie ; travail des femmes ; gages à la journée et à la pièce ; gages des garçons ; amendes ; règlement affiché ; cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes ; travail et paye supplémentaires ; chaleur excessive en été, pas de ventilation ; appareil de sauvetage ; cause de murmure ; taxe ; loyer.....**248**

MCAINSH, ANDREW, *peintre, Halifax.*

Gages ; heures de travail ; saison d'ouvrage ; difficulté il y a trois ans au sujet des apprentis ; beaucoup de peintres sans emploi.....**139**

MCCARTHY, SAMUEL, *boulangier, Halifax.*

Heures de travail et gages ; condition hygiénique des boulangeries ; très peu d'augmentation des gages depuis 18 ou 20 ans ; l'augmentation dans le prix du pain dépend du prix de la farine.....**198**

MCCLAY, EDWIN, *agent d'immigration de la Puissance, Halifax.*

Sur 10,674 immigrants arrivés l'année dernière 2,000 sont restés dans la province ; la plupart étaient cultivateurs et ouvriers de fermes ; immigration d'enfants dirigés sur Ontario ; le présent local pour la

réception des immigrants est insuffisant ; légers accidents dans le débarquement.....**69**

McCORMAC, JOHN, *ancien garde-magasin de l'association des mines North-Sydney, Cap-Breton.*

Crédit ; encouragement à la tempérance, la paye par quinzaine donnerait aux hommes l'avantage d'acheter au comptant et à meilleur marché ; le système de crédit tend à développer des habitudes d'insouciance.....**519**

McDONALD, A. C., *tanneur, New-Glasgow.*

Emploie 45 à 60 hommes ; heures de travail ; gages ; emploi constant ; paye par quinzaine ; possède quelques maisons occupées par des mineurs ; loyers ; épargnes ; pas d'apprentis ; cabinets d'aisances en dehors.....**458**

McDONALD, DANIEL, *abatteur de charbon à la mine internationale, Little Glace Bay.*

Sept mois de travail dans l'année ; gages ; paie loyer, charbon, médecin, école ; paye au mois ; accidents très rares ; bons puits et bonne eau ; n'a pas à se plaindre de la compagnie..... **527**

McDONALD, F., *employé chez Rhodes, Curry & Cie., Amherst.*

Gages ; pas d'association de charpentiers ; loyers ; la vie coûte moins cher à Truro.....**384**

McDONALD, HUGH, *arrimeur à la mine de Glace Bay.*

Payé à la tonne ; ne travaille pas en hiver ; a acheté sa maison avec ses économies de trois ans ; cinq centins par tonne divisés entre 6 et 10 employés à l'arrimage.....**564**

McDONALD, JOHN, *surveillant des travaux de la cité, Halifax.*

Gages des journaliers et ouvriers ; fait des économies ; loyers ; taxes ; paye hebdomadaire..... **220**

McDONALD, PATRICK, *employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*

Enfants de 10, 14 et 15 ans ; les hommes et les femmes travaillent séparément ; pas d'amendes ; cabinets d'aisances séparés.....**77**

McDOUGALL, CLARENCE B., *épiciier en gros, marchand de vins, et distillateur, Halifax.*

Salaires des commis ; heures de travail ; paye hebdomadaire ; importe de la Grande Bretagne et des Indes Occidentales.....**224**

McEACHERN, ANGUS, *mineur, mine de Londonderry.*

Minerai de fer ; 75 mineurs habiles, et 150 à 200 autres ; un bon nombre de jeunes garçons aident les hommes ; gages des garçons ; travail à la journée et à la pièce ; gages ; heures de travail ; travail de nuit ; emploi continu toute l'année ; taxes municipales et du médecin ; bonne ventilation dans la mine ; boisage ; règlement pour la montée et la descente des mineurs ; fonds de secours en cas d'accident ; pas de loi concernant l'emploi des enfants dans les mines.....**301**

McGILLVRAY, ALEX., *mineur, Little Glace Bay.*

Heures de travail ; payé à la tonne ; gages pour l'année ; taxes etc. ; manque d'ouvrage de décembre à mars ; plusieurs mineurs sont devenus propriétaires au moyen des épargnes faites en travaillant à la mine ; logements des mineurs ; loyers ; paye mensuelle ; la paye par quinzaine plus avantageuse pour les ouvriers ; le président de la mine possède un magasin ; prix plus élevés à ce magasin ; garçons ; taxe pour la journée de corvée, taxe personnelle ; etc ; relevé du compte d'un mois ; syndicats d'écoles ; moyenne de gains pour 1887..... **529**

McINNES, JOHN, *de la maison McIntosh & McInnes, constructeurs, Halifax.*

Gages des charpentiers, des aides et des journaliers ; heures de travail ; ses hommes sont tous tempérants ; pas de contrats d'apprentissage ; le prix du pin de bonne qualité augmente ; prix des différents bois ; importe le noyer de Boston en grande partie, et beaucoup de bois blanc ainsi que le pin résineux et le pin rouge.....**32**

McINTYRE, DUNCAN, *mineur, à la mine de charbon Caledonia, Little Glace Bay.*

160 mineurs employés dans cette mine, 120 jeunes garçons et une moyenne de 25 journaliers ; heures de travail ; huit mois de travail dans l'année ; paye mensuelle ; David McKeen, gérant de la compagnie, tient un magasin ; lacompagnie a des maisons qu'elle loue aux mineurs ; puits près des étables ; loyers ; maladies ; taxes du médecin, etc ; enfants de dix et neuf ans qui travaillent sous terre ; amendes ; prix plus élevés au magasin de la compagnie ; accidents ; souscription des mineurs pour aider les blessés.....**538**

Prix de la fleur au magasin de la compagnie en 1886 et 1887 ; rétention du salaire d'un employé pour payer les dettes d'un autre ; montée des hommes à l'heure du dîner ; gages minimes de certains mineurs ; nécessité de payer à la semaine ; la compagnie n'a aucun droit de faire payer la taxe d'école ; estimation des dépenses d'une famille de mineurs**558**

McKAY, ALEXANDRE, *inspecteur d'écoles, Halifax.*

106 instituteurs, dont 23 formés à l'École Normale ; le principal défaut des écoles est le manque de ventilation, et l'encombrement dans les écoles primaires ; écoles gratuites ; prélèvement de la taxe d'écoles ; subvention du gouvernement aux instituteurs ; le commerce des livres d'écoles est libre ; 75 % quittent l'école avant d'avoir achevé leur instruction primaire ; aucune école où on donne un enseignement technique excepté l'école des arts ; le gouvernement et le conseil de ville accordent respectivement un subside de \$300 et de \$3,000 à l'école des arts ; nombre d'élèves qui fréquentent cette école ; loi facultative imposant l'instruction obligatoire dans la province ; cette loi n'est pas généralement appliquée ; élection des syndics d'écoles ; impression des livres d'écoles ; degré d'instruction des élèves à leur sortie des écoles ; partisan d'écoles spéciales pour chaque métier ; écoles du soir pour garçons et filles peu fréquentées ; matières enseignées dans les huit degrés du cours primaire ; géométrie ; salaires des instituteurs : moyenne \$460 ; institutrices \$370 ; publication des livres scolaires ; système de ventilation automatique ; examens avant de passer d'une classe à une autre.....**99**

McKAY, JOHN, *éplucheur dans la filature de coton, Halifax.*

Gages ; un seul garçon de 16 ans employé ; n'a aucune plainte à faire.....**155**

McKAY, THOMAS, *lamineur à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*

3 lamineurs employés ; gages ; permanence d'emploi ; heures de travail de jour et de nuit ; gages des chauffeurs ; économies ; paye par quinzaine vs paye hebdomadaire.....**468**

McKENNA, HUGH, *employé à la manufacture de tabac de Pictou.*

Corrobore le témoignage de Maxwell McKenna ; prix de la pension ; taxes ; gages.....**460**

McKENNA, MAXWELL, fabricant de tabac, Pictou.

Fabrique du tabac en torquette ; gages des garçons ; travail à la pièce ; gages ; travail durant toute l'année ; jours de fêtes légales ; paye de quinzaine ; connaît deux de ses ouvriers qui sont propriétaires de maisons et qui ont de l'argent à la banque ; condition hygiénique de l'établissement ; cabinets d'aisances au dehors ; heures de travail ; ne se sert pas de machines.....**457**

McKENZIE, DANIEL, contre-maitre à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.

Contre-maitre du département de la taille des boulons ; 18 ou 20 ouvriers sous son contrôle ; gages ; permanence d'emploi ; plusieurs de ses hommes sont propriétaires ; paye mensuelle ; renvoi des ouvriers ; possède trois maisons bâties à même son salaire ; taxes ; ne croit pas aux organisations ouvrières ; condition hygiénique des cabinets d'aisances ; pas plus que deux garçons de douze ans employés ; prix d'un lot à bâtir ; la plupart des garçons travaillent le jour seulement.....**466**

McKINLAY, ANDREW, éditeur et libraire, Halifax.

18 à 20 ouvriers à la reliure, hommes, filles et garçons ; gages des relieurs ; commerce des livres d'écoles ; clichés pour l'impression de ces livres importés de l'Ecosse et des Etats-Unis ; ces livres ne peuvent pas être imprimés à aussi bon marché qu'en Ecosse ; Halifax a produit les imprimeurs les plus en renom du continent ; cartes géographiques imprimées en Angleterre ; monopole pour l'impression des livres d'écoles.....**258**

McLELLAN, ALEXANDRE, mineur, North-Sydney, Cap-Breton.

Travaille huit ou neuf mois pour gagner un peu plus de \$200 ; heures de travail ; a deux enfants qui travaillent dans la mine ; taxe du médecin ; maisons de la compagnie ; loyers ; prix à la tonne et à la verge ; amendes ; préférerait la paie de quinzaine à celle du mois ; accidents ; magasin de la compagnie ; peut toujours acheter meilleur marché argent comptant qu'à crédit ; inspecteur d'hygiène ; fosses d'aisances loin des maisons ; l'eau des puits est pure.....**503**

McLELLAN, ARCHIBALD, mineur, Stellarton.

Approuve le témoignage de M. Munsie et de M. Drummond ; la demande de soumissions par la compagnie amène trop de personnes qui viennent entreprendre à meilleur marché.....**436**

McLENNAN, JOHN S., gérant général de la mine Internationale, Little Glace Bay.

400 employés en été ; de 150 à 180 jours de travail par année ; paye mensuelle ; magasin coopératif ; avantage pour les employés d'avoir une part dans les profits ; maisons de la Compagnie ; beaucoup d'hommes possèdent des maisons ; pas de liste noire ; n'a pas d'objection à employer des membres des associations ouvrières ; emploi des jeunes garçons ; prix du charbon fourni aux hommes ; bonne conduite des hommes en général ; direction du magasin coopératif ; en a encouragé l'établissement de toutes ses forces pour l'avantage des employés....**571**

McLEOD, DOUGLAS, tailleur de cuir dans une manufacture de chaussures, Amherst.

Gages ; heures de travail ; pas de difficultés avec son patron ; travaille toute l'année ; épargnes.....**378**

McLEOD, HUGH, charpentier à la fonderie de Londonderry.

Heures de travail ; gages ; travaille toute l'année ; quelquefois la nuit ; paye mensuelle ; est propriétaire au moyen de ses économies ; taxe du médecin ; autres taxes ; a fait son apprentissage dans le pays sans contrat.....**281**

MCLEOD, MURDOCK, mineur, Londonderry.

Corrobore le témoignage de M. Paul ; loue une maison de la compagnie ; taxe du médecin ; appartient à l'Union des mineurs ; la compagnie ne s'oppose pas à l'Union ; efforts de la compagnie en faveur de la tempérance ; certaines parties de la mine sont un peu humides ; longévité des mineurs..... **342**

MCNEIL, JOHN, abatteur de charbon, North Sydney.

Payé à la verge et à la tonne ; inspection de la mine tous les matins ; bonne ventilation ; paye mensuelle ; la compagnie possède un magasin ; les hommes sont libres d'y acheter ou non ; celui qui a de l'argent comptant obtient meilleur marché ; heures de travail ; gages ; déductions ; maisons de la compagnie ; loyers ; travail des jeunes enfants ; appartient à l'Union des Mineurs ; société de secours ; taxes ; cabinets d'aisances ; très bonne eau de puits ; précautions contre les accidents ; confiscation de charbon ; les mineurs préféreraient être payés tous les quinze jours ; épargnes..... **488**

MCNEIL, MICHAEL, charpentier, Halifax.

Gages des charpentiers et des aides ; paye de quinzaine ; appartient à l'Union des charpentiers ; coût de la vie, huit ans passés et aujourd'hui ; loyer augmenté de 10 ou 12 pour cent ; ventilateurs dans les ateliers des machines pour emporter la poussière ; ateliers non confortables pour l'hiver ; condition des maisons et habitations ; loyers ; égouts ; cabinets d'aisances ; apprentissage ; l'immigration influe sur le métier ; il vient de la campagne des charpentiers qui font du tort à ceux de la ville ; taxes..... **40**

MCNEIL, ROBERT, préfet du Comté de Pictou, New-Glasgow.

Fabrique de meules de moulins ; exporte aux Etats-Unis ; diminution de cette industrie due à la concurrence de l'Ohio ; comparaison de ses meules avec celles d'Ontario ; les instruments aratoires ont amélioré l'industrie agricole ; élevage ; droit d'exportation pour la pierre à meules..... **462**

MCNEILL, NEIL, mineur à la mine de Block-House, Little Glace Bay.

A perdu ses gages par la faillite d'une compagnie en 1885 ; tout l'actif de cette compagnie a été saisi par le gouvernement local..... **568**

MCQUINN, A., commis chez Vooght & frères, North Sydney.

Crédit ; la paie par quinzaine faciliterait les achats au comptant ; pourrait vendre meilleur marché pour de l'argent comptant ; l'ivrognerie diminue ; système de licences ; la loi Scott n'est que du charlatanisme..... **516**

MC SWEENEY, W. B., secrétaire de la compagnie d'éclairage électrique "Chandler" Halifax.

Gages des ouvriers ; travail de jour et de nuit ; lampes d'Ontario pas aussi bonnes que les lampes américaines ; salaire de l'électricien \$1,500 par an ; prix par lumière ; prix des lumières ici et aux Etats-Unis comparés ; modicité du prix due à la concurrence ; réseau.... **110**

MCTAGARTH, ROBERT, employé à la mine de Springhill.

Agé de 13 ans ; travaille depuis deux ans ; heures de travail ; gages ; donne son argent à sa mère, a été grondé, mais pas souvent..... **357**

MACKASEY, JOHN, inspecteur des licences, Halifax.

Surveille l'exécution des lois relatives au commerce des liqueurs ; octrois de licences ; nombre des licences diminué de moitié depuis la

passation de la loi des licences en 1886 ; la diminution du nombre des licences n'a pas d'effet sur les ivrognes qui trouvent toujours où boire ; il n'y a pas de buvette à la chambre provinciale ; amendes ; etc **132**

MACKINTOSH, J. C., banquier et courtier, Halifax.

Intérêt des banques à peu près le même aujourd'hui qu'il y a dix ans ; l'intérêt sur certains placements est moins élevé aujourd'hui ; croit que les ouvriers font des dépôts à la banque d'épargnes ; serait en faveur du contrôle du gouvernement sur les postes et le télégraphe, mais pas sur toutes les affaires du pays ; des particuliers honnêtes administrent toujours mieux qu'un gouvernement ; émission de billets par les banques..... **261**

MARTIN, P. F., peintre, Halifax.

Président de l'Union des peintres ; avantage de l'Union ; concurrence des personnes qui ne connaissent pas le métier ; est en faveur du système de contrat pour les apprentis ; arbitrage ; bureau de statistiques ouvrières ; neuf mois d'ouvrage par année ; loyers ; taxe sur le travail étranger ; paye hebdomadaire ; comparaison des gages à Halifax et à Dublin, Liverpool et Manchester ; la vie coûte meilleur marché à Halifax que dans ces autres villes ; les peintres sont sobres ; il y en a qui sont propriétaires..... **144**

MOIR, JAMES W., de la maison Moir, fils & Cie., boulangers et confiseurs, Halifax.

117 employés ; gages des boulangers ; heures de travail ; gages des jeunes garçons employés à la fabrication des biscuits ; gages des jeunes filles ; pas d'amendes ; bonne ventilation ; pas de cabinets d'aisances séparés ; grèves il y a huit ou neuf ans ; inspecteur du pain ; prix du pain ; accidents..... **13**

MOIR, WILLIAM, de la maison W. & A. Moir, machinistes, Halifax.

Plus de réparations, mais moins d'ouvrage neuf à faire maintenant qu'autrefois ; emploie 15 ouvriers et trois apprentis ; gages ; heures de travail ; paye hebdomadaire..... **60**

MOLLINSON, ANDREW, employé dans une manufacture de chaussures, Amherst.

Âgé de dix-sept ans ; travaille depuis quatre ans ; prix de la pension **391**

MORRISON, ALEXANDRE, employé à entasser le charbon, North Sydney, Cap Breton.

Gages ; heures de travail ; déduction de temps ; avis de quatorze jours pour quitter ; pas d'amendes..... **518**

MORRISON EDWARD E. M., contre-maître du département de l'aqueduc de la cité d'Halifax, Halifax.

Prélèvement des taxes d'eau à Halifax ; disposition spéciale pour les cabinets d'aisances ; possède quelques propriétés qu'il a acquises, depuis qu'il est à l'emploi de la corporation ; gages des hommes employés en permanence ; escompte sur la taxe d'eau ; quand la taxe n'est pas payée on arrête l'eau..... **232**

MORRISON, J. W., journaliste, Londonderry.

Autrefois finisseur dans une laminerie ; gages ; production ; heures de travail ; taxe du médecin ; raisons de son départ de l'usine... **315**

MORROW, M. R., marchand de charbon, Halifax.

Représente la maison S. Cunard & Cie. ; prix du charbon ; importe de Hoboken et Philadelphie ; société de bienfaisance pour aider les pauvres ; charbon plus cher en hiver parce que les mines sont fermées ;

combustion spontanée ; fret par voiliers et steamers ; douze marchands de charbon en détail, et quatre ou cinq en gros ; pas de coalition ni monopole ; augmentation du prix du charbon aux Etats-Unis ; etc...**253**

MOTTON, ROBERT, magistrat stipendiaire, Halifax.

Loi assurant les gages d'un ouvrier qui travaille à une nouvelle bâtisse ; perception des petites dettes ; procédure et frais ; saisie-exécution ; tiers-saisie ; inspection des maisons ; loyers ; loi obligeant les parents à envoyer les enfants à l'école ; sa mise en force est facultative ; privilège du propriétaire pour son loyer ; etc.....**221**

MUIB, ARCHIBALD, assistant gérant de la fonderie de Londonderry.

Heures de travail ; ouvrage à la pièce ; gages dès lors de la liquidation de la " Steel Company of Canada " ; paye mensuelle ; ordres signés par les employés sur les magasins ; maisons de la compagnie louées aux ouvriers ; a fait venir dernièrement quelques puddleurs de l'étranger, parce qu'il ne pouvait trouver dans le pays d'ouvriers de cette branche ; loyers ; description des maisons de la compagnie ; travail alternatif de jour et de nuit ; travail du dimanche ; médecin engagé par les hommes ; salaire arrêté quand un homme est blessé ; fonds de secours ; lieux d'aissances ; puits ; charbon vendu moins cher aux employés qu'au public ; taxes d'écoles et autres ; inspecteurs des mines ; 500 hommes employés aux usines et aux mines ; accidents ; n'a aucune objection à employer des membres de sociétés ouvrières ; état des gages payés aux employés de différentes catégories par la compagnie.....**285**

MUIR, WILLIAM, voilier, Halifax.

Peu d'ouvriers dans ce métier ; gages ; apprentis ; paye hebdomadaire ; les vaisseaux étrangers font en grande partie leur ouvrage à bord ; comparaison de la qualité et du prix de la toile canadienne et américaine ; les droits de douanes ont haussé le prix de tout le matériel de marine. **219**

MUMFORD, FRANCIS, machiniste, Dartmouth.

Son établissement incendié en mai 1887 ; fabriquait des roues de navires, essieux de chars, etc ; cette industrie subit le sort de la construction des navires ; gages ; essieux manufacturés à meilleur marché qu'à New-York.....**183**

MUNROE, A. J., chef d'équipe dans une manufacture de chaussures, Amherst.

Sous-contrat ; ouvrage à la pièce ; gages ; n'emploie pas de machines ; école du soir.....**389**

MUNSIE, W. S., mineur, Stellarton.

Gages de l'année ; grève ; taxes ; gages saisis ; il serait avantageux d'être payé plus souvent que chaque mois ; désavantage d'acheter à crédit ; souscription pour aider ceux qui sont dans l'embarras ; arbitrage ; heures de travail ; l'association aiderait à tenir les gages élevés si les membres y étaient fidèles.....**431**

MURPHY, FRÉDÉRIC, presseur chez un tailleur, Halifax.

Corroboie le témoignage de Joseph Tanner ; gages ; travaille d'une année à l'autre**50**

MURRAY, ALEXANDER W., menuisier, Amherst.

Contre-maître ; emploie une vingtaine d'hommes ; gages ; paye hebdomadaire ; est opposé aux associations ouvrières ; a une propriété de \$2,000 qu'il a payée en moins de dix ans avec ses gages.....**395**

MURRAY, A. L., employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.

Travaille dix heures le jour et douze heures la nuit ; gages ; n'a aucune plainte à faire.....**472**

- NAYLOR, HENRY, *boulangier de biscuits, Halifax.*
Gages ; jeunes garçons employés ; accidents causés par les machines..... **207**
- NAYLOR, JOHN, *agent d'immeubles, Halifax.*
Loyers ; la valeur des immeubles a graduellement monté depuis 1880 ; le coût de la vie est moins élevé qu'il y a huit ans ; les ouvriers vivent mieux à Halifax qu'à Toronto ; rareté des maçons et plâtriers ; intérêt sur emprunts pour bâtir..... **234**
- NICKERSON, NEIL A., *mineur, Stellarton.*
Moyenne de gages ; approuve la loi passée par la chambre locale au sujet de l'arbitrage ; instruction des jeunes gens ; lampe Glenny ; association ; inspection des mines ; immigration ; contrat d'apprentissage ; paye de quinzaine ; statistiques du travail..... **405**
- NICKERSON, NEAL H., *mineur, Stellarton.*
Loyers des maisons appartenant à la compagnie ; grève ; paye mensuelle ; explosion en 1880 ; amendes ; mauvaises lampes ; la lampe Glenny, quoique dangereuse, donne beaucoup plus de lumière ; hygiène ; travail des jeunes garçons..... **414**
- NIGHTINGALE, Wm., *tisserand, Halifax.*
Gages des hommes, femmes et jeunes filles ; amendes..... **157**
- NORTHROP, ALEXANDRE, *charpentier, Halifax.*
Gages il y a trente ans et aujourd'hui ; concurrence ; les prix de l'existence et des loyers plus élevés aujourd'hui qu'il y a dix ans ; taxes ; paye de quinzaine, apprentissage sous contrat ; Union des charpentiers ; bénéfices pour les membres ; condition hygiénique des ateliers ; arbitrage ; bureau des statistiques ; aucune garantie pour gages ; bibliothèque publique gratuite..... **50**
- O'BRIEN, MICHAEL, *charpentier de navires, Halifax.*
Gages des charpentiers et des calfats ; secrétaire de l'Union de ces deux métiers ; l'ouverture des raffineries de sucre a donné un nouvel essort au métier ; règles de l'Union quant aux contributions et aux gages ; les ouvriers vivent généralement dans le bien-être excepté ceux qui font usage de boissons ; cinquante pour cent des ouvriers sont propriétaires ; l'un d'eux a quatre à cinq mille piastres à la banque, un autre possède une propriété de 8,000 piastres ; un autre vaut \$10,000 à \$20,000 ; les effets nécessaires à la vie coûtent 20 à 25 pour cent meilleur marché qu'il y a dix ans ; loyers plus bas ; description des logements.. **128**
- O'HEARN, JOHN, *boulangier, Halifax.*
Heures de travail, gages, ouvrage à la pièce..... **207**
- OLAND, GEORGE W. C., *brasseur, de la maison S. Oland, fils & Cie., Dartmouth.*
Ecoule ses produits aux Indes Occidentales, et dans tout le Canada ; gages ; travail permanent..... **186**
- O'MULLIN, JOHN C., *brasseur, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; travail de nuit ; permanence d'emploi..... **223**
- PATTERSON, JOHN, *fabricant de bouilloires, Halifax.*
Est à son compte depuis 14 ans ; emploi à peu près 20 hommes ; gages ; pas de contrat d'apprentissage ; fait principalement des réparations ; grand besoin d'un inspecteur des bouilloires employées sur terre ; travail de nuit..... **169**

PAUL, ELIEHA, *abatteur de charbon, Londonderry.*

- Travail des jeunes garçons ; gages ; travail à la pièce ; heures de travail ; perte de temps ; avantage du système de huit heures ; est propriétaire ; taxes ; un bon nombre d'ouvriers sont propriétaires ; prix des aliments ; les maisons de la compagnie se louent moins cher que les autres ; la compagnie ne fait pas d'objection à employer des membres d'Unions ouvrières ; arbitrages ; résultats satisfaisants ; l'eau n'est pas bonne à Springhill ; lampe de sûreté ; amendes ; montée et descente des outils.....**319**

PECK, JOHN, *abatteur de charbon, North-Sydney.*

Est propriétaire ; taxes ; Union des mineurs ; gages ; la paye de quinzaine permettrait d'acheter au comptant ; quelques mineurs s'enivrent le jour de paye ; vérification du charbon extrait.....**501**

PELTON, E. C., *employé chez M.M. Rhodes, Curry & Cie. Amherst.*

Est surveillant de tous les départements ; gages ; payé deux fois par mois ; gages des charpentiers ; avantage pour les apprentis de connaître le dessin, etc. ; en faveur d'un système d'éducation qui donnerait ces connaissances aux jeunes garçons ; n'est pas en faveur du contrat d'apprentissage, ses raisons ; le métier de charpentier demande plus d'instruction qu'un autre.....**393**

PHELAN, J. F., *agent maritime, Halifax.*

Marchand à commission ; commerce du poisson ; pêche ; chars réfrigérateurs pour le poisson frais.....**273**

PIPES, IVAN, *poseur d'œillets dans une manufacture de chaussures, Amherst.*

Âgé de 14 ans : gagne \$3,00 par semaine ; à la pièce.....**386**

PIPES, JOHN, *employé dans une manufacture de chaussures, Amherst.*

Gages ; difficulté à propos de réduction de gages ; épargne un peu sur son salaire.....**388**

POOLE, H. S., *agent pour la compagnie de charbonnage "Acadia," Stellarton.*

Audessus de 900 personnes employées dans quatre mines ; heures de travail ; gages ; fonctionnement ; travail à la journée et à la pièce ; maisons de la compagnie ; gages saisis ; frais d'une saisie-arrêt ; difficulté au sujet d'une réduction de gages en mai dernier ; arbitrage ; compromis ; épargnes ; coût de la vie moins élevé qu'à Halifax ; prix du charbon pour les employés ; amendes pour mauvais charbon ; écoles publiques ; paye mensuelle ; lampe de sûreté ; éclairage des mines à l'électricité ; pertes de vie ; protection contre les accidents ; explosion en janvier dernier ; avantages d'un fonds de secours ; mode d'arbitrage ; ivrognerie chez quelques jeunes gens ; mineurs étrangers ; avis de quinze jours ; importation d'ouvriers spéciaux ; état des amendes imposées et des gages payés en mars 1883.....**420**

PORTER, JOHN F., *machiniste et ingénieur, Amherst.*

Gages ; heures de travail ; heures et paye supplémentaires ; propriétaire ; atelier ouvert toute l'année.....**365**

POWER, THOMAS J., *de la maison Power & Cie., plombiers, etc., Halifax.*

Machiniste, ingénieur, fondeur en cuivre, etc.— ; gages ; travail supplémentaire ; l'industrie de la toiture à l'américaine a augmenté depuis 15 ou 16 mois.....**11**

PURCELL, JAMES, *laitier, Halifax.*

Âgé de 15 ans ; a travaillé aux biscuits auparavant et s'y est fait estropier par une machine.....**211**

- PURCELL, WILLIAM, *emballeur de biscuits, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; jeunes garçons employés ; pas d'amendes.....**212**
- RAFTER, ALONZO, *fleur, à la filature de coton, Halifax.*
Gages ; amendes ; perte de temps pour aller boire ; appareils de sauvetage en cas d'incendie ; accidents ; cabinets d'aisances séparés.....**150**
- REA, HENRY, *abatteur de charbon, Springhill.*
Moyenne des gages ; coût des choses nécessaires à la vie ; souscription volontaire pour le ministre du culte ; prix du charbon fourni aux employés.....**360**
- READ, J. W., *mineur à la mine Albion, Stellarton.*
Grève l'an dernier réglée par un compromis ; lumière électrique dans toute l'étendue de la mine ; paye de quinzaine préférable ; gages ; taxe pour le médecin ; souscription volontaire pour le ministre ; paye mensuelle ; taxes ; maisons de la compagnie ; paye de semaine ou de quinzaine préférable ; crédit.....**416**
- REES, WILLIAM, *chef mineur aux mines de Springhill, Springhill.*
Gages ; heures de service ; paye ; huile et poudre vendues par la compagnie ; maisons de la compagnie ; taxes municipales, et du médecin ; rapport des inspecteurs chaque matin ; lampes de sûreté ; accident par le gaz ; ventilation ; pas de lieux d'aisances ; montée et descente des outils ; paye de quinzaine ; il n'est pas permis d'employer des enfants au-dessous de douze ans ; société de secours mutuels ; la compagnie y contribue ; inspecteur des mines ; heures de travail ; 1,400 ou 1,500 employés ; médecin choisi par les mineurs ; système d'amendes ; échelle des prix payés.....**327**
- REID, ALEXANDRE, *employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow.*
Travail à la pièce ; prix de la pension ; condition hygiénique de l'atelier ; gages.....**471**
- REID, DR., *surintendant de l'asile d'aliénés " Mount Hope ", Dartmouth.*
Nombre de patients ; causes diverses de folie ; moyen préventif ; empêcher les mariages d'hommes ou de femmes qui ne sont pas sains d'esprit ; les cas de folie se trouvent également dans toutes les classes de la société ; les mariages entre parents aggravent la prédisposition à la folie ; gages des infirmiers et infirmières ; institution provinciale ; formalités pour l'admission d'un patient ; proportion des guérisons 40 à 50 pour cent ; classification.....**180**
- REYNOLDS, DAVID, *employé aux forges, New-Glasgow.*
Gages des machinistes ; loyers ; heures de travail ; travail du dimanche ; paiement mensuel aussi avantageux que n'importe quel autre ; accident.....**469**
- RIGBY, C. H., *surintendant de la compagnie minière de " Glace Bay ", Little Glace Bay.*
160 à 200 employés ; gages des journaliers, ouvriers, machinistes etc ; maisons de la compagnie, loyers ; la condition sanitaire de ces maisons laisse à désirer ; pas de cabinets d'aisances ; bon nombre de mineurs sont propriétaires ; la propriété de la compagnie évaluée à cinquante-cinq mille piastres ; taxes, etc. ; médecin ; paye mensuelle ; heures de travail ; en faveur d'une loi prohibant la vente des boissons dans un rayon de trois à cinq milles de la mine ; l'instruction a fait des progrès

- durant ces dernières années ; amendes ; association des mineurs ; production ; état**548**
- La construction d'un chemin de fer au port de Louisbourg serait avantageuse à l'exploitation des mines ; la condition de la population minière bien meilleure qu'il y a cinq ou six ans ; plus industrielle et plus sobre.....**570**
- RITCHIE, HENRY, *de la maison J. Matheson & Cie., propriétaires d'une fonderie, New-Glasgow.*
Gages ; heures de travail ; apprentis ; heures de travail supplémentaires ; permanence d'ouvrage ; paye de quinzaine ; saisie de gages.....**445**
- ROBB, F. B., *fonderie et atelier de machines, Amherst.*
Gages des fondeurs et des mécaniciens ; plusieurs employés sont propriétaires d'une ou de plusieurs maisons ; permanence d'emploi ; loyers ; trouve facilement de bons ouvriers.....**381**
- ROBERTS, WILLIAM, *arrimeur, Halifax.*
Le commerce des Indes Occidentales diminué depuis dix ans...**273**
- ROBSON, ROBERT, *gérant souterrain des mines de Sydney, Cap-Breton, North-Sydney.*
222 abatteurs de charbon et 190 manœuvres et jeunes garçons ; la vie coûte moins cher en Angleterre ; accidents ; lampe de sûreté...**508**
- ROCHE, WILLIAM, *marchand de charbon, Halifax.*
Prix du charbon ; distribution du charbon aux familles pauvres ; combustion spontanée.....**256**
- ROSS, JOHN, *talonneur dans une manufacture de chaussures, Amherst.*
Gages ; paye hebdomadaire ; heures de travail ; taxes.....**377**
- RUNNEY, CHARLES, *mineur, Springhill.*
Transport des outils dans la mine ; encombrement des ouvriers l'hiver ; condition des mineurs en Ecosse ; coût de la vie comparé etc.....**339**
Le système de huit heures n'a jamais été suivi régulièrement dans les vieux pays.....**341**
- RUSSELL, G. J. K., *ferblantier, Dartmouth.*
Fabrique surtout des boîtes à conserve de poisson ; saison d'ouvrage ; gages ; travail à la pièce ; aides ; heures de travail.....**187**
- SCARFE, FRÉDÉRIC, *fabricant de portes, etc., Dartmouth.*
Gages ; le bois de première qualité est plus cher qu'il y a cinq ou dix ans ; les châssis et fenêtres sont dix ou quinze pour cent meilleur marché ; loyers et taxes ; accidents ; pas de protection autour des scies ; paye hebdomadaire ; heures de travail.....**274**
- SCOTLAND, THOMAS, *de la maison Thomas & Cie., chapeliers et pelletiers, Halifax.*
Concurrence d'autres genres de commerce qui vendent des chapeaux ; gages ; femmes du métier ; saison d'ouvrage : quatre ou cinq mois**10**
- SCOTT, ANDREW, *mineur, Springhill.*
Corrobore les témoins précédents ; montée et descente ; gages ; loue une maison de la compagnie ; taxes ; danger de monter et descendre dans les fourgons actuels.....**344**
- SHAND, JAMES, *encanteur, Halifax.*
Fait aussi le commerce d'immeubles ; fluctuation de la valeur de la

- propriété à Halifax en 1877, 1882, 1887 ; les marchandises en général sont à meilleur marché qu'en 1877, et 1882 ; licence d'encanteur \$80.....**272**
- SHATFORD, SAMUEL, *pêcheur, Halifax.*
 Détails sur la pêche ; les pêcheurs gaguent plus qu'il y a dix ou quinze ans ; les nouveaux engins de pêche sont meilleurs que les anciens.....**160**
- SHEARS, FRANK, *employé à la manufacture de tabac " Mayflower," Halifax.*
 Gages ; garçons et filles ; logements ; inspection ; lieux d'aisances tenus propres, etc.....**79**
- SHEARS, PHILIP, *boulangier, Halifax.*
 Gages, heures de travail ; ouvrage constant ; boulangerie confortable.....**205**
- SHRUM, JAMES, *conducteur d'attelage à la corderie, Dartmouth.*
 Gages ; heures de travail ; société de construction..... **278**
- SIMPSON, ROBERT, *gérant de la mine Drummond, New-Glasgow.*
 450 employés ; gages ; heures de travail ; garçons ; maisons de la compagnie ; terrains vendus aux mineurs pour se bâtir ; paye mensuelle : paiements partiels de quinzaine ; lampe de sûreté ; explosions : transport des hommes ; différends réglés ; épargnes.....**451**
- SINCLAIR, JAMES, *forgeron à la fonderie Matheson, New-Glasgow.*
 Heures de travail ; gages ; épargnes.....**478**
- SINFIELD, AARON, *maître-maçon, Halifax.*
 Ses ouvriers fixent eux-mêmes leurs gages ; huit mois de travail dans l'année ; manque parfois de maçons ; heures de travail ; gages ; paye hebdomadaire ; plâtriers et aides ; lattiers ; augmentation de gages.....**73**
- SLADE, WILLIAM, *employé à la manufacture de tabac Mayflower, Halifax.*
 Pressier ; loyer ; service d'eau ; un seul cabinet d'aisances pour plusieurs familles ; inspecteur de santé..... **81**
- SMALLWOOD, ALFRED, *de la " Star Manufacturing Co.," Dartmouth.*
 Fabrique surtout des patins, et divers articles en fer et en acier ; gages des ouvriers et des garçons ; exporte en France, en Russie, au Japon, etc.....**185**
- SPELMAN, THOMAS, *employé au département du feu de la cité, Halifax.*
 Est chargé de la partie des appareils ; élevage des chevaux à l'Île du Prince Edouard ; gages des palefreniers ; pompiers non salariés ; l'élevage des chevaux de trait donnerait plus de profit..... **199**
- STAIRS, JOHN F., *cordier, Dartmouth.*
 L'un des propriétaires de la corderie ; travail de nuit ; gages ; travail constant ; gages des femmes ; salles séparées pour les femmes ; cabinets d'aisances ; pas d'amendes ; exportation aux Etats-Unis ; travail supplémentaire ; les employés souffrent beaucoup de la poussière...**190**
 N'a pas renvoyé d'enfants à cause de la présence de la Commission à Dartmouth, etc.....**274**
- STEELE, S. W., *commis dans une manufacture de chaussures, Amherst.*
 Heures de travail ; gages ; plusieurs ouvriers sont propriétaires ; travail constant ; paye hebdomadaire ; concurrence de Québec et d'Ontario ; moyens de sauvetage suffisants en cas d'incendie ; ventilation.....**371**

- STEVENSON, ROBERT, *boiseur, Londonderry.*
Boise les puits, galeries, etc., dans la mine ; heures de travail ; loyers ; taxes ; accidents par la rupture des cables ; l'inspecteur vient quelquefois visiter la mine ; eau ; puits ; voudrait voir les gages augmenter ; paye mensuelle.....**309**
- SULLIVAN, JOHN, *imprimeur, Halifax.*
Corrobore le témoignage de J. T. Woods ; ne voudrait pas que les apprentis fussent sous contrat ; n'a jamais vu laver le plancher de son département.....**178**
- SUTHERLAND, HENRY, *comptable de la " General Mining Association ", Halifax.*
A aussi la charge du magasin et fixe les gages des employés ; inspecteurs de santé ; leurs devoirs.....**515**
- SUTHERLAND, JOHN, *contre-maître à la manufacture de tabac " Mayflower ", Halifax.*
Gages ; ouvrage continu ; lieux d'aisances séparés pour les deux sexes ; plus de demandes que de places ; trois manufactures de tabac à Halifax.....**86**
- SWAINE, STANLEY, *gérant des traversiers de Dartmouth, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; prix de passage réduit pour les ouvriers ; appareils contre les accidents à bord des bateaux.....**196**
- SWAN, ARTHUR, *boulangier et pâtissier, Halifax.*
Heures de travail ; gages ; beaucoup de jeunes garçons travaillent dans la même boutique ; emploi de machines.....**210**
- TANNER, ALBERT, *tailleur-coupeur, Halifax.*
Travail à la pièce ; gages ; bonne ventilation ; paye de quinzaine ; n'est pas en faveur des organisations ouvrières ; travail des femmes.....**48**
- TANNER, GEORGES, *peintre, Halifax.*
Gages ; il y aurait amélioration si les apprentis étaient sous contrat ; concurrence d'ouvriers inhabiles ; saison d'ouvrage ; est propriétaire ; taxes ; loyers ; logements.....**147**
- TANNER, JOSEPH, *presseur, Halifax.*
Heures de travail ; ouvrage constant ; travail à la pièce ; gages ; paye de quinzaine ; atelier bien aéré ; travail des femmes ; cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes.....**55**
- TAYLOR, ROBERT, *fabricant de chaussures, Halifax.*
Emploie des jeunes garçons de 14 ou 15 ans et des femmes ; gages ; heures de travail ; emploi des machines ; manufacture bien aérée ; cabinets d'aisances complètement séparés pour les deux sexes ; exporte des chaussures aux Bermudes ; a des intérêts dans une tannerie de cuir à semelles ; importe des chapeaux ; société de crispin ; grève ; concurrence de Québec ; n'emploie pas de membres d'associations ouvrières.....**18**
- TERRANCE, WILLIAM, *conducteur d'attelage, Springhill.*
Âgé de 15 ans ; travaille depuis cinq ans dans les mines ; jurements ; gages etc.....**358**
- THOMPSON, JOHN, *fabricant de balais, Halifax.*
Compagnons et aides ; gages ; travail toute l'année ; balais fabriqués dans les pénitenciers d'Halifax et du Nouveau-Brunswick ; importe le maïs de Chicago.....**173**
- TOBY, ROBERT, *charpentier, Halifax.*
A l'emploi du gouvernement impérial ; heures de travail ; gages ; paye de quinzaine ; travail constant.....**75**

- TOREY, HERVEY**, employé à l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, *New-Glasgow*.
Heures de travail ; permanence d'emploi ; gages ; paye de quinzaine ; économies ; cabinets d'aisances ; travail de nuit.....**460**
- TOWER, CLIFFORD**, employé dans une manufacture de chaussures, *Amherst*.
Travail à la pièce ; gages ; heures de travail ; appartient à l'Union des mineurs, mais non à celle des cordonniers ; travail permanent ; paye hebdomadaire.....**379**
- TOWNSEND, HENRY**, éleveur de bestiaux, *New-Glasgow*.
Amélioration dans l'élevage et la vente ; société agricole ; chevaux pour la cavalerie anglaise ; trotteur américain ; Jerseys ; exportation de Jerseys aux Etats-Unis ; les pâturages ne sont pas favorables aux Durham ; prix du bœuf de boucherie.....**449**
- TUMMINGS, PATRICK**, employé dans le magasin de la filature de coton d'*Halifax, Halifax*.
Gages ; plieuses mécaniques ; heures de travail ; travail supplémentaire ; amendes.....**155**
- TURNBULL, JOHN**, surintendant de la raffinerie de sucre de la Nouvelle-Ecosse, *Halifax*.
Gages ; heures de travail ; ouvrage permanent ; ventilation ; salubrité du métier, tonnellerie ; à la pièce**12**
- TURNER, J.**, puddleur à la fonderie de Londonderry.
Gages comparés avec ceux d'Angleterre ; rente de terrain ; taxes ; médecin choisi virtuellement par les ouvriers ; la compagnie a le pouvoir de reprendre son terrain après six mois.....**317**
- VAN DE VENTER, J. F.**, gérant de la compagnie des chars urbains d'*Halifax, Halifax*.
Cochers font l'office de conducteurs ; palefreniers ; heures de travail ; fonctionnement.....**33**
- WAGSTAFF, J. H.**, gérant général de la compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse, *Halifax*.
Prix du loyer des instruments ; gages des employés ; filles ; cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes ; les filles ne travaillent que le jour ; service de nuit ; travail du Dimanche ; gages des poseurs de fils téléphoniques.....**264**
- WALKER, ANDREW**, gérant de la verrerie de la Nouvelle-Ecosse, *New-Glasgow*.
Articles de verres pour la table et les lampes, souffleurs et ouvriers ; gages ; heures de travail ; aides souffleurs ; travail de nuit ; paye hebdomadaire ; a eu à importer des ouvriers au début ; ivrognerie chez les souffleurs ; femmes employées pour envelopper les articles en verre ; atelier fermé durant cinq ou six semaines en été ; importe l'argile du Missouri ; cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes ; charbon des mines de Drummond ; gages saisis ; un employé possède des actions de la compagnie ; les gages sont moins élevés et la vie coûte moins cher qu'à Pittsburg.....**439**
- WALSH, THOMAS J.**, maître-peintre, *Halifax*.
Gages ; grève et son résultat ; apprentis sous contrat ; proportion des apprentis ; peintres d'enseignes très-rares ; tarif général pour tous les ouvriers fixé par l'Union des peintres ; importe le blanc de plomb et l'huile d'Angleterre ; la moitié des ouvriers restent à ne rien faire durant l'hiver ; les bons ouvriers obtiennent de l'ouvrage tout le temps.....**123**
- WATERFIELD, CHARLES**, employé à la corderie de Dartmouth, *Dartmouth*.
Gages ; ouvrage constant ; cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes ; paye de quinzaine ; amendes.....**276**

- WATSON, THOMAS, *fileur de coton, Halifax.*
Gages ; heures de travail ; atelier confortable ; amendes ; loi au sujet du travail des enfants en Angleterre ; loyers ici et en Angleterre.....**152**
- WHITE, MACK, *journalier, Amherst.*
Gages ; employé à décharger les chars pour MM. Rhodes & Curry ; loyers ; coût de la vie comparé avec Memramcook.....**381**
- WHITE, PHILIP, *mineur, Springhill.*
Corrobore le témoignage de Charles Runney ; s'est acheté une propriété sur ses gages.....**341**
- WHITMAN, A. N., *marchand, Halifax.*
Commerce de poisson ; pêche de la morue ; contredit les chiffres donnés par M. Carney ; les pêcheurs reçoivent la moitié de ce qu'ils prennent de poissons ; sel de Trapany ; saison de travail ; bonne nourriture ; coopération.....**165**
- WILKINSON, EDWARD, *mineur, Stellarton.*
Corrobore les témoignages de MM. Drummond et McLellan ; travail des mines en Angleterre ; amendes ; économies du système d'achat au comptant ; payé de quinzaine ; loi obligeant un mineur à subir un examen.....**437**
- WOODS, J. T., *imprimeur, Halifax.*
Heures de travail ; chômage ; n'a aucune plainte à formuler...**177**
- WYATT, JOHN, *maître-fileur à la filature de coton de la Nouvelle-Ecosse, Halifax.*
Gages ; ouvrage continu ; amendes ; travail des enfants et des femmes ; heures de travail ; travail supplémentaire ; surveillance de la moralité des employés ; lieux d'aisances séparés par un mur de briques ; sauvetage en cas d'incendie ; protection des machines pour prévenir les accidents.....**88**
- WYLDE, C. J., *secrétaire de la fabrique de poudre " Acadia ", Halifax.*
Gages ; heures de travail ; accidents ; fabrique de barilletts ; employés sobres et laborieux.....**17**
- YOUNG, ALFRED, *peintre, Halifax.*
Approuve les témoignages précédents.**147**

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE RAPPORT

CLASSÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES SUJETS

NOUVELLE-ÉCOSSE

ACCIDENTS—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Hervey Torey, New-Glasgow, 460.

BOUILLOIRES.—Explosions : J. Patterson, Halifax, 169.

BOULANGERIES :—James Floyd, Halifax, 216 ; Howard H. Hamilton, Pictou, 455 ; Joseph Larkins, Halifax, 209 ; James W. Moir, Halifax, 13 ; Henry Naylor, Halifax, 207 ; James Purcell, Halifax, 211.

CHARPENTIERS :—Nathaniel Curry, Amherst, 368.

FILATURES DE COTON :—Alonzo Rafter, Halifax, 150.

FORGES :—David Reynolds, New-Glasgow, 469.

MENUISIERS :—Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274.

MEUBLIERS :—G. M. Dole, Amherst, 386.

MINES DE CHARBON.—Explosions causant pertes de vie : Robert Drummond, secrétaire-général de l'Association Provinciale des Ouvriers, Stellarton, 433 ; Chute de charbon causant pertes de vie : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; Explosions de gaz et chute de charbon : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Accidents très rares à la mine Internationale : Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527 ; A la mine Caledonia : Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; Alexandre McLellan, North-Sydney, 503 ; Archibald Muir, Londonderry, 285 ; Explosions en 1880 : Neal H. Nickerson, Stellarton 414 ; William Rees, Springhill, 327 ; Robert Robson, North-Sydney, 508 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451.

MINES D'OR :—Accidents peu fréquents : Edwin Gilpin, inspecteur des mines, Halifax, 106.

MOULINS A SCIÉS :—Edward Curran, Amherst, 376.

OUVRIERS DE BORD :—George E. Francklyn, Halifax, 113.

POUDRE (fabrique de).—C. J. Wylde, Halifax, 17.

TONNELIERS.—Norman Hayes, Halifax, 62.

AGRICULTURE.—Les instruments aratoires ont amélioré l'industrie agricole ; le bétail amélioré ne peut pas aider beaucoup les cultivateurs ordinaires : Robert McNeil, New-Glasgow, 462 ; Société Agricole ; Amélioration dans l'élevage des bestiaux : Henry Townsend, New-Glasgow, 449.

AMENDES.—Retenues et confiscations imposées aux ouvriers dans diverses industries :

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE;—Graham Fraser, gérant, New-Glasgow, 463.

CORDERIE :—Charles Waterfield, Dartmouth, 276.

FILATURES DE COTON :—Edward Gilfoy, Halifax, 153; William Good, Halifax, 95; Mlle ***, Halifax, 239; Mlle ***, Halifax, 241; Mlle ***, Halifax, 243; Mlle ***, Halifax, 245; Patrick Jones, Halifax, 157; John Killeen, Halifax, 148; John Kniveton, Halifax, 91; George Lowner, Halifax, 248; William Nightingale, Halifax, 157; Alonzo Rafter, Halifax, 150; Patrick Tummings, Halifax, 155; John Wyatt, Halifax, 88; Joseph Clarke Halifax, 25.

MINES.—Le système d'amendes existe sur une vaste échelle dans les mines d'Acadia : Robert Gray, Stellarton, 408; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543; Déduction de mauvais charbon : Richard Lockman, North-Sydney, 484; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538; Alexandre McLellan, North-Sydney, 503; Neal H. Nickerson, Stellarton, 414; Elisha Paul, Londonderry, 319; H. S. Poole, Stellarton, 420; William Rees, Springhill, 327; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548; Edward Wilkinson, Stellarton, 437.

AMENDES.—Pour vente de boisson sans licence : John Mackasey, Halifax, 132; Imposées par les sociétés de construction pour défaut de paiement de versements : Charles Longard, Halifax, 29; James Shrum, Dartmouth, 278.

APPRENTIS—

BOUILLOIRES (fabricants de) :—John Patterson, Halifax, 169; Nathaniel Evans, Dartmouth 183.

BOULANGERS.—Howard H. Hamilton, Pictou, 455; Lewis Archibald, Halifax, 212.

CHARPENTIERS ET MENUISIERS :—Nathaniel Curry, Amherst, 368; Alexandre Fraser, Halifax, 37; James Dempster, Halifax, 52.

CHARRONS :—John DeWolf, Halifax, 229.

CHAUSSURES (manufacture de) :—S. W. Steele, Amherst, 371; Clifford Tower, Amherst, 379.

FONDERIES :—Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

IMPRIMEURS :—Thomas Honey, Halifax, 138; J. M. Anderson, Halifax, 135.

MÉCANICIENS :—W. W. Howell, Halifax, 58; William Moir, Halifax, 60. Alexander Bonnyman, Amherst, 366.

MEUBLIERS :—G. M. Dole, Amherst, 386.

PEINTRES :—Henry Harrison, Halifax, 127; William Johnston, Halifax, 142; Thomas Kennedy, Halifax, 140; Thomas J. Walsh, Halifax, 123.

TAILLEURS :—W. J. Clayton, Halifax, 1.

TAILLEURS DE PIERRE :—Edward Finnigan, Halifax, 251.

VOILIEBS :—Thomas Forhan, Halifax, 170; William Muir, Halifax, 219.

APPRENTISSAGE.—Ne croit pas que le système d'apprentissage sous contrat soit avantageux pour le patron ni pour l'apprenti; n'est pas en faveur de ce système : G. M. Dole, Amherst, 386; Les peintres d'Halifax seraient en faveur du système d'apprentissage sous contrat : William Johnston, Halifax, 142; Thomas Kennedy, Halifax, 140; A fait son apprentissage sans contrat : Hugh McLeod, Londonderry, 281; Les apprentis charpentiers ne sont pas sous contrat : Michael McNeil, Halifax, 40; Le gouvernement devrait passer une loi pour mettre les apprentis sous brevet, afin d'améliorer la classe des artisans : Arthur C. Lessel, Halifax, 43; Est en faveur du contrat d'apprentissage pour le métier de peintre : P. F. Martin, Halifax, 144; Le système

d'apprentissage par contrat serait d'une grande utilité : Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; N'est pas en faveur du contrat d'apprentissage ; ses raisons : C. E. Pelton, Amherst, 393 ; John Sullivan, Halifax, 178 ; Il y aurait amélioration dans le métier de peintre si les apprentis étaient sous contrat : George Tanner, Halifax, 147 ; Thomas J. Walsh, Halifax, 123.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.—Les maisons de la compagnie sont pourvues d'une très bonne eau ; le même puits approvisionne plusieurs locataires : John McNeil, North-Sydney, 488 ; L'eau des puits des maisons de l'association générale des mines est pure : Alexandre McLellan, North-Sydney, 503.

ARBITRAGE.—Loi passée constituant un bureau d'arbitrage, les employés choisissent deux arbitres, la compagnie un, et ces trois arbitres en choisissent un quatrième : Robert Drummond, secrétaire-général de l'Association Provinciale des Ouvriers, Stellarton, 433 ; Serait en faveur de l'arbitrage en dernier ressort après avoir essayé de régler lui-même les difficultés ouvrières : Graham Fraser, gérant de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow, 463 ; Arbitrage proposé par les ouvriers pour régler une grève et refusé par les patrons : Robert Gray, Stellarton, 408 ; Une commission d'arbitres pour régler les différends entre patrons et ouvriers recommandée : Henry Harrison, maître-peintre, Halifax, 127 ; Préférerait l'arbitrage à tout autre moyen pour régler les différends entre les patrons et les employés : H. J. Ingram, Londonderry, 313 ; Préférerait un comité d'arbitres permanents nommés par le gouvernement : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Les peintres préfèrent l'arbitrage à tout autre moyen de régler les difficultés ouvrières : P. F. Martin, Halifax, 144 ; Aux mines : W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; Bonne loi d'arbitrage passée par la Chambre locale : Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Les charpentiers sont en faveur de l'arbitrage : Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; Résultats satisfaisants de l'arbitrage : Elisha Paul, Londonderry, 319 ; Mode d'arbitrage, etc. : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; R. H. Brown, North-Sydney, 493.

BALAIS.—N'emploie pas de femmes à la fabrication des balais ; son commerce se développe ; une petite quantité de balais fabriqués dans les pénitenciers d'Halifax et du Nouveau Brunswick a été vendue, mais n'a pas réalisé de profit ; cette industrie n'est pas rémunératrice dans les pénitenciers à cause de la difficulté de trouver un homme capable comme surintendant ; M. Neison & fils envoient ici une très petite quantité de balais fabriqués dans la Prison Centrale de Toronto ; importe le bois de Chicago : John Thompson, Halifax, 173 ; Cette industrie s'est développée considérablement depuis dix ans ; expédie des balais à Terre-Neuve et aux Antilles ; pas assez de capitaux pour donner à cette industrie tout le développement qu'elle pourrait atteindre ; les balais envoyés ici de la Prison Centrale de Toronto font une concurrence, sans laquelle il pourrait employer 50 ouvriers de plus : John De Young, Halifax, 175.

BANQUES.—L'intérêt des banques est à peu près le même qu'il y a dix ans ; émission de billets par les banques, etc. : J. C. Mackintosh, Halifax, 261 ; L'intérêt sur prêts pour bâtir est de cinq à cinq et demi pour cent : John Naylor, Halifax, 234.

BESTIAUX.—Il y a moins d'avantage à exporter les bestiaux d'Halifax que de Boston et Portland ; de plus le bétail de cette province supporte moins bien les fatigues de la traversée : G. P. Henry, Halifax, 171 ; La province de la

Nouvelle-Ecosse offre tous les avantages pour l'élevage des bestiaux : William Jackson, Halifax, 164 ; Il n'y a pas de pâturages convenables dans le comté de Pictou : Robert McNeil, New-Glasgow, 462.

BOIS.—Le prix du pin de bonne qualité augmente ; prix des différentes espèces de bois de charpente : John McInnes, Halifax, 22 ; La première qualité de bois pour la menuiserie est plus cher qu'il y a cinq ou dix ans : Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274.

BOULANGERS.—Lewis Archibald, Halifax, 212 ; Charles Beamish, Halifax, 200 ; Richard Berrigan, Halifax, 208 ; John Boardwell, Halifax, 209 ; James Byers, Halifax, 215 ; Joseph Conors, Halifax, 201 ; John Cudihee, Halifax, 216 ; James W. Floyd, Halifax, 216 ; Frank Hefler, Halifax, 215 ; John Hogan, Halifax, 205 ; Richard Hogan, Halifax, 203 ; Samuel McCarthy, Dartmouth, 198 ; James W. Moir, Halifax, 13 ; Henry Naylor, Halifax, 207 ; John O'Hearn, Halifax, 207 ; Philip Shears, Halifax, 205 ; Arthur Swan, Halifax, 210 ; Clarence Hamilton, New-Glasgow, 460.

BRIQUETEURS.—Voir les témoignages de William Birkenhead, Halifax, 218 ; S. M. Brookfield, Halifax, 106 ; John Cawsey, Halifax, 160.

BUREAU DES STATISTIQUES du travail et de l'industrie pour la Puissance.

Les peintres verraient avec faveur l'établissement d'un bureau de statistiques ouvrières : P. F. Martin, Halifax, 144 ; Avantage pour les ouvriers d'avoir des statistiques du travail : Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Alexandre Northrup, Halifax, 50.

CARRIÈRES.—Pierre à meules de moulins dans le comté de Pictou : Robert McNeil, New-Glasgow, 462.

CARROSSERIE ET CHARRONNAGE.—Exporte des voitures aux Antilles, à la Jamaïque, à Trinidad, aux Bermudes ; fabrique ses essieux ; importe le noyer de la Caroline du Nord, et se procure le chêne dans ce pays ; l'acier et le fer sont meilleur marché qu'il y a dix ans ; le noyer est bien plus cher parce qu'il devient rare ; emploie le vernis canadien pour polir ; on emploie le plomb de Brandram de préférence au plomb canadien : John De-Wolf, Halifax, 229 ; La meilleure qualité de bois pour ce métier est importée des Etats-Unis : Alexandre Hutt, Dartmouth, 188 ; Comparaison du coût et de la qualité des différents matériaux qui entrent dans la fabrication des voitures ; n'emploie pas de machines : A. Lamphier, Halifax, 226 ; Voir aussi le témoignage de Robert J. J. Carnell, Halifax, 236.

CHARBON DE TERRE.—Le creusement des canaux du Saint-Laurent à une profondeur de 14 pieds faciliterait beaucoup le commerce de charbon avec la Province d'Ontario : L'Hon. Hector LeBlanc, C. L., Halifax, 266 ; Détails sur le commerce de charbon à Halifax ; prix des différents charbons ; importations, etc. : M. R. Morrow, Halifax, 253 ; William Roche, Halifax, 256 ; Robert Stevenson, Londonderry, 309 ; Différence dans le prix du charbon fourni aux employés : Henry Rea, Springhill, 360.

CHARGEMENT DES VAISSEAUX.—Travail et gages des arrimeurs dans le port d'Halifax : George E. Francklyn, Halifax, 113 ; Injustice de la préférence donnée aux steamers sur les voiliers pour le chargement du charbon : L'Hon. Hector LeBlanc, C. L., Halifax, 266 ; Arrimage du charbon à fond de cale : Thomas Ling, Little Glace Bay, 566 ; Hugh McDonald, Little Glace Bay, 564.

• **CHARPENTIER ET MENUISIERS**.—Hugh McLeod, Londonderry, 281 ; A. M. Johnston, Londonderry, 304 ; John McInnes, Halifax, 22 ; George Clarke, Amherst, 391 ; Nathaniel Curry, Amherst, 368 ; F. McDonald, Amherst, 384 ; E. C. Pelton, Amherst, 393 ; James Brodie, Halifax, 35 ; S. M. Brookfield, Halifax, 106 ; Joseph Clarke, Halifax, 25 ; Alexandre Fraser, Halifax, 37 ; William Gibb, Halifax, 54 ; Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Michael McNeil, Halifax, 40 ; Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; Robert Toby, Halifax, 75.

• **CHATIMENTS CORPORELS**.—A la filature de coton d'Halifax : Edward Gilfoy, Halifax, 153 ; Un sous-contre-maître donne des coups de pieds aux garçons jusqu'à les faire pleurer : Mlle ***, Halifax, 241 ; Mlle ***, Halifax, 243 ; Mlle ***, 245 ; Dans les mines : William Hall, Springhill, 346.

• **CHAUSSURES** (fabriques de) :—George Evans, Amherst, 380 ; Rufus Hicks, Amherst, 387 ; Douglas McLeod, Amherst, 378 ; Andrew Mollinson, Amherst, 391 ; A. J. Munroe, Amherst, 389 ; Ivan Pipes, Amherst, 386 ; John Pipes, Amherst, 388 ; John Rosa, Amherst, 377 ; S. W. Steele, Amherst, 371 ; Clifford Tower, Amherst, 379 ; Robert Taylor, Halifax, 18.

• **COALITIONS** (*combines*).—Ce serait un avantage pour les patrons de s'organiser entre eux de la même manière que les employés et les hommes de profession : Henry Harrison, Halifax, 127 ; Il n'y a pas de coalition, ni de monopole dans le commerce de charbon à Halifax : M. R. Morrow, Halifax, 253 ; La raffinerie de sucre de la Nouvelle-Ecosse n'est pas dans la coalition des sucres : John Turnbull, Halifax, 12 ; Opinion sur les coalitions : Robert Taylor, Halifax, 18.

• **COMPÉTITION**.—Les charrons et les carrossiers de Dartmouth souffrent de la concurrence des carrossiers de l'Ouest : Alexandre Hutt, Dartmouth, 188 ; Des gens qui n'ont pas fait d'apprentissage font concurrence aux ouvriers peintres en travaillant à des prix réduits : William Johnston, Halifax, 142 ; P. F. Martin, Halifax, 144 ; George Tanner, Halifax, 147 ; Les cultivateurs et les pêcheurs font concurrence aux charpentiers durant la saison d'ouvrage : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; La compagnie demande des soumissions de partout, ce qui amène trop de gens qui viennent travailler à meilleur marché : Archibald McLellan, Stellarton, 436 ; Concurrence aux voiliers de la part des vaisseaux étrangers qui font leur ouvrage à bord : William Muir, Halifax, 219 ; Les maisons d'un autre genre de commerce font concurrence aux chapeliers en vendant des chapeaux : Thomas Scotland, Halifax, 10 ; Dans le commerce de chaussures : S. W. Steele, Amherst, 371 ; Robert Taylor, Halifax, 18 ; Dans l'industrie des drapiers : W. H. Gibson, Halifax, 7.

• **CONDITION MORALE DES FABRIQUES, ATELIERS, MINES, ETC.**

CHARPENTIER.—Amélioration de la condition des charpentiers dans les dix ou douze dernières années : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Ses hommes sont tous tempérants : John McInnes, Halifax, 22.

FILATURES DE COTON.—John Wyatt, Halifax, 88.

FONDERIES.—Les ouvriers sont plus assidus au travail ici que dans tout autre endroit où il a été : H. J. Ingram, Londonderry, 313.

MINES.—Ne pourrait désirer une meilleure classe d'hommes : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; Très bonne conduite des hommes en général : John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; La condition de la

population minière s'est améliorée depuis cinq ou six ans : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 570.

PÊCHEURS.—S. S. Forest, Halifax, 158.

CONDITION SANITAIRE.—

La condition sanitaire des fabriques pourrait être améliorée : durant les chaleurs l'eau n'est pas très bonne, et les cabinets d'aisances ne sont pas tenus dans un bon état : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; Les maisons louées aux mineurs par la compagnie de la mine Caledonia ne sont pas salubres : Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; Le manque de ventilation est le principal défaut des écoles : Alexandre McKay, Halifax, 99.

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Alexandre Reid, New-Glasgow, 471.

BOULANGERIES.—John Hogan, Halifax, 205 ; Samuel McCarthy, Dartmouth, 198 ; Philip Shears, Halifax, 205.

CHARPENTERS.—Ateliers non confortables l'hiver : Michael McNeil, Halifax, 40.

CORDERIE.—Les employés souffrent beaucoup de la poussière : John F. Stairs, Dartmouth, 190.

FILATURE DE COTON.—John McKay, Halifax, 155.

FORGES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Benjamin Humphrey, New-Glasgow, 473.

IMPRIMERIES.—Alexander Hodgson, Amherst, 179.

MACHINES (ateliers de).—W. W. Howell, Halifax, 58.

MAISONS DE LA COMPAGNIE DE GLACE BAY.—Ces maisons laissent à désirer sous le rapport sanitaire : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548.

MINES.—Murdock McLeod, Londonderry, 342.

RAFFINERIE DE SUCRE.—John Turnbull, Halifax, 12.

VERRERIES.—La condition sanitaire à la verrerie de la Nouvelle-Écosse n'est pas des meilleures : William German, New-Glasgow, 476.

CONSTRUCTION DES BATIMENTS.—La construction des bâtiments diminue : Thomas Forhan, Halifax, 170 ; Il ne se construit pas de navires maintenant : Michael O'Brien, Halifax, 128.

CONSTRUCTION (société de).—Mode de prêts et remboursement : James Shrum, Dartmouth, 278 ; Charles Longard, Halifax, 29.

COOPÉRATION.—Magasin coopératif aux mines de Sydney, Cap-Breton. Ce magasin existe depuis 21 ans ; le fonds appartient entièrement aux mineurs ; vend au comptant ; les actionnaires ont droit d'acheter à crédit jusqu'à concurrence du montant de leur capital ; ne sont admis comme actionnaires que ceux qui ont un bon caractère ; capital limité à \$40,000, par l'acte de la Législature : Cornelius Donahoe, Sydney, Cap-Breton, 507 ; Un magasin coopératif serait avantageux pour les mineurs, mais tant qu'ils ne le comprendront pas, ils n'entreront pas dans une telle entreprise : William Hall, Springhill, 346 ; Impossible aux hommes de prendre des parts dans le capital-actions, parce que le prix est en trop élevé : Rufus Hicks, Amherst, 387 ; La Société de Construction de la Nouvelle-Écosse est une société coopérative de prêts ; détails sur son fonctionnement et ses résultats : Charles Longard Halifax, 29. Magasin coopératif très prospère à la mine Interna-

tionale ; en a favorisé l'établissement de toutes ses forces pour l'avantage des hommes : John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; Les pêcheurs entrent en part dans les profits de leur pêche : A. N. Whitman, Halifax, 165.

◊CORDE MÉTALLIQUE.—Comparaison du prix et de la qualité de la corde canadienne avec la corde américaine : Patrick Doyle, Halifax, 270.

◊CORDONNIERS ET EMPLOYÉS.—Voir à l'item CHAUSSURES.

◊COUT DE LA VIE.—Comparaison entre Amherst et Halifax : Nathaniel Curry, Amherst, 368 ; Comparaison entre Reading et Londonderry : James Davis, Londonderry, 296 ; La vie coûte plus cher à Londonderry qu'à Halifax, Truro ou Amherst : Alexandre Ferguson, Londonderry, 336 ; Les dépenses actuelles pour soutenir une famille sont plus fortes de trois piastres par semaine qu'il y a dix ou quinze ans : Alexandre Fraser, Halifax, 37 ; Pense que la vie coûte plus cher à Amherst qu'à Halifax : J. J. Furlong, Amherst, 392 ; La vie coûte plus cher à Halifax qu'en Angleterre, mais les gages sont plus élevés : William Good, Halifax, 95 ; Comparaison des prix de la farine, du lard, sucre et autres articles de consommation ordinaire, de 1877 et 1882, avec ceux de 1887 : John Gorham, de la maison J. S. McLean & Cie, Halifax, 257 ; Comparaison du coût de la vie en Angleterre et à Londonderry : George Gough, Londonderry, 232 ; La pension coûte plus cher à Londonderry qu'ailleurs : A. M. Johnston, Londonderry, 304 ; La vie coûte plus cher à Stellarton qu'à Halifax : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Le coût de la vie a beaucoup augmenté depuis sept ou huit ans : Thomas Kennedy, Halifax, 140 ; Comparaison du coût de la vie en Angleterre et à Halifax : John Kniveton, Halifax, 91 ; Coût de la vie légèrement augmenté depuis vingt cinq ans : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; La vie coûte moins cher à Truro qu'à Amherst : F. McDonald, Amherst, 384 ; Estimation des dépenses d'une famille de mineur : Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 558 ; La viande, le lait et les pommes de terre se vendent plus cher qu'il y a sept ou huit ans : Michael McNeil, Halifax, 40 ; La vie coûte moins cher à Halifax qu'à Dublin, Liverpool et Manchester : P. F. Martin, Halifax, 144 ; Comparaison des prix du charbon il y a six ans et aujourd'hui : M. R. Morrow, Halifax, 253 ; La vie coûte moins cher qu'il y a huit ans : John Naylor, Halifax, 234 ; La vie et les loyers coûtent plus cher qu'il y a dix ans : Alexander Northrup, Halifax, 50 ; Les effets nécessaires à la vie coûtent 20 à 25 pour cent meilleur marché qu'il y a dix ans : Michael O'Brien, Halifax, 128 ; Prix des aliments : Elisha Paul, Londonderry, 319 ; Prix des aliments et du charbon : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; Henry Rea, Springhill, 360 ; Prix de la pension : Alexandre Reid, New Glasgow, 471 ; Coût de la vie comparé en Ecosse et à Springhill : Charles Runney, Springhill, 339 ; La vie coûte moins cher qu'à Pittsburg : Andrew Walker, New Glasgow, 439 ; Coût de la vie comparé à Amherst et à Memramcook : Mack White, Amherst, 381

◊CRÉDIT.—L'on devrait abandonner tout à fait le système d'avancer à crédit parce que c'est un système pernicieux : Whidden Graham, New Glasgow 481 ; Le système de crédit tend à développer des habitudes d'insouciance : John McCormac, North Sydney, Cap Breton, 519 ; A constaté qu'on peut toujours acheter meilleur marché au comptant qu'à crédit : Alexandre McLellan, North Sydney, 503 ; Le système de crédit est un désavantage pour les ouvriers : A. McQuinn, North Sydney, 516 ; W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; Edward Wilkinson, Stellarton, 437.

DANGER QUI RESULTE DE L'EMPLOI DES MACHINES.—

BOULANGERIES.—Joseph Larkins, Halifax, 209.

MINES.—Il y a danger pour les mineurs à monter et descendre dans les fourgons actuels : Andrew Scott, Springhill, 344.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.—Lumière électrique vs. gaz ; comparaison du prix de la lumière électrique à Halifax et aux États-Unis ; les lampes faites à Ontario pas aussi bonnes que les lampes américaines ; réseau de la compagnie "Chandler" : W. B. McSweeney, Halifax, 110 ; Difficultés qu'il y aurait à éclairer les mines à l'électricité : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; R. H. Brown, North Sydney, 413.

ÉDUCATION.—Il existe une loi concernant l'éducation obligatoire, dont la mise en force est facultative ; les parents indifférents à ce sujet : Whidden Graham, New Glasgow, 481 ; L'éducation moyenne des enfants qu'il emploie est généralement assez bonne : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; Le métier de charpentier demande plus d'instruction qu'un autre : E. C. Pelton, Amherst, 393.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.—Il y a une bibliothèque publique gratuite à Halifax, où les ouvriers pourraient s'instruire, si les heures de travail étaient moins longues : Alexandre Northrup, Halifax, 50.

ÉCOLE DE DESSIN.—Avantages de cette école pour les apprentis charpentiers : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Le gouvernement et le conseil de ville accordent respectivement un subside de \$800 et \$3000 à cette école ; nombre d'élèves qui la fréquentent : Alexandre McKay, Halifax, 99.

ÉCOLE DU SOIR.—Pour les apprentis : A. G. Munroe, Amherst, 389.

ÉCOLES PUBLIQUES.—Chaque mineur est obligé de payer une piastre pour l'entretien de ces écoles : H. S. Poole, Stellarton, 420

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.—Aucune école ne donne un enseignement technique, excepté l'école des arts et de dessin ; partisan d'écoles spéciales pour chaque métier : Alexandre McKay, Halifax, 99 ; Serait en faveur d'un système d'éducation qui introduirait l'étude du dessin, etc., dans l'enseignement des écoles communes : E. C. Pelton, Amherst, 393.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE.—Il y a une loi pour imposer l'instruction obligatoire, dont la mise en force est facultative ; cette loi n'est pas généralement appliquée : Alexandre McKay, Halifax, 99 ; Robert Motton, Halifax, 221.

LIVRES D'ÉCOLES.—Ces livres ne sont pas publiés dans la Province, vu la demande insuffisante pour être profitable ; les instituteurs libres de vendre des livres d'école à leurs élèves : Alexandre McKay, Halifax, 99 ; Livres d'écoles publiés en Angleterre, contenant des écrits sur le Canada par des littérateurs canadiens : Andrew McKinlay, Halifax, 258.

MINEURS.—L'instruction chez les mineurs a fait des progrès durant les dernières années : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548.

ÉGOUTS.—Les principaux égouts sont faits en briques et en pierre sur fonds de béton, dans la cité d'Halifax : E. H. Keating, Halifax, 116.

ÉLECTRICIENS.—W. B. McSweeney, secrétaire de la compagnie d'éclairage électrique "Chandler," Halifax, 110.

ÉLEVAGE.—Il y a besoin de changer les reproducteurs pour améliorer la race des chevaux ; l'élevage des bêtes à cornes fait des progrès : William Jackson,

Halifax, 164 ; Il y a beaucoup d'émulation dans le comté de Pictou au sujet de l'amélioration du bétail ; le bétail amélioré demande trop d'alimentation en hiver, et il n'y a pas de pâturages en été : Robert McNeil, New Glasgow, 462 ; L'élevage des chevaux de trait donnerait plus de profit : Thomas Spelman, Halifax, 199 ; Amélioration dans l'élevage ; société agricole ; chevaux de cavalerie et de trait ; Jerseys, Durhams, moutons, etc. : Henry Townsend New Glasgow, 449.

ENCANTEURS :—James Shand, Halifax, 272.

ÉPARGNES.—Ouvriers qui sont propriétaires de leurs maisons, achetées avec leurs salaires : Nathaniel Curry, Amherst, 368 ; John Davidson, New-Glasgow, 474 ; James Dempster, Halifax, 61 ; Un contre-maitre a économisé \$1,400 en six ans ; John DeWolf, Halifax, 229 ; Les mineurs déposent leurs économies à la caisse d'épargnes du gouvernement : Cornelius Donahoe, Sydney, 507 ; Connaît quelques ouvriers de la verrerie de la Nouvelle-Ecosse qui ont fait des épargnes et les ont déposées à la banque : William German, New-Glasgow, 476 ; L'ouvrier qui gagne six ou sept piastres par semaine n'a aucune épargne à placer dans une industrie : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; Des ouvriers boulangers ont acheté des immeubles avec leurs épargnes : Howard H. Hamilton, Pictou, 455 ; Un assez grand nombre de mineurs s'achètent des propriétés avec leurs épargnes : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; Un employé dans une manufacture de chaussures s'achète une maison : Rufus Hicks, Amherst, 387 ; S'est acheté une maison avec ses gages : Benjamin Humphrey, chauffeur, aux forges de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow, 473 ; Bon nombre de mineurs possèdent leurs habitations : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Plusieurs ouvriers font des placements à la Société de Construction de la Nouvelle-Ecosse : Charles Longard, Halifax, 29 ; Des tanneurs ont fait des économies : A. C. McDonald, New-Glasgow, 458 ; Un arremeur de charbon qui s'est acheté une maison avec ses économies de trois ans : Hugh McDonald, Glace Bay, 564 ; Des journalistes mettent de l'argent de côté : John McDonald, Halifax, 220 ; Plusieurs mineurs ont acheté leur maison avec leurs épargnes : Alex. McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; Un lamineur fait des économies : Thomas McKay, New Glasgow, 468 ; Deux ouvriers tabaconistes sont propriétaires de maisons et ont de l'argent en banque : Maxwell McKenna, Pictou, 457 ; Plusieurs ouvriers de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse sont propriétaires et ont de l'argent dans les caisses d'épargnes : Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466 ; Beaucoup d'employés à la mine Internationale sont propriétaires : John McLennan, Little Glace Bay, 571 ; Un tailleur de cuir qui met un peu d'argent de côté sur ses gages : Douglas McLeod, Amherst, 378 ; Un charpentier est propriétaire au moyen de ses économies de dix ans : Hugh McLeod, Londonderry, 281 ; Très peu de mineurs sont propriétaires ou ont de l'argent en banque : John McNeil North-Sydney, 488 ; Croit que les ouvriers font des dépôts aux caisses d'épargnes : J. C. Mackintosh, Halifax, 261 ; Il y a des peintres qui sont propriétaires : P. F. Martin, Halifax, 144 ; A acquis quelques propriétés depuis qu'il est à l'emploi de la corporation : Edward E. M. Morrison, Halifax, 232 ; Possède une propriété qu'il a payée en moins de dix ans avec ses gages : Alexander W. Murray, Amherst, 395 ; Un charpentier qui vaut quatre à cinq mille piastres, un autre huit mille piastres, un autre dix à vingt mille piastres, le tout épargné sur les gages : Michael O'Brien, Halifax, 128 ; Bon nombre de mineurs sont propriétaires : Elisha Paul, Londonderry, 319 ; Epargne un peu sur ses gages ; John Pipes, Amherst, 388 ; Quelques mineurs se sont construits des maisons ou ont placé de l'argent dans les caisses d'épar-

gnes : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; Bon nombre de mineurs sont propriétaires : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 543 ; Fondeurs et mécaniciens qui sont propriétaires : F. B. Robb, Amherst, 381 ; Mineurs qui font des épargnes sur leurs gages : Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; Un forgeron qui s'est bâti une maison sur ses gages : James Sinclair, New-Glasgow, 478 ; Cordonniers propriétaires : S. W. Steele, Amherst, 371 ; Un mineur qui s'est acheté une propriété sur ses gages : Philip White, Springhill, 341.

ÉPICIERS. — Voir les témoignages de John Gorham, Halifax, 257 ; Clarence B. McDougall, Halifax, 224.

ÉTRANGERS.—Ouvriers engagés à l'étranger et importés au Canada.

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Graham Fraser, New-Glasgow, 463.

BRIQUETEURS :—William Birkenhead, Halifax, 218.

FILATURE DE COTON :—William Good, Halifax, 95 ; John Kniveton, Halifax, 91.

LAMINEURS :—H. J. Ingram, Londonderry, 313.

MINEURS :—Robert Gray, Stellarton, 408 ; H. S. Poole, Stellarton, 420.

EXPLOITATION DES MINES.—Dans la Nouvelle-Ecosse tout individu peut obtenir une licence pour un terrain ne dépassant pas une superficie de 100 acres, etc. : Edwin Gilpin, inspecteur des mines, Halifax, 106 ; La construction d'un chemin de fer à la mine Louisbourg donnerait une plus grande facilité pour l'exploitation de cette mine : F. C. Kimber, Little Glace Bay, 569 ; Fonctionnement de la mine de fer de Londonderry : Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Importance et fonctionnement des mines Acadia : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; La construction d'un chemin de fer au port de Louisbourg : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 570 ; prix du charbon, expédition, combustion spontanée, etc. : William Roche, Halifax, 256 ; Exploitation des mines en Angleterre : Edward Wilkinson, Stellarton, 437.

EXPORTATION.—

ANIMAUX DE BOUCHERIE :—Charles G. Creelman, Halifax, 109. G. P. Henry, Halifax, 171 ; Henry Townsend, New-Glasgow, 449.

BALAIS :—John DeYoung, Halifax, 175.

CHAUSSURES.—Exporte des chaussures aux Bermudes : Robert Taylor, Halifax, 18.

CORDE A RELIURE.—Exporte aux Etats-Unis : John F. Stairs, Dartmouth, 190.

ESSIEUX EN CHÊNE :—John DeWolf, Halifax, 229.

MEULES DE MOULINS :—Robert McNeil, New-Glasgow, 462.

PATINS.—Exporte en Russie, en France, au Japon, et dans tous les pays d'Europe : Alfred Smallwood, Dartmouth, 185.

POISSON.—Une grande quantité de poisson s'exporte aux Antilles par steamers ; ce moyen de transport est préférable pour les consommateurs, quoique le fret soit plus élevé : Lévi Hart, Halifax, 161 ; Walter C. Boak, Halifax, 167 ; Michael Carney, Halifax, 161 ; A. N. Whitman, Halifax, 165.

FARINE. — Comparaison de la qualité et du prix de la fleur, dix ans passés, en 1882, en 1887 et aujourd'hui ; J. A. Chipman, Halifax, 265.

FOLIE.—Causes diverses de la folie ; moyen préventif ; proportion égale dans toutes les classes de la société ; formalités pour l'admission des patients ; proportion des guérisons, etc. : Dr. Reid, surintendant de l'asile "Mount Hope", Dartmouth, 180.

FONDEURS.—Voir les témoignages de Rufus Byers, Halifax, 5 ; Francis Mumford, Halifax, 183 ; John Bates, Londonderry, 294 ; John Butler, Londonderry, 306 ; George Cameron, Londonderry, 300 ; Arthur Cozener, Londonderry, 299 ; James Cockell, Londonderry, 311 ; James Davis, Londonderry, 296 ; Murdock Gillis, Londonderry, 311 ; George Gough, Londonderry, 282 ; H. J. Ingram, Londonderry, 313 ; William Jones, Londonderry, 305 ; J. W. Morrison, Londonderry, 315 ; Archibald Muir, Londonderry, 285 ; J. Turner, Londonderry, 317.

FORGERONS. — Voir les témoignages de Graham Fraser, New-Glasgow, 463 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445 ; James Sinclair, New-Glasgow, 478.

FRAIS JUDICIAIRES. — Pour la collection des petites dettes : Robert Motton, magistrat stipendiaire, Halifax, 221.

GAGES. — Il devrait y avoir une convention entre les patrons et les employés pour régler une échelle des gages : Henry Harrison, Halifax, 127 ; Les gages des ouvriers ont augmenté de 20 pour cent dans les cinq dernières années : Nathaniel Curry, Amherst, 368 ; Les gages sont plus bas à Londonderry qu'à Reading, Pittsburg et Philadelphie : James Davis, Londonderry, 296 ; Les gages ont augmenté un peu depuis dix ans : John DeWolf, Halifax, 229 ; Différence entre les gages d'Halifax et ceux de Boston pour les tailleurs de pierre : Edouard Finnigan, Halifax, 251 ; Comparaison entre les gages des pêcheurs à Halifax et ceux des Etats-Unis : S. S. Forrest, Halifax, 158.

ACIÈRIE : — Graham Fraser, New-Glasgow, 463 ; John Fraser, New-Glasgow, 480 ; Thomas McKay, New-Glasgow, 468 ; Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466 ; Alexandre Reid, New-Glasgow, 471 ; Hervey Torey, New-Glasgow, 460.

ARRIMEURS :—George E. Francklyn, Halifax, 113 ; Thomas Ling, Little Glace Bay, 566.

BALAIS :—VOIR FABRICANTS DE BALAIS.

BOUILLOIRES :—Nathaniel Evans, Dartmouth, 183 ; John Patterson, Halifax, 169 ; John Busby, New-Glasgow, 477 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

BOULANGERS :—James Floyd, Halifax, 216 ; Howard H. Hamilton, Pictou, 455 ; John Hogan, Halifax, 205 ; Richard Hogan, Halifax, 203 ; Samuel McCarthy, Dartmouth, 198 ; James W. Moir, Halifax, 13 ; Henry Naylor, Halifax 207 ; John O'Hearn, Halifax, 207 ; Philip Shears, Halifax, 205 ; Arthur Swan, Halifax, 210 ; Lewis Archibald, Halifax, 212 ; Charles Beamish, Halifax, 200 ; Richard Berrigan, Halifax, 208 ; Joseph Connors, Halifax, 201.

BRASSEURS ET MALTEURS :—George W. C. Oland, Dartmouth, 186 ; John C. O'Mullin, Halifax, 223.

BRIQUETEURS :—William Birkenhead, Halifax, 218 ; John Cawsey, Halifax, 16 ; Alexander Fraser, Halifax, 37 ; John McDonald, Halifax, 22C.

CALFATS :—Patrick Doyle, Halifax, 270 ; Michael O'Brien, Halifax, 128.

CHARPENTIERS :—Patrick Doyle, Halifax, 270 ; Alexandre Fraser, Halifax, 37 ; William Gibbs, Halifax, 54 ; A. M. Johnston, Londonderry, 304 ; Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; F. McDonald, Amherst, 384 ; John McInnes, Halifax, 22 ; Hugh McLeod, Londonderry, 281 ; Michael McNeil, Halifax, 40 ; Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; E. C. Pelton, Amherst, 393 ; Robert Toby, Halifax, 75.

CHARPENTIERS DE NAVIRES :—Michael O'Brien, Halifax, 128.

CHARRONS ET CARROSSIERS.—John DeWolf, Halifax, 229 ; Alexandre Hutt, Dartmouth, 188 ; A. Lamphier, Halifax, 226.

CHAUSSURES (manufactures de) :—Rufus Hicks, Amherst, 387 ; Douglas McLeod, Amherst, 378 ; A. J. Munroe, Amherst, 389 ; Ivan Pipes, Amherst, 386 ; John Pipes, Amherst, 388 ; John Ross, Amherst, 377 ; S. W. Steele, Amherst, 371 ; Robert Taylor, Halifax, 18 ; Clifford Tower, Amherst, 379 ; Andrew Mollinson, Amherst, 391.

COCHERS, sur les chars urbains :—J. F. Van de Venter, Halifax, 33.

CONDUCTEURS D'ATTELAGE :—A la corderie de Dartmouth : James Shrum, Dartmouth, 278 ; Aux mines : William Terrance, Springhill, 358.

CONSTRUCTEURS :—Nathaniel Curry, Amherst, 368.

CORDIERS :—Havelock Gates, Halifax, 279 ; Judson Gates, Halifax, 280 ; John F. Stairs, Dartmouth, 190 ; Charles Waterfield, Dartmouth, 276.

DISTILLERIES :—William Gorden, Halifax, 225.

ELECTRICIENS.—W. B. McSweeney, Halifax, 110.

ÉPICERIES :—salaires des commis : Clarence B. McDougall, Halifax, 224.

FABRICANTS DE BALAIS :—John Thompson, Halifax, 173 ; John DeYoung, Halifax, 175.

FERBLANTIERS :—G. J. K. Russell, Dartmouth, 187 ; Rufus Byers, Halifax, 5 ; S. S. Forrest, Halifax, 158.

FILATURE DE COTON :—William Good, Halifax, 95 ; Mademoiselle * * *, Halifax, 238 ; Mademoiselle * * *, Halifax, 241 ; Patrick Jones, Halifax, 157 ; John Killeen, Halifax, 148 ; John Kniveton, Halifax, 91 ; George Lowner, Halifax, 248 ; William Nightingale, Halifax, 157 ; Alonzo Rafter, Halifax, 150 ; Patrick Tummings, Halifax, 155 ; Thomas Watson, Halifax, 152 ; John Wyatt, Halifax, 88.

FONDERIES :—James Davis, Londonderry, 296 ; George Gough, Londonderry, 282 ; H. J. Ingram, Londonderry, 313 ; William Jones, Londonderry, 305 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445 ; F. B. Robb, Amherst, 381 ; J. Turner, Londonderry, 317 ; Rufus Byers, Halifax, 5.

FORGERONS :—John DeWolf, Halifax, 229 ; Alexandre Hutt, Dartmouth, 188 ; James Sinclair, New-Glasgow, 478 ; A. Lamphier, Halifax, 226.

IMPRIMEURS :—Thomas Honey, Halifax, 138 ; Ira Ferguson, Halifax, 175 ; John Sullivan, Amherst, 178 ; Alexandre Hodgson, Amherst, 179.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES :—Dr Reid, Dartmouth, 180.

INGÉNIEURS :—William Gorden, Halifax, 225.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES :—Alexandre McKay, Halifax, 99.

JOURNALIERS :—Aide-maçons : Aaron Sinfield, Halifax, 73. Aide-Peintres : John DeWolf, Halifax, 229. Aide-charpentiers : John McLunes, Halifax, 22. Aide-Plâtriers : Aaron Sinfield, Halifax, 73. Manœuvres de déchargement : Mack White, Amherst, 381. Journaliers à l'emploi de la Corporation d'Halifax : Edward E. M. Morrison, Halifax, 232.

LAINAGES (manufacture de) :—Peter Graham, New-Glasgow, 447.

LAMINEURS :—J. W. Morrison, Londonderry, 315.

LATTEURS :—Aaron Sinfield, Halifax 73 ; Nicolas Cahill, Halifax, 252.

MAÇONS :—Aaron Sinfield, Halifax, 73.

MATELOTS :—Les gages sont à peu près les mêmes qu'en 1877 : Patrick Doyle, Halifax, 270.

MÉCANICIENS :—W. W. Howell, Halifax, 58 ; William Moir, Halifax, 60 ; Francis Mumford, Dartmouth, 183 ; J. F. Porter, Amherst, 365 ; David Reay ; nolds, New-Glasgow, 469 ; F. B. Robb, Amherst, 381.

MENUISIERS :—Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274 ; James Dempster, Halifax, 61 ; Alexandre W. Murray, Amherst, 395.

MEUBLIERS :—G. M. Dole, Amherst, 386.

MINES D'OR :—Edwin Gilpin, Halifax, 106.

MINEURS :—John McNeil, North Sydney, 488 ; Alexander Morrison, North Sydney, 518 ; W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Elisha Paul, Londonderry, 319 ; John Peck, North Sydney, 501 ; H. S. Poole, Stellarton, 420 ; Henry Rea, Springhill, 360 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; William Rees, Springhill, 327 ; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548 ; Andrew Scott, Springhill, 344 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; Mark Conway, Springhill, 363 ; Alexandre Ferguson, Londonderry, 336 ; Maurice Johnston, Stellarton, 296 ; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Alex. McGillivray, Little Glace Bay, 529 ; Alexander McLellan, North Sydney, 503.

MOULINS A SCIE :—Edward Curran, Amherst, 376.

PALEFRENIERS :—William H. Green, Dartmouth, 195 ; Thomas Spelman Halifax, 199 ; J. F. Van de Venter, Halifax, 33.

PATINS (fabricant de) :—Alfred Smallwood, Dartmouth, 175.

PÂTISSIERS :—James Floyd, Halifax, 216 ; John Boardwell, Halifax, 209.

PÊCHEURS :—Employés à la pêche au homard : S. S. Forrest, Halifax, 58 ; L'Hon. Hector LeBlanc, C. L., Halifax, 266.

PEINTRES :—Henry Harrison, Halifax, 127 ; William Johnston, Halifax, 142 ; Thomas Kennedy, Halifax, 140 ; Andrew McAinsh, Halifax, 139 ; P. F. Martin, Halifax, 144 ; George Tanner, Halifax, 147 ; Thomas J. Walsh, Halifax, 123.

PEINTRES DE VOITURES :—John DeWolf, Halifax, 229 ; A. Lamphier, Halifax, 226.

PELLETIERS :—Thomas Scotland, Halifax, 10.

PLATRIERS :—Aaron Sinfield, Halifax, 73.

PLOMBIERS :—Thomas J. Power, Halifax, 11.

POLICE (hommes de) :—Garrett Cotter, Halifax, 268.

POMPIERS :—Thomas Spelman, Halifax, 199.

POUDRE (fabricants de) :—C. J. Wylde, Halifax, 17.

PRESSEURS :—Frédéric Murphy, Halifax, 50 ; Joseph Tanner, Halifax, 55.

RAFFINERIE DE SUCRE :—John Turnbull, Halifax, 12.

RELIEURS :—Andrew McKinlay, Halifax, 258.

SAVONNIERS :—J. W. Allison, Dartmouth, 193.

TABAC (manufactures de) :—Maxwell McKenna, Pictou, 457 ; Frank Shears, Halifax, 79 ; John Sutherland, Halifax, 86 ; Thomas Baker, Halifax,

82 ; Henry R. Bonn, Halifax, 22 ; Daniel Burgess, Halifax, 84 ; John Carroll, Halifax, 77 ; James Conors, Halifax, 76 ; Daniel Harshman, Halifax, 83 ; Patrick McDonald, Halifax, 77 ; Frank Shears, Halifax, 79.

TAILLEURS :—W. H. Gibson, Halifax, 7 ; Frédéric Murphy, Halifax, 50 ; Albert Tanner, Halifax, 48 ; W. Y. Clayton, Halifax, 1.

TAILLEURS DE PIERRE :—Edward Finnigan, Halifax, 251.

TANNEURS :—A. C. McDonald, New-Glasgow, 458 ; C. R. S. Casey, Amherst, 374.

TÉLÉPHONISTES :—J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

TENEURS DE LIVRES :—Clarence B. McDougall, Halifax, 224.

TONNELIERS :—Norman Hayes, Halifax, 62 ; John Turnbull, Halifax, 12 ; C. J. Wyldé, Halifax, 17 ; William Gorden, Halifax, 225.

TOURNEURS :—J. J. Furlong, Amherst, 392.

VERRERIES :—John Davidson, New-Glasgow, 474 ; William German, New-Glasgow, 476 ; Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

VOILIERS :—Thomas Forhan, Halifax, 170 ; William Muir, Halifax, 219.

INSPECTION.—

DES BATISSES :—Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; Frank Shears, Halifax, 79 ; William Slade, Halifax, 81.

DES BOUILLOIRES :—Grand besoin d'un inspecteur des bouilloires employées sur terre : John Patterson, Halifax, 169 ; John Butler, Londonderry, 306.

DES LICENCES :—John Mackasey, Halifax, 132.

DES MINES :—Archibald Muir, Londonderry, 285 ; Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; William Rees, Springhill, 327 ; Robert Stevenson, Londonderry, 309 ; Edwin Gilpin, Halifax, 106 ; John McNeil, North Sydney, 488.

DU PAIN :—James W. Moir, Halifax, 13.

SANITAIRE :—Cette partie du service fort négligée : Neil A. Nickerson, Stellarton, 414 ; Inspection des logements à Halifax : Frank Shears, Halifax, 79 ; William Slade, Halifax, 81 ; A North Sydney : Henry Sutherland, North Sydney, 515 ; Aux mines de Drummond : Maurice Johnston, Stellarton, 396.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.—Leur éducation, leurs salaires, suivant leurs différents degrés, etc. : Alexandre McKay, Halifax, 99.

IVROGNERIE.—La nouvelle loi et les sociétés de tempérance ont fait diminuer l'ivrognerie : G. Cotter, Halifax, 268 ; Les jeunes garçons s'adonnent à l'ivrognerie : Malcolm Ferguson, Sydney, Cap Breton, 520 ; La boisson est un des trois ennemis de la classe ouvrière : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; Boulangers qui perdent leur emploi par l'ivrognerie : Richard Hogan, Halifax, 203 ; Il y a très peu d'ivrognerie à Dartmouth : Alexandre Hutt, Dartmouth, 188 ; Des ivrognes d'habitude ont été guéris par leur affiliation à une Union ouvrière : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; L'ivrognerie diminue : système de licences, moyen de prévention ; la loi Scott n'est que du charlatanisme : A. McQuinn, North Sydney, 516 ; La diminution du nombre des licences ne diminue pas le nombre des ivrognes, parce que ceux-ci savent toujours trouver les endroits où ils peuvent boire : John Mackasey, Halifax,

132; Quelques mineurs s'enivrent le jour de paye : John Peck, North Sydney, 501; Ivrognerie chez quelques jeunes gens employés aux mines : H. S. Poole, Stellarton, 420; Chez les souffleurs de verre : Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

LANGAGE GROSSIER.—Les contre-maitres se sont servis d'un langage grossier, surtout envers les enfants, à la filature de coton d'Halifax : Mademoiselle ***, Halifax, 241; Langage grossier et jurements d'un sous contre-maitre, à la même filature : Mademoiselle ***, Halifax, 241; Mademoiselle ***, 245; Jurements d'un préposé au chemin dans une mine : William Terrance, Springhill, 358.

LÉGISLATION.—Ne croit pas qu'il faille jamais recourir à une législation qui favorise une classe de la société plus qu'une autre; les ouvriers n'ont aucun droit contre les autres classes de la société : Whidden Graham, New-Glasgow, 481.

LICENCES.—Nombre des licences diminué de 190 à 50 ou 60 par l'application de la nouvelle loi : G. Cotter, Halifax, 268; L'augmentation du prix des licences moyen de diminuer l'ivrognerie : A. McQuinn, North Sydney, 516; Le nombre des licences est diminué de moitié depuis la passation de la loi des licences en 1886 : John MacKasey, Halifax, 132; Serait en faveur d'une loi prohibant la vente des boissons dans un rayon de trois à cinq milles de la mine : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548.

LICENCES D'ENCANTEUR.—Une licence d'encanteur, à Halifax, coûte \$80 : James Shand, Halifax, 272.

LIEUX D'AISANCES.—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Henry Torey, New-Glasgow, 460.

BOULANGERIES.—Howard H. Hamilton, New-Glasgow, 455; N'a pas de cabinets séparés dans son établissement pour les hommes et les femmes : James W. Moir, Halifax, 13.

CHARPENTIERS (ateliers de):—Alexandre Fraser, Halifax, 37; Michael McNeil, Halifax, 40.

CHAUSSURES(manufactures de):—Cabinets d'aisances complètement séparés pour les deux sexes : Robert Taylor, Halifax, 18; S. W. Steele, Amherst, 371.

CORDERIE.—Cabinets d'aisances séparés pour les femmes : John F. Stairs, Dartmouth, 190; Charles Waterfield, Dartmouth, 276; Havelock Gates, Halifax, 279.

FILATURES DE COTON.—Lieux d'aisances séparés pour les deux sexes : George Lowner, Halifax, 248; Alonzo Rafter, Halifax, 150; John Wyatt, Halifax, 88; Joseph Clarke, Halifax, 25.

FONDERIES.—Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

LAINAGES(fabrique de):—Peter Graham, New-Glasgow, 447.

MACHINES(atelier de):—W. W. Howell, Halifax, 53.

MINES.—Pas de lieux d'aisances dans les mines de charbon : William Rees, Springhill, 327.

TABAC (manufactures de):—Lieux d'aisances séparés pour hommes et

femmes : Patrick McDonald, Halifax, 77 ; John Sutherland, Halifax, 86 ; Henry R. Bonn, Halifax, 22 ; Bon^ccabinet d'aisances en dehors : Maxwell McKenna, Pictou, 457.

TAILLEURS (ateliers de) :—Cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes : Joseph Tanner, Halifax, 55 ; W. Y. Clayton, Halifax, 1 ; W. H. Gibson, Halifax, 7.

TANNERIES :—Lieux d'aisances en dehors : A. C. McDonald, New-Glasgow, 458.

TÉLÉPHONE (bureau de la Cie. du) :—Cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes : J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

VERRERIE :—Andrew Walker, New-Glasgow, 439 ; George Beattie, New-Glasgow, 473.

LIVRES.—Commerce des livres d'école ; ces livres ne peuvent pas être imprimés aussi bien ni à aussi bon marché qu'en Ecosse : Andrew McKinlay, Halifax, 258 ; Voir aussi à l'item ÉDUCATION.

LOGEMENTS.—Maisons possédées par la compagnie de charbon de Sydney et Louisbourg et louées aux mineurs : F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Il n'y a pas de maisons d'artisans à des prix raisonnables à Halifax : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Description des logements des mineurs : Alexandre McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; Alexandre McLellan, North-Sydney, 503 ; John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; John McNeil, North-Sydney, 488 ; En général les maisons d'habitations ne sont pas dans une bonne condition : Michael McNeil, Halifax, 40 ; Maisons de la compagnie louées aux employés : Archibald Muir, Londonderry, 285 ; Neal H. Nickerson, Stellarton, 414 ; Elisha Paul, Londonderry, 319 ; H. S. Poole, Stellarton, 420 ; William Rees, Springhill, 327 ; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548 ; Andrew Scott, Springhill, 344 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; Description des maisons d'habitation à Halifax : Michael O'Brien, Halifax, 128 ; Frank Shears, Halifax, 79 ; George Tanner, Halifax, 147.

LOI.—Le droit de saisie devrait être aboli ; est en faveur de l'abolition de toute loi pour le recouvrement des dettes : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; Une loi devrait être adoptée à l'effet d'interdire l'emploi de jeunes enfants au-dessous de douze ans : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; On devrait passer une loi pour interdire l'importation d'ouvriers étrangers sous engagement : Robert Gray, Stellarton, 408 ; Il devrait y avoir une loi garantissant les gages des mineurs : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Il n'y a pas de loi concernant l'emploi des enfants dans les mines : Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Loi des licences à Halifax : John Mackasey, Halifax, 132 ; Loi assurant les gages des ouvriers travaillant à une nouvelle bâtisse ; collection des petites dettes, saisies, exécutions, éjection, loi d'éducation, etc. : Robert Motton, Halifax, 221 ; Loi des mines imposant un examen à tout mineur : Edward Wilkinson, Stellarton, 437.

LOYERS.—Maisons louées aux hommes par la Compagnie de la mine Acadia : H. S. Poole, New-Glasgow, 420 ; Habitations des mineurs à la mine Albion : Neal H. Nickerson, Stellarton, 414 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; Habitations des mineurs à la mine de Bridgeport ; Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527 ; Alexandre McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548 ; A la mine Caledonia : J. R. Blackett, Little Glace Bay,

553 ; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; A la mine Drummond : Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; A la mine Gowrie : Charles Archibald, Little Glace Bay, 560 ; Robert Crosby, Gowrie, 535 ; A la mine Internationale ; Prescott Johnston, Little Glace Bay, 573 et 576 ; Aux mines de Londonderry : Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Aux mines de North Sydney : R. H. Brown, North Sydney, 493 ; Richard Lockman, North Sydney, 484 ; John McNeil, North Sydney, 488 ; A la mine Reserve : F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 et 569 ; A la mine de Springhill ; William Hall, Springhill, 346 ; Murdock McLeod, Springhill, 342 ; William Rees, Springhill, 327 ; Charles Runney, Springhill, 339 ; Andrew Scott, Springhill, 344 ; Aux mines de Stellarton : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Edward Wilkinson, Stellarton, 437 ; Maisons d'habitations à Amherst : J. J. Furlong, Amherst, 392 ; F. McDonald, Amherst, 384 ; John F. Porter, Amherst, 365 ; F. B. Robb, Amherst, 381 ; John Ross, Amherst, 377 ; Mack White, Amherst, 381 ; A Dartmouth : Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274 ; Charles Waterfield, Dartmouth, 276 ; A Halifax : Charles Beamish, Halifax, 200 ; John Boardwell, Halifax, 209 ; John Carroll, Halifax, 77 ; Joseph Connors, Halifax, 201 ; Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Alexandre Fraser, Halifax, 37 ; John Hogan, Halifax, 205 ; Thomas Kennedy, Halifax, 140 ; Les maisons d'artisans en Angleterre et à Halifax comparées : John Kniveton, Halifax, 91 ; George Lowner, Halifax, 248 ; P. F. Martin, Halifax, 144 ; John McDonald, Halifax, 202 ; Michael McNeil, Halifax, 40 ; John Naylor, Halifax, 234 ; Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; Les ténements en Angleterre et à Halifax comparés : Thomas Watson, Halifax, 152 ; Loyers des maisons d'artisans aujourd'hui et dix ans passés : Michael O'Brien, Halifax, 128 ; William Slade, Halifax, 81 ; Frank Shears, Halifax, 79 ; George Tanner, Halifax, 147 ; Maisons d'habitations à Londonderry : John Butler, Londonderry, 306 ; James Cockell, Londonderry, 311 ; James Davis, Londonderry, 296 ; Loyers en Angleterre et à Londonderry comparés : George Gough, Londonderry, 282 ; Hugh McLeod, Londonderry, 281 ; Archibald Muir, Londonderry, 285 ; Robert Stevenson, Londonderry, 309 ; Loyer de terrain : J. Turner, Londonderry, 317 ; Ténements à New-Glasgow : Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466 ; David Reynolds, New-Glasgow, 469 ; A. C. McDonald, New-Glasgow, 458 ; Maisons d'artisans en Angleterre : William Good, Halifax, 95 ; Loyers plus élevés aux Etats-Unis qu'à New-Glasgow : Robert Graham, New-Glasgow, 478.

MAGASINS tenus par les propriétaires de mines.—Ces magasins vendent les effets à un prix plus élevé que les autres : Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 et 558 ; La compagnie traite également ceux qui achètent à son magasin et ceux qui n'y achètent pas : Alexandre McLellan, North-Sydney, 503 ; John McNeil, North-Sydney, 488.

MANŒUVRES.—

AIDE-CHARPENTIERS :—Michael McNeil, Halifax, 40 ; Nathaniel Curry, Amherst, 368 ; S. M. Brookfield, Halifax, 106.

AIDE-FERRELANTIEBS :—G. J. K. Russell, Dartmouth, 187.

AIDE-FONDEURS :—Rufus Byers, Halifax, 5.

AIDE-MAÇONS :—Aaron Sinfeld, Halifax, 73 ; John Cawsey, Halifax, 16.

AIDE-PEINTRES :—John DeWolf, Halifax, 229.

AIDE-PLATRIERS :—Aaron Sinfeld, Halifax, 73.

CHARBONNIERS :—Alexandre Morrison, North-Sydney, 518.

MANGUVRES DE DÉCHARGEMENT :—Mack White, Amherst, 381.

MINEURS :—Duncan McIntyre, North-Sydney, 538.

MÉCANICIENS :—William Moir, Halifax, 60 ; W. W. Howell, Halifax, 58 ; Alexandre Bonnyman, Amherst, 366 ; John F. Porter, Amherst, 385 ; F. B. Robb, Amherst, 381 ; Graham Fraser, New-Glasgow, 463 ; Robert Fraser, New-Glasgow, 479 ; Robert Graham, New-Glasgow, 478 ; David Reynolds, New-Glasgow, 469 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445 ; James Connell, North-Sydney, 513.

MEULES DE MOULINS.—La fabrication des meules diminue à raison de la concurrence de l'Ohio et de l'Europe ; ses meules sont meilleures que celles d'Ontario pour certains objets ; droit d'exportation ; les frais de transport par voie ferrée sont trop élevés pour encourager l'expédition à Montréal ou aux Etats-Unis : Robert McNeil, New-Glasgow, 462.

MINES ET MINEURS :—

ACADIA :—H. S. Poole, New-Glasgow, 420.

ALBION :—Neal H. Nickerson, Stellarton, 414 ; J. W. Read, Stellarton, 416.

BLOCK HOUSE :—Voir le témoignage de Neil McNeill, Little Glace Bay, 568.

BRIDGEPORT :—John Caddigan, Little Glace Bay, 522 ; Alexandre McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527 ; Hugh McDonald, Little Glace-Bay, 564 ; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548.

CALEDONIA :—J. R. Blackett, comptable, Little Glace Bay, 553 ; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538.

DRUMMOND :—Voir le témoignage de Robert Simpson, gérant, New-Glasgow, 451.

GOWRIE :—Charles Archibald, gérant général, Little Glace Bay, 560 et 570 ; Robert Crosby, Little Glace Bay, 535.

INTERNATIONALE :—Voir les témoignages de Prescott Johnston, gérant, Little Glace Bay, 573 ; John S. McLennan, gérant général, Little Glace Bay, 571.

LONDONDERRY :—John Chisholm, Londonderry, 300 ; Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Archibald Muir, 285.

NORTH-SYDNEY :—R. H. Brown, gérant, North Sydney 493 et 511 ; Malcolm Ferguson, North-Sydney, 520 ; F. C. Kimber, gérant et surintendant de la compagnie de charbon et de chemin de fer de Sydney et Louisbourg, Little Glace Bay, 543 et 569 ; Richard Lockman, North Sydney, 484 ; Alexandre McLellan, North Sydney, 503 ; John McNeil, North Sydney, 488 ; Alexandre Morrison, North Sydney, 518 ; John Peck, North Sydney, 501 ; Robert Robson, North Sydney, 508.

RÉSERVE :—F. C. Kimber, gérant et surintendant de la compagnie de charbon et de chemin de fer de Sydney et Louisbourg, Little Glace Bay, 543 et 569.

SPRINGHILL :—Mark Conway, Londonderry, 306 ; Ebenezer Costley, Springhill, 364 ; Alexandre Ferguson, Springhill, 336 ; William Hall, gérant, Springhill, 346 ; Edgar Harrison, Springhill, 356 ; Murdock McLeod, Springhill, 342 ; Robert McTagarth, Springhill, 357 ; Elisha Paul, Londonderry, 319 ; Henry Rea, Springhill, 360 ; William Rees, Springhill, 327 ;

Charles Runney, Springhill, 339 ; Andrew Scott, Springhill, 344 ; William Terrance, Springhill, 358 ; Philip White, Springhill, 341.

STELLARTON :—Robert Drummond, Stellarton, 493 ; Robert Gray, Stellarton, 408 ; Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Archibald McLellan, Stellarton, 436 ; W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Neal H. Nickerson, Stellarton, 414 ; J. W. Read, Stellarton, 416 ; Edward Wilkinson, Stellarton, 437 ; voir aussi le témoignage de Edwin Gilpin, inspecteur des mines, Halifax, 106.

OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL.—

Pénurie d'ouvriers pour les mines d'or de la Nouvelle-Écosse pendant la moisson et la saison de pêche : Edwin Gilpin, Halifax, 106 ; L'encombrement fait diminuer les gages des mineurs : Robert Gray, Stellarton, 408.

BALAIS (fabrique de) :—John DeYoung, Halifax, 175.

BOUILLOIRES (ateliers de) :—Nathaniel Evans, Dartmouth, 183.

CHAUSSURES (manufacture de) :—S. W. Steele, Amherst, 371.

FONDERIES :—F. B. Robb, Amherst, 381 ; Francis Mumford, Dartmouth, 183 ; John Butler, Londonderry, 306.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES :—A l'asile "Mount Hope" : Dr Reid, Halifax, 180.

JOURNALIERS :—Employés par la Corporation de la Cité d'Halifax : John McDonald, Halifax, 220.

MAÇONS :—Aaron Sinfeld, Halifax, 73 ; John Naylor, Halifax, 234.

MATELOTS :—Rareté de matelots dans le port d'Halifax : A. B. Bligh, maître du port, Halifax, 65.

MINES DE CHARBON :—Encombrement d'ouvriers en hiver : Charles Runney, Springhill, 339.

MINES D'OR :—Edwin Gilpin, Halifax, 106.

PEINTRES :—Solliciteurs plus nombreux que les places : Andrew McAinsh, Halifax, 139.

PLATRIERS :—John Naylor, Halifax, 234.

TABAC (manufacture de) :—Plus de demandes que de places : John Sutherland, Halifax, 86.

TONNELIERS :—N'est pas embarrassé pour trouver de bons ouvriers : Norman Hayes, Halifax, 62.

VOILIERS :—Peu d'ouvriers dans ce métier ; ont tous laissé la ville : William Muir, Halifax, 219.

ORGANISATIONS OUVRIÈRES.—L'Union des boulangers est un moyen de maintenir les gages : James Floyd, Halifax, 216 ; C'est un avantage pour les charpentiers de faire partie de l'Union des charpentiers : Alexandre Fraser, Halifax, 37 ; N'a aucune objection à employer des membres d'organisations de travailleurs : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; L'Union des boulangers a pour effet de maintenir les gages, et assiste les membres malades : John Hogan, Halifax, 205 ; Il lui est indifférent qu'un ouvrier appartienne ou non à une organisation ouvrière : H. J. Ingram, Londonderry, 313 ; Les organisations ouvrières sont un avantage pour les patrons et les ouvriers, en ce qu'elles ont pour effet d'améliorer la condition morale de ces derniers, et de former de meilleurs ouvriers : Arthur C. Lessel, Halifax, 43 ; Ne croit pas aux organisations ouvrières ; quand un ouvrier est mécontent il

devrait s'en aller : Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466 ; N'a pas d'objection à employer des membres d'organisations ouvrières : John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; La Compagnie ne s'oppose pas à l'Union des mineurs : Murdock McLeod, Londonderry, 342 ; Avantages de l'Union des peintres : P. F. Martin, Halifax, 144 ; N'a aucune objection à employer des membres de sociétés ouvrières : Archibald Muir, Londonderry, 285 ; L'association des mineurs aurait pour effet de tenir les gages élevés, si tous les membres y étaient fidèles : W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; Est opposé aux associations ouvrières : Alexander W. Murray, Amherst, 395 ; L'association a amélioré le sort des mineurs : Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; Avantages de l'Union des charpentiers : Alexandre Northrup, Halifax, 50 ; Règlements de l'Union des charpentiers de navires et des calfats : Michael O'Brien, Halifax, 128 ; La Compagnie ne fait pas d'objection à employer des membres des Unions ouvrières : Elisha Paul, Londonderry, 319 ; Association des mineurs : C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548 ; N'est pas en faveur des organisations ouvrières : Albert Tanner, Halifax, 48 ; Robert Taylor, Halifax, 18.

OSTRACISME (*boycottage*).—Les membres des associations ouvrières obtiennent difficilement de l'ouvrage : Robert Gray, Stellarton, 408 ; Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Les locataires de la Compagnie ont la préférence pour l'ouvrage : F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Liste noire, etc. : J. W. Morrison, Londonderry, 315.

OUVRAGES A LA PIÈCE.—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Alexandre Reid, New-Glasgow, 471 ; Benjamin Humphrey, New-Glasgow, 473.

ARRIMEURS DE CHARBON :—Hugh McDonald, Little Glace Bay, 564.

BOULANGERS :—John O'Hearn, Halifax, 207.

CHAUSSURES (manufactures de) :—A. J. Munroe, Amherst, 389 ; Ivan Pipes, Amherst, 386 ; Clifford Tower, Amherst, 379 ; S. W. Steele, Amherst, 371

CORDERIE :—Judson Gates, Halifax, 280.

FERBLANTIERS :—G. J. K. Russell, Dartmouth, 187.

FILATURE DE COTON :—William Good, Halifax, 95 ; Patrick Jones, Halifax, 157 ; George Lowner, Halifax, 248 ; Joseph Clarke, Halifax, 25 ; John Killeen, Halifax, 148 ; John Kniveton, Halifax, 91 ; Alonzo Rafter, Halifax, 150.

FONDERIES :—William Jones, Londonderry, 305 ; Archibald Muir, Londonderry, 285 ; John Bates, Londonderry, 294 ; James Davis, Londonderry, 296 ; J. W. Morrison, Londonderry, 315.

IMPRIMEURS :—Ira Ferguson, Halifax, 175 ; W. G. Hodgson, Halifax, 137 ; J. T. Woods, Halifax, 177.

MENUISIERS :—Alexandre W. Murray, Amherst, 395.

MEUBLIERS :—George M. Dole, Amherst, 386.

MINES :—A la mine de fer de Londonderry : Angus McEachern, Londonderry, 301 ; A la mine de charbon de Little Glace Bay : Alex. McGillvray, 529 ; Alexandre McLellan, North Sydney, 503 ; John McNeil, North Sydney, 488 ; Elisha Paul, Londonderry, 319 ; A la mine Acadia : H. S. Poole, Stellarton, 420.

MOULEURS :—F. B. Robb, Amherst, 381 ; Wallace Armour, Amherst, 393.

PATINS (fabrique de) :—Alfred Smallwood, Dartmouth, 185.

PRESSEURS :—Joseph Tanner, Halifax, 55.

TABAC (manufactures de):—Maxwell McKenna, Pictou, 457; Henry R. Bonn, Halifax, 22.

TAILLEURS:—W. H. Gibson, Halifax, 7; Albert Tanner, Halifax, 48; W. Y. Clayton, Halifax, 1; Frédéric Murphy, Halifax, 50.

TONNELIERS:—John Turnbull, Halifax, 12; Norman Hayes, Halifax, 62.

VERRERIE:—William German, New-Glasgow, 476; Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

PARTICIPATION (Sociétés en).—Les employés des mines de Springhill ont une caisse de secours pour venir en aide aux familles des mineurs blessés; la Compagnie y contribue cinquante pour cent du montant perçu des hommes: William Hall, gérant des mines de Springhill, 346; Pas de fonds de secours aux mines de Stellarton: Maurice Johnston, Stellarton, 396; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543; Fonds de secours à la mine de fer de Londonderry: Angus McEachern, Londonderry, 301; Les mineurs font une souscription entre eux pour aider les blessés: Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538; Il y a une société de secours à part l'Union des mineurs: John McNeil, North Sydney, 488; Fonds de secours à la fonderie de Londonderry: Archibald Muir, Londonderry, 285; Aux mines de Springhill: William Rees, Springhill, 327.

PATINS.—Fabrique de patins et autres articles en fer et en acier: Alfred Smallwood, Dartmouth, 185.

PAUVRES.—

REFUGE DES PAUVRES:—Institution soutenue pour venir en aide aux pauvres: James W. Fleming, Halifax, 119; Les internes de ce refuge font le béton pour les égouts de la ville et autres travaux: E. H. Keating, Halifax, 116.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE pour aider les pauvres: M. R. Morrow, Halifax, 253; Distribution de charbon aux familles pauvres: William Roche, Halifax, 256.

PAYE.—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ECOSSE:—Paye deux fois par mois en argent: Graham Fraser, gérant, New-Glasgow, 463; Thomas McKay, New-Glasgow, 468; Hervey Torey, New-Glasgow, 460; Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466; Alexandre Reid, New-Glasgow, 471.

BOUILLOIRES (fabricants de):—Nathaniel Evans, Dartmouth, 183.

BOULANGERS:—Joseph Connors, Halifax, 201; Charles Beamish, Halifax, 200; Howard H. Hamilton, New-Glasgow, 455.

CARROSSIERS ET CHARRONS:—A. Lamphier, Halifax, 226; Alexandre Hutt, Dartmouth, 188.

CHARPENTIERS:—Hugh McLeod, Londonderry, 281; Michael McNeil, Halifax, 40; Alexander Northrup, Halifax, 50; E. C. Pelton, Amherst, 393; Alexandre Fraser, Halifax, 37; James Brodie, Halifax, 35; A. M. Johnston, Londonderry, 304; Robert Toby, Halifax, 75.

CHAUSSURES (manufacture de):—S. W. Steele, Amherst, 371; Clifford Tower, Amherst, 379; Rufus Hicks, Amherst, 387; John Ross, Amherst, 377.

CORDERIE:—Charles Waterfield, Dartmouth, 276; James Shrum, Dartmouth, 278.

DISTILLERIE:—William Gorden, Halifax, 225.

DRAPRIERS :—W. Y. Clayton, Halifax, 1 ; W. H. Gibson, Halifax, 7 ; Albert Tanner, Halifax, 48 ; Joseph Tanner, Halifax, 55.

ÉPICERIES :—Clarence B. McDougall, Halifax, 224.

FILATURE DE COTON :—Joseph Clarke, Halifax, 25 ; John Kniveton, Halifax, 91 ; Mademoiselle ***, Halifax, 243 ; Mademoiselle ***, Halifax, 245 ; Mademoiselle ***, Halifax, 246.

FONDERIES :—Archibald Muir, Londonderry, 285 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445 ; Rufus Byers, Halifax, 5 ; James Cockell, Londonderry, 311 ; James Davis, Londonderry, 296 ; F. B. Robb, Amherst, 381.

FORGES :—David Reynolds, New-Glasgow, 469.

LAINAGES (fabrique de) :—Peter Graham, New-Glasgow, 447.

MAÇONS :—Aaron Sinfield, Halifax, 73.

MÉCANICIENS :—Alexandre Bonnyman, Amherst, 366 ; John F. Porter, Amherst, 365 ; W. W. Howell, Halifax, 58 ; William Moir, Halifax, 60 ; La paye plus souvent que tous les quinze jours ne serait pas un avantage : Robert Fraser, New-Glasgow, 479.

MENUISIERS :—Alexander W. Murray, Amherst, 395 ; Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274 ; W. George Christie, Amherst, 383.

MEUBLIERS :—George M. Dole, Amherst, 386.

MINEURS :—Préférerait la paye de quinzaine à celle du mois : Alexandre McLellan, North-Sydney, 503 ; Paye mensuelle : John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; John McNeil, North-Sydney, 488 ; W. S. Munsie, Stellarton, 431 ; La paye de quinzaine serait un avantage pour tout le monde : Neil A. Nickerson, Stellarton, 405 ; John Peck, North Sydney, 501 ; Paye mensuelle : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; Paye de semaine ou de quinzaine préférable à la paye mensuelle : J. W. Read, Stellarton, 416 ; Paye de quinzaine ou du mois : William Rees, Springhill, 327 ; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; Robert Gray, Stellarton, 408 ; John Caddigan, Bridgeport, 522 ; John Caddigan, Little Glace Bay, 577 ; Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527 ; Alex. McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; Nécessité et avantages de la paye hebdomadaire : Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; Pense qu'il serait préférable de payer chaque semaine : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Charles Archibald, New Glasgow, 560 ; Robert Crosby, Gowrie, 535 ; R. H. Brown, North-Sydney, 593 ; La paye plus fréquente donnerait aux hommes l'avantage d'acheter au comptant et à meilleur marché : John McGormac, North-Sydney, 519 ; A. McQuinn, North-Sydney, 516 ; Robert Robson, North-Sydney, 508 ; Henry Sutherland, North-Sydney, 515 ; Ne croit pas que la paye par quinzaine serait plus avantageuse aux mineurs que la paye mensuelle : Cornelius Donahoe, Sydney, Cap-Breton, 507 ; Efforts pour arriver à obtenir la paye tous les quinze jours : Robert Drummond, grand secrétaire de l'Association Provinciale des Ouvriers, Stellarton, 433 ; La majorité des ouvriers est en faveur de la paye à la semaine ou à la quinzaine : Robert Gray, Stellarton, 408 ; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Alexandre McGillvray, Little Glace Bay, 529.

PÊCHEURS :—Forcés d'accepter des marchandises à un prix exorbitant pour leur paye : L'Hon. Hector LeBlanc, C. L., Halifax, 266.

PEINTRES :—Henry Harrison, Halifax, 127 ; P. F. Martin, Halifax, 144.

PLATRIERS :—Aaron Sinfield, Halifax, 73.

PUDDLEURS :—George Gough, Londonderry, 282.

SAVONNIERS :—J. W. Allison, Dartmouth, 193.

TABAC (manufactures de) : — Maxwell McKenna, Pictou, 457 ; James Connors, Halifax, 76 ; Daniel Harshman, Halifax, 83.

TAILLEURS : — W. H. Gibson, Halifax, 7.

TANNEURS : — A. C. McDonald, New-Glasgow, 458 ; C. R. S. Casey, Amherst, 374.

VERRERIE : — Andrew Walker, New-Glasgow, 439 ; George Beattie, New-Glasgow, 473.

VOILIERS : — William Muir, Halifax, 219.

La paye hebdomadaire n'offre aucun avantage et n'est qu'une occasion pour les ouvriers de s'enivrer chaque semaine : Whidden Graham, New-Glasgow, 481.

PÊCHE ET PÊCHEURS.—Objection contre la pêche à la ligne trainante ; revenu annuel des pêcheurs : L'honorable Hector LeBlanc, C. L., Halifax, 266 ; Pêche plus considérable l'année dernière que depuis quelques années ; variation : J. F. Phelan, Halifax, 273 ; Les pêcheurs gagnent plus qu'il y a dix ou quinze ans ; amélioration des engins de pêche, etc : Samuel Shatford, Halifax, 160 ; Pêche de la morue, etc : A. N. Whitman, Halifax, 165 ; Walter C. Boak, Halifax, 167 ; Levi Hart, Halifax, 161 ; Michael Carney, Halifax, 161.

PEINTRES : — Henry Harrison, Halifax, 127 ; William Johnston, Halifax, 142 ; Thomas Kennedy, Halifax, 140 ; Andrew McAinsb, Halifax, 139 ; P. F. Martin, Halifax, 144 ; Georges Tanner, Halifax, 147 ; Thomas J. Walsh, Halifax, 123 ; Alfred Young, Halifax, 147.

PELLETIER.—Voir le témoignage de Thomas Scotland, Halifax, 10.

PLATRIERS.—Voir les témoignages de Nicolas Cahill, Halifax, 252 ; John Cawsey, Halifax, 16 ; Aaron Sinfield, Halifax, 73.

PLOMBIERS : — Rufus Byers, Halifax, 5 ; Thomas J. Power, Halifax, 11.

POMPIERS.—Les pompiers de la cité d'Halifax ne sont pas salariés : Thomas Spelman, Halifax, 199.

POUDRE.—Fabrication de la poudre : C. J. Wyld, Halifax, 17.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES ACCIDENTS.—

Précautions à prendre pour la montée et la descente des mineurs : William Hall, gérant des mines de Springhill, 346 ; Ventilation comme moyen de prévenir l'accumulation et l'explosion des gaz : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Richard Lockman, North Sydney, 484 ; Un inspecteur visite la mine tous les matins et veille à la ventilation : John McNeil, North Sydney, 488 ; Lampes de sûreté : H. S. Poole, Stellarton, 420 ; William Rees, Springhill, 327 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; Pas de protection autour des scies : Frédéric Scarfe, Dartmouth, 274 ; Protection des machines à la filature de coton : John Wyatt, Halifax, 88.

PRÉCAUTIONS SANITAIRES.—

BOULANGERIES : — Joseph Connors, Halifax, 201 ; John Hogan, Halifax, 205.

CHARPENTIERS : — Ventilateurs pour chasser la poussière des ateliers de machines : Michael McNeil, Halifax, 40.

ECOLÉS :—Alexandre McKay, Halifax, 99.

FILATURES DE COTON :—William Good, Halifax, 95 ; John Killeen, Halifax, 148 ; John McKay, Halifax, 155.

MINES :—Mine de charbon Acadia : H. S. Poole, New-Glasgow, 420 ; Mine Drummond : Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; Mine de fer de Londonderry : Angus McEachern, Londonderry, 301 ; Mine de charbon Sydney : John McNeil, North Sydney, 438 ; Robert Robson, North Sydney, 508 ; Mines de Spinghill : William Rees, Springhill, 327.

PROFITS DE PRIX (Système de) :—John De Wolf, Halifax, 229 ; Graham Fraser, gérant de l'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, New-Glasgow, 463 ; Ne croit pas qu'il y aurait avantage, ni pour les uns ni pour les autres, si les établissements manufacturiers allouaient une partie de leurs profits à leurs ouvriers : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; N'a pas de système de participation aux profits ; a constaté que les ouvriers [ont déjà la meilleure part des profits : Howard H. Hamilton, Pictou, 455.

RAFFINERIE DE SUCRE :—Voir le témoignage de John Turnbull, Halifax, 12.

RELIEURS :—Voir le témoignage de Andrew McKinlay, Halifax, 258.

RESPONSABILITÉ DES PATRONS :—

Position des mineurs qui ont perdu leurs gages par la faillite d'une compagnie : Neil McNeil, Little Glace Bay, 568.

SALUBRITÉ DES MÉTIERS :—

BOULANGERIES :—John Cudihee, Halifax, 216, Lewis Archibald, Halifax, 212.

FILATURES DE COTON :—Salles trop chaudes en été ; l'eau à boire est très mauvaise à la filature de coton d'Halifax, Mademoiselle * * *, 246 ; George Lowner, Halifax, 248.

FONDERIES :—H. J. Ingram, Londonderry, 313.

MINIERS :—Murdock McLeod, Londonderry, 342.

RAFFINERIE DE SUCRE :—John Turnbull, Halifax, 12.

VERRERIES :—John Davidson, New-Glasgow, 474 ; William German, New-Glasgow, 476 ; Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

SAUVETAGE.—Appareils de sauvetage en cas d'incendie. A la filature de coton : Joseph Clarke, Halifax, 25 ; George Lowner, Halifax, 248 ; Alonzo Rafter, Halifax, 150 ; John Wyatt, Halifax, 88 ; Manufacture de chaussures : S. W. Steele, Amherst, 371 ; Chez Doull & Miller, drapiers : W. H. Gibson, Halifax, 7.

SOUS-CONTRAT ET SOUS-CONTRACTEURS :—

CHAUSSURES (manufacture de) :—A. J. Munroe, Amherst, 389.

DRAPERS :—W. Y. Clayton, Halifax, 1.

RAFFINERIE DE SUCRE de la Nouvelle-Ecosse :—John Turnbull, Halifax, 12.

STABILITÉ D'EMPLOI.—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466 ; Hervey Torey, New-Glasgow, 460.

ARRIMEURS DE CHARBON:—Ne travaille pas durant l'hiver: Hugh McDonald, Glace Bay, 564.

BALAIS (fabricants de):—John Thompson, Halifax, 173.

BOULLOIRES (fabricants de):—Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

BOULANGERS:—Philip Shears, Halifax, 205; James Floyd, Halifax, 216.

BRASSEURS ET MALTEURS:—George W. C. Oland, Dartmouth, 186; John C. O'Mullin, Halifax, 223.

BRIQUETEURS:—William Birkenhead, Halifax, 218; S. M. Brookfield, Halifax, 106; Alexandre Northrup, Halifax, 50.

CHARPENTIERS:—A. M. Johnston, Londonderry, 304; Hugh McLeod, Londonderry, 281; Robert Toby, Halifax, 75; James Brodie, Halifax, 35; Michael McNeil, Halifax, 40; Alexandre Northrup, Halifax, 50.

CHAUSSURES (manufacture de):—Douglas McLeod, Amherst, 378; S. W. Steele, Amherst, 371; Clifford Tower, Amherst, 379.

CORDERIE:—John F. Stairs, Dartmouth, 190; Charles Waterfield, Dartmouth, 276.

FABRICANTS DE BALAIS:—John Thompson, Halifax, 173.

FERBLANTIER:—G. J. K. Russell, Dartmouth, 187.

FILATURE DE COTON:—John Wyatt, Halifax, 88; Joseph Clarke, Halifax, 25; John Kniveton, Halifax, 91.

FONDERIES:—William Jones, Londonderry, 305; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445; F. B. Robb, Amherst, 381; Wallace Armour, Amherst, 393; Rufus Byers, Halifax, 5; George Gough, Londonderry, 282; H. J. Ingram, Londonderry, 313.

FORGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE:—Benjamin Humphrey, New-Glasgow, 473.

IMPRIMEURS:—J. T. Woods, Halifax, 177; J. M. Anderson, Halifax, 135; W. G. Hodgson, Halifax, 137.

LAMINEURS:—Thomas McKay, New-Glasgow, 468.

LATTEURS:—Nicolas Cahill, Halifax, 252.

MACHINISTES:—W. W. Howell, Halifax, 58; J. F. Porter, Amherst, 365; F. B. Robb, Amherst, 381; David Reynolds, New-Glasgow, 469; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

MAÇONS:—Aaron Sinfield, Halifax, 73; S. M. Brookfield, Halifax, 106.

MATELOTS:—Patrick Doyle, Halifax, 270.

MEUBLIERS:—G. M. Dole, Amherst, 386.

MINES:—William Hall, gérant des mines de Springhill, 346; Maurice Johnston, Stellarton, 396; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543; Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527; A la mine de fer de Londonderry: Angus McEachern, Londonderry, 301; Mines de charbon: Alex. McGillvray, Little Glace Bay, 529; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538; John S. McLennan, Little Glace Bay, 571; Robert Gray, Stellarton, 408; H. S. Poole, New-Glasgow, 420; Robert Crosby, Gowrie, 535; Alexandre Morrison, North-Sydney, 518; Elisha Paul, Londonderry, 319.

OUVRIERS DE BORD:—George C. Francklyn, Halifax, 113.

PÊCHEURS:—A. N. Whitman, Halifax, 165; Michael Carney, Halifax, 161.

PEINTRES:—Henry Harrison, Halifax, 127; Thomas Kennedy, Halifax, 140; Andrew McAinsb, Halifax, 139; P. F. Martin, Halifax, 144; George

Tanner, Halifax, 147; Thomas J. Walsh, Halifax, 123; William Johnston Halifax, 142.

PELLETIER :—Thomas Scotland, Halifax, 10.

PLATRIERS :—Aaron Sinfield, Halifax, 73; Nicolas Cahill, Halifax, 252.

PRESSEURS :—Frédéric Murphy, Halifax, 50; Joseph Tanner, Halifax, 55.

RAFFINERIE DE SUCRE :—John Turnbull, Halifax, 12.

TABAC (manufactures de) :—Maxwell McKenna, Pictou, 457; John Sutherland, Halifax, 86; Henry R. Bonn, Halifax, 22.

TAILLEURS :—W. Y. Clayton, Halifax, 1; W. H. Gibson, Halifax, 7; Joseph Tanner, Halifax, 55.

TANNEURS :—A. C. McDonald, New-Glasgow, 458; C. R. S. Casey, Amherst, 374.

TÉLÉPHONISTES :—J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

VERRERIE :—Andrew Walker, New-Glasgow, 439; George Beattie, New-Glasgow, 473.

SURDITÉ.—Causede par les coups de marteau dans la fabrication des bouilloires : Nathaniel Evans, Dartmouth, 183.

TAILLEURS.—Voir les témoignages de W. H. Gibson, Halifax, 7; Frédéric Murphy, Halifax, 50; Albert Tanner, Halifax, 43; Joseph Tanner, Halifax, 55.

TAILLEURS DE PIERRE.—Voir les témoignages de S. M. Brookfield, Halifax, 106; John Cawsey, Halifax, 16; Edward Finnigan, Halifax, 251; Aaron Sinfield, Halifax, 73.

TAXES.—Taxes imposées aux fondeurs, mineurs, etc., pour le médecin, les écoles, les pauvres, les chemins, etc. : Murdock Gillis, Londonderry, 311; Robert Gray, Stellarton, 408; A. M. Johnston, Londonderry, 304; Maurice Johnston, Stellarton, 396; William Jones, Londonderry, 305; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543; Richard Lockman, North-Sydney, 484; George Lowner, Halifax, 248; Daniel McDonald, Little Glace Bay, 527; Angus McEachern, Londonderry, 301; Alex. McGillivray, Little Glace Bay, 529; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538; Alexandre McLellan, North-Sydney, 503; Hugh McLeod, Londonderry, 281; Murdock McLeod, Londonderry, 342; John McNeil, North-Sydney, 488; J. W. Morrison, Londonderry, 315; J. W. Read, Stellarton, 416.

Les locataires paient la taxe de l'eau, mais pas de taxes sur le revenu : Arthur C. Lessel, Halifax, 43; Taxes sur la propriété : John McDonald, Halifax, 220; Prélèvement de la taxe des écoles : Alexandre McKay, Halifax, 99; Taxes municipales et autres : Michael McNeil, Halifax, 40; W. S. Munsie, Stellarton, 431; Alexandre Northrup, Halifax, 50; John Peck, North-Sydney, 501; William Rees, Springhill, 327; C. H. Rigby, Little Glace Bay, 548.

Une taxe devrait être imposée sur les terrains réservés pour la spéculation, comme moyen de permettre à ceux qui veulent se construire des maisons, de se procurer des lots : Whidden Graham, New-Glasgow, 481; Le Conseil de Ville d'Halifax devrait imposer une taxe sur le travail étranger pour la protection des peintres : P. F. Martin, Halifax, 144.

Prélèvement de la taxe de l'eau à Halifax : Edward E. M. Morrison, Halifax, 232; Taxes d'écoles et autres : Archibald Muir, Londonderry, 285; John Ross, Amherst, 377; Andrew Scott, Springhill, 344; George Tanner, Halifax, 147; J. Turner, Londonderry, 317.

TÉLÉPHONE.—Loyer des instruments, service de jour, de nuit et du dimanche, gages des différentes catégories d'employés, etc. : J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

TOILE A VOILE.—Comparaison de la toile fabriquée à Yarmouth avec la toile américaine et la toile anglaise : Patrick Doyle, Halifax, 270 ; La toile de Yarmouth n'est pas aussi bonne que la toile américaine : Thomas Forhan, Halifax, 170 ; William Muir, Halifax, 219.

TONNELIERS.—Voir le témoignage de Norman Hayes, Halifax, 62.

TRAVAIL DU DIMANCHE.—

BATEAUX TRAVERSIERS :—Stanley Swaine, Dartmouth, 106.

BOULANGERIES :—Howard H. Hamilton, Pictou, 455 ; Charles Beamish, Halifax, 200.

CHARS URBAINS :—J. F. Van de Venter, Halifax, 33.

DISTILLERIES :—William Gorden, Halifax, 225.

FONDERIES :—Archibald Muir, Londonderry, 285.

FORGES :—David Reynolds, New-Glasgow, 469.

MACHINISTES :—Alexandre Bonnyman, Amherst, 366.

MINES :—Angus McEachern, Londonderry, 301.

TÉLÉPHONE :—J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

VERRERIE :—Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

Quand on ne reçoit qu'un petit salaire, et que l'on a une famille à nourrir, les ouvriers sont prêts à mettre la religion de côté : Whidden Graham, New-Glasgow, 481.

TRAVAIL DES ENFANTS.—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ECOSSE :—Graham Fraser, New-Glasgow, 463 ; Daniel McKenzie, New-Glasgow, 466.

BOUILLOIRES :—Nathaniel Evans, Dartmouth, 183.

BOULANGERIES :—Joseph Larkins, Halifax, 209 ; Henry Naylor, Halifax, 207 ; James Purcell, Halifax, 211 ; Arthur Swan, Halifax, 210 ; Richard Berrigan, Halifax, 208 ; John Boardwell, Halifax, 209 ; James Floyd, Halifax, 216 ; John O'Hearn, Halifax, 207 ; James W. Moir, Halifax, 13 ; Wm Purcell, Halifax, 212 ; Howard H. Hamilton, New-Glasgow, 455.

BRASSERIES :—John C. O'Mullin, Halifax, 223.

CHAUSSURES :—George Evans, Amherst, 380 ; Ivan Pipes, Amherst, 386 ; Robert Taylor, Halifax, 18 ; Andrew Mollinson, Amherst, 391 ; A. J. Munroe, Amherst, 389 ; S. W. Steele, Amherst, 371.

CORDERIE :—John F. Stairs, Dartmouth, 190.

FERBLANTERIE :—G. J. K. Russell, Dartmouth, 187.

FILATURES DE COTON :—Edward Gilfoy, Halifax, 153 ; John Killeen, Halifax, 148 ; John Kniveton, Halifax, 91 ; George Lowner, Halifax, 248 ; John Wyatt, Halifax, 88 ; Joseph Clarke, Halifax, 25.

FONDERIES :—H. J. Ingram, Londonderry, 313 ; Rufus Byers, Halifax, 5 ; James Davis, Londonderry, 296.

LAINAGES (manufactures de) :—Peter Graham, New-Glasgow, 447 ; William Good, Halifax, 95 ; Whidden Graham, New-Glasgow, 481.

MINES :—Robert Drummond, secrétaire général de l'Association provin-

ciale des ouvriers, Stellarton, 433 ; Robert Crosby, Gowrie, 535 ; La loi de la Province fixe 10 ans comme limite d'âge pour l'emploi des enfants : William Hall, Springhill, 346 ; Maurice Johnston, Stellarton, 396 ; F. C. Kimber, Little Glace Bay, 543 ; Alex. McGillvray, Little Glace Bay, 529 ; Duncan McIntyre, Little Glace Bay, 538 ; John S. McLennan, Little Glace Bay, 571 ; John McNeil, North Sydney, 488 ; Robert McTagarth, Springhill, 357 ; Neal H. Nickerson, Stellarton, 414 ; Elisha Paul, Londonderry, 319 ; William Rees, Springhill, 327 ; Robert Simpson, New-Glasgow, 451 ; William Terrance, Springhill, 358.

MINES D'OR.—Peu d'enfants employés dans ces mines : Edwin Gilpin, Halifax, 106.

MOULINS A SCIÉS :—Edward Curran, Amherst, 376.

PATINS (fabrique de) :—Alfred Smallwood, Dartmouth, 185.

PÊCHEURS :—S. S. Forrest, Halifax, 158.

RAFFINERIE DE SUCRE :—John Turnbull, Halifax, 12.

SAVONNERIE :—J. W. Allison, Dartmouth, 193.

TABAC (manufactures de) :—Patrick McDonald, Halifax, 77 ; Frank Shears, Halifax, 79 ; Thomas Baker, Halifax, 82 ; Henry R. Bonn, Halifax, 22 ; Daniel Burgess, Halifax, 84 ; John Carroll, Halifax, 77 ; Maxwell McKenna, Pictou, 457.

VERBERIES :—William German, New-Glasgow, 476 ; George Beattie, New-Glasgow, 473 ; James Bond, New-Glasgow, 476 ; John Davidson, New-Glasgow, 474 ; Andrew Walker, gérant, New-Glasgow, 439.

TRAVAIL DES FEMMES.—

BOULANGERIE :—Howard H. Hamilton, New-Glasgow, 455.

CHAUSSURES (manufactures de) :—Robert Taylor, Halifax, 18 ; S. W. Steele, Amherst, 371.

CORDERIE :—John F. Stairs, Dartmouth, 190 ; Havelock Gates, Halifax, 279.

FILATURES DE COTON :—William Good, Halifax, 95 ; George Lowner, 243 ; William Nightingale, Halifax, 157 ; John Wyatt, Halifax, 88 ; John Killeen, Halifax, 148 ; John Kniveton, Halifax, 91.

IMPRIMERIE :—Thomas Honey, Halifax, 138.

INFIRMIÈRES :—A l'asile " Mount Hope " : Dr Reid, Dartmouth, 180.

LAINAGES (manufacture de) :—Peter Graham, New-Glasgow, 447.

PÊCHEURS :—Pêche au homard : S. S. Forest, Halifax, 158.

PELLETÉRIES :—Thomas Scotland, Halifax, 10.

RELIURE :—Andrew McKinlay, Halifax, 258.

SAVONNERIE :—J. W. Allison, Dartmouth, 193.

TABAC (manufacture de) :—Frank Shears, Halifax, 79 ; Henry R. Bonn, Halifax, 22 ; Patrick McDonald, Halifax, 77 ; John Sutherland, Halifax, 86.

TAILLEURS :—W. H. Gibson, Halifax, 7 ; Albert Tanner, Halifax, 48 ; W. Y. Clayton, Halifax, 1.

TÉLÉPHONISTES :—J. H. Wagstaff, Halifax, 234.

VERRERIE :—Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

VOILIERS :—Thomas Forhan, Halifax, 170.

TRAVAIL DE NUIT—

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Graham Fraser, gérant, New-Glasgow, 463 ; John Fraser, New-Glasgow, 480 ; Thomas McKay, New-Glasgow, 468 ; Hervey Torey, New-Glasgow, 460.

BOUILLOIRES (fabricants de) :—John Patterson, Halifax, 169.

BRASSERIES :—John C. O'Mullin, Halifax, 223.

CHARPENTIERS :—Hugh McLeod, Londonderry, 281.

CORDERIE :—John F. Stairs, Dartmouth, 190.

DISTILLERIES :—William Gorden, Halifax, 225.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE :—W. B. McSweeney, Halifax, 110.

FONDERIES :—Murdock Gillis, Londonderry, 311 ; Archibald Muir, Londonderry, 285 ; George Gough, Londonderry, 282.

LAINAGES (manufacture de) :—Peter Graham, New-Glasgow, 447.

MINES :—A la mine de fer de Londonderry : Angus McEachern, Londonderry, 301.

OUVRIERS DE BORD :—George C. Francklyn, Halifax, 113.

TÉLÉPHONISTES :—J. H. Wagstaff, Halifax, 264.

VERRERIE :—Andrew Walker, New-Glasgow, 439.

TRAVAIL DES PRISONNIERS.—

L'on devrait adopter un système obligeant les prisonniers à travailler même en faisant concurrence au travail libre : Whidden Graham, New-Glasgow, 481 ; Effet sur la fabrication des balais : John Thompson, Halifax, 173 ; John DeYoung, Halifax, 175.

TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE.—

BOUILLOIRES (fabricants de) :—Nathaniel Evans, Dartmouth, 183 ; John Patterson, Halifax, 169 ; Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

BOULANGERS :—Joseph Connors, Halifax, 201 ; Richard Hogan, Halifax, 203.

CHAUSSURES (manufacture de) :—Voir le témoignage de Robert Taylor, Halifax, 18.

CORDERIE :—Voir le témoignage de John F. Stairs, Dartmouth, 190.

COUVREURS :—Thomas J. Power, Halifax, 11.

FILATURES DE COTON :—John Killeen, Halifax, 148 ; George Lowner, Halifax, 248 ; Patrick Tummings, Halifax, 155 ; John Wyatt, Halifax, 88.

FONDERIES :—Henry Ritchie, New-Glasgow, 445.

IMPRIMEURS :—Voir le témoignage de J. M. Anderson, Halifax, 135.

LAINAGES (fabrique de) :—Voir le témoignage de Peter Graham, New-Glasgow, 447.

MACHINISTES :—W. W. Howell, Halifax, 58 ; J. F. Porter, Amherst, 365 ; Alexandre Bonnyman, Amherst, 366 ; R. Fraser, New-Glasgow, 479.

PLOMBIERS :—Voir le témoignage de Thomas J. Power, Halifax, 11.

TABAC (manufactures de) :—Voir le témoignage de James Conors, Halifax, 76.

VOILIERS :—Wm. Muir, Halifax, 219.

VERRERIE :— Voir le témoignage de Andrew Walker, New-Glasgow, 439.
